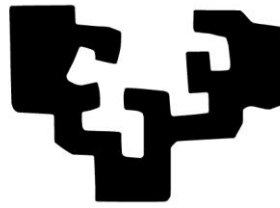


eman ta zabal zazu



**UPV EHU**

**Universidad de País Vasco / Euskal Herriko Unibertsitatea**

**Políticas internacionales de construcción de la  
paz y de desarme, desmovilización y  
reintegración en Kivu Norte y Kivu Sur,  
República Democrática del Congo.**

**Un análisis basado en el enfoque de género y las  
masculinidades (2004-2015)**

**iker zirion landaluze**

Director:

**Karlos Pérez de Armiño**

**Tesis Doctoral  
2016**



Tesis que para obtener el título de Doctor en Derecho  
con Mención de "Doctorado Internacional"  
presenta iker zirion landaluze,  
bajo la dirección del doctor Karlos Pérez de Armiño  
Leioa, 2016



## *Agradecimientos...*

Si los agradecimientos se redactasen cuando se comienza una tesis, ocuparían al menos la mitad de su contenido. Se dice de ella que es un trabajo de investigación individual, solitario y personal; entiendo la razones para afirmar esto, pero yo me he sentido bastante acompañado. De hecho, es un trabajo que he compartido con miles de personas. A muchas no las conozco (ni las conoceré) personalmente pero han escrito sobre algún tema que analizo y me han permitido dialogar con ellas en mi mente y plasmarlo en mi tesis. A otras muchas las he ido encontrando por el camino y me han aportado una idea, una crítica (constructiva o no, compartida o no), un contacto, una palabra de ánimo, una referencia bibliográfica o una sonrisa en un momento puntual. Sin esos pequeños detalles, este trabajo no hubiese sido posible.

Finalmente, unas pocas personas me han cuidado, han leído parte de mi tesis, me han preguntado por el proceso, me han apoyado a diario aunque no tuvieran ni idea de sobre qué iba, no comprendiesen mi empeño en hacerla o, incluso, no supiesen siquiera qué es una tesis (ni les importase lo más mínimo). Tras tantos años (no sabría ni decir cuántos), tengo muchas gracias que dar. Lo que no tengo, al final de un proceso tan largo –y tan exigente en su parte final– es energía ni ganas de escribir. Es por eso que estos agradecimientos son tan injustamente breves.

Muchas gracias, *aita* y *ama*, entre otras muchas cosas, por educarme en la disciplina y la capacidad de trabajo. Son características que me han ayudado mucho en este proceso. Os quiero mucho. Muchas gracias también, a Igor, con el que he pasado muy buenos momentos durante toda mi vida.

Eskerrik asko a Uriondo 7 izquierda por poner alegría e ilusión en mi vida. nadiuskis, ignigus “el mago”, rover “the lover” y, por supuesto, el doctor luis alfonso rodríguez menárguez. Gracias especialmente a maiúsculo, gundruff y enaris, por empeñarse tanto en hacerme comprender que la vida no está en una pantalla de ordenador. Estos últimos cinco años han sido preciosos a vuestro lado. Guardo muchos recuerdos maravillosos que espero que se multipliquen.

*Eskerrik asko, Leireri ere. Lakaben topo egin genuen eta bidean jarraitzen dugu barreak botatzen eta elkar ezagutzen. Plazer ederra da zu ezagutu izana eta zurekin bizitzaren hainbat momentu ederrak partekatzea.*

*Merci beaucoup aussi aux personnes que j'ai connues pendant ce parcours au Nord et Sud Kivu. Vous m'avez enseignez beaucoup plus de ce que je pourrais vous retourner jamais. Je suis en dette avec vous. Courage, mes amies !*

Muchas gracias también a muchas personas del ámbito universitario que me han ayudado durante este tiempo. A las personas de mi Departamento, por las que siempre me he sentido muy bien tratado y, especialmente, a Ander Gutiérrez-Solana, compañero y amigo. También a otras muchas personas del Instituto Hegoa como Irantzu Mendia y Eduardo Bidaurratzaga, que en más de una ocasión han sido un faro en la niebla y, por supuesto, a Marisa. Finalmente, también a muchas personas

de la Facultad de Derecho y, especialmente a Ixusko Ordeñana, que siempre me ha cuidado.

Gracias, Amaia, por la ayuda con la maquetación y otras muchas cosas. Te he vuelto loca hasta el último momento, pero quería el lazo más bonito posible para este regalo. Gracias también a dos muy grandes amigos, Iván e Ibon, que me han ayudado con el francés. *Merci beaucoup!*

*Eta azkenik, Karlos. Urteak eman ditugu elkarrekin eta asko ikasi dut bidaian zuri esker. Zu zara zati handi batean tesi honen prozesua eta emaitza onak izatearen errudun. Eskerrik asko, lagun!*

Realizar la tesis ha sido el mejor regalo que me he hecho jamás. He leído y he visto cosas que me han enseñado y me han emocionado; que me han sugerido ideas y reflexiones; que me han hecho reír, me han indignado o me han hecho llorar. He aprendido todos los días, he hecho más muchas ideas y he rechazado otras. Día a día me he construido como persona. También ha habido malos días –lo saben algunas personas–, pero afortunadamente tengo mala memoria para las cosas feas.

Siempre he pensado que la tesis, como otras muchas cosas, vale poco si se ve sólo como un resultado, que lo importante es el proceso. Le repito a menudo esta idea a mi alumnado. “Este tío está fatal”, me parece intuir que piensan cuando lo digo. Veo a mi alrededor demasiadas personas que han acabado la tesis y que están tan (o más) estresadas ahora que cuando la realizaban, y eso no me gusta. No sé lo que vendrá ahora. Sólo espero aprender y disfrutar de lo que venga tanto como lo he hecho hasta ahora.

Leioa, 16 de mayo de 2016.

## Índice General

|   |    |
|---|----|
| Agradecimientos.....                    | 5  |
| Índice de tablas, gráficos y mapas..... | 15 |
| Índice de siglas y abreviaturas.....    | 17 |

### Capítulo 1: Introducción

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Objeto de estudio .....</b>   | <b>21</b> |
| <b>2. Justificación e interés del estudio .....</b>                                       | <b>22</b> |
| <b>3. Epistemología y metodología .....</b>   | <b>25</b> |
| 3.1. Aproximación teórica multidisciplinar .....  | 26        |
| 3.2. Objetivos e hipótesis planteadas .....   | 26        |
| 3.3. Epistemología feminista e investigación desde un perfil paradigmático de poder ..... | 29        |
| 3.4. Fuentes de información y trabajo de campo .....                                      | 33        |
| <b>4. Estructura del estudio .....</b>  | <b>34</b> |

### Chapitre 2: Cadre théorique de la paix et de la sécurité dans les relations internationales et la paix libérale en tant que vision hégémonique

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Introduction .....</b>   | <b>37</b> |
| <b>2. Approches et courants théoriques et leur analyse sur la paix et la sécurité .....</b>        | <b>38</b> |
| 2.1. Présentation du cadre théorique des relations internationales .....                           | 38        |
| 2.1.1. Débats théoriques historiques dans la discipline .....                                      | 38        |
| 2.1.2. État actuel de la discipline: le débat entre rationalisme et postpositivisme .....          | 43        |
| 2.2. Courants rationalistes .....  | 46        |
| 2.2.1. Néoréalisme: la sécurité nationale dans un monde anarchique .....                           | 46        |
| 2.2.2. Néolibéralisme: la gouvernance sans gouvernement globale et la coopération entre États..... | 48        |
| 2.2.3. Néomarxisme: La nature exploiteuse du capitalisme comme une menace globale..                | 51        |
| 2.3. Constructivisme: la sécurité comme construction social .....                                  | 53        |
| 2.4. Courants postpositivistes .....   | 56        |
| 2.4.1. Théorie Critique: l'émancipation humaine comme objectif de la sécurité .....                | 59        |
| 2.4.2. Postmodernisme: l'importance du pouvoir dans la construction des menaces .....              | 61        |
| 2.4.3. Postcolonialisme: Le dépassement de la vision occidentale de la sécurité .....              | 65        |
| <b>3. La paix libérale en tant que vision hégémonique et ses critiques .....</b>                   | <b>71</b> |
| 3.1. Origine et différentes gradations de la paix libérale .....                                   | 71        |
| 3.2. Principales critiques au modèle de paix libéral .....   | 76        |
| 3.2.1. Paix libérale en tant que stratégie de néo(colonisation) .....                              | 76        |
| 3.2.2. Éléments ilibérales de la paix libérale.....  | 78        |
| 3.2.3. Illusion de neutralité de la paix libérale .....  | 80        |
| 3.2.4. Uniformité et transformation de l'agenda de paix libérale .....                             | 82        |
| 3.2.5. Invisibilisation des agences et acteurs locaux de paix.....                                 | 83        |
| <b>4. Considérations finales .....</b>   | <b>84</b> |

## Chapitre 3: Études féministes et de genre sur la paix et la sécurité

|  |            |
|--|------------|
| <b>1. Introduction .....</b>   | <b>89</b>  |
| <b>2. Féminisme et genre en Relations internationales.....</b>                                     | <b>90</b>  |
| 2.1. Origine et développement du féminisme en Relations internationales .....                      | 90         |
| 2.2. Relations internationales comme « un ensemble de pratiques genrées ».....                     | 96         |
| 2.3. Pouvoir, agence et transformation au sein du féminisme .....                                  | 99         |
| <b>3. Diversité de perspectives féministes .....</b>   | <b>102</b> |
| 3.1. Féminisme libéral: l'égalité formelle et l'inclusion des femmes .....                         | 105        |
| 3.2. Féminisme marxiste: la dichotomie public-privé et la violence structurelle .....              | 107        |
| 3.3. Féminisme constructiviste: le genre façonne la sécurité et la sécurité façonne le genre ..... | 107        |
| 3.4. Féminisme de la théorie critique: l'agence des femmes et leur émancipation .....              | 108        |
| 3.5. Féminisme postmoderne: le genre en tant que source de pouvoir ou d'oppression.....            | 109        |
| 3.6. Féminisme postcolonial: au-delà du discours féministe occidental.....                         | 111        |
| 3.6.1. Féminisme africain: les femmes africaines en leurs propres termes .....                     | 113        |
| <b>4. Études sur la masculinité .....</b>  | <b>118</b> |
| 4.1. Masculinité et masculinité hégémonique.....   | 118        |
| 4.2. Études sur la masculinité en Relations internationales .....                                  | 122        |
| 4.3. Implications de la masculinité hégémonique en matière de paix et de sécurité.....             | 126        |
| 4.3.1. États « genrés » et états hyper-masculins.....  | 126        |
| 4.3.2. Masculinités militarisées.....  | 130        |
| 4.3.2.1. Relation entre militarisme et masculinité.....  | 130        |
| 4.3.2.2. Construction de la masculinité militarisée .....  | 133        |
| 4.3.2.3. Femmes combattantes et la « division sexuelle de la guerre ».....                         | 135        |
| 4.4. Modèles de masculinité alternatifs: les « nouvelles masculinités ».....                       | 138        |
| <b>5. Considérations finales .....</b>   | <b>142</b> |

## Chapitre 4: Conflits armés en Afrique subsaharienne

|  |            |
|--|------------|
| <b>1. Introduction .....</b>   | <b>147</b> |
| <b>2. Conflits armés contemporains en Afrique subsaharienne .....</b>                        | <b>148</b> |
| 2.1. Précisions terminologiques et contextualisation géographique .....                      | 148        |
| 2.2. Débat sur les nouvelles guerres et leurs caractéristiques en Afrique subsaharienne..... | 150        |
| 2.2.1. Caractère intraétatique (mais avec dimension régionale et internationale) .....       | 151        |
| 2.2.2. Multiplicité et privatisation des belligérants .....                                  | 154        |
| 2.2.3. Nouvelles formes de financement .....   | 156        |
| 2.2.4. Nouveaux modes de violence.....   | 157        |
| 2.2.5. Violation répétée du régime juridique de la guerre ( <i>ius in bello</i> ).....       | 161        |
| 2.2.6. Chronicisation du conflit et « urgences politiques complexes » .....                  | 162        |
| <b>3. Principaux récits sur les causes des conflits armés en Afrique subsaharienne .....</b> | <b>164</b> |
| 3.1. Causes identitaires .....   | 164        |
| 3.1.1. Identité religieuse .....   | 165        |
| 3.1.2. Identité ethnique.....  | 166        |
| 3.1.3. « Économie émotionnelle » des conflits.....   | 168        |



|           |  |            |
|-----------|--|------------|
| 3.2.      | Causes politiques .....  | 169        |
| 3.2.1.    | Instabilité des anocraties et des transitions politiques .....                   | 169        |
| 3.2.2.    | Discours des « États faillis » .....   | 170        |
| 3.3.      | Causes économiques .....   | 174        |
| 3.3.1.    | Lien pauvreté-conflit .....  | 175        |
| 3.3.2.    | Inégalité .....  | 175        |
| 3.3.3.    | Dispute pour les ressources naturelles .....                                     | 176        |
| 3.3.4.    | Débat cupidité <i>versus</i> grief .....   | 178        |
| 3.3.5.    | Incidence de la mondialisation économique néolibérale .....                      | 180        |
| 3.4.      | Complexité et hétérogénéité des causes des conflits armés .....                  | 181        |
| <b>4.</b> | <b>Conflits armés comme des expériences profondément générés .....</b>           | <b>184</b> |
| 4.1.      | Critique au caractère prétendument neutre des conflits armés .....               | 184        |
| 4.2.      | Au-delà de l'essentialisme: hommes et femmes dans les contextes de conflit ..... | 186        |
| 4.3.      | Expérience hétérogène des femmes combattantes dans les groupes armés .....       | 190        |
| <b>5.</b> | <b>Considérations finales .....</b>  | <b>193</b> |

## **Chapitre 5: Construction de la paix et processus de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants en Afrique subsaharienne**

|           |  |            |
|-----------|--|------------|
| <b>1.</b> | <b>Introduction .....</b>  | <b>199</b> |
| <b>2.</b> | <b>Évolution de la construction de la paix en Afrique subsaharienne .....</b>  | <b>200</b> |
| 2.1.      | Construction de la paix pendant la guerre froide .....   | 200        |
| 2.2.      | Interventionnisme militaire occidentale et résurgence des Nations Unies (1989-1994) .....  | 201        |
| 2.3.      | « Des solutions africaines aux problèmes africains » (1995-2000) .....   | 203        |
| 2.4.      | Résurgence du projet de paix libérale et division du travail de construction de la paix en Afrique subsaharienne (2000-2014) .....     | 205        |
| 2.5.      | Bilan des opérations de construction de la paix en Afrique subsaharienne depuis la fin de la guerre froide et stratégies futures ..... | 210        |
| <b>3.</b> | <b>Domaines d'action principaux du modèle de paix libéral .....</b>  | <b>214</b> |
| 3.1.      | Démocratisation et renforcement institutionnel. La construction de l'État .....  | 214        |
| 3.2.      | Libéralisation économique .....  | 219        |
| 3.3.      | Réforme du secteur de la sécurité .....  | 222        |
| 3.4.      | Réadaptation sociale et justice transitionnelle .....  | 226        |
| <b>4.</b> | <b>Les processus de désarmement, démobilisation et réintégration dans le cadre de la construction de la paix .....</b>                 | <b>232</b> |
| 4.1.      | Concept et conditions préalables .....   | 232        |
| 4.2.      | Évolution historique des processus de DDR .....  | 236        |
| 4.2.1.    | DDR traditionnel ou de première génération (1990-2000) .....   | 236        |
| 4.2.2.    | DDR de deuxième génération et réinsertion communautaire (2000-) .....  | 237        |
| 4.2.3.    | Étapes vers un DDR de troisième génération .....   | 242        |
| 4.3.      | Caractéristiques des processus de DDR .....  | 244        |
| 4.3.1.    | Processus dynamiques et flexibles mais avec des cadres temporaires définis .....   | 244        |
| 4.3.2.    | Instruments politiques non neutres .....   | 246        |
| 4.3.3.    | Processus de négociation formelle et informelle fortement conditionnés .....   | 247        |
| 4.3.4.    | Coordination nationale-internationale et appropriation locale .....  | 249        |
| <b>5.</b> | <b>Construction de la paix et transformation sociale vers l'égalité de genre .....</b>   | <b>252</b> |

|           |  |            |
|-----------|--|------------|
| 5.1.      | Hypermasculinisation du contexte d'après-conflit .....   | 252        |
| 5.2.      | Sécurité comme priorité et égalité comme problème dans le modèle de construction de paix libéral. .... | 255        |
| 5.3.      | De l'égalité comme problème à l'égalité comme solution dans les contextes d'après-conflit.....         | 256        |
| <b>6.</b> | <b>Considérations finales .....</b>  | <b>257</b> |

## **Capítulo 6: Análisis de género en la paz y la seguridad y en los procesos de DDR**

|           |   |            |
|-----------|---|------------|
| <b>1.</b> | <b>Introducción .....</b>   | <b>263</b> |
| <b>2.</b> | <b>Regulación jurídica internacional del <i>mainstreaming</i> de género en la paz y la seguridad.....</b>       | <b>264</b> |
| 2.1.      | Origen y desarrollo del <i>mainstreaming</i> de género en la paz y la seguridad.....                            | 264        |
| 2.1.1.    | De “las mujeres” al género en las Naciones Unidas.....  | 264        |
| 2.1.2.    | Resolución 1325 (2000) del Consejo de Seguridad y resoluciones posteriores .....                                | 270        |
| 2.2.      | Crítica al <i>mainstreaming</i> de género en el ámbito de la paz y la seguridad .....                           | 274        |
| 2.2.1.    | Cuestionamiento del Consejo de Seguridad como espacio clave de la transformación social hacia la igualdad ..... | 274        |
| 2.2.2.    | Participación de las mujeres como paradigma del feminismo liberal .....   | 279        |
| 2.2.3.    | Reproducción de “el mito de la protección”: las mujeres como víctimas .....                                     | 281        |
| 2.2.4.    | Hombres y <i>mainstreaming</i> de género.....   | 284        |
| <b>3.</b> | <b>Participación de hombres y mujeres en los procesos de DDR en el África Subsahariana .....</b>                | <b>288</b> |
| 3.1.      | Participación en la negociación y diseño de los procesos de DDR.....  | 288        |
| 3.1.1.    | Desigualdad en la mesa de negociación .....   | 288        |
| 3.1.2.    | El diseño de los programas de DDR: Criterios de elegibilidad .....  | 292        |
| 3.1.3.    | Otras dificultades específicas de las mujeres para participar en los procesos de DDR .....                      | 295        |
| 3.2.      | Participación en la implementación de los principales elementos de los procesos de DDR.....                     | 298        |
| 3.2.1.    | Desarme .....   | 298        |
| 3.2.2.    | Desmovilización.....  | 300        |
| 3.2.3.    | Reintegración .....   | 304        |
| 3.2.3.1.  | Reintegración económica .....   | 306        |
| 3.2.3.2.  | Reintegración social.....   | 311        |
| 3.2.3.3.  | Reintegración política .....  | 314        |
| 3.2.3.4.  | Reintegración psicológica .....   | 316        |
| 3.2.4.    | Repatriación y reasentamiento .....   | 318        |
| <b>4.</b> | <b>Consideraciones finales .....</b>  | <b>319</b> |

## **Capítulo 7: Causas y características principales de los conflictos armados en Kivu Norte y Kivu Sur (República Democrática del Congo)**

|           |  |            |
|-----------|--|------------|
| <b>1.</b> | <b>Introducción .....</b>  | <b>323</b> |
| <b>2.</b> | <b>Conflictos armados en la República Democrática del Congo .....</b>                                | <b>324</b> |
| 2.1.      | Contextualización del estudio de caso .....  | 324        |
| 2.2.      | Evolución histórica de los conflictos armados de la RDC (1960-2003).....                             | 326        |
| 2.2.1.    | Independencia y régimen dictatorial de Mobutu .....  | 326        |
| 2.2.2.    | De la “primera guerra del Congo” (1996-1997) a la “primera guerra mundial africana” (1998-2003)..... | 328        |

|           |  |            |
|-----------|--|------------|
| 2.3.      | Causas de los conflictos armados recientes en Kivu Norte y Kivu Sur .....  | 332        |
| 2.3.1.    | Diferencias étnicas: la explicación identitaria .....  | 332        |
| 2.3.1.1.  | Población ruandófona en los Kivus .....  | 332        |
| 2.3.1.2.  | Impacto del genocidio ruandés en suelo congoleño .....   | 335        |
| 2.3.2.    | República Democrática del Congo como estado fallido: la explicación política ...   | 338        |
| 2.3.3.    | Explotación de recursos naturales: la explicación económica.....   | 341        |
| 2.3.4.    | Fracaso de las explicaciones monocausales .....  | 343        |
| <b>3.</b> | <b>Características de los conflictos armados recientes en Kivu Norte y Kivu Sur.....</b>   | <b>346</b> |
| 3.1.      | Conflictos locales y nacionales pero con dimensión regional e internacional .....  | 346        |
| 3.1.1.    | Papel desestabilizador de Ruanda y Uganda .....  | 346        |
| 3.1.2.    | Responsabilidad de los actores internacionales.....  | 349        |
| 3.2.      | Presentación de los grupos armados no estatales de Kivu Norte y Kivu Sur.....  | 351        |
| 3.2.1.    | Multiplicidad y privatización como características principales de los grupos armados .....   | 351        |
| 3.2.2.    | FDLR, milicias maï-maï, M23 y ADF/NALU .....   | 355        |
| 3.3.      | Financiación a través de la explotación de recursos y de la población civil .....  | 357        |
| 3.4.      | Violencia generalizada, sistemática y generizada contra la población civil .....   | 359        |
| 3.4.1.    | Violencia generalizada, fragmentada y local .....  | 359        |
| 3.4.2.    | Violencia generizada y violencia sexual .....  | 361        |
| 3.5.      | Reiterado incumplimiento del régimen jurídico de la guerra: la violación de la distinción combatientes-no combatientes y el uso de menores soldado ..... | 363        |
| 3.6.      | Cronificación del conflicto: las “guerras de repetición” y la situación “no war no peace” .....  | 365        |
| <b>4.</b> | <b>Consideraciones finales .....</b>   | <b>366</b> |

## **Capítulo 8: Análisis de género de la construcción de la paz en Kivu Norte y Kivu Sur**

|           |   |            |
|-----------|---|------------|
| <b>1.</b> | <b>Introducción .....</b>   | <b>371</b> |
| <b>2.</b> | <b>Políticas de construcción de la paz en RDC.....</b>  | <b>372</b> |
| 2.1.      | Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la RDC (MONUSCO) .....                           | 372        |
| 2.1.1.    | Evolución de la misión: de la MONUC a la MONUSCO .....  | 373        |
| 2.1.2.    | Prioridad del componente militar de la MONUSCO y sus dinámicas .....                                | 375        |
| 2.1.3.    | Sombras en la Misión de las Naciones Unidas en la RDC.....  | 377        |
| 2.2.      | Ámbitos principales de construcción de paz en la RDC.....   | 380        |
| 2.2.1.    | Construcción del estado. El fracaso de la democracia formal y la “gobernanza sin gobierno” .....    | 381        |
| 2.2.2.    | Liberalización económica y sus consecuencias iliberales .....                                       | 384        |
| 2.2.3.    | Reforma del sector de la seguridad y el reto pendiente de las FARDC .....                           | 386        |
| 2.2.4.    | Reconciliación y justicia transicional: una pluralidad de mecanismos para un resultado exiguo ..... | 389        |
| 2.2.4.1.  | Modelo de perdón: la Comisión Verdad y Reconciliación .....   | 390        |
| 2.2.4.2.  | Modelo de olvido: las leyes de amnistía .....   | 392        |
| 2.2.4.3.  | Modelo de justicia: la reforma del sector de la justicia y la Corte Penal Internacional .....       | 394        |
| <b>3.</b> | <b>Género en la construcción de la paz en Kivu Norte y Kivu Sur .....</b>                           | <b>396</b> |
| 3.1.      | Contexto general: <i>continnum</i> de la violencia contra las mujeres en la RDC .....               | 396        |
| 3.1.1.    | República Democrática del Congo como “estado generizado” .....                                      | 397        |
| 3.1.2.    | Discriminación de las mujeres en la vida pública y privada .....                                    | 398        |
| 3.1.3.    | Dificultades específicas de las mujeres en el acceso a la justicia en defensa de sus derechos ..... | 400        |

|           |  |            |
|-----------|--|------------|
| 3.2.      | <i>Mainstreaming</i> de género en el trabajo de la ONU en la RDC.....                            | 402        |
| 3.2.1.    | Dialéctica “protección-participación” de las mujeres en el mandato de la ONU ...                 | 402        |
| 3.2.2.    | “Generizar” la MONUSCO como nuevo mandato y resistencias internas en la misión.....              | 406        |
| 3.3.      | Implementación nacional y local de la resolución 1325 .....                                      | 409        |
| 3.4.      | Masculinidad y construcción de la paz en la RDC .....  | 411        |
| 3.4.1.    | Masculinidad hegemónica, “masculinidad fallida” e hipermasculinidad.....                         | 411        |
| 3.4.2.    | Masculinidad militarizada.....   | 414        |
| 3.4.3.    | Implicación de los hombres en la igualdad: masculinidad responsable o masculinidad positiva..... | 416        |
| <b>4.</b> | <b>Consideraciones finales .....</b>   | <b>419</b> |

## **Capítulo 9: Análisis de género y de las masculinidades de los procesos de DDR implementados en Kivu Norte y Kivu Sur**

|           |  |            |
|-----------|--|------------|
| <b>1.</b> | <b>Introducción .....</b>  | <b>425</b> |
| <b>2.</b> | <b>Los procesos de desarme, desmovilización y reintegración (DDR) en la República Democrática del Congo.....</b>   | <b>426</b> |
| 2.1.      | Complejidad y multiplicidad de procesos de DDR.....  | 426        |
| 2.1.1.    | Procesos para combatientes nacionales (procesos de DDR) .....  | 427        |
| 2.1.2.    | Proceso para combatientes extranjeros (procesos de DDRRR).....   | 430        |
| 2.1.3.    | Proceso específico para niños y niñas soldado.....   | 435        |
| 2.2.      | Situación actual de los procesos de DDR: el proceso DDR III .....  | 436        |
| <b>3.</b> | <b>Vínculo entre los procesos de desarme, la desmovilización y reintegración (DDR), de reforma del sector de la seguridad (RSS) y justicia transicional.....</b> | <b>439</b> |
| 3.1.      | Presentación del problema: el “tronco común” RSS-DDR y la amnistía .....   | 439        |
| 3.2.      | Deficiente integración de ex combatientes en las FARDC.....  | 441        |
| 3.2.1.    | <i>Brassage</i> .....  | 441        |
| 3.2.2.    | <i>Mixage</i> .....  | 443        |
| 3.2.3.    | Integración acelerada .....  | 444        |
| 3.2.4.    | Comparación entre las diferentes experiencias de integración militar y lecciones aprendidas .....  | 445        |
| 3.3.      | Fomento de la impunidad de las personas ex combatientes y sus comandantes.....   | 449        |
| 3.3.1.    | Integración militar voluntaria como criterio dominante.....  | 449        |
| 3.3.2.    | Impunidad en los cargos de responsabilidad: gobierno de transición “1+4”, Laurent Nkundabatware y Bosco Ntaganda.....  | 451        |
| 3.3.3.    | Implicaciones de la amnistía en Kivu Norte y Kivu Sur .....  | 455        |
| 3.4.      | Fracaso de los procesos de DDR en la recuperación de confianza y la reconciliación...458   |            |
| <b>4.</b> | <b>Análisis de género y de las masculinidades de la participación de hombres y mujeres en los procesos de DDR en la República Democrática del Congo.....</b>     | <b>460</b> |
| 4.1.      | Participación en la negociación y diseño de los procesos de DDR.....   | 460        |
| 4.1.1.    | Desigualdad en la mesa de negociación en la RDC .....  | 460        |
| 4.1.2.    | Criterios de elegibilidad para participar en el proceso DDR III.....   | 461        |
| 4.1.2.1.  | Participación de las mujeres en los grupos armados en Kivu Norte y Kivu Sur .....  | 462        |
| 4.1.2.2.  | Dificultades específicas de las mujeres para participar en los procesos de DDR: invisibilización, “camuflaje” y falta de reconocimiento .....                    | 464        |
| 4.2.      | Participación en la implementación de los elementos de DDR .....   | 466        |
| 4.2.1.    | “Pre-DDR” .....  | 466        |
| 4.2.2.    | Sensibilización e información pública .....  | 468        |

|           |                                      |            |
|-----------|--------------------------------------|------------|
| 4.2.3.    | Desarme .....                        | 470        |
| 4.2.4.    | Desmovilización.....                 | 472        |
| 4.2.5.    | Reintegración .....                  | 475        |
| 4.2.5.1.  | Reintegración económica.....         | 477        |
| 4.2.5.2.  | Reintegración social.....            | 479        |
| 4.2.5.3.  | Reintegración política .....         | 480        |
| 4.2.5.4.  | Reintegración psicosocial .....      | 482        |
| <b>5.</b> | <b>Consideraciones finales .....</b> | <b>485</b> |

## **Capítulo 10: Conclusiones**

|           |  |            |
|-----------|--|------------|
| <b>1.</b> | <b>Introducción .....</b>  | <b>491</b> |
| <b>2.</b> | <b>Verificación/refutación de hipótesis .....</b>  | <b>492</b> |
| 2.1.      | Sobre las políticas de construcción de la paz dominantes y su perspectiva de género ...                            | 493        |
| 2.2.      | Sobre la transversalización ( <i>mainstreaming</i> ) de género por parte de la MONUSCO y los actores locales ..... | 497        |
| 2.3.      | Sobre el <i>mainstreaming</i> de género en los procesos de DDR en Kivu Norte y Kivu Sur                            | 501        |
| <b>3.</b> | <b>Aportaciones principales de este estudio .....</b>  | <b>506</b> |
| <b>4.</b> | <b>Perspectivas de futuro de los procesos de DDR en la República Democrática del Congo .....</b>                   | <b>506</b> |
|           | <b>Anexo: Listado de personas entrevistadas en Kivu Norte y Kivu Sur.....</b>                                      | <b>509</b> |
|           | <b>Bibliografía .....</b>  | <b>513</b> |



## Tablas, gráficos y mapas

### Chapitre 2

|              |   |    |
|--------------|---|----|
| Tableau 2.1  | Le débat inter-paradigmatique   | 39 |
| Tableau 2.2. | Résumé du débat rationalisme-postpositivisme                          | 43 |
| Tableau 2.3. | Résumé des courants/gradations de la construction de la paix libérale | 71 |

### Chapitre 4

|                |   |     |
|----------------|---|-----|
| Graphique 4.1. | Conflits armés par région, 1946-2014          | 149 |
| Graphique 4.2. | Conflits armés par type de conflit, 1946-2014 | 152 |
| Tableau 4.1.   | Liste des principaux États faillis, 2010-2015 | 173 |

### Chapitre 5

|              |  |     |
|--------------|--|-----|
| Tableau 5.1. | OMP de l'ONU en Afrique en 2015  | 211 |
| Tableau 5.2. | Participation de femmes en uniforme dans des OMP de l'ONU en Afrique en octobre 2015 | 212 |
| Tableau 5.3. | OMP de l'ONU avec mandat de DDR en Afrique, actives en 2015                          | 250 |

### Capítulo 6

|            |   |     |
|------------|---|-----|
| Tabla 6.1. | Participación de las mujeres en los acuerdos de paz en África (1999-2011) | 289 |
|------------|---|-----|

### Capítulo 7

|            |  |     |
|------------|--|-----|
| Mapa 7.1.  | Mapa político de la República Democrática del Congo  | 325 |
| Tabla 7.1. | Grupos armados no estatales, nacionales y extranjeros, y sus combatientes en el este de la RDC (julio de 2014) | 352 |

### Capítulo 8

|            |   |     |
|------------|---|-----|
| Tabla 8.1. | Comparativa de países contribuyentes al personal de la MONUSCO desagregada por sexo (febrero de 2016) | 376 |
| Tabla 8.2. | Tabla resumen de las leyes de amnistía a combatientes de grupos armados en la RDC                     | 393 |
| Tabla 8.3. | Distribución de personal uniformado de la MONUSCO desagregado por sexo (febrero de 2016)              | 408 |

### Capítulo 9

|            |  |     |
|------------|--|-----|
| Tabla 9.1. | Participación de los procesos de DDR I y II (2004-2012)  | 429 |
| Tabla 9.2. | Repatriación de integrantes (combatientes y civiles) de grupos armados extranjeros entre 2002 y 2014 | 431 |
| Tabla 9.3. | Participación de las mujeres en las negociaciones de paz en la RDC (1999-2013)                       | 461 |





## Siglas y abreviaturas

|          |   |
|----------|---|
| ACNUR    | Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados   |
| ADF/NALU | <i>Allied Democratic Forces/ National Army for the Liberation of Uganda</i><br>(Fuerzas Democráticas Aliadas/Ejército Nacional para la Liberación de Uganda)                          |
| AFDL     | <i>Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo</i><br>(Alianza de Fuerzas Democráticas para la Liberación del Congo)  |
| ALiR     | <i>Armée de Libération de Ruanda (Ejército de Liberación de Ruanda)</i>   |
| AMISOM   | <i>African Union Mission in Somalia</i> (Misión de la Unión Africana en Somalia)  |
| ANC      | <i>African National Congress</i> (Congreso Nacional Africano)   |
| APCLS    | <i>Alliance du Peuple pour un Congo Libre et Souverain</i><br>(Alianza del Pueblo por un Congo Libre y Soberano)  |
| BAfD     | Banco Africano de Desarrollo  |
| BIR      | Brigada de Intervención Rápida  |
| BM       | Banco Mundial   |
| CEDAW    | <i>Convention on the Elimination of All forms of Discrimination against Women</i><br>(Convención para la Eliminación de todas las Formas de Discriminación contra la Mujer)           |
| CENI     | <i>Commission Electorale Nationale Indépendante</i><br>(Comisión Electoral Nacional Independiente)  |
| CEPADHO  | <i>Centre d'Étude pour la Promotion de la Paix, la Démocratie et les Droits de L'homme</i><br>(Centro de Estudios por la Promoción de la paz, la democracia y los derechos humanos)   |
| CIAT     | <i>Comité International d'Accompagnement de la Transition</i><br>(Comité Internacional de Acompañamiento a la Transición)   |
| CIRGL    | <i>Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs</i><br>(Conferencia Internacional sobre la Región de los Grandes Lagos)  |
| CNDD-FDD | <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forges de Défense de la Démocratie</i><br>(Consejo Nacional por la Defensa de la Democracia-Fuerzas de Defensa de la Democracia) |
| CNDP     | <i>Congrès National pour la Défense du Peuple</i><br>(Congreso Nacional para la Defensa del Pueblo)   |
| CNR      | <i>Commission Nationales des Réfugiés</i> (Comisión Nacional de Refugiados)   |
| CONADER  | <i>Commission Nationales de Désarmement, Démobilisation et Réintégration</i><br>(Comisión Nacional de Desarme, Desmovilización y Reintegración)                                       |
| CPA      | Acuerdo de paz global/Acuerdo de paz integral<br>( <i>Comprehensive Peace Agreement</i> )   |
| CPI      | Corte Penal Internacional   |
| CSNU     | Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas   |
| CTA      | Centro de Tránsito/Centro de Desmovilización<br>( <i>Centre de Transit/ Centre de Démobilisation</i> )  |
| CPR      | Centro de Preparación a la Reintegración<br>( <i>Centre de Préparation à la Réintégration</i> )   |
| DDR      | Desarme, desmovilización y reintegración  |
| DDRRR    | Desarme, desmovilización, repatriación, reintegración y reasentamiento  |
| DDRCP    | Programa de capacidad de DDR<br>( <i>Disarmament, Demobilization and Reintegration Capacity Program</i> )   |
| DFID     | Departamento para el Desarrollo Internacional (Gobierno británico)<br>( <i>Department for International Development</i> )   |

|                   |  |
|-------------------|--|
| DIDH              | Derecho Internacional de los Derechos Humanos  |
| DIH               | Derecho Internacional Humanitario  |
| DIP               | Derecho Internacional Público  |
| DPKO              | <i>United Nations' Department of Peacekeeping Operations</i><br>(Departamento de Operaciones de Mantenimiento de la Paz de las Naciones Unidas)                                      |
| EAGFA             | <i>Enfants Associés à Groups et Forcés Armés</i><br>(Niños y niñas asociados a grupos y fuerzas armadas)   |
| ECOWAS-<br>CEDEAO | <i>Economic Community of West African States</i><br><i>Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.</i><br>(Comunidad Económica de los Estados de África del Oeste)      |
| ECOMOG            | <i>ECOWAS Cease-Fire Monitoring Group</i><br>(Grupo de Monitoreo de cese el fuego de ECOWAS)   |
| FAC               | <i>Forces Armées Congolaises</i> (Fuerzas Armadas Congoleñas)  |
| FAR               | <i>Forces Armées Rwandaises</i> (Fuerzas Armadas Ruandesas)  |
| FARDC             | <i>Forces Armées de la République Démocratique du Congo</i><br>(Fuerzas Armadas de la República Democrática del Congo)   |
| FAZ               | <i>Forces Armées Zaïroises</i> (Fuerzas Armadas Zaireñas)  |
| FDLR              | <i>Forces Démocratiques de Libération du Ruanda</i><br>(Fuerzas Democráticas de Liberación del Ruanda)   |
| FMI               | Fondo Monetario Internacional  |
| FNL               | <i>Forces Nationales de Libération</i> (Fuerzas Nacionales de Liberación)  |
| FOCA              | <i>Forces Combattantes Abacunguzi</i> (Fuerzas Combatientes Abacunguzi)  |
| FPLC              | <i>Forces Patriotiques pour la Libération du Congo</i><br>(Fuerzas Patrióticas para la Liberación del Congo)   |
| FPM               | <i>Front du Peuple Murundi</i> (Frente Popular de Murundi)   |
| FPR               | <i>Front Patriotique Ruandais</i> (Frente Patriótico Ruandés)  |
| GNWP              | <i>Global Network of Women Peacebuilders</i><br>(Red Global de Mujeres Constructoras de la Paz)  |
| ICG               | International Crisis Group   |
| IDDRS             | Estándares Integrados de DDR ( <i>Integrated DDR Standards</i> )   |
| IGAD              | Autoridad Intergubernamental para el Desarrollo<br>( <i>Inter-Governmental Authority on Development</i> )  |
| INSTRAW           | Instituto Internacional de Investigaciones y Capacitación para la Promoción de la Mujer<br>( <i>International Research and Training Institute for the Advancement of Women</i> )     |
| IPIS              | International Peace Information Service  |
| LRA               | <i>Lord Resistance Army</i> (Ejército de Resistencia del Señor)  |
| MAFGA             | Mujeres Asociadas a Fuerzas y Grupos Armados   |
| M23               | <i>Mouvement du 23 Mars</i> (Movimiento del 23 de marzo)   |
| MCC               | <i>Mouvement Congolais pour le Changement</i><br>(Movimiento Congoleño por el Cambio)  |
| MLC               | <i>Mouvement de Libération du Congo</i><br>(Movimiento de Liberación del Congo)  |
| MDRP              | Programa Multi-país de Desmovilización y Reintegración<br>( <i>Multi-Country Demobilization and Reintegration Program</i> )  |
| MONUC             | Misión de la Organización de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo<br>( <i>Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo</i> ) |
| MONUSCO           | Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo<br>( <i>Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République</i>    |

|          |  |
|----------|--|
|          | <i>Démocratique du Congo)</i>  |
| OCDE     | Organización para la Cooperación y el Desarrollo Económico   |
| OCHA     | Oficina de Coordinación de Asuntos Humanitarios de las Naciones Unidas<br>( <i>United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs</i> )                            |
| OI       | Organizaciones Intergubernamental  |
| OII      | Organización Internacional Intergubernamental  |
| OIT      | Organización Internacional del Trabajo   |
| ONG      | Organización No Gubernamental  |
| ONU      | Organización de las Naciones Unidas  |
| ONUC     | <i>Opération des Nations Unies au Congo</i><br>(Operación de las Naciones Unidas en el Congo)  |
| OMP      | Operación de Mantenimiento de la Paz de Naciones Unidas  |
| ONUCI    | <i>Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire</i><br>(Operación de las Naciones Unidas en Costa de Marfil)   |
| OSSI     | Oficina de Servicios de Supervisión Interna  |
| PARECO   | <i>Patriotes Résistants Congolaises</i><br>(Patriotas Resistentes Congolese)   |
| PNC      | <i>Police Nationale Congolaise</i><br>(Policía Nacional Congoleña)   |
| PNDDR    | Programme Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réintégration<br>( <i>Programa Nacional de Desarme, Desmovilización y Reintegración</i> )                                    |
| PNUD     | Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo   |
| PPRD     | <i>Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie</i><br>(Partido del Pueblo para la Reconstrucción y la Democracia)  |
| RCA      | República Centroafricana   |
| RCD      | <i>Rassemblement Congolais pour la Démocratie</i><br>(Unión Congoleña para la Democracia)  |
| RCD-Goma | <i>Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma</i><br>( <i>Unión Congoleña para la Democracia-Goma</i> )   |
| RDC      | República Democrática del Congo  |
| RI       | Relaciones Internacionales   |
| RSS      | Reforma del sector de la seguridad   |
| SADC     | <i>Southern African Development Community</i><br>(Comunidad de Desarrollo de África Austral)   |
| SFVS     | <i>Synergie de Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles</i><br>(Sinergia de mujeres por las víctimas de las violencias Sexuales)   |
| SIDDR    | <i>Stockholm Initiative on DDR</i> (Iniciativa Estocolmo sobre DDR)  |
| SPLM/A   | <i>Sudan People's Liberation Movement/Army</i><br>(Movimiento/Ejército de Liberación del Pueblo de Sudán)  |
| SMI      | <i>Structure Militaire d'Intégration</i> (Estructura Militar de Integración)   |
| STAREC   | <i>Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés</i> (Programa de Estabilización y Reconstrucción de Zonas que salen de conflictos armados) |
| TPIR     | Tribunal Penal Internacional para Ruanda   |
| UA       | Unión Africana   |
| UE       | Unión Europea  |
| UEPNDDR  | <i>Unité d'Execution du Programme National de DDR</i><br>(Unión de Ejecución del Programa Nacional de DDR)   |
| UCDP     | <i>Uppsala Conflict Data Program</i><br>(Programa de Datos sobre Conflictos de la Universidad de Uppsala)  |
| UNICEF   | <i>United Nations Children's Fund</i> (Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia)  |

UNIFEM *United Nations Development Fund for Women*  
(Fondo de Desarrollo de las Naciones Unidas para la Mujer)

UNRISD *United Nations Research Institute for Social Development*  
(Instituto de Investigación para el Desarrollo Social de las Naciones Unidas)

UPCP *Union des Patriotes Congolais pour la Paix*  
(Unión de Patriotas Congoleños por la Paz)

USAID *Unites States Agency for International Development*  
(Agencia de los Estados Unidos para el Desarrollo Internacional)

## Capítulo 1

### Introducción

#### **1. Objeto de estudio**

En esta tesis doctoral pretendo analizar, desde una perspectiva crítica, los procesos de desarme, desmovilización y reintegración (DDR) de excombatientes en contextos de conflicto y posconflicto apoyados por las políticas de construcción de la paz implementadas en la actualidad por la comunidad internacional. Estos procesos de DDR consisten en la entrega de armas por parte de las personas combatientes (desarme), la modificación de su estatus militar por otro civil (desmovilización) y su reintegración económica, política, social y psicológica tras un conflicto armado.

Más concretamente, centro mi análisis en cómo se implementan tales procesos y en la incidencia que tienen en su desarrollo, por un lado, la agenda internacional de género y, por otro, la ausencia de un enfoque de las masculinidades que podría permitir una transformación del comportamiento de las personas combatientes de cara a su reintegración en la sociedad en términos más equitativos. Para ello, examino como estudio de caso los procesos de DDR implementados en la República Democrática del Congo (RDC) desde el año 2004 hasta el 2015 y, especialmente, su desarrollo e impacto en las Provincias de Kivu Norte y Kivu Sur.

El marco temporal hace referencia, por un lado, a la fecha de inicio de los procesos de DDR nacionales en la RDC en 2004 y, por otro lado, a la fecha de comienzo del último de ellos (conocido como DDR III), actualmente en vigor, en mayo de 2015. No tendría sentido depositar esta tesis doctoral en mayo de 2016 y establecer como marco temporal de la misma el año 2016. Sin embargo, sí incluyo en los capítulos dedicados al estudio de caso (capítulos 7 a 9) algunas consideraciones sobre acontecimientos que han tenido lugar durante los primeros meses de 2016.

Limito asimismo el análisis geográficamente a Kivu Norte y Kivu Sur, provincias del este del país, limítrofes con Uganda, Ruanda y Burundi. Desde la firma del Acta final del Acuerdo de paz global e inclusivo en 2003, estas dos provincias han sido las provincias más castigadas por la presencia de actores armados no estatales, por la perpetuación de la conflictividad armada y por el fracaso de los procesos de DDR congoleños.

## **2. Justificación e interés del estudio**

A pesar de la firma del Acta final de Acuerdo de Paz global e inclusivo que puso fin a la guerra regional en 2003, los conflictos armados se han sucedido posteriormente en la RDC, especialmente en Kivu Norte y Kivu Sur. Como resultado del acuerdo de paz de 2003 y de otros posteriores se han implementado en la RDC diferentes procesos de DDR para combatientes nacionales. Algunos de ellos han tenido un carácter local y una importancia cuantitativa menor. Sin embargo, los procesos denominados DDR I (2004-2007) y DDR II (2008-2012) implicaron a más de 200.000 combatientes. Asimismo, en mayo de 2015 comenzó un nuevo proceso en el país, denominado DDR III y dirigido a aproximadamente 12.000 combatientes que el gobierno congoleño estima que siguen activos en el este del país, especialmente en Kivu Norte y Kivu Sur.

La distinción entre combatientes nacionales y no nacionales es importante en este contexto porque los conflictos armados del este de la RDC tienen un marcado carácter regional y una elevada presencia de grupos armados no estatales –y de combatientes– extranjeros. Por ello, de manera paralela a los procesos de DDR nacionales, implementados por el gobierno congoleño con apoyo internacional, también se ha desarrollado un único proceso de desarme, desmovilización, repatriación, reintegración, y reasentamiento (DDRRR) específicamente dirigido a combatientes extranjeros, integrantes bien de grupos armados de otros países –principalmente de Ruanda, Uganda y Burundi–, bien de grupos armados congoleños. Este proceso específico, que comenzó en 2002, ha atendido hasta 2015 a aproximadamente 30.000 personas, entre combatientes y personas civiles que les acompañaban en el seno de los grupos armados.

A pesar del importante número de combatientes que han participado en los procesos de DDR, el impacto de estos ha sido escaso en la práctica. Tales procesos han fracasado

especialmente en “desarmar la mente” de los hombres combatientes, que han continuado comportándose de acuerdo a los modelos de masculinidad hegemónica militarizada construidos durante años en este contexto de conflictividad armada constante. Estas personas (hombres, en su gran mayoría) han continuado reproduciendo un comportamiento violento y agresivo en la sociedad y, en muchos casos, tras una breve desmovilización han vuelto a participar en los conflictos armados en el mismo o en otros grupos armados. Como consecuencia, el fracaso de los procesos de DDR ha ayudado a reproducir la violencia y la conflictividad en Kivu Norte y Kivu Sur.

Asimismo, estos procesos de DDR han estado directamente relacionados con el proceso de reforma del sector de la seguridad (RSS), esto es, con la reforma integral de las estructuras de seguridad del estado, ya que el gobierno congoleño ha ofrecido repetidamente a las personas participantes su integración en las fuerzas y cuerpos de seguridad del estado, principalmente en las nuevas Fuerzas Armadas de la RDC (FARDC) creadas en 2004. Esto ha tenido serias implicaciones. Por un lado, el comportamiento agresivo y violento de estos combatientes hombres ha alimentado la ya previa y tristemente famosa tendencia de las fuerzas armadas estatales a hostigar a la población local; por otro, y en relación con la gestión del pasado de violencia, la amnistía se ha convertido en un instrumento fundamental del proceso de justicia transicional, lo que plantea el problema del fomento de la impunidad y la ausencia de rendición de cuentas por los crímenes especialmente graves –crímenes de genocidio, de guerra y de lesa humanidad– cometidos por estas personas.

La gran mayoría de las intervenciones internacionales de construcción de la paz en contextos posconflicto tienen lugar en el África Subsahariana. Asimismo, gran parte de ellas tienen carácter multilateral y están implementadas a través de operaciones de mantenimiento de la paz de las Naciones Unidas que, a menudo, incluyen también un mandato de apoyo a procesos de desarme, desmovilización y reintegración de ex combatientes. Este es el caso de la RDC, donde la actual Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la RDC (MONUSCO), junto con otros muchos actores internacionales, acompaña al gobierno congoleño en la implementación de estos procesos.

Ambos procesos, DDR y RSS, forman parte de la estrategia de garantizar la seguridad del contexto para apoyar la implantación del modelo internacional liberal de construcción de la paz. Este modelo de “paz liberal”, hegemónico en la posguerra fría en las intervenciones internacionales occidentales de construcción de la paz, se basa en una concepción de la paz determinada, basada en las ideas (neo)liberales de democracia (formal y representativa), economía de libre mercado, derechos civiles y políticos y resolución de conflictos, que son afines al pensamiento y las políticas de los actores dominantes, tanto estados occidentales como organizaciones internacionales intergubernamentales (OII) que estos controlan.

Aunque todavía tienen un reconocimiento menor en relación a las corrientes dominantes, en los últimos años ha crecido el número y la importancia de las corrientes que reflejan un enfoque crítico con las políticas de construcción de la paz en escenarios posconflicto, especialmente cuando estas políticas se emplean para legitimar la implantación de una agenda liberal encaminada más a defender los intereses de los países del Norte que los intereses y necesidades de los países y las poblaciones de dichos contextos.

Entre estos enfoques críticos está el feminismo, que cuestiona no sólo la existencia de unas relaciones de poder desiguales, sino la construcción de una forma de conocer el mundo

(ontología) y de analizarlo (epistemología) androcéntricas. Aunque el feminismo tiene un carácter marginal en el ámbito de la paz y los conflictos, ciertas ideas feministas sí se han introducido en la agenda internacional de construcción de paz, principalmente las ideas del feminismo liberal relacionadas, por un lado, con la participación de las mujeres en el ámbito de la paz y la seguridad, y, por otro, con la especial protección de las mujeres en los escenarios de conflicto y posconflicto, ideas que fueron introducidas en la conocida resolución 1325 del Consejo de Seguridad de Naciones Unidas, adoptada en 2000.

Estas preocupaciones del feminismo liberal, limitadas tanto en su contenido como en su capacidad transformadora de las relaciones desiguales de poder entre hombres y mujeres, se trasladan además de manera muy superficial a las actuaciones tanto internacionales como, más aún, nacionales en los contextos de conflicto y posconflicto. Como resultado de ello, en los procesos de DDR tanto las mujeres combatientes como las mujeres asociadas a los grupos armados no estatales enfrentan dificultades específicas de género para participar en aquellos, amenazas a su seguridad personal durante su implementación y, finalmente, obstáculos añadidos para su reintegración en la sociedad.

Asimismo, aunque se ha desarrollado durante las últimas décadas una creciente bibliografía sobre el género y los conflictos, en estos análisis la dimensión de las masculinidades ha sido pocas veces considerada y existe una laguna importante en este sentido. Sin embargo, la cuestión de las masculinidades es importante en el ámbito de la paz y la seguridad porque tanto los cuerpos y fuerzas de seguridad del estado como los grupos armados no estatales se basan precisamente en la construcción y reproducción de una masculinidad determinada, la masculinidad militarizada, con incidencia fundamental en la perpetuación de la violencia en escenarios de conflicto armado.

Por tanto, tiene pleno sentido que, en el marco de los estudios sobre la paz y la seguridad en Kivu Norte y Kivu Sur se analice también a los “hombres en cuanto hombres” (Goldstein y Pevehouse, 2009: 144), esto es, se atienda a los procesos de construcción y de representación de sus masculinidades y al impacto de estas en la dinámica de reproducción de la conflictividad armada. Es más, estas perspectivas de análisis pueden ofrecer pistas para construir otras aproximaciones útiles para la construcción de la paz en contextos de conflicto y posconflicto, entre ellas, como señala R. W. Connell (2002: 39), que las estrategias para la desmilitarización y la construcción de la paz deben incluir estrategias de transformación de estas masculinidades militarizadas.

El interés científico de este estudio es doble. En primer lugar, de manera más general, enriquecer el análisis feminista y de género en las RRII y estudios de paz y conflictos, en particular mediante la introducción de la dimensión de las masculinidades. Esta es una cuestión especialmente interesante porque los estudios relacionados con la construcción y reproducción de las masculinidades y su impacto sobre los conflictos armados y la construcción de la paz en las sociedades posconflicto son escasos en la literatura. También lo son, de manera más concreta, en aquellos estudios relativos al análisis teórico de las políticas de desarme, desmovilización y reintegración. De hecho, aunque existe un importante desarrollo teórico sobre los procesos de DDR y parte del mismo incluye el enfoque de género, las reflexiones sobre estos procesos basadas en las masculinidades son exiguas.



En segundo lugar, introduzco en esta investigación el estudio de caso de Kivu Norte y Kivu Sur, en la República Democrática del Congo, en el que examino dichas políticas de construcción de la paz a través del análisis específico de los procesos de DDR entre 2004 y 2015. Se trata de un contexto que aunque ha sido analizado recurrentemente, no lo ha sido tanto en relación con los procesos de DDR que se han implementado –y se siguen implementando– en él. Se trata de procesos complejos y dilatados en el tiempo que ofrecen además la peculiaridad de su estrecha vinculación con los procesos de reforma del sector de la seguridad y de justicia transicional. Finalmente, de nuevo en relación con la RDC, este estudio pretende relacionar el análisis de género y de las masculinidades con estos procesos de DDR en particular.

El interés social del estudio se fundamenta principalmente en la elevada participación de donantes internacionales y de ONG internacionales y locales que desarrollan su trabajo en el ámbito de la construcción de la paz en esta zona del país. Esta investigación pretende aportar un mayor conocimiento sobre estos contextos y, más específicamente, sobre los procesos de DDR, desde una perspectiva crítica, más aún cuando según la población civil, las ONG locales e internacionales y parte de la literatura, el proceso de DDR analizado está siendo una oportunidad perdida para favorecer no sólo la paz y la seguridad, sino también la reconciliación.

Finalmente, en relación con mi propio interés, el objeto y el contenido de este estudio se explican en gran medida desde mi propia trayectoria personal. El curso académico 2007-2008 realicé el Máster de Desarrollo y Cooperación Internacional ofertado por Hegoa-Instituto de Estudios sobre Desarrollo y Cooperación Internacional de la Universidad del País Vasco/Euskal Herriko Unibertsitatea (UPV/EHU) y, gracias a ello, descubrí dos realidades que han marcado profundamente mi vida personal y profesional desde entonces. Una fue el feminismo; la otra, los conflictos armados en Kivu Norte y su impacto en la población civil congoleña.

Tras finalizar el curso docente, en junio de 2008 viajé a Butembo (*Territoire* de Lubero, Provincia de Kivu Norte, República Democrática del Congo) para realizar las prácticas profesionales del Máster con la ONG Veterinarios Sin Fronteras, que apoya en ese país proyectos agropecuarios basados en la soberanía alimentaria, la defensa de los derechos humanos del campesinado, y la presión e incidencia política ante diferentes actores locales, nacionales e internacionales. Cuando regresé a Bilbao en diciembre de 2008, estaba determinado a realizar la tesis sobre aquella realidad.

Aunque al comienzo de la investigación no fue tan evidente, con el paso del tiempo el feminismo se fue abriendo paso en la tesis del mismo modo que lo estaba haciendo en mi vida. En el propio Máster del Instituto Hegoa descubrí lo que implicaba el concepto “género” y, poco a poco, comencé a analizar el mundo que me rodeaba y a mí mismo desde esta perspectiva, desde la construcción y reproducción de mí mismo como hombre. Este proceso de formación y vivencia del feminismo ha transformado mi visión del mundo y de la ciencia, y ha construido mi convicción de que los hombres, parte fundamental del problema, debemos implicarnos en la solución de la desigualdad entre hombres y mujeres.

### **3. Epistemología y metodología**

Ya he adelantado más arriba que, en el marco del feminismo, realizar una investigación feminista tiene, entre otras, implicaciones ontológicas, epistemológicas y metodológicas.

Las primeras están relacionadas con la visión de la realidad, del mundo y de lo que debe analizarse; las segundas, con la visión de la ciencia, de lo que esta debe estudiar y cómo debe hacerlo; y, finalmente, las últimas, con los medios, procedimientos, técnicas y materiales a través de las cuáles se elabora el conocimiento. Reflexiono sobre algunas de estas cuestiones que resultan de especial interés en relación con mi propio proceso de investigación.

### **3.1. Aproximación teórica multidisciplinar**

Los diferentes temas que analizo en este estudio lo han sido desde perspectivas científicas diversas. Se trata de una decisión consciente que pretende trascender el pensamiento hegemónico actual de acuerdo al cual, como señala Rita Abrahamsen (2007: 114), el mundo social está nítidamente categorizado en cajas separadas. En la medida en que no hay una única interpretación de la realidad ni solución a los problemas, por un lado, ni una única teoría, universal y atemporal válida en todo tiempo y lugar, por otro, es imprescindible adoptar aproximaciones multidisciplinarias, esto es, enriquecidas con aportaciones de varias disciplinas. Por ello, a lo largo de este trabajo he utilizado herramientas teóricas y conceptuales de diferentes campos, entre otros, las Relaciones Internacionales, el Derecho, los Estudios de paz, los Estudios de desarrollo, los Estudios de género y feministas, y los Estudios poscoloniales.

En relación con la disciplina de las Relaciones Internacionales, me baso principalmente en los enfoques pospositivistas, críticos con el enfoque racionalista dominante y, fundamentalmente, en el feminismo. Dentro de este utilizo uno de sus principales instrumentos epistemológicos, el análisis de género, así como las aportaciones de los Estudios de las masculinidades.

Este amplio marco teórico es posteriormente aplicado a un estudio de caso concreto, los procesos de DDR en la República Democrática del Congo y, más concretamente, su impacto en las provincias de Kivu Norte y Kivu Sur, donde la perpetuación de los conflictos armados y el fracaso de estos procesos han tenido repercusiones sobre la población civil más graves y más dilatadas en el tiempo. Como desarrollaré más adelante en esta Introducción, el análisis de este estudio de caso se basa, además, en trabajo de campo realizado en Kivu Norte y Kivu Sur entre julio y agosto de 2014.

### **3.2. Objetivos e hipótesis planteadas**

Los objetivos que me planteo en este estudio son los siguientes:

- Contribuir al análisis teórico de la paz, la seguridad y los conflictos desde los estudios feministas y de género, incluyendo además, la perspectiva de las masculinidades. En este sentido, pretendo demostrar que la perspectiva de género (casi exclusivamente identificada con las mujeres y centrada en su participación y protección) tiene actualmente, en el ámbito de la construcción de la paz, una interpretación demasiado restringida que limita su potencial transformador.
- Incluir la cuestión de las masculinidades en los debates sobre los procesos de DDR y destacar la importancia de transformar las masculinidades militarizadas construidas y reproducidas por los hombres (ex)combatientes en contextos de conflicto y posconflicto por otras no basadas en la dominación y la agresividad y

más afines a la igualdad de mujeres y hombres, para lograr la disminución de la violencia en dichos contextos.

- Contribuir a explicar, en un momento además en el que desde mayo de 2015 se desarrolla un nuevo proceso de DDR (DDR III), las causas del fracaso de los diferentes procesos de DDR implementados hasta ahora en Kivu Norte y Kivu Sur, así como la incidencia en este fracaso de su estrecha relación con los procesos de reforma del sector de la seguridad y justicia transicional.
- Teniendo en cuenta la imagen pesimista, caótica, incivilizada y, a menudo incluso, salvaje que los medios de comunicación y parte de la literatura especializada transmiten sobre la República Democrática del Congo, pretendo confrontar las narrativas simplistas e interesadas de los conflictos armados africanos centradas generalmente en factores endógenos (“nuevo barbarismo”, “señores de la guerra”, “avaricia”) y evidenciar que son conflictos complejos, con múltiples causas generalmente interrelacionadas en diferentes ámbitos (económicas, políticas e identitarias) y planos (local, regional y global) que influyen en los procesos de construcción de la paz y en los procesos de DDR.

Sobre la base de estos objetivos, que explican la finalidad de esta investigación, recojo a continuación las hipótesis que pretendo verificar en los siguientes capítulos:

**Primera hipótesis: sobre las políticas internacionales de construcción de la paz dominantes y su perspectiva de género**

Mi primera hipótesis es que *los actores internacionales implicados en la construcción de la paz –especialmente las Naciones Unidas– han apoyado la implementación de procesos de DDR basados en una lógica liberal y orientados a proporcionar seguridad –entendida desde una perspectiva estatocéntrica y androcéntrica– y estabilidad a corto plazo, a pesar de que ese enfoque implica una escasa sostenibilidad de tales procesos, riesgos evidentes de perpetuación de la violencia, y una escasa y limitada consideración de la perspectiva de género.*

Subhipótesis 1.1. *Este enfoque internacional de paz basado en premisas liberales no considera prioritarias las cuestiones de género.*

La promoción de la igualdad u otras cuestiones sociales, como la reconciliación o la justicia transicional, le son preocupaciones secundarias. En su énfasis por mantener la seguridad y la estabilidad del contexto y por favorecer la construcción del estado –en el marco del proyecto de paz liberal promovido por la agenda internacional–, estas políticas de construcción de la paz dominantes obvian en su práctica tanto la dimensión de género como el impacto de las relaciones desiguales existentes en el desarrollo de su trabajo.

Subhipótesis 1.2. *En el marco de estas políticas internacionales de construcción de la paz, “género” se identifica con “mujeres” y, por tanto, las actividades de género se centran exclusivamente en estas, no en los hombres ni en la masculinidad.*

Pocas veces se cuestionan los comportamientos de los hombres o los procesos de construcción de la masculinidad hegemónica o militarizada, ni tampoco se analiza la incidencia que estos comportamientos tienen en la reproducción de la violencia en contextos de conflicto o posconflicto. Menos frecuentes son aún los esfuerzos por transformar esos comportamientos y esos modelos de masculinidad basados en la dominación por otros afines a la igualdad de mujeres y hombres.

Subhipótesis 1.3. *El enfoque de paz liberal prioriza una visión limitada (participación y protección de las mujeres) y una mera aplicación técnica del enfoque de género en los procesos de DDR.*

Esta visión limitada de la igualdad de mujeres y hombres en las políticas de construcción de la paz, afín al feminismo liberal y reflejada en el contenido de la resolución 1325, identifica la igualdad fundamentalmente con dos cuestiones: participación de las mujeres en igualdad de condiciones que los hombres y protección física de las mujeres en contextos de conflicto y posconflicto. Por tanto, sus esfuerzos no se dirigen a un replanteamiento más profundo de las relaciones de poder desiguales entre mujeres y hombres ni a fomentar una verdadera transformación social hacia la igualdad, debido al potencial desestabilizador inherente a dicha transformación.

### **Segunda hipótesis: sobre la transversalización (*mainstreaming*) de género por parte de la MONUSCO y los actores locales**

Mi segunda hipótesis es que *la implementación escasa y limitada (participación y protección de las mujeres), de las cuestiones de género en el marco de las políticas internacionales de construcción de la paz en la RDC se explica en virtud del comportamiento tanto de los actores internacionales (especialmente la ONU a través de la MONUSCO) como de los locales (gobierno congoleño, organizaciones de mujeres, ONG locales), y que la misma ha incidido tanto en la consideración de los intereses y necesidades de las mujeres como en las relaciones de género en Kivu Norte y Kivu Sur.*

Subhipótesis 2.1. *La estrategia de género de la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en las RDC es profundamente reduccionista, ya que se limita a trabajar con las mujeres, y únicamente a fomentar su participación en los ámbitos de la paz y la seguridad y su protección física. Asimismo, no ha sido siquiera capaz de cumplir con estos limitados objetivos.*

Subhipótesis 2.2. *Los principales actores locales implicados en la implementación de las políticas de construcción de paz en Kivu Norte y Kivu Sur, especialmente el estado congoleño y las ONG locales, han protagonizado una dialéctica de resistencia-acomodación ante esta agenda de género internacional dominante.*

Mientras el estado congoleño ha mantenido una actitud distante y reacia ante la cuestión, las ONG locales han generado a menudo estrategias de acomodación ante la introducción del género en la implementación de la estrategia internacional de construcción de paz.

### **Tercera hipótesis: sobre el *mainstreaming* de género en los procesos de DDR en Kivu Norte y Kivu Sur**

Mi tercera hipótesis es que *los procesos de DDR, tal y como han sido implementados desde 2004 hasta 2015 en la República Democrática del Congo, han tenido un enfoque de género muy limitado que, en parte, ayuda a explicar su fracaso.*

En el marco de estos procesos ha habido una estrecha identificación entre género y mujer. Con ello, el trabajo de género se ha centrado en las mujeres y ha obviado a los hombres. Asimismo, el trabajo con las mujeres se ha limitado –desde una visión afín al feminismo liberal– a intentar incluirlas a ellas, así como sus intereses y necesidades específicas, en los procesos de DDR (participación) y a protegerlas de las amenazas durante los mismos (protección); pero ha obviado las relaciones de desigualdad existentes durante las negociaciones de paz así como en el diseño y la implementación de tales procesos, por lo que estos han tenido un limitado carácter transformador de las relaciones de género desiguales.

*Subhipótesis 3.1. Esta visión liberal ha sido, además, insuficientemente implementada durante los procesos de DDR, y las mujeres no han participado en igualdad de condiciones con los hombres ni en las negociaciones de paz, ni en el diseño, ni en la implementación de los procesos de DDR.*

*Subhipótesis 3.2. El gobierno congoleño ha obviado las implicaciones que, en el marco de la justicia transicional, tiene la concesión de amnistía –y, sobre todo, el modo en que esta se implementa– a las personas excombatientes de grupos armados participantes en los procesos de DDR.*

Esto ha provocado que, aunque estuviese previsto, no se hayan puesto en marcha procedimientos eficaces ni de identificación de antecedentes ni de selección de combatientes durante los procesos de DDR y de RSS para excluir de la amnistía a aquellas personas que hubieran cometido crímenes de guerra o crímenes contra la humanidad. En lugar de ello, estas personas se han incorporado directamente a los cuerpos y fuerzas de seguridad del estado (FARDC y policía, fundamentalmente) o se han reintegrado a la sociedad sin responder por sus actos.

*Subhipótesis 3.3. Los procesos de DDR no han previsto estrategias y/o actividades específicas destinadas a “desarmar” también las mentes de los combatientes hombres antes de su integración militar en las FARDC o su reintegración en la sociedad, para que su comportamiento patriarcal deje paso a nuevas formas de masculinidad más respetuosas con la igualdad entre hombres y mujeres.*

Ello ha provocado la reproducción de su comportamiento y la perpetuación de la inseguridad y la violencia –principalmente la ejercida contra las mujeres tanto por parte del ejército nacional, cuyo comportamiento de hostigamiento de la población civil ha continuado inmutable, como en la sociedad, donde los combatientes civiles reintegrados siguen comportándose bajo patrones de dominación y violencia.

### **3.3. Epistemología feminista e investigación desde un perfil paradigmático de poder**

En este estudio intento trascender el marcado androcentrismo de la ciencia, en general, y de las ciencias sociales, en particular. Norma Blázquez (2008: 98) señala cómo a menudo las investigaciones van dirigidas “a responder preguntas importantes para los hombres pues

están basadas sólo en experiencias masculinas”. Esto ha pasado a menudo en los análisis sobre la paz, la seguridad y los conflictos, en los que la visión androcéntrica ha sido evidente. Por ello, esta misma autora propone la “formulación de preguntas cualitativamente distintas” en las investigaciones feministas.

Algunas de esas preguntas cualitativamente diferentes de las investigaciones feministas se centran en los hombres y en su comportamiento. Por ejemplo, una pregunta que es fundamental en esta investigación y que está relacionada con la construcción y la reproducción de la masculinidad militarizada en Kivu Norte y Kivu Sur es la siguiente: ¿La transformación de las masculinidades militarizadas de los hombres combatientes que participan en los procesos de DDR por otras más constructivas ayudaría a reducir los niveles de desigualdad entre hombres y mujeres y de violencia en el contexto posconflicto?

Asimismo, pretendo no ser reduccionista en el análisis. Las experiencias e intereses de las mujeres congoleñas no pueden ser analizadas en singular porque, como señala Harding (1987: 6) “no existe ‘la mujer universal’, como tampoco ‘la experiencia de mujer’, ya que las experiencias, deseos e intereses de las mujeres [como las de los hombres], difieren en cada clase, raza y cultura”. En este mismo sentido, y como analizo en el capítulo tercero, Chandra Mohanty (1988: 61) alerta sobre la representación que desde Occidente frecuentemente se hace de la “mujer del Tercer Mundo” como un grupo homogéneo y sin poder, y caracterizada, además, por ser “ignorante, pobre, sin educación, limitada por las tradiciones, religiosa, doméstica, restringida a la familia, víctima”.

En el contexto de Kivu Norte y Kivu Sur, resulta evidente que las experiencias e intereses de una mujer de 23 años, de etnia nande, con 4 hijos e hijas, analfabeta, que no sabe dónde está su marido porque se vieron obligados a separarse por el conflicto y que vive en un campamento de refugiados en Nyanzale (Kivu Norte), no son las mismas que las de una mujer de 45 años, de etnia tutsi, que vive en Goma, capital de Kivu Norte y trabaja como técnica de proyectos en una ONG local, ni las de una niña de 14 años, de etnia hutu, integrante junto con su familia, de un grupo armado local en los alrededores de la ciudad de Uvira (Kivu Sur). Esta misma heterogeneidad de intereses y experiencias tiene lugar con respecto a los hombres.

Las mujeres son analizadas a menudo como víctimas o como agentes de paz en los contextos de conflicto pero pocas veces como agentes de violencia, ya que esto cuestiona la visión esencialista que identifica a las mujeres con la paz. Este trabajo pretende cuestionar dicha visión esencialista analizando el papel de las mujeres también como reproductoras de la violencia a través de su participación en los grupos armados.

Del mismo modo, aunque en sentido contrario, también parto de que es igualmente esencialista considerar a los hombres exclusivamente como reproductores de la violencia. Sin duda, en el escenario congoleño, como en muchos otros, la mayoría de las personas que portan armas en los grupos armados y en el ejército nacional, o que matan, violan y saquean, son hombres. Sin embargo, también hay muchos otros hombres que trabajan por la paz, que se niegan a participar en los conflictos armados o, incluso, que trabajan en transformar las masculinidades militarizadas propias de este contexto de reproducción constante de la violencia armada por otras masculinidades “responsables”, “positivas” y afines a la igualdad de mujeres y hombres.

Asimismo, comparto con las corrientes pospositivistas –entre ellas la mayor parte del feminismo– que la persona investigadora debe situarse en el mismo plano crítico que el objeto de estudio, esto es, que es necesario reinterpretar la (pretendida) objetividad desde el conocimiento “situado”. En relación con las relaciones de género desiguales, y como señala Teresa De Barbieri (1998: 104), la gran mayoría del conocimiento no ha dado cuenta de la subordinación de las mujeres ni ha realizado sus análisis sobre la base de esa situación de desigualdad. ¿Cómo se puede considerar objetivo un conocimiento que ha estudiado únicamente a la población masculina y ha extendido los resultados obtenidos a toda la población? ¿Puede ser objetivo un conocimiento basado en premisas no sólo androcéntricas sino incluso sexistas? En esta misma línea, Carme Adán (2006: 309) argumenta que esta obsesión por la objetividad de la ciencia tradicional ha sido una estrategia –“un recurso”– para encubrir y universalizar los intereses de los hombres blancos occidentales de clase media.

En este sentido, este trabajo es académico y riguroso pero no es neutral<sup>1</sup>. Como tampoco es neutral –aunque así se pretenda hacer creer a menudo– obviar las relaciones de género desiguales existentes en cualquier contexto o en cualquier tema de estudio. Las investigaciones que no parten de la existencia de relaciones de poder desiguales entre hombres y mujeres asumen acrítica y erróneamente –quizás incluso interesadamente–, y apoyan la reproducción de esas relaciones desiguales previamente existentes.

La herramienta más importante que el feminismo utiliza para visibilizar estas relaciones de poder y dominación que se construyen entre hombres y mujeres en virtud de su desigualdad biológica es la perspectiva de género. A partir de la resolución 1325 del Consejo de Seguridad, la transversalización de la perspectiva de género (*mainstreaming* de género) se convirtió en un objetivo de las políticas internacionales de construcción de la paz. Sin embargo, la práctica demuestra que el género no es una prioridad de las políticas internacionales de construcción de la paz, en general, ni tampoco de los procesos de DDR, en particular.

De acuerdo a Adán (2006: 310), la reinterpretación de la objetividad nos exige “situarnos” ante la investigación, “dejar patente...quién conoce, con qué fines, desde qué intereses, con qué capacidad de actuación”. Ya he señalado más arriba mi propia condición de hombre, blanco, europeo, adulto, con posición acomodada, alto nivel educativo y heterosexual. Asumo que estas características, que me sitúan en una posición paradigmática de poder, tienen importantes implicaciones con respecto a este estudio. Durante mis estancias en la República Democrática del Congo he sido muy consciente de las distorsiones que generaban cuestiones como mi sexo masculino, mi color de piel blanco, mi carácter ateo o, incluso, mi condición de soltero a pesar de mi “avanzada” edad.

Otra cuestión especialmente importante para mí es problematizar el poder que ejerzo como investigador tanto en mis prácticas relacionales (especialmente –aunque no sólo– en mi trabajo de campo) como en el contenido de mi estudio para evitar reproducir una mirada (neo)colonizadora o una posición dominante y androcéntrica en una multiplicidad de

---

<sup>1</sup> Esta investigación parte de la distinción que Boaventura de Sousa Santos (2006: 7) establece entre objetividad y neutralidad. En sus propias palabras, “objetividad, porque poseemos metodologías propias de las ciencias sociales para tener un conocimiento que queremos que sea riguroso y que nos defienda de dogmatismos; y, al mismo tiempo, vivimos en sociedades muy injustas en relación a las cuales no podemos (ni queremos) ser neutrales”.

“estructuras generizadas” (Smith, 1998: 68) en las que participo, entre ellas, la academia, de la que –aunque de manera humilde– formo parte.

En este sentido, ser consciente de estas relaciones de poder me permite cuestionarme a mí mismo y la cultura desde la que investigo, realizar un ejercicio de extrañamiento. Como señala Mari Luz Esteban (2011: 27), la investigación puede –y debe servir– para ser más consciente de uno mismo, como ser humano y como investigador, pero también para tomar distancia de uno mismo y de su cultura, para “desestabilizar nuestra mirada”, y reconocer que sus creencias y comportamientos culturales “moldean los resultados de sus análisis tanto como lo hacen los de los investigadores sexistas y androcéntricos” (Harding, 1987: 9).

En este sentido, puede resultar problemática mi condición de hombre que realiza una investigación feminista. De hecho, los análisis realizados desde los estudios de la masculinidad no están exentos de controversia en la investigación feminista, como tampoco lo está la propia participación de los hombres en el movimiento feminista.

En relación con el objeto de estudio de esta investigación, con frecuencia me he planteado si, teniendo en cuenta mi condición de hombre, mi contribución podría ser más interesante si se centrara específicamente en un análisis crítico y feminista de las relaciones de poder desde el punto de vista de las experiencias e intereses de los combatientes hombres, en lugar de atender también a las experiencias e intereses de las mujeres. En este punto surge la duda sobre si, como señala Tania Modleski (1991: 5), centrar los análisis en la masculinidad –en este caso, por ejemplo, en la incidencia de la masculinidad militarizada de los hombres combatientes– implica poner el acento nuevamente en los hombres –estrategia histórica y dominante en la ciencia– y, por tanto, alejarse del intento del proyecto feminista por explicar las causas, efectos, alcance y límites de la dominación masculina.

Sin embargo, estoy de acuerdo con Harding (1987: 10) en que la contribución masculina a la epistemología feminista y a la emancipación de las mujeres, aunque diferente a la que podrían realizar estas, también es importante. Por un lado, la investigación autocrítica realizada por hombres parte de un punto de vista diferente al de las mujeres, lo que permite comparar perspectivas. Por otro lado, también permite acceder a “zonas de comportamiento y pensamiento masculino que son más accesibles y fáciles de captar para investigadores que para investigadoras”. Por ejemplo, mi condición de hombre puede favorecer el “acceso preferente” tanto a la mente de los hombres como a ciertos lugares “controlados” por ellos. Por un lado, a menudo desde la complicidad masculina –o desde la complicidad machista– es más sencillo acceder a cuestiones como los miedos, las debilidades, las dudas o, al mismo tiempo y paradójicamente, las bravuconadas, las “hazañas”, etcétera, de los hombres. Por otro lado, en ocasiones, la condición de hombre también puede favorecer el acceso a lugares físicos altamente masculinizados como, cárceles, cuarteles militares, peluquerías de hombres, bares o lugares de toma de decisiones de una comunidad.

La escritora Piedad Bonnet (2008) afirma que los escritores siempre están usando a los demás y que, en cierto modo, un escritor es un saqueador, reflexión que considero especialmente oportuna en el marco de una tesis doctoral. La epistemología occidental hegemónica no sólo ha defendido la existencia de “lugares legítimos de producción de conocimiento” (Galindo, 2011: 85) sino que ha favorecido la “investigación extractiva”



(Pearce, 2011: 291), esto es, aquella que considera tanto las vidas de las personas, sus vivencias y experiencias como las ideas de las intelectuales y el conocimiento surgido en otras partes del mundo como si fueran “materia prima para investigar y desarrollar teorías en las universidades de Occidente” (Nnaemeka, 2004: 367). Este comportamiento es ejemplificado por Obioma Nnaemeka (2004:367) con el papel que las mujeres africanas juegan a menudo en las investigaciones foráneas. Como investigadoras, estas mujeres africanas se limitan a recoger el material necesario; como investigadas, son “instrumentos a través de los cuales se construyen las carreras académicas occidentales”.

Como investigador occidental que vuela 8.000 kilómetros para hacer trabajo de campo durante dos meses es complicado no ser extractivo. He sido un actor externo, que está en la zona un tiempo limitado, con avidez de conocimiento y, muchas veces, con prisa por llegar a la siguiente entrevista. En esas condiciones es imposible generar o construir conocimiento compartido porque, además de voluntad, esto requiere tiempo, dinero y, en Kivu Norte y Kivu Sur, apoyo logístico y ciertas condiciones de seguridad.

Finalmente, asumo –como hace Biglia (2005: 20)– que mi investigación tiene limitaciones explicativas. Es sólo una mirada entre las múltiples posibles, y susceptible de ser sometida a crítica. De hecho, asumo también que, incluso aunque a veces duela, la crítica y la autocrítica son imprescindibles, especialmente esta última, que no abunda en la producción hegemónica del conocimiento (Zirion, 2014: 333). En palabras nuevamente de Biglia (2005: 30), se trata de “poner constantemente en duda lo que estamos haciendo y problematizarlo, no [sólo] para perfeccionarlo sino para evidenciar sus características y limitaciones”. Esto nos permite no sólo mejorar sino, sobre todo, seguir constantemente abiertos al cambio.

#### **3.4. Fuentes de información y trabajo de campo**

A lo largo de esta investigación he utilizado principalmente metodología y técnicas cualitativas, aunque recojo también algunos estudios cuantitativos útiles para sustentar ciertas cuestiones planteadas. Además, para la obtención de información he utilizado fuentes tanto secundarias como primarias. He realizado el análisis de fuentes secundarias principalmente a través de la revisión bibliográfica de literatura especializada. Entre los materiales empleados están libros; artículos; monografías; documentos oficiales de organizaciones internacionales intergubernamentales y de estados; informes y materiales de ONG internacionales y locales; documentos de la sociedad civil congoleña; noticias de prensa; etcétera.

He accedido a la mayoría de estas fuentes secundarias a través de diferentes bibliotecas y centros de investigación universitarios. Entre ellas, en mi entorno más cercano, han sido fundamentales tanto el Centro de Documentación del Instituto Hegoa de la UPV/EHU como la propia Biblioteca de la UPV/EHU. Asimismo, la revisión de literatura especializada sobre los conflictos y la construcción de la paz en el África Subsahariana, en general, y sobre la República Democrática del Congo, en particular, se ha visto enriquecida con mi estancia de investigación en el Centro de Documentación *Les Afriques dans le Monde (LAM). Centre de recherches pluridisciplinaires et comparatistes*, de la Universidad Bordeaux IV-Montesquieu, de Burdeos (Francia). Esta estancia de investigación, con la que satisface también uno de los requisitos para la obtención de la mención de doctorado internacional, tuvo lugar entre mayo y agosto de 2015 bajo la

supervisión de la Directora de LAM, la profesora Céline Thiriot. En este centro tuve acceso, tanto físico como digital, a una cantidad ingente de bibliografía relacionada con el tema analizado en mi tesis.

En cuanto a las fuentes primarias, los meses de julio y agosto de 2014 realicé una estancia de investigación en Kivu Norte y Kivu Sur. Durante ese tiempo realicé aproximadamente en cuarenta entrevistas en profundidad a personas de diferentes ámbitos (adjunto el listado completo en el Anexo 1), entre ellas, personal de diferentes unidades de la MONUSCO (Género, DDR/RR, Derechos Humanos); del gobierno congoleño (entre otros, del Programa STAREC); de ONG internacionales y locales del ámbito de los derechos humanos, la paz y el desarrollo; de organizaciones de mujeres y de hombres por la igualdad; y hombres y mujeres ex combatientes. No todas las entrevistas realizadas han sido utilizadas finalmente durante la redacción de este estudio; sin embargo, todas ellas me han ayudado a comprender mejor la realidad del contexto y de las diferentes cuestiones analizadas.

Estas entrevistas tuvieron lugar en diferentes ciudades de Kivu Norte y Kivu Sur, más concretamente, en Goma (capital de Kivu Norte), Bukavu (capital de Kivu Sur), Beni y Butembo. La inestabilidad de la situación de seguridad desaconsejaba aventurarse a zonas rurales por lo que sólo estuve en diferentes campamentos de personas desplazadas internas en el *Territoire* de Masisi –donde realicé varias entrevistas– con la logística y el acompañamiento de la ONG internacional *Jesuit Refugee Service*. Finalmente, a Justine Masika, a la que entrevisté durante esta estancia en la RDC, la volví a entrevistar durante una visita que realizó a Bilbao en marzo de 2016.

Como ya he señalado más arriba, en 2008 trabajé durante seis meses con la ONG internacional Veterinarios Sin Fronteras en Butembo (Kivu Norte). Durante aquella estancia entré en contacto con muchos de los actores (MONUSCO, gobierno congoleño, FARDC, organizaciones de mujeres, etcétera) y dinámicas (carácter regional de los conflictos; privatización, generalización y generización de la violencia; hastío de la población ante la cronificación del conflicto) que analizo en este trabajo. Y también entonces conocí a algunas de las personas que he entrevistado durante el trabajo de campo de esta investigación.

Las entrevistas se basaron en un guión semi-estructurado previamente establecido de acuerdo a los contenidos analizados en el estudio, con ciertas modificaciones dependiendo de la persona y/u organización entrevistada. Asimismo, a las informaciones y el conocimiento adquirido a través de estas entrevistas formales debo añadir las diferentes conversaciones y encuentros informales que tuvieron lugar con otras muchas personas durante esta estancia y el contacto con algunas de ellas posteriormente. Nuevamente, muchas de estas personas me han dado claves o ideas que de manera explícita o implícita están presentes en este estudio.

#### **4. Estructura del estudio**

Junto con el capítulo introductorio, este estudio cuenta con ocho capítulos sustantivos – cinco de ellos dedicados al marco teórico y tres al estudio de caso– y un capítulo final de conclusiones. En el segundo capítulo analizo, por un lado, el contenido de los conceptos de paz y seguridad en las diferentes corrientes de la disciplina de las Relaciones Internacionales. Este análisis histórico y teórico diferencia entre las corrientes racionalistas

(neorrealismo, neoliberalismo y neomarxismo) y las corrientes pospositivistas (en concreto Teoría Crítica, posmodernismo y poscolonialismo, pues el feminismo es objeto del siguiente capítulo), y deja en una posición intermedia entre ambos grupos de corrientes al constructivismo. Por otro lado, en la parte final de este capítulo profundizo sobre la visión dominante de la construcción de la paz –denominada agenda de la “paz liberal”– implementada actualmente por los principales actores internacionales en los contextos posconflicto.

En el tercer capítulo me centro específicamente en la visión de la paz y la seguridad de la corriente feminista de las Relaciones Internacionales, así como en las peculiaridades de sus diversas perspectivas. Asimismo, introduzco los Estudios de la masculinidad, a través de los cuales estudio los conceptos de “masculinidad hegemónica” y “masculinidad militarizada” y su incidencia en la construcción y reproducción de los estados, las estructuras militares y los propios combatientes, hombres y mujeres. Finalmente destaco la existencia de modelos alternativos de masculinidad más democráticos e igualitarios.

En el cuarto capítulo analizo críticamente los conflictos armados contemporáneos en el África Subsahariana y, más concretamente, sus principales características y las narrativas dominantes sobre sus causas (identitarias, políticas y económicas), al tiempo que planteo la necesidad de aproximaciones más multidisciplinares y heterogéneas para su comprensión. Finalmente, estudio el carácter profundamente generizado de estos conflictos y defiendo que las relaciones de poder desiguales entre hombres y mujeres existentes en ellos tienen una gran capacidad explicativa sobre la conflictividad armada.

En el quinto capítulo examino, de manera histórica y teórica, las políticas de construcción de paz internacionales implementadas en el África Subsahariana, especialmente, en cuatro ámbitos: democratización y construcción del estado; liberalización económica; reforma del sector de la seguridad; y justicia transicional. Posteriormente, introduzco los procesos de desarme, desmovilización y reintegración de excombatientes, objeto de estudio principal en esta investigación, a través de su concepto, evolución histórica y características principales. Finalmente, relaciono la seguridad con la igualdad de mujeres y hombres en los contextos de conflicto y posconflicto e identifico las potencialidades y obstáculos que esta encuentra en estos contextos.

En el sexto capítulo analizo críticamente las políticas de transversalización del género (*mainstreaming* de género) internacionales implementadas en el ámbito de la paz y la seguridad, en general, y en los procesos de DDR de ex combatientes, en particular. Por un lado, recorro el desarrollo histórico de la perspectiva de género en el ámbito de la construcción de la paz, así como su hito principal, la resolución 1325 (2000) del Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas. Por otro lado, aplico este análisis de género a los procesos de DDR y señalo la desigual participación de hombres y mujeres en estos.

En el capítulo séptimo inicio el análisis del estudio de caso con la presentación de los conflictos armados que han tenido lugar en Kivu Norte y Kivu Sur desde el final de la guerra regional en 2003. Más concretamente, analizo críticamente las explicaciones sobre sus causas (las diferencias étnicas existentes, el carácter fallido del estado congoleño y la explotación ilegal de los recursos naturales) y sus características principales, entre ellas, su carácter regional, la multiplicidad y privatización de los actores armados no estatales y la naturaleza generalizada y generizada de la violencia contra la población civil.

En el octavo capítulo examino las políticas de construcción de la paz implementadas en la República Democrática del Congo. Para ello, comienzo con el actor internacional fundamental en este contexto, la misión de Naciones Unidas en el país, y sus principales ámbitos de actuación en relación con este estudio. Posteriormente, utilizo la perspectiva de género para analizar el *continuum* de violencia contra las mujeres en la RDC y el *mainstreaming* de género en la labor tanto de la ONU como de las organizaciones locales de mujeres. Y, finalmente, expongo los modelos de masculinidad hegemónica y militarizada presentes en Kivu Norte y Kivu Sur así como las iniciativas de fomento de masculinidades alternativas, denominadas masculinidades responsables o positivas.

En el capítulo noveno analizo los diferentes procesos de DDR de combatientes implementados en la RDC desde una perspectiva de género. Para ello, presento su evolución histórica y su relación con el proceso de reforma del sector de la seguridad (y de construcción de las Fuerzas Armadas de la RDC), así como la incidencia de estos procesos sobre la justicia transicional. Finalmente, estudio la desigual participación de hombres y mujeres en estos procesos de DDR, especialmente, en su negociación, diseño e implementación.

Por último, en el capítulo de conclusiones examino los resultados de esta investigación sobre la base de la verificación o refutación de las hipótesis planteadas en este capítulo introductorio y destaco sus principales aportaciones.

## Chapitre 2

# Cadre théorique de la paix et de la sécurité dans les relations internationales et la paix libérale en tant que vision hégémonique

« L'attribution de savoir qui peut 'penser' et produire des connaissances valables sur l'existence humaine a toujours été politique »

(Shilliam, 2011a: 2)

### 1. Introduction

Dans ce chapitre j'examine, d'une part, comment la paix et la sécurité ont été conceptualisées au sein des différents courants de la discipline des Relations Internationales et, d'autre part, quelle est la vision dominante de la paix qui est actuellement pratiquée par les principaux acteurs internationaux dans les contextes postconflit.

En premier lieu, j'analyse de façon historique et théorique les différentes approches et courants de la discipline et leur vision de la paix et de la sécurité. D'une part, à travers l'évolution historique de la discipline et des débats qui ont eu lieu en son sein entre courants avec différentes visions ontologiques et épistémologiques. Le dernier de ces débats confronte, depuis les deux dernières décennies du XXe siècle, les courants rationalistes (néoréalisme, néolibéralisme et néomarxisme) avec des courants postpositivistes (théorie critique, postmodernisme, postcolonialisme et féminisme) alors que dans une position intermédiaire entre ces deux groupes de courants on situe le constructivisme. Par ailleurs, je procède à réaliser telle étude à travers une analyse plus approfondie de chacun des courants mentionnés ci-dessus –à l'exception du féminisme, auquel je consacrerai le troisième chapitre– dans laquelle j'inclus l'évolution récente de chaque courant (leurs différentes perspectives, ses thématiques d'analyse, etc.) et leur importance actuelle au sein de la discipline, ainsi que leur vision spécifique de la paix et la sécurité.

En deuxième lieu, parmi toutes ces différentes conceptions de la paix et la sécurité, une prédomine actuellement qui est voisine des courants dominants de la discipline, le néoréalisme et le néolibéralisme. Ce modèle de construction de la paix, mis en œuvre en termes généraux dans les contextes dans lesquels a eu lieu un conflit armé, a été appelé « paix libérale » parce qu'il englobe des différents aspects libéraux voisins à ces courants hégémoniques. Par conséquent, dans la dernière partie du chapitre, on analyse ce modèle de paix libérale, ses fondements théoriques et les principales critiques reçues.

## **2. Approches et courants théoriques et leur analyse sur la paix et la sécurité**

### **2.1. Présentation du cadre théorique des relations internationales**

#### **2.1.1. Débats théoriques historiques dans la discipline**

La discipline des relations internationales<sup>2</sup> naît au début du XXe siècle dans le but de fournir des éléments explicatifs des grands événements internationaux –y compris la première guerre mondiale– en cours à l'époque. La naissance même de la discipline est fondée sur la recherche d'une meilleure compréhension de la guerre, le conflit et les problèmes de l'anarchie dans le domaine international (Tickner, 2001: 22). Toutefois, cet objet d'étude n'était pas nouveau ; il s'agit, comme l'indique Esther Barbé (2007: 41), d'une nouvelle discipline qui traite de problèmes classiques de la société internationale.

Le développement de la discipline a été essentiellement théorique<sup>3</sup> et a été fondé notamment sur la concurrence, dans la confrontation des courants, de paradigmes et de cartes mentales pour expliquer la réalité. En fait, l'évolution de la discipline est souvent présentée sur la base des principales confrontations, couramment appelées « débats », entre différents courants qui ont cherché à imposer au sein de la discipline sa propre vision sur ce qui doit être analysé par la discipline (ontologie), sur la façon dont doit être générée la

---

<sup>2</sup> On emploie généralement le concept « Relations Internationales » (en majuscule) pour faire référence au nom de la discipline académique, tandis que le terme « relations internationales » (en minuscule) est utilisée pour désigner la pratique internationale (les relations entre différents acteurs) qui ont lieu dans le domaine international.

<sup>3</sup> Ou, comme le souligne Irene Rodríguez Manzano (2001: 252), « nécessairement théorique », dans la mesure où la théorie est celle qui fournit les bases pour l'explication, et nous permet de prescrire ou prévoir.

connaissance –comment la science doit être faite– (épistémologie) et sur la méthode à utiliser pour cela.

Même si ces débats sont utiles pour expliquer le développement de la discipline, analyser la même à travers celles-ci présente, comme le note Brian Schmidt (2002: 12), différents problèmes. D'abord, parce que difficilement « une seule histoire » peut être décrite alors qu'il y a même discussion si tous les débats que j'analyserai ci-après ont eu lieu effectivement; deuxièmement, parce que l'offre d'une vision aussi définie des débats, par exemple par l'établissement des « frontières chronologiques ou des cloisons » entre eux (Daddow, 2009: 57) implique la perte d'une partie de sa nature complexe; troisièmement, parce que se concentrer sur les « grands débats » implique ignorer d'autres différents tout aussi importants et intéressants présents dans la discipline; quatrièmement, parce que raconter l'histoire de la discipline de cette manière offre une image de la cohérence qui, en réalité, n'a pas existé dans la discipline; et enfin, parce que cette chronique de la discipline dans les débats successifs a servi pour légitimer le réalisme comme courant dominant (Schmidt, 1998: 191).

Le réalisme a marqué la structure des Relations Internationales<sup>4</sup> à travers leurs propres propositions et les réponses et critiques reçues<sup>5</sup>. Leur poids dans la discipline a été tel que, leur vision du monde a été présenté parfois comme « de sens commun » (Steans et Pettiford, 2001: 20, 42) ou comme le point de départ de tout rapprochement théorique aux Relations Internationales (Keohane, 1989). Il est toutefois nécessaire de rappeler que le réalisme est « une perspective, non *la* perspective » (Steans et Pettiford, 2001: 20), c'est-à-dire, un cadre théorique pour l'analyse de la réalité internationale parmi les nombreux possibles (Moure, 2009: 22).

Dans leurs premières années de vie en tant que discipline, les Relations Internationales étaient liées à une école de pensée, de la suite libérale, dénommé idéalisme qui, dans le contexte historique marqué par les séquelles de la première guerre mondiale, a concentré ses efforts sur l'explication de ses causes et sur la prévention de sa répétition. Pour ce dernier, a proposé la mise en place d'un système international caractérisé par le désarmement, la résolution pacifique des différends entre États et l'existence d'une organisation internationale qui puisse fournir stabilité au système.

Au cours des années vingt et trente du XXe siècle, le réalisme s'opposa à ce courant (Schmidt, 2002: 11), donnant lieu à ce qui s'appellerait le premier débat des Relations Internationales. Par la suite, avec l'échec de la Société des Nations et, après la seconde guerre mondiale, le réalisme est devenu finalement le courant dominant de la discipline, de la main d'auteurs comme Edward H. Carr (1940) et Hans Morgenthau (1948), et s'est adressé explicitement à orienter la diplomatie des États-Unis devant le nouveau contexte issu de la guerre (Barbé, 2007: 61).

Dans le cadre d'un ordre international qui est considéré anarchique (dépourvu d'une autorité mondiale), dangereux et peu sûr (Burchill, 2001: 70) et immuable (Moure, 2009:

<sup>4</sup> Malgré l'usure progressive subie par le réalisme depuis les années quatre-vingt, il ne fait aucun doute que ce courant a marqué le rythme de la discipline pendant la plus grande partie de son histoire et demeure, encore aujourd'hui, au centre des débats théoriques dans les relations internationales (Moure, 2009: 22-27).

<sup>5</sup> Comme Leire Moure (2015: 94), c'est tout au long de l'histoire que les courants alternatifs ont défini leurs approches en opposition au réalisme.

23; Steans et Pettiford, 2001: 39), ce courant a centré son analyse sur les intérêts des États, la nature conflictuelle du contexte international et les possibilités de ces derniers d'exercer leur pouvoir dans ce contexte. Avec le temps, le réalisme s'est transformé en courant pluriel, composé de différentes sensibilités qui partagent comme caractéristiques principales, entre autres: le rôle central de l'État ; la nature conflictuelle du système international ; et la recherche du pouvoir, des intérêts nationaux et de la sécurité nationale comme les forces les plus importantes qui poussent la politique mondiale.

Le deuxième débat a eu lieu entre les années cinquante et soixante du siècle dernier et a porté essentiellement sur les aspects liés à la manière dont la science est conduite dans la discipline. Si le premier a opposé deux visions de la nature humaine, ce deuxième à contrposé deux visions de la connaissance (Navon, 2001). Bien qu'issu principalement comme un débat entre académiciens qui partageaient les prémisses réalistes (Tickner, 2001: 23), celui-ci a finalement confrontés des courants considérés comme « traditionalistes » avec de nouvelles approches, dites « scientificistes »<sup>6</sup> ou « behavioristes ». Ces deuxièmes visaient à placer l'épistémologie et la méthodologie de la discipline sur les sciences naturelles, alors que les premiers invoquait que l'étude du monde social ne pouvait pas être fait d'après les « strictes » méthodes empiriques des sciences naturelles (Schmidt, 2002: 11).

Défini de manière générale comme « positivisme », ce tournant vers les sciences naturelles défendait, en mots d'Ann Tickner (2001: 24), une construction de la connaissance fondée sur quatre principes: 1) l'unité de la science, c'est à dire, la croyance que les mêmes méthodes peuvent être appliquées aussi bien dans les sciences naturelles que dans les sociales; 2) une claire distinction entre faits (objectifs et neutres) et valeurs (subjectifs); 3) l'existence de régularités dans le monde social tel que se passe dans le monde naturel; et 4) l'importance des faits objectifs et de l'épistémologie empirique (fondée sur l'expérience) pour établir la véracité des allégations.

Le résultat de ce débat n'a pas discuté de la position dominante du réalisme dans la discipline ni sa vision de la création de la connaissance, mais si a influencé l'émergence et le développement d'ultérieures critiques et des résistances au rôle du réalisme dans la théorie et la pratique internationales (James, 2002: 6). Ainsi, par exemple, de nombreux théoriciens internationalistes, dans la recherche d'une plus grande « respectabilité scientifique » ont commencé à adopter les méthodes des sciences naturelles (Tickner, 2001: 23). En outre, d'autres ont commencé à reconnaître l'impact des hypothèses personnelles dans les interprétations de la réalité et dans la construction de théories pour expliquer celle-ci (Keohane et Nye, 1977: 23).

Une nouvelle réponse au réalisme comme courant dominant des relations internationales a eu lieu au cours des années soixante-dix et quatre-vingt du siècle dernier dans le cadre d'un nouveau débat (dénommé « débat inter-paradigmatique ») au cours duquel se sont affrontés différentes visions théoriques –plus qu'épistémologiques– du monde (Tickner, 2001: 24; Moure, 2009: 113).

Ce débat a été fortement marquée par le livre *La structure des révolutions scientifiques* (1962), où Thomas Kuhn analysait l'évolution des connaissances dans le cadre des sciences

---

<sup>6</sup> Autres auteurs utilisent le terme « scientistes » (Barbé, 2007).



naturelles le long de l'histoire<sup>7</sup>. Les idées de Kuhn se fondent sur le concept de paradigme, c'est à dire, d'un côté, sur les prémisses, principes et lois générales de comportement et sur la méthodologie et les méthodes de recherche ; et d'un autre, qui, dans le cadre d'une certaine science, sont acceptés comme dominantes par leur propre communauté universitaire<sup>8</sup>. Kuhn croit comprendre que si à un moment donné puissent coexister différents paradigmes, pour le développement d'une science déterminée, il est nécessaire que l'un d'entre eux soit considéré comme dominant pour, à partir de celui-ci, commencer à construire la science.

L'appropriation des idées kuhniennes dans le cadre des Relations Internationales de façon généralisée dans la décennie des années quatre-vingt (Sodupe, 2001: 33) a conduit d'abord à identifier les différents paradigmes avec capacité explicative du système international pour, ensuite, signaler celui dominant entre eux. Ce processus de confrontation de courants a permis, d'une part, d'analyser l'évolution de la discipline jusqu'à ce moment et, d'autre part, d'offrir une vision plus ordonnée et cohérente de leur situation<sup>9</sup>.

**Tableau 2.1. Le débat inter-paradigmatique**

| Paradigmes     | Caractéristiques principales |  |   |
|----------------|------------------------------|--|---|
|                | Vision du monde              | Acteurs  | Objet de la discipline                              |
| RÉALISME       | Système anarchique           | États  | Causes de la guerre                                 |
| GLOBALISME     | Société mondiale             | Pluralité d'acteurs (États, OII, sociétés transnationales) | Paix, écologie, droits de l'homme, économie globale |
| STRUCTURALISME | Système centre-périphérie    | Classes sociales<br>Sociétés transnationales               | Causes de l'exploitation<br>Justice sociale         |

Source: Elaboration propre, fondé sur Sodupe (2003: 36)

Le paradigme réaliste était critiqué de plus en plus par son incapacité à expliquer certaines dynamiques d'importance croissante dans le système international (Vásquez, 1983; Barbé, 2007), parmi d'autres, la présence constante de relations de coopération et d'interaction pacifique entre les États; les profondes inégalités économiques du monde découlant du caractère asymétrique des relations entre les États; les crises énergétiques et du système monétaire; ou l'importance croissante dans le système international d'autres acteurs que les États. Au sein de la discipline des Relations Internationales, les « théories 'vieilles' » ont été débordées par la réalité (Barbé, 2007: 60 et 64). Pour expliquer ces nouvelles

<sup>7</sup> Curieusement, bien que Kuhn lui-même ne considère pas applicable son cadre analytique pour les sciences sociales (Schmidt, 2003: 10), les Relations Internationales l'ont accepté de telle manière qu'à partir des années quatre-vingt il est devenu une partie du « subconscient irréfléchi de la discipline » (Wight, 2003: 31).

<sup>8</sup> Selon les termes du propre Kuhn, il s'agit des « réussites scientifiques universellement reconnus qui, pendant un certain temps, fournissent des modèles de problèmes et de solutions à une communauté scientifique » (Kuhn, 1970: viii).

<sup>9</sup> Ce qui était nécessaire au moment où le deuxième débat entre traditionalistes et behavioristes avait entraîné « la prolifération des théories et des approches avec peu de connexions apparentes », question qui donnait un aperçu confus de la discipline (Sodupe, 2003: 29 et 33).

caractéristiques de la société internationale, face au paradigme réaliste, deux autres ont commencé à être considérées. Par conséquent, trois ont été les paradigmes identifiés: réaliste, globaliste et structuraliste.

Pour résumer et selon Kal Holsti (1987: 8), ces trois modèles peuvent être classés en trois caractéristiques principales: leur vision du monde; les principaux acteurs qu'ils-i considèrent ; et l'objet de l'étude des Relations Internationales comme indique le tableau suivant.

D'un côté, le paradigme réaliste<sup>10</sup> reposait sur la place centrale des États souverains comme acteurs principaux avec pouvoir absolu au sein d'un système international considéré anarchique. Dans ce contexte, l'objet de la discipline doit être l'étude des causes de la guerre (interétatique) et les conditions pour assurer la sécurité, en termes militaires, des différents États. Également, le réalisme a incorporé les apports des courants (idéalisme, dans le premier, et behaviorisme, dans le deuxième) avec lesquels avait entamé les précédents deux débats<sup>11</sup>.

D'un autre côté, le modèle globaliste relativise l'importance de l'État en tant qu'acteur international. C'est uniquement un acteur de plus avec d'autres, tels que les organisations internationales intergouvernementales (ci-après, OII), les sociétés transnationales ou les mouvements sociaux, qui au sein d'une société mondiale complexe mais profondément interdépendante, recherchent le dialogue et la coopération. Selon ce paradigme, dans lequel se distinguent les auteurs comme Robert Keohane et Joseph Nye, l'objet d'étude de la discipline ne peut se limiter, par conséquent, à la guerre et ses causes mais doit être étendue à d'autres questions qui caractérisent et problématissent l'ordre international, comme par exemple les interdépendances économiques, la coopération internationale, l'environnement, les droits de l'homme, la faim ou la pénurie de ressources naturelles.

Enfin, le modèle structuraliste met l'accent –souvent à partir d'une base marxiste (Barbé, 2007: 65)– à la profonde inégalité économique existante entre les différentes régions du monde et fait une critique au système économique mondial qui la rend possible. De ce point de vue, les États –et les relations interétatiques– sont de moindre capacité explicative de la situation que d'autres acteurs comme les classes sociales, les sociétés transnationales, les mouvements révolutionnaires, etc. Le principal objet de la discipline doit être cette situation d'inégalité mondiale, ses causes, les dynamiques de domination et d'exploitation inhérentes au capitalisme, et les conditions pour parvenir à une plus grande justice sociale dans le monde. Sous l'égide du structuralisme se sont réunis une grande hétérogénéité de courants (Steans et Pettiford, 2001: 99) très critiques entre eux et également très critiqués par d'autres modèles (Barbé, 2007: 71). Entre ceux-ci se trouvent, l'analyse centre-périphérie (dont le plus célèbre exposant est Andre Gunder Frank), la théorie de la dépendance (Raúl Prebisch) ou la théorie du système-monde (Immanuel Wallerstein).

<sup>10</sup> Pour désigner le paradigme réaliste différents concepts ont utilisé, entre autres, le stato-centrique, classique, traditionnel, néoréaliste ou de pouvoir et de sécurité (Sodupe, 2003: 52-53).

<sup>11</sup> Sur la base de l'idée de Kuhn selon laquelle « le progrès de la connaissance a lieu lorsqu'il existe un consensus dans une certaine science en relation à quel est le paradigme dominant », dans ce troisième débat il y a eu une tendance à intégrer au sein d'un même modèle des courants *a priori* disparates. Cela a provoqué une simplification excessive (Sodupe, 2003: 41) de la discipline car, au sein de chacun des trois modèles confrontés l'hétérogénéité était très grande.

La participation de ces trois paradigmes dans les débats a été inégale, car les discussions ont porté principalement autour des paradigmes réaliste et globaliste (Sodupe, 2003: 54). Le rôle secondaire du structuralisme peut s'expliquer, d'une part, par le fait que ses apports proviennent dans une large mesure du Sud tandis que « la prédominance américaine dans la discipline lie le développement théorique aux besoins [et intérêts] de la politique étrangère de ce pays », et à un deuxième plan, aux puissances occidentales ; et, d'autre, due au caractère antisystème de ce paradigme, qui remet en cause les fondements de l'ordre économique mondial (Barbé, 2007: 69).

Avec le temps, les contraintes et les ambiguïtés du concept kuhnien du paradigme –en particulier l'idée que l'un des paradigmes devait prévaloir sur les autres– ont été évidents (Barbé, 2007: 56) et l'idée de la diversité et la coexistence des différents courants théoriques s'est naturalisée comme quelque chose de permanent et plus utile pour le développement de la discipline. A ce point-là, on est entré dans une nouvelle phase qu'une partie de la littérature a appelé « quatrième débat »<sup>12</sup>

### 2.1.2. État actuel de la discipline: le débat entre rationalisme et postpositivisme

Jusqu'à présent ont analysé les différents débats qui se sont succédés dans la discipline tout au long de son histoire avec l'objectif d'expliquer la nature de ceux-ci et les courants<sup>13</sup> participants. Toutefois, comme le signale Gerard Holden (2002), il est beaucoup plus difficile de saisir l'essence de ces débats au moment où ils se produisent. Tel est le défi de cette épigraphe, qui vise à fournir une carte actuelle de la discipline à travers l'analyse du quatrième débat entre rationalisme et postpositivisme.

Depuis la fin des années quatre-vingt, la discipline a été marquée par une analyse de leurs bases philosophiques et scientifiques, à savoir, par une « autoréflexion » principalement tirée depuis le postpositivisme et depuis l'Europe à la « traditionnellement considérée comme 'discipline américaine' » (Barbé, 2007: 73, 84). Cette réflexion métathéorique<sup>14</sup> a donné lieu à un débat qui a été considéré comme plus pluraliste, complexe et tendu (Sodupe, 2003; Barbé, 2007; Battistella, 2009) que n'importe quel des précédents<sup>15</sup>.

<sup>12</sup> Bien que la référence au quatrième débat n'est pas aussi acceptée comme celle relative aux trois précédentes –certains auteurs se réfèrent à celui-ci comme le « véritable » troisième débat de la discipline (Lapid, 1989 et 2002; Navon, 2001; Schmidt, 2002; Anand, 2004)–, cette dénomination témoigne l'évolution de la discipline à la fin des années quatre-vingt par rapport à l'époque précédente (Sodupe, 2003: 58 et 59).

<sup>13</sup> Dans la littérature différents termes sont utilisés –courant, approche, perspective, la variante, la théorie etc.– de façon confuse. Tout au long de ce travail j'utiliserai le terme « courant » pour évoquer les principales lignes de pensée des Relations Internationales. En outre, au sein de chaque « courant » il existe des différentes « perspectives ». Finalement, j'utiliserai le terme « approche » pour définir l'ensemble des courants qui partagent des caractéristiques épistémologiques et/ou ontologiques communes. De cette manière, par exemple, l'approche postpositiviste comprend différents courants (théorie critique, postmodernisme, postcolonialisme, féminisme) chacun desquels à son tour, comprend différentes perspectives (dans le cas du féminisme, le féminisme libéral, le postcoloniale, le constructiviste, etc.).

<sup>14</sup> Daddow (2009: 237) définit la métathéorie comme la théorie de la théorie, c'est-à-dire, la théorie qui analyse les règles et normes qui permettent à une théorie d'être considérée comme théorie et comment celles-ci donnent un sens à la matière analysée. Elle se concentre sur les hypothèses philosophiques qui sous-tendent une théorie, et est liée à des questions comme l'ontologie, l'épistémologie et la méthodologie.

<sup>15</sup> Ce quatrième débat de la discipline est confronté à des positions tellement disparates qui a même été défini comme « incommensurable », dans la mesure où la nature des différences est telle –il

Le contexte historique de l'origine de ce quatrième débat est la disparition du bloc communiste et la fin de la guerre froide. L'incapacité explicative et prédictive du courant dominant face à ces phénomènes (Sodupe, 2003: 155) aide à comprendre les doutes croissants qui se sont posés sur celui-ci, sur son ontologie et sur son épistémologie positiviste.

Dans ce débat participent, d'une part, les approches rationalistes ou positivistes et, d'autre part, les approches postpositivistes<sup>16</sup>. Parmi ces derniers, le constructivisme social a acquis une importance croissante qui, partant de la position postpositiviste, a été placé dans une position intermédiaire dans le débat (Wight, 2002: 36) et qui dialogue ouvertement avec les approches rationalistes (Fearon et Wendt, 2002).

Les courants postpositivistes contestent le traditionnel positivisme scientifique de la discipline et de leurs principales caractéristiques, notamment l'unité de la méthode scientifique dans les sciences naturelles et sociales; la distinction entre faits et valeurs; la séparation totale entre sujet chercheur et objet de l'enquête; ou l'existence de régularités en relation de cause à effet (vérités) dans le monde social qui peuvent être découvertes par la méthode scientifique et vérifiées de façon empirique. Comme le résume Alexander Wendt (2001: 205), on met en doute « la possibilité de séparer les faits et les valeurs, de distinguer entre le sujet et l'objet, ainsi que d'obtenir la connaissance objective sur le monde ».

Le débat se fonde essentiellement sur trois questions (Barbé, 2007; Hansen, 2010). La première, l'ontologie, à savoir, la définition de la réalité du monde, des choses qui y existent (Qu'est-ce qui existe ? Quels éléments devrait étudier la discipline ?); la deuxième, l'épistémologie, la définition de ce qui est considéré comme la science, ce qui constitue la propre connaissance scientifique (Qu'est-ce qui peut être connu ? Comment accéder à ces connaissances ?); et la troisième, la méthodologie<sup>17</sup>, à savoir, les moyens, procédures et techniques à travers lesquelles se construit et s'acquiert cette connaissance (Quelles sont les techniques à utiliser pour l'étudier ? Quelles sont les matières à analyser ?).

Sur la base de ces éléments, le postpositivisme remet en cause les origines mêmes des Relations Internationales. À titre d'exemple, Battistella (2009: 278-279) reprend certaines des questions que cette approche pose: « Est-il possible la connaissance scientifique de la réalité sociale ? Consiste-t-il à la comprendre ou à l'expliquer ? Quelles relations maintient cette connaissance avec la pratique ? Et avec l'idéologie ? Avec les valeurs ? Est-ce la connaissance scientifique un vecteur de domination ? En particulier, de domination masculine ? Quels intérêts guident la recherche scientifique ? Existe-t-il une vérité

---

n'existe ni une vision ni un langage neutre (Barbé, 2007: 73)– qui rend difficile ou même empêche (Guzzini, 1998) toute possibilité de débat.

<sup>16</sup> En plus de « postpositivistes », on peut trouver dans la littérature des nombreuses dénominations différentes pour englober ces courants, comme par exemple « réflectivistes » –terme inventé par Robert Keohane (1988) et qui s'est généralisée dans la littérature américaine (Daddow, 2009: 239)–, « constructivistes », « critiques », « alternatives », « radicaux », « postmodernistes », « normatives » ou simplement « nouvelles » (Sodupe, 2003: 61; Barbé, 2007: 74). Certaines de ces appellations sont trop générales et peu représentatives ; d'autres ont une double signification et peuvent être utilisés tant pour définir à l'ensemble de courants visées dans le postpositivisme, en général, comme à l'une d'elles en particulier (Sodupe, 2003: 61). J'utiliserai le terme « postpositivistes », car je crois qu'il traduit plus clairement la nature du différend existant dans ce quatrième débat.

<sup>17</sup> Dans les sciences sociales ces procédures peuvent être, par exemple, des méthodes quantitatives qui interprètent les données statistiques ou des méthodes qualitatives, qui interprètent des significations, croyances et comportements des sujets (Daddow, 2009: 237).

scientifique ? Sont les concepts scientifiques universellement valables ou n'ont que du sens dans des contextes discursifs bien délimités ? ».

Pour résumer, et au risque de simplifier, on anticipe ici certaines différences fondamentales entre les approches rationalistes et postpositivistes. Le rationalisme se caractérise par une ontologie matérialiste, c'est-à-dire le seul important sont les faits qui doivent être découverts par la méthode scientifique. Toutefois, les approches postpositivistes considèrent que les faits sociaux existent dans la mesure où nous leurs attachons certaines significations intersubjectives et, par conséquent, nous les dotons d'existence, et on les transforme en réalité sociale. Selon le postpositivisme, le système international n'est pas, par conséquent, composé par des événements extérieurs à la personne chargée de recherche et à leur contexte mais surtout par des idées et des valeurs qui ont été construites.

**Tableau 2.2. Résumé du débat rationalisme/postpositivisme**

| Approches       | Courants  | Ontologie   | Épistémologie  |
|-----------------|---|---|--|
| RATIONALISME    | Néoréalisme<br>Néolibéralisme<br>Structuralisme/<br>marxisme        | Matérialiste<br>(seul important des faits)                              | POSITIVISTE<br>Distinction faits-valeurs<br>Séparation objet-sujet<br>Relations de causalité<br>Théories explicatives du monde |
|                 | Constructivisme<br>social   | Idéaliste<br>(valeurs et d'idées construisent<br>des faits, la réalité) | Certaines différences avec le<br>positivisme<br>Relation étroite faits-valeurs<br>Théories explicatives du monde               |
| POSTPOSITIVISME | Théorie Critique<br>Postmodernisme<br>Féminisme<br>Postcolonialisme | Idéaliste<br>(valeurs et d'idées construisent<br>des faits, la réalité) | POSTPOSITIVISTE<br>Relation étroite faits-valeurs<br>Relation étroite objet-sujet<br>Théories constitutives du monde           |

Source: Elaboration propre.

Du point de vue épistémologique, les courants postpositivistes réfléchissent sur le processus de théorisation et sont conscients des « buts politiques et sociaux de la connaissance, des intérêts et des suppositions cognitives de l'observateur et de la façon dont les principaux acteurs construisent leurs visions du monde politique » (Sodupe, 2003: 160). La connaissance scientifique n'est pas objective ni éthiquement neutre. En termes de Robert Cox (1996a), « la théorie est toujours conçue pour quelqu'un et avec un but ». Objet et sujet de la recherche ne sont pas séparés. Ni la théorie est indépendante de la réalité qu'elle étudie ni la réalité est externe à la théorie qui l'analyse (Battistella, 2009: 280-281). Les deux sont des éléments qui interagissent.

Par ailleurs, l'utilisation des catégories génériques « approche rationaliste » et « approche postpositiviste » est utile pour comprendre le débat mais sans doute simplifie à l'excès

l'effervescence théorique existante. Elle cache la pluralité et les différences des courants de chaque approche<sup>18</sup> et des perspectives au sein de chaque courant ; et elle estompe la véritable importance que chaque courant a eu au sein de la discipline.

Comme le note Ann Tickner (2001: 27), l'inégalité de pouvoir existant entre ces deux approches rend difficile l'existence d'un véritable dialogue entre elles<sup>19</sup>. Cela est particulièrement évident aux États-Unis, où le courant dominant (*mainstream*) de la discipline accorde peu d'attention aux courants postpositivistes et souffre de critique autoréflexive sur des questions épistémologiques<sup>20</sup>. De fait, les critères positivistes –ce *gold standard* (Smith *et al.*, 1996: 13)– exigé à toute « bonne recherche scientifique » (Tickner, 2001: 27) coïncident avec les prémisses rationalistes (Smith *et al.*, 1996: 13). À cet égard, l'académie rationaliste s'est autoproclamée comme unité de mesure face à laquelle doivent être jugés toutes les recherches.

Ci-après j'analyse en détail chacune de ces approches (rationalisme et postpositivisme) et les courants qui les composent, en particulier en ce qui concerne la paix et la sécurité.

## 2.2. Courants rationalistes

Entre les courants considérés *rationalistes* figurent principalement le néoréalisme, le néolibéralisme et le structuralisme/marxisme. Ils sont tous d'une manière ou d'une autre, héritiers des trois paradigmes fondamentaux qui sont entrés en discussion au cours du débat interparadigmétique. Les deux premiers proviennent de la redéfinition, qui tout au long des années quatre-vingt ont subi respectivement, le réalisme et le globalisme ; le troisième est continuateur des courants d'inspiration marxiste.

### 2.2.1. Néoréalisme: la sécurité nationale dans un monde anarchique

À la suite de l'évolution du réalisme<sup>21</sup> et aidé par l'impact du livre *Theory of International Politics* (Waltz, 1979), a eu lieu un certain renouvellement de ce courant, phénomène mis en scène par l'emploi du terme néoréalisme. Cette rénovation a entraîné, essentiellement, la systématisation du réalisme classique (Sodupe, 2003: 81-82) et l'assimilation de la part de celui-ci de certains éléments théoriques d'autres courants, y compris ceux à caractère globaliste (libérale) auxquels avait été confronté lors de débats antérieurs<sup>22</sup>.

<sup>18</sup> Il n'existe pas d'unanimité dans la littérature sur les courants éventuellement compris à l'intérieur de chaque approche. Par exemple, il n'est pas difficile de trouver l'École Anglaise dans le cadre de l'approche rationaliste, École que nous n'avons pas incluse dans cette analyse –pour une étude détaillée de ce courant, consulter Buzan (2014) et García sûre (2015)–. De même, dans l'approche postpositiviste on peut trouver, en outre, des courants compris dans le tableau, la Théorie verte (Griffiths, 2007; Daddow, 2009; Burchill *et al.*, 2009).

<sup>19</sup> Comme constaté par Moure (2015: 94), certains efforts théoriques ont existé pour établir des points de contact entre, par exemple, le réalisme, d'une part, et le constructivisme, la théorie critique et même le postmodernisme, de l'autre, malgré leurs profondes différences ontologiques et épistémologiques.

<sup>20</sup> En fait, comme le souligne la propre Tickner (2001: 154), la plupart des références envers les débats épistémologiques proviennent de l'Académie non-américaine.

<sup>21</sup> Au sein du réalisme différentes perspectives se sont formés, entre autres, comme le signale Barbé (2007: 63), le réalisme politique (qui peut être identifié avec Hans Morgenthau), l'économie politique internationale (Robert Gilpin), le réalisme structurel (Kenneth Waltz), et même d'autres courants qui ne sont pas définis eux-mêmes comme réalistes, comme la sociologie historique française (Raymond Aron).

<sup>22</sup> Par exemple: avec le passage du temps, le néoréalisme a incorporé comme éléments tant l'analyse de la coopération entre États comme le rôle des institutions internationales (Steans et Pettiford,

La diversité théorique résultant de son évolution et son expérience hégémonique dans la discipline ont entraîné, comme commente Moure (2009: 115-116), qu'il ne soit pas facile d'établir le « noyau dur réaliste ». Toutefois, le point de départ est un système international anarchique et dépourvue de gouvernement mondial dans lequel l'équilibre de pouvoir, et la recherche de la part des États de leurs propres intérêts et sécurité sont des questions fondamentales. Le réalisme a identifié les études de sécurité aux études stratégiques (Battistella, 2009: 509), consacrés « à l'étude de la menace, l'utilisation et le contrôle de la force militaire » (Walt, 1991: 212).

L'importance de la sécurité dans l'agenda réaliste est évidente depuis le début. Bien qu'en acceptant le caractère ambigu du concept, Arnold Wolfers (1962), a reconnu que « la plupart des États, la plus grande partie du temps ont été préoccupés, et ont eu des raisons de s'inquiéter d'une éventuelle absence de sécurité ». Raymond Aron dans son ouvrage *Paix et guerre entre les nations* publiée en 1962 (2004: 83) considérait la sécurité comme l'un des « objectifs éternels » de la politique étrangère des États. Pour sa part, Kenneth Waltz (1979: 126) affirmait que la sécurité est le « premier objectif » des États parce que, seulement lorsqu'on a garanti celle-ci, peuvent les États rechercher la satisfaction d'autres objectifs tels que le bénéfice ou le pouvoir.

Comme le note Booth (1991: 318), le réalisme a centré son interprétation de la sécurité sur les menaces militaires et, plus particulièrement, sur les menaces militaires aux États, considérés comme des acteurs privilégiés –voir exclusifs– de la discipline. L'État est l'objet de référence dans l'analyse de la sécurité, et celle-ci est interprétée en termes nationaux (sécurité nationale) dans le cadre d'un système international anarchique dont l'objectif suprême de chaque État est d'assurer leur propre survie (Steans et Pettiford, 2001: 32-34 et 95). Le principe de base des États est l'accumulation de pouvoir par le biais de la dissuasion militaire et du contrôle des alliés, et pour cela ils utilisent essentiellement le domaine militaire de leur activité d'État (Navari, 2008: 42). À cet égard, la guerre a été considérée par le réalisme comme un point de *high politics*<sup>23</sup>, c'est-à-dire, un aspect fondamental de la discipline.

La vision réaliste de la guerre fut mise en évidence déjà dans l'œuvre *Man, the State and War. A Theoretical analysis* (Kenneth Waltz, 1959). L'auteur y fait référence aux « trois images » avec lesquelles tente d'expliquer les causes de la guerre. La première est la nature avaricieuse, agressive et égoïste des « hommes » ; la deuxième, la recherche constante du propre intérêt de la part des États, souvent sous la menace ou l'emploi de la force; la troisième, la structure anarchique –absence de gouvernement– du système international.

Depuis cette vision, la guerre est l'état normal des relations internationales. Les néoréalistes présentent la guerre comme inévitable (Cockburn, 2007: 232). La paix est limitée, au cas où elle soit effectivement possible (Richmond, 2012: 32), et on vise la paix du vainqueur qui implique la neutralisation de l'ennemi par la victoire militaire ou sa domination par la coercition ou l'imposition (Richmond, 2012: 101). Elle est également

---

2001: 36, 40).

<sup>23</sup> Dans une distinction qui a été généralisée, Stanley Hoffmann (1966) hiérarchise les points examinés par la discipline conformément à l'importance que leur attribue la vision réaliste de la discipline entre *high politics* (haute politique), axée sur la politique étrangère, la diplomatie et la guerre et *low politics* (basse politique), qui comprend des questions économiques, sociales, techniques, etc.

minimaliste et à court terme car ce qui intéresse est de freiner la violence, d'offrir une sécurité de base (Richmond, 2012: 39) ; et elle est négative, étant donné que la paix est conçue simplement comme l'absence de guerre. C'est cette vision de la guerre et de la paix, hégémonique dans la discipline, qui explique, comme le signale Oliver Richmond (2012: 32), que la discipline ait été marquée plus par la violence que par la paix.

Des auteurs tels que Charles Tilly (1985) ou Philip Bobbitt (2002) offrent une justification historique pour cette vision réaliste. Dans le passé, l'insécurité et l'évolution des exigences de la guerre ont été, entre autres, d'importantes causes de la création des États, qui sont nés et perdurent à travers elle. Sur cette base, on a établi une hiérarchie de valeurs selon laquelle la sécurité nationale –la lutte pour la survie et la protection de l'État face à des menaces, qu'elles soient réelles ou perçues– est au-dessus d'autres considérations comme, par exemple, la justice ou le bien-être des personnes (Goodhand, 2006: 30).

L'hégémonie de cette vision réaliste –et néoréaliste– pendant la plus grande partie de l'histoire de la discipline doit être expliquée en partie à partir de l'influence que ce courant a exercé dans la politique étrangère des États-Unis à partir de la fin de la seconde guerre mondiale (Tickner, 2001:x et Sodupe, 2003: 43). Cette vision n'est pas neutre, mais reflète une forme particulière et intéressée d'interpréter les relations internationales. Le réalisme n'est pas tant un cadre scientifique pour élaborer des théories mais plutôt « un instrument de rationalisation des procédures internationales » (Sodupe, 2003: 43) et « un projet politique... dans l'intérêt national des grandes puissances » (Moure, 2015: 93).

Ni leur incapacité à prévoir les profonds changements dans le contexte international qui ont eu lieu à la fin de la guerre froide (Battistella, 2009: 518), ni les divisions internes ou critiques externes (Elman, 2008: 27), ont réussi à modifier le caractère central des contributions du réalisme aux études de sécurité. Justement, les événements ultérieurs, notamment le 11 Septembre 2001, ont remis en vigueur dans une large mesure la vision réaliste de la sécurité (Battistella, 2009: 536).

### **2.2.2. Néolibéralisme: la gouvernance sans gouvernement globale et la coopération entre États**

Le néolibéralisme<sup>24</sup> tout comme le néoréalisme, estime également que les États –qui selon sa vision, devraient être rationnelles<sup>25</sup>, démocratiques et basés sur une économie de marché– sont les acteurs principaux dans les relations internationales. Toutefois, il s'intéresse également sur le rôle des institutions et les OII dans la coopération entre les États et la résolution des conflits dans le domaine international. En fait, la fin de la guerre froide a conduit à la résurgence de la pensée libérale –sous la dénomination du néolibéralisme– en ce qui concerne la gestion des relations de paix et sécurité entre les États, où les systèmes de sécurité collective et les OII ont assumé un rôle plus protagoniste (Adetula, 2008: 12).

<sup>24</sup> Différentes perspectives de caractère libéral, y compris l'idéalisme, le transnationalisme, l'internationalisme libéral, l'institutionnalisme néolibéral, les approches de l'interdépendance et de la société-monde ont été regroupées en ce qui s'appelle néolibéralisme (Steans et Pettiford, 2001: 68).

<sup>25</sup> Le (neo)libéralisme considère la rationalité comme la capacité, propre de l'État comme propre de l'être humain, à identifier et poursuivre leurs intérêts, d'une part, et de vivre conformément à des principes moraux de l'autre (Steans et Pettiford, 2001: 53).



Les fondements néolibéraux en relation avec la paix reposent sur des idées libérales des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles qui défendaient l'existence de certaines conditions préalables – démocratie face à aristocratie et libre marché face à autarcie – pour l'élimination de la guerre dans les relations internationales (Burchill, 2009: 60). Selon ces idées, les lois de la nature prescrivent l'harmonie et la coopération entre les peuples et, par conséquent, la paix est l'état normal des choses ; comme le souligne Emmanuel Kant (2002), pouvant même être à perpétuité.

Ces idées libérales classiques ont été le germe pour différents types de paix, entre autres, la paix institutionnelle et la paix constitutionnelle. D'une part, la paix institutionnelle appuie, à travers les OII, la gestion publique et la création de certaines garanties internationales qui fournissent une paix verticale, de fond en comble (Richmond, 2012: 31 et 74). La mise en place des Nations Unies après la deuxième guerre mondiale ainsi que des institutions financières internationales (ci-après IFI) du système de Bretton Woods sont un exemple. D'autre part, la paix constitutionnelle découlant de la philosophie d'Emmanuel Kant, défend une paix internationale fondée sur la démocratie, le cosmopolitisme et le libre marché (Richmond, 2012: 78).

Dans le cadre d'un système international dynamique et social dans lequel a lieu une gouvernance sans gouvernement, le principe de base doit être l'intégration des États sur la base de la démocratie, la résolution des conflits et l'état de droit (Navari, 2008: 42). Le néolibéralisme a accepté la prise en charge réaliste par laquelle les États, unités distinctes et autonomes, sont les acteurs clés du système, mais la vision libérale considère que les intérêts des États sont mieux servis en termes de coopération et à travers l'établissement de règles communes qu'en termes de pouvoir (Richmond, 2012: 36). L'interdépendance et l'harmonie entre les intérêts des États doivent être soutenues par des normes (par exemple, l'interdiction de la menace ou l'emploi de la force), des régimes (les systèmes de sécurité collectifs) et les OII (l'Organisation des Nations Unies) qui favorisent un ordre international plus pacifique.

La guerre est une « maladie » que « peut être traitée avec succès avec les médicaments jumelés de la *démocratie* et du *libre marché* ». Parallèlement à une citoyenneté avec des droits individuels, les États libéraux se caractérisent par un État de droit, des élections et de gouvernements représentatifs, l'opinion publique, la division des pouvoirs et d'autres restrictions politico-juridiques qui ne permettent pas que la décision de faire la guerre soit prise arbitrairement par les élites (Burchill, 2009: 60). Cette théorie de paix démocratique, exposée à l'origine par Emmanuel Kant (Xenia, 2005: 359), a été développée à l'époque moderne par des auteurs tels que Michael Doyle, qui ont plaidé que les États libéraux et démocratiques sont moins tendant à faire la guerre entre eux. Curieusement, comme le propre Doyle reconnaît (1986: 1161) et l'expérience récente démontre également, cette présomption que les États libéraux démocratiques sont plus pacifiques entre eux ne signifie pas que ces mêmes États soient moins enclins à faire la guerre avec les États non démocratiques.

Ces idées ont étayé les théories de paix libérale et paix démocratique<sup>26</sup>, et elles sont actuellement mises en œuvre depuis la fin de la guerre froide à travers des politiques de

<sup>26</sup> Même s'il s'agit de théories différentes, toutes deux sont très liées, au point parfois d'être également appelés « paix démocratique libérale ». La paix libérale est souvent considérée comme une proposition intégrante de la théorie de la paix démocratique (Xenias, 2005: 360; Paffenholz,

développement et de construction de la paix par différents États et OII, convaincus qu'un ordre international plus pacifique est directement lié à la création d' « ordres domestiques légitimes » (démocraties libérales de marché) dans le monde entier (Burchill, 2009: 61).

Certaines idées propres de la pensée libérale faisaient également partie du germe du concept de sécurité humaine dans les années quatre-vingt. D'un côté, la revalorisation libérale de l'individu et de ses droits (en particulier les droits civils et politiques) dans l'agenda international (Pérez de Armiño, 2013b: 27); de l'autre, la remise en cause de la part de l'internationalisme libéral traditionnel de l'idée dans laquelle l'Etat doit être le garant exclusif de la sécurité, ainsi que son soutien face à différents accords, institutions et normes internationales qui lui soutiennent dans cette tâche (Hampson, 2008: 232); et, finalement, l'idée même du cosmopolitisme libérale, par laquelle la sécurité de toutes les personnes est également importante, indépendamment de leur nationalité ou citoyenneté. À cet égard, l'État peut être considéré comme une forme excluante de communauté et le système d'États comme un obstacle à la réalisation de la sécurité des personnes (Steans, 2013: 117).

Le concept de sécurité humaine surgit, d'un côté, dans un contexte –premières années de l'après-guerre froide– de critique de la vision traditionnelle de sécurité et de confluence d'agendas de développement et de sécurité, de l'autre (Pérez de Armiño 2013b: 28-29; Mendia et Saillard, 2013: 227). En fait, leur origine est dans une large mesure le résultat de la rencontre des études de sécurité et de développement (Peoples et Vaughan-Williams, 2012: 123). Toutefois, par la suite celui-ci a eu une incidence relative dans les débats théoriques<sup>27</sup> des Relations Internationales (Pérez de Armiño, 2013a: 242).

La sécurité humaine apparaît dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de l'ONU, et découle du concept de développement humain, qui défend l'élargissement des opportunités et des capacités des personnes pour la réalisation de leur développement. Plus précisément, la sécurité humaine comporte deux dimensions différentes. La première, la liberté à l'égard de la peur (*freedom from fear*), c'est l'aspiration que les personnes soient sûres de la menace physique ; et, la deuxième, la liberté à l'égard de la nécessité (*freedom from want*), c'est-à-dire, l'aspiration que les personnes soient libres de la pauvreté et capables de satisfaire leurs besoins essentiels. Ces deux dimensions se concrétisent dans sept composantes qui font référence à des domaines différents mais interdépendants de la sécurité: économique, alimentaire, de la santé, de l'environnement, personnel, communautaire et politique (PNUD, 1994: 27-37).

Ce concept expose « une sécurité à visage humain » qui transcende la conception traditionnelle de la sécurité d'État et situe les personnes, leurs besoins et intérêts dans le centre de l'analyse de sécurité (Peoples et Vaughan-Williams, 2012: 120). En outre, il préconise que les menaces à la sécurité tant militaires que non militaires sont interdépendantes, à savoir la sécurité et le développement sont liées (Peoples et Vaughan-Williams, 2012: 124). Ces deux caractéristiques se situent, comme j'analyserai plus loin, près du constructivisme et des autres courants postpositivistes de la discipline ; et en même temps, l'éloignent des rapprochements plus classiques de la sécurité comme le

---

2011: 140).

<sup>27</sup> D'ailleurs, souvent on souligne que ce concept est né et s'est développé plus dans le domaine politique que dans l'académique (Peoples et Vaughan-Williams, 2012: 121; Pérez de Armiño, 2013a: 242).

néoréalisme, entre lesquelles elle n'a pas eu un bon accueil (Newman, 2001: 247; Hampson, 2008: 241). Encore moins, dans le contexte actuel de la « guerre contre le terrorisme » après le 11 Septembre, qui a entraîné un essor de la vision étatocentrique et militaire de la sécurité (Pérez de Armiño, 2013: 242-243). À cet égard, comme l'indique Tortosa (2013: 99), la sécurité nationale réellement pratiquée est un obstacle pour la tant souhaitée sécurité humaine.

La relation entre néoréalisme et le néolibéralisme a été renforcée au cours du temps. Les deux sont des courants qui ont influé sur la définition de la politique étrangère des États-Unis depuis la fin de la guerre froide et, par conséquent, également dans la théorie des Relations Internationales<sup>28</sup> (Barbé, 2007: 77). Leurs transformations exigeaient que les deux courants rapprochent leurs positions au cours des années quatre-vingt et partagent, entre autres questions, les présupposés scientifiques, c'est-à-dire, leur regard rationaliste et positiviste de la science ; la vision anarchique du système international ; ou l'étude de l'incidence des règles et institutions internationales dans le comportement des États dans ce système anarchique (Waever, 1996: 163; Barbé, 2007: 74, 77-83).

Comme le soulignent Steans et Pettiford (2001: 40), avec ce rapprochement, les deux courants ont généré une pensée uniforme, ethnocentrique, éminemment conservatrice (et, par conséquent, justificateur de l'injustice), dirigée principalement à maintenir le *statu quo* d'un système international dans lequel les États-Unis jouent le rôle principal (Barbé, 2007: 77, 81-82). D'un côté, il s'agit d'un dialogue occidental qui étouffe de manière très efficace autres visions qui ne s'ajustent pas à la vision américaine de la politique internationale (Smith, 1995: 24) ; et, d'autre, il se base sur les intérêts officiels, sans tenir compte – et à de nombreuses reprises, agissant contre – les préoccupations des acteurs non officiels des systèmes politique et économique global et de la grande majorité de la population (Richmond, 2012: 245).

Dans cette « synthèse néo-néo » (Waever, 1996: 163; Tickner, 2001: 25) ou « réalisme libéral » (Richmond, 2012: 168), la souveraineté territoriale devient le cadre et la gouvernance internationale le défi principal. La menace et l'usage de la force, contrôlés par les États, sont chargés de soutenir les institutions politiques, sociales et économiques internationales de caractère démocratique et libérale (Richmond, 2012: 41). Tel est le cadre théorique qui a marqué depuis les années quatre-vingt, l'avenir des Relations Internationales.

### **2.2.3. Néomarxisme: La nature exploiteuse du capitalisme comme une menace globale**

Le néomarxisme, qui a combiné certains éléments positivistes avec un agenda normatif et de transformation, a tenté de déplacer l'interprétation dominante des conflits et la paix dans la discipline dès les aspects politiques et de sécurité vers les relations économiques inégales du système capitaliste mondial. D'ailleurs, il ne considère pas que les conflits ou l'insécurité soient conséquence de l'anarchie dans l'ordre international, mais de la nature exploitante du capitalisme global, c'est-à-dire, de la recherche constante de nouveaux marchés et de ressources (Daddow, 2009: 123), la division entre classes sociales et les relations inégales entre États du centre et de la périphérie.

---

<sup>28</sup> J'ai déjà fait référence précédemment au caractère essentiellement américain de la discipline.

Le néomarxisme désigne l'État comme un instrument des élites pour défendre leurs intérêts. Par conséquent, la politique étrangère des États ne cherche pas à satisfaire l'intérêt national, qui « n'est plus qu'une 'mystification bourgeoise' », mais les intérêts des élites. Cela fait que les relations internationales sont en conflit permanent, car elles sont le résultat de la concurrence et de la recherche du profit de la part des classes sociales dominantes (Battistella, 2009: 252).

Ce point de départ général a été mis au point par différentes perspectives au sein de ce courant. Ainsi, par exemple, depuis la théorie de la dépendance a été signalé comment après la disparition du contrôle impériale et coloniale sur le plan politique, la structure de l'économie mondiale a gardé la relation de dépendance du Nord global (centre) sur le Sud global (périphérie). Pour sa part, la théorie du système-monde a critiqué la façon dont les élites fondent des institutions (par exemple, les Nations Unies, les IFI) et des normes (par exemple, la réglementation du commerce mondial) qui favorisent et/ou légitiment leur promotion (Richmond, 2012: 119-120), par exemple, comme dans le cas de la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, qui préservent et diffusent les principes économiques libérales du libre marché (Whitworth, 1994: 73).

De ce point de vue, les conflits armés ont deux interprétations principales (Steans et Pettiford, 2001: 96). La première concerne l'affrontement de différents acteurs économiques, les deux représentants du capital, intéressés à accroître leurs bénéfices ou à améliorer leur accès aux ressources mais, en aucun cas, à remettre en question le système capitaliste. La deuxième, au contraire, confronte des classes sociales opposées (capital et travail), c'est-à-dire, ceux qui défendent le modèle capitaliste et ceux qui souhaitent le transformer.

D'un autre côté, partant d'une orientation partiellement inspirée du marxisme, Johan Galtung a fait des contributions importantes à la sous-discipline des études de paix (*Peace Studies*). Parmi celles-ci, la définition de paix comme synonyme de justice sociale, en termes de répartition équitable du pouvoir et des ressources (Battistella, 2009: 263). En plus de la violence directe, plus visible et plus liée à la violence physique, Galtung (1969, 1998) identifie deux autres types de violence, plus subtiles, moins perceptibles. D'une part, la violence culturelle fait référence à l'imposition de valeurs ou modèles culturels, par le biais du langage, l'idéologie, la religion, la science, etc. ; et, d'autre part, la violence structurelle qui est une violence plus subtile qui découle des structures sociales, économiques et politiques qui engendrent la pauvreté, l'oppression et l'inégalité.

Ce dernier concept de violence structurelle a offert une vision beaucoup plus large de celle existante jusqu'alors dans les Relations Internationales. Le *mainstream* de la discipline avait identifié la paix avec le but ou l'absence de conflit armé. Toutefois, selon Galtung (1971), l'impérialisme utilise beaucoup plus d'autres types de violence –en particulier la violence structurelle– que la violence directe, au point que l'impérialisme imparfait a besoin de recourir aux armes.

Cette interprétation négative de la paix comme l'absence de violence, dominante dans la discipline, est dépassée par le concept de paix positive proposée par Galtung (1969). Selon celui-ci, la paix n'est pas une fin mais un processus dans lequel la paix civile, fondée sur la philosophie idéaliste et libérale, précise de justice sociale, d'égalité et un système équitable

de commerce international pour assurer la liberté et les droits au sein de la société (Richmond, 2012: 31 et 129).

La paix est possible, mais seulement grâce à la résistance locale et transnationale contre les structures dominantes et la transformation radicale, tant des structures d'inégalité et de discrimination politique, économique et social comme des aspects de la culture qui légitiment l'existence et renforcent symboliquement ces structures (Richmond, 2012: 43 et 129; Mendia, 2014: 30). De cette interprétation extensive il en découle que, pour faire face à un conflit violent, nous devons non seulement répondre à la transformation des comportements (violence directe) mais aussi aux attitudes (violence culturelle) et les conditions structurelles (violence structurelle) qui alimentent le contexte (Mendia, 2014: 29).

### 2.3. Constructivisme: la sécurité comme construction social

Le constructivisme social –ci-après constructivisme– ne s'est pas renforcé dans les Relations Internationales jusqu'aux années quatre-vingt-dix. Au début du quatrième débat, entre rationalistes et postpositivistes, le constructivisme est devenu une « alternative véritablement radical » (Brown, 2001: 52) aux courants classiques. Au fil du temps, il a gagné en visibilité dans la discipline, en partie par ce qu'il a été considéré comme une approche modérée à l'intérieur du groupe hétérogène du postpositivisme (Sodupe, 2003), un « chemin intermédiaire » entre rationalistes et postpositivistes (Brown, 2001: 52). Son importance a été telle pendant les années quatre-vingt que l'on a estimé que le débat rationalisme-constructivisme était alors le véritable débat de la discipline (Katzenstein *et al.*, 1998), ou même qu'il s'agissait d'un courant à fort potentiel « pour promouvoir une redéfinition de la discipline » (Sodupe, 2003: 224).

Le rapprochement rationalisme-constructivisme, au moins depuis les perspectives dominantes du constructivisme<sup>29</sup>, a été évident. Alexander Wendt (1992: 394) reconnaissait déjà au début du débat que son objectif était de jeter des ponts dans la discipline. Selon Brown (2001: 56) cela a été possible parce que, même si toutes les perspectives constructivistes peuvent être considérées comme postpositivistes, la perspective dominante de ce courant –représentée par Alexander Wendt et John Ruggie– a partagé dans une large mesure l'agenda de recherche rationaliste, c'est-à-dire, les relations de conflit et de coopération entre États. D'ailleurs, dans le cadre de la « discussion » –non pas un débat– entre rationalistes et constructivistes, ces visions du monde ne se concurrencent pas mais simplement cherchent des réponses à partir de questions différentes (Fearon et Wendt, 2002: 67-68). En résumé, comme le note Battistella (2009: 277), en quelque sorte, le constructivisme a été capable de combiner l'épistémologie rationaliste avec l'ontologie postpositiviste.

Le constructivisme défend le caractère construit de la réalité sociale internationale et de la propre connaissance de cette réalité (Guzzini, 2000: 159-160). Il n'existe pas une réalité sociale objective, mais un ensemble d'idées et de règles convenues au niveau social à un certain moment et lieu –un *World of our making* (Onuf, 1989)– qui aide à construire des intérêts et des identités, des principes et des valeurs partagées, perceptions du monde, etc.

<sup>29</sup> Comme avec la quasi-totalité des courants de relations internationales, le constructivisme est très hétérogène et regroupe des perspectives différentes. Fearon et Wendt (2002: 57), par exemple, identifient trois perspectives constructivistes: positivistes, postmodernistes et interprétativistes ; pour sa part, d'autres auteurs (Buzan et Hansen, 2009: 191-192; Orjinta, 2010: 38) font référence au constructivisme critique et au conventionnel (modérée).

(Barbé, 2007: 92-93). Pour le constructivisme, la théorie des Relations Internationales aide à construire le monde qu'elle prétend analyser (Brown, 2001: 56). De fait, tous ces concepts qui fondent la discipline (pouvoir, intérêts, sécurité, paix, etc.) présupposent et sont fondés sur des idées et des normes, c'est-à-dire, sur des « constructions mentales... », des ensembles de croyances, principes et attitudes caractéristiques qui fournissent des orientations solides à des comportements et des politiques » dans le domaine international (Tannenvald, 2005: 15).

Par exemple, l'anarchie, pour paraphraser le titre d'une publication du propre Wendt, c'est seulement « ce que les États font d'elle » (*Anarchy is what states make of it*, 1992). En fait, actuellement, les États sont favorables au *statu quo*: reconnaissent mutuellement leur souveraineté, l'interdiction de la menace ou l'usage de la force ou des systèmes de sécurité collective –institutions centrales de droit international public–, et ne recourent à la violence que pour défendre leur sécurité, bien qu'elle soit définie de manière très large. En général, ils respectent le système et les normes qui ont construit et élaboré dans le domaine de la paix et la sécurité. Par conséquent, quelque chose a changé dans le système international, et le recours à la guerre –selon le réalisme, inhérent à l'anarchie de l'ordre international– est de moins en moins fréquent entre les États, en général, et en particulier entre certains d'entre eux. Le constructivisme défend précisément qu'ils peuvent se produire des changements dans la politique internationale lorsque les acteurs, par ses pratiques, modifient les règles et normes constitutives de ses relations internationales (Battistella, 2009: 340-342).

De même, la conception de la sécurité et de l'insécurité n'est pas donnée, mais elle est construite à travers d'interactions subjectives dans lesquelles les différents processus, pratiques et discours des divers acteurs (État, médias, experts en sécurité, ...) caractérise un certain phénomène comme une menace (Pérez de Armiño, 2013a: 265). Comme le soulignent Buzan *et al* (1998: 57), « outre que les tanks traversant la frontière, il y a très peu de menaces objectives ». C'est-à-dire, les menaces sont construites. Dans le domaine international, comme le soulignent Buzan et Hansen (2009: 10-12), la construction des menaces a été marquée, soit implicitement ou explicitement, par la réponse qui a été donnée à différentes questions, notamment: doit l'État être l'objet de référence privilégié de la sécurité ? Doivent les menaces internes, au-delà des externes, être incluses dans l'analyse de la sécurité ? Ou, doit-il l'analyse de la sécurité être étendue au-delà du domaine militaire ?

Sur l'analyse critique de la sécurité depuis les postulats constructivistes certains auteurs ressortent comme Keith Krause et Michael Williams (1997) ou des groupes d'auteurs comme les encadrés dans la « école de Copenhague », liée à *Copenhagen Peace Research Institute* (COPRI) et où figurent, entre autres, Barry Buzan<sup>30</sup> et Ole Waever. Le propre Buzan (1991) fut un des premiers auteurs à identifier d'autres menaces à la sécurité en outre de la militaire, préoccupation hégémonique pendant la guerre froide (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 22). Les différents « secteurs de sécurité » (conformément à leur propre terminologie) auxquels Buzan (1991: 116-134) fit référence sont les suivants: militaire, environnemental, économique, politique et social.

---

<sup>30</sup> Bien que Barry Buzan a participé aux origines de l'École de Copenhague, ultérieurement il l'a abandonné et actuellement dirige la prétendue École anglaise (Battistella, 2009: 523 et 525).

Dans le cadre de l'expansion de l'agenda de sécurité, Ole Waever (1995)<sup>31</sup> exposa la « théorie de la sécurisation », un outil analytique qui explique quand, comment et pourquoi l'État et ses élites catégorisent et gèrent une affaire comme un problème de « sécurité » (en sécurisant cette affaire)<sup>32</sup>. En outre elle examine aussi la capacité des groupes autres aux élites pour sécuriser des thèmes (les inclure dans l'agenda de sécurité), pour résister aux tentatives de les inclure dans l'agenda de sécurité, ou même, pour les de-sécuriser, à savoir, les ressortir de cet agenda une fois déjà introduites (Waever, 1995: 57-58).

Sécuriser un sujet implique le retirer du débat politique « normal » et de le considérer comme une urgence, ce qui légitime l'utilisation de mesures politiques exceptionnelles pour gérer, mesures qui ne seraient pas acceptées dans un contexte de « normalité » (Buzan *et al.*, 1998: 23-24). Le processus de sécurisation a lieu lorsqu'une affaire se présente et accepte comme une « menace existentielle » pour la survie d'un certain « objet de référence » (une nation, un groupe social, l'environnement, le développement économique, etc.). Il s'agit d'un acte discursif dans lequel les acteurs qui veulent sécuriser un sujet et l'audience deviennent les acteurs principaux du processus de construction de la sécurité. Cette stratégie vise à convaincre une audience spécifique d'accepter le caractère de menace d'une affaire déterminée, et seulement lorsque l'audience effectivement accepte ce discours sur la menace peut-on dire que cette affaire est sécurisée (Mackenzie, 2010: 152). Que ce processus soit couronné de succès dépend de divers facteurs, notamment le pouvoir des acteurs qui émettent le discours<sup>33</sup>, la mesure dans laquelle l'audience accepte ce discours, les connotations historiques existantes, les sentiments qui y génère, etc. (Buzan *et al.*, 1998: 23-26). Par conséquent, depuis la vision constructiviste, une menace à la sécurité ne l'est pas par ses qualités inhérentes de menacer mais plutôt par sa présentation et son acceptation en tant que telle (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 78).

Dans des travaux ultérieurs, les auteurs de cette école ont traité de délimiter les « objets de référence » et les menaces qui devraient être inclus dans le domaine de la sécurité et quelles non. En même temps, ils ont averti sérieusement du risque qu'implique d'ajouter le mot « sécurité » à une large gamme de sujets (Buzan *et al.*, 1998: 1), de manière que le concept de sécurité soit aussi vaste et complexe qu'il perde son sens.

L'effort pour sécuriser des sujets sans remettre en cause (en même temps), la notion traditionnelle même –étatocentrique et militaire– de la sécurité a aussi des conséquences négatives. D'un côté, cette vision centrée sur l'État présuppose que la réponse du même est la plus appropriée pour gérer les affaires sécurisées ; d'un autre côté, parfois, cet élargissement de l'objet de la sécurité a permis l'emploi de stratégies défensives et politiques d'exception, très contestables, par exemple dans le domaine de la migration<sup>34</sup> (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 83-84).

<sup>31</sup> Cette théorie a été adoptée, adaptée et développée par différents auteurs tant dans le cadre de l'École de Copenhague qu'en dehors de façons très différentes, dont certaines vont au-delà de la proposition initiale (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 75).

<sup>32</sup> Didier Bigo (2002) a souligné le rôle que jouent également les « experts en sécurité » et les institutions dans la pratique de la sécurisation.

<sup>33</sup> Selon Waever (1995: 54-57), souvent des élites présentent leurs propres intérêts déguisés en « intérêts nationaux » ou même comme « intérêts du peuple » pour tenter de légitimer l'inscription d'un sujet dans l'agenda de sécurité et, de cette manière, assumer le contrôle sur celui-ci.

<sup>34</sup> L'immigration est entrée dans l'agenda de sécurité tout au long des années 80, dans la mesure où les personnes immigrées ont cessé d'être considérées d'un point de vue économique (force de travail

La théorie de la sécurisation présuppose que la sécurité n'est pas toujours bonne<sup>35</sup>, car il implique d'extraire ce sujet des voies normales de la politique, en évitant les espaces et les temps nécessaires pour la délibération, la participation et la négociation, et de restreindre les décisions sur la même à des acteurs spécifiques (les élites) et à travers des voies exceptionnelles. Il s'agit, comme le signale Aradau (2004: 388) d'un processus qui a des connotations politiques et éthiques, et qui fait directement référence au modèle de politique souhaité.

Une autre contribution intéressante dans ce domaine est la contestation à l'idée réaliste d'interpréter les problèmes de sécurité des États en vertu d'une analyse systémique. Ce point de départ peut être utile pour les grandes puissances, dont la sécurité est en jeu effectivement au niveau du système international dans son ensemble (Battistella, 2009: 523), mais ce n'est pas ainsi pour la plupart des pays du monde, pour qui leur sécurité (comprise depuis une perspective réaliste) est beaucoup plus subordonnée à ses relations avec ses voisins, avec lesquels ils ont une histoire commune. Cette dimension régionale de la sécurité est celle qui conduit à Buzan (1991: 190) à suggérer le concept « complexe de sécurité », en référence au groupe d'États dont les principales préoccupations de sécurité sont si étroitement liées, que la sécurité de l'un d'entre eux ne peut être dissociée de celle des autres. Le facteur qui définit notamment l'existence d'un « complexe de la sécurité » est précisément le « degré de menace/crainte senti mutuellement par deux ou plusieurs États » (Buzan, 1991: 193-194).

Finalement, le constructivisme partage des points de départ essentiels avec le concept de sécurité humaine qui se pose dans les années quatre-vingt, en particulier, la prise en charge que les menaces sont construites et, par conséquent, peuvent être modifiées ou tempérés (Hampson, 2008: 241). En fait, l'émergence du concept de sécurité humaine, son inclusion dans l'agenda de différents acteurs internationaux (PNUD, Canada, Norvège, Japon, etc.) et le fait qu'il ait inspiré diverses initiatives internationales<sup>36</sup>, est un reflet de l'incidence que peuvent avoir des nouvelles valeurs, normes et intérêts dans l'agenda des études de sécurité (Tsai, 2009: 22; Pérez de Armiño, 2013a: 248). Ceci est un exemple du caractère évolutif et construit des relations internationales que défend le constructivisme (Newman, 2001: 248).

#### 2.4. Courants postpositivistes

Divers courants avec d'importantes différences tant ontologiques comme épistémologiques ont été regroupés autour de son caractère critique avec le traditionnel positivisme de la discipline, raison pour laquelle ils ont été dénommés comme postpositivistes. Ils partagent également la vision de la science comme un instrument utile pour interpréter de façon critique la réalité et la mettre en question ; pour dénoncer les relations de pouvoir qui sont fixés par exemple entre masculin-féminin, état-classes sociales ou entre connaissance-

---

invitée) pour être considérée comme une menace pour l'identité nationale (Battistella, 2009: 529-530) ou, à l'heure actuelle, même comme une menace terroriste.

<sup>35</sup> Cela explique que Ole Waever (1995, 1998) fait référence également à la de-sécurisation, c'est-à-dire, le processus inverse selon lequel on tire un point de l'agenda de la sécurité et on retourne sa gestion à la politique ordinaire.

<sup>36</sup> Entre elles, la Convention d'Ottawa de 1997 pour l'interdiction des mines anti-personnelles ; la promotion de la justice pénale internationale ; une plus grande protection des enfants soldat ; le contrôle des armes légères et de petit calibre ; ou la formulation de la notion de « responsabilité de protéger » ; etc. (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 122; Mendia et Pérez de Armiño, 2013: 14).



pouvoir (Barbé, 2007: 84) ; et enfin, presque<sup>37</sup> tous dans une mesure plus ou moins grande ont un volet normatif qui dirige son objectif vers l'émancipation humaine et la transformation sociale.

Selon les approches postpositivistes, toute connaissance est idéologique, est le reflet de valeurs, idées et intérêts de groupes sociaux particuliers (Steans et Pettiford, 2001: 105). La théorie, par conséquent, non seulement sert à expliquer le monde mais aussi pour le bâtir. Comme l'affirme Cox (1992: 133), « la théorie suit à la réalité. Et aussi précède et établit la réalité ».

Ces « voix périphériques » (Abrahamsen, 2007: 111) analysent de manière critique le rôle qu'a joué le *mainstream* des Relations Internationales dans la production d'idées hégémoniques. Le caractère occidental (mais prétendument universel), masculin, statique et élitiste d'une discipline a porté sur les politiques des superpuissances, les États et sur l'équilibre du pouvoir. Tout cela a contribué, d'une part, à maintenir le *statu quo* et les relations de domination dans le monde et, d'autre part, à « réprimer les pratiques de dissidentes, à excommunier les discours anticonformistes, à surveiller et punir les tendances détournées » (Battistella, 2009: 304). Placer le « centre » quelque part implique un effort quotidien pour conserver ce centre où il est, et également pour maintenir les marges éloignées du centre (Enloe, 1996: 186). Avec les courants dominants de la discipline, les Relations Internationales sont devenues le « discours du puissant » (Abrahamsen, 2007: 112), une science au service des grandes puissances (Cox, 1986).

La discipline est née principalement pour éviter la répétition de l'horreur de la première guerre mondiale, mais aussi avec l'intention de démocratiser la politique étrangère, et avec un certain engagement politique avec les personnes. Toutefois, dans les explications que les Relations Internationales ont fournies de tout ce qui s'est passé après, les personnes presque toujours sont apparus comme des objets de l'élite au pouvoir, non pas comme des sujets (Hill, 1999: 107). En fait, comme indique True (2009: 238), jusqu'à l'apparition des courants postpositivistes, les causes de la guerre ont été analysées sans faire référence aux personnes.

Devant ce constat, que Dario Battistella (2009: 296) reprend, se posent des questions intéressantes: « Que faire [...] si toute théorie qui se contente d'expliquer –ou croit pouvoir se contenter d'expliquer– contribue de fait à produire et à reproduire la réalité qu'elle se propose d'analyser ? Comment faire si toute théorie contribue à élaborer le monde qu'elle étudie ? Comment faire si la réalité que nous croyions objective est, de fait, créée [...] par le discours que nous avons sur elle ? ».

Depuis le postpositivisme, la réponse est claire. La théorie doit être quelque chose de plus que la simple description ou explication du monde international. Il s'est établi une distinction nette entre les théories simplement explicatives –propres aux sciences naturelles, plus objectives– et les théories constitutives –propres aux sciences sociales– dans lesquelles la réalité du monde étudié par la théorie est à son tour elle-même modelée, élaborée et construite par cette dernière. Changer la manière de comprendre les Relations Internationales a donc une importance fondamentale. Il ne s'agit pas simplement de

---

<sup>37</sup> Comme j'analyserai ultérieurement, le postmodernisme est critiqué précisément pour défendre qu'ils n'existent pas des bases philosophiques sur lesquelles formuler des référents normatifs pour lesquels lutter.

changer la façon dont nous envisageons le monde ; il s'agit de changer le monde lui-même<sup>38</sup> (Hoffman, 1987: 244).

En ce qui concerne la paix et la sécurité, Peoples et Vaughan-Williams (2010: 21-24) identifient les notes suivantes communes aux courants postpositivistes, généralement regroupés dans ce qui est appelé « études critiques de sécurité »<sup>39</sup>:

- La définition de la sécurité (Quoi ou qui est nécessaire de protéger ? Quelles sont les principales menaces ?) découle de la vision et des valeurs de celui qui définit.
- La sécurité ne concerne pas exclusivement le domaine militaire, comme l'a interprété de façon hégémonique la vision réaliste des Relations Internationales. Il est nécessaire d'élargir l'agenda de sécurité vers d'autres potentielles menaces (environnement, alimentaire, économique...).
- L'État ne peut pas être le seul –ni même le principal– référentiel de la sécurité. Ce sont les personnes qui sont touchées par l'insécurité en premier lieu et ce sont elles, à nouveau, qui individuellement ou collectivement (communautés, mouvements sociaux, ONG, etc.) peuvent et doivent jouer un rôle important dans ce domaine (identification des menaces, sécurité, etc.).
- Le caractère normatif de ces courants fait que leurs formulations théoriques (et ses pratiques, dans certains cas) partagent, dans une plus ou moins large mesure, l'objectif de la transformation sociale et/ou de l'émancipation humaine<sup>40</sup>.

Compte tenu de ces caractéristiques communes, il n'est donc pas surprenant qu'une partie de ces études critiques de sécurité ait appuyé le concept de la sécurité humaine comme un moyen de parvenir à ses propres propositions politiques (Christie, 2010: 176-183). Par exemple, une partie de la théorie critique, par sa volonté d'élargir et d'approfondir le concept de sécurité (Pérez de Armiño, 2013b: 24) ; quelques auteurs féministes, par l'inclusion de l'analyse des relations de genre et des insécurités humaines découlant du patriarcat (Nussbaum, 2000) ; ou finalement, autres auteurs par son caractère normatif destiné à la transformation et à l'émancipation humaine.

Toutefois, le concept de sécurité humaine provoque non seulement l'acceptation mais aussi des méfiances et d'importantes critiques<sup>41</sup> entre les courants postpositivistes (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 120; Pérez de Armiño, 2015: 318). Tout d'abord, parce qu'en dépit de la portée de son utilisation, il n'existe pas un consensus sur son contenu

<sup>38</sup> Á nouveau sur ce point, le postmodernisme diffère du reste des courants postpositivistes et se démarque de cet objectif normatif.

<sup>39</sup> L'expression « études critiques de sécurité » (en minuscule) est souvent utilisée pour identifier les diverses analyses de sécurité qui se posent dans les courants postpositivistes des Relations Internationales (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 29). Pour une étude approfondie des différents courants et thématiques liées aux études critiques de sécurité, consulter *Critical security studies: Critical Concepts in military, Strategic and Security Studies* (Peoples et Vaughan-Williams, 2013), une publication en 4 volumes où les auteurs rassemblent un vaste et varié choix de textes relatifs à cette sous-discipline des Relations Internationales.

<sup>40</sup> J'analyserai plus loin comment le concept d'émancipation, caractéristique de la théorie critique a été très discuté, en particulier par le postmodernisme et le postcolonialisme.

<sup>41</sup> Pour plus d'informations sur les critiques au concept de la sécurité humaine, consulter Pérez de Armiño (2013a: 255-262, 2013b: 34-38, 2015: 318-319) et Peoples et Vaughan-Williams, 2010 (125-132).

(Hampson, 2008: 230). En outre, parce que dans son évolution pratique deux approches ont été mises au point avec un contenu et potentialités disparates: d'une part, l'approche restreinte, qui concerne la réalisation de la sécurité physique des personnes face à la violence; de l'autre, l'approche ample, qui estime que la sécurité humaine doit non seulement viser à éliminer l'insécurité physique mais aussi à transformer les structures économiques et politiques génératrices d'insécurité dans les domaines économique et social (Pérez de Armiño, 20113B: 24). C'est l'approche restreinte qui a eu le plus d'acceptation entre les acteurs politiques internationaux, ce qui a été interprété comme la cooptation du concept par l'agenda (neo)libéral en perdant son caractère transformateur original (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 120; Pérez de Armiño, 20113B: 24).

Plus loin j'analyserai en profondeur trois courants postpositivistes: la Théorie Critique, le postmodernisme et le postcolonialisme ; un quatrième, le féminisme, sera analysé plus en détail dans le chapitre suivant, en vertu de leur importance dans le cadre théorique de cette étude<sup>42</sup>.

#### **2.4.1. Théorie Critique: l'émancipation humaine comme objectif de la sécurité**

La théorie Critique<sup>43</sup> apparaît dans les Relations Internationales dans les années quatre-vingt, et se fonde sur deux lignes de pensée différentes mais qui partagent tant la critique du déterminisme et de la passivité des Relations Internationales face au *statu quo* (Mendia, 2014: 36) comme leur engagement « avec une connaissance du monde qui promeuve un changement politique, économique et socio-culturel émancipatoire » (Wyn Jones, 1995: 299).

La première des lignes de pensée se fonde sur le marxisme et sur des penseurs néomarxistes comme Antonio Gramsci, ce qui explique que ce courant ait des points en commun avec le structuralisme. En fait, cette perspective gramscienne de la Théorie Critique accepte, avec certaines nuances, la vision marxiste que le capitalisme mondial (et l'impérialisme qui en découle), par sa propre nature, génère des conflits et de la violence dans le domaine international (Steans et Pettiford, 2001: 120). Par conséquent, des auteurs comme Robert Cox ont concentré leurs analyses sur des questions d'économie politique comme le système économique, les relations Nord-Sud et les sociétés transnationales.

La seconde ligne de pensée s'abreuve d'éléments normatifs découlant de l'illustration et de Kant, adoptés ultérieurement par l'Ecole de Francfort, en particulier par Jürgen Habermas. Dans cette perspective ressortent auteurs comme Andrew Linklater ou Richard Wyn Jones qui ont centré leur étude sur la théorie politique (la communauté politique et sa transformation, l'universalisation des droits de l'homme, etc.). Dans le domaine de la paix, plus précisément, ils ont concentré leurs efforts aussi bien à la résolution des conflits qu'à la promotion de changements socio-politiques pacifiques (Steans et Pettiford, 2001: 120).

Selon Robert Cox (1986), l'approche *problem-solving* que les néoréalistes et néolibérales ont donné à la Théorie des Relations Internationales suppose que la politique mondiale est simplement un ensemble de problèmes inévitables, entre eux, le problème de la guerre entre les États. En n'analysant pas de façon critique les causes de ces « problèmes », en

<sup>42</sup> Hors de cette étude reste un autre courant postpositiviste comme la théorie verte, encore naissante et que je considère comme moins pertinente pour l'objet de cette recherche.

<sup>43</sup> En tenant compte de la part de ses racines théoriques, ce courant est également connu comme marxisme, néomarxisme ou humanisme marxiste (Steans et Pettiford, 2001: 105; Barbé, 2007: 85).

quelque sorte, ils les légitiment. De même, ceci légitime aussi l'ordre international parce que, d'une part, ne remet pas en cause les inégalités et les oppressions existantes et, d'autre part, estime pratiquement impossible leur transformation (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 20). À cet égard, cette approche « remplit une fonction idéologique de perpétuation du *statu quo* international » (Sodupe, 2003: 189).

Conformément au concept d'*hégémonie* de Gramsci (1971), la domination capitaliste ne repose pas uniquement sur le contrôle de l'économie et de l'État par des élites mais aussi sur le contrôle culturel (l'hégémonie culturelle) que ces élites exercent sur le reste de la société. De cette manière, par exemple, dans le domaine international il s'impose un sens déterminé –qui intéresse au pouvoir– à des concepts tels que la paix et la sécurité ; en outre, les institutions et organisations internationales deviennent des instruments qui reflètent les intérêts des États hégémoniques mais aussi les défendent et reproduisent.

La Théorie Critique défend que nos valeurs se situent dans le centre de la recherche théorique et, par conséquent, influencent notre interprétation du monde. Étant donné que « la théorie est toujours conçue pour quelqu'un et avec une intention » (Cox, 1996a), la Théorie Critique décide de les utiliser pour la transformation sociale et l'émancipation humaine<sup>44</sup>, c'est-à-dire, pour éliminer les multiples formes de domination/oppression en raison de la classe sociale, la race, sexe, nationalité, origine ethnique, etc. Ceci fait disparaître la distinction rationaliste entre objet et sujet de recherche ; la prétendue neutralité, car le sujet reconnaît ouvertement la fonction transformatrice de la théorie (Barbé, 2007: 85) ; et enfin, il fait disparaître également la recherche d'une connaissance absolue et universelle, valable pour tous les temps et lieu (Cox, 1992: 135). On assume le caractère partiel, limité et mutable du savoir dans un monde –et des relations internationales– en constante évolution (Cox, 1996b: 30).

Dans le cadre de la théorie critique sont apparus dans les années quatre-vingt, les Études Critiques de Sécurité<sup>45</sup>, dans lesquels se distinguent les auteurs de ladite « École d'Aberystwyth » comme Richard Wyn Jones et Ken Booth. À partir du développement des Études de Paix dans les années soixante et du concept plus large de « paix positive » proposé par Galtung (1969), ces auteurs contestent ce qu'ils appellent les « Études de Sécurité Traditionnelles » (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 19), c'est-à-dire la vision militaire et étatocentrique de la sécurité dans le cadre du *mainstream* de la discipline.

En relation précisément avec la transformation du concept traditionnel de sécurité, Wyn Jones (1999: 166), propose quatre stratégies différentes. En premier lieu, élargir le concept (*broadening*), c'est-à-dire, inclure d'autres domaines de sécurité (environnemental, humain, sanitaire, etc.) au-delà de l'exclusivement militaire; en deuxième lieu, approfondir son contenu (*deepening*), c'est-à-dire, de relier les interprétations individuelles et globales de la sécurité; en troisième lieu, étendre les acteurs (*extending*) liés à la sécurité au-delà de l'État; et enfin, « envisager » la sécurité (*focusing*) vers la réalisation de l'objectif d'émancipation humaine.

<sup>44</sup> Ken Booth (1991: 319) considère l'émancipation comme la « libération des personnes (tant des individus que des groupes) des contraintes physiques et humaines qui les empêchent de réaliser ce qu'elles librement auraient élu faire ».

<sup>45</sup> Même si elle a été interprétée de différentes manières, l'expression « Études Critiques de Sécurité » (en majuscule), s'identifie souvent précisément avec l'École d'Aberystwyth d'études de sécurité, liée à la théorie critique (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 17).

Dans sa critique au caractère étatocentrique du concept de sécurité, ces auteurs utilisent le concept de « violence structurelle » énoncé par Galtung (1969) pour mettre en évidence la manière dont l'État peut également être une menace à la sécurité des personnes. Comme le note Wyn Jones (1999: 99), « les armes acquises et les pouvoirs accumulés par les gouvernements au nom de la sécurité nationale sont des menaces beaucoup plus puissantes à la liberté et la sécurité physique de leur citoyenneté que toute prétendue menace extérieure ». À côté de la menace militaire, les États sont étroitement impliqués dans la création de nombreuses autres formes d'insécurité (alimentaire, environnementale, etc.) pour leurs populations, de sorte que, pour de nombreuses personnes, sa principale menace à la sécurité est représentée par son propre État et non pas par « l'ennemi » (Booth, 1991: 318).

Selon cette approche, au contraire de ce qui se passe souvent dans les relations internationales, ce sont les États –et non pas les personnes– qui « devraient être traités comme des moyens et non comme des fins » en soi-même (Booth, 1994: 5). Les personnes doivent se situer dans le centre de l'analyse, en particulier celles « sans voix, sous-représentées et sans défense » (Wyn Jones, 1999: 159). La sécurité, par conséquent, ne se limite pas à la simple survie mais elle est un instrument pour améliorer le bien-être des personnes (Pérez de Armiño, 2013a: 272), c'est « un moyen par lequel les individus et les collectivités peuvent inventer et réinventer différentes idées sur le [mode d'] être humain » (Booth, 2005: 3). Comme le reconnaît Jill Steans (2013: 117), cette approche à la sécurité est proche de l'idée de la sécurité humaine.

En outre, face à un concept de sécurité traditionnel basé sur le pouvoir et l'ordre, la Théorie Critique identifie la sécurité avec l'émancipation, comprise comme « une pratique de résistance » (Booth, 1991: 326), comme « un processus plus qu'un objectif » (Wyn Jones, 1999: 118), un processus en outre qu'il n'est pas dirigé par d'autres mais qui est personnel (Richmond, 2012: 214) et relationnel. Émancipation, identité et communauté sont liés (Wyn Jones, 1999; Booth, 2007). Les personnes n'existent pas isolées mais elles ont des identités multiples en relation avec d'autres personnes et sont membres de différentes communautés politiques qui se chevauchent. Comme le note Booth (2007: 278), « la communauté est le lieu de la sécurité ». Par conséquent, pour la Théorie Critique, l'émancipation<sup>46</sup>, non pas l'ordre ni le pouvoir, entraîne la véritable sécurité (Booth, 1991: 319).

#### **2.4.2. Postmodernisme: l'importance du pouvoir dans la construction des menaces**

Bien que l'origine du postmodernisme<sup>47</sup> dans d'autres sciences sociales est bien antérieur, dans les Relations Internationales il ne figure pas jusqu'à la fin des années quatre-vingt, avec des auteurs comme James Der Derian, Steve Smith, Ashley Richard et Rob J. B. Walker. Dans le cadre de cette discipline, les auteurs postmodernistes critiquent la vision réaliste qui voit la politique internationale comme quelque chose de marqué, naturel,

<sup>46</sup> Comme l'indiquent Nick Hynek et David Chandler (2013: 46), ce lien sécurité-émancipation a été très intense dans la Théorie Critique pendant les années quatre-vingt, mais s'est dilué depuis lors due au « retrait de l'internationalisme libéral et la promotion des approches non-émancipatoires ou post-émancipatoires ».

<sup>47</sup> Fréquemment ces concepts sont souvent utilisés comme des concepts interchangeable dans la discipline, mais postmodernisme et poststructuralisme ne sont pas équivalents (Steans et Pettiford, 2001: 138; Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 62). Pour éviter toute confusion, dans ce travail j'emploierai exclusivement le concept de « postmodernisme ». Pour plus d'informations sur la différence entre les deux, consulter Brown (1996: 222-230).

neutre et immuable mais qui fait abstraction du rôle que le pouvoir joue à produire et à reproduire celle-ci (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 67).

En outre, face au caractère dominant de ce courant hégémonique, le postmodernisme se caractérise par la fuite de « toute tentation universaliste » (Sodupe, 2003: 206), de toute théorie qui prétend devenir le fondement pour construire la connaissance dans les Relations Internationales, de tout récit « qui prétend avoir directement accès à ‘la vérité’ », de tout métarécit<sup>48</sup> (Smith, 2001: 239). En fait, l'existence d'interprétations hégémoniques – par exemple, une vision dominante de construction de la paix, identifiée actuellement avec la paix libérale– reflète plus les contraintes de l'orthodoxie de la discipline que leurs réussites (Richmond, 2012: 45).

Son point de départ ontologique est « radicalement idéaliste » (Sodupe, 2003: 212) dans le sens que les postmodernistes comprennent que la réalité ne peut être connue de manière indépendante à notre discours sur celle-ci. Il n'existe pas, donc, un monde extérieur séparé de l'esprit de celui qui observe ; comme le souligne Rob J. B. Walker (*One World, Many Worlds*, 1987). Il n'existe pas un seul monde, mais de nombreux mondes, il n'y a pas un « monde réel », mais des interprétations du même ; il n'existe pas « une vérité » mais « des différentes perspectives en concurrence » (Sodupe, 2003: 206). Ce qui est considéré comme « vérité », varie par rapport au contexte historique, économique et social qui la rend possible. La connaissance construite et acceptée dans ce contexte déterminé, dans ce « discours », et devient selon Michel Foucault (1985) des « régimes de vérité ». Dans le cadre de ce « discours » concret dans lequel ils se construisent, ces régimes de vérité existent ; mai pas en dehors d'eux.

Pour Foucault (1985), l'un des principaux précurseurs du postmodernisme, la « vérité » résulte toujours de la relation entre la connaissance et le pouvoir. De ce point de vue, le postmodernisme remet en cause les divisions, défendues par le *mainstream* de la discipline, entre la connaissance et les valeurs, ou entre connaissance et pouvoir (Tickner, 2001: 33). En outre, le pouvoir s'entend d'un point de vue relationnel, c'est-à-dire, là où il y a du pouvoir il existe aussi toujours la résistance. C'est dû à cela que ce courant ait employé des outils tels que la généalogie ou l'analyse du discours. Par le biais de la généalogie, il étudie l'origine et la façon dont les interprétations assignées aux concepts (sécurité, menace, l'identité, l'intérêt national, etc.) ont évolué, et au service de qui et de quels intérêts ont ceux-ci été construits, ce qui permet de les investiguer « sans déférences à un métarécit du pouvoir et de la connaissance » (Richmond, 2012: 27). À travers l'analyse du discours ce courant s'est centré sur les discours hégémoniques qui construisent la « vérité », et leurs « déconstruction » (technique d'analyse formulé principalement par Jacques Derrida), pour mettre en évidence les intérêts cachés de ces discours.

Par exemple, Rob J. B. Walker (1993) examina comment la notion de souveraineté a été construite historiquement de façon à dessiner une ligne –une barrière– entre la communauté politique à *l'intérieur*, qui est associée à la sécurité, la confiance et la fraternité, et la communauté politique de *l'extérieur*, associée à l'anarchie, l'insécurité et l'inimitié. Dans cette même ligne, David Campbell (1998) identifia la construction de l'identité américaine pendant la guerre froide à travers la diabolisation de l'Union

---

<sup>48</sup> Concept forgé par Jean-François Lyotard (1984) et fréquemment utilisé à partir des différentes perspectives postmodernistes pour critiquer les explications totalisatrices ou universalisatrices du monde.

Soviétique et de sa présentation comme menace extérieure, ce qui a permis également d'externaliser la dissidence interne en la présentant comme « communiste ».

Comme le soulignent Steans et Pettiford (2001: 143-144), la construction de « menaces » de la part du pouvoir ne sert pas seulement à légitimer l'augmentation des dépenses en armement et sécurité, la violence politique dans la défense de la nation et son intégrité, mais aide aussi également à légitimer son pouvoir et à dissimuler la division interne et la dissension. Toutefois, indépendamment de l'image que l'on prétend projeter, les États sont loin d'être politique, social et culturellement cohésifs ; il n'est pas difficile de trouver en eux l'agitation politique et la résistance.

Dans cette stratégie de construction de « menaces », la relation entre identité et sécurité est étroite. La première est construite sur la base de la différence, de la création de discours sur « l'autre », en raison de relations dichotomiques comme, par exemple, « à l'intérieur-dehors », « nous-eux » ou « national-étranger ». La construction de ces concepts et de ces discours, avec d'autres relatifs aux « États faillis », le « nouveau barbarisme », le « terrorisme international », juste pour noter certains d'entre eux, a été l'un des instruments de l'Occident pour justifier ses politiques de sécurité et ses interventions militaires dans d'autres régions du monde (Mendia, 2013: 41), c'est-à-dire, pour légitimer la violence dans les relations internationales (Steans et Pettiford, 2001: 144).

Étant donné que les sociétés sont structurées en base à l'inégalité et la hiérarchie, on ne peut pas considérer la connaissance comme désintéressé ou neutre. Ceux qui ont plus de pouvoir, sont en meilleure position pour imposer leur vision de la réalité et sous-estimer ou ignorer des visions alternatives. Par exemple, dans les Relations Internationales, les courants dominants ont utilisé des concepts tels que « liberté », « civilisation » ou « sécurité » afin de séparer aussi bien des personnes que des États en catégories dichotomiques et manichéennes tels que, entre autres, « l'anarchie-souveraineté », « interne-externe », « à l'intérieur-dehors » (Walker, 1993), « nous-eux », « avancées-retardées », « développées-sous-développées » ou « civilisées-barbares ».

Ces catégories prétendent représenter la politique internationale comme une structure stable et immuable (Peoples et Vaugahn-Williams, 2010: 67) dont les systèmes de connaissance sont universels et neutres, alors qu'en réalité ils sont locaux et favorables à l'Occident (Sylvester, 2001: 541). Il s'agit de catégories binaires hiérarchiques avec une forte charge normative en faveur des premières et au détriment des deuxièmes (Battistella, 2009: 294). Elles sont fixées conformément à des valeurs sociales, économiques et culturelles d'un modèle considéré supérieur, européen ou occidental. C'est pourquoi, comme le soulignent Steans et Pettiford (2001: 132-133), face à toute prétendue vérité sur le monde, nous devons nous demander: « Qui a le pouvoir ? Comment est-il exercé ? Avec quel but ? Comment s'établissent les relations de pouvoir ? ».

Par exemple, différentes perspectives postmodernistes se sont montrés critiques avec le concept « émancipation » caractéristique des Études Critiques de Sécurité, qu'ils considèrent comme un dangereux « métarécit ». À leur avis, il s'agit d'un concept fondé sur la tradition philosophique libérale et lié au Siècle des Lumières occidental qui, toutefois, est présenté comme étant universelle. Néanmoins, il n'existe pas de définition ni de contenu universel du terme *émancipation*. De fait, comme le note Alker (2005: 189) il s'agit d'un terme qui, tout au long de l'histoire, a été associé à des projets de toute nature,

depuis la révolution marxiste jusqu'à l'impérialisme libéral. Cette critique au concept et à son contenu ne signifie pas, cependant, que le postmodernisme défende le *statu quo*. Ils considèrent simplement qu'aucun groupe humain ni courant de pensée peut s'emparer de la formule pour l'émancipation humaine (Steans et Pettiford, 2001: 161). De même, ni le concept ni le discours sur la paix ne sont uniques. La paix ne peut être considérée comme un métarécit mais nous devons plutôt accepter les différences et la pluralité, et inclure également les discours, les faits vécus et les pratiques quotidiennes liées à la paix des gens ordinaires (Paffenholz, 2009: 3).

Une idée postmoderniste qui a suscité un grand développement ultérieur est le concept de « biopolitique » de Foucault, qui fait référence à la gestion politique de la vie humaine, des spécificités biologiques de l'être humain (Foucault, 2006: 15), c'est-à-dire, aux « techniques diverses et nombreuses pour obtenir l'assujettissement des corps et le contrôle des populations » (Foucault, 1998: 84).

Dans son application aux études internationales, le concept de « biopolitique globale » a été utilisé principalement pour critiquer les stratégies de gouvernance internationale des questions liées à la vie humaine. À partir de cette idée, Giorgio Agamben (1998, 2000) a développé le concept de « vie nue » (*vita nuda*, initialement en italien) en référence à des situations dans lesquelles les personnes sont privées de toute protection, exclues du droit et de la politique au nom de la sécurité. Cette exclusion les rend vulnérables et les expose à des abus et des pratiques exceptionnelles qui seraient inacceptables dans d'autres circonstances, mais peuvent même parvenir à être considérés comme « normales ».

Agamben a fait référence à cette « vie nue » dans différents contextes, y compris les camps d'extermination de l'Allemagne nazie ou, plus récemment, à Guantánamo. Dans les conditions actuelles dans lesquelles le paradigme de sécurité est instrumentalisé par les gouvernements pour l'adoption de mesures restrictives des droits de l'homme et des libertés publiques, la distinction entre la personne qui est citoyen/ne et celle qui est simplement une « vie nue » devient diffuse<sup>49</sup>. Cet état d'exception est devenu la norme, et dans celui-ci, notre corps biologique est devenu indiscernable de notre corps politique (Agamben, 2000: 138). Il peut être attaqué et poursuivi comme nos idées.

Ces idées sur le caractère exceptionnel-normale des politiques de sécurité ont été récupérées, notamment après le 11-S, et dans une approche sociologique, par « l'École de Paris » qui a analysé les discours et les pratiques de sécurité actuelles, principalement celles découlant de la « guerre contre le terrorisme » menée par les États Unis (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 69). De cette manière, par exemple, Didier Bigo a analysé comment la distinction classique occidentale entre police et armée, fondée sur la dichotomie dedans-dehors mentionné auparavant, est maintenant plus diffuse. On ne peut plus distinguer entre un ordre interne, garanti par la police en vertu de son monopole de la violence, et un ordre international fondé sur l'équilibre du pouvoir et garanti par les forces armées et la diplomatie (Bigo, 2008: 11).

---

<sup>49</sup> Sur ce point, Agamben suppose que toutes les personnes sont exposées au risque de tomber dans cette situation. Judith Butler (2004a: 67 et suivants) précise cependant, que certains groupes de personnes, en vertu de leurs caractéristiques raciales ou ethniques, sont plus exposés à cette possibilité.



Bien plutôt, il s'est créé ce qu'il appelle un « champ transversal de (in)sécurité », dans lequel les « professionnels de la (in)sécurité » (institutions gouvernementales et non gouvernementales, « experts » de la sécurité, différents professionnels de ce domaine) encouragent l'inquiétude, la peur et l'insécurité (Bigo, 2008: 8). Dans ce contexte de « exceptionnalisme au sein du libéralisme » (Bigo, 2008: 36-38), les États libéraux eux-mêmes justifient des pratiques illibérales (*illiberal practices*) qui dans d'autres contextes seraient inacceptables. De plus, la population « dominée » vient à penser que c'est elle effectivement –et non le pouvoir– qui est en train de décider quelles formes et pratiques de domination sont acceptables et lesquelles non.

Mark Duffield (2008) est également parti des idées de Foucault pour créer la distinction entre des vies avec « accès à des garanties » et « privées d'accès à des garanties » (*insured* et *non-insured life*), c'est-à-dire, entre les populations soutenues par des régimes de protection sociale et celles qui se considère que doivent être autosuffisantes. Dans cette « guerre civile globale », le développement et la sécurité du monde développé peuvent seulement être garanties s'il existe une limitation de la circulation et la mobilité de la vie sous-développée ou absente d'accès à des garanties. L'actuelle architecture expansionniste de sécurité (avec des politiques et des interventions au-delà des frontières du monde développé) est une stratégie, en fait, pour maintenir séparées de ces deux formes de vie.

Ce courant a fait d'importants apports. D'une part, il réalise une vive critique tant ontologique comme épistémologique des idées, récits et des concepts clés de la discipline. Et d'autre part, met en valeur la différence, l'hétérodoxie, l'aspect local et tout celui oublié par le *mainstream* de la discipline. En conséquence, il prête attention aux personnes sans voix et marginalisées dans la théorie et dans la pratique des relations internationales.

Le postmodernisme a reçu de multiples et sévères critiques au sein de la discipline, entre elles, du a sa complexité, extravagance, abstraction et non-pertinence dans la discipline, son éloignement des problèmes internationaux, son faible caractère suggestif ; car son analyse repose essentiellement sur la critique à d'autres approches. Son caractère ethnocentrique, précisément parce qu'en se concentrant sur la critique aux postulats dominants de l'Occident, indirectement focalise à nouveau l'attention sur ceux-ci. Critiques aussi à son caractère conservateur et générateur d'impuissance ; ou à son relativisme car, comme aucune interprétation de la réalité est meilleure que l'autre, il n'est pas possible de parvenir à une vision universelle –ni même partagée– du monde et, par conséquent, « tout est valable » (Barbé, 2007: 91; Steans et Pettiford, 2001: 148-149; Pérez de Armiño, 2013a: 284). En dépit de toutes ces critiques et du caractère marginal qu'auparavant a eu dans les études de sécurité, les analyses postmodernistes sont en train d'atteindre à chaque fois un protagonisme croissant dans le domaine de la paix et de la sécurité (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 62).

### **2.4.3. Postcolonialisme: Le dépassement de la vision occidentale de la sécurité**

Bien que les antécédents du postcolonialisme sont très antérieures<sup>50</sup>, la reconnaissance de ce courant dans le cadre des Relations Internationales n'aura lieu que jusqu'aux années

<sup>50</sup> Grovogui (2004: 33) les place en 1945, date à partir de laquelle des intellectuels et professionnels des relations internationales, en particulier dans les anciennes colonies, commencent à réfléchir à une coexistence internationale qui dépasse le colonialisme. En outre, Rita Abrahamsen (2007: 112-113) reconnaît, entre les multiples antécédents intellectuels de ce courant, les écrits anticoloniales

quatre-vingt<sup>51</sup>. À partir de ce moment il se présente comme une alternative au *mainstream* d'une discipline qui continue de fonder son interprétation des relations internationales sur des expériences, interprétations et discours du Nord global<sup>52</sup> et, plus particulièrement, sur la vision d'hommes blancs, occidentaux et de classe moyenne/haute (Daddow, 2009: 168).

Face au caractère occidentalocentriste<sup>53</sup> et même raciste (Barkawi et Laffey, 2006: 332) des bases de la discipline (et par conséquent de ses représentations et interprétations dominantes du monde), ce courant hétérogène<sup>54</sup> place dans le centre de l'analyse le Sud global et les peuples et les personnes marginalisées, et souligne l'importance de leurs expériences « différemment situées » (Acharya, 1997: 307; Abrahamsen, 2007: 112) pour démythifier et découvrir le caractère politique des apparentes « vérités » hégémoniques.

Dans le cadre des Relations Internationales, le terme postcolonial est un concept controversé et ambigu<sup>55</sup>. À différence de ce qui pourrait laisser entendre, le préfixe « post » ne vise pas à créer une division temporaire entre passé et présent, entre la période coloniale et la période d'indépendance politique formelle (Anand, 2004: 210), mais il s'agit plutôt d'une tentative pour établir une continuité, pour transcender la pensée chronologique où l'histoire est clairement délimitée (Abrahamsen, 2007: 114). La colonisation n'a pas pris fin. Il existe encore un « important degré de *continuité* et *persistance* dans les formes coloniales de pouvoir dans la politique internationale contemporaine » (Smith et Owens, 2008: 188, l'accent dans l'original). Ces formes de pouvoir sont économiques, politiques, militaires, culturelles et même psychologiques<sup>56</sup>. « Nous vivons dans un monde postcoloniale néocolonisé », affirme Gayatri Spivak (1990: 166), dans lequel le concept « postcolonial » est un « sain rappel de la persistance des relations 'néocoloniales' à l'intérieur d'un 'nouvel' ordre mondial » (Bhabha, 1994: 6).

Selon ce courant, la compréhension de la réalité internationale exige une étude des multiples relations de pouvoir existantes entre le Nord (ex)colonisateur et le Sud

---

d'intellectuels du Sud comme Albert Memmi, Frantz Fanon, Aimé Césaire, Mahatma Gandhi ou Amílcar Cabral; le marxisme, d'où, par exemple, le terme « subalterne » inventé par Antonio Gramsci; certains penseurs postmodernes comme Jacques Derrida, Michel Foucault ou Jacques Lacan; ou des écoles d' *Études Subalternes* qui ont surgi dans l'Inde, d'abord, et en Amérique, par la suite.

<sup>51</sup> Le livre *Orientalisme*, publié par Edward Said en 1978 est considéré souvent comme le jalon fondateur des études postcoloniales (Cooppan, 1992: 2; Williams, 1997: 824; Abrahamsen, 2007: 115; Daddow, 2009: 168-169).

<sup>52</sup> Dans cette rubrique j'utiliserai principalement les notions de « Nord globale » et « Sud global ». Toutefois, lorsque les auteurs susmentionnés fassent référence à des notions de « Nord-Sud » ou « Occident-non Occident », je respecterai ces concepts.

<sup>53</sup> Pour faire référence à cette même caractéristique de la discipline des termes comme « eurocentrique » (Anand, 2004: 209) ou « ethnocentrique » sont également utilisés.

<sup>54</sup> Comme Abrahamsen (2007: 111-112), plus qu'un corps unifié de pensée, le courant postcolonial est pluriel et divers, ce qui rend difficile toute définition et généralisation. Dans ce même sens, Cooppan (1992: 2) affirme que les « consignes » du postcolonialisme sont « l'hétérogénéité, différence, altérité [et] hybridité ».

<sup>55</sup> Pour une étude des débats que ce terme a suscité dans la discipline, consulter Mishra et Hodge (1993) McClintock (1993) ou Chowdhry et Nair (2004: 10 et suiv.). Il n'existe pas un seul postcolonialisme mais des « nombreux postcolonialismes » (Mishra et Hodge, 1993: 284). En fait, Cooppan (1992: 32) liste de nombreux autres concepts utilisés pour identifier ce courant, entre eux: anticolonialiste, antiimpérialiste, postindépendance, tiers-mondialiste, antinéoimpérialiste, antinéocolonialiste ou antimétropolitain.

<sup>56</sup> Ashis Nandy (1983: 63) affirme que « le colonialisme est, en premier lieu, un problème de conscience et a besoin d'être vaincu, en fin de compte, dans l'esprit des hommes ».

(des)colonisé, tant dans le passé colonial comme dans le présent postcoloniale (Abrahamsen, 2007: 112). En fait, comme le signale Randolph Persaud (2004: 57), la caractéristique distinctive du postcolonialisme est sa tentative de visualiser comment la situation de privilège de l'Occident a été forgé, de fait, grâce à la marginalisation économique, politique et culturelle d'une grande partie du monde.

Un des thèmes d'analyse fondamentales du postcolonialisme a consisté à remettre en cause la connaissance sur les peuples non occidentaux construite depuis l'Occident (Anand, 2004: 211), c'est-à-dire, son pouvoir pour prendre la parole en représentation du reste du monde et de maîtriser les autres voies possibles (Said, 1979). Ce « pouvoir de représentation » (Chowdhry et Nair, 2004: 15), se manifeste dans le rôle du Nord global en tant que producteur tant de connaissance comme de sujets et d'identités.

La production de connaissance engendrée par le Nord global sur « l'autre » est devenu un puissant mécanisme de reproduction de rapports de pouvoir inégaux. Dans le cadre de ce travail, cette connaissance produite par l'Occident concerne en premier lieu les concepts de paix et sécurité, qui ont été mis en cause depuis les études postcoloniales pour différentes raisons.

Pour commencer, car ces deux concepts ont une profonde base occidentale. D'une part, la paix est un pilier essentiel dans le système de valeurs de la tradition européenne, avec une profonde base chrétienne (Salem, 1993: 362); de l'autre, le concept de sécurité occidentale (de caractère étatocentrique) est fondé sur les caractéristiques particulières du modèle d'État « westphalien »<sup>57</sup> (contrôle sur le territoire, la population et les frontières, monopole d'emploi de la violence, l'administration stable, etc.), caractéristique des pays occidentaux, mais plus discutable dans d'autres contextes (Ayoob, 1983: 42). Comme le soulignent Barkawi et Laffey (2006: 330), celui-ci se fonde sur une interprétation de l'expérience européenne qui systématiquement minimise et sous-représente le rôle du Sud global en relation avec la sécurité.

La grande majorité des pays qui participent du système actuel d'États –à caractère européen, tant dans leur origine que dans ses caractéristiques– n'existaient pas en tant que tels il y a soixante ans, lorsqu'ils n'étaient pas des « sujets » mais simplement des « objets » dans les relations internationales (Ayoob, 1983: 44). L'indépendance formelle n'a pas empêché que ces États soient considérés comme des territoires en jeu dans la rivalité maintenu entre les États-Unis et l'Union Soviétique pendant près de quarante-cinq ans. Dans ce contexte, les conflits qui ont eu lieu dans le « Tiers Monde » –presque tous ceux produits à l'époque– uniquement appelaient l'attention des études stratégiques lorsqu'ils adressaient les intérêts des deux blocs rivaux pendant la guerre froide (Acharya, 1997: 300).

De fait, les études de sécurité ont porté sur les questions relatives à la guerre, la paix et les conflits entre États dans le cadre des litiges entre grandes puissances et ont ignorés les différentes expériences historiques des États du système international qui ne détiennent pas

---

<sup>57</sup> En 1648, en Westphalie (plus précisément à Münster et Osnabrück, actuelle Allemagne), plusieurs États européens ont signé deux accords de paix mettant fin à une longue période de guerre. Ces accords ont introduit un nouvel ordre en Europe et sont considérés comme l'origine du principe de la souveraineté de l'état.

le pouvoir mais qui, toutefois, représentent la grande majorité des États (Barkawi et Laffey, 2006: 332).

Comme le note Acharya (1997: 303-304) les expériences de sécurité-insécurité du Nord global et du Sud global sont très différentes. Au contraire des préoccupations de sécurité occidentales, dans la plupart des contextes du Sud global, l'insécurité émane de l'intérieur des frontières plus que de l'extérieur (Ayoob, 1983: 43), par exemple, à cause des tensions découlant des processus de formation de l'État ou du maintien des régimes politiques qui sont apparus après l'indépendance (Acharya, 1997: 302-303). Dans ces contextes, signale Ayoob (1995: 50; 1997: 128), a lieu une « relation symbiotique » entre les menaces domestiques et les externes et, en tout cas, les dimensions du problème de la sécurité sont très différentes de celles indiquées « dans la littérature de l'Occident développé » (Ayoob, 1983: 46)<sup>58</sup>.

De même, d'autres critiques au caractère occidental du concept de sécurité ont à voir avec son caractère exclusivement militaire et étatocentrique. D'une part, questions non militaires comme, par exemple, la pénurie de ressources, la surpopulation, le sous-développement et la dégradation de l'environnement (essentiels pour le Sud global) ont une faible importance dans l'agenda de sécurité du Nord global ; de l'autre, en se concentrant sur les États, les intérêts des personnes sont exclus. C'est la raison pour laquelle Victor Adetula (2008: 10) propose le concept de « sécurité démocratique », qui touche précisément sur la nécessité que la sécurité soit axée sur les personnes et non sur les États.

Dans leur revendication pour « surmonter la définition de la sécurité exclusivement ethnocentrique occidentale » (Ayoob, 1997: 139), les perspectives postcoloniales non seulement critiquent le *mainstream* de la discipline mais aussi les études critiques de sécurité (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 47). Les uns et les autres s'emploient, comme le soulignent Barkawi et Laffey (2006), à définir le Sud global par rapport à ce qu'« il lui manque » en comparaison avec le Nord global (souveraineté, institutions fortes et stables, développement économique, etc.) en même temps qu'ils ignorent les conséquences des siècles d'interaction coloniale et postcoloniale entre les deux. En outre, différents auteurs postcoloniales (Ayoob, 1997: 127-128; Barkawi et Laffey, 2006: 332) se sont montrés critiques avec le concept d'émancipation et avec le rapport que la Théorie Critique établit entre celle-ci et la sécurité. À leur avis, il s'agit cependant d'un concept de tradition intellectuelle occidentale dont la mise en œuvre dans le Sud global contient un potentiel déstabilisateur.

Une autre critique postcoloniale a à voir avec le concept d'agence. Les études de sécurité eurocentriques sont définies par les puissants et, en outre, d'une manière qui empêche une bonne compréhension de la nature et de la légitimité des formes de résistance et contestation des faibles (Barkawi et Laffey, 2006: 329). Face à cela, le postcolonialisme souligne les résistances du Sud global et son agence<sup>59</sup> pour transformer ses relations avec le

<sup>58</sup> Depuis sa position de « réaliste subalterne » (comme lui-même se dénomme), Ayoob (1995: 9) définit la sécurité-insécurité « en relation avec les vulnérabilités *–internes et externes–*, vulnérabilités qui menacent ou ont le potentiel de renverser ou affaiblir les structures étatiques, tant territoriales comme institutionnelles, et les régimes qui les gouvernent » (italiques dans l'original). Cette définition politique et étatocentrique de la sécurité identifie l'État (comme le fait le réalisme) comme objet portant de la sécurité et en tant que responsable de la provision de cette sécurité (Krause, 1998: 129; Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 52).

<sup>59</sup> Comme l'indique Persaud (2004: 58), le postcolonialisme ne vise pas à « introduire une

Nord global. Une de ces formes de résistance a été la récupération et réinterprétation des voix subalternes, comme une façon de rompre avec les discours hégémoniques. Acharya (1997: 304-305) l'illustre avec l'émergence du Sud pendant la guerre froide, et la remise en cause que cela a entraîné à la légitimité d'un ordre international fondé sur la rivalité Est-Ouest qui, en soi-même, était en réalité une menace pour le Sud (et pour la planète)<sup>60</sup>.

Également, les courants postcoloniaux ont mis l'accent sur la nécessité de surmonter l'aveuglement des courants dominants en relation avec les mécanismes locaux dans la résolution des conflits (Avruch, 1998: 27-31). À cet égard, différents auteurs (Avruch, 1998: 27-31; Osaghae, 2000: 201-202; Abu-Nimer, 2001: 217-218) considèrent que mettre en évidence les pratiques locales de construction de la paix, fondées sur des cultures, valeurs, identités, besoins et structures propres non seulement garantit une plus grande légitimité sociale, mais en plus favorise la contextualisation de cette tâche et la participation locale.

En ce qui concerne le rôle du Nord global en tant que producteur de sujets et identités (deuxième volet de leur « pouvoir de représentation » identifié plus haut), Occident et non-Occident construisent sa propre image, son identité, en vertu de son interaction mutuelle, de son dialogue permanent, de la reconnaissance de la relation avec l'autre (Abrahamsen, 2007: 114-115). Toutefois, comme le signale Tripp (2008: 49), il existe d'évidentes asymétries de pouvoir entre les deux. La capacité de construire un discours sur l'autre est profondément inégale en faveur de l'Occident et s'appuie sur diverses stratégies. Parmi elles, l'universalisation –normalisation– de la connaissance occidentale, converti en modèle ou référence ; l'orientalisation (Said, 1979) ou l'exotisation (Suárez, 2008: 39) de « l'autre » ; ou l'invisibilisation du savoir « non-occidentale », différent ou produit par « les autres ».

Cette stratégie multiple d'éloignement « de l'autre partie » conformément à Said (1979), de la création de la distinction « Occident-Orient »<sup>61</sup> dont découlent d'autres oppositions binaires construites depuis des siècles dans l'Occident. Entre elles, « civilisé-barbare », « rationnelle-irrationnelle », « mûr-infantile » ou « normal-différent » dans lesquelles les premières, caractéristiques attribuées à l'Ouest, sont considérées comme positives tandis que les secondes, attribuées à « l'autre », sont considérées comme négatives. Il s'agit, comme le signale Ikechi Mgbeoji (2006), de la production et de la reproduction constante depuis le Nord global de l'imaginaire du « moi civilisé et l'autre barbare ».

Par exemple, les dénominations géographiques employées dans la littérature sur la paix et la sécurité, notamment, « Tiers Monde », « Orient », « Sud » ou « Sud globale » (cette dernière employée dans ce travail) sont des catégories analytiques génériques qui agglutinent de vastes régions du monde (Afrique, Asie et Amérique Latine) qui, pourtant,

---

épistémologie de la victimisation ou une ontologie fondée principalement sur la marginalisation, l'oppression et la subordination ». Au contraire, les propositions postcoloniales se fondent sur la critique, la résistance et les alternatives à une discipline de productrice et reproductrice de l'injustice.

<sup>60</sup> En fait, parmi les objectifs du Mouvement des Non-Alignés étaient d'éviter l'ingérence des superpuissances dans le Sud et de promouvoir le désarmement global et l'utilisation de mécanismes régionaux et mondiaux de règlement des différends (Acharya, 1997: 305).

<sup>61</sup> Said fait référence à cette dichotomie Occident-Orient en identifiant ce dernier principalement avec le monde arabo-musulman. Dans le cadre de cette recherche, je défends que cette dichotomie et les oppositions binaires construites à partir de celle-ci sont parfaitement applicables aussi à la relation Occident-Afrique.

ont de profondes différences. Il s'agit de catégories « généralistes » qui renforcent la tendance occidentale à voir ces régions comme un vaste espace homogène et instable, en contraste avec le Nord global pacifique, dans lequel il est possible d'identifier de grandes différences dans les trajectoires historiques des États et des régions (Krause, 1998: 133).

À cet égard, les études de sécurité dominantes donnent une interprétation du monde dans lequel le Nord global est toujours le « bon » (Klein, 1994: 5), ce qui a des implications importantes dans la construction de sa relation avec le Sud global. D'abord, la culture et les valeurs du Nord global se renforcent; deuxièmement, cette interprétation légitime les différentes formes d'intervention (politiques, militaires, économiques) dans le Sud global; troisièmement, elle dilue les responsabilités occidentales en relation avec l'insécurité dans le contexte international et, en particulier, le fait que la quête pour la sécurité de la part des grandes puissances (l'exemple de la guerre froide est particulièrement évident) est également à l'origine de l'insécurité des États du Sud global (Ayoob, 1983: 48-49); et quatrièmement, elle confère aux pays du Sud globale un rôle marginal ou secondaire dans la politique mondiale, étant donné que dans le meilleur des cas ceux-ci sont considérés comme l'objet des bonnes intentions libérales et, dans le pire encore, comme une source potentielle de menace (Barwawi et Laffey, 2006: 332).

Ces différentes manifestations du « pouvoir de représentation » de l'Occident sont présentes à la base des sciences sociales et juridiques et, comme le souligne Suárez (2008: 39), sont des caractéristiques centrales de l'actuel (néo)colonialisme. Formes d'un colonialisme discursif qui non seulement rend compte d'une réalité mais la construit (Hernández et Suárez, 2008: 13).

Également, dans son analyse des relations de pouvoir, depuis le postcolonialisme l'accent est mis sur les différentes variables (race, sexe, classe sociale, etc.) susceptibles de générer une oppression, ainsi que sur les interactions qui se produisent entre elles –ce qui est couramment dénommé comme intersectionnalité– et peuvent donner lieu à une multiplicité d'oppressions.

Par exemple, sur la base de l'idée de biopolitique de Foucault et de ses développements ultérieurs dans le domaine international (biopolitique global) analysés dans la rubrique précédente, le postcolonialisme a introduit les caractéristiques raciales dans l'analyse de la biopolitique globale contemporaine. Un exemple est le concept de « nécropolitique » d'Achille Mbembe. Selon ce concept, sur la base de l'inégalité raciale (hiérarchisation de quelques races sur d'autres), certaines vies sont plus susceptibles d'être préservées que d'autres. À son avis, la colonisation (et ses dynamiques, y compris, en particulier, l'esclavage), est l'exemple paradigmatique de gouvernance biopolitique, c'est-à-dire, un espace où « les contrôles et les garanties de l'ordre judiciaire disparaissaient » et où « on considèrerait que la violence de l'état d'exception travaillait au service de la 'civilisation' » (Mbembe, 2003: 24). Aujourd'hui, cet auteur reconnaît cette même logique dans la gouvernance mondiale, dont les politiques permettent et encouragent –dans des vastes zones du monde– qu'une grande partie de la population survive dans des conditions de vie situées entre la vie et la mort, ce qui les rend plus faciles à gérer (et de rejeter). Ces populations deviennent des « morts vivants » qui habitent « mondes de mort » (*Ibidem*: 40).

Comme le signale Pérez de Armiño (2013a: 288), l'idée de la biopolitique globale a été utilisée également à partir de positions postcoloniales pour dénoncer les différents

mécanismes utilisés par le Nord global pour contrôler les sociétés des pays du Sud global (interventions militaires, la responsabilité de protéger, discours des droits de l'homme, etc.). Par exemple, Rajeev Patel et Philip McMichael (2004: 231) dénoncent comment « le projet de développement » mis en œuvre dans le Sud global est fondé sur la biopolitique caractéristique de l'État souverain, acceptée sans réserve par le Nord global dans l'actuel ère néolibérale.

Comme le soulignent Chowdhry et Nair (2004: 14), le postcolonialisme a un impact limité sur la discipline, caractéristique partagé avec d'autres voix périphériques comme le postmodernisme ou le féminisme (Abrahamsen, 2007: 111 et 122). Cela est dû, d'une part, au questionnement des interprétations dominantes des Relations Internationales et, d'autre part, au fait qu'il concentre ses analyses sur les individus, les peuples et les états subalternes, défavorisés et marginalisés<sup>62</sup> (Chowdhry et Nair, 2004: 14).

### **3. La paix libérale en tant que vision hégémonique et ses critiques**

#### **3.1. Origine et différentes gradations de la paix libérale**

Dans le domaine de la construction de la paix il existe une importante pluralité d'acteurs avec agendas, intérêts et ressources diverses. Également, comme j'ai analysé plus haut, ils existent différents courants dans la Théorie des Relations Internationales avec des visions ontologiques et épistémologiques très différentes. Toutefois, tous ces acteurs et tous ces courants n'ont pas le même pouvoir ni la même capacité d'incidence sur l'ordre du jour international, sur ses priorités ou son contenu. Il s'agit d'un dialogue toujours inégale (Ruíz-Giménez, 2013a: 15) qui, après la guerre froide, a été dominé par le modèle de paix libérale (Pugh et Cooper, 2002: 6), lié à la synthèse entre néoréalisme et néolibéralisme.

Cette vision de la paix et de la sécurité dans la discipline des Relations Internationales a été facilitée par le contexte historique de victoire du modèle occidental-capitaliste qui a eu lieu à la fin des années quatre-vingt. C'est précisément à ce moment-là où est né le modèle de paix libérale, aux points de vue similaires à la pensée qui avait été victorieuse dans le conflit bipolaire, visant à encourager la construction de la paix et la réhabilitation d'après-guerre à travers fondamentalement de la mise en œuvre de la démocratie représentative et de l'économie de marché dans les contextes d'après-conflit.

À partir de là, ce modèle s'est orientée à construire, dans les contextes d'après-conflit, des États stables, légitimes et effectifs (Barnett, 2006: 87) et a transformé en hégémonique une certaine conception de la paix qui, d'un point de vue critique, a été appelé paix libérale<sup>63</sup> parce qu'il a confiance en l'institutionnalisation des principes libéraux comme formule de stabilisation et de construction de la paix (Richmond, 2012). Pour cela, il promeut des idées néolibérales de démocratie, d'hégémonie de marché et de résolution des conflits

<sup>62</sup> Paradoxalement, le postcolonialisme a été accusé par certains auteurs (Dirlik, 1994: 331 et suiv.; Williams, 1997: 825 et suiv.) d'être un courant essentiellement occidental. Cette accusation est due non seulement à l'origine de certains courants de pensée –marxisme, postmodernisme– sur lesquels ils fondent son analyse, mais aussi dans une grande partie vue que la littérature est générée par des intellectuels de la diaspora privilégiée du Sud global établis dans les universités du Nord global. Dans ce même sens, Shillian (2011b: 16) qualifie de « sérieuse myopie » la présentation de cette « pensée non occidentale » comme authentique, arguant qu'elle a été construite à travers des siècles de relations coloniales avec l'Occident.

<sup>63</sup> Parfois il a également été appelé « paix démocratique libérale » ou « paix occidentale ».

(Pugh et Cooper, 2002: 6), caractéristiques de la pensée et des politiques de certains pays dominants et des Institutions Financières Internationales (Goodhand, 2006: 36).

Ce modèle a été construit et reproduit principalement par des gouvernements occidentaux (États-Unis, Royaume-Uni, Australie, France, Allemagne, Canada ou Norvège) par le biais de leurs politiques étrangères et de leurs agences bilatérales de développement, par les Nations Unies et par des Institutions Financières Internationales (IFI) comme la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. À ces acteurs se sont joints sur le continent africain, des pays comme le Nigéria et l'Afrique du Sud ou OII régionales comme l'Union Africaine, qui ont participé à des opérations de paix sur le continent africain. De nombreuses ONG internationales et locales ont également accepté ce modèle de paix (Roberts, 2011: 72; Mateos, 2013: 151). Tous ces acteurs aident à reproduire de manière acritique le modèle de paix mis en œuvre par les acteurs internationaux dominants (Mac Ginty, 2008: 143), ce qui contribue à expliquer son caractère hégémonique actuel.

L'acceptation du modèle, toutefois, n'a pas été unanime. Depuis le premier moment il y a eu une résistance au modèle de paix libérale par des pays, entre autres, tels que la Chine, la Russie, Cuba ou par certains pays africains qui ont vu dans ce projet un nouveau « projet de civilisation », c'est-à-dire, une stratégie de néocolonisation avec l'objectif d'étendre les valeurs et les intérêts des pays occidentaux (Ruíz-Giménez, 2013a: 17).

L'idée de départ de la paix libérale n'est pas complexe. Selon sa vision, pour être légitime, un état doit être organisé sur des principes libéral-démocratiques, car les démocraties libérales sont respectueuses de leurs propres sociétés et pacifiques dans les relations avec ses voisins ; elles sont, par conséquent, le fondement d'un ordre international stable (Barnett, 2006: 88). Dans la mesure où l'action des dirigeants et des gouvernements puisse être contrôlée et contestée par leurs propres peuples, comme permettent les instruments des démocraties libérales, les guerres seront moins probables. Sur cette logique, Michael Doyle (1986), en réinterprétant les idées d'Emmanuel Kant, a défendu l'idée que les démocraties libérales –en comparaison avec d'autres régimes– sont plus tendantes à gérer de manière pacifique leurs relations et à ne pas lutter entre elles, ce qui ne signifie pas, toutefois, qu'elles ne combattent absolument pas. Conformément à ces idées libérales, la meilleure voie pour parvenir à une paix durable est de créer et promouvoir à l'intérieur des États des institutions libérales de gouvernance politique et de gestion économique (Elbadawi et Sambanis, 2000: 246).

Le nouvel ordre mondial résultant de la fin de la guerre froide s'est proposé reproduire l'état libéral par le biais des réformes politiques, économiques et sociales introduites à travers la conditionnalité économique<sup>64</sup> et politique<sup>65</sup> de l'aide accordée par la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et les agences de développement internationales. Résolu à « mettre au pas les États déviés » (Osaghae, 2010: 284), ce

---

<sup>64</sup> À travers, principalement, des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) que, en tant que condition préalable à la réception de l'aide au développement, différents gouvernements en Amérique latine ont été contraints à accepter dans les années quatre-vingt. Cette conditionnalité économique (aussi appelé « première génération de conditionnalités »), qui exigeait des profondes réformes économiques (restriction des dépenses publiques, privatisations, ouverture des économies nationales aux marchés internationaux, etc.) est arrivé au continent africain un peu plus tard.

<sup>65</sup> Par le biais de la conditionnalité politique (dite « deuxième génération de conditionnalités »), les bailleurs ont commencé à exiger au cours des années quatre-vingt-dix des conditions liées à la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance (Dubois, 2000).



nouvel ordre n'a pas hésité à utiliser également des interventions militaires illégales pour achever ses buts ; actions contraires aux principes structurels du Droit International Public comme l'interdiction de l'emploi de la force ou l'interdiction d'ingérence dans les affaires intérieures des États (Kabunda, 2006: 89).

Le modèle de paix libérale a été, au cours des dernières décennies, la formule hégémonique de construction de la paix pour les interventions dans des contextes d'après-conflit (Sabaratnam, 2011: 13; Tadjbakhsh, 2011: 20). En dépit de ce caractère hégémonique, il ne s'agit pas d'un discours univoque vu que, à travers son évolution depuis le Siècle des Lumières, différents discours qui font partie de l'imaginaire européen libéral se sont progressivement générés (Richmond, 2005) partageant un espace dans ce modèle. En fait, comme le note Richmond (2012: 29) la paix libérale « représente plus un accord anormal qu'un ample consensus ».

Il s'agit de différents types de paix, dérivés de courants de pensée et fondés –au même temps– sur des conceptions ou interprétations de la paix, qui ont donné lieu à des « gradations » de la paix libérale (différents types idéaux au sein du modèle de paix libérale) avec leurs respectifs discours, caractéristiques d'intervention et acteurs participants, comme se résume dans le tableau suivant.

**Tableau 2.3. Résumé des courants/gradations de la construction de la paix libérale**

| Type de paix  | Conception de paix   | Courants/gradations de la paix libérale | Caractéristiques de l'intervention internationale et acteurs participant  |
|---|----------------------|---|---|
| « paix du vainqueur »                                   | ordre/stabilité      | conservateur-réaliste                   | de haut en bas coercition, domination et hégémonie interventions militaires (non-ONU) et conditionnalité (IFI)                      |
| « paix institutionnelle »<br>« paix constitutionnelle » | gestion des conflits | orthodoxe-libérale                      | plus de haut en bas que de bas en haut négociation-conditionnalité et appropriation locale Nations Unies, IFI, OI régionaux et ONGs |
| « paix civile »   | justice              | émancipateur-transformateur             | plus de bas en haut que de haut en bas justice sociale et agence locale société civile et ONGs locales et internationales           |

Source: Elaboration propre, fondé sur Heathershaw (2008), Richmond (2005 et 2008) et Mateos (2013).

Le courant « conservateur-réaliste » découle de la « paix du vainqueur » (Richmond, 2012: 100-106), c'est-à-dire, de l'idée du réalisme des Relations Internationales pour laquelle la paix est plus durable si elle se réalise à travers une victoire militaire, la coercition ou l'imposition (Mateos, 2013: 155). On entend la paix, d'une part, au sens hobbesien, comme ordre ou stabilité (Heathershaw, 2008: 608-612) et, d'autre part, comme l'absence de violence (paix négative). Les stratégies de construction de la paix découlant de ce courant ont été verticales, de haut en bas (*top-down*), et se sont imposées souvent par des interventions militaires (généralement en dehors du cadre des Nations Unies et contraires au Droit International Public) et à travers les conditionnalités politiques des Institutions

Financières Internationales. Sur le continent africain, les caractéristiques de ce courant peuvent se trouver, par exemple, dans les interventions en Somalie (1993), Rwanda (1994) ou même RDC dans certaines étapes de l'intervention internationale dans ce pays (Mateos, 2013: 156-157).

Le courant « orthodoxe-libéral » provient principalement de deux idées. D'un côté, de la « paix institutionnelle », qui défend l'existence d'un cadre juridique-institutionnel dans lequel les États décident par consensus leur comportement (Richmond, 2012: 143-144; Mateos, 2013: 155), et de l'autre côté, la « paix constitutionnelle », qui assume que la paix émane de la démocratie, du libre marché et des valeurs cosmopolites qui considèrent les personnes comme une fin en soi (Mateos, 2013: 156). L'idée de paix sous-jacente est la paix en tant que moyen de gestion des conflits (Heathershaw, 2008: 608-612), et les interventions internationales sont plus de haut en bas (*top-down*) que de bas en haut (*bottom-up*). Bien que dans ces dernières la conditionnalité continue de jouer un rôle important, il y a aussi un espace pour la négociation entre les acteurs internationaux et locaux et on prête une plus grande importance au consentement de l'état et à l'appropriation locale. Les acteurs participants sont principalement, les Nations Unies et d'autres OII (IFI et OI régionales y compris), les Ministères des Affaires Étrangères et les forces armées des états et les ONG internationales. Parmi les exemples sur le continent africain se trouvent l'Angola, le Mozambique, la Namibie ou la Sierra Leone (Mateos, 2013: 153 et 158-159),

Enfin, le courant « émancipateur-transformateur » repose sur l'idée de « paix civile » qui situe l'agence dans la population plus que dans l'État ou les OII. C'est ici que se situe le débat sur l'élargissement du concept de sécurité pour inclure des aspects tels que la pauvreté et l'inégalité économique et les droits de l'homme, ou le débat sur la sécurité humaine (*Ibidem*: 156). La paix est comprise comme justice sociale (Heathershaw, 2008: 603). Dans les interventions internationales la dynamique ascendante prime (*bottom-up*) face à celle de haut en bas (*top-down*), et l'appropriation locale<sup>66</sup> devient un impératif. Les principaux acteurs, par conséquent, sont la société civile, les ONG locales et internationales et les mouvements sociaux (Mateos, 2013: 159-160).

Ces trois courants ou gradations sont des formes idéales qui difficilement apparaissent dans la pratique avec toutes leurs caractéristiques. L'interaction entre les différents acteurs locaux et internationaux et leurs respectifs agendas, ainsi que l'inégalité des capacités pour l'incidence des uns et des autres, entraîne que le modèle de paix libérale mis en œuvre dans la pratique ne soit pas uniforme mais disparate dans chaque contexte (Mateos, 2013: 157). Le modèle hégémonique actuel de paix libérale combine des éléments de différents modèles (essentiellement des deux premiers, à savoir « conservateur-réaliste » et « orthodoxe-libéral »). En fait, comme le soulignent certains auteurs (Heathershaw, 2008; Richmond, 2012), souvent ces modèles peuvent apparaître de manière séquentielle dans le processus de construction de la paix lorsque le courant conservateur-réaliste s'impose dans un premier temps pour laisser la place progressivement au plus grand consensus du modèle orthodoxe-libéral ; de même, pour conclure, lorsque les acteurs internationaux quittent le pays, le rôle protagoniste de la société civile augmente dans la construction d'une paix émancipatrice-transformatrice.

<sup>66</sup> Bien que « appropriation locale » (*local ownership*) est un concept polysémique, utilisé de manière vague et ambiguë, et dont la définition pose aujourd'hui de graves problèmes, de manière générique il fait référence à la plus grande participation et responsabilité des acteurs locaux dans le processus de construction de la paix (Mateos, 2011: 254-255).

L'académie a consacré beaucoup d'énergie à expliquer le contenu et la signification du modèle de paix libérale (Mac Ginty, 2008: 143). Et elle a également consacré autant d'autre pour la mettre en question. En fait, dans le domaine académique, il est possible de trouver des opinions très divergentes en ce qui concerne le modèle de paix libérale.

Une partie de la littérature, apparentée à ce modèle, souligne l'amélioration de la stabilité politique et militaire des pays dans lesquels il a été appliqué, et met comme exemples en Afrique les contextes du Burundi, de la Sierra Leone, le Libéria, le Mozambique ou Sud-Soudan (Doyle et Sambanis, 2006). L'absence d'autocritique est importante et, de fait, il n'est pas rare que les explications sur le dysfonctionnement de la paix libérale se justifient à partir des échecs et de la fragilité locale, en même temps qu'il s'exonère les politiques internationales de toute responsabilité (Hughes, 2009: 219).

Une autre partie, moins complaisante avec ce modèle, est capable de définir certains échecs, contradictions et défis qui subsistent pour accroître l'efficacité du modèle mais, comme soulignent différents auteurs (Sriram, 2009: 14; Curtis, 2012: 10), sans remettre en cause ni sa validité ni sa légitimité. Vu la difficulté de trouver des alternatives viables à la paix libérale (Paris, 2011b: 162-167), ces approches visent à résoudre les problèmes (*problem solving*) que ce modèle pose (Newman *et al*, 2009: 23; Campbell *et al.*, 2011: 1). Certaines des « critiques constructives » qui lui ont été faites au modèle sont les suivantes: la nécessité d'améliorer la coordination et la cohérence entre les différents acteurs participants (locaux/internationaux, civils/militaires, publics/privés); la pénurie de ressources pour un agenda aussi ambitieux; sa dynamique vertical de haut en bas (*top-down*); la tension ou même la contradiction entre certains des objectifs de ce modèle; le manque de volonté politique, l'insuffisante appropriation locale en ce qui concerne les stratégies et/ou même l'activité quotidienne; ou finalement, son caractère normalisé et son incapacité à s'adapter et à apprendre des institutions locales qu'ils cherchent à influencer (Paris, 2011a: 39-40; Campbell, 2011: 90-93).

Enfin, une autre partie de la littérature ne se limite pas à proposer des solutions à l'égard des manifestations du « côté sombre » de la construction de la paix libérale (Newman, 2009: 44) mais remet en question de manière plus approfondie « la légitimité de ses suppositions, des fondements conceptuels et épistémologiques et de ses méthodes » (Ruíz-Giménez, 2013a: 30) <sup>67</sup>. Il s'agit de visions critiques, « hypercritiques » selon certains auteurs (Paris, 2011a: 31), provenant de différents courants de la discipline (constructivisme, postmodernisme, Théorie Critique, féminisme, postcolonialisme, etc.) mais membres tous des « études critiques de la paix ». Ces courants se montrent prudents auprès des « cadeaux » (Franks, 2009) d'un modèle de paix qui a priorisé la primauté de la loi face à la justice sociale, des élections préparées dans la hâte face à la reddition de comptes politiques, l'économie libérale avant que la direction de l'État, et l'augmentation de l'influence extérieure avant que le renforcement de l'autonomie locale (Pugh et Cooper, 2004: 6).

---

<sup>67</sup> Malgré cela, Roland Paris (2011b: 159) estime que la grande majorité de cette littérature critique propose des variations dans le cadre du modèle libéral plus que des alternatives à celui-ci.

## 3.2. Principales critiques au modèle de paix libéral

### 3.2.1. Paix libérale en tant que stratégie de néo(colonisation)

Depuis le Nord global, souvent, on présume le caractère universel des valeurs libérales (occidentales) comme de la signification, particulière, restrictive et hégémonique, assigné aux notions de démocratie<sup>68</sup> (formelle et représentative), paix (négative), sécurité (étatocentrique et militaire) ou de droits de l'homme (individuels et, fondamentalement, civils et politiques). Toutefois, différentes positions critiques<sup>69</sup> ont dénoncé la volonté universalisatrice non seulement de ces concepts mais des propres croyances libérales fondées sur le progrès, la rationalité et la modernité (Parekh, 1992; Newman *et al.*, 2009: 12; Ruíz-Giménez, 2013a: 32-33).

Selon ces visions critiques, l'imposition dans le Sud global de la paix libérale est devenue le grand projet du Nord global pour le XXI<sup>ème</sup> siècle (Duffield, 2001). Il s'agit en fait d'un vaste processus d'homogénéisation et de standardisation des États africains sur la base du modèle occidental (Reno, 2009: 193). Sa « rationalité coloniale » (Jabri, 2013: 3) l'a transformé en « une version actuelle (et plus bénigne) de la mission civilisatrice » propre de la phase coloniale (Paris, 2002: 637; Harcourt, 2009: 115; Kabunda, 2014: 124) qui vise uniquement à moderniser et relégitimer le *statu quo* (Bendaña, 2003: 5). C'est-à-dire, il implique la reproduction et l'expansion de l'ordre hégémonique international actuel (Lacher, 2007: 247).

Comme l'affirme Lawrence Freedman (2004: 253-254), cette nouvelle « tentative d'hégémonie idéologique », libérale tant en termes économiques que politiques, semble plus aimable que d'autres tentatives d'hégémonie qu'elle a dépassé, comme le communisme, et en plus, sa victoire dans la confrontation bipolaire semble avoir légitimé directement les théories économiques et sociales sur lesquelles elle repose. Toutefois, les conceptions libérales de la démocratie ou des droits de l'homme sont culturellement spécifiques et ethnocentriques. Les appels à l'universalisme de ces idées sont interprétés comme une stratégie –fondée sur la prise en charge de sa supériorité morale– par laquelle une société dominante impose sa culture sur une autre, alors qu'elle porte atteinte à son indépendance souveraine (Burchill, 2009: 70-71). Elle se fonde également sur la conviction du Nord global de pouvoir mettre en œuvre l'ingénierie politique, économique et sociale pour reconstruire les contextes touchés par un conflit armé (Zürcher, 2011: 69). À cet égard, selon l'opinion de Roger Mac Ginty (2008: 143), la paix libérale est non seulement un modèle de construction de la paix mais également un mécanisme de transmission des idées et pratiques occidentales.

Les critiques se sont tournées plus manifestes à partir de 2001, lorsque le début de la « guerre contre le terrorisme » et la justification libérale de l'administration américaine des interventions en Afghanistan et en Irak (étendre les avantages de la démocratie et la liberté

---

<sup>68</sup> Robin Luckham (2011: 92) fait observer que la forme de démocratie actuelle est hégémonique et profondément conditionnée par l'histoire de l'Occident, le capitalisme mondial et le pouvoir militaire. De son côté, Ido Oren (2002: 179) indique que la théorie de la paix démocratique est construite sur des positions de pouvoir qui coïncident avec une interprétation de la démocratie fondée sur l'expérience des États-Unis

<sup>69</sup> Entre elles, les visions critiques des Relations Internationales (principalement, Théorie Critique, postcolonialisme, féminisme, constructivisme et postmodernisme) ont souligné le caractère hégémonique et impérialiste de ce modèle de construction de la paix.

à des sociétés opprimées), alimentèrent encore plus l'identification des politiques internationales de construction de la paix avec l'impérialisme (Paris, 2009b: 104-106 et 2011a: 37).

Il existe des différences (Paris, 2002 et 2011a: 41-42) mais aussi une certaine continuité (Ruíz-Giménez, 2013a: 32) entre les formes de dépendance et de domination de l'époque coloniale et celles de cette nouvelle étape néo(coloniale). Ainsi l'entend également Osaghae (2000: 21), qui considère que les différentes politiques étrangères imposées sur le continent africain, notamment les politiques d'ajustement structurel libérales, ont tourné des nombreux États, en pratique, en nouvelles colonies.

Dans un exemple du pouvoir de l'Occident en tant que producteur de sujets et identités (Abrahamsen, 2007: 117), le Nord global se présente soi-même comme libérale moderne, pacifique, développé et civilisé face à un Sud global qui est présenté comme ilibéral, ancré dans la tradition, sous-développé chaotique et failli (Lidén, 2011: 58). Les contextes d'après-conflit sont interprétés comme une maladie, une pathologie (Sabaratnam, 2011: 20) face à laquelle la paix libérale présente la « panacée » (Franks, 2011: 267), la seule solution valable (Ruíz-Giménez, 2013a: 25).

Ces discours non seulement construisent l'identité des uns et des autres mais aussi identifient les pays du Sud global comme « objets d'intervention, et normalise[nt] le droit du Nord à intervenir et à contrôler, adapter et remodeler les structures, pratiques et modes de vie du Sud » (Abrahamsen, 2007: 116). Il s'agit de constructions discursives –« modes particuliers de voir et d'agir sur le monde »– qui reflètent tant les conditions qu'ils visent à décrire comme la constellation de forces sociales, économiques et politiques existante (Abrahamsen, 2007: 116). Comme le note Said (1979), la forme selon l'Occident regarde ces peuples et leurs politiques nous dit plus sur les croyances et préjugés occidentaux que sur la réalité de ces autres mondes.

Par ailleurs, différents auteurs (Duffield, 2001, 2007 et 2008; Pugh et Cooper, 2004; Pugh, 2005, 2008; Newman, 2009; Ruíz-Giménez, 2011a: 268-269; Steans, 2013: 124; Kabunda, 2014: 124) estiment que les puissances occidentales favorisent la stabilité dans le Sud global pour maintenir sa propre position de pouvoir, pour protéger ses intérêts géostratégiques, économiques et de sécurité et promouvoir l'expansion des institutions libérales capitalistes<sup>70</sup>. « Pour qui est la paix libérale, et à quels intérêts sert-elle ? », se demande Michael Pugh (2005: 38). La réponse est claire. En réalité, c'est le Nord global ce qui est en jeu et non le Sud global.

Ce caractère autodéfensif de la paix libérale a également été signalé depuis le concept de « biopolitique globale » résultant de la pensée postmoderniste de Foucault. Par exemple, Michael Dillon et Julian Reid (2009) estiment que l'interventionnisme occidental –ce « mode libéral de guerre »– s'explique par la nécessité de survie du Nord<sup>71</sup>. En fait, comme le note Judith Butler (2004b: 31), pour préserver leurs valeurs et leurs frontières, réels ou imaginaires, l'Occident n'hésitera pas à recourir à la violence si nécessaire.

<sup>70</sup> Betty A. Reardon (2010: 230) ajoute à ces objectifs un autre additionnel, maintenir l'ordre global de genre.

<sup>71</sup> Ou comme ils signalent déjà dans le titre même de leur livre *The Liberal Way of War. Killing to Make Life Live* (Dillon et Reid, 2009), dès le besoin de « tuer pour que la vie vive ».

Le caractère imposé du modèle de paix libérale a également des conséquences importantes en ce qui concerne le succès ou l'échec de ces politiques. Le fait que dans les contextes post-conflit, la mise en œuvre des politiques de construction de la paix réponde plus à la pression ou la conditionnalité internationale qu'à une décision ou volonté endogènes appuyées par des dynamiques politiques et sociales au niveau local explique en partie l'échec de ces politiques (Champs, 2007: 71). En fait, la perception de la part Sud global selon laquelle ce modèle de construction de paix n'est plus qu'une autre forme de domination d'une culture sur une autre, est l'un des principaux obstacles à son succès (Burchill, 2009: 64). C'est une des raisons pour lesquelles l'idée d'appropriation locale est devenue actuellement « le concept de mode » pour faire la paix plus durable et légitime, pour réduire la dépendance de l'extérieur et faciliter les stratégies de retrait des acteurs internationaux (Ruíz-Giménez, 2013a: 29).

### 3.2.2. Éléments ilibérales de la paix libérale

La mise en œuvre du modèle de paix libérale a entraîné des tensions et/ou contradictions tant au sein qu'en dehors du propre modèle. D'une part, certaines des réformes qu'exige le modèle libéral se contredisent entre elles (Newman *et al.*, 2009: 13) ; de l'autre, la paix libérale, volontairement ou involontairement, a souvent des résultats ilibérales ou même contraires aux principes qu'elle prétend promouvoir (Franks, 2011: 268).

Comme le note Richmond (2005: 208), ce modèle de construction de la paix est pris dans « l'impératif libéral ». En fait, c'est précisément la primauté accordée au processus de libéralisation économique et politique (Paris, 2010: 337), l'une des raisons pour lesquelles la littérature critique le considère comme un modèle destructif et illégitime, qui crée davantage de problèmes qu'il n'en résout (Zürcher, 2011a: 72; Paris, 2011a: 31).

En fonction du type d'intervention internationale envisagée, et en particulier, que celle-ci compte éventuellement avec le consentement de l'État, l'imposition du modèle de paix libérale depuis le domaine international sur le national (*outside-in*) peut éroder la démocratie et la souveraineté des États (Zürcher, 2011a: 72). En conséquence, on se trouverait en violation du droit interne, d'une part, dans la mesure où on met en cause les principes démocratiques qui y figurent et, d'autre part, le Droit International Public, dans lequel l'égalité souveraine des États est un principe fondamental.

Le contrôle et la pression –par exemple, par le biais de la conditionnalité– exercés par les interventions internationales semblent incompatibles avec les objectifs mêmes des politiques libérales (Campbell *et al.*, 2011: 3). Par exemple, lorsqu'il se limite depuis l'extérieur la participation politique ou les réformes lancées dès l'intérieur (Paris, 2011a: 35). David Chandler (2011a: 183) estime que les États construits conformément à la paix libérale ne peuvent pas, de fait, être considérés comme libéraux parce que le caractère du modèle imposé limite son autodétermination et son autonomie politique. Newman *et al.* (2009: 13) partagent cette contestation du caractère libéral du modèle, étant donné que son rapprochement *top-down* accorde du protagonisme aux élites locales<sup>72</sup>, souvent politiquement exclusives ou extrémistes, alors qu'elles ignorent les acteurs communautaires et la société civile, potentiellement plus inclusifs et modérés.

<sup>72</sup> Cette préférence internationale par les élites locales est entendue, comme le signale Ruíz-Giménez (2013a: 36), par la présomption que celles-ci auront moins de difficultés pour assurer la stabilité dans le contexte d'après-conflit.

Également, les exigences du processus de construction ou préservation des États peuvent, dans certaines situations, aller à l'encontre des droits de l'homme individuels et collectifs (Goodhand, 2006: 32). D'une part, parce que la vision libérale dominante considère les droits politiques comme autonomes et supérieurs aux droits économiques et sociaux, bien que les populations concernées puissent estimer plus ces derniers (Pérez de Armiño et Zirion, 2010: 38). D'autre part, parce que dans le contexte actuel dans lequel la sécurité et le respect des droits de l'homme se présentent souvent comme incompatibles, certains États ont opté pour la première, comme en témoigne le scénario d'après le 11-S (Freedman, 2004: 257). En outre, le discours qu'identifie les acteurs internationaux participants comme des « architectes de la paix » ne peut cacher la répétition et l'ampleur des violations des droits –dont ceux-ci sont responsables– contre la population locale en général, et contre les femmes en particulier. Même les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, accusées à plusieurs reprises de violations des droits de l'homme, que souvent demeurent impunis, n'échappent pas à cette logique (Bedont, 2005: 102; Ruíz-Giménez, 2013a: 35).

Non seulement les droits de l'homme sont en cause, mais également la démocratie elle-même tel qu'elle est interprétée par le modèle libéral. Dans les contextes d'après-conflit, comme le signale métaphoriquement Robin Luckham (2011: 89), démocratie et sécurité est un mariage « forcé ». La démocratie s'est sécurisé mais a échoué à l'heure d'accomplir ses propres normes, en particulier lorsqu'elle entre en collision avec la sécurité (Luckham, 2011: 89 et 93). Plus encore, à nouveau dans le contexte actuel de « guerre contre le terrorisme », dans lequel certaines politiques étrangères et de sécurité des pays occidentaux ont des effets négatifs sur les processus de démocratisation en Afrique (Hardy, 2009: 118), par exemple, en appuyant –ou, au moins, en fermant les yeux– face à la tentative de plusieurs dirigeants africains, partenaires dans cette lutte contre le terrorisme, de dépasser les limites constitutionnelles de deux mandats présidentiels. Pour sa part, Christoph Zürcher fait valoir que les missions de construction de la paix ont eu un relatif succès à mettre fin aux conflits armés mais encore moins de succès à mettre en place des régimes démocratiques (2011a: 70; 2011b: 81) parce que, de fait, ces missions rarement conduisent à des résultats démocratiques (2011a: 72).

En fait, il existe également d'importantes contradictions entre le modèle de paix libérale et les réformes politiques et économiques requises. En ce qui concerne les réformes politiques, comme le soulignent Rehn et Sirleaf (2002: 84), la restructuration du gouvernement ou les réformes électorales et judiciaires dans un contexte d'après-conflit sont aussi bonnes que sa mise en œuvre dans la pratique. En ce qui concerne les réformes économiques, le modèle de paix libérale ignore que la politique économique du libéralisme, tant dans ces principes philosophiques que dans la pratique, est incompatible avec les conditions politiques et socio-économiques existantes dans les contextes d'après-conflit (Salih, 2009: 152, 2014: 189). D'un côté, la construction de la paix implique le renforcement ou la (ré)construction de l'État, tandis que les politiques économiques de la paix libérale favorisent précisément une réduction du rôle de l'État (Newman, 2009: 41). Ces politiques appuient le secteur privé, ce qui offre aux élites une opportunité pour consolider leur pouvoir et reproduire les stratégies d'accumulation utilisées pendant le conflit grâce aux politiques de privatisation et de dérèglementation (Cliffe et Luckham, 2000: 297, Salih, 2009: 135). D'un autre côté, l'imposition de mesures économiques néolibérales (constriction des dépenses publiques, privatisations, etc.) ne serait guère acceptée par la population locale si celle-ci pouvait décider de manière participative et/ou

directe sur ces mesures, chose que, comme le signale Alicia Campos (2006: 71), possiblement se passerait également dans le Nord global.

Une des critiques les plus importantes à la paix libérale a été le caractère déstabilisateur des politiques de libéralisation économique et politique dans les contextes fragiles et les sociétés divisées qui caractérisent les situations d'après-conflit (Paris, 2004, 2010, 2011a, 2011b ; Sriram, 2009:112; Salih, 2009: 139). « L'exubérance libérale » initiale après la fin de la guerre froide semblait offrir, avec son modèle de paix, la guérison de tous les maux du Sud Global (Paris, 2011a: 33). Toutefois, l'idée que la crise est dépassée par le simple fait qu'il ait des élections et une économie de marché est dangereusement naïve (Tronto, 2008: 188) et le temps a mis en évidence les contraintes des stratégies de libéralisation rapide dans différents contextes africains, entre eux, l'Angola, le Rwanda ou la Libérie (Paris, 2011a: 34). Pour faire face à ce problème, Roland Paris (2004: 179-211) a toujours défendu le renforcement des institutions au préalable à l'introduction de mesures de libéralisation (*institutionalization before liberalization*), idée qui a atteint une remarquable reconnaissance par l'académie et même dans la pratique de la construction de la paix.

### 3.2.3. Illusion de neutralité de la paix libérale

Ce modèle a interprété la construction de la paix comme une tâche technique (Handy, 2009: 113; Salih, 2009: 135; Ruíz-Giménez, 2011b: 236) et comme un objectif plutôt que comme un processus. Le contexte d'après-conflit est interprété comme « un problème qui peut être résolu avec la mise en place mécanique d'une série de tâches déterminées qui doivent être effectués dans l'ordre approprié »<sup>73</sup> (Zürcher, 2011a: 71). Ces réformes administratives, politiques législatives, économiques et de sécurité se présentent comme une tâche neutre, avec « camouflage idéologique » (Richmond et Franks, 2011: 182), de nature apolitique et ahistorique, comme si elles étaient imperméables à l'incidence des intérêts des élites et aux relations de pouvoir existantes (Handy, 2009:113), au passé de colonisation et décolonisation ou au présent de néocolonisation.

En dépit de cette illusion de neutralité (Ruíz-Giménez, 2011b: 236-238), la construction de la paix n'est pas neutre ni dans ses objectifs ni dans son impact (Newman *et al.*, 2009: 12). Tant l'analyse du conflit et ses causes comme la décision sur les politiques de construction de la paix à mettre en place se fondent sur des décisions politiques (Goodhand, 2006: 12, 47) et sur certains modèles politiques et économiques (Newman *et al.*, 2009: 12; Mac Ginty et Williams, 2009: 22), dans ce cas, d'empreinte libérale, apparenté aux acteurs hégémoniques qui encouragent ce modèle de paix.

Cette vision dominante normalise certaines formes de pensée et d'explications sur les conflits violents alors qu'elle en exclut d'autres, en même temps qu'elle favorise certaines réformes politiques et économiques face à d'autres possibles (Cliffe et Luckham, 2000: 298). Le poids idéologique des politiques de construction de la paix libérale peut être masqué par le fait qu'elles « semblent être appropriés », « ce qu'il faut faire », mais cet aveuglement dans leur base normative facilite précisément qu'ils puissent devenir un instrument hégémonique au lieu de transformateur (Fetherston, 2000).

---

<sup>73</sup> Face à ce caractère prétendument technique de la construction de la paix, Spears (2010: 250) souligne que les problèmes africains ne nécessitent des réponses techniques et, par conséquent, ne peuvent pas être résolus par des « technocrates en Occident ».



En outre, ce modèle de paix libérale a également une connotation de genre. Le fait qu'il utilise un langage neutre du point de vue du genre (« marchés », « individus », « liberté », « choix rationnel »), ne peut cacher la vision implicitement masculine sous-jacente à ce modèle<sup>74</sup> (Connell, 2001) ni les différentes subjectivités qu'ils impliquent pour les hommes et les femmes (Seifert, 2009: 35). Le modèle de paix libérale ignore le rôle des idées, des valeurs et des identités existantes dans les différents contextes (Ruíz-Giménez, 2013a: 31). Cependant, les réformes politiques et économiques proposées depuis l'Occident ne sont pas mises en œuvre dans le vide mais elles sont introduites dans des contextes politiques dans lesquels il existe des relations de pouvoir et intérêts locaux qui ne peuvent pas être ignorées et sur lesquels ils auront un résultat positif ou négatif, volontaire ou involontaire. Je cite ci-après deux exemples.

D'abord, en ce qui concerne la présence de relations de pouvoir dans ces contextes, le modèle de paix libérale ne considère pas une priorité la lutte contre les relations de pouvoir inégales entre hommes et femmes existantes avant, pendant et après le conflit armé. De même qu'avec d'autres processus comme les révolutions (Enloe, 2007: 101-102), les contextes d'après-conflit sont des processus essentiellement de transformation où les interventions extérieures ont une incidence, par exemple en favorisant (ou pas) l'inclusion des femmes dans le processus, en maintenant ou éliminant des institutions et pratiques patriarcales, etc. (Ruíz-Giménez, 2011b: 236). Toutefois, l'absence d'intervention face à une situation d'inégalité est une attitude qui a pour résultat la reproduction de cette inégalité.

Dans ce cas, par exemple, ne pas prendre des mesures contre l'exclusion des femmes dans la prise de décisions dans les contextes d'après-conflit implique précisément la reproduction de cette exclusion. En fait, Nikki Craske (1998) fait observer comment l'imposition du modèle néolibéral dans les États peut provoquer la « ré-masculinisation »<sup>75</sup> de l'État. À cet égard, les politiques internationales peuvent renforcer les inégalités entre les sexes (Nakaya, 2003: 471). Cela peut ne pas être un sous-produit mais une nécessité du même ordre néolibéral. Comme le note Laura Shepherd (2008: 171), le néolibéralisme a également besoin de hiérarchies de genre bien définies entre hommes et femmes et, en même temps, bénéficie de la reproduction de la violence sexiste.

Deuxièmement, en ce qui concerne les intérêts locaux préexistants, tout au long de l'histoire différents régimes répressifs ou prédateurs sur le continent africain ont cherché des façons de résister aux impositions et réformes externes ou les adapter dans son propre intérêt. Par exemple, les politiques de privatisation et de libre marché, imposées par le biais de la conditionnalité économique de l'aide, ont été utilisées par les élites pour étendre ses relations de patronage et pour l'enrichissement privé, comme sont les cas entre autres, des gouvernements de Siad Barre en Somalie, Sani Abacha au Nigéria ou Mobutu en RDC (Cliffe et Luckham, 2000: 297).

---

<sup>74</sup> Par exemple, le « individu » qui concerne les caractéristiques et les intérêts d'un homme ; l'accent mis sur la concurrence crée un type particulier de hiérarchie entre les hommes ; et le domaine - non réglementé- des sociétés transnationales place un pouvoir social stratégique entre les mains d'un groupe d'hommes concret appartenant à l'élite économique (Connell, 2001).

<sup>75</sup> Nikki Craske analyse cette « ré-masculinisation » dans le contexte de l'Amérique Latine et, en particulier, dans l'espace politique, mais il s'agit d'une idée très suggestive pour être appliquée tant dans d'autres contextes (par exemple, l'Afrique subsaharienne) comme dans d'autres domaines (économique, social et de sécurité) du modèle libéral.

### 3.2.4. Uniformité et transformation de l'agenda de paix libérale

La mise en œuvre de la paix libérale a été essentiellement standard et homogène (Mateos, 2013: 150), et appliquée de manière uniforme à des contextes politiques, économiques, sociaux et culturels qui, pourtant, sont très inégaux (Ruíz Giménez, 2013a: 30). Elle a été appliquée comme une recette de nature quasi universelle (Paris, 2004), comme une paix « IKEA » (Mac Ginty, 2008: 145) emballée et liste pour monter où il soit nécessaire. Le consensus atteint par la paix libérale, ensemble avec cette vision uniforme du modèle ont mené à sa mise en œuvre comme s'il s'agissait d'un « métadiscours, un cadre et une structure, avec une ontologie et une méthodologie spécifique » (Richmond, 2006: 295).

Toutefois, ce consensus de la paix libérale n'est pas monolithique (Mateos, 2013: 152). Comme le signale Mac Ginty (2008: 145), on ne peut pas exagérer le caractère uniforme de la paix libérale. Dès son origine, différentes questions ont modifié son ordre du jour et, par conséquent, également les caractéristiques du modèle. Plus haut j'ai indiqué, par exemple, l'incidence de la « guerre contre le terrorisme » lancée par les États-Unis après le 11 Septembre dans le discours sur la sécurité et la construction de la paix ou les différentes « gradations » dans le contenu et la pratique de la paix libérale. Parallèlement à ces questions, d'autres ont changé progressivement le modèle de paix libérale. Entre elles se trouvent, par exemple, l'élargissement de l'agenda de construction de la paix pour introduire ou donner plus de protagonisme aux discours des droits de l'homme et de genre, à la notion de sécurité humaine, aux objectifs de prévention des conflits, ou à la croissante influence des ONG.

En premier lieu, dans ce contexte d'hégémonie du modèle de paix libérale, différents acteurs ont tenté de faire avancer leurs agendas propres pour les introduire et/ou les doter de protagonisme dans le cadre du modèle dominant. En certaines occasions, comme avec les mouvements sociaux transnationaux de défense des droits de l'homme ou de l'équité de genre<sup>76</sup> (Magallón, 2006; Ruíz-Giménez, 2011b; Tripp, 2009), ceci a eu lieu sans remettre en cause le modèle de paix libérale (Ruíz-Giménez, 2013a: 21); dans d'autres, l'introduction de certains points a contribué notamment à approfondir certaines de ses dynamiques, comme dans l'élan de l'agenda de bonne gouvernance pour la construction de la paix de la part des Institutions Financières Internationales (Sabaratnam, 2011: 18).

En outre, l'élargissement de l'agenda de construction de la paix a été reflété dans d'autres aspects. D'une part, le concept de sécurité humaine a entraîné également un certain impact dans ce domaine, en particulier lié à des thématiques comme la gouvernance démocratique (Ognimba, 2010: 110 et suiv.), l'état de droit, le développement durable ou la sécurité environnementale; d'autre part, bien que la construction de la paix a été conçue souvent comme une activité d'après-conflit, c'est-à-dire qui a lieu une fois celui-ci est terminée, l'agenda de paix libérale a inclus certains objectifs de prévention et atténuation des conflits (Goodhand, 2006: 12; Ognimba, 2010: 100).

En deuxième lieu, les ONG ont été intégrées de manière croissante dans les opérations de paix multidimensionnelles, dans une réponse hybride qui inclut des acteurs diplomatiques, militaires, humanitaires, de développement et même des entreprises privées (Newman *et al.*, 2009: 23). Cette inclusion fait partie d'un processus plus large que William Reno (2009) dénomme de « privatisation des relations internationales en Afrique ». Parmi les

<sup>76</sup> J'analyse cette question en profondeur dans le chapitre 6.

raisons qui expliquent l'augmentation de son protagonisme, nous avons l'expansion du mandat des ONG de développement et d'aide humanitaire; la prolifération des organisations spécialisées dans la résolution de conflits ou dans la construction de la paix; les contraintes de la diplomatie traditionnelle dans les conflits actuels; et les avantages comparatifs qu'elles offrent, sans la bureaucratie qui paralyse les gouvernements et avec plus de souplesse, de capacité (et volonté) pour répondre aux besoins de la population (Goodhand, 2006: 1-2).

### 3.2.5. Invisibilisation des agences et acteurs locaux de paix

Le portrait qui a été construit du continent africain est celui d'un espace passif où des acteurs extérieurs interviennent pour résoudre les conflits et « sauver » à ses sociétés (Ruíz-Giménez, 2013a: 14). Il s'agit d'une approche institutionnelle qui considère que la paix réside dans les institutions de gouvernement (Pouligny, 2006) et a une logique verticale, de haut en bas. Il existe une faible visibilité des initiatives, des processus et des acteurs qui œuvrent en faveur de la paix sur le continent africain, en particulier en comparaison avec la prédominance qui est donnée à la guerre et à la violence. Il s'agit non seulement du travail des OII régionales et sous-régionales africaines mais également du rôle de la société civile à travers des organisations de femmes, ONG de développement locales, syndicats, etc. (Mateos, 2011a: 230).

Même si on a détourné l'attention sur les contextes, les communautés et les agences locales –processus dans lequel ont été complices une grande partie de l'académie et des politiques– (Richmond, 2011a: 226), l'agence ne se situe pas seulement dans le domaine international; on ne peut pas supposer que les gouvernements ou les élites locales vont partager entièrement la vision de la construction de la paix qui vient de l'extérieur, et pourtant, il est prévisible qu'ils cherchent à préserver leur pouvoir politique et défendre leurs intérêts économiques (Zürcher, 2011a: 72-74) lorsque les politiques internationales vont à l'encontre de ces derniers.

Le modèle de paix libérale a été transmis, accueilli et interprété différemment dans chacun des contextes dans lesquels il a été mis en œuvre (Richmond, 2005): il a été remis en question et a suscité des résistances (Stamnes, 2010: 14-15), mais aussi des pratiques de conciliation<sup>77</sup>. La construction de la paix, par conséquent, n'est pas exclusivement à sens unique, mais elle se caractérise par une nature interactive (Zürcher, 2011a: 72) et dynamique entre les acteurs locaux et internationaux (Sending, 2011: 64). En fait, les agences locales qui se développent dans la pratique « quotidienne » (Richmond, 2010; Mac Ginty, 2014) provoquent une interaction entre les politiques internationales et les pratiques locales de construction de la paix, et donnent lieu à des « agences hybrides » (Jabri 2013: 3). L'interaction entre le modèle de paix libérale et les différentes réponses reçues dans différents contextes dans lesquels il a été mis en œuvre, d'un côté, remet en cause la représentation dichotomique entre la dimension locale et la libérale/universelle dans la construction de la paix (*Ibidem*) ; et de l'autre côté, permet la construction de nouvelles formes de paix non-hégémoniques (Stamnes, 2010: 16). Dans chaque contexte émerge une paix hybride locale-libérale (Richmond, 2009: 69-72, 2010, 2011b ; Mac Ginty, 2011) qui transcende l'actuel modèle hégémonique pour faire place à une « paix post-libérale »,

<sup>77</sup> Paradoxalement, dans des contextes locaux, il y a eu en même temps, une acceptation générale des institutions, normes et ressources matérielles de la paix libérale et une forte critique à la même (Newman *et al.*, 2009: 13).

fondée sur la reconnaissance de la différence et des agences, droits, besoins et coutumes de la population locale (Richmond, 2011a: 227, 2011b: 42-45).

Comme le note Ruíz-Gimenez (2011b: 259, 2013b: 33), le modèle de paix libérale cache que, au-delà du discours officiel, la paix qu'il impose bénéficie certaines élites locales et internationales, mais ignore les besoins, les droits et le bien-être de la majorité de la population africaine. Il centre son attention sur les institutions politiques (État et gouvernance), de sécurité (armée et police) et économiques (marché) alors qu'il oublie et réduit au silence les populations (Richmond, 2010; Pouligny, 2006). Aussi même, il centre ses analyses sur les vainqueurs et laisse de côté les perdants, et considère les relations de pouvoir et les modes de domination comme stables et immuables. En fin, le modèle libéral ignore volontairement les capacités et l'agence des différents acteurs locaux, et leur capacité de négociation, résistance et conciliation devant ce modèle externe de construction de la paix (Ruíz-Giménez, 2013a: 31).

En raison de son caractère à la fois homogène et ethnocentrique, la paix libérale ou « paix occidentale » (Mac Ginty, 2008: 140), a minimisé l'espace disponible pour les approches locales de construction de la paix (Pugh, 2009: 85). Comme le note Osaghae (2000: 213-214), on argumente souvent que les mécanismes traditionnels pour faire face aux conflits sont seulement utiles pour des conflits micro (litiges intrafamiliaux, de terres, ou dans le cadre d'une communauté). Cette argumentation ignore que les conflits micros et les macros sont « les deux faces de la même médaille et se renforcent mutuellement », et qu'une bonne gestion des conflits jour après jour favorise la stabilité, la prévention et l'expansion d'autres plus graves. Également, grâce à l'utilisation de mécanismes locaux de construction de la paix il s'atténue la perception que les initiatives de résolution de conflits mises en œuvre depuis l'extérieur ne sont qu'une (ré)colonisation déguisée (Osaghae, 2000: 201).

Par conséquent, à partir de positions critiques des visions alternatives de paix et de justice étrangères ont été défendues à la pensée libérale. Parmi ces propositions se trouvent certaines qui défendent des instruments et des stratégies locales traditionnelles de paix, historiquement et culturellement plus liées au contexte (Osaghae, 2000: 21), par exemple, des auditions publiques<sup>78</sup>, les actes symboliques de pardon, les châtiments corporels, les compensations matérielles (symboliques, en propriétés ou en travail), etc. (Pankhurst, 2004: 24) ; ou d'autres qui, sans idéaliser les stratégies traditionnelles locales, défendent leur complémentarité avec les occidentales (Lederach, 1997; Mac Ginty, 2008).

#### 4. Considérations finales

Dans ce chapitre, j'ai parcouru, en premier lieu, l'histoire de la Théorie des Relations Internationales et les différents débats qui ont eu lieu en son sein. En conséquence, j'ai souligné le caractère dominant du courant réaliste et de son positivisme scientifique pendant la plus grande partie de l'histoire de cette discipline.

Le réalisme a centré son interprétation de la sécurité sur les menaces militaires et, plus particulièrement, sur les menaces militaires aux États, considérés comme des acteurs privilégiés –ou même exclusifs– de la discipline. Dans le cadre d'un système international

---

<sup>78</sup> Peut-être l'exemple le plus connu d'auditions publiques sur le continent africain soit celui des tribunaux *Gacaca*, utilisés au Rwanda pour gérer les crimes commis pendant le génocide de 1994 (Sabaratnam, 2011: 21).

interprété comme anarchique, la sécurité est essentiellement nationale et militaire et, par conséquent, la guerre et l'insécurité font partie de l'état normal des relations internationales. La paix, de son côté, est considérée de manière négative comme une absence de violence (paix négative) et, étant donné qu'elle s'adresse à arrêter la violence physique et à offrir une sécurité de base, elle se caractérise par son approche minimaliste et à court terme. Cette vision réaliste de la paix et de la sécurité n'est pas neutre, mais reflète un mode particulier et intéressé d'interpréter tant les relations internationales que la paix et la sécurité qui a servi à légitimer les intérêts et les actions des pays dominants dans le domaine international, et en particulier, des États-Unis.

Au cours des dernières décennies du XXe siècle, néoréalisme et néolibéralisme se sont rapprochés. Ce dernier courant estime que la coopération et l'intégration entre États, fondée sur l'interdépendance et l'harmonie d'intérêts, sont un pilier fondamental pour assurer la paix et la sécurité des relations internationales. Cette intégration doit être appuyée par des institutions (comme les principes de Droit International d'interdiction de la menace ou l'emploi de la force et du règlement pacifique des différends, ou des systèmes de sécurité collectifs) et OII (les Nations Unies) qui favorisent un ordre international plus sûr et plus pacifique. Ces deux courants ont généré une pensée uniforme, ethnocentrique, acritique et conservatrice dirigée à défendre les intérêts officiels des grands États occidentaux, c'est-à-dire, à maintenir le *statu quo* du système international, sans tenir compte des –et à de nombreuses reprises, agissant contre– les préoccupations des acteurs non officiels des systèmes politique et économique globales et de la grande majorité de la population.

Non loin de cette synthèse hégémonique néo-néo, mais avec certaines différences, se situe le constructivisme, qui défend l'importance des valeurs et des idées, et le caractère construit de la réalité sociale internationale et de la connaissance de cette réalité. La paix et la sécurité ne sont pas une exception, et les menaces, par exemple, sont construites sur la base de certains intérêts et valeurs dominants. À travers ce processus certaines thématiques se sécurisent. Également, à partir du constructivisme s'identifient d'autres menaces (environnementales, économiques, politiques et sociales) outre que les militaires, et se remet en cause le caractère exclusivement étatocentrique de la sécurité, qu'ignore les dynamiques de sécurité régionales comme la relation entre États voisins dans les « complexes de sécurité ».

Ces dernières idées sont partagées par la contestation à la vision hégémonique qui a lieu depuis la fin des années quatre-vingt et au début des quatre-vingt-dix de la main d'une multiplicité de nouveaux courants –dénommés postpositivistes– dans la discipline ; entre autres, la Théorie Critique, le postmodernisme, le postcolonialisme et le féminisme. Bien qu'avec d'importantes différences entre eux, tous ces courants partagent des critiques aussi bien sur la perception du monde et de la réalité (ontologie) que sur la perception de la science (épistémologie), dominantes dans la discipline.

Ces « études critiques de sécurité » coïncident dans certaines critiques à la vision hégémonique traditionnelle. D'abord, ils contestent le caractère neutre de la définition de sécurité (Quoi ou qui faut-il protéger? Quelles sont les principales menaces?) car elle dépend de la vision et les valeurs de la personne que la définit; deuxièmement, ils élargissent l'agenda de sécurité au-delà des questions militaires vers d'autres potentiels menaces (économiques, environnementales, alimentaires, etc.); troisièmement, ils dépassent le caractère de l'État comme le seul –ou principal– référent de la sécurité et

considèrent que les personnes sont celles qui sont touchées par l'insécurité en premier lieu et ce sont elles, précisément, qui individuellement ou collectivement (communautés, mouvements sociaux, ONG, etc.) peuvent et doivent jouer un rôle important dans ce domaine (identification des menaces, prestation de sécurité, etc.); et quatrièmement, ils dirigent –à l'exception du postmodernisme– leurs analyses et propositions vers la transformation sociale et/ou l'émancipation humaine.

Dans le cadre des premières années de l'après-guerre froide, années caractérisés par la critique à la vision traditionnelle de sécurité, d'une part, et à la convergence des agendas de développement et de sécurité, de l'autre, est née l'idée de la sécurité humaine. Ce concept, fondé sur des idées libérales et ensuite développé par des nombreux autres courants de la discipline, expose «une sécurité à visage humain» qui transcende la conception traditionnelle de la sécurité d'État et situe les personnes, leurs besoins et leurs intérêts dans le centre de l'analyse de sécurité

Plus précisément, le concept de sécurité humaine met l'accent sur la sécurité des personnes dans leur vie quotidienne, dans le développement de la capacité de chacun pour assurer ses moyens de vie, de satisfaire ses besoins essentiels, d'être autonome et de participer à la communauté de manière libre et sûre. Il s'agit d'un concept avec un grand potentiel qui, toutefois, a été dans une large mesure coopté tant au niveau national qu'international, ce qui a limité son contenu et a restreint son caractère transformateur et émancipateur.

Par ailleurs, l'interprétation négative de la paix comme l'absence de violence, dominante dans la discipline, a également été contestée par d'autres visions alternatives telles que le concept de paix positive. Avec la violence directe, plus évidente et liée à la violence physique, Johan Galtung identifie deux autres types de violence, plus subtiles. D'un côté, la violence culturelle qui fait référence à l'imposition de valeurs ou modèles culturels, par le biais du langage, l'idéologie, la religion, la science, etc. ; et d'autre, la violence structurelle c'est une violence qui découle des structures sociales, économiques et politiques qui engendrent la pauvreté, l'oppression et l'inégalité.

La paix positive va au-delà de l'élimination des menaces directes et c'est un processus visant à assurer la justice sociale et l'égalité, toutes deux comprises en tant que partage équitable du pouvoir et des ressources. À cet égard, la paix est possible à la fois par la résistance locale et transnationale contre les structures dominantes d'inégalité politique, économique et sociale et par la transformation de ces structures et des aspects de la culture qui légitiment leur existence.

J'ai également souligné comment le concept de paix dominante n'est pas neutre non plus, mais fondé sur une vision et des valeurs particulières, en syntonie avec ceux qui le défendent. La fin de la guerre froide a eu une incidence décisive sur les politiques internationales de construction de la paix. À partir de ce moment ces politiques visaient à construire dans les contextes d'après-conflit, des États stables, légitimes et efficaces. À partir de positions critiques, cette conception a été appelé «paix libérale» parce qu'elle a confiance dans l'institutionnalisation des principes libéraux pour la stabilisation et la construction de la paix dans ces contextes. Pour cela, elle promeut les idées néo-libérales de démocratie représentative, d'économie de marché et de résolution des conflits propres aux pays occidentaux dominants, aux principales OII de sécurité (ONU, Organisation du

Traité de l'Atlantique Nord) et des Institutions Financières Internationales (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International, principalement).

Bien que mis en œuvre de façon généralisée dans des contextes d'après-conflit dans le monde entier, y compris les pays africains, ce modèle n'est pas exempt de critiques. Dans ce chapitre, j'ai analysé cinq des principales critiques qui ont été faites à ce modèle de construction de la paix. D'abord, le caractère (néo)colonisateur, dans la mesure où celui-ci est devenu un instrument des puissances occidentales pour maintenir leur propre position de pouvoir, légitimer ses interventions et protéger ses intérêts géostratégiques, économiques et de sécurité; deuxièmement, l'existence de tensions et contradictions au sein même du modèle, en particulier lorsque la paix et la sécurité sont en relation avec des questions telles que la démocratie, l'égalité souveraine des États, les droits de l'homme ou les réformes politiques et économiques requises aux pays du Sud global; troisièmement, sa considération comme un processus technique et neutre, dépourvu de connotations politiques, économiques ou même de parité entre les sexes; quatrièmement, la prétendue uniformité et homogénéité de son agenda, considérée comme valable et applicable à tout contexte; et, cinquièmement, la représentation des pays dans lesquels il est appliqué comme des contextes qui « doivent être sauvés » et qui ne semblent pas compter sur des stratégies, des processus et des acteurs locaux de paix eux-mêmes.

De l'analyse réalisé, il ressort que ce modèle de paix libéral hégémonique est (pro)occidentale, conservateur et dirigé au maintien du *statu quo* ; il est incohérent et contradictoire dans sa mise en place; il est profondément politisé et défend des valeurs et intérêts particuliers (ceux des grands acteurs et des élites); c'est un modèle mais ce n'est pas *le* modèle, c'est-à-dire, il est à son tour transformé par différentes contraintes externes; il façonne mais il est à la fois moulé par les discours, les expériences et les pratiques quotidiennes locales de paix et, à la suite de cette interaction, donne lieu à des paix hybrides propres de chaque contexte. Et enfin, comme j'ai déjà avancé ici et j'étendrai dans le chapitre qui suit, il s'agit d'un modèle patriarcal dans la mesure où il produit et reproduit les inégalités de genre dans le domaine de la paix et de la sécurité.





## Chapitre 3

# Études féministes et de genre sur la paix et la sécurité

« Ce que nous entendons et n'entendons pas à propos du monde dans lequel nous vivons n'est pas un hasard... Façonner le savoir – et le manque de savoir – est un élément de base du pouvoir. Les silences, ces espaces où le savoir est éloigné du public, sont indéniablement politiques »

(Carolyn Nordstrom, 1998: 81)

### 1. Introduction

Ce troisième chapitre est consacré à la vision de la paix et la sécurité du courant féministe en Relations internationales, le principal fondement théorique de cette étude. Pour cela, en premier lieu, j'introduis ce courant de pensée en mettant en relief quelques uns de ses concepts fondamentaux, comme le genre et le pouvoir, et son caractère transformateur et émancipateur.

En deuxième lieu, j'examine les différentes perspectives féministes rattachées aux principaux courants de la discipline passées en revue dans le deuxième chapitre et, plus particulièrement, les féminismes libéral, marxiste, constructiviste, les études critiques de sécurité (liées à la théorie critique), le féminisme postmoderne et postcolonial. Dans ce dernier cas, afin de rapprocher l'examen théorique de la réalité culturelle de cette étude, j'analyse également de manière générale quelques particularités du féminisme africain.

Finalement, je mène une réflexion sur une approche – les études sur la masculinité – très récemment introduite par le féminisme dans la discipline des Relations internationales et souvent négligée dans ces analyses, malgré son pouvoir explicatif en matière de paix et de sécurité. Pour ce faire, j'examine, d'une part, les implications que les modèles de masculinité hégémonique et de masculinité militarisée, basés sur la violence et la domination, ont sur la construction et la reproduction des états, les structures militaires et les propres combattants, hommes et femmes, et, d'autre part, l'existence de modèles de masculinité alternatifs, plus démocratiques et égalitaires.

## 2. Féminisme et genre en Relations internationales

### 2.1. Origine et développement du féminisme en Relations internationales

Le féminisme apparaît comme un courant en Relations internationales à la fin des années 1980. Comme c'est le cas avec d'autres courants post-positivistes, la pensée féministe n'émerge pas dans le cadre de la discipline. C'est un mouvement social et intellectuel antérieur, plus large, qui a eu une incidence sur la politique, l'académie et la société avant d'arriver dans les Relations internationales (Daddow, 2009: 145-146; Rodríguez Manzano, 2015b: 243).

Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la pratique et la théorie politique au Royaume Uni, en France et plus tard aux États-Unis, prétendaient élaborer une liste de droits et de privilèges pour les individus hommes, les seuls à qui la capacité de penser et d'agir de manière rationnelle était reconnue (Enloe, 2007: 101). Cette situation a donné naissance au féminisme, dont le but est de promouvoir l'égalité des droits entre hommes et femmes, et elle reflète parfaitement le moment et le lieu où il est apparu<sup>79</sup>. Depuis qu'il est né, il se rapporte, d'une part, à l'idée des « droits individuels », propre à la tradition libérale et individualiste anglo-américaine (Offen, 1988: 137) et, d'autre part, à l'idée de « l'égalité<sup>80</sup>

<sup>79</sup> Le mouvement des femmes américain situe le début de la lutte des femmes pour l'égalité en occident en 1848, à Seneca Falls, autour de la question du vote féminin (Offen, 1988: 123-126). Mais le terme féminisme n'a été utilisé qu'en 1882 par Hubertine Auclert pour critiquer la domination masculine et réclamer les droits et l'émancipation des femmes que la Révolution française avait promis un siècle auparavant.

<sup>80</sup> Le concept *égalité de genre* fait référence au fait que « femmes et hommes profitent d'opportunités similaires et de ressources initiales ("de départ") pour développer certaines activités ou profiter des biens et des services ». En revanche, le concept *équité de genre* fait référence « à l'atteinte de buts égaux pour les deux sexes ». Par conséquent, ce dernier est davantage centré sur les résultats. Il est important de les distinguer car en raison des inégalités de départ entre femmes et hommes, le fait de les traiter tous deux de façon égalitaire peut ne pas être suffisant pour atteindre des buts égalitaires. Pour faire en sorte que femmes et hommes profitent dans des conditions égales des biens, des ressources et des récompenses valorisés par la société, il peut être nécessaire de mettre en place des actions de discrimination positive à l'égard des femmes (Murguialday et Maoño, 2000).

des droits », les droits des hommes (de surcroît, blancs et adultes) étant la référence pour les droits des femmes<sup>81</sup> (*Ibid.*: 123).

Depuis son apparition dans les Relations internationales, ce courant a été très contesté, d'aucuns se résistant fortement à intégrer les analyses féministes au sein de la discipline (Whitworth, 1994: ix). Cependant, il a également évolué dans diverses directions et a donné lieu à différentes approches féministes<sup>82</sup>. Le féminisme n'est ni une voix unique (Squires, 2002: 214), ni un corps de théories canonisé, mais plutôt un amalgame de positions profondément divergentes (Braidotti *et al.*, 1994: 61). « Il n'est ni uniforme, ni consensuel; c'est une affaire complexe avec de nombreux débats internes » (cité dans Sylvester, 2002: 269); il est parfois contradictoire (Braidotti *et al.*, 1994: 61) et presque toujours cohérent (Enloe, 2007: 99).

De même, malgré la tendance du discours féministe à privilégier les femmes en tant que sujets de la théorie féministe (Steans, 2013: 38), le féminisme ne porte pas « seulement sur les femmes ou sur les préoccupations de femmes » (Daddow, 2009: 148). Le féminisme est un mouvement idéologique et social qui promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et qui, par conséquent, insiste sur les deux sujets et sur les relations de pouvoir qui s'établissent entre eux. Son objectif est d'en finir avec le patriarcat, que l'on entend comme « l'institutionnalisation de la domination masculine sur le féminin » (Steans et Pettiford, 2001: 158), c'est-à-dire un système social de structures et de croyances que privilégie de façon disproportionnée le masculin, qui normalise les inégalités de genre et la discrimination des femmes (Enloe, 2007: 106; Steans, 2013: 244-245) et qui a des conséquences sur la dégradation humaine, la guerre et la destruction environnementale (Connell, 2008: vii).

L'apparition du féminisme dans la discipline des Relations internationales est le résultat de nombreuses avancées qui ont eu lieu au cours des années soixante-dix et quatre-vingt; parmi elles, la « deuxième vague » du mouvement féministe<sup>83</sup>, la Décennie pour les femmes des Nations Unies (1975-1985), les Conférences mondiales des Nations Unies sur les femmes (Mexique, 1975; Copenhague, 1980; Nairobi, 1985; et Beijing, 1995), la création d'études universitaires et post-universitaires et de programmes de doctorat en la matière, la création de revues internationales sur les études des femmes, les études féministes et les études de genre<sup>84</sup>, la présence de panels et de conférences féministes dans le cadre des congrès internationaux consacrés aux Relations internationales ou la parution de publications spécifiques en la matière<sup>85</sup>.

---

<sup>81</sup> Comme le démontrent les travaux *Défense des droits de l'homme* (1791) et *Défense des droits de la femme* (1792) de l'auteure anglaise Mary Wollstonecraft.

<sup>82</sup> C'est justement cette hétérogénéité qui pousse de nombreuses féministes à ne pas parler de « féminisme », au singulier, mais plutôt de « féminismes » au pluriel (Enloe, 2007: 104).

<sup>83</sup> Période d'activisme et de conscience féministe qui a eu principalement lieu au cours des années soixante et soixante-dix et qui s'est concentrée, entre autres questions, sur les relations de pouvoir dans la famille, le travail, la sexualité, la reproduction, etc. (*Ibid.*: 107).

<sup>84</sup> Entre autres, *Sign*, *Women's Studies International Forum*, *The Women's Review of Books*, *Feminist Review*, *International Feminist Journal of Politics* (Enloe, 2007: 107; True, 2009: 240).

<sup>85</sup> Parmi elles, le numéro spécial de la revue *Millennium. Journal of International Studies* sur « Genre et Relations internationales » (1988), ou différents livres, parmi lesquels, Enloe (1990), Tickner (1992), Peterson (1992), Peterson et Runyan (1993) ou Whitworth (1994). Pour plus d'informations sur ces premiers pas du féminisme au sein de la discipline, consulter Rodríguez Manzano (2015b: 248-251).

En tentant de dénoncer la marginalisation dont souffraient les femmes, la première « vague » (Stears, 2013) ou « génération » (True, 2009: 239) du féminisme en Relations internationales a porté son attention sur elles et sur leur participation à la discipline (Daddow, 2009: 146). A cette époque, le domaine international était un espace d'hommes (Enloe, 2000: 4) au sein duquel la recherche de la paix était aussi masculine que la guerre elle-même (Roberts, 1984: 195). A ces premiers stades du féminisme dans la discipline, les féministes s'interrogeaient: « Où sont les femmes ? » (Enloe, 1993: 20; Zalewski, 1999).

De manière progressive, à partir de la fin des années quatre-vingt-dix et du début du XXI<sup>e</sup> siècle, l'analyse s'est déplacée « de la femme au genre » (Rodríguez Manzano, 2001: 250). Une deuxième génération de féministes en Relations internationales a alors commencé à utiliser le concept de genre en tant que référence dans ses études, à analyser l'intersection du genre avec d'autres catégories comme la classe sociale, la race, l'ethnicité, la sexualité, la nationalité, etc., et à appliquer des méthodologies de recherche féministes (True, 2009: 240).

Comme l'indique Sandra Harding (1991: 142 y 149), les féminismes ont essayé de rendre étrange ce qui jusqu'alors était familier, de questionner ce qui auparavant était considéré comme naturel. Dans ce sens, il s'agissait de « stratégies subversives » face au discours patriarcal (Runyan et Peterson, 1991: 72). Les différents courants féministes en Relations internationales ont dénoncé que, dans le cadre de la discipline, les vies et les expériences des femmes ont été exclues – et le sont toujours – de l'objet d'étude (True, 2009: 240). Cela a provoqué l'invisibilisation des femmes dans la discipline, l'existence de « silences » en Relations internationales (Halliday, 1991: 158; Tickner et Sjoberg, 2007: 199) ou, dans le meilleur des cas, de recherches qui présentent une vision partielle, masculine du monde<sup>86</sup>.

La connaissance qui a vu le jour au sein de la discipline est une connaissance produite par les hommes et sur les hommes (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 35)<sup>87</sup>, curieusement dans une discipline qui s'est (auto)représentée comme étant « complète » (Richmond, 2012: 24) et où les courants dominants se sont vantés de pouvoir expliquer adéquatement la réalité de la politique mondiale (Halliday, 1991: 158).

Les féministes argumentent que ce n'est pas seulement le courant réaliste qui fondent ses assomptions implicites sur les relations de genre, mais aussi bon nombre des courants critiques (Cockburn, 2007: 234). Par exemple, l'analyse de la guerre a eu tendance à se concentrer sur les expériences des hommes (combattants, prisonniers de guerre, généraux, pilotes, criminels de guerre). Les femmes y ont participé sauf en tant que combattantes et, donc, il a été assumé que l'impact de la guerre sur celles-ci (et de ces dernières sur la guerre) était indirect (Whitworth, 2008b: 108) et de moindre importance.

Cette exclusion sexiste est fondée sur la considération que les femmes sont des actrices insignifiantes de la *high politics* (Halliday, 1991: 159; Battistela, 2009: 288) et sur

<sup>86</sup> La marginalisation des analyses de genre dans les analyses de la paix et la sécurité internationales a restreint l'agenda de recherche sur ces sujets. L'une des manifestations les plus évidentes en est l'absence de données relatives à la participation des femmes dans ces domaines, comme l'a reconnu la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en l'an 2000 (Kuehnast *et al.*, 2011: 5-7)

<sup>87</sup> Comme le démontrent, par exemple, les titres de quelques livres de la discipline comme *Man, the State and War. A Theoretical Analysis* (Waltz, 1959) ou *Men and Citizens in the Theory of International Relations* (Linklater, 1982).

l'assomption acritique de ce qui est important, de ce qui est important ou de ce qui mérite l'attention (Enloe, 2007: 102). Toutefois, les féministes des Relations internationales (*IR feminists*<sup>88</sup>) sont persuadées que le fait d'exclure les femmes et leurs circonstances des analyses de la discipline mène à recherches incomplètes, peu fiables, voire erronées (*Ibid.*).

Les *IR feminists* ont contribué au questionnement et à la déconstruction du cadre épistémologique et théorique de la discipline (True, 2009: 246). Pour ce faire, elles ont revu l'épistémologie et les méthodologies dominantes et ont proposé des alternatives à la production hégémonique de la connaissance; elles ont bouleversé des concepts clés (Runyan et Peterson, 1991) comme l'état, la paix, la guerre, la sécurité, le pouvoir, la souveraineté, etc., et elles ont apporté des points de vue différents sur les débats de la discipline; enfin, elles ont formulé des questions qui jusqu'alors n'avaient été que très rarement posées, voire jamais formulées (Tickner, 2006: 41), car elles n'étaient pas considérées comme faisant partie de la discipline (Zalewski, 1993: 138), elles n'étaient pas « politiques » ou elles étaient trop triviales (Enloe, 2007: 102-103).

C'est ainsi qu'elles ont enrichi les débats fondamentaux de la discipline (Steans, 2013: 1), parmi eux, le débat sur la sécurité. Dans ce domaine, les féministes ont envisagé de nouvelles questions et ont tenté d'y répondre: Qui définit la sécurité ? Comment est-elle définie ? La sécurité de qui ? Comment garantit-on et maintient-on la sécurité ? (Mendia et Saillard, 2013: 231-234).

En réponse à ces questions, en premier lieu, les féministes ont renoncé à une étude excessivement centrée sur la guerre et l'anarchie et elles ont élargi l'agenda de sécurité. Elles ont dénoncé le fait que la vision hégémonique de la sécurité en tant que situation de stabilité fournie par des états militaristes, à somme nulle et par définition « nationale » (True, 2009: 251), est une menace pour la survie et la viabilité des personnes et des communautés. Les intérêts de l'État – en réalité, les intérêts des élites gouvernantes – priment sur les intérêts de la population de cet État (Reardon, 2010: 226). De plus, la protection de l'État exige le sacrifice des citoyens, un sacrifice qui se construit par rapport au genre. Les soldats – pour la plupart des hommes – se voient obligés de combattre. Les mères, sœurs et filles se chargent d'élever leurs familles et de socialiser avant la lutte, et de les accueillir et prendre soin d'eux après celle-ci (Elshtain, 1992; Goldstein, 2001), d'autres femmes doivent satisfaire les besoins des soldats en tant que travailleuses sexuelles (Enloe, 1990; Moon, 1997). La sécurité de l'État se construit donc sur l'insécurité des personnes, tant des personnes de cet état que de celles d'autres états.

Les féministes définissent la sécurité – de manière plus large et multidimensionnelle – comme la diminution de toute forme de violence physique, structurelle et écologique. Le discours réaliste dominant traite les sujets environnementaux, économiques, de sécurité nationale ou des droits humains comme s'il s'agissait de problèmes isolés, sans connexion. Il impose une fragmentation de la pensée qui est caractéristique du patriarcat (Reardon, 2010: 229). La menace, cependant, n'est pas seulement la guerre mais aussi la violence domestique, la pauvreté, la violence sexuelle, l'oppression de genre ou la dégradation environnementale (Tickner et Sjoberg, 2007: 193).

---

<sup>88</sup> J'utilise ce terme ici dans le sens employé par Tickner (2001: 150) pour faire référence aux académies de la discipline des Relations internationales qui se réclament féministes.

Des positions féministes dénoncent que dans les contextes post-conflit, les autorités nationales et internationales prennent fréquemment plus au sérieux les menaces adressées aux hommes que celles visant spécifiquement les femmes (Kuehnast *et al.*, 2011: 13). Sur la base de cette idée, Louise Olsson (2009: 147 et suivantes) propose la notion « d'égalité en matière de sécurité » (*security equality*) pour revendiquer le droit à la protection des femmes face à la violence physique dans des conditions égales à celles des hommes. Dans les contextes de conflit, à la différence des structures militarisées qui définissent la sécurité comme la fin des hostilités, les femmes la définissent comme le fait d'être sauvées chez elles ou dans un camp de réfugiés ou de se sentir sûres en se promenant dans la rue, sans craindre de se faire agresser (Puechguirbal, 2010: 163). Pour de nombreuses femmes, la fin de la guerre n'implique pas l'arrivée de la sécurité (Fitzsimmons, 2005: 185).

Les investigations sur les conséquences des conflits armés chez les femmes démontrent que, avant, pendant et après les conflits armés, celles-ci font face à une multiplicité de menaces qui, aussi bien statistiquement qu'existentiellement, sont plus préjudiciables que la menace d'une guerre entre puissances (Sjoberg, 2013: 110). Les analyses sur la violence ont en général tendance à classer les types de violence et à se concentrer uniquement sur l'un ou plusieurs d'entre eux (Moser, 2001: 34). Cependant, le concept de *continuum* de violence analyse celle-ci comme un processus complexe, constant et intégral. Si les différents modes de violence perpétrée à l'encontre des femmes (physique, structurelle et symbolique), les domaines (politique, social et économique) et les moments (avant, pendant et après le conflit) sont analysés de manière holistique (*Ibid.*, 2002: 31), ils se succèdent, l'un après l'autre, comme s'ils étaient un *continuum* (Moser, 2001; Rehn et Sirleaf, 2002: 9-10; Cockburn, 2004: 43) où la guerre ne semble pas être un stade très différent des autres<sup>89</sup>.

Ce *continuum* de violence auquel font face les femmes dans leur vie quotidienne a mené la pensée féministe sur la paix à ne pas se cantonner à la dichotomie paix-guerre ou à une vision de paix négative (absence de conflit), propre au *mainstream* de la discipline. La violence à l'encontre des femmes jaillit et est présente en temps de paix, de guerre, de pré-guerre, d'après-guerre, voire même pendant les processus de paix (Cockburn, 2004: 43). Les féministes ont pris comme point de départ leurs propres vies, les multiples formes de violence et d'oppression présentes dans celles-ci. Cela les a menées à une définition de la paix plus globale, englobant la prise de contrôle de leur vie (Enloe, 1993: 65).

En constatant que des notions comme « l'égalité de genre » ne reflètent plus les injustices continues auxquelles les femmes font face au cours de leur vie, Anne Marie Goetz (2007) remarque qu'au sein de l'académie et de l'activisme, le concept de « justice de genre » est employé de manière croissante. Cette notion manque de définition précise et univoque mais elle fait référence à la fin de l'inégalité et de la subordination des femmes et elle remet de nouveau l'accent sur les relations inégales de pouvoir entre hommes et femmes (Mendia, 2014: 133-134).

De même, les féministes ont déplacé l'analyse de la vision traditionnelle stato-centrée et interétatique de la sécurité vers un examen plus global des acteurs et des structures existants dans le domaine international. Leur étude ne se limite pas aux décisions et aux actes des grands stadistes, les *hommes* d'État, les généraux, les militaires ou les grands

<sup>89</sup> Cockburn (2004: 43) exprime le sentiment des nombreuses femmes avec la phrase « *La guerre ? Ne me parlez pas de guerre. Ma vie quotidienne est déjà un champ de bataille* ».

chefs d'entreprise, elle inclut, au contraire, des acteurs non étatiques, des personnes et des peuples opprimés et marginalisés, des voix muselées, des personnes écartées de la politique internationale (Sjoberg, 2013: 165).

A partir de la célèbre expression féministe « Le personnel est politique », Cynthia Enloe (1990: 196) a défendu que « Le personnel est international »; c'est-à-dire, la vie personnelle (privée) des personnes, y compris celle de ceux qui en sont écartés, a une influence sur les relations internationales. Cela implique de dépasser la dichotomie public/privé et l'exclusion classique du domaine privé de l'étude de la discipline<sup>90</sup> (True, 2009: 247).

Le silence autour du genre et des relations inégales de pouvoir est un aspect central des institutions de masculinité hégémonique (Kronsell, 2006: 109). L'absence d'autres référents, visions et expériences renforce la normalité, c'est-à-dire le *statu quo*. Pour cela, la meilleure façon de rendre visible les privilèges masculins est d'analyser sérieusement les vies des femmes (Enloe, 2005: 282) et de dénoncer leur participation inégale dans les différents domaines de la discipline (Elshtain, 1981). Dans ce sens, il ne suffit pas, comme cela a été fait historiquement, de faire attention au domaine considéré comme « public » des relations internationales (usines, bases militaires, gouvernements, médias, etc.), il faut inclure dans l'analyse les espaces « privés » (le foyer, la famille, les relations d'amitié, les relations de couple, etc.), ainsi que les dynamiques de pouvoir qui ont lieu dans ces espaces et les conditionnent (Enloe, 2007: 99).

Analyser les femmes et leurs vies dans les relations internationales n'est pas seulement un « sujet de femmes » ou un problème sociologique. Il s'agit également d'une question de politique internationale et de sécurité nationale (Enloe, 1990; Moon, 1997: 11). Même la femme la plus désavantagée est une pièce fondamentale du domaine international (Moon, 1997: 52), ce qui, appliqué au domaine de la sécurité, veut dire que la sécurité de la femme la moins puissante de l'état le moins puissant des états est un sujet clé de sécurité (Sjoberg, 2013: 109).

D'ailleurs, lorsqu'Enloe (1990: 196) argumente que « Le personnel est international » et en même temps que « L'international est personnel », elle suggère que l'impact de la politique internationale sur les gens normaux n'est pas unidirectionnelle et que les personnes influent aussi sur le domaine international. Laura Sjoberg (2013: 165-170) transpose cette même idée à la guerre et elle argumente que « la guerre est personnelle » (elle transforme bon nombre des aspects les plus basiques de la vie quotidienne des personnes) de la même façon que « le personnel est la guerre » (les personnes, y compris celles qui se trouvent en marge de la politique globale, ont une importance sur le déclenchement et le développement des conflits armés). Cette vision plus exhaustive des acteurs et des structures du domaine international a démontré que la sécurité des personnes est liée à la

---

<sup>90</sup> Par exemple, comme le mentionne Tronto (2008: 180), personne ne questionne l'importance des soins dans le domaine de la vie privée. Cependant, en général, sortir cette question de ces « frontières » n'intéresse pas l'académie. Ce n'est que récemment que les académiciennes féministes ont défendu qu'il était faisable d'étendre la portée de l'éthique des soins au domaine public international. Sur la base du développement de l'éthique des soins par la théorie féministe, différentes auteures ont montré que cette éthique peut aider à remettre en question la réalité et à conformer des directrices éthiques dans le cadre des interventions humanitaires, du maintien de la paix multilatérale, de la responsabilité de protéger, du développement et de la protection des droits humains (Hutchings, 2000: 122-123; Tronto, 2008).

sécurité nationale et internationale et que, en même temps, la politique internationale a un impact sur la sécurité des personnes (Tickner et Sjoberg, 2007: 193).

En résumé, d'après Jacqui True (2009), l'activité des *IR feminists* a pris trois directions qui s'entrecroisent fréquemment. D'une part, le féminisme empirique s'est centré sur l'expérience des femmes et les relations de genre en tant qu'aspects fondamentaux pour comprendre les relations internationales; d'autre part, le féminisme analytique vise à déconstruire le cadre analytique de la discipline et à dénoncer les biais genrés présents dans leurs concepts clés, tout comme leur difficulté à fournir une compréhension plus exhaustive et précise de celle-ci; enfin, le féminisme normatif comprend le processus de théorisation des Relations internationales comme une partie d'un agenda de transformation globale.

Malgré son développement au cours de ces dernières décennies et de sa reconnaissance<sup>91</sup> en tant que courant dans le champ des Relations internationales, le rôle du féminisme continue d'être périphérique. En outre, la relation entre le féminisme et une partie significative du reste des courants de la discipline s'est caractérisée par une absence de dialogue réel (Rodríguez Manzano, 2000: 25). La plupart des académiciens de la discipline considèrent qu'une grande partie des préoccupations féministes est inutile ou superflue car elles n'ont rien à voir avec « le monde réel des relations internationales » (Smith, 1998: 59). Il semble, comme l'indique Gillian Youngs (2004), que parler des Relations internationales féministes est en fait un oxymore. D'ailleurs, les *IR feminists* sont conscientes qu'en se rendant visibles en tant que féministes ou simplement en employant le terme « féministe » – à la place d'une notion par exemple plus « sûre » comme celle de « genre » – dans les titres de leurs recherches, publications et contributions, il s'ensuit des conséquences dans la discipline (Enloe, 2007: 109).

## 2.2. Relations internationales comme « un ensemble de pratiques genrées »

Le concept de « sexe » fait référence aux caractéristiques biologiques qui permettent de différencier et de créer les catégories homme et femme. Pour sa part, le concept de « genre » se rapporte aux comportements et aux attentes socialement construits, attribués à la masculinité et à la féminité, c'est-à-dire, aux hommes du fait d'être biologiquement des hommes et aux femmes du fait d'être biologiquement des femmes. Dans la mesure où les sociétés accordent des valeurs différentes aux comportements masculins et féminins, la construction du genre est la base des relations d'inégalité entre femmes et hommes (Peterson et Runyan, 1998: 5). Le genre analyse les relations de pouvoir et d'inégalité qui se construisent entre hommes et femmes en vertu de cette inégalité biologique (Daddow, 2009: 146).

Les termes sexe et genre sont couramment utilisés comme s'ils étaient interchangeables (Hicks Stiehm, 2010: 22; Steans, 2013: 7). D'ailleurs, lorsque le terme genre est utilisé, en réalité il fait souvent référence aux femmes<sup>92</sup> (Sharoni, 1997: 1072; Connell, 2005: 1805; Tronto, 2008: 181). Cependant, « femmes » et « genre » ne sont pas synonymes (Carver,

<sup>91</sup> À l'heure actuelle, peu de manuels sur les Relations internationales ne reconnaissent pas le féminisme comme un courant des Relations internationales. Parmi eux, Baylis et Smith (2001) l'analysent comme un « sujet international » et Baylis *et al.* (2008) le font au sein d'une section consacrée aux structures et aux processus du système international.

<sup>92</sup> Comme le souligne ironiquement Judith Butler (1990: 19), « les hommes sont des "personnes" et il n'y a pas d'autre genre que le féminin ».



1996; 2009: 32-33; Odysseos et Seckinelgin, 2002: 2). Le terme « genre » se rapporte aux asymétries entre masculinité et féminité construites socialement à partir des différences biologiques entre femmes et hommes (True, 2009: 246). C'est-à-dire que le genre ne porte pas uniquement sur la femme (et à la féminité), il fait également référence à l'homme (et à la masculinité) et surtout, aux relations de pouvoir qui s'établissent entre eux (Enloe, 2007: 100). Dans ce sens, le genre implique une division sexuelle du pouvoir (Miller, 2001: 85; Strickland et Duvvury, 2003: 5).

Par conséquent, les féministes des Relations internationales n'analysent pas uniquement les femmes, mais également le genre. Elles étudient non seulement l'oppression des femmes, mais aussi les hiérarchies de genre et leur façon d'influer sur les différentes expériences et les relations de pouvoir entre les personnes, tant en général, que particulièrement dans le champ de la politique internationale (Sjoberg, 2013: 264).

Le concept de « genre » a été introduit à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix dans le cadre de la « deuxième vague » du mouvement féministe, pour dénoncer le fait que les rôles de genre<sup>93</sup> étaient attribués par la société (Steans, 1998: 11) et qu'ils mettaient en place des relations de pouvoir (Steans et Pettiford, 2001: 153-154). Ultérieurement, son discours s'est répandu dans les Conférences mondiales sur les femmes durant les années quatre-vingt et il a fini par se généraliser après celle qui s'est tenue à Beijing en 1995 (Alice, 2009: 49).

Le genre n'est ni une catégorie homogène, ni universelle (Persaud, 2004: 57). Toutes les personnes n'expérimentent pas le genre de la même manière (Sjoberg, 2010: 3). De plus, un trait caractéristique d'une grande partie des perspectives féministes est la conviction que le genre n'est pas une caractéristique naturelle ou essentielle de l'identité mais qu'elle est plutôt sociale, culturelle et, donc, construite<sup>94</sup> (Steans, 2013: 2). Ainsi, dans une société donnée, nous attribuons des traits et des caractéristiques différents – et souvent opposés – aux femmes (la faiblesse, la soumission, la dépendance, l'émotivité, la passivité, l'activité dans le domaine privé) et aux hommes (la force, le pouvoir, l'autonomie, la rationalité, l'activité dans le domaine public) et, ensuite, nous valorisons davantage et de manière généralisée les caractéristiques préalablement attribuées aux hommes, au détriment de celles attribuées aux femmes (Tickner, 2001: 15). Il en ressort que bien que la définition de masculinité et de féminité, et les relations de genre découlant de celles-ci, puissent varier en fonction du moment et du lieu, elles sont presque toujours inégales, en faveur des hommes et au détriment des femmes.

Malgré le fait que les débats sur le genre ne proposent pas une notion de paix différente spécifiquement liée à ce concept, ils aident à remettre en question les systèmes et les structures qui soutiennent le patriarcat et la subordination de la femme dans les relations internationales (Richmond, 2012: 244). En attirant l'attention sur les femmes marginalisées – comme le font par exemple les analyses de Cynthia Enloe –, il a été possible de démontrer à quel point la sécurité internationale dépend du contrôle des hommes sur les femmes (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 37) ou, qui plus est, comment aussi bien les

---

<sup>93</sup> Les rôles de genre sont les activités que l'on attend que les hommes et les femmes développent dans une situation donnée (à la maison, au sein de la communauté, dans un conflit armé) et ils sont différents en fonction du contexte socioculturel (El-Bushra, 2004: 171).

<sup>94</sup> Cette définition de genre comme un ensemble de caractéristiques construites socialement et culturellement a une affinité évidente avec le constructivisme social (Viotti, 2013: 41).

relations internationales que la propre discipline ont été construites « comme un ensemble de pratiques genrées » (Persaud, 2004: 57; Tickner et Sjoberg, 2007: 199).

Les femmes ont été marginalisées ou exclues tant empiriquement, en ne les considérant pas des sujets d'études valables, que théoriquement, puisque les notions clés de la discipline – parmi elles la paix et la sécurité – ont été construites depuis la masculinité (Daddow, 2009: 146). L'interprétation hégémonique de ces concepts n'est ni naturelle, ni neutre du point de vue du genre. Il s'agit du résultat d'un contexte social et politique dominé par les expériences et la connaissance des hommes et d'une certaine masculinité (True, 2009: 247), la masculinité hégémonique<sup>95</sup>, qui, de plus, a été institutionnalisée.

Le féminisme ne vise donc pas uniquement à inclure le genre dans la discipline<sup>96</sup>, mais à mettre en lumière également le fait que le genre est de fait déjà ancré dans la théorie et la pratique des relations internationales (Zalewski, 1998: 3; Rodríguez Manzano, 2000: 16; Tickner, 2001: 29; Smith, 2005: 46; True, 2009: 239). Le genre est une caractéristique intégrale – non accidentelle – de la structure des relations diplomatiques, militaires et économiques (Connell, 2008: vii). Par exemple, le conflit armé, un concept clé de la discipline, est une activité au sein de laquelle le genre joue un rôle fondamental (Moser, 2001: 30; Seifert, 2009: 21). D'ailleurs, comme le souligne Angela Raven-Roberts (2005: 44), le genre et la guerre sont des sujets profondément politiques et politisés.

De même, bien que le genre soit l'un des sujets clés de la construction de l'analyse féministe, ce n'est que le point de départ (Viotti, 2013: 41). Le féminisme est beaucoup plus vaste que l'analyse du genre. L'analyse du genre et l'analyse féministe sont des notions complémentaires qui ne sont pas synonymes. L'analyse du genre examine la construction sociale de la masculinité et de la féminité et comment toutes deux dessinent respectivement les relations des femmes au monde, les relations des hommes au monde et, finalement, les relations entre les femmes et les hommes dans le monde. Sur cette base, et selon une approche normative, le « genre » peut être une catégorie transformatrice car une fois que nous entendons qu'il s'agit d'une construction sociale, nous pouvons modifier son fonctionnement dans tous les domaines de la vie sociale et politique (True, 2009: 253).

Et c'est justement là qu'entre en scène l'analyse féministe. Outre l'étude des relations de pouvoir découlant de ces constructions sociales, leur distribution et leur exercice (Enloe, 2007: 100), le féminisme œuvre à la transformation sociale pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a donc une base profondément normative (Hutchings, 2000: 111; True, 2009: 253-257). Les hiérarchies de genre que le patriarcat établit entre hommes et femmes font preuve de résilience et elles se sont transformées au fil du temps pour pouvoir perdurer (Connell, 2008: xiii). L'objectif du féminisme est de les faire disparaître.

Depuis son introduction dans les Relations internationales dans les années quatre-vingt-dix, le concept de genre a généré de la controverse entre les différentes perspectives féministes. Les différences portent principalement sur l'importance qui est donnée à ce

<sup>95</sup> La notion de « masculinité hégémonique », qui fait référence au type idéal de masculinité basé sur les traits et les caractéristiques majoritairement identifiés chez les hommes dans une société donnée, est analysée plus loin dans ce même chapitre.

<sup>96</sup> Par exemple, inclure le genre comme un « outil d'analyse » ou épistémologique utile malgré qu'il soit systématiquement négligé par le *mainstream* et par une grande partie des courants post-positivistes de la discipline.

sujet, à son application et à sa capacité à expliquer la réalité internationale (Steans et Pettiford, 2001: 153; True, 2009: 255).

Certaines féministes ont mis en évidence qu'il est contradictoire de soutenir la simple « généralisation des Relations internationales » (*gendering IR*) tout en négligeant en même temps la dimension normative<sup>97</sup> du « genre ». Si l'analyse de genre se voit refuser son potentiel transformateur, elle est « inadaptée », « politiquement naïve » (Enloe, 2007: 100) et réductrice car la vocation de transformation sociale du féminisme se perd (Steans, 2013: 21). Comme l'argumente True (2009: 258), l'utilisation du genre pour analyser empiriquement et analytiquement des aspects des relations internationales en négligeant leur contenu normatif peut être acceptée – voire considérée comme étant fructueuse – par le *mainstream* de la discipline (la synthèse néo-néo), mais elle entrave les avancées féministes en relations internationales.

Le genre, en effet, n'a pas toujours été utilisé de façon adéquate. C'est parfois une vision très restreinte de celui-ci qui en a été faite. Comme je l'ai indiqué précédemment, une erreur très courante est d'identifier le genre exclusivement aux femmes, en plus, selon une vision essentialiste (Tronto, 2008: 187), c'est-à-dire en attribuant à celles-ci une certaine identité en vertu de leurs caractéristiques biologiques<sup>98</sup>. De même, le féminisme postcolonial a critiqué que l'application du genre en tant qu'outil analytique occidental a occulté d'autres formes d'oppression prépondérantes dans la politique globale (True, 2009: 255). Les présupposés du féminisme sur le genre, bien qu'ils se veuillent universels, reposent sur les assomptions occidentales qui négligent les spécificités historiques, culturelles et géographiques et l'existence d'autres oppressions éventuelles comme la race, la classe sociale, l'ethnie ou l'âge. Dans la mesure où les relations de genre sont culturellement et historiquement construites, elles ne sont pas les mêmes partout. Cela rend difficile d'appliquer une notion de genre universelle au niveau global.

### 2.3. Pouvoir, agence et transformation au sein du féminisme

En portant leur attention sur la politique restée à l'écart de la discipline, les féministes ont surmonté la présomption que le pouvoir est uniquement lié aux armes ou aux déclarations des leaders mondiaux (True, 2009: 239). Comme le signale Enloe (1996: 186-187), le voyage des marges au centre de la discipline implique un voyage à travers une relation verticale, descendant du sommet de la pyramide jusqu'à sa base.

Pour analyser la notion de pouvoir hégémonique dans la discipline, le féminisme s'est centré sur ses formes; comment il se construit, qui l'exerce, comment l'exerce-t-il, qui est réduit au silence, exclu, opprimé par celui-ci; quelles résistances surgissent face à lui et de la part de qui, etc. (Enloe, 2009: 101). La révision qu'effectue Ann Tickner (1988) des fameux « six principes du réalisme politique » énoncés par celui qui était considéré comme

<sup>97</sup> La dimension normative fait référence, dans le cadre des Relations internationales, à la réflexion sur les problèmes éthiques et moraux envisagés par la théorie et la praxis de l'international (Aguirre, 1995: 53), c'est-à-dire au rôle joué par les valeurs, la morale et l'éthique dans les relations internationales (Daddow, 2009: 238).

<sup>98</sup> Dans le cadre des études de genre, l'essentialisme fait référence à l'idée que le sexe biologique détermine l'identité (Martín, 2007: 91). Selon cette idée, les caractéristiques comportementales des personnes sont basées sur les différences biologiques, c'est-à-dire que les hommes ont des comportements masculins du fait d'être des hommes et les femmes des comportements féminins du fait d'être des femmes (Steans, 2013: 11). Je reviendrai à nouveau sur cette question dans le chapitre quatre.

le « père » du réalisme, Hans Morgenthau, dans son œuvre *Politics between Nations. The Struggle for Power and Peace* (1948), s'est avérée particulièrement révélatrice pour démasquer cette notion. Sa vision du pouvoir est fondée sur le développement individuel et l'autonomie (des identités de genre<sup>99</sup> associées aux hommes) en tant que valeurs fondamentales et il a négligé l'importance des relations humaines et des connexions affectives (True, 2009: 250). Si le monde se construit sur la base de cette conception de « pouvoir sur », les féministes se demandent: Comment se reproduisent les sociétés ? Comment sont élevés les enfants ? Comment sont activés les mouvements sociaux ? Comme le mentionne Sylvester (1992: 32-38), à vrai dire, dans les relations internationales la norme n'est pas l'autonomie mais l'interdépendance entre les différents acteurs.

J'ai déjà indiqué précédemment que Cynthia Enloe (1990: 196) défend que le personnel – qui est politique – est également international. De fait, la politique internationale implique fréquemment des relations intimes, des identités personnelles et des vies privées où nous pouvons trouver du pouvoir. Cette politique informelle, à travers laquelle les femmes influencent aussi les relations internationales (Goldstein et Pevehouse, 2009: 114), a été en général considérée comme moins importante que la politique officielle et elle a été ignorée par l'académie. Or, dans la vie quotidienne, hommes et femmes se réunissent dans les cuisines et les églises pour renverser des régimes autoritaires, des communautés entières décident de s'opposer à la guerre et se déclarent « territoire libre de conflit », de nombreuses mères s'occupent des soins physiques et mentaux de leurs enfants lorsque ceux-ci sont démobilisés des groupes armés et se réintègrent dans la société, etc. (True, 2009: 238).

Une question profondément liée au pouvoir dans le cadre de la discipline est le changement de la vie sociale (Qui le provoque ? Quand, comment et pourquoi se produit-il ?). Ce débat, souvent appelé « débat agent-structure », analyse la nature, le rôle et les relations de pouvoir qui s'établissent entre les agents (acteurs) sociaux et les structures sociales (procédures et règles existantes), pour étudier la manière dont les unes et les autres aident ou entravent le changement social. L'agence fait donc référence à la capacité et à l'autonomie des différents acteurs à décider et à agir à l'égard des structures, soit pour les maintenir, soit pour les transformer<sup>100</sup> (Cox, 2001: 55-56).

Le débat structure-agence part de l'idée que l'agence humaine n'est pas totalement déterminée de l'extérieur mais qu'elle n'est pas non plus complètement libre. Par exemple, le genre est une construction sociale qui est constamment reproduite dans un contexte où il y a des structures données (patriarcales) qui coexistent avec des luttes constantes (provoquées par l'agence féministe) pour transformer ces structures (Whitworth, 1994: 67). Le réalisme, courant dominant de la discipline, privilégie la structure face à l'agence. D'autres courants, parmi eux le constructivisme et plusieurs courants post-positivistes – la théorie critique et la féministe principalement –, défendent que les

<sup>99</sup> Les caractéristiques ou les comportements attendus ou idéalisés aussi bien pour les hommes que pour les femmes dans un contexte socioculturel donné. Ces caractéristiques et comportements varient également en fonction de l'âge, la race, l'ethnie, la classe sociale, etc. (El-Bushra, 2004: 171).

<sup>100</sup> Robert Cox (2001: 55-57) fait la différence entre les forces qui participent dans le système international en opérant de haut en bas (*top-down*) et qui souhaitent maintenir la trajectoire des relations de pouvoir existantes et celles qui opèrent de bas en haut (*bottom-up*) et qui visent à défier ces relations de pouvoir. Aussi bien les formes qui participent depuis le haut, que celles qui le font depuis le bas rivalisent et s'affrontent entre elles.

personnes sont des agents actifs, conscients et réfléchis qui participent à la formation et à la transformation des structures de la société internationale<sup>101</sup> (Sodupe, 2003: 172). D'une part, les structures sont socialement modifiables et par conséquent elles peuvent être transformées (McDonald, 2008: 67), et, d'autre part, les personnes ont de l'agence et elles peuvent donc transformer ces structures.

Les perspectives féministes de la discipline sont normatives, en ce sens qu'elles visent à remettre en question les significations et les interprétations dominantes (Sylvester, 2002: 248) et ce questionnement est précisément le germe de la transformation. La critique féministe fondamentale porte sur comment les relations inégales de genre sont devenues un pilier fondamental de la propre signification du pouvoir. Dans la mesure où le fait de questionner ou de modifier un quelconque aspect du pouvoir implique de menacer le système dans son ensemble, vouloir transformer les relations de genre est une menace pour le pouvoir en soi (Scott, 1988: 48), qui se résistera et entravera cette transformation.

Un argument fréquemment utilisé par les auteures féministes pour expliquer l'exclusion systématique des femmes de la politique internationale a été la construction et la reproduction de la dichotomie classique entre les sphères publique et privée (Elshtain, 1981). Cette distinction sépare clairement la sphère publique, où se trouve le pouvoir qui correspond historiquement aux hommes, de celle privée, à laquelle les femmes ont été relayées. Conformément à cette séparation, les femmes, qui participent fondamentalement au domaine privé, n'ont ni pouvoir ni agence politique (capacité à transformer les structures) dans le domaine public.

Ceci explique que d'un point de vue historique, l'agence des femmes soit passée inaperçue (Bilgin, 2002: 111) et, plus encore, dans le domaine de la paix et la sécurité, où l'état a été la référence principale. Pendant longtemps, l'activisme politique des femmes sous ses multiples formes, que ce soit les mobilisations contre la guerre ou les mouvements en faveur de la reconnaissance et la défense internationale de leurs droits, a été ignoré (True, 2009: 255). Toutefois, cela n'a pas empêché que de nouvelles formes d'action collectives (*Ibid.*: 245) aient vu le jour. Les femmes ont créé des réseaux et des alliances et elles se sont associées pour lutter en faveur du désarmement nucléaire et de la réglementation relative à leurs droits humains, contre les mines anti-personnelles et la violence – notamment la violence sexuelle – dans les contextes de conflit, tant au niveau national (par exemple, la Route pacifique des femmes colombiennes, en Colombie), qu'à l'international (*Femmes en noir*)<sup>102</sup>, etc.

Le cas de la violence sexuelle perpétrée à l'encontre des femmes peut être considéré paradigmatique de l'agence des organisations de femmes et du mouvement féministe. La persécution spécifique des femmes dans des contextes de conflit a été considérée

---

<sup>101</sup> Aussi bien parmi les courants rationalistes que parmi les courants post-positivistes, il existe différentes approches en ce qui concerne le débat agent-structure. Il n'est pas facile dans ce contexte de mettre en place des frontières précises entre les deux approches de ce point. La situation se complique lorsque dans une perspective donnée, des aspects rationalistes et post-positivistes confluent, comme c'est le cas par exemple du féminisme libéral. D'ailleurs, Sandra Whitworth (1994: 67) indique que le féminisme libéral privilégie l'agence sur la structure, ce qui est remis en question par d'autres approches féministes.

<sup>102</sup> Le mouvement *Femmes en noir* s'auto définit comme « un réseau mondial de femmes engagées pour la paix et la justice et activement opposées à l'injustice, la guerre, le militarisme et d'autres formes de violence ». Pour plus d'informations, consulter : <http://womeninblack.org/>

historiquement comme une question restreinte au domaine privé. La pression des réseaux transnationaux de femmes et la couverture médiatique de la violence sexuelle comme stratégie de guerre durant le conflit de l'ancienne Yougoslavie dans les années quatre-vingt-dix ont aidé les Cours pénales internationales pour l'ex-Yougoslavie et le Ruanda d'abord, en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949 (*Ibid.*: 246), et le Statut de la Cour pénale internationale<sup>103</sup>, et la Cour spéciale pour le Sierra Léone ensuite, à reconnaître la violence sexuelle sous ses multiples formes<sup>104</sup> comme crime de guerre et comme crime contre l'humanité (Pietilä, 2007: 33).

Dans le contexte politique et économique actuel, l'heure n'est pas à la dissidence et aux revendications transformatrices. Depuis le 11 septembre 2001, les politiques gouvernementales (et multilatérales) sont devenues la norme et les voix critiques des acteurs non-étatiques qui apparaissent dans la politique internationale sont vues de manière suspicieuse; la contestation est devenue encore plus difficile et appeler à la transformation à travers l'agence humaine « est souvent présenté comme une trahison » (Bilgin, 2002: 111).

Malgré ce scénario de difficulté, comme l'indique True (2009: 258), les différentes perspectives féministes ont démontré que dans de nombreux cas les espaces de pouvoir et de transformation au niveau global ne sont pas uniquement entre les mains des élites politiques et économiques. Ils existent aussi dans les recoins et les fissures inappréciables de la société. Le rôle des organisations et des réseaux de femmes qui ont transcendé les affinités ethniques, religieuses ou nationales ou qui se sont unies pour exiger la fin de la violence et la réconciliation de la population a été particulièrement important. Dans des contextes tels qu'en Somalie, au Libéria, en Sierra Léone ou en République démocratique du Congo, de nombreuses femmes ont fait pression sur les hommes de leur famille pour qu'ils ne luttent pas et sur les leaders locaux (politiques, économiques, sociaux, religieux et militaires) pour qu'ils négocient la paix; elles ont rencontré des représentants des états impliqués, des états puissants (comme les États-Unis, la France, etc.) et des organisations internationales multilatérales (l'Union africaine des Nations Unies, l'Union Européenne) et elles se sont associées à d'autres groupes sociaux pour promouvoir la paix dans les domaines local, régional et international (Ruíz-Giménez, 2006: 136).

### 3. Diversité de perspectives féministes

Le féminisme, dont l'origine est bien antérieure à son inclusion dans les Relations internationales, a eu une grande influence sur beaucoup d'autres disciplines avant de faire son apparition dans celle-ci (Squires, 2002: 209). Or, curieusement, une partie du travail féministe sur les questions internationales a été réalisée en dehors des Relations internationales. Ce travail a été mené par des auteures féministes qui n'appartiennent pas aux Relations internationales (Tickner, 2001: 29) – et qui possiblement ne se situent pas elles-mêmes au sein de celles-ci – mais qui analysent en fait des questions ayant des implications évidentes pour les relations internationales (Halliday, 1991: 160) dans des

<sup>103</sup> Le Statut de Rome, qui a donné lieu à la création de la Cour pénale internationale comprend dans son article 8 les crimes de guerre. Dans son paragraphe 2 b xxii, il reconnaît parmi eux les suivants : « le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, [...], la stérilisation forcée et toute autre forme de violence sexuelle constituant une infraction grave aux Conventions de Genève ».

<sup>104</sup> Cela a permis de comprendre la sévérité et la complexité des crimes commis contre les femmes dans des contextes de conflit (Abeysekera, 2011: 60).

disciplines comme l'Histoire, la Sociologie, l'Économie, l'Anthropologie, la Théorie politique ou le Droit (Enloe, 2007: 99).

Cela permet également d'expliquer pourquoi les *IR feminists* ont basé leurs réflexions sur des idées et des travaux du domaine des Relations internationales et d'autres disciplines (Squires, 2002: 209), une question pour laquelle elles sont critiquées de manière récurrente. Il en ressort une grande interdisciplinarité (Enloe, 2007: 99) et une grande diversité d'approches féministes au sein de la discipline (Rodríguez Manzano, 2001: 271). Elles partagent toutes la critique du patriarcat et l'objectif de l'égalité homme-femme mais la signification de patriarcat et les moyens nécessaires pour parvenir à l'égalité varient considérablement entre elles (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 36; Tickner et Sjoberg, 2007: 188).

L'hétérogénéité des perspectives féministes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de la discipline, rend difficile leur analyse et leur classification, d'autant plus que, malgré le dialogue évident entre les différentes approches féministes à l'intérieur et à l'extérieur de la discipline, la nomenclature et le contenu des unes et des autres sont différents. Les classifications des approches féministes que l'on peut trouver dans la littérature de la discipline sont très diverses et il n'est pas simple de positionner les perspectives féministes en Relations internationales dans la carte de la discipline présentée dans les sections précédentes.

Je n'inclus ci-après que quatre exemples de classification. Steans et Pettiford (2001: 155) identifient les féminismes libéral, marxiste, radical<sup>105</sup>, du point de vue<sup>106</sup>, critique et postmoderne; Enloe (2007: 104), les féminismes libéral, socialiste, radical, postmoderne et postcolonial; Tickner et Sjoberg (2007: 188-192), les féminismes libéral, critique, constructiviste, post-structuraliste et postcolonial; et finalement Rodríguez Manzano (2015b: 252-267), les féminismes libéral, radical, postmoderne et postcolonial.

Malgré la disparité de perspectives et les différences entre celles-ci, Battistella (2009: 287) identifie les caractéristiques suivantes comme un dénominateur commun minimum des approches féministes en Relations internationales:

- Du point de vue ontologique, elles défendent que les relations internationales ne sont que d'autres relations de genre hiérarchisées qui soutiennent la domination des hommes et la subordination des femmes.
- Du point de vue épistémologique, elles affirment que l'interprétation de la politique mondiale à travers l'approche de genre permet une vision complètement différente

<sup>105</sup> Le féminisme radical identifie le patriarcat comme la racine de l'inégalité homme femme. Pour ce courant, il constitue non seulement la première structure de domination de l'histoire, mais aussi le système le plus puissant et durable d'inégalité à travers lequel les hommes et les structures créées et dominées par ceux-ci exercent le contrôle sur les femmes, les exploitent et commettent la violence à l'encontre de celles-ci (Mendia, 2014: 87). Des auteures comme Kate Millett (1970), qui analyse la violence sexuelle comme un mécanisme de contrôle patriarcal, et Shulamith Firestone (1970) sont à l'origine de cette perspective.

<sup>106</sup> Cette approche féministe défend qu'il existe un point de vue spécifiquement féminin du monde, différent du point de vue masculin et susceptible de changer la politique internationale dans une direction plus coopérative et pacifique (Battistella, 2009: 287). Pour cela, des auteures comme Ann Tickner centrent leur analyse sur les visions et les expériences propres et spécifiques aux femmes dans le domaine de la paix et la sécurité (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 36).

des relations internationales, une vision où, pour commencer, les femmes sont visibles.

- Du point de vue normatif, elles réclament un plus grand espace pour les femmes dans (les décisions de) la politique mondiale.

La pluralité d'approches au sein du féminisme en Relations internationales a provoqué différentes réactions dans le cadre de la discipline. D'une part, comme l'indique True (2009: 255), de par sa présence dans les Relations internationales, le féminisme a contribué à répandre et à enrichir, grâce à ses apports, les courants préalablement existants dans la discipline (réalisme, libéralisme, théorie critique, post-modernisme, constructivisme, etc.); d'autre part, la coexistence et la relation étroite entre les différentes perspectives féministes se sont révélées très fructueuses pour les débats et la recherche féministe au sein de la discipline et pour le propre féminisme (Enloe, 2007: 104); finalement, cette effervescence féministe a également essuyé des critiques, par exemple, en provenance des courants dominants des Relations internationales qui l'ont considérée « cacophonique » (Squires, 2002: 214), voire « perturbatrice » (Tickner, 2001: 20). Cependant, comme l'indiquent Burchill et Linklater (2009: 29), la pluralité de perspectives féministes doit être assumée avec naturel car, de fait, elles font du féminisme un courant aussi peu homogène que n'importe quel autre courant de la discipline.

Une grande partie des perspectives féministes de la discipline a contribué à déconstruire et à troubler le réalisme, le « *malestream* »<sup>107</sup> des Relations internationales. Bon nombre d'entre elles se reconnaissent en effet elles-mêmes comme post-positivistes (Tickner, 2001: 28), ce qui implique qu'elles n'aient pas non plus critiqué les courants post-positivistes pour leur caractère androcentré. De même, la plupart des approches féministes ont un caractère transformateur et émancipateur, tourné vers le dépassement des structures de domination, visant à construire un ordre alternatif plus égalitaire (Tickner, 2001: 31, 2006: 19). C'est le cas notamment des perspectives féministes constructiviste, critique et postcoloniale (Daddow, 2009: 150).

Dans le cadre de la discipline, le féminisme est un courant marginal (face aux courants dominants), dans le cadre d'une approche marginale (le post-positivisme). Toutefois, il est également nécessaire de comprendre que, parmi les multiples approches féministes de la discipline, elles n'ont pas toutes la même considération. Les perspectives qui ont le moins remis en question les prémisses fondamentales du *mainstream* de la discipline et qui, par conséquent, ont été perçues comme moins menaçantes, ont reçu une certaine reconnaissance ou, du moins, une certaine tolérance. C'est le cas du féminisme libéral qui pourrait être considéré – si cette expression a un sens quelconque – le *mainstream féministe* (la perspective féministe hégémonique) en Relations internationales.

Le travail féministe en Relations internationales est avant tout un effort pour maintenir la conversation intellectuelle ouverte et fraîche au sein de la discipline (Enloe, 2007: 110), démontrant ainsi qu'il est possible de mener des recherches et de faire des réclamations normatives sans qu'il n'existe un seul point de départ ontologique, mais plutôt une

---

<sup>107</sup> Échanger les termes *mainstream* et *malestream* est un jeu de mots utilisé par quelques féministes (Hooper, 1998: 28; Youngs, 2004: 75) pour dénoncer le caractère masculin des courants dominants de la discipline.



multitude d'entre eux (True, 2009: 256). Il s'agit donc d'un travail inabouti, d'un voyage inachevé (Sylvester, 2002).

Dans les sous-sections suivantes, j'analyse les principales approches féministes en Relations internationales<sup>108</sup>. J'assume qu'il peut s'agir d'une simplification excessive de la pluralité de perspectives féministes et je propose pour cela une classification basée en grande mesure sur les principaux courants de la discipline analysés dans le chapitre deux.

### **3.1. Féminisme libéral: l'égalité formelle et l'inclusion des femmes**

Les féministes libérales partent du principe qu'hommes et femmes sont potentiellement égaux et assujettis aux mêmes droits. Les inégalités entre eux se produisent fondamentalement à la suite de leurs différents processus de socialisation et de l'existence d'un système qui, à cause du sexisme, discrimine les femmes (Mendia, 2014: 84). Selon ce point de départ, le féminisme libéral s'est centré sur la visibilité des femmes et la promotion de leur participation dans la sphère publique dans les mêmes conditions que les hommes (Whitworth, 2008b: 105; Mendia, 2014: 84), étant entendu que cette participation égalitaire est fondamentale pour faire avancer la position des femmes (Steans et Pettiford, 2001: 156).

Les féministes libérales ont défendu que la sécurité est fondamentalement une question de droits. Cependant, elles ont limité leurs revendications aux droits individuels et à l'égalité entre les femmes et les hommes (Enloe, 2007: 104), principalement à travers l'incorporation des femmes dans l'agenda, l'analyse et l'activité de la discipline (Daddow, 2009: 150). Cette stratégie, menée par le féminisme libéral également dans d'autres sciences, a été identifiée de manière critique avec l'expression « ajouter les femmes et remuer » (*add women and stir*).

Dans le champ des Relations internationales, ceci implique par exemple de documenter les différents modes de subordination économique, politique, sociale, légale, etc. des femmes dans le domaine international (Tickner et Sojberg, 2007: 188), d'analyser leur participation – femmes leaders, femmes soldats, femmes économistes – (Goldstein, 2001) et leurs contributions académiques dans la discipline, et, surtout, de favoriser leur intégration en éliminant les barrières légales faisant obstacle à leur inclusion dans ce domaine (Tickner, 2001: 20-21; Tickner et Sojberg, 2007: 189; Whitworth, 2008b: 105; True, 2010: 192).

A ce sujet, le féminisme libéral a soutenu l'intégration des femmes dans toutes les institutions et les pratiques de la politique globale liées à la paix et à la sécurité, des postes de décision de politique extérieure des états et des organisations internationales, jusque dans les structures militaires comme les forces armées nationales ou les opérations de maintien de la paix (OMP) des Nations Unies (Mendia, 2014: 85).

Cette intégration des femmes ne vise pas à transformer les relations internationales. Elle ne repose pas non plus sur la conviction que la participation des femmes sera utile en soi pour construire la paix car cette approche n'a pas un caractère essentialiste à l'égard du lien femme-paix (Goldstein, 2001: 39). Son point de départ est, selon « l'accent libéral accru

---

<sup>108</sup> Il n'est pas simple d'encadrer les idées féministes sur la paix et la sécurité existantes au sein de la discipline – ou les auteures de celles-ci – dans une ou plusieurs approches féministes concrètes. D'ailleurs, fréquemment, les auteures elles-mêmes ne s'identifient à aucune d'entre elles de façon expresse.

mis sur les droits individuels civils et politiques » (Mendia, 2014: 85), que l'exclusion des femmes des affaires de paix et de sécurité est une injustice qui empêche le développement du potentiel de la moitié de la population<sup>109</sup> (Goldstein, 2001: 39).

Cette stratégie libérale « d'intégrer les femmes dans les Relations internationales » est fondée sur l'assomption erronée que les femmes n'étaient pas là depuis le début (Tickner, 2001: 28). Les femmes – comme beaucoup d'autres personnes marginalisées par la discipline – sont et ont toujours été dans les relations internationales. Mais pour les voir, il faut faire le choix de les regarder. Sans cet effort, il n'est pas difficile qu'elles soient dissimulées derrière les structures de pouvoir, l'institutionnalisation de la dichotomie public-privé ou les décisions – prises par autrui – sur ce qui est important pour la discipline (Enloe, 1996: 186-188).

Par ailleurs, dans le cadre des approches libérales, May Caprioli et Mark Boyer (2001) ont proposé une variante féministe de la théorie de paix démocratique qui met en relation le degré d'inégalité entre femmes et hommes d'un état à la disposition de celui-ci à faire la guerre ou au degré de violence exercé en cas de guerre. Selon cette théorie, les états ayant un plus fort niveau d'égalité domestique sont moins enclins à utiliser la force dans leurs relations internationales avec d'autres états et ils sont moins agressifs dans leur développement.

De nombreuses féministes post-positivistes de la discipline ont refusé la vision du féminisme libéral. Ce dernier a été accusé de remettre en cause le contenu mais pas les bases épistémologiques positivistes du réalisme (Tickner et Sjoberg, 2007: 188); de se comporter de manière anhistorique et de nier les bases matérielles du conflit, l'inégalité et le pouvoir (Whitworth, 1989: 267) qui expliqueraient pourquoi les inégalités de genre persistent dans des sociétés qui ont atteint depuis longtemps l'égalité formelle (Tickner et Sjoberg, 2007: 189); d'étendre les droits des hommes aux femmes sans remettre en cause les structures et les institutions sexistes que l'homme a construites et léguées aux femmes et qu'il continue de gérer pour elles (Sylvester, 1996: 256); et d'encourager les femmes à émuler les hommes et les valeurs identifiées comme étant masculines, ce qui implicitement continue à dévaloriser les caractéristiques, les valeurs et les rôles considérés comme féminins (Steans et Pettiford, 2001: 158). A travers ces comportements, comme l'indique Mendia (2014: 85), le féminisme libéral reproduit le *statu quo* de la discipline. De plus, le refus du féminisme libéral exprimé par les féminismes post-positivistes se comprend également car ils redoutent que le fait de s'en approcher n'implique d'être cooptées par la synthèse néoréalisme-néolibéralisme, le *mainstream* actuel de la discipline (Brown, 1988: 461) qui, dans une certaine mesure, a accepté ce féminisme.

Toutefois, outre les critiques, il y a aussi une certaine reconnaissance. Sandra Whitworth (1989: 267) admet que le féminisme libéral, comme d'autres féminismes de la discipline, est allé au-delà du stato-centrisme et de la préoccupation réaliste classique pour la sécurité nationale. Tickner (2001: 20) reconnaît que les autres approches féministes ont profité en grande mesure du travail du féminisme libéral dans différents domaines, particulièrement dans les champs de la politique extérieure et de la sécurité militaire.

---

<sup>109</sup> De même, elle est alimentée par un courant féministe dénommé « féminisme de la différence » qui souligne les différences matérielles et culturelles entre les hommes et les femmes et l'importance de tenir compte de ces différences dans les stratégies d'autonomisation des femmes (True, 2010: 192).

### 3.2. Féminisme marxiste: la dichotomie public-privé et la violence structurelle

Dans le cadre du courant structuraliste des Relations internationales, les féministes marxistes ont constaté que l'oppression capitaliste est issue d'un système économique et social où il existe une claire différence entre la sphère publique du travail et la sphère privée de la maison et la famille. Or ceci génère des inégalités entre les hommes et les femmes pour accéder aux ressources. Pour ce motif, l'une de leurs priorités a été d'intégrer les femmes dans le marché du travail. Cette stratégie a été critiquée par d'autres approches féministes car bien que cette plus grande participation des femmes dans le domaine public du travail rémunéré ait favorisé la prise de conscience ouvrière chez celles-ci, cela s'est fait sans affronter le patriarcat (Sylvester, 1996: 256).

Selon la division sexuelle du travail, les hommes sont les fournisseurs (*breadwinners*) et les femmes sont chargées de prendre soin d'eux, de veiller à leur repos et à celui de toute la famille (*homemakers*). Or, dans cette répartition des tâches, la différente considération des sphères publique et privée génère des inégalités pour accéder aux ressources et rend invisible le rôle fondamental du travail non rémunéré réalisé par les femmes dans la subsistance et la reproduction du système capitaliste (Steans et Pettiford, 2001: 156-157).

Dans le cadre de la paix et la sécurité, cette même logique de division sexuelle du travail se reproduit. Dans les contextes de conflit armé ou dans les propres structures militaires, les rôles de genre attribués aux hommes et aux femmes sont également différents et ils sont, en grande mesure, rattachés aux rôles qui leur sont attribués dans des contextes de paix (Sjoberg, 2013: 266). Ici, à nouveau, les tâches liées aux soins et la reproduction sociale, majoritairement exercées par les femmes, sont rendues invisibles (face aux tâches de protection majoritairement réalisées par les hommes) malgré leur importance pour la reproduction de la guerre.

Finalement, comme d'autres féministes en Relations internationales, les féministes marxistes ont mis l'accent sur la notion de violence structurelle de Johan Galtung analysée précédemment. Conformément aux approches marxistes, le degré de « menace » ressentie ou, de fait, vécue diffère, entre autres, en fonction de leurs circonstances personnelles, sociales, économiques et politiques. Dans ce sens, les hiérarchies de genre et les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes sont des causes de domination et, en même temps, des écueils à la réussite de la sécurité (Steans et Pettiford, 2001: 171).

### 3.3. Féminisme constructiviste: le genre façonne la sécurité et la sécurité façonne le genre

Comme j'ai analysé précédemment, le constructivisme se concentre davantage sur la signification des idées que sur la signification des faits dans le domaine international (Daddow, 2009: 151). Les féministes constructivistes, quant à elles, analysent comment les significations données aux réalités physiques, biologiques (race, sexe) et relationnelles (genre) sont socialement construites par les hommes dans des buts stratégiques dont bénéficie le courant réaliste (Orjinta, 2010: 40).

Elles étudient notamment la façon dont « le genre façonne la politique globale et la politique globale façonne le genre » (Tickner et Sojberg, 2007: 190), elles mettent leur énergie à découvrir l'origine et les causes qui construisent nos idées sur le genre (notre

« monde genré ») et à examiner le langage que nous employons dans ce sens, dans le but de dénaturiser les divisions entre les deux genres (Daddow, 2009: 151).

Dans le cadre des études de sécurité et à l'intérieur de la propre École de Copenhague, Lene Hansen a critiqué l'absence de genre dans les analyses sur la sécurité du courant constructiviste. D'après elle, la théorie de la sécuritisation, qui analyse la façon dont certaines menaces sont incluses dans l'agenda de sécurité alors que d'autres ne le sont pas, néglige la façon dont les relations de pouvoir qui se cachent sous le genre peuvent avoir un impact sur la position sociale des femmes et, par conséquent, sur leur capacité à émettre et à défendre leur propre discours sur la sécurité dans le cadre de la discipline (Hansen, 2000: 285). D'une part, cette absence fait taire les femmes, qui ne peuvent inclure dans l'agenda les menaces à la sécurité qui les concernent spécifiquement. D'autre part, elle englobe le genre dans d'autres caractéristiques identitaires comme la nationalité, l'ethnie ou la religion (Ibid.: 293-299), ce qui a pour effet de négliger son analyse.

### **3.4. Féminisme de la théorie critique: l'agence des femmes et leur émancipation**

Les féministes de la théorie critique analysent le rôle du genre dans la construction des pratiques et des politiques dans le domaine international. Pour elles, le genre devient une structure de plus à façonner – consciemment et inconsciemment –, tant les relations entre les femmes et les hommes, que l'inégalité matérielle et l'exploitation des femmes dans le cadre de ces relations (Daddow, 2009: 150).

Les structures de genre se construisent culturellement, elles varient historiquement et elles sont soutenues par les relations de pouvoir qui les légitiment. Elles reflètent certains intérêts donnés de la société dans laquelle elles se produisent, les intérêts des hommes et, plus encore, ceux des hommes qui font partie de l'élite. Parallèlement, d'autres formes de connaissance, d'autres intérêts, d'autres vies restent en marge de la politique globale et de l'étude de la discipline (Tickner, 2001: 31).

Concernant le rôle émancipateur que la théorie doit jouer en Relations internationales, les féministes de la théorie critique ont souligné le rôle de l'agence humaine. En matière de paix et de sécurité, cela signifie tout d'abord de remettre en cause le rôle principal de l'état dans la provision de la sécurité. Comme le signale Pinar Bilgin (2006: 100), même les études critiques à l'égard de la notion de sécurité hégémonique pendant la guerre froide ont privilégié l'état en tant que référent principal, en tant qu'agent capable de transformer, et ont négligé l'agence humaine dans la provision de la sécurité.

Le rapport entre théorie et pratique défendu par ce courant implique que les théories sur la paix et la sécurité constituent les pratiques de paix et sécurité et vice-versa. Par conséquent, par exemple, le fait de redéfinir le concept de sécurité – comme le fait le féminisme – aide à transformer les pratiques dans le monde réel (Wyn Jones, 1999: 167) et, au contraire, mettre en place des pratiques alternatives de sécurité aide à configurer les théories de sécurité. Ainsi, si l'on veut dépasser le paradigme stato-centré dominant, il ne suffit pas de contester « l'agence dominante » de l'état, il faut rendre visibles les acteurs et les pratiques qui relaient les préoccupations des personnes, qui font pression sur les gouvernements et les organismes internationaux afin que ces derniers modifient leurs politiques de paix et de sécurité et qu'elles occupent ainsi un espace d'action favorable à l'élargissement de l'agenda de sécurité.

Cette conviction a mené de nombreuses féministes à travailler avec des pratiques et des acteurs alternatifs et/ou à les rendre visibles dans le domaine de la paix et de la sécurité. Parmi ces acteurs « non étatiques, non militaires, non violents, non somme nulle » (Bilgin, 2002: 101), se trouvent des femmes et des hommes, individuellement ou dans le cadre de leurs communautés, des mouvements sociaux et/ou de résistance, des organisations de femmes et/ou féministes, etc.

En outre, les féministes de la théorie critique insistent sur la distinction que fait Galtung entre la violence directe, culturelle et structurelle pour examiner, en dépassant l'analyse de classe, les structures sexistes présentes dans la société qui légitiment l'existence de l'oppression contre les femmes et renforcent celle-ci (Steans et Pettiford, 2001: 96).

Finalement, le lien émancipation-identité-communauté établi par différents auteurs des études critiques de sécurité (Wyn Jones, 1999; Booth, 2007) devient particulièrement important du point de vue féministe. L'émancipation humaine n'est pas individuelle, elle repose sur les différentes communautés politiques dont nous faisons partie en fonction de nos multiples identités. Cependant, toutes les communautés ne sont pas aussi « émancipatrices » les unes que les autres, d'autant que certaines peuvent favoriser la supériorité raciale ou nationale ou peuvent être sous-tendues par le patriarcat. Pour cela, ce sont les « communautés émancipatrices » (Peoples et Vaughan-Williams, 2010: 26), c'est-à-dire celles qui sont « fondées sur des concepts d'identité inclusifs et égalitaires », qu'il faut promouvoir.

### **3.5. Féminisme postmoderne: le genre en tant que source de pouvoir ou d'oppression**

Le postmodernisme vise à démasquer les intérêts dissimulés des concepts, des théories et des méthodes « scientifiques » de la discipline (Daddow, 2009: 151), à démontrer de quelle façon ils mettent l'accent sur des « interprétations autorisées », sur des « discours légitimés » (Sodupe, 2003: 207), sur des soi-disant « vérités » qui ne proposent cependant qu'une vision partielle ou déformée de la réalité. Pour le féminisme postmoderne, cette vision partielle de la discipline correspond à l'homme, blanc, occidental, de classe moyenne. Même si elle est proposée comme étant universelle, elle est non seulement déformée mais aussi excluante (Steans et Pettiford, 2001: 122-123, 127-128). Ces hommes étaient les connaisseurs et, en même temps, les sujets du savoir car ce savoir était basé sur la vie des hommes dans la sphère publique (Tickner et Sjoberg, 2007: 191).

L'un des mécanismes dont se servent les Relations internationales pour privilégier cette vision déterminée est le langage. D'une part, parce que le courant dominant a donné une signification particulière et intentionnelle aux termes clés de la discipline (anarchie, pouvoir, paix, sécurité, etc.). D'autre part, parce qu'il présente une multitude d'oppositions binaires, dont bon nombre dans les domaines de la paix et de la sécurité (« paix-guerre », « sécurité-insécurité », « état-état failli », etc.), et parce qu'il privilégie – hiérarchise – les concepts. Cette même logique dichotomique est utilisée pour établir, d'un point de vue masculin, des catégories conceptuelles opposées qui traduisent cette opposition « masculin-féminin » (homme-femme, public-privé, raison-passion, objectivité-subjectivité, culture-nature), où les premiers termes sont privilégiés aux dépens des deuxièmes (Daddow, 2009: 170-171; Battistella, 2009: 294-295).

Comme l'indiquent Peoples et Vaughan-Williams (2010: 64) à l'égard du travail de Jacques Derrida, la relation entre les catégories dichotomiques est tellement étroite que, bien que le premier concept soit mieux valorisé, il n'aurait pas de sens sans l'existence du deuxième, dont il dépend. Le terme supérieur dépend de son opposé et ce n'est qu'à travers l'exclusion et la dévalorisation du deuxième terme qu'existe effectivement le premier. Selon cet argument, ces oppositions binaires « masculin-féminin » peuvent être comprises comme une stratégie du patriarcat pour se rendre légitime et conserver le pouvoir<sup>110</sup>.

Ainsi, le genre est également une source de pouvoir (Tickner, 2001: 19). Les différences de genre ont été institutionnalisées dans l'académie et dans la pratique politique (Peterson, 1992: 12-13). La signification de ce concept est en constante évolution et elle change selon le contexte (Tickner et Sjoberg, 2007: 191) et les intérêts du pouvoir. Le groupe dominant (les hommes) a été capable d'imposer des termes, et des définitions, tout en construisant des significations pour légitimer les inégalités de genre<sup>111</sup> (Steans et Pettiford, 2001: 161). C'est pour cela qu'il est essentiel d'analyser comment se construit et se maintient ce pouvoir (Tickner, 2001: 19).

Les féministes postmodernes considèrent que la réalité est multiple et historiquement contingente. Ce que l'on a considéré comme le savoir était lié aux structures de pouvoir préexistantes et doit donc être remis en cause (*Ibid.*: 19 et 33). Pour cela, elles dénoncent d'une part sa construction artificielle et intentionnelle et d'autre part elles examinent l'incidence de ces oppositions dans notre vision du monde et la construction du savoir (Daddow, 2009: 152). Finalement, elles déconstruisent ces hiérarchies (Tickner et Sjoberg, 2007: 191).

Dans ce sens, par exemple, Spike Peterson (1992: 20) défend qu'il faut transformer les façons d'être et d'appréhender les études de sécurité, qui reposent fondamentalement sur des assomptions dominantes de l'identité à l'origine de la domination, la violence et l'insécurité dans les hiérarchies de genre et qui les légitiment. C'est le cas de la construction et de la reproduction de la vision des femmes dans les conflits armés exclusivement en tant que victimes passives sans agence (Goldstein et Pevehouse, 2009: 124).

L'approche féministe postmoderne a remis en cause les explications essentialistes à l'égard de la femme, ses intérêts et ses droits (Burchill et Linklater, 2009: 29). D'ailleurs, comme le mentionne Tickner (2001: 19), son questionnement a permis d'ouvrir un espace pour les voix marginalisées dont les expériences avaient été exclues et restaient en dehors de la construction du savoir.

Finalement, différents concepts postmodernes tels que par exemple la « biopolitique » (Michel Foucault) ou la « vie nue » (Giorgio Agamben) ont été employés par des auteures féministes postmodernes comme Christine Sylvester (2006: 68 et suivantes) pour dénoncer que le « projet de développement biopolitique » qui succède au colonialisme crée de la

<sup>110</sup> Il est possible de faire des réflexions analogues sur d'autres oppressions comme le racisme, qui est soutenu dans ce cas par la dichotomie « blanc-noir ».

<sup>111</sup> De fait, des auteures féministes postmodernes comme Judith Butler (1990: 6-7) défendent que non seulement le « genre » mais également le « sexe » est une catégorie socialement construite et pas une condition naturelle. D'ailleurs, cette auteure envisage même que, si la construction dénommée « sexe » est aussi culturellement construite que le « genre », peut-être que la distinction entre sexe et genre n'existe même pas en tant que telle.

« vie nue » pour « des sujets en développement », dans la mesure où il ne donne de la valeur à leur existence que lorsque celle-ci correspond au projet libéral qu'il prétend imposer.

Les critiques à l'égard du féminisme postmoderne sont diverses et variées. D'une part, on lui reproche de s'être davantage préoccupé de déconstruire et de critiquer d'autres approches, de problématiser des catégories comme celles des « femmes » ou du « savoir », que de prescrire ou de proposer. D'autre part, le relativisme culturel qui découle de ses postulats a été critiqué car si tout peut être remis en cause, s'il n'existe pas d'idées universelles (par exemple, le propre concept et le contenu des droits humains), les stratégies de recherche de l'égalité entre femmes et hommes en ressortent affaiblies (Tickner, 2001: 20).

### 3.6. Féminisme postcolonial: au-delà du discours féministe occidental

Comme je l'ai indiqué précédemment, les Relations internationales ont connu un développement profondément occidentalocentré et, de plus, elles ont orienté leur analyse sur la *high politics*, les concepts clés, les grandes puissances et les grands hommes. Pour cela, écouter et analyser les voix des femmes et, notamment des femmes marginalisées – celles qui n'ont pas été considérées comme des actrices de la politique mondiale –, est une contribution importante pour la discipline (*Ibid.*).

La relation entre le féminisme et le post-colonialisme est ambiguë (Abrahamsen, 2007: 112). D'un côté, les deux partagent la reconnaissance de l'oppression des femmes partout dans le monde et la volonté de résister aux visions partiales dominantes qui rendent invisibles d'autres réalités et expériences (Zirion et Idarraga, 2014, 39-40). D'un autre côté, cependant, certaines positions postcoloniales observent avec méfiance le travail d'une partie des féministes occidentales (*Western Feminist* ou *Westfem*<sup>112</sup>) et leur « discours féministe occidental » (Mohanty, 1988: 61) ayant réussi à imposer leur agenda politique « comme la seule valable » grâce à une position structurelle de pouvoir (Hernández et Suárez, 2008: 15). Le féminisme occidental a émergé comme une voix perceptible dans la discipline, mais il s'agit d'une voix qui contourne, voire passe outre les préoccupations des féministes postcoloniales (Chowdhry et Nair, 2004: 10) et leur vole ainsi leur agence historique et politique (Tickner et Sjoberg, 2007: 192).

Par exemple, les préoccupations autour de la sécurité des féministes occidentales ne sont pas universelles. Comme le pointe Hicks Stiehm (2010: 23), de nombreuses femmes des pays développés qui s'inquiètent de l'usage de la force le font pour des questions comme les armes de destruction massive ou les armes atomiques, dans la mesure où il s'agit de formes de violence qu'elles ressentent comme une menace pour leur sécurité personnelle. Toutefois, la grande majorité des femmes qui meurent dans le monde de façon traumatique dans des contextes de conflit sont tuées par des armes légères et de petit calibre, des mines ou des bombes artisanales.

Les féminismes occidentaux ont créé des « conceptions universalisantes des droits des femmes » fondées sur la tradition libérale et individualiste anglo-américaine (Offen, 1988: 137). Il s'agissait d'abord de localismes globalisés – un savoir local qui s'est répandu dans le monde – qui sont devenus par la suite des globalismes localisés – ils sont transnationaux

---

<sup>112</sup> Termes employés par James Rosenau (1993).

et ont influencé différemment le local (Hernández et Suárez, 2008: 16). Comme l'indique Chandra Mohanty (1988: 61), cette vision homogénéisatrice de l'égalité de genre, basée sur les intérêts féministes identifiés aux États-Unis et en Europe, est devenue une manifestation de plus du néocolonialisme.

Outre ces critiques, les féminismes postcoloniaux signalent également que, malgré la grande diversité de perspectives féministes, il fait constamment référence à « un féminisme occidental » dans des termes essentialistes, monolithiques et statiques (Badran, 2012: 369). Cette description n'est peut-être pas anodine. Margot Badran (2012: 369) indique que le lien qui s'établit fréquemment entre le féminisme et l'Occident peut précisément viser à « encadrer défavorablement le féminisme », en l'identifiant par exemple comme une nouvelle forme de néocolonisation dans le but de le délégitimer. En tout cas, bien que le terme soit originaire d'Occident, le féminisme n'est pas occidental puisque son propre développement a donné lieu à différents féminismes « dans des lieux particuliers et ils s'articulent en termes locaux » (*Ibid.*, 368-369). Le féminisme est beaucoup plus vaste que les féminismes occidentaux.

En ce qui concerne le pouvoir des féministes occidentales pour créer des sujets et des identités, Mohanty (1988: 65) alerte sur les différences entre l'autoreprésentation que le féminisme fait de lui-même et la représentation qu'il fait de « la femme du tiers monde », nommée au singulier pour faire référence à un groupe homogène et sans agence. Cette représentation binaire des femmes du monde construite en Occident présente « la femme du tiers monde » comme un être ignorant, pauvre, sans éducation, limitée par les traditions, religieuse, domestique, restreinte à la famille et victime. À l'opposé, la femme occidentale est autoreprésentée (implicitement) comme éduquée, moderne, ayant le contrôle de son corps et de sa sexualité et avec la liberté de prendre ses propres décisions. Cette construction dichotomique n'est pas neutre. Sans le discours du « non Occident » il n'y aurait pas « d'Occident » et sans la représentation de « la femme du tiers monde », l'autoreprésentation de la femme occidentale n'aurait pas de sens. L'une habilité et soutient l'autre (*Ibid.*: 82).

Qui plus est, les féminismes postcoloniaux établissent un lien entre les relations binaires « Occident-reste du monde » – critiquées par Said (1969) et exposées dans le chapitre précédent – et la dichotomie « masculin-féminin ». Les féministes postcoloniales partagent avec les auteures postmodernes le fait que les oppositions « rationnel-irrationnel », « civilisé-barbare », « mûr-enfantin », « objectif-subjectif », « culture-nature » mettent en place une inégalité entre les premiers qualificatifs – valorisés – et les deuxièmes – dévalorisés. Ce n'est pas le fruit du hasard si les premiers sont associés à des qualités masculines considérées positives et que, par conséquent, la référence normative universelle « adéquate » pour l'humanité est essentiellement basée sur des standards masculins (Daddow, 2009: 171).

Face à ces « puissants discours qui colonisent la vie des femmes » (Hernández, 2008: 96), Mohanty (1988: 61) propose, d'une part, de déconstruire la connaissance hégémonique des féministes occidentales et, d'autre part, de construire des connaissances et des stratégies autonomes, historiquement, géographiquement et culturellement situées. Dans ce sens, Ochy Curiel (2009) considère que le fait de décoloniser le féminisme suppose pour les féministes non occidentales de dépasser la prétendue dichotomie entre la théorie (occidentale) et l'activisme (non occidental). Et, pour les occidentales, de reconnaître les



apports provenant du reste du monde comme faisant partie du féminisme. Par conséquent, décoloniser le féminisme n'implique pas simplement d'ajouter les femmes du Sud global au féminisme (Suárez, 2008: 42), mais surtout de le démocratiser, de corriger les présupposés, de rendre visibles les mécanismes de domination et de miser sur l'articulation entre l'universel et le local (*Ibid.*: 58).

### 3.6.1. Féminisme africain: les femmes africaines en leurs propres termes

Dans le continent africain, des voix ont défendu une plus grande présence des femmes et un poids plus important de celles-ci dans la prise de décisions, également dans les décisions sur la paix et la sécurité. Ali Mazrui (2008: 43) argumente, en outre, que cette plus grande participation encouragerait la stabilité en Afrique. Cette augmentation de la participation des femmes a souvent été identifiée à plus de pouvoir dans les processus législatifs et exécutifs des gouvernements et dans les négociations de paix et aussi à une plus grande participation dans les forces armées. Bien que des positions essentialistes aient assumé que cette plus grande participation des femmes dans ces domaines aurait des conséquences positives pour la paix et la sécurité, des auteures comme Heidi Hudson (2010: 257) mettent en garde contre l'essentialisme dans les analyses sur la paix et les conflits, tout comme contre le fait « d'ajouter simplement les femmes » (africaines) sans reconnaître leur agence.

Les féminismes africains se configurent comme un espace hétérogène de dialogue et d'interaction dans lequel cohabitent différentes approches. Il s'agit d'une notion qui ne peut pas refléter la complexité de la réalité qu'elle vise à décrire (Zirion et Idarraga, 2014: 41), une réalité qui inclut aussi d'autres féminismes, parmi eux, les féminismes noirs<sup>113</sup>, les féminismes de la diaspora africaine<sup>114</sup> et les féminismes islamiques<sup>115</sup>. Ils sont tous liés, ce ne sont pas des compartiments étanches. Leur interdépendance est constante et complexe, leur permettant de jeter des ponts et de dialoguer (Jabardo, 2012), de se jumeler, voire de se chevaucher.

Le propre terme, « féminismes africains », est controversé. En premier lieu, parce qu'en Afrique, même si certains s'identifient au terme féminisme, d'autres le voient d'un mauvais œil, le refusent, voire s'identifient à des termes alternatifs proposés par des auteures africaines (Mabyeka, 2012: 58). En deuxième lieu, parce que le contenu du féminisme occidental est remis en cause par différentes auteures africaines. A sa place,

---

<sup>113</sup> Le concept de « féminisme noir », qui essaie de mettre l'accent sur la double oppression genre-race, fait davantage référence aux « processus/constructions culturels, politiques, idéologiques » des femmes – comment elles s'auto-identifient et comment elles sont identifiées (construites) par la société – plutôt qu'à leurs traits biologiques (Jabardo, 2013: 15). Quoi qu'il ait été fréquemment utilisé pour faire uniquement référence aux femmes afro-américaines – le concept est né en Amérique –, ce terme vise à réunir toutes les femmes (Pérez Ruíz, 2012: 50).

<sup>114</sup> Les féminismes africains sont configurés de manière transnationale aussi bien en Afrique, en raison des migrations et des mouvements forcés, que dans la diaspora dans les communautés d'immigration africaine partout dans le monde. Dans cette diaspora, d'une part, ce sont « différentes images "d'africanité" » qui sont construites et reproduites et, d'autre part, ce sont des stratégies d'adaptation et de résistance, aussi bien sur leur pays d'accueil que sur leurs propres modèles d'origine, qui le sont aussi (Vieitez et Jabardo, 2006: 179-183).

<sup>115</sup> Les féminismes islamiques sont ceux « dont les mandats et les interprétations trouvent leur origine dans le Coran et tentent d'obtenir des droits et de la justice pour les femmes, et pour les hommes, dans tous les aspects de leur existence (Badran, 2012: 367). Ces féminismes sont présents là où habitent les femmes musulmanes qui les développent et par conséquent aussi dans de multiples sociétés africaines.

elles ont fait des propositions pour doter le féminisme de contenu propre lié aux particularités de la réalité africaine. Cela a donné naissance à des identités hybrides où la lutte contre la subordination des femmes est axée sur les besoins et les objectifs spécifiques des femmes africaines (Hudson, 2010: 258), c'est-à-dire qu'elles conjuguent « ce qui est strictement féministe à ce qui est proprement africain » (Pérez Ruíz, 2012: 54).

Les processus colonisateurs ont retiré aux personnes africaines l'autorité de se nommer et de se définir elles-mêmes (Hudson-Weems, 1998b: 449). Une violence épistémique a été pratiquée (Nnaemeka, 1997: 13) à travers la construction des notions de « l'autre » (Africain) et « des autres lieux » (Afrique). De plus, dans le cas des femmes, cette violence est encore plus forte car les narratives sur la colonisation ont aussi été construites au masculin<sup>116</sup> et les femmes n'y ont eu qu'un rôle périphérique (Oyewumi, 1997: 21).

L'importance du langage se traduit dans le débat controversé qui a lieu en Afrique autour du féminisme considéré eurocentré (Oyewumi, 2000: 1), voire raciste, tant il s'agit d'un « agenda conçu par les femmes blanches, occidentales et de classe moyenne » (Hudson-Weems, 1998a: 158) qui ne saurait représenter les femmes du Sud global (Orjinta, 2001: 47). Comme l'indique Amina Mama (2007: 53), l'idée que le féminisme n'a apporté que des choses radicales et bonnes est un mythe qui doit être remis en question.

Autant il y a des critiques vis-à-vis du féminisme, autant les femmes africaines qui s'identifient en tant que « féministes » sont critiquées. En effet, elles ont été accusées de déloyales (Ogundipe-Leslie, 1994: 208; McFadden, 2013), « d'assimilationnistes et de vendues, détachées de leur terre et de leur peuple » (Hudson-Weems, 1998a: 158) ou de « perroquets » des féministes occidentales (Ogundipe-Leslie, 1994: 222). Être féministe a été considéré « peu africain »<sup>117</sup>. Parallèlement, les féministes africaines ont aussi été considérées peu authentiques par un Occident déterminé à étudier leurs modes de vie comme étant particuliers et différents (McFadden, 2013). Parfois, les critiques des auteures africaines – à l'instar de celles d'Ikechukwu Orjinta (2010) – à l'égard du féminisme proviennent de la méconnaissance<sup>118</sup> de ses objectifs et de sa diversité ou de la défense de positions essentialistes sur les rôles traditionnels de la femme en tant qu'épouse, mère et base de la communauté.

De plus, une image mythifiée de la « vraie femme rurale africaine » – très ancrée dans l'imaginaire collectif africain – a été construite depuis le continent comme des femmes « épanouies telles qu'elles vivent », qui n'ont pas besoin de programmes de libération étrangers (Aina, 1998: 70). Différentes auteures ont réagi face à ces affirmations car, d'une part, elles sous-estiment et infantilisent les femmes africaines – qui luttent depuis très

<sup>116</sup> Par exemple, comme l'indique Oyèronké Oyewumi (1997: 121), dans le portrait du natif apparemment neutre de l'auteur post-colonial Franz Fanon, certaines idées reflètent le biais masculin à partir duquel sont construites les narratives post-coloniales. Selon Fanon, le natif est celui qui « avant d'offrir une robe à sa femme, achète une radio » ou qui identifie ses rêves à « s'asseoir à la table du colonisateur, dormir dans le lit du colonisateur et si possible avec sa femme » (souligné par l'auteur lui-même).

<sup>117</sup> Même si parfois cette accusation est peu cohérente. Molaria Ogundipe-Leslie (1994: 208) critique les hommes africains qui lisent Marx, Hegel, Foucault ou d'autres théoriciens occidentaux et avertissent en même temps les femmes africaines que lire les féministes occidentales est un symptôme de soumission coloniale.

<sup>118</sup> Cette auteure critique les féministes occidentales parce qu'elles haïssent les hommes, parce qu'elles veulent leur ôter le pouvoir, voire parce qu'elles souhaitent se transformer biologiquement en hommes (Orjinta, 2010: 45).

longtemps contre l'oppression de genre (Ogundipe-Leslie, 1994: 222) – et, d'autre part, elles servent d'excuse pour refuser les améliorations que le féminisme propose (Aidoo, 1998: 449-452). La représentation des « femmes africaines » en tant que groupe homogène avec les mêmes intérêts et besoins a également été refusée. Comme le dit Heidi Hudson (2010: 258), il existe des différences entre les femmes, tout comme dans les relations de pouvoir entre les femmes. Et il existe aussi différents besoins de sécurité entre elles.

Comme je l'ai mentionné précédemment, différentes féministes africaines ont ressenti le besoin d'identifier leur vision du féminisme à travers des concepts propres<sup>119</sup> – ce que Pinkie Mekgwe (2006: 22) a appelé *The Politics of Naming* – auxquelles attribuer postérieurement du contenu et des caractéristiques<sup>120</sup>. Malgré la diversité des propositions<sup>121</sup> et leur développement et influence inégaux, elles partagent toutes la mise en cause des formes de production et de reproduction de la connaissance occidentale, c'est-à-dire, qui, où, comment et pourquoi les discours sont générés (Zirion et Idarraga, 2014: 51).

Dans la section précédente, j'ai mentionné la stratégie proposée par Mohanty (1988: 61) pour les féminismes post-coloniaux qui prend deux directions. D'un côté, déconstruire de manière critique la pensée féministe occidentale hégémonique et, d'un autre côté, construire des connaissances « différemment situées » en fonction des caractéristiques de chaque contexte. J'analyse ci-après comment les féminismes africains ont développé cette stratégie.

Concernant la première question, les auteures africaines dénoncent que la construction de la connaissance a été une tâche fondamentalement unidirectionnelle (Nnaemeka, 2004: 362-363), selon laquelle les problématiques propres aux féminismes occidentaux ont été universalisées et imposées sans tenir compte des particularités locales, oubliant au passage que les femmes d'autres contextes ont leur propre expérience du patriarcat et leurs propres stratégies de résistance, quand bien même elles ne sont pas organisées ou ne peuvent être ni étiquetées dans un certain courant, ni théorisées (Mekgwe, 2006: 21). En Afrique, certaines de ces stratégies de résistance, comme l'expérience des esclaves africaines (Eisenstein, 2004: 31), sont antérieures au féminisme occidental et/ou ont eu lieu sans aucun type de contact avec celui-ci (Mekgwe, 2006: 21).

Mekgwe (2006: 21-22) dénomme « piège colonial » le fait de se définir continuellement par rapport à « l'autre » – ou contre « l'autre » –, en se réaffirmant dans des polarités – par exemple, celle mentionnée Occident-Afrique – qui ne font qu'attirer de nouveau l'attention sur le colonisateur. Pour cela, quelques féministes africaines proposent de se libérer du

<sup>119</sup> Parmi ces dénominations des féminismes africains se trouvent les termes de *womanism* (Alice Walker, 1983), *african womanism* (Ogunyemi, 1985), *stiwanism*, acronyme de *social transformations including women in africa* (Ogundipe-Leslie, 1994), *motherism* (Obianuju Acholonu, 1995), *africana womanism* (Cleonora Hudson-Weems, 1998a), ou *nego-feminism* (Nnaemeka, 2004). Pour plus d'information sur chacune de ces approches, consulter Zirion et Idarraga (2014: 43-44).

<sup>120</sup> Le besoin de s'auto-nommer est fort important pour les féminismes africains. Cleonora Hudson-Weems (1998b: 449-450) considère que les concepts sont chargés de signification et accordent du pouvoir. D'après elle, si vous n'êtes pas capable de vous nommer vous-même, vous manquez de pouvoir.

<sup>121</sup> Cette effervescence de perspectives a enrichi le débat sur le féminisme en Afrique mais n'est pas exempt d'inconvénients. Comme le reconnaît Nnameka (2008: 158-159), parfois les auteures se sont davantage concentrées sur la défense de leurs propres concepts – obtenir une légitimité, voire une suprématie sur les autres – que sur le fait de les doter de contenu.

ressentiment des positions anticoloniales (Eze, 2006: 97), de dépasser l'idée de l'Afrique en tant que victime et de reconnaître son agence (Mekgwe, 2006: 22).

En ce qui concerne la deuxième proposition de Mohanty (construire des connaissances féministes africaines « différemment situées »), les féminismes africains ont fait le choix de mettre les vies et les préoccupations des femmes africaines au cœur de la question (Zirion et Idarraga, 2014: 51), de construire une pensée propre en réponse aux défis des réalités africaines<sup>122</sup> et de « se définir elles-mêmes en leurs propres termes » (Oyewumi, 2003: 22).

D'après Iker Zirion et Leire Idarraga (2014), cette construction de la propre pensée est particulièrement évidente, au moins concernant trois questions: le besoin des auteures africaines de s'autodéfinir et de se doter de contenu, « l'intersectionnalité » de leurs analyses et, enfin, la construction du féminisme à partir de ce qui est communautaire. J'ai déjà analysé la première question précédemment dans cette même section, j'étudie donc ci-après les deux autres.

D'une part, l'analyse intersectionnelle<sup>123</sup> défend que différentes oppressions s'entrecroisent dans la vie des femmes – classe, race et genre principalement<sup>124</sup> – et qu'elles ne peuvent pas être traitées comme des variables indépendantes. Chacune d'elles est inscrite dans les autres, c'est-à-dire qu'elle est constituée par les autres et qu'elle est constitutive des autres (Brah, 2004: 111). Dans le cadre des féminismes africains, toutes les auteures s'accordent sur l'importance de l'analyse intersectionnelle. Les différences surgissent pour décider quelle ou quelles variables prioriser dans l'analyse. Quelques auteures identifient la race<sup>125</sup> (Steady, 1981) ou le binôme race-classe<sup>126</sup> (Hudson-Weems, 1998a); d'autres, toutefois, considèrent qu'en Afrique la transformation de la société a été largement débattue mais pas autant les relations de genre (Ogundipe-Leslie, 1994: 210).

Ceux qui priorisent la race et la classe ont parfois eu recours à un passé précolonial idyllique pour rendre les processus colonisateurs responsables des inégalités de genre. Par exemple, Obianuju Acholonu (1995: 50-51) affirme qu'avant la colonisation, il n'existait pas en Afrique d'oppression de genre, si ce n'est celle découlant de l'âge, du pouvoir

<sup>122</sup> Par exemple, dans les féminismes occidentaux, il n'existait ni langage, ni cadre conceptuel adéquats pour théoriser sur la décolonisation en tant qu'aspect de la lutte féministe (Alexander et Mohanty, 2004: 171).

<sup>123</sup> Raquel (Lucas) Platero (2012: 31) attribue au collectif féministe afro-américain *Combahee River Collective* l'origine de l'intérêt pour l'analyse simultanée des oppressions. Dans son texte *A Black Feminist Statement* (1977), ce groupe revendique que les oppressions de classe, genre, race et sexualité sont simultanées et, en conséquence, elles n'agissent pas de manière isolée. Se basant sur son propre vécu de discrimination, sa dénonciation était claire : ni le féminisme, ni le mouvement antiraciste n'avaient été capables d'aborder les besoins des femmes afro-américaines.

<sup>124</sup> Molar Ogundipe-Leslie (1994: 223) en énumère d'autres comme « la race, la classe, la caste et le genre; la nation, la culture et l'ethnicité; l'âge, le statut, le rôle et l'orientation sexuelle ». Pour sa part, Olabisi Aina (1998: 71) identifie également en tant que source d'oppression les différents rôles familiaux – mère, fille, épouse – des femmes africaines.

<sup>125</sup> Selon Filomena Steady (1981: 27-28), malgré que les hommes et les femmes aient des accès différents aux ressources, en proportion, la population blanche a plus de ressources que la population noire. Ce n'est pas la même chose d'être discriminée dans des situations de privilège et de protection (femmes blanches), que dans des situations de privation et d'exclusion (femmes noires).

<sup>126</sup> Conformément à Hudson-Weems (1998a: 160), se centrer uniquement sur le genre est « un luxe » dans la mesure où le sexisme est un problème secondaire qui découle des oppressions de race et de classe.

économique ou de l'ethnie. Pour sa part, Oyèronké Oyewumi (1997: 124) identifie la création de la catégorie de « femme » – et les discriminations découlant de celles-ci – comme l'une des premières réussites du colonialisme<sup>127</sup>. Or, alors que l'arrivée du colonialisme n'a pas entraîné en général des vies plus égalitaires pour les femmes, dans les sociétés africaines précoloniales et précapitalistes il existait déjà des hiérarchies et des pratiques sociales discriminatoires<sup>128</sup> au sein desquelles le pouvoir était majoritairement masculin (Aina, 1998: 70).

D'autre part, la perspective binaire et dichotomique (masculin-féminin) et individualiste des féminismes occidentaux se heurte à la vision plus holistique et communautaire des sociétés africaines où l'individu appartient à son contexte et ne peut exister en dehors de celui-ci (Sofola, 1998: 54). Par conséquent, la lutte pour l'égalité ne se centre pas exclusivement sur les femmes, mais sur la communauté (Obianuju Acholonu, 1995; Aina, 1998; Nnaemeka, 2004).

Cette vision communautaire africaine de l'égalité, plus inclusive, introduit deux questions importantes dans cette étude. La première, à l'égard des différents rôles des femmes en tant que mères, filles, épouses ou membres de la communauté. Leur comportement est lié à ce qui est établi pour chacun de ces rôles et, dans la mesure où elles sont souvent plus loyales au groupe qu'à elles-mêmes, il leur est difficile d'agir individuellement, y compris dans les cas où prioriser la communauté signifie en même temps de se subordonner aux hommes (Aina, 1998: 77).

La deuxième idée, majoritaire chez les féministes africaines, est de coopérer entre femmes et hommes pour parvenir à l'égalité. D'ailleurs, un des traits caractéristiques des féminismes en Afrique est d'éviter d'exclure les hommes des pratiques féministes (Mekgwe, 2006: 16). Bien qu'ils reconnaissent les attitudes patriarcales des hommes africains et leur incidence sur la vie des femmes, ils considèrent que le féminisme « a besoin de ne pas se construire en opposition aux hommes » (Ogundipe-Leslie, 1994: 228 et 225). Les hommes africains n'ont jamais eu le même pouvoir institutionnalisé que leurs collègues blancs pour opprimer les femmes et ils sont donc des alliés face à l'oppression coloniale (Hudson-Weems, 1998a: 155). Comme le mentionne Nnameka (2008: 159), à la différence des femmes occidentales qui luttent depuis de nombreuses années contre leurs collègues blancs, les féministes africaines n'ont jamais vu les hommes comme leurs ennemis. Pour cette auteure, l'exclusion des hommes de la pratique féministe occidentale « n'est ni la seule manière d'agir, ni la plus correcte ».

---

<sup>127</sup> Dans ce même sens, Connell (2002: 37) indique que les empires coloniaux, des institutions fortement genrées, ont affecté les ordres de genre indigènes et ont situé certaines masculinités hégémoniques, souvent même militarisées, dans une position dominante. Cet auteur identifie ce processus au début d'un ordre de genre global dans lequel les masculinités des colonisateurs ont d'ailleurs été les premières masculinités globales.

<sup>128</sup> Parmi elles, la polygamie qui donnait aux hommes des privilèges sur leurs épouses, les pratiques punitives sur les veuves, les mariages arrangés, les mariages des filles ou les droits de succession qui privilégiaient les hommes par rapport aux femmes. Même dans les sociétés matrilineaires où les femmes avaient certains privilèges, les hommes maîtrisaient les questions importantes de l'organisation sociale (Aina, 1998: 70).

## 4. Études sur la masculinité

### 4.1. Masculinité et masculinité hégémonique

Les études sur la masculinité<sup>129</sup> sont un domaine pluridisciplinaire de recherche et de connaissances qui centre son analyse sur la masculinité, entendue comme l'ensemble de conduites, publiques et privées, généralement associées aux personnes de sexe biologique masculin et réalisées, en pratique, de façons très différentes (Martín, 2007: 89), à savoir la façon acceptée d'être un homme adulte dans une société donnée (Gilmore, 1990: 1).

L'origine des études de la masculinité peut se situer dans les années cinquante du XX<sup>e</sup> siècle, dans le cadre de la psychologie. C'est dans des disciplines comme la propre psychologie ou la sociologie qu'elle s'est développée au cours des décennies suivantes. A partir des années soixante, la lutte pour les droits sociaux des groupes opprimés (femmes, communauté noire, personnes homosexuelles) a aidé à remettre en question également la construction de la masculinité de l'homme blanc hétérosexuel (Carabí, 2000: 16-17). Dans la mesure où masculinité et féminité sont des constructions relationnelles (basées l'une sur l'autre), le questionnement des femmes sur la féminité et sa redéfinition a mené les hommes à réfléchir aussi à leur masculinité (Coltrane, 1994: 41; Alsina et Borràs Castanyer, 2000: 84). A ces premiers stades, la réflexion des hommes a été quasiment thérapeutique. Elle reposait sur leurs propres témoignages, sans toutefois s'intéresser au pouvoir dans les relations de genre ou à la position privilégiée des hommes (Coltrane, 1994: 41).

C'est finalement dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix que les bases théoriques des études sur la masculinité ont été posées à partir d'une approche explicitement proféministe (Coltrane, 1994: 42), par des hommes et des femmes de l'académie comme Robert William – aujourd'hui Raewyn – Connell (1987), Harry Brod (1987), Michael Kaufman (1987), Michael Kimmel (1987), Arthur Brittan (1989), David Gilmore (1990) et Segal Lynne (1990).

J'analyse ici les études sur la masculinité qui reposent sur une approche proféministe, encouragent l'égalité entre les hommes et les femmes et sont donc contraires à la supériorité masculine qui provoque la subordination des femmes. La principale différence avec d'autres perspectives féministes<sup>130</sup> est que la masculinité s'appuie sur la vision des hommes et des différentes masculinités. Elle se centre sur la façon dont les hommes construisent et reproduisent d'une part leur masculinité et d'autre part le pouvoir dans leurs rapports aux femmes, aux autres hommes et même eux-mêmes; c'est-à-dire, comment leur situation de privilège conditionne leur identité, comment ils affectent le patriarcat et

<sup>129</sup> Les études sur la masculinité (*Masculinity Studies*) sont aussi appelées les études sur les hommes (*Men's Studies*, par analogie avec les études sur les femmes, *Women's Studies*). Je n'utilise pas ici le terme « masculinisme », car il a été identifié par différentes auteures féministes en Relations internationales comme une idéologie qui privilégie la masculinité (Peterson et Runyan, 1998: 191; Hooper, 2001: 41; Sjoberg, 2013: 142).

<sup>130</sup> La place occupée par les études sur la masculinité dans l'académie fait l'objet de débat. Il est évident qu'elles font partie des études de genre; plus controversée est toutefois leur considération comme une perspective féministe de plus et, par conséquent, leur inclusion au sein des études féministes ou, au contraire, leur existence en tant que courant spécifique et différencié, externe à celles-ci.

comment ils sont affectés par celui-ci<sup>131</sup>. Dans ce sens, elle apporte un point de vue différent, et complémentaire en même temps, dans la lutte pour l'égalité (Martin, 2007: 90).

Les hommes profitent d'avantages (de privilèges) immérités qui deviennent naturels et visibles et qui découlent des systèmes de pouvoir – dans ce cas, le patriarcat – qui les soutiennent dans la vie sociale (Dunn, 2008: 47 et 51). Compte tenu du caractère quasi-universel de la domination masculine, il est probable que les masculinités fonctionnent partout dans le monde de manière similaire (Carver, 2008: 71), c'est-à-dire qu'il soit possible d'identifier des traits communs de masculinité à travers les cultures (Pankhurst, 2001: 30) que Thomas Gregor (1985: 209) a appelés des « continuités de masculinité qui transcendent les différences culturelles ». Par exemple, le déséquilibre de pouvoir qui découle des relations inégales de genre présentes dans la plupart des sociétés crée des modèles de masculinité qui sont portés à la violence (Cocburn, 2004: 44); cette dernière est ainsi présente, d'une manière ou d'une autre, à des degrés différents, dans toutes les sociétés.

Malgré ces schémas communs, il n'existe pas de modèle masculin unique et universel (Alsina et Borràs Castanyer, 2000: 84). La masculinité ne constitue pas une identité unique (Martín, 2007: 89). Elle est au contraire plurielle et elle varie en fonction du moment, du lieu et de la culture (Gilmore, 1990: 10; Tickner, 1992: 6), voire au sein même d'une culture (Connell, 2001). Elle n'est ni statique, ni monolithique. Il s'agit plutôt d'une construction fluide (Hooper, 1998: 32), en construction permanente, du fait de l'agence, à travers notre relation à nous-mêmes, aux autres et au monde (Kimmel, 1994: 120; Leatherman, 2012: 18). La masculinité se construit, s'établit et se représente selon un large éventail de possibilités (Steans, 2013: 103). Par conséquent, il n'est pas possible d'analyser la masculinité au singulier (Zalewski, 2000: 97) comme si elle était homogène et immuable. Il faut le faire au pluriel pour souligner la pluralité et la diversité d'expériences, attitudes, croyances, situations, pratiques et institutions d'hommes, en vertu de leurs différentes caractéristiques de race, classe, orientation sexuelle, religion, ethnie, âge, etc. (Brod et Kaufman, 1994: 4).

Par ailleurs, les attributs considérés masculins ou féminins (qui varient en fonction du contexte) sont présents tant chez les hommes que chez les femmes. Ni toutes les femmes, ni tous les hommes n'incarnent tous ces attributs (Tickner et Sjoberg, 2007: 186). Les processus de construction des différentes féminités et masculinités se chargent simplement de promouvoir les uns et de nier les autres. En conséquence, dans la mesure où la construction de la masculinité et de la féminité impliquent de choisir des valeurs et des comportements parmi un large choix possible, les femmes peuvent également déployer des comportements masculins (White, 1997: 19-20; Tickner et Sjoberg, 2007: 186). Le fait est

---

<sup>131</sup> Michael Kaufman (1994: 142-143 y 148) analyse ce qu'il appelle « le vécu contradictoire du pouvoir », à savoir, l'association de pouvoir et d'impuissance qui génère chez les hommes leur position de domination. Ce faisant, il ne prétend pas comparer le mal-être des hommes à l'égard de l'oppression systémique et systématique des femmes, ni, encore moins, justifier la violence et l'oppression des hommes à l'endroit des femmes, mais tout simplement mettre en avant que cette situation d'inégalité provoque, outre les privilèges, douleur, isolement et suppression de sentiments, de besoins et de possibilités chez les hommes. Cette idée génère une certaine controverse entre quelques approches féministes qui critiquent que les études sur la masculinité consacrent encore aujourd'hui plus de temps à analyser les oppressions spécifiques du patriarcat sur les hommes, que les privilèges masculins et leur incidence sur l'inégalité entre les hommes et les femmes.

que la masculinité hégémonique est également ouverte aux femmes, dès lors qu'elles ne menacent pas l'hégémonie et le pouvoir masculins (Leatherman, 2012: 18).

Ces différentes masculinités ne sont pas des entités autonomes, elles interagissent entre elles, travaillent ensemble ou entrent en conflit. Elles se transforment ou se renforcent aussi (Hooper, 1998: 46). Parmi cette pluralité de masculinités, toutes ne sont pas valorisées dans une société donnée. L'une de ces masculinités devient le standard, le modèle auquel les autres sont comparées et par rapport auquel elles sont évaluées (Kimmel, 1994: 124) et hiérarchisées. Le patriarcat est un système de pouvoir des hommes non seulement sur les femmes, mais encore sur d'autres groupes d'hommes (les noirs, les homosexuels, ceux considérés comme faibles, efféminés, etc.) et leurs différentes masculinités (Connell, 1987, 1995: 77-78; Kaufman, 1994: 145). Par conséquent, le processus social de masculinisation produit non seulement des hommes différents des femmes, mais aussi des hommes très différents entre eux (Cockburn, 2007: 243). Ainsi, l'orientation sexuelle, la classe sociale ou la race sont des critères qui aident à hiérarchiser les masculinités entre elles, tout en maintenant une position de domination sur les femmes et les féminités (Leatherman, 2012: 19). C'est ce que Connell (1995: 77) a appelé, en se basant sur le concept d'hégémonie d'Antonio Gramsci, la « masculinité hégémonique ». Il s'agit d'une hiérarchie – la masculinité hégémonique sur d'autres masculinités – au sein d'une autre hiérarchie<sup>132</sup> – la masculinité sur la féminité (Carver, 2002: 98).

L'expression « masculinité hégémonique » fait référence à un idéal de masculinité basé sur les traits et les caractéristiques identifiés chez les hommes dans une société donnée. Il s'agit d'une masculinité qui est culturellement exaltée à un moment donné et dans un endroit déterminé (Connell, 1995: 77-78); c'est la vision du masculin qui s'impose, l'unité de mesure du comportement attendu chez les hommes (Sjoberg, 2013: 89), ce que l'homme « doit être » dans cette société (Tickner, 2001: 15).

A titre d'exemple, dans la culture occidentale dominante, cette masculinité hégémonique s'identifie à l'homme, blanc, adulte, hétérosexuel et occidental (Kimmel, 1994: 124; Kronsell, 2006: 109), c'est-à-dire à une personne de sexe masculin, d'une certaine couleur de peau, d'un certain degré de « développement » personnel, d'une certaine manière de comprendre la jouissance sexuelle et située dans certaines zones du monde considérées comme « développées » (Martínez, 2010: 298). Il s'agit d'un modèle de masculinité sexiste, raciste, adultiste<sup>133</sup>, hétérosexuel et ethnocentrique.

Ce modèle hégémonique occidental garde des ressemblances mais également des différences avec la masculinité hégémonique d'autres parties du monde, comme par exemple en Afrique subsaharienne. Dans son étude sur la masculinité en Ouganda, Christopher Dolan (2004: 61) a analysé la masculinité hégémonique en termes relationnels, tant avec les différentes féminités, qu'avec d'autres masculinités. Les hommes sont considérés supérieurs, plus forts et compétents que les femmes; ils doivent se marier – bien entendu avec une femme – et être pères pour devenir de véritables hommes, des hommes adultes, qui exercent le contrôle sur leurs femmes, leurs enfants, qu'ils protègent

<sup>132</sup> D'ailleurs, la relation qui s'établit entre la masculinité hégémonique (d'une masculinité sur d'autres) et l'hégémonie des hommes sur les femmes est une question particulièrement controversée (Hearn, 2004).

<sup>133</sup> L'adultisme fait référence à l'oppression basée sur l'âge des personnes et, plus particulièrement, à la discrimination pour ce motif à l'endroit des garçons, des filles et des jeunes.



physiquement et dont ils satisfont les besoins matériels. L'homosexualité est un écart intolérable. Il s'agit, à nouveau, d'un système sexiste, hétérosexiste, ethnocentrique et adultiste où le mariage, la paternité et le caractère fournisseur et protecteur des hommes prennent une importance accrue.

A partir du moment où la masculinité hégémonique est une référence dans un contexte donné, les modèles de masculinité connexes deviennent des « alliés » et ceux considérés comme différents sont marginalisés et subordonnés (Leatherman, 2012: 17-18). Peu importe en pratique que peu d'hommes répondent aux caractéristiques de ce modèle de masculinité (Tickner, 1992: 6 et 2001: 15; Hutchings, 2008: 27). En revanche, il est important que la plupart des hommes (y compris ceux qui n'entrent pas dans le modèle) bénéficient de cette hégémonie et agissent en tant que complices de celle-ci pour ne pas perdre ce que Connell (1995: 79) appelle le « dividende patriarcal », c'est-à-dire les privilèges et le pouvoir dont tous les hommes jouissent, en général, en vertu de leur position de domination des femmes. Comme le souligne Hooper (2001: 229-230), la masculinité hégémonique n'est pas imposée d'en haut par une petite élite d'hommes, elle est plutôt reproduite dans la micropolitique du quotidien dans les contextes locaux. Le comportement des autres masculinités, de celles qui ne sont pas à l'intérieur de la masculinité hégémonique, est également fondamental pour la construction et la reproduction de celle-ci. Tout degré de complicité, exprimé à contrecœur ou inconsciemment, la soutient et sous-tend les inégalités existantes (Hooper, 1998: 34).

Les caractéristiques associées à la masculinité hégémonique ne sont pas monolithiques (Hooper, 2001: 229). Elles varient avec le temps et selon la culture et elles sont susceptibles de se transformer également en fonction des besoins du pouvoir (Tickner, 2001: 16; Tickner et Sjoberg, 2007: 186). Par exemple, quelques auteures ont indiqué que dans le contexte africain, dans des sociétés multiraciales et multiethniques, de multiples masculinités hégémoniques s'affrontent et se complètent entre elles (Parpart, 2008: 182).

De même, les définitions de masculinité et de féminité sont relationnelles et elles dépendent les unes des autres pour se doter de signification, les masculinités n'existant ainsi qu'en opposition aux féminités (Kimmel, 1987: 12; Tickner, 1992: 16; Connell, 1995: 68; Hooper, 1998: 32; Tickner y Sjoberg, 2007: 186). Compte tenu du fait que l'un des privilèges découlant de la situation de domination est la capacité à déterminer l'inclusion ou l'exclusion de soi ou des autres dans un groupe social donné (Dunn, 2008: 58), la masculinité hégémonique s'est construite en grande partie au sens négatif (Carabí, 2000: 19). Cette masculinité n'implique pas seulement de ne pas être une femme mais également, dans la mesure où celle-ci se construit comme un être subordonné aux valeurs et aux caractéristiques dévalorisées, de ne pas avoir ces valeurs et ces caractéristiques « féminines » considérées comme inférieures (Viotti, 2013: 41).

Par conséquent, le patriarcat non seulement subordonne et exclut les femmes, mais il hiérarchise aussi les différentes masculinités – et permet la discrimination entre elles –, particulièrement celles qui ne s'inscrivent pas dans les modèles masculins du patriarcat, il s'agit là d'une construction spécifique de la masculinité machiste, hétérosexiste, homophobe et raciste (Martín, 2007: 90; Hutchings, 2008: 28). Les relations de genre ont des points de rencontre avec d'autres formes d'identité (la race, l'orientation sexuelle, etc.) et, par voie de conséquence, particulièrement dans le nord global, la masculinité est tout ce qui n'est pas féminin et aussi tout ce qui n'est ni ethnique, ni homosexuel car les hommes

noirs ou homosexuels sont assimilés aux femmes selon cette logique (Alsina y Borràs Castanyer, 2000: 85). La construction de la masculinité implique donc aussi la construction de « l'autre ». De l'autre « femme », de l'autre « homosexuel », de l'autre « noir », etc.

Par exemple, la masculinité occidentale a construit et reproduit une image stéréotypée de la population africaine comme étant soumise, inculte, barbare, passive, victime et infantine, ce qui a permis au patriarcat blanc de continuer à être l'autoréférence, le modèle et la norme (Carabí, 2000: 16 y 20-21). Dévaloriser la population africaine était indispensable pour pouvoir la coloniser – et pour poursuivre la (néo)colonisation – car l'existence d'un « homme blanc » (supérieur) exige l'existence d'un « homme noir » (inférieur). De la même manière, le caractère homophobe de la masculinité conventionnelle met l'accent sur la répression des caractéristiques et des traits féminins chez l'homme. L'homosexualité questionne la virilité et l'homme masculins, ainsi que la continuité de l'institution de la famille traditionnelle. D'ailleurs, plus le cercle masculin est fermé – l'institution militaire en est un exemple paradigmatique –, plus la peur de l'homosexualité est importante (Carabí, 2000: 21).

Le concept de masculinité hégémonique a été contesté et nuancé par différentes approches (Hutchings, 2008: 42) mais elle implique un important développement dans la mesure où elle permet de visualiser les dynamiques de pouvoir et d'inégalité entre les hommes (outre celles qui existent entre les hommes et les femmes). Comme les féministes l'ont souligné par rapport aux femmes, les hommes ne sont pas non plus un groupe homogène (Dolan, 2004: 80), mais « une collection d'identités et de positions de pouvoir variées » (Youngs, 2004: 85).

#### **4.2. Études sur la masculinité en Relations internationales**

Comme je l'ai indiqué précédemment, les analyses de la politique internationale ont eu tendance à ignorer et à marginaliser les idées et les visions féministes, entre autres, l'analyse effectuée par les approches féministes sur le pouvoir, sa manière de procéder, la façon dont il est légitimé et il se perpétue. J'ai déjà précisé que les féministes ne se sont pas limitées à l'étude des femmes et de la féminité. Compte tenu du fait que le genre est compris en termes de relation – la manière dont les relations entre les hommes et les femmes se construisent – les hommes et la construction de leur masculinité font également partie de l'étude de genre en Relations internationales (Tickner, 2001: 21; Cockburn, 2004: 25; Steans, 2013: 2; Viotti, 2013: 41).

Si nous analysons qui, de manière majoritaire, prend les décisions de faire la guerre et de comment la faire, qui lutte sur le champ de bataille, qui lit et mène des recherches sur la guerre, voire qui joue aux « jeux de guerre », il n'est pas difficile d'en conclure que la guerre est un domaine où le genre a une profonde incidence. Si nous assumons que la guerre est elle aussi un élément central en Relations internationales, il semble légitime de se demander à quel point le genre est également important pour comprendre la discipline (Nardin, 2009: 289-90).

Cependant, bien que le genre soit l'un des principes fondamentaux de l'organisation sociale partout dans le monde, les académiciens (en majorité des hommes) ont ignoré pendant longtemps (et encore aujourd'hui en grande mesure) l'incidence de celui-ci chez les hommes (Coltrane, 1994: 44). Comme le mentionne Cockburn (2007: 213), il n'existe aucun intérêt politique pour la masculinité et ceci est également vrai dans la discipline des

Relations internationales. Il s'agit d'une discipline fondamentalement d'hommes et pour les hommes qui paradoxalement n'a eu aucune envie de s'interroger sur les hommes (Zalewski, 2000: 96). Ceci s'explique, d'une part, par la présomption commune au sein de la discipline que les processus internationaux sont neutres du point de vue du genre (Halliday, 1991: 159). D'autre part, cela est le résultat d'identifier fréquemment et exclusivement le genre aux femmes (Jones, 1996; Sharoni, 1997: 1072; Connell, 2005: 1805). De fait, le dépassement de cette dernière identification a aidé les masculinités à devenir aussi une partie centrale de l'analyse de genre en Relations internationales (Squires, 2002: 218).

C'est au milieu des années quatre-vingt-dix, peu après l'apparition du féminisme au sein de la discipline, que l'absence d'analyse sur les hommes et les masculinités en littérature fut évidente (Steans, 2013: 2; Seifert, 2009: 21). Jusqu'alors, les féministes en Relations internationales avaient centré leur analyse sur l'exclusion des femmes et le caractère masculin et patriarcal de la discipline, ainsi que sur la construction du féminin dans la théorie et la pratique internationales (Odysseos et Seckinelgin, 2002: 4). Cet agenda féministe présentait les femmes comme « le problème à résoudre » (Zalewski et Parpart, 2008: 1) et, au contraire, les hommes et leurs masculinités continuaient d'être la norme et ne posaient aucun souci (Sharoni, 1997: 1072).

Ce sont justement les auteures féministes qui ont élargi leur agenda pour y inclure « la question des hommes » et leurs différentes masculinités afin de donner des explications de genre alternatives à l'étude et à la pratique de la politique internationale (Zalewski et Parpart, 2008: 1). Étant donné que l'analyse féministe mettait l'accent sur l'oppression et l'inégalité des femmes dans la discipline, il était inévitable de faire attention au pouvoir, aux ressources et aux pratiques, contrôlées en grande mesure par les hommes (Peterson et True, 1998: 15; Carver, 2002: 89). Comme l'a mentionné Anderlini (2011: 35), centrer son attention sur les femmes a ironiquement attiré aussi l'attention sur les hommes. Il s'agissait de rendre visibles – et « étranges » – les systèmes de pouvoir et les privilèges des hommes, en les incluant dans le discours (Dunn, 2008: 49) et en demandant des explications sur leur existence (Ferguson, 1993: 8). Ainsi, l'analyse sur les masculinités a déstabilisé la discipline telle que nous la connaissons (Smith, 1998: 69).

Cela a permis, en premier lieu, de rendre visible le genre masculin « caché » (Rodríguez Manzano, 2000: 16). Toutefois, comme dans le cas des femmes, la stratégie ne consistait pas seulement à « ajouter les femmes et remuer » (*add men and stir*), mais d'analyser leur rôle dans un système international profondément genré (Carver, 2002: 91). Il s'agit donc d'analyser les « hommes en tant qu'hommes » (*men-as-men*) et de poser le problème des masculinités et de l'hégémonie des hommes dans la théorie et la pratique internationales (Zalewski, 1998: 1; Enloe, 2007: 99; Sjoberg, 2013: 263-264). Ce processus de « découverte » est illustré par Cynthia Enloe (2008: 204):

« Pendant très longtemps, je n'ai pas vu d'hommes. Je voyais des personnes qui étaient des hommes mais, d'une certaine façon, je ne me rendais pas compte qu'il s'agissait d'hommes. Ce que j'ai vu pendant toutes ces années où je cherchais un sens aux tensions politiques – dont certaines ont débouché dans des conflits armés – c'était des premiers ministres, des présidents, des leaders de mouvements, des colonels, des guérilleros, des nationalistes, des officiers coloniaux, des leaders de partis politiques, des jeunes et des

intellectuels. J'ai vu des Malaisiens, des Chinois et des Tamils; j'ai vu des paysans et des propriétaires; j'ai vu des chefs d'entreprises et des travailleurs ».

En Relations internationales, les hommes sont « camouflés » sous ces étiquettes considérées comme « sérieuses » au sein de la discipline. Elles sont toutes importantes pour l'analyse mais elles ne sont peut-être pas suffisantes (Enloe, 2007: 104). Comme le mentionne Hutchings (2008: 25), l'analyse que les approches féministes font des masculinités soulève des problèmes dans deux sens: d'une part, la masculinité (principalement hégémonique) intègre une logique d'exclusion des femmes et du féminin qui reproduit l'inégalité, et d'autre part, les identités masculines ont des effets spécifiques sur la paix et la sécurité qui sont souvent négligés dans les analyses. D'ailleurs, la relation entre masculinité et guerre est centrale dans les recherches féministes (Tickner, 2001: 57).

Parmi ces effets spécifiques, il est possible d'en citer plusieurs: les hommes ne sont pas généralement analysés « en tant qu'hommes » au sein de la catégorie générique des « combattants » et, donc, le recrutement forcé des hommes n'a pas été analysé comme une violence faite aux hommes (Carpenter, 2006a: 91-93); l'identification récurrente des femmes et des filles en tant que « victimes » rend la souffrance masculine invisible dans les conflits armés ou dévalue celle-ci (Carver, 2002: 92), elle affaiblit leur protection (Carpenter, 2005: 95) et a écarté de l'analyse les multiples formes de violence de genre dont souffrent également les hommes (Shepherd, 2008: 94), entre autres, les assassinats sexo-sélectifs des hommes (Carpenter, 2006a: 88-91 et 2006: 1), les hommes civils victimes de génocides (Adam Jones, 1996, 2000, 2010) ou la violence sexuelle à l'encontre des hommes dans des contextes de conflit (Carpenter, 2006a: 93-97; Gasteizkoak, 2008: 302-305; Whitworth, 2008b: 108-109).

Depuis ces premiers moments et jusqu'à l'heure actuelle, il y a eu une production littéraire croissante sur l'importance des masculinités en Relations internationales, la plupart en provenance du féminisme ou rattaché à ce courant (Steans, 2013: 2 y 39). Cependant, comme l'indique Pankhurst (2004: 31), bien que le débat analytique sur la masculinité ait connu un certain développement, il n'a eu d'influence significative ni sur les politiques de développement, ni sur celles de construction de la paix. Il est nécessaire de reconnaître que l'analyse des masculinités en Relations internationales (et en Relations internationales) n'est qu'une petite partie (Pérez de Armiño, 2011: 294) d'un courant – le féminisme – qui reste marginal au sein de la discipline. Toutefois, ces analyses se sont avérées très utiles pour démontrer « à quel point l'océan en politique internationale est profond » (Enloe, 2008: 204) et pour établir clairement – d'autant plus que l'analyse se centre sur les femmes – jusqu'où la politique internationale est genrée (Zalewski y Parpart, 2008: 1).

La politique internationale et les relations internationales sont des domaines dominés par les hommes (Tickner, 2001: 21). La plupart des politiques des états, entre elles celles de sécurité, traitent principalement sur les hommes (Connell, 2005: 1816). De même, la grande majorité des théoriciens reconnus en Relations internationales sont, précisément, des théoriciens, c'est-à-dire, des hommes. Plus concrètement, des hommes blancs nord-américains et d'Europe occidentale. La discipline a été fondée sur le privilège des hommes blancs occidentaux et ce même privilège continue, de nos jours, d'être un élément actif dans la façon dont la discipline est construite, reproduite, enseignée et pratiquée (Smith, 1998: 70; Dunn, 2008: 51). D'ailleurs, lorsque quelqu'un en dehors de cette position de

pouvoir écrit, il est étiqueté de sorte à identifier clairement son origine externe, différente (féministe, postcolonial, non occidental, critique, postmoderne, etc.)<sup>134</sup>.

La pratique des relations internationales est dominée par une masculinité hégémonique<sup>135</sup> caractérisée par l'hétérosexualité, l'homophobie, l'acceptation de la domination des hommes sur les femmes (Smith, 1998: 66) et le racisme. Et, il s'agit, en plus, d'un système qui génère des avantages pour les hommes.

Ce sont d'abord les académiciennes féministes qui ont rendu visible la position avantagée et naturalisée des hommes au sein de la discipline (Dunn, 2008: 53). Quelques hommes (peu) l'ont également fait. Cependant, le point de départ, les objectifs et les implications sont différents pour les uns et les autres (Carver, 2008: 70). Le fait que les académiciens hommes blancs en Relations internationales aient décidé de manière volontaire de rendre visibles leurs privilèges, nous a découvert l'existence d'autres privilèges. Premièrement, celui d'être conscient d'avoir des privilèges immérités mais d'ignorer les implications que cela comporte (Jensen, 1998) et de ne rien faire (ou peu) à cet égard<sup>136</sup>; deuxièmement, celui de continuer à profiter des privilèges d'un académicien homme lorsqu'ils font quelque chose, comme par exemple ne pas se comporter conformément à la masculinité hégémonique (Dunn, 2008: 64 y 66); troisièmement, celui de devenir les « gardiens de la porte » de la discipline (Ibid., 2008: 59) et de décider qui entre et qui reste dehors, c'est-à-dire décider ce qu'il faut analyser (ontologie) et comment l'analyser (épistémologie); quatrièmement, celui de dénoncer le caractère androcentré et patriarcal de la discipline, un discours féministe qui gagne en légitimité lorsqu'il provient d'un académicien homme et blanc (Ibid.: 62); et, cinquièmement, le privilège de pouvoir renoncer à ses privilèges, ce qui logiquement ne peut être fait que par ceux qui en bénéficient.

Un sous-produit des privilèges des hommes au sein de la discipline est la confiance de nombreux académiciens hommes blancs en les structures de pouvoir et l'autorité existantes, aussi bien dans le cadre de la discipline qu'en politique internationale (Ibid.: 63-64). En général, les membres de ce groupe social défendent les structures de pouvoir dominantes dans la discipline et l'ordre international, ce qui n'est pas étonnant compte tenu du fait que bon nombre des privilèges dont ils bénéficient – et qui ne sont pas remis en question – sont fondés précisément sur ces structures de pouvoir<sup>137</sup>. Depuis leur position

<sup>134</sup> Toutefois, comme l'indique ironiquement Kevin Dunn (2008: 51), personne ne se réfère aux Relations internationales comme « la discipline des Relations internationales des hommes blancs d'Amérique du Nord/Europe occidentale ».

<sup>135</sup> Dans l'académie, il y a ceux qui ont osé identifier les différents modèles de masculinité occidentale qui sont en concurrence pour être le modèle hégémonique en relations internationales. Charlotte Hooper (2001: 98) en réfère trois : le modèle « guerrier-citoyen héroïque » qui veut conquérir les femmes, le modèle « patriarcal » qui les ignore et le modèle « bourgeois-rationaliste » qui est moins agressif, plus égalitaire et démocratique et aussi le plus fréquent en relations internationales à l'heure actuelle. Pour sa part, Terrell Carver (2008: 71) en mentionne simplement deux mais ils présentent de fortes similitudes avec les précédents : le modèle « guerrier-protecteur » et le modèle « rationnel-burocratique ». Finalement, Connell (2001) entend que les formes hégémoniques de masculinité dans le nouvel ordre mondial reflètent ce qu'il appelle « masculinité d'entreprise transnationale », c'est-à-dire la masculinité des cadres dirigeants qui opèrent sur les marchés globaux et des leaders politiques et militaires qui traitent constamment avec eux.

<sup>136</sup> Comme l'indique Craig Murphy (1998: 104), même les hommes qui sympathisent avec l'étude de genre en relations internationales sont réticents à inclure l'inégalité des femmes comme un élément central de leurs recherches, parfois parce qu'ils sentent simplement que cela peut leur être artificiel ou leur sembler compliqué.

<sup>137</sup> Par exemple, les hommes blancs de la discipline bénéficient du caractère raciste et sexiste de

de sujets avantagés, ils peuvent décider ce qui est normal (ils peuvent juger les autres selon leur standard) et ils peuvent fixer l'agenda de la discipline alors qu'ils continuent de croire qu'ils sont « innocents » dans ce monde qu'ils ont eux-mêmes créé (Ibid.: 64).

Finalement, la relation entre la masculinité, la discipline (les Relations internationales) et la pratique internationale (les relations internationales) est constamment en mouvement en tous sens. Comme le mentionnent différentes auteures (Hooper, 2001: 80; Odysseos y Seckinelgin, 2002: 4-5; Hutchings, 2008: 27), les analyses sur la masculinité ont mis l'accent sur la manière dont les différentes masculinités construisent la discipline, mais elles ont consacré beaucoup moins d'efforts à analyser, au contraire, les différents modes selon lesquels la théorie et la pratique de la discipline construisent les masculinités, que se soit la masculinité hégémonique ou le reste des masculinités subordonnées. Elles ont joué un rôle important non seulement pour refléter et légitimer certaines masculinités, mais aussi pour les construire et les définir (Hooper, 2001: 219). Comme le souligne Hutchings (2008: 27-28), ce n'est pas un hasard si les masculinités hégémoniques, d'une part, et la théorie et la pratique des relations internationales, d'autre part, partagent des caractéristiques – des qualités, des comportements et des normes – dans des domaines comme la guerre, le commerce ou la diplomatie.

### 4.3. Implications de la masculinité hégémonique en matière de paix et de sécurité

#### 4.3.1. États « genrés » et états hyper-masculins

Dans son article *Security and Emancipation*, Ken Booth (1991: 316) raconte une anecdote dont le protagoniste est Henry Kissinger, Secrétaire d'État des États-Unis, lors d'une conférence de presse quelques jours après l'incident du navire *SS Mayagüez*<sup>138</sup>, le seul affrontement reconnu pendant la guerre du Viêt Nam entre les troupes des États-Unis et les Khmers rouges cambodgiens. Dans cette conférence de presse, Kissinger a affirmé « nous ne sommes pas à la recherche d'opportunités pour démontrer notre virilité ». Comme l'a écrit plus tard une journaliste qui était présente à la conférence de presse, personne jusqu'alors ne l'avait envisagé de cette manière, mais ce commentaire démontrait que, en effet, Kissinger savait que cela avait pesé dans la réaction des États-Unis face à cet incident.

Différentes auteures féministes (Eisenstein, 1981; Pettman, 1998: 175; Reardon, 2002: 190, 2010: 226; True, 2009: 248) ont dénoncé la nature patriarcale de l'état. Cependant, il n'existe pas de consensus entre les féministes sur cette question (Steans, 2013: 52). Elles ne présument pas toutes que tous les états, à tout moment de leur évolution, soient patriarcaux<sup>139</sup>, mais s'agissant d'institutions avec une large structure sociale en relations de

---

celle-ci quand il s'agit de publier, de prétendre à un poste, de recevoir des invitations à des conférences, etc., alors qu'ils restent étrangers au sujet et qu'ils s'accrochent au « mythe du mérite individuel » (Dunn, 2008: 63).

<sup>138</sup> En mai 1975, le porte-conteneurs des États-Unis *SS Mayagüez* fut abordé par deux navires de patrouille du Cambodge, capturant l'équipage. Le navire se trouvait à ce moment-là dans des eaux internationales revendiquées comme eaux territoriales par le Cambodge. Les États-Unis décidèrent de ne pas négocier et d'envoyer une mission de sauvetage qui fut un véritable échec. Lorsque l'assaut du navire fut donné, l'équipage ne se trouvait pas à bord car il avait été préalablement libéré par les Khmers rouges. Néanmoins, quarante soldats des États-Unis furent tués et trois furent portés disparus. Vingt-cinq Khmers rouges furent également tués.

<sup>139</sup> Bien que dans cette section j'utilise le terme « états » de manière générique, il est vrai que leurs comportements sont également hétérogènes sur ce point. Quelques uns ne reconnaissent même pas

genre (Connell, 1990: 509), elles s'en approchent avec prudence. Ce sont des « états genrés » (Peterson, 1992), des « états masculins » (Connell, 1995: 73; Hooper, 2001; Conway, 2008), voire des états qui créent des hiérarchies de genre (Waylen, 1998: 8-9; Reardon, 2002: 190, 2010: 226; Pankhurst, 2004: 28; Sjoberg, 2013: 86) qui ne sont ni naturelles, ni inévitables (Enloe, 2007: 106). Ils ne sont pas neutres non plus car ils manipulent les identités de genre en faveur de leur unité intérieure et de leur légitimité extérieure (True, 2009: 248).

Comme le dénonce le féminisme, les états sont représentés comme une entité unitaire et autonome et leur comportement idéal (fort, stable et rationnel) s'identifie aux comportements et aux représentations masculines (Tickner, 1992: 42 y 44). Dans le cadre d'un système d'états souverains indépendants qui – comme le dénonce Betty A. Reardon (2010: 226) – est aussi patriarcal que la plupart de ses composants, la pensée dominante favorise l'individu au détriment de la communauté, et la fragmentation au détriment de l'unité.

Les états sont construits et reproduits sur certaines idées sur la masculinité et la féminité (Enloe, 2007: 105) et sur la construction hiérarchique de dichotomies comme « public/privé » ou « production/reproduction » (Connell, 1990: 527-529; Waylen, 1998: 15). La délimitation des territoires, la centralisation des gouvernements ou les nationalismes de base étatique encouragent des formes assertives et, souvent violentes, de masculinité (Pettman, 1998: 174). De même, les politiques internationales des états sont souvent fondées sur les caractéristiques de la masculinité hégémonique comme le pouvoir, l'autonomie ou la protection de leurs citoyens contre les menaces externes (Tickner y Sjoberg, 2007: 186). Ces idées visent à créer des hiérarchies de genre qui utilisent les structures de pouvoir de l'état (True, 2009: 248) pour préserver la domination masculine et maintenir les femmes – indépendamment de leur classe sociale, race, etc. – à l'écart des domaines de décision de l'état (Enloe, 2007: 105). Fréquemment, les états mettent en relation la masculinité avec d'autres variables identitaires telles que la race, l'ethnie ou la religion, de sorte que la masculinité hégémonique qui est construite vise à dominer aussi d'autres masculinités subordonnées fondées sur ces autres identités « non souhaitées » (Dolan, 2004: 81).

Les hommes font les états (Pettman, 1998: 174) et les états encouragent et soutiennent des normes et des pratiques politiques dans l'intérêt des hommes (Connell, 1995: 73; Waylen, 1998: 15). Par exemple, la construction et la reproduction de l'idée du foyer comme le « lieu naturel » des femmes solidifie la permanence de celles-ci dans la sphère privée et légitime la participation majoritaire des hommes dans la sphère publique (Enloe, 2007: 105; Sjoberg, 2013: 142); la configuration genrée des systèmes de recrutement et de promotion du personnel de l'état, la division du travail ou la création de politiques perpétuent l'exclusion des femmes et la permanence des hommes aux plus hauts sommets du pouvoir (Connell, 1995: 73; Sjoberg, 2013: 141); ou le militarisme, l'institution

---

l'égalité formelle dans leur ordre juridique, tandis que de nombreux autres reconnaissent différemment l'égalité formelle dans leurs normes ou encouragent des initiatives d'équité de genre (des quotas, des lois spécifiques, etc.), tout en maintenant des politiques ou des structures patriarcales. Dans ce sens, il paraît compliqué d'homogénéiser les comportements de l'Islande, la République démocratique du Congo ou la Belgique, pour ne donner que trois exemples. En revanche, différentes auteures féministes soulignent – et je le rapporte à mon tour dans cette section – que quelles que soient les disparités existant entre les états, l'inégalité de genre imprègne la structure et le comportement de la vaste majorité d'entre eux.

essentielle de la suprématie masculine à travers laquelle l'état a armé les hommes et désarmé les femmes, qui sont en plus construites comme des victimes que l'on doit protéger (Steans et Pettiford, 2001: 170).

De surcroît, les actes de violence des états sont profondément marqués par les idéologies et les inégalités de pouvoir qui privilégient la domination masculine (Steans, 2013: 103). Les identités masculines et la violence des états, aussi bien nationale qu'internationale, sont inextricablement liées (Jacqui True, 2009: 252). Par exemple, dans les controverses entre les états (et dans les propres guerres entre eux), la masculinité est présente. La masculinité du gagnant est implicitement ou explicitement affirmée; celle du perdant est remise en question (Sjoberg, 2013: 86). De la même manière, les états et les leaders « faibles » sont souvent définis comme féminins (Zalewski, 1998: 2).

En outre, les états ne se comportent pas de façon neutre en matière de prestation de sécurité pour toutes les personnes (Tickner, 1995: 191). Comme l'indique Enloe (1993: 261), l'état se préoccupe de calculer comment la masculinité et la féminité peuvent servir la sécurité nationale. Ce n'est pas un hasard si la grande majorité des victimes de guerre sont des civils, notamment des femmes et des enfants, si le viol des femmes – un crime construit du point de vue des hommes (Connell, 1990: 517) – est communément utilisé comme arme de guerre<sup>140</sup>; si la grande majorité des personnes réfugiées dans le monde sont, à nouveau, des femmes et des enfants; ou si la violence familiale – où l'état souvent n'intervient pas car il la considère comme une affaire du domaine privé (Connell, 1990: 527; True, 2009: 249) – est tellement élevée partout dans le monde et d'autant plus dans les sociétés militarisées et les contextes post-conflit. La sécurité limitée offerte par les états permet aux hommes de consolider leur domination d'autres hommes et, surtout, des femmes.

Tout processus de militarisation, qu'il soit personnel, communautaire, national ou international, a toujours des implications pour la masculinité et la féminité (Enloe, 1993: 20 y 120). Les pays/peuples qui accordent une plus grande valeur aux vertus guerrières et qui s'attribuent le droit d'exterminer leurs ennemis ou ceux considérés comme inférieurs, ont une idéal d'agressivité très élevé (Alsina et Borràs Castanyer, 2000: 90). La masculinité est souvent identifiée à cette agressivité et à l'usage de la force, des comportements largement appréciés (Tickner, 1992: 6), notamment par le propre état, lorsqu'ils sont été menés pour défendre le propre pays ou les intérêts de celui-ci.

La militarisation provoque, entre autres, les phénomènes suivants: l'état est contrôlé par les forces armées ou des valeurs militaires, ou il dépend de celles-ci (Enloe, 1993: 100; Cockburn, 2004: 31); le flux d'armes augmente, les forces et les capacités de la police et des forces armées s'accroissent, les dépenses militaires s'accroissent, le service militaire obligatoire est institué et la tension sociale et les violences familiales s'amplifient aussi (Cockburn, 2004: 31-32); les hommes jeunes ont plus de risque de se voir attirer vers le crime, la violence et le militarisme et ils doivent souvent fuir le contexte pour éviter d'être recrutés (Cockburn, 2001: 17-18). Sans doute, l'état est l'un des acteurs le plus intéressé dans la promotion des masculinités militarisées rattachées à ses intérêts (Dolan, 2004: 75-76). Et cette masculinité militarisée influe à son tour sur l'état. Ce qui veut dire que ni les états militarisés que façonnent le genre et sont façonnés par celui-ci (Sjoberg, 2013: 143), ni le militarisme, ne sont monolithiques (Enloe, 1993: 253).

---

<sup>140</sup> Leatherman (2012: 161) indique que le silence des états en conflit face à la violence sexuelle durant la guerre est un mécanisme clé de discipline de l'état masculin face aux femmes.



Dans des contextes de tension sociopolitique préalables à un conflit ou dans des contextes de conflit, certains types de masculinité sont plus célébrés et parfois plus activement encouragés que d'autres (Cockburn, 2001: 20; Pankhurst, 2010: 154). L'état devient lui-même un « citoyen-guerrier », bien évidemment masculin (Tickner, 1992: 41). De plus, dans ces contextes, les états consacrent de nombreuses ressources culturelles, légales et discursives à la perpétuation de la militarisation des masculinités (Conway, 2008: 127). D'autres fois, et bien que généralement les masculinités soient moins militarisées en temps de paix (Goldstein, 2001: 261), le lien entre la masculinité et la guerre peut être explicite sans qu'il n'existe de contexte de guerre ou d'imminence de celle-ci (Cockburn, 2010: 113). Finalement, dans cette construction culturelle qu'est la guerre, le mythe de la protection joue un rôle fondamental (Tickner, 2001: 51; Kronsell, 2006: 128; Tickner y Sjoberg, 2007: 194). La protection de l'état masculin sur sa population, notamment sur les « femmes-filles » (Sjoberg, 2013) est essentielle pour légitimer la violence (Tickner, 2001: 57).

De même, Jill Steans (2013: 41) indique que le concept d'hégémonie de Gramsci fait non seulement référence aux institutions de l'état (dans ce cas principalement l'institution militaire), mais aussi aux institutions culturelles qui aident à transmettre le modèle de masculinité militarisée. Glorifier le combattant est une partie fondamentale de la culture de la guerre (Gardam et Charlesworth, 2000: 157) et de la reproduction de cette masculinité. Par exemple, l'importance d'un modèle guerrier-protecteur en tant que symbole de la masculinité militarisée d'un pays/peuple est perceptible dans les statues, les panneaux, les peintures murales, les poèmes, les monuments, les romans, les films et les bandes dessinées (Morgan, 1994: 165-166) de toutes les sociétés. L'hymne des pays est souvent une chanson martiale et les festivités se rapportent à des défilés militaires et à des uniformes qui remémorent les victoires passées (Tickner, 1992: 43). Il s'agit dans tous les cas de manifestations culturelles qui légitiment et maintiennent la violence structurelle et provoquent la violence directe (Martínez, 2010: 295) et quelques unes d'entre elles sont particulièrement réussies dans la reproduction de la masculinité militarisée au niveau mondial. C'est le cas par exemple du cinéma et de la télévision avec des films de guerre comme « Rambo »<sup>141</sup> ou « Portés disparus » qui mettent en scène des guerriers hyper-masculins (Cockburn, 2010: 113) qui ont captivé l'imaginaire de millions de personnes et qui sont devenus le modèle de masculinité pour les combattants de nombreux et de très différents conflits armés (Leatherman, 2012: 81).

Finalement, différentes auteures ont souligné l'importance de l'impact du 11 septembre 2001 sur l'analyse de la masculinité en Relations internationales contemporaines. Cet événement a causé un mélange de peur, d'humiliation et de masculinité blessée (Zalewski et Parpart, 2008: 1) qui a marqué le « moment masculin » qu'est devenu le scénario postérieur à cette date (Eisenstein, 2004: 161).

Anna Agathangelou et L. Ling (2004: 519) ont récupéré le concept « d'hyper-masculinité », inventé par Ashis Nandy (1983) dans le cadre des études postcoloniales, pour faire référence à la masculinité réactionnaire qui surgit lorsque les acteurs qui agissent conformément à la masculinité hégémonique sentent que celle-ci est menacée ou sapée. Ils réagissent en exagérant encore davantage ou en déformant cette masculinité. Dans un contexte de menace, réelle ou perçue, il se produit un retour à « l'essence » masculine

---

<sup>141</sup> Pour une analyse de l'influence de la saga « Rambo » sur la construction de la masculinité militarisée, consulter Enloe (1993: 71-101).

caractérisée par l'agressivité et la virilité incontrôlée (Boesten, 2007). La dureté et la violence deviennent des instruments pour maintenir ou réaffirmer la domination et le contrôle dans des circonstances extrêmes (Leatherman, 2012: 20). À l'image du concept de masculinité hégémonique, l'hyper-masculinité fait également référence au comportement extrême dans le cadre des relations de genre, à la différence toutefois qu'elle est une réaction à une menace ou à un questionnement interne ou externe (Maruska, 2010: 239).

Ces auteures emploient spécifiquement ce concept pour définir le comportement aussi bien d'Al-Qaïda que des États-Unis avant et après le 11 septembre 2001, à travers le *Jihad* et la « guerre contre le terrorisme » respectivement. Elles dénoncent (2004: 517 et 525-526) que depuis le 11 septembre 2001, le discours sur la sécurité nationale des leaders hyper-masculins a servi à légitimer non seulement les interventions militaires à l'extérieur, mais même à l'intérieur des États-Unis, la militarisation de la vie quotidienne, la division sexuelle du travail et le besoin « d'hommes virils » pour « nous » protéger « d'eux ».

Le concept « d'états hyper-masculins » a été repris ultérieurement par ces auteures et par d'autres auteures, tant en lien avec la sécurité, qu'avec d'autres domaines des relations internationales. Ling elle-même (2004), par exemple, l'a utilisé dans son analyse de la crise financière dans le sud-est asiatique à la fin du XX<sup>e</sup> siècle pour se rapporter au caractère des relations entre les pays occidentaux et orientaux dans le cadre de cette crise-là. De son côté, Jennifer Heeg Maruska (2010) l'a repris dans une analyse historique dénonçant le comportement hyper-masculin des États-Unis aussi bien après la fin de la deuxième guerre mondiale, qu'après le 11 septembre 2001. Finalement, Janie Leatherman (2012: 84) l'utilise pour faire référence au comportement étatique et social de promotion de l'hyper-masculinité qui a eu lieu au Rwanda avant et après le génocide, selon lequel les femmes « propres » (les *hutu*) ont été sanctifiées alors que les « autres » (les femmes *tutsi*) ont été identifiées comme des objectifs de viol ou d'extermination<sup>142</sup>.

#### 4.3.2. Masculinités militarisées

##### 4.3.2.1. Relation entre militarisme et masculinité

L'analyse du lien entre masculinités, militarisme et guerre a fait l'objet d'études dans le cadre de différentes disciplines. En Relations internationales, ce sont les approches féministes qui ont introduit l'étude des masculinités par rapport à différents domaines de la discipline, parmi eux la paix et les conflits armés. De la même façon, un sous-domaine consacré à l'étude du militarisme et de la guerre a surgi dans les études sur la masculinité (Cockburn, 2007: 239).

Les appareils militaires et les forces et les corps de sécurité de l'état sont largement masculinisés. Partout dans le monde, les hommes prédominent en tant que chefs de police, juges et présidents, c'est-à-dire que ce sont eux qui construisent en temps de paix un ordre basé sur la menace de la force. De même, en temps de conflit armé, les chefs d'état et de gouvernement, les généraux, les chefs d'état major et ceux qui planifient les batailles et les tactiques de guerre sont également majoritairement des hommes. Les hommes intègrent le personnel de combat des forces armées, des milices populaires et des groupes armés non

<sup>142</sup> Dans ce contexte, la violence (sexuelle) a été utilisée comme un instrument pour solidifier l'hyper-masculinité qui renforce le « nous » face au « vous », c'est-à-dire « je suis parce que vous n'êtes pas » (Leatherman, 2012: 155).

étatiques (Zalewski, 1998: 1; Cockburn, 2001: 20). Par conséquent, de manière générale, ce sont les hommes qui font la guerre (Cockburn, 2001: 20). Par ailleurs, les structures militaires sont non seulement généralement dominées et gérées par des hommes, elles le sont à travers une rationalité bureaucratique et hiérarchique particulière, basée sur les valeurs masculines socialement construites (Morgan, 1994: 175).

Je n'essaie pas de défendre ici une distinction essentialiste entre les hommes et les femmes dans le domaine de la paix et la sécurité. Comme je l'analyse dans le quatrième chapitre, les visions dichotomiques idéales de « l'homme guerrier »<sup>143</sup> et de la femme pacifiste ne m'intéressent pas outre mesure car elles manquent de sens dans le cadre de cette étude. En revanche, il est évident que les hommes prédominent dans le spectre de la violence (Connell, 2001, 2002: 34) et que ce sont les hommes qui, de nos jours, continuent d'adopter majoritairement les décisions les plus meurtrières dans le domaine international (Zalewski y Parpart, 2008: 5).

Egalement, comme le mentionne Connell (2001), lorsque nous parlons de combattants ou d'hommes qui exercent la violence dans des conflits, nous parlons aussi bien des individus que des institutions masculinisées. La culture organisationnelle, par exemple, des forces armées (et des structures militaires en général) est fortement genrée. Ces institutions réalisent d'importants efforts pour soutenir une masculinité donnée: la masculinité militarisée. En fait, ils ne reflètent pas seulement cette masculinité, ils la produisent.

Cela étant ainsi, il est logique que dans le cadre des analyses sur la paix et la sécurité, les analyses portent sur les « hommes en tant qu'hommes » (Goldstein et Pevehouse, 2009: 144), c'est-à-dire que les processus de construction et de représentation de leurs masculinités soient pris en considération. Il semblerait en outre raisonnable, comme l'indique Connell (2002: 39), que les stratégies de démilitarisation et de construction de la paix incluent aussi des stratégies de transformation des masculinités.

Le patriarcat et le militarisme ont besoin l'un de l'autre et ils se renforcent mutuellement (Cockburn, 2007: 244). Le patriarcat a besoin de l'imposition et de la contrainte pour imposer ses valeurs et contrôler les altérités subordonnées (Carabí, 2000: 17-18). D'ailleurs, parmi toutes les masculinités qui sont construites, reproduites et mises en pratique, celles liées à la guerre et aux institutions militaires sont les plus directes (Morgan, 1994: 165). Comme l'explique Barbara Roberts (1984, 197), l'entraînement militaire est « la socialisation dans la masculinité portée à l'extrême ».

D'ailleurs, la militarisation repose sur différents rôles et identités de genre (et les renforce) (Sjoberg, 2013: 172). Dans le domaine de la paix et la sécurité, de manière générale, les hommes sont socialisés pour s'identifier à l'autonomie, à la supériorité masculine, à la fraternité, à l'hétérosexualité, à la force, à la protection et finalement au maniement des armes (True, 2009: 248-249). On attend d'eux qu'ils soient prêts à la lutte armée, qu'ils s'enrôlent et qu'ils s'instruisent pour ce faire (Morgan, 1994: 166), qu'ils protègent la nation, « leurs » femmes et enfants et qu'ils tolèrent la violence (Enloe, 1993: 63; Sjoberg, 2013:

---

<sup>143</sup> De fait, l'étude des hommes et de la construction de leur masculinité dans le domaine de la paix et la sécurité a été accompagnée d'une certaine défiance dans le cas de quelques auteures féministes, dans la mesure où elle peut creuser cette distinction essentialiste (Tickner, 2001: 20).

171). S'ils ne le font pas (par exemple, les objecteurs), il est prévisible qu'ils en soient institutionnellement et socialement punis<sup>144</sup> (Conway, 2008: 128; Sjoberg, 2013: 267).

Les femmes, quant à elles, sont socialisées pour se comporter en « bonnes » épouses et filles, pour accepter, protéger et renforcer la volonté des hommes, pour prendre soin des jeunes, des personnes âgées et des blessés ou des malades et pour fournir le soutien social, économique et émotionnel dans la sphère privée aux activités militaires des hommes (True, 2009: 248-249; Cockburn, 2010: 105). Hommes et femmes ont une capacité différente pour provoquer l'éclatement de la guerre ou lutter dans celle-ci et ils sont appelés à y exercer des fonctions différentes<sup>145</sup> (Sjoberg, 2013: 170).

Cependant, la relation entre masculinité et militarisme est complexe et elle ne peut être considérée ni unique, ni immuable. D'une part, elle n'est pas unique car de la même manière qu'il n'existe ni une seule masculinité, ni une masculinité uniforme, mais plutôt de nombreuses masculinités, il n'existe pas non plus une expérience homogène de masculinité militarisée pour différents motifs. D'abord, toutes les structures militaires soutiennent des constructions de masculinité identiques (Enloe, 2002: 28) et l'expérience des institutions militaires, du processus d'instruction et de la guerre en soi sont très dissemblables (Morgan, 1994: 173 y 175; Whitworth, 2005: 104). Ensuite, différentes formes de masculinité sont exigées selon l'activité militaire à exercer (Smith, 1998: 66), par exemple, pour planifier la guerre (rationalité) ou participer à celle-ci (agressivité). Et enfin, il existe une grande différence entre participer à la guerre en tant que volontaire ou avoir subi un recrutement forcé (légal ou illégal); entre être un haut responsable ou faire partie de la troupe (Connell, 2001; Cockburn, 2010: 111-112); entre l'expérience militaire temporaire vécue uniquement comme une interruption de la vie civile et la carrière professionnelle militaire; entre l'expérience au sein d'un groupe armé irrégulier qui vit dans la jungle (où le viol est admis comme une part du butin) et dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies (avec un mandat de protection de la population civile); entre l'armée d'une dictature militaire et celle d'un pays respectant les droits humains selon des standards élevés; ou entre faire partie d'une guérilla d'insurgés et d'une entreprise privée de sécurité<sup>146</sup> qui travaille dans un contexte post-conflit.

D'autre part, elle n'est pas non plus immuable. Par exemple, dans les périodes d'hyper-masculinité de l'état, la militarisation de la masculinité devient plus évidente. Ou, au contraire, dans de nombreuses sociétés, l'importance du militarisme dans la construction de la masculinité s'est affaiblie, entre autres à cause de la disparition du service militaire obligatoire, de la participation (grandissante) des femmes aux forces armées et de la participation – peu diffusée (Morgan, 1994: 172) et parfois déshonorante (Steans, 2013: 102) – des hommes aux mouvements de paix. De plus, cette masculinité militarisée est également devenue complexe en raison des transformations qui se sont produites aussi bien

<sup>144</sup> Comme le souligne Conway (2008: 128), l'utilisation de discours sexistes et homophobes pour stigmatiser les objecteurs et ceux qui les soutiennent, indique le caractère hétéro-normatif et militarisé aussi du domaine public.

<sup>145</sup> Ces rôles de genre sont endossés de façon individuelle et, dans d'autres occasions, dans le cadre de structures familiales et/ou communautaires, incluant les femmes, les veuves, la descendance ou la famille étendue des combattants. Ceci est particulièrement évident dans les contextes où les personnes combattantes sont accompagnées de leurs familles. Dans ces cas, comme le pointe Sjoberg (2013: 172), le front de bataille devient une organisation genrée.

<sup>146</sup> Jill Steans (2013: 129) considère ces compagnies comme un exemple de la (re)masculinisation actuelle de la sécurité.

au sein des relations de genre, qu'au niveau de la nature et de l'importance des institutions militaires (Morgan, 1994: 179). Pour tout cela, il est possible de trouver différents modèles de masculinité militarisée. La masculinité violente, agressive et misogyne est difficilement la seule forme de masculinité présente dans n'importe quel contexte social ou institution (Connell, 2001), y compris les institutions militaires.

Cependant, de manière générale, la construction de cette masculinité militarisée est fondée sur l'encouragement d'une certaine masculinité, basée sur la domination (Steans, 2013: 103), le recours à la violence (Gasteizkoak, 2008: 246-255) et l'agressivité (lorsqu'elles sont nécessaires), l'unité institutionnelle et la hiérarchie (Whitworth, 2005: 90, 2008: 111). On privilégie le courage et la résistance, la force physique et psychologique, la rationalité, la dureté, l'obéissance, la discipline, le patriotisme (ou la soumission à certaines idées), l'élimination de certaines émotions (la peur, la tristesse, l'incertitude, la culpabilité, les remords, etc.) et la virilité (Whitworth, 2008a: 114). Comme le fait remarquer Goldstein (2001: 10-34), ces stéréotypes de genre sont présents dans la plupart des structures militaires dans toutes les cultures et moments, malgré qu'ils puissent ne pas correspondre aux normes de masculinité qui existent majoritairement dans leurs sociétés respectives.

#### 4.3.2.2. Construction de la masculinité militarisée

Les identités de genre attribuées à la masculinité hégémonique sont renforcées (exacerbées) avec l'entraînement et la pratique militaire à travers un système violent, misogyne et homophobe (Roberts, 1984: 197; Morgan, 1994: 178; Tickner, 2001: 57; Whitworth, 2005: 90; Cockburn, 2010: 112; Steans, 2013: 103). L'objectif est d'anéantir tout vestige aussi bien d'autres formes de masculinité<sup>147</sup>, que de féminité<sup>148</sup> chez les personnes combattantes (Smith, 1998: 65-66; Goldstein, 2001: 266; Cockburn, 2010: 112; Steans, 2013: 103) car la féminité et l'homosexualité – la tolérance et l'empathie générale – affaiblissent la détermination pour faire face aux « menaces ». La guerre a fréquemment été présentée comme le meilleur moyen de convertir les jeunes garçons en hommes, en « véritables hommes » (Parpart, 2008: 189).

Ces caractéristiques ne sont pas des comportements naturels, ils sont cultivés de manière consciente par les structures militaires chez les soldats (Whitworth, 2005: 95; Cockburn, 2007: 249) au cours d'un processus d'instruction qui varie en fonction de différents critères comme le grade militaire (les officiers d'un côté et la troupe de l'autre), le genre, l'orientation sexuelle, la classe sociale, la race, l'ethnie, etc. (Cockburn, 2010: 111-112). Comme l'explique Barbara Ehrenreich (1997: 10), la différence entre un homme ou un « enfant ordinaire » et un « assassin fiable » est profonde et exige un processus de transformation. Pour cela, l'agressivité, l'intimidation et la misogynie font partie de

---

<sup>147</sup> Cependant, les structures militaires offrent l'opportunité de transcender les limites des relations masculines (par exemple par rapport aux liens affectifs) que la plupart des hommes ont dans leur vie civile. Comme l'indique Carol Cohn (1998: 145), il s'agit paradoxalement d'une ambiance homosociale et homoérotique au sein d'une institution construite sur les stéréotypes les plus rigides de la masculinité hégémonique.

<sup>148</sup> Curieusement, comme le souligne Hooper (2001: 47-48), la vie militaire implique quelques comportements et tâches considérés traditionnellement comme étant féminins : par exemple l'obéissance et la soumission à l'autorité, le fait de prendre soin de son physique et de sa tenue vestimentaire ou de répéter interminablement des tâches mondaines. Toutefois, dans ce cas, ces tâches ne sont pas considérées comme représentatives du militaire. Cela reflète que ce ne sont pas les actes en soi, mais la signification qui leur est attribuée qui est fondamentale pour déterminer quelles activités sont masculines (et sont donc valorisées) ou féminines (et donc dévalorisées).

l'apprentissage militaire (Morgan, 1994: 177). Le soldat doit déshumaniser les autres personnes et les convertir en objectifs et, en même temps déconnecter ses sentiments d'(auto)soin et de connexion avec la communauté humaine (Roberts, 1984, 197). La militarisation, donc, est un processus qui nuit également aux propres hommes, tant littéralement qu'au sens figuré (Enloe, 1993: 69). Ils ne souffrent pas simplement de lésions, de blessures sur le champ de bataille, la prison ou le recrutement forcé, c'est un processus de destruction de leur humanité, de leur personne.

Les tactiques employées pour humilier et dégrader les personnes qui doivent devenir des soldats varient également en fonction de l'institution ou du groupe militaire dont il s'agit, mais en général elles incluent des agressions physiques, psychologiques et verbales. L'agressivité, le sexisme, le racisme et l'homophobie font partie intégrante du processus, ce qui aide à comprendre – et non pas à justifier – le comportement ultérieur des hommes combattants (Whitworth, 2005: 96 et 99-100), aussi bien à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution militaire, qu'avant, pendant et après un conflit armé. Les comportements et les attitudes différents (de race, d'ethnie), féminins ou considérés comme féminins (les expressions de faiblesse, douleur, peur ou anxiété, etc. ou l'homosexualité) ne sont pas appropriés selon ce modèle de masculinité et ils sont punis (Whitworth, 2008a: 110 y 116-117; Steans, 2013: 103). Comme le mentionne Lisa Vetten (2002), le processus d'instruction est aussi rigide que fragile car il n'est pas capable de tolérer les signes de féminité. Ni d'altérité, d'ailleurs. Ce n'est pas un hasard si les insultes les plus communes au cours du processus d'instruction sont sexistes, racistes et homophobes. La cohésion et la camaraderie machiste est stimulée, tout comme traiter en tant qu'inférieurs ceux qui « ne sont pas comme nous » (Cockburn, 2007: 250). Ils apprennent à haïr « l'autre » et également à exorciser toute caractéristique de l'autre qu'il pourrait y avoir dans leur intérieur (Whitworth, 2008a: 113 et 121).

Dans son processus d'instruction, le soldat doit d'abord arrêter de se voir comme un individu. Tout trait « d'individualité civile » comme le prénom, les vêtements et même les cheveux sont détruits (Vetten, 2002). Ensuite, progressivement, il s'engage auprès de l'institution dont il fait désormais partie – pour en dépendre. Une séparation rigide entre les personnes combattantes et civiles est érigée (Carver, 2008: 77) et un sentiment d'appartenance et d'identification à l'institution militaire ou au groupe armé dont il fait partie, en sa qualité de militaire, est construit. Les soldats ont tendance à sentir l'institution militaire comme leur nouvelle famille, comme une « fraternité guerrière », avec ses propres valeurs, très différente de la vie de « l'extérieur » – voire parfois meilleure<sup>149</sup> – (Whitworth, 2008a: 115).

La masculinité militarisée présume que l'expérience humaine se divise en paix et guerre, mais que le comportement n'est pas très différent dans ces deux moments puisqu'ils partagent la recherche de l'intérêt à travers l'agressivité, la défense de ce que l'on a réussi et un certain degré de paranoïa vis-à-vis des « autres » (Carver, 2008: 79). Par conséquent, un mur infranchissable entre la vie militaire et civile est construit et il génère des sentiments d'éloignement et d'incompréhension mutuelle entre les combattants et la population civile lorsque les premiers retournent à la vie civile<sup>150</sup>. Comme le fait remarquer

<sup>149</sup> Parfois, la vie militaire est idéalisée et elle devient « la seule vie qu'il vaut la peine de vivre » (Gibson, 1994: 32, cité dans Cockburn, 2010: 113).

<sup>150</sup> Dans quelques contextes, ces sentiments peuvent se heurter aux caractéristiques des nouvelles guerres – un concept que j'analyserai dans le quatrième chapitre – où souvent la distinction entre

Morgan (1994: 169), ceux qui ont vécu la vie militaire argumentent souvent qu'aucun civil, homme ou femme, ne peut imaginer ce que c'est.

#### 4.3.2.3. Femmes combattantes et la « division sexuelle de la guerre »

Compte tenu du fait que la militarisation est un processus de construction sociale, il peut se construire aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Il est possible que les femmes se comportent conformément aux comportements attribués à la masculinité, y compris à la masculinité militarisée (Vetten, 2002), mais tandis que chez les hommes cette masculinité est assumée, les femmes doivent s'essayer à celle-ci (Sjoberg, 2013: 140). Elles peuvent participer aux institutions militaires dès lors qu'elles rejoignent le pouvoir masculin et qu'elles n'osent pas le défier (Parpart, 2008: 182).

Pour les femmes, le processus de militarisation est très différent (Cockburn, 2010: 107). Non seulement en raison des résistances individuelles (des camarades combattants) et sociales (de la propre structure militaire et de la société en général), mais aussi des différences dans la construction et la représentation de leur identité et de leurs rôles de genre<sup>151</sup>. De plus, l'image des femmes au combat et des femmes tuées dans les guerres perturbe généralement beaucoup l'opinion publique, particulièrement en occident<sup>152</sup> (Tickner, 2001: 58). Pour ce motif, on essaie souvent de les « protéger » en les éloignant du combat, ce qui peut s'avérer contreproductif pour qu'elles soient acceptées en tant qu'égales au sein de l'institution. Elles peuvent être soldats mais elles ne feront que très difficilement partie de la « fraternité guerrière » (Whitworth, 2008a: 100).

Même quand il y a des femmes dans les structures militaires, le soldat-homme continue d'être la norme, « le véritable » soldat (Kronsell, 2006: 123). Le type idéal de soldat que l'on recherche continue d'avoir un corps d'homme<sup>153</sup> et il est de sexe masculin (Sjoberg, 2013: 266). Dans ce sens, la présence des femmes rompt la cohésion du groupe et suppose un défi pour les structures militaires (*Ibid.*, 2012: 46 y 60). Les femmes sont vues avec méfiance parce qu'elles peuvent rompre l'unité de la communauté militaire masculine (Cockburn, 2007: 250). D'une part, elles peuvent devenir une distraction psychologique pour les soldats hommes (Zalewski, 1998: 1), soit parce qu'ils veulent les protéger (Zalewski, 1998: 1; Kronsell, 2012: 60), soit parce qu'elles éveillent leur sexualité. Et, d'autre part, lorsque cette institution de masculinité hégémonique s'ouvre aux femmes

---

combattants et non combattants est dynamique et fluide et les personnes peuvent passer de la condition civile à la condition militaire ou vice-versa en fonction des circonstances du moment (Morgan, 1994: 176).

<sup>151</sup> Pour une analyse en profondeur de cette question, consulter l'œuvre autobiographique d'Helen Benedict (2009), dans laquelle elle raconte son expérience dans l'armée des États-Unis, pendant et après la guerre d'Irak de 2003.

<sup>152</sup> Curieusement, dans le cadre du conflit armé actuel contre l'État islamique, l'image des femmes peshmergas kurdes au combat a été reproduite, voire célébrée en Occident. Dans ce cas, il peut s'agir d'une stratégie pour générer de l'empathie pour ce camp au sein de l'opinion publique internationale, face à l'autre camp (l'État islamique) qui réprime et soumet les femmes à l'esclavage.

<sup>153</sup> Comme le souligne Connell (2006: 111), les corps des hommes ne déterminent pas les modèles de masculinité mais ils sont très importants dans la masculinité. De fait, l'importance du corps chez les personnes combattantes est particulièrement évidente dans le cas de la construction et de la représentation de la masculinité militarisée.

(« les autres »), le potentiel de changement institutionnel et de transformation des relations de genre<sup>154</sup> surgit (Hooper, 2001: 231; Kronsell, 2006: 108).

Dans un contexte militarisé, on attend aussi bien des hommes que des femmes qu'ils sachent se comporter (Sjoberg, 2013: 171) et donc, que les femmes fassent « ce qui leur correspond ». On ne peut se permettre que le caractère, la culture et la hiérarchie des structures militaires deviennent plus féminins en raison de la présence des femmes. Si tel était le cas, affirme-t-on, elles ne rempliraient pas leur fonction (Cockburn, 2001: 21).

Par conséquent, bien que les identités des femmes soient en constante négociation – toujours en lien avec les normes de la masculinité hégémonique (Kronsell, 2006: 123) –, leurs rôles sont en général limités et elles sont souvent exclues du combat (Skjelbaek et Smith, 2001: 6) et des grades élevés de la structure militaire (Cockburn, 2010: 106). D'ailleurs, le traitement qu'elles reçoivent et la position que les femmes occupent normalement dans les structures militaires reflètent fidèlement leur état de subordination dans la société (Gardam y Charlesworth, 2000: 152).

En général, le militarisme est fondamentalement associé à la masculinité (Farr, 2002: 10), mais on ne peut pas oublier qu'il est aussi promu et maintenu par « l'idée de féminité », à savoir par les rôles et les stéréotypes traditionnellement attribués aux femmes et par la propre militarisation des femmes (Enloe, 1998: xv, 2000: 2). D'ailleurs, la militarisation des femmes est nécessaire pour la militarisation des hommes (Enloe, 2000: 2) et elle a des implications aux multiples formes. Compte tenu du fait que masculinité et féminité sont des constructions sociales relationnelles, elles se construisent mutuellement, c'est pourquoi l'existence de masculinités militarisées exige l'existence de féminités militarisées. Il s'agit des deux faces d'une même pièce.

Les deux sont indispensables pour maintenir le militarisme et leur reproduction n'est pas naturelle, elle demande au contraire un exercice de pouvoir (Tickner, 2001: 60), une construction permanente de l'une et l'autre. Les femmes alimentent la militarisation à travers la diffusion de propagande de guerre et la transmission de valeurs et d'idées dans leur famille ou leur communauté (Pankhurst, 2004: 14, 2010: 154; El-Bushra, 2008: 130) incitant à la haine envers « les autres », notamment dans les conflits où des questions identitaires sont sous-jacentes (Pankhurst, 2004: 14- 15). De plus, les structures militaires ont dépendu au cours de l'histoire du travail des femmes pour réaliser des tâches de soutien qui sont indispensables au maintien des propres structures (Brown, 2012: 21). Par conséquent, la masculinité militarisée dépend de la manière de se comporter des femmes « en tant que femmes » et du fait qu'elles remplissent, aussi dans cette situation, les rôles traditionnels de soin, reproduction sociale, besoin de protection et satisfaction des nécessités (également sexuelles) des hommes-soldat.

Par ailleurs, dans les structures militaires, le combat et les expériences militaires lient les hommes entre eux, en même temps qu'ils écartent les hommes des femmes (Morgan, 1994: 166) et maintiennent la division sexuelle du travail. Il se produit ce que Cynthia Cockburn (2010: 105) appelle la « division sexuelle de la guerre » selon laquelle hommes et femmes

---

<sup>154</sup> La présence des femmes dans les structures militaires fait « rompre le silence »; elle rend les normes de genre (masculines) visibles et elle altère donc la façon dont l'institution est perçue et comprise (Kronsell, 2006: 119). Dans ce sens, différents politiciens et militaires ont exprimé leur préoccupation car le recrutement des femmes change la culture interne des forces armées (Skjelbaek et Smith, 2001: 7).



exercent des rôles différents. Par exemple, dans les structures armées, les femmes continuent d'avoir, en général, des rôles subordonnés avec les réminiscences de leurs rôles traditionnels (Sjoberg, 2013: 266) et/ou domestiques antérieurs (Zeleva, 2008:21). Elles sont en même temps exclues des positions de combat (Hudson, 2005: 115) et, surtout, des positions de combat considérées d'élite (Sjoberg, 2013: 266). Ou, par ailleurs, ce sont les hommes qui exercent la violence et le harcèlement sexuel – qui fait fréquemment partie intégrante de leur entraînement et de la construction du lien émotionnel entre eux (Theweleit, 1987 cité dans Morgan, 1994: 166) – principalement à l'endroit des femmes, quoique aussi à l'égard de quelques hommes (Cockburn, 2010: 112). En fait, de nombreux actes violents commis par les hommes pendant la guerre sont précisément perpétrés parce qu'ils sont persuadés qu'il s'agit de la façon de montrer leur masculinité (Skjelbaek et Smith, 2001: 3).

La vie militaire est particulièrement effective dans la construction de la misogynie (Cockburn, 2007: 251). On y trouve certaines conditions propices à cela. D'une part, les solidarités de groupe et le lien affectif entre les « frères d'armes », une tranche d'âge relativement limitée, le culte de la dureté et de l'insensibilité ou d'importantes privations physiques. D'autre part, de temps en temps, l'opportunité de donner libre cours à l'expression physique de cette misogynie, sans sanction ni punition durant les occupations ou les invasions militaires ou à travers des tactiques pour terroriser la population civile (Morgan, 1994: 178; Cockburn, 2010: 112).

Cette misogynie a de graves conséquences, tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur des institutions militaires et la violence sexuelle en est une évidence. D'un côté, au sein des structures militaires, la violence et le harcèlement sexuel exercés par les hommes combattants sur leurs camarades combattantes a un degré de magnitude anormalement élevé (Gasteizkoak, 2008: 267-268; Whitworth, 2005: 101, 2010: 120; Cockburn, 2010: 107) et des difficultés ajoutées pour être dénoncés et punis<sup>155</sup> (Gasteizkoak, 2008: 266; Whitworth, 2010: 120). Cela a également des répercussions physiques et psychologiques qui vont au-delà de l'acte en soi. Comme le souligne Sandra Whitworth (2008: 110), contrairement à leurs camarades hommes, la plupart des cas de trouble de stress post-traumatique (TSPT) des femmes combattantes proviennent non pas de la peur et des atrocités expérimentées et/ou commises au combat, mais des expériences de harcèlement et d'abus sexuel au sein de la propre institution militaire. D'un autre côté, en dehors des structures militaires, la violence sexuelle à l'endroit des femmes (en, à certaines occasions aussi à l'endroit des hommes) est devenue une caractéristique de la plupart des conflits armés (Gasteizkoak, 2008: 270 et suivantes; Cockburn, 2010: 112; Leatherman, 2012).

Compte tenu des conséquences négatives de ce modèle de masculinité militarisée, il semble licite de se demander s'il serait possible de transformer (et comment) les masculinités hégémoniques et donc les relations de genre qui en découlent. D'ailleurs, Cynthia Cockburn et Meliha Hubic (2002: 117-118) s'interrogent s'il serait possible de « regénérer les armées »: Pourrait-on construire et reproduire des identités militaires différentes basées sur l'égalité entre les hommes et les femmes? Et des armées où les hommes et les modes de pensée masculines ne monopoliseraient pas la prise de décisions

---

<sup>155</sup> Parmi ces difficultés se trouvent la stricte hiérarchie, l'obéissance inculquée, les sentiments de cohésion et de solidarité envers l'institution et les camarades, le fait que ceux qui ont subi des violences ou du harcèlement sexuel continuent de vivre et de travailler avec les agresseurs (Benedict, 2007; Whitworth, 2008a: 120) ou les propres relations de pouvoir découlant du genre.

et les structures d'autorité ? Dans ce même sens mais par rapport à l'objet d'étude de cette recherche, serait-il possible que les ex-combattants qui se réintègrent dans la société transforment ces modèles de masculinité dominants et d'exclusion en d'autres plus tolérants et égalitaires ?

#### **4.4. Modèles de masculinité alternatifs: les « nouvelles masculinités »**

Comme j'ai analysé précédemment, masculinité et féminité sont des concepts relationnels qui se construisent en interaction. Cependant, le fait que les masculinités se construisent par rapport aux féminités n'implique pas nécessairement qu'elles aient à se construire en opposition à celles-ci, comme c'est le cas de la masculinité hégémonique, ni en opposition non plus à l'égalité entre hommes et femmes. Étant donné que les masculinités sont des constructions sociales, il existe aussi des masculinités plus constructives et égalitaires. Ces masculinités ont été appelées de plusieurs manières par la littérature et les mouvements sociaux pour l'égalité, entre autres « nouvelles masculinités » (Muñoz et Jiménez, 2010: 206; Martínez, 2010; López Gorritxo, 2014), « masculinités alternatives » (Connell, 1993: 615-617), « masculinités positives » ou « masculinités responsables ».

Ces « nouvelles masculinités » contestent l'hégémonie des masculinités qui accentuent la violence, la confrontation et la domination et visent à les remplacer par des modèles de masculinité plus ouverts à la négociation, à la coopération et à l'égalité (Connell, 2001, 2002: 38). Il s'agit de nouvelles formes plus constructives, positives et émancipatrices « d'être un homme » qui permettent de développer les potentialités humaines des hommes (Muñoz et Jiménez, 2010: 209-210). Ce sont de nouvelles formes d'agir par rapport aux femmes, à la nature (Martínez, 2010: 291), aux autres hommes et à soi-même. Il s'agit de masculinités qui promeuvent les relations de genre « démocratiques » (Connell, 2002: 30) sur la base de l'égalité, la non violence et le respect mutuel entre les différents genres, sexualités, ethnies et générations.

Les hommes sont fréquemment caractérisés comme étant un groupe homogène, sans histoire ni divisions dans leur engagement avec la subordination et l'exploitation des femmes (Parpart, 1998: 202). De même, le fait d'avoir centré mon analyse jusqu'à présent sur les concepts de masculinité hégémonique et de masculinité militarisée peut provoquer la sensation erronée que toutes les masculinités sont exercées avant, pendant et après les conflits de manière agressive et violente. Ce n'est pas le cas.

Comme le mentionne Connell (2001 y 2002: 34), nous ne pouvons pas nous tromper en déduisant que tous les hommes sont violents dans des contextes de conflit. Presque tous les soldats sont des hommes, or la plupart des hommes ne sont pas des soldats. Bien que la majorité des assassins soient des hommes, la plupart des hommes ne tuent et n'attaquent jamais d'autres personnes. Si quelques hommes (particulièrement les hommes combattants) commettent des viols, la plupart des hommes en revanche ne le font pas. Également, comme le fait remarquer Ruddick (1998: 218), dans toute guerre, il y a des hommes qui s'effrayent et fuient, qui sont réticents à lutter, y compris lorsqu'ils ont été recrutés, et qui ne pensent qu'à rentrer chez eux ou refusent de remplir les ordres de tuer. Comme l'écrit Cockburn (2001: 23), même en plein milieu d'une tuerie, il y a des personnes qui refusent d'agir ainsi. Il est très important, tant pour la théorie que pour la pratique de la construction de la paix, de se rendre compte qu'il y a un grand nombre

d'hommes non violents dans le monde. Cette réalité doit être visualisée et tirée à profit par les stratégies visant à éliminer la violence et à construire la paix (Connell, 2001, 2002: 34).

Ce sont les femmes qui ont introduit le concept de genre dans l'agenda pour une raison évidente: ce sont elles qui sont dans une position de subordination résultant des hiérarchies de genre et qui en souffrent les conséquences. Ce sont elles aussi qui revendiquent en premier lieu la fin de l'oppression patriarcale (Connell, 2005: 1801). L'expansion de l'idée que les hommes peuvent jouer un rôle spécifique dans la lutte pour l'égalité n'est apparue qu'il y a relativement peu (*Ibid.*). La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, de par ses sigles en anglais), adoptée en 1979, reprend dans son préambule « que le rôle traditionnel de l'homme dans la famille et dans la société doit évoluer autant que celui de la femme si on veut parvenir à une réelle égalité de l'homme et de la femme ». C'est ce que réitère également l'article 3 du Programme d'action de la Conférence de Beijing de 1995, qui affirme que les femmes doivent travailler « en association avec les hommes à atteindre l'objectif commun de l'égalité entre les sexes dans le monde entier ». La responsabilité de la transformation sociale, alors, ne revient pas seulement aux femmes mais aussi aux hommes.

Les inégalités de genre économiques, politiques et culturelles, tout comme les moyens de contrainte que les féministes visent à transformer sont majoritairement sous le contrôle des hommes (de certains hommes). Comme le mentionnent Pietilä et Vickers (1998: 268), les femmes sont en train de parcourir leur bout du chemin et le moment est venu pour les hommes de faire le leur parce que les hommes font également partie de la solution (Varanka, 2008: 327). D'ailleurs, comme l'indique métaphoriquement Connell (2005: 1082), les hommes sont en grande mesure « les gardiens de la porte de l'égalité de genre », leur participation au projet de transformation vers une société plus égalitaire est donc stratégique. Le soutien des hommes renforce le travail pour l'égalité, alors que leur résistance (active ou passive) compromet l'effectivité de ce processus (Varanka, 2008: 327) et ralentit la transformation vers l'égalité.

Les décisions adoptées au cours des dernières décennies du XXe siècle par la communauté internationale visant à reconnaître institutionnellement les droits des femmes et la persécution des violations de ces droits ont marqué un tournant fondamental dans l'histoire de la violence à l'endroit des femmes. Cependant, Pietilä et Vickers (1998: 268) s'interrogent: Est-il possible d'en finir avec la violence à l'égard des femmes (ou la violence en général) alors que la culture masculine continue d'être aussi violente qu'elle ne l'est à l'heure actuelle ? Alors que les hommes considèrent que se battre entre eux est un acte viril et que l'agressivité continue d'être une qualité admirable vis-à-vis de leurs compagnons hommes ? Alors que la guerre continue d'être une forme de violence légitime dans notre société patriarcale ? Ces questions pointent l'objectif fondamental des réflexions autour des nouvelles masculinités qui n'est autre que celui d'intégrer les hommes dans le processus de transformation social vers l'égalité entre les hommes et les femmes (Varanka, 2008: 340 et suivantes).

Le point de départ de cette intégration est double. En premier lieu, ni la masculinité hégémonique, ni la masculinité militarisée ne sont les seuls modèles de masculinité présents dans toute culture, institution ou moment. Y compris durant les conflits armés, les hommes assument différentes masculinités (Leatherman, 2012: 18) et quelques unes d'entre elles sont alternatives aux masculinités hégémoniques et sont plus égalitaires. De

nombreux hommes décident de ne pas lutter ou d'abandonner la lutte armée, de nombreux maris prennent soin de leurs femmes et les soutiennent lorsqu'elles ont subi des blessures, voire lorsqu'elles ont souffert des violences sexuelles dans des contextes de conflit, malgré que le contexte culturel et les identités de genre leur permettent de ne pas le faire ou les encourage à ne pas le faire, etc.

En deuxième lieu, la masculinité et la féminité sont construites socialement. Comme je l'ai analysé précédemment, ces concepts varient selon le moment et le lieu, selon la culture, voire même selon les besoins du pouvoir. La masculinité hégémonique est extrêmement résiliente et constructive (Hooper, 2001: 229). Comme tout système de pouvoir, elle se transforme et s'adapte pour pouvoir continuer à se reproduire, à perdurer (Cockburn, 2007: 240). Cependant, tout modèle de masculinité a des possibilités de changement (Connell: 2001) et, d'ailleurs, la transformation dans les relations de genre se produit constamment à l'échelle mondiale, même si ce n'est pas toujours dans la même direction ou au même endroit (*Ibid.*, 2005: 1804). La violence et les masculinités sont des produits culturels, historiques et contingents (Muñoz et Jiménez, 2010: 208). Par conséquent, il existe la possibilité d'altérer les relations inégales entre femmes et hommes à travers la transformation des masculinités hégémoniques et/ou militarisées en d'autres socioculturellement plus positives (Leatherman, 2012: 161).

Cette transformation n'implique pas nécessairement de rompre complètement avec le comportement actuel des hommes car certaines de leurs caractéristiques, comme le courage, la résolution ou l'ambition<sup>156</sup> sont, en fait, nécessaires pour aborder cette transformation (Connell, 2001, 2002: 39). Ce processus peut être encouragé à partir de différentes voies, de la voie institutionnelle, favorisée au niveau local ou national par les administrations publiques ou au niveau global par les organisations internationales, à la voie sociale/relationnelle, résultant de l'interaction des hommes avec les femmes et/ou des hommes féministes.

Malgré leur rôle subordonné dans la grande majorité des sociétés du monde, les femmes sont un élément central des processus de construction des masculinités chez les hommes. Consciemment ou inconsciemment, dans leurs rôles de mères, filles, compagnes, amantes, professeuses, camarades d'études ou collègues de travail, amies, expertes en matière d'égalité, etc., les femmes ont de l'agence dans la construction des masculinités des hommes<sup>157</sup> (Connell et Messerschmidt, 2005: 847-848). J'ai déjà indiqué que dans quelques cas, les femmes renforcent la masculinité hégémonique ou la masculinité militarisée des hommes. Elles développent ce que l'on appelle la « féminité hégémonique » ou la « féminité accentuée », c'est-à-dire un modèle de féminité que le patriarcat a acritiquement intériorisé et il agit en complicité avec celui-ci (*Ibid.*: 848).

Toutefois, dans de nombreuses autres occasions, les femmes influent sur les masculinités en promouvant un changement vers l'égalité, c'est-à-dire qu'elles réagissent contre les masculinités ou les caractéristiques de la masculinité qui s'opposent à l'égalité femmes-

---

<sup>156</sup> Comme le souligne Connell (2001), il est simplement nécessaire de déconnecter les dérivations négatives de ces caractéristiques, en séparant par exemple le courage de la violence ou l'ambition de l'exploitation.

<sup>157</sup> C'est une capacité que Connell et Messerschmidt (2005: 848) reconnaissent à tous les groupes subordonnés dans le cadre de la construction des masculinités, autant que ces groupes et les groupes dominants conditionnent mutuellement leurs dynamiques de genre.

hommes et elles en soutiennent d'autres qu'elles considèrent connexes à l'égalité ou proches de celle-ci. C'est le cas des femmes féministes qui ont joué et jouent de nos jours un rôle fondamental aussi bien dans la construction des masculinités que dans la transformation des masculinités hégémoniques vers des modèles plus égalitaires.

De la même manière, un nombre croissant d'hommes s'est aussi impliqué dans la construction des masculinités plus inclusives et tolérantes qui promeuvent également l'égalité. Comme le soulignent différents auteurs, l'objectif principal doit être d'impliquer les hommes dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes à travers leur propre réflexion et le questionnement, tant personnel que collectif, des modèles de masculinité qu'ils construisent et reproduisent et leurs conséquences sur l'inégalité entre les hommes et les femmes (López Gorritxo, 2014: 15), c'est-à-dire faire des hommes des référents actifs d'engagement à l'égard des nouvelles masculinités (Connell, 2002: 39).

D'ailleurs, l'implication des hommes dans cette tâche n'est pas simple. A la différence des femmes, les hommes n'ont pas un intérêt structurel commun pour changer les relations de genre (Connell, 1995: 235-236; White, 1997: 21). Leur position avantagée les rend conservateurs et plus réticents que les femmes à la transformation des structures de pouvoir sur lesquelles repose l'inégalité de genre car les privilèges dont ils profitent sont précisément fondés sur ces structures de pouvoir. Les groupes d'hommes les plus puissants peuvent être particulièrement peu motivés pour le changement (Connell, 2001) ou encore ceux qui ont construit et reproduisent une masculinité militarisée peuvent paraître plus difficiles à convaincre, mais il y a toujours des fissures.

Comme je l'ai mentionné précédemment, la militarisation est un processus qui nuit également aux propres hommes, aussi bien littéralement qu'au sens figuré et bon nombre de ces hommes sont conscients des conséquences négatives que ce processus d'(auto)destruction présente pour eux. Il y a beaucoup d'hommes critiques, tendus, dubitatifs ou pour qui l'exercice de la masculinité hégémonique pose de sérieux doutes, et ils peuvent être prêts à changer. De fait, dans tout contexte culturel, les masculinités violentes ou agressives ne sont pas les seules à exister. Il y a aussi de nombreux hommes qui reproduisent des modèles alternatifs de masculinité (Connell, 2001) et/ou des masculinités subordonnées qui peuvent être des compagnons de voyage (Hooper, 2001: 230). Y compris dans des contextes aussi rigides et qui investissent autant dans la production d'une certaine masculinité (la masculinité militarisée), comme les structures militaires, il est possible de trouver d'autres modèles de masculinité.

L'autonomisation des femmes a été interprétée comme l'augmentation de confiance et des capacités d'action des femmes dans la transformation de leur situation de domination (Moser, 1991: 104-105), mais ce changement chez les femmes doit être complété par un changement chez les hommes qui doivent également agir d'une autre manière, plus inclusive et égalitaire, pour faciliter l'inclusion des femmes. Le chemin des hommes vers l'égalité implique donc de renoncer au pouvoir et aux privilèges attribués aux hommes pour le simple fait d'être des hommes, c'est-à-dire, à ce « dividende patriarcal » découlant de notre position de domination (Carabí, 2000: 18).

De même, l'approche des « nouvelles masculinités » défend, non sans une certaine controverse, que l'abandon de la masculinité hégémonique bénéficie non seulement aux

femmes, mais encore aux hommes<sup>158</sup> (Varanka, 2008: 328). Il présente aussi des bénéfices pour ces derniers dans la mesure où cela implique d'abandonner un modèle qui, outre les privilèges, a également limité leur potentiel en tant qu'êtres humains (Muñoz et Jiménez, 2010: 211-212) et a provoqué chez eux douleur, isolement, suppression de sentiments, etc. (Kaufman, 1994: 142-143; Varanka, 2008: 347 et suivantes).

Parmi les clés que Connell (2001) propose pour transformer la masculinité pour parvenir à des modèles plus démocratiques, coopératifs et égalitaires, je souligne deux qui me semblent particulièrement intéressantes dans le cadre de cette étude. La première est que le processus de construction (et de transformation) de la masculinité est un processus actif qui a lieu constamment et qui est fréquemment trop abstrait ou cérébral. Des aspects plus corporels comme la santé (la promotion de l'auto-soin des hommes ou de prendre soin des autres personnes) ou la sexualité<sup>159</sup> (encourager les relations sexuelles plus libres, pleines et conscientes) sont des sujets aux implications fondamentales pour la transformation de la masculinité.

La deuxième est que compte tenu du fait que la masculinité hégémonique est institutionnalisée au sein de l'état, des forces armées, des écoles, des lieux de travail ou de la propre famille, ces espaces de masculinité institutionnalisée doivent devenir également des espaces d'action pour transformer les relations de genre, d'autant que la lutte collective et le remaniement des institutions sont aussi importants que la transformation égalitaire individuelle des personnes.

## 5. Considérations finales

Les approches féministes ne sont entrées en Relations internationales qu'il y a relativement peu longtemps et elles n'ont de nos jours qu'une importance modeste au sein de celles-ci. Cependant, elles ont profondément révisé l'ontologie et l'épistémologie dominantes de la discipline et ont fait d'importantes contributions dans les domaines de la paix et la sécurité en centrant leurs analyses sur les relations inégales entre hommes et femmes.

Le féminisme a dénoncé que les femmes avaient été exclues aussi bien de l'objet d'étude de la discipline que de la définition des concepts clés comme la paix et la sécurité, dont l'interprétation hégémonique n'est pas neutre du point de vue du genre. Au contraire, dans un contexte dominé par les expériences et le savoir des hommes, elle traduit les intérêts particuliers de ces derniers. Le résultat est l'invisibilisation des femmes dans une discipline qui présente une vision partielle et masculine du monde. D'ailleurs, les auteures féministes ont démontré que non seulement le courant réaliste, mais aussi de nombreux courants critiques ont négligé les relations inégales de genre (expressément ou implicitement) présentes dans leurs propositions.

---

<sup>158</sup> Parfois, cette idée est interprétée comme une réaction contre le féminisme et l'autonomisation des femmes. Ce n'est pas étonnant car ce discours a été déformé et instrumentalisé par des groupes néomachistes (des groupes d'hommes qui affirment défendre l'égalité alors que leurs pratiques et leurs discours visent le maintien de la position de domination des hommes) qui cherchent à dévier l'attention sur la véritable oppression (celle des hommes sur les femmes) et délégitimer le discours féministe. Pour ce faire, ils accentuent les oppressions du système contre les hommes dans une tentative de transférer chez ceux-ci la condition de victimes ou ils opposent les droits des femmes à ceux des hommes, comme s'il s'agissait d'un jeu à somme zéro où les uns doivent perdre pour que les autres gagnent (Varanka, 2008: 329).

<sup>159</sup> Comme le mentionne Enloe (1993: 154), la pratique sexuelle est l'un des domaines de construction quotidienne de la masculinité et de la féminité.

Les visions dominantes de la paix (l'absence de conflit) et la sécurité (militaire, étatique) ont non seulement nié d'autres visions possibles plus inclusives et intégrales, mais elles sont devenues, dans de nombreux contextes, une menace pour la survie des personnes et des communautés. Ainsi, le féminisme propose des visions plus complexes et plus compréhensives des acteurs et des structures dans la sphère internationale et il s'interroge: Qui définit la sécurité ? Comment est-elle définie ? La sécurité de qui ?

Par exemple, le concept féministe du *continuum* de violence (Moser, 2001) reflète les différents modes (physique, structurel et symbolique), domaines (politique, social, économique) et moments (avant, pendant et après le conflit) de violence auxquels les femmes font face. Si les menaces et la sécurité sont vues selon cette approche polyédrique, la guerre ne semble pas être un stade différent de la paix, or cette dernière est beaucoup plus vaste que l'absence de guerre, comme le défend le concept de paix négatif propre au *mainstream* de la discipline.

De même, le genre – les relations inégales de pouvoir qui se construisent en vertu des différences biologiques entre les hommes et les femmes – se présente comme un concept clé. D'une part, il s'agit d'un outil analytique intéressant pour révéler que tant la théorie que la pratique des relations internationales reposent sur des constructions de la masculinité et de la féminité qui (re)produisent des relations inégales de pouvoir. D'autre part, il s'appuie sur une base normative profonde qui reconnaît l'agence d'autres acteurs non étatiques et non militaires dans le domaine de la paix et la sécurité et se dirige vers l'émancipation des femmes et l'égalité réelle avec les hommes.

Comme c'est le cas avec le reste de courants de la discipline, de multiples perspectives cohabitent au sein du féminisme, avec des éléments communs mais aussi des différences. Le féminisme libéral a centré ses demandes sur la réussite de l'égalité (formelle) entre les femmes et les hommes et dans l'intégration des femmes dans l'agenda, l'analyse et la pratique de la discipline. Comme d'autres approches féministes l'ont critiqué, le féminisme libéral part de la présomption erronée que les femmes et le genre ne faisaient pas déjà partie de la discipline et il s'est limité à « ajouter les femmes et remuer » (*add women and stir*), sans s'interroger sur les causes de l'inégalité. De par son contenu, c'est une approche qui menace en moindre mesure le *statu quo* de la discipline et qui a un potentiel de transformation moins important que celui d'autres approches féministes. C'est peut-être pour cela qu'il s'agit d'une perspective féministe qui a bénéficié d'une certaine acceptation par une partie du *mainstream* de la discipline qui, en règle générale, a ignoré les propositions féministes.

Pour leur part, les féministes postmodernes ont fait remarquer que les hommes ont utilisé leur position de pouvoir pour construire et reproduire certaines visions, rattachées à leurs intérêts, comme celle des hommes-protecteurs et des femmes-victimes dans les conflits armés. A son tour, le féminisme postcolonial dénonce que les propres féministes occidentales sont tombées dans ce même piège en créant la dichotomie « femme occidentale-femme du tiers monde », où la première (considérée comme éduquée, moderne, libre et autonome) se situe dans une situation de supériorité par rapport à la deuxième (pauvre, ignorante, victime et sans agence). De même, il critique que l'agenda féministe occidental se présente comme étant universel et s'impose sur tous les autres comme si c'était le seul valable, sans prendre en considération le fait que pour la grande majorité des femmes d'Asie, d'Amérique latine ou d'Afrique, les menaces sur leur sécurité

sont, en fait, différentes. Face à cela, les féministes postcoloniales proposent une double stratégie, basée d'une part sur la déconstruction du savoir hégémonique des féministes occidentales et, d'autre part, sur la construction d'un savoir propre, autonome et local (Mohanty, 1988: 61).

Dans cette ligne, les féminismes africains questionnent le concept et le contenu du féminisme tels qu'ils sont imposés par le Nord global et en proposent d'autres, propres et rattachés aux particularités de la réalité africaine qui remette au cœur du sujet les vies et les préoccupations de sécurité des femmes et des communautés africaines. En outre, ils défendent une analyse inter sectionnelle qui tienne compte de la relation entre les différents systèmes d'oppression (fondés sur le genre, la race, le statut social, l'ethnie, l'âge ou l'orientation sexuelle), non pas exclusivement centré sur les femmes mais sur la communauté dans son ensemble et qui intègre spécifiquement les « compagnons » hommes.

D'ailleurs, fréquemment, les termes genre et femmes ont été considérés comme des synonymes. Ainsi, dans les analyses sur la paix et la sécurité, malgré que les hommes dominent dans le spectre de la violence, la construction et la reproduction des différentes masculinités ont été ignorées dans celles-ci. Il s'agit d'une discipline (les Relations internationales) et de domaines (la paix et la sécurité) d'hommes et pour les hommes, où paradoxalement il n'y a pas eu d'intérêt à s'interroger sur les hommes (Zalewski, 2000: 96). Toutefois, les études sur la masculinité qui partent d'une position pro féministe s'avèrent très utiles pour comprendre la participation des hommes dans la théorie et la pratique des relations internationales en général, et dans les domaines de la paix et la sécurité en particulier.

La masculinité n'est ni unique, ni immuable. Elle est plurielle et elle varie en fonction du moment et du lieu; elle est relationnelle et elle se construit sur la base de la féminité; et, de plus, elle est fluide, changeante et elle est en construction permanente. Néanmoins, parmi les différentes masculinités qui existent, une – que Connell (1995: 77) a appelée masculinité hégémonique – a tendance à s'imposer non seulement face aux féminités, mais aussi face à d'autres masculinités subordonnées. En Occident, ce modèle hégémonique s'identifie aux hommes, blancs, occidentaux, adultes et hétérosexuels. De cette façon, les hommes représentatifs de ce modèle de masculinité hégémonique subordonnent toutes les femmes et les hommes qui ne représentent pas ce modèle (non blancs, non occidentaux, jeunes ou homosexuels). Il s'agit d'un modèle de masculinité sexiste, raciste, ethnocentrique, adultiste et hétérosexiste dont découlent des privilèges pour les hommes en général (le « dividende patriarcal »), où un système de domination (d'un nombre d'hommes sur d'autres) se superpose à un autre système de domination encore plus important (les hommes sur les femmes).

Les états construisent et reproduisent aussi des idées propres, liés à leurs intérêts, sur la masculinité et la féminité, parmi elles les dichotomies public/privé, production/reproduction ou homme protecteur/femme victime. En fait, dans certains contextes d'avant-guerre et de guerre, les états encouragent (à travers la propagande, l'endoctrinement ou les normes) des masculinités et des féminités militarisées pour garantir que tant les hommes que les femmes répondront à leurs « obligations » dans ces contextes. Ils doivent être prêts à lutter (et à mourir) pour défendre leur pays et leur peuple;



elles doivent remplir les rôles traditionnels de soin, reproduction sociale et satisfaction des besoins (y compris sexuels) des hommes-soldats.

Dans ce contexte, militarisme et masculinité se rétro alimentent. Les masculinités militarisées qui se construisent et se reproduisent dans les structures militaires reposent sur des caractéristiques précises, utiles aux propos de la guerre (domination, agressivité, hiérarchie, etc.). L'endoctrinement est fondé sur un système violent, misogyne et homophobe ayant différents objectifs: éliminer tout trait de féminité et d'autres masculinités possibles (celles aux caractéristiques raciales, ethniques, efféminées, homosexuelles qui expriment la douleur ou la faiblesse, etc.); assurer la cohésion du groupe et déshumaniser « les autres » pour en faire des objectifs; ou créer une claire distinction entre combattants et civils. En grande mesure, le comportement des hommes combattants peut s'expliquer – bien qu'il ne puisse pas se justifier – à partir de la représentation de cette masculinité extrême basée sur l'agressivité, l'intolérance et la misogynie.

Les femmes aussi peuvent se comporter conformément à la masculinité militarisée et faire partie des structures militaires, dès lors qu'elles ne remettent pas en cause le caractère, la culture et la hiérarchie propres à ces structures, à savoir le pouvoir masculin. Elles sont considérées comme un élément de distorsion, une anomalie, voire une menace. De même, leurs tâches au sein des structures militaires gardent des réminiscences des rôles traditionnellement attribués aux femmes. On tente de les éloigner des positions de combat et elles sont exclues des grades élevés de la structure militaire. En somme, la situation de subordination au sein de la société persiste.

A partir des conséquences négatives de cette masculinité militarisée, eu égard à l'objet d'étude de cette recherche, serait-il possible de transformer la masculinité militarisée des personnes ex-combattantes une fois qu'elles quittent les structures militaires ? Comme je l'ai indiqué précédemment, les masculinités hégémoniques et militarisées des (ex)combattants sont des masculinités parmi les multiples possibilités et ce sont aussi des constructions sociales qui peuvent être transformées. Il existe des modèles de masculinité alternatifs, appelés de manières très différentes (« nouvelles masculinités », masculinités « responsables », « positives », « démocratiques ») qui, face à ces masculinités hégémoniques, reproduisent d'autres façons plus constructives, positives et émancipatrices « d'être un homme ».

Ces « nouvelles masculinités » peuvent être favorisées tant au niveau des institutions (au niveau local, national ou international), qu'au niveau social. Le rôle des femmes (et des hommes) féministes y est également fondamental. De plus, ces stratégies doivent profiter d'une part du fait que ni tous les hommes se comportent conformément à cette masculinité, ni de manière violente (y compris dans les propres structures armées, il est possible de trouver d'autres modèles de masculinité ou des fissures dans la masculinité militarisée) et, d'autre part, du fait que les conséquences négatives de l'exercice de ce modèle extrême de masculinité génère doutes et inquiétude chez de nombreux hommes, faisant d'eux des alliés potentiels pour cette transformation vers l'égalité.



## Chapitre 4

# Conflits armés en Afrique subsaharienne

« La guerre est la masculinité par d'autres moyens »

(John Horne, 2004: 31).

### 1. Introduction

Dans ce chapitre j'analyse d'un œil critique les conflits armés contemporains en Afrique subsaharienne et, plus précisément, ses principales caractéristiques et récits sur ses causes. Après ce premier paragraphe introductif, en second lieu, je présente la notion de conflit armé en contextualisant le cadre géographique et temporaire de cette analyse, sur lequel je me centre dans l'étude des caractéristiques propres des conflits africains récents, postérieures à la guerre froide. Parmi ces caractéristiques je souligne sa nature intra-

étatique, mais avec des liens régionaux et internationaux; la multiplicité et la privatisation des acteurs armés participants; ses nouvelles formes de financement; ses schémas de violence; la violation du régime juridique de la guerre (*jus in bello*) qui a lieu; et finalement, leur persistance dans le temps et chronicisation.

En troisième lieu, j'examine les principaux récits auxquelles a été accordé un pouvoir explicatif dans la littérature sur les causes des conflits armés. Il s'agit, d'une part, des causes identitaires (religion, ethnie, ainsi que ce que j'ai appelé « économie émotionnelle » des conflits); de l'autre, les causes politiques (les processus de transition politique et le discours des « États faillis »); et, enfin, les causes économiques (la pauvreté, l'inégalité, la dispute pour les ressources naturelles, le récurrent débat cupidité *versus* le grief et la mondialisation économique). Par la suite, je questionne cette logique d'interprétations monocausales des conflits et je m'engage avec une compréhension globale et pluridisciplinaire de ces processus complexes et multifactoriels.

En quatrième lieu, j'introduis une autre interprétation sur les causes et les dynamiques des conflits armés, fondée sur l'incidence du genre et des relations de pouvoir inégaux entre les hommes et les femmes sur ceux-ci. Cette explication, prioritaire dans ma recherche, vise d'une part à surmonter la cécité de genre des analyses dominantes et, d'autre part, à répondre à la vision essentialiste sur la participation des hommes dans les conflits armés, en général, et dans les groupes armés, en particulier. Finalement, cinquièmement, je reprends dans les considérations finales certaines des idées fondamentales de ce chapitre.

## 2. Conflits armés contemporains en Afrique subsaharienne

### 2.1. Précisions terminologiques et contextualisation géographique

Conformément à l'*Uppsala Conflict Data Program* (UCDP), un conflit armé est un litige relatif au gouvernement (type de système politique, remplacement ou changement de composition du gouvernement), au territoire (son statut, le contrôle sur le même, de la sécession ou l'autonomie) ou liés avec les deux en même temps, dans lequel l'utilisation de la force armée entre les parties a pour résultat au moins 25 morts au combat dans une année civile. Également, entre les parties au conflit, au moins une doit être le gouvernement d'un État (Themnér et Wallensteen, 2014: 541).

À partir de cette définition, Lotta Themnér et Peter Wallensteen (2014: 553) prévoient différentes classifications des conflits armés en fonction de leurs caractéristiques. D'une part, selon les acteurs participants ils distinguent trois principaux types de conflits armés<sup>160</sup>: les interétatiques (entre deux États ou plus), les internes (ou intraétatiques, entre le gouvernement d'un État et un, ou plusieurs, groupes internes d'opposition) et les internes internationalisés (entre le gouvernement d'un État et un, ou plusieurs, groupes internes de l'opposition, mais avec intervention de troupes ou de groupes armés d'autres États). Par ailleurs, selon l'intensité du conflit armé (évaluée en fonction du nombre de morts au combat), ils font une distinction entre conflits armés mineurs (entre 25 et 1.000 morts par an au combat) et guerres (au moins 1.000 morts par an au combat).

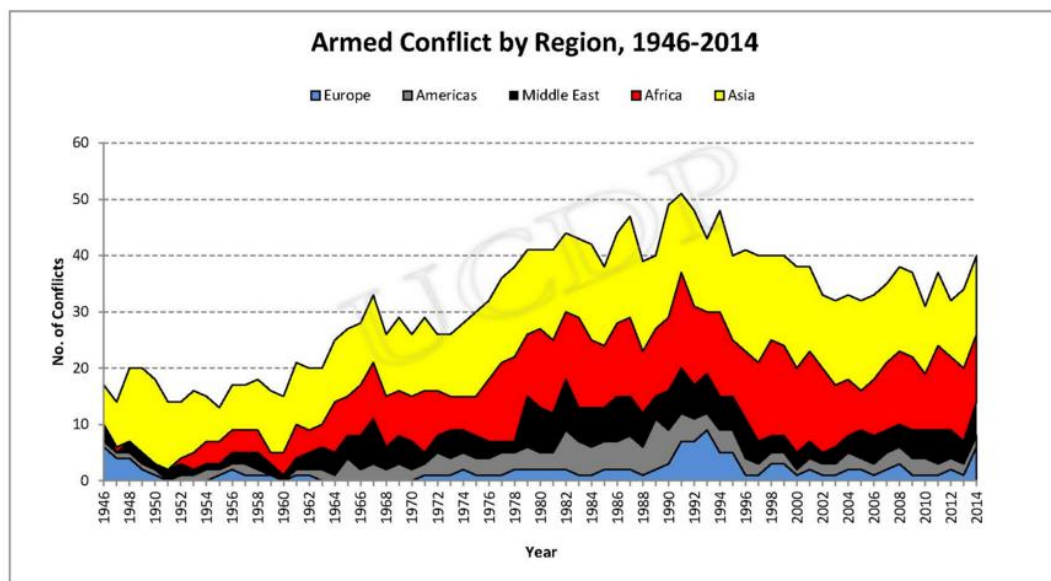
<sup>160</sup> L'UCDP considère d'autres types de conflits armés. Par exemple, les conflits armés extra-systémiques ont lieu entre un État et un groupe non-étatique en dehors du territoire de cet état (Themnér et Wallensteen, 2014: 553); et les non-étatiques, entre des groupes armés d'un même État, sans qu'aucun d'entre eux soit le gouvernement de cet état (Human Security Report Group, 2012: 186-197).

Je partage avec Donna Pankhurst (2004: 9) l'idée que l'utilisation récurrente du terme « conflit armé » (que j'utiliserai ci-après) au lieu de « guerre », est un reflet de la complexité des scénarios de guerre actuels dans lesquels, comme j'analyserai ensuite, la violence est intermittente, les frontières poreuses et les victimes, principalement civiles.

En outre, les conflits armés sont interprétés comme des phénomènes exceptionnels parce qu'ils représentent une plus grande échelle du conflit et un niveau de violence inhabituel, mais en même temps, souvent ne sont que la suite de vieux conflits existants dans ce contexte, également en temps de paix (Kastfelt, 2005: 2). À cet égard, ils représentent un changement mais aussi une continuité en ce qui concerne les périodes d'absence de conflit.

Aujourd'hui, les conflits armés se concentrent dans des régions spécifiques de la planète, principalement en Afrique et en Asie<sup>161</sup>. Sur les 33 conflits armés recensés en 2013 par Themnér et Wallenstein (2014: 543 et 545), 26 d'entre eux ont eu lieu en Afrique et en Asie (13 dans chacune des régions). En outre, sept seulement ont atteint la catégorie de guerre (plus de mille morts par an au combat) : la Syrie, l'Afghanistan, l'Irak, Pakistan, Nigéria, Sud Soudan et la République Démocratique du Congo.

**Graphique 4.1. Conflits armés par région, 1946-2014**



Source : Page web de l'UCDP, [http://www.pcr.uu.se/research/ucdp/charts\\_and\\_graphs/#region](http://www.pcr.uu.se/research/ucdp/charts_and_graphs/#region)

Le nombre de conflits armés a diminué depuis les années 90 (Human Security Report, 2012). Toutefois, en Afrique subsaharienne il s'est maintenu et même il s'est produit une croissance soutenue, ce qui a entraîné que depuis le début de l'après-guerre froide (Peoples et Vaugham-Williams, 2012: 121) et les premières années du XXIe siècle plus de gens sont décédés dans les conflits en Afrique subsaharienne que dans le reste du monde<sup>162</sup> (Goodhand, 2006: 27-28).

<sup>161</sup> Il est douteux que la concentration des conflits dans ces régions soit un phénomène spécifique de l'après-guerre froide car, pendant le conflit bipolaire, la vaste majorité des conflits du monde ont également eu lieu dans les pays du Sud global (Acharya, 1997: 301).

<sup>162</sup> Cette tendance a été mise en cause au cours des années suivantes par les conflits en Afghanistan et en Irak et par l'éclatement de nouveaux conflits – par exemple en Syrie – en Asie.

Analyser les conflits armés africains contemporains – ses causes, dynamiques et conséquences – n'est pas simple. Comme presque avec toute question, l'analyse implique une manière concrète de comprendre le monde, des valeurs et une idéologie déterminée (Mateos, 2011a : 252) qui sont imprégnés dans le résultat, indépendamment de la personne qui l'a produit, explicité ou, au contraire, refuse de le reconnaître.

Sur ce point, notre perception est intoxiquée par des discours simplistes et par des images atroces convenablement choisies qui présentent un imaginaire (afro)pessimiste de conflits armés marqués par le barbarisme, les affrontements ethniques et l'irrationalité. On fait valoir que sont des guerres extrêmement cruelles et dévastatrices, presque pathologiques. Comme le note Oscar Mateos (*Ibidem.* : 227), les conflits armés sont sans aucun doute un des grands stéréotypes sur le continent africain.

Sans sous-estimer l'immense impact humain des conflits armés en Afrique, il faut aussi faire une analyse plus équilibrée, qui permette de les placer en perspective historique et globale (Kastfelt, 2005: 2; Zeleza, 2008: 1). Il n'existe pas en Afrique d'évènement équivalent à l'impact humain qu'a eu lieu, au cours du XXe siècle, pendant la première et la deuxième guerre mondiale, ou pendant les guerres civiles et les atrocités commises par Joseph Staline et Mao Zedong dans l'Union soviétique et en Chine, respectivement. En fait, le plus grand bain de sang de ce siècle en Afrique a été causé par un roi européen, le belge Léopold II, dans l'ancien État Libre du Congo, actuelle République Démocratique du Congo (White, 2003). En outre, comme le signale le *International Peace Research Institute* et constate Mateos (2011a : 229), ce sont les États-Unis, la Russie (avant, Union soviétique), la France et le Royaume-Uni<sup>163</sup> les pays qui, après la deuxième guerre mondiale, ont été impliqués – directement ou indirectement – dans plus de conflits armés dans le monde entier. Paradoxalement, ce sont ces mêmes États qui, souvent, dirigent actuellement les processus de construction de la paix sur le continent africain.

## **2.2. Débat sur les nouvelles guerres et leurs caractéristiques en Afrique subsaharienne**

Pendant les premières années de l'après-guerre froide deux phénomènes opposés se sont produits dans le monde, de manière parallèle, en relation avec les conflits armés. D'une part, des accords de paix ont été signés mettant fin à différents conflits de longue durée qui avaient été alimentés par la rivalité Est-Ouest; et, d'autre part, sont apparus des nouveaux conflits qui semblaient en plus particulièrement violents, dans les Balkans, le Caucase ou dans différentes localisations de l'Afrique, auxquels tant la littérature comme les moyens de communication ont commencé à accorder une attention particulière (Richards, 2005: 2; Eck *et al.* , 2008: 25-26; Melander *et al.* , 2009: 505-506; Papé, 2011: 39-40).

Dans ce contexte, les auteurs ont défendu l'existence de caractéristiques communes à ces conflits armés qui pouvaient être considérées comme novatrices en ce qui concerne les conflits armés qui ont eu lieu jusqu'alors (Kaldor, 1999), mais aussi l'existence d'un nouveau contexte – la mondialisation néolibérale – dans lequel l'essor des marchés érodait les États et contribuait à alimenter les tensions et les guerres civiles (Duffield, 2001). Bien qu'à partir de perspectives différentes, tous deux ont évoqué ces conflits armés émergents comme de « nouvelles guerres ».

<sup>163</sup> Chacun d'eux, avec la Chine, sont les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité et, en même temps, figurent parmi les principaux producteurs d'armes au monde.

Depuis lors, le débat sur les « anciennes guerres » et les « nouvelles guerres » a été récurrent dans la littérature sur la guerre. Bien que la distinction a été mise en cause dans une plus ou moins grande mesure par différents auteurs<sup>164</sup> (Kalyvas, 2001; Henderson et Singer, 2002; Berdal, 2003; Newman, 2004a; Goodhand, 2006; ou Balcells et Kalyvas, 2014), de nombreux autres (Pérez de Armiño, 2007; Eck *et al.*, 2008: 38; Lacina, 2008: 45; Mello, 2010; García Segura, 2013: 3-4) reconnaissent que les conflits armés qui ont eu lieu après la guerre froide ont entraîné un tournant dans l'analyse des conflits. Dans ces derniers, on peut identifier certaines caractéristiques qui, soit n'étaient pas présentes dans le passé soit avaient une importance explicative moindre des causes et dynamiques des conflits armés. Comme reprend Herfried Münkler (2003: 7) sur une idée de Carl von Clausewitz, la guerre est un caméléon qui change constamment et qui adapte son apparence aux variables conditions politiques, sociales et économiques. Les conflits se transforment, mais ne disparaissent pas, comme il arrive à l'insécurité et ses conséquences dévastatrices. Leur essence reste la même (García Segura, 2013: 4).

Je ne prétends pas ici encourager le vieux débat sur les nouvelles guerres, mais simplement tenter d'identifier certaines caractéristiques propres des conflits armés qui ont eu lieu en Afrique subsaharienne ces dernières décennies, car beaucoup de ces particularités sont également présentes dans les conflits qui ont eu lieu en République Démocratique du Congo (ci-après RDC).

Ces caractéristiques apparaissent de façon différente selon le contexte (ou même n'apparaissent pas, et plutôt, apparaissent d'autres différentes) et, par conséquent, ont également une importance variable dans les différents conflits africains. De plus, dans le même conflit, avec le temps, celles-ci peuvent également varier. Par exemple, la nature des acteurs impliqués dans les conflits de la République Centrafricaine ou du Mali sont très différents; ainsi que les schémas de violence au Mali ou en RDC; ou la forme de financement de la guerre dans ce dernier pays ou en Somalie. À l'heure de l'analyse des politiques de construction de la paix à mettre en œuvre dans un contexte donné, il est essentiel d'analyser le poids spécifique de chacune de ces caractéristiques.

### **2.2.1. Caractère intraétatique (mais avec dimension régionale et internationale)**

Il s'agit de guerres qui, notamment, ont lieu à l'intérieur des États et non pas entre États. C'est-à-dire, ce sont des guerres qui pourraient être appelées « internes ». En fait, il s'agit souvent de conflits « localisés » (Mateos, 2011a: 232), qui touchent seulement à une zone déterminée du pays, comme la région du delta du Niger au Nigéria, le nord-ouest de l'Ouganda ou l'est de la RDC.

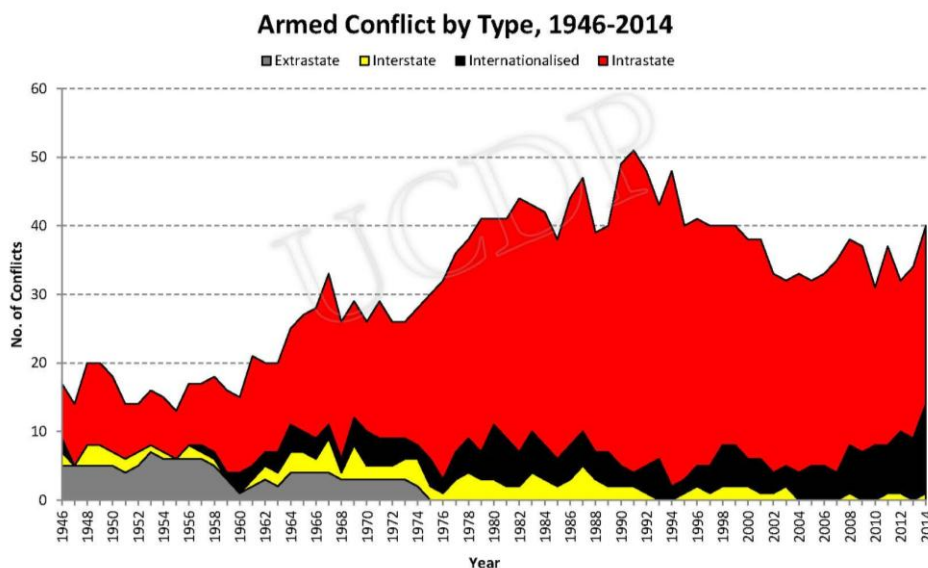
Lotta Harbom et Peter Wallensteen (2005: 624) rapportent que plus de 90% des conflits qui ont eu lieu entre 1989 et 2004 ont été des conflits intraétatiques. C'est une caractéristique que différents auteurs (Acharya, 1997: 301-302; Öberg et Strom, 2008: 3) reconnaissent également dans les conflits de la guerre froide au cours de laquelle, bien

<sup>164</sup> Par exemple, Jonathan Goodhand (2006: 29) reconnaît que les conflits contemporains posent de nouveaux défis pour ceux qui cherchent à comprendre et à offrir des réponses face à ceux-ci, mais estime que la « distinction simpliste entre anciennes guerres et nouvelles guerres peut être remise en cause ». De plus, il regrette que l'analyse ait été tant centré à souligner la nouveauté des conflits modernes et si peu à reconnaître la continuité historique des guerres précédentes (*Ibidem* : 11). La propre Mary Kaldor (2013: 1) a regretté que cette « obsession pour la 'nouveauté' des guerres » ait entraîné la perte d'attention sur des logiques qui sous-tendent ces « nouvelles guerres ».

qu'avec une incidence évidente de la confrontation Est-Ouest, de nombreux conflits ont eu une origine domestique. En fait, depuis l'époque postcoloniale, dans le contexte africain, le nombre de guerres entre États a été beaucoup plus faible que celui des guerres à l'intérieur d'eux. En outre, en Afrique ont eu lieu beaucoup moins de guerres entre États (Zezeza, 2008: 8) ou liées à des différends frontaliers (Mazrui, 2008: 37) que dans d'autres régions du monde<sup>165</sup>. Cela peut être dû à l'importance dans l'imaginaire politique africain du principe *uti possideti juris* du Droit International Public, qui reconnaît l'inviolabilité des frontières nationales artificiellement établies par les Européens tel quelles ont été fixées à l'époque coloniale<sup>166</sup>.

En tout cas, il semble clair que, comme le souligne Ken Booth (1991: 316), « l'institution de la guerre interétatique est en déclin historique ». Ainsi le démontre également la graphique suivante dans laquelle on observe la proportion entre les conflits interétatiques (jaune) et intraétatiques (rouge) dans le monde entre 1946 et 2014.

**Graphique 4.2. Conflits armés par type de conflit, 1946-2014**



Source : Page web de l'UCDP, [http://www.pcr.uu.se/research/ucdp/charts\\_and\\_graphs/#region](http://www.pcr.uu.se/research/ucdp/charts_and_graphs/#region)

Cette constatation, exige cependant, un exercice d'affinage. Ce sont des guerres intraétatiques, mais elles ne sont pas des guerres « hermétiquement fermées » (Ali et Matthews, 1999: 294) ni même « introverties » (Goodhand, 2006: 10), vue leurs dimensions transnationales indéniables (Gleditsch, 2007). Bien qu'on les a appelé de façon

<sup>165</sup> Mazrui (2008: 38) indique comment, de manière paradoxale, les frontières artificielles établies par les Européens ont engendré des conflits « à l'intérieur de celles-ci », mais ne les ont pas engendrés « à travers elles ». La guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée (1998-2000) par la délimitation de ses frontières ou la querelle entre le Soudan et le Sud Soudan par la zone d'Abyei sont des exceptions à cette tendance.

<sup>166</sup> Ce respect de l'intégrité territoriale a été défendu d'abord par les mouvements nationalistes des colonies et ensuite par les États africains nouvellement indépendants (Campos, 2006: 62). L'intégrité territoriale des États africains a été reprise dans le Traité instituant de l'Organisation pour l'Unité africaine (OUA) en 1963, comme l'un des principes de la même (article III.3). Par la suite, le Traité instituant l'Union Africaine (qui a remplacé l'OUA en 2001) a été encore plus précis en reconnaissant parmi ses principes (art. 4 b) « le respect des frontières existantes au moment de l'accession à l'indépendance ».



diverse, dans la plupart des conflits, les dimensions interne-externe (Cliffe et Luckham, 1999: 41-42; Busumtwi-Sam, 2004: 321-323), locale-globale (Pugh et Cooper, 2004), locale-régionale-globale (MacLean, 2008: 166-180; Mateos, 2011a: 234), locale-nationale-régionale-internationale (Goodhand, 2006) ou transnationale (Münkler, 2003: 20) sont profondément liées entre elles. Il en est ainsi, en particulier, à la suite de la transformation des conflits avec le passage du temps (Douma, 2001: 27) et/ou lorsque ces conflits ont lieu en ce qui Myron Weiner (1996) appelait avec mépris « mauvais quartiers », régions les plus susceptibles à l'expansion de la violence<sup>167</sup>. Par conséquent, il s'agit de conflits armés « hybrides » (Busumtwi-Sam, 2004: 320; Goodhand, 2006: 10) dans lesquels la séparation entre les sphères domestique, régionale et internationale est diffuse.

Les facteurs domestiques jouent un rôle important dans l'origine des conflits africains, même si tous les conflits « ont un contexte régional » (Adetula, 2008: 9) et international. Beaucoup d'entre eux ont été influencés par la fin de la guerre froide et les changements dans le système international (Grasa, 2014: 36). Bien qu'ils peuvent avoir surgi comme des conflits intraétatiques, il s'est produit « une relation de symbiose » entre les facteurs internes et externes du conflit; les uns n'ont pas pu se développer sans la présence des autres, et vice versa (Ayoob, 1995: 50-51). En outre, de même que leur apparition n'est pas exclusivement endogène, ses conséquences ne tendent pas généralement non plus à se maintenir à l'intérieur des frontières de l'état (Zartman, 2000: 2; Gleditsch et Salehyan, 2008: 68; Ylönen, 2013: 199). Ce sont des conflits domestiques dans leurs essence, qui se régionalisent et internationalisent rapidement (Ali et Matthews, 1999: 293-294).

Les dynamiques d'interaction régionale et internationale des conflits armés ont été identifiées avec des concepts différents. Michael Pugh et Neil Cooper (2004: 24-35) utilisent le concept « complexe conflictuel régional » (*Regional Conflict Complex*), inventé précédemment par Peter Wallensteen et Margarita Sollenberg (1998). Avec celui-ci ils font référence essentiellement à l'ensemble de réseaux économiques, militaires, politiques et sociaux qui se tissent au niveau régional à la suite d'un conflit. Mateos (2011a: 233), de son côté, parle des « guerres en réseau » dans lesquelles les différents acteurs locaux, régionaux et internationaux sont « connectés ».

Tant la dimension régionale comme l'internationale des conflits armés interétatiques se manifestent de très différentes manières. Ensuite je note, à titre d'exemple, certaines d'entre elles seulement. D'une part, après la fin de la confrontation Est-Ouest et dans le cadre de l'actuel contexte de mondialisation, fortement interconnecté et interdépendant, il s'est produit une transformation des intérêts géopolitiques des pays du Nord global qui ont une incidence au niveau local dans d'autres parties du monde; d'autre part, certaines causes des conflits peuvent avoir une origine exogène, tels que le contrôle international des ressources naturelles ou les questions ethniques transfrontalières; également, les conséquences des conflits dépassent souvent les frontières mêmes des États (Cliffe et Luckham, 2000: 295; Zartman, 2000: 2), par exemple, avec la propagation des tensions

<sup>167</sup> Dans son étude sur les causes des flux de réfugiés, Weiner (1996: 26) a identifié des pays et régions du monde dans lesquels, depuis les années soixante-dix jusqu'au milieu des quatre-vingt-dix, des dynamiques d'expansion régionale de la violence s'étaient produites. En utilisant sa propre terminologie il s'agirait de « mauvais voisins » dans des « mauvais quartiers ». Entre elles il a fait noter, en Afrique, la corne de l'Afrique (Ethiopie, Erythrée, Somalie et Soudan), l'Afrique centrale (Angola, Mozambique, République Démocratique du Congo, Rwanda et Burundi) et l'Afrique de l'Ouest (Libéria, Sierra Leone, Sénégal et Mali).

identitaires, la propagation de la violence et/ou de l'insécurité dans la région, la présence de personnes réfugiées dans les pays voisins ou le commerce illicite transfrontalier d'armes, de drogues ou de personnes (Cliffe et Luckham, 1999: 41-42; Kaldor, 1999: 107-109; Pugh et Cooper, 2004: 2; Mazurana: 2005: 36, Gleditsch et Salehyan, 2008: 68); finalement, différents auteurs (Collier et Hoeffler, 2004: 575; Zeleza, 2008: 25-26) ont souligné le rôle que joue la diaspora à encourager, faciliter ou financer (par exemple, par le biais des fonds) des conflits armés.

L'intervention étrangère d'autrui dans des conflits internes peut aussi adopter de multiples formes, que Eck *et al.* (2008: 31-36) classifient de la façon suivante. D'un côté, les « interventions biaisées ou partielles » qui soutiennent l'une des parties, que ce soit le gouvernement ou le groupe d'opposition, soit avec l'envoi de ses propres troupes bien de manière financière, logistique ou avec l'aide militaire. En fait, l'intervention d'États voisins, de manière directe ou indirecte, a été un phénomène particulièrement requérant (Harbom et Wallerstein, 2005: 629; Eck *et al.*, 2008: 33). En outre, différents auteurs (Busumtwi-Sam, 2004: 321; Richards, 2005: 8; Zeleza, 2008: 22) ont indiqué comment l'intervention de pays voisins ou de puissances étrangères a souvent un impact négatif sur l'intensité et/ou la durée des conflits armés. D'autre part, les « interventions neutres » visent à faciliter une solution négociée du conflit soit avec l'interposition des troupes de maintien de la paix entre les parties soit avec des activités diplomatiques de médiation<sup>168</sup>.

### 2.2.2. Multiplicité et privatisation des belligérants

Les États, en raison de leur affaiblissement progressif, ont perdu le monopole du contrôle et de l'utilisation des moyens de coercition. Cela a impliqué que l'usage de la force est passé de manière croissante du domaine public au secteur privé et soit exercé par de nombreux autres acteurs (García Segura, 2013: 8-9), souvent, difficilement identifiables (Busumtwi-Sam, 2004: 320). Il s'agit d'une manifestation d'un processus plus large de privatisation des fonctions étatiques, dans ce cas, dans le domaine de la sécurité (Reno, 2009: 190), qui a été identifié comme un pas vers l'échec de l'État.

Les armées nationales, par conséquent, jouent un rôle plus limité dans de nombreux conflits armés où il existe une multiplicité d'acteurs armés internes et externes qui ont, dans leur grande majorité, un caractère privé. Ces acteurs armés ont une relation asymétrique, car ils sont très disparates en ce qui concerne leur nature, force et mode d'action (García Segura, 2013: 9).

Parmi ces acteurs, on peut trouver, en plus des forces armées nationales, des groupes paramilitaires, groupes armés non-étatiques, seigneurs de la guerre, groupes d'auto-défense, mercenaires étrangers, bandes de criminels, des réseaux d'exportation illégale militarisés, groupes dissidents d'armées qui exercent le pouvoir et la force d'une manière illégitime et, finalement, des troupes armées d'États étrangers dans le cadre d'une mission internationale de maintien de la paix. La coexistence dans un même contexte de tant d'acteurs armés avec caractéristiques aussi distinctes (nationale/internationale,

<sup>168</sup> Les OII ont un rôle de premier plan dans les activités diplomatiques de règlement pacifique des différends. En fait, entre 1989 et 2003, l'ONU a participé aux efforts de résolution du 30 % des conflits mondiaux, et l'Union Européenne et d'autres organisations internationales régionales dans un autre 40 % (Eck *et al.*, 2008: 35).

public/privée, étatique/non-étatique) a une incidence sur la dynamique des conflits, leur développement et perpétuation.

Comme le reconnaît Kaldor (1999: 92), les forces armées des États sont en déclin, en particulier –et curieusement– dans les zones de conflit. Dans le contexte africain, au moment de l'indépendance, les armes n'étaient pas très avancées alors que les forces armées étaient très disciplinées; toutefois, actuellement le contraire a lieu, à savoir, les armes sont les plus avancées mais les armées moins professionnelles et disciplinées (Mazrui, 2008: 39). Les motifs qui ont favorisé leur affaiblissement sont nombreux: mauvaise gestion des dépenses militaires de la part de l'État; manque d'équipement, de matériel, de pièces détachées, d'essence et de munitions; perte de prestige (sinon, directement, de la mauvaise réputation); formation inadéquate; faible ou l'absence de salaire, etc.

Il n'est pas surprenant que de nombreux soldats quittent ces structures pour former d'autres groupes armés, généralement autonomes, qui se réunissent autour d'un dirigeant et dans lequel le pillage, le brigandage ou les activités criminelles sont récurrentes. L'usage de la force transite d'une motivation militaire vers une autre économique (Keen, 1996: 16), et le recrutement d'enfants soldats est fréquent (Sierra, Leone, Ouganda, Mozambique, Rwanda, Burundi, RDC). Dans certains contextes, ce sont les dirigeants politiques mêmes qui décident de créer des groupes paramilitaires pour se distancer des formes de violence les plus extrêmes et tenter de contourner les responsabilités (Williams, 2008: 165), comme avec les milices *Interhamwe* dans la Rwanda antérieur au génocide.

De son côté, les groupes d'autodéfense sont généralement composés de personnes volontaires (il existe également le recrutement forcé) et sont créés pour la défense d'un territoire ou d'une localité. Ceux-ci ont été très communs en Afrique centrale, au Rwanda et au Burundi pendant le génocide ou, dans les années ultérieures dans la RDC. Lorsqu'ils ne sont pas vaincus et persistent dans le temps, il n'est pas rare qu'ils terminent par coopérer avec d'autres groupes armés ou absorbés par les dynamiques propres du conflit dans lequel ils sont apparus (Kaldor, 1999: 94), comme c'est le cas dans la RDC avec les milices *maï-maï*.

Dans le cas de tous ces groupes non-étatiques, son commandement, contrôle et discipline sont plus aléatoires et plus susceptibles de se fragmenter (Muggah et O'Donnell, 2015: 6), ce qui rend difficile leur identification et complique sa poursuite. La distinction entre personnes combattantes et civiles qui appuient les combattants a toujours été une question complexe, mais elle s'est compliquée encore plus dans le contexte actuel où la nature diverse et informelle des acteurs armés (Afshar, 2004: 48; Dudouet et Planta, 2012: 251; Muggah et O'Donnell, 2015: 3), et la mobilité croissante entre la condition civile et militaire –et vice versa– selon les circonstances du moment (Morgan, 1994: 176), rendent plus dynamique et diffuse la ligne entre elles. Ses multiples contraintes (peu d'équipement, mauvaise organisation, etc.) expliquent qu'ils n'aient pas la capacité pour provoquer un grand nombre de victimes dans des affrontements armés. Toutefois, son *modus operandi* leur permet de causer un grand nombre de victimes et de souffrances parmi la population civile, en particulier dans des États avec des structures faibles (Eck *et al.*, 2008: 30).

Autres acteurs également présents dans les conflits armés sont les mercenaires étrangers et les entreprises privées de sécurité (Douma, 2001: 27-28). Dans les deux cas il s'agit

généralement d'ex-soldats provenant d'armées étrangères recrutés par les gouvernements eux-mêmes et/ou par les sociétés transnationales opérant dans l'État pour la protection de ses intérêts.

Finalement, les opérations de maintien de la paix (ci-après OMP) multilatérales sont, en général, des missions multilatérales avec des contingents de forces armées de différents pays sous mandat des Nations Unies ou d'OII régionales<sup>169</sup>. Dans le cas de l'Afrique celles-ci ont été développées principalement par l'Union africaine et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS-CEDEAO) à travers sa Brigade de Surveillance (ECOMOG), mais elles ont été aussi développées par un seul État ou un groupe d'États sous mandat de celles-là.

### 2.2.3. Nouvelles formes de financement

Les « anciennes guerres » étaient financées essentiellement par les États, par le biais des impôts et du « parrainage » de la part d'autres États, et puis, bien entendu, du pillage et brigandage, qui ne sont pas des phénomènes nouveaux (Duyvesteyn, 2005a: 73). Ils le sont, en revanche, en particulier dans l'ampleur actuelle, d'autres phénomènes tels que, par exemple, les activités criminelles (trafic d'armes, de personnes, de ressources naturelles ou de drogues), le soutien économique des diasporas, le recouvrement des « impôts » pour permettre l'accès à la population civile ou le vol des ressources des acteurs humanitaires (Anderson, 1999; Kaldor, 1999: 101-104; 2005: 215-216; Mazurana, 2005: 36; Pérez de Armiño et Zirion, 2010: 13). Dans certains contextes (RDC, Libéria, Sierra Leone), ces activités ont été institutionnalisées, c'est-à-dire, elles ont été développées par les États eux-mêmes (Reno, 1998, 2000) ou, lorsque il existait des problèmes pour la subsistance économique des forces armées, directement par celle-ci (Duyvesteyn, 2005a: 72-73).

Beaucoup d'autres fois, ces activités sont exercées par des groupes criminels organisés qui entretiennent une relation étroite avec le conflit (McMullin, 2009: 75). La convergence entre violence armée et criminalité organisée est complexe et peut adopter de nombreuses formes. D'ailleurs, il se transforme souvent avec le développement du conflit, surtout si celui-ci dure (Ibañez, 2015: 18-23).

En outre, la violence politique a amplifié certains effets négatifs de la mondialisation<sup>170</sup> (Nordstrom, 2010: 161), comme la perte de pouvoir de l'État et l'intensification de la criminalité transnationale (Ibañez, 2015: 17). Parallèlement à la fragmentation et informalisation de la guerre se produit l'informalisation de l'économie (Kaldor, 1999: 104). Ce processus, soutenu en plus par des politiques de développement et construction de la paix qui favorisent la déréglementation de l'économie, a facilité la lutte entre les différents acteurs pour les maigres ressources et le renforcement des activités économiques illégales nécessaires pour leur subsistance et enrichissement (Duffield, 2000: 74; Goodhand, 2006: 35). En fait, comme le note Kaldor (1999: 101), les nouvelles guerres sont une « version extrême de la mondialisation ».

<sup>169</sup> J'analyserai cette question en profondeur dans le cinquième chapitre.

<sup>170</sup> Bien que la mondialisation puisse être définie de façons très diverses, je l'interprète ici dans le sens de Jonathan Goodhand (2006: 35) non seulement comme l'augmentation de l'interdépendance économique et politique entre les États mais aussi de l'activité transnationale supraétatique et subétatique.

Beaucoup de ces activités illégales sont menées par le biais de réseaux qui établissent des liens avec l'économie mondiale et qui tirent des bénéfices de la commercialisation des ressources naturelles, des drogues, d'armes ou de personnes, ou avec d'autres activités illégales. Ces réseaux, parfois, ont encore plus de pouvoir que certains États (Nordstrom, 2000: 36). Ses activités sont basées sur des systèmes d'inégalité et d'exploitation dans lesquels les notions de masculinité et de féminité, ainsi que la division sexuelle du travail, jouent un rôle fondamental (Mazurana et Carlson, 2008: 221). Par exemple, la traite des femmes et, surtout, l'exploitation et l'esclavage sexuel sont un pilier fondamental de l'économie déprédatrice de la guerre (Mazurana, 2005: 34).

Par conséquent, dans des contextes de conflit armé se produit non seulement la destruction de la politique économique préexistante mais aussi la création d'une nouvelle (Keen, 1998: 7). Une nouvelle logique économique émerge, une « économie politique de la guerre » particulière dans chaque contexte; il s'agit d'une nouvelle manière dont les ressources économiques sont générés et exploités par les différents acteurs, internes et externes, participants à un conflit armé afin de soutenir son existence et favoriser leurs intérêts politiques et économiques (Douta, 2001: 11).

Par exemple, au niveau micro, le conflit peut être une alternative de sécurité, emploi et nourriture pour les jeunes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale (Hirshleifer, 1994: 7; Collier, 2000; Gates, 2002: 128; Duyvesteyn, 2005a: 79) et d'enrichissement pour les élites (Malone et Nitzschke, 2009: 37); et au niveau macro, dans un contexte – renforcé par le conflit – de déstructuration de l'économie et de l'État même, le brigandage, l'extorsion, le commerce illicite des ressources naturelles, de stupéfiants, d'armes ou de personnes rétro-alimentent constamment la situation de conflit. De fait, plus difficile sera de mettre fin au conflit, plus les acteurs se bénéficieront avec lui. Dans les contextes où les revenus de certains acteurs dépendent de la continuité de la violence (Kaldor, 1999: 3), la guerre est préférable à la paix car elle leur offre de meilleures possibilités de subsistance ou de plus grands avantages. Par conséquent, certaines parties du conflit peuvent être plus intéressées à prolonger le conflit qu'éventuellement à le gagner (Keen, 2000a: 27)

L'analyse de l'économie politique du conflit peut aider à comprendre de nombreuses dynamiques internes des conflits actuels, y compris les motivations et les responsabilités des acteurs impliqués en relation avec leur contexte social et historique (Le Billon, 2000: 1); comment et quand les conflits peuvent devenir un instrument pour l'accumulation de ressources par les parties belligérantes (Keen, 1998: 12) et quand la violence remplit des fonctions importantes au profit de certains acteurs (Goodhand, 2006: 36); jusqu'à quel point les conflits armés sont des phénomènes dynamiques dans lesquels l'intérêt initial (prendre le pouvoir, la sécession, défendre une région) peut évoluer avec le développement du conflit (Arnson, 2005: 8-9); les stratégies de la population civile pour survivre dans le contexte du conflit (Pugh et Cooper, 2004: 2); ou comment les activités économiques illégales de l'État –ou des acteurs extraétatiques – qui rétro-alimentent la violence restent « dans l'ombre », invisibles (Nordstrom, 2000, 2004) lorsque l'attention se centre principalement –ou exclusivement– dans le conflit politique.

#### **2.2.4. Nouveaux modes de violence**

Dans la mesure où le type de conflit change (ses causes, agendas, acteurs, etc.) se modifie également la façon dont celui-ci se développe. En général, la guerre détruit de manière

brutale la vie quotidienne des personnes (Cockburn, 2007: 208). Les tactiques de combat traditionnels ont laissé place à un champ de bataille indéterminée, à peu d'affrontements directs entre les parties qui, parfois même, coopèrent entre elles (Kaldor, 1999: 98, 2005: 214), à l'emploi majoritaire d'armes légères et, en particulier, à la considération de la population civile comme un objectif militaire.

Les acteurs non-étatiques, conscients de leur infériorité initiale, emploient un mélange de tactiques de guérilla et de terrorisme dans le but de tirer un avantage politique. Entre ces tactiques se trouvent les suivantes: infliger des défaites militaires ponctuelles mais, si possible, pénibles et humiliantes; inciter les forces gouvernementales à employer des tactiques contre-productives, par exemple, des attaques aveugles à toute une communauté à cause de la difficulté de différencier les acteurs armés non-étatiques des civils; ou même, de s'attaquer délibérément à la population civile. Ces tactiques peuvent être utiles pour endommager le prestige du gouvernement et sa légitimité dans le domaine national ou même international, aussi en tant que mesure de distraction des efforts et de l'énergie du gouvernement et des forces armées ou pour saper la confiance du public dans la capacité de l'armée et d'autres forces de sécurité pour remplir son obligation primaire de protéger la population (Gray, 2007: 254-255).

De fait, les pertes parmi la population civile, autrefois considérées comme un effet collatéral ou indésirable, est devenue un objectif principal des tactiques de guerre<sup>171</sup> (Kaldor, 1999: 100), dans une stratégie délibérée (*Ibidem.*, 2005: 214) d'une ou de toutes les parties en conflit, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales<sup>172</sup>. La violence sexuelle, le recrutement forcé, l'esclavage sexuel, le déplacement forcé, la stratégie de la « terre brûlée », le génocide ou le nettoyage ethnique sont les tactiques des nouvelles guerres (Anderlini, 2011: 19). Les idées préalables sur la séparation des espaces pendant le conflit armé ne sont plus valables. Il n'existe pas un front de bataille défini mais une situation de « guerre totale » (Barth, 2002: 2) dans laquelle la population civile peut être attaquée à tout moment et en tout lieu. Le mythe de la dichotomie entre l'arrière-garde et le front de bataille a disparu (Enloe, 1983: xxxi; Pankhurst, 2008a: 3) et, par conséquent, la division spatiale entre les sexes en plaçant les femmes dans la première et les hommes dans la deuxième s'est aussi évaporé (Farr, 2002: 11; Afshar, 2004: 47).

Il s'agit d'une stratégie visant à « soumettre, psychologiquement et physiquement, la résistance de ceux étiquetés comme *l'ennemi* » (Farr, 2002: 11). Le contrôle du territoire se fait par des moyens politiques, par le biais de l'assujettissement de la population qui l'habite (Williams, 2008: 165; Kaldor, 2013: 2; García Segura, 2013: 13); et, lorsque son contrôle n'est pas possible, il se génère un environnement défavorable pour elle par le biais de la combustion de récoltes, les incursions récurrentes avec vols, viols et assassinats, la génération constante de peur et d'insécurité parmi la population, etc. Le brigandage et le pillage ont été des caractéristiques fondamentales des conflits armés au Libéria, en Sierra Leone ou RDC (Duyvesteyn, 2005a: 72 ). Le contrôle du territoire se réalise par la

<sup>171</sup> Pour visualiser ces autres formes de violence qui ont pour objectif délibéré la population civile, l'*UCDP* a inventé le terme « violence unilatérale », qui fait référence à l'usage de la force armée par le gouvernement d'un État ou par un groupe officiellement organisé contre des civils à la suite d'au moins 25 morts par an. Pour plus d'informations sur ce terme, son contenu et les défis qu'il pose, consulter, Ekaterina Stepanova (2009: 39-68) et Human Security Report Group (2012: 198-209).

<sup>172</sup> Selon Münkler (2003: 118-120) il s'est produit une « démilitarisation de la guerre », dans la mesure où les attaques armées ne sont plus réalisées en grande mesure par les armées de l'État et, en plus, ne sont pas dirigées principalement contre des objectifs militaires.

manipulation politique de la population, mais non plus par le biais de la stratégie de « gagner leurs esprits et leurs cœurs » mais de « semer la peur et la haine » (Williams, 2008: 165).

Dans ce contexte d'exploitation, les personnes sont devenues une ressource de plus. Femmes, hommes, filles et garçons sont devenus esclaves pour combattre (Singer, 2008), esclaves sexuelles et domestiques et main-d'œuvre esclave dans les mines et industries (Mazurana, 2005: 32; Mazurana et Carlson, 2008). Cet accroissement des violations des droits de l'homme entraîne des déplacements massifs de population et, avec cela, des graves crises humanitaires. Parfois même, le déplacement de la population (et les crises humanitaires) n'a pas été la conséquence mais l'objectif même des tactiques de guerre, comme ce fut le conflit au Darfour (Soudan) ou dans le génocide du Rwanda.

Dans les conflits de la Sierra Leone, le Libéria, l'Ouganda ou la RDC se sont enregistrés des niveaux extrêmes de violence contre la population civile. Massacres, amputation de membres, castration des hommes et des enfants, viols en masse et/ou particulièrement brutales (en groupe, avec des mutilations des seins et du vagin, contraignant les parents à être témoins ou même à les pratiquer), brûlage de personnes vivantes, cannibalisme (Mazurana et Carlson, 2008: 218), sont effectuées tant par les rebelles comme par les forces nationales. Ces actes sont menées en tenant compte du genre des victimes car, en fait, souvent c'est précisément le genre qui vise à être attaqué avec cette violence (Mazurana, 2005: 33).

L'utilisation de la violence d'une façon aussi cruelle et impitoyable a été pratiquée pour remettre en cause la rationalité des conflits armés actuels. Selon cette idée, dans ces conflits prévalent le chaos et l'irrationalité, la haine et la vengeance. « Fanatiques drogués », « lunatiques » ou « incarnations du diable » exercent une « 'extrémisation' de la violence » dans laquelle le guerrier ne se contente pas seulement de tuer mais trouve plaisir à le faire (Papé, 2011: 43-44). Cette narrative du « nouveau barbarisme »<sup>173</sup> a trouvé beaucoup d'écho à partir de la publication de *The Coming Anarchy* (Kaplan, 1994), article qui a identifié les haines interethniques ataviques comme la cause fondamentale des conflits imminents<sup>174</sup>. Ce texte a attiré beaucoup l'attention des politiciens occidentaux dans les années quatre-vingt-dix et influence encore aujourd'hui la vision que des nombreux médias transmettent sur les conflits africains (Ellis, 1999: 19-21; Spears, 2010: 8).

Toutefois, de nombreux autres auteurs (Keen, 1996, 1997, 1998; Richards, 1996; Wall, 1996; Ellis, 1999; Berdal et Keen, 1997; Mazurana, 2005: 30; Spears, 2010: 3) contestent cette interprétation. Depuis une argumentation qui a été définie comme « choix rationnel » (*rational choice*), il s'estime que cette violence remplit des fonctions rationnelles ou logiques. Selon cette idée, dans ces contextes surgit « un système alternatif de bénéfice et pouvoir » qui est fondé sur des intérêts économiques et politiques rationnelles et bien

<sup>173</sup> C'est ainsi que Paul Richards (1996: xiii-xxix) a dénommé, de façon critique, les idées de Robert Kaplan. En fait, par rapport à cette thèse du « nouveau barbarisme », Richards (1996: xxv) soutient que la guerre est toujours horrible et peu importe si l'on lutte avec des machettes et d'armes légères, ce qui implique tuer de près, ou avec des bombes contrôlées depuis un ordinateur. Il est inutile de qualifier un type de guerre comme « barbare », affirme Richards quand, en fait, la seule différence est qu'elles sont moins chères.

<sup>174</sup> La « vision essentiellement déterministe » de la culture et des identités que montre Kaplan (Kaldor, 2001: 147) dans ce texte, écrit quelques mois avant le génocide du Rwanda, s'est maintenu essentiellement dans ses travaux ultérieurs (Kaplan, 1997; 2014).

définis (Keen, 1996: 14). En fait, ceux qui détiennent ces nouveaux intérêts politiques et économiques sont les mêmes qui dirigent cet apparent chaos et se bénéficient de cette apparence d'irrationalité. La violence remplit des fonctions importantes au profit de certains acteurs du conflit. C'est un « type de folie très rationnelle » (Keen, 1997).

D'autre part, il a été objet de discussion si ces « nouvelles guerres », dirigées contre la population civile, ont un plus grand impact humain que les guerres précédentes. Comme dans d'autres points du débat sur les nouvelles guerres, il y a des opinions divergentes. Par exemple, Kaldor (2005: 214) défend que tant la proportion entre les victimes civiles et les militaires comme le nombre de personnes déplacées et réfugiées par les conflits, ont augmenté. De son côté, d'autres auteurs (Eck *et al.*, 2008: 38; Melander *et al.*, 2009: 508) estiment que les conflits armés actuels, en proportion, sont moins nuisibles pour la vie humaine que ceux des décennies précédentes.

Les études qui analysent le coût humain des conflits armés, souvent ne prennent en compte que les morts au combat<sup>175</sup>. En fait, comme j'ai analysé plus haut, pour certaines sources de données le nombre de morts au combat est le principal critère pour mesurer l'intensité d'un conflit armé. De ce point de vue, comme la plupart des combattants dans les conflits armés sont des hommes, ce sont les hommes aussi les principales victimes directes des combats (Cramer, 2007: 293; Plümper et Neumayer, 2006: 723; Cockburn, 2010: 105; Kuehnast *et al.*, 2011: 6), bien que le pourcentage de femmes parmi les victimes directes a augmenté progressivement et, en 2000, on estimait qu'il représentait déjà un 25% du total (UNRISD, 2005: 214).

La plupart des conflits civils a entre 25 et mille victimes au combat par an, ce qui montre l'ampleur limitée des affrontements, mais pas les souffrances associés au conflit (Öberg et Strom, 2008: 4). L'impact négatif des conflits va au-delà des victimes au combat et a de graves et très différents impacts sur la vie des personnes, entre autres, la réduction de l'espérance de vie, la violence sexuelle, la malnutrition, les traumatismes psychologiques, le déplacement (à l'intérieur du pays) ou le refuge (hors du pays)<sup>176</sup>, la perte de propriétés et du mode de vie, etc.<sup>177</sup> (Kuehnast *et al.*, 2011: 7).

On estime actuellement qu'environ 90% des victimes des conflits armés sont des civils, c'est-à-dire, ils se produisent neuf décès indirectes par chaque directe<sup>178</sup>, la plupart d'eux femmes et mineurs (PNUD, 1995: 54; Tickner, 2001: 49; Cockburn, 2001: 21; UNRISD, 2005: 214). Compte tenu de ces schémas de violence et l'inégalité socio-économique existante dans les contextes de conflit armé, la tendance est que la proportion de victimes

---

<sup>175</sup> Le UCDP considère que les décès au combat comprennent tant les décès de militaires (sur le champ de bataille, dans des activités de guérilla, des bombardements d'unités militaires, etc.) que les morts de civils sous forme de dommages collatéraux dans un feu croisé, par des bombes aveugles, etc. (Themnér et Wallensteen, 2014: 553).

<sup>176</sup> Comme le note Cockburn (2010: 105), dans ce cas, les statistiques montrent que les femmes représentent une proportion significativement plus élevée parmi les personnes adultes déplacées et réfugiées.

<sup>177</sup> Magnus Öberg et Kaare Strom (2008: 4) mettent comme exemple le génocide du Rwanda où moins de 1.000 personnes ont été tuées au combat, alors que d'autres 500.000-800.000 personnes ont été assassinées et près de trois millions ont dû se déplacer à l'intérieur ou se réfugier dans les pays voisins.

<sup>178</sup> Comme le note Kuehnast *et al.* (2011: 6), le problème de l'absence de données fiables et précises sur les femmes dans les situations de conflit armé est particulièrement grave dans le cas des données de femmes victimes de conflit.



indirectes continue à augmenter en relation avec les victimes au combat (Eck *et al.*, 2008: 30). Paradoxalement, bien que depuis des décennies ces victimes indirectes des conflits sont beaucoup plus nombreuses que les directes (Plümper et Neumayer, 2006: 723), elles reçoivent moins d'attention dans les analyses sur les conflits (Lacina et Gleditsch, 2005: 145). Comme le soulignent Thomas Plümper et Erik Neumayer (2006: 723), « la plupart des victimes de guerre meurt en silence ».

Dans la mesure où le scénario (il n'existe pas un champ de bataille délimité), les acteurs (privés et informels) et les tactiques de guerre (fondées sur la terreur) sont devenues plus diffuses, le coût de la guerre est devenue plus grand pour les femmes (Zezeza, 2008: 21), jusqu'à tel point que des auteurs tels que Christopher Cramer (2007: 293) reconnaissent qu'il est probable que les femmes supportent pendant la guerre une plus grande violence que les hommes.

### 2.2.5. Violation répétée du régime juridique de la guerre (*ius in bello*)

La prévalence actuelle des conflits armés interétatiques défie le cadre juridique de la guerre (Schmitt, 2007: 443; Barrow, 2010: 224) et, plus précisément le *ius in bello* (Droit qui régit l'exercice de la guerre). Ce sont en particulier la pluralité et l'incertitude des acteurs qui participent à des conflits, d'une part, et le changement dans la façon dont ces derniers se développent, d'un autre, les facteurs qui remettent plus en question les fondements des normes humanitaires internationales.

Ces normes font référence essentiellement à deux types de conflits armés –internationaux et non internationaux–, mais ne prévoient pas de critères pour les distinguer sans équivoque, question fondamentale pour déterminer le régime juridique applicable. En outre, la transformation des caractéristiques des conflits armés a entraîné que certains conflits armés ne correspondent à aucun des concepts prévus par le Droit International Humanitaire (ci-après DIH), avec le risque que cela suppose qu'il existe des vides juridiques (Vité, 2009: 83).

Ce ne sont plus uniquement les États qui combattent, et les nouveaux acteurs ne se sentent pas liés par une réglementation internationale de la guerre qui a un caractère essentiellement étaticoentrique<sup>179</sup>. Les Traités Internationaux régissant cette matière et applicables dans les conflits armés, en particulier dans la deuxième moitié du XXe siècle, entre autres, la Charte des Nations Unies, le Droit International Humanitaire et le Droit International des Droits de l'Homme (ci-après DIDH), sont actuellement l'objet de violations répétées et leur application se heurte à des sérieuses difficultés (Robles Carrillo, 2012: 142).

Des exemples de ces violations sont, entre autres, le recrutement aveugle d'enfants soldats de la part tant de groupes armés non-étatiques tels que d'armées nationales ou la récurrente violation de la distinction classique entre personnes combattantes et non combattants, principe fondamental du DIH (Busumtwi-Sam, 2004: 320 et 325; Duyvesteyn, 2005a: 76-78). Entre autres raisons, le non-respect de ces règles convenues

<sup>179</sup> Ce sont les États qui négocient, acceptent et expriment leur consentement à être liés par les normes internationales de Droit International Humanitaire et du Droit International des Droits de l'Homme. Également, c'est à eux que s'adressent essentiellement –mais pas exclusivement– les obligations découlant de ces mêmes normes internationales.

dans le domaine du Droit International Public (en particulier, le DIH et le DIDH) a été ce qui a alimenté la catégorisation de ces conflits armés comme « barbares » (Ellis, 1999: 22).

D'une part, en ce qui concerne le recrutement –volontaire ou, la plupart du temps, forcé– des enfants soldats<sup>180</sup>, en 2002 le Protocole facultatif à la Convention relatif aux droits de l'enfant, en ce qui concerne la participation des enfants dans les conflits armés, est entré en vigueur. Ce protocole, duquel actuellement font partie 162 États, fixe l'âge minimum de 18 ans pour participer à des hostilités. Toutefois, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)<sup>181</sup> estime que le nombre de mineurs combattants atteint environ les 250.000, dont 40% sont des filles (Palacián de Inza, 2015: 5). Ils sont présents dans 40% des forces armées, groupes rebelles et organisations terroristes, luttant dans près de 75% des conflits et représentant un 10% du nombre total de combattants dans le monde (Singer, 2008), bien que dans de nombreux groupes armés africains le pourcentage est beaucoup plus élevé et représente encore plus de la moitié (Mazurana et Carlson, 2008: 206). En 2015, dans son rapport annuel sur les enfants soldats, le Secrétaire Général des Nations Unies (S/2015/409) a noté la présence d'enfants soldats dans 23 pays et territoires du monde, dont plusieurs pays africains: Tchad, Côte d'Ivoire, Mali, Nigéria, République centrafricaine, RDC, Somalie, Soudan et Soudan du Sud.

D'autre part, la IV<sup>ème</sup> Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (et ses développements ultérieurs<sup>182</sup>) protège la population civile, qui ne peut faire l'objet d'attaque aveugle et à qui doit être assurée la fuite de la zone de combat ainsi que son assistance par le biais de l'aide humanitaire. Dans la pratique, la mise en œuvre de cette distinction juridique est entravée par la confusion croissante entre civils et combattants dans des contextes de conflit, en particulier dans ceux où il existe un élément identitaire fort et/ou dans ceux où la population civile est identifiée par « ses » combattants.

### 2.2.6. Chronicisation du conflit et « urgences politiques complexes »

Dans la pensée occidentale, guerre et paix se sont interprétées historiquement comme des catégories distinctes, dichotomiques, où la première a été interprétée comme « irrationnelle » et « dysfonctionnelle ». Cette relation dichotomique entre guerre et paix a été le point de départ de l'activité dans le domaine de la construction de la paix par les OII, en particulier par les Nations Unies (Malone et Sherman, 2005: 237).

<sup>180</sup> Les principes du Cap de 1997 *concernant la prévention du recrutement d'enfants dans les forces armées et la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats en Afrique*, considèrent un enfant soldat à toute personne de moins de 18 ans, qui fait partie de tout type de force ou groupe armé, régulière ou irrégulière, qui mène des activités à l'intérieur du même ou qui est recruté pour des fins sexuelles, indépendamment d'être porteurs, ou d'avoir porté, d'armes. Pour plus d'information, consulter: [http://www.unicef.org/emerg/files/Cape\\_Town\\_Principles%281%29.pdf](http://www.unicef.org/emerg/files/Cape_Town_Principles%281%29.pdf) . En 2007, ces principes ont été révisés et se sont adoptés les *principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés* (connus comme « Les Principes de Paris »). Pour plus d'informations consulter, <http://www.unicef.org/emerg/files/ParisPrinciples310107English.pdf>.

<sup>181</sup> Pour plus d'information consulter la page web de l'UNICEF: <http://www.unicef.be/fr/12-fevrier-journee-internationale-des-enfants-soldats/> [consultée le 26 novembre 2015].

<sup>182</sup> Entre ceux-ci, notamment, le Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux, et le Protocole additionnel II aux Conventions de Genève de 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux, tous deux de 1977.

Toutefois, comme dans les conflits armés, la paix est un processus qui n'a ni un début ni une fin précise (Goodhand, 2006: 13). Parfois même, guerre et paix peuvent être difficiles à différencier (Keen, 2000b), car il existe une certaine continuité entre les deux. D'un côté, le conflit peut être simplement l'amplification ou l'accélération des processus sociaux et politiques qui existent déjà dans les périodes de paix (Goodhand, 2006: 10), c'est-à-dire, « la violence présente dans la paix » (Keen, 2000b: 8). Comme l'illustre David Keen (1998), en Sierra Leone ont existé des grandes similitudes entre les accords et dynamiques entre les différents seigneurs de la guerre –au cours de celle-ci–, et les schémas de corruption existants à l'époque de paix (Keen, 1998).

De même, la fin officielle de la guerre ne signifie pas nécessairement la fin de la violence. Comme le soulignent Doyle et Sambanis (1999: 1-2), « la violence publique –pour ne pas parler de la violence privée– n'est jamais complètement éliminée ». En fait, souvent, les effets d'un conflit violent sont soufferts longtemps après le conflit ait pris fin.

L'existence d'un accord de paix ne garantit pas la fin du conflit armé. Même après la signature des accords de paix, il existe une tendance à la reproduction des cycles de violence (Grasa, 2014: 40). En fait, la stabilité de tel accord de paix est très liée au fait que la totalité ou la plupart des parties combattantes y participent, car les groupes armés qui restent en dehors sont des potentielles menaces à la stabilité de l'accord (Newman et Richmond, 2006). La violence est intermittente (Pankhurst, 2004: 9) et, en outre, les sociétés qui ont connu un conflit violent sont plus vulnérables à la violence à l'avenir que des sociétés pré-conflit, avec des facteurs de risque similaires (Collier, 2000b).

La constante production et reproduction du conflit armé (Cliffe et Luckham, 2000: 293) provoque sa chronicisation. Cela a fait que la littérature s'adresse à eux souvent comme des « conflits de longue durée » (*protracted conflicts*). Souvent, c'est l'intervention d'acteurs régionaux ou internationaux, à travers leur appui direct ou indirect à l'une des parties, qui a intensifié et/ou prolongé le conflit (Ali et Matthews, 1999: 294).

Particulièrement compliqué se présente, dans certains contextes, l'identification de la fin du conflit (Busumtwi-Sam, 2004: 320; Eck *et al.*, 2008:37), et déterminer, par conséquent, quand un contexte de « conflit » devient d'« après-conflit »<sup>183</sup>. De fait, de nombreux conflits restent inachevés (Öberg et Strom, 2008: 14). Ce sont des contextes dans lesquels il n'existe pas une nette victoire d'une des parties, et où, malgré les éventuels accords de paix entre les parties et de certains progrès dans la situation, l'existence de groupes armés actifs et la continuité des affrontements et de l'insécurité de la population ne permettent pas d'affirmer que la paix (même pas entendue comme l'absence de violence physique) ait été consolidé. Nous nous trouvons dans une situation où il n'y ait peut-être pas une guerre ouverte et déclarée mais ce n'est pas de la paix non plus (*no war no peace*<sup>184</sup>). Le contexte de l'est de la République démocratique du Congo est un exemple clair.

Le fait que ces conflits deviennent chroniques a des implications néfastes pour sa population et pour l'État même, parce qu'il existe le risque que ces sociétés tombent dans un « cercle vicieux » (Gurr *et al.*, 2001: 13) où la pauvreté, l'insécurité politique, les

<sup>183</sup> Dans la recherche de critères objectifs pour pouvoir déterminer la conclusion d'un conflit, le UCDP a établi qu'un conflit doit avoir été 5 ans inactif pour pouvoir le considéré comme achevé (Eck *et al.*, 2008: 37).

<sup>184</sup> Cette expression a déjà été utilisée par Max Beloff (1949) pour faire référence à des caractéristiques du contexte immédiatement ultérieur à la seconde guerre mondiale.

conflits, la désintégration de l'État et le déplacement de population (Duffield, 1994: 38) se succèdent à plusieurs reprises. Cette situation est précisément celle qui vise à refléter le concept d'« urgence politique complexe »<sup>185</sup> inventé à la fin des années quatre-vingt par les Nations Unies précisément en référence à des contextes (Mozambique et le Soudan, à l'époque) ayant un impact très destructeur et déstructurateur dans la société (Pérez de Armiño et Areizaga, 2000) et dans l'État (Cliffe et Luckham, 1999, 2000).

### 3. Principaux récits sur les causes des conflits armés en Afrique subsaharienne

Dans la sous-thématique de la paix et les conflits, il existe un courant d'analyse visant à analyser, étiqueter et classer les différentes formes de violence qui apparaissent dans les conflits armés (Cramer, 2007: 295) Bien que les explications plus communes sur les causes des conflits armés ont été classées de différentes manières dans la littérature<sup>186</sup>, j'analyserai principalement trois. D'un côté, le récit sur l'identité et les aspects émotionnels des conflits (causes identitaires); de l'autre, les questions relatives au type de régime politique et avec le discours des États faillis (causes politiques); et finalement, celles liées à la pauvreté, l'inégalité et l'accès et le contrôle des ressources naturelles (causes économiques).

Bien que ces trois narratives ont été présentes à tout moment depuis la fin de la guerre froide, chacune d'elles a prévalu à différents moments comme cause explicative principale des conflits armés contemporains. Dans un premier temps, au début des années quatre-vingt-dix furent les causes identitaires les dominantes, surtout après le génocide au Rwanda de 1994. Au cours de la deuxième moitié de la décennie, cependant, les causes économiques des conflits ont adopté un rôle protagoniste jusqu'à dépasser les problèmes identitaires pendant les dernières années du siècle. Finalement, en particulier à partir du 11 septembre 2001 (11-S), et dans le cadre du « projet impérial de la politique étrangère américaine » (García Segura, 2008: 48) et de la « guerre contre le terrorisme » lancée par ce pays, le discours des États faillis est devenue hégémonique.

#### 3.1. Causes identitaires

Une partie de la littérature défend que, depuis la fin de la guerre froide, les conflits armés sont motivés par les sentiments d'appartenance des personnes à des groupes sociaux sur la base d'« identités élémentaires » (ethnie, clan, religion, nation, etc.). Selon cette interprétation, ces différences identitaires, contraintes dans le contexte de la guerre froide au sein des régimes autoritaires, ont été libérées avec le déclin de ceux-ci et ont donné lieu à des tensions identitaires.

Tout individu ou population a des différentes identités superposées (religion, origine ethnique, nation, race, sexe, orientation sexuelle, etc.) et, par conséquent, il existent des

<sup>185</sup> Le concept s'est étendu rapidement au cours des années quatre-vingt-dix (abrégé en tant que « urgence complexe »). Toutefois, aujourd'hui son utilisation est moindre, car d'autres concepts sont plus souvent employés (concepts qui n'ont ni le même contenu ni les mêmes connotations) comme « États fragiles » ou « États faillis ». Je me référerai à ces derniers concepts plus loin dans ce même chapitre.

<sup>186</sup> Entre autres, Goodhand (2006) fait référence aux « dimensions » politique, économique, sociale et de sécurité; Karlos Pérez de Armiño (2007), parle aussi des « dimensions » mais ne reprend que trois: culturelle ou identitaire, politique et économique; et Oscar Mateos (2011a) mentionne quatre « récits » sur les causes des conflits: identité, ressources naturelles, pauvreté et inégalité, et États fragiles et faillis.

différentes divisions identitaires au sein d'une même société. En termes de Mary Kaldor (1999: 109), c'est précisément cette hétérogénéité d'identités existante dans une société qui offre la possibilité d'apparition de différentes formes d'exclusion<sup>187</sup>. Selon l'interprétation ethnique des causes des conflits armés, la violence collective est liée à l'activation et renforcement des différences (et des divisions) entre groupes de population dans une société donnée, sur la base de la sélection d'une ou plusieurs de ces identités par opposition à une autre ou d'autres identités présentes dans cette société.

### 3.1.1. Identité religieuse

Comme le note Eric Hobsbawm (1999: 728), après la fin de la guerre froide « les manifestations religieuses et politiques dans le Tiers monde et la soif d'un ordre social rassurant dans un monde en désintégration » ont formé un « climat propice » pour le développement de forces intéressées à mettre fin aux ordres antérieurs pour instaurer des nouveaux. Dans de nombreux contextes il s'est produit un processus de progressive délégitimation de l'État face à sa propre population et, avec ça, un affaiblissement de l'existante identité nationale commune, en faveur d'autres éléments identitaires qu'ils fussent culturels, ethniques, religieux (Pérez de Armiño, 2007: 324).

Pour sa part, Samuel Huntington (1993: 22) a estimé que, après la fin de la guerre froide, la source de conflit ne serait pas idéologique ni économique mais culturelle. Cet auteur a fait référence à un ensemble d'éléments culturels (histoire, langue, coutumes, institutions) qui constituent les différentes civilisations qui coexistent dans le monde. À son avis, les conflits armés de l'après-guerre froide sont le reflet d'un « choc de civilisations », motivé par des différences culturelles qui existent entre celles-ci. À son avis, la religion joue un rôle fondamental dans ce choc et l'affrontement culturel axé plus particulièrement entre le monde musulman et le chrétien-occidental.

Dans différents conflits armés africains contemporains la relation entre religion et conflit a été renforcée en particulier lorsque la religion s'est instrumentalisée (politisée) pour légitimer la guerre (Mazrui, 2008: 38). Cela s'est passé, par exemple, dans le cas du gouvernement du Soudan, qui a qualifié de *djihad* la guerre contre le sud du pays, ou au Rwanda et au Burundi, le « mythe hamitique »<sup>188</sup> biblique avait joué un rôle important pour construire et promouvoir les différences entre *hutu* et *tutsi* (Kastflet, 2005: 16-17). En outre, dans ces deux derniers contextes, Timothy Longman (2005) a souligné l'alliance entre la religion, l'État et les agents génocidaires avec, notamment, la complicité des églises chrétiennes, dans le génocide des *tutsi*.

---

<sup>187</sup> Kaldor fait valoir (2001: 76-86; 2005: 212) que les « nouvelles guerres » sont fondées sur des politiques d'exclusion dans lesquelles l'identité (nationale, ethnique, religieuse ou linguistique) est le critère fondamental pour vouloir contrôler l'État ou une partie du territoire. À son avis, ceci contraste avec les idéologies qu'elle dénomme « inclusive », comme le nationalisme postcolonial ou le socialisme, qui ont causé les conflits précédents et proposaient des projets de construction de l'État pour l'ensemble de la population.

<sup>188</sup> Le mythe ou l'hypothèse de la race hamitique préconise que les populations du désert étaient des descendants de *Ham* (fils de Noé) et par conséquent non originaires du continent africain mais plutôt du Moyen-Orient. Cette hypothétique origine non africaine de certaines populations (comme les *tutsi*) légitima, dans le cadre de la colonisation africaine, qu'ils aient un traitement plus favorable par rapport aux autres groupes de population considérés comme autochtones, ce qui a généré des griefs. Cette idée apporte un élément de plus pour comprendre certains des conflits africains contemporains tels que ceux qui ont lieu au Soudan, au Niger, Tchad ou entre *hutu* et *tutsi*, au Rwanda.

### 3.1.2. Identité ethnique

L'analyse de la relation entre identité ethnique et conflit a été fondée sur certaines constatations et également sur un préjugé. Entre les constatations se trouvent, d'une part, que l'appartenance ethnique est une caractéristique de l'organisation de l'État dans de nombreux pays africains (Osaghae, 2004: 221) et, d'autre part, que l'affrontement entre différents groupes ethniques constitue un facteur récurrent dans les conflits africains récents (Braathen *et al.*, 2000: 3; Horowitz, 2000: 4; Brown *et al.*, 2011: 11). Entre les préjugés, l'instinctive réponse défavorable qu'a reçue la résurgence des identités ethniques (et religieuses) en Afrique, qui ont été interprétées « comme intrinsèquement négatives en termes politiques et dysfonctionnelles dans la tâche de la construction nationale » (Laakso et Olukoshi, 1996: 29).

Depuis les années quatre-vingt-dix, tant la littérature comme les médias de masse ont attribué à l'ethnicité une importante valeur explicative des conflits. Cela a facilité l'ancrage dans l'imaginaire populaire de l'idée qu'il existe dans le contexte africain un lien étroit entre les conflits armés et l'ethnicité (Busumtwi-Sam, 2004: 321-322), mais aussi la construction d'un stéréotype de l'Afrique comme continent maudit dans lequel ont lieu des nettoyages ethniques et de conflits tribaux. En plus, cette perception simpliste et négative se renforce avec chaque nouvel épisode de violence politique (Elbadawi et Sambanis, 2000: 245).

Une autre question très différente est, cependant, si réellement le facteur identitaire est aussi déterminant dans le déclenchement et le développement des conflits ou, au contraire, leur rôle est un autre. Bien que souvent les sociétés avec des identités plurielles (où multiples groupes identitaires coexistent) se présument plus conflictuelles, les sociétés duales<sup>189</sup> (où deux groupes identitaires représentent plus de 80% de la population) peuvent être plus dangereuses. En tout cas, les études semblent démontrer que ni les uns ni les autres ne sont plus exposés au conflit civil (Öberg et Strom, 2008: 14). En fait, la plupart des études ne trouvent pas de relation entre la fragmentation ethnique (ni même la religieuse) et les conflits armés. De plus, comme l'indique Ruiz-Gimenez (2006: 119), les sociétés africaines ont montré traditionnellement une grande capacité de coexistence dans la diversité. En outre, différents auteurs (Elbadawi et Sambanis, 2000: 247; Collier et Hoeffler, 2004: 570; Busumtwi-Sam, 2004: 322; Lacina, 2008: 51) défendent que la diversité ethnique peut contribuer à la paix et la stabilité, dans la mesure où il rend plus difficile la mobilisation et les soulèvements de l'ensemble de la société.

Quel est alors le véritable rôle de l'ethnicité dans les conflits ? Goodhand (2006: 41-42) et Brown *et al.*, (2011: 13-14) reprennent trois différentes interprétations présentes dans la littérature pour répondre à cette question.

La première est une qui est couramment dénommée comme thèse « primordialiste » selon laquelle l'identité ethnique est prédéterminée par défaut et est partagée par les membres d'un groupe par le simple fait d'être né à l'intérieur (Abaga Edjang, 2005: 83; Brown *et*

<sup>189</sup> En Afrique, les sociétés duales sont beaucoup moins fréquentes et moins analysées que les plurielles (Mazrui, 2008: 39). En ce qui concerne l'ethnie, la RDC peut être considérée comme une société plurielle (comptant avec plusieurs centaines d'ethnies différentes) et le Rwanda ou le Burundi, plutôt comme sociétés duales (*hutu* et *tutsi* représentent 99 % de la population).

*al.*, 2011: 13). Depuis ce rapprochement, cette identité est permanente et immuable, elle passe de génération en génération et sert à délimiter chaque groupe. Dans la mesure où les groupes ethniques ont des caractéristiques différentes clairement délimitées, ils sont condamnés à se confronter dans des contextes de crise ou de conflit. De ce point de départ, la fin du monde bipolaire et l'effondrement d'institutions politiques fortes, centralisées et souvent autoritaires qui avaient réprimé ces identités, ont motivé la résurgence d'anciennes rivalités et griefs identitaires latentes. Cette explication sur les motivations ethniques des conflits armés a été rejetée catégoriquement par les études quantitatives (Lacina, 2008: 51). Également, comme l'a noté Paul Richards (1999: 8-9) déjà à la fin des années quatre-vingt-dix, le temps pour ces explications est passé, au moins dans la littérature. Il est toutefois un discours encore très présent dans l'imaginaire collectif du Nord global, en partie à cause de son emploi récurrent par les moyens de communication de masse.

Une deuxième interprétation, dite « instrumentaliste » ou « fonctionnaliste » préconise que les identités ethniques sont une ressource des élites politiques ou économiques concernées à mobiliser le mécontentement et/ou articuler certaines revendications ou intérêts (Abaga Edjang, 2005: 84; Pérez de Armiño, 2007: 324; Öberg et Strom, 2008: 14). Dans ce cas, par conséquent, l'important ne sont pas les identités ethniques car celles-ci sont souvent hybrides, changent et sont construites en permanence, mais plutôt le pourquoi et comment sont-elles utilisées pour masquer les véritables motivations du conflit, bien qu'elles soient politiques, économiques ou d'autre type.

Enfin, la troisième interprétation se base sur le constructivisme. Les identités ethniques ne sont pas autonomes ou indépendantes (Richards, 2005: 8) mais fluides, « liquides » (Bauman, 1999), souples (Braathen *et al.*, 2000: 5) et modifiables avec le temps. Par conséquent, elles sont parfois construites socialement par les élites dans la défense de leurs propres intérêts. La différence fondamentale entre cette vision et l'instrumentaliste est que, pour les constructivistes, bien que les identités ethniques peuvent être modifiées, elles ont tendance à perdurer et ne peuvent pas changer aisément (Brown *et al.*, 2011: 13-14).

Par conséquent, depuis ce dernier point de vue, le conflit est maquillé d'éléments ethniques, mais n'a pas des causes ethniques (Goodhand, 2006: 41). Il est nécessaire d'« aller au-delà » de l'identité ethnique pour trouver les causes des conflits (Steward et Brown, 2007: 222). La présence de différences ethniques dans une société n'est pas suffisante pour le déclenchement d'un conflit armé. Il est un produit, en fin de compte, des politiques nationales ou internationales d'exclusion qui engendrent des griefs entre ces ethnies<sup>190</sup>. C'est-à-dire, le fait qu'un conflit ethno-politique<sup>191</sup> éclate dépend de l'inégalité (réelle ou perçue) et des griefs existants entre groupes identitaires différents<sup>192</sup>, par exemple, dérivés du moindre ou nul accès aux organes de l'état, à l'armée ou au pouvoir économique sur la base de la condition ethnique (Cliffe et Luckham, 2000: 295). C'est-à-

<sup>190</sup> C'est le cas, selon Peter Uvin (1998), du génocide du Rwanda, où dans son déclenchement a eu une grande incidence le développement de stratégies de marginalisation de la population *Hutu*.

<sup>191</sup> Ted Robert Gurr (2001: 163) définit ces conflits en tant que « ceux où les groupes qui se définissent selon des critères ethniques ou nationales procèdent à des revendications au nom de leurs intérêts collectifs contre l'État ou contre d'autres acteurs politiques ».

<sup>192</sup> Cette idée a été analysée par différents auteurs sur la base de concepts différents. Gurr (1974) fait référence à la « privation relative » alors que Frances Steward (1998, 2000, 2002, 2009) parle des « inégalités horizontales ». J'analyserai les deux concepts plus loin dans la rubrique consacrée aux récits sur les causes économiques des conflits armés.

dire, le potentiel conflictuel d'une division identitaire s'amplifie lorsqu'elle se chevauche avec d'autres économiques et/ou politiques (Steward et Brown, 2007: 222) comme la persécution politique d'une minorité (Harff et Gurr, 2004) ou la division rigide des classes (Horowitz, 2000: 105-135). Un exemple peut être le cas du Rwanda, où en addition à une division identitaire (entre la population *hutu* et *tutsi*, principalement) il existe également une division ethnique du travail qui impliquait une autre de classe (historiquement, la population *tutsi* a été une communauté liée au pâturage, dominante face à la population *hutu*, lié à l'agriculture).

Outre que ces trois interprétations sur l'incidence des questions ethniques dans les conflits armés, il existe d'autres qui, comme le soulignent Einar Braathen *et al.* (2000: 19) sont utiles pour simplifier l'explication du conflit, bien qu'elles peuvent masquer d'autres variables explicatives. Entre elles, le fait que lorsqu'il se produit la mobilisation sociale sur la base de questions ethniques, il peut être difficile pour les personnes d'« échapper à leur ethnie »<sup>193</sup> et, par sa simple appartenance à celle-ci, deviennent des victimes ou sont obligées de devenir des victimaires (Ruíz-Giménez, 2006: 120), ou bien que s'« inclure » dans un groupe ethnique soit une stratégie pour se protéger face à l'insécurité du contexte (Spears, 2010: 7).

En tout cas, et comme le soulignent Jack Snyder et Robert Jervis (1999: 22), bien que la diversité ethnique ne cause pas les conflits, il semble que ceux-ci aident à prendre conscience sur les différences ethniques présentes dans une société. Cette perception magnifiée du facteur ethnique imprégna au début des années quatre-vingt-dix –et avec des conséquences négatives– les politiques étrangères des pays occidentaux. L'idée que ces conflits étaient trop irrationnels et primaires pour pouvoir avoir une incidence sur eux a motivé la passivité de la communauté internationale face au génocide rwandais et à d'autres conflits armés durant les premières années de l'après-guerre froide (Duffield, 2001: 111).

### 3.1.3. « Économie émotionnelle » des conflits

Différents auteurs ont souligné l'incidence des considérations socioculturelles (Richards, 1996, 2005; Ellis, 1999; Kalyvas, 2001), psycho-culturelles (Gurr, 1974), psychologiques (Keen, 2002; Pankhurst, 2010: 155) ou d'« économie émotionnelle » du conflit (Goodhand, 2003, 2006) dans l'émergence et le développement de ces conflits.

Même si à partir de différentes approches et avec des termes divers, ces auteurs font référence à des questions comme, par exemple, les sensations de pouvoir ou de satisfaction que procure la violence lorsqu'elle répond à ce qui est considéré comme une injustice (Keen, 2002: 5); le degré d'acceptation que la violence ou l'agression ont dans une société donnée (Gurr, 1974: 160-177) et les schémas de violence enracinés dans celle-ci (Richards, 2005: 11); la pression du groupe, la prise en compte des camarades, le respect aux dirigeants, le souci pour la réputation propre ou la nécessité de contribuer au succès du groupe (Kalyvas, 2001: 108); la possibilité qu'offre le conflit lui-même pour gérer de manière violente des griefs étrangers au même, c'est-à-dire, d'autres conflits préexistants de nature sociale, personnelle ou communautaire (Kalyvas, 2001: 113); le passé de

<sup>193</sup> Dans ce cas, l'identité ethnique est un facteur qui est assumé même en ne faisant aucune référence à celui-ci, de sorte que les personnes appartenant à un même groupe ethnique sont « essentialisées » ou « classées » par leurs adversaires (Spears, 2010: 7).



pauvreté des enfants, les abus ou les traumatismes des anciens combattants (Pankhurst, 2010: 155); ou les idées et significations spécifiques attribuées à certains événements, dates, institutions, personnes, etc. (Goodhand, 2003: 13).

### 3.2. Causes politiques

En ce qui concerne l'incidence des questions politiques à l'origine des conflits armés, je ferai référence ci-dessous à deux questions. Dans les deux cas, le point de départ est, comme le signale William I. Zartman (1997: 9), que la gouvernance peut également s'interpréter en termes de gestion des conflits. La première analyse l'importance que le type de régime politique d'un État déterminé (son caractère démocratique ou autocratique) a dans l'émergence et la durée des conflits armés. La deuxième examine la crise de légitimité de l'État-nation et l'échec de la gouvernance qu'ont vécu de nombreux États postcoloniaux, situation qui a été aggravée après la fin de la guerre froide. Dans certains États, cette absence de gouvernance a été telle qu'ils ont été identifiés comme des « États faillis » et sont considérés comme une menace pour la paix et la sécurité internationales.

#### 3.2.1. Instabilité des anocraties et des transitions politiques

L'absence de régimes démocratiques dans un État a été soulignée par de nombreux auteurs comme une cause sous-jacente de conflit. Selon cette interprétation, les démocraties sont réticentes à aller à la guerre entre elles et, en plus, elles ont des niveaux plus bas de violence interne. Cette idée est défendue par la prétendue *théorie de la paix démocratique*. Selon celle-ci, l'ouverture démocratique, la concurrence politique et la responsabilité politique auprès de la population sont des garanties préventives (Rummel, 1995: 25) face aux conflits armés. Dans les pays démocratiques il existe des mécanismes institutionnels appropriés pour gérer les conflits, et ces pays sont plus enclins à intégrer l'opposition qu'à lutter contre elle (Gurr *et al.*, 2001: 1). Seulement lorsque s'affaiblissent les structures internes qui permettent de réagir de manière responsable aux demandes de l'opposition, il est plus compliqué d'éviter qu'un conflit résulte en violence.

Ces affirmations, cependant, ne sont pas appuyées par les études quantitatives. Comme le note Bethany Lacina (2008: 49), ce n'est pas claire l'incidence de la démocratie dans les conflits armés. Bien que certains auteurs défendent que les démocraties (en particulier celles de longue durée) inhibent le déclenchement et réduisent la durée des conflits armés (Elbadawi et Sambanis, 2002), la plupart des études n'ont pas trouvé de relation directe entre la démocratie et le risque de conflit armé.

Paradoxalement, ce qui semble avoir une incidence plus élevée dans les conflits civils est la stabilité du régime politique, indépendamment de son caractère démocratique ou autocratique. Comme le soulignent Öberg et Strom (2008: 12) et Lacina (2008: 50) différentes études ont publié que les démocraties ou autocraties consolidées ont moins de chances de subir des guerres civiles que les régimes qui ne sont pas clairement définis dans le cadre de ces deux possibilités, à savoir, ces régimes –dits « anocraties »– avec un amalgame de caractéristiques de la démocratie et de l'autocratie en un seul système politique (Lacina, 2008: 50). Cela est dû, d'une part, au fait que les démocraties fortes disposent de mécanismes de participation politique qui facilitent la gestion des plaintes et la dissidence; et, d'autre part, parce que dans les autocraties fortes le gouvernement a les moyens d'empêcher la mobilisation et d'éviter les rébellions. En résumé, alors que dans les

autocraties il y a moins de possibilités pour l'éclatement du conflit armé, dans les démocraties, il y a moins d'incitations (Öberg et Strom, 2008: 13).

C'est le cas, par exemple, des États en processus de démocratisation dans lesquels, selon Lacina (2008: 50) les conflits peuvent s'expliquer par l'instabilité découlant du processus de transition. La perte de la capacité répressive propre des autocraties permet le surgissement de groupes d'opposition qui utilisent la violence politique pour remettre en cause l'autorité dominante (Spears, 2010: 6) et, en même temps, ils s'offrent de nouvelles possibilités tant pour la participation politique comme pour la manifestation de frustrations et de griefs, ou pour la recherche de compensations en réponse à ces derniers (Osaghae, 2004: 221). Ces nouveaux processus exigent une activité politique plus forte et pressante, et également exigent une plus grande capacité et volonté de négociation et de cession, ce qui leur donne un grand potentiel de déstabilisation.

### 3.2.2. Discours des « États faillis »

Ce discours défend que la fragilité des institutions politiques africaines et la manière dont les élites africaines ont exercé le pouvoir (corruption, népotisme, clientélisme) ont provoqué le progressif affaiblissement de l'État. Cela a abouti à une crise de légitimité de l'État-nation et à l'échec de la gouvernance des États dans le Sud global, phénomènes qui ont été aggravés par la fin de la guerre froide. Dans ce nouveau contexte, une grande partie de la littérature a souligné l'incidence de l'effondrement de l'État comme cause et/ou conséquence de la violence politique (Cliffe et Luckham, 1999: 32, 2000: 293-299; Elbadawi et Sambanis, 2000: 245; Brinkerhoff, 2005: 3; Malone et Nitzschke, 2009: 36; Spears, 2010: 6; Howard, 2014: 43).

L'effondrement de l'État, entendu comme l'effondrement de la structure, de l'autorité et de l'ordre politique et juridique d'un État (Zartman, 1995: 1), n'est pas un phénomène nouveau ni est apparu après la guerre froide (Duyvesteyn, 2005b: 226) mais il « est presque aussi vieux que l'État contemporain –et postcolonial– dans le Tiers monde » (Osaghae, 2010: 284). Il s'agit donc d'un phénomène historique et qui a lieu dans différentes régions, mais dans aucune autre avec autant de concentration comme en Afrique<sup>194</sup> (Zartman, 1995: 1; Spears, 2010: 6; Osaghae, 2010: 281; Howard, 2014: 19 et 43). Cela peut être dû, comme le soulignent Liisa Laakso et Adebayo Olukoshi (1996: 8), au fait que c'est éventuellement en Afrique où la crise de l'État-nation a été plus évidente.

La littérature présente multiples dénominations pour désigner des États avec des difficultés pour s'acquitter de ses fonctions, y compris les États faillis, quasi-États (Jackson, 1990), États faibles, États en crise, États fragiles, États en déliquescence (Casanovas, 2008) ou des États éffondres (Zartman, 1995). L'excès de dénominations répond, en partie, aux tentatives de l'Occident pour « utiliser des expressions en apparence moins offensives » face aux vives critiques de la part des États à ceux qui font référence (Woodward, 2006: 23). Il n'existe pas de consensus entre chercheurs et professionnels par rapport à la terminologie ou à leur contenu (Handy, 2009: 112). Pour certains (Cliffe et Luckham, 1999: 30; Howard, 2014: 15) ces dénominations font référence à différents degrés de gravité de la situation. En outre, le fait que la situation de fragilité des États n'est pas

<sup>194</sup> Par exemple, 52 des 54 États africains (tous à l'exception du Sahara occidental et du Swaziland), sont inclus dans le *Failed States Index* de 2011 comme États avec des niveaux critiques d'alerte (Howard, 2014: 22), ce qui n'implique pas que tous ces États sont des États faillis.

statique (Brinkerhoff, 2007: 2-3) mais variable en fonction du temps et/ou de nouveaux événements, la dénomination est encore plus complexe. Toutefois, il ne s'agit pas seulement d'une discussion sémantique car, souvent, les bailleurs accordent leurs fonds en fonction de cette question (Handy, 2009: 112).

« État failli » et « État fragile » sont les dénominations les plus employées. Peut-être même « État fragile » est actuellement la plus utilisée dans la littérature et par les organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération (Ognimba, 2009: 71). Toutefois, j'utiliserai ici le concept d'« État failli »<sup>195</sup> car, à mon avis, il reflète mieux la teneur du discours provenant du Nord global qui est derrière la dénomination. C'est, sans doute, un concept qui est en bonne santé (Brinkerhoff, 2014: 333), et a été utilisé si souvent par les politiques, journalistes et analystes, comme le note Susan L. Woodward (2006: 21-22), qu'il a fini par devenir une réalité<sup>196</sup>. Il est utilisé pour faire référence à des cas extrêmes d'effondrement, c'est-à-dire, là où on trouve les caractéristiques suivantes (Brinkerhoff, 2007: 2):

1. L'effondrement de la loi et l'ordre, ce qui entraîne que les institutions de l'État perdent le monopole de l'usage de la force et sont incapables de protéger sa population, ou même, que ces institutions soient utilisées pour opprimer et terroriser sa propre population.
2. Faiblesse ou incapacité de répondre aux besoins de la population, d'assurer son bien-être, de fournir des services publics de base ou de soutenir l'activité économique normale.
3. Dans le domaine international, manque de crédibilité et de légitimité pour représenter l'État au-delà de ses frontières.

Dans les années quatre-vingt-dix du siècle dernier, dans un contexte historique dans lequel la gouvernance est devenue une condition des politiques d'aide internationales (Handy, 2009: 110), a augmenté l'attention sur ce phénomène et le concept s'est popularisé en particulier dans les domaines du développement et de la sécurité (Osaghae, 2010: 281-282). À l'époque, différents auteurs (Helman et Ratner, 1992; Kaplan, 1994; Zartman, 1995) ont identifié l'érosion de l'autorité de l'État dans le Sud global comme une cause de désordre dans le contexte international (Sabaratnam, 2011: 18). Par la suite, comme indiqué largement dans la littérature (Woodward, 2004: 2-4; Abrahamsen, 2005: 55; Brinkerhoff, 2005: 3; De Coning, 2007: 1; Kaplan, 2008: 1; Casanovas, 2008: 85; Newman *et al.*, 2009: 9; Handy, 2009: 110-111; Mateos, 2009: 17; Ognimba, 2009: 84-85; Ylönen, 2013: 193), dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » lancée par les États-Unis après le 11-S, les États faillis ont été interprétés comme une menace. Cela a conduit à que la reconstruction des États africains considérés fragiles devienne une priorité dans l'agenda international (Mateos, 2011a: 248).

<sup>195</sup> Ce concept lie différents domaines d'étude théorique et pratique (action humanitaire, droits de l'homme, développement et sécurité), dont chacun jouissant d'une signification différente. Cela entraîne que sa définition soit confuse et controversée (Woodward, 2006: 4 et 21).

<sup>196</sup> Curieusement, il a été utilisé en premier lieu par les agences bilatérales (DFID, au Royaume-Uni ou USAID, dans les États-Unis) et multilatérales de coopération (Banque mondiale, Banque africaine de développement ou OCDE), qui ont étendu le concept avant que certaines institutions (comme l'Union européenne), ou les gouvernements eux-mêmes, commencent à l'utiliser (Ognimba, 2009: 71).

D'après la vision réaliste dominante, l'existence de zones grises (zones d'anarchie) comme effet de l'existence des États faillis présente, conformément à Gaïdz Minassian (2011: 24), une double menace<sup>197</sup>. La menace « traditionnelle », fondée sur la présomption que les défaillances des États porte atteinte à ses frontières, réduit sa souveraineté et met en danger sa population; et, la « nouvelle » menace qui se pose dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme », et selon laquelle certains États sont considérés comme une menace pour la paix et la sécurité internationales et, plus particulièrement, pour les pays occidentaux (Abrahamsen, 2005: 66-68; Handy, 2009: 111). Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, plusieurs exemples sont reconnus, comme la Somalie, due à la menace de la piraterie dans l'océan Indien (Mateos, 2011a: 247); la République centrafricaine et le Burundi par ses liens avec le crime organisé transnational (Miraglia *et al.*, 2012: 6); ou le Mali, Niger, Somalie, Nigéria, Sierra Leone, Libéria, Soudan, Tchad et la RDC, entre autres pays africains, par sa croissante – bien que très diverse – relation avec l'Islam radical (Nuñez Villaverde *et al.*, 2009; Ousman, 2012: 16-30; Howard, 2014: 20)<sup>198</sup>.

Selon les données du *Failed States Index*<sup>199</sup>, la grande majorité des principaux « États faillis » sont des États africains. Dans le tableau suivant je reprends la liste des dix principaux États faillis entre les années 2010 et 2015<sup>200</sup>:

À partir d'une interprétation critique par rapport à la capacité du Nord global pour produire des sujets et des identités (Abrahamsen, 2007: 117), le discours des États faillis peut se définir comme hégémonique (Kabamba, 2013: 23-45). Dans le contexte africain c'est un concept qui, « comme tant d'autres, provient de l'extérieur » (Ognimba, 2009: 70). En outre, ni les concepts ni l'acte lui-même d'établir des listes, sont des tâches neutres. D'un côté, le concept « suggère un détournement du paradigme de l'État dominant et prétendument universel (même si, en réalité, occidental), qui joue un rôle majeur dans le développement du capitalisme » (Osaghae, 2010: 282). Depuis la perspective occidentale ce sont des États où la corruption, le népotisme et le sous-développement ont vaincus (Pugh et Cooper, 2004: 19); États immatures, chaotiques, anarchiques et violents; États qui

<sup>197</sup> Woodward (2006: 22) critique comment dans l'analyse du concept l'accent est mis sur les prétendues conséquences « des défaillances » de l'État et rarement dans la recherche d'explications ou des causes.

<sup>198</sup> Depuis le Nord global il se demande de manière récurrente à l'Afrique qu'elle s'implique dans la « guerre contre le terrorisme », bien que les besoins du continent sont d'autres (Zezeza, 2008: 23). En outre, l'implication africaine dans cette « guerre » a, comme le soulignent différents auteurs (Mazrui, 2007; Chau, 2007: 53-56; Lumina, 2008: 190-194; Handy, 2009: 118), de sérieuses incidences en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques dans le continent.

<sup>199</sup> Le *Failed States Index* a été créé en 2005 par l'ONG internationale *The Fund for Peace*, et se publie chaque année dans la revue *Foreign Policy* (pour l'année 2014, consulter Shuman, 2014: 72-77). Il se base sur 12 indicateurs, et plus de 100 sous-indicateurs sociaux, économiques et politiques, qui visent à mesurer le degré de fragilité des États. En 2014, le nom de l'indice a changé de *Failed States Index* à *Fragile States Index*, ce qui montre la grande incertitude qui accompagne les différentes dénominations employées et introduit le doute sur le fait que tous les pays figurant sur cette liste puissent être considérés comme États faillis selon les caractéristiques identifiées par Brikenhoff (2007: 2) et que j'ai analysé précédemment. Pour plus d'information, consulter <http://fsi.fundforpeace.org/>.

<sup>200</sup> Comme pour les dénominations, il existe également des multiples indices pour mesurer la gouvernance et/ou la fragilité des États qui, aussi, partent de définitions et de méthodologies diverses. Entre autres on souligne, en outre de celui analysé ici, l'index du *Centre for Global Development*, le *Bertelsmann Transformation Index*, l'indice de la Fondation Mo Ibrahim ou le *Country Policy and Institutional Assessment* (CPIA), ce dernier établi par la Banque mondiale.

montrent des signes d'une « pathologie sociale » (Minassian, 2011: 18), qui manifestent des déficiences en comparaison avec le modèle d'État occidental; ce sont, en définitive, des états auxquels il « leur manque quelque chose » (ou plusieurs). Et, d'un autre côté, il « s'appuie toujours sur un projet ou un agenda politique, déclarée ou non » (Ognimba, 2009: 79).

**Tableau 4.1. Liste des principaux États faillis, 2010-2015**

|    | 2010        | 2011          | 2012        | 2013        | 2014        | 2015        |
|----|-------------|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1  | Somalie     | Somalie       | Somalie     | Somalie     | Sud Soudan  | Sud Soudan  |
| 2  | Tchad       | Tchad         | RDC         | RDC         | Somalie     | Somalie     |
| 3  | Soudan      | Soudan        | Soudan      | Soudan      | RCA         | RCA         |
| 4  | Zimbabwe    | RDC           | Tchad       | Sud Soudan  | RDC         | Soudan      |
| 5  | RDC         | Haïti         | Zimbabwe    | Tchad       | Soudan      | RDC         |
| 6  | Afghanistan | Zimbabwe      | Afghanistan | Yémen       | Tchad       | Tchad       |
| 7  | Irak        | Afghanistan   | Haïti       | Afghanistan | Afghanistan | Yémen       |
| 8  | RCA*        | RCA           | Yémen       | Haïti       | Yémen       | Syrie       |
| 9  | Guinée      | Irak          | Irak        | RCA         | Haïti       | Afghanistan |
| 10 | Pakistan    | Côte d'Ivoire | RCA         | Zimbabwe    | Pakistan    | Guinée      |

Source: *The Fund for Peace*, <http://fsi.fundforpeace.org/rankings-2015>, [consulté le 3 février 2016].

\* République Centrafricaine

Plus intéressant que de débattre si les États africains fonctionnent ou pas, pourrait être d'analyser comment ils fonctionnent et/ou à qui ils servent (Campos, 2006: 63); ou même, quels stimulants internes et externes, entravent leur fonctionnement. Également, comme le signale Woodward (2006: 23), fréquemment le terme s'utilise à des fins politiques pour susciter l'opposition internationale contre certains régimes et/ou le soutien de la communauté internationale à des interventions occidentales. Face à la menace que représentent ces États découle non pas la possibilité, mais « la responsabilité » d'intervenir (CIIESE, 2001; Ognimba, 2009: 85) pour ne pas mettre en danger la sécurité internationale. En ce sens, le concept non seulement « signale l'existence d'un problème, mais plutôt oriente la perception du public sur celui-ci et exclut de toute considération les questions visant à ne pas être examinées » (Woodward, 2006: 22).

Finalement, la comparaison entre l'« État failli » et l'État occidental a de sérieuses incidences en termes de (ré)production de l'identité de l'un et l'autre. D'un côté, celle-ci appuie la construction de l'identité de l'Occident comme « démocratique, rationnelle et moralement supérieure » par opposition à ces États anarchiques et irrationnelles. D'un autre côté, en concentrant leur analyse de la fragilité exclusivement sur des facteurs endogènes (Handy, 2009: 116) elle dilue la responsabilité historique et actuelle de l'Occident sur la situation de difficile gouvernance des États africains.

Cette responsabilité extérieure a été développée par le biais d'un long processus historique. En premier lieu, au moment de la colonisation, où la nature arbitraire de la partition coloniale a entraîné la création de territoires non autonomes artificiels très pluriels (du

point de vue religieux, ethnique, linguistique, etc.). Même si les mouvements anticoloniaux ont souvent servi d'amalgame pour cette hétérogénéité, les états indépendants postcoloniaux n'ont pas maintenu la même unité (Spears, 2010: 5-6). En deuxième lieu, les différents modes de colonisation développés par les puissances coloniales ont profité, ou même approfondi, les faiblesses et les différences ethniques, politiques et sociales pour favoriser sa domination sur ces sociétés. Les européens ont construit des États africains sur des bases faibles et ces États n'ont pas été efficaces. En outre, les pouvoirs coloniaux ont relégués les méthodes de résolution des conflits existants et les institutions politiques africaines traditionnelles, et n'ont pas été capables de les remplacer par d'autres effectives (Mazrui, 2008: 37). En troisième lieu, dans de nombreux cas, la façon dont les puissances coloniales ont procédé à la décolonisation des territoires n'a pas contribué à la stabilité de ces derniers; en plus, à cause des modèles de colonisation, les nouveaux États indépendants avaient peu d'expérience pour se gouverner eux-mêmes (Mazrui, 2008: 37). Finalement, dans les dernières décennies, les stratégies néocoloniales des institutions financières internationales<sup>201</sup> ont subordonné l'aide à la mise en œuvre de politiques visant à la libéralisation économique et à la réduction du rôle de l'État dans les pays africains. Cela a endommagé encore plus leur capacité de fournir des services et de protection (Bidaurratzaga, 2007: 56), leur stabilité (Abrahamsen, 2007: 116-117) et leur participation aux structures politiques et économiques mondiales.

### 3.3. Causes économiques

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, la relation entre différentes questions économiques et le déclenchement et développement des conflits armés a été analysé en profondeur. Le rôle des facteurs économiques n'avait pas été toujours aussi prééminent dans l'étude des conflits (Zezeza, 2008: 18), mais il occupe actuellement une place très importante dans ces analyses. C'est ainsi que, en paraphrasant la célèbre citation de Carl von Clausewitz qui affirma que la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens, David Keen (2000a: 27; 2005: 48) a fait observer que certains conflits civils actuels semblent « la continuation de l'économie par d'autres moyens »<sup>202</sup>.

Entre les questions économiques que plus de littérature ont suscitées ces dernières années on trouve, d'une part, la pauvreté et l'inégalité socio-économique, facteurs qui causent la « violence silencieuse » (Cliffe et Luckham, 200: 295) et la « violence structurelle » (Galtung, 1969); d'une autre, les ressources naturelles; et, finalement, la mondialisation économique néolibérale<sup>203</sup>. L'incidence de chacune de ces variables dans le déclenchement et le développement des conflits armés est une question réellement controversé dans la littérature. Il est relativement facile de trouver des études avec des points de vue contradictoires sur l'incidence de chacune de ces questions. Il est donc difficile de tirer des conclusions définitives. C'est toutefois une question importante parce que les résultats de ces études ont été utilisés, de façon plus ou moins intéressée, pour justifier les mesures des

<sup>201</sup> James Ferguson et Akhil Gupta (2002: 992) contestent le caractère « externe » des institutions comme la Banque mondiale ou le Fonds Monétaire International, tenant compte du fait que, depuis des années, souvent ils « imposent directement politiques dans les États africains ».

<sup>202</sup> Toutefois, ni cette idée ni l'analyse économique de la guerre sont des aspects nouveaux. Charles Tilly (1985) a déjà souligné l'importance des facteurs économiques dans les guerres et les processus de construction des États européens.

<sup>203</sup> Il existe d'autres questions économiques dont la relation avec les conflits armés a également été analysée mais sur lesquelles je n'approfondirai pas. C'est le cas, par exemple, de la corruption (Le Billon, 2003, 2008, 2014; Life & Peace Institute, 2009).

acteurs internationaux et la mise en œuvre de politiques publiques bilatérales et/ou multilatérales de construction de la paix.

En outre, sur la base de ces mêmes analyses économiques a eu lieu depuis les années quatre-vingt-dix, un débat qui a bénéficié de beaucoup d'attention dans la littérature et dans les politiques publiques. Il s'agit du débat sur la prééminence de la cupidité ou des griefs (*greed versus grievance*) comme élément fondamental dans le déclenchement et développement des conflits armés. J'analyse ensuite brièvement chacune d'une de ces questions.

### 3.3.1. Lien pauvreté-conflit

La relation entre pauvreté et conflit armé a eu une importance prédominante dans les relations internationales après la guerre froide (Mateos, 2011a: 244). Principalement la Banque mondiale (World Bank, 2003) et des auteurs proches de leurs idées<sup>204</sup> (Collier et Hoeffler, 2001; Elbadawi et Sambanis, 2002) ont souligné comment la croissance économique (mesurée par l'augmentation du produit intérieur brut ou des revenus économiques) ou les taux d'emploi élevés (en particulier entre la population jeune) réduisent les chances de conflit armé. Ces hypothèses ont été largement acceptées par les institutions financières internationales (ci-après IFI), les OII (Organisation des Nations Unies y compris) et les gouvernements du Nord global, ce qui a eu un grand impact par le biais de leurs politiques de lutte contre la pauvreté<sup>205</sup> dans le Sud global.

Toutefois, différents auteurs ont contesté que puisse être établi un lien de causalité directe entre pauvreté et conflit, car la pauvreté, à elle seule, difficilement se traduit directement en violence collective. D'un côté, il existe sur le continent des contextes très stables qui disposent de faibles indices de développement (Barreto et Zwitter, 2008: 71); de l'autre, il est contradictoire d'affirmer que les guerres sont concentrées dans les pays les plus pauvres de la planète car beaucoup d'entre eux disposent dans leur territoire des ressources naturelles très appréciés en Occident (pétrole, or, coltan, diamants, étain, produits ligneux tropicaux). En outre, comme le signale Mateos (2011a: 245), cette prétendue relation n'explique pas pourquoi des pays voisins avec des conditions de pauvreté similaires ont connu des situations aussi diverses que le Libéria, avec un conflit armé entre 1989 et 2003 et Guinée-Conakry, qui n'a connu aucun conflit armé. Ce qui semble incontestable est que les conflits armés, en particulier s'ils se prolongent dans le temps, contribuent à appauvrir ces contextes (Barreto et Zwitter, 2008: 75)

### 3.3.2. Inégalité

Le processus de paupérisation et de détérioration des conditions de vie d'un certain groupe humain par rapport à un autre –ou autres– a également été analysé comme une cause possible de polarisation sociale, de tensions et, éventuellement, de conflit armé. Dans ces cas, en outre, la perception subjective de cette inégalité (qui peut ne pas être réelle) peut être aussi importante que la réalité même dans l'émergence d'un conflit.

Pour faire référence à ces situations d'inégalité (réelle ou perçue), différents concepts se sont inventés dans la littérature. Gurr (1974: 24) a analysé l'incidence de la « privation

<sup>204</sup> Tant Paul Collier comme Ibrahim Elbadawi ont travaillé pour la Banque mondiale.

<sup>205</sup> On peut souligner à cet égard, par exemple, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) élaborés par ces acteurs.

relative » dans les conflits armés, entendue comme la privation qui a lieu dans un contexte dans lequel d'autres groupes s'enrichissent et renforcent les différences entre les uns et les autres, ce qui fait apparaître dans l'un d'eux le sentiment ou perception de subir une injustice. De son côté, d'autres auteurs (Steward, 1998, 2000, 2002, 2009; Stewart et Brown, 2007; Brown *et al.*, 2011), ont étudié les « inégalités horizontales »<sup>206</sup> (différent accès que les divers groupes de population d'une société ont aux ressources politiques, économiques et sociales) comme principale source de conflits. Des exemples de cette situation dans le contexte africain seraient, selon Mateos (2011a: 245-246), le conflit du Darfour (est du Soudan), qui a donné lieu à l'indépendance du Soudan du Sud ou, dans une certaine mesure, celui de Sierra Leone.

Comme dans le cas de la pauvreté, la relation entre inégalité et conflit armé est controversée car ils n'apparaissent pas toujours ensemble. Selon Cramer (2003; 2005) cela pourrait être dû, soit au fait que l'inégalité n'est pas une cause de conflit (ou au moins une cause nécessaire ou suffisante), ou que l'inégalité ne soit peut-être pas pertinente *per se*, mais plutôt la manière dont elle est gérée, son intensité ou ses caractéristiques.

### 3.3.3. Dispute pour les ressources naturelles

À la fin des années quatre-vingt-dix, différents académiciens et professionnels ont commencé à analyser les caractéristiques de certains conflits armés (Sierra Leone, Libéria, Angola ou RDC) et le rôle que jouaient les ressources naturelles. Dans ces contextes, les ressources ne semblaient pas être un moyen mais plutôt le véritable objectif de la lutte (Arnson, 2005: 3). Cela posait des questions politiques fondamentales dans la prévention de l'éclatement ou la prolongation des conflits, notamment celles liées à la recherche de mesures incitatives ou dissuasives pour que les parties concernées choisissent l'option de la paix (Malone et Sherman, 2005: 249). À l'époque, différents auteurs ont commencé à attirer l'attention sur l'émergence d'une « économie politique de la guerre » (Keen, 1998: 11), c'est-à-dire, l'économie particulière qui se présente dans tout conflit armé et qui est pratiquée par les acteurs participants pour soutenir leur existence et leurs intérêts<sup>207</sup>.

Depuis cette analyse de l'économie politique de la guerre, multiples études ont surgi analysant l'impact des ressources naturelles sur le déclenchement et de développement des conflits armés. Ces études ont porté sur différents aspects liés aux ressources naturelles, entre autres, leur pénurie; leur abondance; la dépendance économique découlant de leur exportation<sup>208</sup>; la possibilité qu'offrent au profit privé et la corruption des élites locales; ou

<sup>206</sup> Le concept d'inégalité horizontale, faisant référence à l'inégalité entre groupes définis culturellement (Brown *et al.*, 2011: 12), se contraste avec celui d'inégalité verticale, qui mesure les inégalités entre les individus (Steward, 1998: 1).

<sup>207</sup> J'ai analysé cette notion avec plus de profondeur dans ce même chapitre, dans le paragraphe 2.2.3 (« nouvelles formes de financement »).

<sup>208</sup> Dans la littérature est apparu le terme « syndrome hollandais » pour faire référence au phénomène selon lequel la situation économique d'un État améliore soudainement due aux revenus provenant de l'exportation de leurs ressources naturelles et cela engendre des conséquences négatives sur la compétitivité internationale d'autres secteurs de leur économie. Dans le cas du Sud global, il existe également le risque que cet État devienne un « état rentier », dépendant exclusivement de ces revenus et/ou de l'aide étrangère, ce qui les dissuade d'obtenir des revenus par d'autres moyens, et spécialement, à travers les impôts domestiques (Mateos, 2011a: 241).



l'« incitation séparatiste », c'est-à-dire, la motivation que peut se présenter dans les régions où sont concentrées les ressources pour encourager les demandes de sécession<sup>209</sup>.

Les opinions sur l'incidence de ces variables, à nouveau, diffèrent. Selon certaines, l'existence de ressources dans un contexte précis peut favoriser l'éclatement, mais surtout, la perpétuation et enkystement des conflits armés<sup>210</sup> (Collier et Hoeffler, 1998, 2004; Pugh et Cooper, 2004: 20; Öberg et Strom, 2008: 7; Abegón, 2015: 147). En fait l'importance de l'économie politique du conflit dans les guerres civiles est communément acceptée, dans lesquels elle peut remplir différentes fonctions, entre elles, d'une part, le financement d'une partie des belligérants; de l'autre, la promotion de l'enrichissement des élites et/ou des chefs militaires, que ce soient des rebelles ou des membres de l'armée; et finalement, la génération de revenus ou d'emploi pour les secteurs de la population qui ont des difficultés pour accéder à d'autres revenus. Par exemple, dans des contextes comme l'Angola, le Sierra Leone ou la RDC s'est donné le phénomène du « sobel » (soldats de jour, rebelles de nuit) pour faire référence à des membres de l'armée nationale qui s'engagent dans des activités d'exploitation de ressources et/ou de brigandage de la population civile (Keen, 1998: 20; Adebayo, 2002: 79; Malone et Nitzschke, 2009: 37).

La coïncidence dans différents contextes africains entre les zones de conflit et les zones dans lesquelles se concentrent les ressources naturelles<sup>211</sup>, tels que le pétrole, les diamants, le coltan ou d'autres minéraux appréciés sur le marché international, a conduit à construire le récit des « guerres pour les ressources ». Selon cette vision, les conflits seraient causés par la cupidité des « seigneurs de la guerre » qui, en même temps qu'ils établissent des réseaux clientélistes locaux et soumettent la population civile, s'enrichissent avec la vente illégale sur le marché international de ces matières premières<sup>212</sup>.

L'existence de la relation cause-effet entre les conflits et les ressources naturelles a été contestée par différents auteurs, entre autres, Elbadawi et Sambanis (2000), Fearon et Laitin (2003), Khan (2005) ou Cramer (2002, 2006). Selon ce dernier, centrer l'interprétation des causes des conflits armés dans l'argument des ressources naturelles est une stratégie pour éluder les facteurs politiques présents. Souvent, il s'agit aussi d'oublier la connexion locale-internationale parce qu'elle met en évidence la destination finale de ces matières premières. Ces ressources naturelles illégalement exploités au niveau local sont essentiels pour le développement économique du Nord global, et leur commercialisation est assurée à travers les réseaux transnationaux, favorisées par l'actuelle mondialisation économique néolibérale où participent, a part les acteurs locaux, de

---

<sup>209</sup> Bien que ce dernier type de revendication n'est pas très commun sur le continent africain, il est présent dans des contextes comme l'Angola (région du Cabinda), le Nigéria (delta du Niger), la RDC (Katanga) ou dans le conflit qui a donné lieu en 2011 à la sécession du Soudan du Sud (Mateos, 2011a: 242).

<sup>210</sup> Dans certains contextes, il peut être difficile de déterminer si l'exploitation des ressources naturelles est la cause ou la conséquence du conflit, c'est-à-dire, si l'on commet ces pillages pour obtenir des moyens permettant de poursuivre la lutte ou on lutte pour pouvoir piller (Goodhand, 2006: 38).

<sup>211</sup> C'est le cas, entre autres, de l'Angola (pétrole et diamants), du Libéria et de Sierra Leone (diamants) ou, bien entendu, de la RDC (coltan, principalement, avec de nombreux autres ressources naturelles).

<sup>212</sup> Cette interprétation du lien entre les conflits armés et les ressources a entraîné que dans la littérature a été inventé le concept de « malédiction des ressources », pour mettre en évidence les conséquences négatives –au lieu des probablement positives– de l'abondance des ressources naturelles dans un certain contexte.

nombreux autres acteurs régionaux et internationaux (entre eux, les États voisins ou les sociétés transnationales).

### 3.3.4. Débat cupidité *versus* grief

Dans ce contexte de primauté des analyses économiques des conflits, la cupidité et le désir d'enrichissement privé ont acquis une importance fondamentale dans les années quatre-vingt-dix comme causes des conflits armés. Cela remit en cause une longue tradition dans la littérature visant à souligner l'incidence des griefs, à savoir, les perceptions d'injustice ou de discrimination (politique, économique, sociale, ethnique, etc.) de la part d'un certain groupe face à un autre (ou d'autres). Ces deux visions opposées ont donné lieu à ce qui a été appelé le « débat cupidité *versus* le grief » (*greed versus grievance*).

Parmi les auteurs qui accordent plus de poids explicatif à la cupidité dans les conflits armés sont compris Paul Collier et Anke Hoeffler (Collier, 2000a, 2000b, 2001; Collier et Hoeffler, 1998, 2004). Sur la base d'analyses économétriques fondées sur diverses variables, ces auteurs ont analysé l'incidence de la cupidité et des griefs dans le déclenchement et la prolongation des conflits armés. Selon leurs conclusions, les discours sur les griefs politiques, sociales ou ethniques (sentiment d'injustice, violation des droits d'une minorité, discrimination socio-économique ou exclusion politique) sont construits artificiellement et sont destinés soit à accroître la cohésion interne et la légitimité extérieure du groupe, soit à dissimuler les véritables motivations de leurs actions, parmi lesquelles la cupidité joue un rôle fondamental.

À leur avis, les parties en conflit choisissent de lancer ou de poursuivre le conflit dans la mesure où il leur est bénéfique. Le conflit est mesuré en termes d'opportunité, c'est-à-dire, il a lieu lorsque le bénéfice attendu de la guerre est plus grand que celui de la paix. Pour les dirigeants rebelles, la guerre est une occasion de s'enrichir par l'exploitation de ressources naturelles; pour les personnes combattantes, généralement pauvres, le coût d'opportunité est encore plus faible. Ils ont un avantage comparatif dans la violence parce qu'ils n'ont rien à perdre. Ces explications ont dominé sur le discours politique et, en particulier, entre les personnes et organisations qui étaient dépassées et découragées par la complexité et l'incapacité d'agir face aux conflits ethniques et religieux du début des années quatre-vingt-dix (Malone et Nitzschke, 2009: 34). Cette nouvelle interprétation leur ouvrait la porte à des stratégies différentes.

Toutefois, ces idées ont également reçu beaucoup de contestation. Comme le note Christopher Cramer (2002; 2006: 124-135), selon cette vision des conflits, du point de vue des théories économiques néoclassiques il semble comme si l'*homo economicus* aille à la guerre. Cette vision économiste ignore tant les facteurs historiques, politiques, sociaux ou les relations de pouvoir existantes dans une société comme les griefs qui ont pu être générés. Ces griefs sont liés à l'inégalité d'accès et de contrôle des ressources ou au pouvoir en vertu de divisions de classe, ethnique et genre, religion, région et âge (Zelaza, 2008: 6), et peuvent déclencher un conflit lorsque survient un élément détonateur ou lorsque ces divisions sont instrumentalisées par des acteurs concernés.

En plus des critiques à la méthodologie utilisée et aux résultats obtenus<sup>213</sup> par les études qui priorisent la cupidité, le fait de privilégier l'explication de la cupidité sur celui du grief

---

<sup>213</sup> Pugh et Cooper (2007: 21) ont indiqué comment certains indicateurs quantitatifs utilisés par

(*greed not grievance*) a aussi d'importantes implications politiques. Il ne s'agit pas d'une argumentation neutre mais d'une « perspective politique convenable » (Keen, 2012: 767-776) à des fins idéologiques et pratiques. D'un côté, le discours de la cupidité délégitime certains types de violence politique<sup>214</sup> (Duffield, 2001: 128-135), en particulier celles qui mettent en cause le *statu quo*, celles qui possèdent un potentiel transformateur et celles qui engendrent des doutes non seulement dans les élites nationales mais aussi dans la communauté internationale et les institutions financières internationales (notamment la Banque mondiale, organisme du quel émanent de nombreux textes de Collier et Hoeffler).

D'autre part, les modèles explicatifs fondés sur la cupidité sont centrés sur les rebelles (se concentrent presque exclusivement sur le rôle des groupes armés rebelles) et ignorent la responsabilité d'autres acteurs étatiques (élites nationales, gouvernement, armée) et internationaux (pays du Nord global, multinationales) qui peuvent également être intéressés à la perpétuation du conflit (Goodhand, 2006: 38; Zeleza, 2008: 19; Keen, 2012: 768). Dans ce sens, ils dépolitisent et criminalisent les conflits armés. Lacina (2008: 49) signale l'importance qu'a eu dans l'analyse des questions économiques (elle fait référence particulièrement à la pauvreté) que ces thématiques entrent dans l'agenda des IFI (Banque mondiale, Fonds monétaire international et banques régionales de développement). Ceci fut effectivement ainsi, ou plutôt, le contraire ? Et quoi alors si ces organismes financiers et agences bilatérales des États aient été ceux mêmes qui ont encouragé et favorisé de manière intéressée l'approche de la cupidité pour légitimer ses politiques?<sup>215</sup> Il ne semble pas par hasard que bon nombre d'études qui se concentrent sur les récits de la cupidité et des « guerres pour les ressources », tous deux avec une « approche nationale » qui ignore les connexions internationales (Pugh et Cooper, 2004), soient financées par la Banque mondiale, les agences bilatérales et les organismes idéologiquement proches comme l'*International Peace Academy*<sup>216</sup> (Zeleza, 2008: 19-20 et 35).

Finalement, si les conflits du Sud fussent apolitiques (fondés sur des haines ancestrales ou sur la cupidité), la diplomatie serait inefficace et la stratégie du Nord global devrait être purement palliative, c'est-à-dire, proposer des politiques internationales pour réduire au minimum les effets des conflits comme, par exemple, l'imposition de sanctions ou l'établissement de mécanismes de réglementation comme le Processus de Kimberley de contrôle des « minéraux de sang » qui aident à financer les conflits. Ces dernières

---

Collier et Hoeffler dans leurs études pour mesurer la cupidité (par exemple, la dépendance d'un pays à l'exportation de matières premières ou le niveau d'instruction de sa population jeune) sont des indicateurs socio-économiques du niveau de développement d'une société qui peuvent également servir pour mettre en évidence les griefs socio-économiques présents en elle.

<sup>214</sup> La violence qui pendant la guerre froide a été acceptée et même légitimée, car elle été interprétée comme de la « politique » (lutttes de libération nationale ou contre des autocraties), est comprise aujourd'hui comme le résultat des intérêts économiques particuliers des seigneurs de la guerre (Arnson, 2005: 8) et considérée comme inacceptable (Duffield, 2008: 157).

<sup>215</sup> Malone et Sherman (2005: 235-236) et Malone et Nitzschke (2009: 31-34) analysent l'émergence des analyses sur l'économie politique de la guerre au milieu des années quatre-vingt-dix, comme une convergence d'intérêts diplomatiques, de politique publique et académiques. De son analyse, il ressort que l'intérêt de certains États (Canada et Royaume-Uni, principalement) et de la Banque mondiale est d'avoir une incidence sur ce point.

<sup>216</sup> Connue depuis 2008 comme *International Peace Institute*, il s'agit d'un *think tank* née sous les auspices des Nations Unies et qui travaille avec –et appui les– institutions multilatérales, gouvernements, société civile et secteur privé dans la recherche de politiques et de stratégies de paix, sécurité et développement durable. Pour plus d'information, consulter: <http://www.ipinst.org/about/mission-history>

stratégies sont beaucoup plus confortables pour la communauté internationale (Richards, 2005: 10).

Cupidité et griefs ont été présentés souvent comme concepts opposés qui fournissent des cadres analytiques et des prescriptions politiques différentes (Zezeza, 2008: 19). Cependant, peut-être pour éviter que le débat ne devienne stérile (Goodhand, 2006: 38-39), différents auteurs se sont centré sur l'analyse de la relation existante entre les deux dans les conflits armés. Par exemple, Lionel Cliffe et Robin Luckham (2000: 294) et Cynthia Arnson (2005: 11-12) soulignent que les conflits armés actuels sont causés par des griefs socio-économiques et politiques et que la cupidité agit après que les conflits aient éclaté et provoque leur prolongation. De son côté, Cramer (2006: 134) signale que dans les conflits armés se présente un « mariage de convenance » où les deux interagissent et se rétro-alimentent.

### 3.3.5. Incidence de la mondialisation économique néolibérale

En ce qui concerne l'incidence de la mondialisation sur les conflits armés actuels, à nouveau les opinions sont opposées. Selon certains auteurs, proches à la théorie de la paix libérale et/ou la paix démocratique auxquelles j'ai fait allusion dans le deuxième chapitre, la mondialisation, indirectement, minimise le risque de conflit dans la mesure où l'ouverture politique et économique accroît la stabilité des systèmes politiques et favorise la croissance économique, au bénéfice de la stabilité interne.

Face à cette vision bienveillante, d'autres auteurs se montrent particulièrement critiques à l'égard de la tendance à ignorer « le côté obscur de la mondialisation »<sup>217</sup> (Ballentine et Sherman, 2003: 1-3) et des politiques de développement néolibérales mises en œuvre par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et soutenues par les États occidentaux. Ces conséquences négatives de la mondialisation qui peuvent favoriser l'émergence de conflits armés sont, entre autres, l'augmentation de l'inégalité et la vulnérabilité socio-économique et l'affaiblissement des États et leur capacité de fournir des services publics de base, de promouvoir des politiques de développement ou d'assurer la sécurité.

Le système capitaliste, malgré son caractère profondément international, concentre ses analyses sur les causes des conflits armés sur les facteurs internes de ces contextes (Goodhand, 2006: 36) alors que, paradoxalement, ignore l'inégalité structurelle du système international (Douma, 2001: 20). En fait, ces conflits ne peuvent se comprendre sans référence à ses liens avec les marchés régionaux et internationaux (Pugh et Cooper, 2004: 23) et avec le capital international (Cramer, 2003). Par exemple, Bayart (2000) fait référence à l'« extraversion » africaine pour attirer l'attention sur l'importance de la relation entre les élites africaines, d'une part, et les marchés et la scène internationale, de l'autre, dans la perpétuation et augmentation du pouvoir de ces derniers au niveau local. En outre, l'existence même des conflits peut attirer l'activité de groupes criminels (Abegón, 2015: 147) prêts à obtenir des avantages par le biais du commerce transnational illégal de drogues, de ressources naturelles ou de personnes.

<sup>217</sup> Entre ces conséquences négatives sont la détérioration des conditions commerciales et de l'aggravation du poids de la dette (Cliffe et Luckham, 2000: 295), l'augmentation de l'inégalité dans la répartition entre États et de l'état des ressources, l'émergence de marchés illégaux parallèles et/ou transfrontières (Duffield, 2000: 69) ou le déséquilibre de pouvoir entre les intérêts économiques transnationaux et locaux.

### 3.4. Complexité et hétérogénéité des causes des conflits armés

Dans le contexte de la guerre froide où les « nouvelles guerres » acquièrent une grande visibilité politique, comme le signale Richards (2005: 2), la littérature revient à nouveau sur l'essentiel, « Qu'est-ce que la guerre? », et bien que le contexte est nouveau, les réponses données sont anciennes: « la guerre est cupidité. La guerre est pauvreté. La guerre est vengeance organisée. La guerre est méchanceté. La guerre est la nature humaine ». Il semble que les causes des conflits armés contemporains sont simples: « la torture est palpitante, la violation est amusante, le pillage est rentable » (Gray, 1999: 277).

Toutefois, a priori il est difficile de croire qu'un seul récit (soit-il politique, économique ou culturel) puisse être en mesure d'expliquer les causes d'un conflit donné. Plus encore, lorsqu'il s'agit de conflits extrêmement complexes (Spears, 2010: 3-4), avec des causes multiples et multidimensionnelles (Zezeza, 2008: 2). Comme il est indiqué souvent dans la littérature (Richards, 1999: 12; Ruíz-Giménez, 2006: 117; Mazrui, 2008: 36; Barreto et Zwitter, 2008: 78; Mac Ginty et Williams, 2009: 26; Mateos, 2011a: 249), les explications monocausales ne sont pas satisfaisantes. Ce n'est non plus les cas de certaines tentatives de combiner différents récits explicatifs des conflits comme essaye, par exemple, Zartman (2005) lorsqu'il identifie la nécessité, les croyances (idéologies) et les griefs (*need, creed and greed*) comme causes des conflits armés.

Comme le note Mateos (2011a: 249), les conflits armés en Afrique ont été un phénomène surmédiatisé mais, à la fois, sous-théorisé. Cela peut aider à expliquer, au moins en partie, les difficultés pour établir une carte de causalité satisfaisante des conflits armés qui ont lieu en Afrique subsaharienne. Les problèmes et difficultés pour cela sont multiples, dont les suivants:

- Comme j'ai analysé plus haut, les caractéristiques des conflits armés actuels ont varié considérablement en ce qui concerne les conflits traditionnels entre États. Les distinctions, découlant de la modernité, entre le politique et l'économique, le public et le privé, le militaire et le civil se sont effondrés également dans les conflits (Kaldor, 1999: 106), ce qui rend plus difficile leur analyse et compréhension.

De plus, certains des récits dominants sur les causes des conflits analysés plus haut plongent leurs racines dans la pensée européenne des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, ce qui crée des problèmes pour leur applicabilité universelle (Richards, 2005: 6). Nous nous efforçons de comprendre les conflits armés qui ont lieu dans différents contextes de l'Afrique dans le XXI<sup>ème</sup> siècle avec des cadres analytiques fondés sur des schémas mentaux européens âgés de plusieurs siècles.

- Dans la pensée occidentale, guerre et paix ont été interprétés historiquement comme des catégories distinctes, dichotomiques, où la première a été interprétée comme « irrationnelle » et « dysfonctionnelle ». Par conséquent, souvent, les conflits et les guerres sont interprétés comme une pathologie, une maladie (Richards, 2005: 3) qui a besoin de médicaments pour guérir (Zartman, 2000). C'est depuis ce rapprochement pathologique que s'analysent les conflits armés dans la littérature. C'est comme si ils auraient leur propre personnalité, comme si ils seraient des phénomènes autonomes qui peuvent être analysés et « réglés » (extirpés chirurgicalement) indépendamment de leur contexte social (Richards, 2005: 3).

- Certains récits comme, par exemple, celui des États faillis ou des « guerres pour les ressources » analysent les conflits comme une occasion pour l'enrichissement et le maintien du pouvoir au niveau local. C'est l'interprétation, par exemple, de Patrick Chabal et Jean-Pascal Lahoz (1999), qui interprètent le désordre caractéristique de ces contextes comme un instrument politique pour le bénéfice des élites locales. Toutefois, les populations locales les plus défavorisées ont également appris à ne pas dépendre ni de l'État ni de la communauté internationale (Kabunda, 2006: 106), et ils déploient des mécanismes de résistance et de solidarité, ainsi que des stratégies individuelles et collectives pour surmonter l'insécurité (Campos, 2006: 63).
- En dépit de l'« excessive tendance à généraliser » sur l'Afrique (Ruíz-Giménez, 2006: 117), la diversité et la complexité des conflits armés en Afrique rendent discutables les analyses génériques (de Waal, 1996: 6; Busumtwi-Sam, 2004: 320-321). Souvent on échoue dans la compréhension des dynamiques de pouvoir propres à chaque contexte (El-Bushra, 2008: 139). On ne comprend pas que « chaque conflit est unique » (Goodhand, 2006: 11), avec sa propre configuration de pouvoir, structures, acteurs, présomptions, croyances et des griefs, ce qui exige une analyse détaillée de leur contexte. Par conséquent, la carte de ses causes sera également unique pour chaque conflit armé (Braathen *et al.*, 2000: 18).
- Toutefois, en même temps, les conflits armés africains ne peuvent être interprétés comme caractéristiques uniquement du contexte de l'Afrique postcoloniale et, par conséquent, sur la base d'explications exclusivement africaines (Kastfelt, 2005: 2). La plupart des analyses des conflits africains et de ses dynamiques se centrent essentiellement sur les facteurs endogènes. Cela exclut la responsabilité de « ceux de l'extérieur » –l'Occident, notamment– dans son déclenchement et développement (Pugh et Cooper, 2004: 2). Pourtant, comme le souligne Paul Tiyambe Zeleza (2008: 1), la plupart des conflits postcoloniaux ont leur base dans les conflits coloniaux et dans la dynamique des propres processus de colonisation, décolonisation et néocolonisation. Bien que dans les guerres africaines ce sont les noirs qui luttent, « les racines de ces guerres sous-tendent l'héritage blanc » (Mazrui, 2008: 36).
- Dans la littérature dominante sur les conflits africains, il existe une tendance à donner des explications trop simplistes sur des contextes complexes. Pourquoi prévaut dans l'académie et dans les médias occidentaux l'image des forces rebelles africaines comme irrationnelles et non-politisées, comme trafiquants de drogues, d'armes et de diamants (Mazurana, 2005: 30; Mateos, 2011a: 251) ? Pourquoi le déclenchement d'une guerre dans le Nord global (par exemple, en Ukraine) est interprété comme le résultat d'un ensemble complexe de facteurs historiques, politiques, économiques et sociaux qui interagissent entre eux, tandis que la guerre civile au Libéria a été simplement le résultat de « la culture libérienne » (ou même « africaine ») ? Derrière cette simplification peut se trouver l'ignorance –ou même la paresse explicative– mais aussi les relations de pouvoir existantes entre le Nord global (qui construit discours) et le Sud global<sup>218</sup>.

<sup>218</sup> Patrick Brantlinger (1985), par exemple, a interprété cette différence de traitement comme le résultat du « mythe du continent noir », fondé sur la dichotomie construite entre les modernes et dynamiques nations européennes et les tribus africaines stagnées dans la tradition et la superstition. Contre cette construction, différents auteurs (Latouche, 2007; Bayart *et al.*, 2010) soulignent la

- Même lorsqu'on utilise des méthodes ou des données similaires, par exemple, en ce qui concerne l'incidence de la pauvreté ou de l'inégalité dans le déclenchement et la perpétuation des conflits armés, les résultats des études offrent des conclusions différentes, voire contradictoires (Goodhand, 2006: 29; Mazrui, 2008: 36).
- Les explications analysées semblent plus utiles pour comprendre le développement et la dynamique des conflits armés que pour comprendre les causes mêmes de leur déclenchement. À cet égard, Richards (2005: 4) défend qu'aucune d'entre elles offre une explication convaincante relative à pourquoi ceux-ci se produisent et surtout, quand et où se produisent-ils; ils offrent seulement des explications sur la façon dont ces conflits armés s'intensifient ou se prolongent.

C'est la raison pour laquelle certains auteurs (Pankhurst, 2003: 155; Ruíz-Giménez, 2006: 118) font la distinction entre les causes profondes et les dispositifs d'amorçage spécifiques et différents dans chaque cas (décisions ou actions de personnes ou de groupes, politiques spécifiques, etc.) qui interagissent avec les conditions préexistantes pour créer une dynamique de conflit (Goodhand, 2006: 44). Par exemple, Richards (2005: 4-5) soutient que les guerres n'éclatent pas parce que les conditions appropriées à cette fin se sont produites, mais parce qu'elles ont été organisées par quelqu'un. C'est le résultat du travail d'un groupe spécifique de la société qui s'est préoccupé de se procurer des armes et des combattants, de les former, de rechercher des appuis, de penser des stratégies, etc.

- La multiplicité de facteurs qu'interagissent dans les contextes de conflit armé varient souvent au cours du conflit lui-même (Pérez de Armiño, 2007: 320). En fait, comme le note Goodhand (2006: 44), l'analyse des causes du conflit peut être moins pertinente au fur et à mesure que le conflit se prolonge dans le temps.
- L'analyse des conflits rarement se centre sur l'agence de la société civile et de la population locale. La paix est le résultat de multiples efforts cumulés –la plupart, invisibles– et de formes quotidiennes de résistance à la culture de la guerre (Goodhand, 2006: 13). Toutefois, entre les approches dominantes se prête une grande attention à l'agence des puissants (Gilgan, 2001: 2) et très peu aux formes locales de résistance des personnes et groupes qui se heurtent à des difficultés ou à des stratégies des groupes subordonnés.

Face à cette vision excluante et cumulative du pouvoir, Scott (1976), estime que celui-ci est décentralisé et en constant mouvement entre les différents acteurs. L'existence d'économies morales (mécanismes de solidarité qui se nouent au sein des communautés et entre elles) face à des économies prédatrices (mises en évidence toujours dans les analyses dominantes), ou les résistances personnelles ou communautaires aux discours ethniques ou religieux excluants seraient des exemples de ce qu'il appelle « les armes des faibles ». Dans cette même ligne, Megan Gilgan (2001: 7) dénonce le manque d'analyses en relation au pourquoi, dans des contextes de conflit, la grande majorité des personnes maintient une attitude pacifique et défie l'agressivité et la violence qui les entoure.

De tous ces problèmes et difficultés, il ressort que, indépendamment des causes des conflits auxquelles s'accorde un plus grand poids explicatif, il ne peut pas s'établir une théorie générale de la guerre (Goodhand, 2006: 46). Il n'existe pas une explication convaincante qui éclaire pourquoi certaines conditions préexistantes découlent en conflit dans un contexte et non pas dans un autre (Pankhurst, 2003: 155). Nous pouvons simplement viser différentes motivations et interactions, récolter et établir un lien entre les approches, aspects et explications plus intéressantes pour comprendre les antécédents historiques et structurelles d'un conflit déterminé (Cliffe et Luckham, 2000: 293) et de son développement ultérieur.

Cela est important, pour des différentes raisons. D'une part, pour inclure cette information dans les stratégies de construction de la paix dans ce contexte particulier (Busumtwi-Sam, 2004: 321). Si l'on veut avoir du succès avec les stratégies de construction de la paix à long terme, il est nécessaire de connaître et agir avec responsabilité face aux dynamiques qui ont causé et/ou alimentent un conflit déterminé (Mazurana, 2005: 29). D'autre part, car il permet de créer des modes de coopération plus horizontales et constructifs entre le Nord et le Sud, loin des stéréotypes, de la supériorité (Mateos, 2011a: 251) et de la violence épistémique du Nord global.

Dans la mesure où il n'existe pas de solution unique, nous devons adopter des approches plurielles et multidisciplinaires (Ruíz-Giménez, 2006: 137 et 2013a: 22; Zeleza, 2008: 26; Mateos, 2011a: 227). Une approche plus ouverte, qui puisse s'enrichir avec la contribution de plusieurs disciplines (Richmond, 2012: 21) comme l'Anthropologie, l'Économie, les Relations Internationales, le Droit, les Études de Paix, les Études de Développement, les Études de genre, la Géographie<sup>219</sup> ou l'Histoire. Les explications simplistes généralement tendent à ignorer « la multitude de processus (historiques et contemporains) et de facteurs (structurelles et conjoncturelles) tant endogènes qu'exogènes » présents sur chacun des conflits armés africains (Ruíz-Giménez, 2006: 117).

C'est précisément cette multiplicité d'approches qui a permis ces dernières années, d'un côté, d'analyser de manière critique les récits dominants sur les causes des conflits armés (Mateos, 2011a: 227) et, d'un autre côté, de se rapprocher aux conflits comme ce qu'ils sont, des processus hétérogènes, complexes, multidimensionnels et multicausales.

#### **4. Conflits armés comme des expériences profondément genrés**

##### **4.1. Critique au caractère prétendument neutre des conflits armés**

Dans la littérature dominante sur l'analyse des conflits armés il existe une lacune au-dessus de toutes les autres. La grande majorité des études conventionnelles sur les conflits armés les considèrent comme un phénomène neutre du point de vue de genre (Pérez Villalobos, 2013: 66) et ont tendance à ignorer qu'il s'agit de phénomènes genrés dans leurs causes, développement et conséquences (Zeleza, 2008: 20). Les conflits armés et le genre sont façonnés mutuellement (Goldstein, 2001; Cockburn, 2007: 248), parce que les premiers sont un phénomène extrême où les masculinités et féminités se pratiquent et (ré)produisent constamment (Zeleza, 2008:20).

<sup>219</sup> L'introduction de l'analyse géographique permettrait d'analyser, par exemple, si comme affirment James Fearon et David Laitin (2003: 85), le terrain irrégulier, les marais, les zones humides, les zones faiblement peuplées ou la jungle sont des contextes plus favorables à l'éclatement et la prolongation des conflits.



J'ai analysé dans le troisième chapitre de cette étude comment la masculinité et le militarisme sont profondément interdépendants et comment la masculinité militarisée a un grand poids explicatif en rapport avec l'émergence, le développement et la perpétuation des conflits armés. De ce point de départ, et en ce qui concerne les causes des conflits armés africains contemporains, que se passerait-il si quelqu'un défendrait que, de fait, les dynamiques de genre sont la principale cause de la violence dans le monde (Connell, 2001)? Ou que le patriarcat et la construction des privilèges masculins dans les sphères publique et privée sont la principale cause des conflits sociaux violents comme de l'échec répété de la communauté internationale dans leur résolution (Enloe, 2005: 282)?<sup>220</sup>

Ce qui se passerait –répond la propre Enloe (2005: 280)– c'est qu'on ferait clair à cette personne qu'elle doit voir les choses « avec perspective » pour se rendre compte que, dans les conflits armés, le sexisme –sa structure, sa portée et sa pratique– est un sujet marginal auquel il faudrait consacrer du temps et de l'énergie uniquement une fois les choses importantes auraient été traités (Mazurana, 2005: 40; Whitworth, 2008: 107); en fin de compte, qu'il cesse de voir l'arbre pour pouvoir contempler la forêt qu'il y a derrière (Enloe, 2005: 280).

D'un côté, la réponse ne surprend pas si l'on tient compte de l'opposition généralisée envers l'analyse de genre sur les causes et conséquences des conflits armés (Mazurana, 2005: 29). Pour celui qui répond de cette manière, la multiplicité des facteurs présents dans un conflit n'a aucun rapport avec le genre qui soit « réellement important ». Peu importe, par exemple, que la vaste majorité des combattants et de ceux qui prennent la décision de lutter soient des hommes; que ceux qui extraient le pétrole ou le coltan qui alimente le conflit, et ceux qui décident leur prix sur les marchés internationaux, soient essentiellement des hommes; que les victimes de violence sexuelle soient en grande majorité des femmes et les responsables de celle-ci presque exclusivement des hommes; que les directeurs des agences de coopération et les agents de sécurité nationaux soient presque toujours des hommes; ou que ceux qui sont chargés de s'occuper des blessés physiques et psychiques résultant des conflits armés soient essentiellement des femmes.

Ces analyses des conflits armés qui sont considérés comme neutres par rapport au genre, généralement, ne s'intéressent pas aux personnes mais au territoire, aux groupes armés, aux ressources gagnés ou perdus et aux avantages des conflits armés (Whitworth, 2008/b: 107-108). Ils ignorent, par conséquent, que les relations de genre peuvent être vues comme cause et conséquence des conflits armés (Cockburn, 2010: 114); ils nient également que les analyses sur les conflits armés seraient plus judicieux si ils incluaient quelques réflexions sur la construction et la reproduction de la masculinité; et en fin de compte, ils nient également que les stratégies pour la construction de la paix seraient plus efficaces si elles incluaient des stratégies visant à la transformation des masculinités hégémoniques et militarisées vers d'autres plus constructives et égalitaires.

---

<sup>220</sup> En fait, comme j'ai indiqué dans le troisième chapitre, des études existent qui suggèrent que les États avec une plus grande égalité de genre ont moins de chances de subir une guerre civile, une guerre interétatique ou des violations systématiques des droits de l'homme. En outre, les données du *Stockholm International Peace Research Institut* (SIPRI, 2014: 6) montrent comment les zones géographiques en conflit pendant l'année 2014 semblent coïncider avec celles où les relations de genre se sont détériorées sensiblement, en particulier, dans certaines régions de l'Afrique et du Moyen Orient.

Ces réponses qui ignorent l'analyse de genre cherchent à cacher que les personnes qui affirment fixer leur vue sur la forêt sont également concernées par les arbres, même s'il s'agit d'arbres différents. Comme le note Cockburn (2007: 231-232), cela ne veut pas dire que le genre soit la cause définitive des conflits armés, mais il se trouve aussi entre celles-ci. Les relations de genre sont présentes, ensemble avec les relations ethno-nationales, les relations de classe ou d'autres relations de pouvoir qui engendrent oppression et inégalité. Des intersections entre elles se produisent, ce qui complique leur relation. Parfois, les relations de genre prédominent sur les autres dans le déclenchement, développement et perpétuation des conflits. Par conséquent, étant donné qu'elles influent dans les conflits armés (Cockburn, 2007: 238) elles doivent également faire partie de l'analyse.

En définitive, dans « la forêt » des conflits armés de nombreux arbres ont été invisibilisés parce que la vision dominante a décidé de fixer l'analyse seulement sur certains d'entre eux considérés comme « réellement importants ». Ceci est une décision politique, consciente et intéressée dont le résultat, comme le note Cynthia Enloe (2005: 282-283), est une forêt assez douteuse.

#### **4.2. Au-delà de l'essentialisme: hommes et femmes dans les contextes de conflit**

Dans le troisième chapitre j'ai fait référence à l'idée de l'essentialisme dans le cadre des Études de genre. Son fondement est que certaines caractéristiques spécifiques des hommes et des femmes sont basées sur des différences biologiques existantes entre les deux, c'est-à-dire, que les hommes ont des comportements masculins dû à leur condition d'hommes, et les femmes, féminins dû à leur condition de femmes.

Contre cette vision, la plus grande partie des perspectives féministes<sup>221</sup> estiment que les activités, caractéristiques et comportements attribués aux hommes (rôles et identités masculines) et aux femmes (rôles et identités féminines) ne le sont pas en raison de leur nature due aux différences biologiques entre les deux mais au contraire sont construits socialement et culturellement et, par conséquent, sont modifiables (Tickner, 2001: 15). Dans le domaine de la paix et de la sécurité, ces perspectives féministes se méfient des dichotomies de genre fondées sur l'assomption réductionniste qui considère les hommes conflictuels et les femmes pacifistes, c'est-à-dire, l'association –essentialiste– qui présente les hommes comme des êtres exposés à l'agressivité et la violence, et les femmes liées à leur rôle maternel et avec une tendance naturelle à la paix et l'harmonie.

Une considération aussi genrée et déterministe du comportement humain, défendue, par exemple, par fondamentalismes religieux (chrétien, juif ou islamique) ou par des formes de nationalisme conservatrices, favorise que la déviance social, c'est-à-dire, ces comportements éloignés de ce qui est considéré comme la norme ou « normale » tant pour les hommes comme pour les femmes, soit critiquée et/ou soit victime de stigmatisation sociale (Steans, 2013: 11).

Par exemple, dans le domaine du développement, les femmes africaines sont souvent identifiées par un stéréotype qui les présente comme pauvres, vulnérables, ignorantes et avec de nombreux fils et filles. La construction de ce stéréotype de la femme africaine qui

---

<sup>221</sup> Néanmoins, il est vrai que certains féminismes, comme le « féminisme du point de vue » ont effectivement une approche essentialiste. Pour plus d'informations sur le débat en relation au lien « femmes-paix » dans le cadre du féminisme, consulter Steans (2013: 95 et suivantes).

a « besoin de développement », fait que les femmes qui ne s'adaptent pas au même stéréotype, c'est-à-dire, celles qui ne sont pas pauvres, vulnérables ou ont une descendance, soient oubliées dans les activités (Win, 2007: 79). Quelque chose de semblable est vraie en ce qui concerne la paix et la sécurité, où l'image stéréotypique des femmes africaines dans des contextes de conflit ou d'après-conflit est celle des femmes victimes, innocentes, passives, ayant besoin de protection et pacifistes.

L'identification des femmes et la féminité avec la paix, la coopération et les politiques domestiques de bas profil (*low politics*) et, dans le cas des hommes et la masculinité, avec la guerre et la politique internationale « importante » (*high politics*) montre comment les hiérarchies de genre sont reproduites dans les relations internationales. Je conviens avec True (2009: 254) que ces distinctions essentialistes dichotomiques ont une origine et une utilité déterminée. Sa construction et reproduction n'est pas un hasard mais servent à naturaliser autres formes de pouvoir et de domination dans la politique mondiale. Du même avis est Sjoberg (2006: 895, 2013: 144), pour qui la guerre est une institution dépendante pour sa reproduction des images genrées des personnes combattantes et civiles. Jean Bethke Elshtain (1992, 1995) l'a signalé de façon encore plus claire dans sa critique des personnages idéaux et complémentaires qui s'identifier généralement dans les contextes de conflit, c'est-à-dire, le « guerrier juste » (*just warrior*), homme chargé de protéger les civils et de défendre les causes justes, d'une part, et l'« âme pure » (*beautiful soul*), comme la femme qui a besoin de soins et de protection, de l'autre.

J'ai déjà signalé plus haut la façon dont les constructions de la masculinité et de la féminité, si profondément ancrés dans la paix et la sécurité, et la récurrente présomption que les femmes sont plus pacifiques que les hommes, peuvent avoir des conséquences négatives pour les femmes, et même, dénaturer la cause de la paix (Tronto, 2008: 188). Comme le note Ann Tickner (2001: 6 et 20), l'identification des femmes à la paix implique la perte de pouvoir non seulement des femmes –en délégitimant leur voix dans la politique nationale et internationale– mais aussi du concept même de la paix.

Par conséquent, il s'assume de manière acritique et aprioristique que les hommes sont plus destinés à la violence que les femmes et que celles-ci, au contraire, sont intrinsèquement inclinées vers la paix<sup>222</sup> (Bouta, 2005: 5). Ou, pire encore, que dans des contextes de conflit tous les hommes sont des combattants et toutes les femmes sont des victimes (Hicks Stiehm, 2000; Enloe, 1998). Il est de fait que c'est les hommes à qui on associe la possession et l'utilisation d'armes durant les conflits armés et ce sont eux aussi qui, dans la pratique, sont davantage blessés et tués au combat (Cramer, 2007: 293; Plümper et Neumayer, 2006: 723). Toutefois, cela n'empêche pas que les femmes possèdent et utilisent d'armes durant les conflits (Nations Unies, 2006c: 18) ou que les hommes décident de ne pas combattre et s'engager pour la paix.

Contre les croyances trop simplistes ou stéréotypées concernant le rôle des femmes et des hommes dans des contextes de conflit et d'après-conflit, et de visions essentialistes sur la

---

<sup>222</sup> Le fait que les femmes se livrent à des initiatives de paix dans des contextes de conflit peut avoir de nombreuses explications différentes à leur prédisposition inhérente pour la paix. Par exemple, El-Bushra (2008: 131) justifie ce comportement comme une réponse pratique à des situations désespérées. En outre, l'organisation *Women in Black* défend que dans la mesure où elles ont échappé à la socialisation masculine, les femmes peuvent être plus libres pour formuler une vision non violente et transformatrice (cité dans Cockburn, 2001: 24).

nature des unes et des autres, il est certain que l'expérience tant des femmes comme des hommes dans les conflits armés est très hétérogène. D'une part, les expériences sont très différentes entre les hommes et les femmes, car les deux vivent le conflit et l'après-conflit de façon différente (Gardam et Charlesworth, 2000: 150; Cockburn, 2010: 108). Tous deux façonnent et sont façonnés par la violence dans ces périodes de manières très différentes (Goldstein, 2001), en même temps que sont maintenues (ou même augmentent) les schémas de domination et d'oppression sexistes des uns sur les autres. Par ailleurs, l'hétérogénéité des expériences apparaît également dans les femmes, entre elles, de même que le fait dans les hommes, entre eux.

D'un côté, les hommes développent une multitude de rôles dans les conflits et leurs expériences sont ambiguës (El-Bushra, 2008: 131), bien que généralement toujours en maintenant leur position de domination à l'égard des femmes. Il peut être difficile pour eux d'échapper aux rôles et des identités de genre qui leur sont accordés dans ces contextes (la masculinité militarisée), mais les hommes non seulement combattent; ils résistent également aux conflits armés et/ou souffrent la violence –y compris la violence sexuelle (*ibidem*)– résultante.

Le conflit renforce certains rôles et identités de la masculinité hégémonique (Mendia, 2009b: 19) que le pouvoir estime nécessaires dans des contextes de conflit, tels que l'agressivité, le courage, l'obéissance, la force ou la discipline. De cette manière, encourage (oblige) les hommes à devenir des combattants. En fait, la guerre est si explicitement lié aux idéaux patriarcales de domination masculine, que les hommes ont beaucoup de difficultés à remettre en cause la masculinité militarisée propres des combattants (Farr, 2002: 14; El-Bushra, 2008: 132). Le cas échéant, le refus de s'acquiescer aux rôles et identités de genre exigées dans les contextes de conflit, par exemple, en s'opposant à participer à la violence organisée ou en travaillant pour la paix, peut leur générer stigmatisation et répression sociale (Steans, 2013: 102), les obliger à fuir le contexte (Cockburn, 2001: 18) ou subir des représailles institutionnelles (El-Bushra, 2008: 132), comme des peines de prison ou même des exécutions pour avoir refusé de s'enrôler ou pour avoir déserté.

Par conséquent, tous les hommes ne sont pas des combattants. Comme le note Cynthia Cockburn (2001: 23), même au milieu d'un massacre il y a toujours des personnes, hommes et femmes, qui décident d'agir autrement. De nombreux hommes décident volontairement de ne pas participer à des conflits, de résister au recrutement, fuyant la guerre une fois à l'intérieur, ou même, de travailler pour la paix dans des contextes d'après-conflit armé. Dans l'analyse des « nouvelles masculinités » réalisée dans le troisième chapitre j'ai noté déjà l'avertissement que fait Connell (2001 et 2002: 34) que nous ne pouvons pas nous tromper avec la déduction que tous les hommes sont violents dans des contextes de conflit. La majorité des hommes ne combattent pas, ne tuent pas ou ne violent pas. Dans les travaux de construction de la paix il est très important de partir de la réalité qu'il y a de nombreux hommes non violents dans des contextes de violence.

Par ailleurs, les rôles des femmes dans des contextes de conflit ont été invisibilisés pendant longtemps (Pankhurst, 2004: 13). Par la suite, leur visibilité a porté à souligner leur rôle de victimes innocentes et passives. Toutefois, les femmes dans les conflits armés actuels ne sont pas seulement des victimes (Mendia, 2009b: 7) mais des agents de paix et de réconciliation également et contribuent aussi bien à la violence et l'insécurité

(Pankhurst, 2004: 13; Mendia, 2009a: 11-14, 2009b: 7). En fait, comme le note Hudson (2010: 260), cette (invisible) variété de rôles des femmes est une composante essentielle dans le puzzle de la construction de la paix.

Les femmes ont cessé aussi d'être reconnues uniquement comme mères, sœurs, femmes ou filles (Farr, 2002: 7). De la même manière, l'image des hommes allant à la guerre et les femmes restant à la maison a perdu toute raison d'être (Barth, 2002: 2), ces dernières loin du conflit, en lieu sûr. Comme le signale Farr (2002: 11), il n'existe plus cette division spatiale des femmes dans les conflits armés, qui place les hommes au front et les femmes à l'arrière-garde.

Les femmes ne parlent pas d'une seule voix en ce qui concerne la paix et la sécurité, mais au contraire, aussi bien que les hommes, sont divisées par différentes identités politiques et loyautés et agissent de manières très diverses (El-Bushra, 2008: 130). Elles ont également différents besoins de sécurité (Hudson, 2010: 128). Comme le note Megan Mackenzie (2010: 153), l'attention qu'a attiré l'extension et l'ampleur de la violence sexuelle dans les conflits armés a éclipsé la prise en compte des femmes en tant que femmes combattantes. Toutefois, l'augmentation du nombre de femmes dans les forces armées et les groupes armés non-étatiques (Tickner, 2001: 6), ou la multiplicité de moyens par lesquels les femmes soutiennent la lutte armée, remettent en question les stéréotypes sur la relation entre la paix et les femmes (Sjoberg et Gentry, 2007; Steans, 2013: 109-113).

Comme le souligne Clara Murguialday (2000a: 39), ils se présentent souvent des analyses manichéennes et simplistes sur l'impact de la guerre sur les femmes dans lesquels tout se résume en pertes ou gains<sup>223</sup>. Selon l'auteur, les conflits armés n'entraînent pas exclusivement de souffrances pour les femmes et, de même, n'implique pas « une panacée pour la libération des femmes ». Les expériences des femmes ont de grands contrastes, découlant également de leurs différences d'âge, classe, race, origine nationale ou ethnique, religion, etc. (Pankhurst, 2004: 15). De nombreuses femmes souffrent de façon disproportionnée pendant un conflit armé et/mais de nombreuses autres bénéficient avec celui-ci (Hudson, 2010: 260). En fait, le conflit peut avoir des conséquences contradictoires pour les femmes, et la femme même, selon les circonstances peut avoir agi comme agent de paix et de violence (Pankhurst, 2004: 14); peut avoir souffert et, en même temps, s'être bénéficié avec le conflit.

Souvent le conflit exacerbe les inégalités de pouvoir et d'accès aux ressources préexistantes dans une société donnée (Gardam et Charlesworth, 2000: 150; Fitzsimmons, 2005: 185; El-Bushra, 2008: 131; Abeysekera, 2011: 51) et, aussi paradoxale que puisse paraître, en même temps, les femmes peuvent assumer certains rôles et entrer en contact avec des idées nouvelles (Pankhurst, 2008/A: 3). Cela leur permet d'acquérir plus de responsabilités ou d'accroître leur participation politique et leurs possibilités d'intervenir dans les processus de prise de décisions (Murguialday, 2000a: 40; Tickner, 2001: 50; El-Bushra, 2004: 152; Paxton et Hughes, 2007: 169-170; Ruíz-Giménez, 2011b: 241), ce qui leur permet d'être agents dans une multiplicité de formes (Mendia, 2009a: 11-14, 2009b: 7; Abeysekera, 2011: 53).

---

<sup>223</sup> Par exemple, Inger Skjelbaek (2001: 53-61) identifie des modèles de féminité qui apparaissent dans différents contextes de conflit, entre eux, la féminité victimisée (Yougoslavie), la féminité libérée (El Salvador) ou la féminité conservatrice (Vietnam).

Dans un certain sens, le conflit armé est « un égalisateur social » (Hicks Stiehm, 2010: 22), un catalyseur qui permet de redéfinir et de transformer les rôles des sexes (Robles Carrillo, 2012: 157). En quelque sorte, les obstacles à l'égalité entre les sexes sont dilués (Afshar, 2004: 45) et, en même temps, les relations de genre se redéfinissent, bien que cette redéfinition n'affecte pas de la même manière à tous les membres de la société. L'expérience montre que, dans ce contexte de nombreuses femmes voient modifiés leurs rôles traditionnels. Outre les « traditionnels » travaux de soins, de fourniture de nourriture et de reproduction sociale (Pankhurst, 2004: 14), elles mènent également des travaux précédemment considérés comme inappropriés pour elles (Gardam et Charlesworth, 2000: 152; Farr, 2002; Barth, 2002). Par exemple, elles assument des rôles comme la lutte armée que la société accorde aux hommes (Gardam et Charlesworth, 2000: 152; Pérez Villalobos, 2013: 65), elles augmentent leurs niveaux d'organisation, d'administration et de mobilisation sociale (Mendia, 2009b: 7; Pérez Villalobos, 2013: 65) ou participent activement à la prise de décisions.

Comme je viens de le souligner, souvent cette autonomisation a à voir avec le fait qu'elle leur permet de prendre des rôles qui sont généralement exercés par les hommes. Dans certains contextes, ceci a été permis parce qu'en période d'urgence et de nécessité, ça peut poser moins de problèmes ou même être nécessaire de dépasser les limites que représentent les valeurs traditionnelles (Mazrui, 2008: 43). C'est-à-dire, le conflit est entendu comme une parenthèse qui permet aux femmes plus de pouvoir et de responsabilité que dans des contextes de « normalité ». Depuis cette vision, l'expérience des conflits armés, loin de libérer les femmes, montre à quel point la vie des femmes est contrôlée par l'élite masculine (Enloe, 1993: 63).

On ne peut pas idéaliser le conflit comme une période de libération des femmes (Paxton et Hughes, 2007: 176). En dépit des progrès qui puissent se produire, les femmes ne sont pas des actrices omnipotentes (Murguialday, 2000a: 39) qui, en profitant d'une hypothétique redéfinition des rôles pendant le conflit, parviennent à leur émancipation et atteignent l'égalité réelle avec les hommes. Les hiérarchies de genre sont extrêmement résilientes et tendent à se perpétuer, et il est probable par conséquent que la participation des femmes dans le déclenchement de la guerre, et leur influence sur le développement et sur les résultats de celle-ci, restent marginales par rapport à celle de leurs collègues masculins (Zezeza, 2008: 21).

### **4.3. Expérience hétérogène des femmes combattantes dans les groupes armés**

Le nombre de femmes et de filles dans les groupes armés est très difficile à calculer et difficilement est reflétée –ou au moins correctement reflétée– dans les statistiques (Mackenzie, 2010: 153). Il est également très variable selon le contexte et, à l'intérieur de celui-ci, en fonction de la structure militaire (étatique/non-étatique) concernée. Vicenç Fisas (2008: 20) indique que les femmes constituent entre 20% et 40% des combattants des groupes armés dans le monde. De leur côté, Véronique Dudouet *et al.* (2012c: 34) signalent l'existence de jusqu'à 30% de femmes combattantes dans les groupes armés non-étatiques. Les femmes ont agi comme combattantes dans des pays africains aussi divers que l'Angola, Érythrée, Éthiopie, Libéria, Sierra Leone, Mozambique, Ouganda, Afrique du Sud, Burundi, Zimbabwe, Soudan ou République démocratique du Congo (Mazurana, 2004; Coulter *et al.*, 2008: 8-9).

Leur accès à des structures militaires se produit par différentes raisons. Beaucoup d'entre elles sont enlevées<sup>224</sup>, et d'autres s'associent volontairement par convictions politiques (Coulter *et al.*, 2008: 10), pour s'enfuir d'abus ou de la répression au foyer, en suivant des membres de leur famille ou en cherchant protection face à un contexte incertain (Worthen *et al.*, 2011: 36). En outre, on observe une tendance à recruter des femmes et des enfants seul dans la mesure où la possibilité de recruter des hommes est plus faible (Bouta, 2005: 6), en vue d'élargir la base de recrutement (Skjelbaek et Smith, 2001: 7), c'est-à-dire, en réaction à une urgence militaire plus qu'à des idées révolutionnaires ou de transformation (Smith, 2002: 93).

La simple présence de femmes dans les structures militaires défie tant l'historique et solide construction masculine de l'institution comme la construction culturelle dominante des masculinités et féminités (Steans, 2013: 102). Dans certains concepts, en particulier, il peut impliquer une fracture importante des rôles et des identités de genre traditionnelles des femmes. Comme le note Ali A. Mazrui, (2008: 43), en Somalie, la présence de femmes – de femmes musulmanes, d'ailleurs– supposa la rupture d'« une des dernières barrières entre hommes et femmes ». En outre, dans certains cas, les femmes ont été capables d'avoir une influence sur les structures dont elles faisaient partie pour inclure comme siennes des demandes politiques liées à l'amélioration des droits des femmes ou pour accepter la représentation politique des femmes, que ce soit dans le domaine interne ou comme une demande générale pour la société dans son ensemble (Pankhurst, 2004: 15 ).

L'expérience des femmes dans les groupes armés n'est pas homogène et dépend d'une multitude de variables. Elle dépend, entre autres questions, de la culture concernée et des rôles et identités traditionnelles assignées aux femmes dans la même; des caractéristiques du conflit et de la structure militaire considérée; qu'elles se soient uni volontairement au groupe armé ou aient été tenues de le faire; du point de départ où se trouvait chaque femme avant le conflit (leurs capacités, expérience personnelle préalable, degré d'éducation, etc.); des rôles que les femmes développent dans le cadre de la structure militaire; du temps passé dans le groupe armé; de la relation entretenue pendant le conflit avec leurs communautés et des réseaux sociaux d'origine; de leur état de santé physique et mentale; etc. (Gardam et Charlesworth, 2000: 150; Farr, 2002: 33; Coulter *et al.*, 2008: 43).

Cynthia Enloe (1990, 1993, 2000) a souligné les très différentes tâches (domestiques, de soins, médicales, psychologiques ou sexuelles) des femmes dans les structures militaires. Elles combattent aussi activement, comme en Sierra Leone, Rwanda, Somalie (Ruíz-Giménez, 2011b: 239), Érythrée, Éthiopie, Namibie, Mozambique (Bouta, 2005: 5) Afrique du Sud (au Congrès national africain) ou dans le sud du Soudan<sup>225</sup> (Afshar, 2004: 45). D'autres fois, elles sont exclues du combat mais effectuent des tâches d'appui très différentes, dont certaines (courrier, intelligence, espionnage, livraison de munitions) permettent de les identifier en tant que combattantes (Skjelbaek et Smith, 2001: 6-7). Ces rôles et responsabilités rarement apparaissent dans les analyses, mais sont indispensables pour le maintien des institutions et des activités militaires (Tickner, 2001: 57).

---

<sup>224</sup> En général, les femmes sont plus vulnérables que les hommes à l'enlèvement dans la mesure où elles doivent s'éloigner souvent de la protection que leur donne leur communauté pour réaliser les tâches quotidiennes, par exemple, aller chercher de l'eau et du bois (Worthen *et al.*, 2011: 36).

<sup>225</sup> Actuel Soudan du Sud, suite à la création de ce nouvel État en 2011.

En fait, selon l'avis d'Enloe, si nous comprenons la militarisation comme un processus social qui consiste en une constante attribution de tâches genrées qui permettent l'exercice de la violence, même la provision de services sexuels pourrait être considérée comme un élément essentiel pour la survie des structures militaires. Les propres femmes impliquées semblent être d'accord avec cette vision élargie de qui peut être considérée comme personne ex-combattante. Comme reprend Megan MacKenzie (2010: 155), les 50 femmes interrogées (appartenantes à différents groupes armés dans lesquels elles réalisèrent différentes tâches) dans le cadre de sa recherche en Sierra Leone ont répondu affirmativement à la question de si elles se considéraient comme des ex-combattantes.

En dépit de la multiplicité des rôles que jouent les femmes dans les groupes armés, souvent se reproduit la division sexuelle du travail (Ruíz-Giménez, 2011b: 240). Comme déjà noté dans le troisième chapitre, conformément à cette « division sexuelle de la guerre » (Cockburn, 2010: 105), les rôles que jouent les femmes (ou sont contraintes de jouer) dans ces structures sont similaires aux rôles traditionnels de soins, de reproduction sociale et de satisfaction des besoins (fourniture de nourriture, provision de bois, chauffage, eau, de relations sexuelles, etc.) des hommes-soldat. C'est-à-dire, on continue à les associer aux rôles domestiques et familiales (Abeysekera, 2011: 57). En outre, dans différents contextes (Ouganda, Soudan, RDC, etc.) les femmes combattantes ont été obligées de se marier et/ou ont subi des violations au sein des groupes armés (Afshar, 2004: 49). Dans ce sens, leur position dans ceux-ci reflète la situation de subordination dans la société (Gardam et Charlesworth, 2000: 152).

Dans son étude historique sur les femmes et la guerre, Irène Herrmann et Daniel Palmieri (2010: 19) proposent une classification des femmes dans un contexte de conflit qui fait une distinction entre « femmes participantes » (*women at war; participating in war*) et « femmes touchées par la guerre » (*women in war; affected by war*). Cette classification, excessivement réductrice, peut être utile à condition qu'elle soit interprétée de manière souple, car dans les conflits armés actuels les deux catégories sont extrêmement poreuses. Par exemple, il n'est pas difficile de trouver des femmes combattantes qui s'engagent volontairement et qui, par la suite, au sein du groupe armé, sont forcées à se marier ou à avoir des relations sexuelles avec leurs supérieurs ou collègues et, ainsi, sont à la fois participantes à la guerre et affectées par celle-ci.

Une autre classification un peu plus détaillée établit trois catégories différentes de femmes associées à des groupes armés en vertu des rôles spécifiques menées dans ceux-ci (OIT, 2010: 74). Les « femmes combattantes » sont celles qui participent au combat en utilisant des armes; les « femmes de soutien et/ou associées aux groupes et forces armées » jouent différentes tâches d'appui, entre autres, porteuses de provisions et des fournitures militaires, cuisinières, infirmières et médecins, espions, administratrices, traductrices, radio-opératrices, relations publiques, travailleuses sexuelles, esclaves sexuels, etc.; et, enfin, les « femmes dépendantes »<sup>226</sup> font partie de la famille –en termes larges– d'un ex-combattant duquel elles dépendent sociale et économiquement et qu'elles accompagnent au sein du groupe armé. Celles-ci comprennent, entre autres, les femmes et les couples, les

<sup>226</sup> Tout en reconnaissant que ces personnes participent au processus de DDR principalement due à ces liens avec les personnes combattantes, je pense que cette dénomination nie leur agence tant dans le conflit comme dans le processus de DDR. Toutefois, même en reconnaissant cette dénomination –d'autre part, très répandue– utilisée par la source (OIT, 2010: 67), ci-après j'utiliserai d'autres comme « famille » ou « personnes qui accompagnent les ex-combattants dans le groupe armés ».



veuves de guerre, les filles, mères, sœurs ou d'autres membres féminins de la famille élargie<sup>227</sup>.

## 5. Considérations finales

L'étude des conflits armés africains contemporains présente comme première complication se défaire des propres préjugés. Notre point de départ sur ce sujet est souvent contaminé par des discours et des analyses dominantes dans la littérature –renforcés en outre par les médias de masse– qui ont construit une vision pessimiste où la cruauté, la barbarie et l'irrationalité sont les notes caractéristiques de ces conflits. Le premier défi est donc, d'aborder son analyse avec un esprit ouvert et constructif.

Une partie de la littérature a identifié dans les conflits armés de l'après-guerre froide certaines particularités novatrices en comparaison avec les conflits précédents, raison pour laquelle elles se réfèrent à celles-ci comme des « nouvelles guerres » (Kaldor, 1999), concept qui a eu un notable parcours. Beaucoup de ces caractéristiques sont particulièrement intéressantes pour cette recherche dans la mesure où elles sont souvent présentes dans les conflits armés de la République démocratique du Congo.

Entre elles se trouvent, en premier lieu, leur caractère intra étatique (ne se donne pas entre États mais au niveau interne) et, souvent, localisé (n'affectant pas à la totalité du territoire mais à une zone spécifique du même). En dépit de leur caractère interne, ceux-ci ont aussi des conséquences régionales et internationales indéniables tant dans ses causes (tels que le contrôle international des ressources naturelles ou les questions ethniques ou religieuses transfrontalières) comme dans ses conséquences (personnes réfugiées, propagation de la violence dans les pays voisins, commerce illégal transfrontière).

En second lieu, de multiples acteurs de nature différente coexistent (étatiques/non-étatiques, publics/privés, nationales/internationales), avec des capacités et des modes d'action qui interagissent de façon asymétrique. Il s'est produit également une privatisation du domaine de la sécurité, qui explique que les forces armées sont en déclin face à de nombreux autres acteurs privés (groupes paramilitaires, d'autodéfense, des mercenaires, des bandes criminelles) qui, bien qu'ils tendent à contourner souvent la confrontation directe, ont la capacité de causer de nombreuses victimes et des souffrances parmi la population civile et sont difficiles à identifier et à contrôler.

En troisième lieu, dans le financement de ces acteurs revêtent encore plus d'importance de facteurs comme la diaspora, la mauvaise gestion de l'aide humanitaire et, en particulier, les activités criminelles (le commerce illégal de ressources naturelles et d'armes, de drogues et de personnes) basées sur des systèmes d'inégalité et d'exploitation humaine où le genre revêt une importance particulière. Ces activités sont favorisées par le caractère extraverti et incontrôlable de la mondialisation économique néolibérale. Dans chaque contexte apparaissent donc des modes particuliers de générer et d'exploiter des ressources économiques destinés à la subsistance et/ou l'enrichissement des acteurs armés, c'est-à-dire, une « économie politique du conflit » propre.

---

<sup>227</sup> Bien qu'il soit raisonnable de supposer que cette catégorie n'apparaît que dans les groupes armés non-étatiques, dans certains contextes elle apparaît également au sein des forces armées nationales (comme, par exemple, dans le cas des forces armées de la République Démocratique du Congo).

En quatrième lieu, le champ de bataille est devenu diffus et la violence est exercée principalement contre la population civile. Il s'agit d'une stratégie délibérée de contrôle et de soumission de la population qui crée un scénario de « guerre totale » dans lequel disparaît la dichotomie « arrière-garde/front de bataille ». Les personnes civiles sont devenues un recours de plus qui est exploité par les acteurs armés, et la violence contre elles –où à nouveau le genre est un aspect fondamental– devient extrême. Une partie de la littérature interprète ce degré de violence d'après le discours du « nouveau barbarisme », qui présente ces conflits comme chaotiques et irrationnelles. Une autre partie, cependant, défend son caractère rationnel, logique et fonctionnel pour les acteurs qui favorisent ce chaos et violence dans leur propre intérêt. En tout cas, à la suite de cette violence, la proportion entre les victimes directes (résultantes des affrontements et, par conséquent, pour la plupart, des combattants) et indirectes (résultat de l'impact secondaire des combats, comme par exemple la famine, les maladies, les déplacements ou la perte des moyens de subsistance et, dans la plupart de cas, civils) a baissé jusqu'au point d'estimer qu'actuellement ils se produisent neuf victimes civiles par chacune militaire.

Dans ce contexte, en cinquième lieu, le Droit International Humanitaire et le Droit International des Droits de l'Homme deviennent une autre victime des conflits armés. Étant donné leur caractère étatocentrique, et face à la croissante privatisation du domaine de la sécurité, ces réglementations juridiques se montrent inefficaces face à des dynamiques comme le recrutement de enfants soldats ou l'érosion de la distinction entre personnes combattantes et non combattantes (et la violation systématique de leurs régimes de protection).

Finalement, en sixième lieu, dans nombreux de ces conflits armés la ligne entre conflit et paix (entendue comme l'absence de conflit) reste diffuse par la persistance de l'insécurité dans les contextes d'après-conflit. Encore plus dans le cas des « conflits de longue durée » (*protracted conflicts*) dans lesquels les dynamiques propres du conflit s'installent et persistent longtemps même après la signature des accords de paix formels.

En ce qui concerne les causes des conflits armés, je les ai classés en trois groupes principaux, dont chacun d'entre eux comprend d'autres plus spécifiques. Il s'agit, d'une part, des causes identitaires, c'est-à-dire, liées aux différentes identités qui se superposent et les « aspects émotionnels » des conflits; de l'autre, des causes politiques, en particulier la nature du régime politique et le discours des « États faillis »; et enfin, des causes économiques, où j'ai analysé la pauvreté, l'inégalité, l'accès et le contrôle des ressources naturelles, l'incidence de la mondialisation économique néolibérale et le récurant débat « cupidité *versus* le grief ».

La composition socio-culturelle des pays africains explique que les questions religieuses et ethniques soient un élément présent dans les conflits armés, mais difficilement peuvent être considérées comme causes de ceux-ci. Il s'agit de différences identitaires qui ont été promues et politisées pendant la colonisation et la décolonisation, et qui ont été (et sont) convenablement instrumentalisées dans des contextes de conflit par certains acteurs concernés. Le fait que tant une partie de la littérature comme des médias de masse aient embrassé ces explications reflète son importance dans l'imaginaire collectif occidentale sur les explications de ces conflits.

Quelque chose de similaire se passe dans le contexte actuel de la « guerre contre le terrorisme », lancée par les États-Unis après le 11-S, avec la construction du discours des « États faillis », c'est-à-dire, ces États qui ont perdu le monopole étatique de l'usage de la force et sont incapables de défendre sa propre population (ou même parfois en l'attaquant), et de satisfaire leurs besoins. En raison de leur incapacité à contrôler des phénomènes tels que la piraterie, le crime organisé ou l'expansion du terrorisme dans leur propre territoire, ils constituent une menace non seulement pour leurs propres populations mais également pour la paix et la sécurité internationales, ce qui ouvre la voie à des interventions extérieures. Ce discours repose sur des bases ethnocentriques (faisant du modèle d'État occidental une référence), ahistoriques (ignorant la responsabilité occidentale dans la colonisation, la décolonisation et l'actuelle néocolonisation) et idéologiques (visant à défendre les intérêts de l'Occident).

La relation existante entre la nature des régimes politiques (l'autocratie, la démocratie ou l'anocratie) et les conflits armés a également été examinée. Dans ce cas, le potentiel conflictuel des processus de transition (notamment transitant d'autocratie à démocratie) semble évident, en raison des caractéristiques inhérentes à ces processus dans lesquels se produit une perte de capacité répressive de l'État et, en même temps, la possibilité d'explicitier les griefs et les inégalités présentes dans cette société.

En outre, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, de nombreuses analyses ont souligné la relation entre différentes questions économiques et le déclenchement et développement des conflits armés. D'une part, la relation entre pauvreté ou inégalité sociale et conflit armé s'est remise en cause, étant donné que la présence elle-même de l'une et/ou de l'autre, rarement se traduit en actes de violence collective. Au contraire, il semble cependant que les conflits, en particulier s'ils se perpétuent dans le temps, contribuent à accroître les niveaux de pauvreté et d'inégalité. Par ailleurs, il a également été très analysé la relation entre conflit armé et ressources naturelles. Une partie de la littérature a défendu la « cupidité » (*greed*) des « seigneurs de la guerre », comme la raison principale de l'éclatement et la perpétuation des conflits, idée qui a donné lieu à des concepts comme ceux de « guerres pour les ressources », « malédiction des ressources » ou « diamants du sang ». Cependant, une autre partie plus critique croit comprendre que cette interprétation ignore tant les facteurs politiques conflictuels présents dans le contexte comme la connexion locale-régionale-internationale qui permet de transférer au circuit international des matières premières indispensables pour le développement économique du Nord global, phénomène en outre qui est favorisé par la mondialisation économique néolibérale. Également, ces interprétations reflètent d'une quelconque manière le débat « cupidité *versus* le grief », récurrent dans la littérature et qui oppose ceux qui défendent comme cause principale des conflits bien l'intérêt pour l'enrichissement et le bénéfice privé soit l'existence de perceptions d'injustices et de discrimination (politique, économique, ethnique).

Les conflits armés contemporains sont souvent perçus comme des pathologies qui ont besoin de médicaments ou d'interventions chirurgicales, comme des problèmes qui ont besoin de solution; il tend à se généraliser sans comprendre que « chaque conflit est unique » (Goodhand, 2006: 11); aussi à chercher les causes et les dynamiques endogènes (locales et/ou nationales) et éviter les exogènes (régionaux et/ou internationaux); à s'approcher avec une perspective spécifique (depuis une seule discipline) à une réalité polyédrique qui précise d'analyses multidisciplinaires. En définitive, ils se génèrent des

explications monocausales, simplistes et ahistoriques sur des phénomènes multicausales, complexes et historiques, de sorte que chacune de ces explications échoue dans sa tentative d'offrir une pleine et définitive compréhension sur les causes et les dynamiques de ces conflits.

En outre, seulement quelques analyses critiques se sont centré de façon appropriée dans les relations de pouvoir existantes dans les conflits armés. Entre eux, attire particulièrement l'attention le féminisme qui a contesté le caractère prétendument neutre en relation au genre tant de conflits armés comme des analyses académiques sur ceux-ci; et aussi, a été également celui qui a visibilisé les relations de pouvoir inégales qui s'établissent entre hommes et femmes dans ces contextes. Les conflits armés sont des phénomènes profondément genrés dans leurs causes, développement et conséquences (Zezeza, 2008: 20), et dans lesquels les masculinités et les féminités se pratiquent et (ré)produisent constamment.

Dans le cadre des études sur la paix et les conflits, souvent apparaît la vision essentialiste qui identifie des rôles et activités différentes –et inégalitaires– avec des hommes ou des femmes en vertu de leurs différences biologiques. Cette réalité se reflète dans la construction dichotomique paradigmatique « homme protecteur/femme victime », très enracinée dans l'imaginaire dominant. En opposition à cette vision, la plus grande partie des perspectives féministes considèrent que les rôles et les identités masculines et féminines sont construites socialement et culturellement et, par conséquent, sont modifiables. De plus, celles-ci affirment que ces distinctions essentialistes ne sont pas neutres mais ont une origine et une utilité déterminées, qui servent à naturaliser des formes de pouvoir et de domination sexistes dans la politique mondiale.

Dans la pratique, l'expérience des femmes et des hommes dans les conflits armés est très hétérogène, tant entre chaque groupe (hommes et femmes) comme au sein de chaque groupe (les femmes entre elles, et les hommes entre eux). Les deux façonnent et sont façonnés par la violence de manières très différentes (Goldstein, 2001), et en même temps, ont des besoins de sécurité différents. En quelque sorte, dans des contextes de conflit armé, les barrières de genre se transforment, ce qui permet de redéfinir et modifier les rôles de genre. Cette redéfinition, toutefois, n'affecte pas de la même manière à tous les membres de la société et, généralement, maintient (ou même augmente) la domination et l'oppression des hommes sur les femmes.

En ce qui concerne les rôles et les identités représentés pendant les conflits armés, les hommes non seulement combattent, mais souffrent aussi la violence –y compris la violence sexuelle– résultante des conflits armés et, souvent, décident de ne pas y participer, de résister au recrutement, fuyant la guerre ou de travailler pour la paix. De même, les femmes ne sont pas seulement des victimes mais sont également des agents de la paix et, bien sûr, contribuent à la violence et l'insécurité.

D'un côté, la priorité accordée aux analyses sur la violence sexuelle dans les conflits armés a renforcé la vision de la femme-victime et, d'un autre, les analyses essentialistes sur le lien naturel et inné des femmes avec la paix ont renforcé la vision de la femme-activiste pour la paix. Les deux constructions ont éclipsé les femmes combattantes qui, au sein des structures militaires, réalisent, en plus du combat, des tâches très diverses (domestiques, de soins, médicales, psychologiques ou sexuelles) indispensables pour le maintien de ces

structures. En quelque sorte, ces rôles reproduisent tant la division sexuelle du travail présente dans la société comme la position de subordination des femmes dans celle-ci. Toutefois, sa simple présence dans les structures militaires remet en cause les fondements masculins de l'institution militaire comme la construction culturelle dominante sur les masculinités et les féminités (Steans, 2013: 102).



## Chapitre 5

# Construction de la paix et processus de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants en Afrique subsaharienne

« Tout période d'après-guerre est chargé de questions...  
La première est toujours: Qu'a-t-il changé? »

(Cynthia Enloe, 1993: 252)

### 1. Introduction

Dans ce chapitre je centre mon analyse dans les politiques de construction de paix internationales et j'introduis une de ses activités principales dans le domaine de la sécurité, les processus de désarmement, démobilisation et réintégration des anciens combattants (ci-après, DDR), objet d'étude principal dans cette enquête. Pour cela, après cette introduction je parcours, en deuxième lieu, l'évolution historique de la construction de la paix en Afrique subsaharienne depuis la fin de la guerre froide jusqu'à nos jours, ainsi que ses acteurs et dynamiques fondamentales.

Parmi elles, l'une des plus importantes a été son fondement dans le modèle de construction de la paix libérale encouragé par les politiques internationales, dont les quatre grands domaines d'action j'examinerai en troisième lieu. Ces domaines sont la démocratisation et la reconstruction de l'État par le renforcement de ses institutions politiques; les réformes liées à la libéralisation et la gouvernance économiques en syntonie avec les principes libéraux; la réforme du secteur de la sécurité, où peuvent se situer les processus de DDR; et, en dernier lieu, la réhabilitation de la société qui a connu un conflit et, notamment pour mon analyse, les mesures de justice transitionnelle qui se mettent en place pour gérer le registre de violations des droits de l'homme qui ont eu lieu pendant le conflit.

Une fois situés les processus de DDR dans le cadre plus large de la construction de la paix, en quatrième lieu, j'analyserai le concept et caractéristiques principales de ces processus, ainsi que leur évolution historique au cours de l'après-guerre froide et jusqu'à présent. Dans ce parcours s'exprime clairement la croissante préoccupation que le modèle libéral montre envers la sécurité.

En cinquième lieu, je ferai valoir les limitations des processus de construction de la paix, en général, et des processus de DDR, notamment pour la transformation sociale vers l'égalité. Entre celles-ci se trouve l'hypermasculinité présente dans les contextes d'après-conflit et la priorité absolue accordée à la stabilité et la sécurité. Dans ce scénario, l'égalité de genre –et le potentiel de déstabilisation de la transformation des relations de genre qu'elle implique– sont vues avec méfiance dans le contexte d'après-conflit. Et pour conclure, en sixième lieu, je recueillerai dans les considérations finales certaines des principales idées développées dans ce chapitre.

## **2. Évolution de la construction de la paix en Afrique subsaharienne**

Depuis la fin de la guerre froide, l'Afrique est devenue la plus grande plate-forme de paix et de sécurité dans le monde (Mateos, 2009: 16), l'expérience globale de construction de la paix après-conflit par excellence (Paris, 2009b: 97, 2011a: 31). Depuis lors, l'évolution des politiques internationales de construction de la paix sur le continent n'a pas été linéaire ou continue, mais a connu différentes étapes, avec des changements importants dans l'implication et le mode de participation des différents États et organisations intergouvernementales internationales et régionales.

### **2.1. Construction de la paix pendant la guerre froide**

Depuis sa décolonisation et jusqu'à la fin de la guerre froide, les États africains ont développé une politique étrangère principalement liée au renforcement du tiers-mondisme et des relations interafricaines (Kabunda, 2006: 89). En attendant, les puissances coloniales se sont résistées à perdre leur influence dans les territoires nouvellement indépendants, et dans le cadre d'une nouvelle stratégie de contrôle, transformèrent leurs ministères de gestion des colonies en départements de la coopération pour le développement<sup>228</sup>. Cela leur a permis de continuer à participer à certaines décisions sans assumer aucune responsabilité politique, économique ou sociale par rapport aux résultats (Campos, 2006: 68).

---

<sup>228</sup> Déjà à l'époque le développement a été identifié avec la croissance économique, vision du développement qui est encore sous-jacente actuellement dans l'imaginaire et la pratique des principaux organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération pour le développement.



En outre, au cours de cette phase, les dynamiques propres à la guerre froide ont fourni le soutien des superpuissances aux différentes parties confrontées dans les conflits armés en Afrique. Tant les gouvernements comme les groupes insurgés savaient qu'ils comptaient sur le soutien externe de l'une des deux parties en conflit dans la lutte bipolaire, celle liée à leur idéologie (Spears, 2010: 26). Par conséquent, au cours de cette période, les conflits armés en Afrique ont été souvent causés et/ou influencés par l'affrontement bipolaire dans lequel, comme le signale Kabunda (2006: 97), les grandes superpuissances se sont affrontées de façon indirecte, par le biais des « guerres par procuration » (*proxy wars*). Dans ce contexte, l'inaction a été l'attitude dominante de l'ONU dans le domaine de la construction de la paix à cause du droit de veto au Conseil de sécurité duquel jouissaient les deux superpuissances rivales (États-Unis et Union soviétique).

Cette situation a changé radicalement avec la fin de la guerre froide, la disparition de l'Union soviétique a entraîné, d'une part, que les gouvernements et les groupes armés communistes perdent le soutien de cette superpuissance et, d'autre part, que les États-Unis perdent aussi intérêt à soutenir ceux qui luttait contre le communisme en Afrique. La fin de la guerre froide a eu une profonde incidence sur l'attention que les États africains suscitaient dans les grandes puissances. La perte de cette attention a entraîné alors que certains acteurs africains se sentissent comme reconnaissait Margaret Joan Anstee (1996) dans le cas de l'Angola, « orphelins de la guerre froide ».

## **2.2. Interventionnisme militaire occidentale et résurgence des Nations Unies (1989-1994)**

Avec la fin de la guerre bipolaire est finie également conclu la paralysie du Conseil de sécurité et a eu lieu une augmentation de la responsabilité de la communauté internationale sur ce qui se passait sur la scène internationale. Dans ce contexte, et face à la prolifération des conflits sur le continent africain, la construction de la paix est devenue un sujet central de l'agenda international (Ruíz-Giménez, 2006: 127).

La notion de construction de la paix a été introduite par Johan Galtung (1975: 282-304). Il s'agissait d'un terme que dans un sens large, faisait référence à une paix positive fondée sur la justice et l'équité. Cependant, la généralisation de son utilisation s'est produite à partir de 1992 avec son inclusion dans le document *Un agenda pour la paix*<sup>229</sup> du alors Secrétaire général des Nations Unies, Boutros-Boutros Ghali, avec un sens beaucoup plus restrictif que l'original (Paffenholz, 2011: 139).

Le triomphe du capitalisme –et de sa version la plus extrême, le néolibéralisme– a eu une incidence décisive sur les politiques de construction de la paix, car il marqué le jaillissement d'un nouvel ordre mondial plus hégémonique et interventionniste, avec lequel « se termina l'indulgence de la guerre froide » (Osaghae, 2010: 284). Avec la conviction que la société internationale devait s'impliquer dans la résolution des conflits internationaux, certains pays occidentaux, les IFI (principalement la Banque mondiale et le Fonds monétaire international) et les Nations Unies ont été le fer de lance de ce modèle, mis en œuvre à travers des missions internationales et visant à consolider la paix à travers la libéralisation politique et économique (Ruíz-Giménez, 2013a: 16).

---

<sup>229</sup> Document A/47/277-S/24111, *Un agenda pour la paix. Diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix*, du 17 juin 1992.

Le modèle de construction de la paix libérale est une sorte de « poupée russe » (Papé, 2011: 95)<sup>230</sup>, un système « impressionnant » (Barnett, 2006: 87) composé d'agences bilatérales bailleuses; organisations intergouvernementales internationales et régionales; organisations non gouvernementales (ONG) de développement et humanitaires et des droits de l'homme; forces armées; mouvements sociaux locaux et internationaux; sociétés transnationales; etc. Son hétérogénéité ne se fonde pas seulement sur la disparité d'acteurs mais aussi sur leurs différentes caractéristiques, puisque chacun agit avec agendas, logiques, intérêts, valeurs, ressources et interprétations de « paix », « sécurité » et « développement » différentes (Ruíz-Giménez, 2013a: 15).

Au cours des premières années de la décennie quatre-vingt-dix, l'ONU a eu tendance à remplacer les anciennes puissances coloniales et les superpuissances dans la résolution des conflits en Afrique (Kabunda, 2006: 81). Ceci a provoqué une augmentation exponentielle tant du nombre<sup>231</sup> comme des fonctions, du personnel et des ressources des missions de paix de l'ONU (Ruíz-Giménez, 2006: 127, 2011a: 260). Un reflet de ce changement d'attitude a été le document *Un agenda pour la paix*, publié en 1992 et considéré comme le « texte fondateur de la politique de construction de la paix après-conflit » (Sabaratnam, 2011: 14). Depuis lors, les opérations de maintien de la paix (OMP) sont devenues la principale activité en matière de paix et de sécurité de l'ONU (Mateos, 2011c: 75).

Conformément à Itziar Ruíz-Gimenez (2006: 128-129), les anciennes opérations classiques ou de « première génération » de maintien de la paix (*peacekeeping*) des Nations Unies qui portaient presque exclusivement sur la surveillance du cessez-le-feu entre les parties au conflit, ont été dépassées par des opérations plus complexes et plus ambitieuses, et à caractère multidimensionnel car elles poursuivaient des objectifs politiques, économiques et sociaux<sup>232</sup> (Whitworth, 2005: 90; Newman *et al.*, 2009: 7). Ces opérations de « deuxième génération » ont été utilisées en Afrique pour la première fois en Namibie en 1989 et ont été par la suite très communes dans le continent africain. Il s'agit d'une réponse hybride (civile et militaire) qui comprend des acteurs diplomatiques, militaires, humanitaires et du domaine de la coopération (Goodhand, 2006: 1) qui encouragent la construction de la paix et de la reconstruction de l'État dans des contextes d'après-conflit (*peacebuilding operations*). Parfois, on a également mis en œuvre une « troisième génération » de missions, dans lesquelles le déploiement militaire compte sur l'autorisation du Conseil de sécurité pour l'utilisation de mesures coercitives dans les opérations d'imposition de la paix (*peace-enforcement operations*). Opérations de ce type ont eu lieu en Somalie dans les années quatre-vingt-dix ou, plus récemment, au Libéria, Sierra Leone, Burundi, Côte d'Ivoire ou en RDC.

Alors que les précédentes opérations de paix (*peacekeeping*, *peacemaking*<sup>233</sup> et *peacebuilding*) se fondent généralement sur les mesures prévues par le Chapitre VI de la

<sup>230</sup> Il s'agit, selon ce même auteur (Papé, 2011: 95), d'un acteur à multiples têtes qui n'est jamais facile à identifier en dépit de son ubiquité dans les conflits africains.

<sup>231</sup> Alors que pendant toute la guerre froide seulement 13 missions avaient été mis en œuvre, entre 1990 et 1995 se déployèrent 20 (Ruíz-Giménez, 2011a: 260).

<sup>232</sup> Entre ces objectifs se trouvaient le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, le déminage, la réparation des infrastructures, l'aide humanitaire, la réinstallation des personnes déplacées et réfugiées, la surveillance des élections, la réforme constitutionnelle judiciaire et du secteur de la sécurité, etc. (Ruíz-Giménez, 2014: 174).

<sup>233</sup> Les opérations de rétablissement de la paix (*peacemaking*) visent à créer les conditions nécessaires à la signature de la paix, généralement par l'utilisation de moyens de règlement

Charte de l'ONU (des moyens de règlement pacifiques des différends) et sur le consentement des États, ces dernières (*peace-enforcement*) s'appuient sur les mesures coercitives du Chapitre VII et ne nécessitent pas de ce consentement.

L'expérience négative de certaines de ces missions, les plus vastes et complexes, a fait que les acteurs internationaux se soient montrés plus prudents, et ensemble avec les missions de deuxième et troisième génération, se soient déployées dans certains contextes (Somalie, 1993; Rwanda, 1994) dans d'autres missions plus rapides; moins coûteuses en termes politiques et économiques; moins risquées en termes humains; plus visibles (et, par conséquent, plus rentables politiquement); et avec des mandats plus restreints (Ruíz-Giménez, 2013a: 17).

Bien que Nations Unies est devenue depuis lors le principal acteur dans le domaine de la construction de la paix, cette organisation n'a pas le monopole ni des opérations de paix ni de celles pour le maintien de la paix (Pugh, 2008: 417). En fait, comme cela s'est produit de manière récurrente par la suite, les interventions de l'ONU sur le continent ont été accompagnées par de nombreuses autres menées par d'autres acteurs (États et OII). Dans cette « période d'euphorie de la diplomatie humanitaire coercitive » (Ruíz-Giménez, 2006: 129) postérieure à la fin de la guerre froide ont eu lieu aussi d'autres interventions militaires, soit unilatérales ou bien multilatérales, à des fins prétendument humanitaires mais qu'impliquant l'usage de la force, par exemple, en Somalie (avec une coalition dirigée par les États-Unis, 1994-1995) ou au Rwanda (avec la France, en 1994).

### **2.3. « Des solutions africaines aux problèmes africains » (1995-2000)**

Au milieu des années quatre-vingt-dix différentes raisons ont conduit à l'ONU à réduire le nombre de missions et des effectifs avec lesquelles celles-ci comptaient sur le continent africain<sup>234</sup>. Parmi ces raisons se trouvaient l'échec de certaines missions de paix déployées par l'organisation (Williams, 2005: 163; Kabunda, 2006: 82; Ruíz-Giménez, 2011a: 262, 2013a: 18)<sup>235</sup>, le rejet des pays occidentaux à accepter des pertes humaines dans les missions de paix dans des régions d'importance marginale pour eux, et l'augmentation incessante de demandes d'intervention dirigées à l'organisation (Okoth, 2008: 22). Avec ce retrait, les acteurs occidentaux essayaient également de contourner leur responsabilité dans le déclenchement et développement des conflits africains (Ruíz-Giménez, 2014: 178).

Ce retrait a contribué à une plus grande implication d'autres acteurs (Williams, 2005: 164; Hudson, 2005: 116), entre eux, dans le contexte africain, les OII régionales et sous-régionales africaines. C'est alors que commença une étape qu'a incité ce qu'on a appelé « des solutions africaines aux problèmes africains » (Ruíz-Giménez, 2006: 131, 2011a: 262, 2013a:18; Majingé, 2010: 469; Kabunda, 2014: 114) ce qui supposait une plus grande implication des OII régionales africaines dans la résolution des conflits qui avaient lieu sur ce continent. Bien que les pays occidentaux et OII comme les Nations Unies ont fait un pas

---

pacifiques des différends visés au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

<sup>234</sup> Le nombre de troupes déployées par les Nations Unies sur le continent a été réduit d'environ 40.000, en 1993, jusqu'à tout juste 1600 en juin 1999 (Hudson, 2005: 116; Ruíz-Giménez, 2014: 177).

<sup>235</sup> Entre autres, en Angola, au Libéria, en Somalie et au Rwanda sur le continent africain, en plus de Srebrenica (1995) en dehors de celui-ci (Ruíz-Giménez, 2011a: 262). Selon Sabaratnam (2011: 17), les échecs comme ceux de la Somalie ou le Rwanda ont montré les faiblesses de l'ONU pour gérer les conflits.

en arrière, elles ont appuyé cette nouvelle stratégie régionale (Pugh, 2008: 413) par le biais de différentes initiatives de renforcement de la capacité des États et des OII africaines pour intervenir dans la gestion des conflits armés<sup>236</sup>.

Il existe d'importants arguments tant en faveur que contre cette régionalisation de la paix et de la sécurité dans le contexte africain (Williams, 2005; Hudson, 2005: 118; Kabunda, 2014: 123). Parmi les arguments favorables à une plus grande intervention des OII régionales africaines se trouvent les suivants: leur proximité offre une meilleure connaissance du contexte; elles ne sont pas aussi préoccupées par les stratégies de sortie comme peuvent être les acteurs extérieurs au contexte africain; les fortes implications régionales des conflits africains recommandent leur participation (Adetula, 2008: 9); et ne représentent pas –ou offrent une mineure perception– d'imposition extérieure (Kabunda, 2006: 82). Entre les arguments défavorables sont souvent évoqués l'absence d'organisation et de capacités des OII régionales et sous-régionales africaines et que, par sa proximité au conflit, elles puissent avoir des intérêts particuliers et être partielles (*ibidem*, 2014: 123) ou qu'elles aient plus de difficultés de convenir des mesures; et en dernier lieu, la difficulté d'envoyer des troupes bien formées, équipées et disciplinées, avec des moyens fiables de commandement et d'intervention (*ibidem*, 2006: 83).

Il est certain que la participation des organisations régionales en réponse à des situations de conflit et d'après-conflit a augmenté pendant toute la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix (Mazurana, 2005: 39), ce qui a exigé une redéfinition du rôle de ces OII sur le continent (Mateos, 2009: 18). En principe, au niveau régional c'était l'Organisation de l'unité africaine (OUA, converti à partir de 2002 en Union africaine) qui avait le mandat principal de résolution des conflits sur le continent. Toutefois, elle l'avait à peine exercé depuis sa création en 1963. Parmi les causes de cette inaction de l'OUA<sup>237</sup>, Okoth (2008: 23-28 et 36) souligne la faiblesse de l'organisation pour les raisons suivantes: ses objectifs et mandat étaient très restreints par son propre traité instituant, la Charte de l'OUA; l'Organisation avait une autonomie limitée quant à la volonté des États membres; les problèmes financiers, en raison du non-paiement des contributions par ses États membres; et, enfin, une trajectoire pas trop réussie et centrée davantage sur des interventions dans les conflits interétatiques (notamment dans des querelles frontalières) que dans les conflits intraétatiques<sup>238</sup>. De son côté, Adetula (2008: 12) ajoute aux précédentes faiblesses, un certain manque de courage politique de l'organisation.

Face à l'incapacité de l'OUA pour assumer sa responsabilité dans le domaine de la paix et de la sécurité sur le continent d'autres OII sous-régionales ont accepté ce rôle<sup>239</sup>,

<sup>236</sup> Entre ces initiatives se trouvent les suivantes: *African Crisis Response Initiative (ACRI)*, *African Contingency Operations Training and Assistance (ACOTA)* ou *West Africa Stabilization Plan*, engendré par les États-Unis; *British Military Advisory and Training Team* et *British Peace Support Team*, par le Royaume-Uni; ou *Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP)*, par la France. En outre, depuis les OII, l'Union européenne a lancé, en 2003, *African Peace Facility* à la demande de l'Union africaine (Ruíz-Giménez, 2006: 131-132; Kabunda, 2006: 83-84).

<sup>237</sup> Dans la pratique, cette inaction n'était pas totale, car comme le dit Hudson (2005: 111), l'OUA a déployé certaines missions dans les années quatre-vingt-dix, notamment au Rwanda (1990-1993), Burundi (1993-1996), Comores (1997-1999), RDC (1999-2000) et Érythrée (qui a commencé en 2000 et terminé en 2008, déjà dans le cadre de l'UA).

<sup>238</sup> Comme signale Zartman (2009: 232), il n'existait pas sur le continent une atmosphère appropriée pour des négociations créatives et constructives en ce qui concerne les conflits internes.

<sup>239</sup> Comme signale Cedric De Coning (2000: 67), il semblait y avoir une hiérarchie informelle selon

notamment les suivantes (Ruíz-Giménez, 2006: 131, 2011a: 262-263, 2013a: 18; Adetula, 2008: 9):

- La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO-ECOWAS), par le biais d'une force d'intervention appelée « Brigade de surveillance du cessez-le-feu » (ECOMOG, d'après son sigle en anglais), a été pionnière (Kabunda, 2014: 119) et a assumé la responsabilité principale (Ruíz-Giménez, 2014: 178). Elle est intervenue dans différents pays de l'ouest du continent comme Libéria, Sierra Leone (1991-1998), Guinée Bissau (1999) et Côte d'Ivoire (2003), avec des résultats ambivalents (*ibidem*, 2011a: 262-263).
- La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC, d'après son sigle en anglais), qui est intervenu au Lesotho (1997), République démocratique du Congo et au Mozambique.
- L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD, d'après son sigle en anglais), dans la zone de la corne de l'Afrique, avec des interventions au Soudan et en Somalie.

En dépit de quelques succès, l'expérience de la gestion des conflits par les OII régionales et sous-régionales de l'Afrique pendant les années quatre-vingt-dix et début du nouveau siècle a montré que ses mécanismes étaient encore insuffisamment développés et que ces OII manquaient du cadre institutionnel<sup>240</sup> (Adetula, 2008: 18), de capacités, de ressources<sup>241</sup> et de la logistique appropriés pour le développement des missions (Hudson, 2005: 118; Ruíz-Giménez, 2006: 132, 2011a: 263) et même de volonté politique (Hudson, 2005: 118).

#### **2.4. Résurgence du projet de paix libérale et division du travail de construction de la paix en Afrique subsaharienne (2000-2014)**

Depuis le début du XXIème siècle et jusqu'à 2014, différents acteurs régionaux et internationaux ont déployé 52 opérations de paix dans 18 pays africains (Williams, 2014: 263-264). Ce nombre élevé répond à différentes causes. En premier lieu, la « sensation d'échec » des interventions occidentales, d'abord, et africaines, après (Ruíz-Giménez, 2006: 132), développées pendant les années quatre-vingt-dix, a conduit à une évaluation des interventions internationales dans le cadre de l'ONU.

Cette réflexion a abouti, en l'an 2000, au rapport du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix des Nations Unies, communément appelé « rapport Brahimi »<sup>242</sup>.

---

laquelle les opérations sous-régionales intervenaient en l'absence d'intervention de l'Organisation pour l'Union africaine et celle-ci intervenait, à son tour, en l'absence d'intervention des Nations Unies. En fait, cette hiérarchie existe dans une certaine mesure, étant donné que l'article 53.1 de la Charte de l'ONU prévoit que les accords régionaux ne peuvent pas appliquer des mesures coercitives sans autorisation du Conseil de sécurité.

<sup>240</sup> En fait, les organisations sous-régionales africaines (CEDEAO, SADC, IGAD; selon ses sigles en anglais) sont des organisations essentiellement économiques qui ont dû mettre en œuvre des activités de maintien de la paix (Hudson, 2005: 118).

<sup>241</sup> Comme avec les Nations Unies, toutes ces organisations régionales et sous-régionales sont tributaires des contributions (souvent non acquittées) des États membres des respectives organisations.

<sup>242</sup> Document A/55/305-S/2000/809, *Rapport du Groupe sur les opérations de paix des Nations Unies*, 21 août 2000.

Les réformes et les recommandations proposées par ce document ont représenté un élan pour les OMP de Nations Unies au début du siècle, dynamique qui a continué par la suite et qui les a conduits à devenir l'acteur principal dans le maintien de la paix en Afrique<sup>243</sup> (Williams, 2014: 263). Déjà alors le genre était une lacune importante dans les OMP. Dans l'attente de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée quelques mois plus tard, le rapport Brahimi n'a comporté que deux références sur cette question (Puechguirbal, 2010: 165)

En deuxième lieu, différents événements et débats ont provoqué au début du siècle un élan au projet de paix libérale (Sabaratnam, 2011: 15). Le plus important de tous a été le 11-S et les profonds changements qu'il a introduit dans l'agenda de sécurité des États (Ruíz-Giménez, 2013a: 23). D'un côté, l'ordre et la sécurité sont devenues fondamentales dans la promotion de la paix (Mac Ginty et Williams, 2009: 22), et la relation entre sécurité et développement s'est renforcé encore plus (Sanahuja et Schüneman, 2013), jusqu'au point qu'actuellement elles se présentent inextricablement liées (Strickland et Duvvury, 2003: 6; Stern et Öjendal, 2010: 5; Hettne, 2010: 31), c'est-à-dire, l'une ne peut demeurer sans l'autre (Duffield, 2001: 16).

Cette réalité a été non seulement manifeste dans la littérature spécialisée mais également dans les documents et stratégies des OII et agences bilatérales de développement<sup>244</sup>, et a eu son reflet dans les politiques mises en œuvre sur le terrain. Comme commente Mateos (2009: 16), les Nations Unies a considéré l'Afrique comme le paradigme d'une correspondance où sécurité et développement sont « les deux faces de la même médaille » et, en conséquence, les politiques occidentales sur le continent ont été sécurisées, notamment, les politiques de développement et de construction de la paix, qui ont subi en outre une militarisation croissante (Harcourt, 2009: 115; Curtis, 2012: 12). Comme indiqué Abrahamsen (2005: 57), l'Afrique même a été sécurisée.

Par ailleurs, le discours des États faillis et de leur potentiel menace pour la paix et la sécurité internationales (terrorisme international, crime organisé, piraterie, etc.) a pris racine. À ce moment-là, la construction de l'image du continent africain comme une menace à la sécurité s'est consolidée, et certains récits hégémoniques sur les causes des conflits (« États faillis » et « guerres pour les ressources ») ont également aidé à promouvoir la paix libérale (Ruíz-Giménez, 2013a: 20).

D'autres débats importants qui ont poussé le modèle de paix libérale ont été ceux liés à la « responsabilité de protéger », la sécurité humaine et les interventions humanitaires (Ruíz-Giménez, 2011a: 264-265, 2013a: 20). Le débat, toujours en vigueur, sur « la responsabilité de protéger » a mis en cause en particulier l'interprétation traditionnelle de la souveraineté des États<sup>245</sup> et l'a présenté en termes de responsabilité (CIESE, 2001: 13);

<sup>243</sup> Un processus similaire de l'évaluation des opérations de paix de l'ONU a eu lieu récemment. En octobre 2014, le Secrétaire général de l'ONU, Ban-Ki-Moon a créé un nouveau Groupe indépendant de haut niveau sur cette question, dont le rapport a été rendu public le 16 juin 2015 (Document A/70/95-S/2015/446, *Rapport du Groupe sur les opérations de paix des Nations Unies*, 17 juin 2015).

<sup>244</sup> Dans le cas des OII, il faut souligner les Nations Unies (ayant inclus des références à la paix tant dans la Déclaration du Millénaire, d'abord, comme dans les objectifs de développement durable, après), l'Organisation de coopération et de développement économiques ou le Conseil de l'Europe; dans le cas des agences bilatérales, notamment le DFID (Stern et Öjendal, 2010: 6).

<sup>245</sup> La période de la guerre froide a été caractérisée par le respect du régime de souveraineté négative

c'est-à-dire, les États sont responsables de la vie et la sécurité de leur citoyenneté et, s'ils ne veulent ou ne peuvent pas assumer cette responsabilité, la communauté internationale peut être celle qui le fasse.

Ces changements dans l'agenda ont entraîné l'augmentation du nombre et du type d'interventions de construction de la paix et, en même temps que celle-ci se tourne plus intrusive (Curtis, 2012: 5). Actuellement, ce « projet global de construction de la paix » (Pearce, 2005: 41) prétend répondre à la diversité des besoins existants dans le contexte d'après-conflit, et en conséquence les interventions se caractérisent par leur multidimensionnalité<sup>246</sup> (Ruíz-Giménez, 2006: 130) et une augmentation de l'influence des IFI (notamment la Banque mondiale) et des grandes agences de développement bilatérales et multilatérales comme l'ONU et l'Union européenne (Ruíz-Giménez, 2011a: 266).

Dans la littérature peuvent se trouver différentes formes de classification de ces activités (Ruíz-Giménez, 2006: 130, 2011a: 266-267; Mendia, 2012: 10; Oscar Mateos, 2011b: 322-349, 2011c: 76-77, 2013: 169), mais en termes généraux elles peuvent s'encadrer dans les quatre domaines d'activité:

- Démocratisation et renforcement institutionnel, qui comprend des objectifs comme l'organisation d'élections; la réforme du cadre politique, constitutionnel et juridique de l'État; la restauration et consolidation de la primauté de la loi; la décentralisation de l'État; l'appui à la bonne gouvernance (obligation de rendre des comptes, de transparence, de lutte contre la fraude); etc.
- La libéralisation économique sur la base de politiques macroéconomiques néolibérales comme la privatisation des entreprises publiques, l'élimination de mesures économiques protectionnistes, le contrôle des politiques monétaires et fiscales ou la réduction des dépenses publiques; ainsi s'incluent aussi dans ce paragraphe le rétablissement de certains services de base (éducation, santé, etc.); la reconstruction des infrastructures, la réforme de la réglementation foncière de la terre, etc.
- Sécurité qui, associée à la supervision du cessez-le-feu entre les parties, porte en particulier sur deux aspects: la réforme du secteur de la sécurité et les processus de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants.
- Réhabilitation sociale et justice transitionnelle, à savoir la réinstallation des personnes réfugiées et déplacées; l'assistance physique, psychologique et juridique des victimes; la réparation des victimes et les politiques de réconciliation, etc.

Cette reprise de la participation internationale a entraîné des nouvelles interventions que Ruíz-Gimenez (2011a: 264) appelle « de volonté » de la part d'acteurs (États et OII) différents à l'ONU. Entre elles, les interventions unilatérales du Royaume-Uni en Sierra Leone (2000) et de la France en Côte d'Ivoire (2002) ou des missions multilatérales

---

et de sa base juridique, l'interdiction d'intervention dans les affaires intérieures d'autres États (Ruíz-Giménez, 2005: 136-148).

<sup>246</sup> Curieusement, cette tendance à des mandats plus complexes avec des activités de caractère civil ont entraîné une augmentation de la demande de personnel civil qui a créé des espaces pour que les femmes (généralement éloignées des structures militaires) puissent participer plus activement aux OMP (Hudson, 2005: 113).

comme l'opération Artémis mise en œuvre par l'Union européenne (ci-après UE) en RDC en 2003 (Ruíz-Giménez, 2006: 132). En général, il s'agit de petits contingents militaires avec des objectifs spécifiques, comme la lutte contre le terrorisme, le contrôle de la piraterie dans l'océan Indien (Opération Atalante) ou l'assistance technique à la réforme du secteur de la sécurité (De Coning, 2007: 2; Ruíz-Giménez, 2013a: 26-27).

Parallèlement, depuis le début du siècle l'activité de construction de la paix par les acteurs régionaux et sous-régionaux a également augmenté. En particulier à partir de 2003, la nouvelle Union africaine a augmenté considérablement son rôle en matière de paix et sécurité. Les précédents dilemmes sur la souveraineté et le respect de l'intégrité territoriale des États et la possibilité d'ingérence (Mateos, 2009: 18) ont été dépassés par un nouveau principe de « non-indifférence » face à ce qui se passe sur le continent (Ruíz-Giménez, 2011a: 267; Williams, 2014: 263). En outre, l'Union africaine (UA) a créé l'Architecture africaine de paix et de sécurité en Afrique (APSA)<sup>247</sup> et une force de maintien de la paix, la Force africaine en attente, préparée pour être déployée de façon immédiate. Bien qu'il s'agisse d'une force de travail interdisciplinaire, avec des contingents militaires, policiers et civils, la première de ces dimensions s'est développée beaucoup plus que les deux autres (De Coning, 2007: 11-12).

À la suite de cette nouvelle attitude, l'UA a envoyé des missions au Burundi, au Comores, en Éthiopie et en Érythrée, en Somalie, au Darfour, en Ouganda, au Mali ou en République centrafricaine (Ruíz-Giménez, 2011a: 267-268, 2013a: 27; Williams, 2014: 263). Comme à la fin des années quatre-vingt-dix, cette tâche de l'UA a également été accompagnée par l'activité d'OII sous-régionales, notamment la CEDEAO, qui a déployé des troupes en Côte d'Ivoire (2002), Libéria (2003), Guinée Bissau (2012) et Mali (2012). Comme le note Adetula (2008: 19), cette prise en charge par les OII régionales et sous-régionales de son nouveau rôle dans le XXIème siècle indique que dans le continent africain a été acceptée cette nouvelle réalité d'une certaine passivité des puissances occidentales face aux conflits en Afrique, et ont commencé à agir en conséquence.

La présence d'acteurs divers (pays occidentaux, émergents et africains, OI internationales et régionales) avec des agendas similaires a permis ce que Paul Williams (2014: 263) a appelé des « alliances de maintien de la paix » (*partnership peacekeeping*) dans lesquelles a eu lieu une division informelle du travail de construction de la paix entre différents OII. D'un côté, dans un premier temps l'Union africaine (ou une OI sous-régionale) déploie une opération de stabilisation et, par la suite, dans les 90-120 jours suivants, l'ONU déploie son opération de paix plus complexe et pluridimensionnelle (De Coning, 2007: 9-10). De l'autre côté, dans ces missions de l'ONU, les États africains (et émergents) fournissent la plupart des troupes, et les Nations Unies et les pays occidentaux fournissent les fonds, la formation, la logistique et l'assistance technique (De Coning, 2007: 2-3; Ruíz-Giménez, 2013a: 27; Williams, 2014: 263).

Depuis la fin de la guerre froide, les pays du Nord global ont été de plus en plus réticents à déployer des troupes propres en mission de maintien de la paix dans certaines zones du Sud global (Zezeza, 2008: 9), et notamment en Afrique (Ruíz-Giménez, 2011a: 268)<sup>248</sup>. Les

<sup>247</sup> Pour plus d'informations sur l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique, consulter Kabunda (2014).

<sup>248</sup> D'un total de 104.062 personnes en uniforme (militaires et de la police) déployées dans les OMP actives dans le monde en décembre 2014, les six pays qui fournissaient les plus de personnel étaient



OMP des Nations Unies ont été marquées par un « militarisme d'autodéfense » dans lequel a prévalu la sécurité du personnel de la mission (tant militaire comme civile) face à la protection de la population civile (*ibidem*, 2014: 176). De Coning (2007: 2) qualifie d'« apartheid informel dans le maintien de la paix » à cette situation anormale par laquelle les pays occidentaux déploient des soldats presque exclusivement dans les missions de l'OTAN et de l'Union européenne en Europe et au Moyen-Orient, tandis que la plupart des missions de l'ONU disposent de soldats des puissances émergentes et sont mises en place en Afrique.

Dans le contexte africain, les parties belligérantes sont conscientes du rejet des pays occidentaux à accepter des pertes dans les forces de maintien de la paix internationales dans des régions d'importance marginale pour eux, et comment quelques actes horribles peuvent être suffisants pour éviter leur implication ou même pour se retirer si ils sont déjà déployés (Spears, 2010: 7). Les mauvaises expériences des pays occidentaux dans des contextes comme la Somalie ou le Rwanda expliquent que les pays soient plus réticents à s'engager avec les troupes dans les conflits africains (Adetula, 2008: 18). Le propre Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda, l'a clairement exprimé alors que ses troupes luttèrent en territoire congolais en 1999, « Quelles troupes de l'ONU resteront dans ces montagnes pendant 6 mois? Elles fuiront simplement comme elles l'ont fait au Rwanda. Les soldats européens vont seulement à des zones où il n'y a pas de mort » (McNeil, 1999: 16).

Celles qui oui, en revanche, envoient des contingents sont les puissances émergentes (Inde, Chine, Afrique du Sud, Brésil) qui, après ses critiques initiales au modèle interventionniste de paix libérale, ont gagné protagonisme dans les contributions économiques et également dans l'envoi de troupes dans les missions des Nations Unies (Ruíz-Giménez, 2013a: 27).

En outre, dans le cadre de ces OMP, la participation des femmes a été une question controversée (Hudson, 2005: 120). Les États qui envoient des contingents aux OMP décident de la composition de leurs contingents et le pourcentage de femmes dans ceux-ci est systématiquement inférieur au pourcentage de femmes dans les forces militaires nationales de ces pays (Mazurana, 2002: 43). Depuis une vision essentialiste, les femmes sont incorporées dans ces missions en raison de leur « approche plus constructif et moins agressif dans la résolution des conflits ». En conséquence, et étant donné que les OII ont aversion à déployer des femmes dans des situations de combat, l'existence de mandats pluridimensionnels avec des éléments civils favorise la présence de femmes, alors que le rôle des femmes se réduit dans les OMP dont les mandats comprennent l'imposition de la paix et l'utilisation de la force (Hudson, 2005: 120).

Par conséquent, dans la pratique, il s'est établi une séparation claire entre les pays qui décident sur les caractéristiques de la mission (mandat, durée, autorisation sur le recours à la force, etc.), ceux qui fournissent du personnel en uniforme et les pays qui contribuent financièrement. Cette division du travail de construction de la paix a provoqué des tensions entre ceux qui prennent les décisions stratégiques des missions (par exemple, dans le cadre

---

Bangladesh (9400), Inde (8.139), Pakistan (7.936), Éthiopie (7.807), Rwanda (5.698) et Népal (5.089). Le premier pays occidental avec plus de personnel mobilisé était l'Italie (1.123), à la vingt-cinquième place se trouvait la France (922) et les États-Unis fournissaient 127 personnes. Pour plus d'information, consulter:

[http://www.un.org/es/peacekeeping/resources/statistics/contributors\\_archive.shtml](http://www.un.org/es/peacekeeping/resources/statistics/contributors_archive.shtml)

du Conseil de sécurité) et ceux qui mettent en péril leur personnel sur le terrain, en particulier dans un contexte dans lequel les pays occidentaux font pression pour établir des missions plus ambitieuses (et risquées) alors qu'ils refusent de déployer ses propres soldats (Williams, 2014: 263). En outre, la façon dont le nouveau partage a été implémenté, par exemple, avec la restriction de l'utilisation de la force à des cas de légitime défense ou avec l'existence de chaînes de commandement multilatérales, a causé d'importants déséquilibres, problèmes de coordination et duplicités sur le terrain (Whitworth, 2005: 90; Ruíz-Giménez, 2014: 183).

Finalement, cette division du travail a également affecté à d'autres acteurs et dans d'autres domaines. Comme le note Mateos (2013: 151), alors que les principaux bailleurs (OII et États) ont appuyé principalement les réformes institutionnelles et d'amélioration de la gouvernance, la stabilité et la sécurité, les ONG ont porté sur les aspects socio-économiques de la reconstruction.

## **2.5. Bilan des opérations de construction de la paix en Afrique subsaharienne depuis la fin de la guerre froide et stratégies futures**

Les mandats complexes des OMP en Afrique combinent des dimensions politiques, de sécurité et de renforcement de l'État de droit dans des contextes d'après-conflit dans le but d'influer à la fois sur les conséquences immédiates et sur les causes des conflits. Comme le note Uvin (2002:59, la réalité a montré que c'est une tâche colossale celle de combiner toutes ces dimensions, profondément interdépendantes, dans le cadre de la structure institutionnelle de l'ONU. Par conséquent, sur le terrain s'établissant ce qu'on appelle les « missions intégrées » (*integrated missions*) dans lesquelles l'équipe locale des Nations Unies dans le pays est chargé des tâches de développement et humanitaires alors que les opérations de paix de l'ONU sont chargés des tâches de paix et sécurité (De Coning, 2007: 5-6). Appartiennent à ce type de « missions intégrées » les missions en Côte d'Ivoire, RDC, Darfour, Libéria ou Soudan.

Depuis 1989 jusqu'à présent, la plus grande partie des opérations de maintien de la paix (OMP) après-conflit mises en œuvre par les Nations Unies ont eu lieu en Afrique. Pendant cette période de temps, douze pays africains ont compté sur leur territoire avec au moins une de ces interventions<sup>249</sup>. En outre, en 2015, neuf des seize OMP mises en place par les Nations Unies se déroulaient sur le sol africain. Dans le tableau suivant se résume certaines de ses principales caractéristiques:

Les chiffres de l'interventionnisme des pays occidentaux et des Nations Unies montrent que l'Afrique a été, et continue à être, l'un des principaux scénarios (ensemble avec l'Asie) où se sont appliquées les « recettes » de construction de la paix ces dernières décennies (Ruíz-Giménez, 2013a: 14). Toutefois, le bilan de ces interventions est très controversé (Kabunda, 2006: 80; Williams, 2014: 263).

---

<sup>249</sup> Il s'agit de la Namibie, l'Angola, Mozambique, Libéria (à deux reprises), Rwanda, Sierra Leone, République démocratique du Congo, Burundi, Côte d'Ivoire, Sud Soudan, Soudan (deux en deux zones différentes, au Darfour et Abiyé), Mali, République centrafricaine et au Sahara Occidental.

Tableau 5.1. OMP de l'ONU en Afrique en 2015

| Pays                      | Nom de OMP    | Ouverture      | Total Effectifs | Budget 2014-15 (en millions de \$) |
|---------------------------|---------------|----------------|-----------------|------------------------------------|
| Sahara Occidental         | MINURSO       | avril 1991     | 468             | 56                                 |
| République Centrafricaine | MINUSCA       | avril 2014     | 11.563          | 629                                |
| Mali                      | MINUSMA       | avril 2013     | 11.591          | 831                                |
| RDC                       | MONUC-MONUSCO | novembre 1999* | 23.799          | 1.398                              |
| Soudan (Darfour)**        | MINUAD        | juillet 2007   | 21.333          | 1.153                              |
| Soudan (Abiyé)            | FISNUA        | juin 2011      | 4.588           | 319                                |
| Soudan du Sud             | MINUSS        | juillet 2011   | 14.905          | 1.097                              |
| Côte d'Ivoire             | ONUCI         | avril 2004     | 8.058           | 494                                |
| Libéria                   | UNMIL         | septembre 2003 | 3.323           | 427                                |

Source: ONU, <http://www.un.org/es/peacekeeping/resources/statistics/factsheet.shtml> [consulté le 17 août 2015]

\* L'actuelle MONUSCO, successeur de la MONUC a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2010 à travers la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

\*\* Opération hybride entre Nations Unies et l'Union Africaine.

Dans les contextes dans lesquels la communauté internationale s'est engagée avec des ressources et des troupes, les interventions ont eu une portée géographique très limitée (Spears, 2010: 6-7); elles ont aussi été partielles, car ont agi contre les mouvements rebelles et non pas contre les forces gouvernementales, même si ces dernières agissaient de manière répressive et cruelle contre la population civile (Kabunda, 2006: 80); et souvent inefficaces, car elles n'ont pas réussi à arrêter les affrontements (Williams, 2014: 263).

En outre, des participants à des missions de maintien de la paix ont été dénoncés pour incompetence, corruption, enrichissement illicite ou même exploitation sexuelle (*ibidem*). Les missions dans son ensemble ont été accusés, en particulier de la part de la société civile, de passivité face à la poursuite des combats, à l'insécurité et/ou aux violations des droits de l'homme. Même après la signature des accords de paix, l'attitude de l'ONU a été timorée. Comme le note Anstee (1996: 543) pour le cas de l'Angola, après la signature de l'accord de paix de Lusaka de 1994, l'attitude de l'ONU a été marquée par les stratégies d'« attendre et voir » (*wait-and-see*) et de « prouvez nous que c'est du sérieux » (*show us you mean business*). L'expérience de ces dernières décennies a montré que même les événements les plus tragiques dans le continent africain n'ont pas suscité une attention suffisante internationale (Spears, 2001:6).

Par ailleurs, le genre a été absent du processus de construction de la paix en Afrique (Hudson, 2005: 112, 2010: 260-261). Bien que le conflit est une expérience dans laquelle le genre revêt une importance fondamentale, ce sujet n'a pas fait partie des mandats jusqu'à récemment (Puechguirbal, 2010: 161). De plus, bien que la résolution 1325 adoptée en l'an 2000 par le Conseil de sécurité de l'ONU a insisté en particulier sur la participation et la protection des femmes, ses résultats sont très contestables<sup>250</sup>. Comme le note Heidi Hudson (2005: 112), une caractéristique commune à toutes les opérations de maintien de la paix sur le continent, qu'elles soient internationales, régionales ou sous-

<sup>250</sup> Je développerai cette question en profondeur dans le sixième chapitre.

régionales, est l'absence de la perspective de genre. Les femmes sont exclues des structures de prise de décisions en ce qui concerne le maintien de la paix (Raven-Roberts, 2005), et leurs visions et préoccupations sont également absentes des processus et institutions chargées de cette question (Hudson, 2005: 112).

En ce qui concerne la participation des femmes dans les OMP, même si leur nombre a augmenté à partir de la résolution 1325, l'objectif de la parité est loin d'être atteint et difficilement sera accompli. Les pays mêmes qui contribuent avec plus de troupes ont un faible taux de participation de femmes dans leurs forces de sécurité (Kuehnast *et al.*, 2011: 11). En outre, comme le signale Hudson (2005: 120), compte tenu des pratiques développées jusqu'ici par l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, dans la mesure où les mandats des OMP incluent l'imposition de la paix et l'utilisation de la force, il sera difficile d'augmenter le pourcentage de femmes membres des opérations de paix en Afrique. Toutefois, l'expérience montre que les missions avec plus de personnel civil que militaire, ainsi que celles avec des mandats forts de contrôle du respect des droits de l'homme, ont souvent un pourcentage de femmes plus élevé et sont souvent plus efficaces (Mazurana, 2002: 43).

Dans le cas des OMP en Afrique le taux de participation des femmes est très faible. Dans le tableau suivant figurent les données de participation des femmes en uniforme<sup>251</sup> (forces de police et militaires) par rapport au total de personnel en uniforme dans les OMP des Nations Unies en Afrique en octobre 2015.

**Tableau 5.2. Participation de femmes en uniforme dans des OMP de l'ONU en Afrique en octobre 2015**

| Mission      | Total effectifs en uniforme | Total femmes en uniforme | % femmes en uniforme |
|--------------|-----------------------------|--------------------------|----------------------|
| MINURSO      | 230                         | 9                        | 3.91 %               |
| MINUSCA      | 11.096                      | 249                      | 2.24 %               |
| MINUSMA      | 11.503                      | 234                      | 2.03 %               |
| MONUSCO      | 18.695                      | 720                      | 3.85 %               |
| MINUAD       | 17.650                      | 861                      | 4.87 %               |
| FISNUA       | 4.508                       | 319                      | 7.07 %               |
| MINUSS       | 12.789                      | 628                      | 4.91 %               |
| ONUCI        | 6.896                       | 163                      | 2.36 %               |
| UNMIL        | 4.788                       | 397                      | 8.29 %               |
| <b>Total</b> | <b>88.155</b>               | <b>3.590</b>             | <b>4.07 %</b>        |

Source: Élaboration propre à partir de données de Nations Unies, <http://www.un.org/es/peacekeeping/resources/statistics/gender.shtml> [consulté le 15 décembre 2015].

Différents auteurs féministes (Whitworth, 2005: 90; Ruíz-Giménez, 2013a: 34) ont souligné comment le modèle hégémonique d'intervention mis en œuvre au cours de ces années a été utile pour naturaliser l'idée que celle-ci doit se fonder essentiellement sur les capacités et ressources militaires, comme l'indique la composition des missions. L'ensemble du personnel des OMP des Nations Unies déployé dans le monde entier en

<sup>251</sup> Le pourcentage de femmes tend à augmenter légèrement entre le personnel civil (Mazurana, 2002: 43) Mais étant donné que ce personnel dans son ensemble est très inférieure en nombre au personnel militaire, le pourcentage total de femmes dans les OMP reste encore très loin de la parité.

2015 somme un total de 124.746 personnes, dont 106.245 correspond au personnel en uniforme et seulement 18.501 d'entre elles sont des civils<sup>252</sup>.

Il est prévisible que les pays occidentaux souhaitent maintenir leur actuel degré de participation à des missions de paix, c'est-à-dire, de préserver leur capacité à prendre les décisions stratégiques et politiques de ces missions en même temps qu'ils fournissent le gros du financement (De Coning, 2007: 3), mais minimisent les coûts humains en contournant le déploiement de troupes sur le terrain.

De même, les expériences de collaboration entre les Nations Unies et les OII régionales se poursuivent. Après les expériences du Burundi, du Libéria et de la Somalie, actuellement se trouve déployée une mission hybride ONU-UA au Soudan (Darfour). Ces opérations communes favorisent que chacune de ces OII se concentre sur ses capacités et ses points forts, tout en tirant parti en même temps de la proximité –dans certains cas également, des bonnes relations– des pays africains (*ibidem*, 2007: 10-11).

Le rôle de l'Union africaine et des OII sous-régionales à l'avenir dépendra essentiellement du développement interne de chacune d'elles (Adetula, 2008: 20). Parmi les contraintes les plus importantes pour leur activité se trouvent les exigences financières et logistiques des interventions (Kabunda, 2006: 83; De Coning, 2007: 12; Okoth, 2008: 36) et la capacité des contingents déployés pour maintenir la paix (Majingé, 2010: 494).

Ce n'est pas facile d'avancer l'avenir de la construction de la paix sur le continent. Je reprends ici les trois scénarios possibles qu'expose Ian Spears (2010: 242-250). Le premier est centré sur le protagonisme de la communauté internationale à travers les interventions actuelles de maintien de la paix ou des stratégies de « souveraineté partagée » locale-internationale (dans des moments de transition) qui parviennent à mettre fin à l'anarchie dans ces contextes ci. Depuis cette perspective, la sécurité est essentielle pour instaurer la confiance. Cette stratégie a eu lieu, avec divers degrés de succès dans des contextes tels que la Namibie, Mozambique, Burundi, Libéria, Sierra Leone ou République démocratique du Congo.

Le deuxième scénario repose sur l'acceptation de la part des acteurs externes de la majeure pertinence des stratégies des acteurs locaux pour la résolution du conflit. La communauté internationale devrait soit ne pas intervenir ou bien le faire uniquement dans la mesure où son approche est compatible avec les stratégies locales. L'appropriation locale et le consensus rendraient ces processus non seulement plus légitimes mais aussi plus efficaces (Tadjbakhsh, 2011: 26). Cela a été le cas dans les conflits entre l'Éthiopie et l'Érythrée, en Ouganda, en Somalie ou en Angola, où le contexte a évolué essentiellement à la suite de stratégies des parties impliquées fondées sur leurs propres circonstances démographiques, historiques ou de pouvoir<sup>253</sup>. Ces stratégies ont été d'intégration (par le biais de la

---

<sup>252</sup> Entre le personnel en uniforme on compte sur 90.889 soldats, 13.550 policiers et 1.806 observateurs militaires. Parmi les civils, 5.315 sont du personnel international; 11.476, personnel local; et 1.710 personnel volontaire. Information disponible dans *United Nations Peacekeeping Operations Fact Sheet* du 31 août 2015:

<http://www.un.org/en/peacekeeping/documents/bnote0815.pdf> [Consulté le 7 octobre 2015].

<sup>253</sup> Différents auteurs (Englebert et Tull, 2008; Weinstein, 2005) ont défendu les bontés de cette « récupération autonome » dans des contextes comme l'Ouganda et le Somaliland où les efforts locaux de reconstruction de l'État ont eu plus de succès que dans d'autres fortement appuyés de l'extérieur.

coopération, la conciliation ou le partage du pouvoir), de domination (par le biais de la conquête, la neutralisation ou l'élimination de l'adversaire) ou de séparation (par le biais de la sécession ou l'établissement de barrières d'État formelles pour l'une des parties). Comme pour la première approximation, aucune de ces stratégies locales offre toutes les garanties pour la paix et toutes-elles impliquent des décisions difficiles.

Enfin, le troisième scénario pose une possibilité plus divergente et avec des implications d'envergure pour la nature même de l'État, le maintien des frontières ou la reconnaissance des États. L'idée est que les pays africains identifient et abandonnent les aspects structurels du système d'États qui, dans la pratique, contribuent à perpétuer les conflits. De nombreux problèmes de développement de l'Afrique, indique Spears (2010: 249-250) apparaissent précisément avec l'expectative que les politiques de construction de l'État, avec des gouvernements inclusifs et avec des frontières bien délimitées donneront lieu à des États plus pacifiques et stables. Toutefois, cet auteur se demande lui-même, et si certaines conditions du système d'États africains, comme l'obsession de maintenir les frontières actuelles, la confiance à la reconnaissance internationale ou les récurrents différends sur le contrôle du pouvoir politique, sont devenus plutôt, dans la pratique, des obstacles pour la paix et le développement? Dans ce cas-là, ce n'est plus une question de temps, comme considèrent une partie de l'académie et des politiques occidentales en Afrique, que les États africains commencent à se ressembler aux États occidentaux.

### **3. Domaines d'action principaux du modèle de paix libéral**

#### **3.1. Démocratisation et renforcement institutionnel. La construction de l'État**

Les conflits armés façonnent l'État et les relations entre celui-ci et la société (Cliffe et Luckham, 1999: 38). En Afrique, des nombreux conflits qui ont eu lieu au cours de la guerre froide ont été causés par des processus de formation de l'État imposés au cours de la colonisation et par les efforts de maintien de régimes constitués au cours des processus d'indépendance. À l'époque, il n'y a pas eu une identification des habitants de ces États avec les structures postcoloniales générées sous la dictée coloniale (Ayoob, 1986: 9-10), ce qui ajouté aux structures étatiques faibles, a tourné difficile la gestion des tensions existantes (Acharya, 1997: 302).

Les « vieilles guerres », par conséquent, étaient des guerres de construction de l'État (Kaldor, 2005: 212). Les « nouvelles », en revanche, sont essentiellement des guerres de destruction de l'État. Ce sont des guerres qui accélèrent des processus en marche due à l'impact négatif des politiques de libéralisation économique et culturelle dans des États autoritaires où les recettes fiscales diminuaient, la corruption augmentait, la sécurité domestique se détériorait et les idées nationales qui avaient favorisé antérieurement l'intégration ont été remises en cause.

Comme le note Eghosa Osaghae (2004: 223), la démocratisation<sup>254</sup> a été la transition plus compliquée dans l'Afrique postcoloniale. Ce même auteur identifie deux périodes, communément appelés « vagues », de démocratisation en Afrique. La première a eu lieu au moment de la décolonisation lorsqu'il y a eu une lutte pour installer des structures

<sup>254</sup> Le processus de démocratisation vise à établir et/ou renforcer un système de gouvernance fondé sur le constitutionnalisme, la participation, la transparence, la responsabilisation et l'État de droit, et dans lequel ceux qui gouvernent le fassent comme résultat d'être élues par le peuple à la suite d'élections impartiales, libres, compétitives et régulières (Osaghae, 2004: 223).

démocratiques dans les nouveaux États souverains. Toutefois, dans de nombreux d'entre eux ceci n'a pas été possible due à l'émergence de régimes autocratiques.

La deuxième vague a eu lieu dans le cadre de la révolution démocratique globale qui s'est produit après la fin de la guerre froide, à la fin des années quatre-vingt et, en particulier, au cours des années quatre-vingt-dix, lorsqu'une grande partie des États africains ont adopté ou modifié substantiellement leurs constitutions<sup>255</sup> et ont organisé des élections sur la base de systèmes multipartites. Au moins d'un point de vue formel, ils ont tenté de se transformer en démocraties.

En partie ceci a été le résultat de la pression résultante de la conditionnalité politique de l'aide extérieure à l'amélioration des indicateurs de bonne gouvernance de la part des principales agences bilatérales des États (USAID, DFID) et les IFI, en particulier la Banque mondiale (Sabaratnam, 2011: 18 et 23). Dans ces moments d'« exubérance libérale », les promoteurs du modèle de paix libérale étaient convaincus que la libéralisation politique (élections, limites constitutionnelles du pouvoir gouvernemental et le respect des droits civils et politiques) et économique pouvait résoudre tous les problèmes du Sud global (Paris, 2011a: 33).

Cependant, les guerres civiles sont très destructrices et laissent un héritage de pauvreté, infrastructures détruites, institutions politiques faibles et de méfiance entre les parties au conflit. En plus, ces sociétés manquent de ressources et de capacités nécessaires pour maintenir les complexes et coûteuses institutions politiques qui exige la gouvernance démocratique occidentale (Zürcher, 2011b: 81-82). Indépendamment de leur forme et nature, des transitions politiques sont des processus dynamiques de changement (Osaghae, 2004: 223) potentiellement conflictuels dans lesquels les institutions nouvellement constituées sont généralement moins stables que celles bien établies (Öberg et Strom, 2008: 14).

De fait, le processus de démocratisation implique une prise de risques considérable. L'ouverture de l'espace politique renforce la concurrence entre les parties préalablement confrontées (Zürcher, 2011a: 78) et l'accès inégal au pouvoir politique est souvent une source de conflit<sup>256</sup>. La simple organisation d'élections, sans corriger les inégalités d'accès au pouvoir causées par l'existence de différentes ressources ou expériences politiques entre les parties, peut renforcer les divisions préalables ou d'en créer de nouvelles (Sriram, 2009: 114). Comme le note Peter Burnell (2009: 54), il est nécessaire de comprendre le conflit, ses causes et conséquences pour pouvoir savoir si la démocratisation est ou non une solution au conflit.

Dans de nombreux contextes africains d'après-conflit, où il n'existait pas une tradition libérale, les gouvernements élus ont accepté la démocratie de manière formelle mais pas autant son contenu, donc rarement peuvent être considérés comme démocratiques et encore moins comme libérales (Salih, 2009: 134-135). Comme le soulignent différents auteurs (Call et Cook, 2003: 238; Campos, 2006: 70), l'identification de la démocratie avec la tenue d'élections, le multipartisme ou certaines réformes constitutionnelles est une illusion

---

<sup>255</sup> Pour une analyse détaillée des réformes constitutionnelles en Afrique en cette période, consulter Fombad (2008).

<sup>256</sup> Dans ce contexte, comme le signale Spears (2010: 249), lorsque le processus de démocratisation menace de créer ou de revitaliser un conflit armé, la population locale peut préférer opter pour la sécurité et la stabilité avant que pour la démocratie.

qui ne peut masquer la persistance de formes de gouvernement autoritaires<sup>257</sup> ou les contraintes de la citoyenneté pour exercer leurs droits et libertés dans de nombreux pays du continent.

Un exemple de ces contraintes est la difficulté que les femmes rencontrent pour l'exercice effectif de leurs droits dans ces contextes. Mona Harrington (1992: 65) estime que l'État libéral peut être un bon agent pour faire avancer l'agenda féministe tant dans le contexte domestique comme dans l'international. Toutefois, il tend à s'ignorer souvent que, dans la pratique, les nouvelles démocraties ne sont pas toujours plus respectueuses des droits des femmes<sup>258</sup>. Aili Mari Tripp (2015) souligne que dans des pays qui ont subi des conflits comme l'Ouganda, le Libéria ou l'Angola il y a des taux de représentation politique des femmes nettement plus élevés que les autres pays africains qui n'ont pas vécu cette situation. Cela a été le cas également dans le Rwanda d'après le génocide (Abeysekera, 2011: 59). Toutefois, Tickner (2001: 7-8) fait observer que, s'il est vrai que dans certains cas la démocratisation a entraîné une augmentation de la participation des femmes aux processus politiques, dans d'autres ça n'a pas été le cas.

En outre, en ce qui concerne les réformes législatives et constitutionnelles concernant les droits des femmes, Tripp (2015) soutient que les situations d'après-conflit africains sont souvent plus ouverts à l'introduction de ces réformes. En fait, le modèle de paix libérale comprend la reconnaissance formelle des droits des femmes dans son agenda de renouveau démocratique. Cependant, ce modèle priorise la reconnaissance des droits civils et politiques des femmes africaines, alors qu'il ne fournit pas la même attention à leurs droits économiques, sociaux et culturels (Hudson, 2010: 261) qui, parfois, peuvent avoir plus d'importance dans la vie quotidienne que les précédents (Moser, 2001: 34).

En tout cas, bien que dans des contextes en transition se produisent souvent des réformes constitutionnelles et/ou législatives qui reconnaissent l'égalité formelle entre hommes et femmes, ainsi que des transformations dans les structures politiques pour inclusion de ces dernières dans la prise de décisions, l'impact de ces changements dans la vie quotidienne de l'ensemble des femmes dans les domaines public et privé (l'égalité réelle) reste un but à atteindre (Abeysekera, 2011: 58-59). Comme le note Hudson (2005: 119), avec l'apparence de préserver la tradition, dans la pratique un système juridique double a été créé dans différents contextes du continent, consenti et maintenu de façon informelle, qui perpétue la soumission des femmes aux hommes.

À partir du 11-S, et avec la montée du discours des « États faillis », a pris force le courant « conservateur-réaliste » de construction de la paix libérale et son objectif de créer des États forts dans le Sud global (Mateos, 2013: 163). En conséquence, les discours et les pratiques dominantes sur la construction de la paix ont transféré leurs priorités de la paix et la réconciliation à la gouvernance et la construction de l'État (Sabaratnam, 2011: 24-25), de la « démocratie comme libéralisation » à la « démocratie comme sécurité » (Whitehead, 2004: 161).

<sup>257</sup> Selon une étude de Charles Call et Susan Cook (2003: 233-234), treize des dix-huit tentatives de démocratisation mises en place par les Nations Unies entre 1988 et 2002 (72%) avaient certaine forme quel que soit de régime autoritaire en 2002.

<sup>258</sup> Il pourrait être discuté, y compris, le fait que l'on suppose que les « vieilles démocraties » sont oui respectueuses des droits des femmes.



Il s'est consolidé un rapprochement à la construction de la paix qui lie la sécurité et le développement dans des contextes d'après-conflit à l'existence d'institutions gouvernementales capables, légitimes et autonomes (Paris et Sisk, 2009: 1-2; Collinson *et al.*, 2010: 5). La construction de l'État (*statebuilding*) est devenue un pilier essentiel de la construction de la paix (Mc Ginty et Williams, 2009: 23; Chandler, 2011b: 77), jusqu'au point que la distinction entre les deux est de plus en plus complexe et dans de nombreux analyses les deux concepts se fusionnent (Newman, 2009: 29). Cette assimilation est problématique car les deux processus ont des dynamiques et des objectifs différents (Richmond et Franks, 2011: 181-182) ou même contradictoires (Paris et Sisk, 2009: 5). Par exemple, le renforcement de la capacité de l'État exige de renforcer les institutions, la centralisation du pouvoir et l'autonomie dans la prise de décisions, tandis que la démocratisation exige souvent le partage du pouvoir et une participation plus plurielle d'acteurs à la prise de décisions (Handy, 2009: 115).

En outre, ces dernières années, l'objectif de la stabilisation des situations d'après-conflit considérées comme menaçantes a gagné de plus en plus d'importance. Cette stabilisation poursuit, à travers des mesures conservatrices et à court terme, d'éliminer les menaces immédiates ou apaiser les situations de crise aiguë. Son objectif est de réduire la violence et l'insécurité du contexte et de créer les conditions politiques et sociales nécessaires pour commencer la reconstruction et le développement (Collinson *et al.*, 2010: 5).

Une partie de la littérature critique a contesté en plus la stratégie libérale de promouvoir un certain modèle politique (la démocratie libérale) et une certaine institution (l'État westphalien) qui peuvent ne pas être les plus appropriées dans le contexte africain. Comme le note Minassian (2011: 17), « notre ancien système westphalien » d'États et son principe de territorialité sont devenus le seul mode de fonctionnement de l'espace mondial et ce modèle occidental a été exporté à tout le monde, c'est-à-dire, l'ordre international s'est construit sur l'idée de l'universalisation de l'État<sup>259</sup>.

Dans son analyse historique sur la relation entre la guerre et la construction de l'État en Europe, Charles Tilly (1985) souligne comment le développement de la capacité militaire et la guerre même ont été les instruments de base pour établir le monopole de la force sur le territoire lui-même, protéger les frontières et obtenir des revenus par le biais des impôts. La formation de l'État en Occident a entraîné une violence extrême pendant longtemps (Spears, 2010: 249) et, de fait, l'idée de sécurité est intimement liée à la lutte pour le contrôle des institutions et des instruments de violence organisée (Krause, 1998: 135). La guerre et l'État se sont façonnés mutuellement et, en outre, comme j'ai analysé dans le troisième chapitre, les processus de construction de l'État et la guerre ont créé et reproduisent certaines formes de masculinité (Smith, 1998: 65). De nombreux États qui aujourd'hui se vantent de vivre en paix, en démocratie et avec des hauts niveaux de bien-être humain ont été en grande partie créés et, pendant longtemps, entretenus par des moyens éloignés des normes politiques et de droits qu'ils exigent maintenant à d'autres (Clapham, 2002: 790-791).

À partir du moment où le peuple a accepté l'autorité de l'État, il l'a fait uniquement dans la mesure où celui-ci fournissait sécurité et certains services et conditions économiques raisonnables. La construction de l'État moderne en Occident se fonda donc sur un contrat

<sup>259</sup> Keith Krause (1998: 135) appelle ce processus d'expansion de l'institution de l'État dans le monde entier "‘Projet moderne’ du système d'État westphalien".

social, un pacte implicite entre le peuple et l'État, dont les fondements, qui s'inspirent dans la pensée des auteurs tels que Thomas Hobbes, John Locke ou Jean-Jacques Rousseau, sont profondément eurocentriques et androcentriques.

Le modèle de paix libéral poursuit de reproduire ce contrat social dans les contextes d'après-conflit (Richmond, 2009: 64-65). Cependant, les différences entre les processus de construction de l'État en Europe –il y a plusieurs siècles–, et ceux en Afrique contemporaine, sont énormes. D'abord, les États africains contemporains n'offrent ni la protection –au contraire, sont souvent une menace additionnelle pour leurs propres populations (Spears, 2010: 250)– ni les services et les conditions économiques raisonnables pour leur survie; deuxièmement, dans leur processus de construction de l'État, les pays occidentaux n'étaient pas contraints par la rigidité des frontières qui caractérise le système actuel d'États (*ibidem*: 249); troisièmement, les entités politiques qui sont apparues ont été le résultat des politiques locales (*ibidem*) et il n'a pas existé un modèle supervisé ou imposé de l'extérieur; et, quatrièmement, le résultat de ce processus de construction de l'État, en outre, est une institution consignée de plus en plus au domaine administratif dans lequel les aspects fondamentaux de l'État, comme sa souveraineté, sont de moindre importance, ce qui rend difficile l'identification avec le « État westphalien » (Chandler, 2011a: 183).

Il semble que, comme les États européens ont pris plusieurs siècles à se mettre en place, une partie de l'académie et du monde de la politique –critique Spears (2010: 249)– a interprété que la construction de l'État en Afrique est « à ses premiers pas » et, par conséquent, les processus violents associés à la formation de l'État sont nécessaires ou même inévitables. Toutefois, comme le souligne Mohammed Ayoob (1995: 32-34), ce temps que les États européens ont eu est un luxe que ne peuvent pas se permettre les pays du Sud global dans ses propres processus de construction de l'État.

Indépendamment des considérations temporaires, cette vision occidentale et linéaire de l'histoire est, d'abord, très contestable et deuxièmement, (ré)productrice de réalités, puisqu'elle prend comme unité de mesure à l'État moderne occidentale pour identifier ce qui « manque » aux États dans d'autres parties du monde. Cependant, la formation de l'État dans le Sud global a une nature non conventionnelle et *sui generis* (Osaghae, 2010: 285; Spears, 2010: 249). Il semble que l'Occident projette sa propre image dans des contextes dans lesquels cette genèse ne peut pas fonctionner (Chandler, 2011a: 187), car, comme le souligne Charles Tilly (1985: 169), « le Tiers Monde du XXème siècle [XXIème, nous pourrions ajouter] ne ressemble pas beaucoup à l'Europe des XVIème et XVIIème siècles », par conséquent l'interprétation de l'avenir des pays africains sur la base du passé des pays européens n'a pas de sens.

Peter Burnell (2009: 74) préconise que, même si le fondement de la théorie de la paix démocratique soit vrai et la démocratie domestique devrait promouvoir la paix internationale, les défis et les difficultés qui se posent au cours des processus de démocratisation dans des contextes d'après-conflit sont telles qu'elles ne peuvent pas être sous-estimées. C'est n'est pas aussi clair qu'acteurs externes comme les Nations Unies puissent avoir un impact durable sur la trajectoire politique d'une société (Newman, 2004b: 196). Encore moins, si, comme le souligne Chandler (2011b: 80), ces processus sont menées sans aucun type de cohérence stratégique et sans avoir définies clairement ni les objectifs ni les moyens pour atteindre ces objectifs.

Finalement, différentes approches féministes ont critiqué les racines patriarcales tant du libéralisme (Eisenstein, 1981) comme de l'État<sup>260</sup> (Eisenstein, 1981; True, 2009: 248) et ont mis en cause jusqu'à quel point les politiques de démocratisation et de construction de l'État implémentées depuis le modèle de construction de la paix libérale peuvent créer un élan dans la lutte pour l'égalité réelle entre hommes et femmes ou, au contraire, une « rémasculinisation » de l'État (Craske, 1998). De fait, comme le note Enloe (2007: 105), dans un contexte comme celui de l'État, dans lequel les structures sociales et institutionnelles souvent visent à promouvoir la désactivation politique des femmes, celles-ci ont uniquement eu un rôle important dans la construction de l'État lorsqu'elles se sont organisées pour tenter d'ouvrir cet espace traditionnel de leadership masculinisé.

### 3.2. Libéralisation économique

Les décisions de politique économique ont toujours eu une grande importance dans les politiques de coopération pour le développement international. Bien que ces politiques se sont adaptées aux transformations du système économique, du domaine du développement et des relations internationales (Unceta, 2000: 15; Mc Ginty, 2009: 10-11), la vision dominante de la coopération depuis la seconde guerre mondiale a identifié le développement avec la croissance économique. Dans la recherche de ce développement économique, les politiques de développement international des principaux pays bailleurs et des IFI ont eu de plus en plus d'incidence dans les politiques économiques des pays du Sud global.

Au cours des années quatre-vingt du siècle dernier, la crise économique des États africains, la conjoncture politique mondiale avec la résurgence des idées libérales (dites, à partir de l'époque, néolibérales) et les premiers symptômes de la fatigue de l'aide ont contribué à l'essor d'une stratégie selon laquelle le marché est devenue l'institution appropriée pour parvenir à ce développement économique (Campos, 2006: 68).

Ce sont les IFI (principalement la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, mais aussi la Banque africaine de développement) et, dans une moindre mesure, les pays bailleurs par le biais de ses agences bilatérales de développement, ceux qui ont favorisé un agenda lié à ce modèle de développement. Pour cela ils ont utilisé la conditionnalité économique, c'est-à-dire, de subordonner l'octroi de prêts et de l'aide aux pays africains à l'adoption de la part de ceux-ci de réformes de libéralisation économique, gouvernance économique et ajustement structurel similaires à celles menées dans les États capitalistes. Parmi ces réformes on trouve les suivantes (Newman, 2009: 41; Pugh, 2011: 149-150):

- Contrôle de l'inflation et des budgets pour éviter le déficit financier, ce qui implique généralement la réduction des dépenses publiques.
- Promotion de l'accumulation de capital en mains privées par le biais de la privatisation d'entreprises publiques, en particulier du secteur services.
- Augmentation des exportations et l'ouverture économique aux importations et investissements étrangers.
- Contrôle des politiques monétaires et fiscales.

---

<sup>260</sup> Sujet que j'ai évoqué dans le troisième chapitre.

- Lutte contre la pauvreté avec l'appui aux petites et moyennes entreprises.
- Création de cadres réglementaires de prévisibilité et de sécurité commerciale.

Le modèle de construction de la paix libérale, dominant depuis la fin de la guerre froide, applique cette même logique à la reconstruction économique dans des contextes dans lesquels, comme j'ai analysé dans le chapitre quatrième, il s'est produit non seulement la destruction de la politique économique préexistante mais aussi la création d'une nouvelle (Keen, 1998: 7) dans laquelle les ressources économiques sont générés et exploitées à leur avantage par les différents acteurs participants, internes et externes. Dans le contexte d'après-conflit, l'objectif est de faire disparaître cette « économie politique de guerre » et ses dynamiques et de reconstruire l'économie sur des bases libérales.

Dans ces contextes, le néolibéralisme exige l'extroversion sans protection à des pays qui ont subi l'impact du conflit, se trouvant affaiblies et en processus de construction (Kabunda, 2006: 107) et qui sont incapables de concourir sur un pied d'égalité sur le marché international avec les économies occidentales et émergentes. Cela a conduit à que, à partir de positions marxistes, il se défende que l'imposition du marché libre dans les contextes d'après-conflit est un masque qui vise à cacher l'exploitation de la périphérie de la part du centre (Daddow, 2009: 129).

Cette orthodoxie économique imposée au cours des dernières décennies depuis l'extérieur n'a pas réussi à atteindre les résultats de croissance macroéconomique promis. Les chiffres d'investissements directs étrangers et des flux de capitaux vers la majorité des zones de l'Afrique sont restés très faibles, (Osaghae, 2010: 284) et ni le développement du secteur des exportations ni la diversité des structures économiques prévues n'a pas été atteint non plus (Kabunda, 2006: 106).

La construction de la paix libérale montre clairement la tension qui existe entre le libéralisme, d'une part, et la justice sociale, la redistribution et la protection sociale des pauvres et marginalisés (Salih, 2014: 197), de l'autre. Comme le fait remarquer Michael Pugh (2005: 32-33), dans le cadre de la paix libérale, « le silence entoure la violence structurelle ». Il ne s'est pas fait face aux problèmes de développement fondamentaux comme la pauvreté, l'exclusion, la justice sociale ou la satisfaction des besoins humains fondamentaux (Salih, 2009: 134), en relation avec lesquels, en outre, les femmes sont toujours dans une situation de départ plus défavorable. Bien au contraire, on peut souligner de multiples conséquences négatives de ces politiques d'ajustement structurel. La plus importante est le grave impact économique et social de ces politiques dans les populations africaines. « Privilégier la dimension libérale sur la sociale » (*ibidem*: 136) représente en termes de Kabunda (2006: 106), « un véritable tsunami jour en jour ».

Ensemble avec les conséquences sur la population, cette plus grande vulnérabilité sociale et économique et l'augmentation de l'inégalité ne favorisent pas la paix mais augmentent plutôt l'insécurité des populations et la possibilité d'apparition de nouveaux conflits (Ruíz-Giménez, 2011b: 261; Mendia, 2014: 62). La réduction du rôle de l'État que ces mesures exigent a endommagé encore plus la capacité des États africains pour établir des politiques industrielles, agricoles ou en matière de travail (Pugh, 2011: 150) et pour offrir des services et de la protection sociale (Bidaurratzaga, 2007: 55; Ruíz-Giménez, 2011b: 261), cette dernière couverte par le travail invisibilisé des femmes. Toutefois, elle a contribué à créer des tensions et de la violence (Pugh et Cooper, 2004: 112-117; Tadjbakhsh, 2011:

32). La population a perdu la confiance dans l'État, ce qui a aggravé la crise de légitimité de cette institution dans le contexte africain et a conduit à celle-ci à développer ses propres stratégies d'aménagement et de résistance (Kabunda, 2006: 106-107; Pugh, 2011: 154) par le biais d'activités économiques informelles, souvent considérées comme illicites conformément au modèle économique libéral (Pugh, 2009: 86-88, 2011: 151).

Tenant compte du fait que les contextes de conflit sont des périodes qui favorisent la concentration économique et l'approfondissement de l'écart entre riches et pauvres (Carbonnier, 1998), les sociétés d'après-conflit sont caractérisées par l'inégalité et les griefs économiques et sociaux (Newman, 2009: 41). L'objectif doit donc être la réduction des préjudices engendrés par cette concentration, atténuer la pauvreté et créer de l'emploi (Salih, 2009: 152; Newman, 2009: 41).

Toutefois, comme le soulignent Brown *et al.* (2001: 26-29), dans la pratique, les politiques économiques distributives ont à peine entrées dans la conception des politiques macro de construction de la paix. Au contraire, les politiques néolibérales actuelles ont subordonné les politiques de redistribution au marché, considéré comme le meilleur mécanisme pour la distribution de biens et services (Salih, 2009: 155). En outre, le modèle de paix libérale accentue la stabilité macroéconomique et les ajustements structurels (Pugh et Cooper, 2004: 200) ce qui favorise les dynamiques d'accumulation et de corruption (Le Billon, 2008; Newman, 2009: 44) au lieu de la création de revenus et d'emploi ou l'atténuation de la pauvreté (Pugh, 2011: 148 et 150). En n'ayant aucune incidence sur les griefs socio-économiques et, en même temps, en promouvant un modèle économique qui génère des inégalités, on court le risque de promouvoir ces griefs préalables ou de créer de nouveaux (Sriram, 2009: 114) ainsi que d'entraver la réintégration économique de certains groupes de population, comme les personnes réfugiées et les déplacées internes (Newman *et al.*, 2009: 12) ou des personnes ex-combattantes. Par conséquent, le modèle de paix libérale approfondit la fracture sociale et accroît l'inégalité, en favorisant la fragmentation au lieu de la cohésion (Pugh, 2009: 82; Tadjbakhsh, 2011: 32).

Cet accroissement de l'inégalité résultant des politiques économiques néolibérales affecte également l'inégalité entre les femmes et les hommes. D'une part, la réduction des politiques de protection sociale et des services de base implique une plus grande charge de travail pour les femmes qui s'occupent majoritairement des tâches de soin et de reproduction sociale. Par ailleurs, la privatisation des droits de propriété rend difficile l'accès que les femmes ont eu historiquement aux terres communales régies par le droit coutumier et, par conséquent, limite leur subsistance et leur possibilité d'accès à d'autres ressources essentielles liées à la terre comme l'eau ou le bois (Nakaya, 2003: 472). En définitive, dans la mesure où l'inégalité économique et sociale s'accroît, les différences de pouvoir et d'accès aux ressources préexistantes s'accroissent et aggravent la situation de ceux qui en pire situation se trouvent (El-Bushra, 2008: 131). Par conséquent, la « féminisation de la pauvreté »<sup>261</sup> s'accroît, c'est-à-dire, augmente encore plus la proportion élevée de femmes parmi les personnes pauvres.

L'aide et les ressources apportées aux contextes d'après-conflit ont aussi un potentiel de déstabilisation qui doit être pris en compte. Cette aide extérieure n'est pas neutre et peut exacerber les conflits dans la mesure où elle alimente la perception que celle-ci, par son

---

<sup>261</sup> Déjà à la Conférence de Beijing de 1995 a été signalé que près du 70% des pauvres du monde étaient des femmes (Murghialday, 2000b; Tortosa, 2009: 79-80).

caractère ou mode de distribution, reproduit ou accroît les inégalités horizontales ou les griefs entre différents groupes de population (Anderson, 1999; Newman, 2009: 44; Pérez de Armiño et Zirion, 2010: 9-14).

Une autre dynamique récurrente des conflits armés africains contemporains qui est perdue de vue dans ces politiques est le caractère régional et international. Les IFI ont mis en place traditionnellement leurs stratégies de reconstruction des économies d'après-conflit sur la base d'études, programmes et politiques centrées sur l'État (Pugh et Cooper, 2004: 24 et 127-128), sans accorder une attention suffisante aux dynamiques économiques régionales ou internationales qui ont une incidence sur l'éclatement, développement et/ou la fin du conflit, comme par exemple, le commerce illégal transfrontalier. Si l'analyse de départ n'est pas suffisamment compréhensive, il est plus compliqué que les mesures prises soient appropriées.

Comme le soulignent Pugh et Cooper (*ibidem*: 199), les réformes de politique économique fondées sur le modèle libéral se sont révélées particulièrement inappropriées pour des contextes d'après-conflit. Leur échec, ajoute Anne-Cécile Robert (2007) est, avant tout, l'échec du Nord global et le résultat de la résistance africaine à ce modèle économique et social dominant imposé principalement de l'extérieur.

### 3.3. Réforme du secteur de la sécurité

Traditionnellement, tant les politiques comme les acteurs multilatéraux du développement se sont peu préoccupés des questions militaires comme, par exemple, du monopole de l'usage de la force par les États, dans la mesure où ces sujets touchaient à des questions très sensibles appartenant au domaine de la souveraineté des États (Goodhand, 2006: 31-32). Cela ne signifie pas que les questions de sécurité aient été épargnées de la relation entre les anciennes métropoles et les États postcoloniales. Dans ce domaine il s'est produit ce que Krause (1998: 135) appelle une « révolution militaire » à travers laquelle les idées, institutions et instruments de la violence organisée de l'État ont été transmises à partir du Nord vers le Sud. Cette transmission ne concerne pas uniquement à la modernisation des forces armées ou au transfert d'armes et de formation, mais aussi aux propres concepts de sécurité (quoi ou qui représente une menace et quelle est la meilleure façon de s'y attaquer) et paix (entendue au sens négatif).

J'ai déjà signalé à plusieurs reprises l'importance que la sécurité et la stabilité ont dans le cadre de l'agenda de paix libérale. Selon le concept dominant de sécurité (étatocentrique, militaire et masculine), on donne la priorité à la restauration du monopole de l'usage de la force par l'État. En outre, on part d'une division biaisée selon laquelle les forces armées de l'État doivent se restructurer et maintenir, et les non-étatiques doivent disparaître (Dudouet *et al.*, 2012c: 30). Ces objectifs sont menées essentiellement par le biais de deux stratégies (Colletta et Muggah, 2009: 426; Knight, 2012: 17): la réforme du secteur de la sécurité (RSS) en soi et les processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des anciens combattants.

Les processus de RSS proposent la réforme intégrale des structures de sécurité de l'État, ce qui inclut des institutions comme les corps militaires et policiers, les systèmes judiciaires et pénitentiaires, les services de renseignement, les services de douanes et de tout autre service public en uniforme (Verástegui, 2010: 185). Son objectif est de (ré)construire la légitimité et l'efficacité de l'État en relation à l'usage de la force (Knight, 2010: 17). Ceci

peut entraîner l'intégration des forces militaires et de police étatiques et non-étatiques participantes au conflit dans le cadre d'un nouvel appareil national transformé qui inclue l'ensemble des forces et corps de sécurité de l'État (Dudouet *et al.*, 2012a: 49). Conformément à Juan Esteban Verástegui (2010: 184-185), ce processus a quatre aspects à considérer:

- Politique: qui implique le contrôle démocratique réel et effectif des forces armées et de police, en particulier, et du système de sécurité en général, de la part du pouvoir politique pour les mettre au service de la citoyenneté (Nations Unies, 2010b: 11; Dudouet *et al.*, 2012a: 49-53).
- Économique: à savoir, l'équilibre entre les ressources humaines nécessaires pour assurer la sécurité et les besoins en ressources financières disponibles à cet effet.
- Social: qui représente la garantie de sécurité de la citoyenneté, tant dans le domaine extérieur, à travers des forces armées, comme à l'intérieur, par le biais des forces de sécurité (politique, protection civile, etc.).
- Institutionnel: c'est-à-dire, établir clairement la mission, responsabilités et limites d'action de chacun des acteurs du secteur de la sécurité.

Comme le note Tracy Fitzsimmons (2005: 193), il est intéressant de tirer parti de ce processus de création ou réaménagement des structures de sécurité pour incorporer le genre dans un moment où peut-être l'identité « masculine » des institutions n'est pas encore consolidé. Bien que ce soient des structures largement masculinisées dans sa composition et généralement aussi dans leur culture, pas toutes les forces de police et militaires appuient d'identiques constructions de masculinité (Enloe, 2002: 28). Dans certains contextes d'après-conflit, comme dans l'Afrique du Sud postapartheid, au Burundi, Côte d'Ivoire ou Sierra Leone, a augmenté le pourcentage de femmes dans la police et au Libéria, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud ou RDC se sont créés des unités de police spéciales de lutte contre la violence de genre<sup>262</sup>. Toutefois, ces progrès ont une portée structurelle limitée; à plus forte raison lorsqu'on offre aux combattants des différents groupes armés actifs leur incorporation dans ces nouvelles structures comme stimulant à leur participation dans les processus de DDR (Ruíz-Giménez, 2011b: 257).

De son côté, les processus de DDR consistent à la livraison d'armes (désarmement), la modification du statut militaire par une civile (démobilisation) et la réintégration économique, politique, sociale et psychologique des personnes ex-combattantes dans le contexte émergent après un conflit armé<sup>263</sup>.

Tous deux sont des processus distincts mais profondément interdépendants (MDRP, 2003; Nations Unies, 2006h; Greenne et Rynn, 2008; Mcfate, 2010; Knight, 2012; Nimubona, 2012: 149) et, souvent, le succès de l'un dépend de l'autre (Dudouet *et al.*, 2012b: 7). En

<sup>262</sup> Kuehnast *et al.* (2011: 11) indiquent que les Nations Unies a fait de l'incorporation des femmes dans les forces de police une de ses priorités en RSS sur la base de la reconnaissance du fait que la grande majorité des défis de sécurité dans des contextes d'après-conflit sont gérés mieux par les forces de police que par les militaires.

<sup>263</sup> J'analyserai les processus de DDR en profondeur dans la partie finale de ce chapitre et dans le suivant.

fait, certains auteurs (McFate, 2010: 12) estiment que sont des processus qui doivent être parallèles au lieu de séquentielles (d'abord DDR puis SSR) comme en fait le sont généralement. Certains exemples du lien entre les deux apparaissent lorsqu'on offre aux combattants qui participent au processus de DDR la possibilité de s'intégrer dans les forces de sécurité de l'État; ou, au contraire, lorsque la nécessité de restructurer les forces de sécurité (et de réduire sa taille) après un accord de paix implique la démobilisation des membres de l'armée régulière qui devraient alors participer aux processus de DDR.

Comme je l'ai signalé plus haut, l'importance du « lien développement-sécurité » (Stern et Öjendal, 2010; Hettne, 2010: 31) a augmenté après le 11-S avec le discours des « États faillis » et du potentiel déstabilisateur de ces derniers pour la paix et la sécurité internationales. Cela a transformé les questions de sécurité dans une priorité des politiques de construction de la paix et a entraîné tant l'expansion des agendas de paix et sécurité, et de gouvernance (Sabaratnam, 2011:18), comme l'intégration de ces deux agendas (Ognimba, 2010: 110 et suiv.).

Dans ce contexte, Devon Curtis (2012: 13) a remis en cause: la paix de qui vise réellement la construction de la paix? En réponse à cette question, Mark Duffield (2007: 118 et suiv.) dénonce comment l'actuelle stratégie internationale de gouvernance et sécurité a pour principal objectif de contrôler l'instabilité globale et de réduire l'insécurité du propre Occident. Aussi Pugh et Cooper (2004: 6 et 13), qui préconisent que les stratégies de paix libérale visent délibérément à la fois à protéger le libéralisme des parties « rebelles » du monde qu'à tenter d'éviter la transmission du « virus du désordre » dans le Sud global. Les objectifs sont, entre autres, contrôler l'expansion de la criminalité et du terrorisme international et de contenir la migration découlant des conflits (Duffield, 2007: 118 ss). Conformément à ces idées, la construction de la paix devient un instrument de stabilisation qui cherche à créer dans le Sud global des États stables et sûrs avec des frontières bien contrôlées (Curtis, 2012: 11-12).

En fait, l'accent mis sur une sécurité étatocentrique et militaire et sur la stabilité, d'une part, et sur la paix (négative), de l'autre, expliquent que le modèle de paix libérale aboutisse, dans le meilleur des cas, dans une « paix virtuelle » (Mateos, 2011c: 79-80). Cette vision de la paix et de la sécurité est plus préoccupée de gérer les risques que de répondre aux causes de l'insécurité, le sous-développement et l'inégalité (Hudson, 2012a: 78). Elle n'enraye pas les causes profondes des conflits et, par conséquent, génère des doutes sur sa viabilité dans le temps.

De même, si dans les contextes d'après-conflit la sécurité devient le principal objectif des politiques internationales, de graves problèmes éthiques se posent: la paix et la sécurité doivent être encouragées à tout prix? (Newman, 2009: 32) Où est la limite dans le maintien de la sécurité? Ou même, quelles sont les formes de gouvernement que peuvent-elles soutenir? Il ne serait pas la première fois que la communauté internationale ou les pays occidentaux appuient certains régimes parce qu'ils leurs considèrent capables de contrôler l'inconvenante dissidence au sein de l'État ou d'empêcher que ce contexte ne dégénère en chaos (Spears, 2010: 245) qui termine par avoir une incidence en dehors de ses frontières.

Outre que les États occidentaux (et leurs élites), cet accent mis sur la sécurité dans des contextes d'après-conflit favorise également les élites locales. Parfois, celles-ci tentent même de profiter des processus de RSS pour bénéficier de l'influence et du pouvoir des



forces de sécurité dans leur propre intérêt (Verástegui, 2001: 187). De fait, en particulier dans le cas des conflits prolongés surviennent généralement des structures et des pratiques peu démocratiques et une forte politisation des forces armées (Dudouet *et al.*, 2012c: 31). Il n'est pas rare que les nouvelles structures de sécurité soient composées par les cadres du régime autoritaire antérieur ou par des groupes armés rebelles ou non-étatiques qui, souvent, comptent sur une longue tradition de violations des droits de l'homme (Ruíz-Giménez, 2011a: 271). De même, l'instinct d'auto-préservation des régimes au pouvoir provoque que leurs intérêts priment sur les intérêts de la société ou de la nation (Acharya, 1997: 303) ou qu'on identifie la sécurité nationale (la sécurité de l'État) avec la sécurité du régime (la sécurité de ceux qui gouvernent l'État). Comme le note Krause (1998: 129), situer à l'État comme objet référant de la sécurité n'est pas accidentelle et remplit une fonction téléologique de protection de certains intérêts.

L'importance accordée à la sécurité dans le modèle de paix libérale a son reflet dans les ressources financières, matérielles et humaines employées. Ces ressources, qui proviennent des budgets tant du Nord global (à travers les agences bilatérales ou les OII) comme du Sud global, sont détournées des priorités de reconstruction (éducation, santé, protection sociale, réconciliation) vers les domaines de la défense et de la sécurité. En fait, comme le note Ruíz-Gimenez (2011a: 271, 2013a: 34), les ressources destinées à la sécurité dans ces contextes sont disproportionnées par rapport à celles destinées à d'autres questions également incluses dans l'agenda de paix libérale, comme les droits de l'homme, l'équité de genre ou le bien-être de la population.

Comme j'ai analysé dans le deuxième et troisième chapitres, depuis les études critiques de sécurité et le féminisme il a été dénoncé la façon dont les forces armées nationales, plus qu'un mécanisme de défense auprès d'autres États, souvent deviennent une menace de sécurité pour la population civile, en particulier pour les femmes (Tickner et Sjoberg, 2007: 193). Les féministes ont montré comment les personnes qui se situent aux marges du pouvoir peuvent se sentir de plus en plus en péril même lorsque les États sont de plus en plus sûrs (Sjoberg, 2013: 109-110). C'est ce qui se passe avec les femmes dans les contextes d'après-conflit, dont l'insécurité, souvent, est directement liée au processus de réforme du secteur de la sécurité. Cette « paradoxe d'État » (Jackson, 1990: 140) qui implique que dans certains contextes soient les gouvernements mêmes les principaux auteurs de violations des droits de l'homme, et les victimes ses propres citoyens et citoyennes, peut augmenter pendant la mise en œuvre du modèle de paix libérale. Par exemple, due à ce que la restructuration des forces armées peut devenir une source de pouvoir qui provoque de nouvelles tensions lorsque les parties visent à contrôler cette institution dans leur propre intérêt (Krause, 1998: 135) pour l'utiliser contre les autres.

En outre, dans son souci de parvenir à la fin du conflit et/ou au désarmement et à la démobilisation des ex-combattants, les politiques internationales de construction de la paix libérale ont appuyé des stratégies comme, par exemple, les accords de paix du type « pouvoir partagé » ou les lois d'amnistie, qui peuvent avoir de sérieuses implications négatives sur le succès du modèle.

D'une part, à travers les accords de paix de « pouvoir partagé » se produit une répartition des principaux postes de responsabilité politique et militaire (présidence, gouvernement, ministères, parlement, forces armées) entre les parties précédemment en conflit. En partie,

cette stratégie vise à éliminer les éventuels saboteurs (*spoilers*)<sup>264</sup> pendant et après les négociations en répartissant le pouvoir entre eux. Étant donné que le partage du pouvoir peut raviver les tensions ou en créer de nouvelles, on prétend créer un espace de dialogue politique où les parties au conflit peuvent commencer à coexister et à travailler ensemble dans une institution commune (Dudouet *et al.*, 2012a: 49-50). Cette stratégie a été utilisée dans des contextes comme Angola, Mozambique, Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Somalie, Soudan ou RDC (Ruíz-Giménez, 2006: 133).

Comme le note Ruíz-Gimenez (2006: 133), cette stratégie ignore le degré de légitimité ou de représentativité que ces personnes ont entre la population et, en même temps, encourage l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme que ces « 'nouveaux' dirigeants politiques » (anciens chefs de groupes armés) pourraient avoir ordonné de commettre ou avoir commis. Ces deux facteurs peuvent également entraver le processus de réconciliation qui est ouvert dans le contexte d'après-conflit.

Par ailleurs, les lois d'amnistie représentent le pardon officiel des crimes et des violations des droits de l'homme commis par certaines personnes dans le cadre temporaire considéré dans les mêmes. C'est une stratégie très fréquente pour promouvoir la dissolution de groupes armés et/ou le désarmement et démobilisation individuelle de leurs combattants. Néanmoins, il a des implications importantes en rapport avec la justice transitionnelle (Sriram, 2009: 113) car elle peut encourager l'impunité ou, à nouveau, entraver le processus de réconciliation.

### 3.4. Réadaptation sociale et justice transitionnelle

Avec son accent sur la sécurité et la construction de l'État, le modèle de paix libérale est fondé sur une vision de la construction de la paix centrée sur les élites politiques et les groupes armés, au détriment de la population locale et de leurs besoins, opportunités et stratégies de résistance et/ou d'adaptation. Par conséquent, les activités d'après-conflit se concentrent sur la (ré)construction d'infrastructures politiques, économiques et physiques et ont tendance à oublier que les conflits armés détruisent non seulement les bâtiments et les corps mais également la confiance et les liens sociaux (Pouligny, 2005a: 496).

Comme le note Cockburn (2001: 27), « la haine est le survivant le plus fort de la guerre ». La façon dont les inégalités se reconnaissent et se corrigent et dont justice est dispensé, mais aussi la manière dont ceci s'évidence, est fondamental pour une véritable réconciliation permettant la reconstruction sociale et une paix durable (Abeysekera, 2011: 48). Dans les contextes d'après-conflit peuvent exister de profondes divisions dans la population fondées sur des variables telles que la race, religion, ethnie, nation, classe ou genre. En outre, avec fréquence, les groupes de population qui ont le plus souffert les conséquences du conflit armé sont ceux qui sont exclus ou marginalisés avec la fin du conflit armé (Salih, 2009: 139). De plus, dans certaines situations, la paix a récompensé à ceux qui ont participé au conflit (ex-combattants) et/ou ont géré l'économie politique qui l'a perpétué (élites politico-économiques) au détriment de la population civile en général, et des femmes en particulier. C'est pourquoi il est si important une analyse

<sup>264</sup> Stedman (1997: 5) considère *spoilers* à ces dirigeants et/ou parties du conflit qui peuvent appréhender que la paix qui découle des négociations menace leur pouvoir, leur vision du contexte ou leurs intérêts, et utilisent la violence pour empêcher la réussite de celle-ci. Pour une analyse de cette notion et son rôle dans les contextes d'après-conflit, consulter l'œuvre collective de Newman et Oliver P. Richmond (2006).

intersectionnelle des relations de pouvoir –entre elles, celles de genre– et des griefs existants en vue de favoriser la réhabilitation sociale et d'éviter l'existence de « gagnants » et « perdants » dans le contexte d'après-conflit.

Spears (2010: 248-249) signale certaines des difficultés que doit affronter le processus de réhabilitation sociale dans les contextes d'après-conflit. D'une part, en général, les acteurs participants des conflits armés sont plus préoccupés de –et ont plus de succès à – promouvoir leurs propres intérêts que de favoriser la réconciliation. D'autre part, comme j'ai indiqué précédemment, au cas où le processus mette en danger la stabilité du contexte, les acteurs locaux peuvent préférer privilégier la sécurité face à la réconciliation.

La réhabilitation sociale comporte différentes activités, entre autres, conformément à Irantzu Mendia (2014: 63), les suivantes:

- Soutien au retour, réinstallation et réinsertion de la population réfugiée ou déplacée.
- La reconstruction du tissu social et récupération psychologique des personnes et des communautés traumatisées par la violence.
- Mesures de réconciliation et de justice transitionnelle.

Je m'intéresse particulièrement à l'incidence de ce dernier aspect (justice transitionnelle) dans les processus de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants. Dans les premières années de l'après-guerre froide, l'obligation redditionnelle n'a pas occupé un rôle de premier plan dans l'agenda international<sup>265</sup> (Rodríguez Bartolomé, 2013: 52) mais, avec le passage du temps, est devenue paradigme de l'État de droit dans des contextes de transition (Teitel, 2003: 70-71; Mutua, 2011: 31). L'identification de la justice –ensemble avec la démocratie et le marché– comme l'un des valeurs fondamentales pour la construction de la paix (Sriram, 2007) explique son intégration comme élément essentiel du modèle de construction de la paix libérale dans des contextes d'après-conflit et également que ce soit précisément en Afrique subsaharienne « où avec plus d'intensité et de variété ont été mis en place des mécanismes de justice transitionnelle » (Rodríguez Bartolomé, 2013: 64).

Comme l'indique le paragraphe 8 de la résolution sur le *Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit* du Conseil de sécurité des Nations Unies<sup>266</sup>, le terme de justice transitionnelle fait référence à « l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsables<sup>267</sup>, de rendre la justice

<sup>265</sup> Le concept de justice transitionnelle est apparu après la seconde guerre mondiale (dans les procès de Nuremberg et de Tokyo) et par la suite a été développé dans le contexte des transitions démocratiques de la décennie des années quatre-vingt en Amérique latine et en Europe de l'est.

<sup>266</sup> S/2004/616, *Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit*, Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, le 3 août 2004.

<sup>267</sup> Cette référence générique aux « responsables » est inclusive, dans la mesure où elle fait référence à la fois aux actes de groupes armés non-étatiques et à ceux propres de l'État. En fait, dans certains contextes, comme l'Afrique du Sud postapartheid, les combattants eux-mêmes appartenant aux groupes armés non-étatiques ont demandé des mécanismes de justice et de recherche de la vérité dans le contexte d'après-conflit, car une grande partie des violations commises pendant le conflit

et de permettre la réconciliation ». C'est-à-dire, ce n'est pas seulement de regarder le passé mais aussi de construire l'avenir depuis le présent (Bloecher et Roepstorff, 2008: 81). Il est donc important de créer des moyens de prévenir la non-répétition de tels abus à l'avenir (African Union, 2013: 13), en même temps qu'on encourage la transition vers une situation de paix durable (Forcada Barona, 2011: 9). Il existe pour cela trois modèles idéaux qui sont souvent combinées en pratique: l'oubli, le pardon et la justice (Rodríguez Bartolomé, 2013: 49).

À l'heure de privilégier aucun de ces modèles il n'existe pas de formules universelles et, dans chaque contexte, les régimes émergents, généralement avec l'appui de Nations Unies<sup>268</sup>, d'organisations régionales ou de bailleurs bilatéraux, doivent déterminer les instruments à utiliser en fonction des facteurs politiques, juridiques, historiques, sociaux et économiques. Les décisions sur les instruments à utiliser et sa mise en œuvre ont un profond caractère politique (Rodríguez Bartolomé, 2013: 65).

Ces différents instruments de la justice transitionnelle peuvent être regroupées en quatre axes d'action<sup>269</sup> (Forcada Barona, 2011: 9; African Union, 2013: 16-25):

- Procédures judiciaires, qu'elles soient nationales, internationales (Cour pénale internationale ou des tribunaux *ad hoc*) ou mixtes-hybrides (qui applique le droit national et international).
- Recherche de la vérité, par exemple, par le biais de commissions de la vérité.
- Réparation en faveur des victimes<sup>270</sup>.
- Réformes institutionnelles comme, par exemple, l'interdiction d'exercer pour des membres de l'administration ou des forces de sécurité de l'État, ou la création d'une législation ou d'organismes spécifiques sur cette question. Ces décisions sont donc liées à d'autres domaines de la construction de la paix, comme la réforme du secteur de la justice et du secteur de la sécurité ou le DDR.

Dans la littérature et la pratique internationale a été récurrent le débat sur la relation entre paix et justice, qui a souvent été enkysté dans deux positions qui opposent la paix et la justice comme si elles seraient mutuellement excluantes ou même contradictoires (Sriram, 2009: 115; Mendia, 2012: 14; Dudouet et Planta, 2012: 258). D'une part, ceux qui priorisent la justice font valoir que la reddition de comptes juridique est indispensable pour instaurer la confiance dans la démocratie et l'État de droit émergents; pour dissuader et

---

ont été commises par l'État à travers ses forces de sécurité (Dudouet et Planta, 2012: 257).

<sup>268</sup> Les activités de justice transitionnelle sont actuellement menées dans le cadre du mandat des OMP de Nations Unies, soit séparément soit dans la section de promotion de l'État de droit (Sriram, 2009: 118). Par exemple, la Mission de stabilisation de l'ONU en RDC (MONUSCO) comprend un mandat des droits de l'homme et d'État de droit qui reprend l'appui explicite au processus de justice transitionnelle et à la reddition de comptes (Sriram, 2009: 118).

<sup>269</sup> Cette classification ne signifie pas que l'un de ces instruments soit suffisant en soi, car ce qui est vraiment important est qu'ils soient appliqués d'une manière holistique et inclusive (Mutua, 2011: 39-40).

<sup>270</sup> La Résolution 60/147 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les *principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire*, du 16 décembre 2005, énumère (paragraphes 19-23) les cinq composantes de ce droit: restitution, indemnisation, réadaptation, satisfaction et garanties de non-répétition.

garantir la non-répétition; assurer une paix durable; et pour respecter les droits et les besoins des victimes. Par ailleurs, ceux qui priorisent la paix, considèrent qu'il est préférable d'éviter la reddition de comptes en faveur de la stabilité et la sécurité (Bloecher et Roepstorff, 2008: 81; Sriram, 2009: 116 et 127; Rodríguez Bartolomé, 2013: 53).

Cette approche dichotomique entre paix et justice (« paix *versus* justice ») a été très contestée (Keller, 2008; Mendia, 2012: 14-17; African Union, 2013: 10-13) et ne s'explique que par une vision réductrice qui comprend, d'une part, la paix dans un sens négatif et, d'autre, la justice en termes exclusivement rétributifs, comme persécution ou reddition de comptes pénale (African Union, 2013: 11). Depuis cette vision unidimensionnelle, la paix et la justice sont considérées comme des fins en elles-mêmes (mutuelle, 2011: 45).

Cette fragmentation de la justice transitionnelle, qui ignore le lien étroit existant entre la paix, la justice et la réconciliation<sup>271</sup> (Mendia, 2012: 14-17; African Union, 2013: 11), reste en vigueur (Rodríguez Bartolomé, 2013: 53). Le propre Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale a déclaré que les intérêts de la justice et les intérêts de la paix sont différents et que ces derniers correspondent au mandat d'autres acteurs différents à la CPI (Bureau du Procureur de la CPI, 2007: 1). En outre, ce débat demeure aussi ouvert dans la pratique de la justice transitionnelle sur le continent africain, par exemple en RDC, où différentes lois d'amnistie d'ex-combattants ont été approuvées ces dernières années.

Des trois modèles de justice transitionnelle signalés –oubli, pardon et justice–, ce dernier de la justice est actuellement favorisé (Rodríguez Bartolomé, 2013: 50), en particulier en ce qui concerne la lutte contre l'impunité des crimes internationaux (Mutua, 2011: 31). Cela n'empêche pas de pouvoir trouver, dans le continent africain, des exemples de chacun de ces modèles. Toutefois, ce ne sont pas des représentations « pures » de ces modèles car, souvent, coexistent des éléments des uns et des autres.

En premier lieu, le modèle de l'oubli, qui se caractérise par « tourner la page » en ce qui concerne la violence survenue et par l'octroi d'amnisties en échange de la participation à des accords de pouvoir partagé, a eu lieu dans des pays comme l'Angola<sup>272</sup> et Mozambique; et en Côte d'Ivoire et RDC<sup>273</sup>, où se sont adoptées des lois d'amnistie qui ont légalisé l'impunité (Hudson, 2010: 273).

En deuxième lieu, le modèle de pardon souvent se développe par le biais de commissions de la vérité, comme la Commission de la vérité et de la réconciliation en Afrique du Sud (1994-1998)<sup>274</sup>. Dans celles-ci s'établit un registre des événements et se font des

---

<sup>271</sup> La résolution S/2004/616 du Conseil de sécurité note que: « La justice, la paix et la démocratie ne sont pas des objectifs qui s'excluent mutuellement, mais au contraire des impératifs se renforçant les uns les autres ».

<sup>272</sup> Donald Steinberg (2011: 120) indique comment l'accord de paix en Angola se fonda sur 13 amnisties séparées qui pardonnaient aux parties les atrocités commises durant le conflit et que l'une d'entre elles, y compris, pardonnaient aux parties les actions qui puissent avoir lieu durant les mois suivants.

<sup>273</sup> J'analyserai les caractéristiques du modèle d'oubli présentes en RDC dans les chapitres septième et huitième.

<sup>274</sup> Il a eu lieu aussi une commission de vérité et de réconciliation en Sierra Leone. Toutefois, dans la mesure où il coexista avec le Tribunal spécial pour la Sierra Leone il est plus compliqué de considérer ce pays comme un exemple de modèle de pardon.

recommandations pour la réparation aux victimes, la non-répétition et la réconciliation de la société.

Finalement, le modèle de justice repose sur les tribunaux nationaux, internationaux (permanents et *ad hoc*) et mixtes. Les tribunaux nationaux au Rwanda ont été utilisés, à travers l'institution traditionnelle *Gacaca* qui a contribué à administrer la justice après le génocide. Entre les tribunaux internationaux, la Cour pénale internationale (CPI) applique sa compétence depuis 2002 et, pour le moment, n'a connu de cas que sur le territoire africain<sup>275</sup>. En plus de cette cour permanente, le Tribunal pénal international pour le Rwanda est un exemple de tribunal international *ad hoc*, créé spécifiquement pour connaître les crimes les plus graves survenus pendant le génocide. Enfin, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone est un exemple de tribunal mixte qui a appliqué tant le droit national sierra-léonais comme le droit international.

Dans ce domaine également, les femmes doivent faire face à des inégalités spécifiques pour obtenir justice relative aux violations de leurs droits fondamentaux. Dans les conflits armés, comme le signale Mendia (2012: 22) il existe une disproportion entre l'ampleur des violations des droits de l'homme commises contre les femmes et la réponse internationale offerte. Cette disproportion également existe d'habitude dans la réponse nationale face à des violations des droits de l'homme des femmes. En fait, il n'existe aucune garantie que les processus de réconciliation ne soient pas totalement étrangers aux questions de genre (Cockburn, 2001: 28, 2004: 42). Toutefois, pour les féministes la justice de genre –la fin des inégalités et de la subordination des femmes (Goetz, 2007)– doit être également le principe organisationnel central dans le processus de construction de la paix (Hudson, 2010: 259).

Comme le note Tickner (2001: 30), les femmes ont été et sont encore victimes de discrimination tant dans la définition<sup>276</sup> comme dans la mise en œuvre des droits de l'homme. Dans le cas spécifique des situations d'après-conflit, les mesures politiques et judiciaires appliquées face à la violation des droits de l'homme des femmes, ont un biais de genre (Mendia, 2012: 22-26) résultant d'un système patriarcal qui reproduit les pratiques d'exclusion des femmes et institutionnalise la domination masculine sur elles (Bautista et Infante, 2009: 1). Parmi les difficultés spécifiques que les femmes doivent affronter en ce qui concerne la justice transitionnelle se trouvent les suivantes (Mendia, 2012: 22-26): leur sous-représentation dans les processus de recherche de la vérité; un accès à la justice beaucoup plus limité que celui des hommes; manque de capacités et de préparation (et même de volonté) des personnes, institutions et/ou des personnes précises chargées de ces tâches (Fitzsimmons, 2005: 195); ou le fait que les mesures de réparation tendent à ignorer les différentes façons dont les inégalités sociales, économiques et politiques frappent les femmes pendant le conflit et après lui. Cela fait que, dans de nombreuses situations d'après-conflit, les femmes préfèrent éviter ou même craignent les

<sup>275</sup> Vingt-deux affaires ont été initiées devant la Cour pénale internationale. Ses affaires judiciaires se distribuent de la manière suivante: RDC (6 instances), Soudan (5), Kenya (3), Côte d'Ivoire (2), Ouganda (2), République centrafricaine (2), Lybie (1) et Mali (1). Pour plus d'information, visiter: [https://www.icc-cpi.int/fr\\_menus/icc/situations%20and%20cases/cases/Pages/cases%20index.aspx](https://www.icc-cpi.int/fr_menus/icc/situations%20and%20cases/cases/Pages/cases%20index.aspx) [consulté le 4 avril 2016]

<sup>276</sup> Les théories occidentales sur la justice et les droits de l'homme –transmises par le biais du modèle de paix libéral– sont fondées sur la volonté et l'expérience de certains hommes – occidentaux, blancs, de haute classe et adultes – qui ont exclu les besoins et les intérêts des femmes (Tickner, 2001: 30).

structures étatiques (forces de sécurité, système judiciaire, etc.) qui devraient les appuyer dans le processus de recherche de la justice.

Enfin, je reprends certaines critiques qu'ont reçu les mécanismes de justice transitionnelle mis en œuvre dans le cadre du modèle de paix libérale. En premier lieu, la décision sur le modèle de justice transitionnelle et les instruments à utiliser est de nature politique et idéologique, et se donne dans un contexte international dans lequel l'inégalité de pouvoir entre les États marque les limites et les possibilités de mise en œuvre du même (Rodríguez, Bartolomé, 2013: 58 et 60). En fait, la confluence d'acteurs (nationaux et internationaux) et d'intérêts conditionne le choix du modèle (oubli, pardon ou justice) et sa mise en œuvre, jusqu'au point que, parfois, se légitiment des régimes, des politiques et des pratiques contraires aux mêmes principes libéraux que le modèle de paix libérale affirme promouvoir.

En deuxième lieu, le modèle de justice transitionnelle fondé sur la justice pénale peut s'avérer culturellement inappropriée dans les contextes africains pour différentes raisons. D'une part, parce que dans de nombreux États les institutions nationales formelles n'ont jamais été considérées comme faisant partie de la culture de la grande majorité des personnes<sup>277</sup> (Sriram, 2009: 122) ou même peuvent ne pas être la meilleure option dans des contextes où les institutions nationales se sont effondrées en raison du conflit<sup>278</sup> (Sriram, 2009: 121; Rodríguez Bartolomé, 2013: 62). Par ailleurs, parce que dans les procédures judiciaires on met en avant la justice rétributive ou punitive, propre de la culture occidentale et centrée sur les personnes auteurs des crimes. Souvent on laisse de côté la justice réparatrice, très présente dans les systèmes traditionnels africains de résolution des conflits (Malan, 2014: 95), guidée par la volonté de guérir, centrée sur les victimes et dans les communautés avec comme base la coopération avec les auteurs au lieu de l'affrontement (Mutua, 2011: 41).

En troisième lieu, la définition de violence qui découle des crimes poursuivis par la justice transitionnelle et des droits de l'homme protégés est libérale et occidentale et, par conséquent, n'est pas universelle. En fait, est limitée et même excluante (Rodríguez Bartolomé, 2013: 63). D'une part, en dépit de l'apparente interdépendance des droits de l'homme, dans la pratique on vise essentiellement la violation des droits civils et politiques et on ignore les économiques, sociaux et culturels (Arbour, 2007; African Union, 2011: 22-23; Mutua, 2011: 36 et 43). Il est difficile d'achever la transformation d'une société dans un contexte d'après-conflit lorsque l'on décide d'ignorer un ensemble fondamental des droits de l'homme (Oré, 2011: 136). D'autre part, l'accent sur les droits individuels peut ne pas être la meilleure approximation dans des cultures qui interprètent l'identité, les droits ou la justice d'une vision communautaire<sup>279</sup> (Sriram, 2009: 122; Mutua, 2011: 36) ou pour

---

<sup>277</sup> Par exemple, Sriram (2005: 499, 2009: 122) observe qu'en Sierra Leone, la grande majorité de la population n'a jamais eu accès à la justice formelle et oui, en revanche, à la justice traditionnelle.

<sup>278</sup> Par exemple, en Sierra Leone, une partie de la Cour suprême a été détruite par le conflit (Sriram, 2009: 121); et au Rwanda, seulement 244 des 750 magistrats du pays ont survécu au génocide, ce qui a rendu difficile la poursuite des 130.000 personnes soupçonnées de crimes au cours de cette période (Tiemessen, 2004: 59). Cela rend encore plus nécessaire dans ces contextes tant la réforme du secteur de la justice comme celle du secteur de la sécurité (Rodríguez Bartolomé, 2013: 62).

<sup>279</sup> Dans ces contextes peuvent être plus intéressants d'autres mécanismes, comme, par exemple, l'exhumation et l'inhumation appropriée des victimes, la réparation communautaire au lieu d'individuelle ou la discussion également communautaire sur la réinsertion des personnes victimaires (Sriram, 2009: 122).

des crimes dans lesquels il est difficile d'établir une responsabilité pénale individuelle car ils sont commis par des sociétés transnationales ou des États (Rodríguez Bartolomé, 2013: 63).

Dans le cas des tribunaux internationaux, cette responsabilité pénale individuelle aide à construire la dichotomie entre victimes et victimaires, c'est-à-dire, entre ceux qui sont à l'intérieur (personnes civilisées) et ceux dehors (barbares) de la légalité internationale. Ce discours légitime l'identité de la communauté internationale en validant, en premier lieu, ses normes et institutions<sup>280</sup> et, deuxièmement, ses récits sur les causes des conflits armés contemporains, centrées sur le « nouveau barbarisme » ou la « guerre pour les ressources » (Rodríguez Bartolomé, 2013: 63).

#### **4. Les processus de désarmement, démobilisation et réintégration dans le cadre de la construction de la paix**

##### **4.1. Concept et conditions préalables**

Les processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des ex-combattants commencent souvent par la fin d'un conflit armé, après la signature d'un accord de paix entre les parties belligérantes, et vise spécifiquement à assurer et à stabiliser ce contexte par la réduction du nombre de combattants présents dans ce contexte, des membres de groupes armés non-étatiques ou bien des forces armées de l'État.

Ce processus comporte trois éléments principaux. En premier lieu, le désarmement implique la collecte, la documentation et le contrôle d'armes (à feu) détenues par les combattants et, souvent aussi par la population civile. En second lieu, la démobilisation entraîne l'abandon de la part de ceux-ci de la structure militaire dans laquelle ils participaient et la modification de leur statut militaire par un civil. À ce point-là, la nécessité de répondre aux besoins essentiels des combattants conduit à mettre en œuvre des mesures de réinsertion. Et, en troisième lieu, la réintégration est un processus avec des implications économiques, politiques, sociales et psychologiques qui représente le retour des combattants dans la société avec un statut de civil renouvelé.

Le point de départ est, donc, l'existence de combattants au sein d'une structure militaire dans un contexte d'après-conflit. Dans ce scénario, généralement, il existe une pluralité d'acteurs armés qui ont participé aux combats et qui sont de nature très diverse selon différentes variables, y compris:

- Leur légitimité d'État, selon il s'agisse de forces armées étatiques, milices étatiques irrégulières, groupes armés non-étatiques, réseaux criminels, groupes armés occupants, groupes d'autodéfense du territoire, etc.
- Leurs motivations (politiques, économiques, sociales, etc.). Elles peuvent même représenter des intérêts plus ou moins instrumentalisés d'un certain groupe de population, confronté à un autre ou à d'autres groupes de population.
- Leur origine géographique (locale, nationale, transnationale ou étrangère).

---

<sup>280</sup> En fait, la Cour pénale internationale a été accusée souvent d'être une institution extérieure appliquée exclusivement en Afrique (Sriram, 2009: 122).



- Leur taille et structure interne, y compris les structures du pouvoir.
- L'appui extérieur reçu de la part de la population civile, d'États étrangers, des élites politiques et/ou économiques nationales ou étrangères, de la communauté internationale, etc.
- Leur attitude vers la paix, car ils peuvent être intéressés à abandonner la lutte armée et à remettre les armes ou, au contraire, avoir le sentiment que leurs aspirations n'ont pas été satisfaites encore et, donc, souhaiter poursuivre la lutte.
- Les sources de financement qui les soutiennent, par exemple, si celles-ci dépendent de l'appui extérieur (populaire, d'élites, d'États ou de la communauté internationale) ou si, par contre, ces groupes s'autofinancent grâce à des activités légales ou illégales.
- Le degré de violation des droits de l'homme qui ont infligé à la population civile;
- Le temps qu'ils soient restés actifs et, par conséquent, la mesure dans laquelle ils ont intériorisés les dynamiques propres aux conflits armés.

En théorie, le déclenchement du processus de DDR exige l'existence de certaines conditions préalables. Nations Unies (2010b: 13-15) identifie parmi ces conditions: d'abord, la signature d'un accord de paix qui devienne le cadre juridique du processus de DDR; deuxièmement, la confiance entre les parties concernées; troisièmement, la volonté politique; et quatrièmement, l'existence de garanties minimales de sécurité offrant une certaine stabilité au processus. Finalement, Nicole Ball et Luc van de Goor (2006: 5) indiquent une cinquième qui apparaît dans la plupart des cas: l'appui international au processus.

Dans la pratique, ces processus se déroulent souvent en l'absence ou détérioration de ces conditions idéales, ce qui rend difficile leur mise en œuvre. Les propres Nations Unies (A/63/881-S/2009/304, paragraphe 93) reconnaissent qu'elles possèdent une capacité limitée pour offrir une réponse cohérente et efficace dans ces contextes sans l'existence de ces conditions politiques et de sécurité de base. J'analyse ci-après ces conditions et certaines des difficultés auxquelles elles doivent faire face.

En premier lieu, les processus de DDR commencent généralement une fois les parties concernées ont manifesté leur volonté de mettre fin aux hostilités, ce qui souvent se fait par le biais d'un accord de paix. Ce qui est souhaitable est que le DDR d'ex-combattants soit inclus dans les négociations et également dans l'accord de paix lui-même (Muggah, 2010: 12; Muggah et Rieger, 2012: 10).

Dans certains contextes, le désarmement et la démobilisation d'ex-combattants ont été imposées en tant que conditions préalables pour le début des négociations, ce qui suscite des tensions entre les parties. En fait, les groupes armés non-étatiques préfèrent garder l'atout du retour à la lutte en tant que garantie pour la tenue des négociations, ayant celles-ci un contenu plus proche à leurs intérêts, et pour leur propre sécurité (Muggah et Rieger, 2012: 9).

Dans la pratique, souvent les parties ne font pas de référence aux processus de DDR au cours des négociations de paix et n'incorporent pas non-plus cette question dans l'accord

de paix. En fait, bien que la référence aux processus de DDR est plus habituel entre les accords de paix global<sup>281</sup> (CPA), elle est peu utilisée dans le reste des accords<sup>282</sup> (*ibidem*: 6). Dans ces cas, dans l'éventualité de la mise en œuvre d'un processus de DDR, le cadre juridique du DDR ne seraient pas les accords de paix, mais d'autres documents adoptés par la suite.

Robert Muggah et Matthias Rieger (2012: 11) estiment que les personnes participant aux négociations et les parties en conflit évitent expressément d'utiliser des concepts tels que « désarmement » et « démobilisation » par leur identification avec la soumission ou la reddition, raison pour laquelle sont intentionnellement ignorés et remplacés par d'autres alternatifs, considérés comme moins « offensifs »<sup>283</sup>, ce qui expliquerait l'absence fréquente du terme DDR dans les accords de paix. Lorsque ceux-ci, en effet, comprennent une mention expresse au DDR dans les accords de paix, il est possible que l'existence de différents accords de paix ou documents officiels provoque des contradictions, comme en Côte d'Ivoire, ou présente un scénario trop complexe, comme en RDC (Nations Unies, 2010b: 13). En outre, dans la plupart des cas, l'accord qui fait référence à des processus de DDR ne couvre pas toutes les parties impliquées dans le conflit (Escola de Cultura de Pau, 2009: 5), comme dans le Darfour en 2006 (Nations Unies, 2010b: 13) ou dans la République démocratique du Congo.

Une deuxième condition pour la mise en œuvre de ces processus est la confiance entre les parties, aspect subjectif qui est difficile à évaluer. Les groupes armés non-étatiques tendent généralement à regarder ces processus avec méfiance, dans la mesure où ils entraînent leur démantèlement et la perte de leur capacité de poursuivre la lutte armée et de se défendre ou défendre ses communautés alors que les forces étatiques maintiennent cette capacité (Dudouet *et al.*, 2012c: 31-32). Par conséquent, ils préfèrent disposer pendant tout le processus de l'atout que représente sa force militaire, ce qui peut compliquer les processus de DDR.

Le temps qui s'écoule entre la signature de l'accord de paix et le début du processus varie beaucoup selon le contexte<sup>284</sup>. Plus le temps passe, plus grand est le risque de se produire

<sup>281</sup> Il existe une grande variété de documents officiels, résultants d'une négociation, dont l'objectif est de mettre fin ou de transformer un conflit armé, entre ceux-ci, des traités, conventions, protocoles, pactes, cessez-le-feu, etc. (Muggah et Rieger, 2012: 3). Entre eux notamment « l'accord de paix global » (ou « accord de paix intégral », CPA, selon son sigle en anglais) qui se donne lorsque: a) la plupart des parties belligérantes participent au processus de négociation, et b) que les négociations comprennent les principaux sujets en litige.

<sup>282</sup> Il existe différentes études qu'ont analysé la présence de références aux processus de DDR dans les accords de paix. Il est toutefois difficile de comparer leurs données parce qu'elles se fondent sur des périodes historiques et sur des échantillons d'accords de paix différents. Par exemple, Muggah et Rieger, (2012: 11) indiquent que le DDR apparaît dans environ la moitié des CPA mais seulement dans un 10% des accords de paix considérés de manière générique, entre 1989 et 2012; pour sa part, l'UCDP (Högbladh, 2011: 44) fait observer que seulement le 37% des accords de paix entre 1975 et 2011 a recueilli des dispositions sur les processus de DDR

<sup>283</sup> Entre les « synonymes » employés dans les accords de paix se trouvent, pour le cas du « désarmement », des concepts comme « contrôle », « gestion », « collecte » ou « destruction » d'armes; et, pour la « démobilisation », d'autres comme « cantonnement » ou « dépôt » de combattants (Muggah et Rieger, 2012: 3).

<sup>284</sup> Par exemple, Vicenç Fisas (2011: 10) recueille comment 3 mois sont passés en Sierra Leone (de juillet à octobre 1999) 4 au Libéria, (d'août à décembre 2003); ou aucun en Angola, étant donné que le processus a commencé immédiatement après la signature. Toutefois, dans d'autres contextes africains le début du processus a été retardé en excès comme au Burundi, où il a fallu 24 mois pour

un cercle vicieux dangereux dans lequel le manque de confiance ne permet pas de lancer ou de faire progresser le processus de DDR et ce retard, à son tour, génère plus de méfiance entre les parties concernées comme en Côte d'Ivoire (Nations Unies, 2010b: 13-14). La façon dont le conflit a commencé, s'est développé et se termine a également une influence sur les négociations pour le DDR (Muggah et Rieger, 2012: 8). Par exemple, les conditions ne sont pas les mêmes face à une nette victoire d'une des parties que lorsqu'il existe une impasse dans les hostilités.

La troisième condition pour sa mise en œuvre est la volonté politique des parties en conflit de participer au processus. Dans la mesure où les élites politiques (par exemple, dans le conflit en Sierra Leone) ou les pays voisins (cas du Rwanda dans le conflit de la République démocratique du Congo) peuvent avoir appuyé la création et l'activité de groupes armés, il peut être difficile d'identifier clairement les parties avec lesquels négocier, aspect essentiel pour le succès du DDR. Il existe également le risque que les acteurs armés qui ont accepté dans un premier temps à participer au processus et l'aient précisé de cette manière dans l'accord de paix, décident d'abandonner ensuite avant que celui-ci commence ou même une fois déjà commencé (Nations Unies, 2010b: 14), comme ce fut le cas avec le *Revolutionary United Front* (RUF) en Sierra Leone et avec le *Congrès Nationale pour la Défense du Peuple* (CNDP) en RDC.

En quatrième lieu, le début du processus exige l'existence de garanties minimales de sécurité. Même dans des contextes où des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été déployées, comme le Libéria, Côte d'Ivoire, Soudan ou RDC, l'insécurité a entravé profondément les processus de DDR (Nations Unies, 2010b: 14). Les groupes armés dans son ensemble et/ou les combattants au niveau individuel douteront de se désarmer s'ils aperçoivent que sa sécurité et celle de leurs familles ou communautés est menacée. À cet égard, il est plus difficile de participer au processus de DDR si les combats se poursuivent; s'il existe d'autres groupes armés qui ont refusé de participer au processus (même si les hostilités ont cessé); si de nouveaux groupes armés émergent ou se produisent des alliances entre eux; si un haut degré de violence contre la population civile persiste; ou simplement s'ils aperçoivent que la sécurité du contexte général ou la sienne propre ne sont pas garanties.

Finalement, dans la plupart des cas, les processus de DDR sont soutenus par des acteurs extérieurs. Compte tenu de la situation de faiblesse et de fragilité propre d'un contexte d'après-conflit, l'engagement international avec le processus de paix, en général, et avec la prestation de sécurité et les processus de DDR, en particulier, est essentielle. En fait, dans la plupart de ces processus participent des acteurs internationaux bilatéraux (États) et multilatéraux (OII), souvent appuyés d'ailleurs par les forces de sécurité extérieures comme, par exemple, les OMP de Nations Unies (Ball et Van de Goor, 2006: 5).

---

ce processus (de décembre 2002 à décembre 2004); 22 mois en Côte d'Ivoire, (de juillet 2003 à mai 2005); ou, plus récemment, 16 mois au Tchad (de juillet 2009 à novembre 2010) et 12 mois au Nigéria (de juin 2009 à juin 2010).

## 4.2. Évolution historique des processus de DDR

### 4.2.1. DDR traditionnel ou de première génération (1990-2000)

Pendant la guerre froide, dans le cadre des situations d'après-conflit, la sécurité a été identifiée essentiellement avec le démantèlement des structures militaires, la démobilisation de ces combattants qui en faisaient partie et la reconfiguration des forces armées, efforts qui ont été appuyés par les bailleurs bilatéraux (Nations Unies, 2010b: 11). Ces activités étaient conçues pour et par les militaires et étaient influencées par la logique géopolitique de la guerre froide (Colletta et Muggah, 2009: 427-428). À l'époque le principal objectif des processus de DDR était celui de redimensionner les forces armées, en incluant en peu d'occasions –par conséquent– les mouvements de libération ou de guérilla et consistant essentiellement au licenciement des anciens combattants et, dans certains cas, la création d'emplois civils pour favoriser leur réintégration dans la société (Nations Unies, 2010b: 11).

Avec la fin de la guerre froide, Nations Unies a assumé son rôle de premier plan en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales et a commencé à appuyer les processus de démantèlement de structures militaires dans les pays où avait eu lieu un conflit armé. En mai 1990, le Conseil de sécurité des Nations Unies a introduit pour la première fois le mandat DDR dans une mission de maintien de la paix (Nations Unies, 2010a: 3) par le biais de sa résolution S/RES/650, qui a élargi le mandat du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale<sup>285</sup> (ONUCA) en vue de leur assumption des aspects militaires du plan de démobilisation, de rapatriement ou de réinstallation volontaire des membres de la résistance nicaraguayenne.

J'ai analysé plus haut dans ce même chapitre comment l'expansion du modèle de paix libéral au début des années quatre-vingt-dix dans le cadre de la construction de la paix a provoqué que les conditionnalités économiques et politiques de la part des bailleurs internationaux dans les pays du Sud global aient acquis plus d'importance. Dans ce contexte, le contrôle démocratique des institutions militaires et du système de sécurité dans son ensemble (Nations Unies, 2010b: 11; Dudouet *et al.*, 2012a: 49-53) sont devenus également des conditions politiques du modèle. À ce moment-là, les OMP des Nations Unies ont commencé à inclure de façon croissante dans leur mandat des références au désarmement et à la démobilisation d'ex-combattants. C'est le cas, par exemple, d'ONUMOZ (Mozambique, 1992), d'ONUSOM (Somalie, 1992) et de MONUL (Libéria, 1993)<sup>286</sup>. En 1992, les Nations Unies ont reconnu dans le document *Un agenda pour la paix* (A/47/277-S/24111: paragraphe 55), que « désarmer les adversaires » était une des activités fondamentales de ces OMP.

Les processus de DDR mis en œuvre depuis lors, dits « DDR de première génération »<sup>287</sup> (Muggah et O'Donnell, 2012: 2) ou « DDR traditionnel » (Nations Unies, 2010b: 3), se

<sup>285</sup> L'ONUCA a été créé par l'ONU entre novembre 1989 et décembre 1992 pour surveiller le cessez-le-feu et la séparation des adversaires après le conflit au Nicaragua. Par la suite, ce groupe a été chargé également de vérifier la fin du soutien des Gouvernements du Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua aux forces non-étatiques et mouvements rebelles dans la région. Pour plus d'information, consulter: <http://www.un.org/es/peacekeeping/missions/past/onuca.htm>

<sup>286</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter la page web « Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité »:

[http://www.un.org/fr/sc/repertoire/subsidiary\\_organs/peacekeeping\\_missions.shtml](http://www.un.org/fr/sc/repertoire/subsidiary_organs/peacekeeping_missions.shtml)

<sup>287</sup> Mark Knight (2012: 17) établit une évolution historique du processus de DDR différente, mais

sont adressés au cantonnement d'ex-combattants et au démantèlement des structures militaires pour briser la chaîne de commandement. Ils se sont centrés sur le DDR des unités militaires formelles, qu'ils soient des soldats ou des rebelles et, généralement, en établissant clairement quelles étaient les personnes participantes<sup>288</sup> et quelles non (Muggah et O'Donnell, 2012: 2).

L'augmentation du nombre de missions avec mandat spécifique de DDR a provoqué durant ces premières années la diversification de l'activité des processus de DDR. Pendant la plus grande partie des années quatre-vingt-dix (jusqu'à 1998), les mandats de DDR avaient été extrêmement vagues (Meek et Malan, 2004: 9) mais, progressivement, ont commencé à examiner de nouveaux éléments qui n'avait pas reçue trop d'attention antérieurement (Nations Unies, 2010b: 11), dont les moyens de subsistance des personnes ex-combattantes et de celles qui les accompagnaient; la présence dans les groupes armés de femmes combattantes, d'enfants et jeunes filles soldat; la présence d'autres femmes liées aux groupes armés<sup>289</sup> (membres de la famille des combattants, esclaves sexuelles, etc.); et de certaines problématiques spécifiques comme les combattants avec le VIH/sida ou avec des dysfonctions physiques ou psychiques. Dans une plus ou moins large mesure, tous ces acteurs sont devenus des bénéficiaires potentiels des processus de DDR (Muggah, 2010: 3).

En outre, à la fin des années quatre-vingt-dix et au début du XXIème siècle, le caractère relationnel des processus de DDR dans le contexte multidimensionnel de la construction de la paix a été de plus en plus évident, et cela a provoqué des changements dans les politiques et pratiques du DDR (Muggah et O'Donnell, 2015: 3). Les processus de DDR ont cessé d'être considérés comme processus isolés. En fait, ils sont mis en œuvre dans des contextes dans lesquels coexistent une multiplicité de processus économiques, politiques, sociaux et de sécurité. À cet égard, par exemple, le contrôle effectif des armes légères et de petit calibre pendant le désarmement a des implications indéniables en ce qui concerne la gestion des questions transfrontalières; l'hypothétique responsabilité pénale ou d'un autre type que pourraient avoir les ex-combattants par les violations des droits de l'homme commises pendant le conflit armé est liée à la justice transitoire; la réinsertion économique d'ex-combattants qui peut jouer un rôle fondamental dans le développement de l'après-conflit (identifié, dans le modèle de paix libéral, avec la relance et la croissance économique); etc. De cette manière s'est initié une phase dans laquelle les processus de DDR ont commencé à s'adapter aux changements dans les agendas globaux de paix, sécurité et développement (*Ibidem*).

#### **4.2.2. DDR de deuxième génération et réinsertion communautaire (2000-)**

Comme j'ai examiné dans le chapitre précédent, le 11-S et le discours des « États faillis » ont entraîné depuis le début de XXIème siècle un scénario de sécurisation des agendas de

---

également fondée sur des « générations ». Selon cet auteur, la première génération a eu lieu après la première et la seconde guerre mondiale; la deuxième génération, au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix du siècle dernier; et, finalement, la troisième, à partir de l'année 2000.

<sup>288</sup> On considère comme « participant » à l'acteur qui reçoit une assistance directe pendant le processus de DDR et « bénéficiaire » à celui qui reçoit des avantages de manière indirecte, par exemple, par leur appartenance à un groupe armé qui n'a pas exercé des tâches de combat ou à une communauté qui va appuyer la réinsertion des anciens combattants (Nations Unies, 2006d: 2 et 15; Escola de Cultura de Pau, 2008: 22).

<sup>289</sup> Traditionnellement, les femmes liées aux groupes armés ont été inscrites dans des catégories comme « groupe spécial » ou « population particulièrement vulnérable » (Anderlini et Conaway, 2004: 7). Encore aujourd'hui, il est possible de trouver dans la littérature cette catégorisation.

développement et de construction de la paix. Dans la poursuite de la sécurité et de la stabilité nécessaires pour faire avancer le modèle de paix libéral dans les contextes d'après-conflit, le DDR et la RSS sont devenus des objectifs prioritaires pour les missions internationales de maintien de la paix (Muggah, 2010: 5), ce qui a été particulièrement évident dans le continent africain. D'entre les plus de 60 processus de DDR mis en place depuis la fin des années quatre-vingt, la moitié environ ont eu lieu dans la première décennie du XXI<sup>ème</sup> siècle (Colletta et Muggah, 2009: 426). Au cours de ces années, le DDR a été un « secteur en expansion » (Muggah, 2010: 2).

Le DDR a été également un secteur en permanente réflexion et évolution. Cela a été particulièrement évident au cours des premières années du nouveau siècle où a eu lieu une évaluation des processus mis en place jusqu'alors. Cela a permis, d'une part, de tirer des leçons et de faire des recommandations pour l'avenir; et, d'autre, de standardiser et protocoliser un processus complexe, dans lequel participent une grande pluralité et diversité d'acteurs nationaux et internationaux et qui peut être interprété et mis en œuvre de façons très diverses.

Deux initiatives ont eu lieu dans cette ligne presque simultanément, car les deux ont commencé en 2004 et ont conclu en 2006. La première, la *Stockholm Initiative on Disarmament demobilisation and reintegration* (SIDDR, 2006), a été lancée par le gouvernement suédois et dans laquelle ont participé des représentants des États, OII et instituts de recherche. La deuxième initiative, dans le cadre des Nations Unies, ont été les « normes intégrées de DDR » (*Integrated DDR Standards - IDDRS*, dans son sigle en anglais)<sup>290</sup> qui constituent un vaste et détaillé cadre de politiques, guides et procédures communes aux processus de DDR mis en œuvre dans le cadre des OMP de cette organisation (Nations Unies, 2006a).

Bien que les principes et pratiques contenus dans les IDDRS ne sont pas toujours appliquées de manière cohérente (Knight, 2012: 23), les processus d'évaluation dont ils sont issus ont aidé à revoir les procédés traditionnels de DDR. Historiquement, les processus de DDR et de RSS ont porté presque exclusivement sur la stabilité nationale (Colletta et Muggah, 2009: 437) et sur les structures militaires. Toutefois, avec les dynamiques propres des « nouvelles guerres » –analysées dans le quatrième chapitre– la situation a changé sensiblement. D'une part, l'insécurité et la violence armée sont de plus en plus informelles, sont très présentes au niveau local et ont un impact croissant sur les civils; de l'autre, comme je l'ai indiqué plus haut, les groupes armés actuels ont une grande hétérogénéité et, souvent, un contrôle et discipline plus errantes et sont plus susceptibles de se fragmenter (Muggah et O'Donnell, 2015: 6), aspects qui compliquent leur participation au processus de DDR; et finalement, cette nature diverse et informelle des acteurs armés a également provoqué que les limites entre les personnes combattants et non combattantes soient plus floues, ce qui pose des problèmes dans le cadre des processus de DDR (*Ibidem*: 3, Dudouet et Plante, 2012: 251).

En outre, les processus de DDR se sont centrés historiquement et principalement sur les ex-combattants de façon individuelle, sans tenir suffisamment compte du fait que, après le

<sup>290</sup> Les *normes intégrées de DDR* ont été le résultat des travaux menés par le Groupe de travail inter-agences des Nations Unies, auquel différents départements, agences, programme et fonds de l'organisation et d'autres organisations internationales apparentées ont participé, impliquées dans la mise en œuvre du mandat des DDR des différentes OMP de l'ONU.

conflit armé, ceux-ci doivent se réintégrer dans une société qui a ses propres expériences du conflit armé et ses besoins, intérêts et attentes sur le contexte d'après-conflit. Bien que la sécurité reste la priorité des processus de DDR, le lien étroit entre sécurité et développement a entraîné, comme le note Muggah (2010: 2), que le rapprochement minimaliste du DDR, fondé exclusivement sur la sécurité, se soit rapproché à un autre, maximaliste, axé sur la promotion du développement.

Le remise en question des mesures classiques de promotion de la sécurité a provoqué la diversification de mesures pour faire face à la persistance de l'insécurité et la violence dans les contextes d'après-conflit, ce qui permet de ne pas avoir à recourir toujours aux processus de DDR traditionnels –ou, au moins, ne pas recourir à ceux-ci exclusivement– et offrir des approches plus souples et adaptées aux caractéristiques du contexte (Muggah et Rieger, 2012: 10). Ces approximations font interagir encore plus le DDR avec la RSS, la sécurité (et la stabilité) avec le développement (Nations Unies, 2010b: 37) et, finalement, les ex-combattants avec leurs communautés d'accueil. J'analyse ensuite deux d'entre elles, d'une part, le DDR de deuxième génération et de l'autre, la réintégration communautaire.

Le dénommé « DDR de deuxième génération » propose depuis le début de XXI<sup>ème</sup> siècle (Nations Unies, 2010b: 37) différentes mesures qui offrent des réponses pratiques de sécurité à court terme et qui, souvent, associent le DDR avec la réforme du secteur de la sécurité<sup>291</sup>. Son objectif est d'éliminer les menaces immédiates –« gagner du temps » (Colleta et Muggah, 2009: 435; Muggah, 2010: 9)– jusqu'à la mise en place des conditions politiques et sociales nécessaires pour commencer avec les processus de reconstruction et de développement (Collinson *et al.*, 2010: 5).

Ces mesures, dites aussi de « stabilisation intérimaire » (Colleta et Muggah, 2009; Nations Unies, 2010b: 3) ou de « promotion de la sécurité de deuxième génération » (Colleta et Muggah, 2009) ne représentent pas, en dépit de sa dénomination, le dépassement du DDR traditionnel. En fait, certaines des pratiques qui figurent dans cette deuxième génération ont déjà été mises en œuvre précédemment (Nations Unies, 2010b: 9). Ces mesures peuvent être exécutées après le processus traditionnel –indépendamment du fait que celui-ci ait réussi ou non– ou de façon parallèle pour maximiser leur impact. Elles complètent et renforcent les mesures classiques (Colleta et Muggah, 2009: 437). Elles n'exigent pas une application séquentielle ni systématique; pouvant être imbriquées à d'autres, se chevaucher les unes aux autres ou, au contraire, ne pas être appliquées en les considérant comme non nécessaires (Nations Unies: 2010b: 9-10, 25-26).

Bien que la nature et les objectifs des mesures qui entrent dans le champ d'application des « DDR de deuxième génération » sont très divers, celles-ci présentent certaines nouveautés concernant les mesures classiques de sécurité (Stankovic et Torjesen, 2010: 13; Muggah et O'Donnell, 2015: 3-4). En premier lieu, face à l'accent mis sur les structures militaires en tant que menace, ces nouvelles mesures se heurtent à des formes de violence et d'insécurité multiples et variées, dont certaines n'ont même pas une origine militaire, comme les cas des bandes armées dans les villes; deuxièmement, elles priorisent les normes culturelles et les dynamiques locales plus que les rigides incitations externes (qui, d'ailleurs peuvent

---

<sup>291</sup> En fait, les Nations Unies (2010b: 37), qui est essentiellement celle qui utilise cette notion, reconnaît que le terme « DDR » dans « deuxième génération de DDR » peut être erroné car il comporte différentes mesures de stabilisation et de sécurité, dont certaines comptent sur des objectifs et sur une nature qui ne coïncident pas exactement avec les processus de DDR.

créer une dépendance et causer de la frustration une fois l'appui extérieur est fini); troisièmement, compte tenu que de nombreux conflits, en particulier en Afrique, s'étendent ou ont des effets dans les pays voisins, ces mesures ont passé d'une approche nationale à une autre régionale ou même multi-pays; et finalement, bien que certaines restent orientées vers les anciens combattants, d'autres s'adressent aussi aux civils et aux communautés.

Dans la littérature ces mesures sont classées de diverses façons et sous différentes dénominations. J'analyse ici la classification réalisée par les Nations Unies (2010b: 25-35) et qui distingue entre: a) les mesures de stabilisation après un conflit; b) le travail avec des groupes cibles spécifiques, et c) d'autres approches pour traiter le désarmement et les armes non réglementaires.

D'une part, entre les mesures de stabilisation postconflit s'englobent, par exemple, les programmes de création d'emploi d'urgence qui sont généralement centrés sur la reconstruction des infrastructures (routes, bâtiments, ponts, etc.), utilisés au Libéria (Nations Unies, 2010b: 26-27), ou le travail dans des fermes collectives employé en Ouganda (Colletta et Muggah, 2009: 442); les accords d'intégration militaire qui offre aux ex-combattants de participer à des forces et corps de sécurité de l'État, comme en Angola, Soudan, Burundi ou RDC; les corps de service civil, tels que ceux créés en Afrique du Sud pour intégrer les ex-combattants dans les services publics en uniforme mais de caractère civil comme la protection civile, la prévention des catastrophes, la conservation de l'environnement ou les brigades de reconstruction (ibidem: 440); ou les approches communautaires de sécurité et de lutte contre la violence, centrées sur le soutien aux communautés d'accueil afin de prévenir et de gérer de manière précoce les tensions et l'insécurité qui pourraient se produire.

Par ailleurs, le travail avec les groupes cibles spécifiques porte bien sur des groupes armés dans son ensemble soit sur les ex-combattants individuels en vertu de leurs caractéristiques particulières ou de son importance pour le succès du processus de DDR. En ce qui concerne les premiers, le fait que certains groupes armés aient été créés et/ou soutenus « dans l'ombre » par des gouvernements (nationaux ou étrangers), des entreprises ou par des élites politiques et/ou économiques rend difficile leur participation aux processus politiques de négociation ou dans les mécanismes institutionnels officiels associés au DDR et, par conséquent, dans la mise en œuvre des accords conclus (Nations Unies, 2010b: 29). En ce qui concerne les deuxièmes, les dirigeants et les officiers supérieurs sont souvent un élément fondamental pour briser la chaîne de commandement et la structure des groupes armés mais, dans certains contextes, en raison de leur position ils seront enclin à participer à des activités illégales de trafic de drogue, d'armes ou de ressources naturelles qui les décourage de se désarmer volontairement (Nations Unies, 2010b: 29-30). Dans certains cas, des postes de responsabilité politique ou administrative (ou même militaire) leurs ont été offerts, expérience qui, comme j'analyserai dans les chapitres septième et huitième n'a pas eu de bons résultats dans le cas de la RDC. D'autres groupes spécifiques auxquels peuvent être adressées certaines campagnes ponctuelles sont les jeunes à risque ou membres de bandes, auxquels s'adressent les projets éducatifs et/ou récréatifs, et les combattants vétérans, à travers des concessions de licenciement.

Enfin, d'autres approches pour aborder le désarmement et les armes non réglementaires ont été les programmes « armes contre développement », développés au Mali et en Sierra Leone, « armes contre billets de loterie », au Mozambique et en RDC, ou des zones libres



d'armes. Dans le premier cas, la livraison d'armes dans une communauté donnée est encouragé avec des avantages de développement pour l'ensemble de la même (construction d'écoles, création de banque de semences, formation professionnelle pour les jeunes, etc.); dans le second, on échange les armes par des billets de loterie qui permettent de gagner des prix tels que des appareils électroménagers ou des motocyclettes; dans le dernier cas, les zones libres d'armes ont lieu lorsque certains quartiers, communautés, etc. décident d'interdire la présence et l'utilisation d'armes dans ces espaces, mécanisme qui a eu lieu dans des contextes comme la Colombie mais qui n'a pas été très courant dans le contexte africain. Dans ce dernier cas, l'attention se déplace à nouveau des anciens combattants à la population civile. L'objectif est non seulement de retirer de la circulation les armes des ex-combattants mais aussi celles des personnes civiles, des bandes et des communautés (Nations Unies, 2010b: 29-34). En outre, ils ne visent pas uniquement à éliminer ces instruments de violence mais, surtout, à remodeler et reconstruire la socialisation de ces personnes et communautés à partir d'autres paramètres. En outre, il s'agit de mesures qui sont souvent accompagnées d'autres plus profondes, comme par exemple la réforme du cadre réglementaire national sur l'acquisition et la détention d'armes (Colletta et Muggah, 2009: 445).

Bien que le DDR traditionnel et le DDR de deuxième génération partagent des objectifs, ils présentent des différences notables. Une d'entre elles est que les mesures de deuxième génération sont établies sur la base des réalités et des capacités existantes dans les différents contextes (Colletta et Muggah, 2010: 447); l'autre, que tandis que le rapprochement conventionnel donne la priorité aux combattants, cette nouvelle approche présente un certain nombre de mesures spécifiques visant les communautés dans leur ensemble. Dans ce sens, ces mesures de deuxième génération ou de stabilisation intérimaire, bien que généralement ponctuelles et à court terme, partagent en quelque sorte la vision communautaire d'une autre approche récente au processus de DDR, c'est-à-dire, la vision de la « réintégration communautaire ».

La vision traditionnelle des processus de DDR a été principalement une réintégration ciblée sur les ex-combattants (Nations Unies, 2006b: 18-19; Escola de Cultura de Pau, 2008: 30), identifiés comme une menace potentielle pour la sécurité. De ce point de vue, les processus de DDR ont cherché des solutions individuelles, en particulier depuis le domaine économique, pour essayer de désactiver cette menace.

Au contraire, la réintégration communautaire présente une vision plus inclusive et participative et met l'accent sur le potentiel de réintégration de la communauté d'accueil, en même temps qu'elle favorise également l'autonomisation de celle-ci (Caramés, 2006). On part du principe, reconnu par les propre Nations Unies (2014: 28), que les processus de DDR sont « centrés sur les personnes » pour les étendre des ex-combattants, individuellement considérés, vers les communautés. Le DDR est conçue comme un processus social complexe connecté à l'agence des acteurs impliqués (Muggah, 2010: 2), dans ce cas, les ex-combattants et les communautés d'accueil. Contrairement aux mesures du DDR de deuxième génération il s'agit ici de stratégies soutenues dans le temps, à long terme, visant à la récupération des anciens combattants et des communautés dans son ensemble et au rétablissement des relations entre les deux (Nations Unies, 2006b: 19; Stankovic et Torjesen, 2010: 14).

La nature de la lutte armée ou des groupes armés non-étatiques participants peuvent impliquer que, dans la pratique, les personnes combattantes n'aient jamais quitté leurs communautés (Dudouet *et al.*, 2012c: 34). Prenons l'exemple des groupes locaux d'autodéfense qui concentrent leur activité militaire dans la défense d'une communauté ou d'un bastion géographique défini et limité. Les combattants peuvent être très bien considérés dans leurs communautés –même être considérés comme « héros » ou « combattants de la liberté »– où ils continuent à vivre bien que par intermittence. Dans ces cas-ci, l'expression « réintégration » n'a pas trop de sens, de la même manière qu'une réintégration communautaire peut être plus appropriée qu'une autre centrée sur l'ex-combattant.

Dans la réintégration communautaire, la communauté participe au processus d'identification et de définition tant de leurs propres besoins comme des ressources qui doivent être consacrées à la réinsertion de l'ex-combattant (Escola de Cultura de Pau, 2008: 30), de sorte que le sentiment de déséquilibre entre le bien-être de la communauté et celui des ex-combattants est moindre. La communauté est participante aussi des avantages du processus de DDR, ce qui diminue leur perception de grief envers les ex-combattants ou le sentiment que ceux-ci sont récompensés au cours du processus de DDR. Ce processus diminue le risque que les communautés se transforment en instrument d'exclusion sociale (Stankovic et Torjesen, 2010: 14). En outre, la réintégration communautaire peut être particulièrement intéressante pour les ex-combattants qui doivent faire face à des difficultés spécifiques, par exemple, par ce qu'ils sont blessés physiquement ou psychologiquement, ont perdu leur base sociale pendant le conflit ou ont décidé volontairement de se réinsérer loin d'elle, ou aussi pour les mères célibataires (Worthen *et al.*, 2011: 42).

#### **4.2.3. Étapes vers un DDR de troisième génération**

Ces dernières années les processus de DDR font preuve d'une encore plus grande flexibilité et adaptabilité au contexte dans lequel ont lieu. D'après certains auteurs, comme Robert Muggah et Chris O'Donnell (2015), certaines pratiques et dynamiques visant à faire face à l'insécurité et la violence sont apparus dans ce domaine, invitant à penser que nous pouvons nous retrouver face à une nouvelle génération de DDR.

L'apparition de ces nouvelles mesures de DDR essaye de répondre à certains défis qui se posent de plus en plus dans des contextes de conflit et d'après-conflit. D'abord, à la persistance de l'insécurité et la violence soit pendant ou après les négociations de paix ou bien en absence de négociations de paix (pour pousser à un groupe armé à y participer); deuxièmement, aux diverses et changeantes caractéristiques des contextes, des groupes armés et des personnes combattantes; troisièmement, à un agenda de construction de la paix qu'a besoin de la stabilité et sécurité à court terme pour introduire le modèle libéral de démocratie représentative et d'économie de marché; et quatrièmement, à un agenda géopolitique de « guerre contre le terrorisme » qui a transformé les processus de DDR, comme au Mali, en un autre instrument de plus pour la contre-insurrection et le contre-terrorisme (Muggah et O'Donnell, 2015: 6).

Entre les pratiques et dynamiques qui ont eu lieu ces dernières années et qui conduisent à suggérer l'existence d'une « nouvelle génération de DDR » se trouvent les suivantes (Muggah et O'Donnell, 2015: 4-7):

- Le DDR s'adresse à des groupes qui ne sont pas expressément des parties en guerre dans les conflits armés (comme les bandes armées dans les villes) ou à des personnes qui ne relèvent pas de la définition classique de combattants<sup>292</sup>.
- Dans des contextes avec une forte culture d'armes ou dans lesquels se produisent des résistances à la remise des mêmes depuis le premier moment, peuvent s'inverser les éléments du processus de DDR de façon à permettre le cantonnement ou la réintégration dans les communautés des groupes armés avec leurs propres armes alors que se négocie l'accord de paix et, en même temps, des stratégies de réduction de la violence se mettent en place dans les zones proches des lieux de cantonnement ou dans les communautés d'accueil. De cette façon, on pourrait mettre en place même un RDD au lieu d'un DDR. Ceci a eu lieu, par exemple, au Mali, avec les groupes armés *Mouvement national de libération de l'Azawad* et *Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad*.
- Les DDR ont été mis en œuvre de manière forcée au lieu de volontaire dans certains contextes dans une stratégie qui Muggah et O'Donnell (2015: 4) appellent « bâton puis carotte » car elle implique la persécution militaire des groupes armés pour « les encourager » à participer au processus de DDR, dans lesquels ils ont certains avantages après. Dans ces cas, l'intervention militaire et les processus de DDR sont simultanés, et le DDR commence avant que l'on négocie les accords de paix et lorsque les groupes armés participants sont encore actifs. Cela a été le cas en Somalie, avec le soutien de la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) contre le groupe armé *Al Shabaab*; et en République démocratique du Congo, avec l'appui de la Mission de stabilisation des Nations Unies en RDC (MONUSCO) contre les *Forces démocratiques de libération du Rwanda* (FDLR).

En outre, à la suite de la « guerre contre le terrorisme » lancée par les États-Unis après le 11-S, l'étiquette de « terroristes » s'est imposé aux groupes armés qui auparavant n'avaient pas cette considération. Comme le signalent Dudouet *et al.* (2012: 268), il s'est construit dans certains contextes comme le Sud Soudan des catégories dichotomiques entre les « terroristes », d'une part, et l'« État légitime », d'une autre, ce qui a entraîné une réévaluation des concepts de « résistance » ou de « luttes de libération ». Cela peut avoir des implications pour les processus de DDR dans la mesure où les États décident que les groupes armés considérés « terroristes » ne puissent pas y participer.

- En ce qui Muggah et O'Donnell (*ibidem*: 6) dénomment « dimension sociologique des nouveaux DDR », ces processus ont encouragé les anciens combattants à se concentrer sur d'autres caractéristiques de leur identité plus positives et avec plus de vision que leur ancienne identité militaire (ou leur actuelle identité ex-militaire). En privilégiant historiquement leur statut d'ex-combattants, les processus de DDR les ont considéré fondamentalement soit des victimes (Torjesen, 2013: 5), soit des menaces à la sécurité, ou bien des potentiels *spoilers* (*Ibidem*; Dudouet *et al.*, 2012b: 5). Cette nouvelle approche, cependant, considère les ex-combattants des personnes avec agence dans leurs propres vies et dans leurs communautés au sein du nouveau

<sup>292</sup> J'ai déjà dit précédemment que la distinction traditionnelle entre les personnes combattantes et non combattantes a été faite plus diffuse encore dans les conflits armés internes actuelles.

scénario qui se présente après le conflit. En vertu de leurs autres identités multiples (dirigeants politiques, parents, travailleurs sociaux, membres de la communauté, mécaniciens, etc.), le rôle dans le processus de DDR et dans le contexte d'après-conflit des personnes qui un jour portèrent une arme varie considérablement.

En ligne avec cette dernière dimension sociologique des processus de DDR, Walt Kilroy (2015) souligne les potentialités de construire le DDR comme un processus participatif dans lequel les ex-combattants et les communautés d'accueil, les partenaires locaux qui participent à la mise en œuvre et les institutions locales nouvellement créées participent à la planification, mise en œuvre et révision du même. Entre les potentialités que ce même auteur (Kilroy, 2015: 8) identifie avec cette approche se trouvent les suivantes: le soutien de la capacité nationale à long terme pour la réinsertion et le développement; la diminution de la perception que les personnes ex-combattantes sont en train d'être récompensées; le soutien pour l'appropriation nationale et communautaire; l'offre de services plus appropriés pour des secteurs marginalisés tels que les mineurs, les personnes handicapées, les femmes, etc.; la promotion de la réconciliation; et finalement, la réduction de l'impact de potentiels saboteurs.

### **4.3. Caractéristiques des processus de DDR**

#### **4.3.1. Processus dynamiques et flexibles mais avec des cadres temporaires définis**

Les processus de DDR n'ont pas un développement linéaire (Ball et Van de Goor, 2006: 2) mais sont plutôt des processus dynamiques et souples (Escola de Cultura de Pau, 2008: 10) qui requièrent d'innovation et créativité constantes (Muggah, 2010: 3) pour se conformer aux différents contextes et groupes armés et aux transformations qui ont lieu dans les deux. Dans certains cas le manque d'adaptabilité et de flexibilité a été manifeste<sup>293</sup> (Ylönen, 2013: 196), et une leçon à tirer de leur mise en œuvre est que le contexte –leurs particularités et leur évolution– détermine tout (Escola de Cultura de Pau, 2008: 10; Muggah et Rieger, 2012: 11). Et ainsi doit être effectivement, car les processus de DDR ont été mis en œuvre dans des contextes et pour des groupes armés très diverses de l'Amérique latine, de l'Europe orientale, de l'Asie centrale et du Sud et de l'Afrique subsaharienne.

C'est dans cette dernière région où sont mis en œuvre la grande majorité d'entre eux. Muggah (2010: 3), signale que parmi les quelques 60 processus de DDR exécutés entre 1990 et 2010, deux tiers d'entre eux ont eu lieu sur ce continent. Dans un certain nombre de pays se sont implémentés des processus de DDR distincts à différents moments (Peters, 2014: 217). Les propres caractéristiques des conflits actuels, avec leur intermittence, avec le retour aux armes des groupes armés ou la création d'autres nouveaux, favorisent ce phénomène, qu'a eu lieu dans des contextes tels que le Sierra Leone, Libéria ou RDC.

Dans certains cas, la mise en œuvre des processus de DDR nationales a pris un caractère régional ou multi-pays (Muggah, 2010: 3; Peters, 2014: 220). Cela a du sens, compte tenu

<sup>293</sup> Les Normes intégrées de DDR ont été particulièrement critiqués en ce sens. Bien qu'elles forment un vaste recueil de pratiques qui offre des lignes directrices pour la prise de décisions et la mise en œuvre du processus, ils alimentent également ce que Robert Muggah (2010: 5) appelle la « vision gabarit » du DDR, à savoir, sa prise en compte comme un processus essentiellement technique et dépolitisé.

de la profonde dimension régionale de certains conflits armés africains, sujet qui a des implications pour le DDR, par exemple, dans le cas des groupes armés et/ou ex-combattants d'autres pays de la région qui doivent être rapatriés dans leur pays d'origine ou réinstallés dans un pays tiers. Cette gestion régionale des processus de DDR a eu lieu dans la région des Grands Lacs à travers le Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration<sup>294</sup> (MDRP, dans son sigle en anglais), appuyé par différentes OII (Banque mondiale, Banque africaine de développement et Union européenne) et des pays bailleurs.

En dépit de la souplesse que doivent démontrer, les processus de DDR ont souvent un cadre temporel limité (Ball et Van de Goor, 2006: 4). Dans les cas où le DDR est inclus dans les négociations et/ou dans les accords de paix, il s'établit souvent un calendrier du processus (Anderlini et Conaway, 2004: 2) et, lorsqu'il s'exécute dans le cadre d'une OMP de Nations Unies, sa durée peut être liée à la durée de celle-ci. Également, une stratégie d'achèvement des mêmes, communément appelée « stratégie de sortie », est souvent conçu dès le premier moment.

Comme j'ai déjà indiqué plus haut, les objectifs des processus de DDR ont été étendus progressivement. Actuellement ce sont des processus complexes qui comportent des dimensions très différentes –militaires, politiques, humanitaires, socio-économiques, liées à la sécurité, etc.– présentes dans les contextes d'après-conflit. En fait, le DDR est un ensemble intégré de processus qui, à son tour, fait partie d'un processus de construction de paix encore plus large (Kilroy, 2015: 3). À cet égard, il s'agit de processus à long terme qui nécessitent un engagement durable de la part des bailleurs et des acteurs qui le mettent en place (Ylönen, 2013: 199). En outre, l'expérience montre que l'on sous-estime fréquemment de manière significative le nombre de personnes qui y font partie (Peters, 2014: 216), c'est pour cela que sa mise en œuvre exige souvent plus de temps qu'initialement prévu. Et, en dépit de tout cela, trop souvent s'établissent des processus rapides et des brèves calendriers pour leur mise en œuvre (McFate, 2010: 3; Knight, 2012: 28). Je suis d'accord avec Muggah et O'Donnell (2015: 3) qu'il n'est pas très réaliste d'accroître les attentes du DDR en même temps qu'on maintient le cadre temporel court (2-3 ans) de présence dans un pays, sujet qui caractérise de nombreuses OMP des Nations Unies ayant pour mandat spécifique le DDR.

Cette critique doit être néanmoins nuancée. D'une part, parce que certains processus de DDR ont lieu hors du cadre d'une OMP des Nations Unies comme en Irak, Afghanistan, Colombie, Indonésie (Aceh) ou, dans le contexte africain, Somalie et Ouganda. D'autre part, parce qu'il existe des OMP des Nations Unies ayant pour mandat le DDR qui dépassent largement le cadre temporel de 2-3 ans signalé par Muggah et O'Donnell (2015: 3), comme l'ONUCI en Côte d'Ivoire ou la MONUSCO –avant MONUC – en RDC, qui appuient les processus de DDR dans ces pays depuis plus de 10 ans. Toutefois, il est vrai que les OMP sont souvent d'une durée pas trop vaste et cela peut être une sérieuse contrainte pour l'implémentation des processus de DDR. En fait, l'imposition de cadres temporels définis au processus de DDR se heurte à la réalité de la variabilité et imprévisibilité qui caractérisent les contextes d'après-conflit et les processus de DDR.

Parfois même, les processus de DDR peuvent être un élément plus de distorsion dans ces contextes d'après-conflit. Comme le signale Colletta et Muggah (2009: 439), l'une des

---

<sup>294</sup> Pour plus d'information, consulter le site web du MDRP: <http://tdrp.net/mdrp/index.php>

raisons pour lesquelles de nombreux accords de paix échouent au cours des cinq premières années est parce que les conditions convenues en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité ou à la réintégration sociale et économique des anciens combattants ne sont pas satisfaites.

#### 4.3.2. Instruments politiques non neutres

Les processus de DDR ne sont pas une simple activité technique (Ball et Van de Goor, 2006: 1; Dudouet *et al.*, 2012b: 5), mais des processus politiques et stratégiques (Muggah et Rieger, 2012: 8). Ceux-ci sont liés à des questions telles que l'architecture du secteur de la sécurité, la répartition du pouvoir ou les mécanismes de justice transitoire à mettre en place dans le contexte d'après-conflit (Muggah et Rieger, 2012: 11), et dans leur négociation des différentes visions politiques sur l'avenir, les compensations tactiques et les détails symboliques entre les parties ont une grande importance (Muggah et Rieger, 2012, 8).

Le caractère politique du DDR apparaît, en fait, depuis la première décision à adopter. Ces procédures impliquent dans la quasi-totalité des cas ce qu'on appelle une démilitarisation relative, c'est-à-dire, le désarmement et la démobilisation de tous ou la plupart des groupes armés d'une des factions (généralement, la « rebelle ») et une réduction significative –un redimensionnement– de la taille de l'autre (généralement, l'État), qui reste pour configurer le noyau de ce que seront les futures forces armées nationales. Comme le soulignent Mac Ginty et Williams (2009: 134), ceux-ci visent à réduire « la plus évidente cause immédiate du conflit » faisant incidence sur les combattants, en particulier les non-étatiques. Les combattants démobilisés se réintègrent dans la société et le contrôle unifié des armes et des soldats se rétabli (Escola de Cultura de Pau, 2009: 8) par une ou plusieurs institutions qui conforment le secteur étatique de la sécurité.

Ce processus est souvent biaisé car les groupes armés sont fréquemment considérés comme la seule menace à la sécurité (Dudouet *et al.*, 2012b: 6). En outre, dans presque aucune occasion se décide de procéder à une démilitarisation totale et, par conséquent, à l'élimination de l'institution des forces armées étatiques bien que, dans certains contextes, ceci pourrait être une bonne solution pour réduire les menaces à la sécurité des personnes. Dans un contexte international dominant dans lequel la sécurité est interprétée de manière étatocentrique et militaire et se construit à partir des menaces extérieures, cette option n'est souvent même pas envisagée.

Les processus de DDR ont été considérés comme une « balle magique » (Muggah, 2005 et 2010: 4) qui peut s'adresser simultanément à différents objectifs. Comme le soulignent Colleta et Muggah (2010: 428), on a exigé progressivement aux processus de DDR des objectifs très disparates; certains génériques, comme réduire au minimum les possibilités de retour au conflit armé<sup>295</sup>, réduire les dépenses militaires de l'État, remettre à l'État le monopole des moyens légitimes de coercition, etc.; et d'autres plus spécifiques, comme

<sup>295</sup> Les processus de DDR, comme toute politique d'après-conflit, peuvent également être une occasion d'avoir un incidence sur les inégalités horizontales qu'ont créé les griefs politiques, économiques et sociaux qui ont causé le conflit précédent ou peuvent causer un à l'avenir (Brown *et al.*, 2001: 26-29). Par exemple, les processus de DDR doivent assurer l'égalité de conditions dans l'accès aux avantages découlant du processus (aides économiques, accès à l'armée, etc.) à toutes les personnes combattantes, indépendamment de leur identité ethnique, religion, origine ou groupe armé avec lequel ils ont combattu.

neutraliser les éventuels saboteurs du processus de paix, rompre la chaîne de commandement des groupes armés ou promouvoir des moyens de subsistance durables pour les ex-combattants.

Tous ces objectifs, cependant, ne sont pas politiquement neutres. Ils se limitent à des politiques de construction de la paix fondées sur un modèle libéral de construction de la paix ce qui demande une certaine stabilité pour mener à bien leur projet de construction de l'État et de libéralisation économique. Dans ce contexte, les processus de DDR sont, de fait, un exercice d'ingénierie sociale (Poulligny, 2004: 43-48; Muggah et O'Donnell, 2015: 6), économique et politique (Muggah et O'Donnell, 2015: 6). Ce sont, par conséquent, des processus fortement politisés et souvent instrumentalisés (Ylönen, 2013: 1999), fondés sur différents intérêts locaux, nationaux et internationaux spécifiques et qui généralement favorisent les élites locales.

Les processus de DDR, par conséquent, sont des instruments et, comme pour tout instrument, la manière dont il s'utilise détermine tout. Même si ceux-ci ne peuvent pas, par eux-mêmes, ni résoudre le conflit ni empêcher son redémarrage (Ball et Van de Goor, 2006: 4), dans la mesure où ils font partie essentielle du processus de construction de la paix, ont une incidence –positive ou négative– sur celui-ci (Kilroy, 2015: 3). Ils peuvent devenir un élan ou, au contraire, un obstacle à la sécurité et la stabilité, et à la génération de confiance vers la résultante réconciliation entre les parties belligérantes ainsi qu'entre celles-ci et la population civile.

#### **4.3.3. Processus de négociation formelle et informelle fortement conditionnés**

Le développement des processus de DDR est fragile et conditionné par de multiples variables (Dudouet *et al.*, 2012b: 5). Souvent, il est présumé que les négociations et décisions sur le DDR ont lieu exclusivement dans le domaine « formel » dominé par les représentants des bailleurs (OII et États, principalement) et les représentants de l'État récepteur et des différentes parties en conflit. Toutefois, de nombreuses autres négociations et décisions ont lieu dans des espaces informels dans lesquels participent des anciens dirigeants militaires, ex-combattants, leurs familles, les élites, les dirigeants communautaires, etc. Bien que souvent on ignore leur importance, ces acteurs sont également essentiels pour le succès ou l'échec du DDR (Muggah, 2010: 4).

Les contraintes auxquelles les processus de DDR doivent faire face peuvent être classées de façons différentes. Colleta et Muggah (2009: 431-436), par exemple, les regroupent entre ceux qui agissent au niveau macro et ceux qui le font au niveau micro. Parmi les premiers se trouvent les causes, dynamiques et conséquences des conflits; la nature du processus de paix (par exemple, s'il a été imposé –la paix du vainqueur–, s'il y a eu de la médiation ou si des griefs se sont créés ou renforcés au cours du même); la capacité de gouvernance de l'État et de prestation de services publics dans le contexte des conflits; ou le soutien international pour sa mise en œuvre. Entre les deuxièmes se trouvent la capacité d'absorption des ex-combattants de la part des communautés d'accueil; l'attitude face au processus des groupes armés et des communautés, ou les incitations et les avantages offerts aux ex-combattants.

Un autre mode de classification fait référence à la nature politique, sociale, économique, de sécurité, etc. des contraintes. J'analyse ci-après quelques exemples. Parmi les contraintes politiques, l'une des plus importantes est que le début et l'évolution des processus repose

dans une large mesure sur la volonté politique des parties concernées (Anderlini et Conaway, 2004: 3) puisque, traditionnellement, les processus de DDR ont eu une nature volontaire<sup>296</sup> (Knight, 2012: 17; Muggah et O'Donnell, 2015: 5).

Cela comprend également des aspects subjectifs et psychologiques (Escola de Cultura de Pau, 2008: 10) de récupération de la confiance et de réconciliation entre les différents acteurs impliqués dans le conflit (Knight, 2012: 21). Les processus de DDR ont souvent une forte réponse et difficilement répondent aux attentes qu'ils engendrent (Muggah et Rieger, 2012: 8; MacKenzie: 2010: 157). En fait, comme le souligne le rapport de 2015 du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix des Nations Unies, les nouvelles institutions de sécurité et les processus de DDR sont susceptibles de faire l'objet de pression ou d'être corrompus par les élites politiques locales, ce qui rend ces processus particulièrement vulnérables (A/70/95-S/2015/446: paragraphe 136).

En ce qui concerne les contraintes économiques, l'une des principales est la difficulté pour obtenir le financement nécessaire pour couvrir les coûts élevés des processus. Les États africains ont été encore plus affaiblis par les politiques économiques imposées par les bailleurs internationaux (en particulier les IFI) pour l'octroi de fonds étant fortement tributaires du financement extérieur pour la mise en œuvre des processus de DDR<sup>297</sup>, ce qui rend difficile une véritable appropriation locale des processus (Kabunda, 2014: 131). Dans le cadre des Nations Unies, tandis que les dépenses militaires, de personnel et opérationnelles du désarmement et de la démobilisation sont couvertes par le budget de l'OMP de Nations Unies présente dans le pays (Nations Unies, 2012: 17), le financement de la réintégration provient des contributions volontaires des États et des organisations qui la mettent en place<sup>298</sup>. Comme le reconnaît l'ONU (A/55/305-S/2000/809, 2005: paragraphe 42, Nations Unies, 2012: 15), ce financement a été généralement bien en dessous des besoins. Cette circonstance peut être aggravée lorsque le nombre de bénéficiaires dépasse celui attendu (ce qui arrive très souvent) et le budget s'épuise sans couvrir les activités et les délais prévus (Peters, 2014: 227).

Du point de vue de la sécurité, les ex-combattants sont généralement des personnes avec peu d'éducation et de formation, sans travail et sans moyens de subsistance, qui ont subi le traumatisme de la guerre et ont, en outre, une vision fortement militarisée du monde (Nations Unies, 2006b: 3). Ils ont été socialisés dans la masculinité hégémonique, peut-être même depuis leur enfance et pendant la plus grande partie de leur vie et, cependant, leur esprit n'a pas été désarmé. Leur potentiel de déstabilisation est élevé et peuvent devenir une menace tant pour le succès du processus plus large de construction de la paix, en général, comme pour les communautés d'accueil, en particulier.

---

<sup>296</sup> J'ai analysé plus haut comment cette nature prétendument volontaire du DDR est contestée par l'expérience récente (par exemple, en Somalie ou RDC) dans lesquelles ces processus ont été appliqués par la force.

<sup>297</sup> Les principales sources de financement des processus de DDR sont le budget de l'OMP des Nations Unies déployée dans le pays; les contributions volontaires de bailleurs; les contributions d'agences, programmes et fonds de l'ONU; les prêts de la Banque mondiale; et les contributions du gouvernement du pays concerné (Nations Unies, 2014: 94-95).

<sup>298</sup> Dans les processus de DDR qui ont lieu dans les pays où les Nations Unies n'ont pas déployé une OMP, les dépenses du désarmement et de la démobilisation dépendent aussi des contributions volontaires des États (Nations Unies, 2011: 17)



Finalement, les processus de DDR ont également des conséquences graves en rapport avec la justice transitoire, c'est-à-dire, avec la gestion des violations des droits de l'homme commises pendant le conflit armé. D'un côté, les ex-combattants peuvent être inquiets face à la possibilité d'avoir à répondre d'une manière ou d'une autre –en fonction du mécanisme de justice transitoire utilisé– par les actes accomplis; de l'autre, les victimes, en particulier, ou la population, en général, peuvent craindre que dans le dilemme paix-justice<sup>299</sup> qui souvent se pose à tort dans ces contextes, la peur d'un hypothétique retour au conflit mène l'État à adopter une stratégie d'oubli des violations des droits de l'homme.

#### 4.3.4. Coordination nationale-internationale et appropriation locale

Dans les processus de DDR interviennent une multiplicité d'acteurs de nature diverse, nationaux et internationaux, civils et militaires, publics et privés. Étant donné qu'il s'agit de processus endogènes, mis en œuvre volontairement par un État, il existe souvent un organisme national *ad hoc* –qui généralement opte le nom de « Commission nationale de DDR »– appuyé par des organisations régionales et internationales. Les acteurs internationaux participent dans la mesure où les acteurs locaux reconnaissent leur manque de ressources financières ou d'expérience technique, mais leur rôle doit être celui d'autonomiser les acteurs locaux (les véritables protagonistes), au lieu de contourner les agences locales de construction de paix, ou simplement appuyer le gouvernement au pouvoir (Dudouet *et al.*, 2012: 262),

Entre les principales organisations et organismes internationaux qui interviennent dans l'appui aux processus nationaux de DDR se trouvent Nations Unies, la Banque mondiale, l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Curieusement, et bien qu'en raison de son mandat ne peut pas s'immiscer dans le désarmement des parties en conflit, la Banque mondiale est un acteur clef dans le désarmement de civils et la démobilisation et réintégration des ex-combattants (Muggah, 2010: 3; Muggah et Rieger, 2012: 9; Knight, 2012: 23). En fait, selon les données de l'Escola de Cultura de Pau (2008: 4), la Banque mondiale était, en 2007, le principal bailleur de fonds dans la plupart des processus de DDR exécutés dans le monde, que ce soit par le biais de fonds régionaux (comme le Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration, MDRP) ou d'aides directes à des pays spécifiques. Selon ces mêmes données, le suivant bailleur en termes de fonds était le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), suivie par l'Union européenne.

Les responsabilités des Nations Unies sont variées et dépendent essentiellement du mandat spécifique établi par le Conseil de sécurité tant dans des contextes dans lesquels il existe une opération de maintien de la paix (OMP) que dans ces autres dans lesquels il n'existe pas et l'appui est plus technique que militaire, comme en Somalie. Ci-dessous on montre un tableau avec les OMP des Nations Unies qui se déroulent en Afrique en 2015 ainsi que l'existence dans son sein, ou non, d'un mandat de DDR.

---

<sup>299</sup> Consulter l'analyse sur cette question dans le paragraphe sur la justice transitoire dans ce même chapitre.

**Tableau 5.3. OMP de l'ONU avec mandat de DDR en Afrique, actives en 2015**

| Pays                      | Nom           | Début          | Mandat DDR |
|---------------------------|---------------|----------------|------------|
| Sahara Occidental         | MINURSO       | avril 1991     | non        |
| République centrafricaine | MINUSCA       | avril 2014     | oui        |
| Mali                      | MINUSMA       | avril 2013     | oui        |
| RDC                       | MONUC-MONUSCO | novembre 1999  | oui        |
| Sudán (Darfur)*           | MINUAD        | juillet 2007   | oui        |
| Sudán (Abiyé)             | FISNUA        | juin 2011      | non        |
| Soudan du Sud             | MINUSS        | juillet 2011   | oui        |
| Côte d'Ivoire             | ONUCI         | avril 2004     | oui        |
| Libéria                   | UNMIL         | septembre 2003 | non        |

Source: Site web de l'ONU, <http://www.un.org/es/peacekeeping/operations/current.shtml> [Consulté le 8 novembre 2015].

\* Opération hybride entre Nations Unies et Union Africaine.

Des neuf OMP actives en 2015, trois seulement, Sahara Occidental, Soudan (Abiyé) et Libéria, n'ont pas un mandat de DDR<sup>300</sup>. Dans les OMP avec mandat de DDR, les Nations Unies ont différentes responsabilités selon la teneur de chaque mandat, notamment: assurer la sécurité et la stabilité grâce au déploiement de casques bleus; organiser et/ou soutenir le désarmement dans les centres de collecte d'armes et la démobilisation dans les centres de cantonnement d'ex-combattants; financement du processus; etc. Dans ces tâches joue un rôle principal le Département d'opérations de maintien de la paix (DPKO, par son sigle en anglais) de cette OII.

En outre, dans le cadre du système des Nations Unies interviennent aussi de nombreux autres programmes et institutions spécialisées, y compris le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD, le Programme alimentaire mondial (PAM) ou le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui participent avec de l'appui ponctuel dans les matières relatives à leurs-leurs domaines d'activité spécifiques.

Le rapport Brahimi de Nations Unies (A/55/305-S/2000/809: paragraphe 43) reconnaissait dans l'an 2000 que, bien que plus d'une douzaine d'organismes et programmes de l'Organisation étaient impliqués dans les processus de DDR, il n'existait pas au sein de l'ONU un centre de coordination des mêmes. À partir de 2006, les normes intégrées de DDR (IDDRS) ont tenté de clarifier les rôles et responsabilités de ces acteurs dans le cadre du système des Nations Unies comme, en général, la coordination de tous les acteurs internationaux, mais ses dispositions n'ont pas toujours été observés (Muggah et Rieger, 2012: 10). Dans les cas où il existe une OMP de Nations Unies, celle-ci est généralement chargée de coordonner l'activité internationale<sup>301</sup>; lorsque il n'existe pas une OMP dans ce contexte, le PNUD se charge souvent de cette tâche (Escola de Cultura de Pau, 2008: 13).

<sup>300</sup> C'est le cas de l'OMP du Sahara Occidental, car depuis 1991 a pour tâche fondamentale l'organisation du référendum qui permettra à ce territoire en attente de décolonisation de décider son avenir; celui du Soudan (Abiyé) car il vise simplement à la démilitarisation de la zone en litige entre le Soudan et le Soudan du Sud; et finalement, le cas du Libéria, car cette mission est en cours depuis 2003 et il n'existe plus la nécessité de cette activité dans ce contexte.

<sup>301</sup> À côté des acteurs du système des Nations Unies, participent d'autres OII de caractère universel

En outre, en Afrique, des OII régionales comme l'Union africaine ont également appuyé différents processus de DDR dans des contextes bien avec présence d'une OMP de l'ONU (par exemple, en République centrafricaine, Soudan ou Soudan du Sud) soit dans ceux où les Nations Unies apporte un appui non militaire, mais essentiellement technique, comme la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM, par son sigle en anglais). En fait, aujourd'hui, l'Union africaine a un Programme de capacité de désarmement, démobilisation et réintégration (DDRCP, par son sigle anglais), lancé en 2013, à travers lequel elle a appuyé ce type de processus en Somalie, dans le Soudan du sud, Soudan, République centrafricaine ou Comores<sup>302</sup>.

Dans la plupart des cas, les États bénéficiaires qui mettent en œuvre un processus de DDR reçoivent également une aide bilatérale de la part d'autres États. De nouveau, selon les données de l'Escola de Cultura de Pau (2008: 4), le Japon et les États-Unis ont été en 2007 les principaux bailleurs bilatéraux de programmes de DDR. Comme le signale Mark Knight (2012: 22), ces bailleurs bilatéraux sont souvent les acteurs internationaux moins visibles, mais les plus influents aussi bien dans les processus de DDR que dans les plus amples processus de construction de la paix.

Entre les acteurs privés, se distinguent deux qui ont une importance croissante mais qui mènent des activités très différentes dans le processus. À nouveau apparaît une certaine division du travail de construction de la paix, dans ce cas, entre les acteurs privés. D'un côté, les ONG, qu'elles soient internationales, nationales ou locales, qui s'occupent de l'appui à la réintégration (économique, sociale, politique et psychologique) des ex-combattants. De l'autre côté, dans certains contextes (Soudan, Libéria), les compagnies privées de sécurité se chargent partiellement des questions de sécurité liées au désarmement et à la démobilisation d'ex-combattants (Muggah, 2010: 5). Finalement, souvent l'importance de la population civile est sous-estimée, étant souvent oubliée dans l'identification des intérêts et des besoins et à l'implémentation des processus, mais dont le rôle est déterminant, par exemple, au cours de la réintégration.

Nombreux sont les acteurs qui interviennent parce que la coordination est l'un des plus grands défis des processus de DDR. Les difficultés administratives et bureaucratiques sont également énormes et, souvent, apparaissent des désaccords et des confusions entre ces acteurs (Muggah et Rieger, 2010: 9). Comme le note Verástegui (2010: 188), les différends ne sont pas rares –dénommés dans le jargon du développement *turf wars*– entre les différents acteurs impliqués, en particulier, OII, pays d'accueil, représentations diplomatiques des pays bailleurs et participants, ainsi que des ONG internationales et locales.

Historiquement, la mise en œuvre des processus de DDR a suivi une logique essentiellement verticale, de haut en bas (*top-down*), qui n'encourageait ni l'appropriation locale ni la participation de la pluralité d'acteurs concernés. Cette appropriation ne fait pas référence seulement au gouvernement, mais à la grande variété d'acteurs locaux impliqués également dans cette société (Knight, 2012: 21).

---

comme, par exemple, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui s'occupe des personnes civiles accompagnantes des ex-combattants étrangers qui doivent être rapatriées dans leur pays d'origine ou réinstallées dans un pays tiers.

<sup>302</sup> Pour plus d'information, consulter le site web de DDRCP: <http://www.peaceau.org/en/page/68-disarmament-demobilization-and-reintegration-ddr>

Différents auteurs (Verástegui, 2010: 187; Muggah, 2010: 3) ont souligné qu'une difficulté essentielle dans ce type de processus est d'établir la frontière entre l'appropriation locale et la capacité d'intervention des acteurs bilatéraux ou multilatéraux qui accompagnent dans le processus. Les représentants de la Banque mondiale et les Nations Unies tentent –parfois sans succès– que les autorités nationales se responsabilisent des décisions fondamentales du DDR (la portée et le rythme du processus, critères d'éligibilité pour participer, exécution, etc.), mais le degré d'appropriation locale a été variable en fonction, entre autres questions, des circonstances de la fin du conflit et de la capacité des institutions publiques (Muggah, 2010: 3).

En fait, il n'est pas rare que, face au manque de capacités techniques locales, les acteurs externes imposent certaines solutions qui sont acceptées passivement par les autorités locales. Toutefois, si ces mesures ne sont pas adaptées au contexte et il n'existe pas une acceptation locale adéquate, ce sera difficile d'assurer le succès. En outre, et dans le sens contraire, les soupçons de corruption des organismes locaux dans des contextes tels que le Sierra Leone (MacKenzie, 2010: 157) et la RDC d'une part, et la passivité ou l'absence d'initiative de la part des institutions locales de l'autre, peuvent retarder le processus et provoquer la prétendue « lassitude du bailleur » international, découragé par l'absence de résultats visibles (Verástegui, 2010: 187).

## **5. Construction de la paix et transformation sociale vers l'égalité de genre**

### **5.1. Hypermasculinisation du contexte d'après-conflit**

Le genre, et les rôles et relations alloués en vertu du même sont des catégories sociales construites et dynamiques qui, dans le cadre d'un conflit peuvent être altérées par des facteurs externes (par exemple, lorsqu'une femme est enlevée pour combattre dans un groupe armé ou lorsqu'un homme mutilé au combat ne peut continuer à y participer) ou être transformées volontairement (par exemple, lorsque c'est la femme elle-même qui décide de prendre les armes ou l'homme de refuser). C'est précisément du à cette occasion d'influer sur les structures politiques, économiques et sociales qui sont plus rigides dans les périodes de paix (Farr, 2002: 12), que les situations de conflit et d'après-conflit ont été interprétées souvent comme des espaces potentiels de transformation sociale, en particulier pour les femmes (Pankhurst, 2004: 15; Paxton et Hughes, 2007: 168).

C'est toutefois une question controversée dans quelle mesure les contextes d'après-conflit constituent une rupture claire en ce qui concerne la période de conflit. Comme le signale Cockburn (2001: 25), souvent ne deviennent pas, comme on pourrait penser, en processus politiques constructifs. De la même façon, il est contestable que ces contextes fournissent réellement une chance de surmonter les rôles et stéréotypes existants dans une société donnée et de négocier des nouveaux (Farr, 2002: 25 et 28). Comme se demande Simona Sharoni (1997: 1082), « Que se passe-t-il avec les conceptions de masculinité et féminité et avec les relations de genre le lendemain suivant à la signature d'un accord de paix? ».

Pour commencer, comme ça arrive pendant le conflit armé, la période d'après-conflit affecte de façons très différentes les hommes et les femmes (Cockburn, 2001: 26) d'une part, et les femmes entre elles-mêmes d'une autre (Pankhurst, 2004: 19-20). En fait, les différences entre les femmes sont maintenues ou même peuvent s'accroître en fonction de la classe sociale, la religion, l'ethnie, d'être du côté des « gagnantes » ou des « perdantes », d'être considérées comme des partenaires avec l'ennemi, etc. (*ibidem*, 2008/A: 6). Le

degré de rupture que mène chaque femme avec les rôles et identités de genre préalables et/ou traditionnelles entraînera que les formes de résistance face à cette transformation et l'oppression à laquelle chacune devra faire face dans le contexte d'après-conflit sera aussi différent. Il est donc difficile de réaliser des analyses et de formuler des stratégies visant les femmes dans le contexte d'après-conflit qui puissent être considérées universelles (Farr, 2002: 4).

L'expérience montre que la transformation qui peut avoir existé dans des contextes de conflit vers des relations de genre plus équitables entre hommes et femmes, rarement demeure dans les contextes d'après-conflit (Murguialday, 2000a; Gardam et Charlesworth, 2000: 152; Tickner, 2001: 50; Barth, 2002; Farr, 2002; El-Bushra, 2004; Mendia, 2009a, 2009b et 2014; OIT, 2010). L'histoire moderne est remplie d'exemples dans lesquels on a promis aux femmes des plus grandes quotas d'égalité soit après la guerre, après l'indépendance, la reprise économique, etc. et dans lesquels, une fois ces objectifs ont été atteints, la situation de subordination de la femme n'a pas changé (Paxton et Hughes, 2007: 171; True, 2009: 247-248).

Comme j'ai déjà indiqué dans le quatrième chapitre, dans un certain sens, le conflit est un égalisateur social (Hicks Stiehm, 2010: 22). Immédiatement après celui-ci, il est possible que les minorités et les classes sociales plus défavorisées puissent gagner certains droits et que les femmes puissent voir augmenter l'égalité formelle en relation aux hommes. En outre, les conflits armés ont une certaine capacité de transformer les rôles qu'assument les femmes et les hommes. Toutefois, il est beaucoup plus difficile que les conflits transforment « les identités, les structures de pouvoir<sup>303</sup> et les idéologies de genre<sup>304</sup> qui légitiment l'inégalité » (Mendia, 2009b: 7). Celles-ci n'ont pas changé pendant le conflit mais simplement ont été suspendues (Afshar, 2004: 54). Les changements dans les rôles de genre qui se sont produits dans la vie, les ménages et les communautés des femmes au niveau local ne sont pas accompagnés par des changements dans leur influence politique ou organisationnelle au niveau macro. En général, les femmes ont acquis de la responsabilité mais on ne leur a pas cédé du pouvoir (El-Bushra, 2004: 163).

Toutefois, lorsque dans la période d'après-conflit commencent les efforts de reconstruction de l'ordre social, des opportunités s'ouvrent (Cockburn, 2001: 28; Paxton et Hughes, 2007: 171-173) pour la transformation et la participation politique des femmes, par exemple, en raison de l'existence d'un plus grand nombre de femmes que d'hommes dans le contexte d'après-conflit, comme dans la Rwanda postgénocide, ou à un éventuel changement de régime postérieur au conflit. Même avec des différences notables, on signale un renforcement de la participation politique des femmes dans l'après-conflit dans des contextes aussi différents que l'Ouganda, Mozambique, Namibie et Rwanda. Toutefois, ceci n'est souvent pas la règle générale. Il est prévisible que la société d'après-conflit et les acteurs internationaux (les Nations Unies mêmes) recourent à des visions idéalisées du pays, du foyer et de la famille qui perpétuent la position subordonnée des femmes

---

<sup>303</sup> Les « structures de pouvoir genrées » sont ces institutions sociales (famille, communauté, école, armée, marché du travail, État) qui contrôlent certaines ressources et qui décident la manière dont les hommes et les femmes respectivement accèdent, contribuent ou sont influencées par ces mêmes institutions, comment ces deux parties reçoivent ou on leur refuse du support, statut, ressources ou protection (El-Bushra, 2004: 171).

<sup>304</sup> Le concept « idéologies de genre » fait référence au système de valeurs qui soutient les rôles et les identités de genre et qui valide les « structures de pouvoir genrées » (*ibidem*).

(Fitzsimmons, 2005: 186). Comme j'ai analysé dans le troisième chapitre, les États sont construits et reproduits sur la base de certaines idées de la masculinité et la féminité (Enloe, 2007: 105). Dans le contexte d'après-conflit, « tout doit être remis en place » et l'État intervient avec des politiques de genre qui favorisent les hommes (Pankhurst, 2004: 19, 2008/A: 4 et 6). On exige aux femmes de retourner à la cuisine et au champ; de renoncer à l'autonomie qu'elles puissent avoir réussi pendant le conflit; de s'occuper de leur famille et des personnes de la communauté (Afshar, 2004: 54); d'être disponibles pour offrir leurs services sexuels à –ou assumer être violées– par les soldats, que ce soit les ennemis, ceux qui rentrent chez eux ou ceux des OMP des Nations Unies. On limite leurs mouvements et leur accès aux biens, propriétés et terres. On marginalise tant leurs contributions à la guerre comme à la paix. Et on contrôle leur sexualité, car les femmes deviennent des reproductrices des prochaines générations de soldats. De cette manière, la phase d'après-conflit est militarisée et devient le nouveau contexte d'avant-guerre (Enloe, 1993: 64) ou une période d'entre-deux guerres (*interbellum*), une simple pause avant que la lutte commence à nouveau (Zarkov et Cockburn, 2002: 10; Cockburn, 2004: 39).

Souvent, la société se tourne spécialement conservatrice et, en fonction du contexte, augmente le fondamentalisme religieux (Mendia, 2009b: 19), la militarisation (Enloe, 1993: 64, 2002: 22) et la « re-traditionalisation » des rôles de genre (Mendia, 2009: 19). Il se produit une « rémasculinisation » de la société<sup>305</sup> (Hicks Stiehm, 2010: 22) qui « retranche le privilège de la masculinité » (Enloe, 2002: 22). En résumé, il se produit une hypermasculinisation des contextes d'après-conflit. Ce sont des réponses rapides, fortes et violentes qui ont lieu lorsque tout le monde (y compris les femmes) espérait que leur vie améliore avec la fin du conflit (El-Bushra, 2008/b: 293)

Au contraire, ces phénomènes représentent un recul des droits de l'homme (*Ibidem*, 2004: 165), en général, et des femmes en particulier. On impose un discours « anti-femmes » accompagné de restrictions à leurs activités politiques, économiques et sociales et d'une violence contre elles encore plus forte que dans la période d'avant-guerre et, parfois, même que pendant la guerre elle-même (Pankhurst, 2008/A: 3). Comme le soulignent Kuehnast *et al.* (2011: 7), des études récentes indiquent que les femmes meurent en plus grande proportion que les hommes une fois le conflit est « achevé ». Pour de nombreuses femmes, le *continuum* de violence ne permet pas d'établir une séparation claire entre la guerre et l'après-guerre (Zarkov et Cockburn, 2002: 10; Cockburn, 2004: 39; Brück et Vothknecht, 2011: 87), vue que la fin de la guerre ne signifie pas l'établissement de la sécurité (Fitzsimmons, 2005: 185). Comme le note métaphoriquement Enloe (1993: 252-253), le contexte d'après-conflit est un moment ambigu dans lequel il « n'est pas toujours aussi évident que le jour suivant est un nouveau jour ».

Après le conflit, on reconnaît rarement le rôle que les femmes ont joué dans celui-ci en tant que prestataires, gardiennes, administratrices sociales et politiques de leur communauté (Pankhurst, 2004: 17, 2008/A: 4; Pérez Villalobos, 2013: 65) ou combattantes. Dans le

<sup>305</sup> Comme signale Farr (2002: 29), y compris dans les groupes armés dans lesquels les relations de genre ont pu avoir franchi des étapes vers l'égalité entre les hommes et les femmes pendant le conflit (guérillas, mouvements de libération nationale, etc.), la situation recule souvent avec la démobilisation dans la mesure où il est facile et avantageux pour les hommes de revenir à la situation d'inégalité antérieure au conflit. Sur le continent africain cette situation s'est donné dans des contextes tels que le Zimbabwe, la Namibie, l'Érythrée ou le Mozambique (Smith, 2002: 93; Pankhurst, 2004: 19).

contexte d'après-conflit beaucoup de ces rôles et comportements se considèrent comme subversifs (Farr, 2002: 30), éloignés de la morale appropriée (OIT, 2010: 75) et un danger pour l'ordre social établi dans cette société. La forte pression sociale que les femmes qui ont participé à la lutte politique ou militaire confrontent dans le contexte d'après-conflit pour revenir aux rôles traditionnels précédents (Pankhurst, 2004: 17-20; Abeysekera, 2011: 56) fait que les transformations sociales qui ont eu lieu pendant le conflit semblent illusoire (Dolan, 2004: 81) et en aucun cas on peut les présumer irréversibles (Farr, 2002: 28 et 30; Ruíz-Giménez, 2011b: 242).

## **5.2. Sécurité comme priorité et égalité comme problème dans le modèle de construction de paix libéral.**

En général, les politiques internationales ne sont pas particulièrement intéressées par les questions de genre (Pettman, 1998: 174) et, de même, celles-ci ne sont pas une priorité dans les contextes d'après-conflit (Bouta, 2005: 10; Mendia, 2009b: 9). Ne le sont pas non plus au niveau local ou national, où généralement les structures de pouvoir élitistes (Nations Unies, 2006c: 3) et patriarcales hésitent à inclure les femmes dans le nouvel espace politique, économique et de sécurité qui est ouvert dans le contexte d'après-conflit (Paxton et Hughes, 2007: 176). La politique d'après-conflit persiste comme le privilège des hommes et, en outre, est exercée de manière androcentrique pour les favoriser. De fait, les hommes qui survivent à la guerre sont ceux qui gèrent la vie publique après le conflit, en partie parce que c'est un avantage qui découle de leur statut de protecteurs pendant le conflit armé (Enloe, 1993: 63).

Dans le domaine de la sécurité, le plus grand problème est que les conceptions de la sécurité sont genrées (Fitzsimmons, 2005: 186). Les politiques internationales de construction de la paix sont fondées sur une vision étatocentrique, militaire et androcentrique de la sécurité. Les femmes ne figurent pas parmi les préoccupations de sécurité dans les contextes d'après-conflit, en dépit que l'augmentation de la violence contre elles durant cette période soit un phénomène largement démontré (Pankhurst, 2004: 17). Bien qu'à partir de la résolution 1325 du Conseil de sécurité l'agenda international a commencé à encourager l'introduction de la perspective de genre dans ses stratégies de construction de la paix –processus de DDR y compris–, celui-ci demeure conçue par des hommes et défend des intérêts et préoccupations masculines (Farr, 2002: 17). Dans le cadre du modèle de construction de paix libérale, les gouvernements concernés et les bailleurs internationaux sont plus préoccupés d'obtenir un minimum de sécurité qui leur permette de mettre en œuvre la libéralisation politique et économique que d'avancer vers une société plus égalitaire.

Dans le cas spécifique des processus de DDR, à nouveau leur objectif fondamental, tel que mis en place aujourd'hui, est celui de renforcer la stabilité et la sécurité dans un contexte –après un conflit armé– spécialement agité. La sécurité nationale et la stabilité s'identifient avec la sauvegarde du *statu quo* (Afshar, 2004: 54). Par contre, la transformation sociale vers l'égalité entre les hommes et les femmes exige la remise en question des rôles, identités, structures de pouvoir et idéologies profondément enracinées dans la société, ce qui entraîne la déstabilisation des relations entre hommes et femmes (Mendia, 2009b: 7) et la remise en cause du *statu quo* (Farr, 2002: 7). Le potentiel déstabilisateur du processus vers l'égalité est élevé dans une période où le but est de revenir dès que possible à la « normalité » (*ibidem*) et de rétablir la situation antérieure au conflit armé (Pankhurst,

2004: 19, 2008/A: 4). Dans ce contexte, les processus de DDR sont centrés sur la création d'opportunités économiques pour les combattants qui se réintègrent et le maintien de ce que les femmes puissent avoir gagné pendant le conflit n'est pas important (Fitzsimmons, 2005: 187).

De plus, les résistances à la transformation de la part de ceux qui veulent maintenir leur position privilégiée –les hommes et, en particulier, l'élite des hommes– sont énormes. Souvent, les tentatives de transformation de la situation des femmes sont reprochées comme « influencées par l'Occident » (Pankhurst, 2008/A: 4). Des tensions et des conflits dans le domaine public et privé apparaissent et, souvent, on recourt à l'exercice de la violence contre les femmes (Mendia, 2009b: 8) pour freiner ces progrès. L'expérience montre que dans les contextes d'après-conflit non seulement les femmes sont confrontées à la perpétuation de la violence exercée pendant la guerre mais aussi à des nouvelles formes de violence (Rehn et Sirleaf, 2002; Pankhurst, 2008/A: 3), ce qui explique les niveaux élevés de violence contre les femmes. Comme le note Pankhurst (2008/b), la construction de la masculinité –plus précisément, de certains modèles de masculinité (hégémonique et militarisée)– a une grande capacité explicative de cette violence.

### **5.3. De l'égalité comme problème à l'égalité comme solution dans les contextes d'après-conflit.**

Si l'on reconnaît largement que la fin d'un conflit armé peut entraîner la perte des progrès vers l'égalité qui ont eu lieu au cours de celui-ci, la question clé est: comment peuvent-ils se créer des conditions dans le contexte d'après-conflit pour que ce recul ne se produise pas? Ou, comme remet en cause Enloe (1993: 252), quand peut-il l'après-guerre être post-patriarcale? De plus, dans le cadre de l'analyse proposée ici, peuvent-ils les processus de DDR favoriser la consolidation de ces changements vers l'égalité dans un contexte d'après-conflit?

Hudson (2010: 268) analyse deux contextes très différents sur le continent africain qui illustrent l'incidence de l'incorporation de la femme dans le processus de construction de la paix. Selon elle, l'incorporation des femmes a été très positive pour le processus dans le cas du Rwanda, en dépit de l'attitude de l'État qui a rendu plus difficile que les avantages soient consolidés; quant au contraire, en Côte d'Ivoire, l'exclusion des femmes du processus a une grande importance dans l'échec de construction d'une paix durable.

En plus de la faible participation des femmes, un autre problème est souvent que la promotion de l'égalité dans les contextes d'après-conflit se fait par le biais de mesures concrètes (changements législatifs, promotion de l'accès des femmes aux forces de sécurité, mesures d'accompagnement psychologique aux femmes victimes de violence sexuelle, etc.) mais mises en œuvre de façon isolée les unes des autres, sans faire partie d'une stratégie intégrale. Par conséquent, leur impact est réduit et difficilement influe sur les structures d'inégalité (Fitzsimmons, 2005: 194).

En tant qu'instruments, les processus de DDR peuvent également contribuer à la renégociation des rôles et des identités de genre dans la société. Il s'agit de processus qui transforment le conflit (Mac Ginty et Williams, 2009: 135). À travers eux, les personnes combattantes qui ont participé à des groupes ou des forces armées pendant un conflit armé se désarment et démobilisent –récupèrent la condition civile– et se réintègrent dans la société. Leur caractère et potentiel transformateur sont incontestables.



Comme le soulignent différents auteurs (Greenberg et Zuckerman, 2009: 118; Dudouet *et al.*, 2012: 265), ces scénarios offrent des possibilités pour renégocier les relations inégales de pouvoir et de développer des rôles de genre plus égalitaires, aspects reconnus aussi par les propres Nations Unies (A/57/731: paragraphe 31). Les mesures de discrimination positive peuvent être un instrument temporaire qui aide, mais l'égalité de genre ne peut pas être mesurée uniquement en termes quantitatifs (Dudouet *et al.*, 2012: 263). Le processus de démilitarisation de la société ne peut se produire que dans le cadre d'une redéfinition des rôles et des identités conférées tant aux femmes comme aux hommes (Farr, 2002: 11; Cockburn, 2010: 114). Par conséquent, la responsabilité d'avancer vers une société plus égalitaire ne correspond pas seulement aux femmes mais aussi aux hommes.

Si l'on suppose que le militarisme est intrinsèquement lié à des valeurs de domination masculine, les hommes, poussés par ces valeurs patriarcales et avec de grandes difficultés pour les refuser pendant le conflit (Farr, 2002: 15), peuvent trouver dans le contexte d'après-conflit une occasion, d'abord, pour se résister à les reproduire, et ensuite, pour les redéfinir d'une manière plus conforme à l'égalité entre hommes et femmes. En outre, les masculinités hégémoniques se construisent également sur la domination des masculinités subordonnées, liées à d'autres variables identitaires considérées comme « indésirables » tels que l'orientation sexuelle, la race ou la religion. Le travail avec les hommes doit viser non seulement la lutte contre le sexisme, mais aussi les comportements qui hiérarchisent des modèles de masculinité face à d'autres et qui sont souvent à l'origine de la violence (Dolan, 2004: 81)

## **6. Considérations finales**

Le modèle de paix libérale a été largement diffusé dans le monde entier par le biais de politiques de construction de la paix auxquelles participent une grande diversité d'acteurs. Les pays occidentaux et les OII ne sont rien de plus que le fer de lance d'un appareil dans lequel prennent part également des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des ONG internationales et locales, entreprises, etc. L'Afrique subsaharienne n'a pas été étrangère à ce processus. Au contraire, compte tenu de la quantité de conflits qui ont eu lieu sur ce continent depuis les années quatre-vingt-dix, est devenue un grand laboratoire dans lequel ces politiques de construction de la paix n'ont pas été mis en œuvre de manière linéaire mais plutôt ont eu différentes étapes avec des caractéristiques différentes.

Au cours des premières années de cette décennie, la prise en charge de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies des responsabilités de paix et sécurité qui n'ont pas pu être exercées pendant la guerre froide a provoqué un grand interventionnisme militaire. Le nombre d'OMP et sa complexité a augmenté, devenant des missions multidisciplinaires et hybrides (avec des composantes civiles et militaires) et avec des objectifs non seulement de sécurité mais aussi politiques, économiques et sociaux. L'ONU est devenue le principal acteur dans le domaine de la construction de la paix en Afrique subsaharienne.

Toutefois, au cours de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix, cette même organisation a fait un pas en arrière. Son retrait, qui a été interprété comme une réaction à l'échec des interventions telles que celles qui ont eu lieu au Rwanda ou Somalie et à l'incapacité occidentale pour assumer des pertes militaires propres dans des contextes non prioritaires, a favorisé l'option définie comme « solutions africaines aux problèmes

africains », c'est-à-dire, l'implication des organisations régionales (OUA) et sous-régionales (CEDEAO) dans la résolution des conflits africains. Cette expérience africaine a eu un certain succès mais a également montré les faiblesses (du cadre institutionnel, de capacités et de ressources) de ces organisations régionales pour la gestion de la construction de la paix.

Le paysage a changé de nouveau au début de XXIème siècle. Après une période d'introspection dans les Nations Unies, qui a abouti à des réformes et recommandations découlant du rapport Brahimi en 2000, cette organisation a lancé une nouvelle phase de protagonisme dans le continent. Dans cette nouvelle phase ont eu également de l'influence les changements dans l'agenda de sécurité qu'a provoqué la « guerre contre le terrorisme » lancée par les États-Unis après le 11-S. Le discours des « États faillis » et la prise en compte de ceux-ci comme une menace à la paix et la sécurité internationales ont entraîné la sécurisation des politiques de développement et de construction de la paix et même, comme le signale Abrahamsen (2005: 57), la sécurisation de l'Afrique même. Le nombre et caractère intrusif des OMP ont augmenté; dynamiques appuyées en outre par l'effervescence à l'époque du débat sur « la responsabilité de protéger ».

La pluralité d'acteurs participants et leur nature diverse (publics-privés, nationaux-internationaux, civils et militaires) a favorisé l'existence de différentes divisions du travail dans le domaine de la construction de la paix, notamment les suivantes: en ce qui concerne le moment de l'intervention, les organisations régionales agissent souvent à court terme et, dans un deuxième temps, sont appuyées (ou remplacées) par les Nations Unies; en relation aux fonctions au sein des OMP, les pays occidentaux prennent les décisions stratégiques et financent, les pays émergents financent et envoient des contingents, et les pays de la périphérie simplement fournissent des contingents, une séparation des tâches qui génère des problèmes de coordination et des déséquilibres; en relation avec les domaines d'action, les principaux bailleurs (États et OII) sont chargés des activités politiques, économiques et de sécurité et les ONG des activités socio-économiques et de réhabilitation sociale; et finalement, dans le cadre des OMP et en rapport avec le genre, les femmes s'occupent surtout des activités civiles et les hommes des militaires.

Le modèle actuel d'intervention naturalise l'idée que la construction de la paix doit être réalisée par des instruments et des ressources militaires (Whitworth, 2005: 90; Ruiz-Giménez, 2013a: 34). Et pourtant, les interventions internationales militaires sur le continent africain depuis 1990 jusqu'à nos jours ne donnent pas un bilan positif. D'une part, elles ont eu une portée géographique limitée et ont été partielles (leur accent sur les groupes rebelles a ignoré les abus étatiques contre la population civile); de l'autre, les propres OMP ont reçu des accusations d'abus et d'exploitation sexuelle, ainsi que d'autres d'incompétence, passivité ou corruption; finalement, la prise en compte des questions de genre a été une autre lacune, tant avant qu'après la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Après celle-ci, il y a eu un discours plus favorable et quelques pas vers l'inclusion des femmes dans les OMP, même si le pourcentage de femmes dans celles-ci demeure très faible.

Ces interventions internationales sont fondées sur un modèle de construction de paix, de racine libérale, qui a centré son activité sur quatre grands domaines. En premier lieu, sur la démocratisation des structures politiques par le biais d'élections libres, de limites constitutionnelles du pouvoir gouvernemental et du respect des droits civils et politiques. Il

s'agit d'un processus complexe et coûteux qui implique d'importantes transformations et génère des tensions entre les élites pour maintenir ou gagner du pouvoir. En outre, a lieu dans des contextes sans tradition libérale qui ont adopté une démocratie formelle mais pas son contenu. Cela est particulièrement évident dans le cas de l'égalité, reconnue formellement dans les lois (au moins en ce qui concerne les droits civils et politiques) mais transgressée constamment dans la réalité quotidienne.

En outre, le discours des États faillis après le 11-S a entraîné une plus grande préoccupation devant l'existence d'institutions gouvernementales stables. La « construction de l'État » est devenue la nouvelle panacée pour parvenir à la paix et la stabilité. Cette stratégie a reçu de sévères critiques, entre autres raisons, par son caractère ethnocentrique, anhistorique, hiérarchique, décontextualisée et patriarcale. Comme le note Charles Tilly (1985: 169), il s'agit d'une vision qui vise à reproduire dans Afrique du XXème [XXIème] siècle le modèle d'État européen des XVIème et XVIIème siècles

En deuxième lieu, les réformes économiques libérales ont également manqué à leurs promesses de croissance macroéconomique, d'intégration africaine au système international et d'amélioration du bien-être des populations africaines. Au contraire, elles ont mis en évidence la tension entre les politiques économiques libérales, d'une part, et la justice et le bien-être social, de l'autre (Salih, 2014: 197). Les explications que le discours dominant invoque pour cet échec sont toujours endogènes et ignorent l'influence des dynamiques économiques régionales et internationales. Entre-temps, la montée des inégalités, de la pauvreté et le chômage s'intensifient, ayant en outre une incidence plus pénalisante pour les femmes et accroissent les tensions sociales susceptibles de favoriser le retour au conflit.

En troisième lieu, la réhabilitation sociale (soutien aux personnes réfugiées et déplacées, récupération psychologique des personnes et des communautés, réconciliation et justice transitoire) n'est pas une priorité pour le modèle de paix libérale. Particulièrement complexe est la question de la justice transitoire, à savoir, la gestion du passé de violations des droits de l'homme d'une manière qui permette de rendre justice et de réconcilier la population face à l'avenir de cette société. Souvent, depuis une vision réductrice de ceux-ci, paix et sécurité se sont interprétées comme excluantes ou même contradictoires. On ignore de cette façon la relation étroite existante entre les deux et, entre ces deux et la réconciliation.

On identifie principalement trois modèles idéaux de justice transitoire: l'« oubli », dans lequel au nom de la stabilité on choisit de « tourner la page » offrant des amnisties et des accords de « pouvoir partagé » qui favorisent l'impunité; la « justice », basé sur l'action des tribunaux nationaux, internationaux (permanents ou *ad hoc*) et mixtes; et le « pardon », qui est souvent mis en place par le biais d'une commission de la vérité. Dans chaque contexte, les nouveaux régimes doivent décider, sur la base de critères politiques, économiques, juridiques, historiques, sociaux, de réconciliation, etc., les instruments les plus appropriés (qui comprennent souvent des mesures des différents modèles idéaux) pour gérer ces violations.

Et enfin, en quatrième lieu, le discours des « États faillis » et leur potentiel menace internationale a déclenché depuis le début du siècle la préoccupation pour la sécurité, toujours d'un point de vue étatocentrique (l'État est le référentiel de sécurité), militaire

(tant les menaces comme les solutions sont militaires) et androcentrique (les hommes définissent les intérêts et préoccupations, et décident les mesures pour y faire face). Dans le domaine d'activité lié à la sécurité, le modèle de paix libérale se caractérise par deux processus, profondément interdépendants et dirigés tous deux à récupérer le monopole étatique de l'utilisation de la force depuis différentes directions. D'un côté, la réforme du secteur de la sécurité vise à restructurer les corps et systèmes de sécurité de l'État (armée, police, services de renseignement, douanes, systèmes judiciaire et pénitentiaire, etc.). D'un autre côté, les processus de DDR prétendent que les ex-combattants non-étatiques remettent leurs armes, quittent leur statut militaire et se réintègrent dans la société.

Généralement, les processus de DDR sont des processus volontaires, avec l'appui international, qui sont convenues après la signature d'un accord de paix et se fondent sur la volonté politique et la confiance des parties belligérantes et sur l'existence de conditions de sécurité minimales. Toutes ces situations idéales ne sont pas toujours présentes et, de fait, les processus de DDR sont mis en œuvre en l'absence de certaines d'entre elles, ce qui complique leur développement.

En outre, ces processus ont subi une importante évolution depuis ceux mis en place au cours de la guerre froide et centrés sur le démantèlement des structures militaires, la démobilisation des personnes ex-combattantes et, dans quelques rares cas, la provision d'emplois civils. À partir de l'après-guerre froide, les Nations Unies les ont accueillis sous leur protection, en les incluant dans le mandat de ses OMP. Avec le passage du temps elles ont diversifié leur activité (y compris les filles et les enfants soldats, domaines de réinsertion divers, femmes combattantes et autres femmes liées à des groupes armés, etc.) et ont été associées à de nombreux autres processus présents dans les contextes d'après-conflit, comme le contrôle d'armes ou la justice transitoire.

Avec le nouveau siècle, les faiblesses identifiées dans les expériences précédentes et l'augmentation de la préoccupation concernant la sécurité dans les « États faillis » ont entraîné de profondes transformations dans les processus de DDR qui ont pris forme en deux nouvelles approches. La première vise à répondre à la demande de sécurité et de stabilité et a porté sur des mesures – dites « DDR de deuxième génération » ou de « stabilisation intérimaire » – comme les programmes de création d'emplois d'urgence, les accords d'intégration militaire, les rapprochements communautaires de sécurité ou le travail avec des groupes-cibles spécifiques. La deuxième, la réintégration communautaire, vise à aller au-delà de l'approche classique, centrée sur la personne ex-combattante, par une autre plus inclusive et participative dans laquelle les communautés d'accueil ont un poids plus important.

En dépit de ces approximations aujourd'hui les défis continuent. La nature variable des contextes de conflit et d'après-conflit, la persistance de l'insécurité dans ces derniers, et le grandissant accent sur la sécurité et la stabilité sont en train de provoquer des stratégies de DDR peu fréquentes jusqu'à présent, comme la remise en cause du caractère volontaire des processus grâce à des stratégies de « bâton et carotte » qui pousse militairement les groupes armés à y participer, ou le permis aux personnes ex-combattantes pour se réinsérer dans la société avec leurs armes dans une tentative de « sauver » leurs réticences initiales à se désarmer, mettre en œuvre une sorte de RDD au lieu du classique de DDR.

Cela met en évidence le caractère souple et dynamique de ces processus, face à la « vision gabarit » qui les considère comme des processus techniques. Ce sont des processus profondément politiques (avec des intérêts et besoins particuliers liés au modèle de construction de la paix libérale), centré sur les groupes rebelles (les menaces sont les groupes non-étatiques et jamais les forces militaires étatiques) et qui défendent le *statu quo* dans les contextes d'après-conflit (au nom des souhaitées sécurité et stabilité).

Dans le contexte d'après-conflit, en général, tant l'État comme la société se caractérisent par une nature hypermasculine, c'est-à-dire, par une forte réaction contre les tentatives des femmes de consolider ou même d'accroître les niveaux d'autonomisation et d'égalité réelle qu'elles pourraient avoir atteint pendant le conflit. Souvent cette réaction patriarcale est soutenue par l'exercice de la violence contre les femmes, ce qui contribuerait à expliquer le *continuum* de la violence et la grande variété et gravité de cette dernière dans les contextes d'après-conflit. La sécurité et stabilité ne sont pas compatibles avec la transformation vers l'égalité des hommes et des femmes, tenant compte du potentiel déstabilisateur de cette transformation sur les relations de genre et, par conséquent, sur ce contexte. À cet égard, l'égalité non seulement n'est pas une priorité mais elle est interprétée comme un problème. Le défi, par conséquent, consiste à supposer que les politiques de construction de paix, en général, et les processus de DDR, en particulier, comme instruments politiques que sont, peuvent redéfinir ses priorités vers d'autres objectifs (tels que promouvoir l'égalité réelle ou la réconciliation des parties belligérantes) qui favorisent une paix positive durable.



## Capítulo 6

# Análisis de género en la paz y la seguridad y en los procesos de DDR

“...el reconocimiento del derecho de las mujeres a vivir en una sociedad libre de violencia de género es uno de los cambios psicológicos más importantes que se pueden instituir en los soldados varones después de la guerra, y tiene profundas implicaciones para la reconstrucción de la sociedad y la sostenibilidad de una paz a largo plazo”

(Farr, 2002: 24).

### 1. Introducción

En este capítulo analizo críticamente las políticas de transversalización del género (*mainstreaming* de género) internacionales implementadas en el ámbito de la paz y la seguridad, en general, y en los procesos de desarme, desmovilización y reintegración (DDR) de personas ex combatientes, en particular.

Tras este apartado introductorio, examino en segundo lugar el origen y evolución del género en el marco de las Naciones Unidas y cómo su desarrollo, junto con la presión de

los movimientos feministas transnacionales, incidió significativamente en la adopción de la resolución 1325 por parte del Consejo de Seguridad de la ONU el año 2000. Seguidamente, reviso las principales debilidades de esta resolución: su incapacidad para lograr una verdadera transformación hacia la igualdad; su énfasis en la incorporación de las mujeres sin análisis más profundos sobre las desiguales relaciones de género; su refuerzo de la visión tradicional de las mujeres como víctimas en los conflictos armados; y el extendido error de identificar “género” con “mujeres”, que ha obviado del análisis la incidencia de los hombres y de la construcción de su masculinidad militarizada en los contextos de conflicto y posconflicto.

En tercer lugar, aplico el análisis de género a los procesos de DDR para identificar las diferentes experiencias, necesidades y preocupaciones de hombres y mujeres combatientes. Este análisis me permite, asimismo, destapar las relaciones de género desiguales existentes en los grupos armados durante los contextos de conflicto y cómo estas perduran en los contextos posconflicto bien en la mesa de negociación de los acuerdos de paz, bien en los criterios de elegibilidad que permiten participar en ellos, bien en otras dificultades específicas que las mujeres combatientes enfrentan para participar. Posteriormente, me detengo en el contenido de cada uno de los componentes de los procesos de DDR, esto es, el desarme, la desmovilización y la reintegración –en este caso, con sus diferentes dimensiones (económica, social, política y psicológica)– así como la repatriación y reasentamiento de personas excombatientes extranjeras.

Finalmente, en el cuarto y último apartado retomo las ideas principales recogidas en este capítulo.

## **2. Regulación jurídica internacional del *mainstreaming* de género en la paz y la seguridad**

### **2.1. Origen y desarrollo del *mainstreaming* de género en la paz y la seguridad**

#### **2.1.1. De “las mujeres” al género en las Naciones Unidas**

Desde sus primeros momentos, en las Naciones Unidas han existido diferentes organismos e instrumentos de protección de los derechos de las mujeres y de promoción de la igualdad entre hombres y mujeres<sup>306</sup>, y como resultado de la evolución de la propia organización y del contexto internacional, estos se han ido desarrollando y se han creado otros nuevos. Como analizaré a continuación, en la evolución de la regulación jurídica del *mainstreaming* de género, el ámbito de la paz y la seguridad no ha sido autónomo, sino que se ha visto influenciado en gran medida por la evolución de la consideración de las mujeres y el género en otros ámbitos conexos, entre ellos, principalmente, los derechos humanos y el desarrollo (Strickland y Duvvury, 2003: 11).

A mediados de la década de los setenta del siglo XX, y ante la persistencia de la situación de discriminación de las mujeres, la ONU auspició tres iniciativas para impulsar la igualdad entre mujeres y hombres en todos los países y en todos los ámbitos de la vida. El primero fue la celebración del Año Internacional de las Mujeres<sup>307</sup> en 1975; el segundo, el

<sup>306</sup> Entre los organismos destaca la Comisión Jurídica y Social de la Mujer (1946) y, entre los instrumentos, la Declaración Universal de los Derechos Humanos (1948) o la Convención sobre los Derechos Políticos de las Mujeres (1952).

<sup>307</sup> Recojo aquí la traducción de su denominación original en inglés que nombra a las mujeres en



inicio, ese mismo año, del Decenio de las Naciones Unidas para las Mujeres (1975-1985); y, el tercero, la convocatoria también ese mismo año de la Conferencia Mundial sobre las Mujeres<sup>308</sup>, celebrada en la ciudad de México.

A la Primera Conferencia Mundial sobre las Mujeres de 1975 le siguieron otras en Copenhague (1980) y Nairobi (1985). Estas Conferencias fueron la oportunidad para escuchar la voz de las mujeres y, de hecho, fue precisamente tras la de Nairobi cuando las mujeres, sus intereses y preocupaciones comenzaron a escucharse también en el seno de la ONU (Pietilä y Vickers, 1994: 96). Tres fueron especialmente los temas principales que se trataron durante aquellos años: la igualdad entre mujeres y hombres y la participación de las mujeres, respectivamente, en el desarrollo y en la paz (Rodríguez Manzano, 2008: 74 y 140; Barrow, 2010: 228). En relación con la paz, las *Estrategias de Nairobi* –documento final de la Tercera Conferencia Mundial sobre las Mujeres– reconocieron por primera vez en un documento intergubernamental la relación entre la violencia contra las mujeres y la violencia entre los estados, al reconocer que la primera era un obstáculo para conseguir la paz en las relaciones internacionales<sup>309</sup> (Pietilä y Vickers, 1994: 142).

En 1979, los derechos de las mujeres lograron un reconocimiento fundamental a través de la adopción de la Convención para la Eliminación de todas las Formas de Discriminación contra las Mujeres (CEDAW, en sus siglas en inglés). Este Tratado internacional entró en vigor en 1981 y ha sido ratificado hasta la fecha por 189 estados<sup>310</sup>. En su contenido no se limita a establecer normas jurídicas sino que identifica ámbitos tradicionalmente discriminatorios contra la mujer y establece objetivos y medidas específicas para lograr la igualdad real –y no sólo formal o jurídica– entre mujeres y hombres (Zirion, 2012: 82). Este desequilibrio existente entre el reconocimiento formal de la igualdad y su aplicación efectiva en la práctica se incluyó también en las *Estrategias de Nairobi* (Rodríguez Manzano, 2008: 163) y es, todavía hoy, una preocupación fundamental del feminismo.

De hecho, la CEDAW parte de la idea de que la búsqueda de la igualdad real compete a ambos, hombres y mujeres. Como señala el preámbulo de la CEDAW, “para lograr la plena igualdad entre el hombre y la mujer es necesario modificar el papel tradicional tanto del hombre como de la mujer en la sociedad y en la familia”. Esta misma idea es apoyada por el artículo 5 que exige cambios legislativos pero también socioculturales, esto es, que los estados actúen sobre los usos y prácticas sociales, culturales y tradicionales que perpetúan la discriminación.

---

plural (*International Women's Year*) en lugar de la traducción en castellano en la que suele aparecer en singular (Año Internacional de la Mujer). Lo mismo ocurre con el resto de iniciativas a las que hago referencia.

<sup>308</sup> Como resultado de esta Conferencia se crearon dos organismos de la ONU fundamentales en la promoción de la igualdad de las mujeres: el Instituto Internacional de Investigaciones y Capacitación para la Promoción de la Mujer (INSTRAW) y el Fondo de Desarrollo de las Naciones Unidas para la Mujer (UNIFEM).

<sup>309</sup> Párrafo 258 de las *Estrategias de Nairobi: Report of the World Conference to review and appraise the achievements of the United Nations Decade for Women: Equality, Development and Peace* (1985), adoptado en la III Conferencia Mundial sobre las Mujeres, Nairobi, 15-26 de junio de 1985).

<sup>310</sup> Para más información consultar la página web sobre la situación del Tratado de la CEDAW: [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=IV-8&chapter=4&lang=en](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-8&chapter=4&lang=en).

Aunque sin hacer referencia expresa a la violencia doméstica, el artículo 16, relativo a la igualdad en el matrimonio y la familia, recogió una reivindicación feminista crucial como es la consideración de que la discriminación que tiene lugar dentro del hogar también compete a los estados. No es suficiente con exigir la igualdad en el plano vertical (en la esfera pública) sino que los Estados partes deben asegurar también la no discriminación en el plano horizontal (en la esfera privada). De hecho, el esfuerzo a realizar en la esfera privada es aún mayor en la medida en que esta discriminación se fundamenta en prácticas culturales, religiosas o tradicionales muy arraigadas y, por tanto, la capacidad de incidir en ella es menor y la resistencia para modificar actitudes y comportamientos, en cambio, mayor (Zirion, 2012: 83).

En el marco de la CEDAW, por tanto, son los estados los que, a nivel interno, deben dar pasos hacia una sociedad más igualitaria y garantizar el respeto y disfrute de los derechos de las mujeres en estos diferentes ámbitos. Para ello, la CEDAW ofrece a los estados, por un lado, un programa de acción y, por otro, un órgano (el Comité de la CEDAW) que evalúa periódicamente su evolución y les hace recomendaciones y propuestas de mejora (no vinculantes) de su labor en este ámbito<sup>311</sup>. Su carácter no vinculante hace que los avances sean lentos y, como señala Hilikka Pietilä (2007: 33) queda mucho por hacer todavía en relación con la CEDAW.

Sin embargo, también es cierto que el surgimiento de la CEDAW favoreció procesos que culminaron los años siguientes. Ya he comentado cómo la demanda de igualdad en el ámbito del matrimonio y la familia (artículo 16 de la CEDAW) acercó las discriminaciones que tienen lugar en el ámbito privado a aquellas cometidas en el ámbito público, idea que fue posteriormente confirmada por la Declaración sobre la Eliminación de la Violencia contra las Mujeres<sup>312</sup> (Pietilä y Vickers, 1998: 266) aprobada por la Asamblea General de la ONU de 1993, por la Convención de Viena de Derechos Humanos ese mismo año (Pérez Villalobos, 2013: 62) o por la propia Conferencia Internacional sobre las Mujeres de Beijing de 1995.

Mientras tanto, en el marco de la reconstrucción posconflicto, en *Un programa para la paz*, documento referencia de la nueva actitud intervencionista de la ONU tras el fin de la guerra fría, la referencia a las mujeres fue escasa (una única referencia) y “paternalista y patriarcal” (Birkenbach, 2002: 163) ya que las consideraba un “grupo vulnerable de la sociedad” equiparable a la infancia<sup>313</sup>. De hecho, como señala Charli R. Carpenter (2005: 303 y ss.), los civiles –identificados con aquellas personas que merecen protección–, han sido construidos socialmente como “mujeres y niños” y, en los contextos de conflicto, las

---

<sup>311</sup> Asimismo, en 1999 se aprobó el Protocolo Facultativo de la CEDAW, que ofrece dos nuevos instrumentos de protección de los derechos de las mujeres. En primer lugar, la posibilidad de que personas particulares presenten denuncias al Comité por violación de los derechos reconocidos en la Convención (artículo 2 del Protocolo). En segundo, la posibilidad de que el Comité inicie investigaciones (denominadas “indagaciones”) cuando reciba información fidedigna sobre violaciones graves o sistemáticas de los derechos contenidos en la Convención (art. 8).

<sup>312</sup> El artículo 1 de la resolución A/RES/48/104, de 23 de febrero de 1994, denuncia la violencia cometida contra las mujeres o su amenaza, tengan lugar tanto en el ámbito público como en el privado.

<sup>313</sup> Párrafo 81 del documento A/47/277-S/24111 de la Asamblea General y el Consejo de Seguridad, *Un programa para la paz. Diplomacia preventiva, establecimiento de la paz y mantenimiento de la paz*, de 17 de junio de 1992.

mujeres han sido consideradas tradicionalmente como “sujetos pasivos, muchas veces invisibles, siempre víctimas del conflicto” (Pérez Villalobos, 2013: 65).

Hubo que esperar hasta la Convención de Viena para que los derechos humanos de las mujeres fueran considerados parte inalienable e indivisible de los derechos humanos universales. Asimismo, en su Programa de Acción, y ante los graves actos de violencia contra las mujeres que se estaban cometiendo en la guerra de la antigua Yugoslavia, denunció la violencia contra las mujeres en los contextos de conflicto. Algunas de las manifestaciones de esta violencia (violaciones sistemáticas, embarazos forzados, etcétera) traspasaron la frontera entre el ámbito nacional y el internacional y comenzaron a considerarse violaciones del Derecho Internacional de los Derechos Humanos y del Derecho Internacional Humanitario (Rodríguez Manzano, 2008: 188-189 y 253), lo que supuso un antecedente de su posterior regulación jurídica como crímenes de guerra y crímenes contra la humanidad en los Tribunales Penales Internacionales para la ex Yugoslavia y Ruanda, en el Estatuto de la Corte Penal Internacional y en el Tribunal Especial para Sierra Leona (Pietilä, 2007: 33).

El papel de los hombres en relación tanto al disfrute como a la vulneración de los derechos humanos de las mujeres también fue parte del debate, pero más en los foros paralelos, en los que participaron movimientos sociales y ONG. Como señalan Pietilä y Vickers (1998: 268), fuera de los muros de la Convención se escucharon reflexiones incluso sobre la incidencia de la masculinidad (hegemónica) en la vulneración de los derechos de las mujeres. “Quienes hacen la guerra no son las mujeres. Quienes violan no son las mujeres. Cuando hablamos sobre los derechos de las mujeres, ¿Dónde están los hombres?”, señalaba Edward Broadbent, juez participante en el Tribunal Global sobre las violaciones de los derechos de las mujeres organizado en dicho foro paralelo.

En esta misma línea, la Relatoría Especial sobre la Violencia contra las Mujeres, sus Causas y Consecuencias, creada en el marco de las Naciones Unidas en 1994, ha realizado desde entonces informes tanto geográficos como temáticos en los que ha denunciado la violencia contra la mujer en situaciones de conflicto armado<sup>314</sup>.

Finalmente, la Plataforma de Acción de Beijing, adoptada al final de la Cuarta Conferencia Mundial sobre las Mujeres<sup>315</sup> (1995) recogió, entre sus doce “esferas de especial preocupación”, una dedicada al tema “Mujeres y conflictos armados” (sección E). Como para el resto de esferas, se establecen objetivos estratégicos<sup>316</sup> acompañados de medidas concretas para su consecución. Entre estos objetivos se incluyen los siguientes:

---

<sup>314</sup> Además de los múltiples informes sobre países en contexto de conflicto o posconflicto armado, ha publicado dos informes temáticos titulados *Violencia contra las mujeres en situaciones de conflicto armado y la violencia contra las mujeres detenidas, refugiadas o internamente desplazadas* (documento E/CN.4/1998/54), en 1998; y *Violencia contra las mujeres perpetrada y/o condonada por el estado en situaciones de conflicto armado (1997-2000)* (E/CN.4/2001/73), en 2001.

<sup>315</sup> Desde 1995 no ha habido nuevas conferencias específicas sobre esta cuestión sino exámenes quinquenales de la implementación de la Plataforma de Acción resultante de la Conferencia de Beijing. Todos estos exámenes han tenido lugar en Nueva York (2000, 2005, 2010 y 2015) a cargo de la Comisión de la Condición Jurídica y Social de la Mujer.

<sup>316</sup> Párrafos 131-149 de la Declaración y Plataforma de Acción de Beijing, adoptada por la Cuarta Conferencia Mundial sobre las Mujeres el 15 de septiembre de 1995. Para más información, consultar: <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20S.pdf>.

- Incrementar la participación de las mujeres en la solución de los conflictos en el ámbito de la adopción de decisiones y proteger a las mujeres que viven en situaciones de conflictos armados y de otra índole o bajo ocupación extranjera.
- Reducir los gastos militares excesivos y limitar la disponibilidad de armamentos.
- Promover formas no violentas de solución de conflictos y reducir la incidencia de las violaciones de los derechos humanos en las situaciones de conflicto.
- Promover la contribución de las mujeres al logro de una cultura de paz
- Proporcionar protección, asistencia y capacitación a las mujeres refugiadas, a otras mujeres desplazadas que necesitan protección internacional y a las desplazadas internamente

Junto a estos objetivos estratégicos (y sus respectivas medidas) específicos sobre las mujeres y los conflictos armados, la Conferencia de Beijing fue trascendental porque trasladó, con carácter general, el centro de atención de las mujeres al género (Pérez Villalobos, 2013: 62). Todas las conferencias e iniciativas previas se habían basado en el análisis de las mujeres y su situación de discriminación y no tanto en el reconocimiento de que la estructura de la sociedad y las relaciones entre hombres y mujeres son profundamente desiguales. Para favorecer este cambio de paradigma, la Conferencia de Beijing defendió la incorporación de la perspectiva de género en todos los organismos y procesos políticos tanto en el ámbito nacional como internacional, estrategia que se ha denominado “transversalidad de la perspectiva (*mainstreaming*) de género”.

El *mainstreaming* de género no surgió en Beijing en 1995. Era un discurso que, ligado al ámbito del desarrollo (Puechguirbal, 2010: 190) fue desarrollándose a través de leyes internacionales y de campañas sobre la violencia de género desde mediados de la década de los ochenta (Alice, 2009: 51). A comienzos de la siguiente década, diferentes organismos multilaterales y agencias bilaterales ya defendieron que el análisis de género debía formar parte de todo el proceso (diseño, implementación y evaluación) de sus políticas en el marco de los conflictos armados (Mendia, 2014: 123-124). Sin embargo, en Beijing, en 1995, se extendió a nivel global la convicción de que su institucionalización podía ser una estrategia adecuada para avanzar hacia la igualdad real (True, 2010: 191), lo que revolucionó las estrategias anteriormente utilizadas para lograr la igualdad.

Como recoge Pietilä (2007: 76), ni las políticas de igualdad que se dirigen exclusivamente a las mujeres ni las que asumen que los efectos de las acciones públicas son neutrales desde el punto de vista del género obtienen los mejores resultados. En palabras del Consejo Económico y Social de las Naciones Unidas (ECOSOC), esta nueva estrategia pretende incorporar las preocupaciones e intereses de las mujeres, junto con las de los hombres, en el diseño, ejecución, supervisión y evaluación de las políticas en todas las esferas, para que ambos se beneficien por igual y, de este modo, impedir que la desigualdad se perpetúe. El objetivo final del *mainstreaming* de género, por tanto, es la igualdad entre hombres y mujeres<sup>317</sup>.

---

<sup>317</sup> Definición de “*mainstreaming* de género” incluida en el documento A/52/3/Rev.1, *Mainstreaming the gender perspective into all policies and programmes in the United Nations system, Agreed Conclusions, 1997/2*. del Consejo Económico y Social de las Naciones Unidas,

Algunas autoras poscoloniales han mostrado escépticas sobre los logros de foros como la Conferencia de Beijing de 1995. Por ejemplo, Gayatri Spivak (1996: 2) calificó esta Conferencia de “teatro global”, de “aparato ideológico represivo tremendamente amplio y bien organizado” que escenifica la unidad entre Norte global y Sur global cuando, en la práctica, este último no es más que un elemento discursivo del primero. Para ella, lo que sucede en realidad es que, “el Norte organiza al Sur” (*Ibidem*). Asimismo, la mayoría de las mujeres participantes en esta y, sobre todo, en las anteriores Conferencias Mundiales sobre las Mujeres fueron mujeres occidentales blancas del Norte global (Pietilä, 2007: 118; Paxton y Hughes, 2007: 176) que representaban, principalmente, las agendas, intereses y preocupaciones de los feminismos occidentales (Steans, 2013: 75).

Todas las iniciativas, Conferencias e instrumentos que tuvieron lugar desde la década de los setenta y que se han sucedido hasta la actualidad son “eslabones de una misma cadena” (Rodríguez Manzano, 2008: 252) dirigida a fomentar la igualdad entre hombres y mujeres en el escenario internacional. Durante este recorrido, las mujeres se han organizado más allá de las fronteras de los estados a favor de la igualdad y en contra de la discriminación. El papel de las organizaciones feministas y de mujeres ha sido fundamental en estas iniciativas internacionales que tuvieron lugar en la década de los sesenta y setenta (Paxton y Hughes, 2007: 180)<sup>318</sup>. Y, más aún, en la Conferencia de Beijing de 1995, en la que las asociaciones de mujeres y feministas tuvieron un protagonismo absoluto (Pérez Villalobos, 2013: 61) y lograron que las preocupaciones feministas y, especialmente, la transversalidad de la perspectiva de género se incorporasen a la agenda de la Conferencia.

He comentado en capítulos anteriores cómo, en el marco de las políticas de construcción de la paz, la relación entre seguridad y desarrollo se ha ido estrechando desde la década de los noventa. El *mainstreaming* de género ha tenido impacto en todas las políticas públicas y el ámbito del desarrollo no ha sido ajeno a este proceso. El enfoque “mujeres en el desarrollo” (WID, en sus siglas en inglés), centrado exclusivamente en la situación de exclusión de las mujeres –las mujeres como “grupo vulnerable”– y sobre una base fundamentalmente asistencial, fue superado por el enfoque “género en el desarrollo” (GID, nuevamente, en sus siglas en inglés) que prioriza las estructuras de desigualdad política, económica y social entre hombres y mujeres con el objetivo de lograr la igualdad de género (Mendia, 2014: 120).

Tanto la estrategia del *mainstreaming* de género resultante de la Conferencia de Beijing (Steans, 2013: 122) como la presión del movimiento transnacional de mujeres han tenido también gran incidencia en la regulación internacional posterior de la relación entre género, paz y seguridad (Magallón, 2010: 334; Robles Carrillo, 2012: 148; Pérez Villalobos, 2013: 68). La resolución 1325 del Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas (en adelante, CSNU), paradigma de la regulación internacional del género en el ámbito de la paz y la seguridad, es un claro ejemplo de ello.

---

órgano encargado de incorporar la perspectiva de género en el seno de esta organización.

<sup>318</sup> Por ejemplo, la celebración del Año Internacional de la Mujer (1975) fue una propuesta de *Women's International Democratic Federation*, ONG con estatuto de observadora ante la Comisión de la Condición Jurídica y Social de la Mujer (Rodríguez Manzano, 2008: 73). Asimismo, la participación de las mujeres en los foros alternativos no gubernamentales que tuvieron lugar de manera paralela a las Conferencias Internacionales sobre las Mujeres fue creciendo significativamente: 4.000 en México (1975), 15.000 en Nairobi (1985) y 35.000 en Beijing en 1995 (Pérez Villalobos, 2013: 60; Rodríguez Manzano, 2008: 213-214; Pietilä y Vickers, 1998: 264).

### 2.1.2. Resolución 1325 (2000) del Consejo de Seguridad y resoluciones posteriores

La resolución 1325 del CSNU fue resultado de un contexto muy favorable a estas reivindicaciones tanto dentro como fuera de la ONU (Anderlini, 2011: 21). Tras la Conferencia de Beijing, las Naciones Unidas estaban más receptivas a las cuestiones del género y se convirtió en pionera del *mainstreaming* de género (Pietilä, 2007: 79 y ss.). La incorporación de la perspectiva de género en todas las políticas y programas internos se convirtió en una prioridad de la que se encargó el ECOSOC, y los efectos de esta estrategia se hicieron patentes en todas las esferas de actuación de la ONU durante los años siguientes. Los meses anteriores a la adopción de la resolución 1325, de hecho, tuvieron lugar ciertos antecedentes<sup>319</sup> en este sentido. Entre ellos están, por ejemplo, en el ámbito del desarrollo, los Objetivos de Desarrollo del Milenio aprobados en la Cumbre del Milenio en 2000, cuyo tercer objetivo se dirige a “promover la igualdad de género y el empoderamiento<sup>320</sup> de las mujeres”. Asimismo, en el marco de los conflictos destacan el informe Brahimi sobre las OMP de la ONU o la Declaración de Windhoek y el Plan de Acción de Namibia<sup>321</sup>, aprobados como resultado de un seminario organizado por el Departamento de OMP de la organización que señaló la necesidad de incorporar el género y garantizar la participación de hombres y mujeres en igualdad de condiciones en estas misiones (Pérez Villalobos, 2013: 70).

Fue en este contexto receptivo en el que “la mesa de negociación del Consejo de Seguridad se abrió a la voz las mujeres” (Pietilä, 2007: 34). Una coalición de ONG internacionales<sup>322</sup>, con apoyo del Fondo de Desarrollo de las Naciones Unidas para la Mujer (UNIFEM), propuso el año 2000 una resolución específica sobre las mujeres (y el género) en contextos de conflicto y posconflicto. De hecho, la presión del movimiento global de mujeres (Ruíz-Giménez, 2011b: 233) y la influencia creciente de las ONG (Tryggestad, 2009: 542-543) tuvieron gran incidencia en la adopción de la resolución, junto con los cambios en la arquitectura internacional de seguridad, la naturaleza cambiante de los conflictos armados y la ampliación del concepto de seguridad, aspectos todos ellos analizados en los dos capítulos precedentes.

Finalmente, el 31 de octubre de 2000 la Resolución 1325 “sobre las mujeres y la paz y la seguridad” (S/RES/1325) fue adoptada por el CSNU. Se trata de una resolución breve (18 considerandos) dedicada íntegramente al desarrollo de la perspectiva de género en los ámbitos de la paz y la seguridad. Su contenido puede resumirse en las siguientes propuestas:

- Aumento de la representación y participación de las mujeres a todos los niveles (nacional, regional e internacional) y fases de los procesos de paz, así como en las operaciones de mantenimiento de la paz de la ONU (considerandos 1 a 4).

<sup>319</sup> Para más información sobre estos antecedentes, tanto internos como externos a la ONU, de la resolución 1325, consultar Richard Strickland y Nata Duvvury (2003: 11-16).

<sup>320</sup> El empoderamiento se entiende no en términos de “poder sobre” otros (por ejemplo, sobre los hombres), sino como el aumento de las capacidades, habilidades y confianza de las mujeres para poder influir en la transformación de su situación de dominación (Moser, 1991: 104-105).

<sup>321</sup> A/55/138-S/2000/693, *Windhoek Declaration and Namibia Action Plan of Action on Gender Mainstreaming on Multidimensional Peace Support Operations*, de 14 de julio de 2000.

<sup>322</sup> Esta coalición promovió la campaña “Del consejo municipal a la mesa de negociación. Las mujeres y la construcción de la paz”, germen de esta resolución (Anderlini, 2011: 20; Mendia, 2014: 126)

- Promoción de la formación y sensibilización sobre la perspectiva de género tanto entre los actores involucrados en los procesos de paz como en el seno de la propia ONU (considerandos 6 y 7).
- Incorporación de la perspectiva de género en todas las fases de los procesos de paz como en la negociación y aplicación de los acuerdos de paz (considerando 8) o en los procesos de DDR (considerando 13); y en el trabajo específico de la ONU en este ámbito, por ejemplo, en las OMP (considerando 5) y en las decisiones adoptadas por el CSNU (considerandos 14 y 15).
- Respeto por las partes enfrentadas en los conflictos, de las normas internacionales sobre protección de mujeres y niñas en los conflictos armados (considerandos 9, 10 y 12), y responsabilidad de los estados en el enjuiciamiento de estos actos (considerando 11).
- Avance en el análisis de esta cuestión y evaluación de los progresos realizados (considerandos 16-18).

En relación con los procesos de DDR, el considerando 13 “*alienta* a todos los que participen en la planificación para el desarme, la desmovilización y la reintegración a que tengan presentes las necesidades distintas de las personas excombatientes según sean del género femenino o masculino y tengan en cuenta las necesidades de sus familiares a cargo”. Este considerando responde al hecho de que, en los procesos de DDR, lo masculino se había convertido en unidad de medida, con generalizaciones a partir de la experiencia de los hombres combatientes, bajo la presunción de que era una experiencia universal, compartida y válida también para las mujeres combatientes.

El contenido de este considerando tiene diferentes implicaciones, entre otras, en primer lugar, que el diseño, implementación y evaluación de los procesos de DDR no pueden considerarse completos si se centran exclusivamente en los intereses, necesidades y expectativas de los hombres y obvian el punto de vista de las mujeres (Barth, 2002: 2); en segundo lugar, que no es posible afrontar, en el marco de un proceso de DDR, los problemas derivados, por ejemplo, de la marginalización económica, social y política de las mujeres durante el proceso de reintegración, o de la violencia contra las mujeres durante el contexto posconflicto sin atender a las relaciones de género que se establecen en dicha sociedad (Naciones Unidas, 2006c: 1); y, finalmente, que la ausencia de análisis de género en los procesos de DDR no es neutral. Las estrategias, instrumentos o iniciativas implementadas en los procesos de DDR que no partan de la consideración de las desiguales relaciones y roles de género existentes en una determinada sociedad antes, durante y después del conflicto, y no incluyan medidas para enfrentarlas, estarán asumiendo acríticamente y reproduciendo en la sociedad posconflicto (Farr, 2002: 8) las relaciones y roles no igualitarios previamente existentes.

Coincido con Rodríguez Manzano (2015a) en que la Resolución 1325 es, al mismo tiempo, producto y productora de una visión particular de las “mujeres”, la “paz” y la “seguridad”. De acuerdo a esta visión, afín en gran medida con la del feminismo liberal, los esfuerzos de la resolución 1325 y posteriores se han dirigido principalmente a fomentar, por un lado, la prevención de la violencia y la protección de las mujeres en los conflictos armados y,

por otro, su participación y representación en la construcción de la paz<sup>323</sup> (Anderlini, 2001: 15; Barrow, 2010: 229; Rodríguez Manzano, 2015a; Grasa, 2015).

El impacto de la resolución 1325 ha sido evidente. Para empezar, la incorporación de la perspectiva de género recogida en ella es una referencia para todos los actores que tratan temas relacionados con el género, los conflictos y la paz (Mendia, 2014: 137). Asimismo, ha tenido un importante desarrollo posterior en el seno de la propia ONU. Esto podría deberse a la importancia que el Consejo de Seguridad otorga a la cuestión o, por el contrario, a la falta de concreción de la resolución 1325 (Mendia, 2014: 140), a su inadecuado reconocimiento (Kronsell, 2012: 139) o a su lenta implementación (Pérez Villalobos, 2013: 74). Desde su aprobación se han ido adoptando una gran cantidad de actos institucionales que evalúan, refuerzan y/o desarrollan su contenido. Entre ellos están los informes periódicos del Secretario General al CSNU<sup>324</sup>; los informes específicos como el realizado en 2003 nuevamente por el Secretario General sobre la incorporación de la perspectiva de género en las actividades de mantenimiento de la paz<sup>325</sup>; y, principalmente, nuevas resoluciones del CSNU sobre esta misma materia, entre ellas la resolución 1820 (2008); 1888 y 1889 (2009); 1960 (2010); 2106 y 2122 (2013); y 2242 (2015). Análisis a continuación, de manera general, el contenido de estas últimas.

Por un lado, las resoluciones 1889, 2122 y 2242 refuerzan el contenido general de la resolución original –incluida la escueta referencia a los procesos de DDR– y, sobre todo, se dirigen a impulsar su implementación tanto en el seno de las Naciones Unidas como entre los estados miembros. De hecho, la resolución 1325 y siguientes pretenden no sólo incorporar la perspectiva de género en la ONU, sus organismos, procesos y actividades sino también generalizarla en todas las actividades sobre la paz y la seguridad en el mundo. Para ello, es imprescindible también el trabajo de otros muchos actores, entre ellos, los estados, otras OII<sup>326</sup>, ONG y población local.

En este sentido, los estados iniciaron un proceso de elaboración de políticas nacionales sobre la implementación de la resolución 1325. Se trata de los denominados “Planes Nacionales de Acción para la Implementación de la Resolución 1325”. Como se trata de una resolución del CSNU, los estados miembros de la organización están obligados a cumplirla en virtud del artículo 25 de la Carta. Sobre ellos recae la responsabilidad de aplicar el contenido de la resolución. Sin embargo, su contenido es vago y genérico, y no recoge medidas concretas para llevar a cabo los objetivos planteados por lo que su

<sup>323</sup> Como señala Hannah Wright (2015), su contenido quizás no haya sido lo bastante radical para reflejar las críticas y las propuestas feministas (por ejemplo, sus enfoques de seguridad menos militarizados y menos masculinizados) frente a los actuales enfoques dominantes sobre la paz y la seguridad.

<sup>324</sup> Los “*Informe del Secretario General sobre las mujeres y la paz y la seguridad*” han sido presentados prácticamente cada año desde 2002 (Documentos S/2002/1154; S/2004/814; S/2005/636; S/2006/770; S/2007/567; S/2008/632; S/2009/465; S/2010/498; S/2011/598; S/2012/732; S/2013/525; S/2014/693; y S/2015/716).

<sup>325</sup> A/57/731, *Informe del Secretario General sobre la Incorporación de una perspectiva de género en las actividades de mantenimiento de la paz*, de 13 de febrero de 2003.

<sup>326</sup> Por ejemplo, en el marco de la Unión Europea, el Consejo de la Unión Europea aprobó en 2008 el documento *Comprehensive approach to the EU implementation of the United Nations Security Council Resolutions 1325 and 1820 on women, peace and security*, una guía de actuación de sus intervenciones, tanto civiles como militares, en el ámbito de la paz y la seguridad. Para más información, [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/hr/news187.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/hr/news187.pdf) [consultado el 13 de noviembre de 2015].



implementación queda al arbitrio de cada gobierno. De ellos depende elaborar o no un Plan Nacional de Acción, así como definir su contenido (objetivos, medidas concretas, seguimiento y evaluación, etcétera), sin ningún tipo de exigencia o control por parte de las Naciones Unidas (Robles Carrillo, 2012: 177; Mendia, 2014: 139). Además, estos planes no suelen ser aprobados con procesos participativos ni legislativos sino que son documentos políticos que pueden ser ignorados o alterados a voluntad de cada gobierno y que no incluyen mecanismos de castigo por incumplimiento. Con frecuencia, además, carecen de financiación adecuada para su implementación (Anderlini, 2011: 31; Cervera, 2015).

El primer país en aprobar su Plan de Acción Nacional fue Dinamarca en 2005, y en enero de 2016, 55 países ya lo habían aprobado. Al principio la mayoría de ellos fueron países europeos y, sin embargo, muchos países en contexto de conflicto o posconflicto carecían de él (Mendia, 2014: 139), tendencia que está variando con el paso del tiempo. En el caso de el África Subsahariana, ya hay 14 países que lo han aprobado: Uganda y Costa de Marfil, que lo adoptaron en 2008; Liberia, Guinea y Ruanda, en 2009; RDC, Sierra Leona y Guinea Bissau, en 2010; Senegal, en 2011; Mali, Burundi y Ghana en 2012; Nigeria, en 2013; y Gambia, en 2014<sup>327</sup>. Como señala Anderlini (2011: 32-35), tan importante como la elaboración del plan nacional es su divulgación en los ámbitos regional y local, en los que se sufren la mayoría de los efectos directos de los conflictos armados y, precisamente donde las mujeres de base pueden sentirse más alejadas de la resolución y sus planteamientos (Wright, 2015).

Por otro lado, las resoluciones 1820, 1888, 1960 y 2106 se concentran en la cuestión de la violencia sexual en contextos de conflicto y posconflicto. Como señala Margarita Robles Carrillo (2012: 166), la resolución 1820 (S/RES/1820) es especialmente importante porque reconoce la violencia sexual sistemática y generalizada como una amenaza a la paz y seguridad internacionales. En relación específicamente con los procesos de DDR, esta misma resolución demanda elaborar “mecanismos eficaces para proteger de la violencia, en particular de la violencia sexual, a las mujeres y las niñas... en todos los procesos de desarme, desmovilización y reintegración y en los esfuerzos de reforma de la justicia y del sector de seguridad”<sup>328</sup>. Posteriormente, la resolución 2106 (S/RES/2106), concreta que estos mecanismos de protección deben darse en los lugares de acantonamiento de personas ex combatientes, para aquellos civiles que se encuentren muy cerca de lugares de acantonamiento, y en las comunidades de retorno, y demanda apoyo psicológico y de reintegración a las mujeres, niños y niñas asociadas con grupos armados, así como a las personas excombatientes<sup>329</sup>.

Finalmente, otro mecanismo de seguimiento de la resolución 1325 y posteriores se sitúa en el marco de la CEDAW, cuyo Comité solicita a los gobiernos que informen sobre los progresos nacionales sobre esta materia en los informes periódicos que deben presentar ante él. Asimismo, en 2013, el Comité de la CEDAW adoptó la recomendación general n° 30<sup>330</sup> en la que recoge, siguiendo la lógica temática del propio texto de la Convención, la

<sup>327</sup> Para más información, consultar: <http://www.peacewomen.org/member-states> [consultado el 30 de diciembre de 2015].

<sup>328</sup> Considerando 10 de la resolución S/RES/1820, de 19 de junio de 2008.

<sup>329</sup> Considerando 16 a) de la resolución S/RES/2106, de 24 de junio de 2013.

<sup>330</sup> CEDAW/C/GC/30, *Recomendación general n° 30 sobre las mujeres en la prevención de conflictos y en situaciones de conflicto y posteriores a conflicto*, de 1 de noviembre de 2013.

protección de los derechos humanos de las mujeres en contextos de conflicto y posconflicto<sup>331</sup>.

Como su propio nombre indica, este documento no es vinculante para los estados parte, pero su carácter detallado y exhaustivo ofrece orientaciones claras para la aplicación de la Convención sobre este tema. Entre los temas analizados en esta recomendación general n° 30 se encuentran la incidencia de la RSS y el DDR en las mujeres, ámbitos sobre los que el Comité realizó las siguientes recomendaciones:

- Que los programas de DDR se desarrollen en coordinación con la RSS cuando se quiera favorecer el acceso de las personas ex combatientes a las nuevas instituciones de seguridad, de manera que no se concedan amnistías generales y se establezcan mecanismos de supervisión de los antecedentes para impedir el acceso a aquellas personas que hayan cometido crímenes por razón de género.
- Que la RSS tenga en cuenta las cuestiones de género, favorezca la creación de instituciones de seguridad que incluyan las distintas experiencias y prioridades de seguridad de las mujeres (y que colaboren con las mujeres y las organizaciones de mujeres); y que se creen unidades especializadas para investigar las violaciones por razón de género.
- Que los procesos de DDR garanticen la participación de las mujeres en condiciones de igualdad en todas sus etapas, desde la negociación de acuerdos de paz y la creación de instituciones nacionales hasta el diseño e implementación.
- Que los procesos de DDR garanticen específicamente la inclusión de las combatientes y de las mujeres y niñas asociadas a grupos armados como participantes, teniendo además en cuenta su edad y las preocupaciones específicas de las madres jóvenes y sus hijos; que se aborden las barreras que impiden su participación en condiciones de igualdad; y que se garantice que se les presten servicios de apoyo psicosocial y otros tipos de apoyo específicos.

## 2.2. Crítica al *mainstreaming* de género en el ámbito de la paz y la seguridad

### 2.2.1. Cuestionamiento del Consejo de Seguridad como espacio clave de la transformación social hacia la igualdad

La resolución 1325 fue continuación del trabajo de transformación social en relación con la participación política de las mujeres impulsado por el movimiento feminista transnacional y se vio reflejado en ciertos instrumentos internacionales adoptados en el marco de las Naciones Unidas (Farr, 2002: 13) como la CEDAW (1979), la Convención de Viena (1993) o la resolución de la Plataforma de Acción de Beijing (1995), hitos que he analizado más arriba<sup>332</sup>. Esta es la razón por la que ese documento explicita algunas ideas

<sup>331</sup> Los temas tratados en esta recomendación general son los siguientes (entre paréntesis se indica su correspondencia con el artículo del texto de la Convención): violencia por razón de género (artículos 1-3 y 5a); trata (art. 6); participación (arts. 7 y 8); acceso a la educación, el empleo y la salud, y mujeres rurales (arts. 10, 12 y 14); desplazamiento, refugiadas y solicitantes de asilo (arts. 1-3 y 15); nacionalidad y apatridia (arts. 1-3 y 9); reforma del sector de la seguridad y DDR (arts. 1-3, 5a y 7); reforma constitucional y electoral (arts. 1-3, 5a, 7 y 15); y acceso a la justicia (arts. 1-3, 5a, y 15).

<sup>332</sup> Esta resolución también fue reflejo del contexto en el que fue adoptada, marcado por la aparición

que parte de la comunidad internacional de paz y el trabajo académico feminista ya defendían desde hacía años, entre ellas, por un lado, que hombres y mujeres moldean y son moldeados por los conflictos armados de manera diferente; y, por otro, que introducir la perspectiva de género en el análisis de la realidad y en el diseño e implementación de las iniciativas de construcción de paz es imprescindible para su éxito (Farr, 2002: 4).

A pesar de que estas ideas no son novedosas, se ha destacado el carácter pionero (Cohn, 2004: 130; Barrow, 2010: 229) e incluso histórico de la resolución (Puechguirbal, 2010: 165, Rodríguez Manzano, 2015a). Por primera vez, el CSNU centró su atención en las mujeres (Greenberg y Zuckerman, 2009: 102) y el género, y dedicó una sesión completa a debatir sobre las experiencias de las mujeres en contextos de conflicto y posconflicto (Cohn, 2004: 130). Es asimismo novedosa la imagen que se presenta de las mujeres en los conflictos armados (Anderlini, 2011: 20-21; Frieyro de Lara y Robles Carrillo, 2012: 71). Con su objetivo de promoción de la participación y representación de las mujeres en la negociación e implementación de la paz y en la seguridad pretende superar la consideración histórica de la mujer exclusivamente como víctima, grupo vulnerable o sujeto pasivo para presentarla como participante activa en los procesos relacionados con la paz y la seguridad (Frieyro de Lara y Robles Carrillo, 2012: 71; Pérez Villalobos, 2013: 82; Rodríguez Manzano, 2015a).

Sorprende que esta resolución se adoptase precisamente por delegaciones gubernamentales cuya composición es abrumadoramente masculina (Enloe, 2005: 281) en el marco del Consejo de Seguridad, que se había mostrado poco dado a considerar la violencia contra las mujeres como un asunto de seguridad internacional (Mendia, 2014: 137). Asimismo, se trata de un órgano de composición restringida y no democrático en la toma de decisiones, lo que plantea dudas sobre su legitimidad y déficit democrático (Frieyro de Lara y Robles Carrillo, 2012: 72; Robles Carrillo, 2012: 161). Sin embargo, es particularmente importante que esta resolución fuese adoptada precisamente por este órgano. Por un lado, porque es el órgano principal responsable de mantener la paz y seguridad internacionales (artículo 24 de la Carta de las Naciones Unidas) en la OII responsable de mantener la paz y seguridad internacionales (art. 1 de la Carta). Con esta resolución, el género entró en la agenda internacional de seguridad (Kronsell, 2012: 139) y, al identificarlo como un problema de seguridad internacional, la resolución 1325 conllevó la securitización del género (Frieyro de Lara y Robles Carrillo, 2012: 70).

Por otro lado, porque en virtud del artículo 25 de la Carta, las resoluciones del CSNU son vinculantes y, por tanto, de obligado cumplimiento para los estados miembros, lo que no sucede con otros actos institucionales de la ONU (Pietilä, 2007: 34). Sin embargo, también es cierto que la resolución tiene un lenguaje más débil que otras resoluciones<sup>333</sup> (Alice, 2009: 52), adolece de concreción (Mendia, 2014: 137-138) y tiene un contenido denso (Pérez Villalobos, 2013: 67-68) y confuso (Anderlini, 2001: 15). Su alusión al Capítulo VI de la Carta de la ONU destinado al arreglo pacífico de controversias, común a otras muchas resoluciones del CSNU, la deja en un limbo jurídico (Anderlini, 2011: 20) en el

---

del enfoque de la seguridad humana, los cambios en la naturaleza de los conflictos armados, la hegemonía del modelo de construcción de paz liberal y los debates sobre la injerencia humanitaria y la responsabilidad de proteger (Grasa, 2015).

<sup>333</sup> Frente a otras resoluciones del CSNU, que se expresan con un lenguaje más fuerte y utilizan la forma verbal imperativa, esta resolución simplemente “reafirma...”, “reconoce...”, etcétera (Alice, 2009: 52; Steinberg, 2011: 118).

que su incumplimiento no genera sanción. Se trata de una resolución meramente declarativa sin objetivos bien definidos que además no incorpora mecanismos específicos de control o seguimiento<sup>334</sup> que garanticen su efectividad (Hudson, 2010: 263; Robles Carrillo, 2010: 161; Frieyro de Lara y Robles Carrillo, 2012: 72).

Las propias ONG internacionales que promovieron su adopción han sido muy críticas con el proceso de implementación (El-Bushra, 2008: 128; Wright, 2015). Asimismo, algunos acontecimientos internacionales también han influido en la implementación de esta estrategia. Como señala Gita Sen (2005: 12-13), desde el 11-S, el énfasis en las políticas de seguridad ha disminuido la urgencia y el espacio político para la promoción de los derechos de las mujeres que se abrieron en la década de los noventa y que dieron lugar a la propia resolución 1325.

Algunas autoras (Anderlini, 2011: 21; Ruíz-Giménez, 2011b: 235) han señalado la gran diferencia existente entre la retórica y la práctica, entre el discurso y el grado de implementación de la resolución 1325. Su cumplimiento depende fundamentalmente de la voluntad de los estados y esta ha sido escasa (Alice, 2009: 54). Como señala Vanessa Farr (2002: 16), instrumentos internacionales como la resolución 1325 del CSNU o la CEDAW sólo producen efectos positivos sobre la igualdad real en la medida en que existe en los países una sociedad civil fuerte que puede presionar a su gobierno para ratificar –cuando procede– y/o aplicar dichos instrumentos. Esto es algo que no sucede, salvo en contadas excepciones como la Sudáfrica pos apartheid, en los contextos posconflicto en el África Subsahariana.

La resolución 1325 ha recibido críticas también por su carácter etnocéntrico. Desde los países del Sur global se la ha criticado por recoger ideas liberales promovidas fundamentalmente por los países occidentales (Tryggestad, 2009: 549). Es el caso, por ejemplo, de la visión lineal y la idea de progreso que subyacen en las estrategias feministas liberales en el marco de las Naciones Unidas. El *mainstreaming* de género simboliza una idea de modernidad (occidental) y una idea concreta de la igualdad de género (Shepherd, 2008: 170). Asimismo, los discursos sobre seguridad de los estados del Norte global sobre el sur global están cargados de presunciones etnocentristas (Steans, 2013: 124) en los que además se crea una dicotomía entre las mujeres occidentales, avanzadas y liberadas, y las mujeres del Sur global, incultas, oprimidas indefensas o víctimas (Mohanty, 1988: 65; Steans y Pettiford, 2001: 160).

Por otro lado, se ha criticado el carácter instrumental de las cuestiones de género y los derechos humanos en el escenario internacional. La “protección de las mujeres” o la “defensa de los derechos de las mujeres” han sido utilizadas de manera retórica para legitimar propósitos políticos de OII, estados liberales (Tronto, 2008: 189; Harcourt, 2009: 115; Steans, 2013: 124), partes beligerantes y actores humanitarios (Carpenter, 2006b: 22-23) dirigidos a realizar intervenciones en otros países, favorecer la expansión de políticas económicas neoliberales por el mundo (Bessis, 2004), recibir apoyo internacional en sus luchas o encontrar financiación para sus actividades. Esto es, por ejemplo, lo que ha

---

<sup>334</sup> En 2010, las Naciones Unidas creó 26 indicadores agrupados en 4 ámbitos temáticos (prevención, participación, protección y socorro y recuperación) dirigidos a apoyar y evaluar los procesos nacionales y a mejorar la coordinación nacional-internacional en este tema. Para más información, consultar: S/2010/173, *Informe del Secretario General sobre la mujer y la paz y la seguridad*, de 6 de abril de 2010.

sucedido con la “responsabilidad de proteger”, que se ha convertido en “otra vía para los neoliberales de fingir que están haciendo el bien en el mundo cuando en realidad sólo se benefician a sí mismos” (Tronto, 2008: 193).

Veinte años después de la Conferencia de Beijing, la perspectiva de género ha sido incorporada, de manera formal y con relativo éxito, en los órganos y procedimientos de OII como las Naciones Unidas, el Banco Mundial o la Unión Europea. Sin embargo, como señala Rodríguez Manzano (2008: 231), del mismo modo que sucede a nivel nacional, en el ámbito internacional persiste un fuerte desequilibrio entre la igualdad formal (*de iure*) y la igualdad real (*de facto*).

La resolución 1325 y el proceso de incorporación de la perspectiva de género en la ONU son un ejemplo de cómo las organizaciones feministas han introducido el género en nuestra interpretación de las instituciones y del orden mundial (Steans y Pettiford, 2001: 268). Sin embargo, esta relación no es unidireccional. Lamentablemente, como señala Enloe (2007: 104), la disciplina de las Relaciones Internacionales (y las propias relaciones internacionales) han moldeado el feminismo tanto como el propio feminismo las ha moldeado a ellas.

El objetivo final del movimiento feminista con el *mainstreaming* de género que promueve la resolución 1325 era cuestionar y desmontar la estructura patriarcal y androcéntrica dominante. Esto es, era un instrumento para la transformación social (Cervera, 2015). De hecho, las dificultades y resistencias, la cooptación (Ruíz-Giménez, 2013a: 37) y la despolitización (Kerr, 2007: 51) que ha sufrido esta herramienta se comprenden mejor si se tiene en cuenta que las feministas veían en esta resolución un instrumento que no sólo pretendía visibilizar la situación de opresión de las mujeres sino también transformarla, lo que tiene implicaciones para las relaciones de género existentes, para el patriarcado y para el conjunto de la sociedad (Díez Jorge y Sánchez Romero, 2010: 125), incluida la sociedad internacional.

De hecho, si el objetivo es la transformación social hacia la igualdad, el Consejo de Seguridad, las Naciones Unidas y el resto de OII quizás no sean las mejores aliadas. Se trata de espacios de dominación masculina en los que la “ceguera de género” está generalizada (Kuehnast *et al.*, 2011: 12) y que, además, están menos constreñidas a la responsabilidad democrática que los estados, por lo que las OII pueden mostrarse menos receptivas a los intereses de las mujeres y a las cuestiones de género (True, 2010: 200). De hecho, desde el feminismo se ha denunciado la construcción generizada de las propias OII que, todavía más que las instituciones nacionales, están organizadas de manera jerárquica y dependen de la voluntad de sus miembros más poderosos representados por una elite de hombres (True, 2009: 243). El Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas es un ejemplo paradigmático.

Tal y como se ha desarrollado el proceso, diferentes administraciones públicas (estados del Norte global y OII) se han convertido en el epicentro del *mainstreaming* de género para los países del Sur global y, además, desde una lógica *top-down* (de arriba abajo) según la cual las decisiones han sido adoptadas por burócratas y personal técnico (ni siquiera por políticos) y no por la sociedad civil (Standing, 2007: 103-104). Como resultado, el género ha sufrido tanto una hiperpolitización (es asumido si resulta útil para obtener réditos políticos o recursos económicos) como una despolitización (se trata de un procedimiento

técnico más, que necesita herramientas y profesionales, en suma, una “industria”). Las OII han institucionalizado las prioridades y políticas de género (True, 2009: 243) y, en el intento de incorporar la perspectiva de género a escala global y en tan poco tiempo, han necesitado simplificar su contenido y el de ciertas ideas clave como las relaciones desiguales de poder (Subrahmanian, 2007: 114) o el empoderamiento de las mujeres, que ha dejado de ser una prioridad (Kerr, 2007: 51).

Esto ha provocado que sea necesario contextualizar el impacto y la eficacia de la resolución 1325. Debe ser analizada en el contexto de luchas políticas más amplias (Steans, 2013: 124) que superan este instrumento. Se trata de una herramienta que puede ser implementada de muy diferentes maneras y con diferentes resultados<sup>335</sup>. En algunos contextos ha obtenido resultados tangibles mientras que en otros se ha convertido en un mecanismo tecnocrático y legalista (Steans, 2013: 125-126).

El *mainstreaming* de género tiene un gran potencial para promover la igualdad de género (True, 2010) pero, durante su implementación se le ha negado su carácter transformador. Incorporar el género no es en sí mismo necesariamente revolucionario o transformador (Shepherd, 2008: 168; True, 2010: 2000); depende de cómo se haga. Sin embargo, actualmente se ha convertido en algo diferente a incorporar las reivindicaciones feministas. Con esta implementación del *mainstreaming* de género, el proyecto político feminista de la igualdad se ha convertido en un “proyecto técnico ahistórico, apolítico y descontextualizado que no sólo deja intactas las relaciones de poder desiguales preexistentes” (Mukhopadhyay, 2007: 135-136), sino que refuerza las desigualdades de género en relación con el poder y los recursos (True, 2010: 195). El género se ha convertido en una “idea segura”, que ha perdido su carácter crítico y desafiante (Whitworth, 2004: 139). El discurso crítico feminista ha sido cooptado.

Estas dudas sobre el potencial transformador de la incorporación de la perspectiva de género no provienen sólo de la academia y del activismo, sino también de las propias OII que lo promueven. Stephen Lewis, enviado especial de las Naciones Unidas a África en relación al VIH/Sida, ha señalado cómo el *mainstreaming* de género no es más que “una patética ilusión de transformación que no lleva a las mujeres sino a un ‘callejón sin salida’” (citado por Goetz y Sandler, 2007: 161)

Parece ingenuo pensar que estructuras burocráticas como las OII sean el lugar apropiado para desarrollar los objetivos políticos feministas (True, 2010: 2000), o incluso que las políticas públicas puedan ser el mejor camino para la transformación social (Standing, 2007: 106), para modificar las identidades de género de hombres y mujeres y las relaciones de género entre ambos (Subrahmanian, 2007: 119). Aunque esta resolución ha producido cierto avance sobre la cuestión, este ha sido lento y desigual (Magallón, 2010: 349) La estrategia del *mainstreaming* de género juega “un papel” y provoca ciertos cambios que contribuyen a la igualdad de género, pero no ha sido capaz de promover una verdadera transformación en este ámbito (Goetz y Sandler, 2007: 164).

---

<sup>335</sup> En el sistema de las Naciones Unidas el trabajo en este ámbito ha sido una especie de *patchwork* hecho de retales (Raven-Roberts, 2005: 52-53), en la medida en que las diferentes agencias y organismos tienen distintas políticas de género (True, 2010: 191) y, además, con frecuencia subcontratan su trabajo a ONGs.

### 2.2.2. Participación de las mujeres como paradigma del feminismo liberal

En el actual modelo de construcción de paz liberal, el *mainstreaming* de género ha sido implementado siguiendo las ideas feministas liberales sobre la igualdad de género y, entre ellas, principalmente la incorporación de las mujeres y sus experiencias en condiciones de igualdad a todas las estructuras y procesos de paz y seguridad (True, 2010: 192). En el marco de la resolución 1325, “género” se ha identificado con “mujeres” (Kronsell, 2012: 140), y la política de *mainstreaming* de género con llevar a las mujeres a las instituciones de paz y seguridad (Hicks Stiehm, 2010: 22) tanto en las estructuras de paz y seguridad de los países que han sufrido un conflicto armado como en las operaciones de paz internacionales (Mendia, 2014: 153-154).

Como señalé en el tercer capítulo, esta estrategia es característica del feminismo liberal y se ha denominado, con cierta crítica, desde otros feminismos “añadir a las mujeres y agitar” (*add women and stir*). El objetivo de esta estrategia. Especialmente en el marco de las OII encargadas de la paz y la seguridad, ha favorecido que más mujeres formen parte de puestos de decisión política en estas estructuras (True, 2009: 243) o de los contingentes de las OMP de las Naciones Unidas (Tronto, 2008: 187).

Entre estas mujeres, algunas forman parte de lo que se ha denominado “femócratas” globales, esto es, aquellas personas –mujeres en su gran mayoría– que persiguen objetivos feministas en su trabajo en el seno de OII como la ONU, el Banco Mundial, la Unión Europea, de instancias internacionales (tribunales internacionales como la Corte Penal Internacional) o de agencias u organismos de las Naciones Unidas (Enloe, 2007: 107). El hecho de que, en el marco del *mainstreaming* de género, se hayan ido incorporando personas con formación feminista y/o de género a estas estructuras políticas, técnicas o militares en las OII, ha permitido también la introducción de tales ideas en dichas estructuras. En la medida en que tienen no sólo formación sino también convicción en la necesidad de promover la igualdad real, estas personas no sólo desempeñan su trabajo específico sobre cuestiones de género sino que cuestionan por qué y cómo las ideas y prácticas de género inciden en las dinámicas de poder en las estructuras en las que participan (Enloe, 2007: 107).

Sin embargo, este aumento del número de mujeres en OII como las Naciones Unidas no ha conllevado una mayor participación de las mismas en la toma de decisiones. Antes de la resolución 1325, sólo de manera muy gradual habían asumido responsabilidades en la agenda de desarrollo y de seguridad global (Pietilä y Vickers, 1996). Tras ella, con carácter general, siguen estando marginadas en las agencias y organismos y se ocupan de las tareas menos importantes (True, 2009: 243). Asimismo, aquellas agencias y organismos dedicados específicamente a combatir las desigualdades de género como, por ejemplo, ONU Mujeres<sup>336</sup> tienen presupuestos mucho menores en comparación con otras agencias de la ONU (True, 2009: 243).

---

<sup>336</sup> El sistema de la ONU ha contado con diferentes instrumentos de promoción de la igualdad entre hombres y mujeres, entre ellos, la Comisión de la Condición Jurídica y Social de la Mujer; la División para el Adelanto de la Mujer; el Instituto Internacional de Investigaciones y Capacitación para la Promoción de la Mujer (INSTRAW); la Oficina del Asesor Especial en Cuestiones de Género; o el propio Fondo de Desarrollo de las Naciones Unidas para la Mujer (UNIFEM). En julio de 2010, todos estos instrumentos y algunos más fusionaron sus mandatos y recursos en ONU Mujeres, con el objetivo de concentrar los esfuerzos por la igualdad y el empoderamiento de las

En la medida en que esta estrategia se ha centrado en lo cuantitativo (aumentar el número de mujeres en estas OII), la representación de las mujeres es asumida de manera simplista (Rodríguez Manzano, 2015a) y no ha promovido una verdadera transformación igualitaria de las estructuras existentes (Gardam y Charlesworth, 2000: 165). Parece asumirse que la mejor medida para promover la igualdad de género real fuese aumentar el porcentaje de mujeres en el seno de las OII, en general, y en la toma de decisiones, en particular. Sin embargo, el género es mucho más que la participación igualitaria de hombres y mujeres en los foros políticos formales e informales (Shepherd, 2008: 164). Aunque esta estrategia puede ser útil para mejorar las estadísticas, no es suficiente para modificar las injustas relaciones de género o la situación de opresión de las mujeres en la vida real (Pankhurst, 2004: 30; Mama, 2007: 153). No es sólo cuestión de número de mujeres (Magallón, 2010: 342). El objetivo no debería ser que haya más mujeres en el mismo sistema de organización masculino patriarcal, sino transformar ese sistema hacia la igualdad (Martínez, 2010: 306).

Todos los objetivos de alcanzar la paridad en la participación de mujeres y hombres en las Naciones Unidas han sido sistemáticamente incumplidos<sup>337</sup>, y aunque sí se han dado algunos pasos en la incorporación de las mujeres a las OMP<sup>338</sup>, tan preocupante como los propios incumplimientos es el esencialismo que se desprende de este tipo de iniciativas<sup>339</sup>. Consideran que pueden cambiar la naturaleza patriarcal de la organización o de dichas misiones simplemente incorporando más mujeres y sin realizar reflexiones y/o transformaciones más profundas sobre las relaciones de poder y las dinámicas de desigualdad sobre las que estas se construyen en la organización (Tronto, 2008: 187).

Especialmente criticada ha sido la estrategia de incorporar a las mujeres en las estructuras militares tanto de los países posconflicto como de las OMP internacionales. De acuerdo a Shelley Anderson (2012), el aumento de las mujeres en estas estructuras no es un indicador del empoderamiento de las mujeres sino del aumento de la militarización de una sociedad, proceso que no es beneficioso ni para las mujeres ni para la sociedad. De hecho, como señala Wright (2015), con la incorporación de las mujeres al actual sistema internacional militarizado, estamos permitiendo que el sistema se apropie de las mujeres.

Generalmente estas medidas se implementan sin ningún análisis previo ni sobre género ni sobre la construcción de las identidades femeninas o masculinas (Hicks Stiehm, 2010: 22) o las relaciones de género existentes entre hombres y mujeres. Tan importante como la presencia y la integración de las mujeres es la formación de los hombres en lo que Kuehnast *et al.* (2007: 12) denominan “sensibilidad de género”. Como señalan Dubravka Zarkov y Cynthia Cockburn (2002), las OMP han sido mucho menos efectivas de lo que podrían haber sido ser porque se ha fallado en la comprensión de la incidencia de la

---

mujeres.

<sup>337</sup> Por ejemplo, en 1996, el entonces Secretario General de la ONU, Boutros Boutros-Ghali, propuso que para el año 2000 las mujeres integrasen el 50% del personal de las Naciones Unidas, incluidas las misiones en terreno (Rehn y Sirleaf, 2002: 64); posteriormente, el porcentaje se rebajó al 30% y el plazo se extendió a 2004 (Alice, 2009: 53); finalmente, el objetivo de la paridad entre hombres y mujeres en las OMP de la organización se retrasó para 2015.

<sup>338</sup> Por ejemplo, Carmen Magallón (2010: 341) señala, entre otros, el aumento de nombramientos de mujeres en puestos de responsabilidad de las OMP o el despliegue, en 2007, de un contingente indio en la OMP de Liberia (UNMIL) integrado en su totalidad por mujeres.

<sup>339</sup> Las mujeres se identifican con un grupo homogéneo cuyos intereses –se presume– son esencialmente pacíficos y socialmente beneficiosos (Shepherd, 2008: 162).



construcción de la masculinidad y la feminidad en el surgimiento y reproducción de la violencia y de su importancia para enfrentarla. Esto mismo podría argumentarse en relación con los procesos de DDR, que son diseñados, ejecutados y evaluados sin prestar suficiente atención, por un lado, a los retos prácticos específicos que plantea la participación de las mujeres y, por otro, sin analizar las relaciones de poder existentes entre hombres y mujeres antes, durante y después de los procesos de DDR (Farr, 2002: 22).

La simple incorporación de las mujeres puede tener “consecuencias no deseadas” (Tronto, 2008: 187) o resultar contraproducentes, especialmente si son desarrolladas de manera ahistórica y descontextualizada (Mukhopadhyay, 2007: 141), sin un proceso más profundo de transformación de las relaciones de género. El *mainstreaming* de género es implementado desde la noción liberal de la igualdad de las personas mientras se obvia el debate político sobre qué significa eso exactamente (Shepherd, 2008: 169). Se espera de las mujeres que se incorporan a la práctica de la construcción de la paz que se comporten como hombres en un esquema de construcción de paz creado por hombres y para hombres sin que se planteen problemas (Hudson, 2010: 258). Al no actuar sobre las relaciones de género existentes, se refuerzan tanto las desigualdades preexistentes como la violencia<sup>340</sup> y la inestabilidad. De hecho, el aumento de la participación de las mujeres y su progresivo empoderamiento implicará nuevas dinámicas de redistribución del poder, lo que a su vez puede provocar tensiones y conflictos si quienes lo han acaparado hasta ahora (los hombres) no dan pasos también hacia un reparto más equitativo del mismo (Mendia, 2014: 122).

### 2.2.3. Reproducción de “el mito de la protección”: las mujeres como víctimas

En el marco de su objetivo de protección, la resolución 1325 se ha convertido en el eje sobre el que han girado los esfuerzos de la ONU en relación con la violencia sexual (Sivakumaran, 2010: 271). Esta regulación de la protección de la violencia contra las mujeres y, especialmente, frente a la violencia sexual de la 1325 y, sobre todo, de las posteriores resoluciones 1820, 1888, 1960 y 2106 retoma el principio de inmunidad reconocido en las normas que regulan el Derecho Internacional aplicable durante la guerra (*ius in bello*) como el Derecho Internacional Humanitario (DIH).

La clásica distinción entre combatientes y no combatientes que se ha construido a través del DIH se basa en un discurso que naturaliza las diferencias de sexo y de género, y que identifica, en la guerra, a los hombres con combatientes y a las mujeres con víctimas<sup>341</sup> (Kinsella, 2005: 250-251; Barrow, 2010: 233). De hecho, es un mito muy extendido que los hombres luchan en las guerras para proteger a las “personas vulnerables”, a las que comúnmente se identifica con mujeres, niños y niñas (Tickner, 2001: 49; Tickner y Sjoberg, 2007: 193) o, como señala Enloe (1998), que todos los hombres son combatientes y que todas las mujeres son víctimas<sup>342</sup>. Estos roles de género basados en consideraciones

<sup>340</sup> Un ejemplo es la violencia sexual que enfrentan las mujeres combatientes por parte de sus propios compañeros en las estructuras militares a las que pertenecen, cuestión que he analizado en el tercer capítulo.

<sup>341</sup> Por ejemplo, el *IV Convenio de Ginebra, de 12 de agosto de 1949, relativo a la protección de las personas civiles en tiempo de guerra* recoge, en su artículo 27 párrafo 2, que “las mujeres serán especialmente protegidas contra todo atentado a su honor y, en particular, contra la violación, la prostitución forzada y todo atentado a su pudor”.

<sup>342</sup> Como señala Magallón (2010: 336), una de las constantes históricas en la conceptualización de las mujeres ha sido el reduccionismo, por ejemplo, identificarlas como madres o, en este caso, como

esencialistas han sido con frecuencia producidos y reproducidos por el Derecho Internacional Humanitario (como, por ejemplo, las Convenciones de Ginebra de 1949), un área antigua, conservadora y poco flexible del Derecho Internacional Público (Gardam y Charlesworth, 2000: 166). Se trata de normas construidas desde la experiencia de los hombres que no se basan en la consideración de las mujeres como sujetas de derecho (*Ibidem*).

Este “paradigma de los hombres perpetradores y las mujeres víctimas” (Barrow, 2010: 233) no es neutral sino que cumple una función legitimadora. La guerra es una construcción social que necesita “víctimas” a las que “proteger” (Tickner, 2001: 51; Tickner y Sjoberg, 2007: 194). Este mito, que ha sido reforzado con la resolución 1325 y con las posteriores 1820, 1888, 1960 y 2106 centradas en la cuestión de la violencia sexual contra las mujeres y niñas, tiene consecuencias negativas para las mujeres, para los hombres y, por extensión, para la protección de las personas civiles en general (Carpenter, 2006b: 22-23). En consonancia con Laura Shepherd (2008: 9), no pretendo aquí discutir la necesidad de afrontar el tema de la violencia sexual en los conflictos armados, sino analizar cómo el discurso que está detrás de esta regulación jurídica internacional reproduce los roles e identidades de género y genera efectos negativos que finalmente dañan la eficacia de la propia resolución 1325 y posteriores.

En el caso de las mujeres, las consecuencias negativas derivadas de las resolución 1325 y siguientes son reflejo de la tensión entre la representación y la protección de las mujeres en la que se mueve la estrategia liberal del *mainstreaming* de género en la construcción de la paz (Hudson, 2012b). Por un lado, aunque la resolución 1325 enfatiza las capacidades de las mujeres en la paz y la seguridad, continúa identificando a las mujeres casi exclusivamente con civiles<sup>343</sup> (Kinsella, 2002, citada por Carpenter, 2005: 307); además, el peso que se da en este documento y en los posteriores al papel de las mujeres como agentes de paz es abrumador frente a las referencias a su papel como agentes de violencia, con lo que se ignoran otros importantes aspectos de la experiencia de las mujeres en los conflictos armados (Gardam y Charlesworth, 2000: 150; Whitworth, 2008b: 108; Barrow, 2010: 222; True, 2010: 199; Rodríguez Manzano, 2015a).

Por otro lado, el énfasis en la violencia y, especialmente en la violencia sexual contra las mujeres –tema recurrente en los análisis de género de los conflictos (Barrow, 2010: 222)– reduce a las mujeres a sus cuerpos y a sus funciones reproductivas y sexuales y no profundiza en el carácter estructural de las relaciones de género desiguales que motivan la violencia contra las mujeres<sup>344</sup> (Abeysekera, 2011: 58 y 62; Steans, 2013: 124) ni en otras muchas formas de discriminación y violencia específicas que sufren las mujeres durante el propio conflicto<sup>345</sup> (Whitworth, 2008b: 108; Rodríguez, 2013: 63; Mendia, 2014: 140) ni

---

víctimas.

<sup>343</sup> La referencia a las mujeres ex combatientes participantes en procesos de DDR, incluida en el considerando 13 de la resolución 1325 (S/RES/1325), es una excepción en el contenido de la resolución.

<sup>344</sup> De hecho, como señala Harcourt (2009: 97), la violación sexual es una cuestión que está más relacionada con el poder y la dominación que con el sexo.

<sup>345</sup> Como señalan Elisabeth Rehn y Ellen Johnson Sirleaf (2002: 9), la violencia contra las mujeres en conflicto no es monocromática. Incluye una variedad de manifestaciones, entre ellas, el desplazamiento y el refugio, en las que las mujeres son la población mayoritaria; el impacto sobre su salud física y mental (Whitworth, 2008b: 108); la violencia económica y social (Brück y Vothknecht, 2011); la desigualdad de acceso a la justicia en defensa de sus derechos; etcétera.

tampoco en el *continuum* de violencia que estas enfrentan antes, durante y después del mismo (Cockburn, 2004: 43-44; Tamayo, 2011: 178). Más aún, cuando las mujeres y/o el feminismo se centran en la violación sexual en los conflictos armados (una táctica militar), su energía y su voluntad se aleja de objetivos más ambiciosos. En este sentido, como señala Hicks Stiehm (2010: 23), el objetivo no debería ser hacer la guerra más humana sino eliminarla.

Finalmente, las visiones esencialistas de hombres y mujeres recogidas en estas resoluciones reproducen dañinos estereotipos de género<sup>346</sup> (Carpenter, 2005: 295; Rodríguez Manzano, 2015a); re-victimizan a las mujeres (Barrow, 2010: 234; Abeysekera, 2011: 58; Hudson, 2012b: 443) ya que asignarles la etiqueta de víctima supone una especie de violación secundaria (El-Bushra, 2008: 140); y debilitan su poder y su agencia como actores en los conflictos armados (Sharoni, 2001: 86; El-Bushra, 2008: 131; Barrow, 2010: 222; Puechguirbal, 2010: 162).

Como señala Judith Butler (2011: 27), la categoría “mujeres y niños” construye una identificación de la inocencia que pretende hacer todavía más inaceptable la violencia cometida contra ellas<sup>347</sup>. Esta visión considera que, en la guerra, las mujeres tienen un rol central como víctimas pero marginal como agentes (Skjelbaek y Smith, 2001: 5). De hecho, el principio de inmunidad que identifica a las mujeres con víctimas y que subyace en la resolución 1325 y posteriores, no sólo no ha servido para proteger a las mujeres (True, 2009: 251-252) sino que ha reproducido estereotipos de género con incidencia negativa en la subordinación de las mujeres más allá de la propia guerra, al reforzar las desigualdades de género (Barnett y Duvall, 2005: 31).

Por un lado, estas resoluciones no logran su objetivo de protección, ya que la violencia sexual y la impunidad posterior persisten en magnitud y gravedad en los contextos de conflicto y posconflicto (Steinberg, 2011: 117). Por otro, el Derecho Internacional Humanitario está basado en ideas –especialmente el paradigma de “mujer como víctima”– que no sólo discriminan a las mujeres (Gardam y Charlesworth, 2000: 152) si no que, además, ayudan a reproducir esta discriminación. La resolución 1820 y el resto de resoluciones sobre la violencia sexual construyen y reproducen unas concepciones concretas de la violencia (de género) y de la seguridad (internacional) en lugar de otras posibles (Shepherd, 2008: 9-10). No consiguen ir más allá de esa construcción específica de la mujer y, con ello, diluyen los esfuerzos previos a la resolución 1325 de empoderar a las mujeres a través de su participación y representación en igualdad con los hombres en los ámbitos de la paz y la seguridad (Barrow, 2010: 234).

Asimismo, como he avanzado antes, estos estereotipos de género presentes en la resolución 1325 y, especialmente, en la resolución 1820 y siguientes también afectan a los

---

<sup>346</sup> Las mujeres aparecen explícitamente reflejadas como víctimas y pacifistas y, por el contrario, los hombres, de manera implícita (porque no hay referencia a ellos en el texto) como agresores y/o protectores, esto es, responsables tanto de la violencia como de la protección de las mujeres (Rodríguez Manzano, 2015).

<sup>347</sup> Charli Carpenter (2005: 295) critica la identificación de las mujeres con los niños, las niñas y “otros grupos vulnerables” y sus efectos en la reproducción de una determinada visión de las mujeres en los contextos de conflicto, pero también reconoce la utilidad de esta identificación a la hora de promover la protección de los civiles en contextos de conflicto, en la medida en que es un término asumido y reconocible –con independencia de que se respete o no– por todas las partes enfrentadas, los medios de comunicación, los actores internacionales, etcétera.

hombres. Primero, porque, estos documentos invisibilizan el papel de estos como agentes de paz (Carpenter, 2005: 307); segundo, porque al señalar a las mujeres como “grupo vulnerable”, deja a los hombres afectados por los conflictos armados en una posición marginal que debilita su protección (*Ibidem*: 295), esto es, protege “a algunos civiles...poniendo a otros en grave peligro” (Carpenter, 2006b: 2-3); y tercero, porque cuando las resoluciones posteriores identifican tan claramente a las mujeres y las niñas como las víctimas potenciales de la violencia sexual, nuevamente invisibilizan la violencia sexual que sufren los hombres (Whitworth, 2008b: 108; Barrow, 2010: 225) bien entre hombres, bien de mujeres contra hombres (Sivakumaran, 2010: 276), bien cuando los hombres son forzados a ejercer violencia sexual contra otras personas, generalmente de su propia familia (Carpenter, 2006a: 95). Estos diferentes tipos de violencia sexual contra hombres han sido identificados en conflictos armados como Ruanda, Sierra Leona (Sivakumaran, 2010: 272) o la RDC (Leatherman, 2012: 144).

#### 2.2.4. Hombres y *mainstreaming* de género

Como señala Mendia (2014: 132-133), una de las dificultades para la implementación adecuada del *mainstreaming* de género consiste en la errónea comprensión de lo que significa. El error más frecuente ha sido identificar “género” con “mujeres” (Sharoni, 1997: 1072; Hicks Stiehm, 2010: 22; Steans, 2013: 7). Las OMP de las Naciones Unidas no escapan a este error (Tronto, 2008: 187). Desde esta lógica, incluir a las mujeres en el análisis o realizar alguna actividad con mujeres o sobre mujeres se considera, con frecuencia, aplicar la perspectiva de género (PNUD, 2003: 9).

Identificar “género” con “mujeres” supone, además de ignorar el papel de los hombres, obviar también los aspectos institucionales, sociales e ideológicos que influyen en la construcción de las desigualdades (Zarkov, 2008). Como he señalado en el tercer capítulo, el punto de partida del análisis de género no es problematizar a las mujeres y/o a los hombres sino problematizar las relaciones de poder entre hombres y mujeres y analizar cómo generan patrones de dominación y discriminación de unos sobre otros. Si el objetivo final del *mainstreaming* de género es la igualdad entre hombres y mujeres y el problema son las relaciones de género desiguales, centrar las políticas de igualdad exclusivamente en las mujeres no parece la estrategia más apropiada (Pietilä, 2007: 76).

He señalado más arriba las referencias al papel de los hombres en la igualdad en algunos instrumentos jurídicos internacionales referentes en la evolución histórica del *mainstreaming* de género. Tanto la CEDAW (1979), en su preámbulo, como el artículo 3 de la Plataforma de Acción de la Cuarta Conferencia Mundial sobre las Mujeres celebrada en Beijing (1995) reconocen que la igualdad de género exige el compromiso tanto de mujeres como de hombres. Sin embargo, las referencias desaparecen en el documento clave sobre la incorporación del género en el ámbito específico de la paz y seguridad. En efecto, la resolución 1325, centrada específicamente en las mujeres, y que, como acabó de analizar identifica el género con ellas, no hace referencia alguna a la incidencia de los hombres y la construcción de su masculinidad en relación con las mujeres, la paz y la seguridad<sup>348</sup>. Por tanto, aunque la construcción (militarizada) de las masculinidades en

<sup>348</sup> Esta tendencia se mantiene en las resoluciones posteriores sobre este tema con dos únicas excepciones muy breves recogidas en los preámbulos, respectivamente, de las resoluciones 2106 (S/RES/2106) y 2242 (S/RES/2206). Por un lado, la resolución 2106 alienta “la participación de los hombres y los niños en las actividades destinadas a combatir todas las formas de violencia contra las

contextos de conflicto y posconflicto tiene una importancia explicativa fundamental sobre la violencia, su consideración en la regulación jurídica internacional sobre el *mainstreaming* de género en la paz y la seguridad es mínima.

Un ejemplo sobre la incorporación de la perspectiva de género en el marco de las OMP de las Naciones Unidas puede ser útil en este punto. La estrategia fundamental para introducir el género en las OMP y en las instituciones derivadas de la RSS en contextos posconflicto ha consistido en la incorporación de las mujeres, esto es, en el mero incremento del número de mujeres. Más allá de este objetivo, cualitativo y centrado en las mujeres, poca reflexión y análisis institucional han tenido lugar en relación a la incidencia de la presencia de una determinada masculinidad dominante –la masculinidad militarizada– en estas OMP y en el resto de estructuras militares participantes en los contextos posconflicto.

Esta reflexión sí ha tenido lugar entre algunas académicas feministas. Cynthia Enloe (2007: 103), por ejemplo, se ha cuestionado si es suficiente con analizar la actividad de las personas que participan en las OMP en abstracto, como si el género no tuviese ninguna relevancia –como si esa institución y sus dinámicas fuesen *gender free*– o si, por el contrario, sería más interesante analizarlas teniendo en cuenta que la mayoría de las personas que participan en ellas son hombres; hombres que, además, han construido un modelo de masculinidad militarizada propio de las estructuras militares.

Señala la propia Enloe (1993: 35) que, en algún momento de la historia de la ONU ha sido debatida la participación de los gurkhas<sup>349</sup> como contingente central en las OMP de las Naciones Unidas. Esta idea se basaba, por un lado, en su reconocida disciplina y competencia militar y, por otro, en que siendo ciudadanos de un país empobrecido el coste de su movilización sería menor que la de colegas finlandeses o canadienses. Otro argumento favorable fue que estos soldados, una vez movilizados en otro país, no sentían la necesidad de compensar la separación de sus esposas con relaciones de abuso con las mujeres locales. En este punto, la construcción de su masculinidad militarizada difiere respecto de la de soldados de otras partes del mundo.

Como analicé en el tercer capítulo, en términos generales, la construcción de la masculinidad militarizada está basada en la dominación, la violencia y la agresividad, y se construye a través de un entrenamiento y una práctica militar que, con carácter general, pueden considerarse violentos, misóginos y homófobos. No parece que sean estos los valores ni las capacidades propicias para la promoción de la igualdad en un determinado contexto posconflicto. De hecho, como señala Dyan Mazurana (2005: 38), cuanto más militarizadas y masculinizadas sean las OMP, más difícil será también la oportunidad de incluir en ellas la perspectiva de género (Mazurana, 2005: 38).

---

mujeres”: S/RES/2106 (2013), *Las mujeres y la paz y la seguridad*, de 24 de junio de 2013; por otro, la resolución 2242 valora “la importancia de que los hombres y los niños colaboren para promover la participación de las mujeres en la prevención y solución de los conflictos armados, la consolidación de la paz y las situaciones posteriores a un conflicto”: S/RES/2242 (2015), *Las mujeres y la paz y la seguridad*, de 13 de octubre de 2015.

<sup>349</sup> Los gurkhas son un pueblo presente tanto en Nepal como en la India, cuyos hombres son conocidos por su ferocidad y destreza militar. Durante varios siglos han combatido en el ejército británico. También es posible encontrarlos en los ejércitos de países como India, Nepal, Singapur, etcétera.

Señalaba nuevamente Enloe en 1993, en su libro *The Morning After. Sexual Politics at the end of the Cold War*, que las fuerzas de mantenimiento de la paz de la ONU parecían escapar de los modelos de masculinidad que caracterizan las estructuras militares y quizás fuese –argumentaba ella– porque no están tan constreñidas por la masculinidad patriarcal. Se preguntaba si los cascos azules tendrían construcciones de masculinidad diferentes que aquellos soldados que desempeñan su labor para su propio estado, y si unos y otros tendrían nociones similares sobre la violencia, la feminidad, los enemigos o incluso sobre su propia sexualidad (Enloe, 1993: 33-34).

En las Naciones Unidas no hay ni reclutamiento directo ni instrucción uniforme, sino que cada contingente ha sido formado por su propio estado y es cedido por este para una determinada OMP. Asimismo, el carácter específico del trabajo a desempeñar en las OMP (centrado en la protección pero pocas veces con mandato de uso de la fuerza) puede producir tanto sentimientos de frustración como modelos de masculinidad militarizada alternativos (Duncanson, 2009: 69 y 76). Por tanto, es previsible que puedan encontrarse modelos de masculinidad militarizada diversos tanto en el seno de los diferentes contingentes como dentro de cada contingente<sup>350</sup>.

Asimismo, aunque puede existir cierta formación de género previa al despliegue por parte de las Naciones Unidas –más allá de la que pudieran tener en sus respectivos procesos de formación–, estos contingentes están escasamente preparados para interactuar con la población civil (muchas veces ni siquiera hablan el mismo idioma) y desconocen los significados locales de género de esa sociedad (Mackay, 2004: 101).

Pasados veinte años, las preguntas de Cynthia Enloe parecen tener respuesta. Las denuncias públicas, investigaciones e informes de la propia ONU reconocen la existencia de violaciones, explotación y acoso sexual a mujeres y niñas<sup>351</sup>, y el incremento de la prostitución, la incidencia de VIH/Sida o el tráfico de mujeres y niñas locales debido a la presencia de OMP en contextos posconflicto muy diversos<sup>352</sup> (Gardam y Charlesworth, 2000: 157; Cockburn, 2004: 42; Duncanson, 2009: 64; Kuehnast *et al.*, 2011: 9; Anderlini, 2011: 24; Steans, 2013: 128). En África se han reconocido casos de este tipo en Somalia, Mozambique, Angola, Eritrea, Etiopía, Liberia, Guinea, Sierra Leona, RDC, Sudán y Costa de Marfil (Rehn y Sirleaf, 2002: 70; Higate, 2003, 2007; Gasteizkoak, 2008). Asimismo, de la comisión de este tipo de actos han sido acusados soldados de contingentes (además de personal civil) de multitud de países, entre otros, soldados eslovacos, daneses, italianos e irlandeses en Eritrea (Gasteizkoak, 2008: 43-44); soldados pakistaníes, uruguayos y nigerianos en Sierra Leona (*Ibidem*: 49); soldados suecos en RDC (Kronsell, 2012: 95) o soldados marroquíes en Costa de Marfil (Gasteizkoak, 2008: 147). En muy pocas ocasiones los hechos han conllevado investigación y, menos aún, proceso disciplinario o sanción penal. Para estos actores también la impunidad prevalece (Kronsell, 2012: 95).

<sup>350</sup> Ya argumenté en el primer capítulo cómo los modelos de masculinidad difieren incluso dentro de la misma cultura o estructura, incluso de las estructuras militares.

<sup>351</sup> El denominado “informe Machel” sobre las repercusiones de los conflictos armados sobre los niños, realizado por una comisión dirigida por Machel Graça a petición de la ONU y publicado en 1996 (A/RES/51/306), ya reconoció (párrafo 98) que los niños y niñas pueden convertirse en víctimas de prostitución con la llegada de OMP de la ONU.

<sup>352</sup> Para más información sobre esta cuestión, consultar Gasteizkoak (2008), una completa y documentada publicación sobre la violencia sexista ejercida por integrantes de las OMP de las Naciones Unidas.

Los contingentes de las OMP son, en su mayoría, fuerzas militares enviadas a un país para desmilitarizarlo, formadas en la masculinidad hegemónica y desplegadas de una manera similar a como lo son en la propia guerra (Cockburn y Hubic, 2002: 117). Comparto con Anne Betts Fetherston (1998: 172) la idea de que si sólo se entrena a las personas para la guerra, es precisamente guerra lo que se obtiene. Y con Donna Pankhurst (2004: 29) en que, con este comportamiento de sus contingentes, las organizaciones de seguridad como la ONU son parte del problema y no de la solución.

De hecho, es imprescindible un análisis sobre hasta qué punto la construcción de la masculinidad militarizada de las personas integrantes de las OMP incide, o incluso perjudica en su trabajo<sup>353</sup>. Tratar a estos soldados y a sus superiores civiles como si su género no importara, esto es, no atender a la incidencia que la construcción de su masculinidad tiene en su desempeño profesional, está teniendo como resultado el diseño, planificación e implementación de políticas erróneas (Whitworth, 2004) y una pérdida de efectividad y legitimidad de las misiones (Mackay, 2004: 106; Kronsell, 2012: 104).

Para evitar estos abusos por parte de las OMP de las Naciones Unidas, las políticas internas de *mainstreaming* de género se han centrado, por un lado, en aumentar la formación de su personal y, por otro, en incorporar más mujeres uniformadas (Kuehnast *et al.*, 2011: 9; Mendia, 2014: 153-158). En relación con esta segunda medida, se plantea una pregunta interesante: ¿Es realmente una propuesta política dirigida a favorecer la igualdad de oportunidades entre hombres y mujeres, o hay algo más detrás? Como señala Annica Kronsell (2012: 103 y 106), existe una tendencia a considerar que la presencia de las mujeres ayuda a legitimar, por un lado, la misión ante la población civil<sup>354</sup> y, por otro, y desde una visión esencialista, también su eficiencia en virtud de “las únicas y especiales habilidades” de las mujeres. Por tanto, eficiencia, utilidad y complementariedad de los roles de género parecen ser también razones importantes para la incorporación de las políticas de género en estas misiones (Kuehnast *et al.*, 2011: 9-10).

En el marco de las OMP, identificar “género” y “mujeres” evita tener que cuestionar las propias estructuras e ideologías de género de las operaciones; evita también cuestionar las relaciones de poder existentes entre hombres y mujeres dentro y hacia fuera de la operación; y evita, finalmente, cuestionar la construcción y reproducción de las masculinidades militarizadas y su impacto tanto en la objetivos de las OMP como en la población civil (hombres y mujeres) de dicho contexto (Puechguirbal, 2010: 167).

Finalmente, R. W. Connell (2005: 1803) señala cómo la emergencia de nuevos espacios de relación social a escala mundial, por ejemplo, en estructuras supraestatales como las Naciones Unidas o el Banco Mundial, genera nuevos modelos de relaciones de género. Estos espacios globales, de hecho, tienen sus propios regímenes de género, esto es, fomentan una determinada construcción de la masculinidad y la feminidad y de las

---

<sup>353</sup> Para más información sobre este tema, consultar la obra conjunta de Cynthia Cockburn y Dubravka Zarkov (2002), así como las publicaciones de Claire Duncanson (2009) y Annica Kronsell (2012).

<sup>354</sup> En palabras de Mendia (2014: 154), forma parte de una estrategia que instrumentaliza nuevamente a las mujeres, ya que pretende mostrar una imagen “amable” de los ejércitos que permita “ganar la mente y los corazones de la población”. Un ejemplo son las *Female Engagement Team* (FET), equipos integrados por mujeres militares destinados a tratar directamente con la población civil.

relaciones entre ambas que es proyectada hacia el exterior e interactúa con los órdenes de género locales con los que comparte un determinado espacio.

La ONU está constantemente transmitiendo mensajes sobre sus propios modelos de relaciones de género en los contextos en los que interviene. Algunos voluntariamente como, por ejemplo, a través de su estrategia del *mainstreaming* de género; otros, involuntariamente como, por ejemplo, a través de los mensajes de masculinidad militarizada de los soldados destinados en las OMP o de las estructuras militares nacionales a las que apoyan. Estos mensajes, que pueden ser incluso contradictorios, interactúan a su vez con las relaciones de género que se establecen entre hombres y mujeres en ese determinado contexto. El encuentro entre estos órdenes de género (global y local) puede no ser abrupto porque, de hecho, en los contextos de conflicto y posconflicto en los que se implementan las OMP, las masculinidades militarizadas son el modelo de masculinidad hegemónico. Algunas autoras (Cockburn y Zarkov, 2002; Strickland y Duvvury, 2003: 10) han señalado cómo, de hecho, el modelo de construcción de paz que se implementa es un constructo altamente generizado (masculinizado) que refleja las masculinidades militarizadas de los conflictos en los que está presente.

### **3. Participación de hombres y mujeres en los procesos de DDR en el África Subsahariana**

#### **3.1. Participación en la negociación y diseño de los procesos de DDR**

##### **3.1.1. Desigualdad en la mesa de negociación**

Las negociaciones de paz tras un conflicto son una plataforma para negociar acuerdos sobre legislación, estructuras de gobierno e instituciones sociales (Anderlini, 2000: 5). Marcan las pautas sobre las normas y las instituciones en el nuevo periodo que comienza tras el conflicto armado y recogen acuerdos cruciales sobre gobernanza y reconstrucción posconflicto (ONU Mujeres, 2012: 2). Asimismo, las primeras decisiones sobre los procesos de DDR pueden adoptarse también en el transcurso de las negociaciones de paz. Por todo ello, es importante que las personas que participen en ellas se comprometan desde el comienzo a que las decisiones adoptadas tendrán en cuenta también los intereses y las necesidades de las mujeres (Naciones Unidas, 2006c: 6) y las relaciones de poder existentes entre hombres y mujeres.

Aunque la Plataforma de Acción de Beijing estableció una cuota de un mínimo del 30% de participación femenina en cualquier foro de toma de decisiones (Rehn y Sirleaf, 2002: 81; Naciones Unidas, 2006c: 7) y a pesar de la resolución 1325, la falta de representación de las mujeres en las negociaciones formales de paz y en los principales espacios de decisión política existentes tras los conflictos es la norma en lugar de la excepción (Cockburn, 2001: 24; Rehn y Sirleaf, 2002: 76; Pankhurst, 2004: 17; Hudson, 2010: 263; Mendia, 2014: 143). Los procesos de paz se convierten en un ejemplo más de cómo el ámbito de la seguridad esta sistemáticamente dominado por los hombres (Ellerby, 2013: 457) y el África Subsahariana no es una excepción en este ámbito.

Bajo los parámetros del modelo de construcción de paz liberal en el que la seguridad es prioritaria, un acuerdo basado en el orden preexistente ofrece algo parecido a la estabilidad, incluso aunque ese orden que se restaure sea nuevamente discriminatorio para la mujer (Puechguirbal, 2010: 170). Sin embargo, la experiencia demuestra que un acuerdo



de paz en sí mismo no es suficiente ni para proteger ni para empoderar a las mujeres. Es más bien cómo se hace y qué incluye ese acuerdo de paz lo que determina si el fin del conflicto trae realmente un contexto más seguro para las mujeres o, por el contrario, simplemente otro contexto diferente, que puede ser incluso más violento para ellas (Steinberg, 2011: 122).

Como se puede apreciar en la tabla siguiente, los datos demuestran que la participación de las mujeres en las negociaciones de paz formales, en los equipos de negociación, como mediadoras o como firmantes de los acuerdos, ha sido muy limitada en el África Subsahariana estos últimos años.

**Tabla 6.1. Participación de las mujeres en los acuerdos de paz en África (1999-2011)**

| País (y año de firma del acuerdo) | Referencia a DDR | Mujeres firmantes | Mujeres mediadoras | Mujeres en equipos negociadores |
|-----------------------------------|------------------|-------------------|--------------------|---------------------------------|
| Sierra Leona (1999)               | sí               | 0%                | 0%                 | --*                             |
| Burundi (2000)                    | sí               | 0%                | 0%                 | 2%                              |
| Somalia (2002)                    | no               | 0%                | 0%                 | --                              |
| Costa de Marfil (2003)            | sí               | 0%                | 0%                 | --                              |
| RDC (2003)                        | sí               | 5%                | 0%                 | 12%                             |
| Liberia (2003)                    | sí               | 0%                | 0%                 | --                              |
| Sudán (2005)                      | sí               | 0%                | 0%                 | --                              |
| Darfur (2006)                     | sí               | 0%                | 0%                 | 8%                              |
| RDC (2008) – Kivu Norte           | sí               | 5%                | 20%                | --                              |
| RDC (2008) – Kivu Sur             | sí               | 0%                | 20%                | 0%                              |
| Uganda (2008)                     | sí               | 0%                | 0%                 | 9%                              |
| Kenia (2008)                      | no               | 0%                | 33%                | 25%                             |
| República Centroafricana (2008)   | sí               | 0%                | 0%                 | --                              |
| Zimbabue                          | no               | 0%                | 0%                 | --                              |
| Somalia (2008)                    | no               | 0%                | 0%                 | --                              |
| República Centroafricana (2011)   | no               | 0%                | 0%                 | --                              |

Fuente: ONU Mujeres (2012: 4-5)

\*-- Sin datos

En el contexto postconflicto, también, son los intereses de los hombres los que están encima de la mesa y son los propios hombres los que se sientan alrededor de ella, mientras que las preocupaciones y necesidades de las mujeres son silenciados e marginados (Zezeza 2008: 21-22; Paxton y Hughes, 2007: 176). Esto puede suponer excluir de la negociación temas como la impunidad, la violencia sexual, el tráfico de seres humanos o la salud sexual y reproductiva (Steinberg, 2011: 120).

Han pasado más de treinta y cinco años desde la adopción de la CEDAW y quince años desde la aprobación de la resolución 1325 del CSNU y, sin embargo, no ha habido un aumento apreciable de la participación de las mujeres en los acuerdos de paz (Mendia, 2014: 145). De hecho, como reconoce ONU Mujeres (2012: 1 y 3), por un lado, la participación de las mujeres en los acuerdos de paz es uno de los aspectos más incumplidos de la agenda sobre mujeres, paz y seguridad; y, por otro, la ausencia de las mujeres en este ámbito es todavía más evidente que en otros ámbitos públicos de decisión política.

Esta ausencia se ha justificado históricamente con diferentes argumentos, entre ellos, que corresponde detener el conflicto a aquellos actores –los hombres– que mayoritariamente han empuñado las armas (Connell, 1987; Anderlini, 2000: 12; Dudouet *et al.*, 2012c: 36), a pesar de que por su formación y entrenamiento militar pueden no ser las personas adecuadas para ello (Cockburn, 2010: 112) o que las mujeres no tienen experiencia en la negociación y resolución de conflictos (ONU Mujeres, 2012: 26). Es una idea (masculina) muy extendida que una vez que se ha afrontado el problema de inseguridad “principal” (desarmar a los grupos armados) se resolverán automáticamente los problemas de seguridad de las mujeres. Por ello, y con el apoyo de la comunidad internacional, los hombres se arrogan el derecho de representar a las mujeres en la mesa de negociación (Puechguirbal, 2005: 9). Asimismo, como señala Cockburn (2010: 112), en los casos en los que ha habido derrota y/o rendición de una de las partes, los acuerdos de paz se convierten en un espacio que el patriarcado reserva para que tenga lugar una restitución (al menos parcial) de la dignidad masculina de los hombres derrotados.

Sean cuales sean los argumentos utilizados para justificar la ausencia de las mujeres en los acuerdos de paz, son evidentes dos extremos: primero, que en los procesos de paz tras los conflictos las mujeres tienen tanto que decir como los hombres sobre el nuevo escenario a construir en el contexto posconflicto; y, segundo, que la desigualdad de partida hace más difícil que las mujeres introduzcan su agenda en esos espacios. Y, sin embargo, como señala Donald Steinberg (2011: 120), embajador de Estados Unidos en Angola en la década de los noventa, un acuerdo de paz al que se le denomina neutro desde el punto de vista del género es, por definición, discriminatorio contra las mujeres.

En la práctica, no es sencillo definir qué supone fomentar la participación de las mujeres en los acuerdos de paz. Como se pregunta Abigail Ruane (2015), ¿significa la presencia de “mujeres en la mesa”, esto es, que se añada, simbólicamente, un par de mujeres a cada una de las partes militarizadas? ¿Significa crear un grupo específico de mujeres separado de las principales partes en conflicto? ¿Significa incluirlas entre la representación de la sociedad civil? ¿Significa que participen personas expertas en materia de género?

Asimismo, no sólo plantea problemas la ausencia de las mujeres en las actividades formales de los procesos de paz (negociación, mediación y firma) sino también la capacidad que los grupos feministas y de mujeres puedan tener para incidir desde fuera sobre dichas estructuras formales. Con frecuencia, los grupos de mujeres participan, como una parte de la sociedad civil, como observadores o en los foros/encuentros paralelos a las negociaciones, con el objetivo de sensibilizar y presionar políticamente a quienes participan en ellas para que incluyan las reivindicaciones de las mujeres. De hecho, curiosamente, las mujeres que participan en estos espacios informales pueden representar las preocupaciones e intereses del conjunto de las mujeres de mejor manera que las que participan en los espacios formales ya que no están supeditadas a los intereses partidistas a los que con frecuencia deben ceñirse estas últimas (ONU Mujeres, 2012: 4). De hecho, como señala UNIFEM (2009: 1), las negociaciones en las que participan mujeres en los espacios informales a menudo incluyen asuntos más relevantes para las mujeres como el enjuiciamiento y reparación de las violaciones de derechos humanos de las mujeres (especialmente la violencia sexual), compromisos sobre la participación de las mujeres en las elecciones posconflicto o consideraciones sobre los derechos económicos y sociales de las mujeres.

La resolución 1325 y su desarrollo posterior han apoyado, con cierto tono esencialista, el papel de las mujeres en estos espacios informales de construcción de la paz. Como señala Mendia (2014: 147-150), ha tenido lugar un proceso, apoyado por las políticas internacionales, de feminización del trabajo de base de construcción de la paz. Se considera la negociación de los acuerdos de paz como espacios políticos formales, gubernamentales, propios de la *high politics* y reservados a los hombres, mientras se anima a las mujeres a participar en la sociedad civil y en los espacios informales considerados menos importantes (*low politics*). En este ámbito, se reproduce nuevamente una división sexual del trabajo, la división sexual del trabajo por la paz (Mendia, 2014: 142) que, además, no es neutral sino que cumple funciones de reproducción de las jerarquías de género en este ámbito (Hudson, 2010: 259).

En todo caso, la presencia de mujeres en la mesa de negociación no garantiza que se vayan a considerar sus intereses y preocupaciones específicas (Magallón, 2010: 342; Mendia, 2014: 146) ni tampoco que se produzca un cambio estructural o una transformación social hacia la igualdad de género (Nakaya, 2003: 470). Por un lado, porque la participación de las mujeres, por sí misma, no es suficiente para acabar con las estructuras e ideologías de género que reproducen la desigualdad. Como señala Hudson (2010, 263), incluso cuando participan mujeres, el análisis de género suele ser ignorado.

Por otro lado, porque aunque son las mujeres quienes suelen introducir las cuestiones de género en las negociaciones, también hay muchas mujeres en política que no identifican esto como una prioridad (Anderlini, 2000: 32). La participación de las mujeres en los procesos de paz no es solo una cuestión cuantitativa (¿cuántas mujeres?) sino también cualitativa (¿qué mujeres?). Anderlini (2010: 15), señala la importancia de incluir a mujeres ligadas a la sociedad civil, y no simplemente “incluir mujeres”, menos aún si no tienen experiencia de base en la construcción de la paz o en los movimientos de derechos de las mujeres. Cuando participan estas mujeres la naturaleza del diálogo cambia (Rehn y Sirleaf, 2002: 79). No porque sean mujeres, sino porque sus preocupaciones están basadas en su papel de sustento de la comunidad, en su relación con esta. Finalmente, porque aunque hayan participado en los acuerdos de paz, dada la escasa presencia de mujeres en la vida política, es muy complicado asegurar que sus reivindicaciones no serán apartadas posteriormente por los hombres (Puechguirbal, 2010: 171).

He reiterado en este trabajo que la identificación entre “género” y “mujeres” no es acertada. El establecimiento de cuotas de participación u otros mecanismos políticos de arriba abajo (*top-down*) pueden ser un paso temporal pero necesita otras estrategias más transformadoras que incorporen las perspectivas de las mujeres y enfatizen la conciencia de género para remover las barreras estructurales (Hudson, 2010: 263). Lo que puede verdaderamente suponer un cambio hacia la transformación es que todas las personas participantes en las negociaciones –mujeres y hombres– dispongan tanto de conocimientos como de voluntad de incluir la perspectiva de género en las negociaciones de paz (Naciones Unidas, 2006c: 6-7)<sup>355</sup>. Esto es, que se produzca una apropiación de la transformación social a nivel local (Nakaya, 2003: 471).

---

<sup>355</sup> Cuando las personas participantes en las negociaciones no reúnan estas condiciones, será imprescindible formarles y asesorarles tanto sobre las relaciones de género en esa sociedad concreta, en los grupos armados y en el contexto de conflicto, como sobre el impacto del proceso de DDR en el mantenimiento y transformación de dichas relaciones de género (Naciones Unidas,

A pesar de la escasa participación de las mujeres en las negociaciones formales, Kara Ellerby (2013: 455) defiende que, desde 2005, existen más acuerdos que incluyen cuestiones de género. En sus estudios sobre el contenido de los acuerdos de paz reconoce que el género se ha ido introduciendo en la agenda de seguridad presente en los acuerdos posconflicto y que cuestiones ligadas a la representación, incorporación, protección y reconocimiento de las mujeres presentes en la resolución 1325 aparecen en su contenido con más frecuencia que en años precedentes (Ellerby, 2013: 447-451). El avance existe, pero es insuficiente. Como señala ONU Mujeres (2012: 17), tras la resolución 1325 más acuerdos de paz incluyen referencias a las mujeres o al género (o incluso referencias genéricas a la igualdad), pero raramente incluyen cuotas o medidas concretas de discriminación positiva a favor de las mujeres. Tampoco abundan las referencias a la violencia contra las mujeres o la violencia sexual (Mendia, 2014: 145-146), ni siquiera en contextos en los que esta ha sido especialmente manifiesta como Liberia, Sierra Leona o Somalia.

Finalmente, tras la adopción del acuerdo de paz que da lugar a un proceso de DDR, la participación de las mujeres debe continuar tanto durante el diseño, planificación e implementación de dicho proceso como para integrarse en las estructuras nacionales creadas para su ejecución (Naciones Unidas, 2006c: 7), por ejemplo, las comisiones nacionales de DDR. De hecho, la participación de las mujeres y la visibilidad de dicha participación (que los hombres combatientes y del resto de la sociedad vean mujeres en puestos de responsabilidad y autoridad) durante todo el proceso de DDR pueden ser útiles para desmontar las actitudes reacias y transformar las ideas dominantes sobre el “poder militarizado y masculino” (*Ibidem*: 15-16).

### 3.1.2. El diseño de los programas de DDR: Criterios de elegibilidad

Aunque generalmente en las negociaciones de paz se decide qué grupos armados participan en los procesos de DDR, los criterios de elegibilidad individuales para participar en dichos procesos se suelen detallar en un momento posterior. Estos criterios de elegibilidad tienen una importancia fundamental ya que determinan qué personas pueden participar en los procesos de DDR y cuáles quedan excluidas.

Aunque es difícil de conseguir en la práctica, existe consenso sobre que el proceso de selección tiene que ser lo más detallado y transparente posible (*Ibidem*, 2006b: 2) para evitar inflar las expectativas entre los hipotéticos participantes o crear tensiones o conflictos entre las personas no participantes ni beneficiarias (Muggah y Rieger, 2012: 10). Sin embargo, la realidad de los grupos armados y de los propios conflictos<sup>356</sup> es heterogénea y determinar los criterios de elegibilidad resulta controvertido.

Establecer como criterios de elegibilidad que los combatientes sean varones mayores de 18 años –personas que se ajustan a la definición internacional de soldados (S/2002/1154: 16)–, o que dispongan de un arma de fuego y sepan emplearla (Bouta, 2005: 6; Naciones Unidas, 2006c: 10), no refleja la diversidad de funciones existentes en los grupos armados (Dudouet y Planta, 2012: 252) y puede limitar o excluir la participación de muchas mujeres. De hecho, los puestos de menor responsabilidad o de apoyo que generalmente

---

2006c: 7).

<sup>356</sup> He señalado anteriormente cómo la distinción entre personas combatientes y no combatientes es crecientemente compleja.

desempeñan las mujeres en los grupos armados con frecuencia influyen negativamente en su posibilidad de participar en los procesos de DDR (Dudouet *et al.*, 2012c: 36).

Según estos criterios, las mujeres son consideradas fundamentalmente secuestradas, simpatizantes, personas de apoyo, prostitutas o esclavas sexuales, pero no “verdaderas” combatientes (MacKenzie, 2010: 153 y 160; Ramos Jurado, 2012: 130). En este punto, la desigualdad de género también es evidente. Pocas personas tienen dudas en calificar a los hombres que desarrollaban actividades de porteo y manutención de armas, mensajería o cuidados médicos en una estructura militar como soldados, pero no ocurre lo mismo con las mujeres (MacKenzie, 2010: 161). Muchas mujeres (y niñas) han sido rechazadas en los procesos de DDR a causa de esto (UNICEF, 2005: 15). Sin embargo, incluso las mujeres que realizan otras tareas –también las mujeres forzadas a ofrecer servicios sexuales– han combatido en alguna ocasión (Coulter *et al.*, 2008: 44).

Megan MacKenzie (2010: 157) señala como la propia consideración de qué es un arma es problemática y puede favorecer la desigualdad de género en la participación. Difícilmente todas las personas de los grupos armados tendrán su propia arma sino que esta puede ir cambiando de manos con frecuencia. Asimismo, el tipo de armas es muy variable e incluye cuchillos y machetes. En la distribución de los tipos de armas, las cuestiones de género también están presentes y, con frecuencia, las mejores (entre ellas las de fuego) están reservadas para los hombres. Las armas son robadas, compradas, perdidas y pasan de unas manos a otras, de un grupo armado a otro, de una región a otra. El criterio “una persona, un arma” –más aún, “un hombre, un arma” (Puechguirbal, 2010: 161)– para ser elegible en el proceso excluye en la práctica a amplios grupos de combatientes (Peters, 2014: 224) y no es un criterio ni razonable, ni efectivo (MacKenzie, 2010: 157), ni neutro desde el punto de vista del género.

A pesar de los diferentes roles que las mujeres juegan, voluntaria o involuntariamente, en los grupos armados, las Naciones Unidas han sido bastante claras en relación a su participación en los procesos de DDR. El *informe del Secretario General sobre la incorporación de una perspectiva de género en las actividades de mantenimiento de la paz* (A/57/731: párrafo 30) señaló en 2003 que los procesos de DDR deben atender de manera sistemática las necesidades y prioridades de todas las mujeres asociadas a los grupos armados con independencia del rol desempeñado en ellos (mujeres combatientes, mujeres que desempeñan labores de apoyo, familiares de las personas excombatientes o mujeres usadas en el servicio doméstico y/o como esclavas sexuales). Si no es así, estas mujeres no pueden acceder a los beneficios disponibles en el proceso en igualdad de condiciones con respecto al resto de excombatientes, y se obvian sus necesidades, prioridades e intereses específicos.

Dependiendo de las actividades desarrolladas, las mujeres asociadas a los grupos armados participarán en todo el proceso de DDR o sólo en alguna de las fases (Naciones Unidas, 2006c: 11; MacKenzie, 2010: 157). Por ejemplo, una mujer que no porta ningún tipo de arma en el momento de iniciarse el proceso no participará en el desarme. Es más, en algunos contextos (Mozambique, Sierra Leona), si las mujeres no disponían de un arma en ese momento no se les permitió participar ni en el desarme ni en la desmovilización. Sin embargo, lo habitual es que sean elegibles para participar en el componente de desmovilización si, por ejemplo, han usado armas en algún otro momento, si saben usarlas o han recibido formación sobre su uso, o si han realizado tareas de apoyo esenciales en el

seno de su grupo armado durante el conflicto (espionaje, porteo, cocina, servicios de salud y cuidado, correo, etcétera). Finalmente, si no cumple ninguna de estas condiciones y acompañaba a algún excombatiente en el grupo armado, participará exclusivamente en el elemento de reintegración. En la medida en que la desmovilización del combatiente al que acompañan acaba con su medio de sustento, deberán satisfacerse sus necesidades básicas mientras aquel participe en el proceso. Además, tanto el ex combatiente como las personas que le acompañan podrán participar conjuntamente, si así lo desean, en la reintegración (Naciones Unidas, 2006d: 3, 2006c: 11).

Según las circunstancias, puede no ser sencillo identificar con exactitud qué roles ha desempeñado una mujer determinada en su grupo armado (Ball y Van de Goor, 2006: 13). No sólo porque seguramente habrá desempeñado diferentes roles a lo largo del conflicto<sup>357</sup> (Bouta, 2005: 9) sino porque la casuística que puede presentarse incluso dentro de cada categoría también puede ser enorme. Por ejemplo, ¿En qué categoría se incluye a una mujer, pareja de un combatiente con el que no está casada, en un país con fuertes convicciones religiosas? ¿Y a las diferentes esposas de un ex combatiente en un país en el que la poligamia no está permitida?

A pesar de las dificultades que pueden presentarse para la identificación del papel desempeñado por las mujeres en los grupos armados, esta decisión tiene una importancia fundamental tanto desde el punto de vista cuantitativo como cualitativo. Por un lado, cuantitativamente porque aunque el porcentaje de mujeres que efectivamente disponen de un arma y entran en combate suele ser inferior al de hombres, las mujeres sí suponen un gran número –mayor en algunos contextos culturales que el de hombres (Bouta, 2005: 7)– dentro del extenso y heterogéneo grupo de personas que realizan funciones de apoyo en los grupos armados.

Por otro lado, desde el punto de vista cualitativo, determinar a qué categoría de las propuestas pertenece cada una de las mujeres de un grupo armado es fundamental por varias razones. En primer lugar, porque la experiencia demuestra que no todas las mujeres de los grupos armados participan en el proceso (Bouta, 2006: 12) y que su participación está estrechamente relacionada con su inclusión en una u otra categoría (Naciones Unidas, 2006c: 2). En segundo lugar, porque, en ocasiones, la definición restringida de “persona combatiente” no está motivada tanto por las funciones desempeñadas por las personas en el grupo armado como por las limitaciones presupuestarias (Bouta, 2005: 10; Naciones Unidas, 2006c: 10) del proceso de DDR y esto puede hacer que las mujeres, consideradas menos susceptibles de poner en riesgo la seguridad del contexto posconflicto, sean directamente excluidas del proceso<sup>358</sup>.

Y, en tercer lugar, porque la decisión sobre quién es concretamente la persona encargada de identificar a las personas ex combatientes puede tener repercusiones negativas para las

---

<sup>357</sup> Por ejemplo, el caso de una mujer combatiente que resulta herida en un enfrentamiento y queda incapacitada para el combate; después de recuperarse comienza a realizar tareas de mantenimiento y reparación de armamento en el seno del grupo armado y, posteriormente, se empareja con un combatiente que fallece meses después. Cuando tiene lugar la identificación de las personas de los grupos armados para determinar su participación en el proceso de DDR esa mujer será, al mismo tiempo, ex combatiente incapacitada, personal de apoyo del grupo armado y viuda de guerra.

<sup>358</sup> Esta decisión puede transmitir el mensaje erróneo de que los procesos de DDR recompensan a los combatientes que han cometido actos más crueles o que son más violentos y agresivos (Bouta, 2006: 13).

mujeres. En aquellos procesos en los que la selección de los participantes en el proceso de DDR depende de su identificación como combatientes por parte de los comandantes de los grupos armados, a estos les puede interesar no identificar a las mujeres como combatientes por diferentes razones. Por un lado, para ocultar la magnitud real de sus fuerzas militares por cuestiones estratégicas. Este es un comportamiento común de los grupos armados en el marco de las negociaciones de paz (Naciones Unidas, 2006d: 2) que tiene importantes implicaciones en el desarrollo de los procesos de DDR. Por otro lado, porque se van a entregar menos armas que excombatientes tiene el grupo y quiere privilegiar a unos miembros frente a otros (Ball y Van de Goor, 2006: 15), en cuyo caso es muy probable que las mujeres sean las últimas en recibir un arma que las merite para participar en el DDR. Y, tercero, porque se quiere ocultar el incumplimiento del Derecho Internacional Humanitario en relación, por ejemplo, a la presencia de niñas soldado o de esclavas sexuales en el grupo armado (Naciones Unidas, 2006c: 15). De hecho, se han referido casos en los que los propios comandantes de un grupo armado han quitado las armas a las mujeres combatientes antes de que comenzase el proceso de DDR para impedir su participación en el mismo (Bouta, 2006: 28; Naciones Unidas, 2006c: 16; MacKenzie, 2010: 157; Worthen *et al.*, 2011: 37).

Por todo esto, el establecimiento de los criterios de elegibilidad para participar no puede ser considerado un actividad exclusivamente técnica sino que es políticamente sensible (Dudouet y Planta, 2012: 252) porque, de hecho, la consideración de quiénes son combatientes es una cuestión profundamente política. En algunos contextos, estos criterios han sido formulados de manera inclusiva, lo que ha permitido la participación de las mujeres, como en Liberia o Burundi<sup>359</sup>. Sin embargo, en otros como la RDC los programas se restringieron a quienes portaban armas, lo que en la práctica supuso la exclusión de la mayoría de las mujeres (Ruíz-Giménez, 2011b: 256).

### **3.1.3. Otras dificultades específicas de las mujeres para participar en los procesos de DDR**

Durante el conflicto, la desigualdad de hombres y mujeres en el acceso a los recursos suele aumentar y, como he señalado en el quinto capítulo, los contextos posconflicto son periodos especialmente conservadores en los que con frecuencia se produce la “remasculinización” de la sociedad (Hicks Stiehm, 2010: 22) y la “retradicionalización” de los roles de género (Mendia, 2009b: 19). Los procesos de DDR no son una excepción en este escenario general, y como señalan Worthen *et al.* (2011: 37) las mujeres están en peor situación para participar y beneficiarse de los procesos de DDR.

Las mujeres constituyen entre el 20% y el 40% de las personas combatientes de los grupos armados en el mundo (Fisas, 2008: 20), en contextos posconflicto están al frente del 75% de los hogares (Naciones Unidas, 2006c: 3) y, suponen aproximadamente el 50% de la población de una sociedad<sup>360</sup> por lo que participan en todos los espacios de la sociedad

---

<sup>359</sup> En Liberia se incluyó a todas las mujeres integrantes de grupos armados con independencia de las tareas que habían desarrollado (porteadoras, cocineras, esclavas sexuales, etcétera); en Burundi, a pesar de la insistencia del gobierno en defender la posesión de un arma de fuego como criterio de participación, finalmente se establecieron criterios más inclusivos como la demostración de la habilidad para manipular armas de fuego, la competencia y aptitud militar o el conocimiento sobre las estructuras militares o sobre los lugares en los que se afirmaba haber combatido (Dudouet y Planta, 2012: 252).

<sup>360</sup> En algunos contextos de posconflicto, de hecho, el porcentaje de mujeres puede ser muy superior

afectados por los procesos de DDR. Participan en los grupos armados, empuñando un arma, llevando suministros, apoyando en el frente o en la retaguardia, acompañando a sus parejas o como prisioneras utilizadas como esclavas sexuales; participan en la construcción de la paz, trabajando en ONG locales o internacionales, en el seno de organizaciones de mujeres en contra del conflicto, en apoyo a las víctimas o a la reconciliación; participan en las comunidades en las que los ex combatientes deben reintegrarse, donde pueden recibir el impacto de la violencia en sí mismas, sus familias y comunidades y, de acuerdo al rol de principales cuidadoras que se les atribuye en muchas culturas, llevan el peso de la reintegración social y psicológica de las personas ex combatientes, especialmente de aquellas heridas, traumatizadas, enfermas, contagiadas de VIH/Sida<sup>361</sup> o menores de edad. Incluso cuando no están relacionadas con los grupos armados, las mujeres están estrechamente vinculadas por las decisiones que se toman durante los procesos de DDR.

A pesar de esto, la realidad es que, en general, los procesos de DDR no han incidido en las dificultades específicas que las mujeres afrontan para participar en estos procesos como combatientes o para ser beneficiarias en virtud de estos múltiples roles que pueden desempeñar relacionados con el DDR. Entre estas dificultades está, en un primer momento, que puede ser más difícil para las mujeres tener conocimiento de la existencia de (y conocer detalles sobre) los procesos de DDR. El menor acceso de las mujeres a fuentes de información (es menos probable que sepan leer o que tengan una radio) limita el conocimiento sobre los procesos de DDR y sus beneficios para ellas (OIT, 2010: 75). Es más, en general, los hombres no sólo suelen tener un mayor grado de educación sino que suelen mostrarse más seguros, tienen una mayor movilidad y son más visibles en la sociedad (debido en parte a su ocupación del espacio público) que las mujeres (OIT, 2010: 74). Estos condicionantes implican que, si no se incluyen estrategias de información específicas para las mujeres, su acceso a los procesos pueda ser más difícil (Bouta, 2005: 15-16)

Asimismo, la experiencia o la percepción de las mujeres integrantes de grupos armados sobre la inseguridad de las zonas de desarme y desmovilización, sobre la estigmatización familiar y social derivada de su presencia en los grupos armados o el miedo a represalias (Bouta, 2005: 11; Coulter *et al.*, 2008: 42-43; OIT, 2010: 75; Mackenzie, 2010: 158; Brück y Vothknecht, 2011: 99; Dudouet *et al.*, 2012c: 36) también juegan su papel. Las mujeres que han sido raptadas y entregadas como recompensa a los soldados no suelen esperar al inicio del proceso y escapan rápidamente (Bouta, 2005: 11). Otras muchas mujeres combatientes que no han tenido esta experiencia, también siguen este mismo camino. Consideran que el proceso no será útil para ellas (Mackenzie, 2010: 156) y que puede suponerles incluso más dificultades a causa de la falta de seguridad o del estigma social derivado de su participación en los grupos armados (Dudouet y Planta, 2012: 252). Buscan “hacerse tan invisibles como sea posible” (Farr, 2002: 9), desvincularse del grupo armado cuanto antes (MacKenzie, 2010: 158) y se desmovilizan por su propia cuenta, sin participar en un proceso formal de DDR. Implementan ellas mismas una “reintegración espontánea” (Mckay y Mazurana, 2004: 34) que puede dificultar su regreso a la sociedad (Bouta, 2005: 11; Naciones Unidas, 2006d: 3-4).

---

al de hombres, como sucedió en la Ruanda posgenocidio.

<sup>361</sup> El porcentaje de personas seropositivas en las estructuras militares en el África Subsahariana es superior a la medida y, según algunas estimaciones, podría alcanzar el 60% en el caso de Angola y RDC (Cramer, 2007: 297).



Es más, los procesos de DDR no sólo no han tenido éxito en atraer a las mujeres sino que, muchas veces, estas han sido directamente excluidas de los procesos de DDR (UNICEF, 2005: 9). Pocas veces participan en las negociaciones de paz (Paxton y Hughes, 2007: 176) o en las comisiones nacionales de DDR; han sido ignoradas también por el Banco Mundial y otros donantes internacionales (Greenberg y Zuckerman, 2009: 117; MacKenzie, 2010: 163); raramente son consideradas en el cómputo de las fuerzas de los grupos armados y, en general, como he señalado más arriba, no participan en los procesos de DDR<sup>362</sup>; o, cuando han participado, han recibido beneficios inadecuados a sus necesidades o de menor importancia que los que han recibido los hombres (Ball y Van de Goor, 2006: 13; Dudouet *et al.*, 2012c: 36; Ramos Jurado, 2012: 130).

Los procesos de DDR tradicionales han identificado su población objetivo en los combatientes hombres (Greenberg y Zuckerman, 2009: 117; Mackenzie, 2010: 153). Han asumido apriorísticamente que los combatientes son hombres armados y que, en la medida en que son ellos quienes amenazan realmente la paz (negativa) y la seguridad (estatocéntrica, militar y androcéntrica) en contextos posconflicto, deben ser también ellos los principales (o incluso únicos) participantes.

Esta exclusión de las mujeres de los procesos de DDR no es neutral. En gran medida, no es más que el reflejo de las dificultades, fundadas en las jerarquías de género, presentes en la sociedad para la participación política de las mujeres, en general y, a pesar de la resolución 1325, en el ámbito de la paz y la seguridad, en particular. Para empezar, como señalan McKay y Mazurana (2004: 114), el hecho de que sean militares (hombres) quienes diseñan e implementan los procesos de DDR tiene importantes connotaciones para aquellas personas a las que las fuerzas armadas no consideran verdaderos soldados, esto es, para quienes no son "hombres armados".

Asimismo, en la medida en que la principal preocupación de los procesos de DDR es aumentar la seguridad (estatocéntrica, militar y androcéntrica), los objetivos sociales, entre ellos la igualdad real entre mujeres y hombres, son considerados secundarios. Desde este punto de partida se ha asumido que el proceso de construcción y reproducción de la masculinidad militarizada ha tenido un impacto menos lesivo en las mujeres combatientes que en sus compañeros hombres y que, por tanto, ellas son una amenaza inmediata menor para la seguridad que sus compañeros hombres (Puechguirbal, 2010: 164; Mackenzie, 2010: 152) por lo que no es tan importante su participación en estos procesos. Tanto la agresividad de las mujeres como los roles "atípicos" de las mujeres durante la guerra son ignorados (Hudson, 2010: 260). Esto ha provocado que en ocasiones se limite su participación o directamente se las excluya de estos procesos como, por ejemplo, en Mozambique o Sierra Leona (Bouta, 2005: 10).

Como señala Mackenzie (2010: 153), los hombres combatientes se han securitizado mientras que las mujeres combatientes se han desecuritizado. Así como la participación de los hombres combatientes se considera un asunto de seguridad fundamental para conseguir la necesaria estabilidad que necesita el modelo de construcción de paz liberal para comenzar a implementar sus reformas políticas y económicas, la participación de las mujeres combatientes se ha considerado un asunto común, de importancia menor, de la

<sup>362</sup> Por ejemplo, en el caso de Sierra Leona, en 2003, se vio la necesidad de poner en marcha una campaña denominada "las olvidadas" (*The left behind*) para asistir a las más de 3.000 niñas que se calculaba que no se habían incluido en los procesos de DDR (UNICEF, 2005: 17).

“política diaria”. Según esta visión, los hombres experimentan el conflicto como participantes activos mientras que las mujeres lo experimentan como víctimas, “dependientes” o, en todo caso, no combatientes (Mackenzie, 2010: 153).

### **3.2. Participación en la implementación de los principales elementos de los procesos de DDR**

Con carácter general, el desarme, desmovilización y reintegración de ex combatientes forman parte de un proceso que tiene lugar una vez los conflictos armados han remitido con el objetivo de que, en un determinado contexto las personas combatientes entreguen las armas, se desmilitaricen y regresen a la vida civil reintegrándose en la sociedad. Se trata de elementos o componentes que tienen carácter indivisible, esto es, forman parte del mismo proceso (Naciones Unidas, 2006e: 5) y, de hecho, son mutuamente dependientes<sup>363</sup> (Farr, 2002: 18). No tiene sentido interpretarlos de manera cronológica o secuencial, como si uno tuviese que implementarse después del anterior y antes del siguiente (Ball y Van de Goor, 2006: 2; Escola de Cultura de Pau, 2008, 4) sino más bien de manera dinámica, integral e incluso simultánea (Naciones Unidas, 2006b: 20).

#### **3.2.1. Desarme**

El desarme físico se produce generalmente en zonas establecidas en las negociaciones de paz. En ellas las personas combatientes se reúnen y sus armas son confiscadas, marcadas, almacenadas en condiciones de seguridad (Anderlini y Conaway, 2004: 2-3) y, finalmente, destruidas<sup>364</sup> o entregadas al nuevo gobierno para su uso por las fuerzas de seguridad nacionales (Naciones Unidas, 2006g: 3). Como señala la ONU (2006f: 6), el desarme consiste en la “recogida, documentación, control y eliminación de armas pequeñas, municiones, explosivos y armas ligeras y pesadas de combatientes y a menudo también de la población civil. El desarme también incluye la elaboración de programas de gestión responsable de las armas”.

Como señala Krijn Peters (2014: 226), a menudo, la ejecución del desarme se deja para el “último minuto”, lo que acarrea prisa e improvisación. No se comunican con tiempo y adecuadamente a las personas participantes los lugares de entrega de las armas o las cuestiones legales, o se trasladan mensajes confusos y contradictorios a la población civil al respecto del proceso de desarme lo cual daña la confianza en el proceso<sup>365</sup>. Esta cuestión es especialmente sensible en el caso de procesos de desarme voluntarios, por lo que debe existir tanto una comunicación clara y transparente como actividades de sensibilización

---

<sup>363</sup> Es precisamente por este carácter indivisible e interrelacionado de los diferentes componentes de los procesos de DDR que empleo los términos “elementos” o “componentes” en lugar de otros como “fases” o “etapas” del DDR que, todavía hoy, son empleados en parte de la literatura.

<sup>364</sup> En algunos contextos posconflicto, la sociedad civil –y dentro de ella, los grupos feministas y de mujeres– se ha mostrado especialmente involucrados en la organización de actividades y espacios simbólicos de desarme, por ejemplo, las ceremonias públicas de destrucción de armas en las que, generalmente, sólo se eliminan armas averiadas u obsoletas (Escola de Cultura de Pau, 2009: 9). Este tipo de iniciativas pueden ser interesantes para promover la unidad y la reconciliación en dicha sociedad (Bouta, 2006: 29; Naciones Unidas, 2006c: 19).

<sup>365</sup> Peters (2014: 226-227) recoge el ejemplo del desarme en el marco del proceso de DDR implementado en Liberia en 2003, donde las personas excombatientes que fueron a entregar las armas, cuando se dieron cuenta de que no recibirían un pago en efectivo en ese mismo momento, iniciaron disturbios que se trasladaron a la propia capital, Monrovia, y que produjeron varios muertos.

que ayuden a construir la confianza necesaria para impulsar el proceso (Muggah y Rieger, 2012: 9). De hecho, el papel de los medios de comunicación para favorecer tanto la información como la sensibilización de la población es fundamental en los procesos de DDR (Meek y Malan, 2004: 20-22; Knight, 2012: 22).

La mayor parte del armamento recogido suelen ser armas ligeras y munición y, en menor medida, armas pesadas. El número de armas recogidas suele ser inferior al de personas participantes en los procesos de DDR<sup>366</sup>. Esto puede deberse, por un lado, a que en todo grupo armado hay integrantes que no entran en combate y no disponen de armamento pero que, sin embargo, si pueden participar en el proceso de desmovilización y, por otro, a que con frecuencia los grupos armados entregan armas en desuso o en mal estado, y rara vez todas las armas útiles de las que disponen; el resto son vendidas a otros grupos armados de ese u otros conflictos (Peters, 2014: 227) o quedan en manos bien del grupo armado para su uso posterior en caso de fracaso del proceso de paz (Escola de Cultura de Pau, 2008: 28) bien de las personas combatientes para vivir de la delincuencia ante la falta de empleo.

La recogida eficaz y destrucción del mayor número de armas posible es fundamental no sólo para evitar que esas armas sean utilizadas en un hipotético nuevo estallido del conflicto o, vía el mercado ilegal, en otro conflicto sino también porque el desarme ayudará a reducir los niveles de inseguridad y de violencia posconflicto (Anderlini y Conaway, 2004: 3). Sin embargo, con frecuencia, en los procesos de DDR existe cierto descontrol e insuficiente seguimiento de las armas entregadas (Escola de Cultura de Pau, 2008: 28)

El éxito del desarme depende, entre otras cuestiones, de las propias circunstancias y del desarrollo del conflicto, de la disciplina existente en el grupo armado o del grado en el que las armas se han convertido en un medio de subsistencia de las personas combatientes. En el caso de ejércitos estatales y estructuras militares disciplinadas, el desarme puede realizarse de forma más o menos sistemática y no plantear demasiados problemas. Sin embargo, en la mayoría de los conflictos, sobre todo si el número de grupos armados es elevado y/o sus combatientes son poco disciplinados, el proceso puede complicarse.

Asimismo, como he adelantado más arriba, en un primer momento las personas combatientes pueden ser reacias a entregar sus armas por diferentes motivos, por ejemplo, debido a la inseguridad del contexto, ya sea real o percibida. Asimismo, en ocasiones las armas pueden cumplir importantes funciones sociales. Durante el tiempo de movilización estas han sido su principal medio de subsistencia y también de socialización, incluso de socialización masculina (Farr, 2002: 20). De hecho, la posesión y el uso de armas han formado parte integral de la construcción y reproducción de su masculinidad militarizada, en la medida en que las armas suelen estar ligadas al poder, el estatus social, la virilidad (Dudouet *et al.*, 2012c: 33) o a la entrada a la edad adulta (Muggah y Rieger, 2012: 9). Asimismo, pueden ser necesarias para la defensa de la comunidad, y desprenderse de ellas puede hacerles sentir que están traicionando a su comunidad<sup>367</sup> o que la están dejando en situación de vulnerabilidad (*Ibidem*: 9).

---

<sup>366</sup> En Liberia, en 2004, más de 100.000 combatientes se registraron y sólo se recogieron 27.000 armas (Peters, 2014: 227).

<sup>367</sup> En algunos contextos, como por ejemplo en algunas regiones de Sur Sudán, las armas no son propiedad de las personas sino de las comunidades (Muggah y Rieger, 2012: 9).

En el caso de las mujeres, la entrega del arma puede tener además otras implicaciones, por ejemplo porque la lucha puede tener significados simbólicos diferentes para ellas que para los hombres o, además, porque puede tener implicaciones de seguridad personal más importantes que para estos (Dudouet *et al.*, 2012c: 33). Por todas estas razones, antes, durante y después del desarme las personas que se desarman deben obtener confianza, condiciones mínimas de seguridad individuales y/o comunitarias, y garantías de acceso a medios de subsistencia alternativos al uso de la fuerza.

En los lugares habilitados para el desarme, la información proporcionada por las mujeres asociadas a los grupos armados sobre el número y el tipo de armas del grupo armado o sobre la existencia de armas escondidas puede resultar muy útil. Asimismo, tanto estas mujeres como las mujeres de las comunidades pueden tener información sobre la existencia y paradero de mujeres ex combatientes y otras mujeres de los grupos armados que hayan decidido desmovilizarse por su cuenta, al margen del proceso formal de DDR (Naciones Unidas, 2006c: 18).

Finalmente, aunque el elemento de desarme en los procesos de DDR se centra en las personas combatientes (Naciones Unidas, 2006g: 3), según el contexto también tienen lugar estrategias de promoción del desarme más comprehensivas<sup>368</sup> (Escola de Cultura de Pau, 2008: 28-29), dirigidas a toda la sociedad. En el marco de estas estrategias, las asociaciones de mujeres por la paz pueden tener cierto éxito en influenciar las decisiones adoptadas en el ámbito local, aunque con frecuencia sea más a través de su participación en instancias informales o en el ámbito privado, debido a sus dificultades de acceso a los espacios de toma de decisiones (Farr, 2002: 21).

### 3.2.2. Desmovilización

La desmovilización tiene dos objetivos diferentes. Por un lado, supone la baja oficial y controlada de personas ex combatientes, activas en las fuerzas armadas u otros grupos armados, que abandonan la condición militar y acceden a un estatus civil; por otro, comprende actividades de apoyo material y/o financiero a estas mismas personas, una vez se han desmovilizado, para favorecer su reinserción en la sociedad desde el primer momento (Naciones Unidas, 2006f: 6).

El primer objetivo de la desmovilización, por tanto, implica la separación del combatiente de la estructura de mando bajo la que ha estado sometido en su grupo armado. Además del proceso físico de separación de las personas combatientes de sus anteriores estructuras de mando, comienza un proceso psicológico (Naciones Unidas, 2006e: 392), más largo y complejo, a través del cual la persona desmovilizada debe encontrar su sitio en la sociedad, fuera del apoyo de la estructura de un grupo armado. Los grupos armados son un grupo social en el cual se han creado unas dinámicas determinadas. Dependiendo del grupo armado de que se trate, además de la disciplina, la jerarquía o las relaciones de poder pueden haber surgido sentimientos de pertenencia, de lealtad, etcétera, que compliquen todavía más la ruptura con el grupo (Torjesen, 2013: 7).

---

<sup>368</sup> Cada vez con más frecuencia, diferentes estrategias de desarme conviven simultáneamente durante el proceso de DDR tradicional, por ejemplo, a través de programas de entrega incentivada de armas como los programas “armas por desarrollo” (Naciones Unidas, 2010b: 34), a los que me he referido más arriba.

Cada vez con más frecuencia la desmovilización se adecua a la heterogeneidad de situaciones que pueden presentarse ya sea con relación a los grupos armados – movimientos de liberación nacional, milicias, fuerzas armadas nacionales, guerrillas, etcétera– o, dentro de estos, en función, por ejemplo, del sexo (mujeres y hombres), la edad (niños y niñas soldado y adultos) o las necesidades físicas o psicológicas (combatientes sanos, con diversidad funcional, con trastornos mentales, etcétera) de las personas a desmovilizar (Farr, 2002: 21-22).

Suele realizarse a través de la entrada de las personas combatientes individuales en centros temporales o, más frecuentemente, de la concentración de tropas en campamentos designados a este fin como lugares de acantonamiento, campamentos o cuarteles (Naciones Unidas, 2006f: 6), en los que los ex combatientes son agrupados durante el tiempo necesario para realizar las actividades previstas. El emplazamiento de estas zonas suele ser establecido en las negociaciones de paz, las Naciones Unidas (2006d: 39) recomiendan que sean seguras y accesibles para los grupos desmovilizados, y que estén controladas por fuerzas neutrales, generalmente tropas internacionales como el personal militar de las OMP de la ONU.

Aunque la experiencia demuestra que los ex combatientes pasan en estos centros más tiempo del inicialmente previsto (Knight, 2012: 20), se intenta minimizar su tiempo de permanencia por diferentes motivos, entre ellos: para evitar problemas de seguridad y de provisión de asistencia (Anderlini y Conaway, 2004, 3); para no provocar desánimo entre los ex combatientes; y para reducir costos (Escola de Cultura de Pau, 2008: 29; Knight, 2012: 20). En ocasiones, y si se dan las condiciones adecuadas para ello (grupos armados pequeños, disciplinados, cuya presencia se circunscribe a una determinada zona y con voluntad clara de desmovilizarse), se han utilizado zonas de desmovilización móvil, esto es, centros itinerantes que se instalan allí donde se encuentran los propios combatientes (Naciones Unidas, 2006d: 7).

Durante el tiempo de acantonamiento se realizan diversas actividades, entre ellas, la primera, la identificación y censo de los ex combatientes. Esta identificación se realiza a través de una entrevista personal<sup>369</sup> que ayuda a determinar si la persona reúne los requisitos para participar en el proceso de DDR. La información obtenida en esta entrevista puede ser útil, además, para identificar los antecedentes de cada ex combatientes (Waldorf, 2009: 22-23), lo que resulta imprescindible para promover la persecución de las violaciones de derechos humanos (Naciones Unidas, 2006: 537), por ejemplo, crímenes de guerra o de lesa humanidad excluidos de una posible amnistía, a través de los mecanismos de justicia transicional que, en su caso, se articulen en el periodo posconflicto.

Otras actividades que tienen lugar durante el acantonamiento son la satisfacción de las necesidades básicas de las personas desmovilizadas (alimentación, ropa, atención sanitaria, etcétera); la evaluación de su estado físico y psicológico<sup>370</sup>; la valoración de sus

---

<sup>369</sup> De acuerdo a Naciones Unidas (2006c: 16), esta entrevista debe realizarse tanto a hombres como a mujeres, por personas del mismo sexo, de manera individualizada y asegurando la confidencialidad. Además, su contenido debe ser adecuado a las diferentes experiencias de hombres y mujeres. Farr (2002: 25) añade que la información obtenida en este momento debe ser incluida en una base de datos segura y desagregada por sexos, de manera que se recojan también las experiencias de las mujeres, sus intereses y expectativas.

<sup>370</sup> Las Naciones Unidas (2006c: 16) también recomienda que se ofrezca acompañamiento e información sobre las diferentes posibilidades de protección judicial a las personas que han sufrido

necesidades y expectativas, así como la orientación sobre las posibilidades de reintegración económica (educación, formación profesional, empleo); o la entrega del certificado de desmovilización<sup>371</sup> que les acredita como participantes del proceso.

Durante el desarrollo de todas estas actividades es fundamental atender a las necesidades específicas de las mujeres, por ejemplo, considerar su acantonamiento en zonas separadas a las de los hombres (Bouta, 2006: 28) y su traslado también separado cuando se estime que su seguridad está comprometida<sup>372</sup>; atender a sus necesidades sanitarias específicas (De Watteville, 2002: 10), por ejemplo, relacionadas con la reproducción o la violencia de género o sexual<sup>373</sup> sufrida; ofrecer servicios de cuidado de niños y niñas para que las mujeres puedan acceder a las formaciones y demás servicios ofrecidos, o adecuar estos servicios al hecho de que son las mujeres quienes se encargan de sus cuidado; etcétera (Naciones Unidas, 2006c: 10 y 17).

No es infrecuente que se produzcan problemas durante la desmovilización debidos, entre otros motivos, a una deficiente planificación previa (por ejemplo, por el desconocimiento del número aproximado de combatientes participantes<sup>374</sup>); a las limitaciones de las zonas de acantonamiento (falta de higiene, de seguridad, de medios materiales o humanos; expansión de enfermedades; tensiones y enfrentamientos, etcétera); o a la falta de recursos para asistir financiera o materialmente a las personas combatientes. Todas estas circunstancias pueden provocar motines, la negativa de las personas desmovilizadas a abandonar el campamento (Escola de Cultura de Pau, 2008: 29) o, por el contrario, el abandono anticipado del mismo.

En la medida de lo posible se recomienda que las zonas de acantonamiento acojan a un número pequeño de combatientes, lo que facilita su administración, su control y su seguridad (Naciones Unidas, 2006e: 5). Asimismo, también es deseable que la desmovilización se realice en diferentes fases (Escola de Cultura de Pau, 2008: 29), de manera que se pueda analizar la evolución, extraer lecciones aprendidas y mejorar constantemente el proceso.

En ocasiones, durante el periodo de acantonamiento se ofrecen formaciones y cursos de sensibilización (sobre VIH/Sida, derechos humanos, desarrollo del proceso de paz, género, violencia sexual, etcétera). Esta puede ser una buena oportunidad para despertar la conciencia de los combatientes desmovilizados –tanto hombres como mujeres– sobre los

---

violencia sexual.

<sup>371</sup> Las directrices internacionales sobre la materia recomiendan que las mujeres reciban tarjetas de identificación individuales, no vinculadas a sus parejas o al ex combatiente hombre al que puedan acompañar. Esto ayuda a aumentar su seguridad y autonomía, especialmente si han sido esclavas sexuales o han vivido matrimonios forzosos con combatientes. Asimismo, respeta la posibilidad de que las familias permanezcan juntas cuando así lo deseen (Naciones Unidas, 2006c: 17).

<sup>372</sup> Worthen *et al.* (2011: 37) señalan el caso de mujeres integrantes del Ejército de Resistencia del Señor en Uganda que sufrieron violencia sexual durante el acantonamiento y destacan la importancia de que las mujeres se sientan cómodas y seguras. Se trata de evitar, como ha sucedido en algunos contextos, que abandonen el acantonamiento y se desmovilicen por su cuenta (Naciones Unidas, 2006c: 16).

<sup>373</sup> Por ejemplo, servicios de revisión ginecológica, provisión de tampones, compresas y condones masculinos y/o femeninos, etcétera (*Ibidem*: 10). Asimismo, como señalan Gardam y Charlesworth (2000: 154), el rol reproductivo de las mujeres las hace más vulnerables que a los hombres en el caso de ausencia de servicios médicos o de medicamentos en los acantonamientos.

<sup>374</sup> Como señala Peters (2014: 216), con frecuencia el número de participantes en los procesos es significativamente superior al inicialmente previsto.

derechos de las mujeres –entre ellos el derecho a su autonomía personal– y sobre las consecuencias penales del ejercicio de la violencia contra ellas.

Por otro lado, la desmovilización de los grupos armados supone la pérdida del que ha sido su medio de subsistencia anterior, en algunos casos, el único durante gran parte o incluso toda su vida. Por ello, el segundo objetivo de la reinserción es proporcionar a las personas combatientes desmovilizadas –y a sus familias, si las tuviere– una asistencia transitoria para satisfacer sus necesidades básicas y trasladarse a la comunidad elegida (*Ibidem*: 30).

La reinserción incluye toda asistencia prestada durante la desmovilización, pero antes del proceso a largo plazo de reintegración<sup>375</sup>. Mientras la reintegración es un proceso de desarrollo social y económico continuo y a largo plazo, la reinserción es una asistencia material o financiera, o de ambos tipos, que se ofrece desde el primer momento y puede durar hasta un año (Naciones Unidas, 2006f: 19). En la práctica, supone la entrega de ayudas, ya sean económicas (en un solo pago o en pagos fraccionados durante cierto tiempo) y/o materiales –alimentos, ropa, semillas, herramientas agrícolas y de cocina, etcétera– (Anderlini y Conaway, 2004, 3; Escola de Cultura de Pau, 2008: 29; Naciones Unidas, 2010b: 27). Esto explica que sea, junto con la reintegración, el elemento que más financiación demanda de todo el proceso de DDR. Entre ambas suelen consumir entre el 60-80% del gasto total<sup>376</sup> (Escola de Cultura de Pau, 2008: 4).

Las ayudas económicas individuales a personas ex combatientes durante la reinserción y la reintegración tienen un carácter controvertido (*Ibidem*: 32). Por un lado, porque estas ayudas pueden estimular que las personas entren en los grupos armados en búsqueda de beneficios (Dudouet *et al.*, 2012c: 34); por otro, porque puede existir la percepción de que se trata de “dar dinero por armas” (Kilroy, 2015: 3) o de que se está “comprando la paz” (D’Aoust *et al.*, 2013). Entre las ventajas de las ayudas pecuniarias están que es una medida sencilla de implementar, facilita el avance del proceso, reactiva la economía y minimiza el esfuerzo de las familias y las comunidades de acogida. Entre sus desventajas, que puede incitar el gasto no productivo, promover el mercado de armas, de drogas y la prostitución; y producir sensación de agravio y resentimiento entre la población civil, que puede entender que las personas ex combatientes están siendo “premiadas” en lugar de castigadas por su comportamiento (Escola de Cultura de Pau, 2008: 32; Özerdem, 2013: 233).

De hecho, las ayudas a la reinserción o reintegración de carácter pecuniario son un ingreso puntual pero considerable que se entrega a personas que, con frecuencia, o no han tenido acceso a ingresos de esta naturaleza o lo han tenido pero lo han gestionado de forma inapropiada e irresponsable. Por ello, en el caso de las ayudas materiales –y especialmente las económicas– Muggah y Rieger (2012: 11) recomiendan supervisión y acompañamiento para evitar su mal uso y favorecer una gestión responsable.

---

<sup>375</sup> Mientras algunas fuentes (Naciones Unidas, 2006a) sitúan la reinserción como una actividad que tiene lugar en el marco del componente de desmovilización del DDR (de hecho, en la práctica, las actividades de reinserción suelen realizarse o, al menos, comenzar en las zonas de acantonamiento); otras entienden que estas actividades forman parte del componente de reintegración (Ball y Van de Goor, 2006; Escola de Cultura de Pau, 2008). En todo caso, desde el carácter indivisible e interrelacionado del proceso de DDR, esta discusión tiene una importancia relativa.

<sup>376</sup> Los componentes de desarme y desmovilización suelen suponer entre el 6 y el 10% y, finalmente, los denominados “grupos vulnerables” (donde se incluye a las mujeres, junto a niños y personas con diversidad funcional), entre el 5 y el 10% (Escola de Cultura de Pau, 2008: 4).

Las ayudas económicas a la reinserción son una buena estrategia de estabilización a corto plazo porque reducen las posibilidades de la vuelta al conflicto de las personas excombatientes (Muggah, 2010: 8; D'Aoust *et al.*, 2013: 48). Dependiendo de cómo se use, el dinero entregado a los ex combatientes puede generar malestar y agravio en la población (Muggah, 2010: 8) o, por el contrario, suponer un apoyo económico, de manera indirecta, también para las comunidades en las que los ex combatientes se reintegran, lo que puede, a su vez, favorecer su aceptación, factor imprescindible para una paz duradera (D'Aoust *et al.*, 2013: 48). A largo plazo, sin embargo, el posible impacto positivo inicial puede quedar en un espejismo que se desvanece cuando desaparecen las ayudas si durante ese tiempo no se han generado alternativas de sustento sostenibles. Atendiendo a las peculiaridades del contexto, la literatura especializada ha destacado que es necesario encontrar un equilibrio no sólo entre las ayudas individuales y colectivas sino también entre las ayudas económicas y las no económicas (Muggah y Rieger, 2012: 10).

Asimismo, en relación con las ayudas ofrecidas tanto para la reinserción como para la reintegración de ex combatientes deben tenerse en cuenta las relaciones de género existentes entre hombres y mujeres dentro de las familias y en las comunidades. Eso implica establecer estrategias que, teniendo en cuenta la posible desigualdad de las mujeres en el acceso y gestión de los recursos, beneficien de forma equitativa a hombres y mujeres, y que aseguren, asimismo, un reparto equitativo de los recursos en las familias y comunidades de acogida (Naciones Unidas, 2006c: 13). La experiencia demuestra que, en ocasiones, los hombres ex combatientes con personas a su cargo, emplean las ayudas que se les ofrecen –principalmente las que consisten en dinero en metálico– de manera irresponsable; las mujeres, por el contrario, suelen emplear estas mismas ayudas para el sostenimiento de la familia, las personas cercanas y el desarrollo de sus comunidades (Naciones Unidas, 2006c: 13; OIT, 2010: 74-75).

Por otro lado, la forma de pago o de entrega de estas ayudas a la reinserción o reintegración de ex combatientes puede tener implicaciones sobre las relaciones de poder existentes y sobre las diferentes formas de experimentar la inseguridad de hombres y mujeres. Por ello, Naciones Unidas (2006c: 14) recomienda, por un lado, respetar las formas de gestión del dinero y los recursos tradicionales de las mujeres o, incluso, las nuevas formas de gestión más igualitarias que pueden haber surgido en el marco del conflicto armado; y, por otro, evaluar si el pago de las ayudas –especialmente aquellas en metálico– supone un riesgo adicional para la seguridad de las personas, atendiendo además a los diferentes patrones de inseguridad de hombres y mujeres.

### 3.2.3. Reintegración

La reintegración hace referencia al proceso a través del cual las personas desmovilizadas vuelven como civiles a la sociedad<sup>377</sup>, en cuyo seno deben encontrar un nuevo medio de subsistencia y recuperar un estilo de vida fuera del ejercicio de la violencia (Anderlini y Conaway, 2004: 3). Después de vivir durante años en el seno de estructuras militares jerárquicas y rígidas, las personas ex combatientes deben enfrentar una nueva realidad en

---

<sup>377</sup> Como he comentado más arriba, esta idea general debe ser matizada ya que en algunos contextos, por las características del conflicto o del propio grupo armado, las personas combatientes pueden no haberse alejado de sus comunidades durante la lucha armada (Dudouet *et al.*, 2012c: 34) y, por tanto, no deben “re-integrarse” en ellas porque han mantenido el vínculo con su familia, su trabajo o sus relaciones sociales (Torjesen, 2013: 3).



la que sus necesidades no serán satisfechas de manera externa sino que dependen fundamentalmente de sí mismas (Farr, 2002: 25).

Se trata de un proceso complejo, generalmente de larga duración y con carácter multidimensional, ya que incluye consideraciones económicas, sociales, políticas y psicológicas. Forma parte de un proceso general de rehabilitación social posconflicto y no se trata sólo de un proceso individual (de la persona excombatiente) sino de un proceso comunitario y nacional (Naciones Unidas, 2006f: 19). De hecho, la reintegración se produce en primer lugar en las comunidades a escala local y requiere el apoyo de las familias y comunidades de acogida. No es exclusivamente la persona ex combatiente la que debe transformarse y readecuarse a la sociedad (Dudouet y Planta, 2012: 254-255) sino que debe ser un proceso recíproco. Ese es precisamente el fundamento de la “reintegración comunitaria” que, como he señalado más arriba, es una estrategia todavía minoritaria pero que se desarrolla de manera creciente. La implementación de procesos lo más inclusivos posible en los que la población se sienta partícipe permite, por un lado, presentar expectativas reales a los ex combatientes y a la población y, por otro, mitigar los rumores o informaciones falsas que puedan generar reticencias o actitudes negativas ante el proceso (Naciones Unidas, 2006d: 6).

Asimismo, como señalan Véronique Dudouet *et al.* (2012c: 34), en algunos contextos posconflicto la pregunta principal para muchas personas ex combatientes no es cómo reintegrarse sino “¿reintegrarse en qué?”, ya que suelen ser un escenario de destrucción física (humana, medioambiental, de infraestructuras), con escasas oportunidades de empleo en la economía formal y con una fuerte ruptura de las redes sociales.

La reintegración siempre ha sido el eslabón más débil de la cadena del DDR (Muggah y O'Donnell, 2015: 4). Muchos expertos coinciden en que este componente es el peor gestionado y financiado (Muggah y Rieger, 2012: 11; Torjesen, 2013: 1; Peters, 2014: 216). De acuerdo a la visión dominante, la reintegración no es una prioridad política y, por tanto, no genera el mismo interés y atención (Knight, 2012: 20). La reintegración es, en palabras de Mcfate (2010: 10), la “R olvidada” de los procesos de DDR.

Esto resulta patente, por ejemplo, en relación con la financiación de la reintegración, uno de los componentes de los procesos de DDR que más fondos necesita para su correcta implementación. Como el resto del proceso, necesita asistencia exterior pero, en este caso, a largo plazo (Naciones Unidas, 2006f: 19). Asimismo, mientras el desarme y la desmovilización se financian con el presupuesto de la OMP de las Naciones Unidas desplegada en ese contexto<sup>378</sup>, la reintegración depende de contribuciones voluntarias (Naciones Unidas, 2012: 15). El informe Brahimi (A/55/305-S/2000/809: párrafo 42) reconocía ya en el año 2000 que el carácter voluntario de la financiación de la reintegración provocaba que aquella estuviese muy por debajo de las necesidades reales. La situación no ha cambiado demasiado desde entonces, y la escasez de dinero sigue provocando problemas, entre ellos, lagunas entre la implementación del desarme y la desmovilización, por un lado, y la reintegración (Peters, 2014: 216), por otro, o la adecuación de la duración y el alcance de la reintegración al dinero disponible (Naciones Unidas, 2012: 15) en lugar de a las necesidades y objetivos del proceso.

---

<sup>378</sup> Cuando no hay desplegada una OMP, todo el proceso depende del resto de fuentes de financiación de los procesos de DDR comentadas más arriba.

El énfasis en la seguridad y la estabilidad del modelo de paz liberal conlleva que simplemente el abandono de las estructuras militares y su vuelta a la sociedad como civiles sean considerados un éxito. Como señalan Dudouet *et al.* (2012c: 34), para muchas misiones de construcción de paz la reintegración se interpreta como una estrategia cosmética para detener la violencia pero sin abordar las causas principales del conflicto. En general, la reintegración se ha centrado en el empleo, y no se ha prestado suficiente atención a otros muchos procesos sociales, políticos, económicos y psicológicos asociados a las personas ex combatientes (Torjesen, 2013: 2). La visión convencional ha considerado que, una vez que las personas ex combatientes tienen oportunidades de empleo y sustento, la reintegración social y política tendrá lugar progresivamente (Özerdem, 2013: 231). Por su parte, la reintegración psicológica ha sido obviada en la mayoría de análisis. Como señala Mohamed Salih (2009: 139), en términos generales, el proceso de reintegración ha fracasado en mejorar la calidad de vida de las personas ex combatientes que, además, con el paso del tiempo, se han visto desempoderadas.

Analizo a continuación este proceso complejo sobre la base de cuatro diferentes dimensiones: económica, social, política y psicológica. Reflexiono sobre ellas de forma separada para facilitar el análisis, pero ni son las únicas posibles ni tampoco son compartimentos estancos. Todas ellas están relacionadas y pueden reforzarse y beneficiarse las unas de las otras (Dudouet *et al.*, 2012c: 34) o, en sentido contrario, dificultar los avances de las otras dimensiones porque, de hecho, no sólo se condicionan entre sí sino que también condicionan el éxito del proceso en su conjunto.

### **3.2.3.1. Reintegración económica**

Existe el riesgo de que los ex combatientes abandonen el proceso de reintegración y retomen las armas –ya sea en el mismo grupo armado, en otro, en grupos criminales o en bandas– si no perciben que su nueva condición civil les ofrece mejores condiciones de vida que la anterior (Naciones Unidas, 2006c: 27; Escola de Cultura de Pau, 2008: 30). Este riesgo es aún mayor cuando las personas combatientes han convertido el conflicto armado en su sustento a través de la explotación de recursos naturales o el saqueo y pillaje a la población civil. Por ello, la promoción de medios económicos alternativos a la violencia para las personas ex combatientes es la preocupación fundamental en el componente de la reintegración.

No parece haber dudas de que el apoyo material y financiero ofrecido durante los primeros momentos (en la reinserción), deba ir dirigido hacia las personas ex combatientes y las personas que les acompañan en los grupos armados. Sin embargo, más debates ha generado si el apoyo económico en la reintegración debe extenderse a otras personas beneficiarias o incluso al conjunto de la comunidad en la que aquellos se reintegran. Más allá de este debate, lo cierto es que las medidas que generalmente se utilizan para promover la reintegración económica suelen seguir teniendo un carácter individual y, con frecuencia, se planifican e implementan de manera aislada, sin tener en cuenta su vínculo con la reintegración social (Özerdem, 2013: 233). Asimismo, los beneficios recibidos suelen estar ligados al rango que se tenía en el grupo armado (Dudouet *et al.*, 2012c: 36; Dudouet y Planta, 2012: 255). En todo caso, deben adecuarse a las características económicas, sociales y culturales de cada contexto, y beneficiar de manera equitativa a hombres y mujeres (Naciones Unidas, 2006c: 13). Recojo a continuación algunas de estas medidas.

Por un lado, la educación (especialmente a los menores de 15 años) y formación profesional que puedan ofrecerles cualificación y oportunidades reales de acceder a un puesto de trabajo<sup>379</sup> (*Ibidem*, 2006b: 28). Se suelen ofrecer formaciones en diversos gremios, entre ellos, ebanistería, albañilería, peluquería, agricultura u hostelería, que las personas excombatientes eligen de acuerdo a sus preferencias personales (Deng Deng, 2012: 166). Teniendo en cuenta que las mujeres y las niñas suelen tener menores niveles de educación y formación, y trabajos menos cualificados y peor remunerados, deben destinarse recursos adicionales para la alfabetización y la capacitación en trabajos mejor remunerados para mujeres y niñas (De Watteville, 2002: 11; OIT, 2010: 75). Asimismo, ellas también deben tener libertad para elegir qué formación quieren recibir (Bouta, 2006: 30; OIT, 2010: 75). De existir, las becas suelen ser poco numerosas y reservadas generalmente a oficiales o líderes de los grupos armados (Anderlini y Conaway, 2004: 3), a los que se quiere separar del resto de la tropa para romper la cadena de mando.

Por otro lado, para la búsqueda de un empleo, cuando es posible, se ponen en marcha servicios de inserción laboral o incluso de creación de microempresas y pequeños negocios. Las Naciones Unidas (2006b: 29) desaconseja los microcréditos en general, por las dificultades de las personas ex combatientes para cumplir con las obligaciones que implica la concesión de créditos. Sin embargo, la experiencia demuestra que, en el caso de las mujeres, los microcréditos han tenido un alto porcentaje de devolución y consecuencias positivas en el proceso de reconstrucción (Naciones Unidas, 2006c: 14) y en el empoderamiento de las propias mujeres (International Alert, 2006: 175).

Estos programas de reintegración económica se aplican en un contexto económico determinado y son afectados profundamente por él (Deng Deng, 2012: 166). El modelo de construcción de paz liberal promueve la implantación de planes de ajuste estructural y reformas económicas neoliberales y el descenso de los gastos sociales. Además, los contextos posconflicto son momentos de estancamiento económico e inflación creciente. El mercado laboral remunerado es prácticamente inexistente, está saturado y es incapaz de absorber a miles de personas ex combatientes (Peters, 2014: 217). En este contexto de constricción, las dificultades de generación de un medio de vida alternativo tras una formación de 3-6 meses en una materia en la que además la persona ex combatiente puede no tener demasiado interés son, sin duda, significativas (Özerdem, 2013: 231).

Asimismo, en algunos contextos se han entregado tierras a las personas excombatientes y/o se les ha dado acceso preferente a viviendas. La primera medida puede no ser demasiado costosa pero debe existir tierra disponible, situación que no sucede en muchos países africanos en los que la presión demográfica es elevada y la tierra se ha convertido en un bien escaso (Ruanda, Burundi o el este de la RDC son claros ejemplos). De hecho, los conflictos por la tierra suelen ser frecuentes en contextos posconflicto.

En general, los ex combatientes optan por volver a sus lugares de origen, con frecuencia zonas rurales en las que quieren desarrollar actividades agrícolas o ganaderas (Naciones Unidas, 2006b: 32). Sin embargo, sus tierras –si las tenían– pueden haber sido ocupadas o su regreso puede coincidir con el de personas internamente desplazadas o refugiadas con quienes tendrán que “competir” –además de con las personas de las propias comunidades–

---

<sup>379</sup> En algunos contextos, el elevado porcentaje de analfabetismo entre las personas combatientes (como en Sudán donde fue mayor al 80%) puede dificultar la oferta de formación y, por ende, la propia reintegración (Deng Deng, 2012: 166).

por el acceso a la tierra y otros posibles recursos escasos como agua, semillas, etcétera (*Ibidem*, 2012: 15). Además, la mayoría de las personas combatientes son jóvenes y no tienen tierras en propiedad, así que si no se les ofrecen como incentivo y deben obtenerlas por su cuenta, pueden volverse vulnerables a las elites rurales (Peters, 2014: 231). Por su parte, las mujeres combatientes pueden tener la dificultad añadida de que el derecho consuetudinario o incluso el derecho convencional les prohíban acceder a la propiedad de la tierra (Bouta, 2006: 31)<sup>380</sup>.

Finalmente, cuando los programas de reintegración han fracasado en su objetivo de crear oportunidades de trabajo estable, los gobiernos han utilizado como estrategia la posibilidad de ofertar empleos públicos (Naciones Unidas, 2006b: 29), por ejemplo, en las fuerzas de seguridad del Estado (Dudouet *et al.*, 2012b: 6) o en la rehabilitación de infraestructuras dañadas durante el conflicto (Escola de Cultura de Pau, 2008: 30).

La integración de las personas ex combatientes de grupos armados no estatales en las fuerzas de seguridad del estado es un claro ejemplo de la estrecha vinculación que existe entre los procesos de DDR y de RSS, en el marco más amplio de la construcción de la paz. Bien porque las personas ex combatientes se identifican fuertemente con su estatus militar, bien porque esta es una de las pocas posibilidades de trabajo que pueden presentarse en el contexto posconflicto, esta es una posibilidad muy aceptada en aquellos contextos en los que se oferta (Dudouet y Planta, 2012: 253).

En este caso, los procesos de selección presentan un gran desafío. Por un lado, porque se establecen criterios excluyentes relacionados con la edad, las capacidades físicas y habilidades militares que exigen tiempo y recursos para ser implementados; por otro, porque generalmente las mujeres se muestran reacias a integrarse en las estructuras de seguridad y optan por la reintegración civil, por lo que los instrumentos de discriminación positiva como las cuotas pueden ser útiles para favorecer su inclusión; y, finalmente, y aún más importante, porque con frecuencia no existen mecanismos adecuados y eficaces para verificar los antecedentes de los candidatos a integrar las fuerzas de seguridad que permitan excluir a aquellos que hayan cometido crímenes de guerra o crímenes contra la humanidad (Dudouet y Planta, 2012: 253 y 256; Dudouet *et al.*, 2012: 263).

Como he señalado más arriba, los conflictos armados pueden generar ciertas oportunidades para las personas ex combatientes, entre ellas, la adquisición de nuevas capacidades, habilidades y conocimientos que pueden resultar útiles en el contexto posconflicto. La identificación del excombatiente como una amenaza o una víctima incapaz (especialmente en el caso de que sufran secuelas físicas o psíquicas), propias de la visión estatocéntrica y militar dominante, obvian estas habilidades y recursos de las personas excombatientes y su agencia en el contexto posconflicto (Torjesen, 2013: 3).

Las mujeres ex combatientes enfrentan dificultades específicas para beneficiarse, en igualdad de condiciones respecto a sus compañeros masculinos, de las ayudas a la

---

<sup>380</sup> Aunque las modificaciones legales van más allá del alcance de los procesos de DDR, estos deben apoyar cambios de legislación donde fuesen necesarios para favorecer el acceso a la tierra por parte de las mujeres y, asimismo, apoyar directamente a las mujeres ex combatientes en la defensa de sus derechos de propiedad (Naciones Unidas, 2006b: 32-33). Como señala Peters (2014: 232), la reintegración rural de las personas ex combatientes requiere cierta voluntad de transformar las injusticias económicas –en ocasiones basadas en las normas consuetudinarias– pensamiento creativo y financiación inteligente.

reinserción o a la reintegración ofrecidas, por ejemplo, cuando la regulación de un Estado prohíbe a las mujeres abrir una cuenta (donde poder ingresar el dinero recibido) o acceder a la tierra (Farr, 2002: 22 y 27); o cuando las convenciones sociales les dificultan acceder a determinados tipos de trabajo, les restringen su movilidad o les asignan la responsabilidad total de las tareas domésticas y de cuidados (Bouta, 2006: 30; OIT, 2010: 74). Estas circunstancias pueden dificultar –o incluso impedir– su reincorporación a la escuela o su acceso al mercado de trabajo en condiciones de igualdad (Naciones Unidas, 2006b: 28).

Su experiencia de trabajo y las capacidades adquiridas en los grupos armados suelen ser especialmente despreciadas, entre otros motivos, por los siguientes: porque no se les reconocieron y acreditaron esos méritos durante la fase de desmovilización; porque se consideran trabajos incompatibles con los roles de género tradicionales e inapropiados para las mujeres<sup>381</sup> (Kibread, 2001; OIT, 2010: 75); porque existe resistencia social a que las mujeres entren en nuevos sectores laborales; etcétera. Esto provoca que se desaprovechen muchos conocimientos y habilidades adquiridos por las mujeres durante el conflicto (Bouta, 2006: 29) y que estas se vean abocadas a trabajar en el sector informal, a aceptar puestos de trabajo mal remunerados y poco reconocidos (OIT, 2010: 75), sin protección social o, incluso, a recurrir a actividades marginales y altamente inseguras como la prostitución (Cockburn, 2001: 26; Farr, 2002: 30; Coulter *et al.*, 2008: 38-39). En todo caso, a permanecer en los “márgenes de la economía” (Bouta, 2006: 30).

Esta marginación económica posconflicto de las mujeres asociadas a grupos armados reproduce el control sobre su libertad de movimientos y es una estrategia eficaz de dominio de los hombres sobre las mujeres (Farr, 2002: 28). De hecho, los hombres pueden consolidar sus relaciones de poder sobre las mujeres en este contexto (Cockburn, 2001: 26). Por ello, como señala la literatura (OIT, 2010: 75; Dudouet *et al.*, 2012c: 36) las medidas de reintegración económica, aunque culturalmente apropiadas, no pueden basarse exclusivamente en los roles de género, ni restringir a las mujeres a los trabajos “tradicionales” ni reforzar los estereotipos de género (por ejemplo, la presunción del “hombre proveedor”) sino, por el contrario, promover la independencia económica de las mujeres (Naciones Unidas, 2006c: 14).

Por otro lado, dado que el enfoque de reintegración centrado en las personas ex combatientes puede favorecer la competencia por los recursos entre estos y las comunidades de acogida (Deng Deng, 2012: 167), Naciones Unidas (2006e: 6) señala la necesidad de desarrollar la reintegración económica de forma respetuosa con las comunidades en las que las personas combatientes se reintegran, garantizando cierto equilibrio entre el bienestar de estos y de aquellas. Esta reintegración tiene lugar en sociedades posconflicto con pocos recursos económicos, con escasez de empleo y en los que la población civil ha sufrido mucho durante el conflicto a causa, precisamente, de los actores armados, por lo que puede sentirse tratadamente injustamente o resentida con ellos (Naciones Unidas, 2006b: 23; Özerdem, 2013: 233) si tiene la sensación de que los ex combatientes son “premiados” en lugar de castigados por sus actos (Action Aid, 2006: 16 y ss.; Deng Deng, 2012: 167).

---

<sup>381</sup> Gaim Kibread (2001) recoge el caso de las mujeres excombatientes eritreas que habían trabajado como albañiles, mecánicas o electricistas en los grupos armados durante la guerra y que fueron discriminadas en el mercado laboral durante su reintegración porque estos trabajos se consideraban masculinos.

Una estrategia válida para evitar esta sensación puede ser involucrar a los ex combatientes en actividades económicas que sirvan tanto para estabilizar su propia situación socioeconómica como para beneficiar a la comunidad en su conjunto<sup>382</sup>. En este proceso, y en virtud de su experiencia, las mujeres de las comunidades pueden ser aliadas clave en el apoyo a las personas combatientes en sus incipientes negocios o en las actividades agrícolas (Greenberg y Zuckerman, 2009: 118).

Asimismo, las personas internamente desplazadas y refugiadas, que han sufrido además la violencia causada por los grupos armados, también deben iniciar en el contexto posconflicto un proceso de reintegración en términos similares al de las personas ex combatientes y, sin embargo, reciben mucha menor asistencia y atención. La relación de estas últimas personas con aquellos grupos y con las comunidades de acogida, así como la percepción que cada uno de estos actores tiene sobre el trato recibido –también durante la reintegración económica– en comparación con los demás, incide tanto en el proceso de reintegración de los ex combatientes como en el de reconciliación social.

Finalmente, ya he comentado en el quinto capítulo cómo entre los actores participantes en los procesos de DDR, los últimos años ha empezado a jugar un papel creciente la empresa privada, especialmente en la búsqueda de soluciones privadas al problema de la reintegración económica de las personas ex combatientes. Este mayor protagonismo no es casual. El hecho de que la financiación de la reintegración se cubra con aportaciones voluntarias internacionales no deja de ser una decisión política. La debilidad de este elemento del proceso no es sobrevenida, sino conocida y tolerada desde el primer momento, en el propio diseño y planificación del mismo.

En el contexto del modelo de construcción de paz liberal, la promoción de la liberalización económica de los estados es un elemento fundamental. De hecho, los estados se ven impelidos a apoyar el papel de la empresa privada, incluso a través de la modificación de los marcos regulatorios y legales para fomentar su crecimiento (Naciones Unidas, 2006b: 30) en la generación de oportunidades de empleo dirigidas a las personas ex combatientes.

Experiencias en este sentido se han implementado en Burundi, RDC, Nigeria, Sierra Leona, Sudáfrica o Somalia (International Alert, 2006). La situación actual de creciente contracción de los fondos de cooperación internacional, por un lado, y de promoción por parte de la agenda occidental de políticas neoliberales que defienden las bondades del mercado, por otro, puede ser el caldo de cultivo adecuado para la expansión del sector privado como alternativa para la reintegración económica de las personas ex combatientes. Sin embargo, en estos contextos posconflicto, con ausencia de marcos legales garantistas de derechos, existen serias dudas sobre si la empresa privada es la opción más adecuada para velar, por ejemplo, por la inclusión de la mujer en el mundo laboral o por el respeto de los derechos laborales. Como advierte con temor la propia ONU (2006b: 30), existe el riesgo de que las personas desmovilizadas se conviertan en “esclavas” del sector privado”.

A pesar de que en el marco de la reintegración, la dimensión económica es la preocupación fundamental, los resultados en la práctica han sido bastante deficientes. Las personas ex

---

<sup>382</sup> Asimismo, los procesos de DDR también emplean otras estrategias más directas como, por ejemplo, realizar campañas de sensibilización de la población para explicar que los procesos de DDR no pretenden recompensar a los ex combatientes sino recuperarlos para la vida en comunidad, y asegurar con ello la paz y la seguridad (Naciones Unidas, 2006b: 34).

combatientes encuentran muchas dificultades para encontrar y mantener un trabajo remunerado y no es infrecuente que meses e incluso años después de participar en los procesos de DDR, muchas de ellas permanezcan desempleadas y sin oportunidades reales de encontrar un medio de sustento alternativo a la violencia (Özerdem, 2013: 231).

### 3.2.3.2. Reintegración social

Tras cierto periodo de tiempo –que puede ser mucho– en el seno de la estructura rígida, jerárquica y violenta de un grupo armado, puede ser difícil para las personas combatientes reintegrarse en la vida civil –más aún posiblemente cuanto más tiempo hayan permanecido en él (Farr, 2002: 28)– y para las comunidades de acogida aceptarles (Anderlini y Conaway, 2004: 7). La reintegración social no se trata sólo de volver a la sociedad sino de redefinir los valores sociales de las personas ex combatientes y establecer relaciones de acuerdo a estos nuevos valores (De Watteville, 2002: 23). Para ello, el papel de la comunidad de acogida y, especialmente, el de su familia extensa y sus amistades (Torjesen, 2013: 9) que pueden facilitar, dificultar o incluso rechazar el regreso de las personas combatientes, es fundamental.

El comportamiento de las personas combatientes durante la guerra será juzgado de manera muy diferente dependiendo de muchas circunstancias, entre ellas, el tiempo que han pasado en el grupo armado; los actos que hayan podido cometer; si han respondido por ellos ante la justicia (Özerdem, 2013: 233); las relaciones que han tenido los grupos armados con la población civil (Podder, 2012); y, también, si son hombres o mujeres. En todo caso, tanto hombres como mujeres pueden ser vistos con desconfianza o incluso como una amenaza permanente, y no es extraño que sean los principales sospechosos cuando ante actos delictivos en la comunidad (Özerdem, 2013: 233).

En principio, las personas participantes en los procesos de DDR tienen libertad para elegir el lugar donde quieren reintegrarse, ya sea en la zona rural o ciudad de la que provienen u en otra zona rural o ciudad cualquiera donde estimen que pueden sentirse más libres (Bouta, 2006: 29; Naciones Unidas, 2006c: 19).

Y, también para elegir con quién reintegrarse. De hecho, la desmovilización puede alterar profundamente los matrimonios o las relaciones de pareja establecidas en el marco de los grupos armados (Farr, 2002: 29). Las mujeres pueden ver cómo se rompen sus lazos afectivos al mismo tiempo que deben hacerse cargo, ellas solas, de los hijos e/o hijas de la relación. Si las relaciones de pareja perduran tras el fin del conflicto, la mayoría de las veces es la mujer la que acompaña al hombre por lo que suele ser ella la que acaba renunciando a su comunidad de origen (Farr, 2002: 29). Para las mujeres, el matrimonio puede ofrecer cierto estatus social y, quizás, acceso a la tierra, lo que podría implicar mayor estabilidad económica y protección frente a la violencia posconflicto (Farr, 2002: 29). Sin embargo, la violencia doméstica ejercida por los ex combatientes hombres en el seno de sus familias y comunidades suele aumentar en el contexto posconflicto, situación que, como señalan las Naciones Unidas (A/57/731: párrafo 30), debe ser prevista y afrontada por los propios procesos de DDR.

El hecho de que los ex combatientes no sean bien recibidos –o perciban que no lo van a ser– provoca que muchos decidan no volver a sus comunidades de origen (Bouta, 2005: 10; Worthen *et al.*, 2011: 37; Podder, 2012: 197), renunciando así a su familia y a sus lazos sociales. Muchas veces también cuesta empezar de cero en entornos más conservadores o

en los que tienen que “dar explicaciones” sobre su pasado como pueden ser las zonas rurales. Por ello, las ciudades, más “anónimas” (Podder, 2012: 197) se convierten en zonas de acogida natural de los ex combatientes. Sin embargo, lejos de sus redes sociales de apoyo, el riesgo de que engrosen las bolsas de pobreza, desempleo y marginación es mayor (Naciones Unidas, 2006b: 33).

Esto mismo puede suceder en el caso de las mujeres combatientes, que sufren todavía de forma más marcada tanto en su familia como en su comunidad (De Watteville, 2002: 15) la sospecha, la presión o el rechazo social en contextos posconflicto, especialmente, dependiendo de las actividades que han desarrollado durante el conflicto (el combate o la prostitución, ya fuesen voluntarias o forzosas), del grado de transgresión de sus roles e identidades de género; de que estén casadas o no; de que tengan hijos y/o hijas a su cargo; etcétera (OIT, 2010: 75).

A diferencia de lo que sucede con los hombres, será más difícil que la comunidad comprenda las acciones y decisiones que las mujeres combatientes tomaron durante el conflicto (Farr, 2002: 30). Históricamente, se ha prestado mayor atención al sufrimiento y el heroísmo de los hombres en los conflictos armados, mientras que la muerte, traumas y experiencias de las mujeres en aquellos han sido menospreciados (Gardam y Charlesworth, 2000: 157). Asimismo, con frecuencia, en los contextos posconflicto, las mujeres que han participado activamente en combate son consideradas “desviadas” (MacKenzie, 2010: 162) ya que ese comportamiento se juzga especialmente antinatural y grave cuando ha sido llevado a cabo por mujeres (Farr, 2002: 30).

Incluso cuando no han combatido, su mera pertenencia a un grupo armado, con las implicaciones, por ejemplo, sexuales –presunción de que han sido esclavas sexuales, posibilidad de que tengan VIH/Sida u otras enfermedades de transmisión sexual– o reproductivas –embarazos o hijos a su cargo a pesar de que permanecen solteras– puede tener severas implicaciones para ellas, sus familias y sus comunidades. Es el caso, por ejemplo, de una mujer ex combatiente que no es considerada “apta” para casarse en una sociedad en la que el matrimonio es la norma (Afshar, 2004: 49; Abeysekera, 2011: 57). Su participación en los grupos armados las deja “dañadas” (Farr, 2002: 16), “contaminadas” (Worthen *et al.*, 2011: 38) y “marcadas”. Como señala MacKenzie (2010: 161), las opciones de las mujeres en la reintegración son reducidas: silencio o estigma, aislamiento o matrimonio, maternidad y regreso con sus familias. Estas perspectivas de futuro puede desanimarlas a volver a sus hogares (Farr, 2002: 29) o a ir a otras zonas rurales donde no serían bien recibidas, por lo que pueden optar también por dirigirse a las ciudades, donde creen que pueden sentirse más libres (Naciones Unidas, 2006c: 19).

Asimismo, en la medida en que la asunción de nuevos roles durante el conflicto ha podido facilitar su proceso de empoderamiento y sus experiencias de la guerra alterar sus expectativas vitales, ellas mismas pueden rechazar recuperar los roles y tareas tradicionales, en un paso hacia la transformación social que, sin embargo, puede no ser comprendido ni apoyado por su pareja, su familia o el resto de la sociedad. De hecho, tanto desde el ámbito público (estado, autoridades religiosas o comunitarias, etcétera) como desde el privado (familia nuclear o extensa, grupos de pares), la presión por restaurar el *statu quo* anterior puede ser enorme (Puechguirbal, 2010: 170). Este cuestionamiento de sus roles e identidades de género puede tener un alto precio: rechazo, aislamiento, pobreza, invisibilización o desprecio. Sin embargo, para algunas mujeres excombatientes “las cosas



ya nunca volverán a ser lo mismo”<sup>383</sup>. No quieren olvidar lo que han aprendido ni perder las capacidades adquiridas o el nuevo sentido que dan al espacio público. Como señala gráficamente, Cynthia Enloe (1993: 62), “el genio no puede ser devuelto tan fácilmente a su botella patriarcal”.

Por otro lado, las mujeres de las comunidades de acogida pueden ver incrementada su carga de trabajo con la llegada de personas ex combatientes a sus familias o comunidades, especialmente en el caso de que tengan incapacidades físicas, hijos a su cargo, enfermedades o traumas psicológicos (Anderlini y Conaway, 2004: 4; Worthen *et al.*, 2011: 42). La reintegración de los ex combatientes a la vida civil, asimismo, puede implicar un aumento de la inseguridad y de la violencia, especialmente, de la violencia doméstica en las familias de los ex combatientes (Anderlini y Conaway, 2004: 4), que afecta especialmente a mujeres, personas mayores, niños y niñas (Farr, 2002: 31).

Al igual que las mujeres combatientes, el resto de mujeres de la sociedad pueden haberse visto obligadas a asumir nuevos roles y responsabilidades, incluida su participación en la toma de decisiones en el ámbito privado y/o público. En el contexto posconflicto, a ellas también se las anima a volver a la normalidad y devolver la autonomía que pudieran haber ganado durante el conflicto (Enloe, 1993: 64). La tensión y los conflictos pueden aparecer en la medida en que las mujeres sean vistas como “demasiado emancipadas” (Farr, 2002: 29), y la sociedad posconflicto –y, dentro de ella, especialmente los hombres– no sean capaces de asumir dichas transformaciones sociales (Anderlini y Conaway, 2004: 4).

Finalmente, no se puede perder de vista que el proceso de reintegración de personas ex combatientes se enmarca en un proceso mucho más amplio y complejo de reconciliación entre diferentes grupos dentro de la sociedad posconflicto. Después de un conflicto armado no es infrecuente que las comunidades estén fragmentadas o polarizadas (Özerdem, 2013: 233). Asimismo, el proceso de reconstrucción social incluye a otras muchas personas además de a las personas ex combatientes y a sus familias, entre ellas, a las personas internamente desplazadas y refugiadas, a las comunidades de acogida y, finalmente, a la sociedad en su conjunto. Cada una de ellas puede tener experiencias muy diversas del conflicto y, en este sentido, necesitar diferente apoyo para reconstruir su vida. Un requisito para la viabilidad del proceso suele ser que se informe y sensibilice a las comunidades de acogida (y especialmente a las mujeres de dicha comunidad) sobre la importancia e implicaciones del proceso (De Watteville, 2002: 9).

Por ejemplo, para las comunidades puede tener mucha importancia la relación de las personas ex combatientes con los mecanismos de justicia transicional (Özerdem, 2013: 233) articulados en el periodo posconflicto. La reconciliación de la sociedad es un objetivo ambicioso que supera los objetivos de un proceso de DDR (y que en la práctica es obviado en su implementación) pero que es fundamental para la reconstrucción social en el contexto posconflicto (Naciones Unidas, 2006b: 34). Como vemos, en este contexto de interacción, la idea de la reintegración como un proceso individual de inclusión del combatiente en las prácticas sociales carece de sentido. Por el contrario, la reintegración comunitaria presenta una alternativa incluyente de afrontar los retos que plantea la reintegración social, entre ellos, también los problemas derivados de la inseguridad.

---

<sup>383</sup> Fragmento de una entrevista realizada a una mujer excombatiente (citado en El-Bushra, 2004: 165).

### 3.2.3.3. Reintegración política

En su reintegración a la vida civil, las personas ex combatientes se reconstruyen también como personas responsables, pacíficas, activas y empáticas con las necesidades e intereses de la sociedad de la que forman parte y, por tanto, participar en los procesos de toma de decisiones en los diferentes ámbitos de poder (Farr, 2002: 26). Una de las lagunas en la implementación de los procesos de DDR es que los grupos armados en su conjunto y sus integrantes, individualmente considerados, son obviados como “agentes de transformación del conflicto” (Dudouet y Planta, 2012: 255), esto es, como actores importantes en la transformación positiva de los contextos posconflicto (Dudouet *et al.*, 2012c: 37). Para favorecer la participación de las personas ex combatientes en las nuevas estructuras democráticas es fundamental la formación y sensibilización sobre sus derechos y responsabilidades políticas, especialmente en contextos que afrontan importantes reformas de gobernanza (Naciones Unidas, 2002: 455).

Con frecuencia, cuando los grupos armados representan unos intereses o a un grupo de población determinado, con el fin del conflicto se produce su transformación en partido político para defender sus intereses de manera democrática en el nuevo escenario político (Mac Ginty y Williams, 2009: 134). Este proceso que lleva “de las balas a las papeletas” (*from bullets to ballots*, Dudouet *et al.*, 2012b: 6) suele resultar muy complejo, demanda mucho tiempo y tiene un alto riesgo de fracaso<sup>384</sup>. Aunque existen algunas excepciones notables<sup>385</sup> y a veces algunos altos rangos desmovilizados han ocupado posiciones en los parlamentos y en los gobiernos locales (Dudouet y Planta, 2012: 256), generalmente el número de ex combatientes que participan en la política es escaso (Dudouet *et al.*, 2012b: 6). En todo caso, es importante que las personas ex combatientes no se convierten en un grupo políticamente marginado en el nuevo espacio político posconflicto y no sientan la necesidad de volver a las armas para visibilizar sus reivindicaciones (Özerdem, 2013: 231)

Generalmente, además, no todas las personas ex combatientes del mismo grupo armado reciben el mismo trato. No es infrecuente que los líderes de los grupos armados no estatales reciban beneficios políticos –además de los económicos y sociales– diferentes a aquellos recibidos por la comandancia o por la tropa (Stankovic y Torjesen, 2010: 9-10; Dudouet *et al.*, 2012c: 36), lo que puede generar diferentes estadios de participación política en virtud de los cuales algunos se conviertan en actores políticos activos y otros queden marginados (Torjesen, 2013: 8).

La reintegración política exige que las personas ex combatientes –hombres y mujeres– puedan participar, en igualdad de condiciones, en la toma de decisiones en el contexto posconflicto, lo que requiere un compromiso también con la educación política de las mujeres combatientes (Farr, 2002: 26), que están infrarrepresentadas en el espacio público y político, y cuyos intereses y necesidades no están adecuadamente considerados. Las mujeres pueden tener menos experiencia en este ámbito (Dudouet *et al.*, 2012: 265) o incluso sentir que no están preparadas y necesitar apoyo, tanto personal, por ejemplo a

<sup>384</sup> Para un análisis comparado de los procesos de conversión de los grupos armados en partidos políticos, consultar Jeroen de Zeeuw (2008).

<sup>385</sup> Algunos ex combatientes han desarrollado importantes carreras políticas en el continente africano como Nelson Mandela, miembro del ANC que llegó a presidente de Sudáfrica; Pierre Nkurunziza, líder del CNDD-FDD, Presidente de Burundi; o John Garang, líder del SPLM/A, que fue vicepresidente de Sudán y presidente de la región autónoma de Sudán del Sur antes de la separación del país.

través de la formación, como general, mediante medidas de discriminación positiva como las cuotas de participación (Dudouet y Planta, 2012: 256). Como señala Hudson (2010: 261), su participación en la vida política es fundamental para el éxito de la construcción de la paz. Sin embargo, este aumento de la participación de las mujeres puede suponer problemas en la medida en que, como he comentado más arriba, mientras muchos actores entienden el proceso de construcción de la paz como una vuelta a un *statu quo* que ofrezca estabilidad, algunas mujeres pueden estar menos interesadas en volver a su posición de subordinación anterior.

La reintegración política puede comenzar con las actividades de sensibilización y formación que tienen lugar en las zonas de acantonamiento, y pueden continuar posteriormente durante la reintegración social. Además, a la dimensión personal de la reintegración política, se añade la dimensión relacional. Greenberg y Zuckerman (2009: 118) destacan la importancia de fomentar entre los hombres (y entre las mujeres) relaciones positivas en el ámbito familiar y comunitario, así como mecanismos no violentos de resolución de los conflictos. El asociacionismo es una estrategia muy constructiva, más aún en un contexto en el que las organizaciones de la sociedad civil pueden haber sido víctimas durante el conflicto de la violencia, la polarización y la desestructuración social (Steinberg, 2011: 124).

El trabajo de las mujeres organizadas como agentes de paz en sus propias comunidades es muy visible y con frecuencia, juegan un papel fundamental en la reconstrucción de la paz (Rehn y Sirleaf, 2002: 76). Como se señala desde el feminismo, las relaciones sociales se convierten de este modo en fuente de seguridad para las mujeres (Mendia y Saillard, 2013: 237). De hecho, fomentar la participación política de las mujeres puede favorecer sus capacidades, su empoderamiento individual y colectivo en el ámbito público (Naciones Unidas, 2006c: 19) y también su seguridad, en la línea de lo que argumenta el concepto de seguridad humana (Mendia y Saillard, 2013: 238).

En el caso de las mujeres ex combatientes y de las “viudas de guerra” (De Watteville, 2002: 15), su organización a través de asociaciones puede ser enriquecedora no sólo para ellas sino para el avance de la sociedad (Farr, 2002: 24; Hudson, 2010: 261). También lo puede ser para los hombres. En muchos contextos, grupos de ex combatientes han creado organizaciones que funcionan como redes de apoyo, ya sean asociaciones de veteranos, proyectos comunitarios u ONG locales (Dudouet y Planta, 2012: 255).

Las actividades de formación, sensibilización, organización y movilización en relación con la igualdad pueden resultar fundamentales tanto para transformar los propios procesos de las mujeres (y los hombres) ex combatientes como para convencer a los actores reacios a la transformación social, de la oportunidad e interés de la misma (Mendia y Saillard, 2013: 237-238). Estas iniciativas pueden consistir, por ejemplo, en formaciones sobre roles y relaciones de género antes, durante y después del conflicto o sobre violencia de género y violencia sexual; o en la promoción de organizaciones tanto de mujeres como de hombres favorables a la igualdad que presenten modelos alternativos de relaciones de género.

En determinados contextos esta estrategia puede verse facilitada porque las propias mujeres se unieron a los grupos armados para obtener iguales derechos y libertades o para luchar contra la opresión, como sucedió en Eritrea o Guinea-Bissau (Bouta, 2005: 6); por el proceso de transformación personal que pudieran haber iniciado ellas mismas durante el

conflicto; o por la voluntad de ciertos hombres en convertirse, ellos también, en agentes positivos de cambio en sus respectivas sociedades (Naciones Unidas, 2006b: 33). Continuar ese proceso de empoderamiento y de transformación social ya iniciado y resistir los intentos de retroceso que puedan producirse (Farr, 2002: 26) pueden ser el mejor camino para garantizar la transformación social en el contexto posconflicto.

Puede llevar años desmilitarizar una sociedad y, sin duda, en la búsqueda de este objetivo, masculinidad y feminidad son cuestiones políticas sobre las que trabajar (Enloe, 1993: 26). Como señala Enloe (1993: 141), la desmilitarización es un proceso que puede tomar diferentes rutas, y no todas son propicias para la igualdad real entre hombres y mujeres ya que puede provocar una remasculinización de la vida social o, por el contrario, una reducción de la violencia organizada y de los privilegios masculinos. Como señala Kimberley Theidon (2009: 2), teniendo en cuenta que la construcción de ciertas formas de masculinidad no es algo incidental al militarismo sino fundamental para su construcción y reproducción, tiene mucho sentido incluir el análisis sobre los hombres y las masculinidades en los procesos de DDR.

Finalmente, la falta de apropiación local ha sido identificada como una de las principales razones de fracaso de los procesos de DDR (Naciones Unidas, 2006b: 11 y ss.), ya que con frecuencia estos son percibidos como impuestos desde fuera. En general, implementar un proceso lo más inclusivo y participativo posible puede ayudar a lograr también cierto empoderamiento nacional (Escola de Cultura de Pau, 2008: 4), considerado este ampliamente, no únicamente en relación con el gobierno o sus estructuras estatales, sino también con respecto a la sociedad civil (Knight, 2012: 21-22).

#### **3.2.3.4. Reintegración psicológica**

Los conflictos armados provocan heridas psicológicas que, aunque menos visibles, pueden ser incluso más graves que las físicas. Estos efectos psicológicos de los conflictos armados en las personas combatientes pocas veces aparecen en las explicaciones sobre las causas de la violencia de los hombres contra las mujeres en el contexto posconflicto y tampoco son una prioridad de trabajo en este periodo (Pankhurst, 2010: 155). Sin embargo, la reintegración psicológica de las personas ex combatientes es fundamental para superar la mentalidad y el comportamiento desarrollados durante el conflicto, paso fundamental para su incorporación constructiva en la sociedad.

Durante el conflicto, las personas combatientes se han socializado en la violencia y el miedo. Como víctimas y/o como victimarios han estado en uno o en ambos lados de actos de violencia horrendos –asesinatos, torturas, violaciones sexuales, secuestros– que han podido dejar profundas secuelas psicológicas y emocionales que provocan depresión, ira, apatía o traumas posconflicto. Además, estos son todavía más peligrosos en combinación con el abuso de alcohol o drogas (Naciones Unidas, 2006b: 23). En algunos contextos, y debido a la duración del conflicto o a la edad de las personas combatientes, estas pueden incluso no tener experiencia –o memoria– alguna sobre el modo de vida fuera del conflicto armado (Naciones Unidas, 2006b: 1) o sobre cómo interactuar sobre una base de igualdad con las mujeres (Steinberg, 2011: 121).

Una vez finalizado el conflicto armado, las personas ex combatientes se trasladan de las estructuras militares a las casas y comunidades. Sin embargo, la “guerra” continúa después de que el conflicto haya finalizado porque las masculinidades militarizadas no desaparecen

una vez se firma un acuerdo de paz. Todo lo que se ha aprendido y vivido durante el adiestramiento o la práctica de la guerra se reproduce ahora en sus esposas, sus hijos, los miembros de sus familias o de sus comunidades (Vetten, 2002). Desarmar la mente no es sencillo; es un reto complejo y a largo plazo. Por su parte, las mujeres pueden afrontar dificultades psicológicas específicas derivadas, por ejemplo, de la violencia –incluida la sexual– sufrida en el seno del propio grupo armado, de su hipotética incapacidad sobrevenida para tener hijos (OIT, 2010: 75), del estigma y acoso social recibido en su vuelta a las comunidades, etcétera.

La vuelta de los ex combatientes a su hogar puede convertirse en una carga para las comunidades –y dentro de estas, especialmente para las mujeres–, en la medida en que las personas reintegradas estén en condiciones psicológicas que les inhabiliten para trabajar o, incluso, para valerse por sí mismas. Desde el ámbito de los Estudios del desarrollo, Caroline Moser (1991: 61-62) identificó el triple rol de las mujeres. En el marco de la división sexual del trabajo, además del trabajo reproductivo (crianza y cuidado de la descendencia) y del productivo (generación de ingresos mediante su trabajo en el campo o en el mercado), las mujeres desempeñan también el trabajo comunitario, a través del cual son el sustento de sus comunidades mediante la realización de actividades como la provisión de servicios básicos (agua, energía o salud). El cuidado tanto físico como psicológico de las personas ex combatientes forma parte de este trabajo comunitario tradicionalmente desempeñado por las mujeres. Se espera de las mujeres que reparen el daño físico y emocional que hayan podido sufrir sus hijos, maridos u otros miembros de la comunidad (Enloe, 1993: 64).

De hecho, las organizaciones de mujeres y las ONG locales suelen jugar un papel fundamental en la satisfacción de las necesidades de su comunidad y, entre ellas, de las personas reintegradas. Con frecuencia, sustituyen los servicios públicos del estado, escasos o inexistentes a causa de la debilidad de este, de la situación de posconflicto y de las políticas internacionales de construcción de paz liberal que promueven la retirada de los servicios estatales. En su ausencia, en ocasiones la sociedad civil local ofrece asistencia psicológica para las personas excombatientes y para las comunidades en las que estas se reintegran (Anderlini y Conaway 2004: 6). La prestación de este tipo de servicios depende de los recursos disponibles y, sobre todo, del compromiso de la comunidad de acogida con el proceso de reintegración (Farr, 2002: 31-32)

Finalmente, en la medida en que la militarización no suele ser sólo una construcción individual sino a menudo social, la necesidad de desarme mental no es exclusivamente individual. Los esfuerzos deben dirigirse también tanto a intentar reducir, de manera culturalmente apropiada, el poder de las armas en dicha sociedad como a controlar los ejércitos a través de la reforma del sector de la seguridad, (Mazrui, 2008: 44). En este ámbito, como señala Vetten (2002) es fundamental la deconstrucción de las masculinidades militarizadas construidas antes y durante el conflicto y que permanecen activas en el contexto posconflicto.

Las medidas dirigidas a paliar los traumas sufridos por las personas y las comunidades a menudo son consideradas en la literatura como las más importantes durante la reintegración, junto con la subsistencia material de las personas ex combatientes<sup>386</sup>. Sin

---

<sup>386</sup> La prioridad entre ambas es siempre para la reintegración económica. De hecho, la escasez de recursos en los procesos de DDR suele dar a lugar a que se anteponga la satisfacción de las

embargo, esta preocupación no ha sido considerada sino sólo recientemente (Naciones Unidas, 2006b: 23; Whitworth, 2008a: 115) y, con frecuencia, todavía es ignorada o minusvalorada<sup>387</sup> en los procesos de DDR (Pankhurst, 2010: 155).

#### 3.2.4. Repatriación y reasentamiento

Como analicé en el cuarto capítulo, los conflictos armados actuales tienen una importante dimensión regional y/o internacional. Con frecuencia esta dimensión regional tiene implicaciones militares, por ejemplo, en los “conflictos internos internacionalizados” (Themnér y Wallensteen, 2014: 553), esto es, aquellos entre el gobierno de un estado y uno o varios grupos internos de oposición, con intervención de tropas o grupos armados de otros estados. En estos casos, los procesos de DDR deben incluir componentes adicionales al desarme, la desmovilización y la reintegración para adecuarse a la presencia de combatientes extranjeros que deben reintegrarse en sus respectivos países de nacionalidad o en un tercer país.

En estos contextos suele tener lugar un proceso de desarme, desmovilización, repatriación, reintegración y reasentamiento (DDRRR), que incluye dos elementos nuevos: la repatriación de las personas combatientes y sus familias al país del que son nacionales, o su reasentamiento en un tercer Estado que haya aceptado recibirlas, en el caso de ex combatientes que rechacen ser repatriados al país de su nacionalidad (International Crisis Group, 2003: 20).

En este último caso el proceso es todavía más complejo porque, una vez se tiene constancia de que la persona ex combatiente es extranjera (generalmente cuando ya ha sido desarmada y desmovilizada), esta debe decidir sobre su repatriación o reasentamiento. Para ello, las autoridades que implementan el proceso de DDRRR trabajan en colaboración con las autoridades competentes del país de la nacionalidad de las personas ex combatientes y con el Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados (ACNUR), que generalmente se encarga del desplazamiento de las personas civiles que acompañan a los ex combatientes.

A modo de ejemplo, puede resultar útil analizar el caso de la República Democrática del Congo (RDC), cuyo contexto es paradigmático de la presencia y participación de grupos armados extranjeros<sup>388</sup> en un conflicto armado interno. Desde 2002, junto al proceso de DDR de personas ex combatientes congoleñas existe otro paralelo de DDRRR destinado a combatientes extranjeros y a sus familias. Una vez esos ex combatientes extranjeros son desarmados y desmovilizados, son trasladados a la frontera con Uganda, Ruanda o Burundi y entregados a los organismos competentes de los procesos de DDR en cada uno de esos estados, que se responsabilizan del proceso a partir de ese momento. Desde 2002 hasta

---

necesidades básicas, especialmente la reintegración económica de los ex combatientes, al trabajo de reintegración psicológica (Farr, 2002: 32).

<sup>387</sup> Finalmente, en 2013 el CSNU reconoció la necesidad de ofrecer apoyo psicológico a las mujeres y los niños anteriormente asociados con grupos armados, en particular, y a las personas excombatientes, en general: Considerando 16 a) de la resolución 2106 (S/RES/2013), *Las mujeres y la paz y la seguridad*, de 24 de junio de 2013.

<sup>388</sup> A día de hoy están activos en territorio de la RDC varios grupos armados extranjeros, entre ellos, el Ejército de Resistencia del Señor (LRA, por sus siglas en inglés) y las Fuerzas Democráticas Aliadas (ADF/NALU, en inglés) de Uganda; las Fuerzas Democráticas de Liberación de Ruanda (FDLR, en francés), de Ruanda; y las Fuerzas Nacionales de Liberación (FNL, en francés) de Burundi.

junio de 2014, en virtud del proceso de DDRRR implementado en la RDC, en colaboración con los países vecinos y el ACNUR, han sido repatriadas o reasentadas 29.863 personas, entre combatientes (16.872) y acompañantes (12.991)<sup>389</sup>.

#### 4. Consideraciones finales

Aunque de manera limitada, la agenda internacional ha sido porosa a las reivindicaciones del movimiento feminista internacional. Desde la década de los años setenta hasta la actualidad este ha sido capaz de introducir en la agenda internacional –más concretamente en la agenda de la ONU– ciertos avances en ámbitos como la igualdad de derechos entre hombres y mujeres o la participación de las mujeres en las políticas tanto de desarrollo como de paz. Ejemplos de la incidencia feminista en estos ámbitos son, por ejemplo, la adopción de la Convención para la Eliminación de todas las Formas de Discriminación contra las Mujeres, en 1979, en relación con la igualdad de derechos; el paso del enfoque “mujeres en el desarrollo” (*women in development*) al de “género en el desarrollo” (*gender and development*) en las políticas y la práctica del desarrollo; y, finalmente, la adopción de la resolución 1325 (2000) sobre mujeres y paz y seguridad por parte del Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas. Como señala Irene Rodríguez Manzano (2008: 252), todos estos avances son “eslabones de una misma cadena” dirigida a promover la igualdad entre mujeres y hombres en y desde el plano internacional.

En el ámbito de la paz y la seguridad, la resolución 1325 ha tenido un gran impacto internacional y, en términos generales, también cierto éxito en incorporar la perspectiva de género. Esta ha sido introducida bien en el seno de las Naciones Unidas, sus estructuras y actividades (por ejemplo, en las operaciones de mantenimiento de la paz), bien en otras OII, bien a nivel nacional a través de los Planes Naciones de Acción para la Implementación de la resolución 1325 adoptados ya por 55 países, entre ellos 14 africanos. Del mismo modo, en la ONU se han ido adoptando posteriores resoluciones del Consejo de Seguridad dirigidas a reforzar y/o desarrollar el contenido de la resolución 1325.

Esta resolución parte de la idea, ya defendida por académicas feministas desde hacía algunos años, de que hombres y mujeres moldean y son moldeados por los conflictos armados de manera diferente. Su objetivo es fomentar, por un lado, la prevención y protección de las mujeres contra la violencia y, por otro, la participación y representación de las mujeres en este ámbito. Para ello, propone como estrategia principal la transversalización de la perspectiva de género (*mainstreaming* de género), esto es, la incorporación de la perspectiva de género en todos los organismos y procesos políticos relacionados con la paz y la seguridad tanto en el ámbito nacional como internacional. A pesar de la pretendida universalidad de sus planteamientos, en su espíritu subyace una visión particular de las mujeres, de la paz y de la seguridad que –no por casualidad– coincide en gran medida con la visión del feminismo liberal occidental sobre la igualdad de género. No se incluyen, por tanto, otras posibles visiones feministas de la paz y la seguridad más críticas con las visiones dominantes.

---

<sup>389</sup> Analizaré este caso con más profundidad en el octavo capítulo. Estos datos, facilitados por la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la RDC (MONUSCO), no aparecen desagregados por sexo: <http://monusco.unmissions.org/Default.aspx?tabid=10728&language=en-US> [consultado el 31 de enero de 2016].

En todo caso, esta resolución ha sido considerada un instrumento pionero porque, por primera vez, el Consejo de Seguridad, un órgano androcéntrico, poco democrático y hasta entonces esquivo con este tema, introdujo a las mujeres y el género en la agenda internacional de paz y seguridad. Se produjo, como señalan Beatriz Frieyro de Lara y Margarita Robles Carrillo (2012: 70), la securitización del género. Su desarrollo posterior, sin embargo, ha sido ambiguo y lleno de luces y sombras. La mayoría de activistas por la paz reconocen la utilidad de la 1325 como punto de partida, pero su desarrollo e implementación ha sido muy criticado incluso por organizaciones que en su momento presionaron para su adopción.

Entre las críticas destaca la fractura evidente entre el discurso y la práctica. El *mainstreaming* de género tiene un gran potencial para promover la igualdad pero, por el camino, ha perdido su carácter transformador. Se ha convertido en un instrumento técnico, ahistórico y despolitizado que no cuestiona las relaciones de poder desiguales existentes entre hombres y mujeres. Asimismo, también le han criticado su carácter etnocéntrico (representa el discurso de las feministas liberales occidentales) e incluso instrumental (ha servido para legitimar intervenciones internacionales en algunos contextos, para implementar políticas liberales, etcétera).

Por un lado, en relación con la participación y representación de las mujeres, la implementación de la resolución 1325 se ha centrado principalmente en la incorporación cuantitativa de las mujeres pero sin reflexionar sobre si ese aumento del número de mujeres en el ámbito de la paz y la seguridad realmente conllevaba su empoderamiento, su mayor participación en el diseño de la agenda o en la toma de decisiones o una verdadera transformación hacia la igualdad de las estructuras existentes. Asimismo, al no actuar sobre las relaciones de género desiguales previamente existentes ha permitido que surjan conflictos derivados de las resistencias internas al aumento de la presencia de mujeres en estructuras caracterizadas por el control y el poder masculino. El caso de la violencia – incluida la de carácter sexual– contra las mujeres en las instituciones militares (tanto estatales como no estatales) es un claro ejemplo.

Por otro lado, en relación con la prevención y protección de las mujeres frente a la violencia, la resolución 1325 y sus posteriores 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010) y 2106 (2013) han ahondado en la reproducción de la visión tradicional de los hombres-combatientes y las mujeres-víctimas presente ya en normas de Derecho Internacional Humanitario, como las Convenciones de Ginebra de 1949. Estas resoluciones identifican, en los conflictos armados, a las mujeres con civiles, agentes de paz y, especialmente, víctimas de violencia (especialmente, de violencia sexual). Esto implica re-victimizar a las mujeres, debilitar su poder y agencia como actoras en los conflictos armados al negar la pluralidad de roles que desarrollan en ellos y, finalmente, diluir el objetivo de empoderamiento que tenía la originaria resolución 1325.

Asimismo, esta regulación identifica “género” con “mujeres” por lo que no sólo ignora a los hombres sino, sobre todo, las relaciones jerárquicas de género y su incidencia en la construcción de las desigualdades entre hombres y mujeres antes, durante y después de los conflictos armados. Por ejemplo, la masculinidad militarizada reproducida por los hombres integrantes de las OMP de las Naciones Unidas tiene una importancia explicativa fundamental sobre su comportamiento en los contextos posconflicto. Y, esto mismo sucede con la masculinidad militarizada de los hombres combatientes que participan en los



procesos de DDR, masculinidad que si no es reconfigurada adecuadamente sigue presente en los contextos posconflicto. Como señala Anne Betts Fetherston (1998: 172), si sólo se entrena a las personas para la guerra, guerra es lo que se obtiene.

El DDR es un proceso a través del cual las personas excombatientes renuncian al uso de las armas (desarme) y abandonan la estructura militar en la que estaban integradas (desmovilización) para volver a la sociedad de la que partieron (reintegración). Se pretende que estas personas comiencen una nueva vida caracterizada por un sustento alternativo al uso de la violencia (reintegración económica), por relaciones sociales más constructivas con su familia, su comunidad y el resto de la sociedad (reintegración social), por modos pacíficos y democráticos de reivindicación de sus intereses y de gestión de los conflictos (reintegración política) y, finalmente, por la superación del comportamiento desarrollado y de las heridas psicológicas producidas durante el conflicto armado (reintegración psicológica).

La práctica demuestra que las mujeres no participan –o lo hacen de manera muy limitada– en las negociaciones de paz en las que se establecen las bases no sólo de los procesos de DDR, en particular, sino también del contexto posconflicto, en general. Por tanto, desde el primer momento, sus necesidades, intereses y expectativas se excluyen de la agenda posconflicto. Por otro lado, y en el ámbito concreto de los procesos de DDR, tampoco participan en su diseño y planificación, realizados por hombres (militares) y para hombres (militares). Esto resulta especialmente evidente en relación con los criterios de elegibilidad que establecen quienes pueden participar. Generalmente están basados en criterios restrictivos como “una persona, un arma” (o, incluso, “un hombre, un arma”) y no tienen en cuenta los otros muchos roles, imprescindibles para la existencia del grupo armado, desarrollados por las mujeres en ellos. Como señala Megan Mackenzie (2010: 153), se securitiza a los hombres combatientes y se desecuritiza a las mujeres combatientes, que no son consideradas una amenaza para la paz y la seguridad como lo son sus compañeros hombres.

Asimismo, tampoco se tienen en cuenta los obstáculos y dificultades específicas que las mujeres enfrentan para participar en estos procesos, entre ellos, su exclusión por parte de la propia comandancia de los grupos armados (que privilegian la participación de los hombres sobre las mujeres), las amenazas específicas a su seguridad o el estigma social inherente a la condición de mujer combatiente que con frecuencia la lleva a reintegrarse “espontáneamente” (abandonar el grupo armado fuera del proceso de DDR) a costa de perder los beneficios derivados de su participación en este.

El hecho de que las mujeres se vean apartadas de los procesos de DDR ha impedido su participación en igualdad de condiciones con respecto a los combatientes hombres. Esto provoca, por un lado, que se ignoren sistemáticamente sus experiencias y aprendizajes; y, por otro, que se desatiendan sus necesidades e intereses específicos. Se les pide que recuperen su papel tradicional en la comunidad y, al mismo tiempo, no se reconoce su agencia como combatientes. Con ello, deben renunciar a los roles, capacidades o posiciones de autoridad adquiridos durante el conflicto que desafíen sus identidades de género tradicionales y, además, a cualquier oportunidad de repensar de manera más constructiva las relaciones de género en el contexto posconflicto.

Desde la visión de seguridad (estatocéntrica y militar) propia del modelo de construcción de paz liberal, desarme y desmovilización son los componentes prioritarios del proceso de DDR porque son los que desactivan la amenaza que supone la existencia de combatientes. Por ello, su financiación e implementación tienen un fuerte apoyo internacional, generalmente, por parte de la OMP de las Naciones Unidas presente en el contexto.

El componente de la reintegración, sin embargo, pasa a un segundo plano y, como señala la literatura, es el peor gestionado y financiado. Esto no es casual, sino que se trata de una decisión política derivada de la primacía de las cuestiones consideradas de seguridad sobre las cuestiones sociales. Pese a las exigencias económicas que plantea, la financiación de la reintegración no está negociada previamente y se realiza sobre la base de contribuciones voluntarias de los estados. Asimismo, en el marco de la reintegración, el énfasis se pone en la dimensión económica frente a las dimensiones sociales, políticas o psicológicas, y nuevamente esto es así por razones de seguridad; que la persona excombatiente encuentre medios de vida alternativos al uso de la violencia es importante para que no sienta la tentación de volver a la lucha armada.

La literatura denuncia cómo la reintegración psicológica es especialmente postergada, a pesar de su importancia para atajar la reproducción de la violencia de los hombres ex combatientes en sus hogares y comunidades, por un lado, y para evitar su vuelta al conflicto armado, por otro. De hecho, los procesos de DDR pueden ser un primer paso para redirigir los roles e identidades tradicionales –tanto de mujeres como de hombres– hacia otros nuevos más constructivos e igualitarios. En la práctica, los procesos de DDR ya incluyen ciertas medidas en este sentido, entre ellas, las que promueven la igualdad en el disfrute de los beneficios de la reintegración económica; o las que fomentan la participación política o la independencia económica de las mujeres en la reintegración.

Finalmente, la constatación de la magnitud de la violencia ejercida por los hombres ex combatientes en los contextos posconflicto no está provocando ni la necesaria reflexión ni decisiones políticas al respecto. Es más, esta ausencia de actividad en relación con la deconstrucción de las masculinidades militarizadas características del conflicto armado y con la (re)construcción de modelos de masculinidad más responsables entre los ex combatientes está permitiendo la reproducción de esas masculinidades militarizadas violentas y misóginas en los contextos posconflicto.

## Capítulo 7

# Causas y características principales de los conflictos armados en Kivu Norte y Kivu Sur (República Democrática del Congo)

“Los asuntos de la guerra son asuntos de los políticos.  
No son asuntos de la población, si no hace tiempo que esto habría acabado”

Marie Honorine Chiribagula<sup>390</sup>

### 1. Introducción

Examino en este séptimo capítulo los conflictos armados que han tenido lugar desde el final de la guerra regional en 2003 en la República Democrática del Congo (RDC) y, más concretamente, me centro en las causas y características de los conflictos armados que han tenido lugar desde entonces en Kivu Norte y Kivu Sur, provincias situadas al este del país a las que se refiere este estudio.

---

<sup>390</sup> Responsable de género de la *ONG International Rescue Committee* en Bukavu. Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

Para ello, tras esta introducción analizo breve y críticamente en el segundo apartado la evolución histórica de los conflictos armados que han tenido lugar en el país y, sobre la base de los análisis desarrollados en el capítulo cuarto, las tres principales narrativas sobre sus causas. Por un lado, la explicación identitaria, que se asienta sobre las tensiones existentes entre los diferentes grupos étnicos presentes en esta región y en cómo estas fueron exacerbadas por el genocidio ruandés de 1994; por otro, la explicación política, que se basa en la consideración del estado congoleño como fallido, corrupto e incapaz de controlar su territorio y de ejercer el monopolio de la fuerza en el mismo; y, finalmente, la explicación económica, que plantea cómo la existencia de múltiples recursos naturales en esta región alimenta la codicia de los actores beligerantes y favorece la reproducción de los conflictos armados. Dedico una última reflexión en este apartado a cuestionar la validez de estas explicaciones monocausales y a defender aproximaciones más comprensivas en relación estos conflictos armados.

Seguidamente, en el tercer apartado, y teniendo nuevamente en cuenta las características de los conflictos armados que identifiqué en el capítulo cuarto de este estudio, examino las particularidades de los conflictos armados en Kivu Norte y Kivu Sur. Entre ellas destaco sus dimensiones regional (con la intervención de Ruanda y Uganda, principalmente) e internacional; la multiplicidad de actores armados no estatales participantes; su financiación ilegal a través de la explotación tanto de los recursos naturales como de las personas; el carácter generalizado y generizado de la violencia que se ejerce contra la población civil; cómo esta violencia y la forma en que se realiza supone un incumplimiento reiterado de las normas internacionales sobre los conflictos armados; y, por último, la dinámica de reproducción permanente del conflicto y su cronificación.

Finalmente, en el cuarto y último apartado de este capítulo, retomo brevemente las principales ideas del mismo.

## **2. Conflictos armados en la República Democrática del Congo**

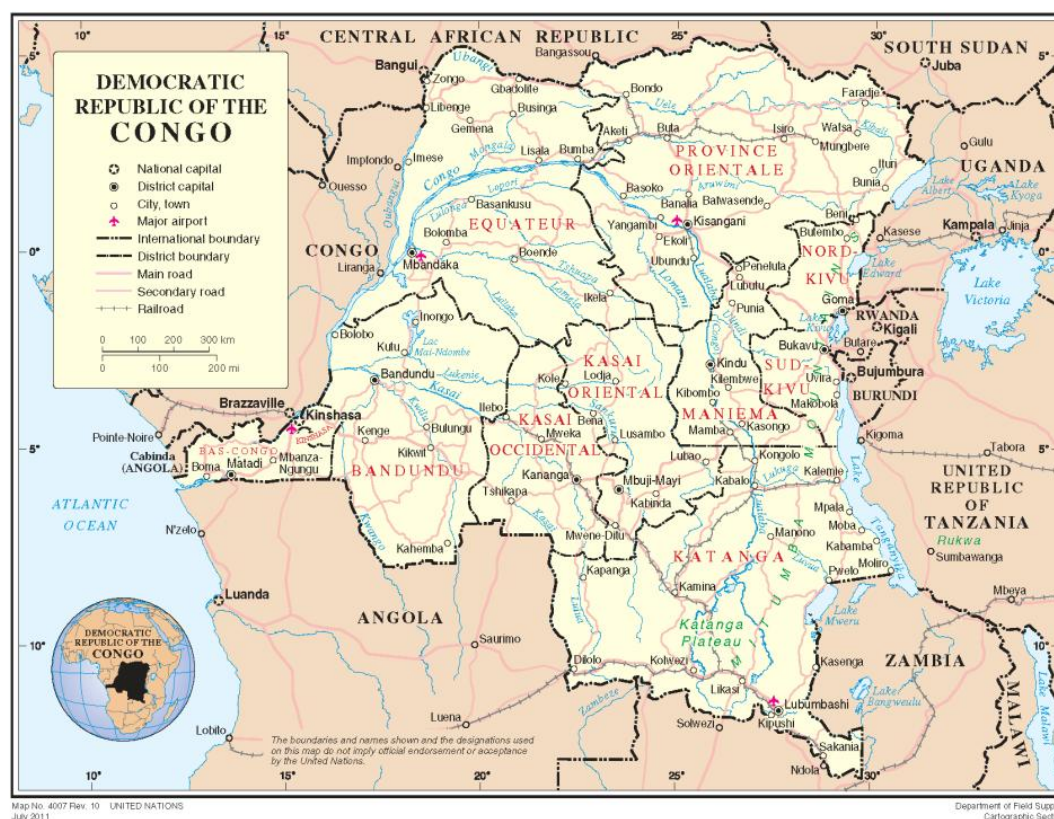
### **2.1. Contextualización del estudio de caso**

Aunque, para simplificar, con frecuencia se habla de la República Democrática del Congo en general, actualmente los principales conflictos se concentran en el este del país y, más concretamente, de Norte a Sur, en la región de Ituri (en la Provincia Orientale, al noreste del país); en las Provincias<sup>391</sup> de Kivu Norte (*Nord Kivu*) y Kivu Sur (*Sud Kivu*) – comúnmente denominadas “los Kivus”–; en la Provincia de Maniema; y en el noroeste de la Provincia de Katanga. Las Provincias de Kivu Norte y Kivu Sur situadas en la zona fronteriza con Uganda, Ruanda y Burundi constituyen el marco geográfico de este estudio<sup>392</sup>.

<sup>391</sup> Una Provincia (*Province*) es una división administrativa que podría asimilarse a las Comunidades Autónomas en el caso del estado español; un Territorio (*Territoire*), a las provincias. La Ley Orgánica de Descentralización<sup>391</sup> aprobada en 2008 reconoció 26 Provincias en lugar de las 11 precedentes, pero tanto en la legislación precedente como en la actual Kivu Norte y Kivu Sur son reconocidas como Provincias. La Provincia de Kivu Norte está formada por seis Territorios: Beni, Lubero, Rutshuru, Masisi, Walikale y Nyiragongo; la Provincia de Kivu Sur, por ocho: Fizi, Idjwi, Kabare, Kalehe, Mwenga, Shabunda, Uvira y Walungu.

<sup>392</sup> Se puede consultar un mapa político de las Provincias de Kivu Norte y de Kivu Sur en páginas siguientes.

Mapa 7.1. Mapa político de la República Democrática del Congo



Fuente: Naciones Unidas

Como señala Séverine Autesserre (2010: 2), los conflictos armados que han tenido lugar en la RDC desde la década de los noventa y hasta la actualidad son considerados en los ámbitos académicos y políticos como algunos de los más complejos de nuestra época. Como analizaré en este capítulo, la gran diversidad de causas, actores participantes y dinámicas permiten hablar de la existencia de “conflictos armados”, en plural, en lugar de “conflicto armado”, en singular. Parecen el mismo y único –y, de hecho, con frecuencia son presentados como si lo fueran– pero son muchos, diferentes y en constante evolución. Tienen algunos puntos en común pero también importantes diferencias.

A partir del Acuerdo de paz global e inclusivo de 2002, la comunidad internacional comenzó a definir la realidad congoleña como un “contexto posconflicto” y los episodios de violencia más graves como “crisis” (*Ibidem*, 2010: 37). Sin embargo, existen muchos elementos que indican que los conflictos armados continúan activos, entre ellos, la firma de acuerdos de paz posteriores; la presencia de decenas de grupos armados activos (Gouvernement de la RDC, 2014: 38-39); o el número de víctimas causadas por estos conflictos a lo largo del año<sup>393</sup>. Asimismo, la situación de seguridad es extremadamente cambiante (Solhjell *et al.*, 2012: 23) en la medida en que, de repente, se activa un conflicto latente o, por el contrario, se desactiva otro que estaba en marcha.

<sup>393</sup> Como señalé en el capítulo cuarto, Themnér y Wallensteen (2014: 541) señalan como criterio para considerar la existencia de un conflicto armado que este cause al menos 25 muertos en combate en un año natural.

La población de los Kivus considera que la paz –entendida en su sentido negativo, esto es, como ausencia de violencia– es imprescindible para un futuro mejor (Bjørkhaug, y Bøås, 2014: 20). Así lo señala el estudio *Living with Fear. A Population-Based Survey on attitudes about Peace, Justice and Social Reconstruction in Eastern Democratic Republic of Congo*, que versa sobre la paz, la justicia y la reconstrucción social en la RDC y fue publicado en 2008 por un consorcio de centros de investigación y universidades estadounidenses<sup>394</sup>. Este estudio cualitativo preguntó a la población civil del este de la RDC, entre otras cuestiones, sobre cuáles eran sus prioridades. La paz fue identificada por el 50% de las personas entrevistadas y la seguridad por el 34%, y ambas fueron también señaladas como las que debieran ser las prioridades fundamentales del gobierno congoleño (Vinck *et al.*, 2008: 23-24). La gran mayoría de la población entrevistada (90%) cree que la paz puede conseguirse, y la identifica con circunstancias que no sólo hacen referencia a la paz negativa sino también a la paz positiva, entre ellas, el fin del miedo (46%), vivir unidos y reconciliados (45%), la ausencia de violencia (42%) y, en menor medida, la justicia (22%), la satisfacción de necesidades básicas (15%) o el regreso a casa (13%).

## 2.2. Evolución histórica de los conflictos armados de la RDC (1960-2003)

### 2.2.1. Independencia y régimen dictatorial de Mobutu

Tras una colonización belga especialmente depredadora<sup>395</sup>, la independencia de la RDC tuvo lugar el 30 de junio de 1960. Prácticamente desde ese mismo momento, el nuevo estado comenzó a desintegrarse y los primeros momentos estuvieron caracterizados por los conflictos y la inestabilidad (Boulden, 2001: 21-22; Vlassenroot, 2012: 22). Durante los primeros años tras la independencia, la fragilidad política y la violencia estuvieron especialmente presentes a través de disturbios, insurrecciones regionales e incluso una guerra de secesión.

Apenas unos días después de su independencia, el 11 de julio de 1960, el gobernador provincial de Katanga declaró la independencia de Katanga, con apoyo de las tropas belgas que todavía estaban en el país. Ante la solicitud de intervención del nuevo gobierno congoleño a la ONU por esta intromisión extranjera, el Consejo de Seguridad decidió establecer una misión de mantenimiento de la paz que, de hecho, se convertiría en la misión de mantenimiento de la paz más grande de la organización hasta 1990<sup>396</sup> (Boulden, 2001: 23).

Inicialmente, de acuerdo a la resolución 143 (1960) del Consejo de Seguridad, la Operación de las Naciones Unidas en el Congo (ONUC)<sup>397</sup> tuvo dos objetivos principales:

<sup>394</sup> Este estudio fue realizado entre septiembre y diciembre de 2007 en las zonas más afectadas por la violencia en aquel momento (Ituri, en la Provincia Oriental, Kivu Norte y Kivu Sur), además de en las ciudades de Kinshasa y Kisangani. En él participaron aproximadamente 2.000 personas de Kivu Norte (1.081) y Kivu Sur (815): Vinck *et al.*, 2008: 15.

<sup>395</sup> Entre 1885 y 1908, antes de convertirse en una colonia belga, el entonces Estado Libre del Congo (*État Indépendant du Congo*) pertenecía de manera privada a Leopoldo II, rey de Bélgica, que llevó a cabo una salvaje explotación tanto de la población a través de la esclavitud como de los recursos naturales del país.

<sup>396</sup> La ONUC llegó a un máximo de 19.828 efectivos (julio de 1961) entre personal uniformado y personal civil, local e internacional: <http://www.un.org/es/peacekeeping/missions/past/onuc.htm> [consultado el 6 de marzo de 2016]

<sup>397</sup> Para información más detallada sobre esta misión, su origen, mandato e implementación, consultar la publicación al respecto de Jane Boulden (2001).

por un lado, la retirada del personal militar belga (y de los mercenarios) del país; y, por otro, prestar asistencia militar al Congo para asegurar su estabilidad interna<sup>398</sup>. Posteriormente, las resoluciones 161 (1961) y 169 (1961) ampliaron su mandato. Además de las anteriores atribuciones, se encargó a la misión mantener la integridad territorial y la independencia política del Congo e impedir el estallido de una guerra civil en el país.

Esta inestabilidad política, que tuvo entre sus consecuencias el asesinato del primer ministro congoleño, Patrice Lumumba<sup>399</sup>, en 1961, continuó los años siguientes y, finalmente, Mobutu, Teniente General del ejército nacional, tomó el poder a través de un golpe de estado. Mobutu modificó el nombre del país de Congo a Zaire en 1971, uno de los pasos más simbólicos de su política de autenticidad (o “zairización”), esto es, una especie de “revolución cultural” que implicaba –en palabras del propio Mobutu ante la Asamblea General de la ONU– “el rechazo del pueblo zaireño... a las ideologías importadas” y su “concienciación...de la necesidad de recurrir a sus propias fuentes y buscar en los valores de sus ancestros...” (Ndaywel è Nziem, 2010: 239).

El régimen autocrático de Mobutu fue apoyado desde su inicio por las potencias capitalistas y, especialmente, por Estados Unidos<sup>400</sup>. La entonces República del Congo se convirtió en “un producto de la guerra fría” (Moore, 2001: 916), pero el apoyo sólo duró lo que lo hizo la propia guerra fría. Como señala Isidore Ndaywel è Nziem (2010: 244), durante la dictadura de Mobutu pueden distinguirse dos periodos económicos, que pueden identificarse también con dos periodos de apoyo internacional occidental a Mobutu. Por un lado, entre 1965 y 1991, la economía congoleña se benefició de la ayuda internacional, bilateral y multilateral; durante el segundo, entre 1991 y el fin de la dictadura, la comunidad internacional se alejó completamente de Mobutu<sup>401</sup>.

Al mismo tiempo, diferentes movimientos de resistencia y oposición fueron surgiendo durante la década de los setenta y ochenta. Algunos de ellos eran movimientos de oposición internos y otros de la diáspora en el extranjero (Ndaywel è Nziem, 2010: 249 y 253). Muchos fueron los intentos armados de desestabilizar el régimen de Mobutu durante estos años<sup>402</sup>, pero no sería hasta mediada la década de los noventa cuando uno de ellos tendría éxito.

---

<sup>398</sup> Estos objetivos fueron posteriormente confirmados en las resoluciones 145 (1960), 146 (1960) y 157 (1960).

<sup>399</sup> Como ha sido confirmado más tarde, en el asesinato de Patrice Lumumba participaron tanto la antigua metrópoli como Estados Unidos.

<sup>400</sup> De hecho, el golpe de estado que le llevó al poder en 1965 estuvo apoyado por Estados Unidos y por la antigua metrópoli, Bélgica.

<sup>401</sup> Sin embargo, Justine Masika, presidenta de la coalición de ONG *Synergie de Femmes pour les victimes des violences sexuelles* (SFVS), me ofreció argumentos que apoyan otra tesis sobre el apoyo del bloque capitalista al Zaire ya que, como me contó, un representante del gobierno estadounidense le comentó a ella en una entrevista privada que “Estados Unidos no era amigo del Zaire; era amigo de Mobutu”: Entrevista personal (Bilbao, 12 de marzo de 2016).

<sup>402</sup> Entre ellos, “la guerra de los 80 días” (1977) o la “guerra de Shaba” (1978) iniciadas por el *Front de Libération National du Congo*, un grupo de exiliados políticos congoleños con diferentes apoyos nacionales (de katangueños) e internacionales (de combatientes angolanos, en aquel momento implicados en su la guerra civil en su país). O, posteriormente, la “primera guerra de Moba” (1984) y la “segunda guerra de Moba” (1985) que tuvieron lugar en el Sur de Katanga y en las que participaron tropas en las que ya estaba presente Laurent-Désiré Kabila (Ndaywel è Nziem, 2010: 253-254).

Mientras tanto, el ascenso del neoliberalismo y el fin de la guerra fría empujaron a Mobutu hacia la liberalización política (Moore, 2001: 919), al mismo tiempo que las tensiones internas debido a la progresiva degradación de la dictadura de Mobutu ya indicaban la debilidad del régimen. Junto a la pérdida del apoyo externo del bloque capitalista a partir de 1991, la crisis económica aumentó la miseria de la población, y la falta de democracia fue cuestionada cada vez con más fuerza por la oposición tanto interna como externa (Ndaywel è Nziem, 2010: 254; Autesserre, 2010: 56).

En aquel momento el gobierno central prestaba poca atención a lo que pasaba fuera de Kinshasa, por lo que no percibió que en los Kivus existía una creciente sensación de inseguridad y se estaba incubando una guerra. La cuestión de la nacionalidad congoleña de las personas de origen ruandés<sup>403</sup> que habitaban en los Kivus y los conflictos por la tierra llevaba mucho tiempo generando una tensión creciente en la región, y acabaron por estallar con las consecuencias en suelo congoleño del genocidio ruandés de 1994. De hecho, desde entonces, la porosidad de las fronteras congoleñas ha alimentado una dinámica de conflictividad transfronteriza que ha tenido dramáticas consecuencias para el país.

### **2.2.2. De la “primera guerra del Congo” (1996-1997) a la “primera guerra mundial africana” (1998-2003)<sup>404</sup>**

En octubre de 1996, un movimiento rebelde congoleño, la *Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo* (AFDL), liderado por Laurent-Désiré Kabila se levantó al este de la RDC con el objetivo de derrocar a Mobutu. Aunque se escenificó como una rebelión interna, estuvo organizada y apoyada desde el exterior, por los gobiernos de Uganda, Ruanda, Burundi, Angola y algunas fuerzas rebeldes del sur de Sudán (Autesserre, 2010: 47). Sin embargo, el colapso del estado cleptocrático de Mobutu fue más sencillo gracias a la falta de apoyo popular del régimen. La supervivencia durante décadas de grandes grupos de población excluidos del sistema político y económico a través de sus propios medios de autoorganización, de sistemas de autoayuda local y de formas alternativas de economía social había ido privando al régimen de Mobutu del apoyo popular (Cox, 2001: 58). Teniendo en cuenta la extensión del país, la guerra fue relativamente rápida y en mayo de 1997, las tropas de Kabila entraban en Kinshasa mientras este se proclamaba “Presidente de la República” a miles de kilómetros de allí, en Lumumbashi, Provincia de Katanga (Ndaywel è Nziem, 2010: 272).

Una vez conseguido el derrocamiento de Mobutu, tuvo lugar una guerra en la que la implicación regional fue todavía más notoria. De hecho, como señala Ndaywel è Nziem (2010: 257) fue una guerra iniciada por los antiguos aliados regionales –Uganda, Ruanda y Burundi– de Laurent-Désiré Kabila, insatisfechos con el reparto de los beneficios de la guerra<sup>405</sup>. Esta misma idea defiende Phambu Ngoma-Binda (2008), aunque señala también

<sup>403</sup> Analizaré esta cuestión más adelante, en el apartado relativo a la explicación identitaria de los conflictos armados en Kivu Norte y Kivu Sur.

<sup>404</sup> Los dos conflictos armados que tuvieron lugar en 1996-1997 y 1998-2003 son identificadas con diferentes nombres en la literatura. Por un lado, el conflicto armado de 1996-1997 es identificado como “primera guerra del Congo” (Autesserre, 2010: 48), “rebelión” (Ngoma-Binda, 2008: 7) o “guerra de liberación” (Ndaywel è Nziem, 2011: 272); y el conflicto armado de 1998-2003 como “segunda guerra del Congo” (Rusamira, 2003: 154), “guerra de agresión” (Ngoma-Binda, 2008: 7; Ndaywel è Nziem, 2011: 277-278) o “primera guerra mundial africana” (Aust, 2005: 176; Ndaywel è Nziem, 2011: 278).

<sup>405</sup> Como señala simbólicamente el propio Ndaywel è Nziem (2010: 273), la “ingritud” de Kabila



a las potencias industriales occidentales, contrariadas ante el incumplimiento de Kabila de los contratos mineros y otros compromisos asumidos con ellos durante la rebelión que le llevó a alcanzar el poder en Kinshasa. Por su parte, Autesserre (2010: 48) no alude a estas presuntas promesas incumplidas sino a otras razones, entre ellas, los enfrentamientos en el país entre ruandeses y congoleños de origen ruandés, la destitución de los asesores militares ruandeses en el gobierno congoleño o la acusación congoleña a Ruanda de apoyar a grupos rebeldes ruandeses territorio de la recién rebautizada República Democrática del Congo.

En aquel momento, Uganda, Ruanda y Burundi se enfrentaron al nuevo régimen de Kabila que, por su parte, contó con el apoyo de diferentes países, entre ellos, Angola, Namibia y Zimbabue y, en menor medida, Chad y Sudán, cada uno de ellos por diferentes razones políticas, económicas y/o de seguridad. En total, la guerra implicó de una u otra manera a ejércitos de catorce países extranjeros, cada uno de los cuales apoyando a uno o varios grupos armados congoleños (Autesserre, 2010: 49). Esta elevada presencia de países implicados llevó a Susan Rice, en aquel momento Secretaria de Estado adjunta para África del gobierno estadounidense a calificar ese conflicto armado como la “primera guerra mundial africana” (*Ibidem*: 2), denominación que ha alcanzado cierto éxito en la literatura.

Los estados agresores buscaron “escudos políticos” (Ngoma-Binda, 2008: 7) a través del apoyo a grupos armados congoleños ya existentes o de la creación de otros nuevos. Primero, en agosto de 1998, los gobiernos de Uganda y Ruanda (y, en menor medida Burundi) diseñaron el *Rassemblement Congolais pour la Démocratie* (RCD); después, en noviembre de ese mismo año, Uganda apoyó al grupo armado congoleño –recientemente creado– *Mouvement de Libération du Congo* (MLC). En 1999, el RCD sufrió una escisión entre el RCD-Goma, apoyado por Ruanda, y el RCD-ML (*RCD-Kisangani/Mouvement de Libération*), apoyado por Uganda, que escenificaba la creciente división entre sus respectivos estados protectores (Uganda y Ruanda). A partir de entonces RCD-Goma y MLC fueron los dos grupos armados más importantes hasta el final del conflicto en 2003.

Ndaywel è Nziem (2010: 282) representa este conflicto regional como un pulpo gigante con muchos tentáculos y alimentado por más de una docena de conflictos interrelacionados entre sí y que tuvieron lugar, con frecuencia de manera simultánea, en territorio congoleño. Entre estos enfrentamientos estaban los siguientes: el nuevo régimen congoleño contra los grupos rebeldes; Ruanda contra la RDC y contra su propia insurgencia en la RDC (*Las Forces Démocratiques pour la Libération de Ruanda*); Uganda contra la RDC y contra su propia insurgencia en territorio congoleño; Ruanda y Uganda contra Angola y Zimbabue; los rebeldes congoleños apoyados por Uganda contra los rebeldes congoleños apoyados por Ruanda; Burundi contra su propia insurgencia en la RDC; el gobierno angoleño contra la UNITA; los grupos de autodefensa congoleños (milicias *mai-mai*) contra el ejército ruandés y los grupos armados apoyados por Ruanda (como el RCD-Goma); y el gobierno sudanés contra el ugandés. La presencia de grupos armados y combatientes extranjeros fue muy elevada en aquel momento, dinámica que se ha mantenido hasta hoy en el este del país y, especialmente, Kivu Norte y Kivu Sur.

Varias fueron las iniciativas de paz internacionales formales que se pusieron en marcha para detener el conflicto. En primer lugar, el Acuerdo de Lusaka (1999), auspiciado en el

---

se escenificó en su propio discurso de investidura, en el que apenas hizo alusión ni al movimiento ADFL ni a sus “padrinos” extranjeros que, además, estaban presentes en el acto.

marco de la organización regional Comunidad de Desarrollo de África Austral (SADC). Este acuerdo incluyó un alto el fuego, el establecimiento de un mecanismo de desmovilización de combatientes y la creación de una fuerza de mantenimiento de la paz de la ONU. Sin embargo, tras la firma, su aplicación estuvo paralizada durante muchos meses. Entre las razones están las malas relaciones entre Kabila y los mediadores (Autesserre, 2010: 51), las reticencias de los diferentes beligerantes para frenar sus actividades comerciales y extractivas ilegales o la parálisis en el marco de la ONU. A pesar de que el Consejo de Seguridad aprobó en 1999 el despliegue de una misión de mantenimiento de la paz –la Misión de la Organización de las Naciones Unidas en la RDC (MONUC)<sup>406</sup>– tuvo reticencias iniciales a reconocer que lo que estaba sucediendo en el territorio de la RDC era una guerra de agresión y tardó en reforzar sus medios de acción en el país (Ndaywel è Nziem, 2010: 283), lo que demoró el proceso. Mientras tanto, los enfrentamientos continuaron en el este del país (especialmente en Kivu Norte y Kivu Sur, Maniema y norte de Katanga).

Durante este periodo de *impasse*, el asesinato de Laurent Désiré Kabila en enero de 2001 en su propio despacho y en circunstancias todavía sin aclarar, llevó al poder a su hijo Joseph Kabila, quien inicialmente se ganó la confianza de los poderes occidentales y desatascó la implementación del acuerdo de Lusaka (Autesserre, 2010: 51). En marzo de 2001 comenzó la repatriación de parte de las tropas extranjeras, tanto las que habían apoyado al régimen congoleño (Namibia y Zimbabue) como las que se habían enfrentado al mismo (Uganda y Ruanda). Sin embargo, estos dos últimos países siguieron en el país apoyando a grupos armados congoleños afines a sus intereses o, incluso, camuflándose con la creación de nuevos grupos armados (Ndaywel è Nziem, 2010: 286).

Un segundo acuerdo de paz empezó a fraguarse entre febrero y abril de 2002, en Sun City (Sudáfrica), donde se iniciaron unas negociaciones políticas conocidas como “Diálogo Intercongoleño”, que pretendía reunir a las diferentes partes participantes en la guerra (principalmente, gobierno, RCD-Goma, RCD-ML, MLC y milicias *mai-mai*), junto a la oposición política no armada y a una representación de las denominadas “fuerzas vivas” (sociedad civil en la que se incluyeron enviados de confesiones religiosas, ONG locales, grupos de mujeres, etcétera) para consensuar un plan de paz y discutir sobre el futuro del país. Las negociaciones fueron muy duras y complejas y las partes no llegaron a un acuerdo, por lo que se retomaron en noviembre de ese mismo año, en ese caso, en Pretoria (Sudáfrica) Como resultado de esta nueva ronda de negociaciones las partes –especialmente las tres principales partes beligerantes: gobierno, MLC y RCD-Goma– fueron acercando posturas hasta que en diciembre de 2002 se llegó a varios acuerdos<sup>407</sup>, entre ellos, el “Acuerdo de paz global e inclusivo” en el que se pactó la configuración del ejecutivo y el reparto del poder en el periodo de transición hasta la convocatoria de elecciones parlamentarias y presidenciales.

El Acta Final de dicho acuerdo se adoptó por todas las partes el 1 de abril de 2003<sup>408</sup> y el gobierno de transición comenzó el 30 de junio de 2003. Ese periodo de transición se

---

<sup>406</sup> Esta misión fue establecida por la resolución 1279 (1999) del Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas (CSNU) de 30 de noviembre de 1999.

<sup>407</sup> Anteriormente, a lo largo de 2002, ya se habían producido otros acuerdos bilaterales entre la RDC y Ruanda (Acuerdo de Pretoria, en julio) y entre la RDC y Uganda (Acuerdo de Luanda, en septiembre) que lograron cierto compromiso regional (Autesserre, 2010: 51).

<sup>408</sup> En la medida en que el Acuerdo de paz global e inclusivo se adoptó en 2002 pero su Acta Final

identificó con un periodo de dos años, pero se dejó abierta la posibilidad de prorrogar este plazo durante seis meses (y como máximo dos veces), con lo que se permitía que fuese incluso de tres años. Finalmente, el periodo de transición se alargó todavía más y duró tres años y medio, hasta finales de 2006 (Autesserre, 2010: 3).

Ni el Acuerdo de paz global e inclusivo ni el periodo de transición impidieron el mantenimiento de muchos grupos armados o la creación de otros nuevos, en algunos casos continuistas de los anteriores. Como analizaré en el capítulo noveno, el fracaso de los procesos de desarme, desmovilización y reintegración en el país facilitó esta dinámica y, con ella, la reproducción de la violencia y la perpetuación de la inseguridad durante los años siguientes en el este del país. Los enfrentamientos se concentraron más que en los años precedentes y Kivu Norte (especialmente) y Kivu Sur fueron las dos Provincias más afectadas.

Tampoco los acuerdos posteriores han podido poner fin a los conflictos armados. En enero de 2008 hubo otro intento de paz fallido a través de la *Conferencia sobre la paz, la seguridad y el desarrollo de Kivu Norte y Kivu Sur* (en adelante, Acuerdos de Goma) en el que más veinte grupos armados (todos ellos congoleños) se comprometieron a abandonar las armas y reintegrarse en las FARDC. Entre ellos estaba el *Congrès National pour la Défense du Peuple* (CNDP), grupo armado continuista del RCD-Goma (reconvertido en partido político) y dirigido por Laurent Nkundabatware (Nkunda) que pronto abandonó el acuerdo y volvió a enfrentarse a las fuerzas gubernamentales. Esto provocó que muchos grupos armados signatarios hiciesen lo mismo.

Más recientemente, en 2013, los gobiernos de once estados de la región (entre ellos, RDC, Ruanda y Uganda), junto con representantes de la Unión Africana, la Conferencia Internacional de la Región de los Grandes Lagos, la Comunidad de Desarrollo de África Austral y las Naciones Unidas, adoptaron en Addis Abeba (Etiopía) el *Acuerdo Marco sobre la paz, la seguridad y la cooperación*<sup>409</sup> para la República Democrática del Congo y la región (en adelante, Acuerdo Marco de Addis Abeba), que recoge compromisos para cada uno de los actores implicados, aunque, de momento, han sido incumplidos en su mayor parte.

La inestabilidad durante toda la década de los noventa del pasado siglo y, especialmente, los dos principales conflictos armados (1996-1997 y 1998-2003) que ha sufrido la RDC han provocado un proceso de militarización del país y de la región que ha alimentado la continuidad de la violencia incluso después del fin de aquellos. El aumento de los gastos militares, la creación de milicias de autodefensa y de grupos armados nacionales y extranjeros, el reclutamiento forzoso de hombres y mujeres, niños y niñas (Human Rights Watch, 2001), el aumento del tráfico de armas ligeras y la violencia sexual cometida principalmente contra las mujeres son dinámicas que, impulsadas por aquellas guerras, siguen marcando todavía hoy el destino del país.

---

no lo fue hasta abril de 2003, es posible encontrar referencias a ambas fechas en la literatura.

<sup>409</sup> Señalé en el capítulo quinto como, desde comienzos del siglo XXI y de manera creciente, paz, seguridad y desarrollo se convertían en “amigos íntimos” en la construcción de paz. La denominación tanto de los Acuerdos de Goma como del Acuerdo Marco de Addis Abeba reflejan esta estrecha relación.

### 2.3. Causas de los conflictos armados recientes en Kivu Norte y Kivu Sur

La literatura sobre la República Democrática del Congo recoge diferentes tipos de explicaciones sobre las causas de la conflictividad armada en este país, con frecuencia en consonancia con las principales narrativas sobre las causas de los conflictos armados que he analizado en el capítulo cuarto. Examinaré a continuación estas causas en el contexto congoleño.

#### 2.3.1. Diferencias étnicas: la explicación identitaria

Desde que tuvo lugar el genocidio ruandés en 1994, el componente étnico ha jugado un papel creciente en el imaginario occidental a la hora de intentar explicar muchos de los conflictos que tienen lugar en África. En la RDC conviven más de 400 etnias (Lwambo, 2011: 9) y aunque existen tensiones entre algunas de ellas –o incluso algunos conflictos abiertos–, teniendo en cuenta esta amplia diversidad étnica, la conflictividad es mínima. Sin embargo, cuando se producen enfrentamientos entre grupos de población o conflictos armados en este país la explicación identitaria resulta recurrente como factor explicativo.

Así ha sido, por ejemplo, en el conflicto que tuvo lugar en Ituri (Provincia Oriental) entre 2003 y 2006, explicado con frecuencia en virtud del enfrentamiento entre las étnicas *hema* y *lendu*. También lo ha sido en el caso de los conflictos que han tenido lugar en la Provincia de Kivu Norte con la tensión permanente entre diferentes etnias. En este caso, si se considera, como hacen algunos autores (Rusamira, 2003: 150), que la población *tutsi* y *hutu* forman parte de la misma etnia (*banyaruanda*), tiene lugar en Kivu Norte un doble enfrentamiento interétnico (población *banyaruanda* contra, entre otras, *nande*, *hunde* y *nyanga*) e intraétnico (dentro de la población *banyaruanda*, entre *hutu* y *tutsi*).

Como señalan Koen Vlassenroot y Timothy Raeymaekers (2004: 21) y analizaré a continuación, la etnicidad en sí misma no es la causa real de estos conflictos. Sin embargo, sí es un elemento presente e importante para entender algunos de los conflictos armados que tienen lugar en el este de la RDC. Por ello, examinaré a continuación tanto los antecedentes de la tensión identitaria que ha tenido lugar en los Kivus como el impacto que tuvo en ellos el genocidio de Ruanda y los acontecimientos que tuvieron lugar con posterioridad al mismo.

##### 2.3.1.1. Población ruandófona en los Kivus

En los Kivus conviven diferentes etnias. Como señala Etienne Rusamira (2003: 148), en el caso de Kivu Norte<sup>410</sup> están las etnias *nande*, *banyaruanda* (que incluye a la población *tutsi* y *hutu*), *nyanga*, *hunde* y *tembo*. En los análisis de esta cuestión está bastante extendida la clasificación de estas poblaciones en dos categorías: autóctonas o inmigrantes (también denominadas “trasplantadas”<sup>411</sup>), dependiendo de su origen congoleño. Las comunidades

<sup>410</sup> En el caso de Kivu Sur, la distribución étnica es muy diferente. Aunque están presentes las etnias *hutu* y *tutsi*, su presencia es menor y se la suele relacionar menos con la conflictividad que ha tenido lugar en estos años en esta Provincia. Entre las etnias presentes en Kivu Sur, se encuentran –además de *hutu*, *tutsi*, *nande* y *hunde*, presentes también en Kivu Norte– otras como *shi*, *lega*, *fulero* o *bembe*.

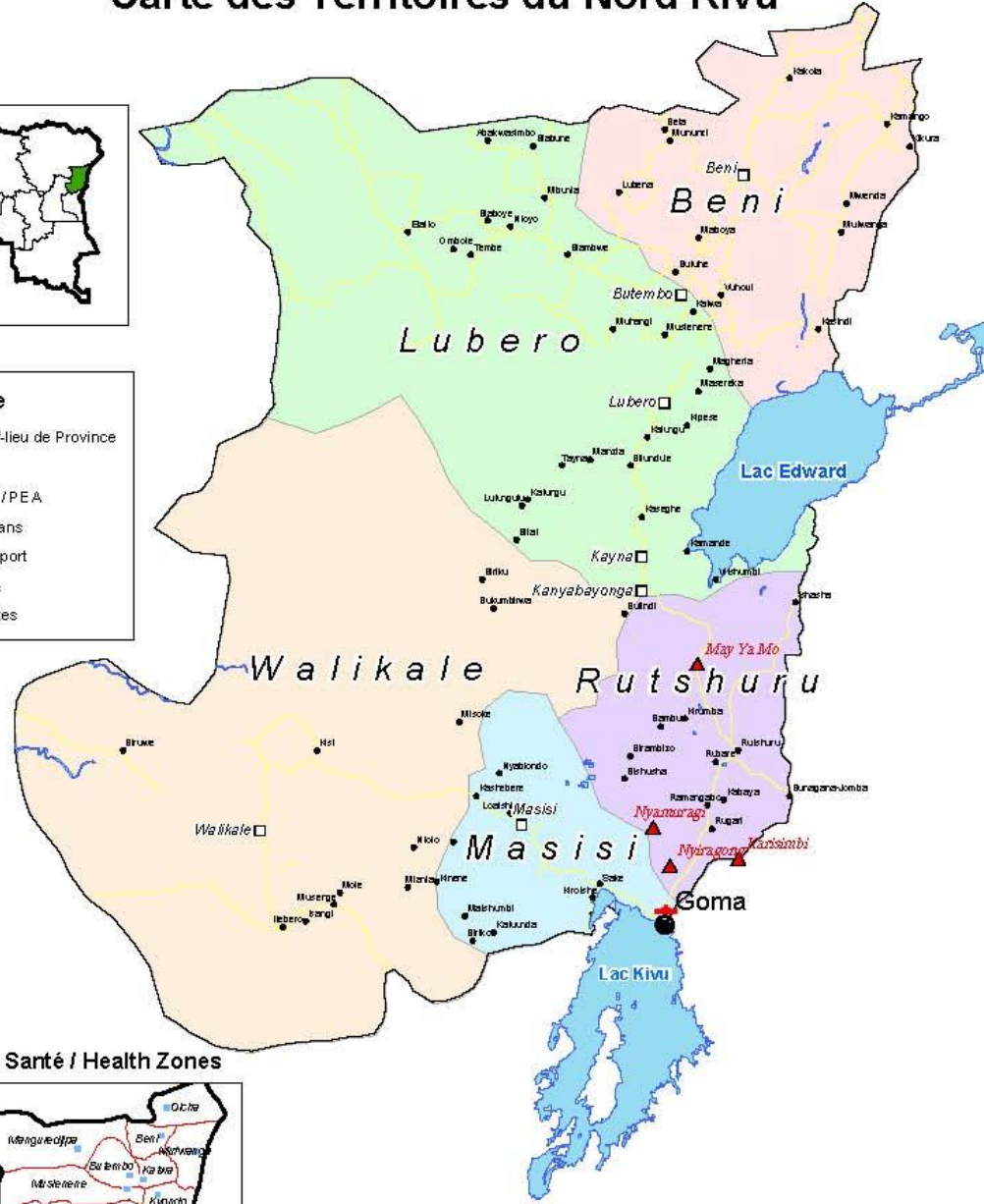
<sup>411</sup> Esta denominación hace referencia al hecho de que esta población fue obligada a migrar desde Ruanda e instalarse en el este del Congo belga por la metrópoli que gestionaba conjuntamente los territorios de Congo, Ruanda y Burundi. En varias ocasiones, especialmente entre 1920 y 1940, Bélgica fomentó este traslado forzoso de población ruandesa y burundesa al Congo belga para su

# Carte des Territoires du Nord Kivu



**Légende**

- Chef-lieu de Province
- Cité
- Ville / P.E.A
- ▲ Volcans
- ✈ Aéroport
- Lacs
- Routes



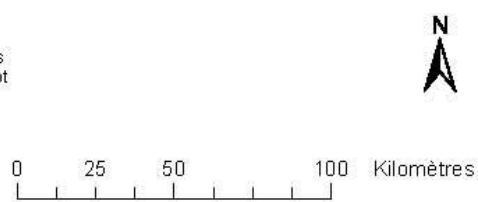
## Zones de Santé / Health Zones



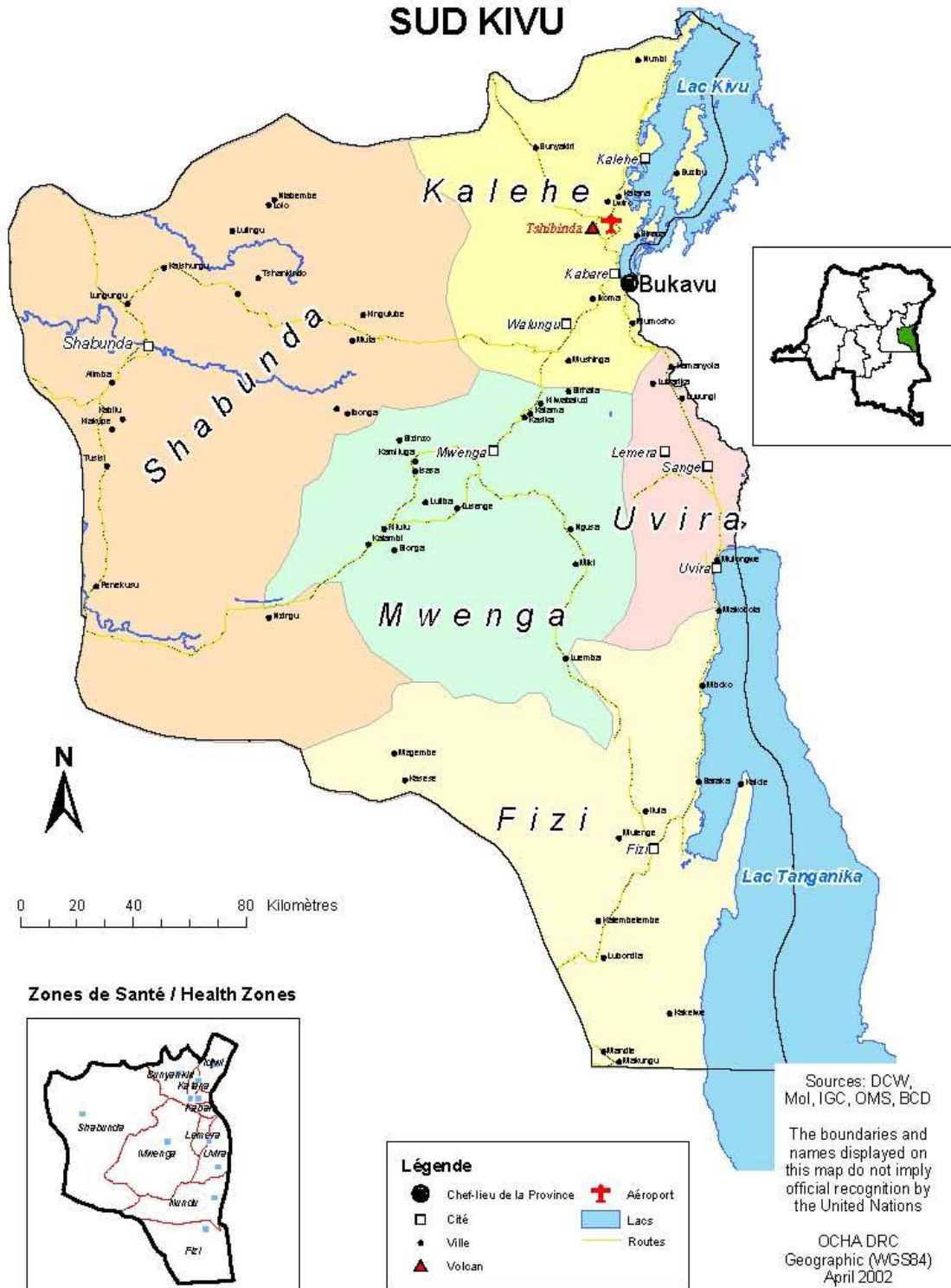
Sources: DCW, Mof, OMS, BCD, IGC

The boundaries and names displayed on this map do not imply official recognition by the United Nations

OCHA DRC Geographic (WGS84) April 2002



# Carte des Territoires du SUD KIVU



*nande*, *hunde*, *nyanga* y *tembo* son consideradas autóctonas mientras que en el caso de las comunidades *tutsi* y *hutu* la cuestión es más compleja. Una parte de la población de estas etnias tiene origen congoleño<sup>412</sup>, pero otra parte proviene de los países vecinos (especialmente de Ruanda).

En esta región, los movimientos migratorios tuvieron lugar tanto de manera forzada como voluntaria por diferentes motivos y en diferentes “olas” (Autesserre, 2010: 57). La primera de ellas, antes de la colonización; la segunda, en la primera parte del siglo XX, impuesta por Bélgica a la población ruandesa y burundesa al este del Congo belga para proveer de mano de obra a las plantaciones coloniales (Mubyabo Ngeleka, 2005: 252); y la tercera, a partir de la década de los sesenta<sup>413</sup> a partir de la cual miles de ruandeses cruzaron la frontera huyendo de diferentes masacres interétnicas.

Como señala Koen Vlassenroot (2013: 17), el colonialismo “territorializó la identidad” (definió la identidad en relación con el territorio) y fomentó la etnicidad como principal criterio de organización de la sociedad. Con el apoyo de estas políticas coloniales, las élites de los diferentes grupos étnicos alimentaron las diferencias y los antagonismos en beneficio propio, lo que provocó tensiones interétnicas en relación con el acceso a la tierra y con el reparto del poder político, económico y social (Autesserre, 2001: 7 y 57).

En la medida en que esta población de origen ruandés habla *Kinyaruanda* (idioma hablado en Ruanda y que comparten la población *hutu* y *tutsi*) es conocida localmente también con el apelativo “ruandófona” (Human Rights Watch, 2007: 9), así como con otros como *banyamulenge* (en Kivu Sur) o *banyaruanda*<sup>414</sup> (en Kivu Norte). Suponen aproximadamente un 5% de la población total de la RDC y la gran mayoría de ellos están en las Provincias de Kivu Norte y Kivu Sur. En cuanto a su distribución en la Provincia de Kivu Norte, los Territorios de Beni y Lubero están poblados principalmente por población *nande*; el Territorio de Rutshuru está poblada sobre todo por población *banyaruanda* autóctona; en el territorio de Masisi convive población *hunde*, *nande* y *banyaruanda*; y en Walikale, es mayoritaria la población *nyanga*. Por otro lado, los Territorios de Nyiragongo, Walikale y Masisi comparten la característica de que son las regiones donde habitan más población *banyaruanda* inmigrante o refugiada de 1959 (Rusamira, 2003: 148).

En este contexto, la confrontación étnica se identifica con diferentes agravios sufridos por unas y otras comunidades étnicas en sus relaciones especialmente a lo largo del siglo XX y XXI. Y, más aún, ese malestar ha sido instrumentalizado y alimentado por las élites políticas y económicas de cada una de las etnias en defensa de sus propios intereses personales (Lwambo, 2011: 6). Estos agravios mutuos, además, con frecuencia se interrelacionan, se retroalimentan o derivan unos de otros, especialmente los que tienen

---

utilización como mano de obra (Rusamira, 2003: 151).

<sup>412</sup> Mulamba Mubyabo Ngeleka (2005: 251-252) señala cómo algunos de ellos llevan siglos en el actual territorio de la RDC, cuestión que es desconocida por gran parte de la población congoleña, que considera que no existen poblaciones *hutu* y *tutsi* de origen congoleño.

<sup>413</sup> En diferentes momentos, entre ellos, entre 1959 y 1962, 1973, 1991 y, por supuesto, tras el genocidio de 1994 (Mubyabo Ngeleka, 2005: 252).

<sup>414</sup> Los términos *banyamulenge* y *banyaruanda* significan, literalmente, “gente de Mulenge” (ciudad del territorio de Uvira en Kivu Sur) y “gente de Ruanda” (Autesserre, 2010: xiii). Mientras el primero hace referencia exclusivamente a población *tutsi*, el segundo incluye tanto a población *tutsi* como *hutu*.

que ver con la lucha por el poder político y económico, los conflictos por la tierra o el reconocimiento de la nacionalidad congoleña a la población *banyaruanda*.

Por un lado, los grupos *nande* y *banyaruanda* han sido los grupos de población mayoritarios en Kivu Norte y sus elites se han disputado históricamente el liderazgo político y económico (Rusamira, 2003: 148). En la región de Kivu Norte, ya en 1963 estalló un primer conflicto étnico (denominado la “guerra *Kanyaruanda*”) entre las elites políticas *nande* (después apoyadas por las elites *hunde* y *nyanga*) y las elites *banyaruanda*, y causado por el intento de Denis Paluku, líder político *nande*, de lograr mayor autonomía para la región de Kivu Norte (Rusamira, 2003: 149). El conflicto se paralizó con el golpe de estado de Mobutu en 1965 pero las causas del mismo no se solucionaron y siguieron latentes.

Por otro lado, los conflictos por la tierra (*conflits fonciers*) han enfrentado también a las elites ganaderas *tutsi*, mucha de la cual era población “trasplantada” de origen ruandés, con la población local. Hasta finales de los década de los setenta, los *mwami* (*chef coutumiers* o jefes tradicionales) detentaban los derechos ancestrales sobre la tierra, pero una reforma legal de la ley del suelo<sup>415</sup> adoptada por el régimen de Mobutu convirtió la tierra en propiedad del estado Congoleño (Mubyabo Ngeleka, 2005: 259). A partir de ese momento, comenzó un proceso de acumulación de tierras en manos privadas para la instalación de granjas de animales en el Territorio de Masisi por parte de las elites *tutsi*, que perjudicó o incluso impidió su acceso a la población local, agricultora. Esto provocó que líderes locales de otras etnias utilizaran ese problema para ganar apoyo popular a costa de identificar a la población *tutsi* como población “extranjera” que quería usurpar los derechos de la población autóctona (Rusamira, 150-151).

Esta animadversión contra la población “trasplantada” y su identificación con población extranjera tuvo incidencia decisiva en la retirada de su nacionalidad zaireña a las personas de origen ruandés. Aunque en 1972 las autoridades del Zaire habían concedido la nacionalidad a estas personas trasladadas forzosamente en la época colonial, posteriormente, una ley adoptada en junio de 1981 estipuló que toda la población *banyaruanda* perdía la nacionalidad zaireña (Ndaywel è Nziem, 2010: 269). La forma de hacer referencia a esta población provocó que, en la práctica, una gran parte de la población de Masisi –entre ella mucha población *hutu* y *tutsi* autóctona congoleña– se convirtiese en apátrida (Rusamira, 2003: 151).

Durante la década de los ochenta y noventa este proceso de hostilidad creciente contra las etnias *hutu* y *tutsi*, y su identificación de forma genérica como “diferentes”, “otras” o “extranjeras” implicó su progresiva exclusión de los espacios de participación política y social que iban apareciendo entre las grietas creadas por la debilidad del poder de Mobutu y alimentó las tensiones y la desconfianza entre las diferentes poblaciones étnicas de Kivu Norte (Mubyabo Ngeleka, 2005: 254-255). El propio Mobutu exacerbó estas tensiones étnicas a través de la política de “indigeneidad” –sólo las personas indígenas (autóctonas) de una región podían ostentar puestos de autoridad en dicha región (Vlassenroot, 2000: 79)–, estrategia utilizada para dividir a su oposición y dirigir el malestar existente contra aquellas personas consideradas no indígenas (Autesserre, 2010: 56; Vlassenroot, 2013: 30). De hecho, los propios representantes del estado, las autoridades locales y las fuerzas de

<sup>415</sup> Ley 80/008 de 18 julio de 1980 que modifica y completa la ley 73/021 de 20 julio de 1973 sobre el régimen general de bienes, régimen de propiedad e inmobiliario y régimen de garantía.



seguridad participaron activamente en las agresiones y la persecución contra la población ruandófona, en general, y *tutsi* en particular (Mubyabo Ngeleka, 2005: 259).

Como resultado de estos procesos, los *mwami*, la población más desfavorecida y la juventud desempleada vieron alimentados su deseo de expulsar a la “población extranjera” y recuperar, con ello, sus derechos sobre la tierra (*Ibidem*: 255). En 1993, antes incluso del genocidio de Ruanda, un nuevo episodio de confrontación étnica estalló en el este del Zaire (Autesserre, 2010: 7), cuando en la denominada “guerra de Masisi” diferentes grupos étnicos (*hutu, hunde, nande, nyanga, tutsi*) se enfrentaron en disputa por la tierras.

Asimismo, y como comenta Séverine Autesserre (2010: 57), desde el otro lado de la frontera, el presidente ruandés Juvenal Habyarimana, durante mucho tiempo aliado de Mobutu, también estaba interesado en animar la impopularidad y la hostilidad contra la población *tutsi* del este del Zaire para protegerse, dado que allí se encontraba una de las bases del *Front Patriotique Ruandais* (movimiento opositor al régimen ruandés compuesto fundamentalmente por población ruandesa de etnia *tutsi* refugiada tanto en el este de la RDC como en Uganda).

Durante estos años surgieron “mutuas” étnicas” (*mutuelles*) que se convirtieron en estructuras de asistencia y salvaguardia de la identidad y de reproducción cultural de diferentes comunidades étnicas (Vlassenroot, 2013: 30-31). También se encargaban de la autodefensa de sus comunidades, tarea que con frecuencia contó con la connivencia e incluso el apoyo del ejército nacional, las *Forces Armées Zairoises* (FAZ), que les vendieron armas y munición (Ndaywel è Nziem, 2010: 269). Estos grupos, que fueron instrumentalizados por las elites políticas locales para vehicular sus aspiraciones políticas (Vlassenroot, 2013: 31), fueron a menudo el germen de las milicias *mai-mai* que se crearon y/o desarrollaron durante los dos principales conflictos armados que tuvieron lugar en el país en la década de los noventa, y que siguen jugando un rol fundamental todavía hoy en la situación de conflictividad del este de la RDC.

### 2.3.1.2. Impacto del genocidio ruandés en suelo congoleño

El genocidio ruandés que tuvo lugar entre abril y junio de 1994 por parte la población *hutu* (mayoritaria) sobre la minoría *tutsi* y muchos *hutu* “moderados” provocó una entrada masiva de población civil ruandesa –*hutu* y *tutsi*– en el este de la RDC. Este genocidio estuvo planificado y apoyado por algunos miembros el gobierno de Juvénal Habyarimana, el ejército nacional (*Forces Armées Rwandaises*, en adelante FAR) y las milicias *Interhamwe*<sup>416</sup>, todas ellas estructuras integradas por población mayoritariamente *hutu*. Junto con la población civil –se calcula que pudieron ser hasta dos millones de personas– entraron también en el este del Zaire unos 50.000 combatientes del ejército ruandés y de las milicias *Interhamwe* que habían causado el genocidio y huyeron de Ruanda con la entrada en ella del *Front Patriotique Ruandais* (FPR) desde Uganda para detener la

---

<sup>416</sup> Se trata de una organización paramilitar *hutu* creada a principios de la década de los noventa e integrada principalmente por hombres *hutu*, con el objetivo de apoyar al gobierno ruandés de Juvenal Habyarimana frente a la amenaza que suponía el movimiento opositor *Front Patriotique Ruandais*, de Paul Kagame, exiliado en Uganda. Su nombre, en *kinyaruanda*, puede traducirse como “los que trabajan juntos”, aunque en el contexto del genocidio, la identificación en la jerga de la calle entre las palabras “trabajar” y “luchar”, permite que se traduzca también como “los que luchan juntos”.

genocidio (Autesserre, 2010: 47). Tras la entrada del FPR fue la población *hutu* la que sufrió las consecuencias, por lo que también buscó refugio en el país vecino.

Como he analizado más arriba, en el contexto congoleño ya existían antecedentes de tensión y enfrentamiento entre los grupos étnicos considerados “autóctonos” y aquellos identificados como “extranjeros” (*hutu* y *tutsi*). La llegada masiva de población refugiada ruandesa (en su gran mayoría *hutu* pero también *tutsi*) provocó la transmisión y reproducción en el territorio congoleño tanto de sus tensiones identitarias como, a causa de la presencia de los actores armados (estatales y no estatales) extranjeros causantes del genocidio, de las dinámicas de violencia propias de este. Ese contexto de supervivencia y de competencia por recursos escasos (agua, leña, tierras, bienes de consumo, ayuda humanitaria) no hizo sino alimentar las tensiones entre los grupos considerado “autóctonos” y las poblaciones de origen ruandés (Mubyabo Ngeleka, 2005: 259).

Asimismo, la llegada al poder tras el genocidio de 1994 del *Front Patriotique Ruandais* de Paul Kagame, representante de la minoría *tutsi* en Ruanda, tuvo y sigue teniendo una incidencia innegable en la situación de la población *hutu* y *tutsi* congoleña. Por un lado, sobre la relación existente entre ambas etnias en la actual RDC. Por otro, por la relación de estas dos comunidades (*hutu* y *tutsi*) con las otras comunidades étnicas existentes en Kivu Norte y Kivu Sur (*nande*, *hunde*, *nyanga*, *tembo*, etcétera).

En primer lugar, la toma del poder por parte del FPR provocó que una parte de la población refugiada ruandesa tras el genocidio (especialmente la población *hutu*) decidiese no volver a casa. En segundo lugar, las personas combatientes de las *Forces Armées Rwandaises* y de las milicias *Interahamwe* que se habían refugiado en el este de la RDC (entonces Zaire) crearon el grupo armado *Armée de Libération de Ruanda* (ALiR) y, posteriormente, las *Forces Démocratiques de Libération du Peuple* (FDLR), opositores al gobierno ruandés de Kagame. El reclutamiento y adiestramiento de combatientes tuvo lugar en los propios campos de personas refugiadas (Mubyabo Ngeleka, 2005: 260), lo que provocó ataques indiscriminados a estos campos por parte de Ruanda. La presencia de esta oposición en el este de la RDC fue considerada tanto una amenaza para el nuevo régimen de Ruanda (S/2001:49: 9) como una excusa para intervenir en aquel país (Autesserre, 2010: 7).

En tercer lugar, a pesar de su escaso número y de su base geográfica limitada, el poder de las elites *tutsi* congoleñas aumentó significativamente en la RDC, especialmente en el este del país pero también en el gobierno central a partir de la toma del poder de Kagame en Ruanda. Su papel fue fundamental, por ejemplo, en la rebelión interna –que no surgió en el este del país por casualidad, – y derrocó a Mobutu en 1997 y, después, en la guerra regional, en la que uno de los principales contendientes, *Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma* (RCD-Goma), estuvo apoyado por el gobierno ruandés y por dichas elites<sup>417</sup>.

---

<sup>417</sup> De hecho, como comenta Rusamira (2003: 154), en ese momento tuvo lugar un cambio de estrategia por parte de Ruanda. Durante el conflicto armado de 1996-1997, las tropas ruandesas fueron abiertamente en contra de los combatientes –y de la población– *hutu*, tanto congoleña como ruandesa. Sin embargo, durante la guerra regional (1998-2003), el RCD-Goma, movimiento político-militar apoyado y entrenado por Ruanda, tenía *hutu* entre sus rangos –y entre sus combatientes–. El propio gobernador de Kivu Norte y el alcalde de Goma (ambos del RCD-Goma) eran *hutu*, en un intento por reconciliar ambas comunidades enfrentadas..

De hecho, con el fin de la guerra regional, tanto el RCD-Goma (2003-2007) como los movimientos políticos militares que lo sucedieron, el *Congrès National pour la Défense du Peuple* (CNDP, 2007-2009) y el *Mouvement du 23 Mars* (M-23, 2012-2013), se han autoproclamado defensores de la población *tutsi* en el este de la RDC frente a la amenaza que suponía en este mismo territorio la presencia de las FDLR. En su discurso siempre han alertado sobre el peligro de un nuevo genocidio contra los *tutsi* en la región. El mantenimiento de Kagame en el poder en Ruanda ha brindado apoyo a estos movimientos de base étnica *tutsi* durante todos estos años de manera bien directa (con intervenciones militares de la propia Ruanda) bien indirecta (a través de recursos financieros, humanos, militares, logísticos, etcétera). Este apoyo ha resultado contraproducente para la población ruandófona del este de la RDC, ya que ha generado hostilidad hacia ella por parte de ciertas elites congoleñas, de los medios de comunicación y, finalmente, de otras etnias, que la identifican –especialmente a la población *tutsi*– con población extranjera o, incluso, con el enemigo.

Todas estas dinámicas han motivado la desconfianza y la sensación de agravio ante este grupo étnico por parte de otros grupos étnicos (*hutu*, *nande*, *hunde*, etcétera), así como sentimientos de temor y odio mutuos que han sido alimentados interesadamente por actores de uno y otro lado durante todos estos años. Asimismo, la población *tutsi* congoleña perdió protagonismo en el ámbito nacional como consecuencia de los resultados de las elecciones legislativas de 2006 (Human Rights Watch, 2007: 9). Esta disminución de la representación de sus intereses en el parlamento nacional ha creado desde entonces mucha incertidumbre y temor entre la población *tutsi*, que siente que sus intereses están desprotegidos en comparación con los de otros grupos étnicos.

Como se señala en la literatura (Autesserre, 2010: 55; Lwambo, 2011: 6), las elites locales y/o nacionales (además de las regionales) han instrumentalizado y alimentado las tensiones locales, entre ellas, también las de base identitaria con el objetivo de obtener más poder político y/o económico. El apoyo social de los grupos armados de base identitaria varía dependiendo del grupo y la región<sup>418</sup>, pero son especialmente las elites de cada uno de los grupos étnicos los que reciben su protección –pagan por ella– y, al mismo tiempo, instrumentalizan estos movimientos en su propio beneficio.

Como señala Kambale Mughanyiri Mulishamolo, responsable de la unidad “Derechos Humanos” de la ONU en Butembo, la mayoría de las rebeliones que han tenido lugar en el este de la RDC y de los grupos que han participado en ellas han tenido una base étnica<sup>419</sup>. Coincide con él Anne Marie Uboyo, responsable de la unidad “Género” de la ONU en Goma<sup>420</sup>, para quien los diferentes grupos armados son identificados con etnias como sucede, por ejemplo, con el M23 (antes CNDP o RDC-Goma) que es identificado con la etnia *tutsi*; las FDLR y los *mai-mai* Nyatura con la etnia *hutu*; el *Alliance du peuple pour un Congo Libre et Souverain* (APCLS) con la etnia *hunde*<sup>421</sup>; y otros grupos *mai-mai* con la etnia *nande*. Sin embargo, eso no significa que esa identificación étnica se vea reflejada

<sup>418</sup> Existen diferencias sustanciales, por ejemplo, entre una pequeña milicia *mai-mai* de origen *nande*, que ha surgido de una comunidad local y cuenta con su apoyo, y grupos armados como el CNDP, mucho más numeroso, que se autoproclamaba defensor de los *tutsi* congoleños pero atemorizaba a la población de esta etnia tanto como a la de las demás.

<sup>419</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014).

<sup>420</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>421</sup> <https://muellertimo.com/2014/09/12/what-happened-to-the-apcls-rebel-group-in-2014/>, de 12 de septiembre de 2014 [consultado el 15 de enero de 2016].

en su comportamiento, ya que atacan a la población de su misma etnia (IPIS, 2012: 11-13), ni en su composición, ya que a menudo cuentan con combatientes de diferentes etnias (Spittaels y Hilgert, 2008: 7).

Surgen en este punto diferentes círculos viciosos de violencia derivados de estas tensiones interétnicas. Por un lado, además de la presencia de las FDLR en esta región, la animosidad étnica contra la población ruandófona en general, y contra la población *tutsi* en particular, ha servido durante estos años de excusa para el apoyo del gobierno ruandés, directa o indirectamente, a grupos armados identificados con esta población. Esto a su vez ha provocado el resentimiento del resto de población congoleña hacia la población *tutsi* congoleña y, también, que surjan grupos armados locales de autodefensa, de base territorial o étnica, lo que hace que aumenten la desconfianza entre etnias y el círculo de violencia vuelva a comenzar (Mahony, 2013: 11).

Por otro lado, la existencia de estas tensiones étnicas ha sido utilizada por diferentes actores políticos, tanto a nivel local como nacional, que han dirigido su discurso contra algunas etnias para obtener réditos políticos. Como señala Marie Honorine Chiribagula, de la ONG internacional *International Rescue Committee*, “el propio gobierno azuza los conflictos intercomunitarios” Esta instrumentalización étnica ha provocado el aumento de las tensiones y la violencia entre las diferentes etnias, lo que hace que surjan nuevos agravios y rencores que pueden, nuevamente, ser utilizados por las elites políticas y económicas<sup>422</sup> en su propio beneficio (Autesserre, 2010: 58; Lwambo, 2011: 6).

Las explicaciones étnicas son útiles para los grupos armados (sus dirigentes y las elites políticas y económicas o incluso estados) que están detrás de ellas, porque les permiten legitimar sus intereses e intenciones, sean estas las que sean. Y desde los medios de comunicación y parte de la academia también resultan útiles en la medida en que ofrecen explicaciones sencillas –con independencia de lo acertadas que estas sean– a conflictos complejos

### **2.3.2. República Democrática del Congo como estado fallido: la explicación política**

Con frecuencia se ha señalado que la violencia en la RDC es consecuencia de la falta de autoridad del estado (Autesserre, 2010: 37) y de cultura democrática (Ngoma-Binda, 2008: 97). Es relativamente frecuente encontrar en los análisis de estos conflictos referencias al carácter anómalo de la RDC, a la quiebra del estado congoleño (Mubyabo Ngeleka, 2005: 257) y a su consideración de “estado fallido” (Lemarchand, 2008: 216). Incluso parte de la propia población congoleña entiende la corrupción y la impunidad del estado como una de las causas de las tensiones interétnicas, la concentración de la propiedad de la tierra, el robo de ganado o la explotación sexual y laboral (Lwambo, 2011: 20)<sup>423</sup>.

Como señalan Dobbins *et al.* (2008: 107), es este un estado que ha existido principalmente para sus dirigentes. Esto resultó especialmente evidente durante la mayor parte de su

<sup>422</sup> La propia Autesserre (2010: 58) señala el ejemplo de las compañías telefónicas Vodacom y Celtel (ambas con sede en Kinshasa) que, en 2004, movilizaron el resentimiento de las fuerzas armadas y de la población del este de la RDC en contra de su competidora Supercell, una compañía gestionada por personas congoleñas de origen ruandés.

<sup>423</sup> Como señala una mujer congoleña en el estudio de Desiree Lwambo (2011: 20), “el estado es el obstáculo principal. Si el estado fuera respetable, los hombres [las personas] también serían respetadas”.

historia contemporánea, en la que estuvo gestionado por Leopoldo II (1885-1908), por Bélgica (1908-1960) o por Mobutu (1965-1997). Tras la independencia, fue a partir del golpe de estado de Mobutu en 1965 cuando aumentó exponencialmente la corrupción hasta convertirse en “un cáncer moral que corroe el corazón del Congo”, que actúa de manera tentacular y afecta a todos los sectores de la sociedad (Ngoma-Binda, 2008: 120). En la literatura se han utilizado diferentes expresiones para explicar la política perversa de muchos estados poscoloniales, convertidos esencialmente en instrumento de las elites gobernantes para su enriquecimiento privado y su consolidación en el poder (Mateos, 2011a: 246). Muchas de ellas pueden utilizarse para describir al ejercicio del poder del régimen cleptocrático de Mobutu y, en algunos casos, han persistido en gran medida hasta la actualidad.

Durante mucho tiempo, este país ha sido económicamente dependiente de los ingresos derivados tanto de la exportación de materias primas como, especialmente, de la ayuda económica extranjera (en este caso, capitalista, en el contexto de la guerra fría). Se trata, por tanto, de un “estado rentista” (Mateos, 2011a: 241) que no está incentivado para obtener ingresos por otros medios y, especialmente, a través de los impuestos domésticos. Asimismo, es un estado patrimonializado (Bratton y van de Balle, 1994; Mubyabo Ngeleka, 2005: 257) en el que el poder es ejercido no como una forma de servicio público sino de propiedad privada (Clapham, 1985: 48). Asimismo, existe una política clientelar (Mubyabo Ngeleka, 2005: 257) según la cual los actores compiten por obtener las oportunidades y beneficios que se acumulan en torno al poder. Es lo que Jean-François Bayart (1989) denominó “la política del vientre”, según la cual el estado es visto como un gran pastel del que todos los actores quieren el trozo más grande.

Durante la guerra fría, muchos países recién descolonizados pudieron garantizar su subsistencia gracias al apoyo económico y militar de alguna de las partes enfrentadas pero en la década de los noventa, con el fin de este apoyo, estos regímenes fueron en su gran mayoría incapaces de mantener esa legitimidad basada en una cierta distribución de recursos y en el establecimiento de relaciones de patronazgo (Bratton y van de Balle, 1994). En el caso del Congo (después Zaire), el apoyo de Estados Unidos y del bando capitalista permitió el ascenso y mantenimiento en el poder de Mobutu y, con ello, legitimó su régimen autoritario durante toda la guerra fría.

Sin embargo, como sucedió con otros muchos países africanos, el Zaire (y Mobutu) se quedaron “huérfanos de la guerra fría” (Anstee, 1996). En la medida en que los recursos económicos disminuyeron, se tambalearon también las redes clientelares que estos mantenían (Mubyabo Ngeleka, 2005: 257). El estado, que ya antes no se preocupaba por satisfacer las necesidades básicas de la población, dejó entonces de cumplir también sus funciones esenciales; estaba en quiebra a todos los niveles (económico, administrativo, jurídico). Esto explica, en parte, su escaso apoyo popular y por qué el levantamiento contra Mobutu acabó con el anterior régimen en cuestión de unos pocos meses (Cliffe y Luckham, 1999: 40)

El problema persistió en la recién rebautizada República Democrática del Congo. Posteriormente, tanto el nuevo régimen como los gobiernos democráticamente elegidos<sup>424</sup>

---

<sup>424</sup> Después de su ascenso al poder con el asesinato de su padre en 2001, y tras el periodo de transición con el fin de la guerra regional, Joseph Kabila fue elegido Presidente de la República en las elecciones de 2006 y posteriormente reelegido en las de 2011.

han sido incapaces de remontar el estado heredado, resultado de la gradual implosión del estado que había tenido durante muchos años (Cliffe y Luckham, 1999: 40), de resolver las causas de fondo de los conflictos armados –cuando no ha fomentado su reproducción– y de controlar de manera efectiva todo el territorio del país (Royo, 2009: 7).

Asimismo, como señala Nisse Mughendi, profesor de Relaciones Internacionales de la Université Catholique du Graben, otros condicionantes que pocas veces se incluyen en los análisis son los que tienen que ver con la geografía y la orografía del terreno y cómo esta se relaciona con la debilidad del estado. No es casual que los conflictos armados se concentren, en general, en las zonas selváticas y montañosas de Kivu Norte y Kivu Sur donde los grupos armados se sienten más protegidos. Asimismo, el estado de las carreteras (caminos de tierra que se vuelven impracticables con la lluvia) junto con las dificultades logísticas inherentes a las FARDC dificultan a las fuerzas de seguridad su desplazamiento y actuación en las zonas más remotas<sup>425</sup>. Finalmente, el hecho de que esta región esté tan cerca de Ruanda como lejos de su propia capital es también una cuestión a tener en cuenta. Goma y Bukavu, capitales de Kivu Norte y Kivu Sur, respectivamente, son limítrofes con Ruanda pero están separadas por casi dos mil kilómetros de la capital de la RDC, Kinshasa, con las implicaciones que eso tiene en un estado que, como hemos dicho se caracteriza por la corrupción y el comportamiento patrimonial de sus estructuras.

De hecho, como señala Liam Mahony (2013: 12), otro de los círculos viciosos que ayudan a cronificar el conflicto en la RDC está relacionado con el comportamiento de las elites políticas y económicas corrompidas, que persiguen sus propios intereses de poder sin voluntad alguna de actuar sobre los problemas reales de la población o las causas de los conflictos. Esto provoca, por ejemplo, que utilicen un discurso étnico en lugar de otro que fomente la unidad o que repriman a la sociedad civil y a los defensores de derechos humanos, lo que frena el desarrollo de liderazgos alternativos que pudieran surgir desde abajo. Esto, permite, finalmente, que estas elites sigan preservando su poder y defendiendo sus propios intereses, a espaldas de la población congoleña y, a menudo, incluso, avivando los conflictos entre grupos de población en su propio beneficio.

Con frecuencia, los análisis sobre los conflictos armados que han tenido lugar en la RDC están moldeados por discursos –que no son nuevos– sobre la identidad de este país (Dunn, 2003: 172), en el que este es representado como un país perseguido por sus fantasmas<sup>426</sup> y enfermo. Como señalé en el capítulo cuarto, los contextos posconflicto son a menudo interpretados desde el Norte global como una patología (Sabaratnam, 2011: 20), discurso que construye a los países del Sur global como “objetos de intervención, y normaliza el derecho del Norte para intervenir y controlar, adaptar y remodelar las estructuras, prácticas y estilos del vida del Sur” (Abrahamsen, 2007: 116). En el libro *Imagining the Congo*, Kevin Dunn (2003: 172) analiza cómo se ha construido, desde la época colonial hasta la actualidad un discurso de este territorio como caótico, bárbaro e incapaz de valerse por sí mismo<sup>427</sup>. En su opinión, este discurso interesado, originado no sólo en Occidente sino

---

<sup>425</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 15 de agosto de 2014).

<sup>426</sup> Entre ellos el fantasma del rey Leopoldo, tal y como recoge el título de la obra de Adam Hochschild (1998).

<sup>427</sup> Como señala Dunn (2003), este discurso se ha basado en determinados hitos y/o personajes clave, entre otros, “la invención del Congo”, con la novela *El corazón de las tinieblas* de Joseph Conrad, y las figuras de Leopoldo II y de Henry Morton Stanley; la identificación del Congo con el caos y de Lumumba con el diablo; la “zairización” (producción de la “auténtica” identidad nacional)

también en el propio Congo y en la región de África Central, ha moldeado la identidad de la RDC y ha sido utilizado desde el exterior para legitimar las acciones y políticas internacionales hacia este país.

En esta misma línea argumenta Autesserre (2010: 37) que la imagen de la población congoleña como “inherentemente salvaje” fue construida durante la colonización belga y ha sido reproducida en el imaginario occidental de tal manera que los actores extranjeros interpretan la violencia local como una característica propia y natural de este contexto. Esto resulta especialmente evidente en el seguimiento que los conflictos armados congoleños han recibido por parte de los medios de comunicación de masas, más preocupados por poner el acento sobre ciertas formas de violencia especialmente graves o crueles que refuerzan la idea del “nuevo barbarismo” que en entender las causas profundas de la conflictividad. Este discurso del “nuevo barbarismo”, en particular, y del estado fallido, en general, resulta muy útil, finalmente, para centrar la atención en la dimensión local/nacional de estos conflictos y desviar la atención sobre la dimensión regional e internacional de los mismos.

### **2.3.3. Explotación de recursos naturales: la explicación económica**

Con frecuencia se ha relacionado la incapacidad del estado congoleño para hacer frente a sus responsabilidades de control del territorio y de monopolio del uso de la fuerza con la explotación ilegal de los recursos naturales del país. Según esta interpretación, en el este del país especialmente, la imposibilidad y/o la falta de voluntad de las autoridades políticas y militares estatales para controlar la situación han favorecido que los diferentes grupos armados (o incluso las propias fuerzas armadas del país) creen y desarrollen una cultura de explotación económica basada, en la gran mayoría de los casos, en la extracción de recursos naturales y en la extorsión de la población civil.

En junio del año 2000, en el contexto de la guerra regional, la ONU estableció un *Grupo de Expertos encargado de investigar la explotación ilegal de los recursos naturales y otras riquezas de la República Democrática del Congo y la relación existente entre esta explotación y la continuación del conflicto*. Este Grupo presentó su informe final (S/2002/1146) en octubre de 2002 y sus conclusiones resultaron muy controvertidas porque señalaron directamente a gobiernos, empresas y particulares, tanto de la región como de fuera de ella, implicados en la explotación y comercialización ilegal de recursos naturales congoleños. Primero, señaló directamente a Ruanda y Uganda y a sus elites militares, políticas y económicas; segundo, identificó a empresas, la mayoría de ellas ruandesas, ugandesas y congoleñas pero también alguna occidental (Anexo I de dicho informe) y a personas concretas (Anexo II) que participaban de la explotación ilegal de diferentes recursos naturales (entre otros, coltán y diamantes) en el este de la RDC y solicitó sanciones para ellas; y, tercero, señaló también muchas empresas privadas, entre ellas varias de Estados Unidos, Bélgica, Francia, Canadá o Alemania (Anexo III), que habían incumplido la *Guía para Empresas Internacionales*<sup>428</sup> de la Organización para la Cooperación y el Desarrollo Económico (OCDE).

---

llevada a cabo por Mobutu; y, finalmente, la retórica de las dos “guerras africanas”.

<sup>428</sup> Esta Guía recoge una serie de recomendaciones que los estados parte de la OCDE proponen a las empresas que operan o tienen su sede en esos países. Contienen principios y normas no vinculantes para una conducta empresarial responsable dentro del contexto global en relación con cuestiones

De acuerdo con estos informes, esta guerra fue aprovechada por todos esos actores para realizar una explotación libre, sin impuestos ni contrapartidas, de los recursos naturales de la RDC (Ngoma-Binda, 2008: 8). Durante aquellos años, desde el Banco Mundial y diferentes gobiernos occidentales (Estados Unidos y Reino Unido, entre ellos) se alababan los progresos económicos de Uganda y Ruanda, países que eran presentados entonces como los adalides del desarrollo económico en África. Estos informes de la ONU explican una parte del crecimiento económico de estos países a través de la explotación ilegal de los recursos de la RDC (Newman, 2006: 146). Por ejemplo, en su análisis muestra que Uganda tenía antes del conflicto unas cifras muy bajas de exportación de minerales, como diamantes u oro, y que tales cifras crecieron de forma exorbitada durante el conflicto armado (S/2002:1146: 19-24).

Algo parecido pasó con Ruanda. El grupo armado RCD-Goma, enfrentado al gobierno congoleño y apoyado por Ruanda, dominaba la explotación y comercialización del coltán congoleño, actividad en la que también estaba implicado el propio ejército ruandés, junto con las elites políticas y económicas de este país. Este mineral viajaba en camiones y aviones –algunos de compañías privadas y otros del propio ejército ruandés– directamente desde las minas congoleñas hasta Cyangugu y Kigali, en Ruanda. Este país, que no tenía reservas conocidas de coltán en su territorio, se convirtió en uno de los mayores exportadores de este mineral en el mundo en un momento, además, en el que su precio aumentaba en el mercado internacional (*Ibidem*: 14-19).

Estos informes, por un lado, fomentaron que diferentes ONG internacionales<sup>429</sup> como *Global Witness* o *Enough Project* iniciasen campañas dirigidas a sensibilizar al público en general y a presionar a las autoridades políticas y las empresas, en particular, sobre el control de las cadenas de suministro y la trazabilidad<sup>430</sup> de los recursos naturales empleados, así como sobre la puesta en marcha de certificados de productos libres de conflicto (Veale, 2013: 532).

Por otro lado, estos informes y la literatura basada en ellos han fomentado voluntaria o involuntariamente el discurso de la maldición de los recursos en el contexto congoleño, narrativa que también ha calado en parte de la población congoleña, que considera que las riquezas del país son la fuente de sus miserias. Como señala Ngoma-Binda (2008: 97), “somos [la RDC] demasiado ricos para que los países extranjeros nos dejen en paz”.

Los informes específicos de la ONU sobre la dinámica de explotación de recursos naturales en el marco de los conflictos armados en la RDC concluyeron en 2003<sup>431</sup>. Sin

---

como la corrupción, el medio ambiente, las relaciones laborales o los derechos humanos (OCDE, 2013a: 3). Aunque estos principios y normas tienen carácter voluntario, las empresas que los aceptan deben comportarse de acuerdo a ellos y los gobiernos de los países donde operan o tienen su sede estas empresas, encargarse de que no abusen de ellos. Como señala el propio Grupo de Expertos de la ONU (S/2002/1146: 32), los estados se convierten en cómplices cuando no adoptan medidas para evitar que esas empresas abusen de esos principios voluntarios.

<sup>429</sup> En nuestro contexto geográfico, la ONG Alboan puso en marcha, con objetivos similares, la campaña “Tecnología libre de conflicto”. Para más información, visitar: <http://www.tecnologialibredeconflicto.org/> [consultado el 14 de febrero de 2016].

<sup>430</sup> En este ámbito, el concepto “trazabilidad” hace referencia a la posibilidad de identificar el origen y las diferentes etapas de producción y distribución de los recursos naturales, de manera que pueda determinarse si están contribuyendo a la perpetuación de los conflictos.

<sup>431</sup> La ONU renovó el mandato del Grupo de Expertos para que realizase seguimiento de sus conclusiones y de las propuestas realizadas a los diferentes actores identificados en su informe de



embargo, la explotación ilegal de los recursos naturales en ese contexto no lo hizo. Como recogió de manera visionaria el último informe del Grupo de expertos –relacionando además la debilidad del estado congoleño y la explotación de los recursos naturales–, “a falta de un gobierno central fuerte...que controle el territorio, la explotación ilícita continuará y servirá de motivación y estímulo de conflictos constantes en la región” (S/2003/1027: 16).

De hecho, durante los siguientes años muchos grupos armados se han beneficiado de la explotación ilegal de recursos naturales. Es más, los ingresos derivados de la explotación de los recursos naturales o del saqueo de la población civil son factores que explicaban durante la guerra regional la disparidad y fragmentación de los ejércitos nacionales y de los grupos no estatales (Ballentine, 2003: 270) y que explican también a día de hoy la multiplicidad de estos últimos<sup>432</sup>. En la RDC, el número de grupos no estatales –financiados, en parte, por la explotación ilegal de minerales– no ha dejado de aumentar, incluso después de la firma de acuerdos de paz.

El hecho de que, cada vez con más frecuencia, entre las motivaciones que se esconden detrás de estos conflictos estén las económicas favorece que estos se perpetúen y dificulta su resolución. Lo que contrasta con el hecho que señala François Grignon (2006: 34) de que la cuestión de los intereses económicos de las partes beligerantes sólo es abordada de manera superficial en los acuerdos de paz. La economía política de explotación ilegal de recursos naturales en contextos de conflicto puede exacerbar lo que Stephen J. Stedman (1997) denominó el “efecto *spoiler*”, que tiene lugar cuando los actores de un conflicto sabotean los procesos de paz, en este caso por la resistencia a perder su fuente de subsistencia (en el caso de la mayoría de combatientes) o enriquecimiento (en el caso de las élites que apoyan y/o dirigen los grupos armados).

En este contexto, como comenta Aimée Thérèse Faye, responsable de la unidad “DDR/RR” de la MONUSCO en Goma, los grupos armados son también un negocio y, para algunas personas, con independencia de su origen nacional (ruandés, congoleño, ugandés, etcétera) o étnico (*hutu, tutsi, nande, hunde, nyanga*, etcétera) la pertenencia a los mismos se convierte en un modo de vida que se acepta cuando las condiciones económicas son atractivas<sup>433</sup>.

Por tanto, parece que las explicaciones económicas ayudan a explicar más el desarrollo y las dinámicas de estos conflictos armados que sus causas. Como señalan Michael Nest *et al.* (2006: 35-36), los actores implicados en los conflictos armados tenían en un comienzo motivaciones principalmente políticas o militares, y con el paso del tiempo también se han ido incluyendo las motivaciones económicas. En este sentido, los conflictos armados del este de la RDC requieren, sin duda, explicaciones que van más allá de la “avaricia” (Raeymaekers y Vlassenroot, 2004: 219) o de los recursos naturales (Royo, 2009).

#### **2.3.4. Fracaso de las explicaciones monocausales**

Abundan los análisis sobre los conflictos armados que tienen lugar en la RDC basados exclusivamente en alguna de las causas a las que he hecho referencia en los epígrafes

---

2002. Sus progresos fueron recogidos en el documento S/2003/1027.

<sup>432</sup> Como analizaré más adelante, el propio gobierno congoleño calculaba en 2014 que en los Kivus se mantenían activos unos treinta grupos armados (Gouvernement de la RDC, 2014: 38-39).

<sup>433</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

precedentes (identitarias, políticas o económicas). Entre ellas, son especialmente recurrentes las explicaciones que se concentran en los enfrentamientos étnicos o en la avaricia de los grupos armados. Su utilización no extraña porque desde luego son argumentos útiles. Proporcionan explicaciones sencillas para conflictos que no son sencillos de explicar.

Asimismo, estos discursos dominantes (enfrentamientos interétnicos, estado fallido, maldición de los recursos) se basan en análisis de estos conflictos realizados en clave local y/o nacional, esto es, en la existencia principal –o exclusivamente– de factores endógenos<sup>434</sup>. Pareciera que tanto las causas como los efectos del conflicto pueden encontrarse en la RDC. Respecto a los efectos de los conflictos armados puede que sea así, pero desde luego no lo es respecto a las causas.

Las explicaciones dominantes sobre esos conflictos tienden a obviar o a menospreciar la incidencia regional y, especialmente, la internacional. Por ejemplo, IPIS (2012) destaca cómo, en el caso del M23, sus reivindicaciones políticas son poco convincentes, su agenda étnica discutible y la explotación ilegal no es su prioridad. Sin embargo, este grupo armado, sus predecesores (RCD-Goma y CNDP) o las propias FDLR no pueden entenderse sin la implicación de Ruanda y si no es en clave geopolítica. La naturaleza interesada de estos análisis es especialmente evidente en el caso de las explicaciones económicas, que a menudo se concentran en la avaricia local (de combatientes, líderes de grupos armados o elites nacionales que los apoyan) pero obvian tanto la avaricia regional e internacional como la incidencia de la globalización económica neoliberal, así como el hecho de que los recursos naturales congoleños acaben en el mercado internacional a través de las vecinas Uganda y Ruanda.

La cuestión de qué ámbitos geográficos privilegiar en el análisis, como la relativa a la determinación de las causas de los conflictos armados, es extremadamente política. De hecho, la preeminencia de explicaciones, por un lado, locales y, por otro, identitarias y económicas es útil para el Norte global por varios motivos. En primer lugar, porque ayuda a despolitizar estos conflictos, causados –de acuerdo a estos discursos– por rivalidades étnicas ancestrales y por la avaricia de señores de la guerra. Esta estrategia es un ejemplo más de la violencia epistémica del Norte global, que reproduce la dicotomía entre su imagen civilizada y racional y –en este caso– una República Democrática del Congo donde triunfan la barbarie y la codicia.

Y, en segundo lugar, también resulta útil porque circunscribe geográficamente los conflictos en el contexto congoleño (o, como mucho, en la región de los Grandes Lagos) y difumina la responsabilidad –tanto histórica como actual– del Norte global en ellos. Las referencias a la incidencia de los procesos de colonización, descolonización y neocolonización en la RDC no abundan en los análisis de los conflictos de este país. Y, sin embargo, su importancia es tal que no puede obviarse. Por un lado, como señala Kasfelt (2005: 2), la región que comprende el sur de Sudán, Uganda, Ruanda, Burundi y el este de la República Democrática del Congo –escenario desde mediados de la década de los años

---

<sup>434</sup> Curiosamente además, los análisis que priorizan las causas y dinámicas locales en relación con el estallido y perpetuación de los conflictos armados (agencias locales de violencia), suelen obviar la incidencia de las estrategias individuales y colectivas de resistencia y solidaridad de la población congoleña (agencias locales de paz) ante los diferentes ámbitos de inseguridad (física, económica, etcétera).

noventa de diferentes guerras civiles y genocidios– tiene una larga historia de violencia colonial con el comercio de esclavos, tratos humanos extremadamente degradantes y crueles, esclavitud laboral, cultura de armas, etcétera. Son todos ellos importantes antecedentes –a menudo obviados– para el análisis de los conflictos que han tenido lugar posteriormente en la región. De hecho, como señala Jourdan (2004: 170), el uso coercitivo de la violencia es un elemento de continuidad entre el periodo colonial y el periodo poscolonial en muchos estados africanos. Asimismo, como he comentado más arriba, también existen otros comportamientos coloniales que ayudan a explicar tanto las dinámicas de explotación de los recursos naturales y de la población civil como la instrumentalización –y confrontación– interétnica.

Por otro lado, la gestión del proceso de descolonización por parte de la antigua metrópoli estuvo basada principalmente en su voluntad de un nuevo estado congoleño lo más débil, afín a sus intereses y maleable posible (Ndaywel è Nziem, 2010). Y, finalmente, la política neocolonial ha demostrado que Bélgica y otros muchos países occidentales (Estados Unidos, Francia, Reino Unido, etcétera) llegaron incluso a asesinar a personas democráticamente electas (Patrice Lumumba), a facilitar un golpe de estado militar y una dictadura cleptócrata (Mobutu), a intervenir militarmente en la región en apoyo de políticas genocidas (como hizo Francia con la Ruanda de Habyarimana) o a apoyar a empresas de su nacionalidad acusadas de participar en la explotación ilegal o en la comercialización de los recursos de la RDC.

Por todo ello, y como ya señalé en el capítulo cuarto en relación con las causas de los conflictos armados, la realidad es mucho más heterogénea. Como afirma Goodhand (2006: 11), a menudo no se comprende que “cada conflicto es único” y tiene una configuración propia de poder, estructuras, actores, presunciones, creencias y agravios. Estos conflictos armados incluyen en su explicación tal variedad de ámbitos materiales (aspectos económicos, políticos, identitarios), geográficos (locales, nacionales, regionales e internacionales) y de procesos (históricos y actuales, estructurales y coyunturales, endógenos y exógenos), que resulta difícil creer que las explicaciones monocausales puedan ser satisfactorias.

Esto es todavía más evidente en el caso de la RDC por dos motivos. Primero, porque en este contexto no tiene lugar un único conflicto armado sino varios, interrelacionados entre sí; segundo, porque como señala Goodhand (2006: 44), el análisis de las causas del conflicto puede ser menos relevante cuanto más prolongado sea el propio conflicto ya que, como sucede en este caso, estos conflictos son dinámicos y han evolucionado con el tiempo por lo que han aparecido nuevos actores, intereses, formas de violencia y agravios.

Sin duda, ciertas dinámicas de los conflictos armados que han tenido lugar en el este de la RDC ya existían antes de su estallido. Es el caso, por ejemplo, del colapso del estado (Cliffe y Luckham, 2000: 299), la informalización de la economía (Vlassenroot, 2004: 42-43; Raeymaekers, 2004: 63-65) o, como he analizado previamente, de las tensiones interétnicas en Kivu Norte y Kivu Sur. Sin embargo, como señala Kabunda (2006: 80), estos últimos años de conflicto se han dado muchas condiciones para la perpetuación o el estallido de nuevos conflictos, entre ellas, que los grupos armados que han participado en los procesos de paz han conservado el control de sus armas y de los territorios que ocupaban así como la fidelidad de sus miembros; que no se ha creado un ejército nacional realmente integrado y capaz de garantizar el monopolio público del uso de la fuerza; que se

ha excluido de las negociaciones de paz y del reparto de poder a algunos partidos políticos representativos de la realidad del país; que no se han solucionado algunas de las cuestiones latentes que dieron origen a los conflictos (nacionalidad de la población congoleña ruandófona, acceso a la tierra, responsabilidad de Ruanda y Uganda), etcétera. Por tanto, se han agudizado los agravios entre grupos de población y se han creado otros nuevos; se ha solidificado la economía política de los conflictos y las dinámicas de explotación de los recursos naturales y de la población civil; y se han mantenido las dimensiones regional e internacional de los conflictos. En resumen, han perdurado (o incluso se han agravado) las divisiones políticas locales, nacionales y regionales, al mismo tiempo que han perdurado tanto la debilidad del estado como el carácter intervencionista de la comunidad internacional.

### **3. Características de los conflictos armados recientes en Kivu Norte y Kivu Sur**

#### **3.1. Conflictos locales y nacionales pero con dimensión regional e internacional**

Como he adelantado más arriba, al examinar los conflictos armados contemporáneos en la RDC, además de sus causas, otra cuestión importante es dónde situar el foco de análisis entre los diferentes ámbitos geográficos con capacidad explicativa (local, nacional, regional e internacional). Ya he señalado que estos conflictos tienen importantes ingredientes locales y nacionales (conflictos por la tierra; luchas de poder y agravios interétnicos; la cuestión de la nacionalidad de la población congoleña ruandófona; o instrumentalización política de las tensiones étnicas), pero también regionales e internacionales.

Todos estos planos –local, nacional, regional e internacional– se superponen e interactúan en estos conflictos armados. Cada uno de ellos, de diferente manera y en diferente momento, ofrece elementos explicativos importantes. En la medida en que ya he hecho referencia en los epígrafes precedentes a las dimensiones local y nacional, me centro a continuación tanto en el papel de los países vecinos en el ámbito regional como en el de otros actores (especialmente países y empresas) en el ámbito internacional.

##### **3.1.1. Papel desestabilizador de Ruanda y Uganda**

Ya he señalado el papel fundamental que jugaron los países vecinos del este de la RDC tanto en el conflicto armado que derrocó a Mobutu como en el que tuvo lugar inmediatamente después. Tras ambos conflictos, Uganda y Ruanda permanecieron físicamente en la RDC. Desde entonces su presencia ha tenido lugar de manera bien directa, con la presencia intermitente de sus ejércitos en territorio congoleño bien diferida, mediante su apoyo a grupos armados congoleños y/o extranjeros que han actuado en la RDC y que han causado gran parte de la inestabilidad en el este del país desde entonces (Autesserre, 2010: 59).

La importancia de esta dimensión regional en los conflictos que tienen lugar al este del país ha sido destacada por el propio gobierno congoleño en sus diferentes documentos de planificación de los procesos de DDR (Gouvernement de la RDC, 2004: 6-7, 2013a: 7, 2014: 6). Esta incidencia regional negativa parece apoyar la idea, recogida en el capítulo cuarto, de que la región de África central es un “mal vecindario” (Weiner, 1996), esto es, una región proclive a la expansión y transmisión transfronteriza de tensiones y violencia. Un último ejemplo está siendo la crisis política que comenzó en Burundi en abril de 2015

y que ha llevado a más de 250.000 personas de Burundi a refugiarse en los países vecinos<sup>435</sup>.

Tres son generalmente los principales motivos identificados en la literatura para explicar la intervención de Ruanda y Uganda en la RDC (Autesserre, 2010: 59). Por un lado, su propia seguridad, ya que interpretan como una amenaza la presencia en el este de la RDC de grupos armados opositores a sus respectivos regímenes; por otro, un sentido de responsabilidad y de protección de poblaciones “afines” (por ejemplo, Ruanda ante las poblaciones ruandófonas en el este de la RDC); y, finalmente, los recursos naturales congoleños.

Sin duda, uno de los mayores focos de tensión entre Ruanda y RDC desde 1994 ha sido la presencia en suelo congoleño de antiguos miembros de las *Forces Armées Rwandaises* y de las milicias *Interahamwe* que iniciaron el genocidio ruandés en abril de 1994 y que huyeron del país tres meses más tarde con la entrada del *Front Patriotique Ruandais* desde Uganda. Desde entonces se encuentran en el este de RDC donde, como he señalado más arriba crearon, primero, la *Armée de Libération de Ruanda* (ALiR) y, posteriormente, a partir del año 2000, las *Forces Démocratiques de Libération du Peuple* (FDLR).

La presencia de las FDLR al este del territorio congoleño y sus ataques a la población *tutsi* congoleña han sido interpretados por Ruanda como una amenaza. Aunque el descenso de la capacidad operativa de este grupo armado y un ejército ruandés mucho más poderoso han eliminado el riesgo de ataques al país vecino, su amenaza para la población *tutsi* congoleña (y para la población congoleña, en general) persiste. Sin embargo, desde hace unos años, las FDLR son, para Ruanda, más que una amenaza, una excusa para poder interferir en las cuestiones internas de la RDC.

El apoyo de Ruanda a diferentes grupos no estatales presentes en la RDC (sucesivamente, RCD/RCD-Goma, CNDP y M23) y su participación en el mercado internacional de recursos naturales ilegalmente extraídos de este país ha sido evidente hasta fechas muy recientes. Por ejemplo, un informe de las Naciones Unidas de 2008 (S/2008/773) denunciaba el apoyo de Uganda y, especialmente, de Ruanda al grupo armado congoleño *Congrès National pour la Défense du Peuple* (CNDP) y los negocios económicos existentes entre ambos<sup>436</sup>. En 2012, otro informe de la ONU (S/2012/348/Add. I) denunció

---

<sup>435</sup> El anuncio de Pierre Nkurunziza, Presidente de Burundi, de su presentación a un tercer mandato consecutivo (algo no permitido por la Constitución del país) originó el rechazo de la oposición política y crecientes protestas y enfrentamientos. Desde entonces han tenido lugar protestas continuas y violencia intermitente; un golpe de estado fallido; las propias elecciones presidenciales, boicoteadas por la oposición, en las que Nkurunziza fue reelegido; diferentes ataques a campamentos militares; o la creación de un grupo armado, las *Forces Republicaines de Burundi* (FOREBU) opuestas al gobierno ilegal de Nkurunziza. La Unión Africana ha propuesto el envío de una misión de mantenimiento de la paz pero el gobierno burundés se niega a ello. De acuerdo al ACNUR, hasta principios de marzo de 2016, cientos de miles de personas se han visto obligadas a desplazarse dentro del país y unas 250.000 personas (entre las cuales hay un “desproporcionadamente bajo número de hombres jóvenes”) han buscado refugio en las vecinas Tanzania (130.000), Ruanda (73.000), Uganda (22.000) y RDC (21.000). Para más información, visitar la página web del ACNUR: <http://www.unhcr.org/56d97f2d9.html> [consultado el 16 de marzo de 2016].

<sup>436</sup> Este informe confirmó, por un lado, el apoyo de Ruanda al CNDP a través del reclutamiento de soldados, el suministro de armamento militar o incluso el apoyo militar de tropas ruandesas en territorio congoleño; y, por otro, que el CNDP obtenía grandes sumas de dinero a través de la explotación ilegal de recursos naturales congoleños que se dirigían, vía Ruanda, al mercado

el apoyo, nuevamente de Ruanda, al Movimiento M23, grupo rebelde creado en abril de 2012 tras la desertión de varios cientos de soldados (antiguos combatientes del CNDP integrados en las fuerzas armadas) de las FARDC.

Todas estas razones explican la especialmente complicada relación entre los gobiernos de Kinshasa y Kigali. Desde 2001, el gobierno de ambos países ha estado en manos de las mismas personas, Joseph Kabila y Paul Kagame, respectivamente. A pesar de que los diferentes acuerdos de paz firmados entre Ruanda y la RDC consiguieron acabar con el enfrentamiento militar directo en 2003, las relaciones diplomáticas no se recuperaron y la tensión entre ambos países ha sido patente desde entonces, a pesar de los intentos por normalizar sus relaciones.

Por ejemplo, en diciembre de 2008, Ruanda y la RDC restablecieron sus relaciones diplomáticas a cambio de poner en marcha una operación militar conjunta contra las FDLR y del fin del apoyo ruandés al CNDP. El gobierno congoleño y el CNDP acordaron el cese de las hostilidades, la integración de sus combatientes en el ejército nacional congoleño y la participación del CNDP en la operación militar iniciada contra las FDLR; asimismo, Ruanda detuvo, en su propio territorio, al líder del CNDP, Laurent Nkunda. La mejora de las relaciones bilaterales RDC-Ruanda parecía anunciar una etapa de cooperación entre ambos países (ICG, 2010), pero el posterior apoyo militar y político ruandés a la creación y mantenimiento de otro grupo armado continuista del CNDP, el M23 (S/2012/348/Add.1), despertó nuevamente la rivalidad regional.

La desconfianza hacia Ruanda en la RDC no está presente únicamente en el gobierno. También lo está en una parte importante de la población civil, especialmente en el este del país, y se fundamenta en años de violencia causada por Ruanda en los Kivus bien de manera directa (por el ejército ruandés) o indirecta (por grupos armados congoleños apoyados por Ruanda). Asimismo, también se alimenta de elementos subjetivos –rumores, estereotipos, mitos– sobre las poblaciones de ambos lados de la frontera y que dificultan la reconciliación regional (International Alert, 2007: 29 y ss.).

A pesar de estas dificultades y suspicacias, la convicción de que la RDC, Ruanda, Burundi y Uganda forman parte de una región en interconexión hace que el trabajo por la paz y la desmilitarización deba realizarse principalmente de manera regional a través de organizaciones internacionales intergubernamentales como la Comunidad de Desarrollo de África Austral (SADC) o la Conferencia Internacional sobre la Región de los Grandes Lagos (CIRGL), que, de hecho, auspiciaron el acuerdo de paz más reciente, el Acuerdo Marco de Addis Abeba de 2013.

De acuerdo con Eudoxie Nziavake, representante de la Marcha Mundial de las Mujeres en Kivu Norte, considero que la aproximación regional en la resolución de esos conflictos debe partir de dos premisas. La primera, que la RDC es un país soberano; la segunda, que Ruanda y Uganda deben asumir sus responsabilidades, reconocer la soberanía de la RDC y comprometerse con la paz<sup>437</sup>. De hecho, la responsabilidad de estos países vecinos sobre estos conflictos no ha sido, hasta la fecha, determinada de manera taxativa ni en el ámbito regional ni en el internacional. Por ejemplo, la propia Nziavake critica cómo en el Acuerdo marco firmado en Addis Abeba en 2013 se recogieron compromisos específicos para los

---

internacional.

<sup>437</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

diferentes actores implicados, entre ellos, “para el gobierno de la RDC”, “para la comunidad internacional” (con referencias específicas al Consejo de Seguridad, a la MONUSCO o a la Comunidad Económica de Países de los Grandes Lagos) y, finalmente, “para la región”. Esto es, se hizo referencia a la región de manera genérica, como si esta fuese un actor en sí mismo. No se nombró a ningún estado (Ruanda y Uganda no son directamente aludidas en el texto) ni actor en particular y, con ello, se diluyeron las responsabilidades de estos países<sup>438</sup>.

Sin embargo, el comportamiento de Uganda y Ruanda durante todos estos años puede dar lugar a responsabilidad internacional en virtud de los hechos internacionalmente ilícitos cometidos por ellos. Entre otros, la violación tanto de la soberanía territorial de la RDC como del principio de Derecho Internacional Público de prohibición de injerencia en los asuntos internos de otros estados. Asimismo, también son susceptibles de haber incurrido en actos de agresión, de acuerdo a los artículos primero y tercero de la resolución 3314 (XXIX) de la Asamblea General de las Naciones Unidas<sup>439</sup>.

### 3.1.2. Responsabilidad de los actores internacionales

Las intervenciones internacionales –especialmente desde los países occidentales– en la RDC no son nuevas. Tras una colonización belga especialmente depredadora, el país se independizó en 1960. Desde entonces, como señala Dunn (2003: 158 y ss.) en referencia a Francia, Bélgica y Estados Unidos, “la Troika está observando”. Sin embargo, en la práctica no se ha limitado a observar. Los años posteriores a la independencia, Estados Unidos y Bélgica participaron en el asesinato del primer ministro Patrice Lumumba (1961) e instigaron un golpe de estado (1965) que convirtió al dictador Mobutu en guardián de los intereses occidentales en el país durante varias décadas.

En los años noventa, fueron Francia y Estados Unidos quienes se disputaron el control de la región de los Grandes Lagos a través de sus apoyos a diferentes regímenes y grupos armados. En Ruanda, Francia apoyó al gobierno de Juvenal Habyarimana y a las milicias *Interhamwe*, y Estados Unidos al *Frente Patriótico Ruandés* de Paul Kagame, opositor en el exilio, en Uganda. Por tanto, tienen cierta responsabilidad en lo que sucedió en Ruanda en 1994. Y también en lo que ha sucedido posteriormente. Estados Unidos y Gran Bretaña han sido los grandes defensores internacionales de los regímenes ruandés (Paul Kagame) y ugandés (Yoweri Museveni), mientras que antiguos líderes genocidas ruandeses y/o de grupos armados activos en la RDC (como el FDLR) viven libres en países como Bélgica, Francia (Morel, 2014: 13) o Canadá, estados parte de la Convención para la prevención y la sanción del delito de genocidio de 1948<sup>440</sup>.

---

<sup>438</sup> *Ibidem*.

<sup>439</sup> El artículo primero de la resolución 3314 (XXIX) del CSNU –que, por su propia naturaleza carece de carácter vinculante– señala que “la agresión es el uso de la fuerza armada por un Estado contra la soberanía, la integridad territorial o la independencia política de otro Estado...”; y el tercero recoge como actos de agresión tanto “la invasión o el ataque por las fuerzas armadas de un Estado del territorio de otro Estado” (apartado a) como “el envío por un Estado, o en su nombre, de bandas armadas, grupos irregulares o mercenarios que lleven a cabo actos de fuerza armada contra otro Estado...” (apartado g).

<sup>440</sup> Jacques Morel (2014: 11-12) señala que diferentes responsables del genocidio recibieron visados franceses e incluso fueron evacuados por Francia, entre ellos, Mathieu Ngirumpatse, Jérôme Bicamumpaka o el Coronel de las *Forcés Armées Ruandaises*, Théoneste Bagosora. De ser así, Francia habría violado la citada Convención sobre Genocidio.

Como señala Autesserre (2010: 10 y 17), no todos los actores internacionales presentes en la RDC están preocupados por el bienestar de la población congoleña, ya que una gran cantidad de países y empresas están en la RDC fundamentalmente por su riqueza mineral o por su posición estratégica en África. Los informes del grupo de Expertos de la ONU sobre la explotación ilegal de los recursos naturales de principios de siglo XXI identificaron tanto a las empresas internacionales que compraban y comercializaban esos recursos cuando salían ilegalmente de la RDC como a ciertos países que se convirtieron en puntos de tránsito y de procesamiento, entre ellos, Bélgica, Suiza, Alemania, Países Bajos, Reino Unido o Estados Unidos (S/2002/1146: 26) y que no actuaron para controlar y prohibir la entrada en el país de esos productos. Estas dinámicas internacionales que tuvieron lugar durante el conflicto regional (Braeckman, 2003; Lemarchand, 2008: 5) se reproducen en gran medida todavía en la actualidad.

Finalmente, las materias primas que salen de la RDC se dirigen ilegalmente a través de los mercados internacionales a las personas consumidoras del Norte global. Como he señalado más arriba, aunque todavía queda mucho trabajo por hacer, ciertas ONG internacionales están favoreciendo la sensibilización de la población consumidora de productos fabricados con componentes susceptibles de ser originarios de zonas de conflicto sobre la responsabilidad que nos corresponde por este consumo (Veale, 2013).

Estos últimos años se han empleado diferentes instrumentos internacionales para intentar cortar las fuentes de financiación de los grupos armados en contextos de conflicto. Las sanciones generales (embargos de armas o bienes) o personales (prohibición de desplazamiento, congelaciones financieras) impuestas por el Consejo de Seguridad de la ONU o por la Unión Europea han sido uno de ellos (Malone y Nitzschke, 2009: 39-40). También se han puesto en marcha algunas iniciativas de regulación internacional sobre importación y comercialización de recursos minerales dirigidas a favorecer su trazabilidad y, con ello, garantizar que los recursos naturales no sean explotados de manera ilegal ni ayuden a perpetuar los conflictos armados. Entre estas medidas están el Proceso Kimberley<sup>441</sup>; los *Principios rectores sobre las empresas y los derechos humanos*, adoptados por el Consejo de Derechos Humanos de la ONU (Naciones Unidas, 2011); la *Guía de Devida Diligencia de la OCDE para Cadenas de Suministro Responsables de Minerales en las Áreas de Conflicto o de Alto Riesgo*<sup>442</sup> (OCDE, 2013b); la *Sección 1502 sobre Minerales de conflicto* de la Ley Dodd-Frank de Estados Unidos<sup>443</sup>; o una propuesta de Reglamento actualmente en discusión en el marco de la Unión Europea<sup>444</sup>. Todas estas medidas establecen grados de obligatoriedad, alcance –tanto geográfico como material– y mecanismos de supervisión y/o de sanción muy dispares. Algunas son obligatorias pero la mayoría son voluntarias; hacen referencia a contextos de conflicto en general o a alguno en

---

<sup>441</sup> Iniciativa surgida en el año 2000 en la que participan gobiernos, empresas y sociedad civil y orientada a eliminar el flujo de “diamantes de conflicto” (diamantes en bruto utilizados por los grupos armados no estatales para su financiación). Para más información, visitar: <http://www.kimberleyprocess.com/> [consultado el 13 de febrero de 2016].

<sup>442</sup> Para una evaluación reciente de la aplicación en la RDC de los Programas de Devida Diligencia propuestos por esta organización internacional intergubernamental, consultar OCDE (2015).

<sup>443</sup> Disponible en: <https://www.sec.gov/about/laws/wallstreetreform-cpa.pdf> [consultado el 13 de febrero de 2016].

<sup>444</sup> *Propuesta de Reglamento del Parlamento Europeo y del Consejo por el que se establece un sistema de la Unión para la autocertificación de la diligencia debida en la cadena de suministro de los importadores responsables de estaño, tantalio y wolframio, sus minerales y oro originarios de zonas de conflicto y de alto riesgo* (COM/2014/0111).



particular, y a recursos naturales diferentes (entre ellos, diamantes, oro, tungsteno, tantalio o estaño); y, finalmente, en algunos casos establecen mecanismos de control y sanción bien definidos y vinculantes y, en otros, laxos y voluntarios.

Tanto los informes de las Naciones Unidas de principios de la década de los noventa como estos diferentes instrumentos normativos internacionales más recientes han contribuido a la estrategia de identificar y avergonzar públicamente (*naming and shaming*) a los actores internacionales implicados en la importación y comercialización de minerales de conflicto (Vlassenroot y Raeymaekers, 2004: 27; Veale, 2013: 532). Sin embargo, se han demostrado insuficientes, por un lado, para controlar las dinámicas locales y nacionales y, especialmente, regionales e internacionales de explotación y comercialización ilegal de recursos naturales en el este de la RDC; y, por otro, para impedir su papel en la financiación de estos conflictos armados (Vlassenroot y Raeymaekers, 2004: 29; Veale, 2013: 543).

### **3.2. Presentación de los grupos armados no estatales de Kivu Norte y Kivu Sur**

#### **3.2.1. Multiplicidad y privatización como características principales de los grupos armados**

Durante la dictadura de Mobutu, el estado congoleño tuvo serias dificultades para ejercer el monopolio de la fuerza en el Zaire. Los grupos armados no estatales opositores se sucedieron, entre otras, en las Provincias de Katanga o en los Kivus. La dinámica de conflictividad que tuvo lugar a principios de la década de los noventa especialmente en el este del país ayudó a que surgiesen las *mutuelles*, organizaciones de base étnica que progresivamente se fueron encargando de la protección privada de sus comunidades (Ndaywel è Nziem, 2010: 269) en un contexto de creciente tensión interétnica y de pasividad –cuando no connivencia o abierta criminalidad– de las *Forces Armées Zaïroises* (FAZ).

Tanto la incapacidad del ejército nacional<sup>445</sup> para controlar el territorio como el aumento de los grupos armados no estatales se incrementó durante los conflictos armados que se sucedieron los siguientes años y, en la medida en que los acuerdos de paz y los procesos de desarme, desmovilización y reintegración no han sido capaces de neutralizarlos, la presencia de grupos armados nacionales y extranjeros en el este del país –Provincias de Kivu Norte, Kivu Sur y Oriental, principalmente– ha provocado una permanente inseguridad.

Con frecuencia se ha señalado que la violencia en la RDC es privada y criminal (Autesserre, 2010: 37). Durante los últimos años, con las excepciones del nuevo ejército nacional, las *Forces Armées de la République Démocratique du Congo* (FARDC)<sup>446</sup>, de la Misión de Estabilización de la ONU en República Democrática del Congo (MONUSCO) y

---

<sup>445</sup> Las *Forces Armées Zaïroises* (FAZ) cambiaron de nombre a *Forces Armées Congolaises* (FAC) con la llegada al poder de Laurent-Désiré Kabila en 1997.

<sup>446</sup> En el marco de la reforma del sector de la seguridad (RSS), en 2004 se crearon unas nuevas fuerzas armadas congoleñas, las FARDC, integradas por las antiguas FAC y combatientes de los principales grupos armados no estatales congoleños participantes en la guerra regional. Explicaré este proceso en profundidad más adelante en este mismo capítulo, en el apartado relativo a la reforma del sector de la seguridad.

de los ejércitos extranjeros (que han intervenido esporádicamente), la gran mayoría de actores armados, ya sean nacionales o extranjeros, han sido privados.

Se trata, además, de un número elevado, y con objetivos e intereses políticos, dispares. En el *Plan Global de desarme, desmovilización y reintegración* presentado en julio de 2014 por el gobierno congoleño (Gouvernement de la RDC, 2014: 38-39) se identificaron 54 grupos armados activos en diferentes Provincias (Kivu Norte, Kivu Sur, Katanga y Provincia Oriental). Como la clasificación detalla el número de combatientes de cada grupo en cada Territorio (división político-administrativa inferior a la Provincia), aquellos grupos armados activos en diferentes Territorios aparecen repetidos. Esto hace que el número de grupos armados sea en realidad inferior a esos 54 pero aún así, superior a la treintena. La siguiente tabla recoge datos del número de grupos armados y de combatientes<sup>447</sup> activos recogidos en dicho documento.

**Tabla 7.1. Grupos armados no estatales, nacionales y extranjeros, y sus combatientes en el este de la RDC (julio de 2014)**

| Provincia                 | Territorio   | Grupos armados nacionales | Combatientes grupos armados nacionales | Grupos Armados extranjeros | Combatientes grupos armados extranjeros | Total grupos armados | Total combatientes |
|---------------------------|--------------|---------------------------|--|----------------------------|---|----------------------|--------------------|
| <b>Kivu Norte</b>         | Beni         | 3                         | 520                                    | 1                          | 400                                     | 4                    | 920                |
|                           | Lubero       | 4                         | 480                                    | 1                          | 150                                     | 5                    | 630                |
|                           | Masisi       | 7                         | 2.190                                  | 1                          | 550                                     | 8                    | 2.740              |
|                           | Walikale     | 4                         | 510                                    | 1                          | 200                                     | 5                    | 710                |
|                           | Rutshuru     | 4                         | 2.050                                  | 2                          | 430                                     | 6                    | 2.480              |
|                           | <b>Total</b> | <b>22</b>                 | <b>5.750</b>                           | <b>6</b>                   | <b>1.730</b>                            | <b>28</b>            | <b>7.480</b>       |
| <b>Provincia Oriental</b> | <b>Total</b> | <b>2</b>                  | <b>1.100</b>                           | <b>1</b>                   | <b>200</b>                              | <b>3</b>             | <b>1.300</b>       |
| <b>Katanga</b>            | <b>Total</b> | <b>1</b>                  | <b>550</b>                             | -                          | -                                       | <b>1</b>             | <b>550</b>         |
| <b>Kivu Sur</b>           | Kalehe       | 4                         | 630                                    | -                          | -                                       | 4                    | 630                |
|                           | Shabunda     | 2                         | 200                                    | -                          | -                                       | 2                    | 200                |
|                           | Walungu      | 2                         | 180                                    | 1                          | 250                                     | 3                    | 430                |
|                           | Fizi         | 4                         | 400                                    | 1                          | 50                                      | 5                    | 450                |
|                           | Kabare       | 2                         | 65                                     | -                          | -                                       | 2                    | 65                 |
|                           | Uvira        | 3                         | 330                                    | 3                          | 350                                     | 6                    | 680                |
| <b>Total</b>              | <b>17</b>    | <b>1.805</b>              | <b>5</b>                               | <b>650</b>                 | <b>22</b>                               | <b>2.455</b>         |                    |
| <b>TOTAL</b>              |              | <b>42</b>                 | <b>9.205</b>                           | <b>12</b>                  | <b>2.580</b>                            | <b>54</b>            | <b>11.785</b>      |

Fuente: Elaboración propia, basada en Gouvernement de la RDC (2014: 38-39)

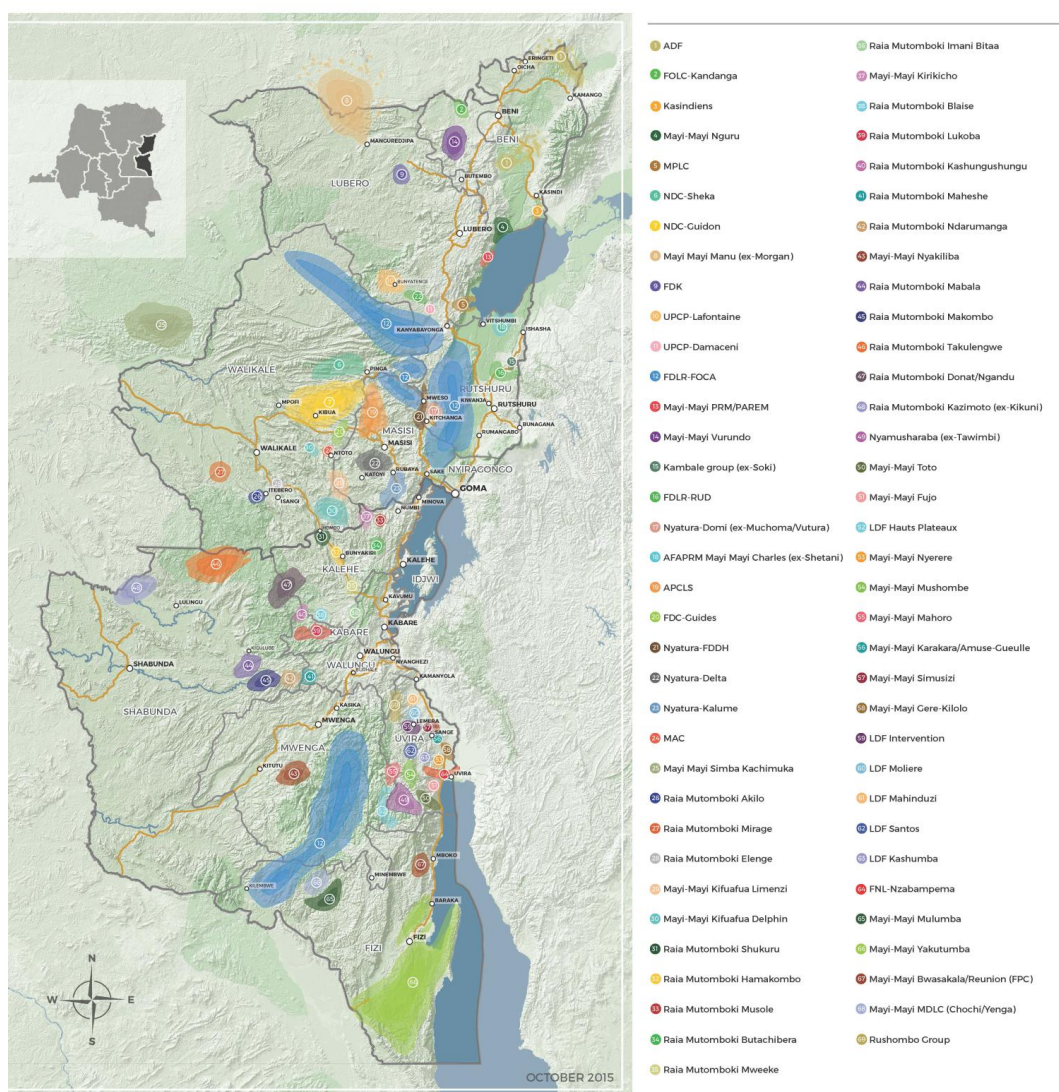
Estas son cifras oficiales del gobierno congoleño recogidas además en un documento dirigido a buscar financiación de la comunidad internacional para un nuevo proceso de desarme, desmovilización y reintegración que se inició en 2014, por lo que deben ser tomadas con mucha prudencia, especialmente las relativas al número de combatientes<sup>448</sup>.

<sup>447</sup> Aunque las estimaciones de integrantes hacen referencia al número de las personas combatientes, el tamaño de los grupos es mucho mayor, ya que estas suelen estar acompañadas en el seno del grupo por sus familias.

<sup>448</sup> La experiencia demuestra que las previsiones de combatientes participantes en los procesos de DDR a menudo son posteriormente superadas. En este caso, el gobierno congoleño reconoce que estas cifras “son dinámicas y provisionales” y que deben ser actualizadas en la medida en que los grupos armados participen en el proceso de DDR (Gouvernement de la RDC, 2013b: 4).

Sin embargo, pueden servir para ilustrar algunas cuestiones. Primero, la gran fragmentación (Stearns y Vogel, 2015: 7) o atomización de los grupos armados en este contexto. Segundo, que Kivu Norte y Kivu Sur tienen un número de grupos armados (y de combatientes) muy superior en comparación con otras Provincias del este de la RDC. Tercero, que existen todavía muchos grupos armados extranjeros presentes en el este de la RDC, entre ellos, el *Allied Democratic Forces/National Army for the Liberation of Uganda* (ADF-NALU) y el *Lord Resistance Army* (LRA) ugandeses; las *Forces Démocratiques de Libération du Ruanda* (FDLR) ruandesas; y las *Forces Nationales de Libération* (FNL) burundesas. A pesar de ello, teniendo en cuenta el tiempo transcurrido en la RDC, todos ellos han sufrido lo que Kristof Titeca y Koen Vlassenroot (2012: 155) denominan una “congolización” como resultado del reclutamiento de miembros locales, de sus relaciones con las autoridades y las poblaciones locales (en ocasiones con cierto grado de colaboración mutua) y de su implicación en la economía y el comercio transfronterizo ilegal.

Mapa 7.2. Mapa de situación de los grupos armados no estatales en Kivu Norte y Kivu Sur



Fuente: Stearns y Vogel, 2015: 4.

Finalmente, esa presencia de grupos armados extranjeros, y el hecho de que con frecuencia los grupos armados congoleños surjan en oposición a ellos, puede explicar también que las áreas de influencia de los grupos armados y de conflicto tiendan a concentrarse en las zonas fronterizas con Burundi (Llanura de Rusizi), Ruanda y Uganda (Parque Nacional des Virunga y faldas de las montañas Ruenzori)<sup>449</sup>, tal y como se observa en el mapa 7.2. de situación de los grupos armados en Kivu Norte y Kivu Sur.

A pesar del inicio de un nuevo proceso de desarme, desmovilización y reintegración (DDR) de ex combatientes en 2014, el Ministro congoleño de Defensa, Crispin Atama Tabe ha reconocido en enero de 2016 que todavía permanecían activos “decenas de grupos armados, nacionales y extranjeros”<sup>450</sup>. Esta pluralidad y atomización de actores armados, con dinámicas e intereses dispares apoya la idea de que no existe en el este de la RDC un único conflicto armado sino múltiples interrelacionados.

Como señala Marie Honorine Chiribagula, los grupos armados no estatales evitan combatir abiertamente y utilizan tácticas de guerrilla<sup>451</sup>. Asimismo, mantienen relaciones asimétricas entre ellos y tienen naturalezas muy diferentes en virtud de muy diversas cuestiones entre otras, su legitimidad ante el estado o la población civil; sus motivaciones (políticas, económicas, sociales, etcétera); su origen geográfico (nacional o extranjero); su tamaño y estructura interna; su disciplina, sus apoyos y fuentes de financiación; o el tiempo que han permanecido activos. Algunas de estas características hacen de su mando, control y disciplina sean más erráticos y, también, que sean más susceptibles de fragmentarse, lo que dificulta su identificación y complica tanto su persecución como su participación en los procesos de DDR.

Asimismo, su composición es muy heterogénea y refleja la dimensión regional de estos conflictos. La pertenencia étnica ha sido históricamente el criterio de reclutamiento principal en los actores armados no estatales (Vlassenroot y Raeymaekers, 2004: 20), pero la situación no es clara estos últimos años. Como señala Aimée Thérèse Faye, incluso en los grupos armados extranjeros (como las FDLR o ADF/NALU) existe un número variable de congoleños que bien han sufrido reclutamiento forzoso bien han entrado en este grupo armado por razones económicas para ganarse la vida como combatientes<sup>452</sup>. Del mismo modo, en los grupos congoleños también existen combatientes extranjeros, especialmente ruandeses. Asimismo, como señala Edward Newman (2006: 146), existe una dinámica de “reclutamiento transversal” (*cross-recruitment*) según la cual existe cierta movilidad de las personas combatientes de un grupo a otro.

Aunque en teoría, y en virtud de sus diferentes intereses y objetivos políticos, tanto las relaciones de apoyo u oposición entre los diferentes grupos armados como sus pautas de comportamiento debieran estar bastante definidas, en la práctica, las estrategias a corto plazo y/o los diferentes intereses hacen que estas relaciones sean menos evidentes. En ocasiones, han pactado con enemigos históricos para hacer frente a un enemigo común (Newman, 2006: 146; Spittaels y Hilgert, 2008: 13) o han combatido con antiguos aliados

<sup>449</sup> Una excepción a este patrón es la zona fronteriza entre los Territorios de Masisi, Walikale y Rutshuru (Kivu Norte), donde existe también una gran agrupación de grupos armados (Stearns y Vogel, 2015: 6).

<sup>450</sup> <http://afriquenewsinfo.net/2016/01/28/rd-congo-reprise-officielle-de-la-cooperation-militaire-entre-larmee-et-la-monusco/>

<sup>451</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>452</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

porque aparecen nuevos agravios entre los grupos armados. Su comportamiento no siempre es predecible y pueda variar según convenga en cada momento. El amigo, hoy, puede ser enemigo mañana.

### 3.2.2. FDLR, milicias *mai-mai*, M23 y ADF/NALU

No es objeto de este estudio analizar todos los grupos armados no estatales, menos aún teniendo en cuenta su cantidad y diversidad. Sin embargo, a continuación examino brevemente algunos que considero importantes en relación a la situación de inseguridad actual en los Kivus y para comprender el análisis que planteo en este capítulo y en los siguientes. Entre ellos están las *Forces Démocratiques de Libération du Ruanda* (FDLR); las milicias *mai-mai*; el *Mouvement du 23 Mars* (M23); y las *Allied Democratic Forces/National Army for the Liberation of Uganda* (ADF/NALU).

Las *Forces Démocratiques de Libération du Ruanda* (FDLR) son un movimiento político-militar<sup>453</sup> de origen ruandés formado, ya sólo en una pequeña parte, por antiguos miembros de las *Forces Armées Rwandaises* (FAR) y de las milicias *Interahamwe* –milicias civiles *hutu*– autoras del genocidio de 1994 y que huyeron posteriormente de Ruanda con la entrada del *Front Patriotique Ruandais*<sup>454</sup>. Se declara un movimiento político-militar opositor al régimen de Paul Kagame en Ruanda. Como he señalado más arriba, su capacidad operativa militar es cada vez menor<sup>455</sup> y hace mucho tiempo que no atacan a Ruanda, pero su *modus operandi* –evita los enfrentamientos directos con otros grupos y sus ataques se dirigen principalmente contra la población civil– supone una grave amenaza en el este de la RDC. Su importancia para desactivar muchos de los conflictos que tienen lugar en Kivu Norte y Sur –donde la población las denomina despectivamente “fuerzas negativas” (*forces négatives*)– y para lograr fomentar buenas relaciones con la vecina Ruanda es enorme (SAS, 2016: 1).

Las milicias *mai-mai* (o *mayi-mayi*)<sup>456</sup> son milicias de defensa locales integradas por civiles, generalmente sobre una base étnica (Autesserre, 2010: xiv). Aunque en algunos casos, las *mutuelles* o “mutuas étnicas” de autodefensa ya existían anteriormente (Ndaywel è Nziem, 2010: 269), ganaron protagonismo durante los dos principales conflictos armados de la década de los noventa. Su papel fue especialmente importante en la resistencia y defensa de la integridad territorial de la RDC durante la guerra regional (1998-2003), en la que se aliaron a menudo con el gobierno congoleño. Aunque su objetivo original fue la protección de sus comunidades locales, pronto utilizaron la fuerza armada para cometer abusos contra otras poblaciones o contra las suyas propias, para conseguir tierras, controlar

<sup>453</sup> Su brazo armado se denomina *Forces Combattantes Abacunguzi* (FOCA).

<sup>454</sup> Algunas fuentes calculan que sólo un 10% de sus integrantes estuvieron implicados en el genocidio ruandés de 1994 (SSRC, 2014: 12-13)

<sup>455</sup> Aunque llegó a contar con 15.000-20.000 combatientes, su número se ha ido reduciendo progresivamente. A principios de 2009 se calculaba que contaba con 5.000-6.000 combatientes (S/2009/160:11); en 2012, 2.000 (S/2012/65:15); y, en 2014, aproximadamente, 1.700 (Gouvernement de la RDC, 2014: 38-39). Las estimaciones sobre su número han sido siempre controvertidas, especialmente entre los gobiernos de la RDC y Ruanda (Spittaels y Hilgert, 2008: 8; SAS, 2016: 3). Por otro lado, las FDLR han sufrido escisiones internas que han dado lugar a nuevos grupos armados, menos numerosos pero igualmente incontrolados y letales para la población civil como FDLR-RUD y FDLR-SOKI (SSRC, 2014: 4-5).

<sup>456</sup> *Mai* o *mayi* significa agua en *swahili*. Las milicias *mai-mai* reciben este nombre de manera genérica a causa de la importancia que el agua tenía en los rituales que realizaban para inmunizarse contra las balas (Spittaels y Hilgert, 2008: 14).

minas o recursos u obtener poder político (Autesserre, 2010: 7) y a menudo su comportamiento no se aleja mucho del de los bandidos comunes (Spittaels y Hilgert, 2008: 15). Actualmente siguen activos muchos grupos *maï-maï* independientes entre sí pero que colaboran con frecuencia. El número de integrantes varía según el grupo pero no suele ser muy elevado<sup>457</sup>.

El *Mouvement du 23 Mars* (M23) es un grupo armado que, como sucedió con sus predecesores (RCD-Goma, CNDP), ha estado apoyado logística, económica e incluso militarmente por el gobierno ruandés. Es más, entre sus integrantes hay tanto nacionales congoleños como ruandeses. La rebelión del M23 estuvo vigente entre abril de 2012 y noviembre de 2013, cuando una operación militar conjunta de las FARDC y la Brigada de Intervención Rápida de la MONUSCO consiguió su rendición en apenas unos días. Sin embargo, no pudo impedir la diseminación de sus combatientes por la región. De hecho, varios miles de combatientes del M23 cruzaron las fronteras hacia el este y se calcula que unos 1.700 permanecen en Uganda (S/2015/1031: 9) y otros 300 en Ruanda (S/2015/735: 2).

Jason K. Stearns y Christoph Vogel (2015: 5-6) señalan cómo este nuevo escenario, en el que por primera vez desde 1996 Ruanda no tiene un grupo armado aliado en el este de la RDC, reduce la problemática regional. Sin embargo, el elevado número de combatientes implicados y la experiencia precedente parecen indicar que su amenaza, aunque latente, persiste al otro lado de la frontera y puede volver a la RDC en cualquier momento. Asimismo, la presencia de esos combatientes en Ruanda y Burundi se ha convertido en un problema más en las relaciones regionales ya que ambos países se niegan a su repatriación y los propios combatientes no quieren regresar voluntariamente a la RDC para participar en el proceso DDR que comenzó en 2014.

Finalmente, las *Allied Democratic Forces/ National Army for the Liberation of Uganda* (ADF/NALU) son una fusión de dos diferentes grupos armados<sup>458</sup> opositores al régimen de Yoweri Museveni en Uganda que están presentes en Kivu Norte desde 1995. No atacan el territorio del país vecino desde 2007 (ICG, 2012a: 8) pero en el Territorio de Beni (Kivu Norte) los ataques contra la población civil no cesan. Cuentan con aproximadamente mil integrantes pero su tamaño aumenta a través del reclutamiento voluntario o forzoso. Aunque este grupo ha generado históricamente poco interés (Titeca y Vlassenroot, 2012: 154), en el contexto internacional de “guerra contra el terrorismo” a menudo se destaca tanto desde Uganda como desde la RDC<sup>459</sup> el carácter islámico de uno de los grupos integrantes, las *Allied Democratic Forces*. Sin embargo, poco se sabe con certeza sobre su naturaleza y conexiones islamistas (ICG, 2012a: 8-10) y aunque estas conexiones existen, parecen ser esporádicas y no demasiado fuertes, y no guían completamente sus acciones (Titeca y Vlassenroot, 2012: 166-167). El grupo ha sufrido una internacionalización (regionalización) tanto en su denominación –el reciente nombre *Muslim Defense International* es empleado todavía en menor medida que su denominación original– como en su composición, ya que recluta a combatientes en otros muchos países de la región

<sup>457</sup> Actualmente, entre los más numerosos están *Alliance des Patriotes pour un Congo Libre et Souverain* (APCLS), *maï-maï Nyatura* o *Union des Patriotes Congolais pour la Paix* (UPCP).

<sup>458</sup> Durante todos estos años han actuado conjuntamente pero también por separado, por lo que no es infrecuente encontrar en la literatura especializada referencias sobre alguno de ellos por separado, especialmente sobre las ADF.

<sup>459</sup> Boletín de información de la Cepadho titulado “*Situation sécuritaire du Nord-Kivu, SOS contre le terrorisme en puissance à Beni et Goma*”, Conferencia de Prensa de Omar Kavota y Teddy Kataliko en el Hôtel KABINDA-CENTER, Kinshasa, 8 de junio de 2014.

(Uganda, Kenia, Somalia, Tanzania, Ruanda, Sudán, Burundi o República Centroafricana) además de en la RDC.

### 3.3. Financiación a través de la explotación de recursos y de la población civil

En este contexto, los diferentes grupos armados recurren a una multiplicidad de fuentes para su financiación, entre ellas, el apoyo económico de la diáspora, el patrocinio por parte de otros estados, el cobro de “impuestos” para permitir el tránsito a la población civil o el acceso a esta de la ayuda humanitaria, el robo de recursos a los actores humanitarios y, por supuesto, las actividades criminales (tráfico de armas, personas, recursos naturales o drogas) y el pillaje y saqueo a la población civil.

En algunos casos parte de la financiación de los grupos armados proviene del exterior, bien de la diáspora bien del apoyo de países vecinos, como indican los ejemplos de las FDLR, las ADF y el CNDP. En relación con las FDLR, los líderes de este movimiento político-militar viven en Europa (Bélgica y Francia, principalmente) y, además, este grupo se nutre de la diáspora ruandesa que emigró a Europa, Norteamérica y a otros países africanos después del genocidio de Ruanda (SAS, 2016:1). Por su parte, aunque intermitente y no demasiado importante, las ADF han recibido apoyo financiero de redes islámicas africanas y de fuera del continente (Titeca y Vlassenroot, 2012: 167). Finalmente, ya he señalado más arriba cómo diferentes informes de las Naciones Unidas (S/2008/773; S/2012/348/Add. I) pusieron de manifiesto el apoyo económico de los gobiernos y las elites ruandesas (y ugandesas) a grupos armados congoleños afines a sus intereses como el CNDP o, posteriormente, el M-23.

Aunque quizás no formase parte de sus motivaciones iniciales, la gran mayoría de los grupos armados ha encontrado su sustento económico a través de la explotación ilegal de recursos naturales y del saqueo y pillaje de la población civil. He señalado antes como Ngoma-Binda (2008: 8) señalaba que el conflicto armado que tuvo lugar entre 1998 y 2003 fue aprovechado por todos los implicados actores para realizar una explotación libre, sin impuestos ni contrapartidas, de los recursos naturales de la RDC. Esta dinámica persiste y, de hecho, ayuda a perpetuar los conflictos armados actuales porque, entre otras razones, ofrece posibilidades de subsistencia y/o enriquecimiento que desincentivan el fin de los grupos armados y la desmovilización de las personas combatientes.

No es casual que las zonas controladas por los diferentes grupos armados coincidan, con frecuencia, con diferentes fuentes de riqueza (Spittaels y Hilgert, 2008) como recursos minerales (diamantes, oro, coltán, tungsteno, estaño), recursos animales (pesca, ganado, animales salvajes en los parques naturales o incluso rebaños de vacas) u otros recursos naturales como la madera; también coinciden con zonas fronterizas con países limítrofes por las que se realizan actividades de contrabando o con rutas de producción y distribución de sustancias ilegales como el *chanvre*, una variedad local de *cannabis* (Spittaels y Hilgert, 2008: 21-22; Titeca y Vlassenroot, 2012: 163); etcétera.

A menudo los grupos armados están localizados en una zona más o menos definida bajo su control y establecen una administración paralela que les ayuda a obtener financiación, entre otras, a través de las siguientes estrategias: peajes que tasan de forma ilegal el desplazamiento de bienes y personas por carretera (Spittaels y Hilgert, 2008: 32); cobro de “impuestos” para garantizar la seguridad de una comunidad; establecimiento de regímenes de semiesclavitud en los que la población civil trabaja en la extracción de recursos

minerales; cobro en especie para permitir la comercialización de productos agropecuarios en el mercado; etcétera.

Tanto en el caso de los grupos armados situados en una zona delimitada como, especialmente en aquellos que tienen un comportamiento itinerante por motivos de seguridad, su subsistencia diaria se fundamenta principalmente en la explotación de la población civil. Todos los actores armados, FARDC incluidas, utilizan a las personas civiles como medio de sustento. Los pillajes y robos –dinero y móviles en las zonas urbanas y periurbanas, y ganado y cosechas en las rurales– son recurrentes. El problema es todavía más grave porque el robo suele ir acompañado de otros actos de violencia como golpes, secuestros, violaciones sexuales, torturas o asesinatos, especialmente –aunque no sólo– si no existe cooperación por parte de la persona atacada (Autesserre, 2010: 56).

He señalado en los capítulos segundo, tercero y cuarto cómo a menudo las fuerzas y cuerpos de seguridad del estado son más una amenaza a la seguridad de la población civil (especialmente para las mujeres) que un instrumento de protección. Esto sucede también en los Kivus donde las FARDC se han convertido en uno de los actores armados que más violaciones de derechos humanos comete. En parte, esto hunde sus raíces en una peligrosa e histórica combinación de indisciplina y deficiente financiación. La falta de salario y de provisiones, en unos casos, y la posibilidad de enriquecimiento que ofrecen las armas, por otro, han favorecido que parte de las FARDC hayan institucionalizado formas de financiación y/o de subsistencia criminales, especialmente mediante la explotación de recursos naturales (Spittaels y Hilgert, 2008: 34) y el pillaje y saqueo de la población civil.

No es este un fenómeno nuevo en las fuerzas armadas de este país. Desde la época de Mobutu, el ejército siempre ha estado mal instruido, mal armado y mal remunerado (a menudo ni siquiera recibía salario). Asimismo, Mobutu animó a las fuerzas armadas del país a “cobrarse” a través del saqueo y el pillaje a la población, además de con el comercio clandestino e incluso el robo de la ayuda humanitaria (Autesserre, 2010: 56). Durante mi primera estancia en la RDC me contaron una breve anécdota que refleja esta cuestión. Puede que no sea cierta pero en todo caso ilustra la percepción de la población sobre la actitud de hostigamiento de las fuerzas armadas del país contra su propia población. Un día, un soldado se quejó en persona a Mobutu por la falta de salario. Este, harto de las críticas, le respondió: “¿De qué os quejáis? Os he dado algo mucho mejor que el dinero, os he dado un arma”. Quizás se derive de esa respuesta de Mobutu una máxima en lingala – uno de los cuatro idiomas que la Constitución considera “nacionales”<sup>460</sup> en la RDC– que dice *civil azali elanga ya soldat* (el civil es el campo para los militares), en el sentido de que el soldado debe aprovecharse de la población civil para su subsistencia. Sobre la base de este comportamiento del ejército nacional, como señala Judith Verweijen (2015), se ha establecido una dialéctica entre protección y depredación en el comportamiento de las FARDC que complica su interacción con la población civil a la que, a priori, se encarga de proteger.

---

<sup>460</sup> El artículo primero de la Constitución congoleña diferencia entre el idioma oficial (francés) y los idiomas nacionales (kikongo, lingala, swahili y tshiluba)



### 3.4. Violencia generalizada, sistemática y generizada contra la población civil

#### 3.4.1. Violencia generalizada, fragmentada y local

Se calcula que entre 1998 y 2003 la conflictividad armada que tuvo lugar en territorio congoleño provocó, de manera directa o indirecta<sup>461</sup>, la muerte de cuatro millones de personas. Otros tres millones y medio se vieron obligadas a desplazarse dentro del país o a refugiarse en los países vecinos. De hecho, este conflicto ha sido considerado el más mortífero desde la segunda guerra mundial (Autesserre, 2010: 2). A pesar de que este conflicto concluyó en 2003, la realidad posterior no ha sido mucho mejor para la población del este de la RDC. De acuerdo al estudio cualitativo de Vinck *et al.* (2008: 23) al que he hecho referencia más arriba, un 80% de las personas entrevistadas en los Kivus consideraba en 2008 que sus condiciones de vida eran en ese momento iguales o peores que durante los años de los conflictos armados precedentes. De hecho, como señalaban ya en 2006 Vlassenroot y Raeymaekers (2006: 10), este contexto se caracteriza por “sus siempre crecientes niveles de violencia estructural y física imparables”.

El estudio de Vinck *et al.* (2008: 33-35) aporta datos también sobre la generalización y extensión de los abusos de derechos humanos a los que se ha visto sometida la población civil en el este del país durante estos años. De las personas entrevistadas en Kivu Norte y Kivu Sur, un 41% había sufrido la muerte violenta de un miembro de su hogar; un 54% había sido forzada a trabajar o esclavizada por un grupo armado; un 48%, golpeada y un 47%, amenazada de muerte; un 34%, secuestrada durante al menos una semana; un 32%, herida por un arma; un 25% había presenciado actos de violencia sexual, un 17% la había sufrido y un 13%, además, repetidas veces<sup>462</sup>. Estas cifras demuestran hasta qué punto la biografía personal de las personas de Kivu Norte y Kivu Sur ha estado marcada por experiencias de violencia (Lwambo, 2011: 6).

La elevada presencia de actores armados ha creado un clima de inseguridad que afecta principalmente a la población civil, convertida en un recurso más que es explotado en este contexto. La proximidad de los combates o, simplemente, de actores armados es tremendamente lesiva. En una situación que recuerda mucho a la esclavitud, los grupos armados –e incluso las FARDC– no sólo obligan a la población civil a construir y mantener los campamentos militares, sino que, en sus desplazamientos hacia las zonas de conflicto la obligan a trasladar a pie sus efectos personales y los pertrechos militares. También reclutan forzosamente hombres, mujeres, niños y niñas para realizar diferentes tareas en los grupos armados ellos (combate, porteo, cuidado y transporte de heridos, cocina, esclavitud sexual, etcétera). Como señala Nziavake, muchas de estas personas secuestradas nunca regresan<sup>463</sup>.

Al mismo tiempo, los grupos armados también usan la violencia para desanimar a las diferentes comunidades a apoyar (con refugio, alimento, escondite) a otros grupos armados o para castigarlas por haberlo hecho en el pasado. La violencia es también un instrumento

---

<sup>461</sup> La mayoría de estas víctimas no tuvieron lugar en combate –Björn Aust (2005) señala que aproximadamente 375.000 personas murieron como consecuencia de los combates– sino como resultado de las consecuencias de los conflictos armados (desplazamientos de población, hambre, enfermedades, etcétera).

<sup>462</sup> Desgraciadamente, este estudio no presenta datos desagregados por sexo, lo que nos comparar la incidencia de cada una de estos crímenes entre mujeres y hombres.

<sup>463</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

de castigo<sup>464</sup> y de dominación ante las poblaciones étnicas “enemigas”. Es una forma de reducir sus redes de apoyo, así como de minar la voluntad y resistencia tanto del enemigo como de la población considerada afín a este. Como señala Marie Honorine Chiribagula, en su relación con la población civil, los grupos armados no estatales buscan “traumatizar, desmoralizar y desorientar”<sup>465</sup>. Todo esto es lo que sucede cuando no hay combates entre los diferentes actores; cuando los hay, la situación de la población civil empeora porque existe el riesgo de resultar muerto o herido en los enfrentamientos.

Esta violencia que tiene lugar en los Kivus es generalizada y afecta prácticamente a todos los Territorios de estas Provincias. Sin embargo, no es uniforme; no afecta por igual a todos ellos ni a todas las zonas dentro de un Territorio ni, por ejemplo, a zonas urbanas, periurbanas o rurales. Tampoco está coordinada a gran escala. Varía como resultado, entre otras cuestiones, de las dinámicas de enfrentamiento entre los actores armados implicados, así como de sus dinámicas de comportamiento o de control del territorio y de la población. Todo ello provoca que la violencia sea fragmentada y local (Autesserre, 2010: 8).

La consecuencia negativa más común de los enfrentamientos, y de la presencia y tránsito de actores armados cuando se dirigen al frente o cuando huyen de él<sup>466</sup> es el desplazamiento masivo de población civil hacia zonas más seguras. De acuerdo al estudio de Vinck *et al.* (2008: 29), un 81% de la población de Kivu Norte y un 85 % de Kivu Sur han tenido que abandonar su hogar en alguna ocasión a lo largo de estos años de conflictos armados. A pesar de la cercanía de las fronteras de los países vecinos (Uganda, Ruanda y Burundi), las personas afectadas suelen preferir quedarse dentro del país, cerca de sus tierras y/o si es posible con familiares<sup>467</sup>. Por tanto, el número de personas desplazadas internas es muy variable con el tiempo (aunque se ha mantenido siempre en cifras muy elevadas) y también es muy superior al de personas refugiadas.

De acuerdo al ACNUR, en junio de 2015, había 535.323 personas congoleñas refugiadas<sup>468</sup> en países vecinos (especialmente Uganda, Ruanda, Tanzania y Burundi)<sup>469</sup>. Según datos –

<sup>464</sup> De hecho, no son infrecuentes los asesinatos selectivos (de autoridades administrativas, tradicionales o religiosas, de personas que ejercen la defensoría de derechos humanos o periodistas, etcétera). Dos ejemplos recientes han sido los de Vincent Machozi, un líder de la comunidad *nande* asesinado el 23 de marzo de 2016 en el pueblo de Vithungwe (Provincia de Beni, Kivu Norte) y Kajuga Mbugokongira, jefe de la localidad de Rumangabo (Territorio de Rutshuru, Kivu Norte), asesinado en esta localidad el 4 de abril de ese mismo año: *Reaction du Cepadho a l'assassinat du Pere Vincent Machozi, President de la Communaute Nande*, Boletín de información de Cepadho de 21 de marzo de 2016. *Reaction du Cepadho sur l'assassinat du Chef de localite de Rumangabo, Territoire de Rutshuru au N-Kivu*, Boletín de información de Cepadho de 4 de abril de 2016.

<sup>465</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>466</sup> De acuerdo a Stearns y Vogel (2015: 6) los mayores desplazamientos de población tienen lugar en áreas en las que las FARDC llevan a cabo sus operaciones contra los grupos armados. La dinámica que implica que con cada nuevo desplazamiento de tropas de las FARDC hacia las zonas de conflicto se produzcan robos, pillajes nocturnos, palizas y violaciones sexuales ha sido denominada, de manera simbólica, por la población local como *kisanola* (peine, en lingala).

<sup>467</sup> Muchas veces los desplazamientos no aparecen en las estadísticas oficiales porque las personas se esconden en zonas cercanas (en un bosque, en pueblos limítrofes, esperando que la situación se calme rápidamente) o en casa de familiares y, por tanto, no son contabilizadas oficialmente, por lo que las cifras reales de personas desplazadas son muy superiores a las oficiales.

<sup>468</sup> Esta fuente no ofrece información desagregada por sexo. Para más información, visitar <http://www.unhcr.org/cgi-bin/txis/vtx/page?page=49e45c366&submit=GO> [consultado el 13 de marzo de 2016].

<sup>469</sup> Esta fuente no ofrece información desagregada por sexo. Para más información, visitar <http://www.unhcr.org/cgi-bin/txis/vtx/page?page=49e45c366&submit=GO> [consultado el 13 de

algo más recientes (diciembre de 2015)– de la Oficina de Coordinación de Asuntos Humanitarios de las Naciones Unidas (OCHA), el número de personas desplazadas internas en la RDC era de más de un millón y medio. La gran mayoría se concentraban en el este del país, y Kivu Norte (611.308 personas) y Kivu Sur (323.622) eran las Provincias más afectadas<sup>470</sup>. Del total de personas desplazadas internas, un 52% eran mujeres y más del 60%, menores de 18 años.

“La vida se ha convertido en un desplazamiento eterno para muchas personas...haga la pregunta a alguien en un campo de desplazados y no será capaz de decirle cuántas veces se ha desplazado”, me recomendó Eudoxie Nziavake<sup>471</sup>, representante de la Marcha Mundial de las Mujeres en Kivu Norte. Según el estudio de Vinck *et al.* (2008: 29), las personas entrevistadas se habían desplazado a causa de la inseguridad una media de 3,7 veces en Kivu Norte y 3,3 veces en Kivu Sur. Este desplazamiento tiene implicaciones muy graves para la población, especialmente en zonas rurales, porque desplazarse supone abandonar no sólo el hogar y la mayoría de las pertenencias sino también el trabajo en el campo y, con ello, el medio de subsistencia.

### 3.4.2. Violencia generizada y violencia sexual

En la medida en que el escenario se ha dispersado (no hay frente de batalla ni retaguardia), los conflictos armados interactúan con la vida diaria de la población local. La multiplicidad e informalidad de los actores participantes ofrece mayor inseguridad y las tácticas de guerra (basadas en el terror) se dirigen a la población y son muy crueles. El coste de la guerra se ha vuelto mayor para la población civil, en general, y aún más para las mujeres, en particular (Zezeza, 2008: 21). En gran medida esto es resultado de la situación de desigualdad sistemática de las mujeres en la sociedad y del *continuum* de violencia (Moser, 2001; Rehn y Sirleaf, 2002: 9-10; Cockburn, 2004: 43) que estas enfrentan antes durante y después del conflicto, cuestión a la que hice referencia en el capítulo tercero. Señalo a continuación algunos ejemplos.

En los contextos de conflicto armado de Kivu Norte y Kivu Sur la situación de desigualdad socioeconómica de las mujeres en la sociedad congoleña las hace más sensibles ante las privaciones que suelen acarrear los conflictos; asimismo, en la medida en que ellas se encargan de trabajar la tierra, de vender los excedentes en el mercado y de conseguir leña o agua y que al realizar estas actividades deben alejarse de las comunidades, las posibilidades de sufrir ataques son mayores para ellas (Solhjell *et al.*, 2012: 24); o, finalmente, como señala Anne Marie Uboyo, dado que las familias acompañan a los combatientes en los grupos armados, cuando se producen ataques por sorpresa, los combatientes pueden huir pero son las mujeres las que se quedan con las personas mayores, enfermas, heridas y con los niños y niñas, y tienen más posibilidad de sufrir el castigo de los perseguidores<sup>472</sup>.

---

marzo de 2016].

<sup>470</sup> Dentro de estas Provincias, los Territorios más afectados eran Masisi (173.965 personas), Lubero (164.990) y Beni (135.810) en Kivu Norte, y Kalehe (118.150) en Kivu Sur. Para más información: [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rdc\\_factsheet\\_mouvement\\_de\\_population\\_national\\_decembre\\_2015.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rdc_factsheet_mouvement_de_population_national_decembre_2015.pdf) [consultado el 13 de marzo de 2016].

<sup>471</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>472</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

Muchas de estas formas de violencia están generizadas, ya que tanto las causas como las consecuencias de la violencia tienen importantes significados de género. De hecho, como señala Dyan Mazurana (2005: 33), con frecuencia, los actos de violencia que tienen lugar en contextos de conflicto se realizan teniendo muy en cuenta el género de las víctimas porque, de hecho, es precisamente el género lo que se pretende atacar con esta violencia.

El relato de la violencia en la RDC ha construido una dicotomía que define claramente los roles de perpetrador (hombre con uniforme y/o con armas) y víctima (mujer –o, más concretamente, mujer violada). Esto ha provocado que los hombres y chicos sean víctimas invisibles de las violencias en general, y de la violencia sexual en particular, y que cuando se visibiliza la violencia que enfrentan los hombres se haga referencia exclusivamente a su reclutamiento forzoso, a las ejecuciones, y a los arrestos arbitrarios y la tortura. Ciertos crímenes se dirigen contra los hombres por su condición de hombres (como el reclutamiento forzoso o la violación), por lo que esta violencia también está generizada (Eriksson Baaz y Stern, 2010:45). En los Kivus, el crimen generizado por excelencia es la violencia sexual. Por un lado, los autores son hombres en la práctica totalidad de los casos; por otro, ya se cometan contra mujeres (la mayor parte de las veces) o contra hombres, es la particular y diferente construcción de la feminidad, por un lado, y de la masculinidad, por otro, lo que a menudo pretende atacarse.

Aunque los conflictos armados afectan a todas las personas en el este del país, la situación de vulnerabilidad de las mujeres ante la violencia sexual se ha convertido en la “cara visible” del conflicto (Bjørkhaug, y Bøås, 2014: 22). Sin duda, es la manifestación de violencia contra las mujeres que tiene lugar en este contexto más visibilizada en la literatura y los medios de comunicación. Con frecuencia se analizan cuestiones como su desproporcionada magnitud; la heterogeneidad de las víctimas (de todas las etnias, de un amplio espectro de edad, incluyendo bebés y ancianas); la pluralidad de los victimarios (aunque casi siempre son hombres pueden ser combatientes no estatales, miembros de las FARDC, miembros de la MONUSCO, familiares y vecinos); la variedad de los lugares donde tiene lugar (en casa, en el bosque, en la escuela, en los campamentos de personas desplazadas internas y refugiadas); su extrema crueldad (es acompañada de mutilaciones, realizada con botellas, cuchillos u objetivos cortantes, se producen fístulas y desgarros, se obliga a ver o a participar a familiares); sus diferentes motivaciones (control y sometimiento de la población, castigo al “enemigo”, odio, lujuria, humillación de los hombres “protectores”<sup>473</sup>, creencias místicas<sup>474</sup>); sus consecuencias (daños físicos y mentales, vergüenza y estigmatización social); etcétera.

---

<sup>473</sup> Los modelos de masculinidad hegemónica de estos contextos hacen más vulnerables a los hombres frente a los actos de violencia cometidos contra ellos o sus familias (Dolan, 2004: 80). De hecho, la búsqueda de la humillación de las mujeres (y/o de los hombres y las comunidades) se basa tanto en la exagerada construcción del honor femenino, masculino y comunitario (Breines *et al.*, 2000: 277), como en el deber de protección de las mujeres que impone a los hombres su masculinidad hegemónica.

<sup>474</sup> De acuerdo a Mughanyiri Mulishamolo, responsable de la unidad Derechos Humanos de la ONU en Butembo, para algunos combatientes, especialmente entre los *mai-mai* tienen gran importancia los fetiches, los amuletos y la brujería. Acostarse con muchas mujeres o acostarse con vírgenes son algunas de las múltiples acciones a las que se les otorgan poderes sobrenaturales en relación con la fuerza, la suerte o incluso la invulnerabilidad de los combatientes. Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014). Como analizaré en el siguiente capítulo, la construcción de las masculinidades hegemónica y militarizada propias de los Kivus ayuda a explicar estos comportamientos.

Generalmente, la mayoría de los análisis sitúan el foco en el contexto de conflicto armado (“la violación es un arma de guerra”) y obvian el contexto más amplio y profundo de violencia contra las mujeres en el que tiene lugar (Lwambo, 2011: 6). Pocas veces intentan explicar por qué los autores somos casi siempre hombres. Tampoco explican que no es la única forma de violencia contra las mujeres ni que no ha surgido de manera espontánea, sino que es una consecuencia más de la situación de dominación de los hombres sobre las mujeres que permea todos los ámbitos de la sociedad congoleña. Y, finalmente, también obvian que, como señala Leatherman (2012: 161), el silencio y la impunidad en relación con la violencia sexual durante los conflictos armados es un mecanismo clave de disciplina del estado masculino –y de los actores armados masculinos– ante las mujeres.

Asimismo, casi todos los análisis obvian también la cuestión de la violencia sexual cometida contra hombres que, aunque en una medida mucho menor, también tiene lugar en los Kivus. Se trata, como señala Roger Buhendwa, de la Fundación Panzi<sup>475</sup>, de “un fenómeno del que nadie habla”<sup>476</sup> y que, como señalan Maria Eriksson Baaz y Maria Stern (2010: 44), sólo ha comenzado a recibir algo de atención en fechas recientes. Existen pocas cifras disponibles sobre la violencia sexual que tiene lugar en la RDC en general y, en ellas, casi nunca se desagrega el sexo de las víctimas. Todas las personas entrevistadas y las fuentes consultadas atribuyen a la violencia sexual contra hombres una magnitud sensiblemente menor a la de las mujeres, pero no es posible calcular la proporción de unas y otras. Alejandro Sánchez, Coordinador Provincial de la unidad “Lucha Contra la Violencia Sexual” en Kivu Sur, señala que los datos ofrecidos por fuentes oficiales muestran una abrumadora mayoría de mujeres (99%), pero que estas cifras no muestran la realidad<sup>477</sup>. Esto mismo opina Leatherman (2012: 144), para quien los datos en relación a la violencia sexual contra hombres están muy por debajo de lo que está sucediendo.

Aunque se comienza a ver a hombres que han enfrentado violencia sexual en busca de ayuda (El-Bushra, 2008: 139; Leatherman, 2012: 144), son todavía una minoría. Entre las razones para la infravisibilización de la violencia sexual contra los hombres, destacan la mayor vergüenza, estigma y humillación que origina, lo que los hace todavía más reacios que las mujeres a denunciar o buscar ayuda; una cultura local<sup>478</sup> proclive a negar este fenómeno; la inexistencia de programas de acompañamiento y asistencia específicos para hombres; etcétera (Eriksson Baaz y Stern, 2010: 44; Leatherman, 2012: 144; Alejandro Sánchez<sup>479</sup>).

### **3.5. Reiterado incumplimiento del régimen jurídico de la guerra: la violación de la distinción combatientes-no combatientes y el uso de menores soldado**

Tanto los diferentes grupos armados no estatales como las FARDC están obligados por determinadas disposiciones del Derecho Internacional Humanitario aplicable a los

---

<sup>475</sup> La Fundación Panzi fue creada por el doctor Denis Mukwege en Bukavu (Kivu Sur) para promover la sensibilización sobre la necesidad de cambio en el este de la RDC y se dirige principalmente a promover el fin de la violencia contra las mujeres. Para más información, visitar: <http://www.panzifoundation.org>

<sup>476</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>477</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>478</sup> La cultura occidental que subyace en la naturaleza de la intervención internacional de construcción de la paz, ya sea a través de la ONU u otras OII, de agencias bilaterales o de ONG internacionales tampoco es especialmente favorable a la visibilización de este fenómeno, ni en la RDC ni en Occidente.

<sup>479</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

conflictos armados no internacionales y, más concretamente el artículo 3 común a los cuatro Convenio de Ginebra de 1949, que hace referencia a las personas que no participen directamente en las hostilidades. Según este artículo están prohibidos, entre otros, los siguientes actos contra estas personas: los atentados contra la vida y la integridad corporal, especialmente el homicidio en todas sus formas, las mutilaciones, los tratos crueles y la tortura; su toma como rehenes; los atentados contra la dignidad personal, especialmente los tratos humillantes y degradantes; y las condenas y ejecuciones sin previo juicio ante un tribunal legítimamente constituido y con garantías judiciales. Asimismo, tanto los grupos armados como las FARDC también están obligados por el Derecho Internacional Público consuetudinario que garantiza la protección de las personas que no participen directamente en las hostilidades en los conflictos armados.

Teniendo en cuenta las violaciones de derechos humanos cometidas por los diferentes grupos armados y las FARDC expuestas en los epígrafes precedentes, así como su carácter generalizado y sistemático, muchos de estos actos podrían constituir crímenes de lesa humanidad –también denominados crímenes contra la humanidad<sup>480</sup> tal y como se recogen en el artículo 7 del Estatuto de Roma que constituye la Corte Penal Internacional (CPI)<sup>481</sup>. Asimismo, si estas violaciones tienen lugar en el marco de un conflicto armado no internacional también constituyen una violación del artículo 3 común a las cuatro Convenciones de Ginebra de 1949 y del Derecho Internacional Público consuetudinario (señalados más arriba) y, por tanto, también podrían constituir crímenes de guerra<sup>482</sup> tal y como se recoge en el artículo 8 (apartados c y e) del mismo Estatuto. Finalmente, todos estos actos podrían ser perseguidos de acuerdo al propio código penal congoleño (MONUSCO, 2015: 7).

Por otro lado, la República Democrática del Congo ratificó el 11 de noviembre de 2001 el *Protocolo Facultativo de la Convención sobre los derechos de la infancia relativo a la implicación de los niños y niñas en conflictos armados* que entró en vigor el 12 de febrero de 2002, en el contexto del conflicto armado regional. La participación de niños y niñas soldado (*kadogo*) había sido un fenómeno muy extendido durante la rebelión de 1996-1997 que derrocó a Mobutu (Ndaywel è Nziem, 2010: 273) y también lo fue durante la guerra regional. Sin embargo, posteriormente el gobierno ha dado pasos en este sentido, principalmente para garantizar la ausencia de menores en las FARDC. Este Protocolo obliga al estado congoleño a tomar las medidas jurídicas necesarias para, primero, prohibir que los grupos armados no estatales recluten y utilicen en conflicto a niños y niñas menores de 18 años (artículo 4) y, segundo, en el marco de sus fuerzas armadas nacionales aumentar la edad de reclutamiento voluntario a las FARDC por encima de los 15 años, prohibir el reclutamiento obligatorio de menores de 18 años (artículo 2) y, en todo caso, garantizar que ningún menor de 18 participará directamente en las hostilidades (art. 1).

---

<sup>480</sup> El Estatuto de la CPI recoge diferentes crímenes contra la humanidad (artículo 7), entre ellos, el asesinato, la esclavitud, el traslado forzoso de población, la tortura, o la violación y esclavitud sexual, “cuando se cometa[n] como parte de un ataque sistemático y generalizado contra una población civil y con conocimiento de dicho ataque”.

<sup>481</sup> La RDC ratificó el Estatuto de Roma el 30 de marzo de 2002.

<sup>482</sup> Entre los “crímenes de guerra” que recoge el Estatuto de la CPI (artículo 8) están los siguientes: dirigir ataques intencionalmente contra la población civil o contra bienes civiles, atacar o bombardear aldeas, pueblos o ciudades no defendidos y que no sean objetivos militares, la violación, la esclavitud sexual o el reclutamiento o alistamiento de menores de 15 años para que participen en las hostilidades cuando estos crímenes se cometan como parte de un plan o política o cuando se cometan a gran escala.

### 3.6. Cronificación del conflicto: las “guerras de repetición” y la situación “no war no peace”

El este de la RDC lleva enfrentando conflictos armados de manera intermitente desde hace más de 20 años<sup>483</sup>. Incluso en momentos de paz negativa en los que han tenido lugar treguas, altos el fuego o acuerdos de paz, los enfrentamientos esporádicos y la presencia y tránsito de actores armados han provocado desplazamientos internos y refugio, así como graves violaciones de derechos humanos contra la población civil. Asimismo, aunque el conflicto armado regional acabó en 2003 y, desde entonces muchos combatientes han participado en procesos de DDR, la presencia de grupos armados que actúan en el país es todavía muy elevada y, a día de hoy, del mismo modo que algunos de esos grupos abandonan las armas, otros toman su lugar.

Como reconoce el propio gobierno congoleño, desde 2003, los conflictos armados y los enfrentamientos entre ellos, aunque discontinuos, han sido recurrentes (Gouvernement de la RDC, 2014: 6). Esta sucesión de los conflictos armados en Kivu Norte y Kivu Sur, uno detrás de otro, es la que permite señalar, como hace Nziavake y también parte de la literatura (Kabunda, 2009; García Mingo, 2015) que en la RDC tiene lugar un contexto de “guerras de repetición” (*guerres à répétition*).

Existen una variedad de conflictos armados latentes y/o abiertos que a menudo se interrelacionan y, al mismo tiempo, una inseguridad permanente y generalizada motivada por la presencia de múltiples grupos armados. Esta situación provoca que, incluso cuando no hay enfrentamientos directos entre los actores armados, en ningún caso pueda defenderse la existencia de paz (en su sentido negativo). Conflicto armado y paz comparten un espacio difuso en el que a menudo, como señalan Vlassenroot y Raeymaekers (2007: 5), se presenta una situación de “no war no peace”.

Durante todos estos años la población nunca ha disfrutado de una paz positiva –como acabo de señalar, tampoco de una paz negativa– porque muchas dinámicas propias de los conflictos han perdurado tras la firma de los acuerdos de paz. La perpetuación de ciertos comportamientos y actitudes en las relaciones sociales, económicas y políticas ha provocado la reproducción de diferentes círculos viciosos que alimentan constantemente los “ciclos de violencia” (Grasa, 2014: 40) y hacen muy palpable “la violencia presente en la paz” (Keen, 2000b: 8).

Nziavake señala el círculo vicioso más evidente, el del reparto del poder y la impunidad derivados de los diferentes acuerdos de paz firmados<sup>484</sup>. Al conflicto armado le siguen las negociaciones de paz y a estas el reparto de puestos de poder entre los beligerantes; posteriormente, en el contexto posconflicto, la lucha por mantener o incrementar el poder entre los líderes de los grupos armados enfrentados y las elites que les apoyan provoca que se alimenten los conflictos precedentes o surjan otros nuevos<sup>485</sup>. No es el único círculo vicioso que reproduce la conflictividad en este contexto. Existen otros muchos, entre ellos,

---

<sup>483</sup> En este mismo capítulo he analizado cómo la conflictividad armada en el este de la RDC tuvo episodios anteriores a la guerra de 1996, como la guerra de Masisi (1993) o los conflictos derivados de la presencia de refugiados ruandeses armados y de las incursiones del ejército ruandés en el este de la RDC desde 1994.

<sup>484</sup> Analizaré en profundidad el círculo vicioso que se establece entre el reparto de poder entre los beligerantes, la impunidad y la violencia en el capítulo noveno.

<sup>485</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

aquellos que hacen referencia al aumento de la animosidad interétnica, al control violento e inestable de zonas ricas en recursos naturales o a los obstáculos existentes para un verdadero cambio político (Mahony, 2013: 12-13).

#### 4. Consideraciones finales

Los conflictos armados que han tenido lugar estos últimos años en la República Democrática del Congo se han concentrado geográficamente en el este del país, especialmente –aunque no exclusivamente– en las Provincias de Kivu Norte y Kivu Sur, limítrofes con Uganda, Ruanda y Burundi. Tras el levantamiento militar contra Mobutu apoyado desde el exterior (1996-1997) y la posterior guerra regional (1998-2003), el Acuerdo de paz global e inclusivo, cuyo Acta Final se firmó en 2003, planteó un escenario de paz (negativa). De hecho, la comunidad internacional comenzó a referirse a este como un contexto posconflicto y la maquinaria de construcción de la paz internacional se asentó en el país, especialmente a través del crecimiento de una Misión de la Organización de Naciones Unidas en la RDC (MONUC) que posteriormente, en 2010, pasaría a su denominación actual de Misión de Estabilización de Naciones Unidas en la RDC (MONUSCO).

Sin embargo, los diferentes acuerdos de paz firmados posteriormente; la permanencia de decenas de grupos armados nacionales y extranjeros activos con estructuras, localizaciones, dinámicas y motivaciones diversas; la constante reproducción de la violencia y la inseguridad; y la propia percepción de la población civil que identifica la paz y la seguridad como sus principales prioridades indican que ni el acuerdo de paz de 2003 ni los posteriores han conseguido mejorar la situación de la población. De hecho, todas estas circunstancias presentan un escenario que invita más bien señalar la presencia no de un único conflicto armado, sino de múltiples.

Como ya señalé en el capítulo cuarto, entre las causas de los conflictos armados se suelen destacar tres principales, asociadas a cuestiones identitarias, políticas o económicas. En primer lugar, en el caso de Kivu Norte y Kivu Sur, las explicaciones identitarias del conflicto se basan fundamentalmente en las tensiones que ha generado la presencia de población *hutu* y *tutsi* en estas Provincias. Parte de esta población ruandófona es originaria de esta zona y otra parte ha ido llegando al este de la RDC desde las vecinas Ruanda y Burundi de manera bien forzosa bien voluntaria durante todo el siglo XX. La existencia de agravios y tensiones entre las múltiples etnias presentes en los Kivus en relación con la obtención de la nacionalidad congoleña, el acceso a tierras o al poder y, especialmente la instrumentalización de estas tensiones por parte de las elites políticas y económicas locales, nacionales e internacionales han ido alimentando los odios y enfrentamientos entre ellas.

Esta situación se agravó todavía más con el refugio en el este de la RDC de aproximadamente dos millones de personas que huían del genocidio que tuvo lugar en Ruanda en 1994 e, inmediatamente después, con la entrada de los propios autores del genocidio, tanto militares (*Forces Armées Rwandaises*) como paramilitares (milicias *Interahamwe*). Con ello, las tensiones y las dinámicas de violencia del estado vecino interactuaron con las ya existentes en Kivu Norte y Kivu Sur. Posteriormente, el hecho de que parte de esta población refugiada haya permanecido en la RDC, y de que los actores del genocidio crearan en suelo congoleño grupos armados opositores al régimen de



Kagame en Ruanda –especialmente las *Forces Démocratiques de Libération du Peuple* (FDLR)–, ha servido de excusa a este para la intervención en el país vecino hasta la actualidad.

En segundo lugar, la extensión y magnitud de la violencia ha sido posible, en parte, por la incapacidad del propio estado congoleño para garantizar el monopolio sobre el uso de la fuerza en su territorio y para proteger a la propia población. El estado congoleño ha sido históricamente un estado que ha existido fundamentalmente para sus dirigentes, lo que ha ido reproduciendo un estado patrimonializado y clientelar en el que la corrupción es endémica y las elites políticas persiguen la satisfacción de sus propios intereses en lugar del bienestar de la población. Mientras tanto, el Norte global se alimenta de esta realidad para construir un discurso de la RDC como un estado enfermo e incapaz en el que triunfan la barbarie y el caos para legitimar su intervención “sanadora y empoderadora”.

Finalmente en tercer lugar, la relación entre los conflictos armados y los recursos naturales en el este de la RDC ha sido evidente desde la guerra regional (1998-2003), como reconoció la propia Naciones Unidas. Esta dinámica de explotación de los recursos naturales por parte de los países vecinos y de los grupos armados nacionales y extranjeros ha continuado desde entonces, pero parece explicar más la perpetuación y dinámica de los conflictos que su propia génesis. Asimismo, ha sido útil para construir diferentes discursos. Por un lado, el de “la maldición de los recursos” que identifica los conflictos armados –y el sufrimiento que estos acarrear– con la presencia de recursos naturales; por otro, el de la codicia de los actores armados, bien señores de la guerra que quieren enriquecerse bien combatientes que no tiene otro medio de sustento.

Todos estos discursos dominantes (enfrentamientos interétnicos, estado fallido, maldición de los recursos, codicia) priorizan una visión monocausal, simplista y endógena ante otras más plurales y comprensivas. Asimismo, obvian la existencia de una pluralidad de conflictos, que presentan semejanzas pero también especificidades, y que interactúan entre sí. Y también eluden el factor tiempo, y la importancia que ha tenido su desarrollo en sus dinámicas actuales. Cada conflicto tiene una configuración propia de poder, estructuras, actores y agravios. Incluye una mezcla de cuestiones económicas, políticas e identitarias; de ámbitos geográficos (locales, nacionales, regionales e internacionales); y de procesos (históricos y actuales, estructurales y coyunturales, endógenos y exógenos), que hacen que cada uno de ellos sea único.

Asimismo, en este capítulo he presentado algunas de las características de los conflictos armados que tienen lugar en la RDC, especialmente aquellas que considero especialmente relevantes. En primer lugar, ya he señalado cómo los análisis dominantes priorizan los aspectos locales y/o nacionales del conflicto y a menudo obvian las responsabilidades de los actores tanto regionales como de fuera del contexto africano. Entre los primeros, Uganda y Ruanda han intervenido repetidamente de manera bien directa con sus propios ejércitos bien indirecta a través de grupos armados congoleños. Especialmente continuada y evidente ha sido la intervención ruandesa que, tras el Acuerdo de paz global e inclusivo de 2003, ha apoyado sucesivamente a los movimientos político-militares *Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma* (RCD-Goma, 2003-2006), *Congrès National pour la Défense du Peuple* (CNDP, 2007-2009) y *Mouvement du 23 Mars* (M-23, 2012-2013). Esto ha generado una tensa relación diplomática entre Kinshasa y Kigali y la animadversión de la población local hacia el país vecino durante todos estos años. A pesar

de estas tensiones regionales, la evidencia de que la RDC, Ruanda, Burundi y Uganda forman parte de una región en profunda interconexión obliga a implementar los esfuerzos por la paz y la desmilitarización desde una aproximación regional.

Entre los actores implicados de fuera del continente destacan países como Bélgica (la antigua metrópoli), Estados Unidos, Francia y Reino Unido o diferentes empresas transnacionales. Unos y otras continúan defendiendo sus propios intereses políticos, económicos y geoestratégicos, sin asumir sus responsabilidades pasadas y presentes sobre lo que está sucediendo. Algo parecido sucede con la población consumidora del Norte global, que tampoco cuestiona sus pautas de consumo ni las dinámicas de producción de las empresas que alimentan estas pautas.

La segunda característica que he analizado ha sido la multiplicidad y privatización de los grupos armados no estatales. El gobierno congoleño calculaba en enero de 2016 que todavía existían “decenas de grupos armados” activos en los Kivus. Es difícil precisar su número pero pueden ser incluso más de treinta, de los cuales alrededor de una decena son extranjeros y el resto nacionales. Tienen una composición heterogénea, y objetivos, dinámicas e intereses diversos, lo que les hace aliarse o enfrentarse según las circunstancias. Los actores armados de naturaleza pública como el ejército nacional (*Forces Armées de la République Démocratique du Congo*, FARDC) o las tropas de la MONUSCO, aunque con un papel fundamental en estos conflictos son, de hecho, minoría.

En tercer lugar, y aunque quizás no formase parte de sus objetivos iniciales, la gran mayoría de los grupos armados ha encontrado su sustento económico a través de la explotación ilegal de recursos naturales y del saqueo y pillaje de la población civil. Por un lado, sus zonas de control y actividad a menudo coinciden con zonas de recursos minerales, animales u otros recursos naturales o con rutas de contrabando. Por otro, la población de los Kivus se ha convertido en un recurso más que es explotado por todos los actores armados (incluidas las FARDC).

En cuarto lugar, he analizado las características de la violencia ejercida contra la población civil congoleña. La existencia de esta multiplicidad de actores armados beligerantes y el hecho de que todos ellos compartan la dinámica de explotación de la población civil ayudan a explicar por qué en Kivu Norte y Kivu Sur la violencia está tan extendida y, como señala Séverine Autesserre (2010: 8), es fragmentada y local. Asesinatos, torturas, esclavitud, amenazas y golpes, secuestros, violencia sexual son amenazas diarias para una gran parte de la población, por lo que el refugio en los países vecinos o, especialmente, el desplazamiento interno son recurrentes en la vida de las personas del este de la RDC. Asimismo, en la medida en que estos actos de violencia a menudo pretenden atacar la construcción de la feminidad y la masculinidad hegemónicas propias de este contexto, esta violencia está profundamente generizada. Un ejemplo evidente es la violencia sexual, cometida por hombres contra mujeres (en la mayoría de los casos) con el objetivo de atacar con un mismo acto, a la mujer (incapaz de cumplir su mandato femenino de preservar su “honor” y “pureza”), a los hombres (incapaces de cumplir con su mandato masculino de protección de la mujer y/o de protegerse a sí mismos) y a la comunidad.

En quinto lugar, tanto los actos cometidos contra la población civil como su carácter sistemático, generalizado e indiscriminado suponen la violación de normas internacionales, especialmente de las normas de Derecho Internacional Humanitario incluidas en los

Convenios de Ginebra de 1949. Muchos de estos actos constituyen asimismo crímenes de guerra y/o crímenes contra la humanidad de acuerdo al Estatuto de Roma que dio lugar a la Corte Penal Internacional.

Finalmente, la sexta y última característica que he destacado de estos conflictos armados ha sido su constante reproducción, lo que ha llevado a su cronificación. De hecho, la sucesión de conflictos armados, uno detrás de otro, permite hablar de un contexto de “guerras de repetición” en el que la separación entre conflicto armado y paz no es sencilla –ni siquiera tras la firma de acuerdos de paz– porque ninguno de ambos se manifiesta claramente. Se produce, de hecho, una situación de “*no war no peace*” (Vlassenroot y Raeymaekers, 2007: 5).



## Capítulo 8

# Análisis de género de la construcción de la paz en Kivu Norte y Kivu Sur

“La RDC es un pájaro con dos alas: el ala masculina vuela pero el ala femenina sufre, está atrofiada  
Si ese ala es liberada, el pájaro podrá volar”

Roger Buhendwa<sup>486</sup>

“En la medida en que somos víctimas de diferentes violencias,  
las mujeres no podemos cruzarnos de brazos”

Eudoxie Nziavake<sup>487</sup>

### 1. Introducción

Realizo en este octavo capítulo un análisis de género de las políticas de construcción de la paz implementadas en la República Democrática del Congo. Para ello, tras este primer apartado introductorio, en el segundo epígrafe examino tanto la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en el país (MONUSCO), como los principales ámbitos de construcción de la paz liberal implementados por esta y por otros actores internacionales en la RDC. Por un lado, en relación con la MONUSCO, principal actor internacional

---

<sup>486</sup> Técnico de la Fundación Panzi, creada por el doctor Denis Mukwege en Bukavu (Kivu Sur). Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>487</sup> Representante de la Marcha Mundial de las Mujeres en Kivu Norte. Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

presente en el país, examino su evolución, su naturaleza principalmente militar y algunas de las sombras que arrojan los más de quince años de presencia en la RDC. Por otro lado, en cuanto a las políticas de construcción de la paz liberal que la MONUSCO y otros actores han promovido en este contexto, destaco el fracaso de los procesos de democratización y construcción del estado; el carácter contradictorio de los procesos de liberalización económica; la tarea pendiente de reforma del sector de la seguridad; y, finalmente, la pluralidad y escaso éxito de los mecanismos de justicia transicional empleados.

En el tercer epígrafe profundizo en el análisis de género. Para ello, en primer lugar, sitúo las políticas internacionales de construcción de la paz en el contexto de *continuum* de violencia contra las mujeres que tiene lugar en la RDC; en segundo lugar, analizo críticamente la estrategia de género de la ONU en este país, ya que ha construido una dialéctica entre el fomento de la participación y el énfasis en la protección de las mujeres que ha perdurado incluso con el nuevo mandato de género del Consejo de Seguridad dirigido a “generizar” la MONUSCO; en tercer lugar, expongo brevemente los esfuerzos de implementación de la resolución 1325 y siguientes en los ámbitos nacional y local a través del Plan de Acción Nacional aprobado por el gobierno congoleño. Y, por último, en cuarto lugar, expongo el contenido de los modelos de masculinidad hegemónica y militarizada presentes en Kivu Norte y Kivu Sur así como las incipientes iniciativas de fomento de masculinidades responsables o positivas, basadas en la implicación de los hombres en el trabajo por la igualdad de mujeres y hombres.

Finalmente, en el cuarto epígrafe resumo las principales ideas incluidas en este capítulo.

## **2. Políticas de construcción de la paz en RDC**

### **2.1. Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la RDC (MONUSCO)**

Desde el Acuerdo de paz global e inclusivo de 2002 muchas han sido las iniciativas que, tanto desde el ámbito regional como desde el internacional, se han dirigido a la resolución de los diferentes conflictos armados que han tenido lugar en la RDC. En el ámbito regional han destacado los esfuerzos de organizaciones internacionales intergubernamentales (OII) como la Conferencia Internacional sobre la Región de los Grandes Lagos (CIRGL), la Comunidad de Desarrollo de África Austral (SADC) o, en menor medida, la Unión Africana. De hecho, pasos recientes de concertación subregional –ámbito que, como he analizado en el capítulo precedente considero fundamental para la resolución de algunas de las causas de los conflictos congoleños– se han dado precisamente con el trabajo de la CIRGL y de la SADC como, por ejemplo, a través del Acuerdo Marco de Paz, Seguridad y Cooperación de Addis Abeba de 2013.

Fuera del ámbito africano, aunque ha desempeñado un papel menor, la Unión Europea también ha participado en operaciones de construcción de la paz en la RDC. Por ejemplo, en 2003 envió a este país la Operación Artemis, su primera fuerza de intervención militar autónoma fuera de Europa<sup>488</sup> (Kees, 2007: 151). Posteriormente ha implementado diferentes misiones en relación con la reforma del sector de la seguridad congoleño

---

<sup>488</sup> Esta operación, que apenas duró tres meses e implicó a más de 2.000 efectivos militares bajo mando de Francia tuvo como objetivo la estabilización de las condiciones de seguridad en Bunia (capital del Territorio de Ituri, en la Provincia Oriental).

(EUSEC RD Congo, de apoyo a las FARDC y EUPOL RD Congo, a la policía) u otras operaciones militares de menor magnitud como EUFOR RD, dirigida a respaldar a la MONUC durante el proceso electoral que tuvo lugar en 2006.

Sin embargo, sin ninguna duda, el papel internacional de construcción de la paz más visible en la RDC ha sido el desempeñado por la ONU, especialmente a través de la Misión de las Naciones Unidas en la RDC (MONUC), establecida en 1999 y que se convirtió en la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la RDC (MONUSCO) en 2010.

### **2.1.1. Evolución de la misión: de la MONUC a la MONUSCO**

El establecimiento de la Misión de la Organización de las Naciones Unidas en la RDC (MONUC) fue adoptado por el Consejo de Seguridad de la ONU (CSNU) en la resolución 1279 (1999) en virtud del Acuerdo cese el fuego de Lusaka de 1999<sup>489</sup>. Como sucede con todas las operaciones de mantenimiento de la paz (OMP), la presencia de la MONUC en la República Democrática del Congo se basa en el consentimiento de este país. Sin embargo, su entrada estuvo rodeada de dudas por ambas partes<sup>490</sup>. Por un lado, la ONU tardó en reconocer la agresión internacional que se estaba produciendo contra la RDC y en desplegar una fuerza militar adecuada. Por otro, a Laurent-Désiré Kabila le costó aceptar el despliegue de la misión internacional por varios motivos: primero, por la mala experiencia de la Misión de Naciones Unidas en el Congo (ONUC) que intervino en el país en la década de los sesenta durante el intento secesionista en la Provincia de Katanga; y, segundo, porque era más partidario de un proceso de reconciliación entre congoleños (Ndaywel è Nziem, 2010: 283) que de una intervención internacional.

El mandato de la misión previó un componente integrado por personal civil multidisciplinar (experto en derechos humanos, asuntos humanitarios, información pública, apoyo médico, protección de niños y niñas, asuntos políticos y apoyo administrativo) pero, aunque entre sus funciones se incluyó la verificación del alto el fuego acordado por las partes en el Acuerdo de Lusaka, emplazó a una decisión posterior del CSNU el despliegue de una fuerza militar. Esta decisión se adoptó en la resolución 1291 (2000) de 20 de febrero de 2000, que prorrogó el mandato de la misión y estableció una clara separación entre las tareas civiles (incluidas ya en el mandato precedente) y las militares, a las que se asignaron en aquel momento un máximo de 5.537 efectivos. Sin embargo, las primeras tropas (de diferentes países no occidentales, entre ellos, Senegal, Marruecos, Túnez o Uruguay) no se desplegaron en el terreno hasta marzo de 2001 (*Ibidem*: 286).

---

<sup>489</sup> Generalmente, los mandatos de las misiones de mantenimiento de la paz establecidas por el CSNU incluyen la dirección, directrices y límites de la misión sobre la base del borrador redactado por el propio estado donde se va a implementar y en coherencia con los acuerdos políticos incluidos en los acuerdos de paz (Rich, 2004: 68-69). Esto es así tanto por cuestiones prácticas como políticas, ya que la misión cuenta con el consentimiento del estado y es este quién debe asistirle para el cumplimiento de sus funciones. En el caso del mandato de la MONUC, este recogió las cuestiones consensuadas en el Acuerdo de Lusaka (*Ibidem*: 78-79).

<sup>490</sup> Estas reticencias recíprocas iniciales explican que durante los primeros años de la misión se sucedieran las prórrogas breves (de apenas unos meses) del mandato. Tras la inicial 1279 (1999) que previó un mandato de apenas tres meses (de diciembre de 1999 a febrero de 2000), la 1291/2000 prorrogó la MONUC hasta el 31 de agosto de 2000. Posteriormente, la 1316 (2000), hasta el 15 de octubre; la 1323 (2000) hasta el 15 de diciembre; y, finalmente, la 1332 (2000), hasta el 15 de junio de 2001. No fue hasta la resolución 1355 (2001) que la prórroga del mandato tuvo una duración anual, hasta el 15 de junio de 2002.

En aquel momento inicial la MONUC no presionó para celebrar elecciones libres sino que apoyó la tarea de construcción del estado en diálogo con los diferentes actores nacionales (Rich, 2004: 75). Sin embargo, con el paso del tiempo, y especialmente durante el periodo de transición previo a las elecciones (2003-2006), fueron creciendo tanto la importancia de la misión como también su impaciencia ante las involuciones del contexto. Como señala Turner (2007: 164), durante este periodo la ONU “estaba en todas partes”: protección de la población civil, capacitación de la administración (justicia, seguridad, etcétera), procesos de desarme, desmovilización y reintegración (DDR), satisfacción de necesidades básicas de la población desplazada, apoyo a los medios de comunicación, etcétera.

Como señalé en el capítulo quinto, de manera creciente las intervenciones internacionales se han caracterizado por la multidimensionalidad (Ruíz-Giménez, 2006: 130), esto es, por la voluntad de ese “proyecto global de construcción de paz” (Pearce, 2005: 41) de dar respuesta a la variedad de necesidades presentes en estos contextos, lo que provocó que, en algunos casos, se volviesen intrusivas (Curtis, 2012: 5). Así lo cree Autesserre (2010: 3) para el caso de la RDC. En su opinión tuvo lugar una “inusualmente fuerte incidencia” de la MONUC en los asuntos congoleños. De hecho, los actores internacionales crearon en 2002 una estructura específica, el *Comité International d’Accompagnement de la Transition* (CIAT) que institucionalizaba su papel de líderes en la implementación de este proceso de transición<sup>491</sup>. Como señala esta misma autora (Autesserre, 2010: 3), la influencia exterior fue tal durante este periodo de transición que diferentes políticos congoleños, actores internacionales y periodistas identificaron la situación de la RDC con la de un “protectorado”. Por ejemplo, en un momento en el que los actores internacionales contribuían con más de la mitad del presupuesto nacional congoleño, como señala críticamente la propia Autesserre (2010:3), se “encargaron” antes de las elecciones de que el candidato que consideraban más adecuado para lograr la estabilidad, Joseph Kabila, fuese el mejor posicionado para ganarlas.

Durante los años siguientes, el mandato de la MONUC no dejó de crecer tanto en responsabilidades como en dotación presupuestaria y militar. Por un lado, se reforzó su papel militar en el contexto dado que su mandato pasó a basarse en el Capítulo VII de la Carta de las Naciones Unidas (Vlassenroot y Raeymaekers, 2004: 25), lo que aumentó su capacidad para el uso de la fuerza. Asimismo, teniendo en cuenta la amplitud de su mandato y los retos que plantea el tamaño del país y de la población<sup>492</sup>, la realidad ha demostrado que es una tarea abrumadora combinar todas las dimensiones de la misión. Por ello, como sucede en otras OMP (Darfur, Liberia, Costa de Marfil, Sudán), se ha establecido una “misión integrada” en la que tiene lugar una división del trabajo según la cual ciertas tareas (desarrollo, ayuda humanitaria, derechos humanos, género, lucha contra la violencia sexual, etcétera) son realizadas por un equipo de las Naciones Unidas en la RDC, mientras que las tareas de paz y seguridad (reforma del sector de la seguridad, DDR)

---

<sup>491</sup> El CIAT fue creado en virtud del anexo IV del Acuerdo global e inclusivo firmado en Pretoria en 2002 como un marco para el trabajo de la comunidad internacional en apoyo a la transición. Estuvo integrado por la MONUC, representantes de los miembros permanentes del Consejo de Seguridad de la ONU, la antigua metrópoli (Bélgica), Canadá, Sudáfrica, Zambia, Angola, Gabón, Mozambique, la Unión Africana y la Unión Europea, junto a representantes de las Instituciones de la transición en la RDC.

<sup>492</sup> Marina Ottaway (2003: 318) calcula que, para reproducir en este país una intervención posconflicto similar a la que tuvo lugar en Bosnia-Herzegovina, sería necesario desplegar una misión de aproximadamente 900.000 efectivos entre personal civil y militar.



son realizadas propiamente por la MONUC. Este crecimiento del personal y del presupuesto de la misión la ha convertido en la OMP más numerosa y cara de la historia de la ONU<sup>493</sup> (Autesserre, 2010: 3).

Finalmente, a través de la resolución 1925 (2010) del CSNU de 28 de mayo de 2010 cambió la denominación de Misión de la Organización de las Naciones Unidas en la RDC (MONUC) a Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la RDC (MONUSCO), cambió que surtió efecto el 1 de julio de 2010. De acuerdo con la tendencia reciente del Consejo de Seguridad en esta misión, la resolución 2277 (2016) de 30 de marzo de 2016 prorrogó el mandato de la MONUSCO un año más, hasta el 31 de marzo de 2017, en lo que será el decimoséptimo año de la misión en el país. Asimismo, como anteriores resoluciones, esta resolución recogió la voluntad del Secretario General de reducir los efectivos militares de la misión<sup>494</sup>, propuesta que debe interpretarse en el marco de la estrategia de salida de la misión que, como reconoce esta misma resolución, “debe ser gradual y progresiva, vinculada a objetivos concretos que han de establecer conjuntamente el Gobierno de la República Democrática del Congo y la MONUSCO”<sup>495</sup>.

### **2.1.2. Prioridad del componente militar de la MONUSCO y sus dinámicas**

Analiqué en el capítulo quinto cómo, en el marco de las OMP, la construcción de la paz se ha vinculado cada vez más a la seguridad y la estabilidad, tendencia que en la RDC se ha visto agravada por la reproducción constante de la conflictividad. Esta preocupación ha sido patente incluso en el cambio de denominación de la misión en 2010, que refleja la importancia otorgada al objetivo de la “estabilización”. En la RDC se han securitizado todas las políticas de la organización, entre ellas, las de desarrollo o acción humanitaria. De hecho, la práctica de esta misión refuerza la idea de diferentes autoras feministas (Whitworth, 2005: 90; Ruíz-Giménez, 2013a: 34) de que el modelo hegemónico de intervención implementado durante estos años ha sido útil para naturalizar la idea de que estas intervenciones deben basarse, fundamentalmente, en capacidades y recursos militares. Así es también en el caso de la misión en la RDC, donde a excepción del momento inicial el peso del componente militar ha sido siempre muy superior al civil, como demuestra también la actual composición de la misma. En 2015, el personal de la MONUSCO era de 22.492 personas, de las cuales 18.618 eran personal uniformado y 3.874 (un 21%) civil<sup>496</sup>.

---

<sup>493</sup> En 29 de febrero de 2016, la MONUSCO seguía siendo la misión más numerosa (22.492 personas) y con mayor presupuesto (1.332 millones de dólares) de todas las misiones activas en ese momento. Información disponible en:

<http://www.un.org/en/peacekeeping/documents/bnote0216.pdf> [consultada el 31 de marzo de 2016].

<sup>494</sup> El Secretario General propone una reducción de 1.700 efectivos militares (párrafo 26) que debería sumarse a la reducción de 2.000 efectivos militares que se está realizando actualmente y que fue aprobada hace unos años.

<sup>495</sup> Párrafo 46 de la resolución 2277 (2016), de 30 de marzo de 2016.

<sup>496</sup> Entre el personal uniformado se incluyen 16.938 soldados, 1226 policías y 454 observadores militares. Entre los civiles, 816 son personal internacional; 2.654, personal local; y 404, personal voluntario. La información estadística sobre el personal uniformado es hasta el 29 de febrero de 2016 y sobre el personal civil hasta el 31 de julio de 2015. Información disponible en la web de las Naciones Unidas:

<http://www.un.org/es/peacekeeping/resources/statistics/factsheet.shtml> [consultada el 31 de marzo de 2016].

En este contexto aparece también otra dinámica analizada en los capítulos precedentes, a la que De Coning (2007: 2) denomina “apartheid informal en el mantenimiento de la paz” y que indica la reticencia de los países del Norte global a desplegar tropas propias en misiones de mantenimiento de la paz en ciertas zonas del Sur global, especialmente en África. Como se indica en la siguiente tabla, en el caso de la MONUSCO los mayores contribuyentes de tropas son potencias emergentes (India, Sudáfrica) y/o algunos países del Sur Global (Bangladesh, Pakistán, Tanzania) mientras que los países miembros del Consejo de Seguridad de la ONU (a excepción de China) y/u otros países del Norte Global tienen una aportación muy exigua.

**Tabla 8.1. Comparativa de países contribuyentes al personal de la MONUSCO desagregada por sexo (febrero de 2016)**

| Países emergentes y/o del Sur Global | Total | H <sup>a</sup> | M <sup>a</sup> | Miembros permanentes del Consejo de Seguridad y/o países del Norte Global | Total | H   | M  |
|--------------------------------------|-------|----------------|----------------|---|-------|-----|----|
| India                                | 3.677 | 3.657          | 20             | China   | 234   | 222 | 12 |
| Pakistán                             | 3.450 | 3.450          | 0              | Rusia   | 26    | 26  | 0  |
| Bangladesh                           | 1.905 | 1.815          | 90             | Francia   | 13    | 13  | 0  |
| Sudáfrica                            | 1.344 | 1.122          | 222            | Canadá  | 8     | 8   | 0  |
| Tanzania                             | 1.255 | 1.200          | 55             | Reino Unido   | 5     | 5   | 0  |
| Uruguay                              | 1.167 | 1.096          | 71             | Estados Unidos  | 3     | 3   | 0  |
| Nepal                                | 1.049 | 1.022          | 27             | Bélgica   | 2     | 2   | 0  |
| Malawi                               | 861   | 816            | 45             | España  | 0     | 0   | 0  |

Fuente: Elaboración propia, con datos de las Naciones Unidas, [http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2016/feb16\\_5.pdf](http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2016/feb16_5.pdf) [consultada el 31 de marzo de 2016].

<sup>a</sup> Hombres (H) y mujeres (M).

Como sucede con el resto de OMP de las Naciones Unidas, la composición de la MONUSCO es geográficamente muy variada e incluye 54 países diferentes. Sin embargo, los tres principales países contribuyentes, India, Pakistán y Bangladesh, aportan el 40% del personal de la misión. Asimismo, ninguno de los principales contribuyentes tiene como lengua oficial el francés –aunque Tanzania comparte con el este de la RDC el swahili como lengua vehicular–, lo que se traduce en importantes dificultades de comunicación tanto en el trabajo diario en ese contexto (Solhjell *et al.*, 2012: 24) como en el marco de las operaciones militares, donde las fuerzas multilaterales de la ONU son dependientes de las fuerzas militares congoleñas para las cuestiones de inteligencia militar<sup>497</sup>.

Como se desprende de estos datos, se reproduce también en este contexto la división del trabajo de construcción de la paz que expuse en el capítulo quinto entre los países que toman las decisiones estratégicas de la misión en el marco del Consejo de Seguridad y deciden sobre sus características principales (mandato, duración, autorización sobre el uso de la fuerza, etcétera), por un lado, y los países que aportan personal uniformado y arriesgan su personal sobre el terreno, por otro. Esto ha provocado tensiones en la RDC, especialmente en el contexto actual en el que, a pesar de que los conflictos armados siguen activos y existe cierta presión local e internacional para que la MONUSCO tenga una

<sup>497</sup> <http://www.reuters.com/article/us-congodemocratic-security-idUSKBN0TN21S20151205> [consultada el 30 de marzo de 2016].

mayor implicación militar en la neutralización de los grupos armados, el Consejo de seguridad manifiesta su voluntad de avanzar en la estrategia de salida de la misión.

### 2.1.3. Sombras en la Misión de las Naciones Unidas en la RDC

La resolución 1925 (2010) y sucesivas establecen que la prioridad de la MONUSCO es la protección de la población civil<sup>498</sup>. Sin embargo, a lo largo de estos años, su inacción o lentitud para intervenir en la protección de la población civil le ha costado a la misión severas críticas, especialmente por parte de la propia sociedad civil congoleña (S/2010/512: 3). La misión ha sufrido manifestaciones ante sus campamentos, y sus vehículos e instalaciones han sido apedreados como respuesta a lo que la población civil ha considerado una actitud pasiva –cuando no ambivalente– de la misión frente a los grupos armados no estatales y al clima de inseguridad permanente. Se la ha acusado no sólo de actuar de forma pasiva y timorata sino incluso, en algunos momentos, de favorecer a grupos armados no estatales en el campo de batalla, de facilitar su avance o, incluso, de transferirles armamento y apoyo logístico<sup>499</sup>. Estas graves acusaciones no han sido demostradas, pero parte de la población civil las tiene por ciertas por lo que no extraña la existencia de cierta animadversión hacia la misión de la ONU. Asimismo, una gran parte de la población no consideraba en 2008 que la MONUSCO la protegiese, como refleja el estudio de Vinck *et al.* (2008: 27). Ante la pregunta “¿Quién te protege?”, sólo un 6,2% (Kivu Norte) y un 1,2% (Kivu Sur) de la población entrevistada señaló la –entonces– MONUC, muy lejos de las cifras de las FARDC (25,3% y 42,3% en Kivu Norte y Kivu Sur, respectivamente).

Las dudas sobre la capacidad y voluntad militar de la misión no son las únicas que plantea su presencia en el país. Durante estos años han existido graves acusaciones de tráfico ilegal de recursos naturales y de abusos y explotación sexual de mujeres (incluidas menores) cometidos por miembros de la misión. Por un lado, en 2005 y 2006 se demostró que algunos miembros de los contingentes indios y pakistaníes de la MONUC se habían aliado con milicias locales en el tráfico ilegal de armas y recursos naturales (Autesserre, 2010: 17). Asimismo, en 2008, miembros desmovilizados del grupo armado *Fuerzas Democráticas para la Liberación de Ruanda* (FDLR) acusaron a personal de la MONUC, encargado del desarme en los procesos de DDR, de haber vendido posteriormente las armas nuevamente a este grupo armado (Escola de Cultura de Pau, 2009: 9).

Por otro lado, la propia Oficina de Servicios de Supervisión Interna (OSSI) de las Naciones Unidas ha recibido durante todos estos años cientos de denuncias<sup>500</sup> por explotación sexual, prostitución y violación sexual (a menudo, relacionadas con menores de edad)<sup>501</sup>. Muchas

<sup>498</sup> La traducción al castellano de la resolución 1925 (2010) se refiere, en masculino genérico, a “la protección de los civiles”.

<sup>499</sup> El apoyo (o, al menos la aquiescencia) de la MONUC al grupo armado CNDP fue una acusación recurrente por parte de la población civil durante mi estancia de trabajo en Butembo (Kivu Norte), entre julio y diciembre de 2008, en un momento en el que sus ataques estaban provocando cientos de miles de desplazados en esta Provincia.

<sup>500</sup> De acuerdo al *informe del Secretario General sobre medidas especiales de protección contra la explotación y los abusos sexuales* (A/61/957), sólo en el año 2006, la OSSI contabilizó 176 denuncias que implicaban a personal de la MONUC en este tipo de actividades. Teniendo en cuenta que son delitos cuyo índice de denuncia es extremadamente bajo, más aún en la RDC, se puede asegurar que la magnitud del problema es mucho mayor.

<sup>501</sup> Para más información sobre las relaciones de género que se establecen entre los hombres integrantes de la MONUSCO y las mujeres y jóvenes locales, consultar los estudios de Paul Higate

de estas denuncias no han podido ser siquiera investigadas porque los autores ya no se encontraban en la misión, por las dificultades de las víctimas para seguir con el proceso (presiones, sobornos) o por la connivencia de las autoridades políticas y militares en el marco de la misión (Gasteizkoak, 2008: 67). Incluso en aquellos casos en que se probaron los hechos, los culpables a menudo no han sido castigados. En estos casos, la impunidad ha sido la nota dominante<sup>502</sup>. De todas formas, tanto los prostíbulos que rodean las bases de la MONUSCO (Eriksson Baaz y Stern, 2010: 47) como el comportamiento de algunos miembros de la misión en los bares locales evidencian este fenómeno.

Todas estas circunstancias ayudan a explicar la falta de confianza de la población civil hacia la misión de la ONU en la RDC. De acuerdo nuevamente al estudio cuantitativo de Vinck *et al.* (2008: 37), sólo un 11,8% y 13,5% de la población entrevistada en Kivu Norte y Kivu Sur, respectivamente, identificó en 2008 a la MONUC como un actor capaz de traer una paz duradera al este de la RDC. El gobierno congoleño (82,4% y 84,6%), la propia población (32,8% y 33,8%) y la comunidad internacional en general (23,6% y 18,8%) fueron identificados por encima de la OMP de las Naciones Unidas.

La consideración de la misión internacional mejora entre la población de Kivu Norte y Kivu Sur cuando esta ve que su presencia ofrece resultados en el ámbito de la seguridad. Es el caso, por ejemplo, de los años 2013 y 2014, en los que las operaciones conjuntas FARDC-Brigada de Intervención Rápida (BIR)<sup>503</sup> obtuvieron rápidas victorias militares<sup>504</sup> muy aplaudidas por la sociedad civil pero sin continuidad en el tiempo, lo que provocó una nueva decepción de la misma<sup>505</sup>.

En un primer momento, la puesta en marcha de la BIR supuso un impulso en la cooperación militar FARDC-MONUSCO, que a lo largo de estos años ha pasado por grandes altibajos. De hecho, en algunas ocasiones, la misión se ha negado a participar en operaciones militares con las FARDC porque estas no garantizaron la implementación de estas operaciones sobre la base del respeto de los derechos humanos de la población civil<sup>506</sup>. Del mismo, en otras ocasiones ha sido el gobierno congoleño quien ha decidido no “invitar” a los contingentes de la misión internacional en sus actividades militares contra grupos armados no estatales en el este del país. De acuerdo a su mandato, la misión de la

(2003, 2007) y Paul Higate y Marsha Henry (2004).

<sup>502</sup> Para más información sobre esta cuestión, consultar Gasteizkoak (2008: 67-79 y 142-146).

<sup>503</sup> La creación de la BIR fue propuesta en las negociaciones regionales que dieron lugar al Acuerdo Marco de Addis Abeba de 2013 y finalmente vio la luz a través de la resolución 2098 (2013) del Consejo de Seguridad. Está compuesta por aproximadamente 3.000 efectivos militares de la MONUSCO preparados para su inmediato despliegue y actuación en el terreno.

<sup>504</sup> Estas victorias fueron, primero contra el M23 y, más tarde, contra el ADF ugandés y contra la APCLS. Sin embargo, en ninguno de estos tres casos han supuesto la neutralización definitiva de la amenaza que suponen estos grupos armados. ADF y APCLS siguen activos –las ADF, de hecho, se han mostrado especialmente violentas con la población civil en el Territorio de Beni (Kivu Norte) durante los últimos meses de 2015 y los primeros de 2016– mientras que, como he señalado más arriba, cerca de 2.000 combatientes del M-23 huyeron a Uganda y Ruanda tras la victoria de la operación conjunta FARDC-Brigada de Intervención, donde permanecen como una amenaza latente que puede volver al este de la RDC en cualquier momento.

<sup>505</sup> Boletín de Información de Cepadho “3 Ans de la Brigade d'intervention de la MONUSCO, *Declaration du Cepadho*”, de 28 de marzo de 2016.

<sup>506</sup> Estas reticencias se acrecentaron especialmente a partir de 2009 con las dramáticas consecuencias para la población civil de las operaciones militares *Kimia* (“paz”, en lingala) y *Umoja Wetu* (“nuestra unión”, en swahili) realizadas conjuntamente por la RDC y Ruanda contra las FDLR.

ONU debe apoyar al gobierno y, también, al ejército nacional, las FARDC. Sin embargo, en este contexto, como señalan varios autores (Solhjell *et al.* 2012: 23; Williams, 2014: 264-265) esto ha supuesto un problema porque, como he analizado más arriba, a menudo el comportamiento de las FARDC supone otra amenaza más para la población congoleña.

Para evitar acusaciones de complicidad con las FARDC en las violaciones de derechos humanos cometidas por estas, en diciembre de 2009, la –entonces– MONUC y la RDC consensuaron una Directiva Operacional conjunta que establecía una política de condicionalidad a través de la cual la MONUC se comprometió a participar en operaciones con las FARDC siempre que se planificasen conjuntamente y en su desarrollo se respetasen “plenamente las normas de derechos humanos, el derecho de los refugiados y el derecho internacional humanitario” (S/2009/623: 4). Sin embargo, en los casos en los que las FARDC actúan por su cuenta, la misión no tiene reconocida en su mandato ninguna competencia relativa a la fiscalización del respeto de los derechos humanos de la población civil en la actividad ni de las FARDC ni de cualquier otra estructura del estado congoleño.

El episodio más reciente de esta tensa relación tuvo lugar en febrero de 2015 cuando la MONUSCO condicionó su apoyo al ejército congoleño en una nueva operación militar contra las FDLR a la retirada de dos generales de las FARDC, que acababan de ser designados en Kivu Norte, sospechosos de haber cometido graves violaciones de los derechos humanos<sup>507</sup>. El gobierno congoleño interpretó esa demanda como una violación de su soberanía y la cooperación militar entre ambos se rompió, con lo que las operaciones militares tuvieron lugar, finalmente, sin apoyo de la misión.

Las relaciones entre esta y el gobierno congoleño estaban muy dañadas y, en octubre de 2015, el nigerino Maman Sambo Sidikou sustituyó a Martin Kobler como Representante Especial del Secretario General de la ONU en la RDC. Unos meses más tarde, el 28 de enero de 2016, las Naciones Unidas y la RDC firmaron un nuevo acuerdo de cooperación militar en Kinshasa en virtud del cual la MONUSCO se comprometió, sobre la base del respeto a la soberanía del país, a prestar apoyo logístico y militar en las actividades militares que las FARDC desarrollan en el este del país contra los grupos armados activos y, prioritariamente contra los grupos armados extranjeros ADF y FDLR<sup>508</sup>. Como señala Justine Masika, presidenta de la coalición de ONG *Synergie de Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles* (SFVS), a mediados de marzo de 2016 esta recuperación de la cooperación militar FARDC-MONUSCO todavía no tenía resultados prácticos sobre el terreno<sup>509</sup>. Habrá que esperar para ver si la petición de una “urgente reanudación de las operaciones conjuntas”<sup>510</sup> realizada por el Consejo de Seguridad en la resolución 2277 (2016) el pasado 30 de marzo surte algún efecto sobre esta cuestión.

El balance histórico de la misión en términos de seguridad militar no puede ser positivo. En su apoyo al gobierno congoleño y a las FARDC (responsables últimas de esta tarea) no

<sup>507</sup> <http://www.rfi.fr/afrique/20150206-rdc-monusco-conditionne-soutien-depart-deux-generaux-fdlr-fardc-ladsous> [consultado el 29 de enero de 2016].

<sup>508</sup> <http://afriquenewsinfo.net/2016/01/28/rd-congo-reprise-officielle-de-la-cooperation-militaire-entre-larmee-et-la-monusco/> [consultado el 29 de enero de 2016].

<sup>509</sup> Entrevista personal (Bilbao, 12 de marzo de 2016).

<sup>510</sup> Párrafo 18 de la resolución 2277 (2016), de 30 de marzo de 2016. En este mismo párrafo, el Consejo de Seguridad reitera que estas operaciones deben realizarse “de conformidad con el derecho internacional, con inclusión del derecho internacional humanitario y el derecho internacional de los derechos humanos”.

han conseguido detener los enfrentamientos ni neutralizar la amenaza que suponen los grupos armados nacionales y extranjeros (Williams, 2014: 263). Sus intervenciones militares han sido discontinuas, poco eficientes y han tenido un alcance geográfico y unos resultados escasos. En parte esto se ha debido a su naturaleza internacional, ya que la existencia de cadenas de mando multilaterales ha causado importantes desajustes y problemas de coordinación. Asimismo, por su propio mandato, han actuado parcialmente, sólo contra los grupos armados no estatales (y, además, de forma muy limitada) y no han protegido a la población civil de las otras múltiples violaciones de derechos humanos cometidas por las fuerzas gubernamentales.

Tampoco puede ser positivo su balance en términos de consecución de la paz negativa en este contexto. Como señalaban Vlassenroot y Raeymaekers (2004: 21) al comienzo del periodo de transición, la estrategia internacional se caracterizaba por una combinación de asistencia humanitaria, una fuerte presencia militar de una tercera parte (la misión de las Naciones Unidas) y la presión diplomática sobre las diferentes partes implicadas en los acuerdos de paz adoptados. Con el tiempo, esta estrategia internacional no ha variado demasiado. La asistencia humanitaria continúa; la presencia militar de la MONUSCO sigue siendo grande y se ha centrado en las tareas de imposición de la paz (*peace enforcement*); y, finalmente, como resultado de la impaciencia de la comunidad internacional, la presión diplomática se ha ido centrando cada vez más en la propia RDC.

## 2.2. Ámbitos principales de construcción de paz en la RDC

La intervención de la comunidad internacional en la RDC ha reflejado su visión dominante sobre la construcción de la paz, así como su convicción sobre cuál debe ser su papel en esa tarea y sobre el camino –el modelo liberal– para conseguir la paz. Es más, como señala Autesserre (2010: 11), especialmente durante el periodo de transición ha desarrollado su intervención como si fuese la forma natural, la única manera, la manera legítima de hacer las cosas. Sus esfuerzos, basados en una aproximación vertical y de arriba abajo *top-down* (Autesserre, 2010: 14), se han centrado en la construcción del estado (celebración de elecciones, descentralización), la liberalización económica y la reforma del sector de la seguridad frente a otras estrategias que pudieran resultar más efectivas, como la resolución de los conflictos existentes, tarea esta última que se ha considerado menos importante, extraña e inmanejable (*Ibidem*: 11).

Como señalé en el segundo capítulo, el modelo de paz liberal obvia que, más allá del discurso oficial, la paz que promueve beneficia a ciertas elites locales e internacionales, mientras obvia las necesidades, derechos y bienestar de la mayoría de la población. De hecho, en el caso de la RDC, los diferentes acuerdos de paz negociados durante estos años lo han sido siempre por “grandes hombres” de los ámbitos políticos, económicos y militares (gobierno y oposición política, elites políticas y económicas detrás de los grupos armados, comandantes de estos grupos armados, etcétera) y con una participación residual de la sociedad civil. Esta aproximación de arriba abajo (*top-down*) ha otorgado el protagonismo a las elites locales, ya que el modelo liberal está convencido de que estas son la mejor baza para cumplir con los objetivos, esto es, para garantizar la seguridad y la estabilidad del contexto a través de reformas políticas, económicas y de seguridad. Poco ha importado que, como analizaré en el siguiente capítulo, muchas de estas personas tuviesen una dudosa reputación democrática y un reconocido pasado de violaciones de derechos humanos.

En el Acuerdo de paz global e inclusivo de 2002, las partes participantes establecieron un periodo de poder compartido transitorio (hasta la celebración de las elecciones) en el que los principales puestos en estas instituciones políticas, militares y de justicia transicional se repartieron, en la mayoría de los casos, de manera equitativa entre los ocho “componentes de la transición”, esto es, las principales fuerzas políticas y los grupos armados, reconvertidos en partidos políticos con el fin de la guerra regional. Estos ocho “componentes de la transición” fueron el antiguo gobierno de Kabila, el RCD-Goma, el MLC, el RCD-*Mouvement de Libération*, el RCD-Nacional, las milicias *mai-mai*, la oposición política no armada y una representación de las organizaciones sociales congoleñas que se denominó “Sociedad Civil”.

Asimismo, en ese Acuerdo decidieron la creación de diferentes instituciones que, durante el proceso de transición, estaban encargadas de favorecer la estabilidad, la seguridad, la democratización y la reconciliación del país mientras se preparaban las diferentes elecciones nacionales (legislativas y presidenciales). Entre estas instituciones estaban el Gobierno, la Asamblea Nacional y el Senado, las nuevas Fuerzas Armadas de la República Democrática del Congo (FARDC) y su Estado Mayor y la Comisión Verdad y Reconciliación.

Analizo a continuación la incidencia de este proceso de reconstrucción en los diferentes ámbitos a los que hice referencia en el quinto capítulo (democratización, liberalización económica, reforma del sector de la seguridad y justicia transicional) y me centro en aquellas cuestiones que considero especialmente importantes en relación con el objeto de estudio de esta investigación.

### **2.2.1. Construcción del estado. El fracaso de la democracia formal y la “gobernanza sin gobierno”**

Analicé en el capítulo quinto cómo a finales de la década de los ochenta y principios de los noventa tuvo lugar en África lo que se denominó la “segunda ola de democratización” (Osaghae, 2004: 223). En el Zaire, en abril de 1990, en un contexto en el que el país perdió gran parte de su apoyo internacional con el fin de la guerra fría y, al mismo tiempo, aumentaron las exigencias de democratización a través de la condicionalidad política de la ayuda internacional, Mobutu anunció el fin del sistema de partido único y el inicio de un proceso de democratización en el país, decisión que fue el inicio de la competencia por el poder entre las antiguas redes de patronazgo de Mobutu y las incipientes elites políticas.

Para Mobutu, este proceso de democratización fue sobre todo una excusa para debilitar a sus oponentes a través de la creación de divisiones entre ellos. En el este del país, estas divisiones se realizaron a menudo a través de la instrumentalización de la identidad étnica, lo que provocó tanto el enfrentamiento entre las elites políticas como la violencia entre las comunidades (Vlassenroot, 2013: 32). Estas tensiones, que fueron aumentando con la llegada de refugiados burundeses y, especialmente, ruandeses, en 1993 y 1994, favorecieron la movilización étnica y fueron también el germen de los grupos opositores que apoyaron la rebelión que derrocó a Mobutu. En cierto sentido, la estrategia de Mobutu se volvió en su contra.

Tras las dos guerras (1996-1997 y 1998-2003) y la firma del Acuerdo de paz global e inclusivo en 2002, el reto era transformar un país que había existido fundamentalmente para sus dirigentes en un país que trabajase en beneficio de su ciudadanía (Dobbins *et al.*,

2008: 107). Sin embargo, las partes firmantes de este acuerdo decidieron tomar otro camino. Optaron por una estrategia de poder compartido según la cual, durante el proceso de transición (2003-2006), las partes enfrentadas en el conflicto se repartieron los principales cargos de representación política en los poderes ejecutivo y legislativo.

Por una parte, se formó un gobierno de transición de unidad nacional con la fórmula que se conoce coloquialmente como “1+4”, integrada por un presidente y cuatro vicepresidentes que representaban las cuatro principales sensibilidades políticas firmantes de aquel acuerdo (antiguo gobierno de Kabila, RCD-Goma, MLC y oposición política no armada)<sup>511</sup>. Asimismo, los treinta y cuatro ministerios y veinticinco vice ministerios fueron repartidos entre los ocho “componentes de la transición” (estos cuatro actores junto con RCD-ML, RCD-Nacional, milicias *mai-mai* y Sociedad Civil). Por otro lado, este modelo se reprodujo en las instituciones legislativas, y fueron repartidos entre todas las partes del acuerdo los 500 escaños de la Asamblea Nacional y los 120 del Senado (Ndaywel è Nziem, 2010: 288-289).

El gobierno de transición tuvo efectos positivos, entre ellos ofrecer una oportunidad para el fin de la guerra regional y permitir la celebración de las elecciones. Sin embargo, también tuvo muchas consecuencias negativas, entre ellas, animar la incompetencia e irresponsabilidad de los dirigentes y las dinámicas ya existentes de corrupción y malversación de fondos públicos (Ngoma-Binda, 2008: 164). Asimismo, diferentes líderes del espectro político congoleño (y los medios de comunicación controlados por ellos) continuaron alimentando las tensiones étnicas en el este del país en su intento por sacar réditos políticos de cara a las elecciones<sup>512</sup>. El reparto de cargos no transformó el equilibrio de poder ni mejoró la cooperación entre los diferentes actores implicados (Spears, 2013: 48). Este periodo de transición, más que crear o reforzar estructuras democráticas, reafirmó muchas de las estructuras de explotación y exclusión preexistentes (Vlassenroot y Raeymaekers, 2006: 7-12), así como dinámicas como el patrimonialismo que han perdurado también estos últimos años (Raeymaekers *et al.*, 2008: 16; Van Overbeek, 2014: 37 y 45-47). En definitiva, supuso en la práctica, una “formalización de las estructuras de poder existentes” (Spears, 2013: 48).

En 2006 tuvieron lugar en la RDC las primeras elecciones libres y multipartidistas en el país desde 1965. Se celebraron tanto las elecciones presidenciales –en cuya segunda vuelta Joseph Kabila (PPRD) ganó a Jean Pierre Bemba (MLC)– como las elecciones legislativas, en las que también ganó el PPRD pero que dieron como resultado una Asamblea Nacional muy heterogénea. Asimismo, en febrero de 2006 se aprobó una nueva Constitución, ratificada en referéndum por el pueblo congoleño y que dio origen a la Tercera República.

---

<sup>511</sup> Sus miembros fueron el Presidente de la República, Joseph Kabila, y cuatro vicepresidentes: Abdoulaye Yerodia Ndombasi (del mismo partido que Kabila, *Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie*, PPRD), responsable de los asuntos políticos y diplomáticos; Azarias Ruberwa (RCD-Goma), encargado de la defensa nacional y la seguridad; Jean-Pierre Bemba (MLC), al frente de los asuntos económicos y financieros; y, finalmente, Arthur Z'ahidi Ngoma, en representación de los partidos y movimientos de oposición democrática, encargado de las cuestiones sociales y culturales.

<sup>512</sup> Autesserre (2010: 58) se refiere expresamente a la población *tutsi* congoleña, que durante la transición fue presentada a menudo como la causa de los conflictos armados, culpable de los problemas existentes durante el periodo de transición y una amenaza (un “caballo de Troya”) ante los intentos de desestabilización del este de la RDC por parte de Ruanda.



El año siguiente, 2007, se celebraron las elecciones para elegir a los Gobernadores de Provincia y el Senado<sup>513</sup>.

La Sociedad Civil formó parte del gobierno de transición como uno más de los ocho “componentes” que había firmado el Acuerdo de paz global e inclusivo. Sin embargo, en el marco del proceso de democratización, el empoderamiento de la sociedad civil ha resultado insuficiente. Como señala Mughanyiri Mulishamolo, responsable de la unidad “Derechos Humanos” de la ONU en Butembo, la sociedad civil en Kivu Norte y Kivu Sur, aunque integrada por una gran cantidad y variedad de organizaciones, no es todavía fuerte. Se encuentra, en su opinión, en una fase embrionaria en la cual la mayoría de las organizaciones pretende actuar en todos los ámbitos a la vez (derechos humanos, asistencia judicial, protección del medio ambiente, desarrollo, derechos humanos de las mujeres, etcétera). Dentro de esta sociedad civil, y dado el carácter profundamente creyente de la sociedad congoleña, las iglesias, especialmente la iglesia católica y la protestante, tienen un peso importante (ICG, 2015: 15).

Durante el primer mandato de Joseph Kabila se crearon nuevas estructuras políticas como, por ejemplo, el *Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés (Programme STAREC)* creado por el gobierno congoleño en 2009 para apoyar los procesos de estabilización y reconstrucción de zonas posconflicto, entre ellas Kivu Norte y Kivu Sur. Este programa trabaja en cuatro ámbitos principales: restauración de la autoridad del estado; reactivación económica; ámbito humanitario y social; y violencia sexual<sup>514</sup> (Custers, 2009). Como muchas otras iniciativas implementadas por el gobierno congoleño, ha sufrido importantes retrasos en el cumplimiento de sus objetivos.

Esto mismo ha ocurrido con el proceso de descentralización del país, previsto en la Constitución de 2006, y que debe conllevar la transferencia de poderes administrativos y financieros desde el gobierno central a las Provincias y a las Entidades Territoriales Descentralizadas (ciudades, comunas, sectores y jefaturas). La idea es establecer un estado fuertemente descentralizado de carácter casi federal (Liégeois, 2008: 10). De hecho, como señala Michel Liégeois (2008: 13), teniendo en cuenta el tamaño del país y los problemas estructurales de gobernanza, la descentralización ha sido interpretada como “la única vía institucional susceptible de responder al desafío de la gobernanza”<sup>515</sup>. Sin embargo, y a pesar de su desarrollo legislativo a través de la <sup>1</sup> *Ley Orgánica 08/016, de 7 de octubre de 2008, relativa a la composición, organización y funcionamiento de las Entidades Territoriales Descentralizadas y sus relaciones con el Estado y las Provincias*, el retraso en el proceso de descentralización demuestra la falta tanto de voluntad política (Oxfam, 2009: 31) como de apropiación del proceso por las autoridades concernidas (Liégeois, 2008: 10). De hecho, diez años después de la previsión constitucional y ocho después de su desarrollo normativo, el poder sigue centralizado en Kinshasa y las Provincias no pueden

---

<sup>513</sup> Todas estas elecciones se celebraron con bastante retraso en relación al calendario previsto, y fueron posibles con la financiación de la comunidad internacional y el apoyo organizativo de la MONUC.

<sup>514</sup> Este componente era inicialmente un subcomponente del ámbito humanitario pero el gobierno congoleño decidió convertirla en un componente autónomo: Entrevista a Prudence Shamavo, ex responsable del *Programme STAREC* en Kivu Sur, Bukavu, 6 de agosto de 2014.

<sup>515</sup> Sin embargo, otros autores como Pierre Englebort (2011) consideran que la descentralización puede suponer, simplemente, la traslación de ciertas dinámicas del poder central a ámbitos más próximos a la ciudadanía como, por ejemplo, la aparición de lo que él denomina un “despotismo de proximidad”.

acceder al 40% de los ingresos que recaudan, tal y como se prevé el artículo 175 de la Constitución.

Joseph Kabila fue reelegido en las elecciones presidenciales de 2011 que, a diferencia de las 2006 y de acuerdo a International Crisis Group (ICG, 2015: 2); no fueron un ejercicio democrático creíble. Tras este segundo mandato, unas nuevas elecciones presidenciales están previstas en noviembre de 2016, pero el retraso en su preparación, la escasa transparencia del órgano encargado de ello, la Comisión Electoral Nacional Independiente (CENI), y las crecientes presiones gubernamentales sobre la oposición y la sociedad civil, ofrecen poca confianza sobre el desarrollo del proceso (ICG, 2015: 1). Asimismo, La Constitución aprobada en 2006 e impulsada por el propio Kabila prohíbe la posibilidad de un tercer mandato consecutivo, pero durante este segundo mandato el Presidente de la RDC ha tratado de modificar la Constitución para eliminar dicha limitación (ICG, 2015: 2) y poder presentarse nuevamente. Esta situación ha generado un profundo malestar entre la oposición. Por su parte, la ONU, en la resolución 2277 (2016) de 30 de marzo de 2016 ha mostrado su deseo de que se celebren unas elecciones “pacíficas, creíbles, inclusivas y transparentes”, “sin demoras de tiempo” y “de conformidad a la constitución”.

Recogí en el segundo capítulo la idea de Rehn y Sirleaf (2002: 84) de que la reestructuración del gobierno y las reformas políticas en los contextos posconflicto son tan buenas como lo es su implementación en la práctica. En el caso de la RDC, la práctica ha sido muy deficiente. Durante todos estos años, a pesar de ciertas manifestaciones formales de democratización (celebración de elecciones, creación o reforma de estructuras políticas, inicio del proceso de descentralización, etcétera), la realidad diaria de la política y la administración congoleñas ofrece un panorama donde la corrupción, el clientelismo y el patrimonialismo siguen reproduciéndose (Raeymaekers, 2004: 75; Vlassenroot y Raeymaekers, 2007). Como señala simbólicamente la ONG International Crisis Group, al implementar la reconstrucción sin realizar reformas en la propia gobernanza se está “construyendo sobre la arena” (ICG, 2012b: 7).

Asimismo, especialmente en el este del país, la población lamenta su falta de participación en estos procesos (Oxfam, 2009), cuando no la ausencia del estado congoleño (Van Overbeek, 2014: 36-37). En este contexto tiene lugar una “gobernanza sin gobierno” en la que las relaciones políticas se han reconfigurado, especialmente en el ámbito local, en las zonas de conflicto, por ejemplo con el trasvase de poder de las autoridades tradicionales a los grupos armados o a los hombres de negocios (Vlassenroot y Raeymaekers, 2004: 21; Raeymaekers *et al.*, 2008: 13). Ante esta ineficacia o ausencia del estado han aparecido diferentes formas de contestación, negociación y resistencia entre los actores implicados (Englebert y Tull, 2013), lo que ha dado lugar a formas híbridas de gobernanza en la vida diaria (Van Overbeek, 2014: 56-58).

### **2.2.2. Liberalización económica y sus consecuencias liberales**

Incluso durante los años en los que la dictadura de Mobutu disfrutó del beneplácito de Estados Unidos y del bloque capitalista, las ayudas económicas multilaterales recibidas desde el final de la década de los setenta, por ejemplo a través del Fondo Monetario Internacional, lo fueron condicionadas a la implementación por parte del Zaire de planes de ajuste estructural que imponían limitaciones en el ámbito macroeconómico (Ayimpan, 2014: 5). Estas limitaciones, de corte neoliberal, se dirigían principalmente a la reducción

de los gastos del estado y a la liberalización de su economía<sup>516</sup>, e implicaron reducciones significativas de los trabajadores de las empresas estatales, la liberalización de la regulación de la tierra o la minería (Raeymaekers, 2004: 65) y una disminución de los ya escasos servicios públicos (Ndaywel è Nziem, 2010: 247).

El fin del respaldo internacional en la posguerra fría supuso una disminución significativa de la entrada de dinero de los antiguos apoyos bilaterales y de las instituciones de Bretton Woods, lo que debilitó aún más la capacidad del estado para ofrecer servicios públicos y protección social a la población. Asimismo, el ascenso del neoliberalismo forzó a Mobutu a liberalizar aún más la economía (Moore, 2001: 919).

Como señalé en los capítulos cuarto y quinto, los conflictos no sólo suponen la destrucción de la economía preexistente sino también la creación de una nueva, una “economía política de guerra” en la que los recursos económicos son generados y explotados principalmente por los diferentes actores participantes en los conflictos en beneficio propio. Como señala Newman (2006: 145), la RDC es quizás “el peor epitome de la economía de guerra” teniendo en cuenta su alcance e impacto. En este contexto se han producido profundas transformaciones socioeconómicas que han implicado a los grupos armados, a las elites económicas locales, nacionales y regionales y que han incidido profundamente en la vida diaria de la población, empujada a remodelar sus medios de subsistencia (Vlassenroot y Raeymaekers, 2004: 20 y ss.).

La perpetuación del conflicto ha ahondado esas transformaciones y, con ellas, tanto las de la economía formal como informal preexistentes (Nest *et al.*, 2006: 32). De hecho, aunque la economía del este de la RDC ya se caracterizaba por su carácter informal, los conflictos armados han profundizado esta tendencia (Verhoeve, 2004: 112 y ss.). Asimismo, mientras algunos sectores económicos han desaparecido o han menguado en importancia otros se han potenciado. Las infraestructuras han sufrido graves daños<sup>517</sup>, así como las inversiones y el sector industrial, lo que ha perjudicado al comercio local. Los conflictos y la inseguridad han tenido un efecto devastador en el sector agrícola (Raeymaekers, 2004: 71) y las personas que dependían de esta actividad para su subsistencia a menudo se han visto obligadas a concentrar su actividad en la explotación artesanal de recursos naturales (Vlassenroot y Raeymaekers, 2004: 21) o el pequeño comercio.

En esta nueva economía política del conflicto, las opciones de sustento se han reducido sensiblemente (Vlassenroot, 2004: 53; Raeymaekers y Vlassenroot, 2004: 224 y ss.). Los conflictos han perjudicado las economías domésticas y han dificultado la capacidad de las personas para satisfacer sus necesidades cotidianas. Sin embargo, al mismo tiempo, como señala Raeymaekers (2008: 8), ciertos actores no estatales (hombres de negocio, grupos líderes o combatientes de grupos armados) a menudo han pasado a regular el acceso a los

---

<sup>516</sup> Estas políticas además chocaron con anteriores decisiones del régimen, como la nacionalización de empresas. A través de la política de autenticidad que llevó a cabo Mobutu desde principios de la década de los setenta, se reservó el sector comercial (importación, exportación, tránsito, etcétera) a los nacionales y muchas empresas “zairinizadas” fueron declaradas propiedad del estado y entregadas a oficiales superiores del ejército y a cargos del régimen o compañeros de revolución de Mobutu (Ndaywel è Nziem, 2010: 246).

<sup>517</sup> Por ejemplo, tanto en Kivu Norte como en Kivu Sur son excepción las carreteras pavimentadas. La gran mayoría son de tierra, por lo que cuando llueve (lo que ocurre con frecuencia) se convierten en caminos difícilmente transitables, con las repercusiones que eso tiene también para el tránsito de mercancías.

mercados y los recursos. Esto ha implicado, por un lado, nuevos acuerdos entre los actores estatales y los no-estatales sobre la gestión de los servicios públicos, los recursos o la seguridad en el ámbito local y, por otro, que las relaciones económicas se hayan militarizado como resultado del mayor vínculo entre los hombres de negocio y los grupos armados (Raeymaekers, 2004: 70).

Asimismo, la competencia por los recursos escasos (tierra, agua, semillas, comida, leña, etcétera) ha intensificado las tensiones y, en algunos casos, los conflictos entre diferentes grupos de población (desplazada y local; autóctona y extranjera refugiada; de las diferentes etnias; etcétera), procesos que en ocasiones han sido instrumentalizados por las elites locales, nacionales y/o regionales para obtener réditos políticos y/o económicos (*Ibidem*: 76).

Como señala David Moore (2001: 909), la globalización –con su anti-estatismo, su visión restrictiva y centrada en la globalización económica neoliberal y la violencia inherente a sus dinámicas de acumulación– no sólo ha dificultado los procesos de construcción del estado y de democratización, sino que ha favorecido las dinámicas de acumulación preexistentes. La propia naturaleza del modelo liberal, que entroniza el mercado y se alimenta de la inacción (y la debilidad) del estado, ha ahondado las dinámicas preexistentes de corrupción, patrimonialismo y patronazgo a todos los niveles, y con ello ha alimentado tanto las actitudes depredadoras de las elites políticas y económicas, de los grupos armados y de una parte de la población<sup>518</sup>, como la exclusión de la mayor parte de esta última.

En este contexto de dificultad, la población ha buscado prácticas socio-económicas creativas para mejorar sus condiciones de vida en el día a día. Como señalan diferentes autores (Jourdan, 2004: 170-171; Raeymaekers y Vlassenroot, 2004: 226-227) se ha profundizado en este contexto de conflicto la “política de apañárselas” (*politique de la débrouille*) con larga tradición en la historia congoleña (Ayimpan 2014)<sup>519</sup>. Esta política está basada principalmente en el recurso a la economía informal (Jourdan, 2004: 170) y se aleja de los modelos formales, liberales y globalizados propuestos por las Instituciones Financieras Internacionales. De hecho, en este contexto a menudo las interacciones económicas están caracterizadas por prácticas iliberales con carácter informal, proteccionista (Raeymaekers, 2004: 75) o ilegal.

### 2.2.3. Reforma del sector de la seguridad y el reto pendiente de las FARDC

Como he analizado en profundidad en los capítulos precedentes, seguridad y estabilidad tienen una importancia fundamental en el marco de la agenda de paz liberal, en la que el concepto dominante de seguridad (estatocéntrica, militar y masculina), prioriza la recuperación del monopolio del uso de la fuerza por parte del estado. En el contexto congoleño, esta recuperación forma asimismo parte de un proceso todavía más profundo,

<sup>518</sup> Como señala Bayart (1993: 238), en contra del imaginario popular que considera a la población siempre inocente, la corrupción y el comportamiento depredador no sólo tienen lugar entre las elites. De hecho, Desiree Lwambo (2011: 14) recoge en su estudio sobre las masculinidades en la RDC una frase de un hombre participante que refuerza esta idea: “cuando alguien es honesto, la gente se ríe de él y dice que nunca progresará”.

<sup>519</sup> La población congoleña hace referencia a esta política de “apañárselas” con diferentes expresiones como, “debrouillardise”, “Sistema D” o “artículo 15”, en referencia a un artículo imaginario adicional a los catorce artículos con los que contaba la Constitución en el periodo de Mobutu (Jourdan, 2004: 170).

como así se establece en el marco del *Programme STAREC*, implementado por el gobierno congoleño, en el que la seguridad forma parte del componente “restauración de la autoridad del estado”.

Señalé en el capítulo quinto cómo los procesos de reforma del sector de la seguridad (RSS) proponen la reforma integral de las estructuras de seguridad del estado, lo que incluye instituciones como los cuerpos militares y policiales, los sistemas judiciales y penitenciarios, los servicios de inteligencia, los servicios de aduanas y cualquier otro servicio público uniformado (Verástegui, 2010: 185). Sin embargo, por su importancia para mi análisis, me centro a continuación en la reestructuración de las fuerzas armadas del país.

Para llevar a cabo la RSS el punto de partida fue una desmovilización parcial según la cual las fuerzas armadas estatales debían mantenerse pero reestructurarse, y los grupos armados no estatales debían desaparecer, proceso que relaciona la propia RSS con los procesos de DDR de ex combatientes y que comenzó en la RDC hace más de diez años. Como analizaré en el capítulo noveno, la profunda interrelación de ambos procesos ha provocado que los sucesivos fracasos de uno y otro hayan ido retroalimentándose repetidamente durante estos últimos años.

Tras el Acuerdo de paz global e inclusivo de 2002, una de las principales medidas adoptadas en el ámbito de la seguridad fue la creación de un nuevo ejército nacional, las Fuerzas Armadas de la RDC (FARDC)<sup>520</sup> que, en consonancia con la estrategia de reparto de poder que caracterizó aquel periodo de transición, debía incluir tanto a las antiguas *Forces Armées Congolaises* (FAC) como a muchas de las personas combatientes de los grupos armados no estatales participantes en el conflicto armado entre 1998 y 2003, a través de un proceso que se denominó *brassage* (“mezcla”, en francés). Esta misma dinámica de integración de combatientes no estatales en las FARDC se ha repetido posteriormente sobre la base de diferentes acuerdos de paz adoptados.

Estos diferentes procesos de integración militar –esta “mutación permanente” (Eriksson Baaz *et al.*, 2013: 52)– han convertido a las FARDC en una combinación entre, por un lado, “una amalgama de grupos... cuyos antecedentes no se han investigado y que carecen de adiestramiento” (S/2010/164: 11) y, por otro, unas fuerzas armadas nacionales caracterizadas históricamente por un comportamiento depredador. El resultado ha sido más un “ejército de yuxtaposición”, en palabras del propio Presidente del Senado congoleño (S/2010/288: 7) que un verdadero ejército con mando unificado. De hecho, estos procesos de integración han generado poca lealtad, falta de disciplina y trastornos en la cadena de mando, así como la extensión de su comportamiento depredador (ICG, 2012b: 6).

Todas estas circunstancias ayudan a explicar por qué las FARDC han demostrado repetidamente no sólo su incompetencia para defender la integridad territorial de la RDC frente a las amenazas internas y/o externas sino, sobre todo, su incapacidad para garantizar la seguridad de la población congoleña, a la que hostigan tanto o más que el resto de grupos armados. Este comportamiento de las FARDC tiene efectos también en la perpetuación del conflicto ya que, como señala Anthony Gambino (2008: 15-16), los sucesivos acuerdos de paz no están fructificando porque ningún grupo armado no estatal

---

<sup>520</sup> Las FARDC fueron creadas por la Ley de Organización General de la Defensa y las Fuerzas Armadas, que entró en vigor el 12 de noviembre de 2004.

tiene incentivos para llegar a acuerdos con el gobierno en la medida en que no se sienten amenazados por las FARDC.

En suma, en el momento actual y pasados ya doce años desde su creación, las FARDC siguen siendo, como señaló poco después de su creación Mwayila Tshiyembe (2005) en el mejor de los casos un ejército en transición y, en el peor, un instrumento de dominación y expolio. Durante todo estos años se han convertido en “parte del problema” de violencia e inseguridad en la RDC (Eriksson Baaz y Stern, 2012: 43), por lo que todavía sigue pendiente una verdadera RSS.

A pesar de este comportamiento depredador y de la ineficiencia demostradas por las FARDC estos últimos años, ni la población ni la sociedad civil tienen dudas sobre a quién corresponde su protección. Según el estudio realizado en 2008 por Vinck *et al.* (2008: 27), ante la pregunta “¿Quién te protege?”, un 25% y un 42% de la población entrevistada en Kivu Norte y Kivu Sur, respectivamente, señalaron a las FARDC, y un 8,1% y 11,9% a la Policía. Por el contrario, sólo un 6,2% y un 1,2% señalaron a la MONUC<sup>521</sup>. Por tanto, en este contexto de conflictividad armada no se cuestiona la existencia del ejército sino simplemente su inoperancia contra los grupos armados no estatales y su comportamiento hostil contra la propia población congoleña.

El apoyo a las FARDC es también grande entre muchas organizaciones de la sociedad civil, como lo demuestran algunas de las iniciativas desarrolladas por esta a favor de su ejército nacional, entre ellas, varias manifestaciones de apoyo a las FARDC organizadas por la sociedad civil. Asimismo, como señala Eudoxie Nziavake, en 2013, en un momento en el que las FARDC estaban combatiendo al M-23, y ante las dificultades económicas de los soldados de las FARDC, se realizó una colecta simbólica de dinero (de un dólar por persona), que tuvo cierto éxito, para demostrarles el apoyo de la población. Como señala la propia Nziavake: “si la situación de las FARDC no mejora, la situación de la población no va a mejorar” porque van a intentar obtener de la población lo que no obtienen del estado<sup>522</sup>. En esta misma línea se expresa Roger Buhendwa, al señalar “vivimos todos en el mismo contexto y tenemos todos los mismos problemas... los problemas que golpean a los militares golpean también a los civiles”<sup>523</sup>. Efectivamente, esta tensión entre la protección y el hostigamiento forma parte de la compleja interacción que, como señala Verweijen (2015) mantienen las FARDC y la población civil.

Iniciativas como la comentada en el párrafo anterior han servido en parte para reconciliar a la población con las FARDC y viceversa, porque, como señala Leatherman (2012: 139), los soldados estatales a menudo han sentido incompreensión y falta de respeto por parte de la población<sup>524</sup>. Perciben que esta no comprende su difícil situación y les considera mezquinos por su comportamiento. Generalmente, estos soldados vienen de las capas más bajas de la sociedad y su salario, cuando existe, es insuficiente para subsistir. Muchos padecen profundas privaciones. En este sentido, los soldados se sienten víctimas y a

<sup>521</sup> “Dios/Jesús” fue la respuesta del 44% de las personas entrevistadas en Kivu Norte y del 28% en Kivu Sur, lo que indica la importancia de las creencias religiosas en esta sociedad.

<sup>522</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>523</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>524</sup> En su estudio cualitativo Lwambo (2011: 19) recoge varias frases que reflejan esta percepción negativa de la población civil sobre las FARDC. Un joven afirmó que el ejército era “sólo para desesperados”, mientras que una trabajadora señaló que “no he visto nunca una familia que respete a un soldado”.

menudo vinculan sus crímenes (robos, sabotajes, violaciones, asesinatos) con estas privaciones (Eriksson Baaz y Stern, 2010: 47; Leatherman, 2012: 139). Sin embargo, también son conscientes de que ser soldados les ofrece cierta legitimidad y, teniendo en cuenta la debilidad del sistema de justicia militar, ausencia de rendición de cuentas.

A día de hoy, la reforma de las FARDC plantea todavía muchos retos. La resolución 2277 (2016)<sup>525</sup> del Consejo de Seguridad incide en la importancia de establecer unas fuerzas de seguridad “profesionales, responsables y sostenibles”<sup>526</sup>. Por su parte, Oxfam (2009: 30), además de la profesionalidad, destaca la necesidad de que estén bien remuneradas y cohesionadas. A estos objetivos puede sumarse también la necesidad de incorporar las cuestiones de género en esta estructura militar. Recogí en el capítulo quinto la idea de Fitzsimmons (2005: 193) de aprovechar el periodo de reestructuración y reforma del sector de la seguridad para incorporar el género en las fuerzas y cuerpos de seguridad del estado, en un momento en el que quizás la identidad “masculina” de las instituciones todavía no se haya consolidado. En relación con las FARDC, poco se ha hecho para revisar las masculinidades tanto de los antiguos soldados de las FAC como de los hombres combatientes de los grupos armados no estatales integrados en ellas. Ambas están construidas sobre la dominación y la agresividad y, en el contexto de la sociedad patriarcal congoleña, sobre una profunda desigualdad entre mujeres y hombres<sup>527</sup>, características de la masculinidad hegemónica que son todas ellas un obstáculo en el desarrollo de su responsabilidad de protección del pueblo congoleño.

#### **2.2.4. Reconciliación y justicia transicional: una pluralidad de mecanismos para un resultado exiguu**

A pesar de la continuidad de los conflictos armados y de la violencia, la población del este de la RDC es optimista en relación con la posibilidad de obtener justicia frente a las violaciones de derechos humanos cometidas en el marco de estos conflictos. Así lo considera el 80% de las personas entrevistadas en Kivu Norte y Kivu Sur en el estudio de Vinck *et al.* (2008: 44). La justicia, sin embargo, es interpretada de modos tan diversos como restablecer la verdad (52%), aplicar la ley (47%), castigar a las personas responsables (21%), enjuiciarlas (12%), compensar a las víctimas (7%) o perdonar (2,6%). Asimismo, a la pregunta sobre la manera más adecuada de obtener justicia, las respuestas (Vinck *et al.*, 2008: 46) refieren el sistema de justicia nacional (47%), la Corte Penal Internacional (23%), los tribunales militares (20%), los mecanismos de verdad (19%), la justicia tradicional o consuetudinaria (13%), los proyectos de resolución de conflictos a través de ONG, iglesias, etcétera (16%), o las amnistías y el perdón (6%).

Muchas de estas respuestas aluden a alguno de los tres modelos de justicia transicional que analicé en el capítulo quinto, esto es, los modelos de olvido, perdón y justicia. Como

---

<sup>525</sup> Esta resolución reitera también la necesidad de crear lo antes posible una “Fuerza de Reacción Rápida” congoleña capaz de asumir las tareas que desempeña actualmente la Brigada de Intervención Rápida (BIR) de la MONUSCO. Esta preocupación, dirigida a garantizar la sostenibilidad de la seguridad en el país tras la salida de la misión internacional, se ha incluido en la resolución 2098 (2013) que creó la BIR y en posteriores resoluciones del CSNU.

<sup>526</sup> Párrafo 2 de la resolución 2277 (2016) de 30 de marzo de 2016.

<sup>527</sup> Aunque he centrado mi análisis en las FARDC y no he valorado la reforma de otros cuerpos y fuerzas de seguridad del estado, sí me parece importante señalar que en el seno de la Policía Nacional Congoleña sí se han creado unidades de policía especiales de lucha contra la violencia de género.

señalé entonces, no es sencillo encontrar representaciones “puras” de estos modelos porque en un mismo contexto se implementan diferentes instrumentos de justicia transicional. Este el caso de la RDC, donde durante la etapa de transición existió una Comisión Verdad y Reconciliación (modelo de perdón), se han aprobado diferentes leyes de amnistía (modelo de olvido) y, finalmente, se ha enjuiciado a responsables de crímenes de guerra y crímenes contra la humanidad en procesos jurisdiccionales tanto nacionales como internacionales (modelo de justicia).

Preguntada en el estudio de Vick *et al.* (2008: 44) sobre qué le gustaría que pasase con las personas que han cometido crímenes de guerra, la gran mayoría de la población entrevistada en los Kivus consideró que le gustaría que fuesen castigadas por ello (70%). Un porcentaje mucho menor señaló que debían ser encarceladas (33%), llevadas a un tribunal (22%) o incluso que habría que matarlas (19%). Porcentajes aun menores recibieron otras respuestas como hacerles compensar a las víctimas (17%); pedir perdón (9%); confesar sus crímenes (9%); desmovilizarse, si se trata de soldados (8%); ser amnistiadas (4%); o reintegrarse en la comunidad (3%). Como señala este mismo estudio, estas respuestas indican una preferencia por una visión retributiva o punitiva de la justicia (castigo, cárcel, ejecución, etcétera) en detrimento de la justicia restaurativa (petición y concesión de perdón, reparación, etcétera).

Analizo a continuación diferentes experiencias de justicia transicional que han tenido lugar en la RDC tras la firma del Acuerdo de paz global e inclusivo en 2002, agrupadas de acuerdo a los tres modelos analizados: perdón, olvido y justicia.

#### **2.2.4.1. Modelo de perdón: la Comisión Verdad y Reconciliación**

La creación de una Comisión Verdad y Reconciliación (CVR) en la RDC fue decidida en el Acuerdo de paz global e inclusivo con dos objetivos: por un lado, conocer la verdad sobre las graves violaciones de derechos humanos cometidas en la RDC; y, por otro, consolidar la paz, la unidad nacional y la reconciliación.

El artículo 154 de la Constitución de la Transición –en vigor entre abril de 2003 y febrero de 2006– reconoció a la CVR como una de las instituciones de apoyo a la democracia en dicho periodo de transición<sup>528</sup>. Posteriormente, el marco jurídico de esta institución fue desarrollado en la Ley 04/018 de 30 de julio de 2004 relativa a la organización, atribuciones y funcionamiento de la Comisión Verdad<sup>529</sup> y Reconciliación<sup>530</sup>. De acuerdo al artículo 6 de esta ley, el marco temporal de las violaciones graves de derechos humanos que debía conocer la CVR fue muy extenso, desde el 30 de junio de 1960 (momento de la

---

<sup>528</sup> Junto con la Comisión electoral independiente, el Observatorio nacional de derechos humanos, la Alta autoridad de los medios de comunicación y la Comisión de ética y lucha contra la corrupción, cuyas características y objetivos principales se recogen en los artículos 154 a 160 de dicha Constitución.

<sup>529</sup> En esta ley se define el componente “verdad” (artículo 4) como el restablecimiento claro y objetivo de la realidad histórica de los hechos, crímenes y violaciones de derechos humanos que hayan causado, directamente o indirectamente, a una persona o grupo de personas un daño moral, físico, social o material.

<sup>530</sup> El componente “reconciliación” se define (artículo 4) como el restablecimiento de la armonía y la concordia entre la población congoleña, entre autores y víctimas de perjuicios y crímenes con el objetivo de restaurar la unidad nacional. Implica el reconocimiento de hechos, la demanda y la concesión de perdón, la reparación equitativa de los perjuicios y crímenes y la rehabilitación tanto moral como física.



independencia del Congo) hasta el fin de la transición, fecha límite de trabajo de esta CVR y que finalmente se situó en diciembre de 2006.

De acuerdo al politólogo Phambu Ngoma-Binda (2008: 48-75), la CVR fue un fracaso por diferentes razones. En primer lugar, por su propia composición, integrada por 21 personas<sup>531</sup>, de las cuales ocho representaron a “los componentes” (partes participantes en las negociaciones del Acuerdo de paz global e inclusivo) e integraron el órgano principal (*Bureau*), y otras trece representaron a las diferentes confesiones religiosas y a asociaciones de sabios de cada una de las Provincias de la RDC. Por tanto, los presuntos responsables de los crímenes y violaciones de derechos humanos dirigían los trabajos de la CVR. Eran, al mismo tiempo, juez y parte, y no tuvieron voluntad política para que este mecanismo fuera fructífero y sí, en cambio, para intentar utilizarlo en defensa de sus propios intereses (*Ibidem*: 50-52). No extraña, por tanto, que en su trabajo, esta Comisión obviase el componente “verdad” (registro de denuncias, investigaciones, audiencias, reparaciones, examen de solicitudes de amnistía, ceremonias de perdón, etcétera) y centrase su actividad –esta además, realizada de manera débil, episódica y no sistemática– en la promoción de la reconciliación, la gestión de los conflictos interétnicos y la educación cívica (*Ibidem*: 48 y 164).

En segundo lugar, esta falta de voluntad política explica también el retraso en la puesta en marcha de la CVR. Aunque fue prevista en noviembre de 2002, los diferentes pasos (previsión constitucional, ley de desarrollo, nombramiento de cargos, aprobación de reglamento interno) fueron demorando su puesta en marcha hasta marzo 2005, cuando quedaba apenas un año para el final de la transición y, por tanto, de su propio mandato. Este plazo fue excesivamente breve para una misión tan vasta, teniendo en cuenta su extenso marco temporal, geográfico y material.

En tercer lugar, aunque los expertos internacionales señalan que las CVR deben tener lugar en contextos de estabilidad política, en el caso congoleño su trabajo tuvo lugar en un momento de inseguridad y tensión política en el que una parte del territorio nacional seguía sin estar controlado por el poder central. En cuarto lugar, el inicial apoyo internacional<sup>532</sup> se fue diluyendo progresivamente, en parte a causa de la constatación de que la financiación proporcionada no estaba siendo bien gestionada y era desviada a cuentas privadas a través de organizaciones intermediarias (Ngoma-Binda, 2008: 59), por lo que con el paso del tiempo los recursos financieros y materiales fueron casi inexistentes. En quinto lugar, como señala Ngoma-Binda (2008: 59), la ausencia, por un lado, de cualificaciones intelectuales y profesionales y, por otro, de virtudes morales de las personas participantes. En sexto lugar, la ausencia de competencia de la CVR para conceder la amnistía provocó que las personas autoras de los crímenes, muchas de ellas en puestos de poder y responsabilidad en el nuevo gobierno o en las fuerzas y cuerpos de seguridad del estado, decidiesen no participar en la CVS y no confesar sus crímenes.

---

<sup>531</sup> La Ley 04/018 de 2004 (artículo 9) estableció un mínimo de 30% de mujeres en la composición de la CVR, disposición que sí cumplió porque participaron en ella 8 mujeres y 13 hombres.

<sup>532</sup> Esta iniciativa contó con diferentes apoyos internacionales, tanto privados como públicos. Entre estos últimos destacaron el de la Unión Europea, la MONUC, el PNUD, el Banco Africano de Desarrollo o la Oficina del Alto Representante de la ONU para los Derechos Humanos (Ngoma-Binda, 2008: 58 y 60).

Y, finalmente, en séptimo lugar, la CVS fue una institución que ignoró y fue ignorada por la población civil. Fue una estructurada desconocida para la mayoría de la población, incluida la población alfabetizada, e incluso las personas que sabían de su existencia aseguraban desconocer el trabajo que realizaba (Ngoma-Binda, 2008: 49).

A pesar de que la mayor parte de la población de los Kivus (un 88% de la población entrevistada en el estudio de Vinck *et al.*, 2008: 49-50) consideraba importante conocer la verdad sobre lo que ha pasado en el este de la RDC, una comisión de la verdad no era la opción más valorada para ello (23% de la población entrevistada) frente a otras como el sistema judicial (53%). Asimismo, apenas una cuarta parte de la población entrevistada (24%) ha participado en algún procedimiento de establecimiento de la verdad, aunque más de la mitad (60%) se mostraba dispuesta a hacerlo<sup>533</sup>.

#### **2.2.4.2. Modelo de olvido: las leyes de amnistía**

Otra de las cuestiones que se incluyeron en el Acuerdo de paz global e inclusivo de 2002 y que fue asimismo reconocida en el artículo 199 de la Constitución de la transición fue la aprobación por el Parlamento transitorio de una ley de amnistía para las personas de los grupos armados no estatales beligerantes. Según este artículo 199, la ley debía adoptarse de acuerdo a la legislación internacional y, por tanto, debía excluir los crímenes de guerra, los crímenes de genocidio y los crímenes contra la humanidad.

A la espera de esta ley, el Presidente congoleño adoptó, con carácter provisional, el *Decreto-Ley 03-001, de 15 de abril de 2003 sobre la amnistía provisional por actos de guerra, infracciones políticas y de opinión*. Esta norma estableció como ámbito temporal de la amnistía el periodo del 2 de agosto de 1998 al 4 de abril de 2003 y como actos objeto de amnistía (ámbito material) los tres siguientes: las infracciones de guerra, es decir, los actos derivados de operaciones militares autorizados por las leyes y las costumbres de guerra que, en contexto de guerra, causaron daños a otras personas; las infracciones políticas, esto es, aquellos actos de carácter político que atentaron contra la organización y el funcionamiento de los poderes públicos; y, finalmente, las infracciones de opinión, cometidas en ejercicio de la libertad de pensamiento o expresión. De su ámbito de aplicación se excluyeron, como estaba previsto en la Constitución provisional, los crímenes de genocidio, de guerra y de lesa humanidad.

Posteriormente, el Parlamento transitorio aprobó la *Ley 05/023 de 19 de diciembre de 2005 sobre los actos de guerra, infracciones políticas y de opinión* que derogó el anterior Decreto-Ley. Esta ley estableció el mismo régimen en relación con el ámbito material y los actos excluidos por la amnistía, pero amplió el marco temporal desde el 20 de agosto de 1996 (para incluir los cometidos durante el conflicto armado que derrocó a Mobutu) hasta el 30 de junio de 2006 (unos meses antes de la entrada en vigor de esta nueva ley). En este caso, además, se especificó, en relación con el ámbito personal, que era susceptible de ser amnistiada toda persona de nacionalidad congoleña, con independencia de su residencia en la RDC o en el extranjero.

Posteriormente, y en el marco de los Acuerdos de Goma, se adoptó otra norma sobre esta cuestión. *La Ley 09/003 de 7 de mayo de 2009 que recoge la amnistía de actos de guerra e*

<sup>533</sup> Entre las personas que se mostraron reacias a participar, un 56% señalaba que esto se debía al miedo a venganzas o represalias (Vinck *et al.* 2008: 50).

insurreccionales<sup>534</sup> cometidos en las Provincias de Kivu Norte y Kivu Sur entre junio de 2003 y el 7 de mayo de 2009. Dado que estos acuerdos sólo incluyeron a los grupos armados activos en esas dos provincias, la ley se circunscribe también a ese ámbito geográfico. Asimismo, nuevamente se excluyeron los crímenes de genocidio, los crímenes de guerra y los crímenes contra la humanidad.

**Tabla 8.2. Tabla resumen de las leyes de amnistía a combatientes de grupos armados en la RDC**

|                          | Decreto Ley 03-001<br>(2003)  | Ley 05/23 (2005)  | Ley 09/003 (2009)   | Ley 14/006 (2014)   |
|--------------------------|---|---|---|---|
| <b>Ámbito temporal</b>   | 02/08/1998<br>04/04/2003  | 20/08/1996<br>30/06/2005  | -/06/2005<br>07/05/2009   | 18/02/2006<br>20/12/2013  |
| <b>Ámbito material</b>   | - Actos de guerra<br>- Infracciones políticas<br>- Infracciones de opinión        | - Actos de guerra<br>- Infracciones políticas<br>- Infracciones de opinión        | - Actos de guerra<br>- Actos insurreccionales                                     | - Actos insurreccionales<br>- Actos de guerra<br>- Infracciones políticas   |
| <b>Ámbito geográfico</b> | RDC   | RDC   | Kivu Norte<br>Kivu Sur  | RDC   |
| <b>Ámbito personal</b>   | No se especifica  | Nacionalidad congoleña  | Nacionalidad congoleña  | Nacionalidad congoleña  |
| <b>Actos excluidos</b>   | - Crímenes de genocidio<br>- Crímenes de guerra<br>- Crímenes contra la humanidad | - Crímenes de genocidio<br>- Crímenes de guerra<br>- Crímenes contra la humanidad | - Crímenes de genocidio<br>- Crímenes de guerra<br>- Crímenes contra la humanidad | - Crímenes de genocidio<br>- Crímenes de guerra<br>- Crímenes contra la humanidad<br>- Terrorismo<br>- Violencias sexuales<br>- Pillaje, etc. |
| <b>Entrada en vigor</b>  | 15/04/ 2003   | 19/12/2005  | 07/05/2009  | 11/2/2014   |

Fuente: Elaboración propia.

Finalmente, en 2014 el Parlamento congoleño adoptó la última ley de amnistía hasta el momento. Se trata de la *Ley 14/006 de 11 de febrero de 2014 que recoge la amnistía para actos de guerra, infracciones políticas y de opinión*. Esta ley surge en el contexto de las negociaciones de paz que, auspiciadas por Uganda, se celebraron en Kampala en diferentes momentos de 2013 entre el gobierno congoleño y el grupo armado M-23; Asimismo, en ese momento el gobierno congoleño lanzó un ultimátum de abandono de las armas al resto de grupos no estatales, muchos de los cuales estaban activos a causa de la amenaza que suponía el M23.

En noviembre de 2013, mientras tenía lugar una nueva reunión de estas negociaciones con el M23 en Kampala, una operación militar conjunta FARDC-MONUSCO (en la que intervino la Brigada de Intervención Rápida) consiguió derrotar a este grupo armado, por lo que el gobierno congoleño se negó finalmente a firmar un acuerdo de paz y decidió denominar al acuerdo consensuado simplemente “Declaración” (Fisas, 2014: 57-58). Asimismo, el gobierno rechazó negociar una amnistía general y previó una amnistía individual, que debía ser solicitada por cada combatiente y aceptada por el gobierno. Esta amnistía individual, además, no afectó únicamente a las personas combatientes del M23 sino también a todas aquellas nacionales congoleñas de grupos armados no estatales a los que el gobierno había ofrecido el ultimátum para abandonar las armas.

<sup>534</sup> De acuerdo al artículo 4 de dicha ley, son actos insurreccionales aquellos actos de violencia colectiva destinados a poner en peligro las instituciones de la República o la integridad territorial.

Esta ley cubre los actos insurreccionales, los actos de guerra y las infracciones políticas cometidas entre el 18 de febrero de 2006, fecha de promulgación de la Constitución, y el 20 de diciembre de 2013, fecha de vencimiento del ultimátum lanzado por el gobierno congoleño. Además de su carácter individual, otra de las novedades es que se amplía notablemente la lista de actos excluidos, ya que junto con los crímenes de guerra, contra la humanidad y genocidio, se incluyen también los siguientes actos: terrorismo; tortura; tratos crueles, inhumanos y degradantes; violación y otras violencias sexuales; utilización, reclutamiento o alistamiento de menores; malversación de fondos públicos; pillaje; transformación y tráfico de estupefacientes; y otras violaciones graves y masivas de los derechos humanos.

En este caso, los demandantes tenían un plazo de seis meses para presentar el *acte d'engagement á ne pas récidiver* (acta de compromiso de no repetición) con el que se comprometen por escrito a no volver a cometer estos actos. En caso de violación de este compromiso, la amnistía se anularía y estas personas no tendrían opción de beneficiarse de posteriores amnistías. Esta es una novedad fundamental ya que permite al gobierno congoleño identificar a las personas demandantes y verificar sus antecedentes.

El plazo de seis meses inicialmente previsto para presentar la solicitud fue prorrogado y, desde abril de 2014, el gobierno congoleño ha publicado diferentes listas denominadas coloquialmente *vagues* (“olas”, en francés) que han incluido a aproximadamente dos mil personas beneficiarias de la amnistía. Entre ellas, se encuentran varios cientos de miembros del M23 que se encontraban en Uganda, así como otros muchos miembros de este y de otros grupos que se encontraban en prisión.

La amnistía es un instrumento de justicia transicional muy controvertido, especialmente entre la población civil. También en la RDC, donde según el estudio de Vinck *et al.* (2008: 40-41) un 85% de la población entrevistada en el este del país considera importante que las personas que han cometido crímenes de guerra respondan por ellos. De hecho, un 82% considera que esta rendición de cuentas “es necesaria para asegurar la paz”. A la hora de identificar los crímenes sobre los que se debe responder, dos destacan sobre todos los demás: el asesinato, señalado por un 91% de las personas entrevistadas, y la violencia sexual, por un 70%. Mucho más lejos se encuentran otros como el robo de ganado (26%), el desplazamiento de población (27%), el reclutamiento forzoso de niños y niñas (23%), la tortura (16%) o el reclutamiento forzoso de adultos (6%)<sup>535</sup>.

En el caso de la RDC el uso de la amnistía ha sido todavía más polémico porque, como analizaré en el siguiente capítulo, este instrumento se ha combinado sin éxito con la reforma del sector de la seguridad, ya que a menudo se ha ofrecido la integración en las FARDC a los ex combatientes de grupos armados para fomentar el abandono de las armas.

#### **2.2.4.3. Modelo de justicia: la reforma del sector de la justicia y la Corte Penal Internacional**

El estudio de Vinck *et al.*, (2008: 47) se plantea a la población de los Kivus la elección entre la paz a través de los tribunales o a través del perdón. La primera opción (59%) es la elegida en detrimento de la segunda (41%). Sobre la base de esta preferencia por los

---

<sup>535</sup> Desgraciadamente, este estudio no aporta datos desagregados por lo que no es posible conocer las diferentes percepciones de hombres y mujeres en relación a la gravedad de estos crímenes.

procesos judiciales, posteriormente se pregunta cuál debe ser la naturaleza de esos tribunales. Como señalé en el capítulo quinto, en este tipo de contextos pueden darse diferentes tipos de procesos judiciales, entre ellos, nacionales, internacionales (Corte Penal Internacional o Tribunales *ad hoc*) o mixtos-híbridos (en los que se aplica tanto derecho nacional como internacional). Los tribunales nacionales son la opción preferida en los Kivus (45% de las personas entrevistadas), seguida de los tribunales internacionales celebrados en la RDC (38%) y, con mucho menor apoyo, de los tribunales en el extranjero (7%). De acuerdo a estos datos, es evidente la preferencia, en el caso de los procesos judiciales, por aquellos celebrados en la RDC, ya sean nacionales o internacionales (83%).

En la RDC la cuestión de la justicia transicional plantea el problema de la reforma del sistema judicial nacional. En la RDC tanto la justicia militar como la civil comparten en buena medida el diagnóstico del resto de las estructuras nacionales, esto es, falta de medios y de capacidades, debilidad y corrupción<sup>536</sup>. Sin embargo, además, a los problemas estructurales hay que sumar la falta de voluntad política por parte de las autoridades para emplear estos tribunales para impartir justicia por hechos cometidos en los conflictos armados. Como analizaré en el siguiente capítulo, la actitud del gobierno nacional ha sido históricamente reacia a la rendición de cuentas especialmente por parte tanto de los líderes de los grupos armados.

En el plano internacional, ha sido la Corte Penal Internacional (CPI) la que se ha encargado de exigir responsabilidades a algunas –muy pocas– personas sospechosas de haber cometido crímenes contra la humanidad y crímenes de guerra en la RDC. Hasta marzo de 2016 la CPI había abierto seis casos (cuatro en el territorio de Ituri, Provincia Oriental, y dos en los Kivus) contra personas acusadas de diferentes crímenes de guerra y crímenes contra la humanidad cometidos en el este de la RDC a partir de 2002, fecha en la que este país admitió la competencia de la Corte<sup>537</sup>. Se trata de una respuesta limitada en proporción a la magnitud y gravedad de las violaciones de derechos humanos que han tenido lugar, pero al mismo tiempo es una respuesta con un profundo significado simbólico en contra de la impunidad.

Entre estos casos destaca el de Thomas Lubanga que, de hecho, fue la primera persona juzgada y condenada por la CPI. La apertura del procedimiento tuvo lugar en 2009 y finalmente, en 2012, fue condenado a 14 años de prisión como co-autor de un crimen de guerra, más concretamente, el alistamiento forzoso de menores de 15 años para hacerles participar activamente en hostilidades con el grupo armado *Forces Patriotiques pour la Libération du Congo* (FPLC) en el territorio de Ituri (Provincia Oriental). Actualmente está siendo juzgado Bosco Ntaganda, acusado de trece crímenes de guerra y cinco crímenes contra la humanidad<sup>538</sup> cometidos entre 2002 y 2003 en Ituri y que con posterioridad a esta

---

<sup>536</sup> Desde la unidad “Lucha contra la Violencia Sexual” de la ONU, Alejandro Sánchez señala cómo la justicia civil es incluso más débil aún que la justicia militar. Entrevista personal (Bukavu, 6 de agosto de 2014).

<sup>537</sup> Para información más detallada, visitar la siguiente página web de la CPI: [https://www.icc-cpi.int/fr\\_menus/icc/situations%20and%20cases/cases/Pages/cases%20index.aspx](https://www.icc-cpi.int/fr_menus/icc/situations%20and%20cases/cases/Pages/cases%20index.aspx) [consultada el 31 de marzo de 2016].

<sup>538</sup> Los crímenes de los que ha sido acusado Ntaganda son los siguientes: asesinato y tentativa de asesinato; ataque contra civiles, violación; esclavitud sexual de civiles; pillaje; desplazamiento de civiles; ataque contra bienes protegidos; destrucción de bienes del enemigo; violación, esclavitud sexual, alistamiento y reclutamiento de menores de quince años y su utilización para hacerles participar activamente en las hostilidades (crímenes de guerra). Y asesinato y tentativa de asesinato;

fecha participó en el seno del grupo armado CNDP en la Provincia de Kivu Norte<sup>539</sup>. Ambos casos se refieren a actos cometidos en la Provincia de Ituri, región donde se produjeron los hechos por los que se ha juzgado a otras dos personas, Germain Katanga, que fue condenado en 2014 por un crimen de guerra y cinco contra la humanidad y Mathieu Ngudjoko Chui, que fue absuelto en 2012 de tres crímenes contra la humanidad y siete crímenes de guerra.

Dos han sido los casos analizados por la CPI en relación con crímenes cometidos en Kivu Norte y/o Kivu Sur. Primero, Callixte Mbarushimana, considerado Secretario Ejecutivo de las FDLR-FOCA, que fue absuelto en 2011 de cinco crímenes contra la humanidad y ocho crímenes de guerra. Y, segundo, Sylvestre Mudacumura, presunto comandante supremo de las FDLR, contra el que se cursó en 2012 una orden de arresto de la CPI por nueve crímenes de guerra<sup>540</sup>, cometidos entre enero de 2009 y septiembre de 2010, y que actualmente se encuentra en fuga.

### 3. Género en la construcción de la paz en Kivu Norte y Kivu Sur

#### 3.1. Contexto general: *continuum* de la violencia contra las mujeres en la RDC

En la RDC, la violencia contra las mujeres no es monopolio del contexto bélico. Teniendo en cuenta los diferentes modos (física, estructural y simbólica), ámbitos (político, social, económico), contextos (tanto en los conflictos armados como fuera de estos) y momentos (antes, durante y después de los conflictos armados) de violencia que las mujeres enfrentan en la RDC, tiene sentido recuperar aquí el concepto de *continuum* de violencia (Moser, 2001; Rehn y Sirleaf, 2002: 9-10; Cockburn, 2004: 43), que analiza esta como un proceso complejo, constante e integral en el cual el conflicto armado no es para las mujeres un contexto tan diferente a los demás. Como señala Cockburn (2004: 43) y recogí ya en el tercer capítulo, las mujeres congoleñas podrían argumentar: “¿Guerra? No me hables de la guerra. Mi vida diaria ya es un campo de batalla suficiente”.

La igualdad entre mujeres y hombres no existía en la RDC antes del comienzo de los conflictos armados en la década de los noventa, pero esta desigualdad de género preexistente ha sido alterada y, a menudo, exacerbada por estos. Las propias relaciones tradicionales entre mujeres y hombres han sido desafiadas por la inestabilidad y las dificultades derivadas de los conflictos, ya que a la creciente incapacidad de los hombres para cumplir sus roles tradicionales como proveedores y protectores se ha unido la progresiva asunción del rol proveedor por parte de la mujer en la mayoría de los hogares (Bjørkhaug, y Bøås, 2014: 15-16).

Asimismo, como señala Eudoxie Nziavake, la situación de “guerras de repetición” ha agravado las manifestaciones de violencia contra las mujeres en Kivu Norte y Kivu Sur<sup>541</sup>. Sin embargo, como recogen diferentes fuentes, además de la violencia vinculada a los conflictos armados existen en la RDC otras muchas violencias basadas en el género como la violencia socioeconómica, la violencia cultural, la violencia doméstica, la violencia

---

violación, esclavitud sexual; persecución; y desplazamiento forzado de la población (crímenes contra la humanidad).

<sup>539</sup> Analizaré el caso de Bosco Ntaganda en profundidad en el noveno capítulo.

<sup>540</sup> Ataque contra la población civil; asesinato; mutilación; tratos crueles, inhumanos y degradantes; violación; tortura; destrucción de bienes, pillaje; y atentado contra la dignidad humana.

<sup>541</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

profesional e institucional o la violencia ligada a las costumbres (Eriksson Baaz y Stern, 2010: 42; CEDAW/C/COD/6-7, 2011: 21). Todas estas formas de violencia forman parte de la vida cotidiana de las mujeres y las niñas en la RDC.

Analizo a continuación tres cuestiones en relación con estas violencias. La primera, el carácter “generizado” del propio estado congoleño, que promueve, tanto en su discurso como en su práctica la desigualdad entre hombres y mujeres; la segunda, la discriminación de las mujeres tanto en la vida pública como en la privada y en todos los ámbitos (político, económico y social) de esta sociedad; y, finalmente, las dificultades y obstáculos estructurales (institucionales y sociales) para la defensa de las vulneraciones de sus derechos que enfrentan las mujeres.

### **3.1.1. República Democrática del Congo como “estado generizado”**

Tanto la Constitución de la Transición en 2003 como la Constitución de 2006 reconocen jurídicamente la igualdad de mujeres y hombres. Sin embargo, ese reconocimiento formal y general recogido tanto en la Constitución como en otros textos legislativos como el Código de Familia, el Código Penal o el Código del Trabajo se contradice posteriormente con el contenido de dichos textos, muchos de los cuales incluyen disposiciones discriminatorias que, en la práctica, convierten a las mujeres en “ciudadanas de segunda clase” (Sadie, 2015: 454).

Por ejemplo, el artículo 444 del Código de Familia establece que “el hombre es el jefe del matrimonio. Debe proteger a su esposa; y su esposa le debe obediencia”. Por su parte, el artículo 448 del mismo Código reconoce el principio de incapacidad jurídica de la mujer casada, ya que “la esposa debe obtener la autorización de su esposo para todos los actos jurídicos en los que ella se obligue a una prestación que deba efectuar en persona”. Una mujer casada no puede, por ejemplo, abrir una cuenta bancaria, viajar o adquirir un bien si no cuenta con la autorización del marido.

La desigualdad entre mujeres y hombres es una práctica generalizada en la RDC que, como vemos, en ocasiones está institucionalizada y que también está muy presente en la sociedad. Se trata de una discriminación que afecta a la mayoría de la población congoleña<sup>542</sup> y que está por encima de las diferencias de clase social, etnia o religión. Como señala el propio gobierno de la RDC en su sexto y séptimo informes conjuntos ante el Comité de la Convención para la Eliminación de todas las Formas de Discriminación contra las Mujeres (CEDAW)<sup>543</sup>, “todos los grupos étnicos, a pesar de la diversidad de sus creencias y prácticas, tienen la misma percepción diferenciada de los papeles del hombre y la mujer” (CEDAW/C/COD/6-7, 2011: 20). Esta generalización de la desigualdad de las mujeres no significa que todas ellas sufran la discriminación de la misma forma. Como señala Anne Marie Uboyo, cuando la variable género intersecciona con otras como, por ejemplo, la etnia, la clase social, la religión, el hecho de vivir en el medio rural o urbano o su condición de mujeres solteras o casadas, el grado de desigualdad que enfrentan las mujeres varía.

---

<sup>542</sup> Las mujeres representan el 52% de la población de la RDC.

<sup>543</sup> Desde el año 1994, los diferentes regímenes de la RDC han presentado siete informes periódicos al Comité de la CEDAW sobre la situación de las mujeres. En 2011 presentó el último hasta el momento, y todavía no hay fecha prevista para la presentación de un nuevo informe por parte de este país.

Una de las mayores dificultades para revertir la situación es la fuerza que tienen en esta sociedad los prejuicios, los estereotipos y las prácticas y tradiciones consuetudinarias discriminatorias. Como señala Anne Marie Uboyo, se trata de una cultura muy enraizada en la cabeza de los hombres, incluso en la de los hombres con estudios, que a menudo consideran que la mujer no sirve para nada, no puede dirigir o no puede ser su jefe, prejuicios que también tienen ciertas mujeres.

Y también lo están en el discurso y la práctica del estado. El gobierno congoleño ha justificado su inacción en este ámbito en los años posteriores al fin del conflicto armado regional de 2003 sobre la base de que las modificaciones legislativas de disposiciones discriminatorias no entraban dentro de las prioridades establecidas en el Acuerdo de paz global e inclusivo para la etapa de transición (CEDAW/C/COD/Q/5/Add.1, 2006: 2). Asimismo, otra argumentación del gobierno congolés para no actuar con mayor determinación a favor de la igualdad entre mujeres y hombres ha sido la escasez de medios económicos. Sin restar importancia a la grave situación económica que afecta al país desde hace décadas, no es menos cierto que la elaboración del presupuesto nacional es una decisión política que permite priorizar determinadas cuestiones –la seguridad militar, por ejemplo– frente a otras –sanidad, educación o igualdad–. El gobierno congolés ha dejado manifiestamente claro con sus decisiones presupuestarias que la eliminación de la discriminación entre mujeres y hombres no está entre sus prioridades (Zirion, 2012: 98-99).

### **3.1.2. Discriminación de las mujeres en la vida pública y privada**

La feminidad hegemónica en la RDC está caracterizada por la maternidad y el cuidado (del marido, de los descendientes y de la familia extensa), por un papel dependiente y subordinado a los hombres tanto en el ámbito privado como en el público y por la disponibilidad sexual (Lwambo, 2011: 15). Sin embargo, como analizaré a continuación, mientras algunos de estos roles permanecen inmutables, otros han sido alterados como consecuencia de los conflictos armados.

Aunque la mujer tiene reconocido el derecho de elegir (sufragio activo) y ser elegida (sufragio pasivo) en el país desde la Constitución de 1967, la práctica de estos derechos no es tan sencilla. El derecho de voto no se ejerce debidamente, con frecuencia, a causa del bajo nivel de alfabetización femenina. Asimismo, como señala Anne Marie Uboyo, los prejuicios y estereotipos sexistas influyen mucho en esta cuestión. Hay muchos hombres que no votan a las mujeres por el hecho de ser mujeres y, del mismo modo, también hay muchas mujeres que han interiorizado que todo lo que tiene ver con el poder y la autoridad no les corresponde a ellas y, por tanto, no votan a otras mujeres<sup>544</sup>. Como resultado, la representación de las mujeres es muy reducida en los puestos de toma de decisiones. En 2014 había 55 diputadas sobre 448 (10,8%); 3 ministras sobre 22 (12%); 6 senadoras sobre 102 (5,5%); y ninguna mujer gobernadora de provincia sobre 11 (GNWP, 2015: 6). Asimismo, las mujeres tenían una representación desproporcionadamente baja también en embajadas, consulados, foros u organizaciones internacionales<sup>545</sup> y casi siempre

<sup>544</sup> Entrevista personal (Goma, 28 de julio de 2014).

<sup>545</sup> Según datos de 2011, sólo 13 mujeres (cinco embajadoras, una cónsul y siete encargadas de negocio) ocupaban alguno de los 64 cargos del cuerpo diplomático del país, un 20,3% del total (CEDAW/C/COD/6-7, 2011: 12).



circunscrita a actividades y organismos específicamente relacionados con los derechos de las mujeres.

Esta falta de representación pública institucional tiene ciertas fracturas en el ámbito local informal. Como señala Elisa García Mingo (2015: 37), por ejemplo, a través de las *bami kazi* –mujeres de los líderes consuetudinarios, los *mwami*– que en ocasiones se han convertido en lideresas en la regencia. Asimismo, las mujeres no están relegadas al espacio privado sino que son muy visibles en la vida diaria y forman una parte muy importante de la estructura socioeconómica de esta sociedad (Solhjell *et al.*, 2012: 24), en la que desarrollan la mayor parte de su trabajo –agricultura, ganadería a pequeña escala, comercio– en el sector informal. Asimismo, la situación económica del país y el contexto de permanente conflictividad en el este han aumentado a menudo sus responsabilidades y contribuyen de manera creciente al sostenimiento económico de la familia. De hecho, en el conjunto de la RDC se está produciendo un “cambio en la distribución de los roles entre los hombres y las mujeres” y, como consecuencia de este, la mayoría de los hogares (80%) subsisten gracias a las mujeres, quienes se han convertido en las principales proveedoras (CEDAW/C/COD/6-7, 2011: 15)<sup>546</sup>.

En las zonas rurales permanece la visión tradicional que limita el trabajo de la mujer a las tareas domésticas y agrícolas<sup>547</sup>. De hecho, el 86% de las mujeres de la RDC trabaja en el campo (CEDAW/C/COD/1, 1999: 33) y las mujeres son las responsables del 75% de la producción alimentaria en el medio rural (CEDAW/C/COD/6-7, 2011: 18). Sin embargo, como señala Anne Marie Uboyo<sup>548</sup>, aunque las mujeres siembran, recogen y comercializan las cosechas, no son ellas quienes gestionan el dinero obtenido, al mismo tiempo que tienen serias dificultades para acceder al derecho de propiedad de la tierra. Por otro lado, los propios informes de la CEDAW reconocen que las condiciones de vida en las que las mujeres realizan el trabajo rural son a menudo extremadamente penosas –con jornadas que se extienden hasta las 16 horas–, en viviendas inseguras e insalubres, sin letrinas, sin acceso a agua potable y sin cuidados médicos cercanos<sup>549</sup>.

Asimismo, en el ámbito privado, como señala el propio gobierno congoleño, las relaciones familiares entre hombres y mujeres se construyen a partir de “una desigualdad fundamental entre el hombre, padre y esposo, jefe de familia, y la mujer, madre y esposa, administradora del hogar” (CEDAW/C/COD/6-7, 2011: 20). De hecho, “en la mayoría de las familias... la relación entre el hombre y la mujer no es de verdadero compañerismo o igualdad sino más bien una relación entre un superior y una inferior” (CEDAW/C/ZAR/2, 1997: p. 41-42) en la que la violencia doméstica es la regla general (Lwambo, 2011: 19).

El gobierno congoleño (CEDAW/C/ZAR/2, 1997: 38) reconoce que el trabajo doméstico que realizan de manera mayoritaria las mujeres “implica gran cantidad de tareas que contribuyen no sólo al desarrollo de la familia sino también, y por encima de todo, a la

---

<sup>546</sup> Roger Buhendwa señaló este mismo porcentaje de familias que subsisten en base a lo que aportan las mujeres en la ciudad Bukavu. Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>547</sup> Un dicho de la Provincia de Kasai Oriental afirma “la mujer es una cabra que debe estar amarrada muy cerca de la casa” (*mukaji mbuti wa kuswikila pa bwipi*), lo que indica las resistencias que existen a que la mujer trabaje fuera de casa.

<sup>548</sup> Entrevista personal, Goma, 28 de julio de 2014.

<sup>549</sup> Una de cada tres mujeres congoleñas que habitan en zonas rurales debe recorrer más de 15 kilómetros para llegar al centro de salud más próximo (CEDAW, 2011: p. 20).

mejora de la economía nacional”. Sin embargo, al mismo tiempo, mantiene una legislación nacional –especialmente el Código de familia y el Código de Trabajo– que organiza la vida conyugal sobre una base discriminatoria, lo que conlleva que, aunque la mujer se haya ido incorporando a la economía en la búsqueda de ingresos adicionales para la familia, siga también realizando la práctica totalidad del trabajo doméstico. Aunque todas las personas dependen del trabajo desarrollado por las mujeres en el hogar, este trabajo es muy poco valorado.

Con respecto a la educación, no sólo las cifras de escolarización son superiores entre los chicos<sup>550</sup>, sino que las cifras de abandono escolar son mucho más altas entre las chicas tanto en educación primaria como en secundaria. Según diferentes informes de la RDC ante el Comité de la CEDAW, esto se debe, entre otras causas, a los embarazos precoces; los prejuicios socioculturales que perjudican a las niñas por ejemplo, cuando los padres, ante la dificultad de sufragar los gastos escolares, priorizan los estudios de los hijos varones; la mayor carga de trabajo doméstico y agrícola asignada a las niñas; etcétera (CEDAW/C/ZAR/1, 1994: 13; CEDAW/C/COD/1, 1999: 28; CEDAW/C/COD/4-5, 2004: 32-33).

En relación con la salud, desde el final del conflicto regional en 2003 ha habido una cierta recuperación de la esperanza de vida en el país. De acuerdo al Informe de desarrollo humano del PNUD, en 2003, la esperanza de vida era de 43,1 años (PNUD, 2005: 246); en 2011, de 48,4 años (*Ibidem*, 2011: 148); y, en 2013, de 50,0 años (*Ibidem*, 2014: 179). Sin embargo, estos datos tienen en cuenta el conjunto de la población congoleña y no reflejan las diferencias que existen, por un lado, entre los Kivus (que continúan en contexto de conflicto armado) y el resto del país y, por otro, entre mujeres y hombres. En el este del país, el deterioro del estado de salud física y mental de la población es mayor, y los medios para atenderla menores a causa del empeoramiento del sistema sanitario público y de la incapacidad de la cooperación internacional para cubrir las necesidades existentes. El cuidado físico y mental de la población es realizado generalmente por las mujeres, ya que se reconoce culturalmente como una tarea que les compete a ellas.

Asimismo, las cifras de mortalidad materna siguen siendo elevadas y, en relación con el VIH/SIDA, las mujeres del este del país están muy expuestas como consecuencia de los índices más altos tanto de violaciones sexuales como de prostitución<sup>551</sup> a causa de los conflictos armados. Junto a las consecuencias físicas, esta enfermedad lleva aparejada también una severa estigmatización de las mujeres, que son consideradas un foco de infección y una amenaza tanto para los hombres como para los fetos, razón por la que pueden llegar incluso a ser rechazadas por sus familias y/o esposos.

### **3.1.3. Dificultades específicas de las mujeres en el acceso a la justicia en defensa de sus derechos**

He hecho referencia en el capítulo anterior a las diferentes manifestaciones de violencia física presentes en los conflictos armados, así como a la más visibilizada tanto en la

<sup>550</sup> Según fuentes de 2011, en una relación de 1,2 chicos por cada chica en primaria; de 1,9 en secundaria; y, de 3,5 en la enseñanza superior y universitaria pública y de 1,6 en la privada (CEDAW/C/COD/6-7, 2011: 14)

<sup>551</sup> Tanto los conflictos armados como la pobreza –y su feminización– han provocado un notable incremento de la prostitución en el este del país, fenómeno que afecta significativamente a adolescentes y niñas.

literatura como en los medios de comunicación, la violencia sexual. A continuación, utilizo el caso de la violencia sexual para ilustrar otra manifestación de violencia contra las mujeres muy extendida en el contexto congoleño, como son las dificultades específicas que se les plantean a las mujeres para la defensa de sus derechos ante la justicia.

La violencia sexual es un fenómeno recurrente en todo el país, también en zonas alejadas de los conflictos armados. Cramer (2007: 303) señala, por ejemplo, la incidencia de la violencia sexual contra las escolares (niñas y adolescentes), un aspecto que genera menor interés que la violencia en conflicto armado pero que comparte con este magnitudes muy preocupantes. Lo que ocurre en Kivu Norte y Kivu Sur es, principalmente, que las cifras de violaciones de mujeres y niñas son mayores y que las violaciones son más crueles. A diferencia del resto del país, al este de la RDC los actores armados parecen ser todavía los principales autores, aunque el porcentaje de civiles –que suelen ser hombres conocidos: padres, familiares, amigos o vecinos– entre los autores aumenta rápidamente (Eriksson Baaz y Stern, 2010: 43; Lwambo, 2011: 6). A pesar de la magnitud de esta violencia, las víctimas no denuncian sino en un escaso porcentaje por vergüenza; por miedo a represalias o a la estigmatización derivada de la visibilización del hecho; o para proteger las instituciones familiar y matrimonial. Los obstáculos y resistencias institucionales –especialmente la corrupción judicial y la policial– que dificultan y encarecen el seguimiento legal del caso, también desaniman en gran medida la denuncia.

Como señala desde la unidad “Lucha contra la Violencia Sexual” de la ONU Alejandro Sánchez, la ley de violencia sexual de 2006<sup>552</sup> es un buen marco normativo. Se trata de una ley bastante completa y que cumple la mayoría de los estándares internacionales sobre la materia<sup>553</sup>. Sin embargo, en este caso nuevamente el problema surge en la aplicación práctica. En todas las etapas del sistema judicial y penal (policía, policía judicial, secretaría de los juzgados y magistratura) se reproducen los problemas y obstáculos. Para empezar, el personal policial que recoge la denuncia adolece de sensibilización al respecto y no garantiza la confidencialidad con lo que existe el riesgo de una nueva victimización; la escasa educación y/o formación especializada de la policía plantea problemas en materia procesal porque las pruebas o testimonios no se recogen adecuadamente; la falta de medios dificulta su recogida; y finalmente, y debido a la corrupción, a menudo la policía demanda dinero para realizar su trabajo. De hecho, como señala Anne Marie Uboyo, la corrupción de los diferentes agentes públicos que deben intervenir es uno de los problemas fundamentales de acceso a la justicia para las mujeres<sup>554</sup>.

Como resultado de la corrupción, de la falta de capacidades y/o de formación entre el personal o la propia falta de personal, de infraestructuras<sup>555</sup> y de medios materiales, la gran mayoría de los procedimientos iniciados no concluyen<sup>556</sup> y el victimario no responde por

<sup>552</sup> Ley 06/018 de 20 de julio de 2006 que modifica y completa el decreto de 30 de enero de 1940 que recoge el Código Penal congolés (Ley de violencia sexual).

<sup>553</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>554</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>555</sup> Por ejemplo, como señala Alejandro Sánchez, en todo Kivu Norte existen cuatro estructuras judiciales competentes para juzgar la violencia sexual. Para solucionar este problema la ONU apoya las *courts mobiles* (tribunales móviles) que desplazan a los jueces a donde se encuentran víctimas y victimarios, sistema que genera dependencia exterior y una difícil sostenibilidad a largo plazo de estos procesos. Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>556</sup> Asimismo, cuando concluyen con condena, el victimario difícilmente es capaz de asumir su responsabilidad legal de reparación con la víctima. Existe un fondo de compensación gubernamental

su crimen. Como a menudo comparten un contexto geográfico limitado, si no se produce juicio (civil o militar dependiendo de la condición del victimario), no es difícil que este y la superviviente de violencia sexual vuelvan a encontrarse, con el miedo y la inseguridad que esto genera para ella.

Otras veces, entran en juego las familias –especialmente la de la mujer– poco interesadas en darle visibilidad al delito a causa de la estigmatización y rechazo social derivados de la propia violación o de sus consecuencias (embarazo; enfermedades, entre ellas el VIH/Sida; etcétera). No es infrecuente que las familias negocien un *arrangement a l’amiable* (arreglo amistoso) entre la familia de la víctima y el victimario para olvidar el asunto a cambio de cierta cantidad de dinero o, en ocasiones, de la boda entre víctima y victimario para que la familia de la víctima no se vea deshonrada.

Esta tendencia a no denunciar provoca la ausencia de datos fiables sobre la magnitud de la violencia sexual en el país, lo que supone otro obstáculo fundamental para la gestión de este problema. Existen múltiples datos (públicos y privados, locales, nacionales e internacionales) pero suelen ser puntuales y no sistematizados; y existen también algunos –pocos– datos oficiales (de la ONU o del gobierno) pero, como señala Alejandro Sánchez son sólo la “punta del iceberg de lo que está pasando”<sup>557</sup>. Todas estas circunstancias tienen como resultado un porcentaje muy elevado de impunidad<sup>558</sup>, lo que también ayuda a explicar lo extendido que está este delito en esta sociedad. Los hombres (civiles o militares) son conscientes de que la violación es una apuesta delictiva con un riesgo mínimo.

Ya señalé en el capítulo tercero que desde ciertas visiones feministas se denuncia cómo en los contextos posconflicto las autoridades nacionales e internacionales a menudo son más sensibles ante las amenazas a la seguridad que afectan a los hombres que aquellas específicamente dirigidas a las mujeres (Kuehnast *et al.*, 2011: 13). Aunque existe violencia sexual contra hombres en el marco de los contextos armados en la RDC (y, de hecho, en valores mayores de los reconocidos), esta sigue siendo principalmente una amenaza para las mujeres. Por ello, la desvalorización institucional y social de este delito hace que estén especialmente desprotegidas. No existe, en este caso “igualdad en la seguridad” (*security equality*) para reivindicar el derecho a la protección de las mujeres frente a la violencia física en igualdad de condiciones que los hombres (Olsson, 2009: 147 y ss.).

### **3.2. Mainstreaming de género en el trabajo de la ONU en la RDC**

#### **3.2.1. Dialéctica “protección-participación” de las mujeres en el mandato de la ONU**

Aunque la adopción de la resolución 1325 por el Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas tuvo lugar el 31 de octubre de 2000, la “Oficina de asuntos de género” (*Gender Affairs Office*) no se creó hasta marzo de 2002 (Higate, 2003: 18). Desde entonces, el trabajo de la misión ha intentado reflejar las ideas fundamentales de esta resolución y de su desarrollo (resoluciones 1820 y siguientes), especialmente su énfasis, por un lado, en la

---

creado por la ley de violencia sexual, pero nunca ha habido una línea de financiación específica y no se ha puesto en marcha.

<sup>557</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>558</sup> Para más información sobre los obstáculos a la justicia que las mujeres enfrentan en la RDC en relación con la violencia sexual, consultar, entre otras publicaciones, Aho *et al.* (2013).

participación y representación de las mujeres en las cuestiones de paz y seguridad y, por otro, en su protección de las mujeres en este contexto de conflicto. Sin embargo, como señalan Solhjell *et al.* (2012: 24) la comprensión de estas resoluciones y sus implicaciones ha sido bastante baja.

En relación con la participación y representación de las mujeres, el *mainstreaming* de género ha sido implementado por la misión de la ONU en la RDC sobre la base del actual modelo de construcción de paz liberal y más concretamente, sobre las ideas feministas liberales sobre la igualdad de género dirigidas a la incorporación de las mujeres y sus experiencias en condiciones de igualdad a todas las estructuras y procesos de paz y seguridad. Por ello, ha centrado sus esfuerzos en incluir a las mujeres, entre otras, en las actividades de promoción de la paz implementadas en el país, en los contingentes militares de la misión de la ONU, en las fuerzas y cuerpos de seguridad del estado y en las estructuras de representación política (Gobierno, Parlamento, etcétera).

Especialmente importante ha sido la labor de la misión en divulgar la resolución 1325, apoyar los grupos de mujeres y fomentar el papel de estas como agentes de paz. Jean Marie Uboyo, responsable de la unidad “género” de la ONU en Goma, que las mujeres pueden ser “utilizadas” mejor que los hombres en el ámbito de la sensibilización sobre la paz y la convivencia porque son consideradas neutras por los actores armados y, al mismo tiempo, por la existencia de relaciones de solidaridad entre las mujeres con independencia de sus diferencias políticas o étnicas<sup>559</sup>. En este mismo sentido se expresa también El Hadji Bara Dieng, responsable de la unidad “DDR/RR” de la MONUSCO en Bukavu, al señalar que las mujeres pueden actuar como intermediadoras ante sus maridos. Así se ha hecho, por ejemplo, en algunos proyectos en los que han participado conjuntamente esposas de soldados de las fuerzas armadas estatales (FARDC) con esposas de combatientes de diferentes grupos armados. “Si ponemos a las mujeres de los combatientes de los grupos armados a trabajar con las mujeres de los soldados de las FARDC puede que, mañana, esos grupos armados decidan no atacar a las FARDC”<sup>560</sup>, señala.

Esta aproximación al papel que las mujeres pueden jugar en la promoción de la paz resulta ciertamente instrumental y, en cierto modo, está basada en connotaciones esencialistas. Generalmente estas actividades se han desarrollado sin un diagnóstico previo ni sobre las relaciones de género existentes entre mujeres y hombres ni sobre la construcción de las identidades femeninas o masculinas en este contexto. Asimismo, el énfasis en lo cuantitativo –aumentar el número de mujeres participantes en actividades de paz–provoca, como señalé en el capítulo sexto, que la representación de las mujeres sea asumida de manera simplista (Rodríguez Manzano, 2015a) y sin promover una verdadera transformación igualitaria de las estructuras existentes (Gardam y Charlesworth, 2000: 165).

He señalado repetidamente a lo largo de esta investigación cómo existe una tendencia a identificar “género” y “mujeres” como si fuesen lo mismo. Sin embargo, como indica Anne Marie Uboyo, “género no es igual a mujeres sino que tiene que ver con cómo se establecen las relaciones entre hombres y mujeres”<sup>561</sup>. En palabras de su compañero en la ONU Alejandro Sánchez, “género se identifica con mujer y siempre tiene que ver con

<sup>559</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>560</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 31 de julio de 2014).

<sup>561</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

mencionar a las mujeres (en los informes, en la planificación, etcétera)”<sup>562</sup>. Las personas responsables de estos temas en la ONU parecen tenerlo claro, pero la actividad de la organización va en otra dirección. Como señala Germán Vega, Coordinador Provincial de la unidad “Género” en Kivu Sur, esta “realmente no ha sido una unidad ‘género’; ha sido una unidad ‘mujer’”, “centrada en el avance de la mujer pero que ha obviado el papel de los hombres que son quienes están en el poder”. Ha olvidado que, para trabajar por la igualdad, además de la participación y representación de las mujeres hace falta también la formación de los hombres en lo que Kuehnast *et al.* (2007: 12) denominan “sensibilidad de género”, así como trabajar las resistencias institucionales y personales de los hombres y las tensiones derivadas de la mayor participación y representación de las mujeres y de la ruptura con sus roles tradicionales.

Como analicé en el capítulo tercero, esta identificación “género-mujeres” en el ámbito de la construcción de la paz internacional es extremadamente reduccionista e ignora tanto la naturaleza compleja del género como su potencial para promover el cambio social (Lwambo, 2011: 7). Asimismo ha provocado que en el trabajo de la ONU en la RDC el trabajo con hombres y sobre las masculinidades sea una cuestión reciente y muy minoritaria. Sin embargo, una parte del trabajo de sensibilización sí se dirige a hombres congoleños. Como señala Anne Marie Uboyo, en la medida en que ellos ocupan generalmente los puestos de responsabilidad, un cambio de actitud por su parte puede transformar las cosas y ayudar a las mujeres en su camino por la igualdad. Este trabajo de la MONUSCO con los hombres se realiza fundamentalmente a través de sensibilizaciones y/o de formaciones para el refuerzo de capacidades con el objetivo de obtener un efecto multiplicador (formación de hombres para que se convierten a su vez en ejemplo y/o en formadores de otros hombres) y va dirigido generalmente a líderes políticos, militares, tradicionales y religiosos, organizaciones de hombres, etcétera.

Este trabajo con hombres se centra a menudo en la lucha contra la violencia sexual ejercida por los hombres e incluye, entre otras cuestiones, la divulgación de las resoluciones de la ONU específicamente centradas en la violencia sexual en contextos de conflicto y posconflicto como las resoluciones 1820, 1888, 1960 y 2106; la información sobre las consecuencias que entraña para los hombres llevar a cabo violaciones sexuales (sanciones penales, rechazo social, etcétera); y la construcción de una masculinidad compatible con el desarrollo de una sexualidad responsable.

Como señala Lwambo (2011: 22-23) existe cierta incoherencia en el hecho de que sean los actores internacionales los que intenten promover estos comportamientos adecuados a través de talleres y sensibilizaciones en relación con la violencia sexual cuando los propios hombres trabajadores de las ONG y de la MONUSCO forman parte, en el imaginario de la población y, en ocasiones también en la práctica<sup>563</sup>, del contexto general de explotación sexual de las mujeres en el país.

En relación con la protección específica de las mujeres<sup>564</sup>, el trabajo de los actores internacionales y de la ONU ha estado muy compartimentalizado (Lwambo, 2011: 6).

---

<sup>562</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>563</sup> Hice referencia en el capítulo anterior a las múltiples acusaciones (algunas de ellas comprobadas) de explotación sexual que ha recibido la MONUSCO. Acusaciones similares han recibido en ocasiones algunos hombres trabajadores de las ONG internacionales.

<sup>564</sup> Recuerdo que la protección de la población civil (con carácter general) es, de hecho, prioritaria

Asimismo, se ha centrado principalmente en la cuestión de la violencia sexual, actualmente a través de la unidad “lucha contra la violencia sexual”. Se trata de una unidad de ámbito nacional y, por tanto, no centrada simplemente en el conflicto dirigida a apoyar técnicamente al gobierno en la implementación de una estrategia de lucha contra la violencia sexual y de género. Se encarga de coordinar y crear sinergias entre los diferentes actores que trabajan este tema (actores nacionales/internacionales, gubernamentales/no gubernamentales y la propia ONU) para evitar duplicaciones y maximizar el impacto.

Su labor se realiza a través de diferentes grupos de trabajo como los siguientes: “Protección y prevención”, donde a menudo se trabaja con hombres, por ejemplo, a través de sensibilizaciones sobre cambios de comportamiento o sobre la ley de violencia sexual, o del apoyo a mecanismos comunitarios de protección, etcétera; “Asistencia multisectorial”, dirigido a dar respuesta psicosocial y económica tras una violación; “Lucha contra la impunidad”, con apoyo de la unidad “Derechos Humanos” de la ONU, dirigida a mejorar el acceso de las víctimas de violencia sexual a los tribunales; “Datos y cartografía”, encargado de recopilar información para construir una visión más completa de la violencia sexual; o, “Reforma del sector de la seguridad”, encargado de la sensibilización y disciplina de las tropas FARDC sobre esta cuestión. Este último grupo de trabajo es especialmente importante dado que las FARDC también participan en la comisión de esta violencia<sup>565</sup>. Así lo reconoce Alejandro Sánchez desde la propia ONU al señalar que este “es un lugar muy importante desde donde podríamos reducir la violencia sexual a largo plazo”. Sin embargo, añade, es un “tema muy “sensible” y, a diferencia del resto de grupos de trabajo, este sólo existe en Kinshasa y no a nivel provincial. “El gobierno es muy celoso con su armada. No le gusta que la gente esté tratando con su armada”, concluye el Sánchez<sup>566</sup>.

Como analicé en el capítulo sexto, la estrategia liberal del *mainstreaming* de género en la construcción de la paz derivada de la resolución 1325 y siguientes del Consejo de Seguridad, que combina participación y protección de las mujeres pero sin atender a las causas de la desigualdad de género, es problemática. Entre otras razones porque manifiesta cierta tensión entre la representación y la protección de las mujeres (Hudson, 2012b) ya que, aunque pretende enfatizar las capacidades de las mujeres en la paz y la seguridad, identifica a las mujeres con civiles –las problemáticas e intereses específicos de las mujeres combatientes apenas tienen cabida en esta visión– y, a menudo, con víctimas<sup>567</sup>.

Finalmente, a esta insatisfactoria interpretación del género por parte de la ONU, en general, y en su implementación en la RDC, en particular, se suma la escasa voluntad política en relación con este asunto en el propio marco de la misión. Como señala Alejandro Sánchez, la importancia que se otorga a las diferentes unidades de la ONU se

---

de acuerdo al mandato de la MONUSCO.

<sup>565</sup> Según datos de la ONU de 2012, el 18% de los casos de violencia sexual en Kivu Sur fueron cometidos por soldados de las FARDC (Solhjell *et al.*, 2012: 23).

<sup>566</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>567</sup> Un ejemplo de esta dialéctica “protección-participación” de las mujeres se recoge en el considerando 29 de la resolución 2147 (2014) que, de manera sucesiva relaciona ambas ideas cuando afirma que el Consejo de Seguridad “exhorta a todos los agentes a que refuercen las actividades destinadas a luchar contra la impunidad por la violencia sexual relacionada con el conflicto, prestar todos los servicios necesarios a los supervivientes y asegurar que las mujeres estén incluidas plenamente y en pie de igualdad ... en todas las etapas de la resolución del conflicto, la reconstrucción y la promoción de la paz”.

puede identificar analizando los recursos económicos, materiales y humanos asignados a cada una de ellas y, en el caso de la RDC, queda de manifiesto en el caso de las unidades “Género” y “Lucha contra la Violencia Sexual” cuando se compara con otras unidades consideradas “importantes” como “Derechos Humanos” o “Asuntos Civiles”<sup>568</sup>.

### 3.2.2. “Generizar” la MONUSCO como nuevo mandato y resistencias internas en la misión

El mandato de la unidad “Género” de la ONU en la RDC ha variado recientemente. La resolución 2147 (2014) del CSNU de 28 de marzo de 2014 incluyó una nueva tarea que ha cambiado la forma de trabajar el género en el seno de la MONUSCO y que va dirigida a implementar la resolución 1325 y el *mainstreaming* de género dentro de la propia misión de la ONU.

Como señala Anne Marie Uboyo, este nuevo objetivo supone centrarse en el interior de la MONUSCO para “que tenga plenamente en cuenta las consideraciones de género como cuestión intersectorial en todo su mandato”<sup>569</sup>, esto es, asegurar que todas las operaciones y aspectos estratégicos de la misión (reclutamiento de personal, relaciones con la sociedad civil, operaciones militares, etcétera) tienen en cuenta esta cuestión<sup>570</sup>. Se trata, en la práctica, de “generizar la MONUSCO”. A partir de ese momento, la unidad “Género” se concentró en realizar un trabajo transversal, que implica trabajar con cada una de las otras unidades de la misión adoptando un rol de consejero de género<sup>571</sup>.

De acuerdo a diferentes integrantes de la misión se trata de un “momento de transición”, “un cambio de enfoque” (Germán Vega<sup>572</sup>) o “una nueva aproximación” (Anne Marie Uboyo<sup>573</sup>). En la práctica, implica dejar de trabajar de manera atomizada o, como señala Germán Vega, “dejar de hacer sensibilizaciones aquí y allá”, estrategia que en su opinión tiene un impacto mínimo, para concentrarse en el *mainstreaming* de género dentro de la misión. Es, nuevamente en su opinión, un “paso adelante”. Su compañero de la unidad de “Lucha contra la Violencia Sexual” en Bukavu, Alejandro Sánchez, matiza: “es un paso atrás...pero un paso necesario y un paso estratégico”. En opinión de este último, el concepto de género es muy difuso en el seno de la misión y no existe uniformidad en relación a su contenido y a lo que implica debido, entre otras cuestiones, a las diferencias culturales derivadas de la heterogénea procedencia de los miembros de la misión<sup>574</sup>. Por ello, finaliza Germán Vega, es necesario “antes de trabajar afuera dar un paso atrás y mirar que estamos haciendo adentro”<sup>575</sup>.

Esta nueva estrategia de “generizar la MONUSCO” está encontrando ciertas resistencias internas. Como señala Germán Vega, “a nadie le importa dentro de la misión”, “no es la

<sup>568</sup> En relación con los recursos humanos, Alejandro Sánchez y Germán Vega señalan que las unidades de “género” y “lucha contra violencia sexual” cuentan, respectivamente, con apenas catorce y once personas asignadas para todo el país, cifras muy por debajo de otras unidades. Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>569</sup> Considerando 27 de la resolución 2147 (2014) del CSNU de 28 de marzo de 2014.

<sup>570</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>571</sup> Esto explica porqué la denominación de la unidad varió como resultado de la resolución 2147 (2014) de “*Gender Affairs Office*” a “*Gender Advisory Section*”.

<sup>572</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>573</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>574</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>575</sup> *Ibidem*.



prioridad interna de cada una de las unidades sino que es visto como un problema adicional o una carga de trabajo” que “sólo interesa cuando hay que cumplir determinados criterios de género”. “Lo ideal sería que otras secciones pidiesen apoyo técnico para incluir el enfoque de género en su trabajo”, pero eso no sucede. “Más bien toca estar detrás de todo el mundo”. Muchas veces estas reticencias se derivan del trabajo adicional que supone, especialmente ante la falta de medios o de capacidades. “La norma es hacer las cosas sin tener ninguna consideración [por el género] y comenzar a incluirlo duplica el trabajo”<sup>576</sup>. Asimismo, como señala Anne Marie Uboyo, todavía hay mucha incompreensión en relación con el trabajo de género en el seno de la misión. “La unidad [“género”] es simplemente una unidad de consulta y apoyo a las demás pero en el trabajo diario de cada unidad, la incorporación del género no se ve en el diseño y la planificación”, y no se traduce ni en indicadores de ejecución ni de impacto de su trabajo<sup>577</sup>.

Recogí en el capítulo quinto la crítica de Heidi Hudson (2005: 112) de que una característica común a todas las operaciones de mantenimiento de la paz (OMP) en el continente africano es precisamente la ausencia de perspectiva de género. Más allá del discurso o incluso del mandato, la práctica demuestra la escasa voluntad política. Las mujeres están excluidas de las estructuras de toma de decisiones en relación con el mantenimiento de la paz (Raven-Roberts, 2005) y sus visiones y preocupaciones también están ausentes de los procesos e instituciones a las que compete esta cuestión (Hudson, 2005: 112). En relación con la igualdad, la MONUSCO no predica con el ejemplo ni en la cuestión (cualitativa y cuantitativa) de la participación de las mujeres, ya que como señalan Solhjell *et al.* (2012: 23), la MONUSCO es “un ambiente masculino”.

Desde el establecimiento de la MONUC en 1999, el Secretario General de la ONU ha nombrado siete Enviados Especiales a la RDC, personas que, en la práctica ejercen también la Jefatura de la misión de la ONU en el país. Todos ellos han sido hombres<sup>578</sup>. Asimismo, en 2013, la irlandesa Mary Robinson se convirtió en la primera mujer de la historia nombrada Enviada Especial del Secretario General para la Región de los Grandes Lagos, pero su mandato fue breve porque fue sustituida en 2014 por el argelino Said Djnnit. Asimismo, como señala Anne Marie Uboyo, en la MONUSCO no existe equilibrio de género (*gender balance*) y hay todavía muy pocas mujeres, especialmente en puestos de responsabilidad. “Las mujeres, tanto en el personal local como entre los *expats*<sup>579</sup>, están a nivel de la base (secretariado, asistentes), pero raramente en puestos de ejecución”<sup>580</sup>.

Analiqué en el capítulo sexto cómo el objetivo de la paridad que se ha planteado en alguna ocasión para todas las OMP está muy lejos de cumplirse. Lo mismo sucede en el caso de la MONUSCO, donde el porcentaje de mujeres –especialmente en el componente militar (mujeres uniformadas)– es muy bajo. Como señalé en el capítulo quinto, según datos de la

---

<sup>576</sup> *Ibidem.*

<sup>577</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>578</sup> Han sido, por orden de antigüedad, Kamel Morjane (Túnez), de noviembre de 1999 a agosto de 2001; Amos Namanga Ngongi (Camerún), de agosto de 2001 a junio de 2003; William Lacy Swing (Estados Unidos), de julio de 2003 a octubre de 2007; Alan Doss (Reino Unido), de octubre de 2007 a junio de 2010; Roger Meece (Estados Unidos) de julio 2010 a junio de 2013; Martin Kobler (Alemania), de junio de 2013 a octubre de 2015; y, finalmente, Maman Sambo Sidikou (Níger), desde octubre de 2015 hasta el momento.

<sup>579</sup> Personal expatriado de la misión, esto es, originario de otros países.

<sup>580</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

propia ONU de octubre de 2015<sup>581</sup>, el porcentaje de mujeres uniformadas en la MONUSCO era de un 3,85%. Esta cifra no ha variado mucho estos últimos meses, ya que en febrero de 2016 se situaba en el 3,9%, una cifra significativamente baja, pero que no desentona con la media del total de participación de mujeres uniformadas en las OMP, que se situaba en 2015 en un 4,07%.

En la MONUSCO, la distribución del personal uniformado desagregado por sexo es la siguiente:

**Tabla 8.3. Distribución de personal uniformado de la MONUSCO desagregado por sexo (febrero de 2016)**

|                                   | Total de efectivos uniformados | hombres | mujeres | % de mujeres |
|-----------------------------------|--------------------------------|---------|---------|--------------|
| <b>Policía</b>                    | 1.226                          | 1.059   | 167     | 13,6 %       |
| <b>Personal experto en misión</b> | 454                            | 436     | 18      | 4 %          |
| <b>Tropas</b>                     | 16.938                         | 16.397  | 541     | 3,2 %        |
| <b>Total</b>                      | 18.618                         | 18.892  | 726     | 3,9 %        |

Fuente: Elaboración propia con datos de las Naciones Unidas, [http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2016/feb16\\_6.pdf](http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2016/feb16_6.pdf) [consultado el 30 de marzo de 2016].

Como se desprende de estos datos, la desigualdad de participación es especialmente evidente entre las tropas (militares). Anne Marie Uboyo defiende la incorporación de las mujeres en los contingentes militares –en mi opinión, desde una visión nuevamente esencialista e instrumental– por su mayor facilidad para introducirse en las comunidades, ya que los hombres de dichas comunidades ofrecen menos resistencias ante la presencia de mujeres soldado en el entorno que ante los hombres soldado. Sin embargo, lamenta, los contingentes vienen con pocas mujeres o incluso con ninguna, lo cual es un problema<sup>582</sup>. Además, se reproduce aquí la tendencia que Kuehnast *et al.* (2011: 11) indican para el conjunto de las OMP, según la cual los países contribuyentes con más tropas tienen un bajo porcentaje de participación de mujeres. Como señalé en el capítulo anterior, según datos de 2015, India, Pakistán y Bangladesh aportaron el 40% (9.032 sobre 22.492) del personal total (civil y uniformado) pero sólo 110 de esas personas (sobre 9.032), un 1,21%, fueron mujeres<sup>583</sup>.

Asimismo, más importante aún que la composición desagregada por sexo del personal es la cuestión de la “sensibilidad de género” (Kuehnast *et al.*, 2007: 12), esto es, la actitud, capacidades y formación del personal sobre esta cuestión. Existe formación de género específica para las personas integrantes de la MONUSCO tanto antes de su llegada al país como durante su despliegue (Higate, 2003: 18). Sin embargo, estas formaciones son

<sup>581</sup> <http://www.un.org/es/peacekeeping/resources/statistics/gender.shtml> [consultado el 15 de diciembre de 2015].

<sup>582</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>583</sup> Tendencia, por otro lado, que es generalizada y transcultural, porque los cinco miembros del Consejo de Seguridad enviaron un total 12 mujeres en su aportación de 281 personas a la MONUSCO, esto es, apenas un 4%. Estas 12 mujeres fueron enviadas por China.

escasas (Solhjell *et al.*, 2012: 24), simplistas y tienen lugar de manera aislada. Como señala Anne Marie Uboyo, se dirigen básicamente a “hacer ver al personal de la MONUSCO (mayoritariamente masculino) que en su trabajo en el seno de las comunidades hay hombres y mujeres y que existen necesidades socioespecíficas”.

### 3.3. Implementación nacional y local de la resolución 1325

Cinco años después de la adopción de la resolución 1325 por el CSNU, algunos estados, conscientes de que la responsabilidad de aplicar su contenido recae sobre ellos, comenzaron a aprobar “Planes Nacionales de Acción para la Implementación de la Resolución 1325”. Como señalé en el capítulo sexto, los procesos de diseño de estos planes a menudo no son participativos; y sus procedimientos de aprobación tampoco han sido legislativos, lo que garantizaría al menos su presentación y discusión en el parlamento nacional y un mayor compromiso estatal. Generalmente se trata de documentos políticos gubernamentales que pueden ser modificados o simplemente ignorados a voluntad de cada gobierno, que no incluyen mecanismos de seguimiento y de evaluación de la implementación ni de castigo ante su incumplimiento. Con frecuencia, además, carecen de financiación adecuada para su implementación (Anderlini, 2011: 31; Cervera, 2015). Todo esto ha sucedido en la RDC.

*El Plan de Acción Nacional del gobierno de la RDC para la aplicación de la resolución 1325 del Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas* fue adoptado en enero de 2010. Como señala Eudoxie Nziavake, el gobierno congoleño no tiene demasiados problemas en ratificar acuerdos internacionales o aceptar documentos internacionales pero su voluntad es más difusa en la práctica, cuando llega el momento de concretar medidas o implementarlas<sup>584</sup>.

Diferentes autoras feministas (Anderlini, 2011: 21; Ruíz-Giménez, 2011b: 235) señalan la distancia que existe también en relación con la resolución 1325 entre la retórica y la práctica, entre el discurso y su grado de implementación. De hecho, su cumplimiento depende fundamentalmente de la voluntad de los estados y esta ha sido escasa también en la RDC. Como señala Justine Masika, los políticos congoleños “no saben nada, nada de nada, sobre la resolución 1325” ni tampoco están especialmente interesados en el género. “Eso son historias de mujeres” es un comentario que escucha con frecuencia de boca de las autoridades políticas, en su gran mayoría hombres. En su opinión, estos hombres sólo están interesados en la descentralización del proceso de implementación de la misma, en los diferentes órganos provinciales y locales para su puesta en práctica y, especialmente, en los recursos económicos disponibles para ello<sup>585</sup>.

El proceso de implementación de la resolución 1325 en la RDC se ha ralentizado durante años por la demora en la puesta en marcha del órgano nacional encargado de su implementación, el *Comité de Pilotage National*, dependiente del Ministerio de Género, Familia e Infancia en coordinación con otros Ministerios del gobierno. Aunque de acuerdo a este plan nacional, este comité nacional se encarga de la orientación política, la concepción, la planificación, el control y el seguimiento<sup>586</sup> de todo el proceso de aplicación

<sup>584</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>585</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de agosto de 2014).

<sup>586</sup> A pesar de la referencia a la competencia de este órgano en el control y seguimiento de la implementación, el propio Plan de Nacional de Acción sólo dedica tres párrafos breves y genéricos

de esta resolución (Gouvernement de la RDC, 2010: 16), en la práctica su ineficacia ha llevado a que el proceso se haya descentralizado.

El propio Plan Nacional de Acción ya preveía que, junto a este Comité Nacional, debían crearse otros a nivel provincial (*Comité de Pilotage Provincial*) y local (*Comité de Pilotage Local*) cuyas funciones y responsabilidades, nuevamente, están escasamente detalladas (Gouvernement de la RDC, 2010: 17). Estas debilidades institucionales han sido superadas, en alguna medida, por el trabajo de las ONG locales. Como señala Justine Masika<sup>587</sup>, fruto de la iniciativa y el interés local principalmente de las organizaciones de mujeres<sup>588</sup>, en algunos contextos locales de Kivu Norte y Kivu Sur los planes de acción local están más avanzados y desarrollados de lo que lo están incluso en el ámbito nacional.

Recogí en el capítulo sexto la idea de Vanessa Farr (2002: 16) en relación a cómo instrumentos internacionales como la resolución 1325 del CSNU o la CEDAW sólo se implementan adecuadamente y producen efectos positivos sobre la igualdad real en la medida en que existe en los países una sociedad civil fuerte que puede presionar a su gobierno para ratificar –cuando procede– y/o aplicar dichos instrumentos. Así lo entiende también Justine Masika, para quién en la implementación local de la resolución 1325 el papel protagonista corresponde a la sociedad civil y, especialmente, a las organizaciones de mujeres. Son estas las que han establecido, a través de talleres participativos en el ámbito local, planes de acción locales para la implementación de esta resolución. Como señala la propia Masika, la voluntad de trabajo de las ONG locales es grande y el mayor reto está siendo atraer el interés de las autoridades locales sobre esta cuestión, sobre todo de las autoridades consuetudinarias (*chef coutumier*) con autoridad entre la población civil, especialmente en las zonas rurales<sup>589</sup>.

El trabajo de estas ONG locales, además, tiene lugar en un contexto inseguro, fuertemente militarizado e intimidante. Dada la pluralidad de intereses y grupos armados participantes, las críticas de las ONG locales tienen un alto riesgo para ellas. De hecho, como he señalado en el capítulo séptimo, las amenazas y asesinatos de activistas de derechos humanos, periodistas y personalidades<sup>590</sup> que se han involucrado de una u otra manera en la resolución de los conflictos armados en RDC han sido frecuentes durante estos últimos años (Turner, 2007: 140).

Higate y Henry (2004: 486) destacan la poca atención prestada en general en la literatura a los múltiples modos en los que las mujeres han negociado, desafiado y resistido las formas de dominación masculinas y militarizadas en contextos de conflicto armado. Como señalan diferentes mujeres entrevistadas<sup>591</sup> durante mi trabajo de campo, desde las organizaciones

---

a la cuestión, y no recoge ni disposiciones concretas sobre cómo realizarlas ni remisiones a documentos o momentos posteriores para el desarrollo de esta cuestión.

<sup>587</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de agosto de 2014).

<sup>588</sup> Estas organizaciones de mujeres han surgido y se han ido desarrollando durante todos estos años sobre la base de “cierta conciencia femenina local previa” que se ha visto acentuada por los ataques continuos contra las mujeres y por el estímulo de la intervención internacional y su énfasis en el enfoque de género (García Mingo, 2015: 37-38).

<sup>589</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>590</sup> El propio doctor Denis Mukwuege, figura icónica por su defensa de los derechos de las mujeres y el apoyo a un cambio de comportamiento de los hombres hacia la igualdad en la RDC, sufrió un atentado frustrado en su propia casa el 25 de octubre de 2012.

<sup>591</sup> Eudoxie Nziavake, Adèle Safi, Julienne Mushagalusha, Marie Louise Balagizi, Josée Kusunza, Marie Honorine Chiribagula, Claudia Furaha, Marie Dolorose Masika Kafanya, Catherine Katungu,

de mujeres congoleñas estas formas de resistencia de las mujeres de Kivu Norte y Kivu Sur han sido numerosas y muy heterogéneas, y han tenido lugar tanto en el ámbito público, en espacios cercanos al poder político, económico y militar a nivel local, nacional, regional e internacional como en el ámbito privado, en el hogar. Entre estas múltiples actividades están las siguientes:

- Acciones de incidencia política local, nacional, regional (en Ruanda y Uganda, principalmente) e internacional, en embajadas extranjeras en el país o en el extranjero (Estados Unidos, Reino Unido, Bélgica, Suiza, etcétera).
- Acciones de sensibilización (con la población civil, autoridades locales y provinciales o consuetudinarias, miembros de la magistratura, comandantes y tropa de las FARDC) sobre la resolución 1325, su implementación a nivel local y la incidencia de las mujeres en los conflictos (en la paz y la desmilitarización) y de estos sobre las mujeres (especialmente, las violencias que estas afrontan en ellas).
- Acciones de empoderamiento de las mujeres en el contexto de conflicto.
- Sensibilización y divulgación de los diferentes acuerdos de paz adoptados a la población civil y a las personas combatientes de los grupos armados para que conozcan su contenido y presionen para su cumplimiento. Este tipo de acciones, por ejemplo a través de las radios locales<sup>592</sup>, ha sido útil para la desmovilización de combatientes (Anne Marie Uboyo<sup>593</sup>) o para la entrega de armas por parte de la población civil (Eudoxie Nziavake<sup>594</sup>).
- Presión de las mujeres en foros paralelos a las reuniones regionales e internacionales donde se negocian acuerdos de paz (dado que no se les deja participar directamente en las negociaciones), para divulgar entre los participantes la visión de las mujeres sobre la paz y la seguridad en este contexto y presionar la búsqueda de soluciones al conflicto.

A través de estas actividades en el marco de la paz y la seguridad, los grupos de mujeres congoleñas participan en un terreno en el que a menudo no están invitadas y desafían la división del trabajo –que señala Mateos (2013: 151) y recogí en el quinto capítulo– según la cual son los principales donantes (OII y estados) los que se encargan de las tareas de paz y seguridad mientras que las ONG (internacionales y locales) se centran en los aspectos socioeconómicos de la reconstrucción.

### **3.4. Masculinidad y construcción de la paz en la RDC**

#### **3.4.1. Masculinidad hegemónica, “masculinidad fallida” e hipermasculinidad**

Como señalé en el capítulo tercero, la masculinidad no es única ni homogénea sino que es plural y varía dependiendo del momento y el lugar. Incluso dentro de la misma sociedad

---

Alphonsine Kahindo, Milka Kabira, Leviaanne Musike o Claudine Tsongo, entre otras. La mayoría de ellas son dirigentes y/o integrantes de organizaciones de defensa de los derechos de las mujeres. Entrevistas personales (Kivu Norte y Kivu Sur, 25 de julio a 29 de agosto de 2014).

<sup>592</sup> Para un estudio sobre la incidencia del papel de las mujeres en la construcción de la paz a través de la radio en los Kivus, consultar García Mingo (2015).

<sup>593</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>594</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

coexisten diferentes modelos de masculinidad que se construyen sobre la base de múltiples factores de identidad, entre ellos, raza, clase social, orientación sexual, religión, etnia, edad, su origen urbano o rural<sup>595</sup>, la incidencia en ellos de los conflictos armados, su situación laboral, etcétera (Higate y Henry, 2004; Lwambo, 2011: 8; Bjørkhaug, y Bøås, 2014: 15-16).

Las diferentes masculinidades presentes en un contexto interactúan entre sí y, generalmente, una de ellas se convierte en el modelo ideal de masculinidad, en la visión de lo masculino que se impone en ese contexto y, lo que es más importante aún, en la unidad de medida del comportamiento esperado para los hombres (Sjoberg, 2013: 89). Esta masculinidad hegemónica no es tanto lo que el hombre es como lo que el hombre “debe ser” en esa sociedad (Tickner, 2001: 15; Bjørkhaug, y Bøås, 2014: 22). Junto a ese modelo de masculinidad hegemónica coexisten otros<sup>596</sup>. Los modelos más afines al modelo de masculinidad hegemónica se convierten en “aliados” y los diferentes se subordinan a él (Leatherman, 2012: 17-18).

No importa que, en la práctica, pocos hombres entren dentro de las características de ese modelo de masculinidad (Tickner, 1992: 6 y 2001: 15; Hutchings, 2008: 27) porque, de hecho, estos hombres también ayudan a producirla y reproducirla en el día a día (Lwambo, 2011: 8). Este modelo de masculinidad hegemónica se construye además sobre una base relacional con la feminidad y con el resto de masculinidades existentes en ese contexto. Es a través de esas relaciones entre ellas que unas y otras –también la masculinidad hegemónica– se dotan de contenido. Como señala Lwambo (2011: 24), el género tiene una naturaleza interdependiente e interactiva.

Asimismo, señalé en el capítulo tercero que a pesar de que existen particularidades locales en la masculinidad hegemónica, existen también características comunes o “continuidades de masculinidad que trascienden las diferencias culturales” (Gregor, 1985: 209). Esto es, la masculinidad hegemónica en la RDC comparte algunas características con el modelo hegemónico occidental como su carácter sexista, heterosexista, etnocéntrico y adultista pero, asimismo, en este contexto otras cuestiones como el matrimonio, la paternidad y el carácter proveedor de los hombres (Barker y Ricardo, 2005) son fundamentales para convertirse en un adulto y un verdadero ciudadano (Bjørkhaug, y Bøås, 2014: 15).

En primer lugar, en la RDC, la masculinidad hegemónica se construye en relación de oposición con la feminidad y con otras masculinidades subalternas como aquellas caracterizadas por la homosexualidad. Por eso, en este contexto, convertirse en una víctima –especialmente, una víctima de violencia sexual– es especialmente inaceptable para los hombres por dos razones. Por un lado, porque esta victimización implica una situación de debilidad para el hombre que sitúa su masculinidad a la par de la feminidad; y, por otro, porque la violación está realizada a menudo para castigar doblemente al hombre violado al asignarle simbólicamente una identidad homosexual. Tanto la feminidad como la masculinidad subalterna que supone la homosexualidad son inaceptables según los estándares de la masculinidad hegemónica en el este de la RDC. De hecho, simbolizan la

---

<sup>595</sup> Lwambo (2011: 13) señala, por ejemplo, que en los Kivus las percepciones sobre la masculinidad no varían significativamente entre las etnias pero sí según el entorno social, por ejemplo, entre las zonas rurales y las urbanas.

<sup>596</sup> Parpart (2008: 182) señala que el contexto africano, con sociedades multirraciales y multiétnicas, múltiples masculinidades hegemónicas se enfrentan y se complementan entre sí.

“masculinidad fallida” (Eriksson Baaz y Stern, 2010: 44 y 46; Lwambo, 2011: 9), esto es la incapacidad de cumplir con las responsabilidades que el modelo hegemónico de masculinidad asigna a los hombres.

En segundo lugar, la masculinidad exitosa en el ámbito sexual es aquella que está ligada a la potencia sexual y a una virilidad exagerada, por lo que es deseable disponer de recursos financieros suficientes para satisfacer dicha virilidad, por ejemplo, a través de la manutención de diferentes mujeres (Eriksson Baaz y Stern, 2008) o del pago de relaciones sexuales a través de la prostitución.

En tercer lugar, la masculinidad está directamente ligada con la figura de “proveedor”, especialmente en el ámbito de la familia, tanto nuclear como extensa. En este caso, los privilegios de los hombres también acarrear responsabilidades ya que “un verdadero hombre” se gana su posición de autoridad a través de su capacidad para producir y proveer, lo que además le ofrece independencia económica, otra característica fundamental de la masculinidad (Lwambo, 2011: 13 y 8). Asimismo, la tenencia de medios materiales y financieros también es importante en el contexto de la búsqueda de esposa, dado que en esta cultura debe pagarse una dote a la familia de la futura esposa<sup>597</sup> (Bjørkhaug, y Bøås, 2014: 16).

La capacidad de los hombres congoleños del este del país para cumplir con sus roles “tradicionales” de proveedor y protector –para hacer “lo que se supone que un hombre debe hacer” (*Ibidem*: 18)– es cada vez menor (Eriksson Baaz y Stern, 2010: 49). Los hombres han perdido tanto su independencia económica y su situación de proveedores como su capacidad de protegerse a sí mismos y a sus familias (Lwambo, 2011: 16). En la medida en que los roles y actividades asignados a los hombres por la masculinidad hegemónica, considerados más valiosos que los de las mujeres, exigen una reproducción constante, si un hombre no cumple con ellos, es reducido al “estatus inferior de ‘mujer’” (*Ibidem*: 12 y 14). Una frase de un campesino de Kiwanja (Kivu Norte) que da título al estudio de Desiree Lwambo (2011) sobre los hombres y las masculinidades en la RDC expresa claramente los sentimientos de los hombres en este contexto de disfuncionalidad de su masculinidad: “antes de la guerra, yo era un hombre”.

La importancia de la “masculinidad fallida” es enorme en este contexto. Como he señalado más arriba, en el contexto congoleño actualmente el rol de proveedora es ejercido en la mayoría de los hogares por las mujeres, lo que supone una amenaza para la masculinidad hegemónica (*Ibidem*: 8). Además, como la mayoría de las mujeres refuerzan las características de la masculinidad hegemónica con sus expectativas sobre los hombres (*Ibidem*: 7)<sup>598</sup>, queda todavía más en evidencia la relación contradictoria entre el modelo (ideal) de masculinidad hegemónica y la realidad actual de los hombres en este contexto. Los hombres se sienten desempoderados<sup>599</sup> y, al mismo tiempo, ven cómo las mujeres

---

<sup>597</sup> Bjørkhaug y Bøås (2014: 27) señalan que la presión por el matrimonio para los hombres jóvenes es mucho mayor en áreas rurales que en las urbanas.

<sup>598</sup> Según Lwambo (2011: 12), desde las mujeres que trabajan en el mercado hasta las abogadas esperan un hombre que las guíe, proteja y apoye, ya que su idea de empoderamiento es lograr “respeto, derechos y libertades pero *dentro* del sistema patriarcal” (cursiva en el original).

<sup>599</sup> De hecho, en la RDC el poder militar, político y económico está en manos de ciertos “hombres fuertes” pero la mayoría de los hombres sufre experiencias de desempoderamiento (Lwambo, 2011: 4).

cubren algunas de las responsabilidades que les corresponden a ellos (Bjørkhaug, y Bøås, 2014: 18).

Roger Buhendwa<sup>600</sup> ejemplifica este cambio de situación contraponiendo dos imágenes muy habituales en los Kivus con mujeres y hombres como protagonistas. La primera es la de una mujer de apenas 40 kilos que lleva a la espalda un fardo de 100 kilos de carbón. Para él, esa es la imagen de la mujer en la RDC, una mujer que lleva el peso de los todos los “fardos” que enfrenta en este contexto complejo, una mujer que realiza duros trabajos para conseguir algo de comida para alimentar a toda la familia. La segunda es la imagen de los hombres. “¿Qué hacen los hombres mientras tanto? No hacen nada, dan una vuelta, toman una cerveza, juegan a las cartas, conversan entre ellos<sup>601</sup> .... y, además, no valoran el trabajo que hacen las mujeres”, concluye.

Como se señala en la literatura (Eriksson Baaz y Stern, 2010: 49; Bjørkhaug, y Bøås, 2014: 15), a menudo se considera que los sentimientos de humillación y pérdida de importancia (Lwambo, 2011: 4), frustración, confusión e ira (Bjørkhaug, y Bøås, 2014: 15) que surgen en estos hombres incapaces de cumplir con su mandato masculino contribuyen a la violencia contra las mujeres (Eriksson Baaz y Stern, 2010: 49) y contra otros hombres (*Ibidem*: 49-50). Necesitan demostrar que todavía son ellos los que mandan.

Ya señalé en el capítulo tercero como, de hecho, el desequilibrio de poder que deriva de las relaciones de género desiguales existentes genera modelos de masculinidad que son propensos a la violencia (Cockburn, 2004: 44), más aún cuando los hombres sienten que su masculinidad está siendo amenazada o socavada, y reaccionan exagerando aún más o distorsionando dicha masculinidad. Esta “hipermasculinidad” que surge en un contexto de amenaza, real o percibida de la masculinidad hegemónica, provoca una vuelta a la “esencia” masculina caracterizada por la agresividad y la virilidad incontrolada (Boesten, 2007). Esta violencia, dirigida a controlar las amenazas a la masculinidad hegemónica (Lwambo, 2011: 4), se exagera aún más en el ambiente de agresividad e impunidad propios del contexto de conflicto armado.

Lwambo (2011: 4) recoge cómo los hombres congoleños relacionan esta masculinidad disfuncional o “fallida” con comportamientos negativos de afirmación de su masculinidad como el consumo abusivo de alcohol y drogas, los comportamientos irresponsables hacia la familia y los amigos o la violencia. Especialmente entre los hombres jóvenes, esta reafirmación de su masculinidad tiene consecuencias también en un aumento de los conflictos intergeneracionales, debido a la pérdida de los valores tradicionales en relación con las mujeres y las personas mayores.

### 3.4.2. Masculinidad militarizada

Como señalan diferentes autoras (Eriksson Baaz y Stern, 2009, 2012: 43; Lwambo, 2011: 7), en la RDC el contenido de la masculinidad militarizada es clave para entender la violencia de los actores armados contra la población civil en general, y contra las mujeres, en particular. De hecho, la reproducción de la masculinidad militarizada en la RDC es un

<sup>600</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>601</sup> De hecho, un aspecto fundamental de la vida de los hombres en este contexto es también desarrollar sus relaciones de amistad con otros hombres a través de lo que Bjørkhaug, y Bøås (2014: 19) denominan “la camaradería del compartir” (*fellowship of sharing*), esto es, compartir algo de tiempo juntos, una cerveza, una conversación sobre la vida, etcétera.



ejemplo evidente de cómo la violencia y la agresividad pueden convertirse en un modo de afirmar la masculinidad (Lwambo, 2011: 19).

En este contexto de reproducción constante de la masculinidad militarizada en que se han convertido los Kivus, la distinción entre la masculinidad de los hombres civiles y los combatientes no está claramente definida. Por un lado, los combatientes con frecuencia operan en su regiones de origen; y, por otro, muchos civiles fueron combatientes o son familiares de combatientes, por lo que las masculinidades de los civiles están también moldeadas por características de las masculinidades militarizadas (*Ibidem*).

La masculinidad militarizada que se construye y reproduce en la RDC comparte elementos pero también difiere del modelo de masculinidad militarizada dominante, acorde con el modelo existente en las fuerzas armadas occidentales (Eriksson Baaz y Stern, 2012: 39). En relación con las características comunes, como señalé en el capítulo tercero, la masculinidad militarizada intenta autopreservarse limitando la presencia de mujeres en las estructuras militares, especialmente en aquellas formales como las FARDC. Se considera que esa presencia erosiona la cohesión (masculina) del grupo y se concibe como una distorsión, “una distracción sexual” que provoca la competencia entre los hombres por la atención de las mujeres (*Ibidem*, 2011). Asimismo, en este contexto, la debilidad asignada a las mujeres las hace inapropiadas para el combate ya que no cumplen con las características necesarias –y asignadas a las masculinidad– como la fuerza física, la voluntad de enfrentar peligro físico extremo e, incluso, de sacrificar la propia vida.

Otro rasgo afín al modelo dominante de masculinidad militarizada es la virilidad y la potencia sexual, así como la exaltación de la heterosexualidad (e, implícitamente, la homofobia). La libido de los hombres combatientes es interpretada como “una formidable fuerza natural”, por lo que su promiscuidad sexual está muy bien valorada (*Ibidem*, 2010: 47, 2012: 39), lo que explica que pagar por satisfacer esa necesidad no esté mal visto socialmente sino que sea “completamente ‘normal’”, como evidencian los prostíbulos que rodean las bases militares de las FARDC (*Ibidem*, 2010: 47).

El problema surge cuando los hombres combatientes no pueden satisfacer esa apetencia desmesurada con el consentimiento de las mujeres o con dinero a través de la prostitución. Es entonces cuando, como señalan críticamente Eriksson Baaz y Stern (2012: 40-41), se presenta como “inevitable” el recurso a la violación<sup>602</sup>, a priori un comportamiento reprochable socialmente y castigado penalmente, tanto en el ámbito civil como en el militar.

Este recurso a la violencia sexual no se identifica con una masculinidad exitosa, por lo que no es visibilizado. Eriksson Baaz y Stern (2010: 48-49) señalan que en este ámbito parece existir cierta evolución ya que en las FARDC la política previa de “autorización implícita” por parte de las autoridades militares está siendo reemplazada por órdenes directas que prohíben la violación. Por el contrario, entre los hombres civiles se está produciendo un retroceso, y el aumento del número de civiles entre los autores de violaciones en el este del país indica que las masculinidades de los hombres civiles están siendo moldeadas por las masculinidades militarizadas (Lwambo, 2011: 19).

---

<sup>602</sup> Lwambo (2011: 20) alerta contra la identificación de la asociación entre masculinidad fallida-violencia masculina como una relación causa-efecto que pudiera convertirse en una justificación a la misma.

Por otro lado, la pertenencia a los grupos armados o a las FARDC ofrece una situación de poder y de acceso (ilegal) a recursos pero, al mismo tiempo, cierta sanción social o estigmatización. Asimismo, teniendo en cuenta las duras condiciones de vida, el carácter irregular de los ingresos y la presión recibida para cometer actos de violencia, la experiencia militar puede ser también, en cierto sentido, desempoderadora (*Ibidem*).

Ya he señalado más arriba cómo la incapacidad de cumplir con la representación del modelo hegemónico de masculinidad y la sensación de “masculinidad fallida” que conlleva se relacionan con frecuencia con el ejercicio de la violencia contra mujeres y hombres. Pues bien, esta situación es especialmente peligrosa en el ámbito militar, en el que “triumfa la celebración de la violencia” (Eriksson Baaz y Stern, 2012: 49), y más aún en este contexto de conflicto armado, más aún teniendo en cuenta las relaciones de poder que se establecen entre la población civil, por un lado, y los militares y combatientes de los grupos armados, por otro.

Finalmente, también existen diferencias con respecto al modelo de masculinidad militarizada dominante y el existente en la RDC. Entre ellas, como señalan Eriksson Baaz y Stern (2012: 40), que no existe en la RDC ninguna predisposición hacia la heroicidad. El deseo de la mayoría de soldados FARDC es obtener un puesto de administración o gestión en un despacho más que convertirse en “Rambo”. Asimismo, a pesar de la consideración de las mujeres como “débiles”, no existe tampoco una construcción de la protección tan marcada como en la visión occidental entre quién protege (el hombre) y a quién se protege (la mujer), y no se construye a las mujeres como “objetos de protección” (*Ibidem*: 41).

### **3.4.3. Implicación de los hombres en la igualdad: masculinidad responsable o masculinidad positiva**

El trabajo por la igualdad en la RDC se ve profundamente contaminado por la identificación “género-mujeres” dominante en la visión internacional de la construcción de la paz, y provoca que la igualdad, los derechos de las mujeres o la violencia sexual se consideren también en este contexto “un problema de ellas” (Germán Vega<sup>603</sup>, Roger Buhendwa<sup>604</sup>).

Aunque existen diferentes iniciativas de carácter local –y generalmente con apoyo exterior– e internacional, el trabajo con hombres por la igualdad está en una fase incipiente. Su objetivo es promover la masculinidad positiva o masculinidad responsable, esto es, sensibilizar a los hombres para que abandonen modelos de masculinidad dañinos para la igualdad entre mujeres y hombres y asuman la responsabilidad que les corresponde en la erradicación de las diferentes violencias contra las mujeres<sup>605</sup>.

Señala Roger Buhendwa que la lucha de las mujeres por la igualdad sólo puede tener éxito si los hombres también se implican. No se trata de una cuestión de hombres contra mujeres sino de una cuestión que necesita tanto a hombres como a mujeres. Es imprescindible incluir a los hombres en este trabajo porque son ellos quienes, por un lado, detentan el

<sup>603</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014). De hecho, como señalan Alejandro Sánchez y Germán Vega, responsables respectivamente de las unidades “lucha contra la violencia sexual” y “género” de la ONU en Bukavu, “aquí la gente se sorprende de que un hombre trabaje temas de ‘género’”. Entrevistas personales (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>604</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>605</sup> Eudoxie Nziavale. Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

poder en la sociedad y, por otro, quienes mayoritariamente ejercen la violencia contra las mujeres y contra otros hombres. Son hombres quienes apoyan política y económicamente a los grupos armados, quienes los comandan y quienes forman parte de las tropas; y son hombres también los violadores y los que destruyen la RDC<sup>606</sup>. Señalé en el capítulo tercero la evidencia de que los hombres predominan en el espectro de la violencia (Connell, 2001, 2002: 34). Sin embargo, también señalé que la masculinidad violenta, agresiva y misógina difícilmente será la única forma de masculinidad presente en cualquier contexto social o institución, incluidas las instituciones militares y, por tanto, no podemos equivocarnos con la deducción de que todos los hombres son violentos en contextos de conflicto.

Tampoco lo son en la RDC, donde la mayoría de los hombres no asesina, viola ni ataca a otras personas. En este sentido, como señalan Ingunn Bjørkhaug y Morten Bøås (2014: 15), el mito del hombre congoleño como violento y brutal –derivado de la construcción de un discurso sobre la RDC en estos mismos términos– no refleja en ningún caso el modelo de masculinidad más extendido en la RDC. De hecho, también son hombres –“hombres generizados” (*hommes genrés*), tal y como los denomina Josefiné Kuzinza, responsable provincial del *Programme STAREC* en Kivu Sur<sup>607</sup>– quienes promueven principalmente este cambio de actitud de los hombres hacia la igualdad.

Durante muchos años el trabajo ha sido realizado exclusivamente a través de grupos femeninos que han creado un movimiento de mujeres en defensa y reivindicación de sus derechos<sup>608</sup>. De acuerdo a Mughanyiri Mulishamolo, “La gran mayoría de hombres no han sido concienciados en relación con este tema y el discurso se ha quedado en el mundo femenino”. Sin embargo, estos grupos suscitan muchas reticencias y oposición entre los hombres, a quienes les cuesta escuchar el discurso de la igualdad de boca de las mujeres. De hecho, minusvaloran este discurso cuando viene de ellas y piensan: “¿Qué me va contar a mí esta mujer?”, “eso son cosas de mujeres”. Como señala el propio Mughanyiri Mulishamolo, si sucede esto, el punto de partida de la sensibilización ya será negativo<sup>609</sup>.

Sin embargo, comparten Eudoxie Nziavake<sup>610</sup> y el propio Mughanyiri Mulishamolo, los hombres se muestran más receptivos, más permeables, si este discurso proviene de otros hombres, por lo que es importante que los hombres igualitarios se impliquen en la comunicación, sensibilización y formación de otros hombres en relación con la igualdad. En opinión de este último, “es necesario utilizar a los hombres para llevar el mensaje”<sup>611</sup>. Para ello, como señala Roger Buhendwa, hay que conseguir “hacer de la lucha de las mujeres, una lucha propia”<sup>612</sup>; y, añade, Mughanyiri Mulishamolo “hacer del problema de la violencia sexual un problema propio”<sup>613</sup>. Asimismo, este trabajo no debe ser realizado de

<sup>606</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>607</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>608</sup> Como señalan muchas de las personas entrevistadas, entre otras Joséfine Kuzinza, Roger Buhendwa o Catherine Katungu, en este contexto la denominación “feminista”, considerada “extremista”, tiene connotaciones negativas muy arraigadas en la cultura congoleña, y las propias mujeres congoleñas rechazan autodenominarse de esta forma.

<sup>609</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014).

<sup>610</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>611</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014).

<sup>612</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>613</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014). Añade a continuación que los hombres deben “llevar la bandera de la lucha contra la violencia sexual”. Esta última afirmación puede resultar controvertida. Con carácter general desde el movimiento feminista occidental se

manera aislada sino conjuntamente con las mujeres y con la comunidad, de manera holística (Bjørkhaug y Bøås, 2014: 25).

Las dificultades para este trabajo son grandes. Por un lado, los hombres se resisten a perder los beneficios derivados de su posición de dominación en las relaciones de género –su “dividendo patriarcal” (Connell, 1995: 79)–. No son capaces de asumir los cambios sociales que se están produciendo durante los conflictos armados ni de entender que estas transformaciones pueden beneficiarles –liberándoles de cumplir con ciertos roles que les exige el modelo de masculinidad hegemónica– por lo que se resisten a estos cambios para no perder sus privilegios (Lwambo, 2011: 16). Por ello, las actividades sobre igualdad de género a menudo son consideradas irrelevantes o incluso ilegítimas por los hombres, al considerar que no son ellos sino las mujeres los destinatarios apropiados.

Por otro lado, aunque los participantes pueden recibir el mensaje –e incluso estar de acuerdo con todo o parte de él–, su puesta en práctica en la vida diaria desafía las bases en las que han construido sus relaciones con mujeres y hombres en su familia (nuclear y extensa) y en su comunidad. La mayoría de las actividades son unidireccionales, no ofrecen modelos alternativos de comportamiento y, como señala, Lwambo (2011: 21), son difíciles de practicar para los hombres congoleños. No es infrecuente que oculten este tema a otros hombres por el miedo a sentirse incómodos o incomprendidos o, incluso, que comiencen a comportarse de manera diferente en el ámbito privado –en el que sí se produce cierto cambio de actitud– y que en el público continúen comportándose de la misma manera (Bjørkhaug y Bøås, 2014: 28). De acuerdo a Lwambo (2011: 21) puede ser útil para vencer estas resistencias que la igualdad de género sea tratada en el marco de un discurso más amplio sobre el desarrollo comunitario –que incluya cuestiones como higiene comunitaria, actividades generadoras de ingresos, etcétera– que pueda resultarles más atractivo y cercano a sus preocupaciones e intereses.

Finalmente, la dinámica y el contenido de estas actividades plantean ciertas contradicciones en relación con el trabajo hacia la igualdad. Por un lado, en cierto sentido refuerza las relaciones de poder y los estereotipos desiguales. Es el caso de algunas iniciativas que se basan en recuperar el papel de protección asignado tradicionalmente a los hombres y que estos están abandonando en este contexto de conflicto. Por ejemplo, al explicar la iniciativa “*V-men*”<sup>614</sup> puesta en marcha en Bukavu, Roger Buhendwa afirma que es “un movimiento de hombres que luchan por las mujeres” (*un mouvement des hommes qui luttent pour les femmes*) en un contexto en el que los hombres se han vuelto “amorfos”, “disminuidos”, poco activos y no protegen a las mujeres. En su opinión, “aquel que se esconde no es lo suficientemente fuerte para proteger a las mujeres”, y se pregunta “¿dónde están los hombres cuando la mujer grita?”<sup>615</sup>.

Por otro lado, estas sensibilizaciones se dirigen a menudo a “grandes hombres”, referentes en sus comunidades (autoridades tradicionales o religiosas, directores de colegios, etcétera) o a aquellos que ejercen el poder (autoridades políticas, FARDC, Policía) en la lógica de

---

señala, acertadamente en mi opinión, el riesgo que existe de que los grupos de hombres acaparen (voluntaria o involuntariamente) el protagonismo de la lucha feminista –o, en este caso, de la lucha contra la violencia sexual– y, por tanto, reproduzcan en este ámbito concreto su dominio generalizado sobre el espacio público.

<sup>614</sup> Esta iniciativa social apoyada por el Fundación Panzi pretende movilizar a los hombres en contra de la violencia contra las mujeres.

<sup>615</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

que, desde su posición de líderes pueden servir de “buenos ejemplos” (Lwambo, 2011: 22) y facilitar la introducción de este mensaje en la sociedad (Bjørkhaug, y Bøås, 2014: 18). El problema es que al apoyar el mensaje sobre estos hombres no sólo no se cuestiona su situación de poder sino que implícitamente se les legitima.

Finalmente, el énfasis excesivo en la violencia sexual elude la cuestión de las otras múltiples formas de violencia que enfrentan las mujeres en este contexto y de la situación generalizada de inferioridad que tienen en la sociedad. Centrarse en una consecuencia concreta en lugar de en las causas de la desigualdad obvia un verdadero replanteamiento por parte de los hombres sobre las relaciones de poder existentes, paso fundamental para la transformación hacia la igualdad de mujeres y hombres. Asimismo, este énfasis en la violencia sexual y, especialmente, en una visión dicotómica hombre-victimario/mujer-víctima refuerza los estereotipos de género y lo hace, además, de manera parcial ya que fomenta la invisibilización de los hombres y niños que enfrentan violencia sexual (Eriksson Baaz y Stern, 2012: 43).

#### **4. Consideraciones finales**

La Misión de la Organización de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo (MONUC) se puso en marcha en 1999 tras el Acuerdo de alto el fuego de Lusaka. A pesar de las dudas iniciales tanto por parte de la ONU como del gobierno congoleño, la misión no dejó de crecer en personal y presupuesto hasta convertirse en la misión más numerosa y cara de la organización. Sólo estos últimos años en los que el Consejo de Seguridad ha empezado a pensar en la estrategia de salida las cifras de personal empiezan a reducirse, aunque todavía de forma tímida. Durante todos estos años también han crecido sus responsabilidades hasta tal punto que su carácter multidimensional la ha hecho en algunas ocasiones demasiado intrusiva.

La misión cambió de nombre a Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la RDC (MONUSCO) en 2010, lo que deja de manifiesto su preocupación por la seguridad y la estabilidad. De hecho, la misión tiene un marcado carácter militar y actualmente está integrada casi en un 80% por personal uniformado. Así ha sido durante la mayor parte de su vida, lo que ha naturalizado la idea de que la solución a los conflictos armados *congoleños* es principalmente militar. La preocupación que los países miembros permanentes del Consejo de Seguridad han demostrado con la adopción de recientes resoluciones que amplían el mandato de la misión en relación con la imposición de la paz y el uso de la fuerza (como la creación de una Brigada de Intervención Rápida de 3.000 efectivos en 2013), no ha tenido reflejo sin embargo en el envío de sus propios contingentes. En 2015, India, Pakistán y Bangladesh tenían desplegadas en el país 9.000 personas (un 98% de ellas, hombres) mientras que los cinco miembros permanentes del Consejo de Seguridad aportaban 281 (85% hombres).

A pesar de disponer de más de 18.000 efectivos de personal uniformado, la mayor crítica que se ha realizado a la MONUSCO en el ámbito local ha sido su inacción y lentitud para intervenir en el cumplimiento de su mandato de protección de la población civil. En ocasiones esta inacción ha estado motivada por razones externas, como las cambiantes relaciones de cooperación militar que ha mantenido con el gobierno congoleño. En otros casos, se ha debido a problemas internos, como los derivados de una cadena de mando multilateral y de tensiones entre los propios miembros de la misión. Todas estas

circunstancias provocan que la MONUSCO haya sido incapaz de detener los enfrentamientos y de neutralizar a los múltiples grupos armados presentes. Asimismo, tampoco ha protegido a la población civil de las amenazas que plantean tanto los grupos armados no estatales como las propias FARDC (en el caso de estas últimas, además, porque su mandato no se lo permite).

A estas críticas sobre su ineficiencia militar se añaden las denuncias locales de connivencia con grupos armados, de enriquecimiento mediante la explotación ilegal de recursos naturales, y de explotación sexual, prostitución y violencia sexual cometidas por su personal. No sorprende, por tanto, el carácter controvertido de la MONUSCO en el país.

Asimismo, la MONUSCO ha sido la punta de lanza de la intervención internacional liberal en la RDC, y ha tenido un papel protagonista en algunos de los principales ámbitos de construcción de la paz en este contexto. Esta intervención internacional ha sido vertical, de arriba abajo (*top-down*), y basada en el protagonismo de las elites políticas y económicas en detrimento de la mayoría de la población y de la sociedad civil. En primer lugar, en el ámbito de construcción del estado, los esfuerzos se han dirigido a fomentar la estabilidad y la democracia formal a través de la celebración de elecciones (presidenciales y legislativas), de una nueva constitución (2006) y de la puesta en marcha de un proceso – todavía inconcluso– de descentralización del país. Sin embargo, esto se ha hecho tanto durante una transición (2003-2006) basada en el reparto del poder entre las partes beligerantes (cuyo ejemplo paradigmático fue el gobierno 1+4) como posteriormente, sin cuestionar las bases de la administración política del estado, caracterizadas por la reproducción del clientelismo, el patrimonialismo y la corrupción generalizada heredadas de Mobutu. Asimismo, ante la ineficiencia o ausencia del estado, las relaciones de poder entre los diferentes actores (armados, hombres de negocio, jefes tradicionales, autoridades religiosas, población civil) han transformado las relaciones políticas y han dado lugar a formas híbridas de gobernanza en la vida diaria.

En segundo lugar, también se ha visto transformada la economía del país ya que, especialmente en los Kivus, la perpetuación del conflicto ha dado lugar a una “economía política de guerra” en la que especialmente los actores más poderosos han actuado en beneficio propio. Ante las dificultades que plantean las infraestructuras dañadas, la falta de inversiones o el descenso de la producción industrial o agrícola, la economía informal no ha dejado de crecer. Asimismo, el empeoramiento de la situación económica de la mayor parte de la población ha provocado más tensiones sociales por la competencia por los recursos escasos (agua, leña, semillas, tierra, etcétera) y ha derivado en un aumento de *la politique de la débrouille* (“política de apañárselas”) que curiosamente ha potenciado las prácticas iliberales informales y/o ilegales. Las actitudes depredadoras han sido especialmente manifiestas en el caso de algunos actores (elites políticas y económicas, ciertos actores armados) a los que los conflictos armados han dado la oportunidad de enriquecerse mediante la regulación del acceso a los mercados y los recursos de la gran mayoría de la población.

En tercer lugar, en relación con la reforma del sector de la seguridad, el balance tampoco es positivo. La creación de las Fuerzas Armadas de la RDC (FARDC) en 2004 sobre la base nuevamente del reparto de poder y de la integración de combatientes de los grupos armados beligerantes con las antiguas fuerzas armadas nacionales fue el primer paso de muchos que han convertido a este ejército en una estructura atomizada, indisciplinada,

poco leal y depredadora. A pesar de todo ello, la población y la sociedad civil congoleña continúan atribuyendo a las FARDC la responsabilidad de su seguridad. Entre los retos pendientes con las FARDC, uno de ellos es el de la revisión de ciertas características de su masculinidad militarizada (agresividad extrema y dominación de la población civil, en general, y de las mujeres, en particular) incompatibles con su responsabilidad de protección.

Finalmente, en cuarto lugar, en el ámbito de la justicia transicional, en la RDC se han combinado los tres modelos principales (olvido, perdón y justicia) pero sin demasiado éxito en la búsqueda de la verdad, la asignación de responsabilidades y la reconciliación de la población. Por un lado, en relación con el modelo de perdón, la Comisión Verdad y Reconciliación fue un instrumento fallido desde su propio diseño, ya que se dejó en manos de las partes beligerantes, que no tuvieron ninguna voluntad de que fructificara. Por otro lado, el modelo de olvido ha dado lugar a diferentes leyes de amnistía que, aunque en teoría excluyen determinados crímenes (genocidio, de guerra y de lesa humanidad) se han implementado hasta fechas recientes sin ninguna identificación de las personas implicadas y con carácter general; sólo la última ley de 2014 ha tenido un carácter individual y ha permitido la identificación y verificación de antecedentes de las personas beneficiarias. Finalmente, el modelo de justicia se ha visto limitado en el ámbito interno por las debilidades de los sistemas de justicia tanto civil como militar. En el ámbito internacional, la Corte Penal Internacional ha respondido también de manera limitada, ya que ha juzgado sólo a unos pocos –en relación con magnitud y la gravedad de las violaciones cometidas en la RDC– responsables de crímenes de guerra y crímenes de lesa humanidad.

Estas políticas internacionales de construcción de la paz se implementan en un contexto de *continuum* de violencia contra las mujeres en Kivu Norte y Kivu Sur. Estas múltiples violencias no se circunscriben a los conflictos armados sino que tienen lugar también fuera de estos y les afecta de diferentes modos (física, estructural y simbólica) y en ámbitos diversos (político, social, económico). Los conflictos armados simplemente han transformado y, en la mayoría de los casos, potenciado las relaciones de poder desiguales preexistentes entre hombres y mujeres.

La desigualdad entre mujeres y hombres está institucionalizada y es promovida por el propio estado congoleño en sus normas y prácticas, y también está muy enraizada en la sociedad. Asimismo, aunque presente en toda clase social, etnia, religión, origen geográfico (urbano o rural), estatus civil o nacionalidad, la desigualdad y la violencia sufridas difieren en combinación con estas y otras variables tanto en la vida pública como en la privada. Frente a las múltiples violaciones de sus derechos, la indefensión de las mujeres se ve agravada además por las dificultades específicas (institucionales, económicas y sociales) para acceder a la justicia en defensa de sus derechos. Asimismo, una transformación fundamental de las relaciones género en el marco de estos conflictos ha sido la asunción por parte de las mujeres de la responsabilidad de proveedoras en la mayoría de los hogares en el este del país.

El enfoque de género de la intervención de la ONU en la RDC, acorde a la visión liberal ya expuesta en el capítulo tercero y sexto, identifica género y mujeres, y se ha centrado en dos estrategias, su participación y su protección, pero sin incidir sobre las causas de la desigualdad. Por un lado, se ha promovido la inclusión de las mujeres en las actividades de promoción de la paz implementadas en el país, en los contingentes militares de la misión

de la ONU, en las fuerzas y cuerpos de seguridad del estado y en las estructuras de representación política nacionales; por otro, el énfasis en la violencia sexual la ha convertido en la única violencia “visible” contra las mujeres ya sea en los conflictos armados o fuera de estos. A través de este comportamiento bipolar ha creado una dialéctica entre participación y protección de las mujeres según la cual ha pretendido fomentar la participación de las mujeres en las actividades de paz y seguridad al mismo tiempo que las ha identificado constantemente con víctimas, sobre todo con víctimas de violencia sexual.

Esta dialéctica no ha desaparecido ni con el nuevo mandato de género de la MONUSCO, establecido en la resolución 2147 (2014) de 28 de marzo de 2014. Esta resolución se dirige a “generizar la MONUSCO”, esto es, a aplicar el género de manera transversal en el seno de la propia misión y, de este modo, asegurar que todas sus actividades y aspectos estratégicos (reclutamiento de personal, relaciones con la sociedad civil, operaciones militares, etcétera) tienen en cuenta esta cuestión. Sin embargo, esta estrategia no ha cambiado las resistencias internas de la misión ante el género. En general este no es percibido como una prioridad sino como una carga adicional de trabajo que, además, puede ser interpretada de manera diversa según las diferentes aproximaciones culturales existentes en esta misión multilateral. La MONUSCO es un ambiente androcéntrico (Solhjell *et al.*, 2012: 23) en el que las mujeres no participan de manera equitativa ni desde el punto de cuantitativo (representan sólo el 4% del total del personal de la misión) ni cualitativo (la presencia de mujeres en puestos de responsabilidad es mínima); y también es un espacio patriarcal, en el que las relaciones de género desiguales existentes no son cuestionadas ni combatidas.

Por otro lado, la implementación de la resolución 1325 (2000) ha tenido también un recorrido propio en la RDC a través del *Plan de Acción Nacional del gobierno de la RDC para la aplicación de la resolución 1325 del Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas*. Este documento, aprobado por el gobierno sin participación de la sociedad civil, sin mecanismos de seguimiento ni evaluación, ni fondos asignados para su implementación ha permitido, sin embargo, avanzar en el conocimiento y sensibilización de esta resolución especialmente en el ámbito local, gracias al trabajo comunitario de las organizaciones de mujeres de Kivu Norte y Kivu Sur. También ha favorecido la actividad de estas mujeres en el marco de la paz y la seguridad, especialmente en los espacios informales.

Con su participación en los ámbitos públicos de la paz y la seguridad, las mujeres trascienden los límites de sus roles tradicionales y de la construcción de su feminidad. De hecho las relaciones de género se han visto alteradas por los conflictos armados en el este de la RDC, así como lo han sido también los modelos de masculinidad. A pesar de los diferentes modelos presentes en este contexto, el modelo hegemónico de masculinidad local exige a los hombres un determinado comportamiento que varía, como señalé en el capítulo tercero, en función, de la raza, la clase social, la etnia, la edad, el origen urbano o rural, el estatus civil, la situación laboral o la incidencia de los conflictos. Sin embargo, a pesar de las posibles variaciones, este modelo combina características comunes al modelo dominante universal (sexista, heterosexista, etnocéntrico y adultista) con otras propias del contexto como la exigencia del matrimonio y la paternidad, el carácter proveedor de los hombres o la representación de una virilidad exagerada.

La incapacidad para cumplir con todas estas características, por ejemplo, al convertirse en víctimas (especialmente en víctimas de violencia sexual) o al no poder satisfacer su rol de



proveedor de la familia (y ver, además, cómo es la mujer quien a menudo lo asume) supone una disfuncionalidad de la masculinidad, una “masculinidad fallida”, que puede provocar en los hombres sentimientos de frustración, confusión, desempoderamiento o ira. De hecho, aunque es importante negar el carácter causa-efecto entre ambas, este cuestionamiento y/o fractura de su masculinidad hegemónica puede provocar en los hombres reacciones violentas y agresivas (hipermasculinas) dirigidas a afirmar su masculinidad “puesta en cuestión”. Asimismo, en este contexto de perpetuación de la violencia donde además las vidas militar y civil interactúan constantemente, la masculinidad civil no difiere en exceso de la masculinidad militarizada. Sí difiere, sin embargo, la situación de poder y de dominación de los actores armados frente a la población civil en general y las mujeres en particular, por un lado, y su posibilidad de acceder (casi siempre de manera ilegal) a mayores recursos.

Frente a este modelo de masculinidad hegemónico violento, agresivo y basado en la dominación de las mujeres y de otros hombres, tanto en el marco de la ONU como especialmente fuera de esta, a través de organizaciones de hombres, se han dado algunos pasos hacia lo que se denomina masculinidad “positiva” o “responsable”. Se trata de un trabajo de sensibilización con hombres para que asuman un cambio en su comportamiento y, asimismo, la responsabilidad que les corresponde en la erradicación de las diferentes violencias contra las mujeres. El punto de partida es doble: por un lado, que son hombres quienes mayoritariamente ejercen el poder y la violencia en los Kivus; y, por otro, que la masculinidad hegemónica o militarizada no es la única presente y que la mayoría de los hombres no asesina, viola ni ataca a otras personas. Junto al cambio personal, el papel de estos hombres como “modelo” o “ejemplo” es importante ya que el discurso igualitario es generalmente rechazado en boca de las mujeres. De hecho, las resistencias de los hombres al cambio son grandes, bien por miedo a perder los beneficios derivados de su posición de dominación (su “dividendo patriarcal”) bien por la presión y rechazo social que conlleva un cambio de comportamiento de este tipo. Algunas autoras recomiendan afrontar este mensaje de manera integral, por ejemplo, mediante un discurso más amplio sobre desarrollo comunitario o las actividades generadoras de ingresos, que pueda resultar más atractivo y cercano a las preocupaciones e intereses diarios de los hombres.



## Capítulo 9

# Análisis de género y de las masculinidades de los procesos de DDR implementados en Kivu Noroeste y Kivu Sur

“Hoy, cuando alguien quiere poder en la RDC, toma las armas. Si las personas fueran encarceladas y juzgadas por este comportamiento no habría más guerras en RDC, pero aquí se les gratifica”

Eudoxie Nziavake<sup>616</sup>

“Hay un tiempo para todo... ahora los desafíos son muchos... simplemente estamos en un momento de debilidad”

Marie Honorine Chiribagula<sup>617</sup>

### 1. Introducción

En este capítulo analizo los diferentes procesos de desarme, desmovilización y reintegración (DDR) de ex combatientes implementados en la RDC desde una perspectiva de género y de las masculinidades. Para ello, tras este epígrafe introductorio, presento en el segundo apartado los diferentes procesos de DDR que han tenido lugar de manera simultánea desde el final de la guerra regional. Junto a los procesos dirigidos a combatientes nacionales (DDR I y DDR II), ha tenido lugar un proceso específico para combatientes de nacionalidad extranjera y, finalmente, otro dirigido a la reintegración de

---

<sup>616</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>617</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

niños y niñas asociadas a grupos armados. Asimismo, en mayo de 2015 ha comenzado un nuevo proceso de DDR nacional (DDR III), que está dando sus primeros pasos.

En el tercer epígrafe examino la estrecha relación entre los procesos de DDR, reforma del sector de la seguridad (RSS) y justicia transicional, su impacto en Kivu Norte y Kivu Sur. En el contexto congoleño el DDR y la RSS han estado vinculados a través de una estrategia que ha permitido a las personas combatientes elegir entre su integración militar en las Fuerzas Armadas de la RDC (FARDC) o su reintegración civil. El fracaso de estos procesos ha tenido graves consecuencias en relación con la justicia transicional dado que ha fomentado la impunidad y ha dañado la recuperación de confianza y la reconciliación entre los actores beligerantes, por un lado, y entre estos y la población civil, por otro.

En el cuarto apartado me centro específicamente en el desarrollo de los procesos de DDR y, sobre todo, en la participación desigual de mujeres y hombres en los mismos. Por un lado, en las negociaciones de paz; por otro, en lo referente a los criterios de elegibilidad que establecen quienes pueden participar; y, finalmente, en las diferentes fases de su implementación.

A lo largo de todo este artículo analizo cómo el fracaso de los procesos de integración militar y de los procesos de DDR ayudan a explicar tanto el comportamiento de los soldados de las FARDC y de los hombres ex combatientes reintegrados en la sociedad como la perpetuación de los conflictos armados y el clima de violencia y agresividad existentes en Kivu Norte y Kivu Sur. Finalmente, en el quinto apartado recojo las principales ideas expuestas en este capítulo.

## **2. Los procesos de desarme, desmovilización y reintegración (DDR) en la República Democrática del Congo**

### **2.1. Complejidad y multiplicidad de procesos de DDR**

Como señalaba en 2009 la propia ONU, la situación de los procesos de DDR en la RDC es “extremadamente compleja, en parte, debido a la existencia de... procesos paralelos” (S/2009/160: 12). En 2002 se inició un primer proceso de desarme, desmovilización, repatriación, reintegración y reasentamiento (DDRRR) destinado a combatientes extranjeros participantes en la guerra regional. Posteriormente, en 2004 se puso en marcha un proceso de DDR nacional que tuvo dos fases diferentes. La primera fase o DDR I (2004-2007) comenzó tras el fin de la guerra regional; y la segunda fase o DDR II (2008-2012) continuó el trabajo de la primera y coincidió además con los Acuerdos de Goma de 2008, por lo que incluyó a nuevos grupos armados nacionales. Finalmente, el Acuerdo Marco por la Paz, la Seguridad y la Cooperación firmado en Addis Abeba en 2013 dio pie a un nuevo proceso de DDR nacional, el DDR III, que retrasó su inicio hasta mayo de 2015.

Junto a estos cuatro procesos (DDRRR, DDR I, DDR II y DDR III), estos años se han producido también otros procesos de desarme comunitario voluntario, como los que han tenido lugar en la Provincia de Maniema, en 2003, o en Ituri (Provincia Oriental), a partir de 2004<sup>618</sup>. Sin embargo, en este capítulo, y debido tanto a su mayor importancia como a

---

<sup>618</sup> Para más información sobre estos procesos, consultar la obra de Jonas Opango Djemba (2013).

su incidencia en el marco geográfico de este estudio (Provincias de Kivu Norte y Kivu Sur), me referiré exclusivamente a los cuatro primeros.

Asimismo, la situación del conjunto de los procesos de DDR en la RDC es extremadamente compleja no sólo por la existencia de diferentes procesos simultáneos, sino también por la envergadura de su misión –han participado decenas de miles de excombatientes–, por las limitaciones existentes –entre otras, la deficiente planificación, la mala organización entre los actores participantes o la escasez de recursos–, y por los graves condicionantes externos a los que debe hacer frente, entre ellos, la permanente presencia de grupos armados y la inseguridad que estos provocan, injerencias regionales e internacionales, etcétera.

### **2.1.1. Procesos para combatientes nacionales (procesos de DDR)**

El marco jurídico inicial de los procesos de DDR implementados en el país fue el Acuerdo de alto el fuego de Lusaka (1999), apoyado a nivel internacional por la resolución 1291 (2000) del Consejo de Seguridad. En aquel acuerdo se incluyeron referencias expresas al “desarme” y al proceso de “DDR” que debía ponerse en marcha en el país (Muggah y Rieger, 2012: 5) y, de hecho, una de las tareas de la operación de mantenimiento de la paz (OMP) de las Naciones Unidas que se puso en marcha en ese momento fue, además de verificar el acuerdo de alto el fuego y la retirada de los ejércitos nacionales extranjeros, supervisar también el desarme voluntario de los grupos armados no estatales (Autesserre, 2010: 49). Sin embargo, como ya he comentado en el capítulo séptimo, este acuerdo no supuso la finalización del conflicto armado regional, por lo que en la práctica no se inició un proceso nacional de DDR.

Unos años más tarde, en 2002, en los acuerdos de Pretoria y Sun City la referencia a los procesos de DDR fue todavía más extensa (Muggah y Rieger, 2012: 5). De hecho, fue precisamente tras la firma del Acta Final del Acuerdo de paz global e inclusivo en 2003 cuando el gobierno congoleño comenzó a crear diferentes organismos nacionales encargados de gestionar los procesos de DDR, entre ellos, los siguientes:

- Programa Nacional de desarme, desmovilización y reinserción (PNDDR)<sup>619</sup>.
- Comité interministerial de desarme, desmovilización y reinserción<sup>620</sup> (CIDDR) en el que reúnen representantes de los Ministerios implicados en los procesos de DDR<sup>621</sup>.
- Comisión nacional de desarme, desmovilización y reinserción (CONADER), organismo nacional encargado, de acuerdo a su artículo 2, de elaborar los criterios, planificar las actividades y ejecutar el Programa Nacional de DDR<sup>622</sup>.
- Comité de gestión de los Fondos de desarme, desmovilización y reinserción<sup>623</sup>.

<sup>619</sup> Creado por el Decreto presidencial 04/092 de 16 de octubre de 2004.

<sup>620</sup> Durante mucho tiempo, el gobierno congoleño ha hecho referencia en sus documentos a la “reinserción” en lugar de a la “reintegración” en la “R” de los procesos de DDR.

<sup>621</sup> Este Comité fue creado el 18 de diciembre de 2003 en virtud del Decreto presidencial 03/041 y posteriormente modificado y completado por el Decreto 09/017 de 20 de abril de 2009.

<sup>622</sup> Creado el 18 de diciembre de 2003 en virtud del Decreto presidencial 03/042 y posteriormente derogado por la ordenanza 07/056 de 14 de septiembre de 2007. Para más información, consultar: <http://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/desarmement/D.03.42.18.12.2003.htm> [consultado el 16 de febrero de 2016].

En este sentido, los procesos de DDR son un componente de una estrategia más amplia de promoción de la seguridad y construcción de la paz y, por ello, como analizaré en este capítulo, están intrínsecamente relacionados con otros procesos como la justicia transicional o la reforma del sector de la seguridad. En el caso congoleño, de hecho, el PNDDR congoleño hace una referencia expresa a la seguridad humana y a la violencia estatal, y trasciende la concepción clásica –militar– de seguridad al definir la seguridad como la “garantía para todo ciudadano a vivir en paz en el interior de las fronteras de su territorio, protegido de la violencia estatal y de otras amenazas no militares a su bienestar” (Gouvernement de la RDC, 2004: 11).

Este PNDDR recoge el acuerdo establecido durante las negociaciones de paz de 2002 entre las partes beligerantes según el cual se debían crear unas nuevas Fuerzas Armadas de la RDC (FARDC) en las que podrían participar combatientes de las diferentes partes. Para ello, en un proceso conjunto de DDR y RSS, las personas participantes tuvieron dos opciones: integrarse en estas nuevas fuerzas armadas nacionales o participar en el proceso de DDR (Scherrer, 2012: 146). Este proceso de DDR específicamente dirigido a combatientes de nacionalidad congoleña pretendía, de acuerdo al propio PNDDR, el desarme (entrega de las armas), la desmovilización (cambio del estatuto militar al civil) y la reinserción (reintegración) de las personas excombatientes en la sociedad, esto es, la inclusión de la persona desmovilizada en las prácticas sociales y económicas de la comunidad de su elección (Gouvernement de la RDC, 2004: 22 y ss.).

Este proceso nacional de DDR tuvo lugar en dos fases. La primera fase o DDR I (2004-2007) comenzó con retraso, su desarrollo estuvo plagado de dificultades y finalmente se paralizó entre 2006 y 2007. En 2004, el PNDDR consideró que había en la RDC entre 300.000 y 330.000 combatientes, y la previsión era que 150.000 de ellos abandonasen las armas y el resto se integrasen en las FARDC (Gouvernement de la RDC, 2004: 20; Amnistía Internacional, 2007: 1). Sin embargo, lo cierto es que en aquel momento se desconocía el número real de combatientes (Tshiyembe, 2005: 7). Los diferentes censos realizados demostraron una elevada presencia de “soldados fantasma”. Uno de los censos, realizado por militares sudafricanos<sup>624</sup>, indicaba la presencia de entre un 30% y un 55% de combatientes “ficticios” o “fantasmas”; otro, realizado por el Estado Mayor de las FARDC, situaba esta cifra en un 30% (Amnistía Internacional, 2007: 1).

Aunque las cifras varían ligeramente dependiendo de la fuente, en esta primera fase o DDR I (2004-2007) participaron aproximadamente 186.000 personas, 30.000 de ellas niños y niñas vinculadas a grupos armados o al ejército nacional. Del total de personas participantes, un 98% fueron hombres (182.280) y un 2% (3.720) mujeres. Como veremos más adelante en este capítulo, las mujeres integrantes de grupos armados afrontan dificultades específicas durante el proceso de DDR y, en muchos casos, no les permiten o ellas mismas deciden no participar, por lo que estos datos no son indicadores de la participación real de las mujeres en los grupos armados en los Kivus.

---

<sup>623</sup> Creado por el Decreto presidencial 03/043 de 18 de diciembre de 2003 y posteriormente derogado por el Decreto presidencial 05/028 de 12 de mayo de 2005.

<sup>624</sup> En el marco del *South African Detachment Advising Integration Team* (Opango Djemba, 2013: 11), que prestó apoyo al gobierno congoleño, más concretamente a la Estructura Militar de Integración (SMI), para la integración de fuerzas no estatales en las estructuras estatales.

La segunda fase o DDR II (2008-2012) se inició con los Acuerdos de Paz de Goma de 2008 y en ella participó un número muy inferior de combatientes, alrededor de 23.000<sup>625</sup>. En la siguiente tabla recojo las cifras de personas participantes en los procesos nacionales de DDR I y DDR II, desagregadas por sexo cuando los datos lo permiten.

**Tabla 9.1. Participación de los procesos de DDR I y II (2004-2012)**

|  | Primera fase (DDR I) |         |         | Segunda fase (DDR II) | TOTAL   |
|--|----------------------|---------|---------|-----------------------|---------|
|  | Total                | Hombres | Mujeres | Total                 |         |
| <b>Desarme de combatientes</b>         | 186.000              | 182.280 | 3.720   | 23.605                | 209.605 |
| <b>Desmovilización de combatientes</b> | 102.014              | 99.854  | 2.160   | 9.039                 | 111.053 |
| <b>Integración en las FARDC</b>        | 83.986               | 82.426  | 1.560   | 14.566                | 98.552  |

Fuente: Elaboración propia con datos de Scherrer (2012: 147), Opango Djemba (2013: 18-19) y Gouvernement de la RDC (2014: 7).

En esta tabla sólo se recogen datos en relación con dos de los principales componentes de los procesos de DDR (desarme y desmovilización) pero no sobre la reintegración. Como señalé en el capítulo sexto, este componente es, generalmente, el que más problemas suele causar en este tipo de procesos. Es el caso también en la RDC donde, como analizaré más adelante, la falta de apoyo a la reintegración a largo plazo ha sido una de las principales razones del fracaso de los procesos de DDR.

Entre los problemas identificados en los procesos de DDR I y II está, en primer lugar, la falta de apropiación por parte del gobierno congoleño. De acuerdo a Kambale Mughanyiri Mulishamolo, de la unidad “Derechos Humanos” de la ONU en Butembo, el gobierno ha mostrado una actitud de extrañamiento y de cierta negligencia en relación con los procesos de DDR que han tenido lugar en el país. Esto es, ha entendido los procesos de DDR como si no fuesen un problema suyo sino un problema de la comunidad internacional y como si fuera esta quien debiera solucionarlo<sup>626</sup>. Sin embargo, los procesos de DDR son programas nacionales y, por tanto, el resto de actores deben actuar siempre en colaboración con el gobierno congoleño, ya que es este el actor encargado de ejecutarlo.

Como señala Aimeé Therèse Faye, responsable de la unidad “DDR/RR” de la MONUSCO en Goma, la misión internacional sólo acompaña y asiste a la RDC en esta tarea; actúa como facilitadora y coordinadora de los actores y esfuerzos internacionales, al mismo tiempo que como una vía de diálogo entre el gobierno congoleño y la comunidad internacional. En este sentido, continúa, da igual que las personas combatientes sean nacionales y su DDR sea implementado por el gobierno nacional con apoyo de actores internacionales o que sean de nacionalidad extranjera y participen en el programa de DDRRR implementado por la MONUSCO. En ambos casos, todos los actores participantes (nacionales e internacionales, militares y no militares, públicos y privados) actúan con el consentimiento del gobierno y en colaboración con este, ya que es a este a quien compete su implementación<sup>627</sup>.

<sup>625</sup> En este caso, no he encontrado cifras desagregadas por sexo.

<sup>626</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014).

<sup>627</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

Asimismo, de acuerdo a Mughanyiri Mulishamolo, y junto con un mal diseño y planificación inicial, la implementación también ha sido deficiente<sup>628</sup>. En parte esto ha sido a causa de la mala coordinación entre los múltiples actores nacionales e internacionales, civiles y militares, públicos y privados participantes. Por un lado, en el ámbito nacional, a pesar de la multiplicidad de organismos nacionales creados para su implementación –o quizás a causa de ella– han existido graves problemas en la asunción de responsabilidades y en la dirección del proceso. Estos problemas de coordinación fueron uno de los motivos de que se creara en 2007 la Unión de Ejecución del Programa Nacional de Desarme, Desmovilización y Reinserción (UEPNDDR), organismo nacional que reemplazó al CONADER y que es actualmente responsable de los procesos de DDR en el país<sup>629</sup>. Por otro, en el ámbito internacional, como señala la ONU, la coordinación entre los actores internacionales participantes, ya fuesen bilaterales –entre ellos, Angola, Sudáfrica, Bélgica, Francia o Estados Unidos (S/2012/355: 13)– o multilaterales –entre ellos, la MONUSCO el Programa Multi-país de Desmovilización y Reintegración del Banco Mundial, el PNUD, UNICEF o el ACNUR– ha sido muy limitada (S/2009/335: 14).

Finalmente, como señala nuevamente Mughanyiri Mulishamolo, la implementación tampoco ha sido buena por la falta de una capacitación adecuada de los actores locales encargados de ella y por la mala gestión de los recursos, cuestiones que él vincula estrechamente en su argumentación. Mientras personas con experiencia y buenos resultados en sus actividades en este ámbito en ONG locales han sido olvidadas, el clientelismo en el reclutamiento ha provocado que, primero, no se hayan empleado recursos humanos con perfil y conocimientos apropiados de calidad (y, además sin ningún tipo de seguimiento ni evaluación de los procesos) y, segundo, la corrupción haya desviado muchos recursos económicos<sup>630</sup>.

### **2.1.2. Proceso para combatientes extranjeros (procesos de DDRRR)**

Una de las consecuencias negativas del conflicto regional que finalizó en 2003 ha sido que se ha mantenido la presencia de una gran cantidad de combatientes extranjeros en grupos armados no estatales tanto nacionales como extranjeros. Por ello, junto a los procesos nacionales de DDR convive todavía hoy otro proceso, específicamente destinado a combatientes extranjeros, de desarme, desmovilización, repatriación, reintegración y reasentamiento (DDRRR). Este proceso incluye, además de los componentes principales (desarme, desmovilización y reintegración), la repatriación de combatientes extranjeros en sus países de origen o su reasentamiento en un tercer estado que los acoga. Este proceso se ha caracterizado por una lenta pero continua salida de ex combatientes de Uganda, Ruanda y Burundi y de las personas que los acompañan en los grupos armados desde antes incluso de que finalizara oficialmente la guerra regional (2002) y hasta la actualidad.

<sup>628</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014).

<sup>629</sup> La UEPNDDR fue creada por la Ordenanza presidencial 07/056 de 14 de julio de 2007.

<sup>630</sup> Como señala nuevamente Mughanyiri Mulishamolo, por ejemplo, en proyectos de formación que tenían una duración prevista de cuatro o seis meses, una vez la persona responsable había recibido el total del dinero para su implementación, reducía la calidad o la duración de la actividad con el argumento de que se habían cumplido los objetivos, cuando en realidad simplemente quería quedarse con el dinero restante. Sin embargo, las personas combatientes participantes no habían adquirido ni los conocimientos y habilidades previstas ni, más importante aún, habían interiorizado el sentido de los procesos de DDR, esto es, por qué habían abandonado los grupos armados y por qué recibían esa formación. Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014).



A diferencia de los procesos de DDR nacionales, el proceso de DDRRR es implementado por la MONUSCO. Este proceso, que ha sido calificado de éxito no sólo por la propia ONU (S/2009/160: 11) sino también por algunas ONG (Action Aid, 2006: 9), presenta los datos que se recojo en la siguiente tabla.

**Tabla 9.2. Repatriación de integrantes (combatientes y civiles) de grupos armados extranjeros entre 2002 y 2014**

| Personas repatriadas     | Combatientes | Civiles acompañantes | Total  |
|--------------------------|--------------|----------------------|--------|
| <b>Ruanda</b>            | 12.427       | 12.518               | 24.945 |
| <b>Uganda</b>            | 629          | 339                  | 968    |
| <b>Burundi</b>           | 3.784        | 132                  | 3.916  |
| <b>Otras<sup>a</sup></b> | 32           | 2                    | 34     |
| <b>Total</b>             | 16.872       | 12.991               | 29.863 |

Fuente: página web de la MONUSCO, <http://monusco.unmissions.org/Default.aspx?tabid=10728&language=en-US> [consultado el 31 de enero de 2016]. En este caso la MONUSCO no ofrece datos de participación desagregados por sexo.

<sup>a</sup> En la categoría “otras” se incluyen personas de Tanzania, Kenya, Sudán (y Sudán del Sur), y República Centroafricana.

A pesar de estas elevadas cifras, y como he señalado en el capítulo séptimo, actualmente todavía están activos en el este de la RDC diferentes grupos armados extranjeros<sup>631</sup>, entre ellos, , el *Lord Resistance Army* (LRA) de origen ugandés en la Provincia Oriental; las *Allied Democratic Forces* y el *National Army for the Liberation of Uganda* (ADF/NALU), también de Uganda, en Kivu Norte; las *Forces Démocratiques de Libération du Ruanda* (FDLR) de Ruanda, en Kivu Norte y Kivu Sur; algunas escisiones de las FDLR como RUD o SOKI, también identificadas con su origen ruandés, en Kivu Norte; y, finalmente, las *Forces Nationales de Libération* (FNL) y el *Front du Peuple Murundi* (FPM) de Burundi, en Kivu Sur.

En los procesos de DDR, una vez se ha identificado a las personas combatientes y a las personas que las acompañaban en los grupos armados y se ha verificado su origen extranjero, se pone a las personas ex combatientes a disposición de la unidad DDR/RR de la MONUSCO. Esta, a su vez, hará lo propio ante las estructuras responsables en los países de origen de las personas combatientes, en el caso de que no vayan a ser repatriadas a este, ante las estructuras responsables del tercer país elegido para su reasentamiento. En el caso de los países vecinos al este del país, las estructuras responsables son la Comisión de Amnistía de Uganda, la Comisión de Desmovilización y Reintegración de Ruanda, la Comisión Nacional de DDR de Burundi y la Comisión de DDR de Sur Sudán. Mientras tanto, las personas acompañantes son puestas a disposición del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los refugiados (ACNUR), organismo de la ONU que, con apoyo de la *Commission Nationale des Refugies* (CNR) congoleña, se encarga de la repatriación de las personas civiles extranjeras acompañantes en los grupos armados.

El hecho de que la repatriación de ex combatientes y de las personas que los acompañaban en el grupo armado se haga por vías diferentes plantea problemas en la práctica. La

<sup>631</sup> Aunque existen personas combatientes extranjeras tanto en los grupos armados nacionales como en los extranjeros, la mayoría de ellas forman parte de estos últimos.

experiencia demuestra que la repatriación de ex combatientes extranjeros se ha realizado con cierta rapidez, y con frecuencia antes que la de las personas civiles, que deben esperar más tiempo para su repatriación y, por tanto, para la reagrupación familiar. Dependiendo del tiempo transcurrido y de las condiciones de espera de las personas civiles, pueden aparecer problemas. Se han dado casos en los que las personas combatientes repatriadas a los países vecinos han cruzado la frontera y han vuelto a la RDC para reunirse con sus familias que esperaban la repatriación, con el riesgo que esto conlleva para su propia seguridad o para su alistamiento forzoso o voluntario en los grupos armados.

Como señala Anne Marie Uboyo, responsable de la unidad “Género” de la ONU en Goma, aunque actualmente se intenta que las repatriaciones de combatientes y civiles sean más próximas en el tiempo, existen también otros problemas. Entre ellos, por ejemplo, que la poligamia de los hombres ex combatientes hace que cuando son repatriados con una sola mujer, dejen otra u otras en la RDC (quizás incluso su preferida), razón por la que pueden decidir volver a la RDC o que, se hayan casado con una mujer congoleña, y esta no sea repatriada en virtud de su origen congoleño<sup>632</sup>. La ONG local Cepadho<sup>633</sup> señala también otros problemas como la falta de organización o de recursos, que a menudo ha derivado en nuevos conflictos. Entre ellos señala, por ejemplo, el caso de 247 personas civiles ruandesas acompañantes de combatientes del FDLR que, en 2014, y a la espera de su repatriación a Ruanda por el ACNUR, fueron agrupadas en un campamento de personas desplazadas o refugiadas retornadas congoleñas de etnia *hutu* simplemente porque se presumía que compartían su origen étnico. Al tomar esta decisión, sin embargo, no se tuvo en cuenta que la población mayoritaria de este Territorio es de etnia *nande* y ha sufrido durante mucho tiempo (y todavía hoy) la amenaza del grupo armado FDLR. Esto provocó en este caso tensiones y enfrentamientos entre las dos comunidades.

Asimismo, otro problema aparece cuando las autoridades del país de origen se niegan a aceptar la repatriación de sus nacionales. Esto ha pasado, como señala Aimée Thèrese Faye con Ruanda, que se ha negado a aceptar la repatriación de ex combatientes del actual M23 (como antes lo hizo con ex combatientes del CNDP) porque no reconoce la existencia de combatientes del M23 de origen ruandés<sup>634</sup>. Esta actitud del gobierno de Paul Kagame puede explicarse por el hecho de que aceptar la presencia de personas ruandesas en el M23 supondría, en cierto modo, aceptar también el apoyo ruandés a este grupo armado (y a los grupos armados predecesores como el CNDP o el RCD-Goma) que ha sido denunciado en diferentes informes de las propias Naciones Unidas, pero que ha sido desmentido siempre por el gobierno de Paul Kagame. Como consecuencia de la actitud de Ruanda y de los largos periodos de espera para su repatriación, muchos de estas personas han huido de los campos de reagrupamiento, con el riesgo de que vuelvan a participar en los conflictos armados<sup>635</sup>.

<sup>632</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>633</sup> Boletín de información de Cepadho de 27 de enero de 2016 titulado: “*Le Cepadho plaide pour le rapatriement ou la délocalisation des dépendants-FDLR de Miriki*”.

<sup>634</sup> Entrevista Personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014)

<sup>635</sup> La propia Faye señala el caso que tuvo lugar en un campo de reagrupamiento de la MONUSCO donde, entre otros combatientes, había 104 combatientes del M23 de nacionalidad ruandesa desde finales de 2013. La MONUSCO solicitó su repatriación a Ruanda pero las sucesivas negativas de este país provocaron que el tiempo pasara y las personas combatientes fueran huyendo del campo hasta que a finales de julio de 2014 sólo quedaban 10. Entrevista Personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

Algo parecido sucede con las FDLR. A mediados de 2014, mientras continuaban las operaciones militares para “animarles” a desarmarse, otras personas combatientes de este grupo armado habían sido capturadas o se habían entregado voluntariamente a la MONUSCO. Quienes tenían nacionalidad ruandesa fueron, primero, agrupadas junto con sus acompañantes en centros de la MONUSCO en Kanyabayonga (Kivu Norte) y Walungu (Kivu Sur) y, posteriormente, reagrupadas fuera de los Kivus, en el campo de tránsito “Teniente General Bauma” situado cerca de Kisangani (Provincia Oriental). En aquel momento en este campo llegó a haber más de 800 personas relacionadas con el FDLR, entre combatientes y acompañantes. Sin embargo, las personas (combatientes o civiles) relacionadas con este grupo armado tienen dos condicionantes principales para su repatriación. Por un lado, las reticencias del gobierno ruandés a repatriarlos y, por otro, su propio temor a volver a su país de origen.

Como señala la propia Faye, la MONUSCO no puede hacer nada sobre la primera cuestión, ya que se trata de un asunto político que corresponde solucionar bien bilateralmente a ambos países bien multilateralmente en el marco de organizaciones internacionales subregionales de las que Ruanda y la RDC son miembros y que trabajan en el ámbito de la paz, la seguridad y la estabilidad en el África central y del este, como la Comunidad de Desarrollo de África Austral (SADC) o la Conferencia Internacional sobre la Región de los Grandes Lagos (CIRGL). Los intentos de las FDLR de establecer un diálogo político con Ruanda y de negociar su repatriación con garantías y en las mejores condiciones posibles han sido infructuosos ya que el gobierno de Kigali se niega a reconocerles como interlocutores válidos. Ante la histórica negativa ruandesa, la MONUSCO, con la ayuda del ACNUR, comenzó a explorar la posibilidad de reasentar a estas personas en terceros países de la región o incluso fuera de esta<sup>636</sup>, pero gracias a las negociaciones en esos espacios subregionales y la presión de la comunidad internacional (y, dentro de ella, a algunos socios de Ruanda como Estados Unidos y Reino Unido<sup>637</sup>) la postura de Ruanda se ha ido flexibilizando con el tiempo.

El segundo problema para esta repatriación son los temores de las personas, combatientes y civiles, asociadas a las FDLR, ya que la decisión de volver a Ruanda corresponde a cada persona individualmente. Su repatriación a Ruanda es la opción priorizada por la comunidad internacional (a excepción, lógicamente, de Ruanda) y es la primera que les ha ofrecido la MONUSCO. La opción de reasentamiento en terceros países es considerada excepcional y reservada para casos puntuales. De hecho, de manera cada vez más persistente la MONUSCO ha presionado a estas personas a volver a Ruanda<sup>638</sup>. Sin embargo, la falta de certeza y de seguridad ante lo que les espera si deciden ser repatriadas persiste. Tienen miedo a ser encarceladas por el gobierno ruandés y a sufrir represalias por

---

<sup>636</sup> Entrevista Personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

<sup>637</sup> <http://www.radiookapi.net/2015/10/01/actualite/societe/kisangani-la-communaute-internationale-disposee-rapatrier-les-ex-fdlr> [consultada el 21 de febrero de 2016].

<sup>638</sup> Por ejemplo, en verano de 2015, la MONUSCO, encargada de la manutención y la logística del campo “Teniente General Bauma” en Kisangani, advirtió a las personas allí reagrupadas que no podría garantizar estos gastos más allá de septiembre de ese mismo año, al mismo tiempo que las animaba nuevamente a volver a Ruanda. Sin embargo, finalmente no cumplió con su amenaza. Para más información, sobre esta cuestión consultar, entre otras: <http://www.radiookapi.net/2015/08/23/actualite/securite/kisangani-la-monusco-annonce-larret-de-son-aide-aux-ex-fdlr-en>; <http://www.radiookapi.net/actualite/2015/05/10/kisangani-les-fdlr-encourages-retourner-au-rwanda>; y <http://www.radiookapi.net/actualite/2015/07/09/djinnit-encourage-les-fdlr-regroupes-kisangani-renter-au-rwanda> [consultadas el 21 de febrero de 2016].

parte de la población ruandesa<sup>639</sup>. Este temor se explica por el hecho de que durante todos estos años el gobierno ruandés ha construido una imagen de las FDLR como una amenaza, como el enemigo que acecha desde el otro lado de la frontera y como una excusa para intervenir en el país vecino.

A pesar de todas estas dificultades, la repatriación de combatientes del FDLR sigue su curso. La MONUSCO calcula que han sido 710 las personas combatientes y acompañantes (entre ellas, 315 menores) de las FDLR que han sido repatriadas a Ruanda durante el año 2015, aunque de todas ellas, la Comisión de Desmovilización y Reintegración de Ruanda únicamente identifica a 190 como combatientes.

Otra cuestión que queda pendiente en el caso de las personas ex combatientes ruandesas de las FDLR es la gestión del pasado de violaciones de derechos humanos cometidas en la RDC. En principio, su repatriación a Ruanda o su reasentamiento en un tercer país dificulta su participación en los mecanismos de justicia transicional que puedan implementarse en la RDC (incluida su hipotética respuesta ante las autoridades jurisdiccionales congoleñas). Del mismo modo, estas personas ya han manifestado que sólo volverán a Ruanda si se les garantiza que los tribunales o el gobierno ruandés no van a tomar medidas por estos hechos o incluso por otros que puedan estar incluidos en el código penal ruandés<sup>640</sup>. Finalmente, otra posibilidad de responder penalmente por estos hechos sería una hipotética orden de arresto internacional de la Corte Penal Internacional (CPI)<sup>641</sup>.

Finalmente, en los procesos de DDRRR implementados en la RDC, la responsabilidad de la comunidad internacional no va más allá del desarme y de la repatriación de las personas ex combatientes y de sus acompañantes por los dos cauces separados comentados más arriba, el militar a través de la MONUSCO y el civil a través del ACNUR. Aunque el proceso se denomina DDRRR, como señala Alejandro Sánchez, Coordinador Provincial de la unidad “Lucha contra la Violencia Sexual” en Kivu Sur, “en realidad nosotros sólo hacemos el DDR porque no sabemos nada de lo que pasa cuando cruzan la frontera”<sup>642</sup>. De hecho, según su compañero de unidad “Género” Germán Vega, el seguimiento por parte de la ONU de las personas participantes en los procesos de DDRRR es totalmente inexistente<sup>643</sup>, a pesar de que como reconoce Bara Dieng, responsable de la unidad “DDR/RR” de la MONUSCO en Bukavu, la mayoría de las actividades que se realizan con estas personas tienen lugar en los países de origen o acogida<sup>644</sup>.

<sup>639</sup> Entrevista Personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

<sup>640</sup> El Código Penal ruandés de 2012 recoge ampliamente los delitos de genocidio, crímenes contra la humanidad y crímenes de guerra en el Capítulo I del Título I de la Parte II (artículos 114 a 134) y los delitos contra la seguridad del estado en el Capítulo I del Título III de la Parte II (artículos 446 a 528): [http://www.police.gov.rw/uploads/tx\\_download/Official\\_Gazette\\_no\\_Special\\_of\\_14.06.2012-4.pdf](http://www.police.gov.rw/uploads/tx_download/Official_Gazette_no_Special_of_14.06.2012-4.pdf) [consultado el 25 de febrero de 2016].

<sup>641</sup> Desde la entrada en vigor del Estatuto de Roma el 1 de julio de 2002, la CPI tiene jurisdicción tanto sobre los crímenes cometidos por nacionales de Estados parte del Estatuto (aquellos que han aceptado la jurisdicción de la Corte) como sobre los crímenes cometidos en el territorio de Estados parte (artículo 12, párrafo 2, apartados a y b). Aunque la República de Ruanda no ha aceptado la jurisdicción de la CPI, la República Democrática del Congo sí lo ha hecho, por lo que, en principio, podrían perseguirse los crímenes recogidos en el Estatuto (crimen de genocidio, crímenes de lesa humanidad, crímenes de guerra y crimen de agresión) cometidos en la RDC desde el 11 de abril de 2002, fecha de ratificación del Estatuto de Roma por la RDC.

<sup>642</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>643</sup> *Ibidem*.

<sup>644</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 31 de julio de 2014).

Según señala Alejandro Sánchez, “es como un DDR exprés, cuanto más rápido, mejor”. Del campo de tránsito a nivel local pasan al campo de tránsito en Bukavu o Goma y de allí a Ruanda lo antes posible. En este caso, ni siquiera se realiza una entrevista en profundidad<sup>645</sup>. Las personas civiles que los acompañaban en los grupos armados y que son repatriadas a través del ACNUR no tienen mucha más suerte. Antes de su repatriación no se verifica su estado ni tiene lugar ningún tipo de asistencia médica o psicológica. Estas personas “son tratadas como puro equipaje; no cuentan para nada, no tienen voz; son el equipaje que va con el tipo del arma”, concluye Sánchez<sup>646</sup>.

En el caso de las personas combatientes sin nacionalidad congoleña que son repatriadas a Ruanda, una vez llegan a este país son puestas a disposición de la Comisión de Desmovilización y Reintegración de Ruanda que los agrupa en centros, donde durante varios meses reciben formación, consejo y apoyo para prepararles en su proceso de reintegración social y económica en la sociedad. El camino no será sencillo porque, como señala Germán Vega, llegan a un contexto en el que existe una sociedad y una economía establecidas. “¿Cómo reintegrarse en esa sociedad y en esa economía? Muchos cruzan la frontera nuevamente y vuelven al este de la RDC”<sup>647</sup>.

### 2.1.3. Proceso específico para niños y niñas soldado

Como señala Aimée Thérèse Faye desde la unidad “DDR/RR” de la MONUSCO en Goma, los niños y niñas asociados a fuerzas y grupos armados participan de un proceso particular, según el cual cuando son identificados como tales en los primeros pasos de los procesos de DDR, son derivados a la unidad “Protección de la infancia” (*Child Protection*) de la MONUSCO que, a través generalmente de programas implementados por ONG locales, se encarga de su reagrupación familiar o, si esto no fuera posible, de su reintegración en la sociedad tras un periodo de acompañamiento psicológico y formativo<sup>648</sup>.

Como señalan Eriksson Baaz y Stern (2010: 46), estos *Enfants Associés à Groups et Forcés Armés* (niños y niñas asociados a grupos y fuerzas armadas, EAGFA, en sus siglas en francés) se encuentran en una situación especial. No participan en los procesos de DDR ordinarios porque son considerados “víctimas/supervivientes” del conflicto armado. Por ello, sus necesidades e intereses, al menos en el discurso, son reconocidos y priman durante el proceso. Sin embargo, eso no excluye los problemas. En algunos casos se trata de niños y niñas que pueden no haber tenido otra experiencia de socialización que la de los grupos armados y que han sufrido –y, quizás, cometido– graves abusos de derechos humanos, por lo que el trabajo de acompañamiento social y psicológico es especialmente importante.

Asimismo, a menudo, cuando son alejados de los grupos armados se sienten frustrados y decepcionados ante la falta de beneficios materiales en comparación con sus compañeros adultos que participan en los procesos de DDR. Como señala Mughanyiri Mulishamolo, con frecuencia se quejan del trato recibido y señalan “no nos han dado nada”. Por ello, continua, es necesario explicarles la dinámica: “¿Habéis dejado el grupo armado para que

---

<sup>645</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>646</sup> *Ibidem*.

<sup>647</sup> *Ibidem*.

<sup>648</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

os den algo? No, lo habéis dejado porque ese no es vuestro sitio. Vosotros sois niños y niñas. Vuestro sitio es la escuela”<sup>649</sup>. Esta mentalidad provoca en ocasiones reticencias entre los niños y niñas para abandonar los grupos armados ya que no quieren abandonarlos sin obtener algún tipo de beneficio a cambio.

## 2.2. Situación actual de los procesos de DDR: el proceso DDR III

En un contexto en el que el gobierno congoleño estimaba que una treintena de grupos armados tanto nacionales como extranjeros (con unas 12.000 personas combatientes) seguían activos en el este de la RDC, aprobó un nuevo Plan Nacional de DDR, denominado *Plan global único de desarme, desmovilización y reintegración* (en adelante “Plan Global”) que regula el nuevo proceso de DDR conocido como “DDR III” (Gouvernement de la RDC, 2013b: 5-6).

Durante su diseño, y desde el primer momento, la financiación necesaria para implementar el programa DDR III fue un escollo importante. De hecho, el gobierno congoleño ha tenido muchos problemas para recibir financiación internacional. La experiencia fallida de los dos programas de DDR anteriores y las dudas sobre la gestión adecuada de los fondos asignados a aquellos durante su implementación creó fuertes reticencias a la hora de financiar este nuevo plan. De hecho, como señala Aimeé Thérèse Faye, la visión de los procesos de DDR del gobierno congoleño es diferente a la de la MONUSCO, otras agencias internacionales o la comunidad internacional en general<sup>650</sup>. Las dudas de la comunidad internacional se hicieron todavía más evidentes cuando el gobierno congoleño hizo público a finales de 2013 (*Ibidem*, 2013a: 30) su presupuesto de 100 millones de dólares, que debía ser satisfecho principalmente por donantes internacionales.

Como señala Aimée Thérèse Faye, este nuevo plan “fue muy criticado por su presupuesto exorbitante en relación a unas actividades mínimas”, razón por la cual la comunidad internacional rechazó inicialmente su financiación<sup>651</sup>. En palabras de Alejandro Sánchez, se trataba de “un documento que hizo el gobierno para traer fondos porque ellos no van a poner un centavo... Sabe que la comunidad internacional está aquí para financiar todo”<sup>652</sup>. Y, “si no pueden sacar tajada, bloquean la situación”, añade Germán Vega<sup>653</sup>, actitud que ambos vinculan al problema de la corrupción endémica en el país.

Según Aimée Thérèse Faye, más allá de las cuestiones financieras, esa primera propuesta fue criticada también por otros motivos, entre ellos, porque repetía algunos de los errores que habían sido identificados como causantes del fracaso de los procesos de DDR I y II (mala planificación, debilidad del elemento de la reintegración) o porque no incluía criterios de elegibilidad claros para definir la participación en el proceso de DDR<sup>654</sup>. Por ello, la MONUSCO inició un proceso de diálogo con el gobierno congoleño y, más concretamente, con la Unión de Ejecución del Programa Nacional de DDR (UEPNDDR) para modificar estas cuestiones controvertidas y consensuar los aspectos financieros generales de la propuesta gubernamental.

<sup>649</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014).

<sup>650</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

<sup>651</sup> *Ibidem*.

<sup>652</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>653</sup> *Ibidem*.

<sup>654</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

Tras varios meses de negociación se redactó un segundo Plan que vio la luz en julio de 2014 y que, de acuerdo a la propia Faye, “respondía a las expectativas de la MONUSCO” al mismo tiempo que mantenía su objetivo de atender aproximadamente a 12.000 combatientes pero con una reducción del presupuesto a 85 millones de dólares. Este dinero no sólo debe provenir de la comunidad internacional y, de hecho, en un primer momento, y a la espera de que los donantes internacionales fuesen realizando aportaciones, la MONUSCO aportó 8 millones y el gobierno congoleño 10 para empezar a implementarlo<sup>655</sup>.

A pesar de este adelanto de dinero, el DDR III no se puso oficialmente en marcha hasta mayo de 2015. Este retraso en su diseño y en su comienzo provocó que antes de que este se pusiese en marcha miles de ex combatientes se agolpasen en centros de reagrupamiento esperando –en algunos casos hasta durante casi dos años– su puesta en marcha. La operación militar conjunta desarrollada en 2013 por las FARDC y la Brigada de Intervención Rápida de la MONUSCO contra el M-23 provocó su rendición y, esta, a su vez, que muchos otros grupos armados<sup>656</sup> decidiesen abandonar las armas y acudir a las bases militares para participar en el programa DDR III antes incluso de que este viera la luz<sup>657</sup>. Algunos de ellos porque eran grupos armados que habían surgido para enfrentarse al M23 y tras la rendición de este su continuidad no tenía sentido; y otros porque la presión de la operación militar conjunta se dirigía entonces hacia ellos, en un momento en el que aumentó además la capacidad de vigilancia de la MONUSCO sobre los grupos armados debido a la incorporación de drones de vigilancia a la misión.

El gobierno congoleño se vio superado por la existencia de miles de combatientes en centros de pre-reagrupamiento a la espera del comienzo del DDR III y se vio obligado a adoptar medidas previas a la implementación del mismo. La puesta en marcha de estas medidas, denominadas “pre-DDR”<sup>658</sup>, fue encargada al General congoleño Delphin Kahimbi, encargado anteriormente de dirigir importantes operaciones militares contra diferentes grupos armados no estatales en Kivu Norte y Kivu Sur.

Asimismo, en sus diferentes documentos de planificación del programa DDR III, el gobierno congoleño calculó que todavía permanecían activos en el país aproximadamente 1.600 combatientes del grupo armado ruandés FDLR (Gouvernement de la RDC, 2013a: 31-32, 2014: 38-39). Por ello, antes de comenzar el proceso DDR III e incluso tras su puesta en marcha, el gobierno congoleño mantuvo una operación militar nacional –como he explicado en el capítulo séptimo, en febrero de 2015 se había paralizado la cooperación militar con la MONUSCO– con el objetivo de empujar a este grupo armado a participar en el mismo. Proceso de DDR y operación militar coinciden en el tiempo en una estrategia que Muggah y O’Donnell (2015: 4) denominan “palo y luego zanahoria” (*stick then carrot*) y que ejemplifica la creciente flexibilidad e innovación en los procesos de DDR<sup>659</sup> en la RDC.

---

<sup>655</sup> *Ibidem*.

<sup>656</sup> Human Rights Watch señala que más de veinte grupos armados dieron entonces el paso de abandonar las armas: <https://www.hrw.org/news/2014/10/01/dr-congo-surrendered-fighters-starve-camp>, de 1 de octubre de 2015 [consultado el 31 de enero de 2016].

<sup>657</sup> <http://www.irinnews.org/fr/report/99762/briefing-troisi%C3%A8me-plan-ddr-en-rdc-cette-fois-ci-sera-t-elle-la-bonne> [consultado el 15 de enero de 2016].

<sup>658</sup> Analizaré estas medidas pre-DDR más adelante en este capítulo.

<sup>659</sup> He hecho referencia a esta cuestión en el quinto capítulo de este estudio.

En el marco de este escenario complejo y, como señala Aimée Therèse Faye, “tras el fracaso de los procesos de DDR I y II”<sup>660</sup>, comenzó en mayo de 2015 la implementación del programa DDR III. Su inauguración tuvo lugar por Aimé Ngoi Mukena, Ministro de Defensa Nacional, Antiguos Combatientes y Reinserción, en las bases militares de Kitona (Provincia de Bajo Congo) y Kamina (Provincia de Katanga) los días 16 y 21 de mayo de 2015, respectivamente<sup>661</sup>. La presentación tuvo lugar en estas dos Provincias del oeste y sudeste del país, alejadas de Kivu Norte y Kivu Sur, porque, de hecho, otra novedad importante del programa DDR III es que las personas participantes deben realizar la parte principal del proceso de desmovilización lejos de las zonas de actividad de sus respectivos grupos armados, más concretamente en los dos campamentos señalados (Kamina y Kitona), además de en el de Kotakoli (en la Provincia de Ecuador, al este del país).

He señalado más arriba cómo uno de los principales desafíos de los procesos de DDR implementados en la RDC ha sido la coordinación de los diferentes actores participantes. Participa una multiplicidad de actores nacionales e internacionales con naturaleza muy dispar, pero señalo a continuación sólo algunos de los principales. En el ámbito nacional destacan el Comité interministerial de DDR (CIDDR)<sup>662</sup> y la Unión de Ejecución del Programa Nacional de DDR (UEPNDDR), organismo nacional encargado de la implementación; en el ámbito internacional, junto con la MONUSCO y el Banco Mundial existe un Grupo Técnico de DDR en el que participa personal tanto del gobierno como de diferentes embajadas y otro grupo en el que participan directamente los embajadores y embajadoras extranjeras. De acuerdo a Aimée Therèse Faye, estos dos grupos con participación internacional junto con el Ministro de Defensa, el CIDDR y la UEPNDDR han trabajado conjuntamente desde el comienzo en el Plan Nacional de DDR para que todas las partes estén presentes ya desde el propio diseño del mismo<sup>663</sup>.

Como analizaré más adelante en este capítulo, durante estos meses de implementación, el DDR III no está avanzando a buen ritmo<sup>664</sup>. El Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas señala en la resolución 2277 (2016), de 30 de marzo de 2016, que “la falta de un proceso creíble de desarme, desmovilización y reintegración está impidiendo que los elementos armados depongan sus armas”. Esto es, las deficiencias del proceso están provocando que los miles de combatientes que permanecen activos no se animen a participar en él. Como recoge esta misma resolución, especialmente problemática está siendo –como ya sucedió durante el DDR I y DDR II– la gestión de los recursos financieros destinados a la formación y preparación de las personas excombatientes para su reintegración en las comunidades<sup>665</sup>.

<sup>660</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

<sup>661</sup> <http://uepnDDR.cd/?p=113> [consultado el 2 de febrero de 2016].

<sup>662</sup> Este Comité está actualmente presidido por el Ministerio de Defensa Nacional, Antiguos Combatientes y Reinserción y en él participan todos aquellos Ministerios concernidos por los diferentes aspectos incluidos en el marco del programa DDR III, entre ellos, los Ministerios de Presupuesto; Asuntos de Interior y Seguridad; Justicia y Derechos Humanos; Empleo y Trabajo; Agricultura; Desarrollo Rural; Asuntos Territoriales; y Género, Familia e Infancia.

<sup>663</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

<sup>664</sup> No me ha sido posible obtener cifras oficiales o incluso extraoficiales sistematizadas sobre el desarrollo actual del proceso de DDR III, y las pocas cifras a las que he podido acceder son parciales y puntuales. Haré referencia a ellas en diferentes momentos de este capítulo.

<sup>665</sup> Párrafo 22 de la resolución 2277 (2016), de 30 de marzo de 2016.



### 3. Vínculo entre los procesos de desarme, la desmovilización y reintegración (DDR), de reforma del sector de la seguridad (RSS) y de justicia transicional

#### 3.1. Presentación del problema: el “tronco común” RSS-DDR y la amnistía

El Acta Final del Acuerdo de paz global e inclusivo, firmado en 2003, incluyó “la formación de un ejército nacional reorganizado e integrado” como uno de los cinco objetivos principales de la transición política que entonces se iniciaba. Para ello, se crearon en aquel momento la Estructura Militar de Integración (SMI), órgano responsable de la reforma del nuevo ejército, y las propias Fuerzas Armadas de la República Democrática del Congo (FARDC). Asimismo, en aquel momento se recogió también entre los principios políticos del proceso de DDR congoleño el “enfoque integral”, que relacionaba directamente la estrategia, actividades y resultados de los procesos de DDR con los de la RSS a través de lo que denominó “tronco común” (*tronc commun*). Tanto si tenían intención de desmovilizarse como de integrarse en el nuevo ejército, las personas combatientes debían participar en un proceso común que incluía actividades de reagrupamiento, identificación y orientación antes de poder optar por la desmovilización o la integración en las FARDC.

Tras ese “tronco común” se separaba definitivamente a los candidatos según la opción que habían elegido: integración en las FARDC o desmovilización. Los que decidían formar parte de las FARDC se dirigían a centros de integración donde, durante un plazo aproximado de 45 días, recibían una instrucción militar básica, sus nuevos uniformes y armas y cierta formación en derechos humanos y violencia sexual por parte de la MONUC. Posteriormente, tuvo lugar un proceso de mezcla (denominado *brassage*) de las antiguas *Forces Armées Congolaises* (FAC) con los grupos armados no estatales participantes en el conflicto que habían decidido integrarse en las FARDC. El objetivo de este nuevo ejército nacional era, en ese momento posterior a la guerra regional, garantizar –con la colaboración de las tropas de la MONUC– el monopolio de la fuerza por parte del gobierno congoleño en todo el territorio del país (Lucas, 2008: 23).

A la vista de los resultados posteriores, esta instrucción militar de 45 días no ha sido suficiente para homogeneizar los variados conocimientos y aptitudes militares, ni tampoco para garantizar un mínimo de disciplina en combatientes procedentes de grupos armados diversos. Asimismo, las diferentes formaciones recibidas sobre derechos humanos, ciudadanía o violencia sexual no han evitado que, desde entonces y hasta hoy, las FARDC sean uno de los principales violadores de derechos humanos en el este del país. Como señalan Eriksson y Baaz (2012: 43-44) es necesario algo más que unas simples sensibilizaciones o talleres puntuales para incidir en la mentalidad de combatientes que han estado años comportándose al margen de la legalidad. Esta transformación necesita trabajo sistemático en relación con las nuevas normas y valores que deben integrarse en la vida diaria de los soldados y en su instrucción militar.

En teoría, como recogía el propio Programa Nacional de DDR (Gouvernement de la RDC, 2004: 22), concentrar energías en ese “tronco común” DDR-RSS evitaba duplicidad de esfuerzos y gastos, aseguraba que ambos procesos fuesen simultáneos y permitía a las personas participantes elegir entre la integración y la desmovilización –como se había consensuado en las negociaciones de paz– con información, transparencia y responsabilidad. En la práctica, sin embargo, el deterioro de la situación de seguridad en el

este del país, el retraso en la implementación del proceso de RSS y la falta de coordinación entre las estructuras participantes facilitaron la improvisación y la falta de garantías en el proceso. Por un lado, no se implementó la fase de identificación de combatientes, en la que debían haber sido excluidas de la integración en el ejército aquellas personas que hubiesen cometido crímenes de genocidio, crímenes de guerra o crímenes contra la humanidad; y, por otro, se diluyó la simultaneidad de los procesos de DDR y RSS, que finalmente tuvieron lugar por caminos y en momentos diferentes.

A pesar del fracaso de este proceso de integración inicial, desde entonces, a las personas participantes en procesos de DDR en la RDC se les ha ofrecido recurrentemente la posibilidad de desmovilizarse del grupo armado no estatal al que pertenecían e integrarse directamente en el ejército nacional en múltiples ocasiones, generalmente coincidentes con negociaciones y/o acuerdos de paz. Por tanto, durante todo este tiempo, la interacción entre los procesos de DDR y de RSS ha sido innegable.

Asimismo, los procesos de DDR y RSS son procesos que se relacionan, además de entre ellos, también con otros procesos que tienen lugar en el marco de la construcción de la paz. No se trata simplemente de lograr el desarme a cualquier precio a través de la integración en las fuerzas nacionales ni de incentivar la desmovilización de las personas excombatientes para que realicen su transición a la vida civil de cualquier modo. Si el objetivo es implementar un proceso de construcción de la paz holístico y sostenible, es necesario analizar también su interacción –especialmente compleja e interesante (Greene y Rynn, 2008: 28)– con los mecanismos de justicia transicional.

Como he analizado en el capítulo octavo, en el caso congoleño la justicia transicional hace referencia a las estrategias y mecanismos que se han puesto en marcha para gestionar el pasado de violaciones de derechos humanos, garantizar que las personas responsables respondan por sus actos, hacer justicia y favorecer la reconciliación. En la RDC se han utilizado instrumentos del modelo de perdón, de justicia y también de olvido y, entre estos últimos se incluye la amnistía.

Este instrumento es controvertido porque hace referencia al tratamiento jurídico de las personas excombatientes una vez entregan las armas, más concretamente, su responsabilidad penal por los hechos cometidos durante el conflicto (Escola de Cultura de Pau, 2008: 14 y 35). Esta cuestión es aún más problemática cuando, como sucede en el caso de la RDC, la amnistía acompaña los procesos de DDR y RSS y se ofrece a las personas participantes su integración en las fuerzas y cuerpos de seguridad del estado, ya sean civiles (policía, cuerpo de aduanas, etcétera) o militares (ejército nacional). En estos casos, la utilización de la amnistía niega la oportunidad para implementar mecanismos o procesos de búsqueda de la verdad y dificulta la reconciliación entre las partes enfrentadas y/o entre estas y las víctimas (Greene y Rynn, 2008: 24).

En el caso de la República Democrática del Congo, la experiencia de implementación de la RSS no ha sido satisfactoria. Todos los actores implicados –gobierno nacional, Naciones Unidas, organizaciones internacionales, sociedad civil y población en general– coinciden en el fracaso de la creación de un nuevo ejército integrado respetuoso con los derechos humanos y el Derecho Internacional Humanitario. Como recogen las Naciones Unidas (S/2010/288: 6), el propio Presidente de la República, Joseph Kabila reconocía en 2010 que la reforma del sector de la seguridad no había producido “los resultados esperados” y

que tanto el gobierno congoleño como la comunidad internacional habían “subestimado el costo y el esfuerzo que entrañaba un proceso de ese tipo”.

Es más, el hecho de que en el caso congoleño la RSS y el DDR hayan tenido una relación tan estrecha no parece haber sido positivo para el éxito de ninguno de estos dos procesos. El propio PNDDR congoleño (Gouvernement de la RDC, 2004: 13 y 35) advirtió esto desde un inicio, cuando reconoció que los reveses en el ámbito de la RSS tendrían un impacto directo en la puesta en práctica de los procesos de DDR.

Los procesos de DDR y de RSS en la República Democrática del Congo tienen más de diez años de experiencia. Hasta ahora, la integración de los diferentes grupos armados en las FARDC ha sido una estrategia recurrente basada en la idea de que esto suponía eliminar amenazas a la seguridad (al reducir el número de combatientes en los grupos armados no estatales) y con ello se garantiza la estabilidad deseada por el modelo de construcción de paz liberal. En este caso, la búsqueda de la estabilidad ha primado más que una reestructuración de las fuerzas armadas que fuese democrática y respetuosa con los derechos humanos y con la reconciliación en este contexto posconflicto. Lo importante ha sido integrar a estas personas en las FARDC y el modo de hacerlo no ha sido la preocupación fundamental. El fracaso de esta estrategia ha llevado a la repetición de procesos de integración de combatientes de grupos no estatales en las FARDC implementados además de manera deficiente, así como al fomento de la impunidad de las personas excombatientes, legitimadas con su incorporación a las fuerzas armadas nacionales. Esto ha convertido en recurrente el debate sobre la amnistía y, al mismo tiempo, ha minado la confianza y la reconciliación entre los diferentes actores.

### **3.2. Deficiente integración de ex combatientes en las FARDC**

Como he señalado más arriba, uno de los objetivos del gobierno congoleño en 2003 fue reestructurar y redimensionar las antiguas *Forces Armées Congolaises* (FAC) para crear unas nuevas fuerzas armadas nacionales. Como resultado de este propósito de la reforma del sector de la seguridad nacieron las FARDC en 2004. Sin embargo, y a pesar de esa voluntad inicial de redimensionar el nuevo ejército nacional (adecuar su tamaño a la nueva situación “posconflicto”), paradójicamente, una de las estrategias que utilizó entonces y ha empleado posteriormente el gobierno congoleño ha sido ofrecer a las personas combatientes de los grupos armados no estatales su integración en las FARDC.

Analizo a continuación tres diferentes experiencias en las que esta estrategia de integración se ha implementado en la RDC. Dado que ambos procesos estaban profundamente relacionados, el fracaso de esta estrategia ha llevado al fracaso tanto de los procesos de DDR como de la RSS. En los tres casos se ha tratado de ciclos repetidos de integración y desintegración militar (Eriksson Baaz y Verweijen, 2013: 34), esto es, de combatientes que se han integrado en las FARDC para después abandonarlas. El fracaso de estos procesos explica, por un lado, la perpetuación de los conflictos armados y de la inseguridad en el este del país durante todos estos años y, por otro, por qué las FARDC constituyen en la práctica una amenaza más para la población civil.

#### **3.2.1. Brassage**

La primera de estas experiencias tuvo lugar justo después del fin oficial del conflicto armado regional en 2003. Sin embargo, el proceso comenzó con retrasos y los centros de

integración militar (*centres de brassage*) que se pusieron en marcha en diferentes puntos del país no recibieron las primeras unidades militares hasta febrero-marzo de 2005 (Turner, 2007: 130). Durante este proceso, varios miles de combatientes<sup>666</sup> de diferentes grupos armados –principalmente, *Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma* (RCD-Goma), *Mouvement de Libération du Congo* (MLC) y múltiples milicias *mai-mai*– se integraron (se mezclaron) con soldados de las FAC en un proceso denominado *brassage* (“mezcla”, en francés) que pretendía poner en marcha las FARDC.

Como medida de seguridad, las nuevas unidades militares integradas debían ser desplegadas en regiones diferentes de aquella en que la habían combatido (Human Rights Watch, 2007: 10). Sin embargo, en la medida en que esa mezcla no afectó a todos los niveles de la cadena de mando del ejército, cada soldado conservó la relación jerárquica (y la lealtad) respecto a sus anteriores superiores en los grupos armados no estatales, que además vieron recompensada con ascensos su participación en el proceso.

El resultado del proceso de *brassage* fue especialmente malo en Kivu Norte. Laurent Nkundabatware (Nkunda), militar congoleño de etnia *tutsi* del RCD-Goma fue ascendido a General de las FARDC en el marco del proceso y se le ordenó que se presentase en Kinshasa para participar en el proceso de *brassage*. Se negó a ello aduciendo razones de seguridad y muchos de sus hombres le secundaron. Como el propio Nkunda señaló posteriormente y recoge Human Rights Watch (2007: 10), “no tenemos ninguna confianza en el ejército. La mayoría de las personas congoleñas de origen ruandés que participa en el *brassage* elige la desmovilización antes que morir en el ejército”. De hecho, aunque existen *tutsi* con puestos de responsabilidad en las FARDC, también existen evidencias de que soldados de etnia *tutsi* han sido discriminados, golpeados e incluso asesinados debido a su origen étnico cuando han sido integrados en unidades mixtas o desplegados en otras regiones (*Ibidem*: 10).

En la práctica, tras el proceso de *brassage*, las unidades integradas de las FARDC fueron desplegadas en Kivu Sur mientras que las tropas del RCD-Goma que se negaron a participar en el proceso permanecieron en Kivu Norte. Por tanto, a pesar de la puesta en marcha tanto del gobierno de transición 1+4 como de este proceso de integración militar, el RCD-Goma siguió ejerciendo el control de una parte de Kivu Norte –especialmente del “Pequeño Norte”<sup>667</sup>– y, además, no sólo en el ámbito militar. Tanto el gobernador provincial de Kivu Norte (Eugène Serufuli) como el comandante de la región militar (General Obed Rwibasira) pertenecían a este movimiento político-militar (Autesserre, 2010: 160-161), estaban apoyadas por Ruanda y no hicieron nada por controlar a Nkunda, obligarle a participar en el proceso o impedir las violaciones de derechos humanos cometidas por el RCD-Goma contra la población civil (Turner, 2007: 131). Asimismo, los impuestos recaudados en esta Provincia no fueron llevados a las arcas nacionales sino que se quedaron en la propia Provincia (Autesserre, 2010: 161).

<sup>666</sup> Todavía hoy es difícil conocer las cifras de combatientes de grupos armados no estatales que participaron porque los comandantes no revelaron el tamaño real de sus unidades y se negaron al control e identificación individual de las personas participantes (Turner, 2007: 130).

<sup>667</sup> Dentro de la Provincia de Kivu Norte se conoce como “Pequeño Norte” (*Petit Nord*) a los territorios de Walikale, Masisi y Rutshuru, situados en el Sur de la Provincia, y “Gran Norte” (*Grand Nord*) a los territorios de Beni y Lubero, situados en el Norte.

De este modo, entre 2003 y 2006, Kivu Norte se alejó tanto del proceso de transición que estaba teniendo lugar en el país en ese momento como del control del gobierno nacional. Y, por el contrario, se acercó a Ruanda, que con su apoyo financiero, militar y económico al RCD-Goma, se garantizaba el control de la amenaza de las FDLR ruandesas en el este de la RDC (Autesserre, 2010: 161). Como he analizado en el capítulo séptimo, la dimensión regional de los conflictos que tuvieron lugar desde la década de los noventa ni había empezado con la guerra regional en 1998 ni finalizó con la firma de los acuerdos de paz en 2002 y 2003.

Durante este periodo, Laurent Nkunda se resistió a participar en el proceso de reconstrucción política y exigió negociaciones directas y unilaterales con el gobierno congoleño. Continuó activo con varios miles de sus hombres e incluso llegó a controlar una parte del territorio de Kivu Norte en el que estableció una administración paralela (Ndaywel è Nziem, 2011: 293). Durante este periodo, los asesinatos, violaciones sexuales y otros abusos de los derechos humanos cometidos por las tropas del RCD-Goma de Nkunda fueron constantes, especialmente contra la población *nande* y *hunde* (Turner, 2007: 131). Asimismo, las tropas de las FARDC desplegadas en la zona también cometieron graves violaciones de los derechos humanos. Se trataba de unidades que habían participado en el proceso de *brassage* –por tanto estaban integradas por antiguos soldados y ex combatientes de grupos armados– y que teóricamente debían responder a una única estructura de mando y al comportamiento y disciplina exigidos en esta institución (Turner, 2007: 131), pero la realidad fue muy distinta.

### 3.2.2. *Mixage*

A finales de 2006, tras duros enfrentamientos entre el RCD-Goma y las FARDC, con muchas bajas por ambas partes y sin un claro vencedor, Nkunda accedió a integrar a las personas bajo su mando en las FARDC<sup>668</sup> a través de otro proceso de integración, más limitado y que debía realizarse de forma gradual, que recibió el nombre de *mixage* (nuevamente, “mezcla”<sup>669</sup> en francés).

Este proceso implicaba la unión de los varios miles de combatientes bajo las órdenes de Nkunda con soldados de las FARDC en el seno de las fuerzas armadas pero introducía diferencias con respecto al anterior proceso de *brassage*. Entre ellas, que con el objetivo de garantizar la seguridad de los soldados de origen ruandés en el ejército nacional, la mezcla sólo se realizaría con tropas FARDC que ya estaban en territorio de Kivu Norte y, además, en atención nuevamente al vínculo entre su origen étnico y su origen geográfico<sup>670</sup>, se acordó que las tropas integradas serían desplegadas localmente en Kivu Norte, su lugar de procedencia (Human Rights Watch, 2007: 16-17).

---

<sup>668</sup> Las negociaciones entre el General de las FARDC, John Numbi, y Laurent Nkunda comenzaron a finales de 2006, primero en Goma y luego en Kigali, capital de Ruanda (donde llegaron a participar altos rangos militares ruandeses como el General James Kabarebe). El acuerdo entre el gobierno de la RDC y Nkunda se cerró finalmente el 1 de enero de 2007.

<sup>669</sup> Aunque ambos conceptos (*mixage* y *brassage*) hacen referencia a la idea de mezcla, tienen matices que los diferencian y que reflejan también la naturaleza dispar de los dos procesos de integración militar a los que hace referencia cada uno de ellos. Mientras *brassage* se refiere a una mezcla (fusión) en la que el resultado final –en este caso, las nuevas FARDC– no permite distinguir los diferentes elementos integrados, *mixage* es una mezcla en la que esos diferentes elementos sí son distinguibles en el resultado.

<sup>670</sup> Una gran parte de las personas combatientes del RCD-Goma eran de etnia *tutsi* originarias de los Kivus, especialmente de Kivu Norte.

Como resultado de este proceso, las tropas del RCD-Goma, a partir de entonces integradas en las FARDC y vestidas con uniforme militar nacional, fueron desplegadas en las mismas regiones que controlaban anteriormente y/o en las que habían cometido graves violaciones de derechos humanos. Desde el comienzo, para la población civil esta estrategia supuso otra decepción, y más miedo, incertidumbre e inseguridad, por lo que el desplazamiento y el refugio en los países vecinos fueron estrategias recurrentes tras el proceso de integración (Human Rights Watch, 2007: 17-18).

Como señala Human Right Watch (2007: 19), pocos meses más tarde, en mayo de 2007, resultó evidente que el proceso de *mixage* era un fracaso y que Nkunda simplemente lo estaba utilizando para lograr mayores apoyos políticos y poder militar. Ante esta constatación, en agosto de 2007 el gobierno congoleño anunció que todas las personas combatientes integradas en las FARDC a través de este último proceso de *mixage* estaban obligadas a aceptar las condiciones del anterior proceso de *brassage* y, además, no podrían elegir donde se realizaría su despliegue.

Este nuevo escenario provocó que Nkunda y miles de soldados de las FARDC a sus órdenes desertasen de las FARDC ese mismo mes y formasen un nuevo movimiento político-militar, el *Congrès National pour la Défense du Peuple* (CNDP). Este grupo armado provocó enfrentamientos discontinuos con las FARDC y con otros actores armados no estatales (entre ellos, diferentes milicias *mai-mai*) en Kivu Norte principalmente hasta comienzos de 2009. La presencia constante de actores armados en la zona, los enfrentamientos directos y, especialmente, las crisis humanitarias agudas que estos provocaron causaron cientos de miles de desplazados y refugiados y miles de muertos, tanto en Kivu Norte como en Kivu Sur. Hubo un breve paréntesis en los enfrentamientos tras la firma de los Acuerdos de paz de Goma a comienzos de 2008, en los que participaron la gran mayoría de los grupos armados no estatales nacionales en ambos Kivus, pero pronto los combates se reanudaron. Finalmente, en enero de 2009, en el contexto de la mejora de relaciones entre la RDC y Ruanda y de la puesta en marcha de una operación militar conjunta de ambos países contra el grupo armado ruandés FDLR, el CNDP participó en un nuevo proceso de integración de combatientes de grupos armados no estatales en las FARDC.

### 3.2.3. Integración acelerada

El Acuerdo de paz del 23 de marzo de 2009, firmado entre el gobierno congoleño y los grupos armados que participaron en este proceso de integración, recogió diferentes compromisos, entre ellos, la aprobación de una nueva ley de amnistía<sup>671</sup>; la liberación de presos políticos; la integración de personas integrantes de estos grupos armados en la administración y las estructuras políticas provinciales; la atención de las necesidades de las personas heridas durante los conflictos armados en los grupos armados, así como de las viudas y huérfanos; o el respeto, en el seno de las FARDC, de la jerarquía militar previamente existente en los grupos armados

Debido a la premura con la que fue implementado, este nuevo proceso de integración se denominó “integración acelerada” y en él participaron diferentes grupos armados, entre

---

<sup>671</sup> Reclamación que daría lugar a la *Ley 09/003 de 7 de mayo de 2009 que recoge la amnistía de actos de guerra e insurreccionales cometidos en las Provincias de Kivu Norte y Kivu Sur*, que he analizado en el capítulo precedente.

ellos, el CNDP, los *mai-mai* PARECO<sup>672</sup> y otros grupos *mai-mai*. En virtud de este proceso, en la práctica, se concedió la amnistía a las personas combatientes de grupos armados para, inmediatamente después, integrarlas en las FARDC sin ningún proceso previo de selección que pudiera permitir vetar a aquellas que hubiesen cometido crímenes de genocidio, crímenes de guerra o crímenes contra la humanidad. La premura se debió a que esos combatientes se unieron al ejército congoleño y al ejército ruandés –al que el gobierno de Kinshasa había permitido excepcionalmente entrar en la RDC– para participar en una operación militar conjunta contra las FDLR, enemigo común de todos ellos. A través de este proceso de integración acelerada se crearon unidades del ejército, compuestas por cerca de 25.000 soldados, e integradas nuevamente por soldados de las FARDC y combatientes de los grupos armados no estatales participantes en el proceso.

Los retrasos e incumplimientos del Acuerdo de 23 de marzo y otros problemas estructurales en el funcionamiento de las FARDC –atraso en el pago de las nóminas; distribución desigual de mandos en las FARDC; mantenimiento de estructuras de mando paralelas en las unidades integradas, etcétera– causaron múltiples dificultades durante todo el proceso y deserciones intermitentes (S/2009/335: 3; S/2011/20: 2; S/2011/298: 5). Finalmente, en abril de 2012, el anuncio de profundas reformas militares en las FARDC (S/2012/348: 17) y la intención del gobierno de entregar a Bosco Ntaganda –máximo representante del CNDP en el proceso de integración– a la Corte Penal Internacional desencadenaron una deserción en masa (S/2012/348: 17; Africa Research Bulletin, 2012: 19295).

No es sencillo cuantificar la magnitud de la deserción. Las Naciones Unidas (S/2012/348: 20 y ss.) señalaron que implicó a varios miles de desertores, aunque un gran número se reintegró los días siguientes nuevamente a las FARDC. Global Witness (2012: 1), por su parte, reduce la cifra a 600. La gran mayoría de las deserciones fueron de ex combatientes del CNDP que habían participado en el proceso de integración acelerada en 2009 y, tras la deserción y bajo la dirección del propio Ntaganda, crearon un nuevo grupo armado, el Movimiento 23 de marzo (M23), en alusión al Acuerdo de paz que consideraban incumplido.

#### **3.2.4. Comparación entre las diferentes experiencias de integración militar y lecciones aprendidas**

Existen importantes similitudes entre este proceso de integración acelerada y los otros dos procesos de integración (*brassage* y *mixage*) previos. Primero, todos ellos han sido procesos de integración incompletos que no afectaron a todos los grupos armados no estatales activos y, por tanto, se desarrollaron en contextos en los que la violencia persistía. Segundo, en el caso del *brassage* y de la integración acelerada participaron un número muy importante de combatientes –más de diez mil en ambos casos– integrantes de diferentes grupos armados que, además, se habían enfrentado entre sí durante años y entre los que existía gran desconfianza.

---

<sup>672</sup> En 2007 un gran número de milicias *mai-mai* de diferente base étnica (*hunde, tembo, nyanga, hutu, nande*) se unieron para formar *mai-mai* PARECO (*Patriotes Résistants Congolaises*). Esta unión, dirigida por el General Kakule Sikule Lafontaine, y que llegó a contar con varios miles de combatientes, tuvo lugar para tener más fuerza tanto en su lucha contra el CNDP como en las negociaciones de paz que se preparaban en aquel momento y que dieron lugar a los Acuerdos de Goma de 2008 (Stearns, 2012: 39).

Tercero, en el caso del *mixage* y de la integración acelerada –también en el *brassage*, aunque en menor medida– las personas excombatientes integradas en las FARDC permanecieron desplegadas en las mismas regiones (Kivu Norte y Kivu Sur) de las que eran originarias y en las que habían actuado con sus respectivos grupos armados. Esto sucedió primero con Laurent Nkunda (RCD-Goma) en el caso del *mixage* y después, con Bosco Ntaganda (CNDP), en el marco del proceso de integración acelerada. En ambos casos existían contra ellos órdenes de arresto bien del gobierno congoleño (Nkunda) bien de la Corte Penal Internacional (Ntaganda) y, además ambos fueron reconocidos Generales de las FARDC a través de los procesos de integración. Como señala la ONG Amnistía Internacional (2007: 16), “el nombramiento de los comandantes en jefe de los diversos grupos armados para dirigir las regiones militares en las que los grupos armados estaban basados y controlaban, representa una amenaza para la política de reunificación e integración del ejército”.

Cuarto, los líderes de los diferentes grupos rebeldes integrados en las FARDC conservaron bajo sus órdenes a sus antiguos combatientes, al mismo tiempo que fueron recompensados con el reconocimiento oficial de los cargos que ostentaban en los grupos no estatales o incluso con ascensos de rango militar. Y, finalmente, quinto, como señaló la ONU para el caso de la reintegración acelerada –y había sucedido también en las experiencias previas de integración militar–, la cohesión de estas unidades militares integradas fue precaria desde el primer momento (S/2009/160: 2). Esto, unido a la ausencia de una cadena de mando única y clara<sup>673</sup>, así como la propia desidia e irresponsabilidad de los comandantes, favoreció el comportamiento indisciplinado de las tropas integradas y dificultó la búsqueda de responsabilidades por los abusos de derechos humanos cometidos (Human Rights Watch, 2009: 32-34; S/2010/164: 11).

Además de las similitudes entre estos tres procesos de integración militar, existen también algunas diferencias. En las dos primeras experiencias, la integración de combatientes en las FARDC no se había realizado de forma inmediata sino que se llevó a cabo un proceso común de DDR y RSS (“tronco común”) que teóricamente<sup>674</sup> incluía, primero, su reagrupamiento en centros; después, su identificación; y finalmente, la orientación de las personas combatientes, que debían decidir entre su desmovilización o su integración en las FARDC. Especialmente en el caso del *brassage*, aquellas personas que decidieron formar parte de las FARDC fueron internadas en centros de integración militar donde, durante aproximadamente 45 días, recibieron formación por parte de la MONUC en diferentes ámbitos, entre ellos, derechos humanos y violencia sexual. Todo este proceso no tuvo lugar en el caso de la integración acelerada, ya que sus participantes se integraron inmediatamente en las FARDC para participar en la operación militar en curso contra las FDLR.

El desarrollo de todos estos procesos de integración de combatientes en las FARDC estuvo plagado de problemas –algunos de ellos estructurales a las fuerzas armadas congoleñas– y

<sup>673</sup> En ocasiones, el mantenimiento de la lealtad a quienes habían sido sus superiores en los grupos armados en detrimento de los nuevos superiores asignados en los procesos de integración, provocó que los soldados de las FARDC no reconociesen la autoridad de estos últimos. Esto dio lugar a situaciones de indisciplina, desgobierno y tensión en estas unidades integradas. Por ejemplo, Human Rights Watch (2009: 33) recoge el caso del atentado que sufrió el General Masunzu por parte de soldados bajo sus órdenes, reacios a aceptar su autoridad.

<sup>674</sup> En la práctica los tiempos y actividades previstas en los procesos de *brassage* y *mixage* pocas veces se cumplieron.



de errores repetidos que permiten extraer ciertas lecciones aprendidas. En primer lugar, en todos los casos existió una evidente falta de planificación y previsión, lo que provocó ausencia de instalaciones, equipamiento y aprovisionamiento en las FARDC para mantener los elementos integrados, así como retrasos o ausencia de salarios (Turner, 2007: 130-131; S/2010/164: 11). Esto alimentó el desánimo, la desconfianza y la indisciplina de las unidades integradas, así como el riesgo de la población civil que habitaba cerca de los campamentos militares donde tenía lugar la integración militar o de las zonas de despliegue de estas tropas (Turner, 2007: 131).

En segundo lugar, los diferentes niveles de formación y entrenamiento de las tropas integradas, derivados de su pertenencia a diferentes grupos armados no estatales, no favorecieron la implementación y coherencia del proceso. Algunas personas combatientes, especialmente en las de las milicias *maï-maï*, a menudo eran civiles con escasa preparación militar, sin disciplina e inexpertos en el uso de armas de fuego, debido al bajo ratio de armas de fuego en sus grupos armados; sin embargo, otras, como las del RCD-Goma o del CNDP, habían recibido instrucción militar por parte de personal cualificado, eran disciplinados y expertos en el manejo de armas de fuego, no sólo de pequeño calibre sino incluso de armas pesadas.

En tercer lugar, el tratamiento privilegiado ofrecido a oficiales de determinados grupos armados<sup>675</sup> en la concesión de ascensos, recursos económicos o militares o mejores áreas de despliegue frente a otros grupos armados, e incluso frente a altos oficiales de las FARDC con años de experiencia en el ejército, ha generado o reproducido agravios y desconfianza mutua dentro de la institución.

En cuarto lugar, la falta de honestidad y transparencia de los grupos armados participantes en estos procesos de integración ha sido manifiesta. A menudo han ocultado armas o combatientes o, por el contrario, han engordado las cifras de combatientes según les conviniese. Asimismo, como recogen diferentes informes de las Naciones Unidas, (S/2010/546: 45 y ss.; S/2012/348: 17), en algunas ocasiones el desorden derivado de la deficiente implementación de los procesos de integración militar ha sido aprovechado por las unidades integradas en las FARDC para el mantenimiento o inicio de actividades ilegales, el control sobre zonas mineras para su propio enriquecimiento o el aumento de redes delictivas con otros grupos armados no participantes en los procesos de integración. Esto ha pasado tanto con elementos recién integrados que continuaban desde su nueva posición de autoridad con las actividades ilegales previas, como con antiguos oficiales o soldados de las FARDC.

En quinto lugar, no se ha atendido adecuadamente el comportamiento agresivo y violento de los combatientes. Como señalan Eriksson Baaz y Stern (2012: 38), las masculinidades militarizadas y su incidencia en su comportamiento, especialmente en relación con la violencia sexual, debían haber sido también cuestiones “a reformar” en el marco de este proceso. Como en otros contextos, estos esfuerzos se realizaron fundamentalmente en el marco de los periodos de formación de 45 días que además no siempre se cumplieron, a través de talleres y charlas de sensibilización sobre derechos humanos y Derecho Internacional Humanitario.

---

<sup>675</sup> En el caso del proceso de integración acelerada que tuvo lugar en 2009, los oficiales del CNDP fueron privilegiados frente a otros grupos armados (S/2010/546: 50) e incluso frente a oficiales de las propias FARDC (S/2011/738: 97).

Estas actividades de sensibilización han sido puntuales, unidireccionales y “no controvertidas” (no se cuestionan comportamientos de las personas participantes sino que son abstractas y generales). Son rápidas, fáciles de organizar y además muy visibles, porque facilitan su verificación, lo que interesa tanto a organizadores como a financiadores, pero difícilmente pueden ni tener efectos tangibles ni suponer una verdadera transformación del comportamiento o del modelo de masculinidad militarizada de las personas combatientes (Eriksson Bazz y Stern, 2012: 43). Van dirigidas a personas que han estado en algunos casos durante años en grupos armados, que han enfrentado violencia y han sido obligadas a ejercer violencia o la han ejercido voluntariamente contra la población civil. Como señala Roger Buhendwa, su comportamiento y su mentalidad no pueden cambiarse sino a través de trabajo sostenido en el tiempo<sup>676</sup>. El trabajo realizado en este campo ha sido cortoplacista y superficial, y ha fracasado en esta tarea de transformación de las FARDC y en atender a las causas estructurales de la violencia de manera personal, lo que ha provocado la perpetuación de su comportamiento violento y depredador (*Ibidem*: 46).

Eriksson Baaz y Stern (2010: 43) proponen nuevas estrategias para fomentar este cambio de comportamiento, entre ellas, el apoyo sostenido al sistema de justicia militar; la persecución de todo acto violento contra la población y contra las mujeres y no sólo de algunos de ellos especialmente graves; el diálogo y la colaboración con la población civil en las áreas de despliegue; o el refuerzo positivo ante las demostraciones de profesionalismo o liderazgo efectivo, para evitar una reforma basada simplemente en políticas punitivas.

Finalmente, en sexto lugar, especialmente graves han sido las consecuencias de la ausencia o deficiencia de mecanismos adecuados de registro, control e identificación de las personas participantes en estos procesos de integración militar. Como ya había sucedido con diferentes grupos armados en el caso del *brassage* (Turner, 2007: 130), las deficiencias en este sentido durante el proceso de *mixage* provocaron que el RCD-Goma pudiese inscribir a las mismas personas varias veces en diferentes unidades; asimismo, también se registraron como combatientes de este grupo armado a personas que nunca habían estado a las órdenes de Nkunda (como combatientes de otros grupos armados) o, incluso, que nunca habían participado en ningún grupo armado, lo que en la práctica implicó el alistamiento de civiles<sup>677</sup> (Human Rights Watch, 2007: 19-20).

Ante la falta de fuentes alternativas de información o de recursos para buscarlas, las autoridades confiaron en la información aportada por las propias personas participantes o por sus superiores durante la entrevista que tenía lugar –cuando tenía lugar– para identificar sus antecedentes y los hechos cometidos durante los conflictos armados (Waldorf, 2009: 22-23). Esto provocó que durante los procesos de integración militar no se pudiera corroborar o desmentir la sospecha de que muchas de estas personas habían cometido crímenes de genocidio, crímenes de guerra o crímenes contra la humanidad (Turner, 2007: 130). A esta situación debe añadirse la debilidad del propio sistema de justicia militar y la ausencia de medidas eficaces para hacer frente a la indisciplina y a la comisión de nuevas violaciones de los derechos humanos por parte de las unidades

<sup>676</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>677</sup> Esto se explica por el hecho de que un mayor número de combatientes a sus órdenes implicaba mayor legitimidad y reconocimiento, por un lado, y mayores dotaciones financieras y logísticas, por otro.

integradas (S/2010/164: 11). Todos estos problemas, convierten en muy pertinente la duda que plantea Marie Honorine Chiribagula “¿Puede haber amnistía si no hay un estado responsable?”<sup>678</sup>.

Otro problema de este deficiente proceso de identificación fue la que afectó a la ausencia de verificación de la nacionalidad de las personas candidatas, lo que permitió la integración de combatientes de nacionalidad diferente a la congoleña (principalmente ruandesa) en las FARDC. Esto ocurrió en el proceso de *brassage* (Turner, 2007: 130), en el de *mixage*, proceso en el que según Human Rights Watch (2007: 20) cientos de ruandeses (entre ellos, antiguos soldados del ejército ruandés) se integraron en el ejército congoleño y, por supuesto, en el de integración acelerada, en el que la inmediatez de la integración no permitió ningún tipo de entrevista o proceso de identificación.

Antes, durante y después de cada uno de estos procesos de integración las violaciones de derechos humanos cometidas por las FARDC han sido innumerables y son una demostración del fracaso de las estrategias implementadas en la RDC para combinar y simultanear los procesos de DDR y RSS. Es más, como señalan diferentes fuentes (Turner, 2007: 131; Human Rights Watch, 2009: 32), los hechos que han tenido lugar durante e inmediatamente después de estos procesos fallidos de integración militar de combatientes en las FARDC ponen de manifiesto la vulnerabilidad de la población civil ante la ausencia de un ejército nacional integrado, disciplinado y basado en la responsabilidad de sus integrantes por las acciones cometidas.

### **3.3. Fomento de la impunidad de las personas ex combatientes y sus comandantes**

#### **3.3.1. Integración militar voluntaria como criterio dominante**

Como ya señalé en el capítulo quinto, gestionar adecuadamente la cuestión de la justicia en sociedades donde han tenido lugar conflictos armados es fundamental para consolidar tanto la estabilidad y la seguridad como una paz basada en la recuperación de confianza y la reconciliación. Desde este punto de partida, la idoneidad de la amnistía en términos de recuperación de confianza y reconciliación puede ser discutible. Puede justificarse, quizás, en contextos en los que afecta a todos los grupos armados<sup>679</sup> y se cierra el ciclo de la violencia, porque aparece un contexto psicosocial favorable a la amnistía. No obstante, es importante que la población civil y las personas combatientes no tengan la sensación de que se concede trato favorable a determinados grupos armados o impunidad a determinado tipo de crímenes (IPIS, 2011: 30), o de que los autores de los crímenes son recompensados en lugar de castigados por sus actos (Action Aid, 2006: 16 y ss.; Deng Deng, 2012: 167).

Como he señalado más arriba, en el contexto congoleño, en los diferentes procesos de integración militar la decisión de integrarse en el ejército ha sido, en principio, voluntaria de cada combatiente. De hecho, ha sido una opción muy demandada porque, aunque la vida militar tiene lugar en unas condiciones muy duras y el cobro del salario no es regular, en la práctica esta puede ser una de las pocas ofertas laborales que reciban las personas

---

<sup>678</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>679</sup> En el caso de la RDC, todas las leyes de amnistía aprobadas lo han sido en contextos en los que continuaban activos múltiples grupos armados ejerciendo la violencia contra la población civil y enfrentándose a otros actores armados.

combatientes<sup>680</sup>. De hecho, la integración en las FARDC ha sido históricamente una de las primeras demandas de los grupos armados en las negociaciones de paz.

En teoría, la opción de pasar de la vida militar en el marco de un grupo armado no estatal a la vida militar en las FARDC no es una opción accesible para todas las personas participantes en los procesos de DDR, ya que en los diferentes procesos de integración se establecieron ciertos criterios de exclusión como la edad o la ausencia de las debidas condiciones físicas, por un lado, o haber cometido crímenes de genocidio, crímenes de guerra o crímenes contra la humanidad, por otro.

Sin embargo, en la práctica, teniendo en cuenta las dificultades de implementación de estos procesos simultáneos de DDR y RSS comentadas más arriba, las fases de registro, control e identificación de combatientes a menudo no han tenido lugar o no se han desarrollado adecuadamente. Esto ha impedido verificar esos criterios de exclusión (edad, incapacidad física o responsabilidad por crímenes graves) y realizar procesos de selección adecuados para excluir a quienes que no cumpliesen estos requisitos. Por tanto, con carácter general, el criterio utilizado ha sido la integración militar voluntaria, esto es, se ha integrado en las FARDC quien así lo ha querido. Teniendo en cuenta, además, las limitaciones de la justicia militar congoleña y la cultura de impunidad imperante, las leyes de amnistía han funcionado, en la práctica, como una amnistía general.

Esta integración voluntaria se ha producido, por supuesto, en el caso de la integración acelerada en las FARDC en 2009, ya que dadas las circunstancias en las que tuvo lugar – las tropas recién integradas fueron inmediatamente desplegadas en los Kivus para apoyar la operación militar conjunta RDC-Ruanda contra las FDLR– el proceso duró apenas unos días. Por tanto, no se puso en marcha ningún mecanismo ni de identificación ni de selección de combatientes. Sí estaban previstos, en cambio, en el caso de los procesos anteriores de integración militar (*brassage* y *mixage*), pero su eficacia –cuando tuvieron lugar– fue mínima porque como he señalado más arriba los comandantes de los grupos armados controlaron y boicotearon esta identificación para permitir el acceso del mayor número de combatientes bajo su mando a las estructuras integradas. Por tanto, en estos casos también la integración voluntaria fue el criterio dominante.

Como resultado de esta dinámica, desde la creación de las FARDC en 2004 y durante todos estos años, el nuevo ejército se ha ido nutriendo de combatientes de grupos armados que, en muchos casos, han estado implicados en crímenes que les deberían haber impedido integrarse en el ejército nacional. Con estos antecedentes, no extraña que estas fuerzas armadas sean otra amenaza más para la población civil en el este de la RDC. Por ejemplo, como señala de manera muy gráfica Human Rights Watch (2009) en relación con la actitud de las FARDC ante la violencia sexual cometida por sus integrantes, “los soldados violan, los comandantes consienten”. Lo mismo sucede con otras muchas violaciones de derechos humanos cometidas durante todos estos años y todavía hoy por las FARDC en Kivu Norte y Kivu Sur.

Este comportamiento de las FARDC tiene, entre otras, dos graves consecuencias. Por un lado, a corto plazo, genera tensión e inseguridad permanente en la región; por otro, a

---

<sup>680</sup> Generalmente la otra opción laboral que suelen tener las personas combatientes que deciden desmovilizarse y volver a la vida civil es aprovechar la formación que han recibido durante el proceso de DDR para montar por su cuenta o con otras personas un pequeño negocio.

medio y largo plazo, dificulta el proceso de reconciliación tanto entre las partes anteriormente enfrentadas como entre estas y las personas civiles, que ven como los autores de las violaciones de derechos humanos no sólo no han respondido por sus actos sino que están libres y “andan entre ellas” (Action Aid, 2006: 12).

Esta cuestión es muy importante para la población y la sociedad civil en el este del país. Como recoge el estudio cuantitativo de Vinck *et al.* (2008: 40), un porcentaje muy pequeño de la población entrevistada en Kivu Norte (16,6%) y Kivu Sur (19%) aceptaba en 2008 –cuando ya se habían producido las experiencias fallidas del *brassage* y del *mixage*– que se integrasen en las FARDC personas que habían cometido crímenes de guerra durante los conflictos armados precedentes<sup>681</sup>. Como he comentado más arriba, el camino para garantizar que esto no pase es establecer mecanismos adecuados de identificación y de selección de combatientes. Sin embargo, como analizo a continuación, esto puede no ser suficiente cuando tampoco existe voluntad política.

### **3.3.2. Impunidad en los cargos de responsabilidad: gobierno de transición “1+4”, Laurent Nkundabatware y Bosco Ntaganda**

Tanto las Naciones Unidas<sup>682</sup> como algunas ONG de defensa de los derechos humanos (Amnistía Internacional, 2007: 23) han demandado infructuosamente el establecimiento de mecanismos de investigación de antecedentes y de selección de participantes en los procesos de DDR y RSS, especialmente en lo que hace referencia a las personas candidatas a ocupar cargos oficiales y puestos clave en las FARDC, la Policía u otras fuerzas y cuerpos fuerzas de seguridad del estado. El argumento es sencillo: es difícil que la situación de inseguridad y violencia generalizada cambie si se responsabiliza de la disciplina de los soldados a personas que no sólo no tienen voluntad de perseguir los comportamientos indisciplinados sino que los aprueban o incluso los animan.

En relación con este tema, diferentes experiencias pueden ser útiles para entender las dinámicas que han tenido lugar en la RDC estos últimos años. La primera de ellas tuvo lugar con el fin de la guerra regional en 2003. En ese momento, como analicé en el capítulo séptimo, los principales grupos armados beligerantes acordaron formar un gobierno de transición integrado por un presidente y cuatro vicepresidentes que representaban las principales fuerzas en las negociaciones de paz, en la fórmula comúnmente conocida como “1+4”. Asimismo, se repartieron también, junto con los demás “componentes” en la negociación el resto de los principales cargos de representación política tanto en el poder ejecutivo como en el legislativo. De hecho, este intento de que todas las partes quedasen satisfechas con el reparto provocó una situación de sobrecarga de cargos institucionales que incidió negativamente tanto en la gobernabilidad como en el gasto público.

Las críticas de la población civil congoleña no se hicieron esperar. Como señala Ndaywel è Nziem (2010: 289), este ejecutivo de transición fue calificado con sorna con la expresión “1+4=0”; sin embargo, la respuesta de algunas de las personas beneficiadas por este

<sup>681</sup> En este punto, los datos de esta encuesta señalan que la experiencia ha sido diferente en los Kivus y en Ituri, donde un porcentaje mucho mayor de la población entrevistada (48%) aceptaba la reintegración de personas con estos antecedentes. Como señala esta misma encuesta, esto puede explicarse por un mayor grado de éxito del proceso de *brassage* en la Provincia Oriental, mientras que en los Kivus, como acabo de analizar, su experiencia fue muy negativa.

<sup>682</sup> Párrafo 22 de la resolución 1856/2008, de 22 de diciembre de 2008.

reparto de poder, recogida por este mismo autor, no produce indiferencia en el contexto de un conflicto armado que había causado millones de muertos y mucho sufrimiento: “¡más vale tener demasiados ministros que tener demasiadas guerras!”.

El coste económico y la ineficiencia gubernamental no fueron los únicos problemas de este reparto de poder. También se convirtió en un peligroso antecedente de lo que pasaría posteriormente. Ciertas personas que participaron en ese gobierno al más alto nivel o de las que participaron en el proceso de *brassage* en las FARDC eran sospechosas de crímenes de guerra y crímenes contra la humanidad durante la guerra regional precedente. Sin embargo, se les permitió participar en la distribución de poder y de responsabilidades posterior a dicho conflicto.

Es más, los antiguos grupos armados congoleños no estatales se convirtieron en partidos políticos antes o durante el proceso de transición (Autesserre, 2010: xv) para poder participar en las elecciones democráticas que debían celebrarse en 2006. Esta situación planteó la cuestión de si las personas que habían pertenecido o dirigido grupos armados podían participar en el nuevo proceso de democratización del país. Como señala Ngoma-Binda (2008: 108-112), existen en la RDC muchas voces favorables a establecer la prohibición (*vetting*) de acceso a cargos públicos de representación a aquellas personas que hayan cometido crímenes de guerra o crímenes contra la humanidad. Esta misma opinión se refleja en el estudio cualitativo de Vinck *et al.* (2008: 40), que señala que sólo un 15% de la población entrevistada en Kivu Norte está de acuerdo en que los líderes de las milicias tienen derecho a participar en el espacio político si son elegidos democráticamente para ello. Este porcentaje ascendía a más del doble (31,3%) en Kivu Sur.

Sobre esta cuestión, el debate está entre establecer legalmente una prohibición a estas personas o permitir que sea la propia población a través de su voto la que decida –si así quiere hacerlo– no elegirlos y “castigarlos” con su ausencia de los órganos de representación política. En el caso de la RDC, la primera opción, ética, ha sido defendida con frecuencia por la sociedad civil; la segunda, más pragmática, es más común entre los actores políticos (Ngoma-Binda, 2008: 110-111). En las elecciones de 2006 fue la opción pragmática la que se triunfó, y la ley electoral no excluyó a ninguna persona de la posibilidad de sufragio pasivo ni en las elecciones parlamentarias ni en las presidenciales. Con ello se mandó el mensaje de que con el uso de la fuerza militar es posible obtener réditos políticos en la RDC. Como señalan Raeymaekers y Vlassenroot (2004: 227), “la violencia funciona”. Este es el mensaje que se ha reproducido constantemente desde entonces.

Por ejemplo, aunque Jean-Pierre Bemba era sospechoso ya en aquel momento de la comisión de crímenes de guerra y crímenes contra la humanidad como Presidente y Comandante en Jefe del MLC, participó como vicepresidente en el gobierno de transición y posteriormente se presentó como candidato a las elecciones presidenciales de 2006, en las que perdió frente a Joseph Kabila en la segunda vuelta. En 2008 la Corte Penal Internacional emitió una orden de arresto internacional contra Jean-Pierre Bemba por crímenes de guerra y crímenes contra la humanidad cometidos entre 2002 y 2003 por el MLC. Curiosamente, los hechos que se le imputan no tuvieron lugar en territorio congoleño sino en la vecina República Centroafricana, a la que el MLC de Bemba había acudido en apoyo del entonces presidente Ange-Félix Patassé en el marco del conflicto armado que enfrentaba al gobierno con los rebeldes de François Bozizé. En sentencia del

21 de marzo de 2016, la CPI le consideró culpable de crímenes de guerra y crímenes contra la humanidad.

Como recogí en el capítulo sexto, Eudoxie Nziavake señala que en la RDC se repite un círculo vicioso en el que después de cada guerra se produce un acuerdo de paz y, con este, un reparto del poder y de cargos de responsabilidad en la administración o en las fuerzas y cuerpos de seguridad del estado. Posteriormente, el equilibrio de este reparto se altera, bien porque lo pactado no se cumple, bien porque las partes dejan de estar de acuerdo, bien porque aparecen nuevos actores que demandan “su parte del pastel”<sup>683</sup>. Esto provoca que se reactiven antiguos grupos armados o que se creen nuevos, y que resurjan los conflictos armados. Este círculo vicioso se ha repetido varias veces en la RDC, y el ejemplo paradigmático ha sido el del movimiento político-militar RCD-Goma, que primero participó en la guerra regional, posteriormente se rebautizó como CNDP (a partir de 2007) y, finalmente, como M23 (a partir de 2012), dando lugar a sucesivos conflictos armados que siempre han tenido su epicentro en Kivu Norte. Como señala International Crisis Group (2012b: 10), “la historia se repite” en la RDC.

Precisamente en el marco del RCD-Goma, primero, y del CNDP, después, desarrolló su carrera militar el protagonista de la segunda experiencia que refleja el grado de impunidad existente entre los presuntos autores de crímenes de guerra y contra la humanidad. Como he explicado más arriba, Laurent Nkunda participó a comienzos de 2007 en un proceso de integración militar (*mixage*) de las tropas del RCD-Goma con las FARDC y unos meses más tarde del inicio el proceso abandonó el ejército nacional para formar otro grupo armado, el CNDP.

Desde 2005 existía contra él una orden de arresto internacional por crímenes de guerra y crímenes contra la humanidad emitida por las autoridades de la RDC. Sin embargo, en el marco de dicho proceso de *mixage* el propio gobierno congoleño le garantizó que no sería detenido ni juzgado y le reconoció en las FARDC el cargo de General que ostentaba anteriormente en el RCD-Goma. La posterior deserción (2007) del ejército nacional junto con miles de soldados a sus órdenes y la creación del CNDP le colocaron de nuevo en búsqueda y captura en la RDC. Habría que esperar a 2009, momento en el que se produjo una escisión dentro del CNDP, para que fuese finalmente capturado en Ruanda como resultado de una operación conjunta entre la RDC y el país vecino. Desde entonces se encuentra en la capital ruandesa, Kigali, pero no en prisión ni a la espera de juicio sino simplemente custodiado por las autoridades ruandesas. Estas nunca han accedido a repatriarlo a la RDC para que responda por los cargos que pesan contra él, a pesar de las continuas demandas de extradición por parte del gobierno congoleño<sup>684</sup>.

Es más, esta negativa ruandesa es un reflejo de las tensas relaciones que estos dos países han mantenido también sobre la cuestión de las extradiciones recíprocas de presuntos autores de genocidio, crímenes de guerra o crímenes contra la humanidad, que casi siempre han tenido lugar en perjuicio de la RDC. De hecho, el gobierno de Kinshasa ha repatriado

---

<sup>683</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>684</sup> Como ya he señalado en el capítulo séptimo, Ruanda apoyó durante la guerra regional al RCD-Goma y, posteriormente, al CNDP, grupos armados en los que Nkunda ostentaba el rango de general cuando presuntamente cometió los crímenes de guerra y crímenes contra la humanidad de los que le acusa el gobierno congoleño. Esto explica las reticencias de Ruanda para repatriar a Nkunda.

al país vecino a varias personas de nacionalidad ruandesa con orden de arresto de las autoridades ruandesas por su presunta participación en el genocidio de 1994. Sin embargo, Ruanda se ha negado sistemáticamente a extraditar a personas de nacionalidad congoleña sobre los que existen órdenes de arresto internacional emitidas por la justicia congoleña por crímenes de guerra y crímenes contra la humanidad cometidos en territorio de la RDC<sup>685</sup>.

Parece que un nuevo ejemplo de esta relación asimétrica en relación con las expatriaciones entre RDC y Ruanda es el caso de Ladislav Ntaganzwa, detenido en Nyanzale (Kivu Norte) el 9 de diciembre de 2015 y que fue inculcado por el Tribunal Penal Internacional para Ruanda (TPIR) por genocidio y crímenes contra la humanidad<sup>686</sup>. Aunque en un inicio el gobierno de Kinshasa negoció su extradición a Kigali a cambio de la extradición a la RDC de un nacional congoleño con orden de arresto internacional detenido en Ruanda, las presiones de la comunidad internacional –ONU incluida<sup>687</sup>– provocaron que la RDC abandonase la idea de reciprocidad –para decepción de la sociedad civil del este de la RDC<sup>688</sup>– y le entregase finalmente a la ONU el 20 de marzo de 2016<sup>689</sup>.

La tercera experiencia que ejemplifica la impunidad entre las personas con altas responsabilidades en los grupos armados es el caso de Bosco Ntaganda, alias “Terminator”. Sobre este antiguo Jefe de Estado Mayor de las *Forces Patriotiques pour la Libération du Congo* (FPLC), primero, y del CNDP, después, recaía desde 2008 una orden de arresto de la Corte Penal Internacional (CPI) por presuntos crímenes de guerra cometidos en el Distrito de Ituri (Provincia Oriental) en los años 2002 y 2003.

A pesar de ello, el gobierno congoleño permitió a Ntaganda participar en el proceso de integración acelerada en las FARDC que tuvo lugar en 2009, en el que además se le reconoció el rango de General que ya ostentaba en el CNDP. Con ello, la RDC incumplió las obligaciones internacionales derivadas de su ratificación, el 11 de abril de 2002, del Estatuto de Roma, más concretamente, la detención de Ntaganda y su puesta a disposición de la CPI. Joseph Kabila, Presidente de la República, recibió entonces severas críticas por no entregar a Ntaganda. Su respuesta a dichas críticas refleja muy bien cómo ha afrontado este país el dilema paz *versus* justicia que a menudo se presenta en sociedades que han sufrido conflictos armados: “Aunque la RDC es un país que colabora con la CPI, también

<sup>685</sup> Entre ellos se encuentran además del propio Laurent Nkunda, varios líderes y comandantes del CNDP y/o del movimiento político-militar que le sucedió, el M23, como, por ejemplo, Jean Marie Runiga, Baudouin Ngaruye, Éric Bagege o Innocent Zimurinda: Boletín de información de Cepadho de 4 de marzo de 2016 titulado: “Reaction du Cepadho a l'extradition de Ladislav Ntaganzwa vers le Rwanda”.

<sup>686</sup> De acuerdo al TPIR, Ntaganzwa instigó y colaboró en el asesinato de miles de *tutsi* y orquestó el uso de la violencia sexual contra las mujeres de esta etnia en la localidad de Nyakizu (sur de Ruanda), de la que era alcalde durante el genocidio:

[http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/14/retour-sur-l-arrestation-du-rwandais-ladislav-ntaganzwa-genocidaire-presume\\_4831843\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/14/retour-sur-l-arrestation-du-rwandais-ladislav-ntaganzwa-genocidaire-presume_4831843_3212.html).

<sup>687</sup> [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/14/retour-sur-l-arrestation-du-rwandais-ladislav-ntaganzwa-genocidaire-presume\\_4831843\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/14/retour-sur-l-arrestation-du-rwandais-ladislav-ntaganzwa-genocidaire-presume_4831843_3212.html), de 14 de diciembre de 2016 [consultado el 6 de marzo de 2016].

<sup>688</sup> Como refleja, por ejemplo, el documento Boletín de información de la ONG local Cepadho de 4 de marzo de 2016 titulado: “Reaction du Cepadho a l'extradition de Ladislav Ntaganzwa vers le Rwanda”.

<sup>689</sup> [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/03/20/rwanda-le-genocidaire-presume-ladislav-ntaganzwa-remis-a-l-onu\\_4886578\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/03/20/rwanda-le-genocidaire-presume-ladislav-ntaganzwa-remis-a-l-onu_4886578_3212.html) [consultado el 26 de marzo de 2016].



es un país soberano e independiente. La elección que ahora debe hacerse es entre la justicia internacional o la paz y la estabilidad de la RDC<sup>690</sup>.

La CPI dictó en 2012 una nueva orden de arresto internacional contra Ntaganda en la que le imputaban trece cargos de crímenes de guerra y cinco de crímenes contra la humanidad. El intento del gobierno congoleño de debilitar el control de Ntaganda sobre las FARDC y el posterior anuncio de que finalmente pondría a Ntaganda a disposición de la CPI precipitaron, en abril de ese mismo año, su desertión –y la de varios centenares de soldados bajo sus órdenes– de las FARDC y la posterior creación del M23 (S/2012/355: 4-5; Africa Research Bulletin, 2012: 19295-19296). Finalmente, en marzo de 2013 Bosco Ntaganda se entregó voluntariamente en la embajada de Estados Unidos en Kigali y pidió ser puesto a disposición de la CPI. Su proceso se desarrolla desde el 2 de septiembre de 2015.

Experiencias como las de Laurent Nkunda o Bosco Ntaganda han marcado la opinión de la población civil sobre esta cuestión. Preguntada en 2008 sobre la posibilidad de que las personas que comandan los grupos armados no estatales se integren militarmente, en virtud de acuerdos políticos, en las FARDC, sólo un 26% de la población de Kivu Norte y un 32% de la de Kivu Sur aceptaban esta posibilidad<sup>691</sup> (Vinck *et al.*: 2008: 40).

### 3.3.3. Implicaciones de la amnistía en Kivu Norte y Kivu Sur

Con respecto a la relación entre DDR, RSS y justicia transicional, Owen Greene y Simon Rynn (2008: 28-29) reconocen que, aunque no debiera haber demasiados problemas para integrar todos estos procesos, la práctica es bien distinta. En gran medida esto es así porque si bien en el actual modelo de construcción de la paz liberal los procesos de SSR y DDR comparten su objetivo prioritario, la seguridad, el proceso de justicia transicional tiene otros diferentes como la verdad y la reconciliación.

Es más, los objetivos de estos procesos podrían no sólo ser diferentes sino en ocasiones incluso contradictorios. Por un lado, establecer procedimientos de identificación y de selección de combatientes adecuados que permitiesen impedir la participación en las FARDC a quienes hubieran cometido crímenes de guerra y crímenes contra la humanidad complicaría la existencia misma de los procesos de DDR y RSS. Las personas combatientes podrían no encontrar incentivos suficientes para abandonar las armas si creyesen que iban a hacerlo para ser juzgados por sus crímenes. Anne Marie Uboyo añade que muchas veces son los propios líderes de los grupos armados los que no dejan que las personas bajo sus órdenes se desmovilicen (a pesar de la voluntad de estas de hacerlo) porque tienen miedo de ir a prisión por la magnitud y la gravedad de las violaciones de derechos humanos que han cometido<sup>692</sup>. Asimismo, como señala Alejandro Sánchez, condenar a los líderes u oficiales de un grupo armado que participa voluntariamente en un proceso de DDR supondría ahuyentar al resto de líderes de grupos armados, por lo que tampoco existe voluntad política para hacerlo<sup>693</sup>.

<sup>690</sup> Manifestaciones realizadas por el Presidente de la República en rueda de prensa el 31 de enero de 2009, *Radio Okapi*, 1 de febrero de 2009.

<sup>691</sup> El porcentaje ascendía a un 60% en la región de Ituri (Provincia Oriental), nuevamente, porque la experiencia en esta región sobre esta cuestión ha sido diferente a la de Kivu Norte y Kivu Sur.

<sup>692</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>693</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

Por otro lado, como señalan Guy Lamb y Dominique Dye (2009: 5), la reintegración de excombatientes es más compleja en aquellos contextos posconflicto en los que quienes han cometido graves violaciones de derechos humanos no responden por sus actos ante el estado y la sociedad. Sin duda, la concesión de amnistía y la integración en el ejército de combatientes que han cometido estos actos pueden ser difíciles de aceptar, especialmente para la población civil que ha sufrido su violencia (Greene y Rynn, 2008: 28-29). Como señala Roger Buhendwa, el hecho de que quienes han cometido crímenes obtengan la amnistía mientras sus víctimas no son reconocidas ni indemnizadas por el daño sufrido es inaceptable<sup>694</sup>. En el caso de la RDC, las experiencias previas demuestran que las personas combatientes reintegradas en la sociedad a menudo son vistas con desconfianza y temor, cuando no con rechazo y hostilidad. Estos sentimientos derivan de las sospechas sobre lo que ha podido hacer —o de las certezas sobre lo que ha hecho, cuando es una persona conocida—.

Dada la magnitud y gravedad de las violaciones de derechos humanos cometidas por los integrantes de las FARDC es evidente el limitado impacto de la instrucción recibida sobre protección de la población civil, respeto por los derechos humanos y violencia sexual (Human Rights Watch, 2009: 41-43). También influyen la escasa importancia otorgada a estas cuestiones por la comandancia y la debilidad del sistema judicial militar. Las dificultades para revertir esta situación son muy grandes porque no es sencillo cambiar la mentalidad de actores armados que durante años han actuado en total impunidad<sup>695</sup>. En este contexto, las dificultades para implementar lo que Laura Davis (2009) denomina una “reforma del sector de la seguridad sensible a la justicia” (*justice-sensitive SRR*) son enormes.

Como reconoce Alejandro Sánchez desde la Misión de la ONU, la forma en que esta estrecha relación entre DDR y RSS se ha implementado ha dado vía libre a la impunidad: “son procesos de impunidad terribles que el gobierno acepta con el objetivo de estabilizar, pero a la larga estamos legalizando a los criminales con un uniforme...y probablemente repetirán muchas de sus prácticas de antes”.

Como analicé en el capítulo quinto, una de las cuestiones clave de los procesos de justicia transicional consiste en gestionar el pasado de violaciones de derechos humanos pero con la vista puesta en el futuro de esa sociedad y, para ello, es fundamental establecer mecanismos de no repetición de dichos abusos en el futuro (African Union, 2013: 13). En este contexto, la recurrente ausencia de criterios de identificación y selección ha institucionalizado, en la práctica, la impunidad. Más aún, ha otorgado cierta legitimidad a quienes han cometido crímenes de guerra y crímenes contra la humanidad al permitir su reintegración en las FARDC, en otras fuerzas y cuerpos de seguridad del estado o en estructuras de la administración del estado.

El reparto de poder y de puestos que tiene lugar en las negociaciones de paz entre las partes enfrentadas genera mucha controversia y tiene un alto grado de incompreensión entre la población y la sociedad civil. Es interpretado como el premio que se da a alguien por haber matado, por haber violado. En palabras de Eudoxie Nziavake, representante de la

---

<sup>694</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>695</sup> Eriksson Baaz *et al.*, (2013) cuestionan la existencia de una impunidad total en las FARDC y analizan la existencia de prácticas de justicia formal e informal que, aunque con carácter limitado, tienen lugar en el seno de las FARDC en relación con determinados delitos.

Marcha Mundial de las Mujeres en Kivu Norte: “Cuando alguien ha matado a un gran número de personas, ¿se le dice ‘gracias’ y se le nombra General? No, eso es anormal, insensato e inhumano. Su lugar está en la cárcel”. Sin embargo, en este contexto, se le amnistía y, además, se le recompensa. “¿Dónde queda la población? ¿Dónde quedan los derechos humanos?”, se pregunta<sup>696</sup>. Cuando le demando por las razones de estas decisiones por parte del gobierno congoleño, Nziavake señala que la respuesta que han obtenido de las autoridades políticas, tanto nacionales como internacionales, es que “es por la paz, que la paz no tiene precio, que la paz lo merece todo, que se hace para favorecer la negociación”<sup>697</sup>. De hecho, la práctica negociadora del gobierno con los grupos armados durante estos años indica que, como señala Ndaywel è Nziem (2010: 289), la búsqueda permanente de conciliación entre las partes armadas enfrentadas ha provocado la generalización de la impunidad.

De todos modos, la opinión de la sociedad civil sobre las amnistías no está tan definida como pudiera parecer ni es unívoca. Es objeto constante de matización. Por ejemplo, Anne Marie Uboyo distingue, por un lado, entre quienes han cometido crímenes porque se lo han ordenado y, por otro, quienes han ordenado hacerlo. Estos últimos no pueden quedar impunes. “Lo que el pueblo congoleño dice es que no se puede amnistiar a todo el mundo”, asegura<sup>698</sup>. Por su parte, Marie Honorine Chiribagula, desde la ONG *International Rescue Committee* señala la necesidad de identificar claramente quién puede ser amnistiado y quién no. Como analicé en el capítulo precedente, esta cuestión ha cambiado en la última ley de amnistía (la Ley 14/006 de 2014), dado que las personas interesadas deben demandar la amnistía de manera individual, y es decisión del gobierno su concesión o no. A priori, esto permite al gobierno identificar a la persona, verificar sus antecedentes y decidir si le concede la amnistía o no. Sin embargo, esto no es suficiente para Chiribagula, para quien “el sentido de la amnistía no significa no castigar”. En su opinión, los delitos de aquellas personas que reciben la amnistía también deben ser identificados y publicados para que la población los conozca<sup>699</sup> y, además, antes de amnistiar es necesario que el gobierno cumpla con su deber de proteger a la población y garantice que esas personas no van a cometer esos mismos actos en el futuro, esto es, que existan garantías de no repetición.

Parece que esta es la opinión mayoritaria de la población de los Kivus. El estudio de Vinck *et al.* (2008: 43) indica que sólo un 38% de la población entrevistada considera que la tropa debe recibir el mismo trato que las personas que lideran los grupos armados. La población entiende que estos últimos tienen una mayor responsabilidad por la comisión de crímenes de guerra y que esto debe tenerse en cuenta a la hora de rendir cuentas. En esta misma línea se expresa Nziavake, que señala: “las amnistías no son malas pero con cierta medida. No se puede amnistiar a quien ha matado a miles de personas. Entonces la población no tendría valor”<sup>700</sup>.

---

<sup>696</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>697</sup> *Ibidem.*

<sup>698</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>699</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>700</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

### 3.4. Fracaso de los procesos de DDR en la recuperación de confianza y la reconciliación

La consideración del DDR como un proceso –adaptable a las particulares circunstancias de cada contexto y a su evolución– permite reconocer también los aspectos políticos, subjetivos y psicológicos inherentes al propio proceso (Escola de Cultura de Pau, 2008: 10). Como se señala abundantemente en la literatura (Naciones Unidas, 2000, 2006a, 2010a; OCDE, 2007; Escola de Cultura de Pau, 2008; Greene y Rynn, 2008), es fundamental el papel que los procesos de DDR y RSS juegan en la recuperación de confianza y la reconciliación, ya que ayudan tanto a fomentar la gobernabilidad como a favorecer la convivencia pacífica y la construcción de nuevas relaciones entre los diferentes actores implicados. Sin embargo, el modo en que estos procesos se desarrollan lo cambia todo. Pueden convertirse en un impulso o, por el contrario, en un obstáculo para la generación de confianza y la reconciliación en un determinado contexto posconflicto.

El Programa Nacional de DDR reconoció la “importancia capital” de la fase de sensibilización, que implica la transmisión permanente de mensajes claros y consistentes a combatientes, autoridades políticas y administrativas, sociedad civil, población local y comunidad internacional. En un contexto marcado por la desconfianza, el objetivo de esta fase –compartida además por los procesos de DDR y de RSS– es promover la reconciliación, la reunificación y la pacificación del país (Gouvernement de la RDC, 2004: 9 y 29). En la misma línea se muestra la ONU cuando establece la recuperación de la confianza entre los objetivos del proceso de DDR (Naciones Unidas, 2006i: 4).

A pesar de ello, y bajo el argumento del carácter sensible de esta cuestión, el gobierno congoleño ha actuado a menudo durante la planificación y la implementación de estos procesos con opacidad. Las informaciones facilitadas por las autoridades congoleñas han sido a menudo confusas y, en ocasiones, incluso contradictorias.

Los procesos de DDR despiertan ilusión y esperanza, pero también temores e inquietudes entre los diferentes actores implicados, entre ellos: la población civil; las FARDC; los grupos armados y las personas combatientes<sup>701</sup>; los estados directamente implicados, sobre todo Ruanda y RDC; y la comunidad internacional visibilizada, en este contexto mediante la MONUSCO. La confianza entre ellos no se construye en compartimentos estancos ni se desarrolla de manera bilateral, sino que les interrelaciona constantemente, generando permanentemente espacios de conexión múltiple.

En esta línea, para la población civil el carácter incompleto de los procesos de DDR tiene graves consecuencias, ya que continúan los enfrentamientos y las violaciones de derechos humanos cometidos por las FARDC y el resto de grupos armados no participantes en estos procesos. Pueden incluso suponer un empeoramiento de la situación de seguridad debido a las nuevas operaciones militares que tienen lugar para forzar a participar en el proceso a los grupos armados reacios. Asimismo, a nivel local, la violencia también suele aumentar en las zonas cercanas a los acantonamientos de combatientes participantes en los procesos de DDR. Por una u otra razón, las violaciones de los derechos humanos –violencia sexual, ataques a civiles, desplazamiento interno y refugio, reclutamiento de menores, etcétera–

---

<sup>701</sup> Se diferencia en este punto a grupos armados y a personas combatientes que los integran en la medida en que las necesidades, intereses y aspiraciones de unos y otras pueden ser muy diferentes, más aún en un contexto en el que el reclutamiento forzoso sigue siendo una práctica habitual.

continúan. Estos impactos suelen ser aún peores en relación con los derechos humanos de las mujeres a causa del *continuum* de la violencia y de formas específicas de ejercicio de la misma contra ellas.

La práctica ha demostrado que los procesos de DDR y RSS no tienen la protección de las personas como su objetivo principal. De hecho, la falta de confianza y el pesimismo generalizados de la población civil, especialmente en los Kivus, sobre los procesos de DDR y de RSS, sobre su propia seguridad y sobre el futuro de la situación de los derechos humanos en el país, son evidentes desde hace años (Amnistía Internacional, 2007: 18).

Si la sensibilización y la información de la población civil en los procesos de DDR han sido deficientes, lo mismo se puede decir –señala Mughanyiri Mulishamolo– de la de las personas participantes<sup>702</sup>. Tras el anuncio de los grupos armados de cese de hostilidades, y a la espera de su integración en las FARDC, las personas combatientes en más de una ocasión no han sabido qué hacer ni adónde dirigirse, y sus movimientos erráticos a la espera de instrucciones han causado pánico entre los civiles en más de una ocasión<sup>703</sup>.

En otros casos, la diferencia de trato a unos y otros grupos armados en el marco de las mismas negociaciones de paz –o incluso en los propios acuerdos de paz– ha intensificado la desconfianza previamente existente entre ellos. Esto pasó, por ejemplo, en el caso de los Acuerdos de Goma de 2008. En aquel momento, el CNDP era el grupo armado no estatal más numeroso y se negó a negociar en la misma mesa con el resto de grupos armados; quería un acuerdo exclusivo con el gobierno en lugar de un acuerdo conjunto. Por el contrario, el resto de grupos armados se negaban a aceptar los privilegios del CNDP y se sentían discriminados. Esta situación provocó gran tensión y desconfianza entre los diferentes grupos armados y, como señala Eudoxie Nziavake, fue gracias a la intermediación de las mujeres integrantes o cercanas a los diferentes grupos armados que se pudo conseguir finalmente poner a todos los grupos armados alrededor de una mesa<sup>704</sup>.

Pero, sin duda, en términos generales la mayor incertidumbre para las personas participantes en los procesos de DDR es desconocer su futuro. Incluso su integración en las FARDC no les garantiza estabilidad. Por un lado, porque aunque se desconoce el número exacto de efectivos de las FARDC, se sabe que es superior al deseado y debe ser reducido<sup>705</sup>. Por otro, porque las dinámicas internas propias de las FARDC son de sobra conocidas. Se conocen el escaso salario –cuando se recibe o se recibe sin retraso– y las penosas condiciones de vida de los soldados FARDC. Y se conoce también que los diferentes procesos de integración de combatientes en las FARDC han generado poca lealtad, falta de disciplina y trastornos en su cadena de mando<sup>706</sup>. Esta imagen externa de

---

<sup>702</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014).

<sup>703</sup> Por ejemplo, según la Oficina de Asuntos Humanitarios de las Naciones Unidas, en 2009, los días posteriores a la declaración del alto el fuego y previos a la puesta en marcha de la integración acelerada, alrededor de 300-400 combatientes de la milicia *mai-mai* Vurondo, que se encontraban a la espera de acudir a los centros de integración, se agruparon en Vurondo y sus alrededores (Territorio de Beni, Provincia de Kivu Norte) causando el pánico entre la población, parte de la cual se refugió en el bosque.

<sup>704</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>705</sup> A pesar de lo cual, como he señalado más arriba, tras cada acuerdo de paz se ha ofrecido a las personas combatientes elegir entre la desmovilización o la integración en la –ya previamente sobredimensionadas– FARDC.

<sup>706</sup> Es más, este trasvase de combatientes de grupos armados a las FARDC no siempre ha sido unidireccional. A lo largo de estos años ha habido muchas deserciones de soldados FARDC que, a

las FARDC no favorece que el resto de actores implicados –grupos armados que no han participado en el proceso de DDR, población civil, MONUSCO y comunidad internacional, países vecinos– confíen en esta institución. Asimismo, y como he señalado más arriba, en las propias FARDC la desconfianza entre los diferentes elementos integrados a lo largo de los años también ha sido evidente.

La sensibilización e información de los diferentes actores es una de las cuestiones que el gobierno congoleño ha intentado mejorar en la implementación del DDR III. De hecho, como analizaré más adelante en este mismo capítulo, se previó una fase preliminar de sensibilización en la que las personas combatientes, las comunidades de acogida, las diferentes autoridades civiles y militares y también la sociedad civil en general debían recibir detalles sobre el proceso<sup>707</sup>.

#### **4. Análisis de género y de las masculinidades de la participación de hombres y mujeres en los procesos de DDR en la República Democrática del Congo.**

##### **4.1. Participación en la negociación y diseño de los procesos de DDR**

###### **4.1.1. Desigualdad en la mesa de negociación en la RDC**

Ya he analizado en el capítulo séptimo cómo en la República Democrática del Congo las mujeres están mayoritariamente excluidas de los espacios públicos de toma de decisiones. Las negociaciones de paz no son una excepción y en ellas su participación formal, en la mesa de negociaciones, ha estado muy restringida. Señala Eudoxie Nziavake: “las mujeres no somos informadas ni invitadas a participar en las negociaciones de paz”<sup>708</sup>. Esta no es una peculiaridad de este contexto de conflicto. Ya analicé en el capítulo sexto cómo las voces de las mujeres apenas son escuchadas en las mesas de negociación de los conflictos armados por todo el mundo. La desigualdad de género está muy extendida en este ámbito formal de la paz. Esto mismo tiene lugar en la RDC, donde las voces de las mujeres congoleñas, como señala Yolanda Sadie (2015: 454), son apenas “un susurro”.

Como muestra la tabla siguiente, que recoge la participación desagregada por sexo en los principales acuerdos de paz firmados en la RDC entre 1999 y 2003, las mujeres han estado relativamente presentes en aquellas negociaciones de paz más abiertas que incluían representaciones más amplias y variadas del conjunto de la población, como sucedió con el Acuerdo de alto el fuego de Lusaka (1999) o el Acuerdo de paz global e inclusivo (2002). No ha sucedido así en aquellas negociaciones de paz con participaciones más restringidas, especialmente cuando sólo han tomado parte, junto con las personas mediadoras (en su inmensa mayoría también hombres), los representantes del gobierno congoleño y de los grupos armados (como los Acuerdos de Goma<sup>709</sup> de 2008 o el acuerdo entre el gobierno y

---

causa de su lealtad a determinadas personas o a la falta de salario en el ejército nacional, han decidido abandonarlo para unirse a grupos armados: <http://www.radiookapi.net/actualite/2012/10/10/nord-kivu-200-recrues-attendent-leur-depart-pour-le-centre-de-formation-de-kitona/>, de 10 de octubre de 2012 [consultado el 10 de febrero de 2016].

<sup>707</sup> <http://www.irinnews.org/fr/report/99762/briefing-troisi%C3%A8me-plan-ddr-en-rdc-cette-fois-ci-sera-t-elle-la-bonne>.

<sup>708</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>709</sup> Especialmente desigualitaria fue la participación en el caso de los Acuerdos de Goma de 2008 con presencia de la mayoría de los grupos armados nacionales de Kivu Norte y Kivu Sur, porque a pesar de una representación elevada (89 personas), sólo tomó parte una mujer.

el CNDP en 2009) o los gobiernos de la región (como el Acuerdo Marco de Addis Abeba de 2013).

**Tabla 9.3. Participación de las mujeres en las negociaciones de paz en la RDC (1999-2013)**

|   | Total      | Mujeres   | Hombres    | % mujeres  |
|---|------------|-----------|------------|------------|
| Acuerdo de alto el fuego de Lusaka (1999)   | 345        | 45        | 300        | 13%        |
| Acuerdo de paz global e inclusivo (Sun City, 2002)  | 345        | 47        | 298        | 13,6%      |
| Pacto de Nairobi sobre Seguridad, Estabilidad y Desarrollo en la región de los Grandes Lagos (2006) | 11         | 0         | 11         | 0%         |
| Acuerdos de Goma (2008)   | 89         | 1         | 88         | 1,1%       |
| Acuerdo gobierno-CNDP (Goma, 2009)  | 4          | 0         | 4          | 0%         |
| Acuerdo Marco Paz, Seguridad y Cooperación para la RDC (Addis Abeba, 2013)                          | 16         | 1         | 15         | 6,2%       |
|   | <b>810</b> | <b>94</b> | <b>716</b> | <b>13%</b> |

Fuente: GNWP (2015: 7).

Como comenté en el capítulo sexto, la cuestión de la participación de las mujeres en estas negociaciones no tiene implicaciones exclusivamente cuantitativas (¿cuántas mujeres?) sino también cualitativas (¿qué mujeres?). Las mujeres de la sociedad civil se han mostrado críticas con el hecho de que las pocas mujeres que participan –cuando participa alguna– en las negociaciones son, como señala Eudoxie Nziavake, “mujeres que vienen de lejos y no conocen la realidad”. Estas mujeres, continua Nziavake, que vienen de las instituciones en Kinshasa y que conocen el conflicto de manera indirecta (por la radio o por teléfono) no tienen la misma visión que las mujeres que viven en los pueblos, en las zonas rurales, que están apegadas a la realidad y han sufrido el impacto de los conflictos en su vida diaria<sup>710</sup>.

Frente a las dificultades de participación directa, de manera formal, en las negociaciones, las mujeres organizadas de la sociedad civil de Kivu Norte y Kivu Sur se han mostrado muy activas en la labor de presión e incidencia política con los actores participantes en las negociaciones, esto es, con los representantes del gobierno congoleño –y, en su caso, de gobiernos extranjeros–, de los grupos armados y de las organizaciones internacionales subregionales o de comunidad internacional que auspician el encuentro.

#### 4.1.2. Criterios de elegibilidad para participar en el proceso DDR III

De acuerdo a Aimée Thèrese Faye, la primera propuesta del proceso DDR III que presentó el gobierno congoleño en noviembre de 2013 no recogía criterios de elegibilidad definidos que permitiesen establecer con claridad quién podía participar en el proceso de DDR<sup>711</sup>. Una vez que esta propuesta fue mejorada, la nueva versión de julio de 2014 (Gouvernement de la RDC, 2014: 16-17) recoge diferentes supuestos para los que establece criterios claros. En primer lugar, distingue entre personas combatientes que se desarmen junto con su grupo armado y aquellas otras que lo hacen aisladamente. En

<sup>710</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>711</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

segundo lugar, dentro de las que se desarman junto con su grupo armado, el programa DDR III diferencia según este grupo armado sea “estructurado” o “no estructurado”. Aunque no se explican en ese documento los criterios para establecer esta distinción ni tampoco se establece un listado de los grupos incluidos en una u otra categoría, sí se señala que la verificación de pertenencia a un grupo armado estructurado se realiza con la presentación de la “orden de combate”<sup>712</sup>, el estado del armamento ligero y pesado y las municiones, minas y explosivos.

Las personas que acuden de manera aislada a desarmarse deben probar su pertenencia a un grupo armado concreto y, al mismo tiempo, aportar un arma y, en su caso, munición. Este mismo criterio de “un combatiente, un arma” (redactado además en masculino) es el que rige también para las personas combatientes de grupos armados, tanto estructurados como no estructurados. La diferencia es que, mientras que para las personas combatientes de grupos armados estructurados el criterio se aplica de manera estricta, en el caso de aquellas pertenecientes a grupos armados no estructurados se permite cierta flexibilidad. Como señala expresamente dicho documento, en virtud de las especificidades de cada grupo armado y, más concretamente, de su equipamiento y dotación de armas de fuego, se puede permitir que combatientes de grupos armados no estructurados que no presenten armas puedan también participar en el proceso de DDR. En este caso, una comisión interrogará a estas personas para verificar, por un lado, sus nociones militares y sus conocimientos sobre el manejo de armas y, por otro, que no hayan ocultado sus armas antes de acudir a desarmarse<sup>713</sup>.

#### **4.1.2.1. Participación de las mujeres en los grupos armados en Kivu Norte y Kivu Sur**

Mughanyiri Mulishamolo señala que la participación de las mujeres en las actividades político-militares tuvo lugar con el desarrollo de los grupos armados durante la rebelión de 1996 contra Mobutu bien porque eran esposas de los combatientes (la gran mayoría), bien porque eran combatientes. Durante los siguientes años, con el aumento exponencial de grupos armados, muchas mujeres entraron a formar parte en ellos primero realizando labores de porteo, cocina o avituallamiento de agua, leña, etcétera, pero también ciertas tareas militares como el traslado transfronterizo de armas entre Uganda y Ruanda y RDC, porteo de munición entre diferentes posiciones de los grupos armados, realización de tareas de información y espionaje, etcétera. Pasó poco tiempo hasta que empezaron a participar directamente en los combates e incluso, en algunos casos –puntuales, matiza–, llegaron a tener gran responsabilidad en ese conflicto armado.

En aquel momento, entre las razones de las mujeres para incorporarse a los grupos armados estuvo también la búsqueda de mecanismos de defensa y de empoderamiento, ya que durante los dos principales conflictos armados (1996-1997 y 1998-2003) muchas mujeres sufrieron violencia sexual y torturas, vieron morir a su familia y/o amistades y

<sup>712</sup> En el argot militar, se denomina “orden de combate” al conjunto de informaciones que describen una estructura militar en un momento concreto y que incluye aspectos como su composición; cadena de mando; unidades de las que dispone, equipamiento y potencia de fuego; situación geográfica; tácticas utilizadas; o modos de aprovisionamiento.

<sup>713</sup> Como señalé en los capítulos quinto y sexto, la ocultación de armas es una estrategia frecuentemente utilizada por los grupos armados o por sus combatientes de manera personal antes de presentarse en los centros de desarme, para garantizar su seguridad o un medio de subsistencia ante la incertidumbre que provocan tanto el proceso de paz, en general, como el proceso de DDR, en particular.



consideraron que entrar en un grupo armado era una forma de protegerse de las amenazas de los conflictos armados<sup>714</sup>. Esto es, comenzaron a participar activamente en los conflictos armados en un intento por escapar de ellos, y se integraron en un grupo armado para protegerse de los demás actores armados.

No es sencillo determinar la participación cuantitativa de las mujeres en los grupos armados en los Kivus. De acuerdo a las dinámicas culturales de los grupos armados en la RDC, además de las mujeres combatientes es muy habitual la presencia de mujeres porque las familias a menudo acompañan a los combatientes hombres. Por tanto, los combatientes hombres están acompañados por sus esposas (incluso por más de una esposa) y, quizás, por otras mujeres de su familia (nuclear y/o extensa) como hermanas, madres, hijas, etcétera. Asimismo, dependiendo del grupo armado de que se trate, pueden existir mujeres secuestradas.

Diferentes personas entrevistadas señalan que el número de mujeres en los grupos armados es muy elevado y concuerdan además en que estas mujeres tienen múltiples roles pero que, en principio, la mayoría de ellas habitualmente no combate<sup>715</sup>. Hay mujeres que acompañan a sus maridos, que avituallan (comida, agua, leña), que realizan labores de información (espionaje) y transporte y también hay mujeres utilizadas para satisfacer las necesidades sexuales. En principio, como señala Aimée Thérèse Faye, en el marco de los procesos de DDR se suele establecer la distinción entre “mujeres combatientes” (mujeres que participan en los combates) y las demás, denominadas habitualmente “mujeres asociadas a las fuerzas y grupos armados”<sup>716</sup> (MAFGA).

El Hadji Bara Dieng, responsable de la unidad “DDR/RR” de la MONUSCO en Bukavu, señala la paradoja de que, aunque es muy probable que el número de mujeres presentes en los grupos armados sea superior al de hombres<sup>717</sup>, la participación de las mujeres en los procesos de DDR es mínima. Los datos aportados por el gobierno congoleño en el Plan Global de DDR (Gouvernement de la RDC, 2014: 7) sobre la participación de mujeres en los procesos de DDR I y DDR II (4% del total) apoyan esta segunda afirmación; la primera, sin embargo, no es posible verificarla por las dificultades para conocer la composición exacta, desagregada por sexo, de los grupos armados<sup>718</sup>.

A pesar de su elevado número, las mujeres están, en general, invisibilizadas en los grupos armados. De acuerdo a Anne Marie Uboyo sólo aquellas que han tenido buena posición en ellos han sido más visibles, pero se trata de casos excepcionales como, por ejemplo, el de algunas mujeres en el marco del M23<sup>719</sup>. Muy pocas mujeres, abunda Eudoxie Nziavake, han ocupado puestos de responsabilidad en los grupos armados por lo que cuando se

---

<sup>714</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014).

<sup>715</sup> Entre ellas, Eudoxie Nziavake, Aimée Thérèse Faye y Anne Marie Uboyo. Entrevistas personales (Goma, Kivu Norte, 25-29 de julio de 2014).

<sup>716</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

<sup>717</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Norte, 31 de julio de 2014).

<sup>718</sup> Ya referí en los capítulos quinto y sexto cómo la ausencia de datos precisos sobre el número de combatientes (en general, incluso sin que estén desagregados por sexo) es uno de los problemas fundamentales en la planificación de los procesos de DDR y que es un fenómeno relativamente frecuente que las cifras aportadas por los mandos de los grupos armados en las negociaciones de paz se vean incrementadas en la medida en que avanzan los procesos y estos deban atender a más personas de las inicialmente previstas.

<sup>719</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

desmovilizan y los hombres combatientes son “premiados” con puestos de responsabilidad, las mujeres son de nuevo excluidas del reparto del poder; están, de nuevo, ausentes<sup>720</sup>.

#### **4.1.2.2. Dificultades específicas de las mujeres para participar en los procesos de DDR: invisibilización, “camuflaje” y falta de reconocimiento**

Como señala Alejandro Sánchez desde la misión de la ONU, una buena implementación del enfoque de género en los procesos de DDR tendría unos resultados totalmente diferentes a los actuales. En su opinión, estos procesos están orientados a los combatientes hombres, mientras que las mujeres, niños y niñas que les acompañan en los grupos armados no pueden participar de manera activa en ellos<sup>721</sup>. El análisis combinado de los roles que realizan las mujeres en los grupos armados con los criterios de elegibilidad del proceso DDR III expuestos más arriba, evidencia que estos últimos fomentan la desigualdad de participación de mujeres y hombres en estos procesos.

Por un lado, la exigencia de aportar un arma o de demostrar conocimientos sobre su uso descarta a muchas mujeres que, aunque realizan tareas imprescindibles para el mantenimiento del grupo armado (cocina, porteo de bienes, acarreo de agua o leña, cuidado de personas) no participan en tareas consideradas “militares”. También descarta a aquellas otras que realizan tareas militares (espionaje, limpieza de armas, acarreo de armas o municiones, radio-operadoras, etcétera) pero no suelen usar un arma.

Como no suele existir una rígida separación de tareas no es infrecuente que la mayoría de las mujeres realice todas estas tareas durante su presencia en el grupo armado. Según Ane Marie Uboyo, desde una visión más integral de la participación de las mujeres en los grupos armados, todas estas mujeres también son combatientes porque en su gran mayoría saben manipular un arma: cuando van al campo a trabajar, muchas veces llevan un arma; están junto a sus maridos en el combate dándoles la munición; e, incluso, aquellas consideradas esclavas sexuales, si llega el momento en que deben utilizar un arma durante el combate lo hacen porque saben hacerlo. Finalmente, algunas mujeres –pocas– participan directamente en los combates e incluso pueden tener un arma en propiedad, por lo que no debieran tener problemas para participar en el proceso.

Los criterios de elegibilidad establecidos en los procesos de DDR previos (DDR I y DDR II) fueron muy estrictos en relación al criterio “un combatiente, un arma” y sólo aquellas personas capaces de aportar un arma en el momento del desarme pudieron participar. Eso excluía a la práctica totalidad de las mujeres. Como señala Germán Vega, este es un “sesgo de género” evidente de los procesos de DDR, ya que si el criterio es disponer de un arma o saber utilizarla, todos los demás roles que han podido desarrollar en los grupos armados son obviados. Según sus palabras, “todas las mujeres que están detrás del hombre que dispara desaparecen del análisis”<sup>722</sup>.

En principio, esta situación cambia en el marco del DDR III, y si se respetan en la práctica los criterios establecidos en el Plan Global, las mujeres que demuestren conocimientos militares y sobre el manejo de armas de fuego podrían participar. Sin embargo, la práctica no es tan sencilla porque, de hecho, existen diferentes dificultades específicas para que las

<sup>720</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>721</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>722</sup> *Ibidem*.

mujeres puedan participar en estos procesos. Estas dificultades hacen referencia a su invisibilización en los grupos armados, a su propia voluntad de “camuflarse” con el inicio del proceso o a la falta de reconocimiento de su actividad en los grupos armados durante el mismo.

La primera de ellas, la invisibilización, hace referencia al hecho de que a las mujeres a menudo no se les deja presentarse para participar en el proceso a causa de las propias relaciones de poder (entre ellas, de género) existentes en el marco del grupo. Esto sucede, por ejemplo, cuando los líderes (hombres) del grupo deciden privilegiar la participación de los hombres frente a las mujeres ante la ausencia de armas para todas las personas o cuando las mujeres son menores y/o esclavas sexuales que los líderes de los grupos armados quieren mantener ocultas.

La segunda de las dificultades se presenta cuando, incluso si las mujeres integrantes de los grupos armados son libres para tomar la decisión de participar en el proceso, puede que decidan no hacerlo debido al rechazo social y la estigmatización que suele conllevar su presencia en aquel. De hecho, como señala Anne Marie Uboyo, “muy pocas mujeres” se desmovilizan a través del proceso oficial de DDR. Muchas mujeres combatientes, cuando tienen que desmovilizarse, prefieren esconderse para evitar la estigmatización, mayor en su caso por su condición de mujeres<sup>723</sup>. En Kivu Norte y Kivu Sur, a las familias y comunidades, especialmente en el entorno rural, les cuesta asumir el pasado de sus familiares o vecinas mujeres en los grupos armados, lo cual dificulta especialmente los procesos de reintegración para las mujeres.

Conscientes de esta realidad, el fenómeno de la reintegración espontánea está muy extendido. Como señala Aimée Therèse Faye, la mayoría de las mujeres que han pertenecido a grupos armados deciden no participar en los procesos de DDR y “camuflarse”. No se acercan a los campos de reagrupamiento y desaparecen porque no quieren ser reconocidas; intentan encontrar otra vida por su cuenta<sup>724</sup>. A pesar de que el fenómeno de la reintegración espontánea fue recurrente en los procesos previos (DDR I y DDR II), no se han incluido en el diseño del DDR III mecanismos dirigidos a eliminar esta dificultad específica para la participación de las mujeres.

Asimismo, como señala Bara Dieng, a menudo, aquellas mujeres con algún tipo de relación con hombres combatientes en los grupos armados (hijas, madres, esposas), incluso cuando han combatido, durante los procesos de DDR en lugar de reconocerse a sí mismas como combatientes se auto(identifican) únicamente como acompañantes de combatientes<sup>725</sup>. Esto es, definen su propia identidad en el marco de ese grupo armado en virtud de su relación con los combatientes hombres, lo que las excluye de participar como combatientes por derecho propio en los procesos de DDR.

La tercera dificultad hace referencia a la falta de reconocimiento de las actividades desarrolladas por las mujeres en los grupos armados. Si, finalmente, las mujeres integrantes de grupos armados deciden presentarse al proceso de DDR pero no pueden aportar un arma, la decisión sobre los conocimientos militares exigidos se toma, caso a caso, en el marco de entrevistas que muchas veces ni siquiera tienen lugar. Cuando sí se

---

<sup>723</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>724</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

<sup>725</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 31 de julio de 2014).

realizan, estas entrevistas están dirigidas por militares hombres, que tienen sus propios valores, opiniones y prejuicios sobre la participación de las mujeres en los diferentes ámbitos de la vida y que difícilmente reconocen las actividades desempeñadas por las mujeres.

En otras ocasiones –añade Germán Vega– el personal que participa en el proceso registra a las personas que acompañan a un combatiente hombre junto con este (por ejemplo, a través del registro “combatiente+1” o “combatiente+3”). Esto puede tener graves implicaciones para las mujeres, entre ellas, que no se reconocen los roles desempeñados por ellas en los grupos armados y, con ello, se bloquea su participación en los procesos; o que se obvia la práctica de los matrimonios forzados en los grupos armados y, al mantener juntos a una superviviente de violencia sexual y a su victimario se fomenta la impunidad y se legitima este crimen cometido durante los conflictos armados<sup>726</sup>.

## 4.2. Participación en la implementación de los elementos de DDR

### 4.2.1. “Pre-DDR”

El programa DDR III preveía en su diseño ciertas actividades que debían realizarse previamente a la implementación del mismo, especialmente aquellas relacionadas con la sensibilización e información a los diferentes colectivos participantes, pero no preveía ninguna actividad denominada expresamente “pre-DDR”. Sin embargo, ya he comentado más arriba que antes de que el DDR III se pusiese en marcha, la rendición del grupo armado M23 y la presión al resto de grupos armados congoleños provocó que miles de combatientes acudiesen a las bases militares tanto de las FARDC como de la MONUSCO para participar en los programas de DDR, por lo que hubo que llevar cabo medidas para hacer frente a esta situación no prevista en el Plan Global.

En el marco de estas actividades, que posteriormente serían denominadas de “pre-DDR”, tanto el gobierno congoleño como la MONUSCO realizaron tres tipos de actuaciones principalmente: traslado y concentración de ex combatientes en centros de pre-reagrupamiento a la espera del inicio del DDR III; actividades de *screening*<sup>727</sup> y selección de estos ex combatientes a través de entrevistas individuales; y, en el caso de identificar a combatientes extranjeros, su transferencia al proceso de DDRRR implementado por la MONUSCO para su repatriación a su país de origen.

En el marco de esta estrategia sobrevenida de pre-DDR, y a la espera del inicio del proceso, el gobierno comenzó a agrupar desde 2013 a las personas ex combatientes en diferentes campos, entre ellos el campo de Bweramana (Kivu Norte). En enero de 2014 se calculaba que había allí aproximadamente 6.000 combatientes, junto con 2.000 civiles que les acompañaban. Como señala Aimée Thérèse Faye, responsable de la unidad “DDR/RR” de la MONUSCO en Goma, en un primer momento la instalación de estas personas se realizó sin selección ni identificación previa. Tampoco se tuvieron en cuenta los criterios de elegibilidad que incluía el borrador del DDR III porque, de hecho, dicho proceso no estaba en marcha. Toda persona que fue allí y dijo ser combatiente fue acogida junto con

<sup>726</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>727</sup> Este término hace referencia a la entrevista en profundidad que, en teoría, tiene lugar con cada persona candidata a participar en el proceso de DDR o DDRRR y que permite obtener información tanto sobre el grupo armado en el que ha participado como sobre su persona. Haré referencia al contenido de esta entrevista en el siguiente epígrafe.

las personas civiles que le acompañaban; niños, niñas, mujeres y hombres compartían espacio en “condiciones deplorables” ya que el gobierno congoleño carecía de medios para poder garantizar su supervivencia<sup>728</sup>. Esto tuvo resultados catastróficos para estas personas y también para el propio proceso de DDR, ya que antes incluso de comenzar ya estaba desanimando tanto a las personas que habían dado el paso y se encontraban allí como al resto que estaban todavía en la selva y esperaban acontecimientos para decidir sobre su participación.

Finalmente, el gobierno decidió que de esas 8.000 personas allí agrupadas, sólo 4.000 eran susceptibles de participar en el proceso. El General de las FARDC Delphin Kahimbi fue el encargado de tomar las decisiones sobre el proceso de DDR antes de su puesta en marcha y, por tanto, fue él quien gestionó también esta situación. En ese momento, cuando todavía no se habían definido los criterios de elegibilidad para participar –el Plan Global que los estableció es de julio de 2014–, como señala Aimée Thérèse Faye, “le correspondía a él y sólo a él decidir si una u otra persona era elegible para entrar o no en el DDR, y la MONUSCO no estuvo implicada en ese proceso”.

En marzo de 2015, estas 4.000 personas seleccionadas fueron enviadas a los centros de desmovilización o centros de tránsito (CTA) de Kitona (Bajo Congo), Kamina (Katanga) y Kotakoli (Ecuador) donde debían esperar el inicio del proceso DDR III. Estos tres campos son los que están establecidos en el Plan Global (Gouvernement de la RDC, 2014: 19) para servir de base a las actividades de desmovilización, pero en ese momento en el que el proceso de DDR todavía no había comenzado, el gobierno congoleño decidió utilizarlos ya para poder alejar a los ex combatientes de sus zonas de origen y actividad, y romper con ello la lógica de perpetuación y reproducción de grupos armados que ha caracterizado la situación de conflicto en el este de la RDC durante estos últimos veinte años.

Asimismo, el programa DDR III preveía que tras una breve estancia en los CTA, las personas combatientes debían ser enviadas a los Centros de Preparación a la Reintegración (CPR) en los que durante un plazo de entre seis y doce meses, según la situación y adaptación de cada combatiente, debían prepararse y formarse para afrontar su reintegración en la sociedad. Sin embargo, como señala Aimée Thérèse Faye, en aquel momento los CPR todavía no habían sido construidos ni se habían habilitado otros espacios existentes para llevar a cabo este elemento del proceso<sup>729</sup>. De hecho, finalmente se decidió que los centros de tránsito (CTA) se convirtiesen también en centro de preparación para la reintegración (CPR) y se realizasen en ellos todas las actividades antes de la reintegración.

Aunque las condiciones de vida son complicadas en todos los CTA, especialmente dramática fue la experiencia de aquellas personas que fueron trasladadas al centro de tránsito de Kotakoli, una antigua base de entrenamiento de las FARDC abierta en 1965, en estado ruinoso y con una situación geográfica poco accesible<sup>730</sup>. La ONG internacional de defensa de los derechos humanos Human Rights Watch<sup>731</sup> señaló en octubre de 2014 que

<sup>728</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

<sup>729</sup> *Ibidem*.

<sup>730</sup> Este campamento está rodeado de un espeso bosque, es casi inaccesible por carretera (ya que esta es impracticable para los vehículos) y el aeropuerto se encuentra en la ciudad más cercana, Gbadolite, a unos 100 kilómetros y varios días de camino a pie.

<sup>731</sup> <https://www.hrw.org/news/2014/10/01/dr-congo-surrendered-fighters-starve-camp> [consultado el 31 de enero de 2016].

más de 100 personas entre combatientes y familiares<sup>732</sup> habían fallecido en el campo de Kotakoli por desnutrición y enfermedades desde diciembre de 2013. Estas personas fueron trasladadas a este centro en septiembre de 2013 y cuando a los pocos meses la comida se terminó, el gobierno no envió suministros suficientes de alimento y medicinas. Asimismo, en algunos casos el personal médico y las personas allí agrupadas no compartían el mismo idioma, debido a su diferente origen geográfico<sup>733</sup>, lo que complicó el diagnóstico y tratamiento de las enfermedades.

En este caso en particular, y nuevamente en el marco de estas actividades pre-DDR no previstas en el programa DDR III, el gobierno hizo un par de pagos de 20 dólares por combatiente en 2013, pero cuando dejaron de recibir este dinero las personas del centro de Kotakoli no tuvieron manera de garantizar su subsistencia. Como señala Aimée Thérèse Faye, incluso la MONUSCO llevó víveres y útiles de labranza y semillas para satisfacer sus necesidades a corto y medio plazo, pero eso tampoco fue suficiente<sup>734</sup>. Dadas las circunstancias, incluso los soldados FARDC encargados de la vigilancia del centro permitieron a las personas allí agrupadas salir del campo para buscar comida o realizar pequeños trabajos para la población local que les permitieran ganar algo de dinero o de comida para subsistir.

Dificultades similares –aunque quizás no tan graves– se han sucedido en la mayoría de los centros tanto de reagrupamiento de Kivu Norte y Kivu Sur como de tránsito fuera de esta región. La espera masiva ante el inicio del proceso ha sido una situación no prevista que ha generado graves problemas. En este contexto de incapacidad para satisfacer las necesidades de las personas que pretendían participar en el proceso de DDR, las mujeres también se han visto muy perjudicadas. Aimée Thérèse Faye señala, por ejemplo, cómo la atención médica y psicológica específica para las mujeres combatientes o asociadas a grupos armados ha sido inexistente. Esto ha sido especialmente grave en algunos casos como el de las mujeres embarazadas. La propia Faye recuerda el caso de dos mujeres ex combatientes del M23 que fueron obligadas a permanecer durante la parte final de su embarazo en el campo de reagrupamiento en el que se encontraban, donde no pudieron disponer ni de un seguimiento adecuado de su embarazo ni un parto con las mínimas condiciones sanitarias. En este caso, ni la intervención de la MONUSCO, que intercedió ante las autoridades congoleñas e incluso mandó una carta al Ministro de Defensa solicitando su traslado a un hospital, tuvo éxito<sup>735</sup>.

#### 4.2.2. Sensibilización e información pública

El gobierno congoleño y los organismos nacionales encargados de la ejecución de los procesos DDR I y DDR II (CONADER, entre 2003 y 2007, y UEPNDDR, a partir de esa fecha) recibieron severas críticas durante su implementación por la opacidad en la toma de

<sup>732</sup> Según sus datos, 42 combatientes, 5 mujeres y 57 niños y niñas. Human Rights Watch destaca la especial impotencia de los combatientes hombres que eran padres –dado su rol masculino de proveedor y protector– viendo sufrir y morir a sus hijos e hijas en esas circunstancias (*Ibidem*).

<sup>733</sup> Por un lado, aunque como ya señalé el francés es considerada “lengua oficial” por la Constitución, sólo es conocida por personas con un cierto nivel de estudios. Por otro lado, las cuatro “lenguas nacionales” (kikongo, lingala, swahili y tshiluba) se circunscriben a distintas zonas geográficas del país. Y, finalmente, existen en la RDC cientos de lenguas ligadas a las diferentes etnias. Por tanto, no es extraño que a pesar de que las personas implicadas pudieran conocer varias lenguas, no compartiesen ninguna.

<sup>734</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

<sup>735</sup> *Ibidem*.

decisiones y la falta de información pública hacia los diferentes actores implicados (combatientes, comunidad internacional, contrapartes internacionales y locales y comunidad internacional). Por ello, en el marco del DDR III, el Plan Global establece la necesidad de un “acompañamiento informativo a lo largo de todo el programa” en los ámbitos siguientes (Gouvernement de la RDC, 2014: 15):

- Sensibilización interpersonal a las personas candidatas, entre ellas, combatientes de origen congoleño y extranjero, comunidades de acogida y comunidades de origen de las personas combatientes, autoridades (administrativas, políticas, militares, religiosas y tradicionales), sociedad civil y comunidad internacional.
- Sensibilización y concienciación familiar, tanto de parejas, hijos e hijas, padres y madres de las personas combatientes como, en su caso, del personal encargado del cuidado de combatientes con discapacidades.
- Movilización social de organizaciones comunitarias de la sociedad civil, entre ellas, iglesias y grupos religiosos, organizaciones socioculturales, grupos de mujeres, estructuras de desarrollo socioeconómico y comunidades rurales.

Una de las medidas que se adoptó fue, por ejemplo, que todos los centros en los que se realizasen actividades de DDR fuesen accesibles a los diferentes socios nacionales e internacionales en la implementación para que puedan verificar que las personas allí agrupadas ven respetadas las garantías constitucionales y las leyes en vigor en la RDC<sup>736</sup>. Frente a esta voluntad teórica de transparencia, la práctica está siendo más compleja. Especialmente criticada fue la elección del campamento de Kotakoli, aislado y prácticamente inaccesible por carretera, por lo que las posibilidades de seguimiento y control por parte de actores no gubernamentales eran escasas. Como señala la responsable de la MONUSCO en Goma, Aimée Thérèse Faye, es impensable poner en marcha un proceso de DDR transparente si no se puede ir allí a ver lo que se está haciendo. “¿Quién va a financiar un programa si no es transparente? Nadie”, señala. Sobre la base de esa necesidad de transparencia, desde la MONUSCO se solicitó el cierre del CTA de Kotakoli, a lo que el gobierno congoleño accedió.

Por otro lado, el desarrollo deficiente del proceso (y de estas actividades de pre-DDR) ha provocado que las informaciones que se han ido conociendo fuesen decepcionantes ya que reflejaban lo caótico que estaba siendo el proceso antes incluso de iniciarse. Esto ha sido contraproducente para la credibilidad del proceso y ha tenido un efecto desincentivador en el resto de actores armados que todavía no estaban participando en él.

He comentado más arriba cómo la existencia desde 2013 de numerosos actores armados que habían decidido abandonar las armas y estaban siendo agrupados en campos a la espera de participar en el DDR III provocó la puesta en marcha de medidas pre-DDR no previstas por parte del gobierno congoleño. Asimismo, este tiempo de espera tuvo importantes repercusiones para las propias personas combatientes y sus acompañantes, para las poblaciones locales cercanas a los campos donde estas personas eran reagrupadas, para el resto de combatientes que permanecían activos y, finalmente, para la población en general.

---

<sup>736</sup> <http://desc-wondo.org/fr/rd-congo-le-plan-global-de-desarmement-demobilisation-et-reinsertion-ddr-iii/>, de 4 de febrero de 2014 [consultado el 15 de febrero de 2016].

Por ejemplo, en los campos de tránsito de Kotakoli y Kitona se han producido sublevaciones por parte de las personas allí agrupadas. Estos levantamientos no sólo tienen lugar en protesta por las condiciones de vida, como en el caso de Kotakoli, sino también por los largos periodos de espera de inicio del proceso<sup>737</sup>. Como señala Aimée Thérèse Faye, estos largos plazos de espera favorecen el fracaso del proceso porque mantener inactivos durante meses a hombres combatientes (en su mayoría) que han construido su comportamiento en base a la agresividad y la violencia es un riesgo importante para ellos mismos y sus familias, para las poblaciones cercanas y para todo el proceso, ya que desincentiva a aquellas otras personas combatientes que todavía no han dado el paso de abandonar las armas.

Por otro lado, las protestas y manifestaciones también han venido del lado de la población local, especialmente de aquella cercana al emplazamiento de los campos de tránsito y/o reagrupamiento de las personas ex combatientes y sus familias, que han demandado el traslado de las personas combatientes y sus familias en diferentes ocasiones. En la mayoría de los casos, como en el campo de Kisangani donde se ha agrupado a las personas combatientes de las FDLR, existía recelo local ante la presencia de excombatientes de un grupo armado que ha sido tan temido como odiado en la RDC. Sin embargo, en otros, como el de campamento de Kotakoli, la población civil local empatizó con la situación de desamparo de las personas ex combatientes agrupadas y se manifestó a favor de su traslado a campos donde se garantizase su dignidad. De hecho, aunque también ha habido algunos problemas de convivencia, la relación entre la población civil de la zona y las personas excombatientes agrupadas en Kotakoli ha sido de solidaridad, cooperación y empatía.

A menudo, las tareas de sensibilización e información realizadas por las autoridades gubernamentales o por la MONUSCO sobre los procesos de DDR se ven acompañadas por el trabajo informal de las mujeres. Anne Marie Uboyo destaca que muchos hombres han decidido abandonar los grupos armados por la presión y la labor de sensibilización de las mujeres sobre los procesos de DDR ya fuesen bien mujeres desconocidas bien mujeres cercanas que, en ocasiones, incluso les ayudan en el proceso de huida de los grupos armados. La propia Uboyo señala el caso de combatientes que quieren dejar la lucha en contra de la voluntad de su superior y piden ayuda a las mujeres. Conscientes de que es mucho más complicado huir portando un arma, se la entregan a las mujeres en el campo por el día y le piden que la esconda y la lleve al cuartel de las FARDC o de la MONUSCO; luego, por la noche, ya sin arma dejan el grupo armado para participar en los procesos de DDR<sup>738</sup>. Este trabajo de las mujeres es silencioso y permanece en el anonimato porque, de hecho, implica un gran riesgo para su seguridad.

### 4.2.3. Desarme

En el marco del DDR III, el desarme se está produciendo en centros de reagrupamiento o de pre selección (pre-triage) gestionados por las FARDC. Sin embargo, generalmente, y en virtud de la ubicación de los grupos armados, antes de llegar a ellos, las personas ex combatientes se acercan a entregar las armas a alguno de los diferentes centros de pre-

---

<sup>737</sup> <http://www.radiookapi.net/actualite/2015/03/13/bas-congo-tension-kitona-apres-soulevement-des-combattants>, de 13 de marzo de 2015 [consultado el 5 de febrero de 2016] y <http://www.radiookapi.net/actualite/2015/07/01/rdc-environ-1006-combattants-de-kota-koli-transfers-kamina>, de 1 de julio de 2015 [consultado el 5 de febrero de 2016].

<sup>738</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).



reagrupamiento diseminados por el este del país y situados en zonas rurales, cerca de sus áreas de influencia como, por ejemplo, en el caso de Kivu Norte, en Beni, Bunia o Mubambiro<sup>739</sup>. Posteriormente, en el plazo de unos días deben ser trasladadas a centros de reagrupamiento como el de Bweremana<sup>740</sup>.

En los casos en los que las personas combatientes acuden a campos gestionados por la MONUSCO, como el de Munigi, en los alrededores de Goma (Kivu Norte) o el de Bukavu (Kivu Sur), lo primero que se hace es identificarles. Tras su identificación, si es nacional, esa persona será trasladada a un centro de pre-reagrupamiento para que comience su participación en el proceso de DDR III y, si es extranjera, permanece en ese campo de la misión de la ONU para participar en el proceso de DDRRR.

Todos estos campos están en Kivu Norte y Kivu Sur, cercanos y accesibles a las personas ex combatientes. En estos emplazamientos se produce, primero, la entrega de armas ligeras y de pequeño calibre, armas pesadas, municiones y minas; segundo, la identificación y registro de las personas combatientes; y tercero, el tratamiento de las armas (Gouvernement de la RDC, 2014: 16-17).

A diferencia de los anteriores procesos, en el DDR III se ha decidido la destrucción, por parte de las FARDC y de la MONUSCO, de todas las armas recogidas después de su registro. Ya señalé en el capítulo sexto la importancia de una recogida eficaz y de la destrucción de la mayor cantidad posible de armas para evitar su desvío, generalmente, para su uso en estos mismos conflictos y para reducir los niveles de inseguridad y violencia en el contexto. Esto es especialmente importante porque, como señalé en el capítulo octavo, han existido en el caso de la RDC denuncias de desvío y de puesta en circulación de armas recogidas en el marco del desarme en los procesos de DDR I y DDR II.

En el caso de las personas combatientes que han acudido a la MONUSCO, durante la fase de identificación para verificar su nacionalidad y, por tanto, decidir si participa en el proceso de DDR o de DDRRR, se suele realizar una entrevista en profundidad generalmente denominada *screening*. Esta entrevista permite obtener información tanto sobre el grupo armado en el que ha participado como sobre su persona. En el caso de la MONUSCO, como señala Aimée Thérèse Faye, en esta entrevista en profundidad se le realizan a la persona candidata preguntas como las siguientes: ¿De dónde viene? ¿Cuál es su grupo armado? ¿En qué zona actúa su grupo armado? ¿Cómo es la organización del mismo? ¿Quiénes son sus superiores? ¿Cuáles son sus roles en el grupo armado?, ¿Con qué tipo de armas y fuerzas de combate cuenta el grupo? ¿Cuántas personas lo integran? ¿Cuáles son sus objetivos? ¿De dónde proceden sus ingresos? Posteriormente, la entrevista se centra en la persona y sus necesidades e intereses, entre otras, con las siguientes preguntas: ¿Qué quieres hacer? ¿Por qué has venido a participar en el proceso de DDR/RR? ¿Por qué decides ahora dejar el grupo armado y dejar las armas? ¿Dónde está tu familia? ¿Cuántas personas la forman? ¿Cuántos hijos e hijas tienes? ¿Qué te motiva? ¿Qué quieres hacer ahora con tu vida?<sup>741</sup> El proceso de DDR nacional también prevé una

<sup>739</sup> Los dos primeros centros están situados en el Norte de la provincia de Kivu Norte, mientras que el tercero está en el Sur de esta provincia, a la orilla del Lago Kivu, cerca de la frontera con Kivu Sur.

<sup>740</sup> Este centro está situado en el Sur de la provincia de Kivu Norte, a la orilla del Lago Kivu, cerca de la frontera con Kivu Sur.

<sup>741</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

entrevista similar, pero se realiza en un estadio posterior, una vez la persona es trasladada al centro de tránsito o de desmovilización.

Los plazos de estancia de las personas combatientes en los centros de reagrupamiento no se han respetado y han sido muy superiores a los previstos. Las personas ex combatientes y sus acompañantes han tenido que esperar mucho tiempo su traslado a los centros de desmovilización en otras Provincias, lo que ha provocado hacinamiento y falta de organización. Por ejemplo, Anne Marie Uboyo señala cómo en el campo de el centro de reagrupamiento de Bweremana (Kivu Norte) las personas ex combatientes compartían espacios con quienes les acompañaban en los grupos armados; ex combatientes y civiles, mujeres y hombres hacían vida juntos, comían juntos, etcétera, con los que riesgos que eso puede implicar, entre otras cuestiones, para las mujeres, tanto combatientes como civiles<sup>742</sup>.

Estos largos tiempos de espera y las malas condiciones en las que esta ha tenido lugar hasta la fecha han provocado que la elevada tasa de participantes inicial haya ido descendiendo drásticamente. Asimismo, los mensajes contradictorios del gobierno en relación con el desarrollo del proceso han provocado que muchos de estos combatientes hayan decidido abandonar los campos y reintegrarse en sus anteriores grupos armados o en otros<sup>743</sup>.

Finalmente, señalé también en el capítulo quinto cómo el éxito del desarme depende, entre otras cuestiones, de la disciplina existente en los grupos. En la RDC, el elevado número de grupos armados existentes así como su heterogeneidad plantea circunstancias y problemas muy diferentes. Por un lado, existen pocos grupos armados disciplinados pero, con ellos, el desarrollo del desarme es principalmente una cuestión de voluntad política de sus líderes; por otro, la mayoría de los grupos armados son poco disciplinados, por lo que el proceso puede plantear complicaciones de seguridad.

#### 4.2.4. Desmovilización

Como señala Anne Marie Uboyo, la implementación de la desmovilización en la RDC ha sido históricamente muy caótica, con retrasos, falta de información y mala gestión por parte de los actores responsables<sup>744</sup>. En su opinión, la situación no ha mejorado en el marco del DDR III<sup>745</sup>.

Tal y como recoge el Plan Global de DDR (Gouvernement de la RDC, 2014: 14 y 19), una vez desarmadas, las personas combatientes deben ser trasladadas, junto con sus familias y con el apoyo logístico de la MONUSCO, a los centros de desmovilización o de tránsito

---

<sup>742</sup> *Ibidem*.

<sup>743</sup> <https://www.hrw.org/news/2014/10/01/dr-congo-surrendered-fighters-starve-camp>, de 1 de octubre de 2015 [consultado el 31 de enero de 2016].

<sup>744</sup> Integrantes de la Marcha Mundial de las Mujeres que estaban presentes durante la entrevista que realicé a Eudoxie Nziavake señalaron un caso que tuvo lugar en el año 2007, cuando durante la implementación del elemento de desmovilización en el que las personas participantes estaban en el centro de acantonamiento, se les informó de que el programa había finalizado y se les pidió que abandonasen el campo sin mayores explicaciones. Las razones de esta decisión, como se supo más tarde, no fueron en ese caso la falta de dinero sino razones políticas derivadas de las propias negociaciones del conflicto. Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>745</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

(CTA) en Kamina (Provincia de Katanga), Kitona (Provincia de Bajo Congo) y Kotakoli<sup>746</sup> (Provincia de Ecuador) donde, de acuerdo a Aimée Therèse Faye, las personas ex combatientes son agrupadas según su pertenencia a los grupos armados y/o a su zona de origen<sup>747</sup>. En estos campamentos –en algunos casos a más de mil kilómetros de Kivu Norte y Kivu Sur– están teniendo lugar tanto las actividades de desmovilización como las de “preparación para la reintegración” y, por ello, las personas combatientes permanecen en ellos entre seis y doce meses.

Como reconoce el propio gobierno congoleño, estos centros, han sido elegidos precisamente por la seguridad que ofrece su lejanía de los Kivus (Gouvernement de la RDC, 2014: 19). De hecho, este desplazamiento tan largo y costoso (financiado por la MONUSCO) se explica en virtud del fracaso de la estrategia empleada en los dos procesos de DDR previos, en los que las personas participantes fueron agrupadas en centros de acantonamiento en las propias regiones de origen, lo que generó muchas tensiones y favoreció el abandono del proceso y la perpetuación de las dinámicas de reclutamiento.

De hecho, uno de los principales objetivos de la desmovilización es separar física y mentalmente al combatiente de la estructura de mando a la que ha estado sometido en el grupo armado. Junto al proceso de separación física tiene lugar otro proceso psicológico (Naciones Unidas, 2006e: 392), más largo y complejo, a través del cual la persona desmovilizada debe encontrar su sitio en la sociedad, fuera del apoyo de la estructura de un grupo armado. La persona combatiente ha encontrado en su grupo armado un grupo social donde ha construido ciertas dinámicas de disciplina, jerarquía y relaciones de poder que dan lugar, como señala Torjesen (2013: 7), a sentimientos de pertenencia, dependencia y/o de lealtad que complican su ruptura con el grupo o con sus superiores.

Este fenómeno ha estado especialmente presente en los conflictos armados en Kivu Norte y Kivu Sur, donde estas relaciones de fidelidad entre la tropa y la comandancia han permitido fenómenos como la continuidad de la estructura de un grupo armado en el tiempo con siglas diferentes. El caso paradigmático ha sido el del RCD-Goma, (2003-2007), posteriormente reconvertido en CNDP (2007-2009) y, finalmente –por el momento<sup>748</sup>– en M23 (2012-2013). Como he analizado más arriba, estos grupos armados han participado en sucesivos procesos en los que han optado entre el DDR y la integración en las FARDC, pero posteriormente siempre decidieron abandonar dichos procesos o desertaron de las FARDC y se reorganizaron en un nuevo grupo armado con otra denominación.

Esta dinámica de reclutamiento constante –estos “movimientos de va y viene” (*mouvements de va et viens*) como los denomina Marie Honorine Chiribagula<sup>749</sup>– provoca que las personas que abandonan un grupo armado y bien participan en el proceso de DDR bien se integran en el ejército, vuelven posteriormente a otro grupo armado. La separación física que propone el DDR III trata precisamente de romper con este círculo vicioso a

---

<sup>746</sup> Ya he señalado más arriba cómo, a causa de los graves problemas que causó la utilización de este centro, el gobierno congoleño decidió finalmente dejar de utilizarlo en el marco del proceso de DDR.

<sup>747</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

<sup>748</sup> Ya he comentado en los dos capítulos precedentes que aproximadamente dos mil combatientes del M23 permanecen tras su derrota en 2013 en los países vecinos (Uganda y Ruanda) y, cómo la población civil congoleña teme su vuelta bajo una nueva denominación.

<sup>749</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

través del alejamiento de las personas participantes tanto de su contexto geográfico y social como de las personas de los grupos armados con ascendencia, poder o autoridad sobre ellas.

Sin embargo, esta medida no ha estado exenta de polémica. Por ejemplo, desde el respeto por una decisión que corresponde al propio gobierno congoleño, la MONUSCO cuestionó la idoneidad de trasladar a miles de ex combatientes de Kivu Norte y Kivu Sur al Oeste o al Sur del país, lejos de sus familias extensas, de sus comunidades y de sus lazos sociales. Asimismo, en la medida en que muchas personas participantes fueron trasladadas allí antes de que comenzase propiamente el DDR III, esto es, en el marco de las medidas de pre-DDR analizadas más arriba, han permanecido en estos centros, fuera de su contexto de origen y en algunos casos sin sus familias, casi dos años hasta que finalmente el DDR III se puso en marcha en mayo de 2015. Una vez iniciado el proceso, han continuado allí varios meses más realizando las actividades de preparación para la reintegración previstas.

Por otro lado, como he señalado más arriba, en los anteriores procesos de DDR (I y II), la decisión sobre la recuperación de la vida civil o la integración militar en las FARDC correspondía a la persona participante. La ausencia de medidas de identificación y verificación de sus antecedentes implicaba, en la práctica, la existencia de un criterio de integración voluntaria. Sin embargo, en el caso del DDR III, sólo un número muy reducido de participantes tendrá la posibilidad de integrarse en las FARDC y la mayoría de ellos deberá reintegrarse en la vida civil<sup>750</sup>. Asimismo, está prevista la implementación de un proceso de *vetting* durante la desmovilización según el cual la justicia militar congoleña, en colaboración con la unidad “Derechos Humanos” de la misión de la ONU, debe verificar que las personas que han cometido crímenes de genocidio, crímenes de guerra o crímenes contra la humanidad sean apartadas del proceso de DDR y llevadas a campos de internamiento para que respondan por su actos en un juicio posterior.

Como la mayoría de las personas combatientes se reintegrarán en la sociedad, su correcta orientación profesional es fundamental. Como señala Mughanyiri Mulishamolo, en los programas de DDR I y DDR II ha sucedido en ocasiones que ex combatientes que han pasado varios meses de formación en un oficio han decidido que no querían trabajar en ese ámbito porque “querían ganar dinero de verdad”. En su opinión, las personas combatientes deben comprender que son personas responsables que toman una decisión (con apoyo y orientación del programa) y asumen las consecuencias de la misma. “Debo tomar una decisión y esta es la decisión que tomo después de haber comprendido la situación”, es en su opinión la actitud correcta que, sin embargo, reconoce como poco habitual entre las personas participantes en los procesos. Ello ha llevado a la frustración y la desidia de algunas personas combatientes que han pasado meses formándose en materias que no eran de su interés<sup>751</sup>.

Las personas ex combatientes están en los centros de desmovilización de Kitona y Kamina durante un plazo que oscila entre un mínimo de seis y un máximo de doce meses, realizando estas actividades de preparación a la reinserción. El plazo concreto depende del desarrollo del proceso en cada caso, esto es, de la propia actitud y del grado de preparación obtenido por cada persona. En principio, durante los primeros seis meses tiene lugar la

<sup>750</sup> <http://www.irinnews.org/fr/report/99762/briefing-troisi%C3%A8me-plan-ddr-en-rdc-cette-fois-ci-sera-t-elle-la-bonne> [consultado el 15 de enero de 2016].

<sup>751</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014).

formación profesional que debe capacitar a la persona participantes en un oficio (una “actividad generadora de ingresos”) de su elección que favorezca su reintegración económica. Actualmente entre las formaciones que se están llevando a cabo están peluquería y estética, albañilería, corte y confección, agricultura o pastelería. Estas formaciones son impartidas por contrapartes locales públicas y privadas, nacionales e internacionales<sup>752</sup>, y están financiadas principalmente por el Banco Mundial.

Finalmente, esta fase de preparación para la reintegración también incluye actividades sobre lo que se denominan “aptitudes pertinentes para la vida cotidiana” (Gouvernement de la RDC, 2014: 21), entre las que se encuentran formaciones sobre la paz, la reconciliación y la resolución de conflictos, sobre derechos humanos o sobre educación cívica y ciudadanía (derechos y deberes de los ciudadanos), etcétera. Sin embargo, no se realiza un trabajo individual o en pequeños grupos que permita afrontar las necesidades específicas e individualizadas de cada persona, sino que las formaciones se realizan normalmente a través de charlas y sensibilizaciones dirigidas a grandes grupos con lo que su impacto es mínimo.

Asimismo, en relación con la violencia, estas formaciones se centran a menudo en la prevención de la violencia sexual (sin cuestionar las otras múltiples violencias que pueden ejercer contra mujeres y hombres) y, como señala Anne Marie Uboyo, en la necesidad de “proteger a las mujeres” una vez recuperan su estatus civil. Por tanto, se refuerzan algunas características de la construcción de su masculinidad hegemónica como su carácter protector y se actúa sólo ante determinadas manifestaciones de violencia. No se cuestionan las relaciones de poder que crean estas desigualdades de género y, con ello, se pierde una oportunidad de potenciar su transformación personal en este ámbito.

Durante los meses que dura la estancia en los campos de preparación para la reintegración, por tanto, se dan pasos que favorezcan la reintegración económica, a través de la formación en una actividad generadora de ingresos; y la reintegración social y política a través de formaciones sobre paz, reconciliación, derechos humanos y educación cívica, que pretenden fomentar su cambio de comportamiento.

#### **4.2.5. Reintegración**

Como señalé en el capítulo sexto, la fase de reintegración es, con diferencia, la que más dificultades y problemas plantea en los procesos de DDR en todo el mundo. El énfasis en la seguridad y la estabilidad del modelo de paz liberal ha implicado a menudo que simplemente el abandono de las estructuras militares y la vuelta a la sociedad de las personas ex combatientes como civiles ya sean considerados un éxito. Como señalan Dudouet *et al.* (2012c: 34), la reintegración se ha interpretado como una estrategia cosmética dirigida a detener la violencia pero sin abordar las causas principales del conflicto. Esto es precisamente lo que ha pasado en la RDC donde, al no incidir ni sobre las causas de los conflictos ni sobre el comportamiento de las personas ex combatientes, los procesos de DDR han sido a menudo sólo un *impasse* antes de un nuevo reclutamiento en un grupo armado.

---

<sup>752</sup> Entre ellas, el Instituto Nacional de Formación Profesional, Caritas Congo, la Organización de Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO) o la Unión Europea: <http://www.radiookapi.net/2015/11/26/actualite/securite/rdc-debut-de-la-troisieme-phase-du-programme-de-demobilisation-des-ex> [consultada el 15 de abril de 2016].

Aún es demasiado pronto para realizar un balance de la reintegración en el marco del DDR III. Sin embargo, las experiencias previas en el DDR I y DDR II demuestran que, como señala Anne Marie Uboyo, trabajadora local de la misión de la ONU en la RDC, “el gobierno congoleño, mi gobierno, no ha tenido una buena política para la reintegración”<sup>753</sup>. Asimismo, considera que el problema fundamental fue que la falta de fondos provocó que los elementos de reinserción y reintegración en la práctica nunca tuvieran lugar y, a causa de la miseria, las personas participantes decidieran volver a los grupos armados.

Eudoxie Nziavake coincide con el diagnóstico del fracaso pero matiza las causas. En su opinión, los primeros pasos del proceso (desarme y desmovilización) han tenido cierto éxito previamente pero la reintegración siempre ha fracasado. No se trata sólo de una cuestión económica, sino de la ausencia de seguimiento y acompañamiento de las personas ex combatientes, que “han sido abandonadas a su triste suerte”<sup>754</sup>. Esta opinión apoya la idea de Torjesen (2013: 2) que señala cómo, de manera general, la reintegración siempre se centra en el empleo y no incide suficientemente en otros muchos procesos sociales, políticos, económicos y psicológicos asociados a las personas ex combatientes.

Asimismo, otro problema de los procesos de DDR I y DDR II ha sido considerar estos procesos como procesos individuales, centrados en las personas ex combatientes. En el marco del DDR III, sin embargo, el punto de partida es trascender esta lógica tradicional de los procesos de DDR y poner el acento en la reintegración comunitaria. De hecho, este nuevo proceso circunscribe la reintegración económica y social de las personas participantes en el marco de sus comunidades de acogida (Gouvernement de la RDC, 2014: 22-24).

El proceso de DDR no es sólo un proceso individual de la persona participante sino también un proceso colectivo de la comunidad en su conjunto. Por un lado, porque como señala Aimée Thérèse Faye, estas personas van a reintegrarse en comunidades o sociedades con personas que han enfrentado desplazamientos, asesinatos, violaciones sexuales, etcétera y que también deben poder beneficiarse de este nuevo escenario<sup>755</sup>. Por otro, en Kivu Norte y Kivu Sur donde la violencia y el sufrimiento han sido una parte fundamental de la vida de todas las personas, la necesidad de cuestionar las prácticas y dinámicas propias de los conflictos y de adoptar otras nuevas más constructivas incluye al conjunto de la sociedad.

Finalmente, esta aproximación más comprehensiva tiene sentido porque, como señalan Véronique Dudouet *et al.* (2012c: 34), en algunos contextos la pregunta principal para muchas personas ex combatientes no es cómo reintegrarse sino “¿reintegrarse en qué?”. La reintegración no es posible en un escenario de destrucción física (humana, medioambiental, de infraestructuras), con escasas oportunidades de empleo en la economía formal y con una fuerte ruptura de las redes sociales. Es necesario, por tanto, incidir también en las circunstancias específicas de las comunidades de acogida en las que las personas combatientes han decidido reintegrarse.

---

<sup>753</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>754</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>755</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de julio de 2014).

#### 4.2.5.1. Reintegración económica

Durante los procesos de DDR I y II las ayudas a la reinserción y la reintegración tuvieron una base fundamentalmente pecuniaria. A través de un único pago o de pagos fraccionados se le entregaron diferentes cantidades (que rondaban los 100 dólares) a cada combatiente. Ya señalé en el capítulo sexto el carácter controvertido de los pagos en metálico durante la etapa de reinserción y/o de reintegración. En este contexto en particular, como señala Aimée Thérèse Faye, “¿Qué puede hacer un combatiente con 100 dólares para toda su vida? Cuando ve que se le acaba el dinero, compra un arma y regresa a la guerra”<sup>756</sup>.

De hecho, esta dinámica de pagos en metálico, entrega de bienes o puestos públicos (en la administración civil o en las FARDC) ha tenido un efecto contraproducente en el caso de la RDC. La experiencia de miles de ex combatientes recibiendo estos beneficios en los procesos de DDR ha construido la idea tanto en estas personas como en la sociedad de que los procesos de DDR son una oportunidad para obtener dinero o bienes materiales. Como señala Mughanyiri Mulishamolo, el mensaje que transmiten las personas que han participado en ellos está mucho más relacionado con los beneficios o los kit de desmovilización recibidos que con el propio sentido de la decisión de abandonar las armas y las implicaciones para su vida. En sus propias palabras, “si estas personas se desmovilizan sin entender por qué lo hacen, sin comprender que en primer lugar es por su propio interés, que no es por los bienes materiales, se acabó”<sup>757</sup>.

La formación recibida en la fase de desmovilización está dirigida a ofrecer a las personas participantes capacitación que pueda favorecer su proceso de búsqueda de una forma de sustento alternativa a la violencia. Sin embargo, como ya sucedió en los procesos de DDR I y DDR II, en su retorno a la sociedad se enfrentan, como indica nuevamente Mughanyiri Mulishamolo, a las dificultades de un mercado de trabajo constreñido y de una situación económica deprimida<sup>758</sup>. Este mismo problema se van a encontrar las personas que han empezado a salir en 2016 de los campos de preparación a la reintegración tras realizar la formación profesional, porque la situación económica es tan mala actualmente como lo ha sido estos últimos años. Para acompañarles en este proceso, en el marco del DDR III tanto la reintegración económica como la social se planifican durante un marco temporal amplio de tres años en el que se prevé el seguimiento y asistencia técnica a estas personas. Se pretende evitar –como criticaba Nziavake de los procesos previos–, el “abandono” de las personas participantes una vez comienza la fase de reintegración.

Por otro lado, ya señalé en el capítulo sexto que es controvertida la decisión sobre si los beneficios económicos del proceso de DDR deben limitarse a aquellas personas que portaron un arma durante el conflicto, ya que esto puede generar la percepción en la sociedad en general y en las comunidades de acogida, en particular, de que se está premiando (en lugar de cuestionando) su comportamiento. La forma en la que el Plan Global DDR III (Gouvernement de la RDC, 2014: 22) ha gestionado esta voluntad de implementar una reintegración comunitaria en el plano económico ha sido la de equiparar el apoyo económico que va a recibir cada persona reintegrada con el que debe recibir la comunidad de acogida con un ratio “uno a uno”, esto es, una persona de la comunidad será beneficiaria del proceso de DDR por cada ex combatiente reintegrado en ella.

---

<sup>756</sup> *Ibidem*.

<sup>757</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 19 de agosto de 2014).

<sup>758</sup> *Ibidem*.

Esta persona de la comunidad que se convierta en beneficiaria del proceso de DDR trabajará en la rehabilitación de los servicios e infraestructuras (escuelas, carreteras, espacios comunitarios, etcétera) de esa comunidad de acogida. Esta medida, por un lado, permite que la comunidad perciba que el combatiente aporta algo –aunque sea indirectamente– al bien común, lo que puede favorecer tanto su reintegración social como el proceso de reconciliación. Por otro, sin embargo, puede plantear problemas. Señala Anne Marie Uboyo que esta reintegración comunitaria va a favorecer que más mujeres de las comunidades sean beneficiarias del proceso de DDR<sup>759</sup>. Puede ser así, pero no se pueden obviar las relaciones de poder existentes en las comunidades, entre ellas las de género. En virtud de estas es posible que las mujeres sean apartadas del proceso de toma de esta decisión y que sean, además, seleccionadas en menor medida que los hombres. Asimismo, las tareas asignadas en principio a esta persona de la comunidad –rehabilitación de los servicios e infraestructuras– son tareas consideradas tradicionalmente masculinas, por lo que es probable que se elija a hombres para realizarlas. Y, sin embargo, serán las mujeres mayoritariamente las que seguirán realizando las tareas de cuidado y manutención de las personas combatientes integradas en la sociedad.

Junto a esta medida prevista por el Plan Global, la MONUSCO también ha puesto en marcha proyectos comunitarios o de apoyo a organizaciones sociales (entre ellos de mujeres) que pretenden favorecer la reintegración en comunidades de las que han surgido grupos armados o combatientes, que han sufrido la violencia del conflicto y que, pueden convertirse en comunidades de acogida de combatientes. Entre estas actividades, Bara Dieng, responsable de la unidad “DDR/RR” de la MONUSCO en Bukavu, señala los talleres de formación profesional y las ayudas para el inicio de negocios o la puesta en marcha y apoyo a mercados locales<sup>760</sup>. Todas estas actividades, realizadas con carácter previo al comienzo del DDR III, son ejemplos tanto de la implementación de un enfoque de reintegración comunitaria como del carácter flexible de los procesos de DDR, que pueden convertirse en procesos RDD, en los que el elemento de la reintegración de la sociedad (y/o de la persona combatiente) tiene lugar antes y/o durante las fases de desarme y desmovilización.

Finalmente, las mujeres ex combatientes congoleñas enfrentan dificultades específicas en la reintegración económica ya que, tanto las disposiciones legales como las convenciones sociales, especialmente en contextos rurales que suelen ser más conservadores, pueden hacerles más complicado beneficiarse en igualdad de condiciones que sus compañeros hombres de los beneficios del proceso. Por un lado, como analicé en el capítulo octavo, el artículo 448 del Código recoge el principio de incapacidad jurídica de la mujer casada –teniendo en cuenta la importancia del matrimonio en esta sociedad la gran mayoría lo está– que le puede plantear problemas para abrir una cuenta bancaria o iniciar un pequeño negocio. Por otro, la visión tradicional sobre el rol de las mujeres en la sociedad les dificulta acceder a determinados tipos de trabajo, o les asigna la responsabilidad total de las tareas domésticas y de cuidados. A pesar de haberse convertido en proveedoras de la gran mayoría de los hogares, las mujeres siguen en los “márgenes de la economía” (Bouta, 2006: 30). Trabajan frecuentemente en el sector informal o se ven obligadas a aceptar puestos de trabajo mal remunerados, poco reconocidos y especialmente duros, así como a recurrir a actividades marginales e inseguras como la prostitución.

---

<sup>759</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 28 de julio de 2014).

<sup>760</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 31 de julio de 2014).



#### 4.2.5.2. Reintegración social

Como sucede en la mayoría de los procesos de DDR, en el caso congoleño las personas combatientes también pueden elegir dónde quieren reintegrarse. Sin embargo, como señala Eudoxie Nziavake, aquellas personas que deciden hacerlo lejos de Kivu Norte y Kivu Sur, en ciudades como Kisangani o incluso en Kinshasa, deben esperar más tiempo al avión que les llevará allí<sup>761</sup>. Ya señalé en el capítulo sexto cómo es relativamente frecuente que las personas participantes decidan establecerse en lugares distintos a sus localidades de origen. Las personas que han formado parte de un grupo armado no suelen ser muy bien recibidas por sus comunidades de origen, donde la desconfianza e incluso la hostilidad es habitual. Por ello, en los Kivus suelen dirigirse a ciudades como Goma, Beni o Butembo (en Kivu Norte), o a Bukavu o Uvira (en Kivu Sur), donde pueden pasar más desapercibidas. Sin embargo, existe el riesgo, especialmente si no tienen éxito en su reintegración económica, de que se concentren en las zonas más pobres y marginales de estas ciudades.

Como acabo de señalar, las comunidades pueden ser reacias a la reintegración de antiguos combatientes y su percepción de inseguridad y desconfianza con respecto a la presencia de estas personas en su entorno es grande. Por ejemplo, de acuerdo a Marie Louise Balagizi, representante en Bukavu de la ONG regional Pax Christi, cada vez que hay actos delictivos en la comunidad siempre se acusa a las personas ex combatientes reintegradas<sup>762</sup>.

Como señala el estudio de Vinck *et al.* (2008: 39), la presencia de ex combatientes disturba la vida de una comunidad, lo cual es especialmente evidente en el caso de Kivu Norte. Sólo un 26,8% de la población entrevistada en esta provincia (y un 44,1% en Kivu Sur) se siente cómoda viviendo en una misma comunidad que un ex combatiente. Este porcentaje disminuye cuando es el hogar lo que se comparte (22,1% y 40,3%, en Kivu Norte y Sur, respectivamente) o en la circunstancia de casarse con algún miembro de la familia de una persona ex combatiente (23,7% y 36,7%). Menos problemas plantea, sin embargo, compartir trabajo, donde un 33,5% y 54,5% de las personas se sienten cómodas. Estos datos señalan dos cuestiones especialmente reseñables. La primera, que una gran mayoría de las personas no se siente cómoda con la llegada y la permanencia de ex combatientes en su hogar o su comunidad ni tampoco, en general, compartiendo actividades con estas personas<sup>763</sup>; la segunda, muy curiosa, que hay significativas diferencias en los porcentajes en relación con la percepción de las personas ex combatientes y la desconfianza hacia estas personas en Kivu Norte y Kivu Sur.

Este rechazo familiar o comunitario puede ser aún mayor en el caso de las mujeres. Una mujer combatiente que integró el grupo armado *mai-mai Loloako* entre 2000 y 2005 señala que, tras participar en el proceso de DDR y reintegrarse en su localidad de origen, en una zona rural, tuvo que pasar los tres primeros meses encerrada en casa de sus padres porque tenía miedo de salir ante la hostilidad de su comunidad<sup>764</sup>.

La pertenencia de las mujeres a un grupo armado, especialmente si ha sido voluntaria, es difícilmente comprensible porque supone una clara transgresión de los roles

<sup>761</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

<sup>762</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>763</sup> Curiosamente, la actividad que más aceptación tiene es acudir a la misma iglesia que una persona ex combatiente (51,4% de las personas en Kivu Norte y 66% en Kivu Sur), lo que indica que la religión contribuye a favorecer la convivencia o incluso la reconciliación.

<sup>764</sup> Entrevista personal (Butembo, Kivu Norte, 16 de agosto de 2014).

tradicionalmente asignados a las mujeres en esta sociedad. Asimismo, las consecuencias sexuales –presunción de que han sido esclavas sexuales, posibilidad de que tengan VIH/Sida– o reproductivas –embarazos o hijos a su cargo mientras permanecen solteras– tienen severas implicaciones para ellas. Como señalé de forma genérica en el capítulo sexto, las mujeres combatientes o asociadas a grupos armados en Kivu norte y Kivu Sur a menudo también son vistas como mujeres “dañadas” (Farr, 2002: 16), “contaminadas” (Worthen *et al.*, 2011: 38) y “marcadas”. Por ello, a menudo evitan participar en el proceso de DDR, lo que las priva de sus beneficios, y se desmovilizan de manera informal. Esta “reintegración espontánea” generalmente tiene lugar en un contexto diferente al de origen y, como sucede con los hombres, especialmente en las ciudades, donde existen mayores posibilidades para pasar desapercibida.

Para tratar de apoyar a las personas ex combatientes en sus dificultades en este proceso de reintegración social, diferentes ONG han puesto en marcha iniciativas que pretenden acercar a combatientes y sociedad, algunas de las cuales desde una aproximación religiosa. Por ejemplo, Pax Christi ha puesto en marcha “comunidades de acogida”, en las que diferentes líderes locales y personas con legitimidad en dicho contexto local (curas, directores de escuela, *chefs de quartier*, *mwami*) facilitan la entrada de las personas combatientes a la vida civil en dicha comunidad y aconsejan tanto a estas como a la propia comunidad<sup>765</sup>.

De hecho, Raeymaekers y Vlassenroot (2004: 227) destacan la creciente importancia del factor religioso como antídoto contra la violencia. Por su parte, Verhoeve (2004: 114-115) refiere la “transformación religiosa” que ha tenido lugar en los Kivus desde el inicio del conflicto armado en 1996, momento a partir del cual a las iglesias católicas y protestantes así como algunas mezquitas se han unido “innumerables sectas”. Recoge esta misma autora (Verhoeve, 2004: 114) una explicación de Koen Vlassenroot sobre el crecimiento de estas iglesias, según la cual en ausencia de estructuras que puedan ofrecer desarrollo y seguridad, la religión dota de significado a un contexto caracterizado por el desorden y da cierta sensación de paz y seguridad a través del bienestar espiritual.

Asimismo, el carácter extrovertido de estas iglesias hace que la sensación de unión y espíritu comunitario sea grande entre sus integrantes, por lo que, como señala Joseph Rwamakuba, ex combatiente, pastor protestante y presidente de una ONG local de reintegración de excombatientes, esté siendo un instrumento útil para ciertas personas combatientes en su proceso de reintegración social y de transformación personal<sup>766</sup>. De hecho, curiosamente, como señala Lwambo (2011: 5), este tipo de organizaciones son algunas de las que están fomentando la reflexión sobre el comportamiento de los hombres (agresividad, violencia, abuso de drogas y alcohol, etcétera) y la reproducción de su masculinidad hegemónica.

#### 4.2.5.3. Reintegración política

Analiqué en el capítulo sexto cómo, en el marco de su proceso de reintegración, las personas ex combatientes deben reconstruir también su ciudadanía de manera responsable, pacífica y constructiva en relación no sólo con sus propios intereses sino también con las necesidades e intereses de la sociedad de la que forman parte. Ha sido relativamente

<sup>765</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>766</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 25 de agosto de 2014).

frecuente en la RDC que los grupos armados que han participado en negociaciones de paz, antes, durante o después de estas, se hayan reconvertido en partidos políticos. En algunos casos, incluso, algunos grupos armados, tanto nacionales como extranjeros, han estado estructurados como movimientos político-militares que, junto a su brazo armado, también tenían una rama política, aunque esta permaneciese en la clandestinidad. Es el caso, por ejemplo, de las FDLR, el MLC, el RCD-Goma, el CNDP o el M23. En algunos casos estos partidos políticos han concurrido a las elecciones.

En la RDC ha sido manifiesto que el trato dispensado a los diferentes grupos armados activos ha sido desigual. Por ejemplo, el RCD-Goma (o, posteriormente el CNDP o el M23) a menudo han recibido mayor atención y un trato más favorable por parte del gobierno. Asimismo, tampoco todas las personas ex combatientes del mismo grupo armado han recibido el mismo trato. Los líderes de los grupos armados han recibido beneficios políticos o militares (como cargos políticos o ascensos militares, durante los procesos de integración militar) diferentes a los recibidos por la tropa, con lo que mientras unas pocas personas se han convertido en actores políticos y han aumentado su poder, la gran mayoría han quedado marginadas y se ha desempoderado. Este proceso ha sido especialmente evidente para las mujeres, que con frecuencia ya estaban invisibilizadas en los grupos armados y que, durante la reintegración, pocas veces han podido participar en igualdad de condiciones en la toma de decisiones, han sido infrarepresentadas en el espacio público y político y, a pesar de sus reivindicaciones, han visto como sus intereses y necesidades no eran adecuadamente considerados.

Señalan Dudouet y Planta (2012: 255) cómo una de las lagunas en la implementación de los procesos de DDR ha sido obviar el potencial tanto de los grupos armados como de las personas combatientes como “agentes de transformación del conflicto”, esto es, como actores importantes en una transformación constructiva del nuevo escenario. En el caso de la RDC, la experiencia ofrece diferentes ejemplos en los que los grupos armados y/o los partidos políticos afines se han convertido en instrumentos no de transformación social positiva sino de reproducción de los conflictos, así como de acumulación de poder. Los casos de Jean Pierre-Bemba (MLC) o de Laurent Nkunda (RCD-Goma y CNDP) destacan entre otros muchos.

Spittaels y Hilgert (2008: 15) identifican lo que denominan el fenómeno “padrino”, según el cual las elites políticas o económicas crean grupos armados para defender sus propios intereses. En ocasiones, el reclutamiento se hace simplemente sobre la base de la disponibilidad, es decir, no son combatientes movilizados de forma continua sino que continúan con su vida ordinaria y permanecen latentes a la espera de instrucciones. Esta dinámica, que ellos asocian a las milicias *mai-mai*, no es muy diferente en otros grupos armados donde antiguos combatientes (que a menudo han participado en procesos de DDR o de integración militar en las FARDC) pueden volver a las armas en cualquier momento. En parte esta situación se deriva de la disponibilidad constante de combatientes latentes, esto es, de personas que a menudo ya han sido combatientes anteriormente en algún grupo armado (aunque puede que no) y que están “disponibles” para ser movilizadas cuando sea necesario.

Se trata de esos “movimientos de viene y va”<sup>767</sup> que señala Marie Honorine Chiribagula y a los que he hecho referencia más arriba en este mismo capítulo. Derivan en gran medida del mantenimiento de vínculos con antiguos compañeros combatientes o de la fidelidad a sus antiguos comandantes. Los incentivos, que son constantes y no exclusivamente económicos sino que también hacen referencia a sentimientos de lealtad, hermandad o pertenencia a un grupo social, favorecen la reincidencia y la vuelta a las armas y, con ello, el fracaso de los procesos de DDR.

Ya sea a través de su participación política formal o informal, es importante que las personas ex combatientes no se conviertan en un grupo políticamente marginado ni se aislen socialmente. En los Kivus pocas personas ex combatientes han participado activamente en la política formal, pero sí es más común su activismo a través de las diferentes organizaciones de la sociedad civil que, dirigidas a acompañar a las personas ex combatientes en su proceso de reintegración, han ido surgiendo durante estos años. En parte, estas organizaciones locales han sido animadas por la existencia de recursos y trabajo derivadas del incremento del sector de la construcción de la paz internacional en este contexto.

Como señala el Plan Global, estas organizaciones son un medio importante de reintegración social y económica (potencian la seguridad económica y las redes de apoyo), y ofrecen a las personas ex combatientes modelos de gestión pacífica de controversias y de concertación y gobernanza democráticos que pueden tener impacto sobre otros aspectos de su vida (Gouvernement de la RDC, 2014: 11). En Kivu Norte y Kivu Sur es especialmente visible el trabajo de construcción de la paz de las organizaciones de mujeres. Como señalan Mencia y Saillard (2013: 237) con carácter general, las relaciones sociales también se han convertido en los Kivus no sólo un espacio de reivindicación sino también de seguridad para las mujeres. Del mismo modo, también pueden serlo para los hombres combatientes esas organizaciones de apoyo a la reintegración de ex combatientes que se han ido desarrollando estos últimos años.

El-Bushra (2008: 139) señala que existe una separación sustancial entre las organizaciones de la sociedad civil de hombres y mujeres, una situación que, en su opinión, no beneficia a nadie. Esta constatación choca, sin embargo, con el consenso de los actores entrevistados (organizaciones de mujeres, organizaciones que trabajan la masculinidad responsable, personal de la MONUSCO) sobre la necesidad de trabajar la igualdad de forma comprensiva y comunitaria, en espacios comunes donde hombres y mujeres pueden reencontrarse y compartir.

#### **4.2.5.4. Reintegración psicosocial**

Como señala Bara Dieng, los procesos de DDR no consisten únicamente “en recuperar el arma sino también en desarmar la mente”<sup>768</sup>. Durante su pertenencia a los grupos armados, las personas participantes han enfrentado violencia y han sido obligadas a ejercerla o la han ejercido voluntariamente. Además, tras su participación en un grupo armado, la reintegración es una tarea desmoralizante debido tanto a los traumas sufridos durante ese periodo como a la estigmatización que deben enfrentar en esa nueva etapa de su vida (Lwambo, 2011: 19). Marie Louise Balagizi señala los remordimientos y la culpa por los

---

<sup>767</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>768</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 31 de julio de 2014).

actos cometidos, así como el estrés por las resistencias a su presencia y la mirada acusadora de la sociedad que les señala cada vez que hay actos delictivos o sospechosos en la comunidad<sup>769</sup>.

En Kivu Norte y Kivu Sur, las necesidades psicológicas de las personas combatientes y de los soldados son evidentes. No hace falta más que hablar o incluso observar a ex combatientes y/o a soldados de las FARDC. Sin embargo, estas necesidades apenas fueron atendidas durante los procesos de DDR anteriores (DDI I y DDR II) por la falta de recursos económicos y de recursos humanos capacitados. No es nada nuevo. Ya comenté en el capítulo sexto que esta es una característica común a los procesos de DDR en todo el mundo. El énfasis de los procesos de DDR en la reintegración económica minimiza otros ámbitos de la reintegración y otras muchas necesidades de las personas ex combatientes, entre ellas, el acompañamiento psicosocial de estas personas. El Plan Global señala que una de las lecciones aprendidas de la experiencia previa es la necesidad de incluir programas de apoyo psicosocial porque, “sin tratamiento de sus síntomas, las personas ex combatientes continuarán viviendo con su traumatismo... que puede tener efectos devastadores en el futuro” (Gouvernement de la RDC, 2014: 11)<sup>770</sup>. Más allá del discurso, todavía es pronto para ver qué sucederá en el desarrollo del DDR III porque la fase de reintegración no ha hecho sino comenzar, pero está claro que una reintegración psicológica adecuada exige, primero voluntad política y, segundo, recursos.

Lwambo (2011: 7) destaca que las necesidades psicológicas de los hombres (gran mayoría en los procesos de DDR y en las FARDC) son especialmente evidentes. Y el problema es grave porque, en la misma línea de la lección aprendida por el gobierno congoleño, Eriksson Baaz y Stern (2010: 46) advierten de que el fracaso en identificar y actuar sobre estas necesidades de los hombres ex combatientes en relación con su propia experiencia de la violencia y con su reproducción de la masculinidad se traducirá seguramente en la perpetuación de los ciclos de violencia. Así ha sido hasta ahora en la RDC, donde el comportamiento de masculinidad militarizada ha sido un patrón constante en los hombres combatientes de los grupos armados no estatales y en los soldados de las FARDC que ha alimentado la perpetuación de la conflictividad.

De hecho, en Kivu Norte y Kivu Sur, el proceso de construcción de la masculinidad militarizada es producto de años de conflictos armados y de reproducción de comportamientos agresivos, violentos y basados en la dominación. Por ello, y como señala Enloe (1993: 26) con carácter general, puede llevar años desmilitarizar una sociedad y, sin duda, en la búsqueda de este objetivo, masculinidad y feminidad son cuestiones políticas sobre las que es necesario trabajar.

---

<sup>769</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

<sup>770</sup> Esta necesidad de tratamiento psicosocial también se recoge en el Plan Global para “niños y niñas y mujeres supervivientes y, en particular, para aquellas que sufren traumatismos ligados a las violencias sexuales y basadas en el género” (Gouvernement de la RDC, 2014: 11). Esta disposición refleja muchas de las críticas que he incluido a lo largo de este estudio en relación con el tratamiento del género y las mujeres en las políticas de construcción de la paz. Por un lado, se vincula a las mujeres con los niños y niñas; por otro, en la medida en que se identifica a hombres con combatientes, se invisibilizan el sufrimiento y los traumas de los hombres civiles; y, finalmente, se enfatiza la violencia sexual por encima de todas las demás posibles violencias ejercidas contra las mujeres.

De hecho, en relación con la reintegración psicológica tiene sentido también hablar de la reintegración comunitaria porque como señala Marie Honorine Chiribagula, teniendo en cuenta las cosas que han vivido las comunidades durante todos estos años, “las propias comunidades están traumatizadas”<sup>771</sup>. Y, al mismo tiempo y paradójicamente, como afirman Raeymaekers y Vlassenroot (2004: 227), también están profundamente militarizadas. En un contexto en el que las personas han experimentado más de dos décadas de conflicto casi ininterrumpido y la presencia constante de grupos armados, tensión y violencia, “la distinción entre las culturas civil y militar no puede ser definida claramente” (Lwambo, 2011: 19). La violencia permea todos los ámbitos de la sociedad, público y privados, y la masculinidad militarizada que reproduce esta violencia está presente no sólo en los hombres combatientes sino también en los hombres civiles y en el conjunto de la comunidad.

La privatización y extensión de la violencia han provocado que esta se haya trasladado del estado no sólo a los grupos armados sino también a las personas civiles en la sociedad. La violencia se ha convertido, de manera generalizada, en uno de los principales instrumentos de defensa de los intereses individuales y los intereses de la comunidad a la que se pertenece. De hecho, la integración política y militar de las personas relacionadas con los grupos armados (elites, comandantes y combatientes) y la impunidad que ha llevado aparejada en la experiencia congoleña han expandido el mensaje de que la violencia es una herramienta lucrativa.

Como recogí en el capítulo sexto, comparto con Theidon (2009: 2) que, dado que la construcción de una masculinidad militarizada y de una sociedad militarizada son fundamentales para la propia construcción y reproducción del militarismo, tiene mucho sentido incluir el análisis sobre los hombres y las masculinidades en los procesos de DDR. De hecho, como señala Roger Buhendwa<sup>772</sup>, lo que es anormal es que en un país como la RDC, que ha vivido conflictos armados durante tanto tiempo, una persona después de abandonar un grupo armado o de dejar las FARDC vuelva a su casa tranquilamente.

Es necesario un trabajo profundo y a largo plazo, de manera que se puedan atender las causas estructurales de la violencia, que probablemente serán diferentes en cada caso. Comparto con Eriksson Baaz y Stern (2010: 43) la idea de que la duda principal es “cómo” hacerlo. Las sensibilizaciones y talleres puntuales –unidireccionales e impersonales– no son efectivos. Este proceso de transformación sólo es efectivo con un cambio en la vida diaria y desde las experiencias, vivencias y necesidades propias de cada persona; y obtiene mejores resultados, además, en un entorno íntimo y seguro, por ejemplo, a través de un acompañamiento psicosocial personal o en grupos reducidos que permita atender los traumas y la violencia latentes (Eriksson Baaz y Stern, 2010: 43; Lwambo, 2011: 21-22).

Un ejemplo son las “comunidades de escucha” que, desde una aproximación religiosa, ha puesto en marcha la ONG Pax Christi. Se trata de espacios de apoyo y acompañamiento de ex combatientes dirigidos, como señala Marie Louise Balagizi, a favorecer cambios de comportamiento basados en valores morales, éticos y espirituales<sup>773</sup>. De hecho, ya he señalado más arriba cómo en los Kivus este trabajo de cuestionamiento de los

---

<sup>771</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>772</sup> *Ibidem*.

<sup>773</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

comportamientos y la masculinidad hegemónica está siendo realizado a menudo por iglesias de diferente signo (Lwambo, 2011: 21). Como señalan Eriksson Baaz y Stern (2010: 44), las referencias a los derechos humanos o al derecho internacional humanitario pueden resultar culturalmente extrañas o lejanas, o incluso ser interpretadas como un conocimiento extranjero o impuesto. Por ello, puede resultar más adecuado situar la cuestión más cerca de estas personas, en las creencias culturales o religiosas<sup>774</sup> que forman parte importante de su vida diaria.

Otra estrategia importante es ofrecer “buenos ejemplos” (Lwambo, 2011: 22), esto es, modelos alternativos de comportamiento nuevamente cercanos a los hombres ex combatientes que ejerzan influencia positiva sobre ellos y favorezcan en el día a día su proceso de transformación personal. En este sentido, a la dimensión personal de la reintegración psicológica se añade la dimensión relacional. Es imprescindible fomentar entre los hombres (y entre las mujeres) relaciones positivas en el ámbito familiar, entre los pares (entre hombres) y comunitario, así como ofrecer mecanismos alternativos, no violentos, de resolución de los conflictos (Greenberg y Zuckerman, 2009: 118).

## 5. Consideraciones finales

La situación del desarme, desmovilización y reintegración de ex combatientes en la República Democrática del Congo es compleja por la existencia de diferentes procesos de DDR que están en marcha desde 2002 hasta hoy y que han ido, en algunos casos, sucediéndose y, en otros, actuando de manera paralela. Estos diferentes procesos reflejan, asimismo, el contexto en el que tienen lugar y, más concretamente algunas de las características de los propios conflictos armados de Kivu Norte y Kivu Sur durante estas dos últimas décadas.

Por un lado, la dimensión regional de los conflictos provoca que existan tanto grupos armados extranjeros activos en el este del país como combatientes de nacionalidad extranjera en los grupos armados nacionales. En el contexto de las negociaciones que pusieron fin a la guerra regional, en 2002, se puso en marcha un proceso dirigido a estos combatientes no nacionales. Este proceso de desarme, desmovilización, repatriación, reintegración y reasentamiento (DDRRR) buscaba su salida del país bien para volver a su país de origen (en la gran mayoría de los casos, Ruanda y, en menor medida, Uganda y Burundi) bien para ser reasentados en un tercer país de acogida. Este proceso, implementado por la MONUSCO en su parte militar y el ACNUR en su parte civil, ha sido lento pero constante y ha tratado aproximadamente a 30.000 personas (17.000 combatientes y 13.000 civiles). Sigue activo y, en la actualidad, su mayor reto es la repatriación de combatientes del FDLR, ya que a las reticencias de Ruanda para su vuelta se unen las de las propias personas integrantes de este grupo armado, temerosas de lo que les espera si regresan al país vecino.

Por otro lado la utilización de niños y niñas en los grupos armados para una multiplicidad de roles (entre ellos el combate) ha exigido la existencia de un proceso específico de acompañamiento psicológico y formativo dirigido a facilitar su abandono de la vida militar y su preparación para la reagrupación familiar o, si esto no fuera posible, su reintegración

---

<sup>774</sup> Sin embargo, en mi opinión, el problema que plantea el trabajo hacia la igualdad desde una visión religiosa es que la mayoría de estas creencias tienen una profunda base patriarcal que limita el potencial transformador de su discurso y práctica igualitarios.

en la sociedad en otros términos. En su caso, el punto de partida es diferente al del resto de procesos porque estos niños y niñas son considerados víctimas/supervivientes de los conflictos.

Y, finalmente, la situación de “guerras de repetición” en la RDC ha favorecido que los procesos de DDR para combatientes nacionales se hayan sucedido, aunque sin mucho éxito. Estos procesos de DDR son responsabilidad del gobierno congoleño, pero en su implementación actúan –con el permiso de la RDC– otros muchos actores nacionales e internacionales, públicos y privados, militares y civiles. La primera fase o DDR I se desarrolló entre 2004 y 2007, y la segunda fase o DDR II, entre 2008 y 2012. Aunque las cifras no son demasiado fiables, señalan que entre ambas fases han participado más de 200.000 personas, entre ellas un número muy reducido de mujeres (4%). Sin embargo, esta baja cifra no refleja tanto la participación real de las mujeres combatientes o asociadas a los grupos armados como las múltiples dificultades que ellas enfrentan para poder participar en estos procesos. Muchos han sido los problemas que han tenido lugar durante la implementación de estos procesos nacionales, entre ellos, la falta de apropiación por parte del gobierno congoleño, un diseño y planificación erróneos y una implementación deficiente, la mala coordinación entre los actores nacionales e internacionales encargados de su puesta en marcha, o la corrupción.

En mayo de 2015 se puso en marcha oficialmente un nuevo proceso de DDR para combatientes nacionales, denominado comúnmente DDR III y dirigido, según los cálculos gubernamentales, a unas 12.000 personas combatientes todavía activas. Su inicio se ha demorado mucho, en parte debido a las discrepancias de contenido y de presupuesto entre el gobierno congoleño y la comunidad internacional. La idea era que el plan comenzase a finales de 2013 o principios de 2014, de manera que pudiese coincidir con un momento del conflicto en el que la operación FARDC-Brigada de Intervención Rápida de la MONUSCO había derrotado al M23 y otros muchos grupos armados nacionales también habían decidido dejar las armas. Sin embargo, el retraso en el inicio de este nuevo proceso ha provocado que miles de combatientes y de civiles que les acompañaban hayan sufrido largas esperas en condiciones lamentables. Aunque apenas hace un año de su inicio, las Naciones Unidas ya han advertido de que la poca credibilidad del proceso hasta la fecha está teniendo un efecto disuasorio para los grupos armados que todavía no participan en él.

Históricamente, el gobierno congoleño ha implementado una estrategia que combinaba los procesos de DDR y de reforma del sector de la seguridad (RSS). De hecho, en las negociaciones de paz de la guerra regional, en 2002, se consensuó la creación de unas nuevas Fuerzas Armadas de la RDC (FARDC), que debían estar integradas por el antiguo ejército nacional (*Forces Armées Congolaises*) y las personas combatientes de los grupos armados beligerantes en aquella guerra. Por ello, se estableció un proceso común, denominado “tronco común” (*tronc commun*), en el que debían participar todas estas personas para su registro, identificación y orientación. En ese momento, cada una de ellas debía decidir si quería reintegrarse en la vida civil o prefería integrarse en las FARDC. En teoría, este proceso servía también para excluir a aquellas personas que bien no cumplían los criterios físicos o no disponían de las aptitudes militares requeridas, bien habían cometido crímenes de genocidio, crímenes de guerra o crímenes de lesa humanidad y debían responder por los mismos. Para todas las demás personas, la decisión de integrarse en las FARDC era voluntaria.



Aunque cada uno de ellos ha tenido sus especificidades, durante los últimos diez años han tenido lugar diferentes procesos de integración de este tipo. El primero, conocido como *brassage* comenzó con retraso, en 2005; el segundo, *mixage*, dirigido a un único grupo armado, el CNDP, tuvo lugar en 2007; y, finalmente, la “integración acelerada”, en 2009. En mayor o menor medida, estos procesos comparten ciertas características, entre ellas su carácter incompleto, ya que no incluyeron a todos los grupos armados no estatales activos, por lo que la violencia persistió en la región; el elevado número de personas implicadas, que en dos casos (*brassage* e integración acelerada) fue superior a las 10.000 personas; que, excepto en el proceso de *mixage*, estas personas fueron desplegadas en las mismas zonas de las que eran originarias y en las que habían actuado con sus respectivos grupos armados; que no se rompió la cadena de mando entre comandancia y tropa; y, finalmente, que los líderes y la comandancia fueron premiados con ascensos.

Estos procesos de integración han sido un fracaso. Entre los múltiples errores cometidos, dos tienen especial importancia en mi análisis. El primero es que el comportamiento agresivo y violento propio de la masculinidad militarizada tanto de los antiguos soldados de las FARDC como de los recién integrados combatientes no fue adecuadamente “reformado”. Las actividades realizadas en este sentido fueron escasas e inadecuadas, y han fracasado en atender las causas estructurales de la violencia de cada persona y en promover su transformación personal y la transformación institucional de las FARDC hacia modelos de masculinidad más “responsables” o “positivos”, lo que ha implicado la perpetuación de su comportamiento agresivo y depredador. En el marco del ejército nacional, las personas integradas –y las personas que ya formaban parte del mismo–, hombres en su gran mayoría, han continuado reproduciendo este comportamiento misógino y violento.

El segundo, que en ninguno de los procesos de integración militar –ni de los procesos de DDR– ha habido una correcta identificación y verificación de los antecedentes de las personas participantes que permitiese su exclusión por haber cometido crímenes de genocidio, crímenes de guerra o crímenes contra la humanidad. Esto se debió, entre otras cuestiones, a la falta de voluntad política, de capacidades, de recursos o de tiempo. Por tanto, en la práctica, el criterio de integración militar de combatientes de grupos armados no estatales ha sido la integración voluntaria, esto es, se ha integrado en las FARDC toda aquella persona que lo ha querido, con independencia de sus antecedentes o de lo que hubiera hecho en el grupo armado, lo que ha dado carácter general a la amnistía y ha fomentado la impunidad. De hecho, el presente de las FARDC se debe, en parte, a no haber verificado el pasado de las personas de las que se ha nutrido durante estos últimos años.

Todas estas dinámicas, voluntarias e involuntarias, de reparto de poder entre las partes enfrentadas y de fomento de la impunidad –cuyos casos paradigmáticos son Jean-Pierre Bemba, Laurent Nkundabware y Bosco Ntaganda– han creado un clima de lucha por el poder y de desconfianza entre las partes enfrentadas, por un lado, y entre estas y la población civil, por otro, que ha ido en detrimento de la reconciliación en el país. Aunque existen matices en relación con la amnistía como mecanismo de justicia transicional, la población civil tiene claras algunas ideas básicas. No se puede amnistiar a todo el mundo ni, menos aún, se puede premiar en lugar de castigar a quien ha cometido crímenes especialmente graves.

Asimismo, los procesos de DDR en la RDC han estado basados en una visión androcéntrica y han estado dirigidos hacia los hombres combatientes. Las decisiones estratégicas adoptadas en las negociaciones de paz, el diseño y la planificación de los procesos, los criterios de elegibilidad establecidos y el modo en el que se han implementado demuestran los sesgos de género de estos procesos. Han sido pensados por hombres (políticos y militares), son implementados por hombres (técnicos y militares) y se dirigen a los hombres (combatientes).

Para empezar, las mujeres han sido sistemáticamente excluidas de las negociaciones formales de paz. Sólo han tenido cierta participación en aquellas negociaciones que contaron con una amplia y heterogénea participación, como el Acuerdo de alto el fuego de Lusaka de 1999 o el Acuerdo de paz global e inclusivo de 2002. Aún en estos casos, su participación no ha sido superior al 14%. Las mujeres de Kivu Norte y Kivu Sur denuncian además que han participado principalmente mujeres de Kinshasa, alejadas de la realidad y la visión de los conflictos que tienen las mujeres de los Kivus. Ante la imposibilidad de participar directamente, su labor se ha centrado a menudo en la presión e incidencia política sobre las personas participantes.

En segundo lugar, el criterio más efectivo de exclusión de las mujeres son los criterios de elegibilidad de los procesos de DDR, que determinan quién puede participar en ellos y quién no. El criterio “un combatiente, un arma” (enunciado además en masculino) utilizado en los procesos DDR I y DDR II deja claro que son los hombres los destinatarios de estos procesos porque son hombres quienes mayoritariamente combaten y poseen un arma y, por tanto, quienes pueden generalmente aportar un arma en el momento del desarme.

Por las propias características culturales del contexto, en el que las personas combatientes se ven a menudo acompañadas por sus familias, las mujeres suponen un alto porcentaje de las personas integrantes de los grupos armados. En algunos grupos armados, incluso en mayor número que los hombres. Realizan una multiplicidad de actividades imprescindibles para el mantenimiento de los grupos armados, algunas de ellas consideradas “no militares” (cocina, porteo de bienes, acarreo de agua y leña, cuidado de personas, etcétera) y otras “militares” (espionaje, acarreo y limpieza de armas o municiones, asistencia en combate). A veces también combaten, pero difícilmente son consideradas combatientes. Es más, muchas saben usar un arma y lo han hecho alguna vez, pero difícilmente poseerán una que puedan aportar en la fase desarme.

Asimismo, las relaciones de poder existentes en los grupos armados y la presión social también actúan en su contra. A menudo los líderes invisibilizan deliberadamente a las mujeres ante los procesos de DDR, las propias mujeres se reintegran espontáneamente para evitar la estigmatización o el rechazo social o no son reconocidas como combatientes por el personal responsable si finalmente se animan a participar en los procesos de DDR. Como consecuencia de todo ello, como señala Germán Vega, en los procesos de DDR en la RDC, “todas las mujeres que están detrás del hombre que dispara desaparecen del análisis”<sup>775</sup>.

El criterio “un combatiente, un arma” se ha flexibilizado en el marco del proceso DDR III, al menos sobre el papel, ya que se permite demostrar los conocimientos militares y de uso

---

<sup>775</sup> Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 6 de agosto de 2014).

de las armas de fuego en una entrevista cuando no se pueda aportar un arma. Sin embargo, no se han buscado mecanismos para limitar el impacto que tienen en la participación de las mujeres cuestiones como las relaciones de género desiguales en los grupos armados, el rechazo social o los prejuicios del personal que implementa los procesos, factores todos ellos que desinhiben su participación más aún incluso que los propios criterios de elegibilidad. Todavía es pronto para saberlo, pero parece difícil que las mujeres combatientes o asociadas a grupos armados participen en este nuevo proceso en mayor medida que en los anteriores.

Ante el retraso en el inicio del proceso DDR III fue necesario poner en marcha medidas de “pre-DDR” que permitiesen canalizar a las miles de personas que esperaban su inicio. La gestión de esta situación fue caótica y desanimó tanto a las personas que ya participaban – muchas de las cuales abandonaron el proceso y volvieron a los grupos armados– como a aquellas que estaban pendientes de su desarrollo para animarse a participar. Una vez iniciado en mayo de 2015, tras el desarme, todas las armas deben ser destruidas –una novedad de este proceso– y las personas, desplazadas para su desmovilización a cientos de kilómetros de sus lugares de origen –especialmente en los campamentos de Kitona (Provincia de bajo Congo) y Kamina (Provincia de Katanga)– por razones de seguridad. Se trata de otra novedad, en este caso, dirigida a romper los vínculos de dependencia, poder y lealtad existentes entre líderes, comandancia y tropa, dinámicas que tanto han ayudado a perpetuar los grupos y los conflictos armados en la RDC. El objetivo es acabar con los vínculos que favorecen los “movimientos de viene y va” (*mouvement de va et viens*)<sup>776</sup> en virtud de los cuales algunas personas combatientes han pasado de un grupo armado a integrarse en las FARDC o a reintegrarse en la sociedad y, nuevamente, a los grupos armados, en un movimiento circular que se repite sucesivamente.

Aunque inicialmente no estaba previsto así, en estos mismos emplazamientos están teniendo lugar las actividades de “preparación para la reintegración”. Durante los seis a doce meses que duran estas actividades se dan pasos para favorecer su reintegración económica, a través de la formación en una actividad generadora de ingresos; y su reintegración social y política a través de formaciones sobre paz, reconciliación, derechos humanos y educación cívica, para fomentar su cambio de comportamiento.

Tras este periodo se abre la etapa de reintegración en la sociedad con importantes retos en los ámbitos económico, social, político y psicológico para las personas desmovilizadas. También es un reto para el propio proceso DDR III, ya que históricamente la reintegración ha sido el “talón de Aquiles” en los procesos de DDR en este país (y en la mayoría de contextos de posconflicto). Como señala Eudoxie Nziavake<sup>777</sup>, en los procesos precedentes, durante la reintegración “las personas combatientes han sido abandonadas a su triste suerte”. En la práctica, no hubo recursos ni acompañamiento de las personas. No hubo, de hecho, reintegración.

Las posibilidades de éxito serán mayores si no se repiten determinados errores. En primer lugar, en este proceso la reintegración tiene una base comunitaria. Esto es, la reintegración económica, social y psicológica de las personas combatientes se inserta en sus comunidades de acogida y en la multiplicidad de procesos e intereses que tienen lugar en estas. La idea es que la comunidad, por un lado, apoye el proceso de estas personas, lo cual

<sup>776</sup> Marie Honorine Chiribagula. Entrevista personal (Bukavu, Kivu Sur, 7 de agosto de 2014).

<sup>777</sup> Entrevista personal (Goma, Kivu Norte, 29 de julio de 2014).

no es sencillo a priori, teniendo en cuenta el rechazo social que suelen generar las personas que han integrado grupos armados; y, por otro, se beneficie también del proceso y de lo que este puede aportarle.

En segundo lugar, la reintegración no puede limitarse simplemente a encontrar modos alternativos de subsistencia y obviar los otros múltiples procesos sociales, políticos, económicos y psicológicos asociados a las personas ex combatientes y a sus comunidades de acogida. En la medida en que estas personas aporten y se sientan acogidas en las comunidades en las que han elegido reintegrarse, no se sientan marginadas o desempoderadas social y políticamente –por ejemplo, a través de su participación en organizaciones sociales– será más sencilla su reintegración. Esto es todavía más importante en el caso de las mujeres, cuyo castigo social a menudo es mayor por “saltarse” los roles de género tradicionalmente asignados y haber participado en los grupos armados y, por tanto, su proceso de integración puede resultar todavía más complicado.

Y, finalmente, obviar las necesidades psicológicas de las personas combatientes y de las propias comunidades que han vivido durante años en un contexto de violencia presenta graves riesgos. Especialmente evidente es la necesidad de trabajar en la transformación de las masculinidades militarizadas construidas y reproducidas por los hombres combatientes durante los conflictos armados por otras más constructivas, afines a la igualdad de mujeres y hombres. Comparto con Eriksson Baaz y Stern (2010: 46) que el fracaso en identificar y actuar sobre estas necesidades de los hombres ex combatientes en relación con su propia experiencia de la violencia y con su reproducción de la masculinidad se está traduciendo en la perpetuación de los ciclos de violencia en Kivu Norte y Kivu Sur.

Es más, en la medida en que durante las últimas décadas la violencia no sólo se ha trasladado del estado a los grupos armados sino también a sociedad, las personas civiles han asumido ciertas características de la masculinidad militarizada y las reproducen en su vida diaria. Por tanto, este trabajo de transformación requiere tiempo, recursos y acompañamiento constante sobre una lógica no sólo personal sino también relacional (entre pares y en la familia) y comunitaria. Desgraciadamente, en los Kivus, este tipo de procesos de reflexión y transformación personal y comunitaria son poco frecuente, y están siendo apoyados fundamentalmente por actores privados (ONG locales e iglesias) pero están todavía ausentes tanto en la agenda de género de las políticas internacionales de construcción de la paz como en la actividad de la MONUSCO.

## Capítulo 10

### Conclusiones

#### **1. Introducción**

En este estudio he analizado, desde una perspectiva crítica y feminista, los procesos de desarme, desmovilización y reintegración (DDR) de excombatientes implementados en la República Democrática del Congo (RDC) y apoyados por las políticas internacionales de construcción de la paz y, más concretamente, por las Naciones Unidas a través de la Misión de Estabilización de Naciones Unidas en la RDC (MONUSCO).

En primer lugar, en los capítulos destinados al marco teórico he identificado las visiones dominantes de la paz y la seguridad, el concepto de “paz liberal” y las principales críticas a este desde diferentes aproximaciones teóricas. Asimismo, también desde un punto de vista teórico, he estudiado las causas y características de los conflictos armados, la construcción de la paz en el África Subsahariana y, finalmente, la evolución, características e implementación de los procesos de DDR. Este estudio fundamentalmente teórico ha sido

realizado desde una aproximación feminista, sobre la base –aunque no sólo– de la perspectiva de género e incluyendo una dimensión generalmente ausente en la literatura y la práctica de la construcción de la paz: el enfoque de las masculinidades.

En segundo lugar, este análisis teórico ha sido completado con el estudio de caso de los procesos de DDR nacionales implementados entre 2004 y 2015 en la RDC (DDR I, DDR II y DDR III) y, más concretamente, con el examen de su desarrollo y de la incidencia que en este han tenido, por un lado, la agenda internacional de género y, por otro, la ausencia de un enfoque de las masculinidades que podría permitir una transformación del comportamiento de las personas combatientes de cara a su reintegración en la sociedad en términos más igualitarios.

El desarrollo del marco teórico no ha planteado demasiados problemas aunque ha sido, con diferencia, la parte de este estudio que más tiempo y trabajo ha llevado. La complejidad del contexto a analizar y del propio objeto de estudio, en el que se entremezclan múltiples elementos clave (políticas de construcción de la paz, agenda internacional de género, DDR, enfoque de las masculinidades) explica la extensión de esta primera parte teórica. Más problemas ha planteado, sin embargo, el estudio de caso. Las dificultades se han planteado, sobre todo, en relación con el trabajo de campo y, especialmente, con las limitaciones derivadas de la situación de inseguridad en el terreno, que han circunscrito las entrevistas a entornos urbanos (Goma y Bukavu, capitales de las Provincias de Kivu Norte y Kivu Sur, respectivamente, así como Butembo y Beni), así como con el acceso restringido a determinadas fuentes de información, entre ellas, el gobierno congoleño. Especialmente difícil ha sido obtener información sistematizada y precisa sobre el proceso de desarme iniciado en mayo de 2015 (DDR III). En la medida en que todavía está desarrollándose y se trata de un tema sensible para el estado congoleño, los datos oficiales son escasos y los no oficiales aparecen atomizados y dispersos en noticias o comunicados puntuales que ofrecen meros fragmentos más que una narración completa de la implementación del proceso.

## **2. Verificación/refutación de hipótesis**

A continuación formulo las principales conclusiones de mi investigación en base a las tres hipótesis –y sus correspondientes subhipótesis– planteadas en el capítulo introductorio, señalando en qué medida he llegado a verificar o, por el contrario, refutar estas.

El primer bloque de conclusiones hace referencia, con carácter general, a las políticas internacionales de construcción de la paz y a cómo ha incidido en ellas la agenda de género. El segundo bloque, basado en el estudio de caso en la República Democrática del Congo, se refiere a la transversalización (*mainstreaming*) de género en las políticas de construcción de la paz en ese país y a cómo tal transversalización ha sido implementada tanto por la Misión de Naciones Unidas como por los actores locales. Y, finalmente, el tercer bloque, nuevamente sobre la base del estudio de caso, recoge algunas conclusiones más específicas sobre los procesos de DDR implementados en Kivu Norte y Kivu Sur, así como sobre las limitaciones de su enfoque de género y de las masculinidades.

En cada uno de estos bloques recuerdo primero la hipótesis o subhipótesis formuladas y, posteriormente, formulo las principales conclusiones de este estudio en relación con cada una de ellas. A efectos de mayor claridad, enumeraré las conclusiones de manera consecutiva.

## 2.1. Sobre las políticas de construcción de la paz dominantes y su perspectiva de género

Mi primera hipótesis señalaba que “*los actores internacionales implicados en la construcción de la paz –especialmente las Naciones Unidas– han apoyado la implementación de procesos de DDR basados en una lógica liberal y orientados a proporcionar seguridad –entendida desde una perspectiva estatocéntrica y androcéntrica– y estabilidad a corto plazo, a pesar de que ese enfoque implica una escasa sostenibilidad de tales procesos, riesgos evidentes de perpetuación de la violencia y una escasa y limitada consideración de la perspectiva de género*”.

1. Como he señalado en los capítulos segundo y tercero, *en virtud de las relaciones de poder existentes en el orden internacional, determinados actores imponen sus intereses y su visión sobre la paz y la seguridad en las políticas internacionales de construcción de paz.*

De acuerdo a esta interpretación hegemónica de los estados más poderosos y de ciertas organizaciones internacionales gubernamentales, la seguridad se centra en las amenazas militares y, más concretamente, en las amenazas militares a los estados, considerados como los actores privilegiados. Esto es, la seguridad es fundamentalmente nacional (el estado es el actor referente de la seguridad) y militar (tanto amenazas como soluciones son militares). Asimismo, la paz se concibe en un sentido negativo, esto es, como la ausencia de conflictos armados (paz negativa). Se obvia, por tanto, el concepto de paz positiva, entendida como el logro de la justicia social y la igualdad, y en términos de reparto equitativo del poder y los recursos.

En este sentido, como se dirige a detener la violencia física y a ofrecer una seguridad (militar y estatocéntrica) básica, la construcción de la paz tiene un enfoque minimalista y cortoplacista, y tiende a identificarse con la mera “estabilización” de zonas convulsas y la “construcción del Estado” para (re)establecer instituciones capaces de gobernar e implantar el orden.

Estas interpretaciones, que en todo caso tampoco son uniformes ni inmutables, son en la actualidad afines a una síntesis de las corrientes neorrealista y neoliberal, dominantes en la disciplina de las Relaciones Internacionales. Durante estas últimas décadas ambas corrientes han generado un pensamiento relativamente uniforme, etnocéntrico, conservador y acríptico dirigido a defender los intereses oficiales de los grandes estados occidentales, esto es, a mantener el *statu quo* del sistema internacional. Por tanto, esta visión de la paz y de la seguridad no es neutra, sino que ha servido para legitimar ciertos intereses dominantes.

2. *El fin de la guerra fría impulsó unas políticas internacionales de construcción de la paz que han sido denominadas desde posiciones críticas como “agenda de paz liberal” porque defienden que la clave para la estabilización y la construcción de la paz radica en la institucionalización de los principios liberales: la democracia representativa, la economía de mercado y los derechos cívico-políticos.*

A partir de ese momento, estas políticas se orientaron a construir, en los contextos posconflicto, estados estables, legítimos y efectivos. Dicha concepción de la paz liberal es

la que viene inspirando, desde el final de la guerra fría, las políticas de resolución de conflictos de los países occidentales dominantes, de las principales OII de seguridad (ONU, Organización del Tratado del Atlántico Norte) y de las Instituciones Financieras Internacionales (Banco Mundial y Fondo Monetario Internacional, principalmente). Los ámbitos principales de actuación de estas políticas son la democratización y construcción del estado, la liberalización económica, la reforma del sector de la seguridad y, en menor medida, la rehabilitación social y la justicia transicional.

Asimismo, los acontecimientos del 11-S y la preocupación por los controvertidamente denominados “estados fallidos” y su potencial amenaza internacional han favorecido desde principios de siglo XX una creciente securitización de las políticas de paz y desarrollo. En el ámbito del modelo de paz liberal, la seguridad y la estabilidad de los contextos posconflicto se han convertido en prioridades, promovidas a través de dos procesos, profundamente interrelacionados y dirigidos a recuperar el monopolio estatal del uso de la fuerza. Por un lado, la reforma del sector de la seguridad pretende reestructurar los cuerpos y sistemas de seguridad del estado (especialmente ejército y policía). Por otro, los procesos de DDR pretenden que las personas ex combatientes de grupos armados no estatales entreguen las armas, abandonen su condición militar y se reintegren en la sociedad.

Asimismo, mi subhipótesis 1.1 indicaba que “*este enfoque internacional de paz basado en premisas liberales no considera prioritarias las cuestiones de género*”.

3. De hecho, *estas interpretaciones dominantes de la paz y la seguridad son androcéntricas.*

He demostrado, principalmente en el capítulo tercero, cómo las mujeres han sido excluidas de la definición de estos conceptos, así como que la interpretación hegemónica de los mismos no es neutra desde el punto del género sino que, en un contexto dominado por las experiencias y el conocimiento de los hombres, refleja los intereses particulares de estos. Son hombres quienes definen los intereses y las preocupaciones de seguridad, y también son hombres quienes deciden las medidas para enfrentarlas. Por tanto, estos conceptos reflejan una visión parcial y masculina del mundo.

Asimismo, también he señalado en el capítulo quinto que, en su énfasis por la estabilidad a corto plazo, el modelo de paz liberal no considera la desigualdad entre hombres y mujeres como una amenaza para la paz (negativa) ni para la seguridad (estatal, militar, androcéntrica). Por el contrario, la promoción de la igualdad puede ser interpretada como un problema por esta visión centrada en la estabilidad. Más aún cuando la transformación social hacia la equidad entre hombres y mujeres exige cuestionar roles, identidades, estructuras de poder e ideologías profundamente enraizadas en dicha sociedad, y supone un cuestionamiento del *statu quo* que es susceptible de desestabilizar el contexto posconflicto. En todas las sociedades patriarcales la mayoría de los hombres se resisten al cambio hacia la igualdad y pretenden mantener su posición privilegiada en esta relación de dominación, lo que con frecuencia implica tensiones y conflictos.

4. *La introducción del género en la agenda internacional de construcción de paz a través de la resolución 1325 se ha basado en una determinada visión sobre la igualdad afín al feminismo liberal, la cual cuestiona menos el statu quo y las causas de la desigualdad que otras posibles visiones feministas.*



Dentro del feminismo conviven diferentes perspectivas que en algunas ocasiones comparten y en otras difieren sobre las estrategias para el logro de la igualdad de mujeres y hombres. Entre ellas, el feminismo liberal ha centrado sus demandas en el logro de la igualdad formal y en la incorporación de las mujeres a la agenda, el análisis y la práctica de la paz y la seguridad. Como han criticado otras perspectivas feministas, el feminismo liberal parte de la errónea presunción de que las mujeres y el género no formaban ya parte de la práctica de la paz y la seguridad, y critican su deseo de “añadir a las mujeres y agitar” (*add women and stir*), esto es, de incluir a las mujeres en la agenda pero sin cuestionar las causas de la desigualdad. En este sentido, es una perspectiva feminista que amenaza en menor medida el *statu quo* y que tiene un menor potencial transformador que otras perspectivas feministas (marxista, de la Teoría Crítica, poscolonial, posmodernista). Quizás por ello es una perspectiva que ha tenido cierta aceptación en las políticas internacionales de construcción de la paz.

La introducción del género y su desarrollo en la agenda internacional de construcción de la paz se ha basado principalmente en la resolución 1325 adoptada por el Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas en el año 2000. Esta resolución parte de la idea de que hombres y mujeres moldean y son moldeados por los conflictos armados de manera diferente, y pretende fomentar, por un lado, la prevención y protección de las mujeres contra la violencia y, por otro, la participación y representación de las mujeres en este ámbito. Para ello, propone como estrategia principal la transversalización de la perspectiva de género (*mainstreaming* de género), esto es, la incorporación de la perspectiva de género en todos los organismos y procesos políticos relacionados con la paz y la seguridad tanto en el ámbito nacional como internacional. Bajo el énfasis en la participación y protección de las mujeres en contextos de conflicto y posconflicto de la resolución 1325 subyace una visión particular de las mujeres, de la paz y de la seguridad afín a la visión del feminismo liberal occidental. De hecho, la resolución no incluye otras visiones feministas de la paz y la seguridad más críticas con las visiones dominantes.

*5. A pesar de la resolución 1325 y de la introducción del mainstreaming de género en las políticas de construcción de paz, el énfasis androcéntrico en la estabilidad y la seguridad han convertido en secundaria la preocupación por la igualdad de mujeres y hombres.*

De hecho, incluso aunque la agenda internacional de seguridad incluye el contenido de la resolución 1325 y siguientes en sus estrategias de construcción de la paz –procesos de DDR incluidos–, esta agenda sigue estando diseñada por hombres y defiende intereses y preocupaciones masculinas. Por ello, las políticas de construcción de la paz habitualmente se han centrado en las amenazas a la seguridad de acuerdo a la visión dominante (estatal, militar y androcéntrica) y no han considerado prioritarios otros posibles objetivos de la construcción de la paz como la reconciliación, la rehabilitación social o la igualdad de mujeres y hombres.

Asimismo, aunque el *mainstreaming* de género que promueve la resolución 1325 tiene un gran potencial a favor de la igualdad, con el tiempo ha crecido la brecha entre su formulación y su aplicación práctica. Se ha convertido en un instrumento técnico, ahistórico y despolitizado que no cuestiona las relaciones de poder desiguales existentes entre hombres y mujeres, y que ha perdido por ello su carácter transformador. Este proceso ha sido reforzado por las posteriores resoluciones del Consejo que desarrollan la 1325

(2000), en concreto las resoluciones 1820 (2008), 1888 y 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 y 2122 (2013), y 2242 (2015).

Por otro lado, mi subhipótesis 1.2 señalaba que, *“en el marco de estas políticas internacionales de construcción de la paz, “género” se identifica con “mujeres” y, por tanto, las actividades de género se centran exclusivamente en estas, no en los hombres ni en la masculinidad”*.

6. *Las políticas internacionales de construcción de la paz han identificado sistemáticamente “género” con “mujeres”. Por ello, no sólo han ignorado a los hombres sino también las relaciones jerárquicas de género y su incidencia en la construcción de las desigualdades entre hombres y mujeres antes, durante y después de los conflictos armados.*

Si el objetivo final del *mainstreaming* de género es la igualdad entre hombres y mujeres, y el problema son las relaciones de género desiguales, centrar las políticas de igualdad exclusivamente en las mujeres y obviar a los hombres no parece la estrategia más apropiada. De hecho, aunque ciertos documentos internacionales, como la Convención para la Eliminación de todas las Formas de Discriminación contra las Mujeres (1979) o la Plataforma de Acción de la Cuarta Conferencia Mundial sobre las Mujeres celebrada en Beijing (1995), ya habían reconocido anteriormente que la igualdad de género exige el compromiso tanto de mujeres como de hombres, la resolución 1325 olvidó la incidencia de los hombres y de la construcción de su masculinidad en la cuestión de las mujeres, la paz y la seguridad.

En la medida en que esta resolución de las Naciones Unidas se ha convertido en la referencia sobre el género en las políticas internacionales de construcción de la paz, la omisión de los hombres y de la masculinidad en ese documento ha implicado, en la práctica, la omisión también de dichos temas en las políticas internacionales en este ámbito. Con ello, las políticas internacionales de construcción de la paz prestan una mínima consideración a la construcción (militarizada) de las masculinidades en contextos de conflicto y posconflicto, a pesar de la importancia explicativa que esta puede tener sobre la reproducción de la violencia.

En este sentido, y paradójicamente, en el marco de unas políticas de construcción de la paz androcéntricas, basadas en visiones e intereses masculinos, se ha incorporado una agenda de género ginocéntrica, que identifica el género exclusivamente con las mujeres y que por ello obvia las relaciones de poder que ejercen los hombres así como la incidencia de la masculinidad y de su construcción en tales relaciones de poder.

En el marco de esta identificación género-mujeres, mi subhipótesis 1.3 concretaba que *“el enfoque de paz liberal prioriza una visión limitada (centrada en la participación y protección de las mujeres) del género y una mera aplicación técnica del enfoque de género en los procesos de DDR”*.

7. *De hecho, el mainstreaming de género impulsado por la resolución 1325 en los ámbitos de la paz y la seguridad ha limitado sus esfuerzos a fomentar la participación y representación (cuantitativa) de las mujeres, y a protegerlas (en su consideración de víctimas) de la violencia física.*

Por un lado, en relación con el fomento de la participación de las mujeres, la estrategia se ha centrado en la incorporación cuantitativa de las mujeres en todos los espacios e instituciones relacionados con la paz y la seguridad, pero sin reflexionar sobre si ese aumento cuantitativo conllevaba también otro cualitativo, por ejemplo, a través de su empoderamiento, su mayor participación en el diseño de la agenda y en la toma de decisiones, o una verdadera transformación hacia la igualdad de las estructuras existentes.

Por otro lado, en relación con el objetivo de protección de las mujeres, el contenido de las resoluciones del Consejo de Seguridad y, más aún, su implementación práctica han ahondado la visión dicotómica tradicional “hombres-combatientes” y “mujeres-víctimas” ya existente en normas de Derecho Internacional Humanitario anteriores, como las Convenciones de Ginebra de 1949. De hecho, las feministas posmodernistas han señalado cómo los hombres han utilizado su posición de poder para reproducir esta visión dicotómica determinada afín a sus intereses. Las resoluciones 1325 y siguientes identifican a las mujeres en los conflictos armados como civiles, como agentes de paz y, especialmente, como víctimas de violencia (especialmente, de violencia sexual). Esto implica re-victimizar a las mujeres, debilitar su poder y agencia como actoras en los conflictos armados al negar la pluralidad de roles que desarrollan en ellos –entre ellos el de combatientes– y, finalmente, diluir el objetivo inicial de empoderamiento que tenía la resolución 1325.

Asimismo, la violencia contra las mujeres es interpretada, de manera reduccionista, como violencia física derivada del conflicto armado y, con frecuencia, exclusivamente como violencia sexual (cuestión en la que se centran las resoluciones 1820, 1888, 1960 y 2106). No se considera, por tanto, el concepto feminista de *continuum* de violencia que pretende reflejar los diferentes modos (físico, estructural y simbólico), ámbitos (político, social, económico) y momentos (antes, durante y después del conflicto) de violencia que enfrentan las mujeres. Si las amenazas y la seguridad se interpretan desde esta visión poliédrica, para las mujeres la guerra no parece ser un estadio muy diferente a la paz, y esta última es mucho más que la ausencia de guerra, en contraposición a lo que defiende el concepto de paz negativa dominante.

## **2.2. Sobre la transversalización (*mainstreaming*) de género por parte de la MONUSCO y los actores locales**

*Mi segunda hipótesis era que “la implementación escasa y limitada (participación y protección de las mujeres) de las cuestiones de género en el marco de las políticas internacionales de construcción de la paz en la RDC se explica en virtud del comportamiento tanto de los actores internacionales (especialmente la ONU a través de la MONUSCO) como de los locales (gobierno congoleño, organizaciones de mujeres, ONG locales), y que la misma ha incidido tanto en la consideración de los intereses y necesidades de las mujeres como en las relaciones de género en Kivu Norte y Kivu Sur”.*

Más concretamente, mi subhipótesis 2.1 señalaba que “la estrategia de género de la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en las RDC es profundamente reduccionista, ya que se limita a trabajar con las mujeres, y únicamente a fomentar su participación en los ámbitos de la paz y la

*seguridad y su protección física. Asimismo, no ha sido siquiera capaz de cumplir con estos limitados objetivos”.*

8. *El enfoque de género de la intervención de la ONU en la RDC, acorde a la visión liberal expuesta más arriba, primero, identifica género y mujeres y, segundo, se ha centrado en la estrategia de promoción de la participación y la protección de las mujeres, pero sin incidir sobre las relaciones de poder desiguales ni sobre las causas de la desigualdad.*

Por un lado, en relación con la participación de las mujeres, ha apoyado la inclusión de las mujeres en diferentes espacios e instituciones de paz y seguridad, entre ellos, en las organizaciones locales de paz, en los contingentes militares de la misión de la ONU, en las fuerzas y cuerpos de seguridad del estado congoleño, o en las estructuras de representación política nacionales.

Por otro lado, en relación con la protección de las mujeres contra la violencia, la estrategia de la MONUSCO se ha centrado especialmente en la cuestión de la violencia sexual contra las mujeres. De hecho, la violencia sexual se ha convertido, en la práctica, en la única violencia “visible” ejercida contra las mujeres congoleñas, ya sea en los conflictos armados o fuera de estos. La MONUSCO ha obviado que su actividad se implementa en un contexto de *continuum* de violencia contra las mujeres en Kivu Norte y Kivu Sur. En efecto, sufren múltiples violencias que no se circunscriben a los conflictos armados sino que tienen lugar también fuera de estos y que les afectan de diferentes modos (físico, estructural y simbólico) y en ámbitos diversos (político, social, económico), tanto en la vida pública como en la privada. Los conflictos armados simplemente han transformado y, en la mayoría de los casos, potenciado las relaciones de poder desiguales preexistentes entre hombres y mujeres, lo cual tiene graves implicaciones diarias para la seguridad de las mujeres. Esta situación se ve agravada por las dificultades específicas (institucionales, económicas y sociales) que las mujeres enfrentan para acceder a la justicia en defensa de sus derechos.

9. *De hecho, la MONUSCO ha generado una dialéctica entre participación y protección de las mujeres a través de la cual, al mismo tiempo que ha pretendido fomentar la participación de las mujeres en las actividades de paz y seguridad, las ha identificado principalmente como víctimas, sobre todo como víctimas de violencia sexual. Con este comportamiento contradictorio, al mismo tiempo ha reforzado y ha erosionado la agencia de las mujeres.*

Esta dialéctica no ha desaparecido con el nuevo mandato de género de la MONUSCO, establecido en la resolución 2147 (2014) de 28 de marzo de 2014, y dirigido a “generizar la MONUSCO”, esto es, a aplicar el género de manera transversal en el seno de la propia misión y, de este modo, asegurar que todas sus actividades y aspectos estratégicos (reclutamiento de personal, relaciones con la sociedad civil, operaciones militares, etcétera) tengan en cuenta esta cuestión.

10. *La MONUSCO ha fracasado en su limitada estrategia de mainstreaming de género en la República Democrática del Congo, tanto en el seno de la propia misión internacional como en el apoyo a las políticas e instituciones del país.*

En el seno de la misión, incluir la perspectiva de género ha generado ciertas resistencias internas por parte de su personal, el cual con frecuencia ha percibido el género no como una prioridad de su actividad sino más bien como una carga adicional de trabajo y, además, como un concepto interpretable con cierto relativismo cultural. Asimismo, la misión ha fracasado especialmente en la tarea de “feminizar” su personal. En la MONUSCO las mujeres no participan de manera equitativa ni desde el punto de cuantitativo (representan sólo el 4% del total del personal de la misión) ni cualitativo (la presencia de mujeres en puestos de responsabilidad es anecdótica).

En su actividad externa, la MONUSCO tampoco ha sido capaz de cumplir sus objetivos de participación y protección de las mujeres congoleñas. Por un lado, aunque sí proporciona cierto apoyo a las organizaciones de mujeres que trabajan de manera informal en el ámbito de la paz, los espacios formales y de poder siguen estando vetados para la gran mayoría de las mujeres. Continúan siendo una minoría en las negociaciones de paz, en las fuerzas y cuerpos de seguridad del estado, especialmente en las FARDC y la Policía Nacional Congoleña, o en otros puestos de poder y/ responsabilidad relacionados con la paz y la seguridad.

Asimismo, a pesar de disponer de la fuerza militar multilateral más numerosa de la historia de la organización, la MONUC, primero, y la MONUSCO, después, han sido incapaces de proteger a la población civil congoleña, en general, y a las mujeres congoleñas, en particular. Su inacción y lentitud para intervenir en el cumplimiento de su mandato prioritario de protección de la población civil ha sido, de hecho, la crítica más recurrente hacia la misión en el ámbito local. Cabe destacar que los niveles de violencia (considerada de manera amplia) y de violencia sexual contra las mujeres han permanecido muy elevados durante los casi 17 años de vida de la misión.

*11. La MONUSCO transmite mensajes incoherentes –y en ocasiones contradictorios– en relación con la igualdad de mujeres y hombres, lo que dificulta aún más la apropiación de la agenda de mainstreaming de género por los actores locales.*

La ONU está constantemente transmitiendo mensajes sobre las relaciones de género en los contextos en los que interviene y la MONUSCO no es una excepción. Algunos de estos mensajes son transmitidos voluntariamente como, por ejemplo, a través de la implementación de su estrategia de *mainstreaming* de género. Otros, en cambio, son transmitidos involuntariamente como, por ejemplo, a través de los mensajes de masculinidad militarizada que transmiten los contingentes militares multinacionales.

De hecho, el proceso de construcción de este modelo de masculinidad en las estructuras militares –en el que durante su entrenamiento y socialización militar a menudo han cultivado la agresividad, la violencia, el racismo, la misoginia y la homofobia– plantea importantes dudas sobre las capacidades y actitudes hacia la paz y la seguridad de los contingentes internacionales participantes en la MONUSCO. Entre otras cuestiones, los cientos de denuncias que las Naciones Unidas han recibido durante todos estos años por explotación sexual, prostitución y violación sexuales (a menudo, relacionadas con menores de edad) indican que existen problemas en relación con este tema.

*De acuerdo a la subhipótesis 2.2, “Los principales actores locales implicados en la implementación de las políticas de construcción de paz en Kivu Norte y Kivu Sur, especialmente el estado congoleño y las ONG locales, han*

*protagonizado una dialéctica de resistencia-acomodación ante esta agenda de género internacional dominante”.*

12. *Los actores locales, de acuerdo a sus intereses y agendas particulares, han interactuado de maneras diversas con la agenda internacional de género, implementada a través de las políticas internacionales de construcción de la paz.*

En primer lugar, ni para el estado congoleño en particular ni para la sociedad en general la igualdad es una prioridad en este contexto de conflicto armado. Por un lado, la desigualdad es una práctica generalizada en la sociedad congoleña, en cuyo seno las mujeres son “ciudadanas de segunda”. Por otro, el estado congoleño es un estado “generizado” que a menudo promueve, tanto en su discurso como especialmente en su práctica, la desigualdad entre hombres y mujeres. Asimismo, a pesar de la adopción del *Plan de Acción Nacional del gobierno de la RDC para la aplicación de la resolución 1325 del Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas*, existe una profunda brecha entre la retórica y la práctica, entre el discurso y la voluntad política. De hecho, el proceso de implementación de la resolución 1325 en la RDC se ha ralentizado durante años por la demora en la puesta en marcha del órgano nacional encargado de su aplicación.

En segundo lugar, las organizaciones de mujeres, apoyadas en parte por estas políticas internacionales de *mainstreaming* de género que pretenden promover la participación de las mujeres en las actividades (informales, principalmente) de paz, sí se han mostrado más receptivas a esta agenda internacional. Han sido precisamente estas organizaciones las que, por ejemplo, están desarrollando en la práctica el Plan de Acción Nacional a nivel local y comunitario y las que, en gran medida, implementan la agenda de género internacional en la RDC. De hecho, han asumido y apoyado, en ocasiones de manera acrítica, esta agenda, sus objetivos reduccionistas (promoción de la participación y de la protección de las mujeres) y los valores liberales implícitos en ella como un vía para realizar su trabajo a favor de la paz y la igualdad. Y, al mismo tiempo, con su participación en los ámbitos públicos de la paz y la seguridad, las mujeres han trascendido los límites impuestos por sus roles tradicionales y la construcción de su feminidad.

13. *La violencia contra las mujeres no es monopolio del contexto bélico y es necesario partir del hecho de que las políticas internacionales de género tienen lugar en un contexto patriarcal en el que se están produciendo transformaciones en los roles de género tradicionales.*

La desigualdad entre mujeres y hombres era evidente antes del comienzo de los conflictos armados en la década de los noventa, pero esta desigualdad de género preexistente ha sido alterada y, a menudo, exacerbada por estos. Teniendo en cuenta la diversidad de formas de violencia que las mujeres enfrentan en la RDC, es pertinente recuperar aquí el concepto de *continuum* de violencia que he analizado más arriba.

Asimismo, los conflictos armados han removido las relaciones tradicionales entre mujeres y hombres y, en algunos casos, esto ha implicado nuevamente que las mujeres hayan desafiado sus roles tradicionales en esta sociedad. Por ejemplo, las mujeres se han convertido en proveedoras principales de sustento en el 80% de los hogares de Kivu Norte y Kivu Sur, lo que cuestiona una de las características principales de la construcción de la masculinidad hegemónica de los hombres en estas provincias.

14. *Los conflictos armados en Kivu Norte y Kivu Sur también han alterado los modelos de masculinidad hegemónicos.*

Estos modelos se identifican con un comportamiento sexista, heterosexista, adultista, con la exigencia del matrimonio y la paternidad, el carácter proveedor de los hombres o la representación de una virilidad exagerada. El conflicto ha limitado la capacidad de los hombres para cumplir con estas expectativas, por ejemplo, al convertirse en víctimas o al no poder satisfacer su rol de proveedor de la familia, lo que ha supuesto una disfuncionalidad de su masculinidad –una “masculinidad fallida”– que ha provocado en los hombres sentimientos de desempoderamiento, frustración, confusión, o ira.

Aunque es una cuestión controvertida en la literatura, este cuestionamiento y/o fractura de su masculinidad hegemónica tiene capacidad potencial de generar en los hombres actitudes agresivas (hipermasculinas) dirigidas a afirmar su masculinidad “cuestionada”. Asimismo, en este contexto de perpetuación de la violencia donde las vidas militar y civil interactúan constantemente, la masculinidad civil no difiere en exceso de la masculinidad militarizada, lo que hace que el trabajo de deconstrucción de este modelo de masculinidad no deba orientarse exclusivamente al ámbito militar.

Existen ciertas –pocas todavía– iniciativas que bien desde la MONUSCO bien, más frecuentemente, desde organizaciones de hombres apoyadas por ONG internacionales, trabajan a favor de una masculinidad “positiva” o “responsable”, esto es, una transformación del comportamiento de los hombres orientado hacia la igualdad.

15. *El modelo internacional de construcción de paz en la RDC es un constructo altamente generizado (más concretamente, masculinizado) que concuerda en cierto modo con las masculinidades militarizadas presentes también en este contexto de conflictividad armada, por lo que el encuentro entre estos diferentes órdenes de género (global y local) no está siendo demasiado abrupto.*

Los mensajes contradictorios (de igualdad y dominación) que transmite la MONUSCO interactúan a su vez con las diferentes actitudes sobre la igualdad de los diferentes actores nacionales y locales congoleños y con las relaciones de género que se establecen entre hombres y mujeres en la RDC. Sin embargo, teniendo en cuenta la naturaleza principalmente militar de la MONUSCO, sus modelos de masculinidad militarizada no difieren en exceso de los modelos de masculinidad militarizada presentes en esta sociedad.

### **2.3. Sobre el *mainstreaming* de género en los procesos de DDR en Kivu Norte y Kivu Sur**

Mi tercera hipótesis era que “*los procesos de DDR, tal y como han sido implementados desde 2004 hasta 2015 en la RDC, han tenido un enfoque de género muy limitado que, en parte, ayuda a explicar su fracaso*”.

16. *En los procesos de DDR en la RDC el género se ha identificado nuevamente con las mujeres, y los esfuerzos se han dirigido principalmente a atender sus necesidades e intereses específicos y a protegerlas frente a las amenazas físicas durante el desarrollo de los mismos. Sin embargo, estos procesos no han atendido ni a las relaciones de poder existentes ni a paliar los modelos de masculinidad militarizada de los hombres participantes en los mismos, por lo que su carácter transformador ha sido muy limitado.*

De hecho, parte del fracaso de los procesos de DDR en la República Democrática del Congo puede explicarse por la ausencia de una aproximación más comprensiva del género que tuviera en cuenta las relaciones de poder desiguales existentes en el contexto y su impacto sobre los procesos de DDR. Estos procesos han estado basados en una visión androcéntrica y se han dirigido a los hombres integrantes de los grupos armados. Las decisiones estratégicas adoptadas en las negociaciones de paz, el diseño y la planificación de los procesos, los criterios de elegibilidad establecidos y el modo en el que se han implementado demuestran sus sesgos de género. Han sido pensados por hombres (políticos y militares), son implementados por hombres (técnicos y militares) y se dirigen a los hombres (integrantes de grupos armados).

Mi subhipótesis 3.1 señalaba que *“esta visión liberal ha sido, además, insuficientemente implementada durante los procesos de DDR, y las mujeres no han participado en igualdad de condiciones con los hombres ni en las negociaciones de paz, ni en el diseño, ni en la implementación de los procesos de DDR”*.

*17. La escasa participación de las mujeres ha sido evidente en estos procesos de DDR y contrasta con su elevada presencia en los grupos armados no estatales en Kivu Norte y Kivu Sur.*

Por las propias características culturales de la RDC, en el que las personas combatientes se ven a menudo acompañadas por sus familias, las mujeres suponen un alto porcentaje en los grupos armados; en algunos, incluso en mayor número que los hombres. En los grupos armados realizan una multiplicidad de actividades imprescindibles para el mantenimiento de los mismos, algunas de ellas consideradas –desde un punto de vista nuevamente androcéntrico– “no militares” (cocina, porteo de bienes, acarreo de agua y leña, cuidado de personas, etcétera) y otras “militares” (espionaje, acarreo y limpieza de armas o municiones, asistencia en combate). Muchas saben usar un arma y lo han hecho alguna vez, pero pocas veces combaten o poseen un arma, y por ello difícilmente son consideradas combatientes.

*18. De acuerdo a la preocupación prioritaria por la seguridad y la estabilidad del modelo de paz liberal, los hombres combatientes son considerados una amenaza (son securitizados) mientras que las mujeres combatientes son desecuritizadas, esto es, no son consideradas una amenaza para la paz y la seguridad como lo son sus compañeros hombres y, por ello, no son consideradas objetivo de intervención.*

Desde ciertas visiones feministas se denuncia cómo en los contextos posconflicto las autoridades nacionales e internacionales a menudo son más sensibles a las amenazas a la seguridad que afectan a los hombres que a aquellas específicamente dirigidas a las mujeres. Del mismo modo, las políticas de construcción de paz –y los procesos de DDR– se centran en los hombres porque son estos quienes son considerados una amenaza mayor para la seguridad y la estabilidad. Esto provoca que se obvien, como sucede también en la RDC, los múltiples roles, imprescindibles para la existencia y reproducción de los grupos armados, que con frecuencia desarrollan las mujeres.

*19. Las mujeres no han participado –o lo han hecho de manera muy limitada– en las negociaciones de paz formales en las que se han establecido las bases de los procesos de DDR, ni en su posterior diseño y planificación.*



En relación con las negociaciones de paz en las que se deciden la implementación de los procesos de DDR, las mujeres sólo han tenido cierta participación cuantitativa en aquellas negociaciones con una amplia y heterogénea participación, como el Acuerdo de alto el fuego de Lusaka de 1999 o el Acuerdo de paz global e inclusivo de 2002 (donde representaron el 13% de las personas participantes), pero han sido apartadas de todas las negociaciones posteriores que han tenido composiciones más restringidas. En estos casos, ante la imposibilidad de participar de manera directa y formal, han centrado sus esfuerzos en un trabajo informal de presión e incidencia política sobre las personas participantes. Sin embargo, el punto de partida ha sido la exclusión de las necesidades, intereses y expectativas de las mujeres en la agenda posconflicto.

Las mujeres tampoco han participado en el diseño y planificación de los procesos de DDR. Esto resulta especialmente evidente en relación con los criterios de elegibilidad que determinan quiénes pueden participar en ellos. En este contexto, el criterio principal ha sido restrictivo y se ha basado en la máxima “un combatiente, un arma” (enunciado, además, en masculino). Este criterio ha sido utilizado en los procesos DDR I (2004-2007) y DDR II (2008-2012) y, aunque se ha flexibilizado algo en la redacción del DDR III (2015-), deja claro que son los hombres los destinatarios de estos procesos porque son hombres quienes mayoritariamente combaten y poseen un arma y, por tanto, quienes pueden generalmente aportar un arma en el momento del desarme.

*20. Durante su implementación, la participación de las mujeres también ha sido exigua, lo que puede explicarse por que los procesos de DDR han obviado las relaciones de poder desiguales existentes entre hombres y mujeres, así como la incidencia que dichas relaciones tienen en el desarrollo de estos procesos.*

La participación de las mujeres integrantes de grupos armados combatientes en la implementación de los procesos de DDR en la RDC ha sido muy reducida, como demuestran las cifras cercanas a un 4% de los procesos de DDR I y DDR II. Esta escasa participación se explica no sólo por los criterios de elegibilidad, sino también porque se han obviado las relaciones de poder existentes entre hombres y mujeres.

El criterio “un combatiente, un arma” se ha flexibilizado en el marco del proceso DDR III, ya que se permite demostrar los conocimientos militares y de uso de las armas de fuego en una entrevista cuando no se pueda aportar un arma. Sin embargo, no se han buscado mecanismos para limitar ciertos factores que también inhiben la participación de las mujeres, entre ellos, que a menudo los líderes de los grupos armados no estatales invisibilizan deliberadamente a las mujeres ante los procesos de DDR; que las propias mujeres se reintegran espontáneamente para evitar la estigmatización o el rechazo social; o, que, si finalmente se animan a participar en los procesos de DDR, las mujeres a menudo no son reconocidas como combatientes por el personal encargado de la identificación de las personas participantes. Por todo ello, parece difícil que las mujeres combatientes o asociadas a grupos armados participen en este nuevo proceso en mayor medida que en los anteriores.

*21. Los procesos de DDR en la RDC han obviado la incidencia que la construcción y reproducción de un determinado modelo de masculinidad militarizada tiene en la perpetuación de la violencia en la sociedad y de los conflictos armados.*

Las personas combatientes de las fuerzas armadas nacionales y de los grupos armados no estatales han puesto en práctica un entrenamiento y socialización militar basados en la agresividad, la violencia, la misoginia y la homofobia durante el conflicto armado, por lo que no pueden reintegrarse en la sociedad sin una profunda transformación previa que desarme también esa masculinidad militarizada, potencial fuente de conflictos e inseguridad.

Como instrumentos que son, los procesos de DDR también pueden ser utilizados para apoyar la renegociación de roles e identidades de género en la sociedad, así como para promover una sociedad posconflicto más igualitaria. Se trata de procesos a través de los cuales combatientes que han participado en grupos o fuerzas armadas durante un conflicto armado se desarman y desmovilizan –se convierten en civiles– y se reintegran en la sociedad. Su potencial transformador es indiscutible. Y, en este proceso de transformación que son los procesos de DDR, es posible fomentar en los hombres excombatientes que han construido y reproducido un determinado modelo de masculinidad (militarizada) una nueva masculinidad, más pacífica, constructiva y tolerante, afín a sus propias necesidades y a las de la nueva sociedad de la que van a formar parte.

*Asimismo, mi subhipótesis 3.2 señalaba que “el gobierno congoleño ha obviado las implicaciones que, en el marco de la justicia transicional, tiene la concesión de amnistía –y, sobre todo, el modo en que esta se implementa– a las personas excombatientes de grupos armados participantes en los procesos de DDR”.*

*A su vez, mi subhipótesis 3.3 afirmaba que “los procesos de DDR no han previsto estrategias y/o actividades específicas destinadas a “desarmar” también las mentes de los combatientes hombres antes de su integración militar en las FARDC o de su reintegración en la sociedad, para que su comportamiento patriarcal deje paso a nuevas formas de masculinidad más respetuosas con la igualdad entre hombres y mujeres”.*

*22. La reiterada estrategia del gobierno congoleño de combinar los procesos de DDR y de reforma del sector de la seguridad (RSS), así como de dar a elegir a las personas combatientes entre su reintegración en la sociedad (tras participar en un proceso de DDR) o su integración militar en las FARDC, ha sido un fracaso.*

Según he comprobado en este estudio, las razones de tal fracaso son principalmente dos. Primera, no se ha actuado para “desarmar” el comportamiento agresivo y violento derivado de la masculinidad militarizada tanto de los soldados nacionales regulares como de los combatientes recién integrados. Las actividades realizadas en esta dirección han sido escasas e inadecuadas, y han fracasado en atender las causas estructurales de la violencia de cada persona y en promover su transformación personal –hacia un modelo de masculinidad afín a la igualdad de mujeres y hombres– y la transformación institucional de las FARDC. Esto ha dado como resultado la perpetuación de su comportamiento agresivo y depredador, por un lado, y la perpetuación de los conflictos armados, por otro.

La segunda razón es que ni en los procesos de DDR ni en los procesos de integración en el ejército ha tenido lugar, aunque así estaba previsto, una correcta identificación y verificación de los antecedentes de las personas participantes que permitiese su exclusión por haber cometido crímenes de genocidio, de guerra o contra la humanidad. La

integración voluntaria se ha convertido en el criterio principal para la entrada en las FARDC de combatientes de grupos armados no estatales, esto es, se ha integrado en ellas quien así lo ha querido, con independencia de sus antecedentes. Esto ha dado carácter general a las diferentes leyes de amnistía aprobadas por el gobierno congoleño y ha fomentado la impunidad.

*23. En términos de justicia transicional, la amnistía ofrecida a las personas combatientes –y especialmente el modo en que se ha implementado– ha dejado inconclusos los procesos de búsqueda de la verdad, justicia y reparación, y ha legitimado comportamientos especialmente graves que han sido posteriormente reproducidos.*

Los casos de Jean-Pierre Bemba, Laurent Nkundabatware y Bosco Ntaganda son reflejo de la prioridad del gobierno congoleño por una paz (negativa) basada en el reparto de poder antes que por la justicia y la reconciliación. Esta estrategia de reparto de poder, repetida continuamente en las sucesivas negociaciones de paz con grupos armados no estatales, primero, ha fracasado incluso en su limitado objetivo de alcanzar la paz negativa; y, segundo, ha alimentado la lucha por el poder y la desconfianza entre las partes enfrentadas, y entre estas y la población civil, en detrimento de la reconciliación. Aunque existen opiniones diversas en relación con la amnistía como mecanismo de justicia transicional, también existe cierto consenso entre las personas representantes de la sociedad civil de Kivu Norte y Kivu Sur entrevistadas en este estudio en que no se puede amnistiar a todo el mundo y, más aún, en que no se puede premiar en lugar de castigar a quien ha cometido crímenes especialmente graves.

Asimismo, la impunidad que ha promovido la estrategia de la amnistía ha legitimado comportamientos especialmente graves que posteriormente han sido reproducidos constantemente por todos los actores armados, tanto estatales como no estatales. En el caso concreto de las FARDC, por ejemplo, su comportamiento actual se explica en gran medida tanto por el citado fracaso en la verificación de los antecedentes de las personas de las que se ha nutrido durante estos últimos años, como por la ausencia de estrategias dirigidas a transformar su masculinidad militarizada por otros modelos de masculinidad más igualitarios.

*24. El trabajo de transformación del modelo de masculinidad militarizada de los hombres combatientes en otros modelos igualitarios requiere tiempo, recursos y acompañamiento constante, sobre una lógica no sólo personal sino también relacional (entre pares y en la familia) y comunitaria.*

En gran medida, este proceso de transformación debe tener lugar durante la fase de reintegración de las personas combatientes en la sociedad. Sin embargo, la reintegración ha sido el “talón de Aquiles” de estos procesos, en gran medida porque la sensación de abandono de las personas reintegradas ha sido muy grande. En la práctica, no hubo recursos ni acompañamiento de las personas. Puede decirse que, de hecho, no hubo reintegración.

Asimismo, este proceso de transformación de las masculinidades enfrenta también las resistencias de los propios hombres ex combatientes, bien por su actitud reacia a perder los beneficios derivados de su posición de dominación (su “dividendo patriarcal”), bien por la presión y rechazo social (tanto de otros hombres como, en ocasiones, de las mujeres) que conlleva un cambio de comportamiento de este tipo.

La estrategia de las escasas organizaciones locales que han empezado a realizar esta labor es afrontar dicho proceso de transformación de manera integral, como un proceso y con acompañamiento. De hecho, no sólo se trata de un proceso individual, ya que el proceso de desmilitarización de una sociedad requiere una redefinición tanto de los roles e identidades asignados a las mujeres como de aquellos asignados a los hombres, y, como resultado, también una redefinición de las relaciones entre unos y otras. La literatura recomienda que estos procesos tengan lugar en el marco de una reintegración comunitaria en la que la reintegración económica, social y psicológica de las personas combatientes se inserte en sus comunidades de acogida y en la multiplicidad de procesos e intereses que tienen lugar en estas. Sin embargo, en Kivu Norte y Kivu Sur, las experiencias en este sentido son mínimas.

### **3. Aportaciones principales de este estudio**

A lo largo de este estudio he aportado ciertas ideas que pueden considerarse interesantes y/o novedosas, y que recojo brevemente a continuación:

- La aportación fundamental es sin duda la relativa al desarrollo, partiendo de los estudios feministas y de género, del enfoque de las masculinidades, en el análisis teórico de la paz, la seguridad y los conflictos. La interpretación dominante del concepto de género en el ámbito de la paz y la seguridad es extremadamente reduccionista (identificada con las mujeres y centrada en su participación y protección) y no beneficia ni a las mujeres, ni a los hombres, ni a una transformación de las relaciones de poder actualmente existentes entre ambos en estos ámbitos.
- Más concretamente, en relación con los procesos de DDR, he planteado la necesidad de transformar las masculinidades militarizadas. Estos modelos de masculinidad, contruidos y reproducidos principalmente por los hombres (ex)combatientes, deben ser transformados por otros no basados en la dominación y la agresividad, y más afines a la igualdad de mujeres y hombres, para favorecer la disminución de la violencia en los contextos posconflicto tanto en el ámbito público como en el privado.
- Finalmente, en relación con el análisis de caso, he propuesto una aproximación diferente que, en mi opinión, puede aportar elementos de análisis nuevos y sugerentes tanto a la comprensión de la perpetuación de la conflictividad armada en Kivu Norte y Kivu Sur como a la planificación de las políticas de construcción de la paz, en general, y de los procesos de DDR, en particular, en la RDC.

### **4. Perspectivas de futuro de los procesos de DDR en la República Democrática del Congo**

En la República Democrática del Congo, los procesos de DDR y RSS, con todos sus condicionantes, limitaciones y dificultades, siguen adelante. El DDR III está en marcha actualmente, y la situación actual de las FARDC y la presencia de múltiples grupos armados todavía activos plantean un desafío enorme. También plantean un desafío al proceso de justicia transicional porque el gobierno congoleño deberá enfrentarse en el futuro nuevamente, en el marco de los procesos de DDR y RSS, al problema de la

responsabilidad de las personas ex combatientes por los crímenes cometidos durante los conflictos armados.

Las experiencias implementadas hasta la fecha no constituyen buenas noticias. Las decisiones futuras deberán transitar otro camino si se quiere una verdadera reintegración de excombatientes, una reestructuración y organización satisfactorias de las FARDC, romper con la perpetuación de la conflictividad armada y lograr una recuperación de confianza y una reconciliación entre todos los actores implicados en el conflicto.

Como he defendido en este estudio, un aspecto clave del éxito de estas actuaciones en adelante consistirá en identificar y actuar de forma efectiva sobre las necesidades de los hombres ex combatientes en relación con su propia experiencia de la violencia y con la transformación de su masculinidad militarizada en otra responsable, constructiva y afín con la igualdad de mujeres y hombres.



## Anexo: Listado de personas entrevistadas en Kivu Norte y Kivu Sur

### **Misión de Estabilización de la ONU en República Democrática del Congo (MONUSCO)**

Aimeé Therèse Faye, responsable de la unidad “DDR/RR” en Goma (Kivu Norte). Entrevista realizada en Goma, el 25 de julio de 2014.

Alejandro Sánchez, Coordinador Provincial de la unidad “Lucha contra la Violencia Sexual” en Kivu Sur. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 6 de agosto de 2014.

Anne Marie Uboyo, responsable de la unidad “Género” en Goma (Kivu Norte). Entrevista realizada en Goma, el 28 de julio de 2014.

El Hadji Bara Dieng, responsable de la unidad “DDR/RR” en Bukavu (Kivu Sur). Entrevista realizada en Bukavu, el 31 de julio de 2014.

Germán Vega Cortés, Coordinador Provincial de la unidad “Género” en Kivu Sur. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 6 de agosto de 2014.

Kambale Mughanyiri Mulishamolo, unidad “Derechos Humanos” en Butembo (Kivu Norte). Entrevista realizada en Butembo, el 19 de agosto de 2014.

Ray Virgilio Torres, *Chef de Mission* de la *MONUSCO* en Kivu Norte. Entrevista realizada en Goma (Kivu Sur), el 27 de agosto de 2014.

### **Gobierno congoleño**

Chantal Kambibi, responsable del *Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés (Programme STAREC)* en Kivu Norte. Entrevista realizada en Goma (Kivu Norte), el 27 de agosto de 2014.

Jackson Kalengero, responsable del *Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés (Programme STAREC)* en Beni (Kivu Norte). Entrevista realizada en Beni (Kivu Norte), el 20 de agosto de 2014.

Joséfine Kusinza, responsable del *Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés (Programme STAREC)* en Kivu Sur. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 6 de agosto de 2014.

Joseph Assanda Mwenebatu, responsable de la unidad *Restauration de l’Autorité de l’État et Sécurité* del *Programme STAREC*. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 7 de agosto de 2014.

Prudence Shamavo, ex responsable del *Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés (Programme STAREC)* en Kivu Sur. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 6 de agosto de 2014.

### **Organizaciones locales e internacionales que trabajan específicamente en el ámbito de la igualdad de mujeres y hombres**

Alphonsine Kahindo Lusenge, *ADDF Association pour la Défense des Droits de la Femme*. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 18 de agosto de 2014.

Bisomeko Zawadi, *SAFDF-Solidarité des Actions féminines pour les Droits de la Femme et des Enfants*. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 14 de agosto de 2014.

Catherine Katungu Furaha, *Femmes Juristes pour le Défense des droits des Femmes*. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 15 de agosto de 2014.

Claudia Furaha Nfundiko, *Women for Women International*. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 7 de agosto de 2014.

Eudoxie Nziavake, representante de la Marcha Mundial de las Mujeres en Kivu Norte. Entrevista realizada en Goma (Kivu Norte), el 29 de julio de 2014.

Ilot Muthaka y Bonaventure Negura Bary, *COMEN – Congo Men’s Network*. Entrevista realizada en Goma (Kivu Norte), el 26 de agosto de 2014.

Julienne Mushagalusha y Gillaine Naweza, *Association des Femmes Juristes du Congo (AFEJUCO)*. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 5 de agosto de 2014.

Justine Masika Bihamba, Presidenta de la coalición de ONG *Synergie de Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles (SFVS)*. Diferentes entrevistas realizadas en Goma (Kivu Norte), el 29 de julio y el 25 de agosto de 2014; y en Bilbao, el 12 de marzo de 2016.

Levianne Musike y Anicet Talyamwanya, *Solidarité Féminin pour la paix et le Développement Intégral (SOFEPADI)*. Entrevista realizada en Beni (Kivu Norte), el 21 de agosto de 2014.



Marie Dolorose Masika Kafanya, FEPSI-Femmes Engagées pour la Promotion de la Santé Intégrale. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 14 de agosto de 2014.

Milka Kavira y Muyisa Amos, *PPSSP-Programme de promotion des Soins Sanitaires Primaires*. Entrevista realizada en Beni (Kivu Norte), el 20 de agosto de 2014.

Roger Buhendwa, Fondation Panzi. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 7 de agosto de 2014.

Rose Kahambo Tumbeane, *Collectif de Femmes Journalistes*. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 15 de agosto de 2014.

### **Organizaciones locales e internacionales de construcción de la paz y desarrollo**

Adèle Safi Kagarabi y Pablo Muke, *Action pour le Développement Intégrale de la jeunesse et de la Femme (ADIJF) et Coalition Congolaise pour la Justice Transitionnelle*. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 5 de agosto de 2014.

Emery Faïda, Henri Bura Lady y Blaise Kasongo, *CRC-Centre de Résolutions de Conflits*. Entrevista realizada en Beni (Kivu Norte), el 21 de agosto de 2014.

Ghislain Bafunyembaka, INTERFAITH. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 4 de agosto de 2014.

Joseph Rwamakuba, Ex combatiente y Presidente de *ADDIS-Associations de Démobilisés pour le Développement*. Entrevista realizada en Goma (Kivu Norte), el 25 de agosto de 2014.

Marie Honorine Chiribagula, *International Rescue Committee*. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 7 de agosto de 2014.

Marie Louise Balagizi y Jean Pierre Musimwa, *Pax-Christi*. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 6 de agosto de 2014.

Marie Rose Bintu Iragi, *Commission Diocésaine Justice et Paix*. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 31 de julio de 2014.

Moïse Kambere Kayitambya, *GADHOP - Groupe D'Associations de Défense des Droits de l'Homme et de la Paix*. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 14 de agosto de 2014.

Mumbere Wasiviholya Sibi, *Pax Christi*. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 18 de agosto de 2014.

Murhabazi Namegabe, *BVE-Bureau pour le Volontariat au Service de l'Enfance et de la Santé*. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 6 de agosto de 2014.

Omar Kavota, Vicepresidente de la sociedad civil en Kivu Norte. Entrevista realizada en Beni (Kivu Norte), el 20 de agosto de 2014.

Rose Vive Lobo, *CARE International*. Entrevista realizada en Goma (Kivu Norte), el 29 de agosto de 2014.

Thomas d'Aquin Muiti, Presidente de la sociedad civil en Kivu Norte. Entrevista realizada en Bukavu (Kivu Sur), el 31 de julio de 2014.

### **Ex combatientes**

1. Ex combatiente mujer mai--mai Mudohu (Vurondo) 2000-2004. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 16 de agosto de 2014.

2. Ex combatiente mujer maï--maï Mudohu (Vurondo) 1999-2003. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 16 de agosto de 2014.
3. Ex combatiente mujer maï--maï Loloako (Vurondo) 2001-2007. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 16 de agosto de 2014.
4. Ex combatiente mujer maï--maï Loloako ( (Vurondo) 2000-2005. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 16 de agosto de 2014.
5. Ex combatiente hombre *Forces Armées Congolaises*. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 19 de agosto de 2014.
6. Ex niño soldado maï-maï Coronel ALI. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 19 de agosto de 2014.
7. Ex niña soldado maï-maï Chikurukuru. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 19 de agosto de 2014.

### Otros

Fabrice Kakurusi, CEJA - Centre d'Etudes Juridiques Appliqués de la *UCG- Université Catholique du Graben*. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 15 de agosto de 2014.

Godefroid Kasereka y Raymond Kasonya, *CEFADES-Centre de Formation et Animation pour un Développement Solidaire*. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 16 de agosto de 2014.

Nisse Mughendi, Profesor de Relaciones Internacionales en la *UCG-Université Catholique du Graben*. Entrevista realizada en Butembo (Kivu Norte), el 15 de agosto de 2014.

## Bibliografía y fuentes de información consultadas

ABAGA EDJANG, Fernando (2005), “El marco conceptual para el estudio de los problemas étnicos”, en KABUNDA BADI, Mbuyi y Carlo A. CARANCI (Coords.), *Etnias, estado y poder en África*, Servicio Central de Publicaciones del Gobierno vasco, Vitoria-Gasteiz, 83-100.

ABEGÓN, Marta (2015), “Diamantes de sangre en África”, en IBAÑEZ, Josep y Constanza SÁNCHEZ (dirs.), *Mercados ilegales y violencia armada*, Tecnos, Madrid, 139-156.

ABEYSEKERA, Sunila (2011), “Gender Equality and Women’s Human Rights in Conflict Situations: Evolving Perspectives”, en ORÉ AGUILAR, Gaby y Felipe GÓMEZ ISA (eds.), *Rethinking Transitions. Equality and Social Justice in Societies Emerging from Conflict*, Intersentia, Cambridge (Reino Unido), 47-66.

ABRAHAMSEN, Rita (2005), “Blair’s Africa. The Politics of Securitization and Fear”, *Alternatives*, 30, 55–80.

- ABRAHAMSEN, Rita (2007), "Poscolonialism", en GRIFFITHS, Martin (ed.), *International Relations Theory for the Twenty-First Century. An Introduction*, Routledge, Londres, 111-122.
- ABU-NIMER, Mohammed (2001), "A Framework for Nonviolence and Peacebuilding in Islam", *Journal of Law and Religion*, 15(1-2), 217-265.
- ACHARYA, Amitav (1997), "The Periphery as the Core. The Third World and the Security Studies", en KRAUSE, Keith y Michael WILLIAMS (eds.) (1997), *Critical Security Studies. Concepts and Cases*, UCL Press, Londres, 299-327.
- ACTION AID (2006), *MONUC. DDRRR, DDR, military and rule of law reform. Reducing violence against women. Recommendations for change*. Disponible en: <http://www.eldis.org/vfile/upload/1/document/0708/DOC21656.pdf> [consultado el 20 de febrero de 2013].
- ADAN, Carme (2006), *Feminismo y conocimiento. De la experiencia de las mujeres al ciberno*, Spiralia Ensayo, A Coruña
- ADEBAJO, Adekeye (2002), *Building Peace in West Africa: Liberia, Sierra Leone and Guinea Bissau*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- ADETULA, Victor A. O. (2008), "The Role of Sub-Regional Integration Schemes in Conflict Prevention & Management in Africa. A Framework for a Working Peace System", en NHEMA, Alfred y Paul Tiyambe ZELEZA (eds.), *The Resolution of African Conflicts. The Management of Conflict Resolution & Post-Conflict Reconstruction*, James Currey, Oxford (Reino Unido), 9-21.
- AFRICA RESEARCH BULLETIN (2012), "Democratic Republic of Congo: M23 Mutiny Escalates", *Africa Research Bulletin. Political, Social and Cultural Series*, 49(6), 19295-19298.
- AFRICAN UNION (2011), *African Union Commission Consultation with African Union Member States on Transitional Justice. Consultation Report*, Ciudad del Cabo (Sudáfrica). Disponible en: <http://www.csvr.org.za/docs/AfricanUnionCommissionConsultationonTransitionalJustice.pdf> [consultado el 6 de octubre de 2015].
- AFRICAN UNION (2013), "Panel of the Wise, "Peace, Justice, and Reconciliation in Africa: Opportunities and Challenges in the Fight against Impunity", *The African Union Series*, International Peace Institute, Nueva York. Disponible en: [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ipi\\_e\\_pub\\_peacejusticeafrica.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ipi_e_pub_peacejusticeafrica.pdf) [consultado el 5 de octubre de 2015].
- AFSHAR, Haleh (2004), "Women and wars: some trajectories towards a feminist peace", en AFSHAR, Haleh y Deborah EADE (eds.), *Development, Women, and War. Feminist Perspectives*, Oxfam, Oxford, 43-59.
- AGAMBEN, Giorgio (1998), *Homo Sacer. Sovereign Power and Bare Life*, Stanford University Press, Stanford, California (Estados Unidos).
- AGAMBEN, Giorgio (2000), *Means without End. Notes on Politics*, University of Minnesota Press, Minneapolis (Estados Unidos).
- AGATHANGELOU, Anna y L. H. M. LING (2004), "Power, Borders, Security, Wealth: Lessons of Violence and Desire from September 11", *International Studies Quarterly*, 48(3), 517-538.
- AGUIRRE, Iñaki (1995), "La Teoría normativa de las Relaciones Internacionales, hoy", en AAVV, *Cursos de derecho internacional y relaciones internacionales de Vitoria-Gasteiz 1995*, Universidad del País Vasco y Tecnos, Bilbao y Madrid, 45-96.
- AHO, Randi, Julien BARBEY, Katie BOWMAN, Tiffany ESTEB, Winfrida MBEWE, Anna Richardson, Delaney SIMON and Naoko UDAGAWA (2013), *Barriers to Justice: Implementing Reparations for Sexual Violence in the DRC*, Columbia/SIPA. Disponible en: [https://sipa.columbia.edu/sites/default/files/PHR\\_Report.pdf](https://sipa.columbia.edu/sites/default/files/PHR_Report.pdf) [consultado el 30 de marzo de 2016].

- AIDOO, Ama Ata (1998), "African Woman Today" en NNAEMEKA, Obioma, (ed.), *Sisterhood, Feminism and Power (From Africa to the Diaspora)*, Africa World Press, Trenton, Nueva Jersey (Estados Unidos).
- AINA, Olabisi (1998), "African Women at the Grassroots", en NNAEMEKA, Obioma, (ed.), *Sisterhood, Feminism and Power (From Africa to the Diaspora)*, Africa World Press, Trenton, Nueva Jersey (Estados Unidos), 65-88.
- ALCAÑIZ MOSCARDÓ, Mercedes (2010), "La construcción de la cultura de paz desde la perspectiva de género", en DÍEZ JORGE, M<sup>a</sup> Elena y Margarita SÁNCHEZ ROMERO (eds.). *Género y Paz*, Icaria, Barcelona, 111-128.
- ALEXANDER, Jacqui y Chandra MOHANTY (2004), "Genealogías, legados y movimientos", en HOOKS, bell *et. al.*, *Otras inapropiables: Feminismos desde las fronteras*, Traficantes de sueños, Madrid, 137-184.
- ALI, Taisier M. y Robert MATTHEWS (1999), "Conclusion: Conflict, Resolution and Building Peace", ALI, Taisier M. y Robert MATTHEWS (eds.), *Civil Wars in Africa. Roots and Resolution*, McGill-Queen's University Press, Montreal, 288-311.
- ALICE, Lynne (2009), "The UN's Global Gender Agenda and Post-Conflict Reconstruction: The Implementation of the United Nations Security Council Resolution 1325 in Kosovo", en EIFLER, Christine y Ruth SEIFERT (eds.), *Gender Dynamics and Post-Conflict Reconstruction*, Peter Lang, Frankfurt am Main (Alemania), 49-69.
- ALKER, Hayward (2005), "Emancipation in the Critical Security Studies project", en BOOTH, Ken (ed.), *Critical Security Studies and World Politics*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 189-214.
- ALSINA, Cristina y BORRÀS CASTANYER, Laura (2000), "Masculinidad y violencia", en SEGARRA, María y Àngels CARABÍ (eds.), *Nuevas masculinidades*, Icaria, Barcelona, 83-101.
- AMNISTÍA INTERNACIONAL (2007), *República Democrática del Congo: El proceso de desarme, desmovilización y reintegración (DDR) y la reforma del ejército*, AFR 62/001/2007, Disponible en: <https://doc.es.amnesty.org/cgi-bin/ai/BRSCGI?CMD=VERDOC&BASE=SIAI&SORT=&DOCR=25&RNG=10&FMT=SIAIWEB3.fmt&SEPARADOR=&&DESC=CAMBIO+DE+GOBIERNO> [consultado el 12 de noviembre de 2012].
- ANAND, Dibyesh (2004), "A story to be told. IR, poscolonialism, and the discourse of Tibetan (trans)national identity", en CHOWDHRY, Geeta y Sheila NAIR, *Power, Postcolonialism and International Relations*, Routledge, Londres, 209-224.
- ANDERLINI, Saram Naragui (2000), *Women at the Peace Table. Making a difference*, UNIFEM (Fondo de Desarrollo de las Naciones Unidas para la Mujer). Nueva York, Disponible en: <http://www2.unwomen.org/~media/headquarters/media/publications/unifem/womenatpeacetable.pdf?v=1&d=20141013T122319> [consultado el 30 de noviembre de 2015].
- ANDERLINI, Sanam Naragui (2010), *What the Women Say: Participation and UNSCR 1325. A Case Study Assessment*. International Civil Society Action Network y MIT Center for International Studies. Disponible en: [http://www.usip.org/sites/default/files/Gender/What\\_the\\_Women\\_Say.pdf](http://www.usip.org/sites/default/files/Gender/What_the_Women_Say.pdf) [consultado el 30 de noviembre de 2015].
- ANDERLINI, Sanam Naragui (2011), "Translating Global Agreement into National and Local Commitments", en KUEHNAST, Kathleen, Chantal de Jonge OUDRAAT y Helga HERNES (eds.), *Women and war: power and protection in the 21st century*, United States Institute of Peace Press, Washington D.C. (Estados Unidos), 19-36.
- ANDERLINI, Saram Naragui y Camille Pampell CONAWAY (2004), "Disarmament, Demobilisation, and Reintegration", en INTERNATIONAL ALERT y WOMEN WAGING PEACE, *Inclusive Security, Sustainable Peace: A Toolkit for Advocacy and Action*, Londres, 1-10. Disponible en: <https://www.inclusivesecurity.org/wp-content/uploads/2013/05/101864251-Toolkit-for-Advocacy-and-Action.pdf> [consultado el 1 de noviembre de 2015].

- ANDERSON, Mary (1999), *Do no harm. How Aid Can Support Peace—or War*, Lynne Rienner, Londres.
- ANDERSON, Shelley (2012), *Disarm men, Don't arm Women. Militarization is not emancipation*, Innate Readings in Nonviolence, Irish Network for Nonviolent Action Training and Education. Disponible en: [http://www.innatenonviolence.org/readings/2012\\_10.shtml](http://www.innatenonviolence.org/readings/2012_10.shtml) [consultado el 29 de diciembre de 2015].
- ANSTEE, Margaret Joan (1996), *Orphan of the Cold War: The Inside Story of the Collapse of the Angolan Peace Process, 1992-1993*, Macmillan Press, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido).
- ARADAU, Claudia (2004), "Security and the Democratic Scene. Desecuritization and Emancipation", *Journal of International Relations and Development*, 7, 388-413.
- ARBOUR, Louise (2007), "Economic and Social Justice for Societies in Transition", *International Law and Politics*, 40(1), 1-27.
- ARNSON, Cynthia J. (2005), "The Political Economy of War: Situating the Debate", en ARNSON, Cynthia J. e I. William ZARTMAN (eds.), *Rethinking the Economics of War. The Intersection of Need, Creed and Greed*, Woodrow Wilson Center Press, Washington D.C., 1-22.
- ARON, Raymond (2004), *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris.
- ASHLEY, Richard (1989), "Living on Borderlines. Man, Poststructuralism and War", en DER DERIAN, James y Michael SHAPIRO (eds.), *International/Intertextual Relations. Postmodern Reading in World Politics*, Lexington Books, Lexington, 259-323.
- ASHLEY, Richard (1996), "The achievements of post-structuralism", en SMITH, Steve, Ken BOOTH y Marysia ZALEWSKI (eds.), *International Theory. Positivism and Beyond*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), 240-253.
- AUST, Björn (2005), "Ejército empresa. Intereses económicos y 'comercialismo militar' en el Congo", en AZZELLINI, Dario, *El negocio de la guerra*, Txalaparta, Tafalla, 175-195.
- AUTESSERRE, Séverine (2010), *Trouble with the Congo. Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*, Cambridge University Press, Nueva York.
- AVRUCH, Kevin (1998), *Culture and Conflict Resolutions*, United States Institute of Peace, Washington DC.
- AYIMPAM, Sylvie (2014), *Economie de la débrouille à Kinshasa. Informalité, commerce et réseaux sociaux*, Karthala, Paris.
- AYOOB, Mohammed (1983), "Security in the Third World: The Worm about to Turn?", *International Affairs*, 60, 41-51.
- AYOOB, Mohammed (1986), "Regional Security and the Third World", en AYOOB, Mohammed (ed.), *Regional Security in the Third World*, Croom Helm, Londres, 3-23.
- AYOOB, Mohammed (1995), *The Third World Security Predicament. State making, Regional Conflict and the International System*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- AYOOB, Mohammed (1997), "Defining Security. A Subaltern Realist Perspective", en KRAUSE, Keith y Michael WILLIAMS (eds.), *Critical Security Studies. Concepts and Cases*, UCL Press, Londres, 121-146.
- BADRAN, Margot (2012), *Feminismo en el Islam. Convergencias laicas y religiosas*, Ediciones Cátedra, Madrid.
- BALCELLS, Laia y Stathis N. KALYVAS (2014), "Does Warfare Matter? Severity, Duration, and Outcomes of Civil Wars", *Journal of Conflict Resolution*, 58(8), 1390-1418.
- BALL, Nicole y Luc VAN DE GOOR (2006), *Disarmament, Demobilization and Reintegration. Mapping Issues, Dilemmas and Guiding Principles*, Netherlands Institute of International Relations *Clingendael*, La Haya (Países Bajos). Disponible en: [http://www.clingendael.nl/publications/2006/20060800\\_cru\\_paper\\_ddr.pdf](http://www.clingendael.nl/publications/2006/20060800_cru_paper_ddr.pdf) [consultado el 31 de octubre de 2015].

- BALLENTINE, Karen (2003), "Beyond Greed and Grievance: Reconsidering the Economic Dynamics of Armed Conflicts", en BALLENTINE, Karen y Jake SHERMAN (eds.), *The Political Economy of Armed Conflict. Beyond Greed & Grievance*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 259-283.
- BALLENTINE, Karen y Jake SHERMAN (2003), "Introduction", en BALLENTINE, Karen y Jake SHERMAN (eds.), *The Political Economy of Armed Conflict. Beyond Greed & Grievance*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 1-15.
- BARBÉ, Esther (2007), *Relaciones Internacionales*, Tecnos, Madrid.
- BARKAWI, Tarak y Mark LAFFEY (2006), "The Postcolonial Moment in Security Studies", *Review of International Studies*, 32, 329-352.
- BARKER, Gary y Christine RICARDO (2005), *Young Men and the Construction of Masculinity in Sub-Saharan Africa: Implications for HIV/AIDS, Conflict, and Violence*. World Bank Social Development Papers: Conflict Prevention & Reconstruction, 26. Disponible en: [http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2005/06/23/000012009\\_20050623134235/Rendered/PDF/327120rev0PAPER0AFR0young0men0WP26.pdf](http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2005/06/23/000012009_20050623134235/Rendered/PDF/327120rev0PAPER0AFR0young0men0WP26.pdf) [consultado el 30 de marzo de 2016].
- BARNETT, Michael (2006), "Building a Republican peace: Stabilizing States after War", *International Security*, 30(4), 87-112.
- BARNETT, Michael y Raymond DUVALL (2005), "Power in Global Governance", en BARNETT, Michael y Raymond DUVALL (eds.), *Power in Global Governance*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), 1-32.
- BARRETO HENRIQUES, Miguel y Andrej ZWITTER (2008), "Poverty as a Root Cause for Political Violence?", en HUDSON, Robert. C. y Hans-Joachim HEINTZE (eds.), *Different approaches to Peace and Conflict Research*, Universidad de Deusto, Bilbao, 69-79.
- BARROW, Amy (2010), "UN Security Council Resolutions 1325 y 1820: constructing gender in armed conflict and international humanitarian law", *International Review of the Red Cross*, 92(877), 221-234.
- BARTH, Elise Fredrikke (2002), "Peace as disappointment. The reintegration of female soldiers in post-conflict societies: A comparative study from Africa", *International Peace Research Institute Report*, 3/2002, Oslo (Noruega). Disponible en: [http://file.prio.no/Publication\\_files/Prio/Barth%20\(2002\)%20Peace%20as%20Disappointment%20\(PRIO%20Report%203-2002\).pdf](http://file.prio.no/Publication_files/Prio/Barth%20(2002)%20Peace%20as%20Disappointment%20(PRIO%20Report%203-2002).pdf) [consultado el 14 de agosto de 2015].
- BARTRA, ELI (1998), "Reflexiones metodológicas", en BARTRA, Eli (comp.), *Debates en torno a una metodología feminista*, Universidad Autónoma Metropolitana-Unidad Xochimilco, México D.F. (México), 141-158.
- BATTISTELLA, Dario (2009), *Théories des relations internationales*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, París.
- BAUMAN, Zygmunt (1999), *Modernidad líquida*. Fondo de Cultura Económica. Buenos Aires.
- BAUTISTA, Ana Jimena y Mariela INFANTE (2009), *Crítica feminista a los procesos de justicia transicional de América Latina*. Disponible en: <http://www.uasb.edu.ec/UserFiles/369/File/PDF/CentrodeReferencia/Temasdeanálisis2/educacionenparalosderechoshumanos/articulos/actualidad/criticafeministaalosprocesosdejusticiatransicional.pdf> [consultado el 5 de octubre de 2015].
- BAYART, Jean-François (1989), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, París.
- BAYART, Jean-François (2000), "Africa in the World. A History of Extraversion", *African Affairs*, 99, 217-267.
- BAYART, Jean-François, Béatrice HIBOU y Boris SAMUEL (2010), "L'Afrique 'cent ans après les indépendances': vers quel gouvernement politique?", *Politique africaine*, 119, 129-157
- BAYLIS John y Steve SMITH (2001), *The Globalization of World Politics. An Introduction to International Relations*, Oxford University Press, Oxford.

- BAYLIS, John, Steve SMITH y Patricia OWENS (2008), *The Globalization of World Politics. An Introduction to International Relations*, Oxford University Press, Oxford.
- BEDONT, Barbara (2005), "The Renewed Popularity of the Rule of Law: Implications for Women, Impunity and Peacekeeping", en MAZURANA, Dyan, Angela RAVEN-ROBERTS y Jane PARPART (eds.), *Gender, Conflict and Peacekeeping*, Rowman & Littlefield Publishers, Lanham (Maryland, Estados Unidos), 83-108.
- BELOFF, Max (1949), "No Peace, No War", *Foreign Affairs*, 27(2), 215-231.
- BENDAÑA, Alejandro (2003), "What Kind of Peace is Being Built? Critical Assessments from the South". Ponencia presentada para la décimo aniversario de Una agenda para la paz , para el International Development Research Centre (IDRC), Ottawa (Canada).
- BENEDICT, Helen (2007), "The private war of women soldiers", *Salon*, 7 de marzo de 2007. Disponible en: [http://www.salon.com/2007/03/07/women\\_in\\_military/](http://www.salon.com/2007/03/07/women_in_military/)[consultado el 26 de octubre de 2015].
- BENEDICT, Helen (2009), *The Lonely Soldier: The Private War of Women Serving in Iraq*, Beacon Press, Boston (Estados Unidos).
- BERDAL, Mats (2003), "How 'New' are 'New Wars'? Global Economic Change and the Study of Civil War", *Global Governance*, 9, 477-502.
- BERDAL, Mats y David KEEN (1997), "Violence and Economic Agendas in Civil Wars. Some Policy Implications", *Journal of International Studies*, 26(3), 795-818.
- BERDAL, Mats y David M. MALONE (2000) (eds.), *Greed and Grievances. Economics Agendas in Civil Wars*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado.
- BHABHA, Homi (1994), *The Location of Culture*, Routledge, Londres.
- BIDAURRATZAGA, Eduardo (2007), "Desarrollo humano en África Subsahariana. Evolución y perspectivas de la educación y la salud", en OYA, Carlos y Antonio SANTAMARIA (eds.), *Economía política del desarrollo en África*, Akal, Madrid, 55-83.
- BIGLIA, Bárbara (2005), *Narrativas de Mujeres sobre las relaciones de género en los Movimientos Sociales*, Tesis Doctoral, Facultad de Psicología, Universidad de Barcelona.
- BIGO, Didier (2002), "Security and Immigration. Towards a Critique of Governmentality of Unease", *Alternatives*, 27, 63-92.
- BIGO, Didier (2008), "Globalised (In)security. The field and the Ban-Opticon", en BIGO, Didier y Anastasia TSOUKALA (ed.), *Terror, Insecurity and Liberty. Illiberal Practises of Liberal Regimes after 9/11*, Routledge, Londres, 5-49 .
- BILGIN, Pinar (2006), "Beyond Statism in Security Studies? Human Agency and Security in the Middle East", *The Review of International Affairs*, 2(1), 100-118.
- BLAZQUEZ, Norma (2008), "¿Cómo afectan las mujeres a la ciencia?", en BLÁZQUEZ, Norma (ed.), *El retorno de las Brujas. Incorporación, aportaciones y críticas de las mujeres a la ciencia*, CEIICH, Universidad Nacional Autónoma de México, México D.F. (México), 97-120.
- BLOECHER, Danja y Kristina ROEPSTORFF (2008), "Confronting the Past, Building the Future: The Role of Post-Conflict Justice in Africa", en HUDSON, Robert. C. y Hans-Joachim HEINTZE (eds.), *Different approaches to Peace and Conflict Research*, Universidad de Deusto, Bilbao, 81-101.
- BOBBIT, Philip (2002), *The Shield of Achilles: War, Peace, and the Course of History*, Penguin, Londres.
- BOESTEN, Jelke (2007), "Marrying Your Rapist: Domesticated war Crimes in Peru", en PANKHURST, Donna (eds.), *Gendered Peace. Women's Struggles for Post-War Justice and Reconciliation*, UNRISD, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 205-228.
- BONNET, Piedad (2008), *Las herencias*, Visor, Madrid
- BOOTH, Ken (1991), "Security and Emancipation", *Review of International Studies*, 17(4), 313-326.



- BOOTH, Ken (1994), "A Security Regime in Southern Africa. Theoretical Considerations", *South African Perspectives*, 30, 1-30.
- BOOTH, Ken (2005), *Critical security studies and world politics*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- BOOTH, Ken (2007), *Theory of World Security*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- BJØRKHAUG, Ingunn y Morten BØÅS (2014), *Men, women, and gender-based violence in North Kivu, DRC*, Fafo Institute for Applied International Studies. Disponible en: <http://www.faf.no/~faf/images/pub/2014/20386.pdf> [consultado el 30 de marzo de 2016].
- BOULDEN, Jane (2001), *Peace Enforcement. The United Nations Experience in Congo, Somalia and Bosnia*, Praeger, Westport (Estados Unidos), 21-49.
- BOUTA, Tsjeard (2005), *Gender and Disarmament, Demobilization and Reintegracion. Building blocs for Ducth Policy*, Netherlands Institute of International Relations (Clingendael). La Haya (Países Bajos). Disponible en: <http://www.oecd.org/derec/netherlands/35112187.pdf> [consultado el 16 de noviembre de 2015].
- BRAATHEN, Einar, Morten BØÅS y Gjermund SAETHER (2000), "Ethnicity Kills? Social Struggles for Power, Resources and Identities in the Neo-Patrimonial State", en BRAATHEN, Einar, Morten BOAS y Gjermund SAETHER (eds.), *Ethnicity Kills? The Politics of War., Peace and Ethnicity in Subsaharan Africa*, Macmillan Press, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido), 3-22.
- BRAECKMEN, Colette (2003), *Les Nouveaux Prédateurs : Politiques des Puissances en Afrique Centrale*, Fayard, Paris.
- BRAH, Avtar (2004), "Diferencia, diversidad y diferenciación", en HOOKS, bell *et. al.*, *Otras inapropiables: feminismos desde las fronteras*, Traficantes de sueños, Madrid, 107-136.
- BRAIDOTTI, Rosi, Ewa CHARKIEWICZ, Sabine HAUSLER y Saskia WIERINGA (1994), *Women, the Environment and Sustainable Development. Towards a Theoretical Synthesis*, Londres, Zed Books.
- BRANTLINGER, Patrick (1985), "Victorians and Africans: The Genealogy of the Myth of the Dark Continent", *Critical Inquiry*, 12(1), 166-203.
- BRATTON Michael y Nicolas VAN DE WALLE (1994), "Neopatrimonial Regimes and Political Transitions in Africa", *World Politics*, 46(4), 453-489.
- BREINES, Ingebord, Robert, CONNELL e Ingrid EIDE (2000), *Male roles, masculinities and violence. A culture of peace perspective*, UNESCO, Paris.
- BRINKERHOFF, Derick W. (2005), "Rebuilding Governance in Failed States and Post-Conflict Societies: Core Concepts and Cross-Cutting Themes", *International Review of Administrative Sciences*, 25(1), 3-15.
- BRINKERHOFF, Derick W. (2007), "Introduction – Governance Challenges in Fragile States. Re-establishing security, rebuilding effectiveness, and reconstituting legitimacy", en BRINKERHOFF, Derick W. (ed.), *Governance in Post-Conflict Societies. Rebuilding Fragile States*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 1-21.
- BRINKERHOFF, Derick W. (2014), "State fragility and failure as wicked problems: Beyond naming and taming", *Third World Quarterly*, 35(2), 333-344.
- BRITTAN, Arthur (1989), *Masculinity and Power*, Basil Blackwell, Oxford (Reino Unido).
- BROD, Harry (1987), *The making of masculinities. The new men's studies*, Allen & Unwin, Boston.
- BROD, Harry y Michael FAUFMAN (1994) (eds.), *Theorizing Masculinities*, Sage, Londres.
- BROWN, Chris (1996), "Turtles all the Way Down. Anti-foundationalism, Critical Theory and International Relations", *Millenium. Journal of International Studies*, 23(2), 213-236.
- BROWN, Chris (2001), *Understanding International Relations*, Palgrave, Nueva York.

- BROWN, Melissa T. (2012), *Enlisting Masculinity. The Construction of Gender in U.S. Military recruiting Advertising During the All-Volunteer Force*, Oxford University Press, Nueva York.
- BROWN, Graham K., Corinne CAUMARTIN, Arnim LANGER y Frances STEWART (2011), "Addressing Horizontal Inequalities in Post-Conflict Reconstruction", en ORÉ AGUILAR, Gaby y Felipe GÓMEZ ISA (eds.), *Rethinking Transitions. Equality and Social justice in Societies Emerging from Conflict*, Intersentia, Cambridge (Reino Unido), 11-30.
- BRÜCK, Tilman y Marc VOTHKNECHT (2011), "Impact of Violent conflicts on Women's economic Opportunities", en KUEHNAST, Kathleen, Chantal de Jonge OUDRAAT y Helga HERNES (eds.), *Women and war: power and protection in the 21st century*, United States Institute of Peace Press, Washington D.C. (Estados Unidos), 85-114.
- BURCHILL, Scott (2001), "Realism and Neo-realism", en BURCHILL, Scott, Andrew LINKLATER, Richard DEVETAK, Jack DONNELLY, Matthew PATERSON, Christian REUS-SMIT y Jacqui TRUE, *Theories of International Relations*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido), 70-102.
- BURCHILL, Scott (2009), "Liberalism", en BURCHILL, Scott, Andrew LINKLATER, Richard DEVETAK, Jack DONNELLY, Terry NARDIN, Matthew PATERSON, Christian REUS-SMIT y Jacqui TRUE, *Theories of International Relations*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido), 57-85.
- BURCHILL, Scott y Andrew LINKLATER (2009), "Introduction", en BURCHILL, Scott, Andrew LINKLATER, Richard DEVETAK, Jack DONNELLY, Terry NARDIN, Matthew PATERSON, Christian REUS-SMIT y Jacqui TRUE, *Theories of International Relations*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido), 1-30.
- BURCHILL, Scott, Andrew LINKLATER, Richard DEVETAK, Jack DONNELLY, Terry NARDIN, Matthew PATERSON, Christian REUS-SMIT y Jacqui TRUE (2009), *Theories of International Relations*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido).
- BURNELL, Peter (2009), "The Coherence of Democratic Peace Building", en ADDISON, Tony y Tilman BRÜCK (eds.), *Making Peace Work. The Challenges of Social and Economic Reconstruction*, United Nations University Press, Tokio, 51-74.
- BUSUMTWI-SAM, James (2004), "Development and Peacebuilding: Conceptual and Operational Deficits in International Assistance", en ALI, Taisier M. y Robert MATTHEWS (eds.), *Durable Peace. Challenges for Peacebuilding in Africa*, University of Toronto Press, Toronto, 315-353.
- BUTLER, Judith (1990), *Gender Trouble. Feminism and the Subversion of Identity*, Routledge, Londres.
- BUTLER, Judith (2004a), *Precarious Life. The Powers of Mourning and Violence*, Verso, Londres.
- BUTLER, Judith (2004b), *Undoing Gender*, Routledge, Londres
- BUTLER, Judith (2011), *Violencia de estado, Guerra, resistencia. Por una nueva política de la izquierda*, Katz Editores, Buenos Aires.
- BUZAN, Barry (1991), *People, States, and Fear. The National Security Problem in International Relations*, Wheatsheaf Books, Brighton (Reino Unido).
- BUZAN, Barry (2014), *An Introduction to the English School of International Relations. The Societal Approach*, Polity Press, Cambridge (Reino Unido).
- BUZAN, Barry y Lene HANSEN (2009), *The Evolution of International Security Studies*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- BUZAN, Barry, Ole WAEVER y Jaap DE WILDE (1998), *Security. A New Framework for Analysis*, Lynne Rienner, Londres.
- CALL, Charles y Susan COOK (2003), "On democratization and peacebuilding", *Global Governance*, 9(2), 233-246.
- CAMPBELL, David (1998), *Writing Security. United States Foreign Policy and the Politics of Identity*, University of Minnesota Press, Minneapolis (Estados Unidos).

- CAMPBELL, Susanna (2011), "Routine Learning? How Peacebuilding Organisations Prevent Liberal Peace", en CAMPBELL, Susanna, David CHANDLER y Meera SABARATNAM (eds.), *A Liberal Peace? The problems and Practices of Peacebuilding*, Zed Books, Londres, 89-105.
- CAMPBELL, Susanna, David CHANDLER y Meera SABARATNAM (2011), "Routine Learning? How Peacebuilding Organisations Prevent Liberal Peace", en CAMPBELL, Susanna, David CHANDLER y Meera SABARATNAM (eds.), *A Liberal Peace? The problems and Practices of Peacebuilding*, Zed Books, Londres, 89-105.
- CAMPOS, Alicia (2006), "Política Poscolonial al Sur del Sáhara", en ECHART MUÑOZ, Enara y Antonio SANTAMARÍA (coords.), *África en el horizonte. Introducción a la realidad socioeconómica del África Subsahariana*, Catarata, Madrid, 55-73.
- CAPRIOLI, Mary (2000), "Gendered conflict", *Journal of Peace Research*, 37, 51-68.
- CARABÍ, Àngels (2000), "Construyendo nuevas masculinidades: Una introducción", en SEGARRA, María y Àngels CARABÍ (eds.), *Nuevas masculinidades*, Icaria, Barcelona, 15-27.
- CARAMÉS, Albert (2006), *La reintegración comunitaria*, Escola de Cultura de Pau, Barcelona. Disponible en: <http://escolapau.uab.cat/img/programas/desarme/informes/06informe022.pdf> [consultado el 2 de noviembre de 2015].
- CARBONNIER, Gilles (1998), "Conflict, Post-war Rebuilding and the Economy: A critical Review of the Literature", United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD), War-torn Societies Project (WSP), Occasional Paper, 2. Disponible en: <http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/search/C0815CEA53ABEF5080256B67005B6F17?OpenDocument> [consultado el 4 de octubre de 2015].
- CARVER, Terrell (1996) *Gender Is Not a Synonym for Women*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- CARVER, Terrell (2002), "Men and IR/Men in IR", en ODYSSEOS, Louiza y Hakan SECKINELGIN (eds.), *Gendering the International*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido), 86-105.
- CARVER, Terrell (2008), "The machine in the man", PARPART, Jane L. y Marysia ZALEWSKI (eds.), *Rethinking the Man Question. Sex, Gender and Violence in International Relations*, Zed Books, London, 70-86.
- CARVER, Terrell (2009), "Whither Diversity?", *International Feminist Journal of Politics*, 11(1), 30-34.
- CARVER, Terrell, Molly COCHRAN y Judith SQUIRES (1998), "Gendering Jones: Feminisms, IRs, Masculinities", *Review of International Studies*, 24(2), 283-297.
- CARPENTER, Charli R. (2005), "Women, Children and Other Vulnerable Groups": Gender, Strategic Frames and the Protection of Civilians as a Transnational Issue, *International Studies Quarterly*, 49, 295-334.
- CARPENTER, Charli R. (2006a), "Recognizing gender-based violence against civilian men and boys in conflict", *Security Dialogue*, 37: 83-103.
- CARPENTER, Charli R. (2006b), *Innocent Women and Children Gender, Norms and the Protection of Civilians*, Ashgate, Aldershot (Hampshire, Reino Unido).
- CASANOVAS, Oriol (2008), "", "Los estados fracasados", en GARCÍA SEGURA, Caterina y Ángel J. Rodrigo (eds.), *La seguridad comprometida. Nuevos desafíos, amenazas y conflictos armados*, Tecnos, Madrid, 83-90.
- CERVERA, Montse (2015), "Para una paz que sea la nuestra", *Por la paz*, 25, Institut Català Internacional per la Pau. Disponible en: [http://www.icip-perlapau.cat/numero25/articles\\_centrales/article\\_central\\_4/](http://www.icip-perlapau.cat/numero25/articles_centrales/article_central_4/) [consultado el 30 de diciembre de 2015].
- CHABAL, Patrick y Jean Pascal DALOZ (1999), *Africa Works. Disorder as Political Instrument*, James Currey e Indiana University Press, Oxford.

- CHANDLER, David (2011a), "The Uncritical Critique of 'Liberal Peace'", en CAMPBELL, Susanna, David CHANDLER y Meera SABARATNAM (eds.), *A Liberal Peace? The problems and Practices of Peacebuilding*, Zed Books, Londres, 174-190.
- CHANDLER, David (2011b), "The liberal peace. Statebuilding, democracy and local ownership", en TADJBAKHS, Shahrbanou (ed.), *Rethinking the Liberal Peace, External model and local alternatives*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 77-88.
- CHAU, Donovan (2007), "The price of counter-terrorism in Africa. Fool's gold or genuine gold?", en OFUMU, Wakula y Anneli BOTHA (eds.), *Understanding Terrorism in Africa. In search for an African Voice*, Institute for Security Studies, Pretoria (Sudáfrica), 59-66.
- CHRISTIE, Ryerson (2010), "Critical Voices and Human Security: To Endure, To Engage or To Critique?", *Security Dialogue*, 41(2), 169-190.
- CHOWDHRY, Geeta y Sheila NAIR (2004), "Introduction. Power in a postcolonial world. Race, gender and class in International Relations", en CHOWDHRY, Geeta y Sheila NAIR, *Power, Postcolonialism and International Relations*, Routledge, Londres, 1-32.
- CLAPHAM, Christopher (1985), *Third World Politics. An Introduction*, Routledge, Londres.
- CLAPHAM, Christopher (2002), "The Challenge to the State in a Globalized World", *Development and Change*, 33(5), 795-798.
- CLIFFE, Lionel y LUCKHAM, Robin (1999), "Complex Political Emergencies and the State: Failure and the Fate of the State", *Third World Quarterly*, 20(1), 27-50.
- CLIFFE, Lionel y LUCKHAM, Robin (2000), "What Happens to the State in Conflict? Political Analysis as a Tool for Planning Humanitarian Assistance", *Disasters*, 24(4), 291-313.
- COCKBURN, Cynthia (2001), "The Gendered Dynamics of Armed Conflicts and Political Violence", en MOSER, Caroline O. N. y Fiona CLARK (eds.), *Victims, Perpetrators or Actors? Gender, Armed Conflicts and Political Violence*, Zed Books, Londres, 13-29.
- COCKBURN, Cynthia (2004), "The Continuum of Violence. A Gender Perspective on War and Peace", en GILES, Wenona y Jennifer HYNDMAN (eds.), *Sites of Violence. Gender and Conflict Zones*, University of California Press, Berkeley (California, Estados Unidos), 24-44.
- COCKBURN, Cynthia (2007), *From where we stand: war, women's activism & feminist analysis*, Zed Books, Londres.
- COCKBURN, Cynthia (2010), "Militarism and War", en SHEPHERD Laura J. (ed.), *Gender Matters in Global Politics. A Feminist Introduction to International Relations*, Routledge, Nueva York, 105-126.
- COCKBURN, Cynthia (2012), *Antimilitarism. Political and Gender Dynamics of Peace Movements*, Palgrave MacMillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido).
- COCKBURN, Cynthia y Dubravka ZARKOV (2002), *The postwar moment: militaries, masculinities and international peacekeeping, Bosnia and the Netherlands*, Lawrence & Wishart, Londres.
- COCKBURN, Cynthia y Meliha HUBIC (2002), "Gender and the peacekeeping military: a view from Bosnian women's organizations", en COCKBURN, Cynthia y Dubravka ZARKOV (2002), *The postwar moment: militaries, masculinities and international peacekeeping, Bosnia and the Netherlands*, Lawrence & Wishart, Londres, 103-121.
- COHN, Carol (1998), "Gays in the Military: Texts and Subtexts", en ZALEWSKI, Marysia y Jane L. PARPART (eds.), *The "Man" Question in International Relations*, Westview Press, Boulder Colorado (Estados Unidos), 129-149.
- COHN, Carol (2004), "Women, Peace and Security Council Resolution 1325", *International Feminist Journal of Politics*, 6(1), 130-140.
- COLLETTA, Nat J. y Robert MUGGAH (2009), "Context matters: interim stabilisation and second generation approaches to security promotion", *Conflict, Security & Development*, 9(4), 425-453.

- COLLIER, Paul (2000a), "Rebellion as a Quasi Criminal Activity", *Journal of Conflict Resolution*, 44(6), 839-853.
- COLLIER, Paul (2000b), "Doing Well out of War. An Economic Perspective", en BERDAL, Mats y David M. MALONE (2000) (eds.), *Greed and Grievances. Economics Agendas in Civil Wars*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado, 91-111.
- COLLIER, Paul (2001), "Economic Causes of Civil War and Their Implications for Policy", en CROCKER, Chester A., Fen Osler HAMPSON y Pamela AALL. (eds.), *Turbulent Peace. The Challenges of Managing International Conflict*, United States Institute of Peace, Washington, D.C., 143-162.
- COLLIER, Paul y Anke HOEFFLER (1998), "On the Economic Causes of Civil War", *Oxford Economic Papers*, 50, 563-573.
- COLLIER, Paul y Anke HOEFFLER (2004), "Greed and Grievance in Civil Wars", *Oxford Economic Papers*, 56, 563-595.
- COLLINSON, Sarah, Samir ELHAWARY y Robert MUGGAH (2010), "States of fragility: stabilisation and its implications for humanitarian action", *HPG Working Paper*, Humanitarian Policy Group y Overseas Development Institute. Disponible en: <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/5978.pdf> [consultado el 2 de noviembre de 2015].
- COLTRANE, Scott (1994), "Theorizing Masculinities in Contemporary Social Sciences", BROD, Harry y Michael FAUFMAN (1994), *Theorizing Masculinities*, Sage, Londres, 39-60.
- COMISIÓN INTERNACIONAL SOBRE SOBERANÍA E INTERVENCIÓN (CIESE) (2001), *The responsibility to protect. Report of the International Commission on Intervention and State Sovereignty*, International Development Research Center, Ottawa (Canadá). Disponible en: <http://responsibilitytoprotect.org/ICISS%20Report.pdf> [consultado el 10 de septiembre de 2015].
- CONNELL, R. W. (1987), *Gender and Power*, Stanford University Press, Stanford (California, Estados Unidos).
- CONNELL, R. W. (1990), "The State, Gender and Sexual Politics. Theory and Appraisal", *Theory and Society*, 19(5), 507-544.
- CONNELL, R. W. (1993), "The Big Picture: Masculinities in Recent World History", *Theory and Society*, 22(5), 597-623.
- CONNELL, R. W. (1995), *Masculinities*, Polity Press, Cambridge (Reino Unido).
- CONNELL, R. W. (2001), "Masculinities, Violence, and Peacemaking." *Peace News*, 2443. Disponible en: <http://peacenews.info/node/3613/masculinities-violence-and-peacemaking> [consultado el 16 de noviembre de 2015].
- CONNELL, R. W. (2002), "Masculinities, the Reduction of Violence and the Pursuit of Peace", en COCKBURN, Cynthia y Dubravka ZARKOV, *The postwar moment: militaries, masculinities and international peacekeeping, Bosnia and the Netherlands*, Lawrence & Wishart, Londres, 33-40.
- CONNELL, R. W. (2005), "Change among the Gatekeepers: Men, Masculinities, and Gender Equality in the Global Arena", *Signs: Journal of Women in Culture & Society*, 30(3), 1801-1825.
- CONNELL, R. W. (2008), "Preface: the man question, gender and global power", en PARPART, Jane L. y Marysia ZALEWSKI (eds.), *Rethinking the Man Question. Sex, Gender and Violence in International Relations*, Zed Books, London, viii-xiv.
- CONNELL R. W. y James W. MESSERSCHMIDT, (2005), "Hegemonic Masculinity: Rethinking the Concept", *Gender and Society*, 19(6), 829-859.
- CONWAY, Daniel (2008), "Contesting the masculine state", en PARPART, Jane L. y Marysia ZALEWSKI (eds.), *Rethinking the Man Question. Sex, Gender and Violence in International Relations*, Zed Books, London, 127-142.

- COOPPAN, Vilashini (1992), “W(h)ither Post-colonial Studies? Towards the Transnational Study of Race and Nation”, en CHRISMAN, Laura y Benita PARRY (eds.), *Postcolonial Theory and Criticism*, D. S. Brewer, Cambridge (Reino Unido), 1-35.
- CORNWALL, Andrea, Elizabeth HARRISON y Ann WHITEHEAD (2007), “Introduction. Feminisms in development: Contradictions, contestations and challenges”, en CORNWALL, Andrea, Elizabeth HARRISON y Ann WHITEHEAD (eds.), *Feminisms. Contradictions, contestations & challenges in development*, Zed Books, Londres, 1-17.
- COULTER, Chris, Mariam PERSSON y Mats UTAS (2008), “Young Female Fighters in African Wars. Conflict and its Consequences”, *Policy Dialogue*, 3, The Nordic Africa Institute, Uppsala (Suecia).
- COX, Robert (2001), “The Way Ahead. Towards a New Ontology of World Order”, en WYN JONES, Richard (ed.), *Critical Theory and World Politics*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 45-59.
- COX, Robert (1986), “Social Forces, States and World Orders. Beyond International Relations Theory”, en KEOHANE, Robert, *Neorealism and Its Critics*, Columbia University Press, Nueva York, 204-254.
- COX, Robert (1992), “Towards a Post-Hegemonic Conceptualization of World Order. Reflections on the Relevancy of Ibn Khaldoun”, en CZEMPIEL, Ernst Otto y James ROSENAU (ed.), *Governance Without Government. Order and Change in World Politics*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), 132-159.
- COX, Robert (1996a), “A perspective on Globalization”, en MITTELMAN, James (ed.), *Globalization. Critical Reflections*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 21-30.
- COX, Robert (1996b), “Influences and commitments”, en COX, Robert y Timothy SINCLAIR, *Approaches to World Order*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), 19-38.
- CRAMER, Christopher, (2002), “Homo economicus goes to war. Methodological Individualism, Rational Choice and the Political Economy of War”, *World Development*, 30(11), 1845-1864.
- CRAMER, Christopher (2003), “Does inequality causes conflict?”, *Journal of International Development*, 15(4), 397-412.
- CRAMER, Christopher (2005), “Inequality and Conflict. A Review of an Age-Old Concern”, *UNRISD Programme Papers on Identities, Conflict and Cohesion*, 11.
- CRAMER, Christopher (2006), *Civil War is not a Stupid Thing. Accounting for Violence in Developing Countries*, Hurst & Company, Londres.
- CRAMER, Christopher (2007), “El análisis de la violencia y la guerra en África”, en OYA, Carlos y Antonio SANTAMARIA (eds.), *Economía política del desarrollo en África*, Akal, Madrid, 287-306.
- CRASKE, Nikki (1998), “Remasculinisation and the neoliberal state in Latin America”, en RANDALL, Vicky y Georgina WAYLEN (eds.), *Gender, politics and the state*, Routledge, Londres, 100-120.
- CUSTERS, Raf (2009), *Le plan STAREC du gouvernement congolais: une analyse préliminaire*, IPIS. Disponible en: [http://ipisresearch.com/publications\\_detail.php?id=269](http://ipisresearch.com/publications_detail.php?id=269) [consultado el 26 de febrero de 2016].
- CURIEL, Ochy (2009), *Descolonizando el feminismo. Una perspectiva desde América Latina y el Caribe*, Primer Coloquio Latinoamericano sobre Praxis y Pensamiento Feminista, Buenos Aires. Disponible en: [http://feministas.org/IMG/pdf/Ochy\\_Curiel.pdf](http://feministas.org/IMG/pdf/Ochy_Curiel.pdf) [consultado el 31 de diciembre de 2014].
- CURTIS, Devon (2012), “Introduction: The Contested Politics of Peacebuilding”, en CURTIS, Devon y Gwiayai A. DZINESA (eds.), *Peacebuilding, Power, and Politics in Africa*, Ohio University Press, Athens, Ohio (Estados Unidos).
- DADDOW, Oliver J. (2009), *International Relations Theory*, Sage, Londres.

- D'AOUST, Olivia, Olivier STERCK, y Philip VERWIMP (2013), "Buying Peace: The Mirage of Demobilizing Rebels", *HiCN Working Paper*, 145, The Institute of Development Studies, Brighton. Disponible en: <http://www.hicn.org/wordpress/wp-content/uploads/2012/06/HiCN-WP-145.pdf> [consultado el 4 de noviembre de 2015].
- DAVIS, Laura (2009), *Justice-Sensitive Security System Reform in the Democratic Republic of the Congo*, International Alert y International Center for Transitional Justice. Disponible en: <https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-DRC-Justice-Security-2009-English.pdf> [consultado el 22 de marzo de 2016].
- DE BARBIERI, Teresa (1998), "Acerca de las propuestas metodológicas feministas", en BARTRA, Eli (comp.), *Debates en tomo a una metodología feminista*, Universidad Autónoma Metropolitana-Unidad Xochimilco, México D.F. (México), 103-140.
- DE CONING, Cedric (2000), "Lesotho Intervention: Implications for SADC. Military Interventions, Peacekeeping and the African Renaissance", en SOLOMON, Hussein y Marie MULLER (eds), *Contribution towards an African Renaissance*, ACCORD, Durban (Sudáfrica), 39-76.
- DE CONING, Cedric (2007), "Peace Operations in Africa. The Next Decade", *NUPI Working Paper*, 721.
- DE WAAL, Alex (1996), "Contemporary warfare in Africa: changing context, changing strategies", *IDS Bulletin*, 27(3), 6-16.
- DE WATTEVILLE, Nathalie (2002), Addressing Gender Issues in Demobilization and Reintegration Programs, *World Bank Africa Region Working Paper Series*, 33. Disponible en: <http://www.worldbank.org/afr/wps/wp33.pdf> [consultado el 4 de diciembre de 2015].
- DE ZEEUW, Jeroen (2008) (ed), *From Soldiers to Politicians. Transforming Rebel Movements After Civil*, Lynne Rienner, Boulder (Colorado, Estados Unidos).
- DENG DENG, William (2012), "Linking DDR, security sector development and transitional justice in Southern Sudan", en DUDOUE, Véronique, Hans J. GIESSMANN y Katrin PLANTA (eds.), *Post-War Security Transitions. Participatory peacebuilding after asymmetric conflicts*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 163-175.
- DEVETAK, Richard (2009), "Critical Theory", en BURCHILL, Scott, Andrew LINKLATER, Richard DEVETAK, Jack DONNELLY, Terry NARDIN, Matthew PATERSON, Christian REUS-SMIT y Jacqui TRUE, *Theories of International Relations*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido), 159-182.
- DILLON, Michael y Julian REID (2009), *The Liberal Way of War. Killing to Make Life Live*, Routledge, Abingdon (Reino Unido).
- DIRLIK, Arif (1994), "The Postcolonial Aura. Third World Criticism and the Age of Global Capitalism", *Critical Inquiry*, 20, 328-356.
- DOBBINS, James, Seth G. JONES, Keith CRANE, Christopher S. CHIVVIS, Andrew RADIN, F. Stephen LARRABEE, Nora BEANSAHEL, Brooke K. STEARS y Benjamin W. Goldsmith (2008), *Europe's Role in Nations-Building. From the Balkans to the Congo*, Rand Corporation, Santa Monica (California, Estados Unidos).
- DOLAN, Chris (2004), "Collapsing Masculinities and Weak States - A Case Study of Northern Uganda", en CLEAVER, Frances (ed.), *Masculinity Matters: Men, Masculinities and Gender Relations in Development*, Zed Books, London, 2003, 57-83.
- DOUMA, Pyt (2001), "Political Economy of Internal Conflict: A Review of Contemporary Trends and Issues", *Working Paper*, 1, Netherlands Institute of International Relations 'Clingendael'. Disponible en: [http://www.clingendael.nl/publications/2001/20011000\\_cru\\_working\\_paper\\_1.pdf](http://www.clingendael.nl/publications/2001/20011000_cru_working_paper_1.pdf) [consultado el 12 de junio de 2015].
- DOYLE, Michael W. (1986), "Liberalism and World Politics", *American Political Science Review*, 80(4), 1151-1169.
- DOYLE, Michael W. y Nicholas SAMBANIS (1999), "Building Peace: Challenges and Strategies after Civil War". Banco Mundial, Washington D.C. Disponible en:

- [http://www.davidmlast.org/WS511-2015/6.\\_Transitions\\_files/WB%20Peace%20Building%20after%20War.pdf](http://www.davidmlast.org/WS511-2015/6._Transitions_files/WB%20Peace%20Building%20after%20War.pdf) [consultado el 10 de julio de 2015].
- DOYLE, Michael W. y Nicholas SAMBANIS (2006), *Making war and building peace. United Nations peace operations*, Princeton University Press, Princeton (Estados Unidos).
- DUBOIS, Alfonso (2000), "Condicionalidad", en PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos (ed.), *Diccionario de Acción Humanitaria y Cooperación al Desarrollo*, Icaria y Hegoa, Bilbao. Disponible en: <http://www.dicc.hegoa.ehu.es/listar/mostrat/38> [consultado el 31 de octubre de 2015].
- DUNCANSON, Claire (2009), "Forces for Good? Narratives of Military Masculinity in Peacekeeping Operations", *International Feminist Journal of Politics*, 11(1), 63-80.
- DUDOUE, Véronique y Katrin PLANTA (2012), "Security Transitions in Perspective", en DUDOUE, Véronique, Hans J. GIESSMANN y Katrin PLANTA (eds.), *Post-War Security Transitions. Participatory peacebuilding after asymmetric conflicts*, Rotledge, Abingdon (Reino Unido), 231-259.
- DUDOUE, Veronique, Hans J. GIESSMANN y Katrin PLANTA (2012a), *De combatientes a constructores de paz Una defensa de las transiciones incluyentes, participativas y holísticas hacia la seguridad*, Berghof Foundation, Berlin. Disponible en: [http://www.berghof-foundation.org/fileadmin/redaktion/Publications/Papers/Policy\\_Reports/PolicyPaper\\_dudoue\\_tetal\\_spanish.pdf](http://www.berghof-foundation.org/fileadmin/redaktion/Publications/Papers/Policy_Reports/PolicyPaper_dudoue_tetal_spanish.pdf) [consultado el 1 de noviembre de 2015].
- DUDOUE, Véronique, Hans J. GIESSMANN y Katrin PLANTA (2012b), "General introduction", en DUDOUE, Véronique, Hans J. GIESSMANN y Katrin PLANTA (eds.), *Post-War Security Transitions. Participatory peacebuilding after asymmetric conflicts*, Rotledge, Abingdon (Reino Unido), 1-13.
- DUDOUE, Véronique, Hans J. GIESSMANN y Katrin PLANTA (2012c), "Deficits and blind spots in existing approaches to post-war security promotion", en DUDOUE, Véronique, Hans J. GIESSMANN y Katrin PLANTA (eds.), *Post-War Security Transitions. Participatory peacebuilding after asymmetric conflicts*, Rotledge, Abingdon (Reino Unido), 30-40.
- DUDOUE, Véronique, Hans J. GIESSMANN y Katrin PLANTA (2012d), "General conclusion", en DUDOUE, Véronique, Hans J. GIESSMANN y Katrin PLANTA (eds.), *Post-War Security Transitions. Participatory peacebuilding after asymmetric conflicts*, Rotledge, Abingdon (Reino Unido), 260-269.
- DUFFIELD, Mark (1994), "Complex Emergencies and the Crisis of Developmentalism", *IDS Bulletin*, 25 (4), 37-45. Institute of Development Studies. Disponible en: <https://www.ids.ac.uk/files/dmfile/duffield254.pdf> [consultado el 4 de agosto de 2015].
- DUFFIELD, Mark (2000), "Globalization, Transborder Trade and War Economies", en BERDAL, Mats y David M. MALONE (2000) (eds.), *Greed and Grievances. Economics Agendas in Civil Wars*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado, 69-89.
- DUFFIELD, Mark (2001), *Global Governance and the New Wars. The merging of development and security*, Zed Books, Londres.
- DUFFIELD, Mark (2007), *Development, Security and unending War: Governing the World of Peoples*, Polity Press, Cambridge (Reino Unido).
- DUFFIELD, Mark (2008), "Global Civil War: The Non-Insured, International Containment and Post-Interventionary Society", *Journal of Refugee Studies*, 21(2), 145-165.
- DUNN, Kevin C. (2003), *Imagining the Congo. The International Relations of Identity*, Palgrave MacMillan, Nueva York.
- DUNN, Kevin C. (2008), "Interrogating white male privilege", en PARPART, Jane L. y Marysia ZALEWSKI (eds.), *Rethinking the Man Question. Sex, Gender and Violence in International Relations*, Zed Books, London, 47-68.
- DUYVESTYEN, Isabelle (2005a), "The Concept of Conventional War and Armed Conflict in Collapsed States", DUYVESTYEN, Isabelle y Jan ANGSTROM (eds.), *Rethinking the Nature of War*, Frank Cass, Londres, 65-86.



- DUYVESTÉY, Isabelle (2005b), "Rethinking the Nature of War. Some conclusions" DUYVESTÉY, Isabelle y Jan ANGSTROM (eds), *Rethinking the Nature of War*, Frank Cass, Londres, 225-241.
- ECK, Kristine, Bethany LACINA y Magnus ÖBERG (2008), "Civil, conflict in the contemporary world", en ÖBERG, Magnus y Kaare STROM (eds.), *Resources, Governance and Civil Conflict*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 23-42.
- EHRENREICH, Barbara (1997), *Blood Rites: Origins and History of the Passions of War*, Metropolitan Books, New York.
- EISENSTEIN, Zillah R. (1981), *The Radical Future of Liberal Feminism*, Northeastern University Press, Boston.
- EISENSTEIN, Zillah R. (2004), *Against Empire. Feminisms, Racism, and the West*, Zed Books, Nueva York.
- ELBADAWI, Ibrahim y Nicholas SAMBANIS (2000), "Why Are There So Many Civil Wars in Africa? Understanding and Preventing Violent Conflict", *Journal of African Economies*, 9(3), 244-269.
- ELBADAWI, Ibrahim y Nicholas SAMBANIS (2002), "How Much War We Will See? Explaining the Prevalence of Civil War", *Journal of Conflict Resolution*, 46(3), 307-334.
- EL-BUSHRA, Judy (2004), "Fused in combat. Gender relations and armed conflict", en AFSHAR, Haleh y Deborah EADE (eds.), *Development, Women and War. Feminist Perspectives*, Oxfam International, Oxford, 152-171.
- EL-BUSHA, Judy (2008), "Feminism, Gender, and Women's Peace Activism", en CORNWALL, Andrea, Elizabeth HARRISON y Ann WHITEHEAD (eds.), *Gender Myths and Feminist Fables: The Struggle for Interpretative Power in Gender and Development*, Blackwell Publishing, Oxford, 127-143.
- EL-JACK, Amani (2003), *Gender and armed conflict. Overview Report*, Bridge (Institute of Development Studies), University of Sussex. Brighton (Reino Unido). Disponible en: <http://www.bridge.ids.ac.uk/sites/bridge.ids.ac.uk/files/reports/CEP-Conflict-Report.pdf> [consultado el 30 de diciembre de 2015].
- ELLERBY, Kara (2013), "(En)gendered Security? The Complexities of Women's Inclusion in Peace Processes". *International Interactions*, 39(4), 435-460.
- ELLIS, Stephen (1999), *The Mask of Anarchy. The Destruction of Liberia and the Religious Dimensions of an African Civil War*, Hurst & Co., Londres.
- ELMAN, Colin (2008), "Realism", en WILLIAMS, Paul D. (ed.), *Security Studies. An Introduction*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 15-28.
- ELSHTAIN, Jean Bethke (1981) *Public Man, Private Woman: Women in Social and Political Thought*, Princeton University Press, Princeton, Nueva Jersey (Estados Unidos).
- ELSHTAIN, Jean Bethke (1992), "Reflections on war and Political Discourse: Realism, Just War and Feminism in a Nuclear Age", en ELSHTAIN, Jean Bethke (ed.), *Just War Theory*, New York University Press, Nueva York, 260-279.
- ELSHTAIN, Jean Bethke (1995), *Women and War*, University of Chicago Press, Chicago (Estados Unidos).
- ENGLBERT Pierre (2011), *Décentralisation, incertitude, et despotisme de proximité en République Démocratique du Congo*. Comunicación presentada para el Proyecto RDC-Provinces-Décentralisation del Museo Real de Tervuren, Bélgica. Disponible en: [consultado el 26 de febrero de 2016].
- ENGLBERT Pierre y Denis M. TULL (2008), "Postconflict Reconstruction in Africa. Flawed Ideas about Failed States", *International Security*, 32(4), 106-139.
- ENGLBERT Pierre y Denis M. TULL (2013), "Contestation, négociation et résistance: L'État congolais au quotidien", *Politique africaine*, 129, 5-22.

- ENLOE, Cynthia (1983), *Does Khaki Become You? The Militarization of Women's Lives*, South End Press, Boston (Estados Unidos)
- ENLOE, Cynthia (1990), *Bananas, Beaches and Bases. Making Feminist Sense of International Politics*, University of California Press, Berkeley (Estados Unidos).
- ENLOE, Cynthia (1993), *The Morning After: Sexual Politics after the Cold War*, University of California Press, Berkeley (Estados Unidos).
- ENLOE, Cynthia (1996), "Margins, Silence and Bottom Rungs. How to Overcome the Underestimation of Power in the Study of International Relations", en SMITH, Steve, Ken BOOTH y Marysia ZALEWSKI (eds.), *International Theory. Positivism and Beyond*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), 186-202.
- ENLOE, Cynthia (1998), "All the men are in the militias, all the women are victims: the politic of masculinity and femininity in nationalist wars", en LORENTZEN, Louis Ann y Jennifer TURPIN (eds.), *The women and war reader*, New York University Press, Nueva York, 50-63.
- ENLOE, Cynthia (2000), *Manoeuvres. The International Politics of Militarizing Women's lives*, University of California Press, Berkeley (Estados Unidos).
- ENLOE, Cynthia (2002), "Demilitarization – or more of the same? Feminist Question to ask in the postwar moment", en COCKBURN, Cynthia y Dubravka ZARKOV (2002), *The postwar moment: militaries, masculinities and international peacekeeping, Bosnia and the Netherlands*, Lawrence & Wishart, Londres, 22-32.
- ENLOE, Cynthia (2005), "What if Patriarchy is 'the Big Picture' An Afterword", en MAZURANA, Dyan, Angela RAVEN-ROBERTS y Jane PARPART (eds.), *Gender, Conflict and Peacekeeping*, Rowman & Littlefield Publishers, Lanham (Maryland, Estados Unidos), 280-283.
- ENLOE, Cynthia (2007), "Feminism", en GRIFFITHS, Martin (ed.), *International Relations Theory for the Twenty-First Century. An Introduction*, Routledge, Londres, 99-110.
- ENLOE, Cynthia (2008), "Afterword", en PARPART, Jane L. y Marysia ZALEWSKI (eds.), *Rethinking the Man Question. Sex, Gender and Violence in International Relations*, Zed Books, London, 204-206.
- ERIKSSON BAAZ, Maria y Maria STERN (2008), "Making Sense of Violence: Voices of Soldiers in the DRC", *Journal of Modern African Studies*, 46(1), 57-86.
- ERIKSSON BAAZ, Maria and Maria STERN (2009), "Why do Soldiers Rape? Masculinity, Violence and Sexuality in the Armed Forces in the Congo", *International Studies Quarterly*, 53, 495-518.
- ERIKSSON BAAZ, Maria y Maria STERN (2010), *The Complexity of Violence: A critical analysis of sexual violence in the Democratic Republic of Congo*, Sida y Nordic Africa Institute. Disponible de <http://nai.diva-portal.org/smash/get/diva2:319527/FULLTEXT02.pdf> [consultado el 28 de marzo de 2016].
- ERIKSSON BAAZ, Maria y Maria STERN (2011), "Whores, Men and Other Misfits: Undoing the 'Feminisation' of the Armed Forces in the DR Congo", *African Affairs*, 110 (441), 563-585.
- ERIKSSON BAAZ, Maria y Maria STERN (2012), "Beyond Militarized Masculinity: the case of the DRC," en ERIKSSON BAAZ, Maria y Mats UTAS (eds.), *Beyond "gender and stir": Reflections on gender and SSR in the aftermath of African conflicts*, The Nordic Africa Institute, Uppsala (Suecia), 38-45.
- ERIKSSON BAAZ, Maria y Judith VERWEIJEN (2013), *Between Integration and Disintegration: The Erratic Trajectory of the Congolese Army*, SSRN. Disponible en: [https://s3.amazonaws.com/ssrc-cdn1/crmuploads/new\\_publication\\_3/7BDB512E39-FAB0-E211-A4A2-001CC477EC84%7D.pdf](https://s3.amazonaws.com/ssrc-cdn1/crmuploads/new_publication_3/7BDB512E39-FAB0-E211-A4A2-001CC477EC84%7D.pdf) [consultado el 19 de marzo de 2016].
- ERIKSSON BAAZ, Maria, Judith VERWEIJEN y Christine DESLAURIER (2013) "La 'mère des armées' n'est pas encore morte. Des pratiques de justice (in)formelle dans les Forces armées de la République démocratique du Congo", *Politique africaine*, 129, 49-72.
- ESCOLA DE CULTURA DE PAU (2008), *DDR 2008. Análisis de los programas de Desarme, Desmovilización y Reintegración (DDR) existentes en el mundo durante 2007*, Barcelona

- Disponible en: <http://escolapau.uab.cat/img/programas/desarme/ddr005.pdf> [consultado el 5 de octubre de 2015].
- ESCOLA DE CULTURA DE PAU (2009), *DDR 2009. Análisis de los programas de Desarme, Desmovilización y Reintegración (DDR) existentes en el mundo durante 2008*, Barcelona Disponible en: <http://escolapau.uab.cat/img/programas/desarme/ddr/ddr2009e.pdf> [consultado el 5 de octubre de 2015].
- ESTEBAN, Mari Luz (2011), *Critica del pensamiento amoroso*, ediciones Bellaterra, Barcelona.
- EZE, Chielozona (2006), “African Feminism: Resistance or Resentment?”, *Quest. An African Journal of Philosophy*, XX(1-2), 97-118.
- FARR, Vanessa (2002), “Gendering demilitarization as a Peacebuilding Tool”, *Bonn International Paper for Conversion*, 20, Bonn. Disponible en: [http://www.bicc.de/uploads/tx\\_bicctools/paper20.pdf](http://www.bicc.de/uploads/tx_bicctools/paper20.pdf) [consultado el 14 de agosto de 2015].
- FEARON, James D. y David D. LAITIN (2003), “Ethnicity, Insurgency and Civil War”, *American Political Science Review*, 97, 75-90.
- FEARON, James y Alexander WENDT (2002), “Rationalism v. Constructivism. A Skeptical View”, en CARLSNAES, Walter, Thomas RISSE y Beth SIMMONS (eds.), *Handbook of International Relations*, Sage, Londres, 52-72.
- FERGUSON, K (1993), *The Man Question: Visions of Subjectivity in Feminist Theory*, University of California Press, Berkeley (California, Estados Unidos)
- FERGUSON, James y Akhil GUPTA (2002), “Spatializing States: Towards an Ethnography of Neoliberal Governmentality”, *American Ethnologist*, 29(4), 981-1002.
- FETHERSTON, Anne Betts (1998), “Voices from Warzones: Implications for Training UN Peacekeeping”, en MOXON-BROWNE, Edward (ed.), *A Future for Peacekeeping?*, Macmillan Press, Londres, 159-175.
- FETHERSTON, Anne Betts (2000), “Peacekeeping, Conflict Resolution and Peacebuilding. A Reconsideration of Theoretical Frameworks”, *International Peacekeeping*, 7(1), 190-218.
- FIRESTONE, Shulamith (1970), *The Dialectic of Sex. The Case for Feminist Revolution*, William Morrow & Co., Nueva York.
- FISAS, VICENÇ (2010), *Anuario de Procesos de Paz 2008*, Icaria, Barcelona.
- FISAS, VICENÇ (2011), “Introducción al Desarme, Desmovilización y Reintegración (DDR) de excombatientes”, *Quaderns de Construcció de Pau*, 2. Escola de Cultura de Pau. Barcelona. Disponible en: [http://escolapau.uab.es/img/qcp/introduccion\\_ddr.pdf](http://escolapau.uab.es/img/qcp/introduccion_ddr.pdf) [consultado el 31 de octubre de 2015].
- FISAS, VICENÇ (2014), *Anuario de Procesos de Paz 2014*, Icaria, Barcelona. Disponible en: <http://escolapau.uab.es/img/programas/procesos/14anuarie.pdf> [consultado el 22 de febrero de 2016]
- FISCALÍA DE LA CORTE PENAL INTERNACIONAL (Fiscalía de la CPI) (2007), *Policy Paper on the Interests of Justice*. Disponible en: [http://www.icc-cpi.int/iccdocs/asp\\_docs/library/organs/otp/ICC-OTP-InterestsOfJustice.pdf](http://www.icc-cpi.int/iccdocs/asp_docs/library/organs/otp/ICC-OTP-InterestsOfJustice.pdf) [consultado el 6 de octubre de 2015].
- FITZSIMMONS, Tracy (2005), “The Postconflict Postscript: Gender and Policing in Peace Operations”, en MAZURANA, Dyan, Angela RAVEN-ROBERTS y Jane PARPART (eds.), *Gender, Conflict and Peacekeeping*, Rowman & Littlefield Publishers, Lanham (Maryland, Estados Unidos), 185-201.
- FOMBAD, Charles Manga (2008), “Post-1990 Constitutional Reforms in Africa. A preliminary Assessment of the Prospects for Constitutional Governance & Constitutionalism”, en NHEMA, Alfred y Paul Tiyambe ZELEZA (eds.), *The Resolution of African Conflicts. The Management of Conflict Resolution & Post-Conflict Reconstruction*, James Currey, Oxford (Reino Unido), 179-199.
- FORCADA BARONA, Ignacio (2011), *Derecho Internacional y Justicia Transicional. Cuando el Derecho se convierte en religión*, Civitas, Cizur (Navarra).

- FOUCAULT, Michel (1985), *Saber y verdad*, La Piqueta, Madrid.
- FOUCAULT, Michel (1998), *Historia de la Sexualidad I. La Voluntad de Saber*, siglo xxi editores, México D.F.
- FOUCAULT, Michel (2006), *Seguridad, Territorio y Población. Curso en el Collège de France (1977-1978)*, Fondo de Cultura Económica, Buenos Aires, 2006.
- FRANKS, Jason (2009), "Beware of liberal peacebuilders bearing gifts. The deviance of liberal peace in Palestine and Israel", en NEWMAN, Edward, Roland PARIS y Oliver P. RICHMOND (eds), *New Perspectives on Liberal Peacebuilding*, United Nations University Press, Tokio, 267-291.
- FREEDMAN, Lawrence (2004) "The new security equation", *Conflict, Security and Development*, 4(3), 245-259.
- FRIEYRO DE LARA, Beatriz y Margarita ROBLES CARRILLO (2012), "La integración de la perspectiva de género en el análisis de los conflictos y la seguridad", *El papel de la mujer y el género en los conflictos. Cuadernos de Estrategia*, 157, Instituto de Estudios Estratégicos, Madrid, 52-88.
- FUNDACIÓN IDEAS PARA LA PAZ (FIP) (2014), "Fin del conflicto: desarme, desmovilización y reintegración - DDR", *Boletín de paz*, 33. Bogotá (Colombia). Disponible en: <http://cdn.ideaspaz.org/media/website/document/534dd40668414.pdf#page=1&zooom=auto,-13,792> [consultado el 1 de noviembre de 2015].
- GALINDO RODRIGUEZ, Fernando (2011), "Enfoques poscoloniales en Relaciones Internacionales. Un breve recorrido por sus debates y sus desarrollos teóricos", *Relaciones Internacionales*, 22, 85-107.
- GALTUNG, Johan (1969), "Violence, Peace and Peace Research", *Journal of Peace Research*, 6(3), 167-191.
- GALTUNG, Johan (1971), "A Structural Theory of Imperialism", *Journal of Peace Research*, 8(2), 81-117.
- GALTUNG, Johan (1975), "Three approaches to Peace: Peacekeeping, Peacemaking and Peacebuilding", en GALTUNG, Johan (ed.), *Peace, War and defense. Essays in Peace Research Volume II*, Christian Ejlertsen, Copenhagen, 282-304.
- GALTUNG, Johan (1998), *Tras la violencia, 3R: reconstrucción, reconciliación, resolución. Afrontando los efectos visibles e invisibles de la guerra y la violencia*, Bakeaz y Gernika Gogoratuz, Bilbao y Gernika Lumo.
- GAMBINO, Anthony W. (2008), "Congo: Securing Peace, Sustaining Progress", *Council Special Report*, 40. Council on Foreign Relations, Disponible en: <http://www.cfr.org/world/congo/p17607> [consultado el 26 de febrero de 2016].
- GARCÍA MINGO, Elisa (2015), *Micrófonos de Paz. Conversaciones con Caddy Adzuba*, Catarata, Madrid.
- GARCÍA SEGURA, Caterina (2008), "El orden internacional amenazado. Retos y oportunidades para fortalecer la seguridad en la sociedad internacional contemporánea", en GARCÍA SEGURA, Caterina y Ángel J. Rodrigo (eds.), *La seguridad comprometida. Nuevos desafíos, amenazas y conflictos armados*, Tecnos, Madrid, 39-53.
- GARCÍA SEGURA, Caterina (2013), "Las 'nuevas guerras' del siglo XXI. Tendencias de la conflictividad armada contemporánea", *ICPS Working Paper*, 323, ICPS, Barcelona. Disponible en: <http://www.icps.cat/archivos/Workingpapers/wp323.pdf?noga=1> [consultado el 14 de julio de 2015].
- GARCÍA SEGURA, Caterina (2015), "La escuela inglesa y la teoría de la sociedad internacional: propuestas críticas y reformulación", en ARENAL, Celestino del y José Antonio SANAHUJA (Coord.), *Teorías de las Relaciones Internacionales*, Tecnos, Madrid, 269-299.
- GARCÍA SEGURA, Caterina y Ángel J. RODRIGO (2008), "La necesidad de redefinir la seguridad: seguridad humana colectiva y Derecho Internacional", en GARCÍA SEGURA, Caterina y Ángel J. Rodrigo (eds.), *La seguridad comprometida. Nuevos desafíos, amenazas y conflictos armados*, Tecnos, Madrid, 205-228.

- GARDAM, Judith Gail y Hilary CHARLESWORTH (2000), "Protection of Women in Armed Conflict", *Human Rights Quarterly*, 22(1), 148-166.
- GASTEIZKOAK (2008), *Los ejércitos humanitarios y la violencia sexista militar*, Zapateño, Vitoria-Gasteiz.
- GATES, Scott (2002), "Recruitment and Allegiance. The Microfoundations of Rebellion", *Journal of Conflict Resolution*, 46(1), 111-130.
- GELLER, Daniel S. y John A. VASQUEZ (2004), "The Construction and Cumulation of Knowledge in International Relations. An Introduction", *International Studies Review*, 6(4), 1-6.
- GIBSON, James W. (1994), *Warrior Dreams: Paramilitary Culture in Post-Vietnam America*, Hill & Wang, Nueva York (Estados Unidos).
- GILGAN, Megan (2001), "The rationality of resistance: alternative for engagement in complex emergencies", *Disasters*, 25(1), 1-18.
- GILMORE, David (1990), *Manhood in the making: Cultural concepts of masculinity*, Yale University Press, New Haven (Estados Unidos).
- GLEDITSCH, Kristian Skrede (2007), "Transnational Dimensions of Civil War", *Journal of Peace Research*, 44(3), 293-309.
- GLEDITSCH, Kristian Skrede e Idean SALEHYAN (2008), "Civil wars and interstate disputes", en ÖBERG, Magnus y Kaare STROM (eds.), *Resources, Governance and Civil Conflict*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 58-76.
- GLOBAL WITNESS (2012), *FAQ. Current situation in the eastern Democratic Republic of Congo*, Disponible en: [https://www.globalwitness.org/sites/default/files/120821\\_eastern%20drc%20faq.pdf](https://www.globalwitness.org/sites/default/files/120821_eastern%20drc%20faq.pdf) [consultado el 17 de febrero de 2016].
- GOETZ, Anne Marie (2007), "Gender Justice, Citizenship and Entitlements: Core Concepts, Central Debates and New Directions for Research", en MUKHOPAHYAY, Maitrayee y Navsharan SINGH (eds.), *Gender Justice, Citizenship and Development*, Zubaan, Nueva Delhi (India), 15-57.
- GOETZ, Anne Marie y Joanne SADLER (2007), "SWapping gender: from cross-cutting obscurity to sectoral security", en CORNWALL, Andrea, Elizabeth HARRISON y Ann WHITEHEAD (eds.), *Feminisms. Contradictions, contestations & challenges in development*, Zed Books, Londres, 161-173.
- GOLDSTEIN, Joshua S. (2001), *War and Gender. How Gender Shapes the War System and Vice Versa*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- GOLDSTEIN, Joshua S. y Jon C. PEVEHOUSE (2009), *Principles of International Relations*, Pearson Logman, Londres.
- GNWP (Global Network of Women Peacebuilders) (2015), *Security Council Resolution 1325 Civil Society monitoring report. Democratic Republic of Congo. Women Count*. Disponible en: [http://www.gnwp.org/sites/default/files/resource-field\\_media/ICR\\_2014\\_DR Congo%207.27.15\\_0.pdf](http://www.gnwp.org/sites/default/files/resource-field_media/ICR_2014_DR Congo%207.27.15_0.pdf) [consultado el 30 de marzo de 2016].
- GOODHAND, Jonathan (2003) "From war economy to peace economy?", en *State reconstruction and international engagement in Afghanistan*, Joint CSP/ZEF Symposium, 30 mayo-1 junio 2003, Bonn (Alemania). Disponible en: [http://eprints.lse.ac.uk/28364/1/Goodhand\\_LSERO\\_version.pdf](http://eprints.lse.ac.uk/28364/1/Goodhand_LSERO_version.pdf) [consultado el 17 de junio de 2015]
- GOODHAND, Jonathan (2006), *Aiding Peace? The Role of NGOs in Armed Conflict*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (2004), *Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion*.
- GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (2010), *Plan d'Action du Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour l'application de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies*, Ministère du Genre, de la famille et de l'Enfant.

- GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (2013a), *Plan Global de Désarmement et Démobilisation*. Disponible en: <http://desc-wondo.org/wp-content/uploads/2014/01/Plan-Global-de-DDR-III.pdf> [consultado el 31 de noviembre de 2015].
- GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (2013b), *Plan des Operations Conjointes de Désarmement et Démobilisation pour le DDR III*. Disponible en: <http://desc-wondo.org/wp-content/uploads/2014/01/Plan-des-Operations-conjointes-de-DDR.pdf> [consultado el 31 de noviembre de 2015].
- GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (2014), *Plan Global de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR III)*, Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, Kinshasa (RDC).
- GRAMSCI, Antonio (1971), *El materialismo histórico y la filosofía de Benedetto Croce*, Nueva Visión, Buenos Aires.
- GRASA, Rafael (2014), “Paz y conflictividad en África 50 años después: entre las viejas guerras y la nueva conflictividad violenta”, en MATEOS, Oscar y Rafael GRASA (eds.), *¿Una nueva era para África? Nuevos desafíos y perspectivas sobre paz y seguridad en África*, Catarata, Madrid, 23-44.
- GRASA, Rafael (2015), “Lejos aún de una habitación propia”, *Por la paz*, 25, Institut Català Internacional per la Pau. Disponible en: <http://www.icip-perlapau.cat/numero25/editorial/editorial/> [consultado el 30 de diciembre de 2015].
- GRAY, Colin S. (1999), *Modern Strategy*, Oxford University Press, Oxford (Reino Unido).
- GRAY, Colin S. (2007), *War, peace and International Relations. An Introduction to Strategic History*, Routledge, Abingdon (Reino Unido).
- GREENBERG, Marcia E. y Elaine ZUCKERMAN (2009), “The Gender Dimension of Post-Conflict Reconstruction: the Challenges in Development Aid”, en ADDISON, Tony y Tilman BRÜCK (eds.), *Making Peace Work. The Challenges of Social and Economic Reconstruction*, United Nations University Press, Tokio, 101-135.
- GREENE, Owen y Simon RYNN (2008), *Linking and Co-ordinating DDR and SSR for Human Security after Conflict: Issues, Experience and Priorities*, Center for International Cooperation and Security, University of Bradford. Disponible en: <https://bradscholars.brad.ac.uk/bitstream/handle/10454/7298/DDR%20Working%20Paper%202.pdf?sequence=2> [consultado el 30 de noviembre de 2015].
- GREGOR, Thomas (1985), *Anxious Pleasures: The Sexual Lives of an Amazonian People*, The University of Chicago Press, Chicago (Estados Unidos).
- GRIFFITHS, Martin (ed.) (2007), *International Relations Theory for the Twenty-First Century. An Introduction*, Routledge, Londres.
- GRIGNON, François (2006), “Economic Agendas in the Congolese Peace Process”, en NEST, Michael, con François GRIGNON y Emizet F. KISANGANI, *The Democratic Republic of Congo. Economic Dimensions of war and Peace*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 63-98.
- GROVOGUI, Siba N. (2004), “Postcolonial criticism. International Reality and modes of Inquiry”, en CHOWDHRY, Geeta y Sheila NAIR, *Power, Postcolonialism and International Relations*, Routledge, Londres, 33-55.
- GURR, Ted Robert (1974), *Why Men Rebel?*, Princeton University Press, Princeton (Estados Unidos).
- GURR, Ted Robert (1993), *Minorities at Risk. A Global View of Ethnopolitical Conflicts*, United States Institute of Peace, Washington D. C.
- GURR, Ted Robert (2001), “Minorities and Nationalists: Managing Ethnopolitical Conflict in the New Century”, en CROCKER, Chester, Fen Osler HAMPSON y Pamela AALL (eds.), *Turbulent Peace. The Challenges of Managing International Conflict*, United States Institute of Peace, Washington, D.C., pp. 163-188.

- GURR Ted Robert, Monty G. MARSHALL y Deepa KOSHLA (2001), *Peace and Conflict 2001. A Global Survey of Armed Conflicts, Self-Determination Movements and Democracy*, Centre for International Development and Conflict Management, University of Maryland. Disponible en: [http://www.cidcm.umd.edu/publications/papers/peace\\_and\\_conflict\\_2001.pdf](http://www.cidcm.umd.edu/publications/papers/peace_and_conflict_2001.pdf) [consultado el 8 de Julio de 2015].
- GUZMAN ORELLANA, Gloria e Irantzu MENDIA AZKUE (2013), *Mujeres con memoria: Activistas del movimiento de Derechos Humanos en El Salvador*, Hegoa, Bilbao.
- GUZZINI, Stefano (2000), “A Reconstruction of Constructivism in International Relations”, *European Journal of International Relations*, 6(2), 147-182.
- HALLIDAY, Fred (1988), “Hidden from International Relations. Women and the International Arena”, *Millenium. Journal of International Studies*, 17(3), 419-428.
- HALLIDAY, Fred (1991), “Hidden from international relations: women and the international arena”, en GRANT, Rebecca y Kathleen NEWLAND (eds.), *Gender and International Relations*, Open University Press, Milton Keynes (Reino Unido), 158-169.
- HALLIDAY, Fred (1996), “The Future of International Relations. Fears and Hopes”, en SMITH, Steve, Ken BOOTH y Marysia ZALEWSKI (eds.), *International Theory. Positivism and Beyond*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), 318-327.
- HALLIDAY, Fred (2002), *Las relaciones internacionales en un mundo en transformación*, Los Libros de la Catarata, Madrid.
- HAMPSON, Fen Osler (2008), “Human Security”, en WILLIAMS, Paul D. (ed.), *Security Studies. An Introduction*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 229-243.
- HANDY, Paul-Simon (2009), “Gobernanza y estados frágiles en África: Contextualizando el debate”, en MATEOS, Oscar (ed.), *Paz y seguridad en África Subsahariana*, Catarata, Madrid, 109-119.
- HANSEN, Lene (2000), “The Little Mermaid’s Silent Security Dilemma and the Absence of Gender in the Copenhagen School”, *Millenium. Journal of International Studies*, 29, 285-306.
- HANSEN, Lene (2010), “Ontologies, Epistemologies, Methodologies” en SHEPHERD Laura J. (ed.), *Gender Matters in Global Politics. A Feminist Introduction to International Relations*, Routledge, Nueva York, 17-27.
- HARBOM, Lotta y Peter WALLENSTEEN (2005), “Armed Conflict and Its International Dimensions, 1946–2004”, *Journal of Peace Research*, 42 (5), 623–635.
- HARCOURT, Wendy (2009), *Body Politics in Development. Critical debates in gender and development*, Zed Books, Londres.
- HARDING, Sandra (1987), “Introduction, ¿Is there a Feminist Method?”, en HARDING, Sandra (ed.), *Feminism and Methodology*, Indiana University Press, Bloomington (Indianapolis, Estados Unidos), 1-14.
- HARDING, Sandra (1991), *Whose science? Whose Knowledge? Thinking from Women’s Lives*, Cornell University Press, Ithaca, Nueva York.
- HARFF, Barbara y Ted Robert GURR (2004), *Ethnic Conflict in World Politics*, Westview Press, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- HEARN, Jeff (2004), “From hegemonic masculinity to the hegemony of men”, *Feminist Theory*, 5(1), 49-72.
- HEATHERSHAW, John (2008), “Unpacking the Liberal Peace: The Dividing and Merging of Peacebuilding Discourses”, *Millenium. Journal of International Studies*, 36(3), 597-621.
- HENDERSON, Errol A. y David J. SINGER (2002) “New Wars” and Rumors of “New Wars”, *International Interactions*, 28(2), 165–190.
- HELMAN, Gerald B. y Steven R. RATNER, (1992), “Saving Failed States”, *Foreign Policy*, 89, 3-20.

- HERNÁNDEZ, Rosalva Aída (2008), “Feminismos poscoloniales. Reflexiones desde el sur del Río Bravo”, en HERNÁNDEZ, Rosalva Aída y Liliana SUÁREZ (eds.), *Descolonizando el feminismo. Teorías y prácticas desde los márgenes*, Ediciones Cátedra, Madrid, 75-113.
- HERNANDEZ, Rosalva Aída y Liliana SUÁREZ (2008), “Introducción”, en HERNÁNDEZ, Rosalva Aída y Liliana SUÁREZ (eds.), *Descolonizando el feminismo. Teorías y prácticas desde los márgenes*, Ediciones Cátedra, Madrid, 11-28.
- HERRMANN, Irène y Daniel PALMIERI (2010), “Between Amazons and sabinés: a historical approach to women an war”, *International Review of the Red Cross*, 92(877), 2010, 19-30.
- HETTNE, Björn, (2010) “Development and Security: Origins and Future”, *Security Dialogue*, 41(1), 31-52.
- HICKS STIEHM, Judith (2000), “Neither male nor female: neither victim nor executioner”, en BREINES, Ingeborg, Robert, CONNELL e Ingrid EIDE (2000), *Male roles, masculinities and violence. A culture of peace perspective*, UNESCO, Paris, 223-230.
- HICKS STIEHM, Judith (2010), “Theses on the military, security, war and women”, en SJOBERG, Laura (ed.), *Gender and International Relations. Feminist Perspectives*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 17-23.
- HIGATE, Paul (2003), *Gender and Peacekeeping. Case Studies: The Democratic Republic of the Congo and Sierra Leone*. Institute for Security Studies, 91, Paris. Disponible en: <http://dspace.africaportal.org/jspui/bitstream/123456789/31368/1/Mono91.pdf?1> [consultado el 10 de diciembre de 2015].
- HIGATE, Paul (2007), “Peacekeepers masculinities and sexual exploitation”, *Men and masculinities*, 10(1), 99-119.
- HIGATE, Paul y Marsha HENRY (2004), “Engendering (In)security in Peace Support Operations”, *Security Dialogue*, 35(4), 481-498.
- HILL, Christopher (1999), “Where are we going? International Relations and the voice from below”, *Review of International Studies*, 25(1), 107-122.
- HIRSCHLEIFER, Jack (1994), “The Dark Side of the Force”, *Economic Inquiry*, 32, 1-10.
- HOCHSCHILD, Adam (1998), *King's Leopold Ghost. A story of greed, terror, and heroism in colonial Africa*, Houghton Mifflin, Boston (Estados Unidos).
- HÖGBLADH, Stina (2011), “Peace agreements 1975-2011 - Updating the UCDP Peace Agreement dataset”, en PETTERSSON Therése y Lotta THEMNER (eds.), *2012, States in Armed Conflict 2011*, Uppsala University, Uppsala (Suecia), 39-56.
- HOBSBAWM, Eric (1999), *L'Âge des Extremes. Histoire du Court XX siecle*, Complexe, Paris.
- HOFFMAN, Mark (1987), “Critical theory and the interparadigmatic debate”, *Millenium . Journal of International Relations*, 16 (2), 231-249.
- HOFFMANN, Stanley (1966), “Obstinate or obsolete? The fate of the nation-state and the case of Western Europe”, *Daedalus*, 95, 862-915.
- HOLDEN, Gerard (2002), “Who contextualize the contextualizers? Disciplinary History and the Discourse about IR Discourse”, *Review of International Studies*, 28(2), 253-270.
- HOLSTI, Kal J. (1987), *The dividing discipline: hegemony and diversity in International Theory*, Allen&Unwin, Londres.
- HOOKS, bell (2004), “Mujeres negras. Dar forma a la teoría feminista”, en HOOKS, bell *et. al.*, *Otras inapropiables, feminismo desde las fronteras*, Traficantes de sueños, Madrid, 33-50. Disponible en: <http://www.nai.uu.se/publications/news/archives/002mcfadden> [consultado el 5 de enero de 2015].
- HOOPER, Charlotte (1998), “Masculinist Practices and Gender Politics: The Operation of Multiples Masculinities in International Relations”, en ZALEWSKI, Marysia y Jane L. PARPART (eds.), *The “Man” Question in International Relations*, Westview Press, Boulder Colorado (Estados Unidos), 28-53.



- HOOPER, Charlotte (2001), *Manly States: Masculinities, International Relations and Gender Politics*, Columbia University Press, Nueva York
- HORNE, John (2004), "Masculinity in politics and war in the age of nation-states and world wars, 1850-1950", en DUDINK, Stefan, Karen HAGEMANN y John TOSH (eds.), *Masculinities in Politics and War: Gendering modern history*, Manchester University Press, Manchester (Reino Unido), 22-40.
- HOROWITZ, Donal L. (2000), *Ethnic Groups in Conflict*, University of California Press, Berkeley y Los Angeles (Estados Unidos).
- HOWARD, Tiffiany (2014) *Failed States and the Origins of Violence. A Comparative Analysis of State Failure as a Root Cause of Terrorism and Political Violence*, Ashgate, Farnham, Surrey (Reino Unido).
- HUDSON, Heidi (2005), "Peacekeeping Trends and Their Gender Implications for Regional Peacekeeping Forces in Africa: Progress and Challenges", en MAZURANA, Dyan, Angela RAVEN-ROBERTS y Jane PARPART (eds.), *Gender, Conflict and Peacekeeping*, Rowman & Littlefield Publishers, Lanham (Maryland, Estados Unidos), 111-33-.
- HUDSON, Heidi (2010), "Peace building through a gender lens and the challenges of implementation in Rwanda and Côte d'Ivoire", en SJOBERG, Laura (ed.), *Gender and International Relations. Feminist Perspectives*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 256-279.
- HUDSON, Heidi (2011), "La violencia de la construcción de la paz neoliberal en África: analizando sus 'Trampas' a través de una lente de género", *Relaciones Internacionales*, 16, 73-95.
- HUDSON, Heidi (2012a) "A Bridge Too Far? The Gender Consequences of Linking Security and Development in SSR Discourse and Practice", en SCHNABEL Albrecht y Vanessa FARR (eds.), *Back to the Roots: Security Sector Reform and Development*, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), Lit Verlag, Ginebra (Suiza), 77-114.
- HUDSON, Heidi (2012b) "A Double-edged Sword of Peace? Reflections on the Tension between Representation and Protection in Gendering Liberal Peacebuilding", *International Peacekeeping*, 19(4), 443-460.
- HUDSON-WEEMS, Cleonora (1998a), "Africana Womanism", en NNAEMEKA, Obioma, (ed.), *Sisterhood, Feminism and Power (From Africa to the Diaspora)*, Africa World Press, Trenton, Nueva Jersey (Estados Unidos), 149-161.
- HUDSON-WEEMS, Cleonora (1998b), "Self-naming and Self-definition", en NNAEMEKA, Obioma, (ed.), *Sisterhood, Feminism and Power (From Africa to the Diaspora)*, Africa World Press, Trenton, Nueva Jersey (Estados Unidos), 449-452.
- HUGUES, Caroline (2009), "'We just take what they offer.' Community empowerment in postwar Timor-Leste", en NEWMAN, Edward, Roland PARIS y Oliver P. RICHMOND (eds), *New Perspectives on Liberal Peacebuilding*, United Nations University Press, Tokio, 218-242.
- HUMAN RIGHT WATCH (2001), *Democratic Republic of the Congo. Reluctant Recruits. Children and adults forcibly recruited in North Kivu*, 13(3 A). Disponible en: <https://www.hrw.org/reports/2001/drc3/Goma.pdf> [consultado el 14 de enero 2016].
- HUMAN RIGHT WATCH (2007), *Democratic Republic of Congo Renewed Crisis in North Kivu*, 17(19 A). Disponible en: [https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/drc1007webwcover\\_0.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/drc1007webwcover_0.pdf) [consultado el 3 de marzo de 2016].
- HUMAN RIGHT WATCH (2009), *Soldiers Who Rape, Commanders Who Condone Sexual Violence and Military Reform in the Democratic Republic of Congo*. Disponible en: <https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/drc0709web.pdf> [consultado el 3 de marzo de 2016].
- HUMAN SECURITY RESEARCH GROUP (2012), *Human Security Report. Sexual Violence, Education and War. Beyond the Mainstream Narrative*, Human Security Press, Vancouver (Canada).
- HUNTINGTON, Samuel (1993), "The Clash of Civilizations?", *Foreign Affairs*, 72(3), 22-49.

- HUTCHINGS, Kimberly (2000), "Towards a feminist international ethics", *Review of International Studies*, 26, 111-130.
- HUTCHINGS, Kimberley (2008), "Cognitive short cuts", en PARPART, Jane L. y Marysia ZALEWSKI (eds.), *Rethinking the Man Question. Sex, Gender and Violence in International Relations*, Zed Books, London, 23-46.
- HYNEK, Nik y David CHANDLER (2013), "No emancipator alternative, no critical security studies", *Critical Studies on Security*, 1(1), 46-63.
- IBAÑEZ, Josep (2015), "Conflictividad armada y criminalidad organizada en la encrucijada", en IBAÑEZ, Josep y Constanza SÁNCHEZ (dirs.), *Mercados ilegales y violencia armada*, Tecnos, Madrid, 11-29.
- INTERNACIONAL ALERT (2006), *Local Business, local Peace: The Peacebuilding Potential of the Domestic Private Sector*. International Alert, Londres. Disponible en: <http://www.international-alert.org/resources/publications/local-business-local-peace> [consultado el 28 de noviembre de 2015].
- INTERNATIONAL ALERT (2007), *Les Mots Qui Tuent. Rumeurs, préjugés, stéréotypes et mythes parmi les peuples des pays des Grands Lacs d'Afrique*, Ascent Limited, Kenya. Disponible en: [http://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/Les\\_Mots\\_Qui\\_Tuent.pdf](http://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/Les_Mots_Qui_Tuent.pdf) [consultado el 13 de febrero de 2016].
- ICG (INTERNATIONAL CRISIS GROUP) (2003), *Rwandan hutu rebels in the Congo. A new approach to Disarmament and Reintegration*, Africa Report, 63. Disponible en: <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/central-africa/rwanda/Rwandan%20Hutu%20Rebels%20in%20the%20Congo%20a%20New%20Approach%20to%20Disarmament%20and%20Reintegration.pdf> [consultado el 30 de noviembre de 2015].
- ICG (INTERNATIONAL CRISIS GROUP) (2006), *Security Sector Reform in the Congo*, Africa Report, 104. Disponible en: <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/central-africa/dr-congo/Security%20Sector%20Reform%20in%20the%20Congo.pdf> [consultado el 13 de febrero de 2016].
- ICG (INTERNATIONAL CRISIS GROUP) (2009), *Congo: Five priorities for a peacebuilding strategy*, Africa Report, 150. Disponible en: <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/central-africa/dr-congo/Congo%20Five%20Priorities%20for%20a%20Peacebuilding%20Strategy.pdf> [consultado el 13 de febrero de 2016].
- ICG (INTERNATIONAL CRISIS GROUP) (2010), *Congo: No stability in Kivu despite a rapprochement with Rwanda*, Africa Report, 165. Disponible en: <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/central-africa/dr-congo/165%20Congo%20-%20No%20stability%20in%20Kivu%20Despite%20Rapprochement%20with%20Rwanda%20ENGLISH.pdf> [consultado el 13 de febrero de 2016].
- ICG (INTERNATIONAL CRISIS GROUP) (2012a), *Eastern Congo. The ADF-NALU lost rebellion*. Africa Briefing, 93. Disponible en: <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/central-africa/dr-congo/b093-eastern-congo-the-adf-nalus-lost-rebellion-english.pdf> [consultado el 26 de febrero de 2016].
- ICG (INTERNATIONAL CRISIS GROUP) (2012b), *Eastern Congo: Why Stabilisation Failed*, Africa Briefing, 91. Disponible en: <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/central-africa/dr-congo/b091-eastern-congo-why-stabilisation-failed.pdf> [consultado el 13 de marzo de 2016].
- ICG (INTERNATIONAL CRISIS GROUP) (2015), *Congo: Is democratic Change Possible?*, Africa Report, 225. Disponible en: <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/central-africa/dr-congo/225-congo-is-democratic-change-possible.pdf> [consultado el 13 de febrero de 2016].
- IPIS (INTERNATIONAL PEACE INFORMATION SERVICE) (2011), *Violence à l'égard des femmes dans l'est de la République Démocratique du Congo. Quelles responsabilités? Quelles complicités?*, Confederación Sindical Internacional, Bruselas (Bélgica). Disponible en: [http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc\\_violence\\_rdc\\_fr\\_lr.pdf](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_violence_rdc_fr_lr.pdf) [consultado el 20 de febrero de 2013].

- IPIS (INTERNATIONAL PEACE INFORMATION SERVICE) (2012), *Cartographie des motivations derrière les conflits: le M23*, Amberes (Bélgica). Disponible en: <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Cartographie%20des%20motivations%20derriere%20les%20conflits%20le%20M23.pdf> [consultado el 13 de marzo de 2016].
- JABARDO, Mercedes (2012), “Introducción. Construyendo puentes. En diálogo desde/con el feminismo negro”, en JABARDO, Mercedes (ed.), *Feminismos negros. Una antología*, Traficantes de Sueños, Madrid, 27-56.
- JABARDO, Mercedes (2013), “Apuntes para una genealogía del pensamiento feminista negro”, *Pueblos. Revista de información y debate*, 56, 14-17.
- JABRI, Vivienne (2013), “Peacebuilding, the local and the international: a colonial or a postcolonial rationality”, *Peacebuilding*, 1(1), 3-16.
- JACKSON, Robert (1990), *Quasi-States. Sovereignty. International Relations and the Third World*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- JAMES, Patrick (2002), *International Relations and scientific progress. Structural realism reconsidered*, Ohio State University Press, Columbus (Ohio, EE.UU.).
- JENSEN, Robert (1998), “White Privilege Shapes the U.S.”, *Baltimore Sun*, 19 de julio de 1998. Disponible en: <https://uts.cc.utexas.edu/~rjensen/freelance/whiteprivilege.htm> [consultado el 21 de octubre de 2015].
- JONES, Adam (1996), “Does ‘Gender’ Makes the World Go Round? Feminist Critiques of International Relations”, *Review of International Studies*, 22(4), 405-429.
- JONES, Adam (2000), “Gendercide and Genocide”, *Journal of Genocide Research*, 2(2), 185-211.
- JONES, Adam (2010), “Genocide and Mass Violence”, en SHEPHERD Laura J. (ed.), *Gender Matters in Global Politics. A Feminist Introduction to International Relations*, Routledge, Nueva York, 127-147.
- JOURDAN, Luca (2004), “Being at War, Being Young: Violence and Youth in North Kivu”, en VLASSENROOT, Koen y Timothy RAEYMAEKERS (eds.), *Conflict and Social Transformation in Eastern DR Congo*, Academy Press, Gante (Bélgica), 157-176.
- KABAMBA, Patience (2013), *Business of Civil War. New Forms of Life in the Debris of the Democratic Republic of Congo*, Council for the development of Social Science Research in Africa, Dakar.
- KABUNDA, Mbuyi (2005), “La mujer en África: reflexiones sobre sus problemas sociales, políticos y económicos”, en KABUNDA BADI, Mbuyi y Carlo A. CARANCI (Coords.), *Etnias, estado y poder en África*, Servicio Central de Publicaciones del Gobierno vasco, Vitoria-Gasteiz, 773-819.
- KABUNDA, Mbuyi (2006), “Relaciones Internacionales africanas y relaciones interafricanas en la era de la globalización”, en ECHART MUÑOZ, Enara y Antonio SANTAMARÍA (coords.), *África en el horizonte. Introducción a la realidad socioeconómica del África Subsahariana*, Catarata, Madrid, 75-109.
- KABUNDA, Mbuyi (2006), “La République Démocratique du Congo postcoloniale: du scandale géologique au scandale des guerres à répétition”, en KABUNDA, Mbuyi y Toni JIMÉNEZ LUQUE (coords.), *La République Démocratique du Congo. Les droits humains, les conflits et la construction/destruction de l'État*, Fundació Solidaritat UB et Inrevés, Barcelona, 30-57.
- KABUNDA, Mbuyi (2014), “La arquitectura de paz y seguridad en África (APSA): Retrospectivas, prospectivas y perspectivas”, en MATEOS, Oscar y Rafael GRASA (eds.), *¿Una nueva era para África? Nuevos desafíos y perspectivas sobre paz y seguridad en África*, Catarata, Madrid, 113-143.
- KALDOR, Mary (1999), *New & Old Wars. Organized Violence in a Global Era*, Polity Press, Cambridge (Reino Unido).
- KALDOR, Mary (2005) “Elaborating the ‘New War’ Thesis”, en DUYVESTYEN, Isabelle y Jan ANGSTROM (eds), *Rethinking the Nature of War*, Frank Cass, Londres, 210-224.
- KALDOR, Mary (2013), “In Defense of New Wars”, *Stability*, 2(1), 1-16.

- KALYVAS, Stathis N. (2001), "'New' And 'Old' Civil Wars: A Valid Distinction?", *World Politics*, 54(1), 99-118.
- KANT, Emmanuel (2002), *Sobre la paz perpetua*, Alianza, Madrid.
- KAPLAN, Robert D. (1994), "The Coming Anarchy. How scarcity, crime, overpopulation and disease are rapidly destroying the social fabric of the planet", *Atlantic Monthly*, 273(2), 44-65.
- KAPLAN, Robert D. (1997), *The ends of the earth: from Togo to Turkmenistan, from Iran to Cambodia. A journey to the frontiers of anarchy*, Vintage Books, Nueva York.
- KAPLAN, Robert D. (2014), *La revanche de la géographie: ce que les cartes nous disent des conflits à venir*, Editions du Toucan, Paris.
- KAPLAN, Seth, D. (2008), *Fixing Fragile States. A New Paradigm for Development*, Praeger Security International, Westport, Connecticut (Estados Unidos).
- KASTFELT, Niels (2005), "Religion and African Civil Wars. Themes and Interpretations", en KASTFELT, Niels (ed.), *Religion and African Civil Wars*, C. Hurst & Co., Londres, 1-27.
- KATZENSTEIN, Peter, Robert KEOHANE y Stephen KRASNER (1998), "International Organizations and the Study of World Politics", *International Organization*, 52(4), 645-685.
- KAUFMAN, Michael (1987), *Beyond Patriarchy. Essays by Men on Pleasure, Power and Change*, Oxford University Press of Canada, Toronto (Canadá).
- KAUFMAN, Michael (1994), "Men, Feminism, and Men's Contradictory Experiences of Power", en BROD, Harry y Michael FAUFMAN (1994) (eds.), *Theorizing Masculinities*, Sage, Londres, 142-163.
- KEEN, David (1996), "Organised Chaos: Not the New world We Ordered", *The World Today*, 52, 14-17.
- KEEN, David (1997), "A Rational Kind of Madness", *Oxford Development Studies*, 25(1), 67-75.
- KEEN, David (1998), "The Economic Functions of Violence in Civil Wars", *Adelphi Papers*, 320, 1-88.
- KEEN, David (2000a), "Incentives and Disincentives for Violence", en BERDAL, Mats y David MALONE (eds.), *Greed and Grievances. Economics Agendas in Civil Wars*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado, 19-41.
- KEEN, David (2000b), "War and peace: What's the difference?", *International Peacekeeping*, 7(4), 1-22.
- KEEN, David (2002), "Since I Am a Dog Beware My Fangs. Beyond a 'Rational Violence' Framework in the Sierra Leone Work", *London School of Economics Crisis States Programme*, Working Paper 14.
- KEEN, David (2005), *Conflict and Collusion in Sierra Leone*, James Currey, Oxford (Reino Unido).
- KEEN, David (2012), "Greed and Grievance in Civil War", *International Affairs*, 88(4), 757-777.
- KEES, Homan (2007), "Operation Artemis in the Democratic Republic of Congo", en RICCI, Andrea y Eero KYTÖMA (eds.), *Faster and more united? The debate about Europe's crisis response capacity*, European Commission, Bruselas (Bélgica), 151-155.
- KELLER, Linda M. (2008), "The False Dichotomy of Peace versus Justice and the International Criminal Court", *Hague Justice Journal*, 3(1), 12-47.
- KEOHANE, Robert O. (1988), "International Institutions: Two approaches", *International Studies Quarterly*, 32(4), 379-396.
- KEOHANE, Robert O. (ed.) (1989), *International Institutions and State Power. Essays in International Relations Theory*, Westview Press, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- KEOHANE, Robert O. y Joseph. S. (1977), *Power and Interdependence. World Politics in Transition*, Little Brown and Company, Boston.

- KEOHANE, Robert O. y Joseph. S. NYE (1972), *Transnational Relations and World Politics*, Harvard University Press, Cambridge (Massachusetts, EE.UU.).
- KERR, Joanna (2007), *The Second Fundher Report: Financial Sustainability for Women's Movements Worldwide*, Association for Women's Rights in Development, Toronto (Canada). Disponible en: [http://www.channelfoundation.org/files/awid\\_eng\\_2007.pdf](http://www.channelfoundation.org/files/awid_eng_2007.pdf) [consultado el 28 de diciembre de 2015].
- KHAN, Mushtaq H. (2005), "Markets, States and Democracy: Patron-Client Networks and the Case for Democracy in Developing Countries", *Democratization*, 12(5), 704-724.
- KIBREAD, Gaim (2001), "Displaced Communities and the Reconstruction of Livelihoods in Eritrea", *Discussion Paper*, 23. United Nations University y WIDER. Disponible en: <http://www.eldis.org/vfile/upload/1/document/0708/DOC9190.pdf> [consultado el 26 de noviembre de 2015].
- KILROY, Walt (2015), *Disarmament, Demobilisation and Reintegration (DDR) as a participatory process: involving communities and beneficiaries in post-conflict disarmament programmes*. Disponible en: [http://doras.dcu.ie/2204/1/Participatory\\_DDR\\_%28ECPR%29\\_%28Walt\\_Kilroy%29.pdf](http://doras.dcu.ie/2204/1/Participatory_DDR_%28ECPR%29_%28Walt_Kilroy%29.pdf) [consultado el 4 de noviembre de 2015].
- KIMMEL, Michael S. (1987) (ed.), *Changing men. New directions in research on men and masculinity*, Sage, Londres.
- KIMMEL, Michael S. (1994), "Masculinity as Homophobia. Fear, Shame and Silence in the Construction of Gender Identity", BROD, Harry y Michael FAUFMAN (1994) (eds.), *Theorizing Masculinities*, Sage, Londres, 119-141.
- KINSELLA, H. (2002) *Women, Peace and Security: Securing Gender at the United Nations*, Paper presented at the American Political Science Association Annual Meeting, Boston (Massachusetts, Estados Unidos).
- KINSELLA, Helen (2005), "Securing the Civilian. Sex and Gender in the Laws of War", en BARNETT, Michael y Raymond DUVALL (eds.), *Power in Global Governance*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), 249-272.
- KLEIN, Bradley (1994), *Strategic Studies and World Order. The Global Politics of Deterrence*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- KNIGHT, Andy (2010), "Linking DDR and SSR in post conflict peace-building in Africa: An overview", *African Journal of Political Science and International Relations*, 4(1), 29-54.
- KNIGHT, Mark (2012), "DDR and SSR: conventional approaches to international peacebuilding assistance", en DUDOUET, Véronique, Hans J. GIESSMANN y Katrin PLANTA (eds.), *Post-War Security Transitions. Participatory peacebuilding after asymmetric conflicts*, Rotledge, Abingdon (Reino Unido), 17-29.
- KRAUSE, Keith (1998), "Theorizing Security, State Formation and the 'Third World' in the Post-Cold War World", *Review of International Studies*, 24, 125-136.
- KRAUSE, Keith y Michael WILLIAMS (eds.) (1997), *Critical Security Studies. Concepts and Cases*, UCL Press, Londres.
- KRONSELL, Annica (2006), "Methods for Studying Silences: Gender Analysis in Institutions of Hegemonic Masculinity", en ACKERLY, Brooke A., Maria STERN y Jacqui TRUE (eds.), *Feminist Methodologies for International Relations*, Cambridge University Press, Cambridge, 108-128.
- KRONSELL, Annica (2012), *Gender, Sex and the Postnational Defense. Militarism and Peacekeeping*, Oxford University Press, Nueva York.
- KUEHNAST, Kathleen, Chantal de Jonge OUDRAAT y Helga HERNES (2011), "Introduction", en KUEHNAST, Kathleen, Chantal de Jonge OUDRAAT y Helga HERNES (eds.), *Women and war: power and protection in the 21st century*, United States Institute of Peace Press, Washington D.C. (Estados Unidos), 1-18.
- KUHN, Thomas S (1970), *The structure of Scientific Revolutions*, The University of Chicago Press, Chicago.

- LAAKSO, Liisa y Adebayo O. OLUKOSHI (1996) "The Crisis of the Post-colonial Nation-State Project in Africa", en OLUKOSHI, Adebayo O. y Liisa LAAKSO (eds.) *Challenges to the Nation-State in Africa*, Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala (Suecia), 7-39.
- LACINA, Bethany (2008), "Insights from macro studies of the risk of civil war", en ÖBERG, Magnus y Kaare STROM (eds.), *Resources, Governance and Civil Conflict*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 45-57.
- LACINA, Bethany y Nils Petter GLEDITSCH (2005), "Monitoring Trends in Global Combat: A New Dataset of Battle Deaths", *European Journal of Population*, 21, 145-166.
- LACHER, Wolfram (2007), "Iraq: Exception to, or Epitome of Contemporary Post-conflict Reconstruction?", *International Peacekeeping*, 14(2), 237-250.
- LAMB, Guy y Dominique DYE (2009), *Security Promotion and DDR: Linkages between ISM, DDR, and SSR within a Broader Peacebuilding Framework*, comunicación presentada en el Congreso Internacional sobre DDR celebrado en Cartagena de Indias, Colombia, mayo/junio de 2009.
- LAPID, Yosef (1989), "The Third Debate. On the Prospects of International Theory in Post-Positivist era", *International Studies Quarterly*, 33(3), 235-254.
- LAPID, Yosef (2002), "En Route to Knowledge. Is there a 'Third Path' (in the Third Debate)?" en HARVEY, Frank P. y Michael BRECHER, *Critical Perspectives in International Studies*, University of Michigan Press, Ann Arbor (Michigan, Estados Unidos), 93-108.
- LEATHERMAN, Janie I. (2012), *Sexual Violence and Armed Conflict*, Polity Press, Cambridge (Reino Unido).
- LE BILLON, Philippe (2000), "The Political Economy of war. What relief workers need to know", *HPG Network Paper*, 33, Overseas Development Institute, Londres. Disponible en: <http://www.odihpn.org/hpn-resources/network-papers/the-political-economy-of-war-what-relief-agencies-need-to-know> [consultado el 17 de julio de 2015].
- LE BILLON, Philippe (2003), "Buying Peace or Fueling War: the role of corruption in armed conflicts" *Journal of International Development*, 15, 413-426.
- LE BILLON, Philippe (2008), "Corrupting Peace? Peacebuilding and Post-conflict Corruption", *International Peacekeeping*, 15(3), 344-361.
- LE BILLON, Philippe (2014), "Natural Resources and Corruption in Post-war Transitions. Matters of Trust", *Third World Quarterly*, 35(5), 770-786.
- LEDERACH, Jean Paul (1997) *Building Peace: Sustainable Reconciliation in Divided Societies*, United States Institute of Peace Press, Washington D.C.
- LEMARCHAND, René (2008), *The Dynamics of Violence of Central Africa*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia (Estados Unidos).
- LIDEGRAN, Filip (2014), *A Qualitative Case Study of the Disarmament, Demobilization & Reintegration of the March 23 Movement in the Democratic Republic of Congo*. Disponible en: <http://dspace.mah.se/dspace/bitstream/handle/2043/17782/Decelerated%20Integration.pdf?sequence=2&isAllowed=y> [consultado el 2 de marzo de 2016].
- LIDÉN, Kristoffer (2011), "Peace, self-governance and international engagement: from neo-colonial to post-colonial peacebuilding", en TADJBAKHS, Shahrbanou (ed.), *Rethinking the Liberal Peace, External model and local alternatives*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 57-74.
- LIÉGEOIS, Michel (2008), *La décentralisation en RD Congo. Enjeux et défis*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruselas. Disponible en: <http://www.grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2008/2008-1.pdf> [consultado el 26 de febrero].
- LIFE & PEACE INSTITUTE (2009), "Pilfering the peace. The nexus between corruption and peacebuilding", *New Routes*, 14.

- LING, L. H. M. (2004), "Cultural Chauvinism and the liberal international order. 'West versus Rest' in Asia's financial crisis", en CHOWDHRY, Geeta y Sheila NAIR, *Power, Postcolonialism and International Relations*, Routledge, Londres, 115-141.
- LINKLATER, Andrew (1982), *Men and Citizens in the Theory of International Relations*, Macmillan Press, Londres.
- LINKLATER, Andrew (2007), "Critical theory", en GRIFFITHS, Martin (ed.), *International Relations Theory for the Twenty-First Century. An Introduction*, Routledge, Londres, 47-59.
- LONGMAN, Timothy (2005), "Churches and Social Upheaval in Rwanda and Burundi: Explaining Failures to Oppose Ethnic Violence", en KASTFELT, Niels (ed.), *Religion and African Civil Wars*, C. Hurst & Co., Londres, 82-101.
- LUCAS, Edward R. (2008), *Brassage Congolais: The Efforts to Forge the Armed Forces of the Democratic Republic of Congo in the Wake of the Second Congo War*. Londres, Disponible en: [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2162276](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2162276) [consultado el 2 de marzo de 2016].
- LUCAS, George R. Jr. (2011), "'New Rules for New Wars'. International Law and Just War Doctrine for Irregular War", *Case Western Reserve Journal of International Law*, 43(3), 677-705.
- LUCKHAM, Robin (2011), "Democracy and Security. A shotgun marriage?", en TADJBAKHS, Shahrbanou (ed.), *Rethinking the Liberal Peace, External model and local alternatives*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 89-109.
- LUMINA, Cephas (2008), "Legislative Responses to Terrorism & the Protection of Human Rights. A Survey of Selected African Practice", en NHEMA, Alfred y Paul Tiyambe ZELEZA (eds.), *The Roots of African Conflicts. The Causes & Costs*, James Currey, Oxford (Reino Unido), 181-198.
- LWAMBO, Desiree (2011), *'Before the war, I was a man': men and masculinities in the Eastern Democratic Republic of Congo*, HEAL Africa. Disponible en: <http://www.healafrika.org/wp-content/uploads/2011/10/men-and-masculinities-in-eastern-dr-congo.pdf> [consultado el 30 de marzo de 2016].
- LYOTARD, Jean-François (1979), *La condition postmoderne. Rapport sur le savoir*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- MABYEKA, Khanysa Eunice (2012), "A cada cual lo suyo. Principales diferencias entre feminismos africanos y occidentales", en GUTIÉRREZ CASTILLO, Víctor Luis (ed.), *La Cooperación Internacional para el Desarrollo con África Subsahariana*, Universidad de Jaén, Jaén, 57-76.
- MAC GINTY, Roger (2008), "Indigenous Peace-making versus the Liberal Peace", *Cooperation & Conflict*, 43(2), 139-163.
- MAC GINTY, Roger (2011), "Hybrid Peace: How does Hybrid Peace Come About", en CAMPBELL, Susanna, David CHANDLER y Meera SABARATNAM (eds.), *A Liberal Peace? The problems and Practices of Peacebuilding*, Zed Books, Londres, 209-225.
- MAC GINTY, Roger (2014), "Everyday peace: Bottom-up and local agency in conflict-affected societies", *Security Dialogue*, 45(6), 548-564.
- MAC GINTY, Roger y Andre WILLIAMS (2009), *Conflict and Development*, Routledge, Abingdon (Reino Unido).
- MACKAY, Angela (2004), "Training the uniforms: gender and peacekeeping operations", en AFSHAR, Haleh y Deborah EADE (eds.), *Development, Women, and War. Feminist Perspectives*, Oxfam, Oxford, 100-108.
- MACKAY, Angela (2005), "Mainstreaming Gender in United Nations Peacekeeping Training: Examples from East Timor, Ethiopia and Eritrea", en MAZURANA, Dyan, Angela RAVEN-ROBERTS y Jane PARPART (eds.), *Gender, Conflict and Peacekeeping*, Rowman & Littlefield Publishers, Lanham (Maryland, Estados Unidos), 265-279.
- MACKENZIE, Megan (2010), "Securitization and de-securitization: female soldiers and the reconstruction of women in post-conflict Sierra Leone", en SJOBERG, Laura (ed.), *Gender*

- and *International Relations. Feminist Perspectives*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 151-167.
- MACLEAN, Sandra L. (2008), "Fighting Locally, Connecting Globally. Inside & Outside Dimensions of African Conflict", en NHEMA, Alfred y Paul Tiyambe ZELEZA (eds.), *The Roots of African Conflicts. The Causes & Costs*, James Currey, Oxford (Reino Unido), 166-180.
- MAGALLÓN, Carmen (2006), *Mujeres en pie de paz*, siglo XXI, Madrid.
- MAGALLÓN, Carmen (2010), "Luces y sombras de una herramienta de igualdad en las relaciones internacionales: la resolución 1325 del Consejo de Seguridad", en DíEZ JORGE, M<sup>a</sup> Elena y Margarita SÁNCHEZ ROMERO (eds.), *Género y Paz*, Icaria, Barcelona, 333-350.
- MAJINGÉ, Charles Riziki (2010), "The Future of Peacekeeping in Africa and the Normative Role of the African Union", *Goettingen Journal of International Law*, 2(2), 463-500.
- MALAN, Jannie (2014), "Comprendiendo la justicia de transición en África: Experiencias en Sudáfrica, Ruanda y Sierra Leona", en MATEOS, Oscar y Rafael GRASA (eds.), *¿Una nueva era para África? Nuevos desafíos y perspectivas sobre paz y seguridad en África*, Catarata, Madrid, 93-112.
- GRAY, Colin S. (1999), *Modern Strategy*, Oxford University Press, Oxford (Reino Unido).
- MAHONY, Liam (2013), *Des stratégies non militaires pour la protection des civils en RDC*, Norwegian Refugee Council (NRC). Disponible en: <http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Des-strategies-non-militaires-pour-la-protection-en-RDC.pdf> [consultado el 30 de enero de 2016].
- MALONE, David M. y Heiko NITZSCHKE (2009), "Economic Agendas in Civil Wars: What We Know, What We Need to Know", en ADDISON, Tony y Tilman BRÜCK (eds.), *Making Peace Work. The Challenges of Social and Economic Reconstruction*, United Nations University Press, Tokio, 31-50.
- MALONE, David M. y Jake SHERMAN (2005), "Economic Factors in Civil Wars: Policy Considerations", en ARNSON, Cynthia J. e I. William ZARTMAN (eds.), *Rethinking the Economics of War. The Intersection of Need, Creed and Greed*, Woodrow Wilson Center Press, Washington D.C., 234-255.
- MAMA, Amina (2007), "Critical Connections: feminist studies in African Contexts", en CORNWALL, Andrea, Elizabeth HARRISON y Ann WHITEHEAD (eds.), *Feminisms. Contradictions, contestations & challenges in development*, Zed Books, Londres, 150-160.
- MARTIN, Lisa (2007), "Neoliberalism", en DUNNE, Tim, Milja KURKI y Steve SMITH (eds.), *International Relations Theory. Discipline and Diversity*, Oxford University Press, Oxford, 110-126.
- MARTÍN, Sara (2007), "Los estudios de la masculinidad", en TORRAS, Meri (ed.), *Cuerpo e identidad. Estudios de género y sexualidad*, Ediciones UAB, Barcelona, 89- 112.
- MARTÍNEZ GUZMAN, Vicent (2010), "Nuevas masculinidades y cultura de paz", en DíEZ JORGE, M<sup>a</sup> Elena y Margarita SÁNCHEZ ROMERO (eds.), *Género y paz*, Icaria, Barcelona, 291-313.
- MARUSKA, Jennifer Heeg (2010), "When are states hypermasculine", en SJOBERG, Laura (ed.), *Gender and International Relations. Feminist Perspectives*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 235-255.
- MATEOS, Oscar (2009), "Introducción", en MATEOS, Oscar (ed.), *Paz y seguridad en África Subsahariana*, Catarata, Madrid, 15-27.
- MATEOS, Oscar (2011a), "Entre el 'nuevo barbarismo' y la 'maldición de los recursos': características, narrativas y debates de los conflictos armados en África", en MAGALLÓN, Carmen et al., *África Subsahariana, continente ignorado*, Fundación Seminario de Investigación para la Paz, Zaragoza, 227-254.
- MATEOS, Oscar (2011b), "La construcción de paz posbélica. Análisis de los debates críticos a través del caso de Sierra Leona". Tesis Doctoral, Universitat Autònoma de Barcelona



- (UAB). Disponible en: [http://ddd.uab.cat/pub/tesis/2011/hdl\\_10803\\_96422/ommlde1.pdf](http://ddd.uab.cat/pub/tesis/2011/hdl_10803_96422/ommlde1.pdf) [consultado el 14 de septiembre de 2015].
- MATEOS, Oscar (2011c), "Límites y contradicciones de la construcción de la paz liberal: un estado de la cuestión a través de las experiencias en África Subsahariana", *Inguruak. Revista Vasca de Sociología y Ciencia Política*, 48-49, 73-98.
- MATEOS, Oscar (2013), "Desfragmentando el 'consenso de la construcción de paz liberal': Un análisis a partir de Sierra Leona y de la Reforma del Sector de Seguridad", en RUÍZ-GIMÉNEZ, Itziar (ed.), *El sueño liberal en África Subsahariana. Debate y controversias sobre la construcción de la paz*, Catarata, Madrid, 150-187.
- MAZRUI, Ali A. (2007), "Africa's role in America's 'war on terrorism'. Some political Implications", en OFUMU, Wakula y Anneli BOTHA (eds.), *Understanding Terrorism in Africa. In search for an African Voice*, Institute for Security Studies, Pretoria (Sudáfrica), 67-74
- MAZRUI, Ali A. (2008), "Prologue. Conflict in Africa: An Overview", en NHEMA, Alfred y Paul Tiyambe ZELEZA (eds.), *The Roots of African Conflicts. The Causes & Costs*, James Currey, Oxford (Reino Unido), 36-50.
- MAZURANA, Dyan (2002), "International peacekeeping operations: to neglect gender is to risk peacekeeping failure", en COCKBURN, Cynthia y Dubravka ZARKOV (2002), *The postwar moment: militaries, masculinities and international peacekeeping, Bosnia and the Netherlands*, Lawrence & Wishart, Londres, 33-40.
- MAZURANA, Dyan, (2004), *Women in Armed Opposition Groups Speak on war, Protection and Obligations under International Humanitarian and Human Rights Law*, Informe del taller organizado por Geneva Call y Program for the Study of International Organization(s), Ginebra (Suiza). Disponible en: [http://www.genevacall.org/wp-content/uploads/dlm\\_uploads/2013/10/20040829\\_women\\_armed\\_opposition\\_speak\\_war\\_protection\\_obligation1.pdf](http://www.genevacall.org/wp-content/uploads/dlm_uploads/2013/10/20040829_women_armed_opposition_speak_war_protection_obligation1.pdf) [consultado el 30 de noviembre de 2015].
- MAZURANA, Dyan, (2005), "Gender and the Causes and Consequences of Armed Conflict", en MAZURANA, Dyan, Angela RAVEN-ROBERTS y Jane PARPART (eds.), *Gender, Conflict and Peacekeeping*, Rowman & Littlefield Publishers, Lanham (Maryland, Estados Unidos), 29-42.
- MAZURANA, Dyan y Christopher CARLSON (2008), "Children and youth in fighting forces. On war slavery and war economies in Africa", en ZARKOV, Dubravka (ed.), *Gender, Violent Conflict and Development*, Zubaan, Nueva Delhi, 205-235.
- MCCLINTOCK, Anne (1993), "The Angel of Progress. Pitfalls of the term 'Post-colonialism'", en WILLIAMS, Patrick y Laura CHRISMAN (eds.), *Colonial Discourse and Post-colonial Theory. A reader*, Harvester Wheatsheaf, Nueva York, 291-304.
- MCDONALD, Matt (2008), "Constructivism", WILLIAMS, Paul D. (ed.), *Security Studies. An Introduction*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 59-72-
- MCFADDEN, Patricia (2013), *The State of Feminism in Africa today*, The Nordic Africa Institute. Disponible en: <http://www.nai.uu.se/publications/news/archives/002mcfadden> [consultado el 14 de septiembre de 2014]
- MCFATE, Sean (2010), "The link between DDR and SSR in conflict-affected countries", *USIP Special Report*, 238, United States Institute of Peace, Washington D.C. Disponible en: [http://www.usip.org/sites/default/files/SR238McFate\\_DDR\\_SSR\\_Conflict.pdf](http://www.usip.org/sites/default/files/SR238McFate_DDR_SSR_Conflict.pdf) [consultado el 16 de diciembre de 2015].
- MCKAY, Susan y Dyan MAZURANA (2004), *Where are the girls? Girls in Fighting Forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique. Their Lives during and after war, Rights&Democracy*, Canada. Disponible en: [http://www.essex.ac.uk/armedcon/story\\_id/000478.pdf](http://www.essex.ac.uk/armedcon/story_id/000478.pdf) [consultado el 16 de noviembre de 2015].
- MCMULLIN, Jaremy (2009), "Organised Criminal Groups and Conflict: The Nature and Consequences of Interdependence", *Civil Wars*, 11(1), 75-102.
- MCNEIL, Donald G. (1999), "Bombing won in Kosovo, Africa Is a Tougher Case", *New York Times*, 25 de Julio, 16. Disponible en: <http://www.nytimes.com/1999/>

07/25/weekinreview/the-world-bombing-won-in-kosovo-africa-is-a-tougher-case.html [consultado el 29 de junio de 2015].

- MDRP (2003), *Position Paper: Linkages between Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-Combatants and Security Sector Reform*, Multi-Country Demobilization and Reintegration Program.
- MEEK, Sarah y Mark MALAN (2004), "Identifying lessons from DDR experiences in Africa", *Workshop Report*, 106. Institute for Security Studies. Disponible en: <https://www.issafrica.org/uploads/Mono106.pdf> [consultado el 30 de noviembre de 2015].
- MEKGWE, Pinkie (2006), "Theorizing African Feminism(s). The 'Colonial' Question", en *Quest. An African Journal of Philosophy*, XX(1-2), 11-22.
- MELANDER, Erik, Magnus ÖBERG y Jonathan Hall (2009), "Are 'New Wars' More Atrocious? Battle Severity, Civilians Killed and Forced Migration Before and After the End of the Cold War", *European Journal of International Relations*, 15(3), 505-536.
- MEMBE, Achille (2003), "Necropolitics", *Public Culture*, 15(1), 11-40
- MENDIA, Irantzu (2009b), "Género y rehabilitación posbélica. El caso de Bosnia-Herzegovina", *Cuadernos de Trabajo de Hegoa*, 51. Hegoa, Bilbao. Disponible en: [http://publ.hegoa.efaber.net/assets/pdfs/210/G\\_nero\\_rehabilitaci\\_n\\_posb\\_lica.pdf?1309420786](http://publ.hegoa.efaber.net/assets/pdfs/210/G_nero_rehabilitaci_n_posb_lica.pdf?1309420786) [consultado el 16 de noviembre de 2015].
- MENDIA, Irantzu (2009a), "Aportes sobre el activismo de las mujeres por la paz", *Cuadernos de Trabajo de Hegoa*, 48. Hegoa, Bilbao. Disponible en: [http://publicaciones.hegoa.ehu.es/assets/pdfs/197/Cuaderno\\_de\\_trabajo\\_48.pdf?1309420694](http://publicaciones.hegoa.ehu.es/assets/pdfs/197/Cuaderno_de_trabajo_48.pdf?1309420694) [consultado el 23 de noviembre de 2015].
- MENDIA, Irantzu (2012), "Justicia transicional: dilemas y crítica feminista", *Cuadernos de Trabajo de Hegoa*, 59. Hegoa, Bilbao. Disponible en: [http://publ.hegoa.efaber.net/assets/pdfs/300/Cuaderno\\_de\\_trabajo\\_Hegoa\\_59.pdf?1381744546](http://publ.hegoa.efaber.net/assets/pdfs/300/Cuaderno_de_trabajo_Hegoa_59.pdf?1381744546) [el 5 de octubre de 2015].
- MENDIA, Irantzu (2014), *La división sexual del trabajo por la paz. Género y rehabilitación posbélica en El Salvador y Bosnia-Herzegovina*, Tecnos, Madrid.
- MENDIA, Irantzu y Karlos PÉREZ DE ARMIÑO (2013), "¿Es la seguridad humana un concepto aún útil para el análisis crítico y la transformación social?", en PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos e Irantzu MENDIA AZKUE (eds.), *Seguridad humana. Aportes críticos al debate teórico y político*, Hegoa y Tecnos, Madrid, 11-20.
- MENDIA, Irantzu y Dominique SAILLARD (2013), "Feminismo y seguridad humana: encuentros y desencuentros", en PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos e Irantzu MENDIA AZKUE (eds.), *Seguridad humana. Aportes críticos al debate teórico y político*, Hegoa y Tecnos, Madrid, 227-246.
- MENDIA, Irantzu, Marta LUXÁN, Matxalen LEGARRETA, Gloria GUZMÁN, Iker ZIRION y Jokin AZPIAZU CARBALLO (eds.) (2014), *Otras formas de reconocer. Reflexiones, herramientas y aplicaciones desde la investigación feminista*, Hegoa y SIMREF, Bilbao.
- MGBEOJI, Ikechi (2006), "The Civilised Self and the Barbaric Other. Imperial Delusions of Order and Challenges of Human Security", *Third World Quarterly*, 27(5), 855-869.
- MILLER, Errol (2001), "Gender, Power and Politics: An Alternative Perspective", en KJELBAEK, Inger y Dan SMITH (eds.), *Gender, Peace and Conflict*. Sage, Londres, 80-103.
- MILLETT, Kate (1970), *Sexual Politics*, Garden City, Nueva York.
- MINASSIAN, Gaïdz (2011), *Zones grises. Quand les États perdent le contrôle*, Autrement, Paris.
- MIRAGLIA, Paula, Rolando OCHOA y Ivan BRISCOE (2012), "Transnational Organised Crime and fragile states", *OCDE Development Cooperation Working Papers*, 5. Disponible en: <http://www.oecd-library.org/docserver/download/5k49dfg88s40.pdf?expires=1436534892&id=id&accname=guest&checksum=CE8FF6F1E09158E2B2E23412285989EC> [consultado el 10 de Julio de 2015].

- MISHRA, Vijay y Bob HODGE (1993), "What is Post(-)colonialism?", en WILLIAMS, Patrick y Laura CHRISMAN (eds.), *Colonial Discourse and Post-colonial Theory. A reader*, Harvester Wheatsheaf, Nueva York, 276-290.
- MODLESKI, Tania (1991), *Feminism without Women: Culture and Criticism in a 'Postfeminism' Age*, Routledge, Londres.
- MOHANTY, Chandra (1988), "Under Western Eyes. Feminist Scholarship and Colonial Discourses", *Feminist Review*, 30, 61-88.
- MONUSCO (2015), *Rapport du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme sur les violations du droit international humanitaire commises par des combattants des Forces alliées démocratiques (ADF) dans le territoire de Beni, Province du Nord-Kivu, entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2014*. Disponible en: [http://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/ReportMonusco\\_OHCHR\\_May2015\\_FR.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/ReportMonusco_OHCHR_May2015_FR.pdf) [consultado el 13 de febrero de 2016].
- MOON, Katherine (1997), *Sex Among Allies: Military Prostitution in U.S.-Korea Relations*, Columbia University Press, Nueva York.
- MOREL, Jacques (2014), *L'impunité accordée par la France aux génocidaires. Exfiltration et mise à l'abri des génocidaires pendant et après le génocide*. Disponible en: <http://jacques.morel67.free.fr/exfiltrationGenocidaires.pdf> [consultado el 26 de marzo de 2016].
- MORGAN, David H. J. (1994), "Theater of War. Combat, the Military, and Masculinities", en BROD, Harry y Michael FAUFMAN (1994) (eds.), *Theorizing Masculinities*, Sage, Londres, 165-182.
- MOSER, Caroline O. N. (1991), "La Planificación de género en el tercer mundo: enfrentando las necesidades prácticas y estratégicas de género", en GUZMAN, Virginia, Patricia PORTOCARRERO y Virginia VARGAS (comps.), *Una nueva lectura: género en el desarrollo*, Flora Tristán-Editorial Entre Mujeres, Lima (Perú), 55-124.
- MOSER, Caroline O. N. (2001), "The Gendered Continuum of Violence and Conflict: An Operational framework", en MOSER, Caroline O. N. y Fiona CLARK (eds.), *Victims, Perpetrators or Actors? Gender, Armed Conflicts and Political Violence*, Zed Books, Londres, 31-51.
- MOORE, David (2001), "Neoliberal globalisation and the triple crisis of 'modernisation' in Africa: Zimbabwe, the Democratic Republic of the Congo and South Africa", *Third World Quarterly*, 22 (6), 909-929.
- MOURE PEÑÍN, Leire (2009), *El Programa de Investigación Realista ante los Nuevos Retos Internacionales del Siglo XXI*, Universidad del País Vasco, Bilbao.
- MOURE PEÑÍN, Leire (2015), "El realismo en la Teoría de las Relaciones Internacionales: Génesis, evolución y aportaciones actuales", en ARENAL, Celestino del y José Antonio SANAHUJA (Coord.), *Teorías de las Relaciones Internacionales*, Tecnos, Madrid, 61-96.
- MUBYABO NGELEKA, Mulamba (2005), "Identidad étnica y conquista del poder en los países de los Grandes Lagos: el caso de Ruanda y de República Democrática del Congo", en KABUNDA BADI, Mbuyi y Carlo A. ARANCI (Coords.), *Etnias, estado y poder en África*, Servicio central de Publicaciones del Gobierno Vasco, Vitoria-Gasteiz, 237-262.
- MUGGAH, Robert (2010), "No Magic Bullet: A Critical Perspective on Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR) and Weapons Reduction in Post-conflict Contexts", *The Commonwealth Journal of International Affairs*, 94(379), 239-252.
- MUGGAH, Robert (2010), "Innovations in disarmament, demobilization and reintegration policy and research. Reflections on the last decade", *NUPI Working Paper*, 774. Disponible en: <http://brage.bibsys.no/xmlui/bitstream/handle/11250/277971/3/WP-774-Muggah.pdf> [consultado el 2 de noviembre de 2015].
- MUGGAH, Robert y Matthias RIEGER (2012), "Negotiating disarmament and demobilisation in peace processes: what is the state of the evidence?", *NOREF Report*. Norwegian Peacebuilding Ressource Centre, Oslo. Disponible en:

- [http://www.peacebuilding.no/var/ezflow\\_site/storage/original/application/84c0656455ff43ac35123eaf649015f9.pdf](http://www.peacebuilding.no/var/ezflow_site/storage/original/application/84c0656455ff43ac35123eaf649015f9.pdf) [consultado el 4 de noviembre de 2015].
- MUGGAH, Robert y Chris O'DONNELL (2015), "Next Generation Disarmament, Demobilization and Reintegration", *Stability: International Journal of Security and Development*, 4(1), 1-12.
- MUKHOPADHYAY, Maitrayee (2007), "Mainstreaming gender or 'streaming' gender away: feminist marooned in the development business", en CORNWALL, Andrea, Elizabeth HARRISON y Ann WHITEHEAD (eds.), *Feminisms. Contradictions, contestations & challenges in development*, Zed Books, Londres, 135-149.
- MÜNKLER, Herfried (2003), "The wars of the 21st century", *International Review of the Red Cross*, 85 (849), 7-22.
- MUÑOZ MUÑOZ, Francisco A. y Juan Manuel JIMÉNEZ ARENAS (2010), "Historia de una paz imperfecta de género", en DIEZ JORGE, M<sup>a</sup> Elena y Margarita SÁNCHEZ ROMERO (eds.), *Género y paz*, Icaria, Barcelona, 179-218.
- MURGUIALDAY, Clara (2000a), "La construcción de la ciudadanía de las mujeres después del conflicto", en AAVV, *Guerra y Desarrollo. La re-construcción post-conflicto*, UNESCO-Etxea, Bilbao, 38-44.
- MURGUIALDAY, Clara (2000b), "Feminización de la pobreza", en PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos, *Diccionario de acción humanitaria y cooperación al desarrollo*, Icaria y Hegoa, Bilbao. Disponible en <http://www.dicc.hegoa.ehu.es/listar/mostrar/99> [consultado el 25 de Noviembre de 2015].
- MURGUIALDAY, Clara y Cristina MAOÑO (2000), "Igualdad de género", en PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos, *Diccionario de acción humanitaria y cooperación al desarrollo*, Icaria y Hegoa, Bilbao. Disponible en <http://www.dicc.Hegoa.ehu.es/listar/mostrar/111> [consultado el 27 de diciembre de 2014].
- MURPHY, Craig N. (1998), "Six Masculine Roles in International Relations and their Interconnection: A Personal Investigation", en ZALEWSKI, Marysia y Jane L. PARPART (eds.), *The "Man" Question in International Relations*, Westview Press, Boulder Colorado (Estados Unidos), 93-108.
- MUTUA, Makau (2011), "A Critique of Rights in Transitional Justice: The African Experience", en ORÉ AGUILAR, Gaby y Felipe GÓMEZ ISA (eds.), *Rethinking Transitions. Equality and Social Justice in Societies Emerging from Conflict*, Intersentia, Cambridge (Reino Unido), 31-46.
- NACIONES UNIDAS (2000), *Disarmament, Demobilization and Reintegration in a Peacekeeping Environment. Principles and Guidelines*, New York. Disponible en: <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/7ED78CD7FEFA5FEEC1256DC60049CE9E-dpko-ex-comb-dec99.pdf> [consultado el 2 de noviembre de 2015].
- NACIONES UNIDAS (2006a), *Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards*, Nueva York. Disponible en: <http://pdf2.hegoa.efaber.net/entry/content/1511/IDDRS.pdf> [consultado el 2 de noviembre de 2015].
- NACIONES UNIDAS (2006b), "Module 4.30. Social and Economic Reintegration", en NACIONES UNIDAS, *Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards*, 1-43.
- NACIONES UNIDAS (2006c), "Module 5.10. Women, Gender and DDR", en NACIONES UNIDAS, *Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards*, 1-40.
- NACIONES UNIDAS (2006d), "Module 2.30. Participants, Beneficiaries and Partners", en NACIONES UNIDAS, *Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards*, 1-12.
- NACIONES UNIDAS (2006e), "Module 4.20. Demobilization", en NACIONES UNIDAS, *Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards*, 1-33.
- NACIONES UNIDAS (2006f), "Module 1.20. Glossary: Terms and definitions", en NACIONES UNIDAS, *Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards*, 1-27.

- NACIONES UNIDAS (2006g), "Module 4.10. Disarmament", en NACIONES UNIDAS, *Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards*, 1-51.
- NACIONES UNIDAS (2006h), "Module 6.10. DDR and Security Sector Reform", en NACIONES UNIDAS, *Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards*, 1-34.
- NACIONES UNIDAS (2006i), "Module 2.10. The UN approach to DDR", en NACIONES UNIDAS, *Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards*, 1-20.
- NACIONES UNIDAS (2010a), *ddr in peace operations. A retrospective*, Nueva York. Disponible en: [http://www.un.org/en/peacekeeping/documents/DDR\\_retrospective.pdf](http://www.un.org/en/peacekeeping/documents/DDR_retrospective.pdf) [consultado el 31 de octubre de 2015].
- NACIONES UNIDAS (2010b), *Les pratiques de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) de "deuxième génération" dans les Opérations de Paix. Une contribution aux discussions "Nouvel horizon" sur les défis et les opportunités du maintien de la paix de l'ONU*, Nueva York. Disponible en: [http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/425~v~Les\\_pratiques\\_de\\_desarmement\\_demobilisation\\_et\\_reintegration\\_\\_DDR\\_\\_de\\_\\_deuxieme\\_generation\\_\\_dans\\_les\\_operations\\_de\\_paix.pdf](http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/425~v~Les_pratiques_de_desarmement_demobilisation_et_reintegration__DDR__de__deuxieme_generation__dans_les_operations_de_paix.pdf) [consultado el 31 de octubre de 2015].
- NACIONES UNIDAS (2011), *Principios rectores sobre las empresas y los derechos humanos. Puesta en práctica del marco de las Naciones Unidas para "proteger, respetar y remediar"*. Disponible en: [http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR\\_SP.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_SP.pdf) [consultado el 16 de febrero de 2016].
- NACIONES UNIDAS (2012), *DDR and peacebuilding: Thematic review of DDR contributions to peacebuilding and the role of the Peacebuilding Fund*, Disponible en: <http://www.un.org/en/peacebuilding/pbso/pdf/DDR%20PBF%20Thematic%20Review.pdf> [consultado el 27 de noviembre de 2015].
- NACIONES UNIDAS (2014), *Operational Guide to the Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards*. Nueva York. Disponible en: <http://www.unddr.org/uploads/documents/Operational%20Guide.pdf> [consultado el 4 de noviembre de 2015].
- NAKAYA, Sumie (2003), "Women and Gender Equality in Peace Processes: From Women at the Negotiating Table to Postwar Structural Reforms in Guatemala and Somalia", *Global Governance*, 9(4), 459-476.
- NANDY, Ashis (1983), *The Intimate Enemy. Loss and Recovery of Self under Colonialism*, Oxford University Press, Delhi.
- NARDIN, Terry (2009), "International Political Theory", en BURCHILL, Scott, Andrew LINKLATER, Richard DEVETAK, Jack DONNELLY, Terry NARDIN, Matthew PATERSON, Christian REUS-SMIT y Jacqui TRUE (2009), *Theories of International Relations*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido), 284-310.
- NAVARI, Cornelia (2008), "Liberalism", en WILLIAMS, Paul D. (ed.), *Security Studies. An Introduction*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 29-43.
- NAVON, Emmanuel (2001), "The 'Third Debate' Revisited", *Review of International Studies*, 27(4), 611-625.
- NDAYWEL È NZIEM, Isidore (2010), *Historia del Congo*, Catarata, Madrid.
- NEST, Michael, con François GRIGNON y Emizet F. KISANGANI (2006), *The Democratic Republic of Congo. Economic Dimensions of war and Peace*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- NEWMAN, Edward (2001), "Human Security and Constructivism", *International Studies Perspectives*, 2(3), 239-251.
- NEWMAN, Edward (2004a) "The 'New Wars' Debate: A Historical Perspective is Needed", *Security Dialogue* 35(2), 173-189.
- NEWMAN, Edward (2004a), "Un Democracy promotion: Comparative advantages and constraints", en NEWMAN, Edward y Roland RICH (eds.), *The UN Role in Promoting Democracy. Between Ideas and Reality*, United Nations University Press, Tokio, 188-207.

- NEWMAN, Edward (2006), “‘New wars’ and spoilers”, en NEWMAN, Edward y Oliver RICHMOND (eds.) (2006), *Challenges to Peacebuilding: Managing Spoilers during Conflict Resolution*, United Nations University Press, Tokio, 134-150.
- NEWMAN, Edward (2009), “‘Liberal’ peacebuilding debates”, en NEWMAN, Edward, Roland PARIS y Oliver P. RICHMOND (eds), *New Perspectives on Liberal Peacebuilding*, United Nations University Press, Tokio, 26-53.
- NEWMAN, Edward y Oliver RICHMOND (eds.) (2006), *Challenges to Peacebuilding: Managing Spoilers during Conflict Resolution*, United Nations University Press, Tokio.
- NEWMAN, Edward, Roland PARIS y Oliver P. RICHMOND (2009), “Introduction”, en NEWMAN, Edward, Roland PARIS y Oliver P. RICHMOND (eds), *New Perspectives on Liberal Peacebuilding*, United Nations University Press, Tokio, 3-25.
- NGOMA-BINDA, Phambu (2008), *Justice transitionnelle en R. D. Congo*, L’Harmattan, Paris.
- NIMUBONA, Julien, Gérard BIRANTAMIJE y Joseph NKURUNZIZA (2012), “The process of security transition in Burundi”, en DUDOUET, Véronique, Hans J. GIESSMANN y Katrin PLANTA (eds.), *Post-War Security Transitions. Participatory peacebuilding after asymmetric conflicts*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 143-159.
- NNAEMEKA, Obioma (1997), “Introduction: Imag(in)ing knowledge, power, and subversion in the margins”, en NNAEMEKA, Obioma (ed.), *The politics of mothering. Womanhood, Identity and Resistance in African literature*, Routledge, Londres, 1-25.
- NNAEMEKA, Obioma (2004), “Nego-Feminism: Theorizing, Practicing, and Pruning Africa’s Way”, *Signs*, 29(2), 357-385.
- NNAEMEKA, Obioma (2008), “Conferencias Internacionales como escenarios para la lucha feminista transnacional. El caso de la Primera Conferencia Internacional sobre las Mujeres de África y de la Diáspora Africana”, en MARCOS, Sylvia y Marguerite WALLER (eds.), *Diálogo y Diferencia. Retos feministas a la globalización*, Universidad Nacional Autónoma de México, Coyoacán (México), 137-176.
- NORDSTROM, Carolyn (1998), “Girls Behind the (Front) Lines”, en LORENTZEN, Louis Ann y Jennifer TURPIN (eds.), *The Women and War Reader*, New York University Press, Nueva York, 80-89.
- NORDSTROM, Carolyn (2000), “Shadows and Sovereigns”, *Theory, Culture and Society*, 17(4), 35-54.
- NORDSTROM, Carolyn (2004), *Shadows of War: Violence, Power and International Profiteering in the Twenty-First Century*, University of California Press, Berkeley (Estados Unidos).
- NORDSTROM, Carolyn (2010), “Women, Economy, War”, *International Review of the Red Cross*, 92 (877), 161-176.
- NUÑEZ VILLAVERDE, Jesús A., Balder HAGERAATS y Malgorzata KOTOMSKA (2009), *Terrorismo internacional en África. La construcción de una amenaza en el Sahel*, Catarata, Madrid.
- NUSSBAUM, Martha (2000), *Women and Human Development: The Capabilities Approach*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- ÖBERG, Magnus y Kaare STROM (2008), “Introduction”, en ÖBERG, Magnus y Kaare STROM (eds.), *Resources, Governance and Civil Conflict*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 3-22.
- OBIANUJU ACHOLONU, Catherine (1995), *Motherism. The Afrocentric Alternative to Feminism*, Afa Publications, Owerri (Nigeria).
- OCDE (Organización para la Cooperación y el Desarrollo Económico) (2007), *OECD DAC Handbook on Security System Reform*. Supporting Security and Justice, OCDE, Paris.
- OCDE (Organización para la Cooperación y el Desarrollo Económico) (2013a), *Líneas Directrices de la OCDE para Empresas Multinacionales*, OCDE Publishing. Disponible en: <http://www.oecd.org/daf/inv/mne/MNEguidelinesESPANOL.pdf> [consultado el 13 de febrero de 2016].

- OCDE (Organización para la Cooperación y el Desarrollo Económico) (2013b), *Guía de Debida Diligencia de la OCDE para Cadenas de Suministro Responsables de Minerales en las Áreas de Conflicto o de Alto Riesgo*, segunda edición, OECD Publishing. Disponible en: <http://www.oecd.org/daf/inv/mne/GuidanceEdition2.pdf> [consultado el 13 de febrero de 2016].
- OCDE (Organización para la Cooperación y el Desarrollo Económico) (2015), *Mineral supply chains and conflict links in eastern Democratic Republic of Congo Five years of implementing supply chain due diligence*. OCDE e IPIS. Disponible en: [http://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2015/11/20151124\\_Mineral-Supply-Chains-DRC-Due-Diligence-Report.pdf](http://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2015/11/20151124_Mineral-Supply-Chains-DRC-Due-Diligence-Report.pdf) [consultado el 14 de marzo de 2016].
- ODYSSEOS, Louiza y Hakan SECKINELGIN (2002), "Introduction. Gendering the 'International'. Globalizing Gender", en ODYSSEOS, Louiza y Hakan SECKINELGIN (eds.), *Gendering the International*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido), 1-12.
- OFFEN, Karen (1988), "Defining feminism. A comparative historical approach", *Signs*, 14 (1), 119-157.
- OGNIMBA, Emile (2009), "Gobernanza y estados frágiles en África Subsahariana", en MATEOS, Oscar (ed.), *Paz y seguridad en África Subsahariana*, Catarata, Madrid, 69-99.
- OGNIMBA, Emile (2010), "Gobernabilidad, paz y seguridad en África. La Unión Africana en una encrucijada de caminos y de retos", en INSTITUTO ESPAÑOL DE ESTUDIOS ESTRATÉGICOS, *Respuesta europea y africana a los problemas de seguridad en África*, Ministerio de Defensa, Madrid, 95-120.
- OGUNDIPE-LESLIE (1994), Molar, *Re-creating Ourselves: African women and Critical Transformations*, Africa World Press, Trenton, Nueva Jersey (Estados Unidos) y Asmara (Eritrea).
- OGUNYEMI, Chikwenye Okonjo (1985), "Womanism: The Dynamics of the Contemporary Black Female Novel in English", *Signs*, 11(1), 63-80.
- OIT (2010), *Socio-Economic Reintegration of Ex-combatants*, Organización Internacional del Trabajo, Ginebra (Suiza). Disponible en: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/documents/instructionalmaterial/wcms\\_141276.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/instructionalmaterial/wcms_141276.pdf) [consultado el 16 de noviembre de 2015].
- OKOTH, P. Godfrey (2008), "Conflict Resolution in Africa. The Role of the OAU & AU", en NHEMA, Alfred y Paul Tiyambe ZELEZA (eds.), *The Resolution of African Conflicts. The Management of Conflict Resolution & Post-Conflict Reconstruction*, James Currey, Oxford (Reino Unido), 22-37.
- OLSSON, Louise (2009), *Gender Equality and United Nations Peace Operations in Timor Leste*, Martinus Nijhoff Publishers, Leiden (Países Bajos).
- ONU MUJERES (2012), *Women's Participation in Peace Negotiations. Connections between Presence and Influence*. Nueva York. Disponible en: <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/03AWomenPeaceNeg.pdf> [consultado el 30 de noviembre de 2015].
- ONUF, Nicholas (1989), *World of our making. Rules and rule in Social Theory in International Relations*, University of South Carolina, Columbia.
- OPANGO DJEMBA, Jonas (2013), *Processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration en République Démocratique du Congo : Objectifs, Réalisations et Défis*. Disponible en: <https://www.academia.edu/11185772/> [consultado el 13 de febrero de 2016].
- ORÉ AGUILAR, Gaby (2011), "Asserting Women's Economic and Social Rights in Transitions", en ORÉ AGUILAR, Gaby y Felipe GÓMEZ ISA (eds.), *Rethinking Transitions. Equality and Social Justice in Societies Emerging from Conflict*, Intersentia, Cambridge (Reino Unido), 123-169.
- OREN, Ido (2003), *Our enemies and US: America's rivalries and the making of political science*, Cornell University Press, Ithaca (Nueva York, Estados Unidos).

- ORJINTA, Ikechukwu Aloysius (2010), *Social Constructivism in international relations and the Gender Dimension*, GRIN, Munich (Alemania).
- OSAGHAE, Eghosa E. (2000), "Applying Traditional Methods to Modern Conflict: Possibilities and Limits", en ZARTMAN, I. William (ed.), *Traditional Cures for Modern Conflicts. African Conflict "Medicine"*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 201-217.
- OSAGHAE, Eghosa E. (2004), "Political Transitions and Ethnic Conflict in Africa", *Journal of Third World Studies*, 21(1), 221-240.
- OSAGHAE, Eghosa E. (2010), "Fragile States", en CORNWELL, Andrea y Deborah EADE (eds.), *Deconstructing Development Discourse. Buzzwords and Fuzzwords*, Practical Action & Oxfam GB, Rugby, Warwickshire (Reino Unido), 281-292.
- OTTAWAY, Martina (2003), "Promoting Democracy after Conflict: The Difficult Choices", *International Studies Perspectives*, 4, 314-322.
- OUSMAN, Abdelkérím (2012), "The Power of Radical Islamist Ideas in Fragile States in Parts of sub-Saharan Africa", *OCDE Development Cooperation Working Papers*, 8. Disponible en: <http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/5k49dffw7r7d.pdf?expires=1436523294&id=id&accname=guest&checksum=FCCBBF6C35FF449B4E2EB99F38EAAAF5> [consultado el 10 de Julio de 2015].
- OXFAM (2009), *For me but without me is against me. Why efforts to stabilize the Democratic republic of Congo are not working*. Disponible en: <https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/oxfam-lobby-briefing-drc-july2012-for-me-but-without-me.pdf> [consultado el 27 de febrero de 2016].
- OYEWUMI, Oyèrónké (1997), *The Invention of Women. Making an African Sense of Western Gender Discourses*, University of Minnesota Press, Minnesota (Estados Unidos).
- OYEWUMI, Oyèrónké (2000), "Conceptualizing Gender. The Eurocentric Foundations of Feminist Concepts and the Challenge of African Epistemologies", *Jenda. A Journal of Culture and African Women Studies*, 2(1).
- OYEWUMI, Oyèrónké (2003), *African Women and Feminism: Reflecting on the Politics of Sisterhood*. Africa World Press, Trenton, Nueva Jersey (Estados Unidos).
- ÖZERDEM, Alpaslan (2013), "Disarmament, Demobilization and Reintegration", en MAC GINTY, Roger (ed.), *The Routledge Handbook on Peacebuilding*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 225-236.
- PAFFENHOLZ, Thania (2009), "Understanding Peacebuilding Theory. Management, Resolution and Transformation", *New Routes. Journal of Peace Research and Action*, 14(2), 3-6.
- PAFFENHOLZ, Thania (2011), "Civil Society beyond the Liberal Peace and its Critique", en CAMPBELL, Susanna, David CHANDLER y Meera SABARATNAM (eds.), *A Liberal Peace? The problems and Practices of Peacebuilding*, Zed Books, Londres, 138-155.
- PALACIÁN DE INZA, Blanca (2015), "El creciente uso de los niños soldado", *Documento de Análisis*, 12. Instituto de Estudios Estratégicos de España. Disponible en: [http://www.ieee.es/Galerias/fichero/docs\\_analisis/2015/DIEEEA12-2015\\_NinosSoldado\\_BPI.pdf](http://www.ieee.es/Galerias/fichero/docs_analisis/2015/DIEEEA12-2015_NinosSoldado_BPI.pdf) [consultado el 26 de noviembre de 2015].
- PANKHURST, Donna (2004), "'The sex war' and other wars. Towards a feminist approach to peacebuilding", en AFSHAR, Haleh y Deborah EADE (eds.), *Development, Women and War. Feminist Perspectives*, Oxfam International, Oxford, 8-42.
- PANKHURST, Donna (2008a), "Introduction", en PANKHURST, Donna (ed.), *Gendered Peace. Women's Struggles for Post-War Justice and Reconciliation*, UNRISD, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 1-30.
- PANKHURST, Donna (2008b), "Post-War Backlash Violence against Women: What Can 'Masculinity' Explain", en PANKHURST, Donna (ed.), *Gendered Peace. Women's Struggles for Post-War Justice and Reconciliation*, UNRISD, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 293-320.



- PANKHURST, Donna (2010), "Sexual Violence in War", en SHEPHERD Laura J. (ed.), *Gender Matters in Global Politics. A Feminist Introduction to International Relations*, Routledge, Nueva York, 148-160.
- PAPÉ, Marc Adoux (2011), *Les conflits identitaires en "Afrique francophone"*, L'Harmattan, Paris.
- PATEL, Rajeev y Philip McMICHAEL (2004), "Third Worldism and the Lineages of Global Fascism. The Regrouping of the Global South in the Neoliberal Era", *Third World Quarterly*, 25(1), 231-254.
- PARÉKH, Bhikhu (1992), "The Cultural Particularity of Liberal Democracy", *Political Studies*, 40, 160-175.
- PARIS, Roland (2002), "International Peacebuilding and the 'Mission Civilisatrice'", *Review of International Studies*, 28, 637-656.
- PARIS, Roland (2004), *At War's End. Building Peace after Civil Conflict*, Cambridge University Press, Nueva York.
- PARIS, Roland (2009), "Understanding the 'coordination problem' in postwar statebuilding", en PARIS, Roland y Timothy D. Sisk (eds.), *The Dilemmas of Statebuilding. Confronting the Contradictions of postwar Peace Operations*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 53-78.
- PARIS, Roland (2010), "Saving Liberal Peacebuilding", *Review of International Studies*, 36(2), 337-365.
- PARIS, Roland (2011a), "Critiques to Liberal Peace", en CAMPBELL, Susanna, David CHANDLER y Meera SABARATNAM (eds.), *A Liberal Peace? The problems and Practices of Peacebuilding*, Zed Books, Londres, 31-51.
- PARIS, Roland (2011b), "Alternatives to Liberal Peace", en CAMPBELL, Susanna, David CHANDLER y Meera SABARATNAM (eds.), *A Liberal Peace? The problems and Practices of Peacebuilding*, Zed Books, Londres, 159-173.
- PARIS, Roland y Timothy D. SISK (2007), "Managing Contradictions. The Inherent dilemmas of Postwar Statebuilding", International Peace Academy. Disponible en: <http://www.ipinst.org/wp-content/uploads/publications/iparpps.pdf> [consultado el 13 de septiembre de 2015].
- PARIS, Roland y Timothy D. SISK (2009), "Introduction: understanding the contradictions of postwar statebuilding", en PARIS, Roland y Timothy D. Sisk (eds.), *The Dilemmas of Statebuilding. Confronting the Contradictions of postwar Peace Operations*, Abingdon (Reino Unido), 1-19.
- PARPART, Jane L. (1998), "Conclusions: New Thoughts and New Directions for the 'Man' Question in International Relations", en ZALEWSKI, Marysia y Jane L. PARPART (eds.), *The "Man" Question in International Relations*, Westview Press, Boulder Colorado (Estados Unidos), 199-208.
- PARPART, Jane L. (2008), "Masculinity/ies, gender and violence in the struggle for Zimbabwe", en PARPART, Jane L. y Marysia ZALEWSKI (eds.), *Rethinking the Man Question. Sex, Gender and Violence in International Relations*, Zed Books, London, 181-202.
- PAXTON, Pamela y Melanie M. HUGUES (2007), *Women, Politics and Power, A Global Perspective*, Pine Forge Press, Londres.
- PEARCE, Jenny (2005), "The International Community and Peacebuilding", *Development*. 48(3), 41-49.
- PEARCE, Jenny (2011), "'Avanzamos porque estamos perdidos'. Reflexiones críticas sobre la coproducción de conocimiento", en XOCHITL, Leyva et. al., *Conocimientos y prácticas políticas. Reflexiones desde nuestras prácticas de conocimiento situado*, CIESAS, UNICACH, PDTG-UNMSM, Chiapas, Ciudad de México, Ciudad de Guatemala y Lima, 291-326.
- PEOPLES, Columba y Nick VAUGHAN-WILLIAMS (2010), *Critical security studies. An Introduction*, Routledge, Abingdon (Reino Unido).

- PEOPLES, Columba y Nick VAUGHAN-WILLIAMS (eds.) (2013), *Critical security studies, Volumes 1-4: Critical Concepts in Military, Strategic and Security Studies*, Routledge, Abingdon (Reino Unido).
- PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos (2007), “Aproximación a los debates sobre las causas de las guerras civiles contemporáneas”, en DE CASTRO RUANO, José Luis y Gorka ORUETA ESTIBARIZ (eds.), *Escritos de internacionistas en homenaje al profesor Iñaki Aguirre Zabala*, UPV/EHU, Bilbao, pp. 313-335.
- PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos (2013a), “¿Más allá de la seguridad humana? Desafíos y aportes de los estudios críticos de seguridad”, en AAVV, *Cursos de Derecho Internacional y Relaciones Internacionales de Vitoria-Gasteiz 2011*, Tecnos, Madrid, 235-308.
- PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos (2013b), “Seguridad humana y estudios críticos de seguridad: de la cooptación a la emancipación”, en PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos e Irantzu MENDIA AZKUE (eds.), *Seguridad humana. Aportes críticos al debate teórico y político*, Hegoa y Tecnos, Madrid, 23-57.
- PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos (2015), “Estudios de seguridad: de la visión tradicional a los enfoques críticos”, en ARENAL, Celestino del y José Antonio SANAHUJA (Coord.), *Teorías de las Relaciones Internacionales*, Tecnos, Madrid, 301-328.
- PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos y Marta AREIZAGA (2000), “Emergencia Compleja”, en PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos (ed.), *Diccionario de Acción Humanitaria y Cooperación al Desarrollo*, Icaria y Hegoa, Bilbao. Disponible en: <http://www.dicc.Hegoa.ehu.es/listar/mostrar/85> [consultado el 16 de julio de 2015].
- PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos e Iker ZIRION (2010), “La acción humanitaria como instrumento para la construcción de la paz. Herramientas, potencialidades y críticas”, *Cuadernos de Trabajo de Hegoa*, 51. Hegoa, Bilbao. Disponible en: [http://publicaciones.Hegoa.ehu.es/assets/pdfs/209/Accion\\_humanitaria\\_como\\_instrumento\\_para\\_la\\_construccion\\_de\\_la\\_paz.pdf?1309420783](http://publicaciones.Hegoa.ehu.es/assets/pdfs/209/Accion_humanitaria_como_instrumento_para_la_construccion_de_la_paz.pdf?1309420783) [consultado el 4 de agosto de 2015].
- PÉREZ RUÍZ, Bibian (2012), *Lo lejano y lo bello. Feminismos y maternidades africanas a través de su literatura*, Editorial Fundamentos, Madrid.
- PÉREZ VILLALOBOS, María Concepción (2013), *El tratamiento del género en las fuerzas armadas*, Universidad de Granada, Granada.
- PERSAUD, Randolph B., (2004) “Situating race in International Relations. The dialectics of civilizational security in American Migration”, en CHOWDHRY, Geeta y Sheila NAIR, *Power, Postcolonialism and International Relations*, Routledge, Londres, 56-81.
- PETERS, Krijn (2014), “Desmovilización y reinserción de excombatientes: Experiencias en Liberia y Sierra Leona”, en MATEOS, Oscar y Rafael GRASA (eds.), *¿Una nueva era para África? Nuevos desafíos y perspectivas sobre paz y seguridad en África*, Catarata, Madrid, 215-234.
- PETERSON, V, Spike (1992), “Introduction”, en PETERSON, Spike (ed.), *Gendered states. Feminist (re)visions of international relations theory*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 1-29.
- PETERSON, V. Spike y Jacqui TRUE (1998), “‘New Times’ and New Conversations”, en ZALEWSKI, Marysia y Jane L. PARPART (eds.), *The “Man” Question in International Relations*, Westview Press, Boulder Colorado (Estados Unidos), 4-27.
- PETERSON, V. Spike y Anne Sisson RUNYAN (1993) (1998), *Global Gender Issues*, Westview Press, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- PETTMAN, Ralph (1998), “Sex, Power and the Grail of Positive Collaboration”, en ZALEWSKI, Marysia y Jane L. PARPART (eds.), *The “Man” Question in International Relations*, Westview Press, Boulder Colorado (Estados Unidos), 169-184.
- PIETILÄ, Hikka y Jeanne VICKERS (1994), *Making Women Matter. The Role of the United Nations*, Zed Books, Londres.
- PIETILÄ, Hikka y Jeanne VICKERS (1998), “The UN System in the vanguard of advancement of women: Equality, development and peace”, en ALGER, Chadwick F. (ed.), *The Future of the*

- United Nations System: Potential for the Twenty-first Century*, The United Nations University Press, Nueva York, 248-281.
- PIETILÄ, Hikka (2007), *The unfinished story of women and United Nations*, United Nations, Ginebra.
- PLATERO, Raquel (Lucas) (2012), *Intersecciones: cuerpos y sexualidades en la encrucijada*, Bellaterra, Madrid.
- PLÜMPER, Thomas y Erik NEUMAYER (2006), “The Unequal Burden of War: The Effect of Armed Conflict on the Gender Gap in Life Expectancy”, *International Organization*, 60(3), 723-754.
- PNUD (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo) (1994), *Informe sobre Desarrollo Humano 1994*. Disponible en: [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_1994\\_es\\_completo\\_nostats.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1994_es_completo_nostats.pdf) [consultado el 17 de julio de 2015].
- PNUD (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo) (1995), *Informe sobre Desarrollo Humano 1995*. Disponible en: [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_1995\\_es\\_completo\\_nostats.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1995_es_completo_nostats.pdf) [consultado el 26 de noviembre de 2015].
- PNUD (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo) (2003), *Gender Approaches in Conflict and Post-conflict Situations*. Disponible en: <http://www.undp.org/content/dam/aplaws/publication/en/publications/womens-empowerment/gender-approaches-in-conflict-and-post-conflict-situations-/gendermanualfinalBCPR.pdf> [consultado el 16 de noviembre de 2015].
- PNUD (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo) (2005), *Informe sobre Desarrollo Humano 2005. La cooperación internacional ante una encrucijada. Ayuda al desarrollo, comercio y seguridad en un mundo desigual*. Disponible en: [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr05\\_sp\\_completo.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr05_sp_completo.pdf) [consultado el 2 de abril de 2016].
- PNUD (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo) (2011), *Informe sobre Desarrollo Humano 2005. Sostenibilidad y equidad. Un futuro mejor para todos*. Disponible en: [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_2011\\_es\\_completo.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2011_es_completo.pdf) [consultado el 2 de abril de 2016].
- PNUD (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo) (2014), *Informe sobre Desarrollo Humano 2014. Sostener el Progreso Humano: reducir vulnerabilidades y construir resiliencia*. Disponible en: <http://www.undp.org/content/undp/es/home/librarypage/hdr/2014-human-development-report.html> [consultado el 2 de abril de 2016].
- PODDER, Sukanya (2012), “From Recruitment to Reintegration: Communities and Ex-combatants in Post-Conflict Liberia”, *International Peacekeeping*, 19(2), 186–202.
- POULIGNY, Béatrice (2004), “Les Anciens Combattants D’aujourd’hui: Désarmement, Démobilisation et Réinsertion”, comunicación del seminario organizado por CERI y SGDN, Paris. Disponible en: [http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/5772~v~Les\\_anciens\\_combattants\\_d\\_aujourd\\_hui\\_Desarmement\\_Demobilisation\\_et\\_Reinsertion.pdf](http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/5772~v~Les_anciens_combattants_d_aujourd_hui_Desarmement_Demobilisation_et_Reinsertion.pdf) [consultado el 6 de noviembre de 2015].
- POULIGNY, Béatrice (2005a), “Civil Society and Post-Conflict Peacebuilding: Ambiguities of International Programmes Aimed at Building ‘New’ Societies”, *Security Dialogue*, 36(4), 495–510.
- POULIGNY, Béatrice (2005b), *Peace Operations See from Below*, Hurst, Londres.
- PRUNIER, Gérard (2008), *Africa’s World War. Congo, the Rwandan Genocide, and the Making of a Continental Catastrophe*, Oxford University Press, Oxford.
- PUECHGUIRBAL, Nadine (2005), “Gender and Peace Building in Africa: Analysis of some Structural Obstacles”, en RODRÍGUEZ, Dina y Edith NAKATUNDA-TOGBOA (eds.), *Gender and Peace Building in Africa*, University for Peace, San Jose (California, estados Unidos), 1-11.

- PUECHGUIRBAL, Nadine (2010), "Peacekeeping, Peacebuilding and Post-conflict Reconstruction", en SHEPHERD Laura J. (ed.), *Gender Matters in Global Politics. A Feminist Introduction to International Relations*, Routledge, Nueva York, 161-175.
- PUGH, Michael (2005), "The Political Economy of Peacebuilding: A Critical Theory Perspective", *International Journal of Peace Studies*, 10(2), 23-42.
- PUGH, Michael (2008), "Peace Operations", en WILLIAMS, Paul D. (ed.), *Security Studies. An Introduction*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 407-421.
- PUGH, Michael (2009), "Towards life welfare", en NEWMAN, Edward, Roland PARIS y Oliver P. RICHMOND (eds), *New Perspectives on Liberal Peacebuilding*, United Nations University Press, Tokio, 78-96.
- PUGH, Michael (2011), "Curing strangeness in the political economy of peacebuilding. Traces of liberalism and resistance", en TADJBAKHS, Shahrbanou (ed.), *Rethinking the Liberal Peace, External model and local alternatives*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 148-163.
- PUGH, Michael y Neil COOPER (2004), *War Economies in a Regional Context. Challenges of Transformation*, Lynne Rienner, Londres.
- QUÉNIVET, Nöelle (2013), "The Liberal Discourse and the 'New Wars' of/on Children", *Brooklyn Journal of International Law*, 38(3), 1053-1107.
- RAEYMAEKERS, Timothy (2004), "The Political Economy of Beni-Lubero", en VLASSENROOT, Koen y Timothy RAEYMAEKERS (eds.), *Conflict and Social Transformation in Eastern DR Congo*, Academy Press, Gante (Bélgica), 61-80.
- RAEYMAEKERS, Timothy y Koen VLASSENROOT (2004), "General Conclusions", en VLASSENROOT, Koen y Timothy RAEYMAEKERS (eds.), *Conflict and Social Transformation in Eastern DR Congo*, Academy Press, Gante (Bélgica), 217-230.
- RAEYMAEKERS, Timothy, Ken MENKHAUS y Koen VLASSENROOT (2008), "State and non-state regulation in African protracted crises: Governance without government", *Afrika Focus*, 21(2), 7-21.
- RAMOS JURADO, Mila (2012), "Las paz desde lo femenino: Poder y violencia de género en los conflictos armados", en ROBLES CARRILLO, Margarita (coord.), *Género, conflictos armados y seguridad: la asesoría de género en operaciones*, Universidad de Granada, Granada, 117-131.
- RAVEN-ROBERTS, Angela (2005), "Gender Mainstreaming in United Nations Peacekeeping Operations: Talking the Talk, Tripping over the Walk", en MAZURANA, Dyan, Angela RAVEN-ROBERTS y Jane PARPART (eds.), *Gender, Conflict and Peacekeeping*, Rowman & Littlefield Publishers, Lanham (Maryland, Estados Unidos), 42-63.
- REARDON, Betty A. (2002), "Mujeres o armas: la sexista simbiosis militarista", en BREINES, Ingeborg, Dorota GIERYCZ y Betty A. REARDON, *Mujeres a favor de la paz. Hacia un programa de acción*, Narcea Ediciones, Madrid, 189-202.
- REARDON, Betty A. (2010), "La problemática del patriarcado: hacia una teoría de género de la violencia global", en DÍEZ JORGE, M<sup>a</sup> Elena y Margarita SÁNCHEZ ROMERO (eds.), *Género y paz*, Icaria, Barcelona, 219-259.
- REHN, Elisabeth y Ellen Johnson SIRLEAF (2002), *Women, War and Peace: The Independent Expert's Assessment on the Impact of Armed Conflict on Women and Women's Role in Peace-Building*, UNIFEM, Nueva York.
- RENO, William (1998), *Warlord Politics and African States*, Lynne Rienner Publishers, Londres.
- RENO, William (2000), "Clandestine economies, violence and states in Africa", *Journal of International Affairs*, 53(2), 433-459

- RENO, William (2009), "The Privatization of Africa's International Relations", en HARBESON, John W. y Donald ROTHCHILD (eds.), *Africa in World Politics. Reforming Political Order*, Westview Press, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 190-212.
- RICH, Roland (2004), "Crafting Security Council mandates", en NEWMAN, Edward y Roland RICH (eds.), *The UN Role in Promoting Democracy. Between Ideas and Reality*, United Nations University Press, Tokio, 62-85.
- RICHARDS, Paul (1996), *Fighting for the Rain Forest. War, Youth and Resources in Sierra Leone*, International African Institute, James Currey & Heinemann, Londres.
- RICHARDS, Paul (2005), "New War. An Ethnographic Approach", en RICHARDS, Paul (ed.), *No War No Peace. An Anthropology of Contemporary Armed Conflicts*, James Currey, Oxford (Reino Unido), 1-21.
- RICHMOND, Oliver P. (2005), *The transformation of Peace*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido).
- RICHMOND, Oliver P. (2006), "The problem of peace: understanding the 'liberal peace'", *Conflict, Security & Development*, 6(3), 291-314.
- RICHMOND, Oliver (2008), "Reclaiming Peace in International Relations", *Millennium. Journal of International Studies*, 36, 439-470.
- RICHMOND, Oliver P. (2009), "Beyond liberal Peace? Responses to 'Backsliding'", en NEWMAN, Edward, Roland PARIS y Oliver P. RICHMOND (eds.), *New Perspectives on Liberal Peacebuilding*, United Nations University Press, Tokio, 54-77.
- RICHMOND, Oliver (2010), "Resistance and the Post-liberal Peace", *Millennium: Journal of International Studies*, 38(3), 665-692.
- RICHMOND, Oliver P. (2011a), "Resistance and the Post-Liberal Peace", en CAMPBELL, Susanna, David CHANDLER y Meera SABARATNAM (eds.), *A Liberal Peace? The problems and Practices of Peacebuilding*, Zed Books, Londres, 226-244.
- RICHMOND, Oliver P. (2011b), "Becoming liberal, unbecoming liberalism. Liberal-local hybridity via the everyday as a response to the paradoxes of liberal peacebuilding", en TADJBAKSH, Shahrbanou (ed.), *Rethinking the Liberal Peace, External model and local alternatives*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 37-56.
- RICHMOND, Oliver P. (2012), *La paz en las Relaciones Internacionales*, Institut Català per la Pau y Bellaterra, Barcelona.
- RICHMOND, Oliver P. y Jason FRANKS (2011), *Liberal Peace Transitions. Between Statebuilding and Peacebuilding*, Edinburgh University Press, Edimburgo (Reino Unido).
- RICHMOND, Oliver P. y Roger MAC GINTY (2015), "Where now for the critique of the liberal peace?", *Cooperation & Conflict*, 50(2), 171-189.
- ROBERT, Anne-Cécile (2007), *África en auxilio de Occidente. Saber vivir, saber hacer*, Icaria, Barcelona.
- ROBERTS, Barbara (1984), "The Death of Machothink: Feminist Research and the Transformation of Peace Studies", *Women's Studies International Forum*, 7(4), 195-200.
- ROBERTS, David (2011), "Human Security, Biopoverty and the Possibility for Emancipation", en CHANDLER, David y Nik HYNEK (eds.), *Critical perspectives on Human Security. Rethinking Emancipation and Power in International Relations*, Routledge, Londres, 69-82.
- ROBLES CARRILLO, Margarita (2012), "Mujer, paz y seguridad en la ONU", en ROBLES CARRILLO, Margarita (coord.), *Género, conflictos armados y seguridad: la asesoría de género en operaciones*, Universidad de Granada, Granada, 135-186.
- RODRÍGUEZ MANZANO Irene (2000), "La teoría feminista en las Relaciones Internacionales", *Revista Española de Desarrollo y Cooperación*, 6, 9-26.
- RODRÍGUEZ MANZANO Irene (2001), "Mujer, Género y Teoría Feminista en Relaciones Internacionales" en AAVV, *Cursos de Derecho Internacional y Relaciones Internacionales de Vitoria-Gasteiz, 2000*, Tecnos, Madrid, 239-292.

- RODRÍGUEZ MANZANO Irene (2008), *Mujeres y Naciones Unidas. Igualdad, desarrollo y paz*, Catarata, Madrid.
- RODRÍGUEZ MANZANO Irene (2015a), “La agenda de Mujeres, Paz y Seguridad: reflexiones críticas”, *Por la paz*, 25, Institut Català Internacional per la Pau. Disponible en: [http://www.icip-perlapau.cat/numero25/articulos\\_centrales/articulo\\_central\\_1/](http://www.icip-perlapau.cat/numero25/articulos_centrales/articulo_central_1/) [consultado el 30 de diciembre de 2015].
- RODRÍGUEZ MANZANO Irene (2015b), “En los márgenes de la disciplina: feminismo y Relaciones Internacionales”, en ARENAL, Celestino del y José Antonio SANAHUJA (Coord.), *Teorías de las Relaciones Internacionales*, Tecnos, Madrid, 243-267.
- RODRÍGUEZ BARTOLOMÉ, Virginia (2013), “Justicia Transicional en África Subsahariana: política y justicia internacional en escenarios de posconflicto”, en RUÍZ-GIMÉNEZ, Itziar (ed.), *El sueño liberal en África Subsahariana. Debate y controversias sobre la construcción de la paz*, Catarata, Madrid, 48-79.
- ROSENAU, James (1993), *Global Voices. Dialogues in International Relations*, Westview Press, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- ROYO, Josep María (2009), “La guerra de la RD Congo, más allá de sus recursos”, *Quaderns de Construcció de Pau*, 11, Escola de Cultura de Pau, Barcelona.
- RUANE, Abigail (2015), “El aumento del militarismo: un desafío crucial para la justicia de género y la paz”, *Por la paz*, 25, Institut Català Internacional per la Pau. Disponible en: [http://www.icip-perlapau.cat/numero25/articulos\\_centrales/articulo\\_central\\_3/](http://www.icip-perlapau.cat/numero25/articulos_centrales/articulo_central_3/) [consultado el 30 de diciembre de 2015].
- RUDDICK, Sara (1998), “Woman of Peace: A Feminist Construction”, en LORENTZEN, Louis Ann y Jennifer TURPIN (eds.), *The women and war reader*, New York University Press, Nueva York, 213-226.
- RUÍZ-GIMÉNEZ, Itziar (2005), *La historia de la intervención humanitaria. El imperialismo altruista*, Catarata, Madrid.
- RUÍZ-GIMÉNEZ, Itziar (2006), “Conflictos armados en África y mecanismos de resolución”, en ECHART MUÑOZ, Enara y Antonio SANTAMARÍA (coords.), *África en el horizonte. Introducción a la realidad socioeconómica del África Subsahariana*, Catarata, Madrid, 110-139.
- RUÍZ-GIMÉNEZ, Itziar (2011a), “La nueva agenda de construcción de la paz en África: oportunidades y desafíos”, en MAGALLÓN, Carmen et al., *África Subsahariana. Continente ignorado*, Fundación Seminario de Investigación para la Paz, Zaragoza, 255-271.
- RUÍZ-GIMÉNEZ, Itziar (2011b), “Gender and Post-Conflict Reconstruction Process in Africa”, en ORÉ AGUILAR, Gaby y GÓMEZ ISA, Felipe (eds.), *Rethinking Transitions. Equality and Social Justice in Societies Emerging from Conflict*, Intersentia, Cambridge (Reino Unido), 231-264.
- RUÍZ-GIMÉNEZ, Itziar (2013a), “Introducción. La ‘paz liberal’ en África: Debates y prácticas”, en RUÍZ-GIMÉNEZ, Itziar (ed.), *El sueño liberal en África Subsahariana. Debates y controversias sobre la construcción de la paz*, Catarata, Madrid, 13-47.
- RUÍZ-GIMÉNEZ, Itziar (2013b), “La nueva arquitectura africana de paz y seguridad: Evolución, oportunidades y desafíos”, en PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos e Irantzu MENDIA AZKUE (eds.), *Seguridad humana. Aportes críticos al debate teórico y político*, Hegoa y Tecnos, Madrid, 268-292.
- RUÍZ-GIMÉNEZ, Itziar (2014), “El papel de la ONU en los procesos de construcción de la paz posbélica en África”, en MATEOS, Oscar y Rafael GRASA (eds.), *¿Una nueva era para África? Nuevos desafíos y perspectivas sobre paz y seguridad en África*, Catarata, Madrid, 171-213.
- RUNYAN, Anne Sisson y Spike PETERSON (1991), “The Radical Future of Realism. Feminist Subversion on IR Theory”, *Alternatives*, 16(1), 67-106.
- RUMMEL Rudolph J. (1995), “Democracy, Power, Genocide and Mass Murder”, *Journal of Conflict Resolution*, 39(1), 3-26.

- RUSAMIRA, Etienne (2003), “La dynamique des conflits ethniques au Nord-Kivu: une réflexion prospective”, *Afrique contemporaine*, 3(207), 147-163.
- SABARATNAM, Meera (2011), “The Liberal Peace? An Intellectual History of International Conflict Management, 1990-2010”, en CAMPBELL, Susanna, David CHANDLER y Meera SABARATNAM (eds.), *A Liberal Peace? The problems and Practices of Peacebuilding*, Zed Books, Londres, 13-30.
- SADIE, Yolanda (2015) “Sexual and gender-based violence in the Democratic Republic of Congo”, *African Security Review*, 24(4), 450-457.
- SAID, Edward (1979), *Orientalism*, Vintage, Nueva York.
- SALEM, Paul (1993), “A critique of Western Conflict Resolution from a Non-Western Perspectives”, *Negotiation Journal*, 9(4), 361-369.
- SALEM, Paul (1997), *Conflict Resolution in the Arab World. Selected Essays*, American University of Beirut, Beirut.
- SALIH, M. A. Mohamed (2009), “The Political Economy of Liberal Peace in Africa”, en NEWMAN, Edward, Roland PARIS y Oliver P. RICHMOND (eds), *New Perspectives on Liberal Peacebuilding*, United Nations University Press, Tokio, 133-158.
- SALIH, M. A. Mohamed (2014), “La construcción de la paz liberal en la posguerra de Liberia y Sierra Leona: La tensión entre lo liberal y lo social”, en MATEOS, Oscar y Rafael GRASA (eds.), *¿Una nueva era para África? Nuevos desafíos y perspectivas sobre paz y seguridad en África*, Catarata, Madrid, 189-213.
- SANAHUJA, José Antonio y Julia SCHÜNEMANN (2013), “Seguridad humana, construcción de la paz y securitización de las políticas de ayuda al desarrollo”, en PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos e Irantzu MENDIA AZKUE (eds.), *Seguridad humana. Aportes críticos al debate teórico y político*, Hegoa y Tecnos, Madrid, 81-102.
- SANTOS, Boaventura De Sousa (2006), *Renovar la teoría crítica y reinventar la emancipación social*, Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales (CLACSO), Buenos Aires.
- SAS (SMALL ARMS SURVEY) (2013), “Demobilization in the DRC Armed Groups and the Role of Organizational Control”, Armed Actor Issue Brief, 1. Disponible en: [http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/H-Research\\_Notes/SAS-Research-Note-56.pdf](http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/H-Research_Notes/SAS-Research-Note-56.pdf) [consultado el 12 de marzo de 2016].
- SAS (SMALL ARMS SURVEY) (2016), “Down, but Not Out: The FDLR in the Democratic Republic of the Congo”, *Research Notes. Armed Actors*, 56. Disponible en: [http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/H-Research\\_Notes/SAS-Research-Note-56.pdf](http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/H-Research_Notes/SAS-Research-Note-56.pdf) [consultado el 23 de febrero de 2016].
- SAVIGNY, Heather y Lee MARSDEN (2011), *Doing Political Science and International Relations. Theories in Action*, Palgrave Macmillan, Nueva York.
- SCHERRER, Vincenza (2012), “The Democratic Republic of the Congo”, en BRYDEN Alan y Vincenza SCHERRER (eds), *Disarmament, Demobilization and Reintegration and Security Sector Reform. Insights from UN Experience in Afghanistan, Burundi, the Central African Republic and the Democratic Republic of the Congo*, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF). Ginebra, 143-177.
- SCHMIDT, Brian (1998), *The Political Discourse of Anarchy: A Disciplinary History of International Relations*, State University of New York Press, Albany (Nueva York).
- SCHMIDT, Brian (2002), “On the history and Historiography of International Relations”, en CARLSNAES, Walter, Thomas RISSE y Beth SIMMONS (eds.), *Handbook of International Relations*, Sage, Londres, 3-22.
- SCHMITT, Michael (2007), “21st century conflict: Can the law survive?”, *Melbourne Journal of International Law*, 8(2), 443-476.
- SCORGIE, Lindsay (2011), “Peripheral Pariah or Regional Rebel? The Allied Democratic Forces and the Uganda/Congo Borderland”, *The Round Table: The Commonwealth Journal of International Affairs*, 100 (412), 79-93.

- SCOTT, James C. (1976), *The Moral Economy of the Peasant: Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, Yale University Press, New Haven, Connecticut (Estados Unidos).
- SCOTT, Joan (1986), "Gender. A useful category of Historical Analysis", *The American Historical Review*, 91(5), 1053-1075.
- SCOTT, Joan (1988), *Gender and the Politics of History*, Columbia University Press, Nueva York.
- SEGAL, Lynne (1990), *Slow motion. Changing masculinities. Changing men*, Rutgers University Press, New Brunswick (Nueva York, Estados Unidos).
- SEIFERT, Ruth (2009), "Armed Conflicts, Post-War Reconstruction and Gendered Subjectivities", en EIFLER, Christine y Ruth SEIFERT (eds.), *Gender Dynamics and Post-Conflict Reconstruction*, Peter Lang, Frankfurt am Main (Alemania), 21-45.
- SEN, Gita (2005), "Neoliber, Neocons and Gender Justice: Lessons from Global Negotiations", *Occasional paper 9*, United Nations Research Institute for Social Development. Disponible en: [http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/%28httpAuxPages%29/15E6EA635E8A955BC12570B500357029/\\$file/OP9pdf.pdf](http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/%28httpAuxPages%29/15E6EA635E8A955BC12570B500357029/$file/OP9pdf.pdf) [consultado el 14 de diciembre de 2015].
- SENDING, Ole Jacob (2011), "The Effects of Peacebuilding: Sovereignty, Patronage and Power", en CAMPBELL, Susanna, David CHANDLER y Meera SABARATNAM (eds.), *A Liberal Peace? The problems and Practices of Peacebuilding*, Zed Books, Londres, 55-68.
- SHARONI, Simona (1995), *Gender and the Israeli-Palestinian Conflict: The Politics of Women's Resistance*, Syracuse University Press, Syracuse (Nueva York).
- SHARONI, Simona (1997), "Gendering Conflict and Peace in Israel/Palestine and the North of Ireland", *Millennium: Journal of International Studies*, 27(4), 1061-1089.
- SHARONI, Simona (2001), "Rethinking Women's Struggles in Israel-Palestine and in the North of Ireland", en MOSER, Caroline and Fiona CLARK, (eds). *Victims, Perpetrators or Actors: Gender, Armed Conflict and Political Violence*, Zed Books, Londres, 85-98.
- SHARONI, Simona (2012), "Gender and Conflict Transformation in Israel/Palestine", *Journal of International Women's Studies*, 13(4), 113-128.
- SHEPHERD, Laura J. (2008), *Gender, violence and security. Discourse as practice*, Zed Books, Londres.
- SHILLIAM, Robbie (2011a), "Non-Western Thought and international relations", en SHILLIAM, Robbie (ed.), *International Relations and Non-Western Thought. Imperialism, colonialism and investigations of global modernity*, Routledge, Londres, 1-11.
- SHILLIAM, Robbie (2011b), "The perilous but unavoidable terrain of the non-West", en SHILLIAM, Robbie (ed.), *International Relations and Non-Western Thought. Imperialism, colonialism and investigations of global modernity*, Routledge, Londres, 12-26.
- SHUMAN, Luke (2014), "Fragile States Index", *Foreign Policy*, 207, 72-77.
- SIVAKUMARAN, Sandesh (2010), "Lost in translation. UN responses to sexual violence against men in conflict", *International review of the Red Cross*, 92(877), 259-277.
- SINGER, Peter W. (2008), "Los Nuevos Niños Soldados de la Guerra", *Brookings*. Disponible en: <http://www.brookings.edu/research/articles/2008/04/spring-child-soldiers-singer> [consultado el 26 de noviembre de 2015].
- SJOBERG, Laura (2006), "The Gendered Realities of the Immunity Principle: Why Gender Analysis Needs Feminism", *International Studies Quarterly*, 50(4), 889-910.
- SJOBERG, Laura (2013), *Gendering Global Conflict. Towards a Feminist Theory of War*, Columbia University Press, Nueva York.
- SJOBERG, Laura y Caron GENTRY (2007), *Mothers, Monsters, Whores: Women's Violence in Global Politics*, Zed Books, Londres.
- SKJELBAEK, Inger (2001), "Is Femininity Inherently Peaceful?", en KJELBAEK, Inger y Dan SMITH (eds.), *Gender, Peace and Conflict*. Sage, Londres, 47-67.



- SKJELBAEK, Inger y Dan SMITH (2001), "Introduction", en SKJELBAEK, Inger y Dan SMITH (eds.), *Gender, Peace and Conflict*. Sage, Londres, 1-13.
- SMITH, Dan (2002), "Las mujeres, la guerra y la paz", en BREINES, Ingeborg, Dorota GIERYCZ y Betty A. REARDON, *Mujeres a favor de la paz. Hacia un programa de acción*, Narcea Ediciones, Madrid, 77-102.
- SMITH, Steve (1995), "The Self-Images of a Discipline. A Genealogy of International Relations Theory", en BOOTH, Ken y Steve SMITH (eds.) *International Relations Theory Today*, Polity Press, Cambridge (Reino Unido), 1-37.
- SMITH, Steve (1998), "'Unacceptable Conclusions' and the 'Man' Question: Masculinity, Gender and International Relations", en ZALEWSKI, Marysia y Jane L. PARPART (eds.), *The "Man" Question in International Relations*, Westview Press, Boulder Colorado (Estados Unidos), 44-72.
- SMITH, Steve (1999), "Social Constructivisms and European Studies. A Reflectivist Critique", *Journal of European Public Policy*, 6(4), 682-691.
- SMITH, Steve (2001), "Reflectivist and constructivist approaches to International theory", en BAYLIS John y Steve SMITH, *The Globalization of World Politics. An Introduction to International Relations*, Oxford University Press, Oxford, 224-249.
- SMITH, Steve (2005), "The contested Concept of Security", en BOOTH, Ken (2005), *Critical Security Studies and World Politics*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 27-62.
- SMITH, Steve and Patricia OWENS (2008), "Alternative Approaches to International Theory", en BAYLIS, John, Steve SMITH y Patricia OWENS, *The Globalization of World Politics. An Introduction to International Relations*, Oxford University Press, Oxford, 174-191.
- SMITH, Steve, Ken BOOTH y Marysia ZALEWSKI (eds.) (1996), "Introduction", en SMITH, Steve, Ken BOOTH y Marysia ZALEWSKI (eds.), *International Theory. Positivism and Beyond*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), 1-44.
- SIDDR (STOCKHOLM INITIATIVE ON DISARMAMENT DEMOBILISATION REINTEGRATION) (2006), *Final report*, Swedish Ministry for Foreign Affairs. Disponible en: [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ED1EF744FE93A788C1257428003110CB-gvtSweden\\_feb2006.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ED1EF744FE93A788C1257428003110CB-gvtSweden_feb2006.pdf) [consultado el 2 de noviembre de 2015].
- SNYDER, Jack y Robert JERVIS (1999), "Civil War and Security Dilemma", en WALTER, Barbara F. y Jack SNYDER (eds.), *Civil Wars, Insecurity, and Intervention*, Columbia University Press, Nueva York, 15-37.
- SODUPE, Kepa (2003), *La teoría de las Relaciones Internacionales a comienzos del siglo XXI*, Servicio Editorial de la Universidad del País Vasco, Bilbao.
- SOFOLA, Zulu (1998), "Sisterhood. Feminism and African Womanhood", en NNAEMEKA, Obioma, (ed.), *Sisterhood, Feminism and Power (From Africa to the Diaspora)*, Africa World Press, Trenton, Nueva Jersey (Estados Unidos).
- SOLHJELL, Randi (2009), *Rebels Without a Cause? Perpetrator Perspectives on Sexual Violence in the Democratic Republic of Congo*, VDM Verlag Dr. Muller, Saarbrücken (Alemania).
- SOLHJELL Randi, Marcela DONADIO, Ancil ADRIAN-PAUL, Niels NAGELHUS SCHIA, Juan RIAL y Renata GIANNINI (2012), *Turning UNSC Resolution 1325 into operational practice. A cross-country study on implementing Resolution 1325 in peacekeeping and military operations*, NUPI. Disponible en: <http://brage.bibsys.no/xmlui/bitstream/handle/11250/276442/NUPI%2BReport-SIP-11-12-Solhjell%2Bet%2Bal.pdf?sequence=3&isAllowed=y> [consultado el 4 de abril de 2016].
- SPEARS, Ian S. (2010), *Civil War in African States. The Search for Security*, FirstForumPress, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- SPEARS, Ian S. (2013), "Informal Power-Sharing and the Prospects for Peace", *Civil Wars*, 15(1), 37-53.
- SPITTAELS, Steven y Filip HILGERT (2008), *Cartographie des motivations derrière les conflits: le cas de l'Est de la RDC*, International Peace Information Service (IPIS). Disponible en:

- [http://www.congoforum.be/upldocs/20080312\\_Cartographie\\_motivations\\_Kivu\[1\].pdf](http://www.congoforum.be/upldocs/20080312_Cartographie_motivations_Kivu[1].pdf)  
[consultado el 23 de febrero de 2016].
- SPIVAK, Gayatri Chakravorty (1990), *The Post-Colonial Critic: Interviews, Strategies, Dialogues* (edited by Sarah Harasym), Routledge, Londres.
- SPIVAK, Gayatri Chakravorty (1996), “‘Women’ as Theatre. United Nations Conference on Women, Beijing 1995”, *Radical Philosophy*, 75, 2-4.
- SQUIRES, Judith, “Gender and International Revisited” (2002), en ODYSSEOS, Louiza y Hakan SECKINELGIN (eds.), *Gendering the International*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido), 208-230.
- SRIRAM, Chandra Lekha (2005), “Wrong-Sizing International Justice? The Hybrid Tribunal in Sierra Leone”, *Fordham International Law Journal*, 29(3), 472-506.
- SRIRAM, Chandra Lekha (2007), “Justice as Peace? Liberal Peacebuilding and Strategies of Transitional Justice”, *Global Society: Journal of Interdisciplinary International Relations*, 21(4), 579-591.
- SRIRAM, Chandra Lekha (2009), “Transitional justice and the liberal peace”, en NEWMAN, Edward, Roland PARIS y Oliver P. RICHMOND (eds), *New Perspectives on Liberal Peacebuilding*, United Nations University Press, Tokio, 112-129.
- SSRC (SOCIAL SCIENCE RESEARCH COUNCIL) (2014), FDLR: Past, Present and Policies. Disponible en: <http://www.ssrc.org/publications/view/fdlr-past-present-and-policies/>  
[consultado el 17 de febrero de 2016].
- STANDING, Hilary (2007), “Gender, myth and fable: the perils of mainstreaming in sector bureaucracies”, en CORNWALL, Andrea, Elizabeth HARRISON y Ann WHITEHEAD (eds.), *Feminisms. Contradictions, contestations & challenges in development*, Zed Books, Londres, 101-111.
- STANKOVIC, Tatjana y Stina TORJESEN (2010), *Fresh Insights on Disarmament, Demobilization and Reintegration: A Survey for Practitioners*, NUPI/CPS/IDDRS, Oslo. Disponible en: <http://www.isn.ethz.ch/Digital-Library/Publications/Detail/?lang=en&id=120577> [consultado el 10 de noviembre de 2015].
- STEADY, Filomena Chioma (ed.) (1981), *The BlackWoman Cross-Culturally, An Overview*, Schenkman Publishing Co., Cambridge, Massachusetts (Estados Unidos).
- STEDMAN, Stephen J. (1997), “Spoiler Problems in Peace Processes”, *International Security*, 22(2), 5-53.
- STEANS, Jill (1998), *Gender and International Relations. An Introduction*, Polity Press, Cambridge (Reino Unido).
- STEANS, Jill (2013), *Gender and International Relations. Theory, Practice and Policy*, Polity Press, Cambridge (Reino Unido).
- STEANS, Jill y Lloyd PETTIFORD (2001), *International Relations. Perspectives and Themes*, Longman, Harlow (Reino Unido).
- STEARNS, Jason K. (2012), *North Kivu: The Background to Conflict in North Kivu Province of Eastern Congo*, Usalama Project Report: Understanding Congolese Armed Groups, Rift Valley Institute, Londres.
- STEARNS, Jason K. y Christoph VOGEL (2015), *The Landscape of Armed Groups in the Eastern Congo*, Center on International Cooperation. Disponible en: <http://congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2015/11/CRG-Armed-Groups-in-the-Congo.pdf> [consultado el 12 de febrero de 2016].
- STEDMAN, Stephen J. (1997), “Spoiler problems in Peace Process”, *International Security*, 22(2), 5-53.
- STEPANOVA, Ekaterina (2009), “Trends in armed conflicts: one-sided violence against civilians”, en STOCKHOLM INTERNATIONAL PEACE RESEARCH INSTITUT, *SIPRI Yearbook 2009: Armaments, Disarmament and International Security*, 39-68. Disponible en: <http://www.sipri.org/yearbook/2009/02> [consultado el 27 de junio de 2015].

- STEINBERG, Donald (2011), "Women ad War: An Agenda for Action", en KUEHNAST, Kathleen, Chantal de Jonge OUDRAAT y Helga HERNES (eds.), *Women and war: power and protection in the 21st century*, United States Institute of Peace Press, Washington D.C. (Estados Unidos), 115-130.
- STERN, Maria y Joakim ÖJENDAL (2010), "Mapping the Security-Development Nexus: Conflict, Complexity, Cacophony, Convergence?", *Security Dialogue*, 41(1), 5-28.
- STEWART, Frances (1998), "The Root Causes of Conflict. Some conclusions", *QEH Working Paper Series*, 16, 1-44.
- STEWART, Frances (2000), "Crisis Prevention: Tackling Horizontal Inequalities", *Oxford Development Studies*, 28(3), 245-262.
- STEWART, Frances (2002), "Root causes of violent conflict in developing countries", en *British Medical Journal*, vol. 324, n. 9, 342-345.
- STEWART, Frances (2009), "Policies towards Horizontal Inequalities in Post-Conflict Reconstruction", en ADDISON, Tony y Tilman BRÜCK (eds.), *Making Peace Work. The Challenges of Social and Economic Reconstruction*, United Nations University Press, Tokio, 136-174.
- STEWART, Frances y Graham K. BROWN (2007), "Motivations for Conflict: Groups and individuals", en CROCKER, Chester A., Fen Osler HAMPSON, y Pamela AALL (eds.), *Leashing the Dogs of War: Conflict Management in a Divided World*, United States Institute of Peace, Washington, D.C., 217-239.
- STOCKHOLM INTERNATIONAL PEACE RESEARCH INSTITUT (2015), *SIPRI Yearbook 2015: Armaments, Disarmament and International Security. Summary*. Disponible en: <http://www.sipri.org/yearbook/2015/downloadable-files/sipri-yearbook-2015-summary-pdf> [consultado el 27 de junio de 2015].
- STRICKLAND, Richard y Nata DUVVURY (2003), *Gender Equity and Peacebuilding. From Rhetoric to Reality: Finding the Way*, International Center for Research on Women. Disponible en: <http://www.icrw.org/files/publications/Gender-Equity-and-Peacebuilding-From-Rhetoric-to-Reality.pdf> [consultado el 16 de noviembre de 2015].
- SUÁREZ, Liliana (2008), "Colonialismo, gobernabilidad y feminismos poscoloniales", en HERNÁNDEZ, Rosalva Aída y Liliana SUÁREZ (eds.), *Descolonizando el feminismo. Teorías y prácticas desde los márgenes*, Ediciones Cátedra, Madrid, 31-73.
- SUBRAHMANIAN, Ramya (2007), "Making sense of gender in shifting institutional contexts: some reflections on gender mainstreaming", en CORNWALL, Andrea, Elizabeth HARRISON y Ann WHITEHEAD (eds.), *Feminisms. Contradictions, contestations & challenges in development*, Zed Books, Londres, 112-121.
- SYLVESTER, Christine (1992), "Feminist Theory and Gender Studies in International Relations", *International Studies Notes*, 16(1), 32-38.
- SYLVESTER, Christine (1994), *Feminist Theory and International Relations in a Posmodern Era*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- SYLVESTER, Christine (1996), "The contributions of feminist theory to international relations", en SMITH, Steve, Ken BOOTH y Marysia ZALEWSKI (eds.), *International Theory. Positivism and Beyond*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), 254-278.
- SYLVESTER, Christine (2001), "Art, abstraction and International Relations", *Millennium: Journal of International Studies*, 30(3), 535-554.
- SYLVESTER, Christine (2002), *Feminist International Relations. An Unfinished Journey*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- SYLVESTER, Christine (2006), "Bare Life as Development/Postcolonial Problematic", *Geographical Journal*, 172(1), 66-77.
- TADJBAKSH, Shahrbanou (2011), "Open societies, open markets: assumptions and illusions", en TADJBAKSH, Shahrbanou (ed.), *Rethinking the Liberal Peace, External model and local alternatives*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 19-36.

- TAMAYO, Giulia (2011), "Exploitation of Natural Resources in Conflicts Situations: The Colombian Case", en ORÉ AGUILAR, Gaby y GÓMEZ ISA, Felipe (eds.), *Rethinking Transitions. Equality and Social Justice in Societies Emerging from Conflict*, Intersentia, Cambridge (Reino Unido), 171-206.
- TANNENVALD, Nina (2005), "Ideas and Explanation: Advancing the Theoretical Agenda", *Journal of Cold War Studies*, 7(2), 13-42.
- THE FUND FOR PEACE (2014), *Fragile States Index 2014*. Disponible en: <http://library.fundforpeace.org/library/cfsir1423-fragilestatesindex2014-06d.pdf> [consultado el 1 de Julio de 2015].
- THEIDON, Kimberley (2009), "Reconstructing Masculinities: The Disarmament, Demobilization, and Reintegration of Former Combatants in Colombia", *Human Rights Quarterly*, 31, 1-34.
- THEMNER, Lotta y Peter WALLENSTEEN (2014), "Armed Conflicts, 1946-2013", *Journal of Peace Research*, 51(4), 541-554.
- THEWELEIT, Klaus (1987), *Male fantasies (Vol. 1)*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- TICKNER, Ann (1988), "Han Morgenthau's Political Principles of Political Realism. A Feminist Reformulation", *Millennium*, 17(3), 429-440.
- TICKNER, Ann (1992), *Gender in International Relations. Feminist Perspectives on Achieving Global Security*, Columbia University Press, Nueva York.
- TICKNER, Ann (1995), "Re-Visioning Security", en BOOTH Ken y Steve SMITH (eds.), *International Relations Theory Today*, Polity Press, Cambridge (Reino Unido), 175-197.
- TICKNER, Ann (2001), *Gendering World Politics. Issues and approaches in the post-Cold War era*, Columbia University Press, Nueva York.
- TICKNER, Ann (2006), "Feminism meets International relations: some methodological issues", en ACKERLY, Brooke A., Maria STERN y Jacqui TRUE (eds.), *Feminist Methodologies for International Relations*, Cambridge University Press, Cambridge, 19-41.
- TICKNER, Ann y Laura SJOBERG (2007), "Feminism", en DUNNE, Tim, Milja KURKI y Steve SMITH (eds.), *International Relations Theory. Discipline and Diversity*, Oxford University Press, Oxford, 185-202.
- TIEMESSEN, Alana Erin (2004), "After Arusha. *Gaçaça* justice and post-genocide Rwanda", *African Studies Quarterly*, 8(1), 57-76.
- TILLY, Charles (1985), "War making and state making as organized crime", en EVANS, Peter B., Diedrich RUESCHEMEYER y Theda SCKOPOL (eds.), *Bringing the State Back In*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), pp. 169-191.
- TITECA, Kristof y Koen VLASSENROOT (2012), "Rebels without borders in the Rwenzori borderland? A biography of the Allied Democratic Forces", *Journal of Eastern African Studies*, 6(1), 154-176.
- TORJESEN, Stina (2013), "Towards a Theory of Ex-Combatant Reintegration", *Stability: International Journal of Security & Development*, 2(3): 63, 1-13.
- TORTOSA, José María (2009), "Feminización de la pobreza y perspectiva de género", *Revista Internacional de Organizaciones*, 3, 71-89.
- TORTOSA, José María (2013), "Inseguridad humana, seguridad nacional: mundo hobbesiano, discursos kantianos", en PÉREZ DE ARMIÑO, Karlos e Irantzu MENDIA AZKUE (eds.), *Seguridad humana. Aportes críticos al debate teórico y político*, Hegoa y Tecnos, Madrid, 81-102.
- TRIPP, Aili Mari (2008), "La política de los derechos de las mujeres y la diversidad cultural en Uganda", en HERNÁNDEZ, Rosalva Aída y Liliana SUÁREZ (eds.), *Descolonizando el feminismo. Teorías y prácticas desde los márgenes*, Ediciones Cátedra, Madrid, 285-330.

- TRIPP, Aili Mari (2009), "In Pursuit of Authority: Civil Society and Rights-Based Discourses in Africa", en HARBESON, John W. y Donald ROTHCHILD (eds.), *Africa in World Politics. Reforming Political Order*, Westview Press, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 140-163.
- TRIPP, Aili Mari (2015), *Women and Power in Postconflict Africa*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- TRONTO, Joan (2008) "Is Peacekeeping Care Work? A Feminist Reflection on 'the Responsibility to Protect'", en WHISNANT, Rebecca y Peggy DESAUTELS (eds.), *Global Feminist Ethics. Feminist Ethics and Social Theory*, Rowman & Littlefield, Lanham (Maryland, Estados Unidos), 179-200.
- TRUE, Jacqui (2009), "Feminism", en BURCHILL, Scott, Andrew LINKLATER, Richard DEVETAK, Jack DONNELLY, Terry NARDIN, Matthew PATERSON, Christian REUS-SMIT y Jacqui TRUE, *Theories of International Relations*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido), 237-259.
- TRUE, Jacqui (2010), "Mainstreaming Gender in International Institutions", en SHEPHERD Laura J. (ed.), *Gender Matters in Global Politics. A Feminist Introduction to International Relations*, Routledge, Nueva York, 189-203.
- TRYGGESTAD, Torunn (2009), "Trick or Threat? The UN and Implementation of Security Council Resolution 1325 on Women, Peace and Security", *Global Governance*, 15(4)9, p. 539-557.
- TSAI, Yu-Tai (2009), "The Emergence of Human Security: A Constructivist View", *International Journal of Peace Studies*, 14(2), 19-33.
- TSHIYEMBE, Mwayila (2005), *Le défi de l'armée républicaine en République Démocratique du Congo*, L'Harmattan, Paris.
- TURNER, Thomas (2007), *Congo Wars. Conflict, Myth, Reality*, Zed Books, Londres.
- UNCETA, Koldo y Pilar YOLDI (2000), *La Cooperación al desarrollo: Surgimiento y evolución histórica*, Hegea y Gobierno Vasco, Vitoria-Gasteiz.
- UNICEF (2005), *The Impact of Conflict on Women and Girls in West and Central Africa and the UNICEF Response*, The United Nations Children's Fund, Nueva York. Disponible en: [http://www.unicef.org/emerg/files/Impact\\_conflict\\_women.pdf](http://www.unicef.org/emerg/files/Impact_conflict_women.pdf) [consultado el 5 de diciembre de 2015].
- UNIFEM (2009), *Women's Participation in Peace Negotiations. Connections between Presence and Influence*, The United Nations Development Fund for Women, Nueva York. Disponible en: [http://www.peacewomen.org/assets/file/Themes/unifem\\_handout\\_women\\_in\\_peace\\_processes\\_brief\\_april\\_20\\_2009.pdf](http://www.peacewomen.org/assets/file/Themes/unifem_handout_women_in_peace_processes_brief_april_20_2009.pdf) [consultado el 30 de noviembre de 2015].
- UNRISD (2005), *Gender Equality: Striving for Justice in an Unequal World*. Disponible en: <http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/%28LookupAllDocumentsByUNID%29/1FF4AC64C1894EAAC1256FA3005E7201?OpenDocument> [consultado el 24 de Julio de 2015].
- UVIN, Peter (1998), *Aiding Violence. The development enterprise in Rwanda*, Kumarian Press, Bloomfield, CT.
- UVIN, Peter (2002), "The Development/Peacebuilding Nexus: A Typology and History of Changing Paradigms", *Journal of Peacebuilding & Development*, 1(1), 5-24.
- VAN OVERBEEK, Fons (2014), "Studying 'the state' in Bukavu: A system, an idea, and a process", *IS Academy on Human Security in Fragile States Occasional paper 12*, Wageningen (Países Bajos).
- VARANKA, Jouni (2008), "la igualdad de género necesita a los hombres, los hombres necesitan la igualdad de género", en EMAKUNDE/INSTITUTO VASCO DE LA MUJER (ed.), *Congreso Internacional Sare 2007: Masculinidad y vida cotidiana*, Emakunde/Instituto Vasco de la Mujer, Vitoria-Gasteiz, 323-353.

- VEALE, Emily (2013), "Is There Blood on your Hands-Free Device? Examining Legislative Approaches to the Conflict Minerals Problem in the Democratic Republic of Congo", *Cardozo Journal of International & Comparative Law*, 21(2), 503-544.
- VERWEIJEN, Judith (2015), *The ambiguity of militarization The complex interaction between the Congolese armed forces and civilians in the Kivu provinces, eastern DR Congo*. Tesis Doctoral, Universidad de Utrecht.
- VINCK, Patrick, Phuong PHAM, Suliman BALDO y Rachel SHIGEKANE (2008), *Living With Fear: A Population-Based Survey on Attitudes About Peace, Justice, and Social Reconstruction in Eastern Democratic Republic of Congo*. Human Rights Center, Payson Center for International Development e International Center for Transitional Justice. Disponible en: <https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-DRC-Attitudes-Justice-2008-English.pdf> [consultado el 13 de marzo de 2016].
- VASQUEZ, John (1998), *The power of power politics. From classical realism to neotraditionalism*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- VERÁSTEGUI, Juan Esteban (2010), "La reforma del sector de la seguridad, una herramienta de la política exterior de seguridad y defensa europea (PESD) para África", en INSTITUTO ESPAÑOL DE ESTUDIOS ESTRATÉGICOS, *Respuesta europea y africana a los problemas de seguridad en África*, Ministerio de Defensa, Madrid, 181-216.
- VERHOEVE, Anna (2004), "Conflict and the Urban Space: The Socio-Economic Impact of Conflict on the City of Goma", en VLASSENROOT, Koen y Timothy RAEYMAEKERS (eds.), *Conflict and Social Transformation in Eastern DR Congo*, Academy Press, Gante (Bélgica), 103-122.
- VERKOREN, Willemijn, Rens WILLEMS, Jesper KLEINGELD y Hans ROUW (2010), "From DDR to Security Promotion: Connecting National Programs to Community Initiatives", *International Journal of Peace Studies*, 15(2), 1-32.
- VETTEN, Lisa (2002), "War and the making of men and women", Center for the Study of Violence and Reconciliation, Sudáfrica. Disponible en: <http://www.csvr.org.za/wits/articles/artwarl.htm> [consultado el 26 de octubre de 2015].
- VIEITEZ, M<sup>a</sup> Soledad y Mercedes JABARDO (2006), "África Subsahariana y diáspora africana. Género, desarrollo, mujeres y feminismos", en ECHART MUÑOZ, Enara y Antonio SANTAMARÍA (coords.), *África en el horizonte. Introducción a la realidad socioeconómica del África Subsahariana*, Catarata, Madrid, 165-194.
- VIOTTI, Paul y Mark KAUPPI (2013), *International Relations and World Politics. Security, Economy, Identity*, Pearson International Edition, London.
- VITE, Sylvain (2009), "Typology of armed conflicts in international humanitarian law. Legal concepts and actual situations", *International Review of the Red Cross*, 91(873), 69-94.
- VLASSENROOT, Koen (2000), "The Promise of Ethnic Conflict: Militarization and Enclave Formation in South Kivu", en GOYVAERTS, Didier (ed.), *Conflict and Ethnicity in Central Africa*, Institute for the Study of Languages and Culture of Asia and Africa, Tokio (Japón), 59-109.
- VLASSENROOT, Koen (2004), "Reading the Congolese Crisis", en VLASSENROOT, Koen y Timothy RAEYMAEKERS (eds.), *Conflict and Social Transformation in Eastern DR Congo*, Academy Press, Gante (Bélgica), 39-60.
- VLASSENROOT, Koen (2013) *South Kivu: identity, territory, and power in the eastern Congo*. Usalama Project Report: Understanding Congolese Armed Groups, Rift Valley Institute, Londres.
- VLASSENROOT, Koen y Timothy RAEYMAEKERS (2004), "Introduction", en VLASSENROOT, Koen y Timothy RAEYMAEKERS (eds.), *Conflict and Social Transformation in Eastern DR Congo*, Academy Press, Gante (Bélgica), 13-38.
- VLASSENROOT, Koen y Timothy RAEYMAEKERS (2006), *¿El retorno del leopardo? Patrimonialismo y crisis post-transición en la República Democrática del Congo*, ponencia presentada en las Jornadas sobre Conflictos organizadas por el Grupo de Estudios Africanos de la Universidad Autónoma de Madrid. Disponible en:

- <http://www.relacionesinternacionales.info/ojs/article/view/73.html> [consultado el 16 de febrero de 2016].
- WAEVER, Ole (1995), "Securitization and Desecuritization", en LIPSCHUTZ, Ronnie (ed.), *On Security*, Columbia University Press, Nueva York, 46-87.
- WAEVER, Ole (1996), "The Rise and Fall of the Inter-Paradigmatic Debate", en SMITH, Steve, Ken BOOTH y Marysia ZALEWSKI (eds.), *International Theory. Positivism and Beyond*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), 149-185.
- WAEVER, Ole (1998), "Insecurity, security and asecurity in the West European non-war community", en ADLER, Emanuel y Michael Barnett, *Security Communities*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), 69-118.
- WALKER, Alice (1983), *In search of our Mothers' Gardens*, Harcourt Brace Jovanovich, San Diego, California (Estados Unidos).
- WALKER, Rob B. J. (1987), *One World, Many Worlds. Struggles for a Just World Peace*, Zed Books, Londres.
- WALKER, Rob B. J. (1993), *Inside/Outside. International Relations as Political Theory*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- WALLENSTEEN, Peter y Margarita SOLLENBERG (1998), "Armed Conflict and Regional Conflict Complexes, 1989-97", *Journal of Peace Research*, 35(5), 621-634.
- WALDORF, Lars (2009), *Transitional Justice and DDR: The Case of Rwanda*, International Center for Transitional Justice. Disponible en: <https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-DDR-Rwanda-CaseStudy-2009-English.pdf> [consultado el 30 de noviembre de 2015].
- WALT, Stephen (1991), "The Renaissance of Security Studies", *International Studies Quarterly*, 35(2), 211-239.
- WALTZ, Kenneth (1959), *Man, the State and War. A Theoretical Analysis*, Columbia University Press, Nueva York.
- WALTZ, Kenneth (1979), *Theory of International Politics*, MacGraw-Hill, Nueva York.
- WAYLEN, Georgina (1998), "Gender, feminism and the state: An overview", en RANDALL, Vicky y Georgina WAYLEN (eds.), *Gender, politics and the state*, Routledge, Londres, 1-17.
- WEINER, Myron (1996), "Bad Neighbor, Bad Neighborhoods. An Inquiry into the Causes of Refugee Flows", *International Security*, 21(1), 5-42.
- WEINSTEIN, Jeremy M. (2005), "Autonomous Recovery and International Intervention in Comparative Perspective", *Center for Global Development Working Paper*, 57. Disponible en: [http://www.cgdev.org/files/2731\\_file\\_WP57.pdf](http://www.cgdev.org/files/2731_file_WP57.pdf) [consultado el 2 de octubre de 2015].
- WENDT, Alexander (1992), "Anarchy is what states make of it. The Social Construction of Power Politics", *International Organization*, 46(2), 391-425.
- WENDT, Alexander (1999), *Social Theory of International Politics*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido).
- WENDT, Alexander (2001), "What Is International Relations for? Notes Toward a Postcritical View", en WYN JONES, Richard (ed.), *Critical Theory and World Politics*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 205-224.
- WENDT, Alexander (1987), "Agent-Structure Problem in International Relations Theory", *International Organization*, 41, 335-370.
- WHITE, Sarah C. (1997), "Men, masculinities, and the politics of development", *Gender & Development*, 5(2), 14-22.
- WHITE, Mathew (2003), "Wars, Massacres and Atrocities of the Twentieth Century", en *Historical Atlas of the Twentieth Century*. Disponible en: <http://users.erols.com/mwhite28/war-1900.htm> [consultado el 23 de Julio de 2015].

- WHITEHEAD, Laurence (2004), "Democratization with the benefit of hindsight: The changing international components", en NEWMAN, Edward y Roland RICH (eds.), *The UN Role in Promoting Democracy. Between Ideas and Reality*, United Nations University Press, Tokio, 135-165.
- WHITWORTH, Sandra (1989), "Gender in the Inter-Paradigm Debate", *Millenium. Journal of International Studies*, 18 (2), 265-272.
- WHITWORTH, Sandra (1994), *Feminism and International Relations: Towards a Political Economy of Gender in Interstate and Non-governmental Institutions*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire (Reino Unido).
- WHITWORTH, Sandra (2004), *Man, Militarism and UN Peacekeepers. A gendered Analysis*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- WHITWORTH, Sandra (2005), "Militarized Masculinities and the Politics of Peacekeeping", en BOOTH, Ken (2005), *Critical Security Studies and World Politics*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 89-112.
- WHITWORTH, Sandra (2008a), "Militarized masculinity and Post-Traumatic Stress Disorder", en PARPART, Jane L. y Marysia ZALEWSKI (eds.), *Rethinking the Man Question. Sex, Gender and Violence in International Relations*, Zed Books, London, 109-126.
- WHITWORTH, Sandra (2008b), "Feminist perspectives", en WILLIAMS, Paul D. (ed.), *Security Studies. An Introduction*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 103-115.
- WIGHT, Colin (2002), "Philosophy of Social Science and International Relations", en CARLSNAES, Walter Thomas RISSE y Beth SIMMONS (eds.), *Handbook of International Relations*, Sage, Londres, 23-51.
- WILLIAMS, Adebayo (1997), "The postcolonial flâneur and other fellow travelers. Conceits for a narrative of redemption", *Third World Quarterly*, 18(5), 821-841.
- WILLIAMS, Paul D. (2005), "International peacekeeping: the challenges of state-building and regionalization", *International Affairs* 81(1), 163-174.
- WILLIAMS, Paul D. (2008), "War", en WILLIAMS, Paul D. (ed.), *Security Studies. An Introduction*, Routledge, Abingdon (Reino Unido), 151-170.
- WILLIAMS, Paul D. (2014), "Peace Operations in Africa. Lessons learned since 2000", *Military Technology*, 38(1), 263-267.
- WIN, Everjoice J. (2007), "Not very poor, powerless or pregnant: the African woman forgotten by development", en CORNWALL, Andrea, Elizabeth HARRISON y Ann WHITEHEAD (eds.), *Feminisms. Contradictions, contestations & challenges in development*, Zed Books, Londres, 79-85.
- WOLFERS, Arnold (1962), "National Security as an Ambiguous Symbol", en WOLFERS, Arnold, *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Johns Hopkins University Press, Baltimore (Estados Unidos), 147-162.
- WOODWARD, Susan L. (2004), "Fragile States: Exploring the Concept". *Paper* presentado en el "States and Security" Learning Group at the Peace and Social Justice meeting of the Ford Foundation, Rio de Janeiro, Brasil, 29 de noviembre de 2004. Disponible en: [http://fride.org/download/COM\\_FragilSta\\_ENG\\_dic06.pdf](http://fride.org/download/COM_FragilSta_ENG_dic06.pdf) [consultado el 9 de Julio de 2015].
- WOODWARD, Susan L. (2006), "Etats faillis, le poids des mots", *Enjeux Internationaux*, 11, 21-25.
- WORLD BANK (2003), *Breaking the Conflict Trap. Civil war and development policy*, World Bank, Washington, D.C.
- WORTHEN, Miranda, Susan MCKAY, Angela VEALE y Mike WESSELLS (2011), "Gender-based insecurity and opportunities for peace: supporting the reintegration of young war-affected mothers", *Disarmament forum*, 3, 35-45.
- WRIGHT, Hannah (2015), "La 1325: ¿una herramienta útil para las activistas?", *Por la paz*, 25, Institut Català Internacional per la Pau. Disponible en: <http://www.icip->



- perlapau.cat/numero25/articles\_centrales/article\_central\_2/ [consultado el 30 de diciembre de 2015].
- WYN JONES, Richard (1995), "Message in a bottle? Theory and Practice in Critical Security Studies", *Contemporary Security Policy*, 16(3), 299-319.
- WYN JONES, Richard (1999), *Security, Strategy and Critical Theory*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos).
- WYN JONES, Richard (2001), "Introduction. Locating Critical International Theory", en WYN JONES, Richard (ed.), *Critical Theory and World Politics*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 1-19.
- XENIAS, Anastaxia (2005), "Can a Global peace Last Even if Achieved? Huntington and the Democratic Peace", *International Studies Review*, 7(3), 357-386.
- YLÖNEN, Aleksí (2013), "Desafíos a la construcción de la paz: Reflexiones sobre aspectos del desarme, desmovilización y reintegración en el Sur de Sudán", en RUÍZ-GIMÉNEZ, Itziar (ed.), *El sueño liberal en África Subsahariana. Debate y controversias sobre la construcción de la paz*, Catarata, Madrid, 188-221.
- YOUNGS, Gillian (2004), "Feminist International Relations: a contradiction in terms? Or: why women and gender are essential to understanding the world 'we' live in", *International Affairs*, 80(1), 75-87.
- ZALEWSKI, Marysia (1993), "Feminist Theory and International Relations", BOWKER, Mike y Robin BROWN (Eds.), *From Cold War to Collapse. Theory and World Politics in the 1980s*, Cambridge University Press, Cambridge (Reino Unido), pp. 115-144.
- ZALEWSKI, Marysia (1998), "Introduction: From the 'Woman' Question to the 'Man' Question in International Relations", en ZALEWSKI, Marysia y Jane L. PARPART (eds.), *The "Man" Question in International Relations*, Westview Press, Boulder Colorado (Estados Unidos), 1-13.
- ZALEWSKI, Marysia (1999) "Where is Woman in International Relations?: 'To Return as a Woman and Be Heard'", *Millennium: Journal of International Studies*, 27(4), 847-867.
- ZALEWSKI, Marysia (2000), "Questions about change and the traditional male approach to international politics", en BREINES, Ingeborg, Robert, CONNELL e Ingrid EIDE (2000), *Male roles, masculinities and violence. A culture of peace perspective*, UNESCO, Paris, 95-104.
- ZALEWSKI, Marysia y Jane L. PARPART (2008), "Introduction: rethinking the man question", en PARPART, Jane L. y Marysia ZALEWSKI (eds.), *Rethinking the Man Question. Sex, Gender and Violence in International Relations*, Zed Books, London, 1-20.
- ZARKOV, Dubravka (2008), "Introduction. On militarism, economy and gender: working in global contexts", en ZARKOV, Dubravka (ed.), *Gender, Violent Conflict and Development*, Zubaan, Nueva Delhi, 1-19.
- ZARKOV, Dubravka y Cynthia COCKBURN (2002), "Introduction", en COCKBURN, Cynthia y Dubravka ZARKOV (2002), *The postwar moment: militaries, masculinities and international peacekeeping, Bosnia and the Netherlands*, Lawrence & Wishart, Londres, 9-21.
- ZARTMAN, I. William (1995), "Introduction: Posing the problem of State Collapse", en ZARTMAN, Williams (ed.), *Collapsed States. The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 1-11.
- ZARTMAN, I. William (1997), "Governance as conflict management in West Africa", en ZARTMAN, I. Williams (ed.), *Governance as conflict management: politics and violence in West Africa*, Brookings Institution Press, Washington, D.C., 9-48.
- ZARTMAN, I. William (2000), "Introduction: African Traditional Conflict 'Medicine'", en ZARTMAN, I. William (ed.), *Traditional Cures for Modern Conflicts. African Conflict "Medicine"*, Lynne Rienner, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 1-11.
- ZARTMAN, I. William (2005), "Need, Creed and Greed in Intractable Conflict", en ARNISON, Cynthia J. e I. William ZARTMAN (eds.), *Rethinking the Economics of War. The*

*Intersection of Need, Creed and Greed*, Woodrow Wilson Center Press, Washington D.C., 256-284.

ZARTMAN, I. William (2009), "Inter-Áfrican Negotiations and Reforming Political Order", en HARBESON, John W. y Donald ROTHCHILD (eds.), *Africa in World Politics. Reforming Political Order*, Westview Press, Boulder, Colorado (Estados Unidos), 213-237.

ZELEZA, Paul Tiyambe (2008), "Introduction. The Causes & Costs of War in Africa. From Liberation Struggles to the 'War on Terror'", en NHEMA, Alfred y Paul Tiyambe ZELEZA (eds.), *The Roots of African Conflicts. The Causes & Costs*, James Currey, Oxford (Reino Unido), 1-35.

ZIRION, Iker (2012) "La Convención para la eliminación de todas las formas de discriminación contra la mujer (CEDAW). Su aplicación en la República Democrática del Congo", en AAVV, *Ecos de la serpiente. Experiencias de ida y vuelta en el Consejo de Derechos Humanos*, Unesco-Etxea, Bilbao, 78-101.

ZIRION, Iker (2014) "Algunas reflexiones sobre investigación feminista y conocimiento desde una posición paradigmática de dominación", *Athenea Digital*, 14(4), 329-337.

ZIRION, Iker y Leire IDARRAGA (2014), "Los feminismos africanos. Las mujeres africanas 'en sus propios términos'", *Relaciones Internacionales*, 27, 35-54.

ZORRILLA, Maider (2005), "La Corte Penal Internacional ante el crimen de violencia sexual", *Cuadernos Deusto de Derechos Humanos*, 34, Instituto de Derechos Humanos (Universidad de Deusto), Bilbao.

ZÜRCHER, Christoph, (2011a), "The Liberal Peace. A Tough Sell", en CAMPBELL, Susanna, David CHANDLER y Meera SABARATNAM (eds.), *A Liberal Peace? The problems and Practices of Peacebuilding*, Zed Books, Londres, 69-88.

ZÜRCHER, Christoph, (2011b), "Building Democracy While Building Peace?", *Journal of Democracy*, 22(1), 81-95.

## Documentos de las Naciones Unidas

### a) Resoluciones de la Asamblea General

3314(XXIX), *Definición de agresión*, de 14 de diciembre de 1974.

A/RES/48/104, *Declaración sobre la eliminación de la violencia contra la mujer*, de 23 de febrero de 1994.

A/RES/51/306, *Las repercusiones de los conflictos armados sobre los niños*, de 26 de agosto de 1996.

A/RES/60/147, *Principios y directrices básicos sobre el derecho de las víctimas de violaciones manifiestas de las normas internacionales de derechos humanos y de violaciones graves del derecho internacional humanitario a interponer recursos y obtener reparaciones*, de 16 de diciembre de 2005.

### b) Otros documentos de la Asamblea General

A/57/731, *Informe del Secretario General sobre la Incorporación de una perspectiva de género en las actividades de mantenimiento de la paz*, de 13 de febrero de 2003.

A/61/957, *Informe del Secretario General sobre Medidas especiales de protección contra la explotación y los abusos sexuales*, de 15 de junio de 2007.

### c) Resoluciones del Consejo de Seguridad

S/RES/143 (1960), *La cuestión del Congo*, de 17 de julio de 1960.

S/RES/145 (1960), *La cuestión del Congo*, de 22 de julio de 1960.

- S/RES/146 (1960), *La cuestión del Congo*, de 9 de agosto de 1960.
- S/RES/157 (1960), *La cuestión del Congo*, de 17 de septiembre de 1960.
- S/RES/161 (1961), *La cuestión del Congo*, de 21 de febrero de 1961.
- S/RES/161 (1961), *La cuestión del Congo*, de 24 de noviembre de 1961.
- S/RES/650 (1990), *Centroamérica: esfuerzos en pro de la paz*, de 27 de marzo de 1990,
- S/RES/1279 (1999), *El conflicto en la República Democrática del Congo*, de 30 de noviembre de 1999.
- S/RES/1291 (2000), *La situación en la República Democrática del Congo*, de 24 de febrero de 2000.
- S/RES/1316 (2000), *La situación en la República Democrática del Congo*, de 23 de agosto de 2000.
- S/RES/1323 (2000), *La situación en la República Democrática del Congo*, de 13 de octubre de 2000.
- S/RES/1325 (2000), *Las mujeres y la paz y la seguridad*, de 31 de octubre de 2000.
- S/RES/1332 (2000), *La situación en la República Democrática del Congo*, de 14 de diciembre de 2000.
- S/RES/1355 (2001), *Sobre la situación en la República Democrática del Congo*, de 15 de junio de 2001.
- S/RES/1820 (2008), *Las mujeres y la paz y la seguridad*, de 19 de junio de 2008.
- S/RES/1856 (2008), *República Democrática del Congo*, de 2 de diciembre de 2008.
- S/RES/1888 (2009), *Las mujeres y la paz y la seguridad*, de 30 de septiembre de 2009.
- S/RES/1889 (2009), *Las mujeres y la paz y la seguridad*, de 5 de octubre de 2009.
- S/RES/1906 (2009), *La situación relativa a la República Democrática del Congo*, de 23 de diciembre de 2009.
- S/RES/1925 (2010), *La situación relativa a la República Democrática del Congo*, de 28 de mayo de 2010.
- S/RES/1960 (2010), *Las mujeres y la paz y la seguridad*, de 16 de diciembre de 2010.
- S/RES/2098 (2013), *La situación relativa a la República Democrática del Congo*, de 28 de marzo de 2013.
- S/RES/2106 (2013), *Las mujeres y la paz y la seguridad*, de 24 de junio de 2013.
- S/RES/2122 (2013), *Las mujeres y la paz y la seguridad*, de 18 de octubre de 2013.
- S/RES/2147 (2014), *La situación relativa a la República Democrática del Congo*, de 28 de marzo de 2014.
- S/RES/2242 (2015), *Las mujeres y la paz y la seguridad*, de 13 de octubre de 2015.
- S/RES/2211 (2015), *La situación relativa a la República Democrática del Congo*, de 26 de marzo de 2015.
- S/RES/2277 (2016), *La situación relativa a la República Democrática del Congo*, de 30 de marzo de 2016.

d) Otros documentos del Consejo de Seguridad

- S/2010/288, *Informe de la Misión del Consejo de Seguridad a la República Democrática del Congo (13 a 16 de mayo de 2010)*, de 30 de junio de 2010,
- S/2010/596, *Informe final del Grupo de Expertos sobre la República Democrática del Congo, presentado de conformidad con lo dispuesto en el párrafo 6 de la resolución 1896 (2009)* de 29 de noviembre de 2010.

S/2011/738, *Informe final del Grupo de Expertos sobre la República Democrática del Congo, preparado de conformidad con lo dispuesto en el párrafo 5 de la resolución 1952 (2010) del Consejo de Seguridad* de 2 de diciembre de 2011.

S/2012/348, *Informe provisional del Grupo de Expertos sobre la República Democrática del Congo, presentado de conformidad con lo dispuesto en el párrafo 4 de la resolución 2021 (2011) del Consejo de Seguridad* de 21 de junio de 2012.

S/2012/348/ADD. I, *Adición del informe provisional del Grupo de Expertos sobre la República Democrática del Congo, presentado de conformidad con lo dispuesto en el párrafo 4 de la resolución 2021 (2011) del Consejo de Seguridad*, de 27 de junio de 2012.

#### e) Documentos conjuntos Asamblea General-Consejo de Seguridad

A/47/277-S/24111, *Una agenda de para la paz. Diplomacia preventiva, establecimiento de la paz y mantenimiento de la paz*, Informe del Secretario General al Consejo de Seguridad, de 17 de junio de 1992.

A/55/138-S/2000/693, *Windhoek Declaration and Namibia Action Plan of Action on Gender Mainstreaming on Multidimensional Peace Support Operations*, de 14 de julio de 2000.

A/55/305-S/2000/809, *Informe del Grupo sobre las Operaciones de Paz de las Naciones Unidas*, de 21 de agosto de 2000.

A/63/881-S/2009/304, *Informe del Secretario General sobre la consolidación de la paz inmediatamente después de los conflictos*, de 11 de junio de 2009.

A/70/95-S/2015/446, *Informe del Grupo sobre las Operaciones de Paz de las Naciones Unidas*, de 17 de junio de 2015.

#### f) Informes presentados/transmitidos por el Secretario General al Consejo de Seguridad

S/2000/101, *Informe del Secretario General sobre la función de las Operaciones de las Naciones Unidas para el mantenimiento de la paz en el proceso de desarme, desmovilización y reintegración*, de 11 de febrero de 2000.

S/2001/49, *Informe Provisional del Grupo de Expertos encargado de examinar la cuestión der la explotación ilegal de los recursos naturales y otras riquezas de la República Democrática del Congo*, de 16 de enero de 2001.

S/2002/1146, *Informe final del Grupo de Expertos encargado de examinar la cuestión der la explotación ilegal de los recursos naturales y otras riquezas de la República Democrática del Congo*, de 16 de octubre de 2002.

S/2002/1154, *Informe del Secretario General sobre las mujeres y la paz y la seguridad*, de 16 de octubre de 2002.

S/2003/1027, *Informe final del Grupo de Expertos encargado de examinar la cuestión der la explotación ilegal de los recursos naturales y otras riquezas de la República Democrática del Congo* de 23 de octubre de 2003.

S/2004/616, *El Estado de derecho y la justicia de transición en las sociedades que sufren o han sufrido conflictos*, Informe del Secretario General al Consejo de Seguridad, de 3 de agosto de 2004.

S/2004/814, *Informe del Secretario General sobre las mujeres y la paz y la seguridad*, de 13 de octubre de 2004.

S/2005/636, *Informe del Secretario General sobre las mujeres y la paz y la seguridad*, de 10 de octubre de 2005

S/2006/770, *Informe del Secretario General sobre las mujeres y la paz y la seguridad*, de 27 de septiembre de 2006.

S/2007/567, *Informe del Secretario General sobre las mujeres y la paz y la seguridad*, de 26 de septiembre de 2007.

- S/2008/632, *Informe del Secretario General sobre las mujeres y la paz y la seguridad*, de 25 de septiembre de 2008.
- S/2008/773, *Informe final del Grupo de Expertos sobre la República Democrática del Congo*, de 12 de diciembre de 2008.
- S/2009/160, *Vigésimo séptimo informe del Secretario General sobre la Misión de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo* de 27 de marzo de 2009.
- S/2009/335, *Vigésimo octavo informe del Secretario General sobre la Misión de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo*, de 30 de junio de 2009.
- S/2009/465, *Informe del Secretario General sobre las mujeres y la paz y la seguridad*, de 16 de septiembre de 2009.
- S/2009/623, *Trigésimo informe del Secretario General sobre la Misión de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo*, de 4 de diciembre de 2009.
- S/2010/173, *Informe del Secretario General sobre la mujer y la paz y la seguridad*, de 6 de abril de 2010.
- S/2010/164, *Trigésimo primer informe del Secretario General sobre la Misión de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo*, de 30 de marzo de 2010.
- S/2010/498, *Informe del Secretario General sobre la mujer y la paz y la seguridad*, de 28 de septiembre de 2010.
- S/2010/512, *Informe del Secretario General sobre la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo*, de 8 de octubre de 2010.
- S/2011/20, *Informe del Secretario General sobre la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo*, de 17 de enero de 2011.
- S/2011/298, *Informe del Secretario General sobre la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo*, de 12 de mayo de 2011.
- S/2011/598, *Informe del Secretario General sobre las mujeres y la paz y la seguridad*, de 29 de septiembre de 2011.
- S/2012/65, *Informe del Secretario General sobre la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo*, de 26 de enero de 2012.
- S/2012/355, *Informe del Secretario General sobre la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo*, de 23 de mayo de 2012.
- S/2012/732, *Informe del Secretario General sobre las mujeres y la paz y la seguridad*, de 2 de octubre de 2012.
- S/2013/525, *Informe del Secretario General sobre las mujeres y la paz y la seguridad*, de 4 de septiembre de 2013.
- S/2014/693, *Informe del Secretario General sobre la mujer y la paz y la seguridad*, de 23 de septiembre de 2014.
- S/2015/409, *Informe del Secretario General sobre los niños y los conflictos armados*, de 5 de julio de 2015.
- S/2015/716, *Informe del Secretario General sobre la mujer y la paz y la seguridad*, de 16 de septiembre de 2015.
- S/2015/735, *Informe del Secretario General sobre la aplicación del Marco para la Paz, la Seguridad y la Cooperación en la República Democrática del Congo y la Región*, de 22 de septiembre de 2015.
- S/2015/741, *Informe del Secretario General sobre la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo*, de 28 de septiembre de 2015.
- S/2015/1031, *Informe del Secretario General sobre la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo*, de 24 de diciembre de 2015.

S/2016/233, Informe del Secretario General sobre la Misión de Estabilización de las Naciones Unidas en la República Democrática del Congo de 9 de marzo de 2016.

g) Documentos del Consejo Económico y Social (Comisión de Derechos Humanos)

A/52/3/Rev.1, “Mainstreaming the gender perspective into all policies and programmes in the United Nations system”, *Agreed Conclusions*, 1997/2.

E/CN.4/1998/54, “violencia contra la mujer en situaciones de conflicto armado y la violencia contra las mujeres detenidas, refugiadas o internamente desplazadas”, *Informe de la Relatora especial sobre violencia contra las mujeres, sus causas y consecuencias*, de 26 de enero de 1998.

E/CN.4/2001/73, “violencia contra la mujer perpetrada y/o condonada por el estado en situaciones de conflicto armado (1997-2000)”, *Informe de la Relatora especial sobre violencia contra las mujeres, sus causas y consecuencias*, de 21 de enero de 2001.

h) Documentos del Comité para la Eliminación de todas las formas de discriminación contra las mujeres (CEDAW)

CEDAW/C/ZAR/1, *Examen des rapports présentés par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Première Rapport périodique d'États parties. Zaïre*, de 14 de noviembre de 1994.

CEDAW/C/ZAR/2, *Examen des rapports présentés par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Deuxième Rapport périodique d'États parties. Zaïre*, de 10 de febrero de 1997.

CEDAW/C/COD/1, *Examen des rapports présentés par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Troisième Rapport périodique d'États parties. République Démocratique du Congo*, de 18 de junio de 1999.

CEDAW/C/COD/4-5, *Examen des rapports soumis par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Rapport unique d'États parties regroupant des rapports périodiques (quatrième et cinquième rapports). République démocratique du Congo*, de 30 de noviembre de 2004.

CEDAW/C/COD/Q/5/Add.1, *Réponse à la liste de questions suscitées par le rapport périodique unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques). République Démocratique du Congo*, de 17 de mayo de 2006.

CEDAW/C/COD/6-7, *Examen des rapports soumis par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Rapport unique d'États parties valant sixième et septième rapports périodiques. République démocratique du Congo*, de 21 de diciembre de 2011.

CEDAW/C/GC/30, *Recomendación general n° 30 sobre las mujeres en la prevención de conflictos y en situaciones de conflicto y posteriores a conflicto*, de 1 de noviembre de 2013.

**Tratados y documentos oficiales de Conferencias Internacionales**

*Carta de las Naciones Unidas*, de 26 de junio de 1945.

*Report of the World Conference to review and appraise the achievements of the United Nations Decade for Women: Equality, Development and Peace* (1985), adoptado en la III Conferencia Mundial sobre las Mujeres, Nairobi, 15-26 de junio de 1985.

*Convención para la Eliminación de todas las formas de discriminación contra las mujeres* (1979).

*Declaración de Viena y Programa de Acción* (1993), adoptada por la Conferencia Mundial de Derechos Humanos en Viena el 25 de junio de 1993.

*Declaración y Plataforma de Acción de Beijing* (1995), adoptada por la Cuarta Conferencia Mundial sobre las Mujeres el 15 de septiembre de 1995.

*Protocolo Adicional a la Convención para la Eliminación de todas las formas de discriminación contra las mujeres* (1999).

*Estatuto de Roma de la Corte Penal Internacional*, adoptado como documento A/CONF.183/9, de 17 de julio de 1998, y enmendado posteriormente el 10 de noviembre de 1998, 12 de julio de 1999, 30 de noviembre de 1999, 8 de mayo de 2000, 17 de enero de 2001 y 16 de enero de 2002.

*Protocolo Facultativo a la Convención para los derechos de la infancia relativo a la implicación de niños y niñas en conflictos armados, a la venta de niños y niñas, a la prostitución infantil y a la pornografía infantil* (2001).

### Otros documentos internacionales

*Cape Town Principles and Best Practices: adopted at the symposium on the prevention of recruitment of children into the armed forces and on demobilization and social reintegration of child soldiers in Africa* (1997). Disponible en:

[http://www.unicef.org/emerg/files/Cape\\_Town\\_Principles\(1\).pd](http://www.unicef.org/emerg/files/Cape_Town_Principles(1).pd) [consultado el 26 de noviembre de 2015].

*The Paris Principles. Principles and Guidelines on Children Associated with Armed Forces or Armed Groups* (2007). Disponible en:

<http://www.unicef.org/emerg/files/ParisPrinciples310107English.pdf> [consultado el 26 de noviembre de 2015].

### Legislación de la República Democrática del Congo

Ley 80/008 de 18 julio de 1980 que modifica y completa la ley 73/021 de 20 julio de 1973 sobre el régimen general de bienes, régimen de propiedad e inmobiliario y régimen de garantía.

Decreto Ley 03-001, de 15 de abril de 2003, sobre la amnistía provisional por actos de guerra, infracciones políticas y de opinión.

Decreto presidencial 03/042, de 18 de diciembre de 2003, de la República Democrática del Congo sobre la creación, organización y funcionamiento de la Comisión nacional de desarme, desmovilización y reinserción (CONADER).

Constitución de la Transición de la República Democrática del Congo, de 1 de abril de 2003.

Ley 04/018 de 30 de julio de 2004 relativa a la organización, atribuciones y funcionamiento de la Comisión Verdad y Reconciliación.

Ley de Amnistía 05/023, de 19 de diciembre de 2005, sobre actos de guerra, infracciones políticas y de opinión.

Constitución de la República Democrática del Congo, de 18 de febrero de 2006.

Ley 06/018 de 20 de julio de 2006 que modifica y completa el decreto de 30 de enero de 1940 que recoge el Código Penal congolés (Ley de violencia sexual)

Ley Orgánica 08/016, de 7 de octubre de 2008, relativa a la composición, organización y funcionamiento de las Entidades Territoriales Descentralizadas y sus relaciones con el Estado y las Provincias.

Ley de Amnistía, de 7 de mayo de 2009, sobre los actos de guerra e insurreccionales cometidos en las Provincias de Kivu Norte y Kivu Sur.

Ley 14/006, de 11 de febrero de 2014, que recoge la amnistía para actos de guerra, infracciones políticas y de opinión.

## Legislación de Ruanda

Ley Orgánica 01/2012, de 2 de mayo de 2012, de la República de Ruanda que recoge el Código Penal.

## Boletines de información de Cepadho y otros documentos de la sociedad civil de Kivu Norte

*Situation sécuritaire su Nord-Kivu, SOS contre le terrorisme en puissance à Beni et Goma*”, Conferencia de Prensa de Omar Kavota y Teddy Kataliko (representantes de la Sociedad Civil de Kivu Norte), en el Hôtel KABINDA-CENTER, Kinshasa, de 8 de junio de 2014.

*Le Cepadho plaide pour le rapatriement ou la délocalisation des dépendants-FDLR de Miriki*, Boletín de información de Cepadho de 27 de enero de 2016.

*Reaction du Cepadho a l'assassinat du Pere Vincent MACHOZI, President de la Communauté Nande*, Boletín de información de Cepadho de 21 de marzo de 2016.

*Reaction du Cepadho a l'extradition de Ladislas Ntaganzwa vers le Rwanda*, Boletín de información de Cepadho de 4 de marzo de 2016.

*3 Ans de la Brigade d'intervention de la MONUSCO, Déclaration du Cepadho*, Boletín de información de Cepadho de 28 de marzo de 2016.

*Reaction du Cepadho sur l'assassinat du Chef de localite de Rumangabo, Territoire de Rutshuru au N-Kivu*, Boletín de información de Cepadho de 4 de abril de 2016.

## Noticias on-line, blogs y otras fuentes webográficas

<http://www.lavenir.net/cnt/275404>, de 7 de abril de 2009 [consultado el 10 de febrero de 2016].

<http://www.radiookapi.net/actualite/2012/10/10/nord-kivu-200-recrues-attendent-leur-depart-pour-le-centre-de-formation-de-kitona/>, de 10 de octubre de 2012 [consultado el 10 de febrero de 2016].

<http://desc-wondo.org/fr/rd-congo-le-plan-global-de-desarmement-demobilisation-et-reinsertion-ddr-iii/>, de 4 de febrero de 2014 [consultado el 15 de febrero de 2016].

<http://www.irinnews.org/fr/report/99762/briefing-troisi%C3%A8me-plan-ddr-en-rdc-cette-fois-ci-sera-t-elle-la-bonne>, de 10 de marzo de 2014 [consultado el 31 de enero de 2016].

<http://www.jeuneafrique.com/148109/politique/rdc-amnistie-pour-r-n-abandi-le-chef-de-la-d-l-gation-du-m23-aux-pourparlers-de-paix/>, de 20 de abril de 2014 [consultado el 31 de marzo de 2016].

<http://www.jeuneafrique.com/164061/politique/rdc-qui-sont-les-100-nouveaux-b-n-ficiaires-de-la-loi-d-amnistie/>, de 30 abril de 2014 [consultado el 31 de marzo de 2016].

<http://fr.allafrica.com/stories/201409040651.html>, de 3 de septiembre de 2014 [consultado el 31 de marzo de 2016].

<https://muellertimo.com/2014/09/12/what-happened-to-the-apcls-rebel-group-in-2014/>, de 12 de septiembre de 2014 [consultado el 15 de enero de 2016].

<http://www.rfi.fr/afrique/20150206-rdc-monusco-conditionne-soutien-depart-deux-generaux-fdlr-fardc-ladsous>, de 6 de febrero de 2015 [consultado el 15 de enero de 2016].

<http://www.radiookapi.net/actualite/2015/03/13/bas-congo-tension-kitona-apres-soulevement-des-combattants>, de 13 de marzo de 2015 [consultado el 5 de febrero de 2016].

<http://www.radiookapi.net/actualite/2015/05/10/kisangani-les-fdlr-encourages-retourner-au-rwanda>, de 10 de mayo de 2015 [consultada el 21 de febrero de 2016]

<http://www.radiookapi.net/actualite/2015/07/01/rdc-environ-1006-combattants-de-kota-koli-transferes-kamina>, de 1 de julio de 2015 [consultado el 5 de febrero de 2016].



- <http://www.radiokapi.net/actualite/2015/07/09/djinnit-encourage-les-fdlr-regroupees-kisangani-renter-au-rwanda>, de 9 de julio de 2015 [consultada el 21 de febrero de 2016].
- <http://www.radiokapi.net/2015/08/23/actualite/securite/kisangani-la-monusco-annonce-larret-de-son-aide-aux-ex-fdlr-en>, de 22 de agosto de 2015 [consultada el 21 de febrero de 2016].
- <https://www.hrw.org/news/2014/10/01/dr-congo-surrendered-fighters-starve-camp>, de 1 de octubre de 2015 [consultado el 31 de enero de 2016].
- <http://www.radiokapi.net/2015/10/01/actualite/societe/kisangani-la-communaute-internationale-disposee-rapatrier-les-ex-fdlr>, de 1 de octubre de 2015 [consultada el 21 de febrero de 2016].
- <http://www.radiokapi.net/2015/11/26/actualite/securite/rdc-debut-de-la-troisieme-phase-du-programme-de-demobilisation-des-ex>, de 26 de noviembre de 2015 [consultada el 15 de abril de 2016].
- <https://monusco.unmissions.org/Default.aspx?ctl=Details&tabid=10927&mid=14594&ItemID=21616>, de 12 de diciembre de 2015 [consultado el 25 de febrero de 2016].
- [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/14/retour-sur-l-arrestation-du-rwandais-ladislas-ntaganzwa-genocidaire-presume\\_4831843\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/14/retour-sur-l-arrestation-du-rwandais-ladislas-ntaganzwa-genocidaire-presume_4831843_3212.html), de 14 de diciembre de 2016 [consultado el 6 de marzo de 2016].
- <http://www.newtimes.co.rw/section/article/2016-01-02/195779/>, de 2 de enero de 2016 [consultada el 21 de febrero de 2016].
- <http://afriquenewsinfo.net/2016/01/28/rd-congo-reprise-officielle-de-la-cooperation-militaire-entre-larmee-et-la-monusco/>, de 28 de enero de 2016 [consultado el 9 de febrero de 2016].
- <http://www.unhcr.org/56d97f2d9.html>, de 4 de marzo de 2016 [consultado el 16 de marzo de 2016].
- <http://www.jeuneafrique.com/307613/societe/rd-congo-polemique-retour-annonce-de-ladislas-ntaganzwa-rwanda/>, de 4 de marzo de 2016 [consultado el 6 de marzo de 2016].
- <http://www.unhcr.org/56d97f2d9.html>, de 4 de marzo de 2016 [consultado el 16 de marzo de 2016].
- <https://7sur7.cd/new/caritas-congo-poursuit-la-reinsertion-socio-economique-des-ex-combattants-a-kitona-et-a-kamina/>, de 10 de marzo de 2016 [consultada el 15 de abril de 2016].
- [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/03/20/rwanda-le-genocidaire-presume-ladislas-ntaganzwa-remis-a-l-onu\\_4886578\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/03/20/rwanda-le-genocidaire-presume-ladislas-ntaganzwa-remis-a-l-onu_4886578_3212.html), de 26 de marzo de 2016 [consultado el 26 de marzo de 2016].

